

# THÈSE

Pour obtenir le grade de

**DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE**

***Discipline : SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION***

Présentée et soutenue publiquement par

**Vivien SOLDÉ**

Le 13 décembre 2022

---

**Le cinéma dans l'éducation populaire en France : étude comparative des réseaux confessionnels et laïques de la Libération aux années 1980**

---

Thèse dirigée par Mme Françoise F. Laot et par M. Pascal Laborderie

## JURY

<b>M. Francis LEBON,</b>	Professeur des Universités,	Université Paris Cité,	<b>Président du jury</b>
<b>M. Pascal LABORDERIE,</b>	Maître de Conférences HDR,	Université de Reims Champagne-Ardenne,	<b>Directeur de thèse</b>
<b>Mme Françoise F. LAOT,</b>	Professeure des Universités,	Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis,	<b>Directrice de thèse</b>
<b>M. Xavier RIONDET,</b>	Professeur des Universités,	Université Rennes 2,	<b>Rapporteur</b>
<b>Mme Christel TAILLIBERT,</b>	Maîtresse de Conférences HDR,	Université Côte d'Azur,	<b>Rapporteuse</b>
<b>Mme Roxane HAMERY,</b>	Professeure des Universités,	Université Rennes 2,	<b>Examinatrice</b>

# **LE CINEMA DANS L'EDUCATION POPULAIRE EN FRANCE**

ETUDE COMPARATIVE DES RESEAUX CONFESIONNELS ET LAÏQUES DE  
LA LIBERATION AUX ANNEES 1980

*À mon grand-père*

*qui n'a malheureusement pas eu le temps de voir la fin de ce travail.*

## REMERCIEMENTS

Je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement mes deux directeur·rices, Françoise F. Laot et Pascal Laborderie, pour leur soutien sans faille durant toute cette période de recherche et d'écriture qui a été déterminant dans la finalisation de ce travail, ainsi que pour leurs encouragements lors des périodes difficiles.

Mes remerciements vont également aux deux membres de mon comité de thèse : Emmanuelle Leclerc et Roxane Hamery qui ont suivi ce travail durant toute sa durée et y ont apporté leurs précieuses contributions.

Je n'aurais pas pu accomplir ce travail sans les très nombreux administrateur·rices, archivistes, bibliothécaires, chercheur·ses, collectionneur·euses et historien·nes amateur·ices qui ont su m'accueillir et m'épauler dans mes nombreuses recherches et m'offrir de nombreuses perspectives. Il serait malheureusement bien trop long de tous les citer.

De la même manière, ce travail n'aurait pu avoir le même sens du détail pour les « petites fédérations » sans les discussions avec Marie Orcel, Michel Dubost, Guillemette Plancquaert Vandenberghe et Jean Domon que nous remercions grandement.

Je tenais aussi à témoigner mon affection pour toutes les personnes qui ont consacré de leur temps pour la relecture de ce manuscrit.

Je ne pourrais évidemment pas terminer sans remercier les nombreuses personnes qui m'ont soutenu durant cette période, les collègues (professeur·es et doctorant·es), tou·tes les ami·es, et plus particulièrement Estelle, Charles, Pierre et Sonia, et bien sûr ma famille, mes parents, mes grands-parents et mon frère qui m'ont apporté leur soutien indéfectible tout au long de ces années.



## **AVANT-PROPOS**

Pour des questions de simplicité d'écriture et de compréhension, nous n'avons pas fait le choix de l'écriture inclusive pour rédiger cette thèse. Nous n'oublions cependant pas que le masculin utilisé invisibilise, de fait, les femmes notamment quand nous employons les termes généraux d'« animateur », de « professeur », de « formateur », etc.

## SIGLES ET ACRONYMES

AC : Action catholique

ACJF : Association catholique de la jeunesse française

Actom : Association cinéma et télévision outre-mer

Adic : Agence de documentation et d'information cinématographique

Aneec : Association nationale d'études et d'éducation cinématographiques

AOF : Afrique occidentale française

Apel : Association de parents d'élèves de l'enseignement libre

Aspect : Association d'animation de séances pour l'éducation par le cinéma et le témoignage spirituel

Bif : Bureau international du film

C-C : Ciné-club

CCC : Centrale catholique du cinéma

CCO : Centre de culture ouvrière

CCR : Centrale catholique du cinéma et de la radio

CCRT : Centrale catholique du cinéma, de la radio et de la télévision

Ceméa : Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active

CFF : Children's Film Foundation

CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens

CFDT : Confédération française démocratique du travail

CGT : Confédération générale du travail

Cidalc : Comité international pour la diffusion des arts et lettres par le cinéma

Cifec : Centre international film et culture

CIFJ : Centre international du film pour la jeunesse

Clicc : Comité de liaison interfédéral des ciné-clubs

CNAEF : Centre national des archives de l'Église de France

CNAFC : Confédération nationale des associations familiales catholiques

Cnajep : Conseil national des associations de jeunesse et d'éducation populaire

CNC : Centre national du cinéma

CNCEC : Comité national du cinéma d'enseignement et de culture

Cofecic : Coordination des fédérations de ciné-clubs

CRDP : Centre régional de documentation pédagogique

Creps : Centres régionaux d'éducation physique et sportive

CRCC : Coopérative régionale du cinéma culturel

Fac : Fédération des associations de ciné-clubs

FCCC : Fédération centrale des ciné-clubs

FCCL : Fédération des ciné-clubs laïques, éducatifs, culturels et sociaux

FCCLF : Fédération des ciné-clubs de langue française

FCJJCJ : Fédération du cinéma pour les jeunes, clubs juniors

Fecap : Film et culture aux armées et dans les prisons

Fen : Fédération de l'éducation nationale  
FFCC : Fédération française des ciné-clubs  
FFCCJ : Fédération française des ciné-clubs de jeunes  
FFICC : Fédération française indépendante des ciné-clubs  
FFMJC : Fédération française des Maisons de la jeunesse et de la culture  
Fiap : Foyer international d'accueil de Paris  
Ficc : Fédération internationale des ciné-clubs  
Flec ou Flecc : Fédération loisirs et culture cinématographique  
FLN : Front de libération nationale  
FNCE : Fédération nationale du cinéma éducatif  
FNEAFU : Fédération nationale pour les échanges artistiques entre la France et l'URSS  
FNOCE : Fédération nationale des offices du cinéma éducateur  
FNOLVEA : Fédération nationale des œuvres laïques de vacances d'enfants  
Focs : Fédération d'organismes de communication sociale  
Fol : Fédération des œuvres laïques  
Fonjep : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire  
Gasfo : Groupement des associations des salles familiales de l'ouest  
Gerojep : Groupement d'étude et de recherche des organismes de jeunesse et d'éducation populaire  
Icco : Inter-club cinématographique de l'ouest  
Iccso : Inter-club cinématographique du sud-ouest

Idhec : Institut des hautes études cinématographiques  
Inep : Institut national d'éducation populaire  
Jac/F : Jeunesse agricole chrétienne / féminine  
Jec/F : Jeunesse étudiante chrétienne / féminine  
Jic/F : Jeunesse indépendante chrétienne / féminine  
Joc/F : Jeunesse ouvrière chrétienne / féminine  
LRMP : Ligue pour le relèvement de la moralité publique  
Mgr : Monseigneur  
Mic : Maison internationale du cinéma  
MJC : Maisons de la jeunesse et de la culture  
Mlac : Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception  
MRJC : Mouvement rural de jeunesse chrétienne  
MRP : Mouvement républicain populaire  
OAS : Organisation de l'armée secrète  
Occaj : Organisation des camps et auberges de jeunesse  
OCFC : Office catholique français du cinéma  
Ocic : Office catholique international du cinéma  
OFDA : Office familial de documentation artistique  
Oroleis : Office régional des œuvres laïques d'éducation par l'image et le son  
ORTF : Office de radiodiffusion-télévision française

OTCF : Office technique du cinéma familial

PCF : Parti communiste français

Roc : Réseau d'organismes culturels

SDN : Société des nations

Sercinev : Société centrale d'évangélisation par le cinéma

SFIO : Section française de l'Internationale ouvrière

SNI : Syndicat national des instituteurs

SRF : Société des réalisateurs de films

Udaf : Union départementale des associations familiales

Ufocel : Union française des œuvres du cinéma éducateur laïque

Ufoleis : Union française des œuvres laïques d'éducation par l'image et le son

UGC : Union Générale Cinématographique

ULCC : Union lyonnaise des ciné-clubs

Unaf : L'Union nationale des associations familiales

Unef : Union nationale des étudiants de France

UNCC : Union nationale des ciné-clubs

Unesco : *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization* / Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

Unicc : Union nationale des inter ciné-clubs

VVF : Village vacances de France

# SOMMAIRE

<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>3</b>
<b>AVANT-PROPOS .....</b>	<b>4</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES .....</b>	<b>5</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>8</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>11</b>
<b>PARTIE I LES FEDERATIONS D'EDUCATION POPULAIRE CINEMATOGRAPHIQUE ET LEURS ORGANES DE DIFFUSION : HISTOIRE D'UNE CONSTITUTION ET D'UNE EVOLUTION INSTITUTIONNELLE .....</b>	<b>46</b>
CHAPITRE I.    CONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION DES RESEAUX D'EDUCATION CINEMATOGRAPHIQUE : FUSION DES RESEAUX D'EDUCATION POPULAIRE CONFESIONNELS ET LAÏQUES ET DU CHAMP DES CINE-CLUBS .....	49
A. <i>Deux mouvements d'éducation cinématographique dans l'entre-deux-guerres : entre éducation populaire et groupements cinéphiles.....</i>	49
B. <i>L'avènement du champ de l'éducation populaire cinématographique à la Libération : trois fédérations issues des courants de l'entre-deux-guerres .....</i>	60
C. <i>L'euphorie de la Libération : une accalmie entre anciens camarades de la Résistance .....</i>	76
CHAPITRE II.    GUERRE FROIDE DANS L'EDUCATION CINEMATOGRAPHIQUE : INSTITUTIONNALISATION ET RESTRUCTURATION D'UN CHAMP (1947-1957).....	87
A. <i>Le « rideau de fer » de l'éducation populaire cinématographique : un refroidissement global des relations.....</i>	88
B. <i>Le décret du cinéma non commercial : l'institutionnalisation d'une rivalité.....</i>	111
C. <i>Entre tension et coopération : un champ qui se stabilise.....</i>	132
CHAPITRE III.    DE LA GUERRE D'ALGERIE A MAI 68 : REDEFINITION DES RELATIONS ENTRE MOUVEMENTS CONFESIONNELS ET LAÏQUES (1957-1969) .....	148
A. <i>De « l'humanisme colonial » aux volontés indépendantistes : les fédérations face à la période de décolonisation .....</i>	149
B. <i>Une entente cordiale dans le contexte d'une politique de cogestion de l'éducation populaire.....</i>	167
C. <i>Les mouvements confessionnels face à une première phase de sécularisation .....</i>	180
CHAPITRE IV.    LES MOUVEMENTS CINE-CLUB FACE AU DECLIN : DES FEDERATIONS DE PLUS EN PLUS OUVERTES DANS UN CONTEXTE DIFFICILE (1969-1985) .....	196
A. <i>Un secteur confessionnel qui continue de se séculariser.....</i>	197
B. <i>Entre affaiblissement des identités et déclin : la survie du champ en jeu.....</i>	210
<b>PARTIE II LE CINEMA DANS L'EDUCATION POPULAIRE : LES DISCOURS DES FEDERATIONS SUR LES ENJEUX ET LES PRATIQUES PEDAGOGIQUES .....</b>	<b>236</b>
CHAPITRE V.    QUELLES AMBITIONS EDUCATIVES POUR LE CINEMA ? .....	240

A. Citoyenne, esthétique, morale ou spirituelle : les divers enjeux de l'éducation populaire cinématographique .....	241
B. Le cinéma comme instrument de paix : un véritable consensus .....	262
CHAPITRE VI. QUELLE(S) PEDAGOGIE(S) ? LA VALORISATION DES PRATIQUES EDUCATIVES PAR LES FEDERATIONS.....	272
A. La pratique associative : des enjeux de terrain .....	272
B. La question de la formation des animateurs : un enjeu de cohésion pour les fédérations .....	295
C. Les revues des fédérations : des dispositifs pédagogiques à part entière.....	322
CHAPITRE VII. UNE EDUCATION CINEMATOGRAPHIQUE POUR LA JEUNESSE : UNE DISTINCTION DIFFICILE ENTRE PROTECTION ET EMANCIPATION.....	343
A. Interdire et éduquer : la jeunesse en proie aux images.....	344
B. Des ciné-clubs pour la jeunesse : une tentative d'éducation au « bon » cinéma .....	358
C. Le casse-tête des films pour enfants .....	379
<b>PARTIE III LES FEDERATIONS FACE A LA CENSURE : UNE HISTOIRE DES DISCOURS ET DES LUTTES AUTOUR DE LA DIFFUSION DES FILMS.....</b>	<b>401</b>
CHAPITRE VIII. LA CENSURE : UNE INSTITUTION AU CŒUR DE LUTTES D'INFLUENCE .....	406
A. Réceptions croisées : les mouvements face à leur représentation cinématographique.....	407
B. Pour qui doit œuvrer la Commission de censure ? .....	424
CHAPITRE IX. L'OFFENSIVE DE LA CENSURE MORALE ET POLITIQUE FACE AUX LUTTES EN FAVEUR DE LA LIBERTE D'EXPRESSION.....	437
A. Des censures morales ou politiques ? Une divergence fondamentale entre laïques et moralistes..	437
B. Des nouvelles législations : entre « croisade morale » et lutte pour la liberté d'expression.....	458
C. Suzanne Simonin redéfinit les rapports à la censure.....	491
CHAPITRE X. LE BASTION ULTIME DE LA CENSURE ? LES FEDERATIONS FACE AU CINEMA EROTICO-PORNOGRAPHIQUE .....	503
A. La réception du cinéma érotico-pornographique : une réminiscence de la rivalité entre confessionnels et laïques .....	505
B. Une « troisième voie » : l'espoir d'un cinéma érotico-pornographique en faveur d'une transformation sociale.....	514
C. Entre cinéma commercial, morale et liberté d'expression : quelle place pour le cinéma érotico-pornographique ? .....	528
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>553</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE RAISONNEE .....</b>	<b>560</b>
HISTOIRE CULTURELLE ET POLITIQUE .....	560
SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION ET HISTOIRE DE L'EDUCATION POPULAIRE .....	564
SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION .....	571
SOCIOHISTOIRE DU CINEMA.....	572

<i>SOCIOLOGIE</i> .....	574
<i>SOURCES PRIMAIRES</i> .....	574
<b>BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE</b> .....	<b>576</b>
<b>SITOGRAPHIE</b> .....	<b>577</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS ET TABLEAUX</b> .....	<b>579</b>
<b>INDEX DES STRUCTURES</b> .....	<b>580</b>
<b>INDEX DES NOMS PROPRES</b> .....	<b>584</b>
<b>INDEX DES FILMS CITES</b> .....	<b>595</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>599</b>

## **INTRODUCTION**



Éducation populaire et cinéma, voici une association de concepts qui n'est plus étonnante aujourd'hui dans les milieux d'études universitaires. Les études se développent dans différentes sections : Sociologie, Études cinématographiques, Sciences de l'éducation et de la formation ou encore Sciences de l'information et de la communication. Cependant, aujourd'hui, le ciné-club, un des axes historiques les plus importants de l'éducation cinématographique, ne fait plus vraiment partie des structures les plus dynamiques. Quand l'on mentionne les ciné-clubs, on évoque souvent une mémoire, bien plus qu'une activité contemporaine, teintée de nostalgie rappelant une forme de cinéphilie que l'on regrette et qui n'existe plus vraiment aujourd'hui<sup>1</sup>.

Les études d'histoire du cinéma se sont emparées du sujet, en particulier pour explorer les différentes facettes de la cinéphilie depuis les années 1920. Il nous paraît cependant aujourd'hui essentiel de réaffirmer l'importance du champ de l'éducation populaire : de ses identités multiples, de ses objectifs, de ses histoires, au sein du champ de l'éducation populaire cinématographique. Même si cette histoire est en plein essor, avec un nombre important de travaux récents ayant interrogé le rôle du cinéma dans l'expansion des pratiques de loisirs de masse<sup>2</sup>, il nous semble qu'une approche prenant davantage en compte les spécificités de l'histoire de l'éducation populaire manquait, en particulier dans le contexte de la rivalité entre réseaux laïques et confessionnels. Certes, il serait inapproprié de délaisser les nombreux travaux issus de l'histoire du cinéma, mais cette histoire ne peut-elle pas s'enrichir de l'apport d'une seconde histoire, d'une histoire qui « occupe une position marginale »<sup>3</sup>, celle d'un autre champ, celui de l'éducation populaire ? C'est pourquoi nous avons souhaité approfondir nos recherches entreprises lors de notre mémoire de Master<sup>4</sup> qui posait déjà une approche comparative entre mondes confessionnel et laïque. Cette thèse se donne l'objectif d'aller plus loin dans cette dimension comparative quasi inédite en intégrant dans son corpus l'intégralité des fédérations habilitées par l'État. Pour cela, nous avons tenté de mettre en valeur des structures et réseaux encore peu étudiés à ce jour à travers l'étude de sources nouvelles ou peu explorées. Cette

---

<sup>1</sup> BAECQUE Antoine de, *La cinéphilie : invention d'un regard, histoire d'une culture : 1944-1968*, Paris, Fayard, 2003, 404 p.

<sup>2</sup> BESSE Laurent, CHATEIGNER Frédéric et IHADDADENE Florence, « Note de synthèse : l'éducation populaire », in *Savoirs*, n° 42, 2016, « l'Harmattan », p. 13-52.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> SOLDE Vivien, « Laïque et Catholique, deux visions de l'éducation cinématographique dans la période d'après-guerre (1944-1951) », sous la direction de Mélissa Gignac, Université Lille 3 - Charles de Gaulle, 2016, 118 p, (dactyl.).

démarche nous permet de mettre au jour des discours originaux, en particulier sur les questions éducatives et de censure.

### **La rivalité laïque/confessionnel : une composante structurante du champ de l'éducation populaire de la Révolution à la Libération**

« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État. »<sup>5</sup>. Ainsi sont inscrits dans le préambule de la constitution de la IV<sup>e</sup> République les finalités éducatives que se donne l'État ; et en particulier les missions d'éducation populaire affirmées ici par la prise en compte des publics enfants et adultes, des principes de formation, mais également de l'accès à la culture. S'ensuivent, quelques années plus tard, les lois dédiées spécifiquement aux milieux de l'éducation culturelle par le film.

Si notre étude commence à la Libération pour se terminer dans les années 1980, il nous semble important de préciser que le conflit opposant confessionnels et laïques dans les mondes éducatifs remonte au moins à la Révolution française. Bien que principalement catholiques, nous avons choisi d'intégrer au sein de la notion de « confessionnel » les mouvements protestants à l'instar de ce que proposent Jean-Michel Ducomte, Jean-Paul Martin et Joël Roman, et ce bien que les protestants se soient impliqués dans les mouvements laïques en faveur de la laïcisation de l'enseignement et de la séparation des Églises et de l'État<sup>6</sup>.

En ce qui concerne la rivalité entre catholiques et laïques, on pourrait remonter aux prémices de l'éducation populaire généralement attribuées au plan Condorcet de 1792<sup>7</sup> ; tout du moins à l'élaboration d'objectifs d'éducation à tous les âges de la vie afin de favoriser l'émancipation

---

<sup>5</sup> ASSEMBLEE NATIONALE, « Condorcet (20 et 21 avril 1792) - Histoire - Grands discours parlementaires - Assemblée nationale » [en ligne], consulté le 2 juillet 2020, <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-discours-parlementaires/condorcet-20-et-21-avril-1792>

<sup>6</sup> DUCOMTE Jean-Michel, MARTIN Jean-Paul et ROMAN Joël, *Anthologie de l'éducation populaire*, Toulouse, France, Privat, 2013, 389 p, p. 14.

<sup>7</sup> « Ainsi, l'instruction doit être universelle, c'est-à-dire s'étendre à tous les citoyens. Elle doit être répartie avec toute l'égalité que permettent les limites nécessaires de la dépense, la distribution des hommes sur le territoire, et le temps, plus ou moins long, que les enfants peuvent y consacrer. Elle doit, dans ses divers degrés, embrasser le système tout entier des connaissances humaines, et assurer aux hommes, dans tous les âges de la vie, la facilité de conserver leurs connaissances et d'en acquérir de nouvelles. » Assemblée nationale, « Condorcet (20 et 21 avril 1792) - Histoire - Grands discours parlementaires - Assemblée nationale » [en ligne], consulté le 2 juillet 2020. <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-discours-parlementaires/condorcet-20-et-21-avril-1792>

du citoyen dans la lignée des pensées des Lumières. Mais ce n'est vraiment qu'au XIX<sup>e</sup> siècle que l'éducation populaire – ou devrait-on dire « les » éducations populaires<sup>8</sup> – connaît un certain engouement avec la création de diverses sociétés, et ce bien avant la loi sur les associations de 1901<sup>9</sup>. Très vite, le champ de l'éducation populaire devient un champ de lutte politique. Si l'on peut diviser le champ entre « réactionnaires » et « progressistes », il faut surtout avoir en tête que « l'éducation populaire n'est [...] l'apanage ni des libéraux, ni des républicains ; monarchistes et conservateurs s'en préoccupent également. Les promoteurs de l'éducation populaire couvrent l'ensemble de l'échiquier politique »<sup>10</sup>. Ce clivage peut être signifié autrement ; selon Geneviève Poujol<sup>11</sup>, l'éducation populaire se forge sur une opposition particulièrement forte, celle entre les catholiques et les laïques. En effet, le conflit scolaire entre ces deux mondes imprègne profondément l'éducation populaire avant même qu'elle ne s'indépendantise vers la fin du XIX<sup>e</sup> dans une période où de multiples associations s'institutionnalisent – notamment la Ligue de l'enseignement créée en 1866 – et par la même occasion en renouvellent la définition<sup>12</sup>.

Dès lors, la rivalité entre laïques et catholiques semble constitutive même du champ. Selon Geneviève Poujol, « le parallélisme est frappant »<sup>13</sup> entre les réseaux catholiques et les réseaux laïques. Pourtant, à l'intérieur même de cette notion de « parallélisme », se trouve un clivage fort sous-entendant la quasi-absence de relation entre les réseaux. Catholiques et laïques n'ont pas construit un mouvement d'éducation populaire ensemble, mais ils ont chacun attribué l'appellation « éducation populaire » à leurs mouvements. Ces deux milieux œuvrent dans un même champ, mais totalement indépendamment, discréditant l'idée d'une éducation populaire unie au profit de l'idée d'éducations populaires diverses. Ils ne partagent pas non plus les mêmes objectifs, puisque pour les confessionnels l'éducation populaire mêle instruction religieuse et alphabétisation tandis que pour les laïques républicains et socialistes elle doit avant

---

<sup>8</sup> « Une histoire de l'éducation populaire ? Il semble qu'il faille parler de plusieurs histoires, parallèles tant les origines et leurs formes d'action sont différentes et surtout étrangères, les unes aux autres. » POUJOL Geneviève, *L'éducation populaire : histoires et pouvoirs*, Paris, Économie et humanisme : Éditions ouvrières, 1981, p. 7.

<sup>9</sup> CHRISTEN Carole et BESSE Laurent, « Introduction : retracer l'histoire de l'éducation populaire (1815-1945) » in *Histoire de l'éducation populaire, 1815-1945 : perspectives françaises et internationales*, CHRISTEN Carole et BESSE Laurent (dir.), Villeneuve d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion, 2017, p. 11-32.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>11</sup> G. Poujol, *L'éducation populaire, op. cit.*

<sup>12</sup> CHATEIGNER Frédéric, « L'expression éducation populaire dans les discours publics français (1815-1950) » in *Histoire de l'éducation populaire, 1815-1945 : perspectives françaises et internationales*, CHRISTEN Carole et BESSE Laurent (dir.), Villeneuve d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion, 2017, p. 51-61.

<sup>13</sup> G. Poujol, *L'éducation populaire, op. cit.*, p. 9.

tout permettre l'émancipation sociale, économique et politique des travailleurs dans une logique de transformation des rapports sociaux<sup>14</sup>.

Dès 1815, il y a une volonté de rechristianisation de la part des catholiques qui ont, depuis la Révolution, perdu beaucoup d'influence. Les écoles confessionnelles deviennent le fer de lance de cette campagne. Un rôle se renforçant grâce à la loi Falloux en 1850 qui déclenche une véritable « reconquête cléricale » et un « durcissement des affrontements autour de la question scolaire »<sup>15</sup>. Par le biais de l'éducation populaire, en rétablissant une instruction religieuse, les catholiques tentent de réaffirmer leur pouvoir à la fois sur les enfants et sur les parents<sup>16</sup>. Cependant, si les différences sont notables, l'inscription de ces mouvements au sein du champ de l'éducation populaire, telle qu'elle peut être définie aujourd'hui – « l'action éducative qui prétend toucher principalement les milieux populaires et qui entend agir sur l'individu hors de l'école pour transformer la société »<sup>17</sup> – est indéniable :

« Deux conceptions du peuple, et par là de l'éducation populaire, sont identifiées au cours de cette période [XIX<sup>e</sup>]. Les auteurs des catéchismes légitimistes s'adressent au peuple-enfant qu'il faut préserver des “mauvais livres” et des héritiers de la Révolution française. Les auteurs des catéchismes libéraux ou républicains s'adressent au peuple-souverain qu'il faut émanciper par l'éducation politique. L'instauration d'un suffrage universel masculin en 1848 entraîne une forte croissance de la production catéchistique ; ces ouvrages élémentaires doivent éduquer le citoyen à la pratique du vote. »<sup>18</sup>

L'impact fondamental de la rivalité entre les laïques et les catholiques ne se limite pas seulement aux mondes de l'éducation populaire, mais touche également l'ensemble de la société française. Cette lutte mène au point d'orgue qu'est la loi de séparation des Églises et de l'État en 1905 qui affecte directement et durablement les milieux éducatifs<sup>19</sup>. Bien que la laïcité paraisse l'emporter politiquement dans le champ de l'éducation populaire, ce sont les catholiques qui semblent avoir l'avantage. Ils ont en effet su prendre de nombreuses initiatives dans le postscolaire que les laïques peinent à rattraper<sup>20</sup> et qui se répercute directement sur les premières utilisations du cinéma comme moyen d'enseignement.

---

<sup>14</sup> C. Christen et L. Besse, « Introduction : retracer l'histoire de l'éducation populaire (1815-1945) », art cit, p. 15.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>18</sup> CHRISTEN Carole et BESSE Laurent, *Histoire de l'éducation populaire, 1815-1945 : perspectives françaises et internationales*, Villeneuve d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion, 2017, 430 p, p. 78.

<sup>19</sup> G. Poujol, *L'éducation populaire, op. cit.*, p. 38.

<sup>20</sup> C. Christen et L. Besse, « Introduction : retracer l'histoire de l'éducation populaire (1815-1945) », art cit, p. 19.

La dimension originelle de ce conflit fait que, malgré des accalmies, il ne cesse pas, même à la Libération au moment où les catholiques votent en faveur de la constitutionnalisation de la laïcité<sup>21</sup>. Tandis que celle-ci s'enracine dans les valeurs françaises, les militants catholiques restent à l'affût et continuent la lutte pour défendre leurs idéaux :

« Le terme, on le sait n'est apparu dans le vocabulaire constitutionnel qu'en 1946, avec la IV<sup>e</sup> République qui se définit comme laïque. La laïcité devient un patrimoine commun, en théorie partagé. Pour autant, les affrontements restent vifs autour de la question scolaire et par voie de conséquence dans le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire. Schématiquement, le monde laïque refuse que des fonds publics aillent à des associations confessionnelles au nom du refus du pluralisme : la France est un ensemble d'individus libres et égaux et non un regroupement de familles spirituelles. Seules les associations laïques garantissent cette liberté. Ce principe philosophique est mis au service de la lutte contre l'école privée, mais également au service de la défense des intérêts des associations laïques dans l'univers de la jeunesse, particulièrement dans le périscolaire. La querelle laïque demeure donc un clivage majeur dans l'univers associatif. »<sup>22</sup>

Dans la même période, et malgré le clivage encore prégnant, un grand vent libertaire, idéaliste, et de justice donne un engouement sans précédent aux mouvements issus de l'éducation populaire qu'ils soient laïques ou confessionnels. Au même moment, une vague de spectateurs envahit les cinémas et dynamise les ciné-clubs qui se retrouvent au croisement des mondes de l'éducation populaire et des mondes cinéphiles.

### **Mouvements laïques et confessionnels : des cinéphilies diverses ?**

Les mouvements ciné-clubs s'ancrent dans l'histoire de la cinéphilie que nous ne pouvons occulter. Dans l'influence des *Cultural studies* et de la Socio-histoire du cinéma, la perception de ce qu'on nomme la cinéphilie s'est complexifiée. Dans *La cinéphilie*, Antoine de Baecque la définit comme un moment de l'histoire du cinéma, le moment de sa légitimation, un d'âge d'or où un regard s'est construit malgré une multiplicité de chapelles, de groupes et de pratiques. Ainsi, « la cinéphilie est une forme de regard qui a imposé sa place dans le grand livre de l'histoire de l'art du XX<sup>e</sup> siècle »<sup>23</sup> parce qu'elle « invente une véritable culture » à partir d'une « contre-culture »<sup>24</sup>. Force est de constater que « la » cinéphilie, si on la définit comme ce qui « désigne la culture cinématographique, au double sens d'un savoir acquis par

---

<sup>21</sup> CONSEIL CONSTITUTIONNEL, *Constitution de 1946, IV<sup>e</sup> République* [en ligne] consulté le 29/06/2020, <https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/constitution-de-1946-ive-republique>

<sup>22</sup> BESSE Laurent, *Construire l'éducation populaire : naissance d'une politique de jeunesse (1958-1970)*, Paris, France, la Documentation française : Fonjep, 2014, 102 p, p. 21.

<sup>23</sup> A. de Baecque, *La cinéphilie, op. cit.*, p. 14.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 19.

l'expérience des films et d'une action de cultiver [...] le plaisir cinématographique »<sup>25</sup>, ne se réduit pas « au discours savant » mis en avant par Antoine de Baecque<sup>26</sup>. Selon Laurent Jullier et Jean-Marc Leveratto :

« il ne s'agit [...] pas d'opposer l'histoire des usages sociaux du cinéma à l'histoire de l'art cinématographique, mais de redonner à la notion de cinéphilie son sens large de la culture du plaisir cinématographique, au lieu de l'enfermer dans une forme d'admiration exclusive et restrictive de certains films ou de certains genres de films. De reconnaître, en d'autres termes, la diversité et la plasticité des formes de sociabilité et d'expertise esthétique portées par le cinéma, et que conduit à oublier la valorisation d'une forme unique de cinéphilie »<sup>27</sup>.

La cinéphilie, telle qu'elle est abordée aujourd'hui par l'historien et le sociologue du cinéma n'est donc plus tellement l'invention « d'un » regard, mais plutôt la coexistence d'une multiplicité de regards. Aussi la construction de la culture légitime est un travail collectif, et ce bien que l'histoire soit majoritairement écrite par les élites cinéphiles c'est-à-dire les « vainqueurs » de cette histoire<sup>28</sup>. L'adoption de ce point de vue nous permet d'éviter en partie les écueils de l'histoire nostalgique et de la monumentalisation d'une culture<sup>29</sup>.

La cinéphilie se caractérise aussi par la volonté de communiquer son expérience et son ressenti face à l'œuvre cinématographique, de construire un discours et de le diffuser. En ce sens, elle ne va pas sans une volonté de « promouvoir une certaine manière d'aimer le cinéma »<sup>30</sup> et de se positionner par rapport à son jugement et à celui des autres. Partant de ce principe, Pierre Bourdieu parle du goût qui « classe, et classe celui qui classe »<sup>31</sup>. Selon lui, à l'instant où un jugement de goût est émis, divers processus sociaux s'enclenchent, notamment, en premier lieu, la catégorisation des goûts. Un spectateur qui émet un jugement de goût classe ceux des autres, ce qui le classe également lui-même aux yeux de ses interlocuteurs. L'amour du cinéma – ou du moins d'un certain cinéma – fait que des groupes se constituent autour de certains goûts, mais également, et à l'inverse, que des groupes ou communautés déjà constitués se retrouvent autour de films qui défendent leurs valeurs initiales : « avoir des goûts en commun instaure une

---

<sup>25</sup> JULLIER Laurent et LEVERATTO Jean-Marc, *Cinéphiles et cinéphilies : une histoire de la qualité cinématographique*, Paris, Armand Colin, 2010, 223 p, p. 3.

<sup>26</sup> « "L'invention d'une culture" que décrit Antoine de Baecque ne désigne donc pas la formation de la culture cinéphilique en France, mais l'élaboration d'une *esthétique du cinéma* devenue, depuis, une référence universitaire majeure dans le monde entier. » dans *Ibid.*, p. 12.

<sup>27</sup> L. Jullier et J.-M. Leveratto, *Cinéphiles et cinéphilies*, *op. cit.* p. 6.

<sup>28</sup> JULLIER Laurent, *Qu'est-ce qu'un bon film ?*, Paris, France, Armand Colin, 2021, 237 p, p. 101.

<sup>29</sup> BAECQUE Antoine de et FREMAUX Thierry, « La cinéphilie ou l'invention d'une culture », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 46, 1995, p. 133-142.

<sup>30</sup> L. Jullier et J.-M. Leveratto, *Cinéphiles et cinéphilies*, *op. cit.*, p. 9.

<sup>31</sup> BOURDIEU Pierre, *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979, 670 p, p. 6.

compatibilité et promet une complicité »<sup>32</sup>. Si la cinéphilie est une histoire d'amour, elle est aussi affaire de rejet. En se formant, l'ensemble de ces groupes exclut de fait les goûts discordants et se « distinguent ». Certaines personnes peuvent donc également se rassembler autour de films qu'elles rejettent particulièrement.

D'autres processus s'enchaînent, comme le principe de légitimation qui naît du fait que ces groupes luttent pour la reconnaissance sociale de leurs goûts. Certains se constituent même autour de cette lutte en proposant des moyens concrets de diffusion de leurs discours (publication d'une revue, création d'un ciné-club par exemple)<sup>33</sup>. S'ensuit le processus de domination. Chaque groupe, en tentant de légitimer son approche, essaie plus ou moins de dominer les autres. Ainsi, des processus de légitimation culturelle, comme les a connus le cinéma, sont des luttes à la fois externes (faire reconnaître le cinéma comme un art à la société entière) et internes (se battre en faveur d'une certaine vision du cinéma<sup>34</sup>). Cette volonté de légitimation passe avant tout par une envie d'imposer un mode de vision avant l'œuvre en question. Autrement dit, la légitimation consiste surtout à légitimer une manière de recevoir l'œuvre et non l'œuvre en elle-même ; d'où la présence d'enjeux éducatifs au sein du milieu de la cinéphilie.

C'est en partie cette volonté de transmettre un mode de vision, à l'instar du « Voir, juger, agir » de la Jeunesse ouvrière catholique (Joc), qu'interroge Mélisande Leventopoulos en questionnant la construction d'un regard critique catholique sur le cinéma<sup>35</sup>. Nous constatons que de nombreuses études se sont déjà intéressées aux rapports qu'entretenaient certains grands courants de pensée politiques, idéologiques et confessionnels français avec le cinéma. C'est pourquoi communistes, laïques, catholiques ont notamment eu le droit à leur monographie. Pauline Gallinari s'est attardée sur les mouvements communistes qui cherchent, par « l'agir sur » et « l'agir avec » le cinéma, à « infléchir le cinéma dans un sens communiste »<sup>36</sup> et Pascal Laborderie s'est, quant à lui, principalement consacré aux réseaux laïques qui cherchent « à

---

<sup>32</sup> L. Jullier, *Qu'est-ce qu'un bon film ?*, op. cit., p. 8.

<sup>33</sup> Pour Bernard Lahire, il y a particulièrement deux choses qui peuvent démontrer un processus de légitimation : la multiplication des supports de diffusion (cinéma) et de légitimation (revue) et la multiplicité des discours savants : LAHIRE Bernard, *La culture des individus : dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, la Découverte, 2006, 778 p.

<sup>34</sup> La « guerre des revues », notamment entre *Positif* et les *Cahiers du cinéma* en est un parfait exemple. Voir A. de Baecque, *La cinéphilie*, op. cit.

<sup>35</sup> LEVENTOPOULOS Mélisande, *La construction collective d'un regard critique : les catholiques et le cinéma dans la France du XXe siècle (1895-1995)*, Thèse de doctorat, Université de Paris VIII, 2013, 674 p, (dactyl.).

<sup>36</sup> GALLINARI Pauline, *Les communistes et le cinéma : France, de la Libération aux années 60*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, 299 p.

éduquer le peuple dans des séances postsecondaires et populaires » dans l'entre-deux-guerres<sup>37</sup> tandis que les travaux collectifs de *La Ligue de l'enseignement et le cinéma* s'intéressent plus particulièrement à la période de l'après-guerre<sup>38</sup>. De nombreuses bases ont déjà été posées pour étudier ces différentes approches qui concernent le microcosme du cinéma, de la production à l'exploitation en passant par la distribution, que ce soit dans le réseau commercial ou dans celui du non-commercial. Ces différents travaux ont révélé l'importance de l'éducation dans le processus de légitimation d'une cinéphilie, mais également que la cinéphilie au sens de baecquien n'est pas forcément le premier moteur de l'intérêt porté au cinéma.

En effet, de nombreux acteurs – à l'instar des catholiques et des laïques – ne s'intéressent pas, dans un premier temps tout du moins, au cinéma par amour de l'art, mais avant tout pour sa capacité d'influence. Quand le cinéma était encore peu considéré et perçu comme un divertissement de foire, quelques personnes y avaient déjà vu un véritable et puissant moyen de communication pratiquement universel. Le cinéma est ainsi déjà présent dans les milieux éducateurs tandis que les discours pour le considérer comme un art prennent de l'ampleur.

Même si ce n'est pas le but premier, toutes ces actions contribuent à le légitimer en tant qu'art. Les quelques revues de cinéma et ciné-clubs existant dès les années 1920 œuvrent volontairement à cette tâche. C'est véritablement au sortir de la Seconde Guerre mondiale que les salles de cinéma connaissent un engouement général donnant naissance à une vague cinéphilique. Au même moment, dans une société en pleine période de libération où un des grands enjeux est l'éducation, une autre vague prend forme, celle du renouveau de l'éducation populaire militante qui veut redonner au peuple « au-delà des choix politiques, la pleine capacité d'éclairer ses convictions »<sup>39</sup> par un travail d'éducation culturelle. Ces deux élans contribuent à la création d'un véritable « mouvement ciné-club »<sup>40</sup>, qui ne tarde pas à s'organiser autour de structures fédérales diverses et variées. Les courants du cinéma éducateur et du cinéma artistique fusionnent alors<sup>41</sup>. Selon Léo Souillès-Debats, « bien que les fédérations de ciné-club affichent, dès leur création, des affinités politiques et confessionnelles qui leurs sont propres, elles trouvent un point d'ancrage autour d'un objectif commun d'émancipation

---

<sup>37</sup> LABORDERIE Pascal, *Le cinéma éducateur laïque*, Paris, l'Harmattan, 2015, 278 p.

<sup>38</sup> GIMELLO-MESPLOMB Frédéric, LABORDERIE Pascal et SOUILLES-DEBATS Léo, *La Ligue de l'enseignement et le cinéma : une histoire de l'éducation à l'image, 1945-1989*, Paris, AFRHC, 2016, 398 p.

<sup>39</sup> MIGNON Jean-Marie, *Une histoire de l'éducation populaire*, Paris, France, la Découverte, 2007, 258 p, p. 24.

<sup>40</sup> SOUILLES-DEBATS (DACTYL.) Léo, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : histoire d'une cinéphilie (1944-1999)*, Thèse de doctorat, Université de Lorraine, 2013, 775 p, (dactyl.).

<sup>41</sup> *Ibid.*



du spectateur par et pour le cinéma ». <sup>42</sup> De cette façon, se constitue un mouvement dont les enjeux semblent surpasser les différents points de vue des militants.

Il nous paraît cependant important d'interroger l'existence même de ces différentes affiliations et la multiplicité de ces fédérations. Si le mouvement ciné-club semble uni sous la même bannière de l'émancipation, de l'éducation culturelle et artistique, pourquoi une seule fédération n'a-t-elle pas réuni toutes les bonnes volontés comme cela se passe dans d'autres pays de l'Union de l'Europe occidentale (RFA, Pays-Bas et Angleterre <sup>43</sup>) ? Sans doute parce qu'il subsiste tout de même des distinctions religieuses, idéologiques, politiques et géographiques assez fortes et fondamentales pour qu'une unification ne soit pas envisageable entre les différents réseaux. Partant de ce constat, il nous paraît important de questionner ces volontés de distinction et ainsi, par le biais de cette étude, de participer à un éclairage plus détaillé à la fois de l'histoire de la cinéphilie et de l'éducation populaire.

### **Le champ de l'éducation populaire cinématographique**

Dès lors, et malgré l'utilisation logique du mot « mouvement », nous lui préférons dans ce travail – sans pour autant l'écarter – l'utilisation de la notion bourdieusienne de champ <sup>44</sup>, que nous nommerons « champ de l'éducation populaire cinématographique ». Par l'utilisation de cette notion, nous voulons mettre en exergue la dimension des luttes internes – fondamentales dans l'existence d'un champ – entre les différents agents.

Par « éducation cinématographique », nous n'entendons pas l'instruction par le cinéma, c'est-à-dire l'utilisation de films dits « éducatifs » ayant pour but de transmettre des savoirs précis (géographie, histoire, sciences...). L'éducation cinématographique dépasse la simple éducation à l'image et au langage cinématographique. Elle est notamment un moyen de transmettre des idées politiques, des valeurs, des visions du monde, des manières de regarder, afin d'éduquer le citoyen et de construire une culture à la fois esthétique et politique chez le spectateur ; d'où

---

<sup>42</sup> SOUILLES-DEBATS Léo, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : histoire d'une cinéphilie (1944-1999)*, Thèse de doctorat, Université de Lorraine, 2013, 775 p, p. 11, (dactyl.).

<sup>43</sup> Précisons cependant que la Belgique et l'Italie compte aussi plusieurs fédérations. Jacques Guénée et Keller, « Panorama du mouvement des ciné-clubs de jeunes dans les pays d'Europe occidentale », *Bulletin de Film et vie*, n° 4, 15 septembre 1959, p. 8-12.

<sup>44</sup> BOURDIEU Pierre, « Quelques propriétés des champs » in *Questions de sociologie*, BOURDIEU Pierre (dir.), Paris, Les Éditions de Minuit, 2002, pp. 113-120. Nous utiliserons également l'approche réactualisée de Bernard Lahire du concept de champ.

l'importance de la présence du mot « populaire » dans le champ qui renvoie à tout l'univers de l'éducation populaire d'après-guerre<sup>45</sup> dont les ciné-clubs font partie. L'approche du cinéma qu'adoptent les ciné-clubs et leurs fédérations n'est donc pas uniquement esthétique, mais culturelle au sens où l'entend Gérard Noiriel : « sous ce terme [culturel], le socio-historien englobe toutes les activités qui ont pour but de fournir de nouvelles descriptions du monde »<sup>46</sup>. Cette définition permet de réinterroger le dualisme traditionnel entre « éducation au » et « éducation par » le cinéma, ainsi que je le schématise ci-dessous.

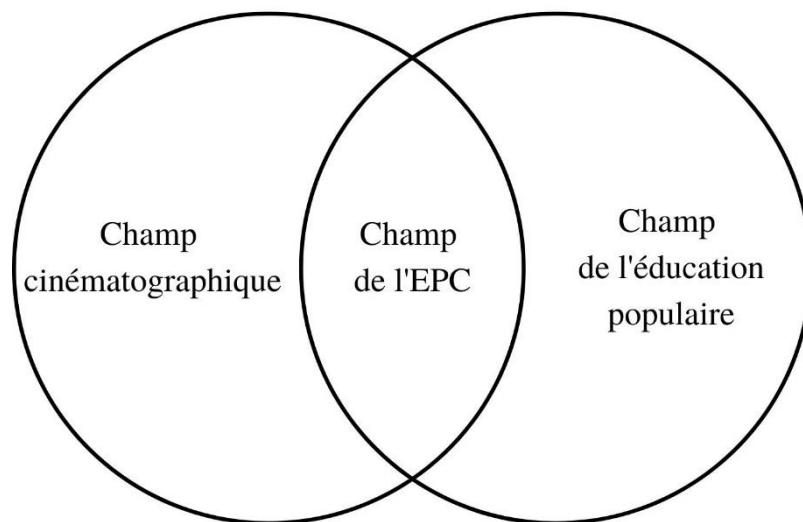


Figure 1 : Illustration du champ de l'éducation populaire cinématographique au croisement du champ cinématographique et du champ de l'éducation populaire

Le champ de l'éducation populaire cinématographique est situé à l'intersection du champ cinématographique – que l'on entend comme le champ regroupant toutes les activités liées au cinéma,<sup>47</sup> dont la cinéphilie – et du champ de l'éducation populaire. De fait, il allie à la fois des enjeux cinéphiliques et des enjeux éducateurs forts, difficilement séparables les uns des autres. En cela, il s'est doté « d'un principe de différenciation et d'auto-organisation »<sup>48</sup>. Le monde de l'éducation populaire cinématographique possède « des règles du jeu et des enjeux spécifiques, irréductibles aux règles du jeu et enjeux des autres champs »<sup>49</sup> en particulier les réglementations liées au cinéma non commercial pour lesquelles il a milité et auxquelles il doit se soumettre. Il

<sup>45</sup> J.-M. Mignon, *Une histoire de l'éducation populaire*, op. cit.

<sup>46</sup> NOIRIEL Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006, 121 p, p. 88.

<sup>47</sup> Au sein du « champ cinématographique », nous nous intéressons plus particulièrement au « champ de la cinéphilie » ou « champ cinéphile » afin de mettre en lumière les autres mouvements cinéphiles qui s'expriment dans les revues spécialisées par exemple.

<sup>48</sup> DIRKX Paul, « Champ », dans Anthony Glinoe et Denis Saint-Amand (dir.), *Le lexique socius*, URL : <http://ressources-socius.info/index.php/lexique/21-lexique/37-champ>, page consultée le 30 avril 2020.

<sup>49</sup> LAHIRE Bernard, « Champ, hors-champ, contrechamp » in *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu, dettes et critiques*, La Découverte, 2001, p. 24.

est un champ autonome dans le sens où il dispose de ses propres institutions (Direction générale de la Jeunesse et des Sports / Centre national du cinéma (CNC) / fédérations / groupements régionaux / ciné-clubs) répondant à une réglementation qui lui est propre et à des objectifs « communs » de politique éducative.

Il nous semble donc impossible de considérer séparément les questions de cinéphilie et d'éducation culturelle populaire. Les enseignements, que l'on pourrait qualifier de la « forme » et du « fond », sont parfaitement imbriqués. De plus, cette approche nous paraît généralisée au sein de l'éducation populaire comme le souligne Françoise F. Laot, à partir des textes fondateurs de Peuple et culture, « tous ces médias “modernes”, comme les arts en général, parce qu'ils font appel aux sens et parce qu'ils ont un puissant pouvoir d'influence, doivent être utilisés dans l'éducation autant comme supports d'apprentissage et de culture que pour être analysés et déconstruits »<sup>50</sup>.

Néanmoins, des tensions entre des mouvements promouvant des approches différentes peuvent s'observer. Le différend opposant la valorisation de la dimension esthétique du film (vision plutôt cinéphile) et la valorisation de son message (vision plutôt éducative) que Léo Souillés-Debats qualifie d'« éternel débat sur le cinéma comme objet d'art ou moyen de culture qui se retrouve de manière sous-jacente tout au long de l'histoire du mouvement »<sup>51</sup> en est une des manifestations. Par conséquent, le champ de l'éducation populaire cinématographique est également le lieu de jeux de pouvoir et d'enjeux de domination culturelle.

Outre ce débat sur la primauté de l'esthétique ou du message, de la forme ou du fond, plusieurs formes de domination peuvent alors être mises en exergue. La première est celle de la domination des élites sur les masses. Ici, c'est celle des intellectuels (animateurs, théoriciens, critiques, etc.), et plus globalement des producteurs de discours, sur les spectateurs des ciné-clubs. Comme l'exprime Gérard Noiriel :

« Ceux qui maîtrisent les moyens de communication à distance détiennent un pouvoir à caractère symbolique du fait qu'ils s'adressent à un public, c'est-à-dire à un grand nombre d'individus dispersés et qui ne se connaissent pas, mais qui reçoivent les mêmes messages. Tout discours permet ainsi de tracer une ligne de démarcation entre les réalités qui sont rendues visibles aux yeux de tous, du simple fait qu'elles sont énoncées, et des réalités qui restent invisibles parce qu'elles ne dépassent pas la sphère du langage “privé”. Les individus qui détiennent le privilège de définir les identités,

---

<sup>50</sup> LAOT Françoise, « Éducation populaire et développement de la formation des adultes : les propositions de Peuple et culture à ses débuts » in *Penser et agir en commun : fondements et pratiques d'une éducation populaire*, MAUREL Christian (dir.), Peuple et culture (éd.), Lyon, Chronique sociale, 2017, p. 47-55, p. 51.

<sup>51</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club, op. cit.*, p. 32.

les problèmes et les normes du monde social imposent ainsi les enjeux que doivent prendre en considération tous les acteurs de la société. C'est la raison pour laquelle les questions de nomination, de désignation et de catégorisation sont au cœur des préoccupations de la socio-histoire. »<sup>52</sup>

Par ce pouvoir du discours, une culture légitime est construite par les élites intellectuelles des réseaux qui est grandement valorisée face à la culture populaire. On peut schématiser ce point de vue avec une pyramide. À l'échelle des fédérations du champ de l'éducation populaire cinématographique, on trouve au sommet les élites culturelles qui sont des critiques et théoriciens reconnus du cinéma ou des administrateurs. Plus généralement, ce sont les individus qui ont le plus souvent accès aux colonnes des revues et à la documentation créées. Pour que leur discours impacte les publics cibles (ici les spectateurs et adhérents des ciné-clubs), il faut qu'il passe par des médiateurs, rôle ici joué par les animateurs.

Ce point a particulièrement été mis en lumière par le travail de Léo Souillés-Debats qui interroge l'échec des ciné-clubs auprès des milieux populaires et la manière dont une certaine violence symbolique notamment liée au « modèle ciné-club » s'est progressivement mise en place. Il dénonce alors un paradoxe qui « constitue l'un des principaux points d'ancrage d'un "idéal ciné-club" qui vise à l'émancipation sociale et culturelle des spectateurs tout en refusant bien souvent à ces derniers de contester les fondements du panthéon ciné-clubiste »<sup>53</sup>.

Cette forme de domination, si elle existe, ne s'exerce cependant pas de manière aussi mécanique que la structure pyramidale des mouvements de ciné-clubs pourrait le laisser penser. D'après Michèle Lagny, par exemple, « les relations entre culture "savante" et "populaire" sont fort complexes. [...] Les deux domaines ne sont pas étanches : la culture populaire n'est ni radicalement opposée à la culture savante, ni agencée par un dispositif de contrôle des masses. »<sup>54</sup>. En effet, l'affirmation de l'existence d'une seule élite intellectuelle, d'une seule forme de culture savante est remise en question aujourd'hui. De plus,

« Admettre qu'il n'y a probablement pas (ou plus, si toutefois il y en a eu) de système orchestré par une diabolique "idéologie dominante" n'exclut pas la prise en compte des effets idéologiques de la circulation des biens culturels, mais on ne choisit plus ces effets comme point de départ de l'interrogation, de manière à éviter une simplification excessive du système. On tend au contraire à considérer "les cultures" comme constitutives d'identités de groupes et comme stratégies symboliques de contrôle du pouvoir, différenciées, voire souvent contradictoires. »<sup>55</sup>

---

<sup>52</sup> G. Noiriel, *Introduction à la socio-histoire*, op. cit., p. 5-6.

<sup>53</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 525.

<sup>54</sup> LAGNY Michèle, *De l'histoire du cinéma : méthode historique et histoire du cinéma*, Paris, Armand Colin, 1992, 298 p, p. 188.

<sup>55</sup> *Ibid.*

Il nous faut ainsi considérer les différentes cultures comme actrices influentes du champ. Un des apports des *Cultural Studies* a justement été de penser la culture sous l'angle des publics et de leurs identités diverses :

« [...] les culturalistes ont [...] pensé la lutte idéologique comme une bataille multiple, touchant des plans variables : par exemple, celui des sexes ou des cultures ethniques. Ce constat les a conduits à comprendre de plus en plus souplement les rapports entre les produits et les publics : si des sources idéologiques différentes informent les produits culturels, les publics, eux-mêmes imprégnés de conflits divers, sont susceptibles d'interpréter de manière variable ces produits. »<sup>56</sup>

Ainsi, il n'y a pas qu'un public populaire et un public dominant, mais des publics dont la réception est en partie orientée par leurs origines, leurs vécus, leurs idéologies, etc. Comme l'explique Pascal Ory, dans le cadre de l'histoire culturelle, la représentation est considérée comme sociale et collective<sup>57</sup>. Au sein et en dehors de ces modes de vision multiples, il existe toujours des enjeux de légitimation, de distinction et de domination puisque les rapports aux œuvres peuvent être différenciés jusqu'à l'échelle de l'individu même au sein d'un groupe de vision.

En cela, il nous semble que, dans notre domaine de recherche, la rivalité opposant personnalités et mouvements confessionnels et laïques fut moins mise en lumière par l'historiographie. Elle nous apparaît pourtant centrale pour comprendre à la fois l'histoire de l'éducation populaire en général et comment ont pu se constituer certaines cinéphilies – ou du moins des approches légitimées – différentes. Cet enjeu de distinction est celui des réseaux entre eux. Le champ de l'éducation populaire cinématographique est constitué d'environ une dizaine de fédérations qui seront reconnues officiellement par le CNC et le bureau de la Jeunesse et des Sports. À la fois réceptrices et créatrices de discours, les différentes structures portent chacune une certaine vision du cinéma et de l'éducation cinématographique qui ne correspond pas à ce que proposent les autres. Du moins, lors de leur création, il semble que des besoins cinéphiles très divers se soient manifestés pour qu'une dizaine de réseaux puissent émerger et être reconnus officiellement. Il s'agit donc en partie d'analyser ces différentes approches du cinéma intellectualisées et cherchant à se légitimer.

Certes, le mouvement des ciné-clubs tend globalement à s'institutionnaliser et à s'imposer en tant que structure d'éducation influente et nécessaire. De fait, les luttes communes sont nombreuses (loi du non-commercial, reconnaissance du « modèle ciné-club », valorisation

---

<sup>56</sup> ESQUENAZI Jean-Pierre, *Sociologie des publics*, Paris, France, La Découverte, 2009, 126 p, p. 56.

<sup>57</sup> ORY Pascal, *L'histoire culturelle*, Paris, France, Presses universitaires de France / Humensis, 2019, 122 p.

d'œuvres de qualité, etc.) et finalement indispensables pour la survie du champ comme le précise Bernard Lahire : « en lutte les uns contre les autres, les agents d'un champ ont au moins intérêt à ce que le champ existe, et entretiennent une "complicité objective" par-delà les luttes qui les opposent »<sup>58</sup>. En revanche, les fédérations sont aussi porteuses de points de vue cinéphiles et éducateurs qu'elles défendent au sein de leurs discours et qu'elles cherchent logiquement à imposer face aux autres puisque « les luttes ont pour enjeu l'appropriation d'un capital spécifique au champ (le monopole du capital spécifique légitime) et/ou la redéfinition de ce capital »<sup>59</sup>, ici le capital culturel cinématographique. Dès lors, notre approche n'est pas uniquement verticale – « la » cinéphilie intellectuelle face aux cinéphilies populaires – mais également horizontale – les cinéphilies laïques et confessionnelles dans notre cas ; elle ne peut pas non plus occulter les différents enjeux politiques transversaux.

Une troisième forme de lutte, mise en évidence par Léo Souillés-Debats, nous semble importante : celle des conflits générationnels. Chaque nouvelle génération arrivant dans les ciné-clubs en modifie un tant soit peu les organisations et les discours sur le cinéma défendus par leurs aînés. En effet, dans le contexte des ciné-clubs, les nouvelles générations sont porteuses de nouvelles propositions, de nouvelles approches susceptibles de réinterroger la direction du champ puisque

« si la nouvelle génération de spectateurs perpétue les échecs sociaux de la vague précédente, celle-ci s'empare progressivement du "modèle ciné-club" pour l'adapter à ses propres pratiques cinéphiles. Dès lors, les discours des organes officiels sont confrontés à la réalité d'un terrain nouveau qui se partage entre les inquiétudes des premières générations des ciné-clubs, les limites théoriques des manuels et le développement de nouvelles pratiques cinéphiles. »<sup>60</sup>

Ce qui nous importe plus particulièrement ici, c'est d'observer comment au sein des différentes fédérations ces « stratégies de subversion »<sup>61</sup> sont accueillies. Elles peuvent être à l'origine de changements profonds et de crises soudaines. Et ainsi – si une modification globale du champ survient – comment ce changement a-t-il été légitimé au sein même des fédérations ? Et pouvons-nous y trouver une cohérence sur le plan de l'analyse comparative entre les réseaux confessionnels et laïques ?

---

<sup>58</sup> B. Lahire, « Champ, hors-champ, contrechamp », art cit, p. 25.

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 309.

<sup>61</sup> P. Bourdieu, « Quelques propriétés des champs », art cit, p. 115.

Cette lutte qui oppose les différentes obédiences, majoritairement issue du champ de l'éducation populaire, nous pose question. Entre les enjeux des différentes fédérations et la vision globale du champ de l'éducation populaire cinématographique pouvons-nous observer une approche confessionnelle et une approche laïque bien distinctes ? Autrement dit, dans la continuité des luttes laïques et des batailles scolaires, pouvons-nous réussir à caractériser des discours et pratiques éducatives et cinéphiles différenciés ? Deux modes de regards différents sont-ils réellement perceptibles ? Ces questionnements nous amènent à nous interroger sur les définitions que nous posons et les limites que nous nous imposons.

### **Périodisation**

Si le choix de la Libération comme point de départ de notre étude peut sembler assez cohérent du premier point de vue, la question d'intégrer la période séparant 1895 à 1944 s'est posée. En effet, les travaux de Mélisande Leventopoulos et Pascal Laborderie ont bien montré les tensions déjà vives autour du médium cinématographique, en particulier entre les univers laïques et confessionnels engagés dans des stratégies concurrentielles. Effectivement, nombre des institutions cinématographiques liées à ces mouvements trouvent leur origine à cette période (constitution des offices régionaux, de la Fédération nationale des offices du cinéma éducateur (FNOCE), de la Centrale catholique du cinéma (CCC), etc.). Malgré tout, notre angle d'attaque qui porte en premier lieu sur le champ de l'éducation populaire cinématographique et qui a délimité notre corpus, ne pouvait convenir à cette période majoritairement dédiée au cinéma scolaire et éducateur. Nous nous appuyons donc sur les travaux préexistants afin de comprendre le contexte d'émergence du champ de l'éducation populaire cinématographique et des fédérations de ciné-clubs.

Concernant la délimitation de fin, le choix a été plus complexe. En effet, dans une période aux changements constants et extrêmement divers, il était difficile de choisir celui qui prévalait à nos yeux. Le choix de Léo Souillés-Debats de finaliser ses recherches dans les années 1990 avait du sens. En effet, c'est un moment charnière durant lequel le déclin des ciné-clubs prend quasiment fin et laisse le mouvement dans un état extrêmement affaibli jusqu'à aujourd'hui. Notre première idée était en effet de pousser jusqu'en 2005, avec la création de Youtube, posant l'hypothèse que l'avènement du streaming allait par la suite redéfinir le rapport à l'image, à l'art cinématographique et à l'éducation populaire. Malheureusement, cette première

orientation s'est heurtée en premier lieu au manque de sources, puis à la difficulté d'effectuer une étude minutieuse des discours sur une aussi longue période. Après de longues réflexions, notre choix s'est finalement porté sur le milieu des années 1980 pour plusieurs raisons. En premier lieu, les choix politiques portant sur l'éducation populaire et sa redéfinition en animation socio-culturelle, en réduisant les subventions aux fédérations, les ont fragilisées. Dans une posture délicate et inquiètes pour l'avenir, celles-ci décident de céder aux pressions de l'État qui souhaite une unification du mouvement. Ainsi naissent le Comité de liaison interfédéral des ciné-clubs (Clicc) et la Coordination des fédérations de ciné-clubs (Cofecic) qui annoncent des relations plus proches entre les fédérations et un affaiblissement des conflits. Les enjeux de distinction se font plus faibles face à l'affaiblissement du champ entier.

En plus de cela, c'est en 1982 que cesse de paraître le *Filmographe*, dernière revue d'une fédération chrétienne. Cette disparition marque le déclin que vivent les ciné-clubs et en particulier les fédérations confessionnelles. En effet, *Film et vie* et la Fédération des associations de ciné-clubs (Fac) disparaissent quant à elles dès le milieu des années 1980, indiquant ainsi une période charnière pour ces mouvements qui vivent une grande période de sécularisation depuis les années 1970. Parallèlement, le monde laïque est aussi bouleversé. La Ligue de l'enseignement prône désormais une laïcité plus ouverte dans une société française qui s'interroge désormais sur la place de l'islam :

« Dans le champ de l'éducation populaire, les associations laïques concurrencent les activités catholiques sur le terrain des loisirs. Au moins jusqu'aux années 1980, la notion demeure fondamentale dans la bipolarisation de la vie politique française entre la droite et la gauche. À partir du milieu des années 1980, elle fait l'objet de nouveaux débats concernant la place de l'islam dans la société, dans un contexte géopolitique où les atteintes aux libertés fondamentales, notamment d'expression, dans les théocraties islamiques s'internationalisent (affaire des *Versets sataniques*, Rushdie, 1989). »<sup>62</sup>

La convergence dans les années 1980 de ces divers événements et problématiques correspond à une véritable redéfinition du champ de l'éducation populaire cinématographique et des rapports de force en présence. Notre axe d'étude ne nous semblait dès lors plus adapté au nouvel agencement du champ en déclin justifiant, à nos yeux, le choix de cette périodisation. Afin de mieux comprendre l'agencement du champ correspondant à notre étude, il nous paraît important

---

<sup>62</sup> LABORDERIE Pascal, *Laïcité, publics religieux et cinéma*, <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/laicite-publics-religieux-et-cinema/>, consulté le 30 octobre 2020.



de revenir sur les identités des fédérations et les définitions de leur caractère « laïque » ou « confessionnel ».

### **Les identités des fédérations**

Au cœur de cette thèse se pose la question de ce qui fait l'identité de ces fédérations<sup>63</sup> et notamment de comment les classer dans notre système de lecture fondé sur la distinction entre mouvements confessionnels et laïques. Nous nous devons de préciser les moyens mis en place afin de nous positionner sur cette question. Nous avons ainsi discerné plusieurs points nous permettant de classer ces fédérations :

Le premier consiste à voir comment les fédérations sont identifiées dans la littérature scientifique. La première base de notre travail a porté sur de la recherche et de la lecture bibliographique. Les chercheurs ayant déjà travaillé de près ou de loin sur les mouvements ciné-clubs ont déjà mis en avant des traits identitaires pour certaines fédérations. Notre travail part de ces identités déjà posées et permet de les préciser si besoin.

Afin de bien définir les fédérations, il nous semble important de connaître la manière dont elles se définissent elles-mêmes en particulier à travers leurs publications. Mais cette autodéfinition ne peut suffire pour les catégoriser. Même si certaines avouent très ouvertement les milieux dont elles sont issues, d'autres sont plus réticentes, probablement afin de ne pas rebuter certains publics.

Un autre point, consistant à s'intéresser à la création des fédérations, est sans doute un des plus importants pour comprendre dans quelle optique et dans quel contexte elles ont été créées. Quel(s) est(sont) leur(s) objectif(s) original(aux) ? Cependant, cette information bien qu'importante ne peut nous renseigner réellement sur les évolutions que celles-ci peuvent connaître.

Nous pouvons plus facilement nous intéresser aux évolutions des fédérations à travers les positions défendues par leurs dirigeants, en particulier dans les petites fédérations. Celles-ci sont souvent très dépendantes d'une poignée de personnes très dévouées et présentes sur le long terme. Dans les grosses fédérations, où les cadres sont plus changeants, les effets de

---

<sup>63</sup> Pour voir le détail des fédérations : cf. Annexes / Champ de recherche / I. Les fédérations habilitées à diffuser la culture par le film.

normalisation au sein de la structure et l'impact du choix démocratique sont également de bons indicateurs pour comprendre où elles peuvent se situer.

Les fédérations s'inscrivent dans des réseaux de structures dans lesquels elles jouent un rôle. La mise en lumière de ces réseaux peut nous permettre de mieux comprendre la position et l'identité sociale de ces fédérations ; c'est-à-dire comment elles se définissent, comment elles sont perçues et à quels besoins particuliers elles répondent. Outre les structures extérieures aux fédérations, la caractérisation des ciné-clubs affiliés est également un très bon indicateur. Aujourd'hui on peut notamment observer ces réseaux grâce aux institutions qui ont conservé des archives. Au Centre national des archives de l'Église de France (CNAEF), par exemple, on trouve des dossiers dédiés à la Fac ou à la Fédération loisirs et culture cinématographique (Flecc), de même pour certains diocèses. Les localisations des sièges des fédérations peuvent également être de forts indices.

Notre dernier point met en évidence la manière dont les fédérations sont perçues par d'autres structures. Ces positions peuvent se percevoir à travers les collaborations que les fédérations tissent entre elles. Mais ici, c'est surtout le point de vue du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports qui nous intéresse au travers des rapports rédigés par Pierre Arents sur chacune des fédérations par exemple.

Cet ensemble d'approches nous permet dès lors d'essayer de comprendre où peuvent se positionner les fédérations. Cependant, nous sommes bien sûr limité par les documents qui ont pu être mobilisés dans le cadre de cette thèse. Un des principaux enjeux de ce travail de recherche est également d'interroger les évolutions des fédérations. En presque quarante ans d'histoire, les générations, le contexte historique et les idéologies changent et peuvent modifier les positionnements idéologiques des divers organismes.

## **Définitions**

Beaucoup de ces fédérations n'avancent pas masquées et annoncent clairement leurs appartenances confessionnelles : Fédération loisirs et culture cinématographique (Flecc) et Fédération des associations des ciné-clubs (Fac) sont catholiques ; Film et vie est protestante, Film et famille est chrétienne alliant protestants et catholiques. Concernant les réseaux que nous qualifierons de laïques, la définition est plus difficile à arrêter. Si une fédération se réclame

d'emblée de la militance laïque (l'Union française des œuvres du cinéma éducateur laïque (Ufocel), fédération affiliée à la Ligue de l'enseignement), aucune autre ne veut s'affirmer comme telle. Certaines sont très proches de mouvements politiques comme la Fédération française des ciné-clubs (FFCC) qui naît « sous l'égide communiste »<sup>64</sup> et d'autres se veulent apolitiques, apolitiques et/ou non confessionnelles. Précisons tout de même que ces fédérations n'étaient pas exclusivement réservées aux ciné-clubs et aux spectateurs se considérant de la même obédience puisque leur intention d'influencer des publics divers était primordiale.

Concernant la laïcité, il nous paraît important de définir les différentes approches avec d'une part la « laïcité militante »<sup>65</sup> dont les réseaux combattent pour la défense de la laïcité. Nous pouvons y observer la coexistence de différentes idéologies politiques plutôt ancrées à gauche : communisme, socialisme, gauche radicale, etc. Les autres réseaux que nous pouvons qualifier de « neutres » ou d'« apolitiques » peuvent sembler plus « ouverts » que ceux des laïques partisans puisqu'ils ne s'inscrivent pas dans une lutte. Ceux-ci se situent plutôt dans la conception de la « laïcité ouverte »<sup>66</sup>. Ils ne s'interrogent pas ou peu sur les concepts de neutralité religieuse et de laïcité et ne se décrivent pas en fonction de ces critères alors que ces mêmes structures peuvent impliquer des personnes, des associations, voire des réseaux entiers avec des convictions religieuses diverses et des non-religieux. C'est une conception qu'adoptent les Maisons de la jeunesse et de la culture (MJC), qui sont pionnières<sup>67</sup>, au sortir de la guerre ; de la « laïcité dite "ouverte", qui revendique pour les institutions autres que l'école publique, le principe de la confrontation entre opinions, familles spirituelles et politiques afin de permettre une éducation mutuelle par le dialogue-confrontation »<sup>68</sup>. C'est une conception que ne partage pas la Ligue de l'enseignement, voire qu'elle récuse puisqu'elle « s'en tient à la laïcité, sans épithète, celle qu'incarne l'école publique : aucune appartenance, aucune famille spirituelle n'est reconnue dans la sphère publique »<sup>69</sup>. Deux visions de la laïcité coexistent donc dans cette période : « ouverte » et « militante » ou, si l'on adopte la terminologie de Martine

---

<sup>64</sup> P. Gallinari, *Les communistes et le cinéma*, op. cit., p. 63.

<sup>65</sup> MARTIN Jean-Paul, « La Ligue de l'enseignement : les avatars du modèle associatif laïque » in *Associations laïques et confessionnelles : identités et valeurs*, COHEN Martine (dir.), Paris, France, l'Harmattan, 2006, p. 21-33. p. 27.

<sup>66</sup> BAUBEROT Jean, *Les sept laïcités françaises : le modèle français de laïcité n'existe pas*, Paris, France, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2015, 175 p.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 91.

<sup>68</sup> BESSE Laurent, *Construire l'éducation populaire : naissance d'une politique de jeunesse (1958-1970)*, Paris, France, la Documentation française : Fonjep, 2014, 102 p, p. 24.

<sup>69</sup> *Ibid.*

Cohen, « modeste » et « intégrale »<sup>70</sup>. Dès lors, « l'espace laïque reste un englobant, le lieu même qui permet l'existence d'une pluralité de références »<sup>71</sup>.

Concernant les fédérations de ciné-clubs, nous pouvons citer ici la Coopérative régionale du cinéma culturel (CRCC) ; l'Union nationale des inter-ciné-clubs (Unicc) confédération d'associations laïques, communistes et catholiques ; et la Fédération française des ciné-clubs de jeune (FFCCJ), avant la crise de succession de Jean Michel, qui rassemble des personnalités et structures laïques, marxistes et confessionnelles. Nous pouvons également ajouter dans cette catégorie toutes les institutions étatiques, à l'instar du CNC ou de Jeunesse et Sports, qui doivent se soumettre aux principes de la laïcité.

Face à la difficulté pour définir clairement et précisément ces mouvements, il nous semble également important d'interroger les distinctions au sein même des réseaux dits laïques et confessionnels. Nombre d'entre eux sont portés par des intellectuels et des figures dont les discours jouent un rôle considérable dans la construction des différentes approches. Ils participent directement aux différents choix et directions qui sont pris par les fédérations. Nous questionnons ainsi les divergences d'opinions internes aux organisations. Comment en leur sein des visions et des discours se confrontent-ils et sont-ils légitimés pour enfin être portés par la fédération ? Quels processus de légitimation du discours sont mis en place et quels types de distinctions s'opèrent, font partie des questions à propos desquelles nous serons amené à réfléchir dans cette étude.

## **Problématique**

Beaucoup d'historiens travaillant sur l'historiographie de l'éducation cinématographique constatent une rivalité entre les mouvements confessionnels et laïques. Cependant, elle n'est abordée que partiellement. En effet, Pascal Laborderie, qui s'intéresse aux mouvements laïques dans l'entre-deux-guerres<sup>72</sup> puis dans la période d'après-guerre<sup>73</sup>, et Mélisande Leventopoulos,

---

<sup>70</sup> COHEN Martine, « Associations laïques et confessionnelles : convergences de valeurs et recompositions identitaires » in *Associations laïques et confessionnelles : identités et valeurs*, COHEN Martine (dir.), Paris, France, L'Harmattan, 2006, p. 9-18.

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>72</sup> P. Laborderie, *Le cinéma éducateur laïque*, op. cit.

<sup>73</sup> LABORDERIE Pascal, *Éducation populaire, laïcité et cinéma : une médiation culturelle en mouvement*, Paris, France, L'Harmattan, 2021, 264 p.

qui s'est concentrée sur les mondes catholiques<sup>74</sup>, abordent surtout des milieux et des institutions spécifiques et la dimension comparative ne se limite qu'à des points précis très souvent conflictuels. Il en est de même pour le travail de Léo Souillés-Debats<sup>75</sup> qui s'est surtout concentré sur les mouvements les plus importants et très souvent laïques. Il nous semble alors que notre étude comparative apporte donc un réel approfondissement, dans la continuité de ce que Roxane Hamery propose dans *Ténèbres empoisonnées*<sup>76</sup>.

De plus, bien souvent, ces points de comparaison ponctuels, quand ils concernent les ciné-clubs et l'éducation cinématographique en général, ne prennent pas en compte la totalité et la diversité des fédérations habilitées par les bureaux de la Jeunesse et des Sports. Dans ce contexte, il nous semblait important d'y consacrer une étude afin d'éclaircir ces différents positionnements, en intégrant de fait la quasi-totalité des fédérations habilitées et en limitant notre cadre au champ de l'éducation populaire cinématographique défini précédemment.

En effet, ces petites fédérations jusqu'ici peu étudiées sont tout autant des objets d'études légitimes – malgré leur impact sans doute plus limité – pouvant nous éclairer sur une plus grande diversité des approches éducatives et cinéphiles du cinéma dans les mouvements d'éducation populaire et comment celles-ci ont pu, par leur présence, influencer sur des discours ou alimenter des débats. En outre, ces fédérations bien que moins puissantes et médiatiques n'en représentent pas moins des groupes sociaux non négligeables à l'instar des associations familiales (Film et famille) ou des milieux protestants (Film et vie). Ces réseaux ont participé à la vie du champ de l'éducation populaire cinématographique, à sa production théorique et pratique et ont pu avoir des impacts encore inconnus. De plus, les chiffres des ciné-clubs issus des archives du CNC peuvent, à notre avis, biaiser notre estimation de l'impact des fédérations qui, pour certaines, développaient des activités autres que celles des ciné-clubs, ou fournissaient des services à des associations non affiliées ou non considérées comme « ciné-clubs ». Les retombées de leurs actions sont, à notre sens, actuellement difficiles à estimer et donc à interroger.

Intégrer ces fédérations dans notre réflexion s'inscrit selon nous dans un mouvement bien plus large de mise en lumière d'actions aujourd'hui jugées minoritaires. À notre sens,

---

<sup>74</sup> LEVENTOPOULOS Méliande, *Les catholiques et le cinéma : la construction d'un regard critique, France, 1895-1958*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2014, 316 p.

<sup>75</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club, op. cit.*

<sup>76</sup> HAMERY Roxane, *Ténèbres empoisonnées ? cinéma, jeunesse et délinquance de la Libération aux années 1960*, Paris, France, AFRHC, 2017, 399 p.

l'historiographie du cinéma – dont beaucoup de relais sont encore aujourd'hui des anciens militants des ciné-clubs et des fédérations les plus importantes en terme symbolique et d'importance – ne peut en faire l'économie. Il nous importe dès lors d'observer à quel point ces mouvements ont pu participer à la construction d'un panthéon cinéphile via leurs propres approches du cinéma et de sa transmission/médiatisation.

Nous nous ancrons ici dans la continuité de la réflexion proposée par Léo Souillés-Debats dans l'ouvrage issu de sa thèse. Si sa thèse tendait à démontrer que les ciné-clubs constituaient un mouvement uni malgré les différences d'identités – d'où l'intitulé défendant l'idée d'une « cinéphilie » du mouvement ciné-club – il modifie le titre lors de sa parution en ouvrage pour mettre les « cinéphilies »<sup>77</sup> au pluriel, mettant de fait en avant l'idée de la diversité des approches. Dans cette prise de conscience qu'une multiplicité de cinéphilies a cohabité dans le mouvement ciné-clubs, nous nous interrogeons sur les différences réelles ; et notamment, si celles-ci sont issues d'une confrontation entre laïques et confessionnels qui puiserait sa source dans l'histoire du champ de l'éducation populaire. Cette thèse propose d'étudier plus en détail les enjeux de distinction entre les différents réseaux en se détachant de l'idée de l'existence d'un mouvement ciné-club duquel on ne pourrait dégager qu'une approche éducative et qu'une vision cinéphile. Nous supposons que ce que nous nommons le champ de l'éducation populaire cinématographique est complexe étant donné les nombreux enjeux qui le traversent.

L'approche comparative nous permet de replacer les diverses fédérations dans leur contexte et d'évaluer à quel point elles ont pu marquer le champ de leur présence, mais aussi de regarder si la dichotomie confessionnel/laïque fonctionne véritablement. Cette étude a pour ambition de nous éclairer sur la nature d'un champ aux origines diverses, sur ses évolutions et sur les rapports de force et de pouvoir qu'on peut y observer. Institutionnellement, nous voulons voir si deux réseaux bien distincts sont observables. De plus, cette thèse veut également interroger l'impact de ces divergences sur les discours éducatifs et pédagogiques, et de fait, sur les discours cinéphiles ou encore sur les réflexions politiques autour du cinéma, notamment autour des problèmes liés à la censure. Pour cela, nous travaillons majoritairement à partir de deux types de sources différents : les revues des fédérations et les archives du champ de l'éducation populaire cinématographique.

---

<sup>77</sup> SOUILLES-DEBATS Léo, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, Paris, France, AFRHC, 2017, 575 p.

Nous profiterons également de cette analyse comparative posant les objets d'étude sur un pied d'égalité pour nous intéresser aux différents acteurs et actrices de ce champ, notamment ceux et celles qui sont encore peu connus et cités dans l'historiographie en restant particulièrement attentif à la place des femmes et à leur rôle. En effet, un des avantages de notre méthode est qu'elle peut mettre en avant des figures encore peu visibles. Cependant, elle reste malgré tout soumise aux politiques communicationnelles des revues de l'époque que notre approche des sources administratives nous permet de compenser légèrement. Le champ de l'éducation populaire reste toutefois très masculin, du moins en ce qui concerne les cadres des fédérations et les rédacteurs des revues, les femmes intervenant surtout en ce qui concerne les publics enfantins et sont donc reléguées aux rôles traditionnels.

## Sources

Ces interrogations nous amènent à travailler sur les diverses fédérations que compte le champ, et ce malgré leurs importantes différences de taille ou de représentativité. Cette étude est avant tout qualitative et porte sur la teneur des discours. L'historiographie, grandement influencée par des intellectuels proches des mouvements de ciné-clubs, s'est surtout penchée sur les groupements puissants et reconnus ; majoritairement laïques. Cependant, il nous semble important d'analyser des paroles aussi peu médiatiques et reconnues soient-elles – et ce malgré la rareté des sources – puisqu'elles représentent des publics et des points de vue distincts qui n'ont pas su fusionner avec les autres ; et donc proposer une « contre-histoire »<sup>78</sup>. De même, les différents points de vue sont en eux-mêmes non hiérarchisables par le socio-historien, mais uniquement classifiables et différenciables. Dans cette logique, nous nous inspirons de Michèle Lagny, pour qui il fait consensus en histoire d'admettre

« que l'historien parle d'un lieu sociologique, que l'histoire élabore des stratégies de discours, à partir des objectifs qu'elle se propose et qui lui permettent de construire des "objets de connaissance" précis, mais non homogènes, et plus souvent juxtaposables que hiérarchisables. »<sup>79</sup>

Comme nous l'avons vu, il nous est indispensable dans ce cadre de connaître l'importance des organismes et leurs relations afin de comprendre la portée des discours que nous étudions puisque « les stratégies des agents se comprennent si on les rapporte à leurs positions dans le

---

<sup>78</sup> LACASSIN Francis, *Pour une contre-histoire du cinéma*, Arles, France, Actes sud, 1994, 370 p.

<sup>79</sup> M. Lagny, *De l'histoire du cinéma, op. cit.*, p. 83.

champ »<sup>80</sup>. Dès lors, nous travaillons en premier lieu sur les publications des fédérations, notamment sur leurs revues comportant de nombreux types d'écrits (critiques de films, fiches filmographiques, comptes-rendus d'assemblées générales, articles théoriques divers et variés, annonces de projection, etc.). Certes, les fédérations possédant un bulletin ou une publication grand public sont, de fait, plus valorisées. En plus des lacunes des collections<sup>81</sup>, des revues ne sont pas publiées automatiquement et quelques organismes par manque de moyens ou par volonté n'ont pas fait le choix d'en éditer. Pour d'autres, les revues ne couvrent généralement pas l'ensemble de leur durée d'activité, laissant ainsi des périodes plus compliquées à analyser. De même, nous serons attentifs à la nature des relations entre les fédérations et leur revue, qui peuvent parfois être distantes, voire houleuses. Les revues ont une certaine indépendance que nous ne devons pas négliger dans le cadre de nos analyses. Il n'est pas non plus vain de préciser que les natures de ces revues sont très diverses. De fait, elles s'adressent à des publics différents et ne comportent pas toutes les mêmes types d'informations rendant plus ardue l'approche comparative.

Afin de compléter ces sources, il nous semble indispensable de mobiliser des sources internes aux organisations. En cela, et notamment en ce qui concerne les petites fédérations sur lesquelles peu d'informations sont arrivées jusqu'à nous, nous avons mobilisé des archives de Jeunesse et Sports (dont l'étude est inédite à notre connaissance) ainsi que du CNC conservées aux Archives nationales. En complément de recherches par mots clés dans la base de données, d'autres fonds ont partiellement été consultés ; en particulier des fonds du ministère de la Santé et de la Population, ainsi qu'un fonds du ministère de la Culture. Concernant les fédérations liées aux catholicismes, une recherche au CNAEF était indispensable, ainsi qu'un détour par certains diocèses. Pour la fédération régionale Film et famille, des recherches ont également été menées aux archives départementales ainsi qu'à la préfecture du Nord. Dans la volonté de couvrir aussi les activités des fédérations en outre-mer et en particulier dans les colonies, quelques recherches ont été menées aux Archives nationales d'outre-mer. Les archives de la FFCCJ - Fédération Jean Vigo, dont j'ai participé à la redécouverte, dans les collections de la Bibliothèque du cinéma François Truffaut au côté du mémoire d'Yvette Trives ont également été mobilisées. Elles étaient considérées comme perdues par Léo Souillés-Debats qui a pourtant

---

<sup>80</sup> LAHIRE Bernard, « Champ, hors-champ, contrechamp » *op. cit.*, p. 25.

<sup>81</sup> Nous tenions ici à remercier la Bibliothèque Carnégie de Reims et son personnel pour leur accueil et pour nous avoir permis la consultation de leur collection de revue (*Image et son, Cinéma, Jeune cinéma et Téléciné*) sans laquelle cette thèse aurait sans doute été bien différente.



eu accès au mémoire<sup>82</sup>. Depuis décembre 2019, ces archives sont disponibles à la consultation<sup>83</sup>. Sur des sujets connexes, des fonds d'archives de la Cinémathèque française et du site Richelieu de la Bibliothèque nationale ont été consultés. C'est ici une grande quantité de sources très diverses et assez souvent nouvelles ou peu exploitées qui a été parcourue et analysée pour les besoins de ce travail comparatif.

## La question des publics

Nous nous concentrons majoritairement sur les discours intellectuels, culturels et éducatifs qui sont produits et/ou diffusés avant tout par les fédérations, puisque ce sont ces organismes qui officiellement structurent le champ depuis le décret de 1949. Leur influence sur le monde des ciné-clubs est très forte. Elles se sont constituées dans l'après-guerre pour répondre à certaines demandes. Mais celles-ci évoluent au fur et à mesure et peuvent ne plus correspondre à l'offre idéologique et politique que les fédérations proposent. Leurs publics ne sont donc plus forcément représentatifs des idées qu'elles mettent en avant et peuvent être à l'origine de changements profonds au sein des organismes. Peut-on alors parler de publics des fédérations ? Dans ce cas, sont-ils intrinsèquement liés à l'identité politique, idéologique, confessionnelle et aux objectifs affichés par celles-ci ? Nous pouvons d'emblée nuancer cet avis puisque, selon Bernard Lahire,

« il est possible de vivre dans un univers sans être possédé totalement par cet univers, par l'*illusio* spécifique à cet univers, c'est-à-dire sans entrer dans la concurrence, sans déployer des stratégies de conquête du capital spécifique à cet univers. On peut, en effet, participer à un univers en tant que pratiquant amateur (vs pratiquant professionnel), à titre de simple consommateur (vs producteur) ou encore en tant que simple participant à l'organisation matérielle de cet univers, sans participation directe au jeu qui s'y joue. Par exemple, un individu peut s'entraîner dans un club de tennis une fois par semaine à titre de détente personnelle, sans être classé, et n'est donc pas hanté par les enjeux de concurrence existants entre tennismen professionnels. Il peut aussi être "consommateur" de matchs de tennis sans pratiquer lui-même le tennis. »<sup>84</sup>

Bernard Lahire s'est particulièrement intéressé à l'absence de reconnaissance automatique des discours et des œuvres présentées comme légitimes par les publics en mettant en avant la diversité des approches<sup>85</sup>. Il nous paraît dès lors compliqué de parler de « public des

---

<sup>82</sup> SOUILLES-DEBATS (ANNEXES DACTYL.) Léo, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : histoire d'une cinéphilie (1944-1999), T.II Annexes*, Thèse de doctorat, Université de Lorraine, 2013, 414 p, p. 13, (dactyl.).

<sup>83</sup> Voir <https://bibliotheques-specialisees.paris.fr/ark:/73873/pf0002224263>

<sup>84</sup> B. Lahire, « Champ, hors-champ, contrechamp », art cit, p. 34.

<sup>85</sup> Il nomme ce phénomène le « degré de désirabilité collective » : B. Lahire, *La culture des individus, op. cit.*

fédérations », puisque ce sont avant tout des publics de ciné-clubs qui viennent pour regarder des films. D'ailleurs, peu de spectateurs au sein des ciné-clubs s'intéressent réellement aux fédérations auxquelles ils sont affiliés. Nombre d'entre eux sont avant tout intéressés par les projections. De même, ce qui attire en premier lieu, ce sont les catalogues qui sont proposés. Il n'est en outre pas rare de voir des spectateurs inscrits dans plusieurs ciné-clubs sans tenir compte de l'obédience (qui n'était pas nécessairement affichée et revendiquée). De plus, pour de nombreux provinciaux, l'offre en termes de ciné-club est particulièrement limitée. Par exemple, dans une petite ville dans laquelle il n'existe qu'un club, les spectateurs n'ont pas la liberté de choisir celui qui correspondrait le mieux à leurs orientations politiques, idéologiques ou confessionnelles, à l'instar des publics coloniaux et natifs et des spectateurs des institutions scolaires, hospitalières ou carcérales. Par conséquent, l'approche consistant à établir une correspondance entre les positionnements du spectateur et celles des fédérations peut se révéler hasardeuse. Dès lors, même si des ciné-clubs peuvent parfaitement adhérer par idéologie, il nous semble difficile de généraliser les discours des fédérations à l'ensemble de leur réseau. Ainsi, malgré le caractère institutionnel des ciné-clubs, « il est extrêmement difficile d'étudier "un" public, d'une part, parce que "le" public est imprévisible et, d'autre part, parce qu'il est souvent extrêmement hétérogène »<sup>86</sup>. De plus, la théorie des champs que nous avons choisie n'est pas véritablement adaptée à ce genre d'analyse, comme le démontre Bernard Lahire :

« J'ai essayé ailleurs de montrer que l'une des limites de la théorie des champs de production culturelle résidait dans le fait qu'elle proposait essentiellement une sociologie des producteurs (des agents du champ en lutte pour la définition et/ou l'appropriation du capital spécifique au champ) et qu'elle avait par conséquent beaucoup de mal à penser non seulement les productions culturelles (la spécificité des œuvres) et les hors-champs (individus ou pratiques qui n'entrent pas dans la logique du champ), mais aussi le point de vue des "consommateurs" (que sont aussi les producteurs professionnels de la culture lorsqu'ils sortent du champ). Or en partant de ce point de vue du consommateur, on découvre des problèmes que ne peut voir une sociologie des producteurs, et notamment le fait qu'aucun individu n'est définissable par une seule coordonnée le réduisant à son être-comme-membre-d'un-champ. Acteurs-producteurs d'un champ ou non, les "consommateurs" assistent, plus ou moins fréquemment, à des spectacles ou consomment, avec plus ou moins d'assiduité et d'intensité, les produits offerts par les différents champs : ils lisent des livres, des journaux, vont au cinéma, au théâtre ou au musée, écoutent de la musique ; regardent la télévision, etc. Et comme Wittgenstein ou Sartre, ils peuvent être attirés à un moment ou à un autre, par les biens culturels de nature et au degré de légitimité culturelle très différents. »<sup>87</sup>

---

<sup>86</sup> J.-P. Esquenazi, *Sociologie des publics*, op. cit., p. 81.

<sup>87</sup> B. Lahire, *La culture des individus*, op. cit., p. 687-688.

Cependant, au vu de la dimension sociale de l'histoire de la culture<sup>88</sup>, adhérer à une fédération n'est pas non plus anodin. Les fédérations, via la documentation et les catalogues qu'elles mettent à disposition ainsi que par le biais des stages de formation qu'elles organisent, influencent, de fait, les animateurs ; qui influencent eux-mêmes les publics. Même si ceux-ci sont parfaitement libres de s'informer d'autres manières – ce que beaucoup font – les discours que les fédérations choisissent de mettre en avant ne sont pas sans poids, que ce soit au sein de leurs réseaux ou dans les autres :

« Traversant les lignes souvent poreuses des affiliations politiques et/ou confessionnelles, livres, manuels, revues et fiches filmographiques constituent ainsi une bibliothèque commune pour les animateurs de ciné-club, panthéon d'une culture cinématographique encore en quête de légitimité, émanation directe du modèle développé par les défenseurs d'une éducation populaire par et pour le cinéma. »<sup>89</sup>

Les discours des fédérations ont donc un impact bien au-delà de leur réseau. De plus, le champ n'est pas hermétique, et les animateurs et critiques de films s'inspirent, récupèrent, sont influencés par des discours venant d'autres champs, notamment celui de la critique de cinéma (*Cahiers du cinéma* et *Positif* par exemple) ou du champ de l'éducation populaire.

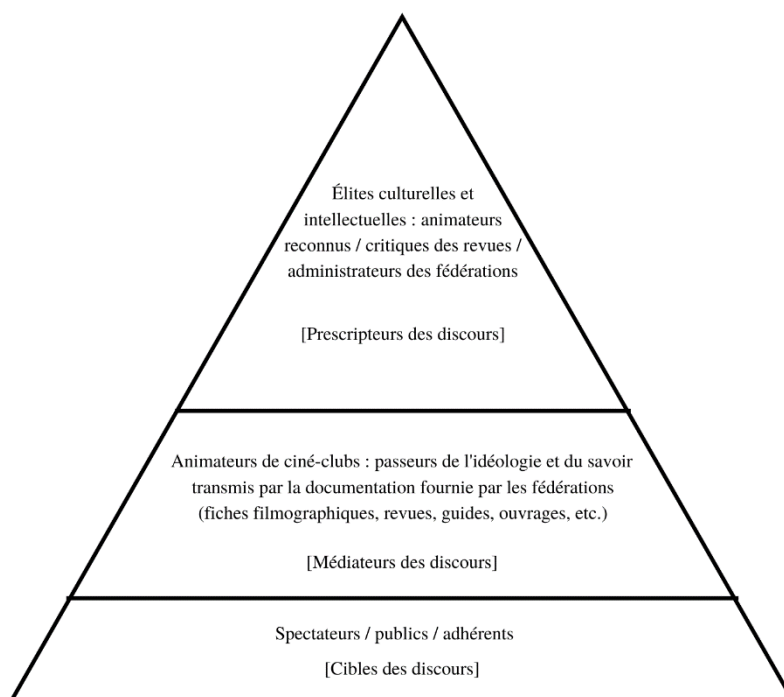


Figure 2 : La structure pyramidale d'un réseau fédéral de ciné-clubs.  
(Schéma établi à partir de mes recherches)

<sup>88</sup> P. Ory, *L'histoire culturelle*, op. cit.

<sup>89</sup> SOUILLES-DEBATS Léo, « La documentation des ciné-clubs : de la politique éditoriale des fédérations à la bibliothèque de l'animateur » in *La Ligue de l'enseignement et le cinéma : une histoire de l'éducation à l'image, 1945-1989*, GIMELLO-MESPLOMB Frédéric, LABORDERIE Pascal et SOUILLES-DEBATS Léo (dir.), Paris, AFRHC, 2016, p. 115-137.

Dès lors, afin de remédier à cette question des publics, il nous semble important de considérer les fédérations et leurs animateurs non pas uniquement comme des producteurs et diffuseurs de discours, mais également comme des publics. Effectivement, ils sont en premier lieu spectateurs puis lecteurs de revues avant d'être médiateurs. La plupart des fiches filmographiques possèdent une bibliographie. De même, les fédérations se lisent entre elles, s'influencent et se positionnent parfois en fonction des autres<sup>90</sup>. À l'instar des critiques de films, ce sont des publics que l'on pourrait qualifier d'intermédiaires ou de médiateurs puisque leur but est ensuite de communiquer de manière importante et massive sur les œuvres afin d'en partager leur vision.

### Une approche socio-historique de la culture

Si cette étude mobilise les outils de l'Histoire du cinéma, sa visée est avant tout socio-historique<sup>91</sup>. Dans la volonté de se distinguer de l'histoire économique et politique tout en voulant sauvegarder l'étude de la société, l'histoire de la culture est au fondement de cette approche alliant les « principes fondateurs » de l'Histoire et de la Sociologie<sup>92</sup>. L'adoption de cette position dans le cadre de notre étude sur le champ de l'éducation populaire cinématographique apparaît plutôt pertinente :

« Le socio-historien appréhende les différents domaines de la vie culturelle comme des configurations reliant des acteurs (écrivains, artistes, sportifs, etc.) qui se font concurrence pour capter les faveurs d'un *public*. Ce terme désigne le groupement d'individus qui est au centre des activités culturelles, au même titre que l'entreprise dans la sphère économique ou le parti dans la sphère politique. La socio-histoire analyse les configurations<sup>93</sup> et les groupements culturels en étudiant leur genèse et en mettant en relief les types de relations qui les caractérisent. »<sup>94</sup>

Notre étude se concentre sur un monde qui participe à la constitution réelle et institutionnalisée de « groupement[s] d'individus »<sup>95</sup> qui servent d'intermédiaire entre les spectateurs et l'œuvre et/ou l'artiste. En plus de nous intéresser à l'établissement des divers réseaux et aux relations

---

<sup>90</sup> Le fait que l'on ait trouvé de nombreux exemplaires de la revue chrétienne *Film et famille* au Ciné-Ligue de Lille, ancienne Oroleis rattachée à l'Ufoleis, tend à appuyer ce point de vue.

<sup>91</sup> GUIBERT Joël et JUMEL Guy, *La socio-histoire*, Paris, Armand Colin, 2002, 184 p.

<sup>92</sup> NOIRIEL Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006, 121 p, p. 87.

<sup>93</sup> À mon sens, nous pouvons rapprocher la définition que fait Noiriel de la « configuration » au concept de champ bourdieusien : « Le terme "configuration" peut être utilisé pour nommer le type d'activité qui réunit des acteurs engagés dans une même compétition. » *Ibid.*, p. 7.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>95</sup> Pour Noiriel, « le terme "groupement" est employé pour désigner un ensemble de personnes ayant des intérêts communs, mais qui, pour la plupart, ne se connaissent pas. Chaque groupement possède son règlement et ses représentants. Tous ses membres sont interdépendants, bien que certains occupent des positions dominantes alors que les autres occupent des positions dominées. » *Ibid.*, p. 7.

qu'ils entretiennent, il nous faut interroger leurs visions à travers les discours et les éventuelles pratiques qui y seraient mises en œuvre puisque :

« La culture peut être ainsi définie comme l'ensemble des discours et des pratiques qui tentent d'échapper aux deux principales formes de contraintes (économiques et politiques) qui règnent dans le monde d'aujourd'hui. C'est ce qui en fait un lieu privilégié pour observer le fonctionnement du pouvoir symbolique. »<sup>96</sup>

Ainsi, si cette étude socio-historique de l'éducation populaire cinématographique pouvait adopter des méthodes quantitatives, nous avons, quant à nous, valorisé l'approche qualitative. Afin de comprendre la construction de ce champ, les approches du cinéma des fédérations et de leurs membres, afin de savoir si l'on peut observer l'existence d'une vision confessionnelle et d'une vision laïque en matière de « pouvoir symbolique », l'analyse des discours est fondamentale.

### **Méthode d'analyse des discours**

Il nous est indispensable d'aborder notre méthodologie en ce qui concerne l'analyse des discours. À l'instar de ce que préconise Georges-Elia Sarfati, nous caractérisons un discours à travers « sa situation sociologique relativement à un groupe social donné (positionnement), la qualité de son support médiatique (inscription), enfin, le régime des relations qui règlent les rapports que les textes qui en procèdent entretiennent entre eux ou avec d'autres textes d'un autre type de discours (intertextualité) »<sup>97</sup>.

Précisons tout de même que l'objectif de ce travail n'est pas de légitimer une position face à une autre via l'analyse des œuvres ou des textes qui sont présentés par les agents du champ. Une attention particulière a été portée à la menace de ce biais. Nous ne nous positionnerons donc pas vis-à-vis des propos qui sont tenus, sur les films par exemple, mais nous nous limiterons uniquement à la comparaison des discours des fédérations afin de dresser un état du champ comme le préconise Bernard Lahire :

« Chaque champ social est caractérisé à la fois par la structure des positions et par la structure des prises de position qui lui correspond. Selon les cas, le second terme recouvre des œuvres (littéraires, picturales...) [dans notre cas : cinématographiques], des pratiques ou des discours (politiques, scientifiques, juridiques, religieux...). Mais dans tous les cas, la théorie des champs ne donne aucun outil pour s'introduire ni dans les œuvres, ni dans les pratiques, ni dans les discours, privilégiant la mise en correspondance (statistiquement fondée) d'indicateurs des positions objectives dans le

---

<sup>96</sup> *Ibid.*, p. 88-89.

<sup>97</sup> SARFATI Georges-Elia, *Éléments d'analyse du discours*, Paris, Armand Colin, 2014, 124 p, p. 16.

champ et d'indicateurs des prises de position (types de production, types de discours, appartenance religieuse et politique, goûts, opinions, pratiques de toute nature). »<sup>98</sup>

L'analyse comparative appuyée sur la théorie des champs ne nous permet donc pas d'asséner des jugements de valeur sur les œuvres qui sont discutées au sein du champ. En cela, nous écartons la possibilité d'en faire l'analyse. Notre étude se doit de ne pas juger les discours, même en s'appuyant sur des analyses d'œuvres, au risque de s'écarter de nos enjeux de recherche. Comme l'explique Bernard Lahire, en décrivant ce qu'il nomme « la sociologie de la réception des biens culturels », il n'y a pas de code défini pour décrypter une œuvre, contrairement à ce que peut sous-entendre Pierre Bourdieu :

« Pour la sociologie de la réception-appropriation culturelle, le sens de l'œuvre n'est, d'une certaine façon, pas inscrit dans l'œuvre, comme attendant d'être dévoilé ou déchiffré, mais se produit dans la rencontre entre l'œuvre et les "récepteurs" de l'œuvre (qui sont donc coproducteurs actifs du sens de l'œuvre). Il n'y a donc pas "un sens", mais des usages et des significations produits à chaque rencontre.

De ce point de vue, les commentaires savants, érudits, esthétiques ne sont pas les seuls possibles sur l'œuvre, même s'ils prétendent dire "le code", "le sens" véritable de l'œuvre, et l'on prend conscience du légitimisme qui hante la sociologie de la consommation culturelle, impuissante à décrire et à analyser les expériences avec les œuvres qui sont hors normes et hors codes. »<sup>99</sup>

Ce qui nous intéresse ici, c'est de comprendre l'édification de ces codes soi-disant indispensables pour comprendre une œuvre dans le champ de l'éducation populaire cinématographique. Ce positionnement nous permet dès lors d'éviter de tomber dans les écueils d'une histoire politique partisane, mais surtout d'une histoire légitimiste des « grandes » œuvres et des « grands » textes. En ce sens, nous nous écartons de l'histoire qualitative (ou « histoire-bataille ») « articulées autour du jugement de valeur »<sup>100</sup>. Si, comme le définit Pascal Ory, la culture va « de Goya à Chantal Goya », nous considérons que la culture cinématographique va de Bresson à Besson. Nous ne devons pas privilégier un code en particulier, d'où la tentative de valorisation des discours des « petites » fédérations, malheureusement trop souvent mises à l'écart, et de certains films aujourd'hui oubliés par les esthètes, mais qui ont été sujets à des controverses, notamment morales.

Concernant l'approche que nous avons eue des textes, elle est à la fois inductive et hypothético-déductive. Selon Johannes Angermüller, dans une étude qualitative « le travail analytique ne

---

<sup>98</sup> B. Lahire, « Champ, hors-champ, contrechamp », art cit, p. 45.

<sup>99</sup> LAHIRE Bernard, « Entre sociologie de la consommation culturelle et sociologie de la réception culturelle », in *Idées économiques et sociales*, n° 155, 2009, p. 6-11, p. 8.

<sup>100</sup> P. Ory, *L'histoire culturelle*, op. cit., p. 13.

doit pas être, non plus, contraint par un cadre théorique dans lequel les hypothèses préétablies ne peuvent être que rejetées ou retenues. Ainsi, le chercheur qualitatif est-il invité à se laisser surprendre par ce qu'il peut découvrir au cours de sa recherche »<sup>101</sup>. Malgré tout, nous ne devons pas non plus nous illusionner sur notre absence d'aprioris et sur la neutralité des quelques hypothèses que nous formulons, généralement malgré nous. L'approche de l'historien ne peut vraiment se passer d'hypothèse de départ puisqu'« il faut avoir des idées pour faire l'histoire, et celles-ci ne jaillissent pas de la juxtaposition de sources, même convenablement critiquées, mais plutôt d'un jeu de va-et-vient réflexif entre l'observation de ces sources et des hypothèses de départ dont la formulation initiale est d'ordre intellectuel, sinon théorique »<sup>102</sup>. Ou, comme le dit Antoine Prost :

« [...] l'histoire ne peut pas procéder à partir des faits : il n'y a pas de faits sans questions, sans hypothèses préalables. Il arrive que le questionnement soit implicite ; mais, s'il faisait défaut, l'historien serait désemparé, ne sachant que chercher ni où. Il arrive que le questionnement soit vague au départ, mais, s'il ne se précise pas, la recherche avorte. L'histoire n'est pas une pêche au filet ; l'historien ne lance pas son chalut au hasard, pour voir s'il prendra des poissons, et lesquels. On ne trouvera jamais la réponse à des questions qu'on ne s'est pas posées... »<sup>103</sup>

Ce dialogue entre les hypothèses et les sources doit permettre « de “découvrir” et de “reconstruire” un sens qui n'est pas forcément donné à la surface des textes »<sup>104</sup>. Dès lors, il faut se méfier de l'apparente transparence des discours qui s'offre à nous. Nous pouvons partir du principe que dans un processus de légitimation culturelle et éducative, les revues, qui s'adressent à leur propre public, n'ont, à première vue, aucun intérêt de transfigurer leurs avis à propos des films ou de leurs actualités ; en particulier lorsqu'elles s'adressent à un public idéologiquement proche. Elles doivent exprimer clairement leurs discours afin d'être comprises au mieux. Cependant, de multiples biais, dus notamment à la décontextualisation, peuvent se glisser dans notre approche des textes. En cela, nous devons, en tant que chercheur, nous interroger sur les multiples contextes (sociaux, économiques, idéologiques, culturels, politiques, etc.) qui ont influencé le discours ainsi que sur les codes sociaux partagés avec les lecteurs afin de les comprendre :

« l'accent de la recherche qualitative est mis sur les règles tacitement partagées, sur ce qui est donné comme allant de soi ou sur les mondes vécus des acteurs. C'est sur ces structures de sens partagés que se fonde une compréhension mutuelle et, plus

---

<sup>101</sup> ANGERMÜLLER Johannes, « L'analyse qualitative et quasi qualitative des textes » in *La méthodologie qualitative : postures de recherche et travail de terrain*, PAILLE Pierre (dir.), Paris, Armand Colin, 2006.

<sup>102</sup> M. Lagny, *De l'histoire du cinéma*, op. cit., p. 47.

<sup>103</sup> PROST Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, France, Points, 2014, 370 p, p. 75.

<sup>104</sup> J. Angermüller, « L'analyse qualitative et quasi qualitative des textes », art cit, p. 228.

largement, l'unité du social. Ainsi, en règle générale "culture", "connaissance", "identité" réfèrent-elles à des objets symboliques contenant un savoir intersubjectif et collectif que la recherche qualitative vise à reconstruire. Les textes sont des traces d'une activité interprétative des acteurs qui exigent un effort de compréhension de la part du chercheur. [...] Le chercheur qualitatif est invité à retracer la construction du sens collectif qui est institutionnalisé à des degrés divers. La tâche de l'individu – dans sa vie quotidienne ou dans le contexte d'une recherche scientifique – consiste à "comprendre" le savoir partagé d'une collectivité qui est transmise dans les processus de socialisation. »<sup>105</sup>

Dès lors, dans une perspective socio-historique, la méthode d'approche des sources prônées par les historiens nous semble intéressante. De fait, le recul sur les événements et les quelques études déjà publiées, nous permettent plus facilement la remise en contexte<sup>106</sup>. De plus, les discours écrits – et donc réfléchis et construits pour être diffusés – sur lesquels nous travaillons nous permettent d'éviter les écueils de l'entretien et du témoignage fondés sur la mémoire et une vision rétrospective bien que, dans le cadre de cette recherche, la question des entretiens a été posée. Malheureusement, au vu du plan de travail et de la valorisation des fédérations, très peu de personnes encore vivantes aujourd'hui auraient pu témoigner. Des recherches à ce propos ont été menées et n'ont généralement pas abouti. Des conversations ont cependant pu avoir lieu<sup>107</sup> avec Marie Orcel, documentariste ayant réalisé un film sur Mady et Henri de Tienda ; Michel Dubost, administrateur apostolique du diocèse de Lyon et évêque émérite ayant passé quelques mois à la tête de la Fédération des associations de ciné-clubs (Fac) ; Guillemette Plancquaert Vandenberghe, descendante de Maurice Vandenberghe, président de Film et famille ; Marielle Issartel, réalisatrice d'*Histoires d'A* ; Jean Domon, fondateur de l'association Pro-fil engagé dans les milieux du cinéma éducatif protestants et rédacteur d'un article sur Film et vie, entre autres...<sup>108</sup>

Étayer notre compréhension du champ, des différents contextes, des différentes fédérations et des personnalités importantes et influentes nous permet d'éviter, ou du moins de prendre conscience, des divers biais possibles. Nous comprenons dès lors l'importance de la prise en compte du contexte et de l'organisation structurelle des réseaux. Il nous paraît donc cohérent de commencer cette thèse en abordant l'histoire institutionnelle du champ.

---

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 228.

<sup>106</sup> A. Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, *op. cit.*

<sup>107</sup> Voir Annexes / Corpus de sources / IV. Les entretiens

<sup>108</sup> Les entretiens réalisés par Léo Souillés-Debats publiés dans les annexes de son travail de thèse nous ont également été utiles.



## Plan

Bien qu'en histoire le plan chronologique soit souvent préféré, il nous a semblé plus pertinent d'aborder une étude comparative autour de trois grands pôles thématiques. Ce découpage favorise l'observation des distinctions en jeu dans les différentes parties tout en considérant les évolutions historiques dans les sous-parties. De fait, chacune des thématiques a sa propre progression historique et sociale malgré les liens forts que l'on peut dresser entre les différents évènements.

Dans un premier temps, il nous semblait important de connaître l'agencement institutionnel du champ et en particulier les détails de sa constitution dans l'après-guerre avant d'aborder les discours en eux-mêmes ; dans la logique scientifique de s'assurer du fait avant de le discuter. À l'intersection entre le champ de la cinéphilie et de l'éducation populaire, chaque fédération tente de poser les bases d'un mouvement en répondant à la demande d'un certain public. Confessionnels et laïques s'efforcent de trouver leur voie ; d'autant que dans une période de grand développement de la cinéphilie et de valorisation de l'éducation au cinéma, certaines approches d'avant-guerre paraissent désormais obsolètes. Nous étudions ainsi l'évolution des rapports entre les fédérations dans le contexte plus général des relations entre confessionnels et laïques et comment cela peut s'inscrire dans la continuité d'une rivalité héritée. À travers une périodisation proche de celle proposée par Pascal Ory<sup>109</sup>, nous verrons différentes phases de réchauffement et de refroidissement relationnels ce qui nous permettra, entre autres, de définir un cadre contextuel précis afin d'aborder la suite de nos analyses et en particulier le moteur de ce développement : l'éducation cinématographique.

Ainsi, notre deuxième grande partie est consacrée à l'étude des discours éducatifs et portant sur les pratiques. Au sortir de la guerre, le cinéma comme moyen d'instruction s'était déjà imposé. Cependant, les éducateurs n'avaient fait qu'effleurer la question de l'éducation artistique, citoyenne, spirituelle et morale du public. Dès lors, il reste tout un champ de connaissance théorique, de réflexion, mais également de pratique à construire. Si, en observant le mouvement ciné-club dans sa totalité, on peut y voir un ensemble de pratiques quasi homogènes à travers le « modèle ciné-club », il nous semble tout de même important d'analyser de nouveau les distinctions qui se jouent à l'échelle des discours des fédérations, mais également des pratiques mises en œuvre ou idéalisées. Au travers de ce grand mouvement d'éducation populaire,

---

<sup>109</sup> ORY Pascal, *L'aventure culturelle française : 1945-1989*, Paris, France, Flammarion, 1989, 241 p, p. 123-124.

comment le cinéma est-il théorisé par les membres des fédérations ? Quels enjeux éducatifs lui sont-ils attribués ? Plus globalement, comment se positionnent les fédérations vis-à-vis de leur(s) public(s) et de leur(s) objectif(s) ? Ainsi, nous étudions les évolutions de ces discours en prenant constamment en compte les contextes historiques (éducation populaire, cinéma, politique, etc., mais aussi des milieux laïques et des différentes Églises).

Une dernière question nous reste à aborder ; celle du positionnement des fédérations face à un des sujets les plus clivants : la censure. À la Libération, dans un contexte de recrudescence de la délinquance juvénile, la censure est pensée comme une alternative ou comme un complément de l'éducation cinématographique. La réflexion autour de l'interdiction des films est donc intrinsèquement liée aux discours éducatifs et pédagogiques proposés par les fédérations et, articulant politique et morale, traverse l'histoire des ciné-clubs. Ce débat dépasse bien sûr la seule question de la jeunesse pour questionner l'influence notamment des catholiques sur le monde du cinéma, la liberté d'expression ou encore les représentations de la violence et de la sexualité. Il nous permet de mieux comprendre ces fédérations et leurs positionnements politiques à propos des enjeux éducatifs et de communication du cinéma.

**PARTIE I**  
**LES FEDERATIONS D'EDUCATION POPULAIRE**  
**CINEMATOGRAPHIQUE ET LEURS ORGANES DE DIFFUSION :**  
**HISTOIRE D'UNE CONSTITUTION ET D'UNE EVOLUTION**  
**INSTITUTIONNELLE**

Comme nous l'avons vu en introduction, la rivalité entre réseaux confessionnels et laïques est structurante du champ de l'éducation populaire. Ainsi, l'approche institutionnelle nous paraît la plus évidente pour constater en premier lieu l'existence – ou non – d'un clivage structurel entre la Libération et les années 1980. Pour cela, il nous faut d'abord comprendre le contexte de l'avènement du champ et des fédérations qui nous amèneront à replonger dans la période d'entre-deux-guerres.

L'analyse des identités des réseaux, abordée dans notre introduction, nous permet d'essayer de situer chacune des fédérations de ciné-clubs pour en appréhender les évolutions au cours des quarante années de notre étude. Ainsi, à l'instar de la morale de l'histoire de la dent d'or de Fontenelle, nous devons nous assurer du fait avant de pouvoir le discuter et l'examiner. Si ce travail a déjà été bien entamé par nos prédécesseurs, il nous semblait important de le renouveler avec une ambition exhaustive, c'est-à-dire, en tâchant d'étudier toutes les organisations habilitées (certaines étant peu ou pas analysées et d'autres mal identifiées). Nous proposons de le faire avec cette approche structurelle du champ de l'éducation populaire. Nous questionnons la réalité institutionnelle de l'existence d'organes héritiers de la rivalité entre mouvements confessionnels et laïques ainsi que leurs évolutions durant notre période d'étude. Nous réinterrogerons les positionnements, les relations et les identités des fédérations afin d'observer s'il y a véritablement des clivages à l'échelle institutionnelle. Le cas échéant, ont-ils un véritable impact sur le champ de l'éducation populaire cinématographique au cours des quarante années que nous étudions ?

Pour ce faire, nous nous penchons principalement sur les archives administratives des différentes institutions concernées, en particulier celles des bureaux de la Jeunesse et des Sports et du CNC. Les rapports d'inspection rédigés par Pierre Arents, encore non étudiés à ce jour à notre connaissance, nous ont été d'une grande utilité. De nombreux articles des revues des fédérations nous ont également permis de compléter certaines pistes d'analyse.

Cette partie est construite d'une manière chronologique. Nous commençons à interroger l'héritage et la construction du champ de l'éducation populaire cinématographique dans le contexte d'union des mouvements à la Libération avant de nous intéresser plus précisément aux refroidissements des relations à la fin des années 1940 jusqu'à la fin des années 1950. Dans un troisième temps, nous nous pencherons sur la redéfinition des relations entre les fédérations

dans les années 1960 puis nous terminerons par analyser l'influence du déclin des ciné-clubs et l'affaiblissement des identités sur les rivalités entre mouvements confessionnels et laïques.

## **Chapitre I. Construction et reconstruction des réseaux d'éducation cinématographique : fusion des réseaux d'éducation populaire confessionnels et laïques et du champ des ciné-clubs**

Dans ce premier chapitre, nous souhaitons aborder la création des premières associations et fédérations en les replaçant dans leur contexte et à la lumière de leur héritage. La période de la Libération, bien qu'étant une période de renouveau assez intense, et en particulier en ce qui concerne l'éducation populaire, s'inscrit évidemment dans une continuité. La guerre, l'Occupation et l'esprit de compagnonnage de la Résistance n'auront pas eu raison des anciennes rivalités présentes de longue date. Dès lors, notre histoire comparative de l'éducation populaire cinématographique ne peut faire l'impasse sur les racines de ce conflit. Si nous avons déjà abordé la rivalité entre confessionnels et laïques dans l'histoire de l'éducation populaire, nous n'avons pas encore analysé les différents enjeux de l'éducation cinématographique.

Il nous est donc indispensable d'étudier l'historique de la rivalité laïque et confessionnelle dans le champ de l'éducation cinématographique et de voir en quoi elle est majoritairement issue du champ de l'éducation populaire. Nous pourrions par la suite observer quelle forme cette rivalité prend à la Libération au travers de trois fédérations tandis qu'une collision entre le champ de l'éducation populaire et le champ cinématographique est en cours dans un contexte d'apaisement des relations entre anciens camarades de la résistance.

### **A. Deux mouvements d'éducation cinématographique dans l'entre-deux-guerres : entre éducation populaire et groupements cinéphiles**

Nous proposons ainsi de nous attarder plus particulièrement sur l'introduction du médium cinématographique au sein des réseaux d'éducation populaire. Dans un second temps, nous nous concentrerons plus particulièrement sur les premiers ciné-clubs dont l'existence est parallèle au cinéma éducateur sans croisements véritables. Nous verrons ainsi en quoi dans l'entre-deux-guerres deux champs séparés cohabitent avant de fusionner à la Libération : le champ de la cinéphilie et celui de l'éducation populaire.

## 1. Catholiques et laïques : émergence parallèle de deux réseaux d'éducation par le cinéma

Une dizaine d'années avant la loi de 1905, une invention voit le jour qui va révolutionner les rapports de la société à l'image : le cinématographe. Celui-ci propose une expérience de visionnage d'images en mouvement en public que ne possédait pas le kinétoscope ni la lanterne magique déjà utilisée à des fins éducatives. Dès lors, mouvements laïques et catholiques voient très rapidement dans ce procédé un formidable moyen d'éducation, d'influence et de propagande. Ces mouvements s'inscrivent dans une approche du cinéma comme un outil d'éducation et non comme un objet. Le paradigme est celui de l'éducation **par** le cinéma et non pas l'éducation **au** cinéma.

Cependant, ce sont les catholiques qui « sont sans doute les tout premiers à comprendre l'utilisation possible du cinéma à des fins de *propaganda fide*<sup>110</sup> »<sup>111</sup> qu'ils mettent en œuvre à travers la revue *le Fascinateur* créée en 1903. Des projections ont même lieu dans les églises avant que la Sacrée congrégation ne les interdise en 1912<sup>112</sup>. De fait, d'après Christian-Marc Bosséno, le retard des laïques sur l'adoption du cinéma est bien visible<sup>113</sup>. Ce décalage se perçoit jusqu'aux années 1920 lorsque l'éducation par le cinéma commence à connaître un certain engouement et au cours desquels deux réseaux distincts commencent à se constituer autour des instituteurs et des prêtres, véritables « chevilles ouvrières de ce phénomène socioculturel d'éducation par l'image »<sup>114</sup>. Il y a d'abord d'un côté le cinéma scolaire qui sert des objectifs pédagogiques bien précis dans l'instruction donnée en classe – après la Première Guerre mondiale – grâce à des films sur la géographie, l'histoire, les sciences, etc. ; et de l'autre côté un cinéma de propagande religieuse où « par l'émotion du récit et des images, il s'agit de faire entrer la foi dans les consciences »<sup>115</sup>.

Les réseaux laïques se développent à partir des réseaux scolaires et entraînent par la suite la création d'offices régionaux grandement aidés par des politiques publiques<sup>116</sup> à un moment où

---

<sup>110</sup> Propagande de la foi.

<sup>111</sup> BOSSENO Christian-Marc, « Le répertoire du grand écran, Le cinéma « par ailleurs » » in *La culture de masse en France : de la Belle Époque à aujourd'hui*, RIOUX Jean-Pierre et SIRINELLI Jean-François Directeur de la publication (dir.), Paris, Hachette littératures, 2006, p. 170.

<sup>112</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 41.

<sup>113</sup> C.-M. Bosséno, « Le répertoire du grand écran, Le cinéma « par ailleurs » », art cit, p. 171.

<sup>114</sup> P. Laborderie, « Laïcité, publics religieux et cinéma », art cit.

<sup>115</sup> VEZYROGLOU Dimitri, « Les catholiques, le cinéma et la conquête des masses : le tournant de la fin des années 1920 », in *Revue d'histoire moderne contemporaine*, n° 51-4, 2004, p. 115-134.

<sup>116</sup> P. Laborderie, *Le cinéma éducateur laïque*, op. cit., p. 29.

les enjeux éducatifs et de propagande du cinéma commencent à être considérés<sup>117</sup>. Ces offices se créent entre 1924 et 1933 et se répartissent inégalement sur le territoire métropolitain freinés dans certaines régions – en particulier dans l’Ouest – par l’implantation catholique en pleine bataille scolaire<sup>118</sup>.

Pourtant, du côté catholique, l’adoption du cinéma comme moyen éducatif et d’évangélisation ne fait pas l’unanimité, même si dès les années 1910, quatorze diocèses, principalement à l’Ouest<sup>119</sup>, sont équipés d’appareils. En plus de cela, des associations d’éducation populaire commencent à adopter le cinéma dès la fin de la Première Guerre mondiale. C’est notamment le cas de la Maison de la Mouffe – qui devient plus tard La Maison pour tous – qui met en place un cinéma de quartier et des projections pour enfants<sup>120</sup>.

C’est la fin des années 1920 qui voit « s’accomplir une véritable révolution des mentalités catholiques face au cinéma, qui devient une arme pour l’Église de France, bien décidée à se saisir des moyens de communication modernes pour reconquérir le terrain perdu par la déchristianisation »<sup>121</sup>. Ainsi est fondée la Centrale catholique du cinématographe (CCC) par le chanoine Joseph Reymond en 1927. Au même moment s’ouvre une nouvelle page de l’éducation populaire catholique, en particulier avec l’avènement de l’Action catholique<sup>122</sup> via la création de la Joc, qui entraîne par la suite celle de la Jeunesse étudiante chrétienne (Jec) et de la Jeunesse agricole chrétienne (Jac)<sup>123</sup>. À sa création, la CCC se dote de trois missions : « aider moralement à la production de bons films sans participation matérielle, éclairer la clientèle catholique sur la question du cinéma et être capable de fournir une cotation des films ». Ces actions répondent à trois constats : « l’immoralité d’un grand nombre de films, l’utilisation du cinéma à des fins de propagande anticléricale notamment par la Ligue de l’enseignement, et

---

<sup>117</sup> GAUTHIER Christophe, PERRON Tanguy et VEZYROGLOU Dimitri, « Histoire et cinéma : 1928, année politique », in *Revue d’histoire moderne & contemporaine*, n° 4, vol. 48-4, 2001, p. 190-208.

<sup>118</sup> P. Laborde, *Le cinéma éducateur laïque*, op. cit., p. 46.

<sup>119</sup> Notamment les diocèses de Rouen, Bayeux, Coutances, Saint-Brieuc, Séez, Rennes, Laval, Nantes, Angers, Poitiers et Angoulême. M. Leventopoulos, *La construction collective d’un regard critique*, op. cit., p. 39.

<sup>120</sup> BOUAMAMA Saïd, CORMONT Jessy et FOTIA Yvon, *L’éducation populaire à l’épreuve de la jeunesse*, Lille, France, Geai bleu, 2008, 106 p, p. 12-13.

<sup>121</sup> D. Vezyroglou, « Les catholiques, le cinéma et la conquête des masses », art cit, p. 115.

<sup>122</sup> Par l’expression “Action catholique”, acteurs et chercheurs désignent généralement un mode d’évangélisation assuré par les laïcs et par une action sociale : GIROUX Bernard, « L’Action catholique spécialisée de la jeunesse, une fausse évidence ? » in *Voir, juger, agir : Action catholique, jeunesse et éducation populaire (1945-1979)*, GIROUX Bernard (dir.), Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2022, p. 9-17.

<sup>123</sup> À ce propos voir : GIROUX Bernard, *Voir, juger, agir : Action catholique, jeunesse et éducation populaire (1945-1979)*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2022, 222 p.



enfin le développement de la propagande politique par des films bolchevisants »<sup>124</sup>. L'Église s'ancre alors dans la lutte contre les discours laïques et communistes par le biais de la défense d'un cinéma moral, moralisant et éducateur. Pour valoriser ces missions, la CCC peut s'appuyer sur son organe de diffusion : *Dossiers du cinéma*.

Dans les années 1920 et 1930, les catholiques se saisissent du cinéma pour en faire un véritable « instrument de reconquête apostolique »<sup>125</sup>. Ils établissent de nombreux organismes de contrôle. À l'échelle mondiale, on retrouve le même esprit dans l'Office catholique international du cinéma (Oci) créé en mai 1928. Pour ses fondateurs « cette organisation devait déployer une stratégie politique internationale de lutte contre la sécularisation de la société et contrarier au moyen du cinéma les idéologies franc-maçonne, socialiste, communiste, bolchevique, etc. »<sup>126</sup>. En France sont aussi mis en place les circuits de salles familiales divisées en cinq réseaux sur tout le territoire métropolitain. Ces cinémas ont une programmation assez « éclectique » afin de fidéliser le public, mais toujours dans un enjeu apostolique et avec un cadre moral et religieux précis dans lequel les ciseaux jouent un rôle considérable<sup>127</sup>. Il y a une conception du cinéma finalement assez similaire au cinéma éducateur prôné par les laïques. Même si le nombre de salles est difficile à définir à cette période, qu'elles soient commerciales ou associatives, on estime leur nombre à environ 3000 au sortir de la Seconde Guerre mondiale<sup>128</sup>. Comme nous le dit Dimitri Vezyroglou : « Il ne s'agit donc pas véritablement d'une action par l'image, bien que celle-ci soit parfois mise à contribution, mais d'une action avec l'image, la parole et le comportement du prêtre restant les références primordiales pour les fidèles »<sup>129</sup>. Le cinéma reste avant tout un vecteur d'idées et de connaissances afin de construire une vision collective du cinéma que Mélisande Leventopoulos compare au célèbre « voir, juger, agir » que promeut l'Action catholique<sup>130</sup>.

---

<sup>124</sup> BONAFoux Corinne, « Les catholiques français devant le cinéma entre désir et impuissance. Essai d'une histoire du public catholique », in *Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires*, Numéro spécial, 13 juin 2012.

<sup>125</sup> D. Vezyroglou, « Les catholiques, le cinéma et la conquête des masses », art cit.

<sup>126</sup> CONVENTS Guido, « L'Office catholique international du cinéma et son travail dans le domaine du cinéma en pays de mission avant le Concile Vatican II » in *Mission et cinéma : films missionnaires et missionnaires au cinéma*, GANGNAT Émilie, LENOBLE-BART Annie et ZORN Jean-François (dir.), Centre de recherches et d'échanges sur la diffusion et l'inculturation du christianisme., Paris, France, Karthala, 2013, p. 95-110.

<sup>127</sup> D. Vezyroglou, « Les catholiques, le cinéma et la conquête des masses », art cit, p. 125-126.

<sup>128</sup> C. Bonafoux, « Les catholiques français devant le cinéma entre désir et impuissance. Essai d'une histoire du public catholique », art cit.

<sup>129</sup> D. Vezyroglou, « Les catholiques, le cinéma et la conquête des masses », art cit, p. 126.

<sup>130</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit.

Face à cette appropriation du médium cinématographique dans de nouvelles organisations catholiques structurées qui participent à la « véritable fièvre obsidionale qui s’empare parfois des laïques »<sup>131</sup> – et face à l’inaction de l’état<sup>132</sup> – la création d’une fédération paraît désormais capitale. Le 20 juin 1929, des directeurs d’offices comme Charles Cauvin (Lyon), Léon Ousselin (Lille), Louis Colin (Nancy), Arthur Gautier (Nîmes) se réunissent à Paris et fondent la Fédération nationale des offices du cinéma éducateur (FNOCE). Fédération qui participe à une revue en collaboration avec la cinémathèque de la ville de Paris : *Cinédocument*, qui paraît en janvier 1932<sup>133</sup>. Quelques années après, la FNOCE adhère à la Ligue de l’enseignement – devenue Confédération générale des œuvres laïques peu avant<sup>134</sup> – et devient une des Ufo<sup>135</sup> : l’Ufocel (Union française des offices du cinéma éducateur laïque) en 1933, officialisant et entrant de plain-pied dans la militance laïque. En effet, la Ligue interdit aux animateurs et aux membres des Ufo « de frayer, de championnats en festivals, avec leurs homologues catholiques »<sup>136</sup>. Dans sa lutte contre l’influence des mouvements communistes, de l’État républicain et des associations laïques, la CCC voit d’un très mauvais œil la création de cette fédération nationale :

« Il ne faut pas s’y méprendre : nous sommes en présence d’un nouvel effort de pénétration de l’État dans l’École, dans toutes les Écoles. Le monopole de fait du film éducatif unique contribuera, pour sa part, à réaliser le monopole de l’enseignement. Comment faire respecter nos droits à l’encontre de cette nouvelle forme d’étatisme scolaire ?

Dans les textes [...], le rapporteur insiste sur le rôle que joueront dans “l’Office national” les offices “régionaux” existants, c’est-à-dire les offices fondés par la “Ligue de l’Enseignement”. Leur origine suffit à nous renseigner sur leur tendance agressive. »<sup>137</sup>

---

<sup>131</sup> J.-M. Ducomte, J.-P. Martin et J. Roman, *Anthologie de l’éducation populaire, op. cit.*, p. 83.

<sup>132</sup> SEVILLA Nathalie, « La Ligue de l’enseignement et le cinéma éducatif dans l’entre-deux-guerres : à la croisée de l’associatif et du politique », in *1895*, n° 75, 1 mars 2015, p. 64-83.

<sup>133</sup> PASTRE Béatrice de, « Cinéma éducateur et propagande coloniale à Paris au début des années 1930 », in *Revue d’histoire moderne contemporaine*, n° 51-4, 2004, p. 135-151.

<sup>134</sup> MARTIN Jean-Paul, *La Ligue de l’enseignement : une histoire politique, 1866-2016*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2016, 605 p, p. 200.

<sup>135</sup> Les Ufo (Union française des œuvres) sont des fédérations liées à la Ligue de l’enseignement à l’instar de l’Ufoleis, de l’Ufoval (Union française des œuvres de vacances laïques), de l’Ufolep (Union française des œuvres laïques d’éducation physique) et de l’Ufolea (Union française des œuvres laïques d’éducation artistique).

<sup>136</sup> J.-P. Martin, *La Ligue de l’enseignement, op. cit.*, p. 325.

<sup>137</sup> RP Jalabert, « Le cinéma et l’enseignement », *Dossiers du cinéma*, n° 14, novembre 1928, cité par D. Vezyroglou, « Les catholiques, le cinéma et la conquête des masses », art cit, p. 129.

Un des objectifs fixés par les réseaux laïques est justement de contrer l'influence de l'Église – et en particulier « de concurrencer le réseau des salles paroissiales de la Centrale catholique »<sup>138</sup> – en faisant la promotion de leurs propres idéaux par le biais du cinéma éducateur. Dans la période de l'entre-deux-guerres, « un des objectifs majeurs du monde de l'éducation populaire laïque consiste à promouvoir l'école publique au moyen des activités post-scolaires et populaires programmées le jeudi après-midi, le dimanche et les jours fériés afin de concurrencer la catéchèse et les loisirs dirigés par l'éducation populaire catholique »<sup>139</sup>. L'enjeu est alors d'éduquer à la citoyenneté et à l'hygiène sociale. Cependant, le danger serait de proférer un nouveau catéchisme ; chose dont les militants laïques se méfient particulièrement. Ils mettent en avant la diversité des contenus enseignés et l'indépendance de leurs membres. Désormais « être laïque ne consiste donc plus seulement à militer pour la liberté de conscience ou la sauvegarde d'un principe constitutionnel, mais à participer à développer des activités de loisirs qui revêtent des dimensions sociale, culturelle et politique indéniables »<sup>140</sup>. Dès lors, certains films produits par les militants, notamment ceux de Jean-Benoît Lévy – comme *le Voile sacré*<sup>141</sup> ou *Âmes d'enfants*<sup>142</sup> – peuvent être qualifiés d'anticléricaux, dans le sens où ils « promeuvent la culture scientifique et combattent les idées reçues, sur lesquelles plane le fantôme de l'obscurantisme clérical »<sup>143</sup>. D'après Pascal Laborderie, ce sont des œuvres de « propagande par omission » qui dénie le rôle social de l'Église et constituent en cela une provocation.

D'autres batailles se déroulent parallèlement, en particulier autour de la reconnaissance des formats de pellicule. À la suite du passage au cinéma sonore, les offices de la Ligue ne sont plus équipés pour diffuser les nouveaux films. Un rééquipement en 35mm coûterait trop cher. Une solution envisagée est alors de faire subventionner un format intermédiaire<sup>144</sup>. En 1936, le ministère de l'Instruction publique donne finalement raison à l'Ufocel qui réussit à faire reconnaître son format privilégié, le 16mm, face au 17,5mm produit par Pathé ; format très

---

<sup>138</sup> BOURDIER Philippe, *Éducation et formation par le cinéma : Ufocel informations, revue professionnelle des enseignants projectionnistes*, Saint-Denis, France, Connaissances et Savoirs, 2017, 214 p, p. 23.

<sup>139</sup> P. Laborderie, *Éducation populaire, laïcité et cinéma*, op. cit., p. 71.

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>141</sup> LABORDERIE Pascal, « *Le Voile sacré*, un film d'éducation populaire dans le réseau du cinéma éducateur laïque » in *L'image dans l'histoire de la formation des adultes*, LAOT Françoise (dir.), Paris, France, l'Harmattan, 2010, p. 213.

<sup>142</sup> LABORDERIE Pascal, « *Âmes d'enfants*, un "film-parabole" représentatif de la propagande solidariste en France dans l'entre-deux-guerres », in *Cinémas : Revue d'études cinématographiques / Cinémas : Journal of Film Studies*, n° 1, vol. 22, 2011, p. 151-173.

<sup>143</sup> P. Laborderie, *Éducation populaire, laïcité et cinéma*, op. cit., p. 76.

<sup>144</sup> *Ibid.*, p. 76-77.

utilisé dans les réseaux de salles catholiques, proches de la firme, et équipées en Pathé-baby et Pathé-rural<sup>145</sup>. La rivalité entre catholiques et laïques ne se limite pas non plus aux seuls grands organismes. En effet, celle-ci se déroule également sur le terrain, en particulier dans le monde rural, où les coups bas entre instituteurs et prêtres sont parfois rapportés dans les revues :

« Nous donnons les séances le dimanche, en offrant la gratuité aux parents qui accompagnent leurs enfants. Mais dans la semaine qui précède, les enfants sont détournés par le prêtre et le dimanche, il garde les catéchisants jusqu'à une heure qui les empêche de venir à nous. Il fait promettre aux enfants et surtout à leurs parents de ne pas fréquenter notre Cinéma, dirigé par de sales gens, sous menace de ne pas faire la communion. »<sup>146</sup>

De plus, les ligueurs n'hésitent pas à dénoncer les anomalies concernant l'usage du cinéma par les œuvres confessionnelles : non-paiement de la taxe sur les spectacles et l'usage autorisé des films en celluloid dans les cinémas paroissiaux et commerciaux mais pas dans les écoles et œuvres scolaires publiques entre autres<sup>147</sup>. Les terrains de lutte sur le terrain de l'éducation cinématographique naissant sont donc nombreux et divers. Cette rivalité perdure avec la « guerre scolaire » qui impacte durement le champ de l'éducation populaire dont la proximité avec le champ scolaire n'est plus à démontrer. Cette querelle scolaire impacte directement « la conception de l'idée laïque » que véhicule la Ligue de l'enseignement en promouvant une morale de l'« émancipation » laïque face à l'« obscurantisme » catholique. Selon Jean-Paul Martin, « jamais sans doute morale laïque et morale catholique ne se sont autant qu'alors dressées l'une contre l'autre comme deux entités antagonistes »<sup>148</sup>.

À l'aube de la Seconde Guerre mondiale – même s'il existe d'autres approches plus « marginales » à l'instar du cinéma syndical<sup>149</sup> – le monde de l'éducation par le cinéma est particulièrement imprégné de cette rivalité, notamment avec l'Encyclique *Vigilanti cura* du pape Pie XI éditée en 1935 qui positionne pour de bon l'Église romaine en faveur de l'utilisation du cinéma. Nous l'avons vu, « cinémas éducatifs laïque et catholique se structurent parallèlement pour assurer respectivement la formation laïque ou chrétienne de la jeunesse »

---

<sup>145</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit.

<sup>146</sup> Témoignage d'un éducateur dans BORDE Raymond et PERRIN Charles, *Les Offices du cinéma éducateur et la survivance du muet : 1925-1940*, Lyon, France, Presses universitaires de Lyon, 1992, p. 76-77.

<sup>147</sup> N. Sévilla, « La Ligue de l'enseignement et le cinéma éducatif dans l'entre-deux-guerres », art cit, p. 72.

<sup>148</sup> J.-P. Martin, *La Ligue de l'enseignement*, op. cit., p. 242.

<sup>149</sup> LAOT Françoise F., « L'Institut international des films du travail, 1953-1972. Formation syndicale et propagande par le cinéma dans le contexte de la guerre froide », in *Images du travail, travail des images*, n° 2, 2016, <http://imagesdutravail.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=973>.

s'influençant et stimulant les initiatives des uns et des autres<sup>150</sup>. Cependant, ce que nous avons défini comme « champ de l'éducation populaire cinématographique » n'est pas encore véritablement constitué même si la perception du cinéma comme phénomène socioculturel prend place à un moment où il commence à être considéré « comme un objet culturel de pleine dignité » et où il peut remplir « une fonction sociale de première importance »<sup>151</sup>. Un aspect, l'éducation au cinéma, ne s'est pas encore révélé, notamment parce que celui-ci vient d'un autre champ qui ne relève pas encore de celui de l'éducation populaire : celui de la cinéphilie.

## 2. Les premiers ciné-clubs : un champ cinéophile déconnecté des combats laïques

Dans l'entre-deux-guerres se développe également une autre approche du cinéma. Une approche moins didactique et plus émotionnelle et intellectuelle, celle de la cinéphilie – ou plutôt des cinéphilies – que l'on pourrait décrire comme « la culture cinématographique, au double sens d'un savoir acquis par l'expérience des films et d'une action de cultiver [...] le plaisir cinématographique »<sup>152</sup>. La cinéphilie, dans son ensemble le plus divers, a besoin de moyens d'échange, de discussion et de confrontation des idées pour se construire et surtout légitimer le cinéma artistiquement et culturellement. Ainsi se constituent les premiers ciné-clubs qui, en parallèle du développement des revues, permettent de mettre en place diverses instances de légitimation et de construire des visions collectives du cinéma.

Selon Laurent Mannoni, cité par Pascal Laborderie, « le premier ciné-club est créé le 14 avril 1907 à Paris au cinéma Omnia-Pathé par Edmond Benoît-Lévy »<sup>153</sup>. Néanmoins, la première occurrence de l'expression « ciné-club », à en croire Valérie Vignaux, est issue du Journal du Ciné-club créé par Louis Delluc et Georges Denola en janvier 1920<sup>154</sup>. Par la suite, le terme gagne en notoriété avec le ciné-club lancé le 12 juin 1920 au cinéma La Pépinière par Louis Delluc puis avec Le Club des amis du septième art (Casa) fondé par Riccioto Canudo en le 18

---

<sup>150</sup> N. Sévilla, « La Ligue de l'enseignement et le cinéma éducatif dans l'entre-deux-guerres », art cit, p. 65-66.

<sup>151</sup> D. Vezyroglou, « Les catholiques, le cinéma et la conquête des masses », art cit, p. 134.

<sup>152</sup> L. Jullier et J.-M. Leveratto, *Cinéphiles et cinéphilies, op. cit.*, p. 3.

<sup>153</sup> MANNONI Laurent, « Ciné-clubs et clubs », VIRMAUX Alain, VIRMAUX Odette (dir), *Dictionnaire du cinéma mondial. Mouvements, écoles, tendances, courants, genres*, Monaco, Éditions du Rocher, pp. 170-17, cité par LABORDERIE Pascal, « Ciné-club », in *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics.*, novembre 2018.

<sup>154</sup> VIGNAUX Valérie, « Léon Moussinac théoricien du cinéma : d'une poétique des arts à une politique de la culture » in *Léon Moussinac : un intellectuel communiste*, VIGNAUX Valérie (dir.), Paris, France, AFRHC, 2014, vol. 1/2, p. 111-186.

avril 1921<sup>155</sup>. Ces premiers ciné-clubs permettent le développement de la cinéphilie qui naît précisément dans les mêmes années autour d'intellectuels européens et d'artistes d'avant-garde<sup>156</sup> qui s'ancrent avant tout dans un projet de reconnaissance du cinéma face notamment aux nombreux discours cinéphobes d'intellectuels – à l'instar de Georges Duhamel le qualifiant de « divertissement d'ilote » en 1937<sup>157</sup> – et de religieux qui jugent le cinéma « démoralisant » et le qualifient de « poison moral »<sup>158</sup>. Ces rassemblements prennent dans un premier temps la forme de réunions intellectuelles et corporatistes. Très vite, avec la volonté de s'adresser directement aux spectateurs et parallèlement aux développements des salles spécialisées, des séances exceptionnelles et de la presse cinématographique (*Cinéa*, *Journal du ciné-club*, *Cinémagazine*, etc.), ces rassemblements prennent la forme de « conférences cinématographiques » organisées « à des fins de persuasion du statut artistique du cinéma »<sup>159</sup>.

Puis, peu à peu, le modèle ciné-club émerge avec l'organisation de discussions avec le public. Ainsi, les formats élitistes et prosélytes laissent progressivement davantage de place à des initiatives qui se veulent plus éducatives et qui semblent tendre vers des « projets d'éducation populaire »<sup>160</sup> – ambition que l'on retrouve particulièrement chez Riccioto Canudo<sup>161</sup> – et valorisant notamment les approches du cinéma éducateur. D'autres ciné-clubs font le choix de la discussion libre comme le Club du faubourg considéré comme « l'origine des ciné-clubs dans leur acception actuelle »<sup>162</sup> ou la section cinéma de la Fédération française des artistes qui démontre par la mise en place du débat contradictoire qu'« au travers des ciné-clubs, le cinéma peut [...] devenir un fabuleux instrument d'émancipation et de liberté »<sup>163</sup>.

C'est une des ambitions qu'essaie de mettre en place le ciné-club ouvrier Les Amis de Spartacus dont « l'activité théorique de ses membres, en particulier de son fondateur Léon Moussinac, participe à l'élaboration d'un discours sur l'éducation du peuple à l'art cinématographique qui fait école après la Seconde Guerre mondiale »<sup>164</sup>. Ce ciné-club, lié au PCF, est un outil de

---

<sup>155</sup> J. Chevallier, « Le cinéma », dans *Encyclopédie pratique de l'éducation en France*, Paris, SEDE, IPN, 1960, pp. 1117-1134, cité dans *Ciné-club et action éducative*, Paris, France, Centre national de documentation pédagogique, 1980, 63 p, p. 7.

<sup>156</sup> L. Jullier et J.-M. Leveratto, *Cinéphiles et cinéphilies*, op. cit., p. 37.

<sup>157</sup> DUHAMEL Georges, *Défense des lettres : biologie de mon métier*, Paris, Mercure de France, 1937, p. 30-34.

<sup>158</sup> GAUTHIER Christophe, *La passion du cinéma : cinéphiles, ciné-clubs et salles spécialisées à Paris de 1920 à 1929*, Paris, France, AFRHC : École des Chartes, 1999, 392 p, p. 17.

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>160</sup> *Ibid.*, p. 69.

<sup>161</sup> *Ibid.*, p. 161.

<sup>162</sup> *Ibid.*, p. 129.

<sup>163</sup> *Ibid.*, p. 134.

<sup>164</sup> P. Laborderie, « Ciné-club », art cit.

propagande révolutionnaire en faveur du cinéma efficace<sup>165</sup> mais il est aussi probablement la première tentative réussie de faire du cinéma un outil d'éducation populaire orienté vers les questions esthétiques. Malheureusement, avec son ambition de contourner le décret de censure Herriot<sup>166</sup> et face aux menaces du préfet de la Seine probablement dues à des plaintes d'exploitants concurrents et aux répressions des mouvements communistes, le ciné-club cesse son activité après seulement deux saisons d'activités probablement en l'absence de soutien du PCF<sup>167</sup> et malgré une réussite dans la « massification du mouvement »<sup>168</sup>.

Vers la fin des années 1920, c'est au sein même des salles spécialisées que sont créés de nouveaux ciné-clubs comme le Film-club, le Club de l'écran, le Groupement des spectateurs d'avant-garde ou la Ligue Noir et Blanc<sup>169</sup>. C'est une occasion pour les exploitants de fidéliser une partie du public. Ainsi, les cercles des ciné-clubs s'ouvrent encore, délaissant peu à peu l'élitisme<sup>170</sup>.

Ce développement va de pair avec une envie de se fédérer à l'échelle internationale. Le Congrès international de cinéma indépendant de 1929 est, à ce propos, une date importante qui, même si le projet ne voit pas d'aboutissement<sup>171</sup>, entraîne dans son sillage la création de la Fédération des ciné-clubs de langue française en novembre 1929. Présidée par Germaine Dulac, elle regroupe les ciné-clubs parisiens et ceux de province en plein développement (Montpellier, Nice, Marseille, Lyon, Reims, etc.)<sup>172</sup> et devient, dans les années 1930, la Fédération française des ciné-clubs.

Cependant, dans une période de crise pour la cinéphilie, le modèle du ciné-club ouvert à tous souffre d'une mauvaise réputation : « il est vrai qu'une partie des cinéphiles n'a jamais accepté cette formule, dont le principe est de laisser tout le monde s'exprimer »<sup>173</sup>. Ainsi, les ciné-clubs de l'avant-guerre s'adressent avant tout aux élites, du moins à un public confidentiel, contrairement au cinéma éducateur, même si « des associations d'obédience communiste, telles

---

<sup>165</sup> VEZYROGLOU Dimitri, « Le Parti communiste et le cinéma. Nouveaux éléments sur l'affaire Spartacus (1928) », in *Vingtième Siècle*, n° 115, 2012, p. 63-74.

<sup>166</sup> V. Vignaux, « Léon Moussinac théoricien du cinéma : d'une poétique des arts à une politique de la culture », art cit., p. 148-149.

<sup>167</sup> D. Vezyroglou, « Le Parti communiste et le cinéma », art cit.

<sup>168</sup> C. Gauthier, *La passion du cinéma*, op. cit., p. 175.

<sup>169</sup> *Ibid.*, p. 192.

<sup>170</sup> *Ibid.*, p. 194.

<sup>171</sup> Ligue internationale du film indépendant (Lifi) et Coopération internationale du film indépendant (Cifi) semblent disparaître après le congrès de novembre 1930 à Bruxelles. *Ibid.*, p. 200-202.

<sup>172</sup> *Ciné-club et action éducative*, op. cit., p. 7.

<sup>173</sup> C. Gauthier, *La passion du cinéma*, op. cit., p. 205.

que les Amis de Spartacus et Ciné-liberté, ambitionnent déjà d'éduquer le peuple à l'art cinématographique dès les années 1930 »<sup>174</sup>.

La fusion entre le mouvement ciné-club et l'éducation populaire ne s'observe pas. Les universités populaires rejettent le cinéma qu'elles jugent démoralisant<sup>175</sup>. Les tentatives de réunion avec les mouvements ouvriers dérivent vers le cinéma de propagande ou échouent. Malgré des ambitions éducatives, les ciné-clubs ne s'ancrent pas encore dans une perspective d'éducation populaire. Ainsi, à l'exception du Ciné-club Spartacus et de Ciné-Liberté, les ciné-clubs des années 1920 et 1930 « s'adressent en priorité aux professionnels du cinéma dont ils défendent les intérêts, parfois même au détriment de leur combat initial pour la reconnaissance de l'art cinématographique »<sup>176</sup>. Néanmoins, « cette "communauté" de spectateurs, de regardeurs, rassemble des horizons d'attente si divers, du souci de la pédagogie au désir de la promotion esthétique, que leurs pratiques, on le verra, n'ont guère institué un regard unique sur les films, mais ont plutôt entériné une multiplication des manières de voir »<sup>177</sup>.

Une première « collision » entre le champ de l'éducation populaire et celui des ciné-clubs commence un peu plus tard avec la création en 1936 du ciné-club d'enfant de Marie Lahy-Hollebecque. L'idée du cinéma culturel commence à poindre dans les discours des éducateurs qui ne le voient plus uniquement comme un outil d'instruction. Ce ciné-club donne naissance, sous le patronage de la Ligue, au mouvement ciné-jeunes :

« [les ciné-jeunes] grouperont les enfants habitués, fidèles des séances données dans le cinéma le plus proche de leur domicile et de leur école. Des fêtes, des visites de studios, des réunions animeront ces clubs, dont les membres éliront leur bureau, sous la conduite et la surveillance d'un aîné... Ainsi habitués à considérer le cinéma, non comme une distraction quelconque, mais comme « leur » chose, à laquelle ils participeront activement, les enfants développeront bientôt leur esprit critique, ne se laisseront plus fossé leur goût par l'accoutumance des productions stupides, que leurs parents voient sans sourciller ni protester jamais ! Nos petits amis de "Ciné-Jeunes" formeront alors le public le plus exigeant qui soit et c'est tant mieux... Le triple but de "Ciné-Jeune" : organiser des séances ; initier la jeunesse à tout ce qui concerne l'art et la technique du cinéma ; orienter la

---

<sup>174</sup> P. Laborderie, *Éducation populaire, laïcité et cinéma*, op. cit., p. 107.

<sup>175</sup> C. Gauthier, *La passion du cinéma*, op. cit., p. 35.

<sup>176</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, op. cit., p. 52-53.

<sup>177</sup> C. Gauthier, *La passion du cinéma*, op. cit., p. 8.



production cinématographique vers la réalisation de films spécialement destinés à la jeunesse... »<sup>178</sup>

Ainsi, aucun ciné-club ne semble défendre une vision particulièrement catholique ou en faveur de la militance laïque. La rivalité entre confessionnels et laïques ne paraît pas s'être structurellement imposée dans ce mouvement – les nombreuses bagarres et débats houleux étant surtout issus de différents générationnels et politiques – indiquant qu'elle n'impacte qu'assez peu les milieux cinéphiles. Pour les ciné-clubs les plus ouverts, la diversité était de mise permettant à divers groupements d'y faire du prosélytisme. La presse catholique voyait notamment dans le Club du faubourg « une véritable terre de mission »<sup>179</sup>.

Dans l'entre-deux-guerres, nous constatons l'existence d'un champ d'éducation par le cinéma issu des milieux de l'éducation populaire et d'un champ d'éducation au cinéma plus influencé par les milieux cinéphiles parisiens. Seul le premier semble structurellement impacté par la rivalité opposant les mouvements laïques et confessionnels – tellement d'ailleurs que les deux réseaux sont très souvent complètement séparés alors même qu'il existe une concurrence visible entre eux. Les usages du cinéma diffèrent également. Si les ciné-clubs privilégient les discours intellectuels légitimant le cinéma comme un art, les laïques et les catholiques font œuvre de propagande à travers le cinéma éducateur et la mise en avant d'un cinéma moral. Ces trois approches divergent à la fois sur les contenus et les pédagogies à adopter. Nous pouvons ainsi nous demander si et comment cette rivalité se réorganise à la Libération et comment cela impacte les approches du médium cinématographique.

### B. L'avènement du champ de l'éducation populaire cinématographique à la Libération : trois fédérations issues des courants de l'entre-deux-guerres

Avec la Seconde Guerre mondiale et le régime de Vichy, les initiatives concernant le cinéma, mises sous la tutelle des Allemands, connaissent une période difficile. La Ligue de l'enseignement et ses offices du cinéma éducateur – dont la tendance politique de gauche est

---

<sup>178</sup> Extrait d'un article de Claude Bellanger dans *la Revue du cinéma éducateur*, mai 1937, cité dans *Ciné-club et action éducative*, *op. cit.*, p. 9.

<sup>179</sup> C. Gauthier, *La passion du cinéma*, *op. cit.*, p. 128.

affirmée et dont de nombreux membres sont issus de la franc-maçonnerie – ferment leurs portes le 23 juillet 1942. Malgré les efforts de quelques militants de sauvegarder clandestinement des biens, de nombreuses archives disparaissent<sup>180</sup>. Du côté catholique, même si « l'État français paraît consacrer l'utopie confessionnelle d'une société organiciste » et s'ils peuvent se réjouir des enjeux du « redressement moral de la France » notamment de la « moralisation des médias », et de la « revanche » sur la III<sup>e</sup> République<sup>181</sup>, l'Église est peu à peu exclue des réseaux de cinéma. Certains y voient « l'étouffement pur et simple du cinéma catholique »<sup>182</sup> par l'administration française.

Au sortir de la guerre, les mouvements d'éducation populaire sont à terre. Si quelques initiatives d'éducation cinématographique, surtout catholiques, ont été préservées durant le gouvernement de Vichy, la majeure partie a dû fermer face à la pression idéologique et étatique. Quant au réseau laïque de la Ligue de l'enseignement, il renaît de ses cendres, tout d'abord en territoires libérés en Algérie puis en France métropolitaine lors de la Libération.

Un autre enthousiasme, parallèle, est celui pour l'éducation populaire. Provoqué par la constatation des désastres de l'autoritarisme, mais plus encore par la résiliation des populations face aux politiques discriminatoires, de nombreuses personnalités choisissent de s'engager dans l'éducation politique de la population. Cet élan provoque une véritable « floraison associative [...] qui tend à déplacer les références et les frontières traditionnelles »<sup>183</sup> impliquant une multiplication de formes et de recherches des méthodes d'enseignement. Voulant s'éloigner de l'instruction scolaire, l'éducation culturelle est très favorisée, comme le traduisent deux des plus grandes fédérations d'éducation populaire mises en place après la guerre : Peuple et culture et Travail et culture.

Le renouveau de la société française attendu à la Libération s'observe également à l'échelle politique. « L'évènement majeur, dans ces premiers mois de la liberté retrouvée, est l'entrée massive et résolue dans la vie politique des catholiques et des communistes »<sup>184</sup>, au sein d'un gouvernement provisoire triparti, qui favorise ainsi cette nouvelle vague d'éducation populaire en mettant en place une Direction de la culture populaire et des mouvements de jeunesse au

---

<sup>180</sup> P. Laborderie, *Éducation populaire, laïcité et cinéma*, op. cit., p. 80.

<sup>181</sup> LEVENTOPOULOS Mélisande, *Les catholiques et le cinéma : la construction d'un regard critique, France, 1895-1958*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2014, 316 p, p. 173.

<sup>182</sup> Note d'André Guérin sur la situation présente du cinéma catholique en France, 21 avril 1941, CNAEF, 2 CE 5, Cité dans M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 257.

<sup>183</sup> J.-M. Ducomte, J.-P. Martin et J. Roman, *Anthologie de l'éducation populaire*, op. cit., p. 239.

<sup>184</sup> JUNG Bruno, « Introduction », in *Les Cahiers de l'animation*, n° 57-58, 1986, p. 19-25.

sein du ministère de l'Éducation nationale, dirigée par Jean Guéhenno, qui devient en 1946 le sous-secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports. Cette ambition politique est également inscrite dans la constitution de 1946 en affirmant que l'État se doit de garantir la « culture pour tous »<sup>185</sup>. Une autre disposition est également constitutionnalisée en 1946 : la laïcité. Votée même par les catholiques du Mouvement républicain populaire (MRP)<sup>186</sup> qui envisagent cette loi comme un moindre mal face à l'athéisme communiste – idéologie alors en pleine expansion – cette ambition des mouvements laïques devient une réalité.

Dans ce contexte, une multiplicité de mouvements converge vers le format ciné-club déjà expérimenté dans l'avant-guerre et en pleine expansion. Ils connaissent un véritable engouement d'abord élitiste pendant l'Occupation<sup>187</sup>, puis plus populaire à la Libération. Le contrôle de la production par l'occupant, la censure mise en place, l'interdiction des films américains mais aussi, plus globalement, la « pénurie de distractions dans l'immédiate après-guerre (et surtout les distractions gratuites) »<sup>188</sup>, entre autres, provoquent un enthousiasme pour le septième art et sa diffusion associative. La collision de l'approche cinéophile avec celle de l'éducation populaire et le contexte politique globale entraîne à la fois la reconnaissance du champ de l'éducation populaire mais également la création de forts enjeux de distinction. En effet, d'après Léo Souillés-Debats, l'après-guerre est une période où s'effectue un changement de paradigme pour le cinéma et l'éducation populaire. Selon nous, lors de cette période, les deux champs vus précédemment entrent en collision ; celui de l'éducation populaire et celui des premiers ciné-clubs. Le cinéma devient peu à peu un outil d'enseignement aux enjeux divers ; qu'on qualifie de cinéma culturel.

Ainsi, dans une période « où partenaires et adversaires politiques se recherchent »<sup>189</sup>, où l'éducation populaire connaît un élan important, et où la période de la Libération amène une période de grande incertitude politique entraînant de nombreux idéaux, il nous semble

---

<sup>185</sup> Jean-François Aurenty, « Le mouvement ciné-club en France dans l'après-guerre (1945-1955) », Mémoire de Maîtrise sous la direction de Michel Marie, Université Paris III, DERCAV, p. 7.

<sup>186</sup> Un certain pan du catholicisme qui cherche sa voie « divisé entre les élites sociales et des conceptions antagonistes » c'est-à-dire entre les résistants et les vichystes, se retrouve au sein du MRP. Voir B. Jung, « Introduction », art cit, p. 21.

<sup>187</sup> Nous pouvons notamment citer ici le ciné-club mis en place par Bazin durant l'occupation. ANDREW Dudley, *André Bazin*, traduit par Serge Grünberg, Paris, France, Cahiers du cinéma, 1983, 235 p, p. 65.

<sup>188</sup> *Ibid.*, p. 93.

<sup>189</sup> B. Jung, « Introduction », art cit, p. 20.

important de comprendre comment se reconstruisent les différents mouvements d'éducation cinématographique et la manière dont se structure ce nouveau champ.

### 1. Film et famille : le cinéma au service de la morale chrétienne

Bien qu'en avance sur les laïques concernant le cinéma non commercial, les catholiques, dans l'avant-guerre, ont préféré miser sur le secteur commercial (création de réseaux de salles et de maisons de production). Avec l'implication de la radio dans ses prérogatives, la Centrale montre bien qu'elle considère plus le cinéma comme un média que comme un art. Cette position n'est pas partagée par tous et l'avènement d'une cinéphilie catholique dans l'après-guerre remet en cause cette vision et rentre dans une position de « transgression de la norme filmique précédemment définie dans le but d'évaluer le degré de perfectibilité du regard collectif »<sup>190</sup>.

C'est dans ce contexte qu'est créée, dans le Nord-Pas-de-Calais, l'association Film et famille. Constituée dans l'immédiate après-guerre<sup>191</sup>, elle s'inscrit dans la continuité de la revue clandestine *Caméra* puis *Feuillets du cinéma* dirigée par Roger Delacroix et diffusée depuis février 1942<sup>192</sup>. D'après Mélisande Leventopoulos :

« Film et famille trouve ses origines dans les mobilisations en faveur de l'assainissement moral des spectacles qui, après s'être affirmées par à-coup tout au long de l'entre-deux-guerres, connaissent, au cours de la Seconde Guerre mondiale, un redéploiement important tant en zone dite "libre" qu'en zone occupée. Tout l'enjeu est alors pour leurs acteurs de faire pression sur le gouvernement de Vichy ou sur les autorités occupantes en vue d'obtenir des mesures de sauvegarde de la moralité publique. »<sup>193</sup>

Film et famille réunit autour d'un projet commun des catholiques et des protestants laïcs<sup>194</sup> et ecclésiastiques qui appellent à un « redressement artistique » et à un « assainissement moral » du cinéma, dans la continuité de ce que proposent déjà les associations familiales dans l'entre-

---

<sup>190</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 282.

<sup>191</sup> *Journal officiel de la République française*, 4 janvier 1945, p. 48.

<sup>192</sup> Assemblée générale, rapport moral d'activité, 28 septembre 1952, Archives du diocèse de Lille, 8K9 ; voir aussi GRANVAL Daniel, « Journaux et revues cinéma dans le Nord-Pas-de-Calais », in *L'abeille, journal de la société des amis de Panckoucke*, n° 30, septembre 2015, p. 29-35.

<sup>193</sup> LEVENTOPOULOS Mélisande, « Entre croisade morale et cinéphilie populaire, l'association de spectateurs Film et famille » in *Cinéphilies plurielles dans la France des années 1940-1950 : sortir, lire, rêver, collectionner*, CHEDALEUX Delphine et LEVENTOPOULOS Mélisande (dir.), Paris, France, l'Harmattan, 2019, p. 147-161. p. 149.

<sup>194</sup> Nous tenons à préciser ici la différence entre un « laïque » qui désigne un « partisans actif du principe de laïcité » et un « laïc » qui désigne « un adepte d'une religion qui n'est pas un clerc » : FIALA Pierre, « Les termes de la laïcité. Différenciation morphologique et conflits sémantiques », in *Mots. Les langages du politique*, n° 1, vol. 27, 1991, p. 41-57.

deux-guerres<sup>195</sup>. Elle est décrite comme « confessionnelle » et « d'inspiration catholique » par Pierre Arents, mais la fédération refuse ce qualificatif<sup>196</sup>. De nombreuses personnalités régionales proches des milieux confessionnels contribuent pourtant à sa création avec, entre autres, Roger Delacroix, M. Vernier, délégué départemental de la Ligue de la moralité publique<sup>197</sup> ; le chanoine Zoëte, sous-directeur des œuvres diocésaines, directeur du Secrétariat social régional<sup>198</sup> et fondateur de l'Office technique du cinéma familial (OTCF) et le pasteur Fabre, président de l'Alliance protestante<sup>199</sup>.

Appuyée par de nombreuses associations confessionnelles, familiales et d'action morale<sup>200</sup>, Film et famille propose d'assurer l'information du spectateur, de développer son éducation et sa formation artistique, d'établir une relation entre le public et la corporation du cinéma et d'intervenir auprès des pouvoirs publics pour une politique familiale du cinéma<sup>201</sup>. Il est ainsi décidé que la revue *Feuillets du cinéma* devienne l'organe de diffusion d'informations de la nouvelle association qui est officiellement constituée en novembre 1944<sup>202</sup> et qui prend le nom

---

<sup>195</sup> HAURY Paul, « Les origines de l'action familiale en France » in *Les mouvements familiaux et leur institution en France*, CHAUVIERE Michel et KERTUDO Pauline (dir.), Paris, France, Association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale, 2006, p. 18-37.

<sup>196</sup> Pierre Arents, *Rapport sur la fédération Film et famille*, 27 octobre 1952, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/87.

<sup>197</sup> Nous pouvons supposer que ce qui est ici nommé « Ligue de la moralité publique » est en fait la Ligue pour le relèvement de la moralité publique qui fait partie du Cartel d'action morale, fédération avec laquelle Film et famille est idéologiquement proche : « Le service administratif diffuse largement les publications du Cartel d'action morale », *Rapport moral et d'activités pour un dossier de subvention*, 1952, Archives nationales, ministère de la Santé et de la Population, direction générale de la Population et de l'Entraide, direction puis sous-direction de la famille, bureau du statut de la famille et de l'action familiale : organismes familiaux et jardinières d'enfants (1944-1965), cote : 20180528/25.

<sup>198</sup> DELMOTE Fernand, « Quarante ans d'action sociale », in *Revue du Nord*, n° 290, vol. 73, 1991, p. 503-515.

<sup>199</sup> « Dernière heure », *Feuillets du cinéma*, n° 43-44-45, non daté, p. 16.

<sup>200</sup> Alliance de la jeunesse protestante, Alliance nationale contre la dépopulation, les associations familiales protestantes, les associations de parents d'élèves, le Centre départemental des activités familiales, la Confédération générale des familles, la Fédération familiale du Nord de la France, la Ligue de la moralité publique, les Mouvements d'action catholique, le scoutisme français : « Comment naquit Film et famille », *Film et famille*, numéro spécial, non daté, p. 3. Par la suite, deux nouvelles associations apporteront leur patronage à Film et famille : La Communauté française dont les mouvements Jeunes équipes, Francs compagnons et compagnes françaises sont rattachées ; et la Ligue républicaine du bien public : « Avis », *Film et famille*, n° 5, non daté, p. 2. ; puis l'Association des familles de Godewaersvelde (59) : « Nos lecteurs nous écrivent... 4 lettres parmi des centaines d'autres », *Film et famille*, n° 87, novembre 1949, p. 5. En 1951, une nouvelle liste des associations patronnant la fédération est envoyée à Jeunesse et Sports : Association de radiophonie du Nord, ACJF, Apel, Alliance familiales protestantes, Fédération des familles de France, Fédération nationale d'action catholique, Jeunes forces, Jeunesse protestante, Ligue de la moralité publique, Ligue féminine d'action catholique, Ligue républicaine du bien public, Secrétariats sociaux, Union des familles nombreuses ; Demande d'habilitation, 1951, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/87.

<sup>201</sup> « Appel à nos amis », *Feuillets du cinéma*, n° 43-44-45, non daté, p. 15.

<sup>202</sup> « Voici deux ans que nous travaillons au grand jour puisque « Film et famille » a été fondé en novembre 1944 mais, en fait, c'est la 6<sup>e</sup> année d'activités qui commence étant donné les réalisations « clandestines » de notre

de *Film et famille*. Roger Delacroix en devient le secrétaire général et Michel Meura, du Bureau régional d'organisation du cinéma (BROC) et président de la section lilloise du MRP<sup>203</sup>, en est le premier président<sup>204</sup>. La fédération se dote également de conseillers moraux en les personnes du chanoine Zoëte, du pasteur Fabre et de Vernier. Ainsi, Film et famille dispose de locaux et d'une revue quelques mois avant la FFCC<sup>205</sup> et plus d'un an avant l'Ufocel et bien avant la Flec<sup>206</sup> qui ne « se réclame pas explicitement du ciné-club » mais pourrait être décrite comme une « association de spectateurs »<sup>207</sup>. En 1951, elle obtient une habilitation à diffuser la culture par le film « accordée par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et du ministre chargé du cinéma après consultation des ministres éventuellement intéressés »<sup>208</sup> conformément au décret du 21 septembre 1949 lié au statut du cinéma non commercial.

Cependant, contrairement aux autres fédérations, Film et famille ne semble pas se rapprocher des bureaux de la Jeunesse et des Sports mais à l'instar des Centres sociaux et Foyers de jeunes travailleurs, elle semble plus liée « au ministère de la Santé publique et de la Population, plus proche du milieu clérical que du milieu laïque »<sup>209</sup> à laquelle elle demande des subventions<sup>210</sup>. Film et famille serait beaucoup plus proche des associations familiales telle l'Union nationale des associations familiales (Unaf)<sup>211</sup> qui « baigne majoritairement dans le familialisme

---

équipe de jeunes durant les années d'obscurantisme de 1942, 1943 et 1944. » Roger Delacroix, « 1<sup>er</sup> janvier 1947... », *Film et famille*, n° 38, 1<sup>re</sup> quinzaine janvier 1947, p. 2.

<sup>203</sup> Le MRP est un parti politique démocrate-chrétien dont l'existence s'étend de 1944 à 1967. S'il a commencé par être perçu à gauche, il glissera peu à peu à droite : DURIEZ Bruno, « Faire une autre gauche : des catholiques en politique » in *À la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, PELLETIER Denis et SCHLEGEL Jean-Louis (dir.), Paris, France, Points, DL 2015, 2015.

<sup>204</sup> Michel Meura semble avoir eu une forte présence politique sur le terrain lillois. Il fut membre du conseil municipal à partir de mai 1959 où il représenta les milieux de l'enseignement, du commerce et de l'artisanat. Ce militant chrétien se présenta également aux élections législatives dans la 3<sup>e</sup> circonscription du Nord : « Mort de Michel Meura », *Écrans de France*, n° 299, 5 mai 1963, pp. 195-196.

<sup>205</sup> La FFCC se constitue en mars 1945 et sort son premier numéro de *Ciné-club* en octobre 1947 : L. Souillès-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 25-27.

<sup>206</sup> L'Ufocel publie le premier numéro de *Ufocel informations* en mai 1946 et la Flec ouvre ses portes le 3 juillet 1946, même s'il faudra encore attendre quelque année pour qu'elle devienne une fédération de ciné-club.

<sup>207</sup> M. Leventopoulos, « Entre croisade morale et cinéphilie populaire, l'association de spectateurs Film et famille », art cit, p. 155.

<sup>208</sup> LEGLISE Paul, *Le droit du cinéma non commercial*, Paris, France, Comité national du cinéma d'enseignement et de culture, 1956, 80 p, p. 53.

<sup>209</sup> HELUWAERT Michel, *Jeunesse et Sports : espérances contrariées, marginalités récupérées*, Paris, France, l'Harmattan, 2002, 261 p, p. 145-147.

<sup>210</sup> Demande de subvention, 1955, Archives nationales, ministère de la Santé et de la Population, direction générale de la Population et de l'Entraide, direction puis sous-direction de la famille, bureau du statut de la famille et de l'action familiale : organismes familiaux et jardinières d'enfants (1944-1965), cote : 20180528/25.

<sup>211</sup> Film et famille reste proche de cet organisme jusqu'à sa disparition : « On n'a pas tous les jours 20 ans ! », *Écrans de France*, n° 335, 5 janvier 1965, p. 5.

chrétien »<sup>212</sup> et possède « le monopole de la représentation des intérêts familiaux »<sup>213</sup> – ou les Associations de parents d’élèves de l’enseignement libre (Apel)<sup>214</sup> – auxquelles elle offre de s’exprimer au sein des lignes de sa revue, comme ce fut le cas sur *Demain il sera trop tard* (Léonide Moguy, 1950) avec un article signé de Maurice Martin Laprade de l’Unaf<sup>215</sup> ou sur sa politique par rapport à l’éducation cinématographique<sup>216</sup>. L’Unaf est par ailleurs favorable à un contrôle des films destinés à la jeunesse<sup>217</sup> justifiant la collaboration de Film et famille avec les Udaf et associations familiales locales « à l’occasion de Journées de travail ou d’assemblées générales, de fêtes des Mères »<sup>218</sup>.

Film et famille participe également à promouvoir le cinéma dans des organes de diffusion telle *Famille de France*<sup>219</sup>, les bulletins paroissiaux<sup>220</sup>, et des « périodiques plus modestes mais atteignant des parents et des enfants et éducateurs ; il s’agit surtout de bulletins de liaisons des associations et fédérations familiales »<sup>221</sup>. Dès lors, il n’est ainsi pas impensable que Film et famille ait pu profiter du décret Poinso-Chapuis<sup>222</sup>, promulgué le 22 mai 1948 « qui charge l’Union nationale et les unions départementales des associations familiales (l’Unaf et les Udaf) d’aider, par le moyen de subventions de l’État, les familles “éprouvant des difficultés matérielles pour l’instruction de leurs enfants” »<sup>223</sup>. Cette loi intervient dans un contexte de défiance et révèle les difficultés de l’unité laborieuse voulues entre laïques et catholiques depuis 1945.

Cette fédération est particulièrement représentative du dynamisme et de la demande en termes de ciné-clubs à la Libération. Elle annonce l’organisation de la première « séance d’analyse de film » qui, dès les débuts, prend la forme commune d’un ciné-club (présentation – projection –

---

<sup>212</sup> L. Besse, *Construire l’éducation populaire, op. cit.*, p. 27.

<sup>213</sup> LAGRAVE Michel, « Le mouvement familial » in *Les mouvements familiaux et leur institution en France*, CHAUVIERE Michel et KERTUDO Pauline (dir.), Paris, France, Association pour l’étude de l’histoire de la sécurité sociale, 2006, p. 183-192.

<sup>214</sup> « Mémoire », 1953, Archives du diocèse de Lille, 8K9. En outre, la revue *La voix des parents* de la Fédération des associations de parents d’élèves des lycées et collèges français est qualifiée de « confrères et amis » : « Un lycéen de 16 ans vous parle : Il juge sévèrement l’érotisme au cinéma », *Écrans de France*, n° 245, 5 décembre 1960, p. 459.

<sup>215</sup> Maurice Martin Laprade, « *Demain il sera trop tard* », *Film et famille*, n° 109, octobre 1951, p. 5.

<sup>216</sup> « L’Unaf et le cinéma », *Écrans de France*, n° 241, 5 octobre 1960, p. 368-369.

<sup>217</sup> CHAUVIERE Michel, « Le baptême républicain de l’Unaf », in *Les Cahiers de l’animation*, n° 57-58, 1986, p. 187-194, p. 193.

<sup>218</sup> Assemblée générale, rapport moral d’activité, 28 septembre 1952, Archives du diocèse de Lille, 8K9.

<sup>219</sup> Organe de la Fédération des familles de France.

<sup>220</sup> Édité par l’Office technique de presse populaire.

<sup>221</sup> Assemblée générale, rapport moral d’activité, 28 septembre 1952, Archives du diocèse de Lille, 8K9.

<sup>222</sup> Du nom de Germaine Poinso-Chapuis (MRP) ministre de la Santé publique et de la Population.

<sup>223</sup> J.-P. Martin, *La Ligue de l’enseignement, op. cit.*, p. 254.

discussion)<sup>224</sup> sans en utiliser le nom. Dans le contexte de l'après-guerre, la fédération est directement concernée par l'explosion de la demande du public en matière de cinéma et annonce régulièrement des succès pour ses projections qui ne désemplassent pas. Elle constitue alors des sections locales afin de pouvoir répondre à la demande sans cesse croissante. Ces sections se forment tout d'abord dans la région lilloise (Hellemmes, Lille, Roubaix, Tourcoing...) puis se répandent progressivement dans le département du Nord (Cambrai, Douai, Valenciennes...) et dans celui du Pas-de-Calais (Arras, Béthune, Liévin...). On constate d'ailleurs de fortes concentrations de sections dans le bassin minier (diagonale de Béthune à Valenciennes) mais surtout dans celui du textile (région lilloise : Armentières, Roubaix, Tourcoing)<sup>225</sup>. Certains militants sont d'ailleurs issus de ces industries<sup>226</sup>. Par exemple, Maurice Vandenberghe, président de la fédération à partir de mars 1956, était patron d'une entreprise de filature à Roubaix démontrant l'ancrage de Film et famille dans les milieux assez bourgeois des associations familiales du Nord, dans la continuité de ce que nous observons au début du XX<sup>e</sup> siècle :

« L'étude des propriétés sociales et scolaires des dirigeants des fédérations d'associations familiales du Nord permet d'établir qu'il s'agit de notables très implantés localement, contrôlant aussi bien le marché du travail que les œuvres sociales de toutes sortes, notamment celles des paroisses et du diocèse. Chefs de famille très nombreuses (souvent de dix enfants et plus), et de grande famille possédant de multiples entreprises, principalement textiles, leur activité est indissociablement économique, politique, philanthropique et religieuse. Nombre d'entre eux siègent dans les organismes représentant les entrepreneurs (chambres et tribunaux de commerce, syndicats patronaux, caisses de compensation), exerçant des mandats électoraux à l'échelle locale (conseils municipaux et généraux), voire au parlement, ou des fonctions d'animation dans des organismes charitables dont ils contrôlent les adhésions, les subventions et les finalités. »<sup>227</sup>

En outre, Film et famille déclare des exposés de cinéma dans des services sociaux d'entreprises, comme Lemaire Destombe de Saint-André, adressés majoritairement aux travailleurs qui restent la semaine dans les locaux de l'usine<sup>228</sup>. Claude Macke confirme l'implantation de la

---

<sup>224</sup> N'ayant pas la certitude de la présence de la présentation au début de la séance, nous pouvons cependant dire que la forme est déjà très proche du schéma classique du ciné-club constitué par le triptyque « présentation-projection-discussion » : L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, *op. cit.*

<sup>225</sup> Voir cartes en annexes / Traitement numérique des sources / IV. Géocodage des ciné-clubs / A. Première tentative de création d'une carte des réseaux de Film et famille.

<sup>226</sup> Roger Blondel, animateur du ciné-club de jeunes Film et famille de Nœux-les-Mines, était éducateur aux Houillères nationales.

<sup>227</sup> LENOIR Rémi, « Familialisme d'Église et familialisme d'État » in *Les mouvements familiaux et leur institution en France*, CHAUVIERE Michel et KERTUDO Pauline (dir.), Paris, France, Association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale, 2006, p. 416-447.

<sup>228</sup> Assemblée générale, rapport moral d'activité, 28 septembre 1952, Archives du diocèse de Lille, 8K9.



fédération dans les mondes ouvriers et miniers<sup>229</sup> grâce au soutien du patronat démontrant sa dimension plus paternaliste que véritablement populaire. Suivant les industries, on constate que l'association s'implante dans les zones les plus peuplées qui possèdent aussi la plus forte concentration de salles de projection<sup>230</sup>. Film et famille s'implante également de l'autre côté de la frontière, en Belgique, notamment à Estaimbourg (Estaimpuis) et Blandain (Tournai) où enseigne le secrétaire général de la fédération : Bernard Taufour.

En 1952, Film et famille déclare « des séances d'analyses de films, des cercles d'études, des conférences dans 110 villes, paroisses, établissements divers non seulement dans le Nord et le Pas-de-Calais mais aussi dans de nouveaux départements (Somme, Ain, Seine inférieure, Aisne) »<sup>231</sup>. En 1955, on compte au minimum plus d'une centaine de cinémas qui ont accueilli ou accueillent régulièrement ou occasionnellement des séances d'analyse de films de sections dans environ 70 communes<sup>232</sup> en s'appuyant particulièrement sur les réseaux de salles catholiques. Film et famille comprend cependant de nombreuses sections non constituées en association puisque considérées comme des émanations de la fédération, ce qui pose un problème en vertu de la loi sur le cinéma non commercial. Ainsi, la fédération fait la distinction entre les ciné-clubs officiellement institués et ses sections<sup>233</sup>. Selon Léo Souillés-Debats, elle compte à la même période 189 clubs à son actif, c'est-à-dire plus de clubs que la Flecc<sup>234</sup>. Cependant, cette dernière étant en pleine ascension, la tendance s'inverse l'année suivante.

Les activités de Film et famille ont été organisées afin de répondre à deux objectifs précis : le « redressement artistique » et l'« assainissement moral » du cinéma. Son orientation « œcuménique, familiale et moralisatrice »<sup>235</sup> mais également son fort ancrage local, en font un

---

<sup>229</sup> Claude Macke, « Film et famille », *Éducateurs*, mars-avril 1949, p. 157.

<sup>230</sup> HOCQUET Jacqueline, « Les salles de cinéma des années 50 aux années 80 » in *Le Nord et le cinéma : contributions à l'histoire du cinéma dans le Nord/Pas-de-Calais*, ASSOCIATION JEAN MITRY (dir.), Pantin, France, Le Temps des cerises, 1998.

<sup>231</sup> Rapport moral et d'activités pour un dossier de subvention, 1952, Archives nationales, ministère de la Santé et de la Population, direction générale de la Population et de l'Entraide, direction puis sous-direction de la famille, bureau du statut de la famille et de l'action familiale : organismes familiaux et jardinières d'enfants (1944-1965), cote : 20180528/25.

<sup>232</sup> Ces chiffres sont issus d'un recensement accompli à partir des annonces de séances d'analyses publiées dans la revue de 1945 à 1955. La fédération déclare être présente dans 70 à 80 villes du Nord-Pas-de-Calais en 1952 : assemblée générale, rapport moral d'activité, 28 septembre 1952, Archives du diocèse de Lille, 8K9.

<sup>233</sup> Pierre Arents, *Rapport sur la fédération Film et famille*, 27 octobre 1952, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/87.

<sup>234</sup> L. Souillés-Debats (annexes dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 141.

<sup>235</sup> M. Leventopoulos, « Entre croisade morale et cinéphilie populaire, l'association de spectateurs Film et famille », art cit, p. 147.

regroupement bien spécifique avec une identité bien particulière. Si la présence des protestants semble se réduire dès 1945 - 1946<sup>236</sup>, ils sont tout de même encore présents en 1949 où – lors du congrès de l'association – une place non négligeable est faite à ces mouvements<sup>237</sup>. Film et famille connaît une évolution rapide, à la fois dans son fonctionnement et dans son idéologie, puisque très vite le cinéma sera qualifié de « septième art » « expression quasi inédite dans le monde confessionnel »<sup>238</sup>. Tirailé entre la tendance moraliste et cinéophile, Film et famille peut être perçu comme un « organisme ambigu »<sup>239</sup>.

## 2. La Fédération française des ciné-clubs : une structure ouverte et cinéophile

À la Libération, la FFCC propose un projet centré autour de la cinéphilie participant à l'élan de l'après-guerre. Elle rassemble autour d'elle un grand nombre de personnes s'intéressant au format du ciné-club. Si l'on en croit Christophe Gauthier, elle s'inscrit directement dans la continuité de la Fédération des ciné-clubs de langue française (FCCLF) créée en novembre 1929 tandis que les ciné-clubs se développent partout en France<sup>240</sup>. Si nous manquons d'informations concernant la période des années 1930, la nouvelle FFCC – qui voit le jour en mars 1945 – est un projet qui semble dater de l'Occupation :

« À la fin de l'année 1942, lorsque des réalisateurs, des acteurs et des auteurs fondent une organisation clandestine pour défendre le cinéma, une sous-section est spécifiquement consacrée aux ciné-clubs à la demande de Jean Painlevé. Le futur Comité de libération du cinéma, porté entre autres par Raymond Bardonnet, René Blech, Pierre Blanchar, Louis Daquin, Jean Delannoy, ou encore par Jean Grémillon, marque dès lors son attachement à cette forme de promotion et de diffusion de l'art cinématographique. »<sup>241</sup>

Nombre de ces personnes participent à la construction de la FFCC par une contribution au bureau ou en y affiliant leurs ciné-clubs. La grande proximité du Comité de libération du cinéma français<sup>242</sup>, marquée notamment par la présence de ses membres au sein du bureau, permet de voir la forte influence des communistes sur cette fédération et même, selon Pauline Gallinari,

---

<sup>236</sup> *Ibid.*, p. 154.

<sup>237</sup> « Congrès du 18 septembre », *Film et famille*, n° 84, août 1949, p. 5 ; « Congrès protestant sur le cinéma », *Film et famille*, n° 89, janvier 1950, p. 11.

<sup>238</sup> « Connaissez-vous le cinéma ? », *Film et famille*, 1er novembre 1945, p. 1. Et M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, *op. cit.*, p. 285.

<sup>239</sup> CARON Estelle, « Panorama de l'exploitation cinématographique de 1947 à 1957 » in *Le Nord et le Cinéma, contribution à l'histoire du Nord/Pas-De-Calais*, ASSOCIATION JEAN MITRY (dir.), Pantin, France, Le Temps des cerises, 1998, p. 37-52.

<sup>240</sup> C. Gauthier, *La passion du cinéma*, *op. cit.*, p. 231.

<sup>241</sup> L. Souillès-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, *op. cit.*, p. 24.

<sup>242</sup> *Ibid.*, p. 26.

de dire que la FFCC naît « sous l'égide communiste »<sup>243</sup>. En effet, nombre de ses dirigeants sont liés de près ou de loin au PCF, particulièrement Jean Painlevé (président) et Georges Sadoul (secrétaire général) considéré à ce moment-là comme un « humaniste de gauche »<sup>244</sup>. De plus, la FFCC adhère aux côtés de nombreuses autres associations communistes à l'Union nationale des intellectuels (UNI) créée à l'initiative des communistes afin de fédérer les mouvements issus de la Résistance<sup>245</sup>.

À la Libération, le Parti communiste français (PCF) souhaite posséder le contrôle d'une fédération de ciné-clubs car celle-ci propose de nombreux avantages. L'enjeu majeur de posséder un réseau de diffusion alternatif à l'exploitation commerciale est de pouvoir contourner la législation du visa. Une aubaine pour les communistes qui cherchent à diffuser de nombreux films, notamment soviétiques, privés d'autorisation de diffusion sur le sol français. De plus, dans une période où l'idéologie communiste connaît un grand intérêt populaire et intellectuel, le parti pense pouvoir toucher un public très large : « l'enjeu est de passer du champ communiste, où sont produits les films, au champ cinématographique, où le PCF veut les diffuser »<sup>246</sup>.

Si cette mainmise du PCF sur la FFCC est connue, elle ne semble cependant pas décourager les nombreux militants cinéphiles qui comptent y adhérer, du moins avant 1949. Comme le rappelle Marc Lazar, tous ceux qui rejoignent les organismes proches du PCF, « participent à la rédaction des journaux ou les lisent, ou se rendent rue de l'Élysée sont [...] loin d'être communistes » même s'ils y sont les plus actifs<sup>247</sup>. Nous pourrions ainsi rapprocher la FFCC du parcours que connaît également Travail et culture. Si les instances dirigeantes sont proches du communisme, elles ne sont pas – dans un premier temps du moins – excluantes. Cependant, avec le contexte général, notamment les débuts de la guerre froide marqués par l'éviction des ministres communistes et l'affaire Kravtchenko entre autres, les relations se refroidissent dans de nombreuses organisations.

---

<sup>243</sup> P. Gallinari, *Les communistes et le cinéma, op. cit.*, p. 63.

<sup>244</sup> « il est humaniste de gauche à la Libération, communiste de combat en 1948, stalinien fervent en 1950, puis il prend ses distances avec le stalinisme, tout en demeurant communiste, à partir de 1956. », A. de Baecque, *La cinéphilie, op. cit.*, p. 65.

<sup>245</sup> LAZAR Marc, « Le Parti communiste français et la culture », in *Les Cahiers de l'animation*, n° 57-58, 1986, p. 57-72. p. 61.

<sup>246</sup> P. Gallinari, *Les communistes et le cinéma, op. cit.*, p. 64.

<sup>247</sup> M. Lazar, « Le Parti communiste français et la culture », art cit, p. 61.

Ainsi à ses débuts, la FFCC regroupait des communistes affiliés ou compagnons de route, mais également des catholiques militants de l'Association catholique de la jeunesse française (ACJF) – qui tentent une stratégie d'entrisme au sortir de la Libération<sup>248</sup> – et des protestants<sup>249</sup>. Les bases de la FFCC dans la période d'immédiate après-guerre sont finalement très diverses et peuvent nous interroger sur un projet qui a pu être imaginé comme une possibilité de centraliser toutes les initiatives de ciné-clubs qui ont vu le jour durant la guerre et à la Libération, et celles à venir, dans un contexte de rassemblement. Contrairement à Film et famille, qui la précède de peu, la FFCC comporte de nombreux intellectuels influents, de puissants réseaux affinitaires et un ancrage direct dans le champ du cinéma en plus d'être située dans la capitale, lui permettant d'avoir rapidement un rayonnement bien plus important que celui de Film et famille.

À ces débuts, la FFCC compte six ciné-clubs : Cercle technique de l'écran, organisme de professionnels du cinéma, issu du Comité de libération du cinéma ; le Ciné-club universitaire fondé par Pierre Kast et Claude Souef ; le Cercle du cinéma d'Henri Langlois qui a vu le jour durant la guerre<sup>250</sup>, le Ciné-club Cendrillon de Sonika Bô, le Ciné-jeune de Marie Lahy-Hollebecque et le Club français du cinéma créé par Raymond Bardonnnet<sup>251</sup>. En s'appuyant sur une très grande diversité de public – étudiants, adultes, enfants - elle connaît une fulgurante ascension puisqu'à la fin de l'année 1946 la fédération rassemble 83 ciné-clubs dans toute la France, principalement dans les villes<sup>252</sup> et devient une fédération nationale. Parmi eux se trouve le Ciné-club Travail et culture (ou Centre pour l'initiation cinématographique<sup>253</sup>) d'André Bazin, critique de cinéma catholique de gauche, figure du croisement entre les réseaux d'éducation populaire et les réseaux cinéphiles. Peuple et culture y fait aussi adhérer son ciné-club porté, entre autres, par Chris Marker<sup>254</sup>.

---

<sup>248</sup> « La politique des mouvements était alors de demander aux militants chrétiens de s'intégrer dans les structures existantes et d'y apporter, dans un dialogue loyal, le point de vue original des mouvements [de l'ACJF] » : Marcel Roy, Note concernant les réformes de structure de la Flecc, 21 mars 1962, CNAEF, 12 LA 320.

<sup>249</sup> Ils feront scission par la suite et créeront la FCCC, qui selon un rapport de Jeunesse et Sports se dégagerait « une inspiration protestante, un recrutement paroissial et "familial" » : Rapport sur la Fédération centrale des ciné-clubs, anonyme, non daté, Archives nationales, 19860430/2.

<sup>250</sup> D. Andrew, *André Bazin, op. cit.*, p. 101-102.

<sup>251</sup> AURENTY Jean-François, *Le Mouvement Ciné-Club en France dans l'après-guerre : (1945-1955)*, Mémoire de maîtrise, 1994, 117 p, (dactyl.).

<sup>252</sup> L. Souillès-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club, op. cit.*, p. 26.

<sup>253</sup> HENON Pierre, « Les débuts d'un mouvement : Travail et culture », in *Les Cahiers de l'animation*, n° 57-58, 1986, p. 217-222. p. 219.

<sup>254</sup> SOUILLES-DEBATS Léo, « Le mouvement des ciné-clubs après la Seconde Guerre mondiale, enfin une cinéphilie populaire ? » in *L'écran rouge : syndicalisme et cinéma de Gabin à Belmondo*, PERRON Tanguy (dir.), Ivry-sur-Seine, France, Les Éditions de l'Atelier, 2018., p. 165.

En 1947 est créée la revue *Ciné-club* qui permet à la fédération de posséder son propre moyen de diffusion. Coïncidant avec l'engouement cinéophile pour les ciné-clubs, un grand nombre des rédacteurs participent également à une des revues de cinéma les plus importantes de la Libération : *l'Écran français*. Revue qui, comme la FFCC, regroupe de nombreux collaborateurs aux idéologies très divergentes : Albert Camus, Marcel Carné, Jacques Becker, Henri Langlois, André Malraux, Léon Moussinac, Jean-Paul Sartre et Georges Sadoul (comité éditorial) ; Georges Altman, Alexandre Astruc, Jean-Georges Auriol, André Bazin, Louis Daquin, Marcel L'Herbier, Pierre Kast, Jean-Charles Tacchella, Claude Vermorel, Jean Vidal, etc.

Le 9 mai 1946, la FFCC est reconnue officiellement par un arrêté du ministère de l'Éducation nationale promulgué par un ministre socialiste affilié à la Section française de l'internationale ouvrière (SFIO) – Marcel-Edmond Naegelen<sup>255</sup> – indiquant encore une fois que la proximité de la fédération avec le PCF n'est en rien une barrière à sa reconnaissance à cette époque.

Même si la FFCC est une fédération particulièrement marquée par l'idéologie communiste et par la présence d'authentiques membres du PCF, nous voyons qu'elle est issue d'un certain état d'esprit de la Libération, celui du rassemblement ; effleurant presque la laïcité ouverte (la question de la laïcité ne semble d'ailleurs pas se poser). Cet état d'esprit, qui se retrouve aussi au sein de la rédaction de *l'Écran français*, est fortement marqué par son rejet du cinéma de l'Occupation et par la liberté d'expression fraîchement retrouvée. Ainsi, catholiques, protestants et communistes cinéophiles – entre autres – se retrouvent ensemble au sein de la FFCC pour défendre l'éducation au cinéma. Mais cette structure naissante s'implique bien moins dans la défense de la laïcité, en termes de communication, que l'Ufocel.

3. L'Union française des œuvres du cinéma éducateur laïque, une fédération de la Ligue de l'enseignement : partagée entre laïcité ouverte et laïcité de combat

À la Libération, la Ligue mène une grande partie de l'éducation populaire laïque qui est, avec les mouvements syndicaux, un des deux piliers principaux participant au recouvrement des forces laïques<sup>256</sup>. En ce qui concerne plus précisément l'Ufocel, créée dans l'entre-deux-

---

<sup>255</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 27.

<sup>256</sup> MARTIN Jean-Paul, « L'univers laïque face aux remaniements de la tradition républicaine », in *Les Cahiers de l'animation*, n° 57-58, 1986, p. 39-55.

guerres, ces offices régionaux des œuvres laïques par l'image et le son (Oroleis) rouvrent peu à peu au gré des différents problèmes rencontrés (pénuries, locaux détruits ou saccagés, absence de subventions<sup>257</sup>...). La fédération peut compter sur ses anciens réseaux et sur son ancrage dans le cinéma scolaire qui lui permet de reprendre ses activités principalement autour des cinémas scolaire et éducateur avec l'ambition de s'intéresser au cinéma culturel<sup>258</sup>. Dès la Libération, l'Ufocel, à l'instar de Peuple et culture et de Travail et culture, entend « lutter contre l'ignorance des masses, développer la formation pour adultes, diffuser l'art pour tous et apporter [la] culture au peuple »<sup>259</sup>. Néanmoins, l'Ufocel ne fait vraiment le virage vers l'approche esthétique qu'au début des années 1950 dans la lignée de l'adoption du décret de 1949 portant sur le cinéma non commercial<sup>260</sup>. En effet, la Ligue se reconstruit « strictement à l'identique par rapport aux structures et aux conceptions d'avant-guerre »<sup>261</sup>.

De même, la Ligue de l'enseignement réaffirme son positionnement politique dès sa réouverture en se rapprochant de la SFIO<sup>262</sup> puis son identité militante laïque en conservant une ligne particulièrement dure en ce qui concerne les collaborations de ses Ufo avec des mouvements confessionnels.

« La règle pratique régissant l'application de la laïcité dans les Ufo semble essentiellement consister à éviter toute relation avec les organisations confessionnelles susceptibles d'être rencontrées au cours de la pratique d'une activité. C'est le rôle de vitrine exemplaire de l'idéal laïque dévolu à chaque Ufo dans son domaine propre qui semble nécessiter cette absence de contact, allant parfois jusqu'à la phobie. [...] une position rappelée constamment dans les congrès d'avant comme d'après 1945. La réitération de cet interdit indique cependant qu'il ne va pas de soi, et qu'il pose parfois des problèmes. »<sup>263</sup>

La rivalité entre catholiques et laïques est dès lors toujours d'actualité au sortir de la guerre alors qu'au même moment de nombreux rapprochements s'effectuent dans une « trêve spirituelle issue de la Résistance »<sup>264</sup>. On peut notamment citer « les conversations d'Albert Bayet avec certains “jeunes catholiques” et les contacts discrets entre la franc-maçonnerie et

---

<sup>257</sup> À la Libération, la Ligue n'obtient pas de suite une légitimité auprès du gouvernement. Jean Guéhenno ne souhaite apparemment pas favoriser une organisation perçue comme « “un vieux groupement qui doit céder la place à des groupements plus jeunes” » : J.-P. Martin, *La Ligue de l'enseignement*, op. cit., p. 222.

<sup>258</sup> « Organisation du cinéma éducateur français », *Ufocel informations*, n° 1, mai 1946, p. 1.

<sup>259</sup> L. Souillès-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 31.

<sup>260</sup> P. Laborderie, *Éducation populaire, laïcité et cinéma*, op. cit., p. 109.

<sup>261</sup> J.-P. Martin, *La Ligue de l'enseignement*, op. cit., p. 223.

<sup>262</sup> L. Souillès-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 29.

<sup>263</sup> J.-P. Martin, *La Ligue de l'enseignement*, op. cit., p. 284.

<sup>264</sup> J.-P. Martin, « L'univers laïque face aux remaniements de la tradition républicaine », art cit, p. 43.

l'Église »<sup>265</sup>. Cette période, qui ouvre des discussions autour du pluralisme de l'éducation, semble refléter

« un état d'esprit d'ouverture maximal, n'excluant pas l'autocritique, afin d'aboutir à un accord. Reconnaisant à demi-mot que le "laïcisme" de la 3e République a pu indisposer les catholiques par un excès de sectarisme, A. Bayet propose de redéfinir la culture nationale en y intégrant les apports de la culture chrétienne. Cette position est très voisine de celle défendue par le protestant André Philip qui préside la Commission ou par certains de ses membres catholiques, comme les pères Chaillet ou Duprey, qui font un effort considérable de compréhension du point de vue laïque. »<sup>266</sup>

Cette ouverture se heurte finalement très vite aux positions catholiques majoritaires représentées par le MRP. Certaines idées considérées comme trop radicales sont désavouées au sein même de la Ligue, « ce qui mit pratiquement un terme à la tentative de conciliation »<sup>267</sup>.

La laïcité paraît alors se diviser entre deux conceptions différentes :

« La laïcité tend à redevenir une conception intangible et universelle qui ne peut se diviser ou se moduler selon les lieux où elle s'applique : elle doit revêtir un aspect identique dans l'école et dans les autres institutions ou secteurs d'activité. Ceux qui affectent notamment la stratégie laïque dans le champ de l'éducation populaire et des mouvements de jeunesse : il ne saurait être question d'admettre sur le plan des principes que l'état laïque accorde des subventions ou un agrément quelconque à des mouvements qui ne seraient pas strictement laïques ou confessionnellement neutres. »<sup>268</sup>

Cette tentative de rapprochement est finalement assez courte puisque « la rupture est extraordinairement rapide : avant même la fin des travaux de la Commission Philip (mars 1945) désignée pour examiner les principes d'une solution aux rapports entre les deux enseignements, elle est pratiquement consommée »<sup>269</sup>. La Ligue revient donc très rapidement à une conception ferme de la laïcité.

La question est plus compliquée du point de vue politique, notamment vis-à-vis de la position à adopter face aux communistes. Ce problème se pose lorsque l'Union des Jeunesses Républicaines de France – association très proche du PCF – demande son adhésion. Celle-ci est refusée au Congrès de Tours de 1946. Ce débat divise la Ligue durant plusieurs mois « certains responsables ayant estimé le moment venu de ne pas mettre "confessionnels" et "politiques" sur le même plan et d'"unir tous ceux qui se réclament de la laïcité par-dessus les divergences

---

<sup>265</sup> *Ibid.*

<sup>266</sup> *Ibid.*

<sup>267</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>268</sup> *Ibid.*

<sup>269</sup> *Ibid.*, p. 43.

politiques” »<sup>270</sup>. Les divergences au sein de la Ligue sont donc nombreuses et impactent indirectement les Ufo.

Dès le premier numéro d'*Ufocel informations*, la fédération appelle au rassemblement des offices afin d'éviter « d'agir en ordre dispersé », notamment parce que « trop d'opposition se manifeste contre nous, trop d'organismes étrangers à notre action laïque, commerciaux ou non, désirent nous écarter, pour que nous ne portions pas notre puissance au maximum »<sup>271</sup>. L'Ufocel mobilise ainsi ses militants autour de la défense des mouvements laïques face à des adversaires qu'on imagine bien être les mouvements confessionnels et en particulier catholiques. En pleine période de lente réorganisation des services et de réouverture de la fédération, les cadres tentent de motiver les militants locaux pour la remise en fonctionnement des offices. Le véritable signe de la nouvelle vitalité du réseau se trouve justement dans la création du bulletin *Ufocel informations* dont le premier numéro paraît en mai 1946. Elle fait état de l'avancée des réouvertures des offices, des divers projets mis en place, et aborde à la fois la culture cinématographique, les problématiques techniques et les questions éducatives. En 1947, alors qu'« ayant restauré son image auprès des pouvoirs publics, la Ligue reprend son rang de première organisation française de culture populaire »<sup>272</sup>, l'Ufocel regroupe 17 offices régionaux alimentant 1071 points de projection dans toute la France<sup>273</sup>. La fédération continue d'implanter des offices du cinéma éducateur jusqu'en 1952, année où le dernier, celui de Strasbourg, ouvre ses portes. Une fois son réseau totalement établi et couvrant la totalité du territoire métropolitain, l'Ufocel « se transforme pour étendre son activité à toutes les techniques audiovisuelles, mises au service de l'éducation populaire dans le cadre postscolaire »<sup>274</sup> et devient l'Union française des œuvres laïques d'éducation par l'image et le son (Ufoleis) en 1953. Par la suite, une section télévisuelle et une section radiophonique sont ajoutées à la section cinématographique.

Ainsi, nous retrouvons dans l'immédiate après-guerre l'influence d'anciens acteurs renaissant comme la Ligue de l'enseignement à travers l'Ufocel et les réseaux du cinéma éducateur ou la

---

<sup>270</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>271</sup> Maurice Cady, « Introduction », *Ufocel informations*, n° 1, mai 1946, p. 1.

<sup>272</sup> J.-P. Martin, « L'univers laïque face aux remaniements de la tradition républicaine », art cit, p. 42.

<sup>273</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 30.

<sup>274</sup> J. Chevallier, « Le cinéma », dans *Encyclopédie pratique de l'éducation en France*, Paris, SEDE, IPN, 1960, pp. 1117-1134, cité dans *Ciné-club et action éducative*, op. cit., p. 8.



Centrale catholique du cinéma et de la radio (CCR). Mais de nouveaux acteurs émergent à l’instar de Film et famille promouvant le cinéma familial et une éducation moralisante ou la FFCC qui semble regrouper une grande partie des milieux cinéphiles de quelques obédiences qu’ils soient. Bien que d’anciens réseaux se reforment et que les anciennes rivalités réémergent, il nous paraît important de mettre en lumière le contexte d’ouverture d’après-guerre et son influence sur les réseaux d’éducation populaire cinématographique. Les anciens camarades de la Résistance, à la fois catholiques, protestants<sup>275</sup>, laïques et communistes n’hésitent pas à se regrouper au sein d’organisations mais également de mettre en place ensemble des évènements et parfois de s’unir face à des menaces.

### C. L’euphorie de la Libération : une accalmie entre anciens camarades de la Résistance

D’après Jean-Marie Mignon, la période de l’Occupation a exacerbé « le vieil antagonisme » opposant laïques et confessionnels, puisque durant cette période, les mouvements chrétiens sont plutôt bien vus par les pouvoirs publics collaborationnistes contrairement aux mouvements laïques dont les accointances avec la franc-maçonnerie sont très mal perçues. Ainsi, un grand nombre de mouvements sont fermés et beaucoup de biens sont confisqués<sup>276</sup>.

Nous remarquons cependant que dans les différents organismes qui se créent ou se reforment après la guerre, qu’ils soient confessionnels ou laïques, un grand nombre de militants ont participé de près ou de loin à la Résistance qui permet « une véritable moisson de “leaders nouveaux” »<sup>277</sup>. Certes, de nombreux responsables catholiques s’« ils n’ont pas “collaboré” avec l’occupant » ont tout de même « été vichystes quand Vichy s’inspirait pour partie du catholicisme social ; puis seulement loyaliste avec Pétain ». Les mouvements quant à eux « n’ont pas connu l’éclipse de la plupart de leurs concurrents laïques ; mais ils ont su préserver leur autonomie et prendre leur distance le moment venu »<sup>278</sup>. La Libération implique alors une

---

<sup>275</sup> Pour aller plus loin sur cette question : PELLETIER Denis, « La Résistance en héritage ? » in *À la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, PELLETIER Denis et SCHLEGEL Jean-Louis (dir.), Paris, France, Points, 2015, p. 53-69.

<sup>276</sup> J.-M. Mignon, *Une histoire de l’éducation populaire*, op. cit., p. 33.

<sup>277</sup> CACERES Benigno, *Histoire de l’éducation populaire*, Paris, France, Seuil, 1964, 249 p, p. 146.

<sup>278</sup> FOUILLOUX Étienne, « Le catholicisme français entre guerre et guerre froide », in *Les Cahiers de l’animation*, n° 57-58, 1986, p. 27-38., p. 33.

première cassure entre les mouvements et les responsables ecclésiiaux signant la fin, selon Étienne Fouilloux, de l'« ultime âge d'or »<sup>279</sup> des mouvements catholiques :

« Ces mêmes responsables sont méfiants vis-à-vis de l'élan réformateur qui secoue le pays et inquiets de la phraséologie révolutionnaire dont ils s'entourent volontiers. Beaucoup pensent le raz de marée communiste pour demain. Ils regrettent le retour en force de la laïcité et la suppression consécutive d'avantages octroyés par Vichy. Ils regrettent surtout de voir les militants catholiques chevaucher la vague tout en s'inquiétant de leur capacité à la maîtriser. Ces réserves, plus souvent implicites qu'explicites, les empêchent de se réjouir pleinement d'une percée qu'ils n'appuient pas d'emblée de leur autorité. »<sup>280</sup>

Un des meilleurs exemples de cet idéal d'ouverture est sans doute l'organisation des Forces unies des jeunesse patriotiques créée en septembre 1943 et reconnue par le Gouvernement provisoire d'Alger. Elle « rassemble une grande variété de groupes de jeunes résistants [...] dans lesquelles de jeunes chrétiens avaient rencontré de jeunes communistes (entre autres...), où le combat militant avait soudé dans la fraternité des organisations d'obédience différentes »<sup>281</sup>. Elle se dissout cependant très rapidement lors de la Libération. Mais on en retrouve des traces au sein d'autres mouvements d'éducation populaire comme les mouvements scouts<sup>282</sup> ou encore Peuple et culture influencé par un courant « spiritualiste » pour qui « la question du politique se pose à partir de la morale »<sup>283</sup> faisant de cette association « un exceptionnel lieu de convergence et de (fragile) synthèse entre une certaine ligne laïque et une certaine ligne chrétienne (et qui) a marqué, une quinzaine d'années durant, l'histoire des tentatives de démocratisation culturelle »<sup>284</sup>. Des coopérations sont également visibles au sein des Maisons de la culture, fondées à la Libération, qui mettent en avant une laïcité ouverte qui vise à « dépasser le clivage entre le champ laïque et le camp confessionnel pour s'adresser à

---

<sup>279</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>280</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>281</sup> TETARD Françoise, « L'histoire d'un malentendu, les politiques de la jeunesse à la Libération », in *Les Cahiers de l'animation*, n° 57-58, 1986, p. 81-99.

<sup>282</sup> « Dès la fin de la guerre, un nouvel objectif commun, dépassant là encore toutes les dissensions, s'impose au cœur des mouvements alsaciens : brutalisés depuis 1940, ils convergent pour participer à la "refrancisation" de la région. L'ambition, presque unanimement partagée, est de faire des mouvements des écoles de la nation, des lieux privilégiés d'apprentissage de manières de penser et de valeurs perçues comme proprement françaises. S'affirmant ensemble en maillons de l'intégration républicaine et prolongeant la solidarité qui les a unis au cours de la guerre, les mouvements entretiennent ainsi une communion, ce dont témoigne leur implication dans l'association Jeune Alsace, créée le 20 janvier 1945 dans le but de coordonner leur reconstruction en vue de la "réintégration culturelle de la jeunesse dans le cadre national". » FUCHS Julien, « Concurrences et ententes au sein des mouvements de jeunesse », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, N° 119, 8 août 2013, p. 121.

<sup>283</sup> RITAINE Evelyne, *Les stratèges de la culture*, Presse de la fondation nationale de science politique, 1983, p. 62, cité par GRAUMER Vincent, *Les mouvements ciné-clubs en France, 1945-1968*, Mémoire de DEA, Université de Paris X - Nanterre, 1993, 83 p, p. 5-6, (dactyl.).

<sup>284</sup> P. Ory, *L'aventure culturelle française, op. cit.*, p. 154.

l'ensemble de la population »<sup>285</sup>. Cette position est en partie l'œuvre d'André Philip et du projet de la République des jeunes qui regroupe de très nombreux mouvements de jeunesse<sup>286</sup>. Mais cette position ne fait pas l'unanimité, et aux accusations d'être aux mains de telle ou telle tendance, de viser au monopole ou de manquer à leur mission éducative, faute d'affirmer des valeurs « les MJC répliquèrent en s'efforçant, non pas de gommer les clivages entre courants idéologiques, mais en faisant de la rencontre entre ces courants la matière même de l'action d'éducation populaire, sans esquiver les conflits »<sup>287</sup> :

« Cette construction institutionnelle [de la Fédération des Maisons des jeunes et de la culture] mise au point entre 1944 et 1948, et présentée ici très schématiquement, vise donc à faire coexister et collaborer différents courants politiques et spirituels. Elle porte la trace d'un rêve unanimiste issu de la Résistance (l'alliance entre ceux qui croyaient au ciel et ceux qui n'y croyaient pas). [...] Mais elle est surtout à rapprocher de l'émergence d'une conception nouvelle de la laïcité, dont témoigne l'inscription du caractère laïque du régime et dans le texte de la constitution de 1946 : désormais la République est "indivisible et laïque". La laïcité, facteur de clivages politiques sous la III<sup>e</sup> République, tend à devenir un bien commun »<sup>288</sup>.

Plus globalement, c'est l'ensemble des mouvements de jeunesse qui « ont su mettre une sourdine à leurs classiques querelles spirituelles et présenter un front uni »<sup>289</sup> malgré le fait que les rêves d'unité nationale entre cléricaux et anticléricaux ne soient jamais devenus réalité<sup>290</sup>. Ainsi, il nous semble intéressant de voir comment cet idéal d'ouverture parfaitement visible dans les milieux de l'éducation populaire peut impacter le monde de l'éducation populaire cinématographique.

### 1. L'héritage de la Résistance : un vieil antagonisme atténué

Comme nous l'avons vu, la FFCC est sans doute une des fédérations qui représente le mieux cet idéal de rapprochement des mouvements. De plus, selon Léo Souillés-Debats, les cercles

---

<sup>285</sup> BESSE Laurent, « Par-delà les clivages laïques-confessionnels, les maisons des jeunes ? » in *Éducation populaire : initiatives laïques et religieuses au XX<sup>e</sup> siècle : actes du symposium des 19 et 20 mars 2009*, PREVOTAT Jacques (dir.), Villeneuve d'Ascq, France, Revue du Nord, 2012, p. 239-249. p. 240.

<sup>286</sup> Auberges de jeunesse, Conseil protestant de la jeunesse, Éclaireurs de France, Forces unies de la jeunesse patriotique, Jeunesses socialistes, l'Union de la jeunesse républicaine de France, la Ligue de l'enseignement, le SNI, l'ACJF, les Scouts de France, etc. S. Bouamama, J. Cormont et Y. Fotia, *L'éducation populaire à l'épreuve de la jeunesse*, op. cit., p. 19-22.

<sup>287</sup> L. Besse, « Par-delà les clivages laïques-confessionnels, les maisons des jeunes ? », art cit, p. 240.

<sup>288</sup> *Ibid.*, p. 244.

<sup>289</sup> *L'espérance contrariée : Éducation populaire et jeunesse à la Libération (1944-1947)*, Marly-le-Roi, France, Institut national d'éducation populaire, « Les Cahiers de l'animation », 1986, vol. 57-58/, 379 p, p. 137.

<sup>290</sup> MURACCIOLE Jean-François, *Les enfants de la défaite : la Résistance, l'éducation et la culture*, Paris, France, Presses de Sciences Po, 1998, 371 p, p. 93-127.

cinéphiles parisiens, « proches des réseaux résistants communistes, socialistes ou démocrates-chrétiens » ont une influence certaine au-delà des frontières de la capitale « où ces derniers prêchent la bonne parole cinéophile »<sup>291</sup>. Regroupés autour de la FFCC, de *l'Écran français* et de l'Institut des hautes études cinématographiques (Idhec), des cercles cinéphiles émergent de Sadoul à Bazin, des communistes aux militants de l'ACJF. Cependant, l'établissement d'une communauté cinéophile après-guerre ne s'observe pas uniquement au sein des mouvements de ciné-clubs, mais également au sein de la production. D'après Laurent Le Forestier, c'est un effet que l'on retrouve dans la production de films sur la résistance. Outre les raisons esthétiques et les limites techniques, « "Les films de Résistance", tels qu'on les appelle rapidement, paraissent pouvoir opérer la coalescence des divers intérêts du cinéma français. [...] ce type de production permet de faire participer la France à une sorte de mouvement cinématographique général, autour de films réalistes sur la guerre »<sup>292</sup>.

Si un film en particulier incarne cette tendance, c'est *la Bataille du rail* (René Clément, 1946). Il représente « aux yeux de la presse comme à ceux du public, une réussite dans cette catégorie et, partant, un modèle pour un cinéma français en quête de différenciation »<sup>293</sup>. Au sein des colonnes de *Film et famille*, il est « une sorte de chef-d'œuvre, une très belle réalisation qui eût pu être un parfait monument d'art, sans les quelques défauts que nous signalerons tout à l'heure ». Quelques défauts « pas très graves », notamment l'absence d'« unité » d'action et de lieu due au passage du documentaire originel au film de fiction. Malgré cela, il se distingue parfaitement des autres films sur le sujet de la Résistance qui « n'avait guère inspiré jusqu'ici que des films médiocres »<sup>294</sup>. *Ufocel informations* prend, quant à elle, le film comme exemple pour une démonstration de ce qu'est le langage cinématographique dans la tribune de l'Idhec<sup>295</sup> puis, quelques numéros plus tard, publie une fiche filmographique entière à son propos<sup>296</sup>.

Même si au sein de la Ligue de l'enseignement, la querelle scolaire paraît « envahir tout l'espace laïque », certains dirigeants veulent croire à une autre issue « grâce aux fraternités nouées dans la Résistance avec des catholiques. Claude Bellanger et Albert Bayet sont de ceux-

---

<sup>291</sup> L. Souillès-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, op. cit., p. 35.

<sup>292</sup> LE FORESTIER Laurent, *La transformation Bazin*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2017, 368 p, p. 183.

<sup>293</sup> *Ibid.*, p. 184.

<sup>294</sup> « La Bataille du rail », *Film et famille*, n° 23, avril 1946, p. 5.

<sup>295</sup> « Initiation au vocabulaire cinématographique », *Ufocel informations*, n° 4, mars 1947, p. 5.

<sup>296</sup> Idhec, « René Clément – la Bataille du rail », *Ufocel informations*, n° 8, décembre 1947, p. 6-7.

là »<sup>297</sup>. Même si cette tendance à « une forme de neutralité tolérante ou si l'on préfère, un esprit d'ouverture par rapport à une interprétation stricte de la laïcité » semble rester minoritaire « la Ligue de l'enseignement accepte en 1945 l'affiliation de *Peuple et Culture* qui compte dans ses membres aussi bien des communistes que des chrétiens dans la mouvance du catholicisme social »<sup>298</sup>. Elle « promeut la transmission d'une "culture vraie" destinée non "seulement à interpréter le monde, mais à le transformer", indépendamment des convictions idéologiques de chacun »<sup>299</sup> mais ce n'est qu'en 1948 que *Peuple et culture* inscrit la laïcité dans ses statuts.

À l'échelle de l'Ufocel, cette ouverture se perçoit notamment dans sa collaboration avec *l'Écran français*, grâce à laquelle *Ufocel informations* devient un supplément de l'hebdomadaire national entre 1947 et 1949, mais uniquement pour les adhérents de l'Ufocel<sup>300</sup>. Selon Philippe Bourdier, « il s'agit plus que d'une codistribution des revues, mais bel et bien d'une collaboration née dans la Résistance autour du cinéma, marquée par des valeurs en partage, portée par les deux revues »<sup>301</sup>. Ainsi, pour la Ligue et l'Ufocel, il s'agit avant tout de mettre en avant « une documentation plus large sur l'art cinématographique » à travers une revue « rigoureusement indépendante », « libre de toute attache politique ou financière », « républicain et laïque », « organe de culture »<sup>302</sup>. Cet accord, en plus, d'appuyer l'idée d'une communauté cinéphile unie après la guerre, ou du moins, les nombreuses volontés voulant légitimer et partager au maximum leur amour du cinéma au sein d'une communauté soudée autour de cette passion, marque également le rapprochement entre l'éducation populaire et les mouvements cinéphiles, mais aussi entre l'éducation par le cinéma, encore défendue à la Ligue et l'éducation au cinéma, plus présent au sein de *l'Écran français*, en partie dans sa politique de défense des ciné-clubs.

Même si l'idée de l'indépendance des convictions idéologiques nous semble complexe à envisager, la période de la Libération, à notre sens, démontre plutôt comment les luttes historiques de l'éducation populaire ont pu être mises de côté, influencées à la fois par la politique de réconciliation mise en œuvre en France, par l'héritage de la Résistance et, en ce qui concerne l'éducation cinématographique, par la fusion avec le champ de la cinéphilie,

---

<sup>297</sup> J.-P. Martin, *La Ligue de l'enseignement*, *op. cit.*, p. 250-251.

<sup>298</sup> P. Laborderie, *Éducation populaire, laïcité et cinéma*, *op. cit.*, p. 114.

<sup>299</sup> L. Le Forestier, *La transformation Bazin*, *op. cit.*, p. 248.

<sup>300</sup> P. Bourdier, *Éducation et formation par le cinéma*, *op. cit.*, p. 54.

<sup>301</sup> *Ibid.*

<sup>302</sup> Henri Belliot, « Notre accord avec *l'Écran français* », *Ufocel informations*, n° 4, mars 1947, p. 3.

historiquement beaucoup moins marqué par les luttes intestines et en particulier par la rivalité entre laïques et confessionnels. Ainsi, un nouveau champ est en cours de construction, celui de l'éducation populaire cinématographique. Dans ce processus de constitution et de légitimation, les différents acteurs du champ sont amenés à instaurer une plus grande cohésion afin de bâtir ensemble le socle, les fondations du champ. Cette cohésion se retrouve alors dans les exemples de collaborations et d'entraides entre les acteurs ayant pourtant des différences de conceptions très importantes.

## 2. Des exemples de coopération : le Festival du cinéma de Lille, le ciné-club de Valence et la lutte contre les accords Blum-Byrnes

Un de ces exemples peut être celui du Festival du cinéma de Lille. Ce festival organisé du 13 au 23 novembre 1945 voit la participation de très nombreux acteurs de la cinéphilie et de l'éducation populaire notamment l'Idhec – qui, après-guerre, « fait vite figure de pépinière communiste »<sup>303</sup> – Art-ciné-club, Nord-ciné-club, la Cinémathèque française, la FFCC, et sous le patronage des délégations régionales à l'information et à la famille et l'Inspection départementale des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire et de l'Office professionnel du cinéma. De nombreux acteurs de divers horizons se côtoient lors des soirées de gala et conférences durant plusieurs jours parmi lesquels : Pierre Gérin (directeur de l'Idhec), Jean Grémillon, Pierre Kast, Georges Sadoul, Charles Spaak, Jean Painlevé, Jean-Georges Auriol, Michel Fourré-Cormeray (préfet du Maine-et-Loire et futur président du Centre national du cinéma), Jacques Damase (critique à *Témoignage chrétien*). Ce festival s'ancre directement dans un programme de quinzaines du cinéma mis en place dans plusieurs villes françaises et même en Belgique par l'Idhec dès 1944, donc l'objectif est « de “faire connaître au public des milieux universitaires, intellectuels et culturels l'état présent des problèmes du cinéma en France” »<sup>304</sup>.

Ce qui attire notre attention dans ce festival, c'est la participation de l'association Film et famille à cet événement. Celle-ci a notamment organisé deux projections pour enfants avec Sonika Bô, directrice du ciné-club Cendrillon et réalisatrice de film pour enfants<sup>305</sup>. Une

---

<sup>303</sup> P. Gallinari, *Les communistes et le cinéma*, op. cit., p. 26.

<sup>304</sup> L. Le Forestier, *La transformation Bazin*, op. cit., p. 276.

<sup>305</sup> « Si cette dernière réalise ses propres “films pour enfants”, elle ne propose pas seulement des courts métrages de marionnettes ou des documentaires, mais tourne également des fictions en images réelles avec des enfants comme acteurs (*Une petite fille tranquille*) ». L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du*

collaboration plutôt inattendue quand l'on connaît l'idéal laïque de cette éducatrice proche de l'Ufoleis et de la FFCC auxquelles elle participe<sup>306</sup>. De plus, malgré les tendances politiques des différents acteurs du festival, *Film et famille* n'hésite pas à en faire la promotion<sup>307</sup> ainsi que publier un compte-rendu qui n'avance aucune critique quant au contenu des conférences et en remercie les organisateurs, notamment P-J Couster<sup>308</sup>. On observe assez bien des tentatives d'ouvertures entre mouvements laïques et confessionnels dans le cadre d'un festival de province temporaire. Mais l'on observe aussi des coopérations à plus long terme au sein des clubs.

Un ciné-club à l'avenir particulièrement radieux, le ciné-club de Valence, est aussi une émanation de cette accalmie de l'immédiate après-guerre. Créé en 1946 par Jean Michel (professeur en lycée et rédacteur à *l'Écran français* et *Ciné-club*<sup>309</sup>), le ciné-club d'enfants, branche du ciné-club d'adulte de Valence, est affilié à la FFCC. Influencé par le travail de Sonika Bô<sup>310</sup>, pour lui, le « ciné-club » – mot auquel il tient – n'est « ni une école de cinéma, ni une école par le cinéma ; c'est si l'on veut une école du spectateur, ou mieux une tentative de formation du spectateur. [...] Il ne s'agit pas, en effet, d'un enseignement apporté par l'adulte, même voilé, même masqué, mais d'une autoformation du goût, de l'intelligence, de la sensibilité de l'enfant »<sup>311</sup>. Très vite, le ciné-club fut interdit aux plus de 15 ans<sup>312</sup>.

Pour cela, Jean Michel met en place une organisation pratiquement autogérée par les enfants. Ses méthodes font grand bruit au sein à la fois de la FFCC et de l'Ufocel où plusieurs articles lui sont consacrés. Un autre de ses principes est de mettre l'intérêt de l'enfant avant tout, en particulier avant les conceptions politiques et confessionnelles. Si son ciné-club est celui des enfants, il refuse d'y afficher une identité particulière et s'ancre alors dans une conception de la laïcité « ouverte ». Dans cette optique, Jean Michel permet aux élèves du public et du privé de participer à son ciné-club en s'assurant de l'appui de diverses institutions :

---

*mouvement ciné-club*, op. cit., p. 97.

<sup>306</sup> « Festival du cinéma », *Film et famille*, n° 12, octobre 1945, p. 2.

<sup>307</sup> « Festival du cinéma », *Film et famille*, n° 12, octobre 1945, p. 2. ; « Festival du film », *Film et famille*, n° 13, novembre 1945, p. 2.

<sup>308</sup> « Festival du film », *Film et famille*, n° 14, décembre 1945, p. 2 et 8.

<sup>309</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 27.

<sup>310</sup> TRIVES Yvette, *Histoire de la fédération Jean Vigo*, Mémoire de maîtrise, Université de Paris 1, 1999, 293 p, p. 6, (dactyl.).

<sup>311</sup> Jean Michel, « Les ciné-clubs en France : l'expérience de Valence », *Ufocel informations*, n° 17, novembre 1948, p. 12.

<sup>312</sup> Y. Trives, *Histoire de la fédération Jean Vigo*, op. cit., p. 7.

« Il s'assura le concours des syndicats de l'enseignement et des autorités universitaires : Inspecteur d'Académie, Inspecteur de l'Enseignement primaire, Proviseur du Lycée, directeurs des établissements secondaires et primaires, laïcs et confessionnels qui, intéressés par cette idée, lui apportèrent leur concours pour le lancement du Ciné-Club : en parler dans les classes pour le faire connaître, distribuer les cartes d'adhérents, placer les timbres-cotisations pour chaque séance. »<sup>313</sup>

En alliant écoles laïques et confessionnelles, Jean Michel adopte une vision de la laïcité opposée à celle défendue par la Ligue de l'enseignement, ce qui ne l'empêche toutefois pas de publier au sein d'*Ufocel informations* pour partager son expérience. Cependant, la collaboration avec les écoles privées ne fonctionne qu'un temps, puisque très vite une concurrence confessionnelle se présente au sein du champ des ciné-clubs avec la reprise de la bataille scolaire. Dans ce contexte, les directeurs d'écoles confessionnelles, qui étaient moins enclins à participer, ont créé leur propre ciné-club :

« À l'origine, aucune différence n'était faite entre les élèves de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé, c'est-à-dire que les circulaires, les cartes d'adhésion, les timbres étaient portés partout et que les responsables, les membres du bureau étaient choisis indifféremment dans toutes les écoles de la Ville. Mais bientôt, certains responsables d'écoles privées se plaindrent d'être obligés de placer cartes et timbres en cachette du directeur ; d'autres, apportant des circulaires, s'entendirent déclarer qu'il était inutile de se déranger, que ces papiers allaient à la poubelle. En même temps, le nombre d'adhérents en provenance des écoles confessionnelles allait s'amenuisant au point qu'il était facile de deviner non seulement l'indifférence, mais une hostilité marquée... Aussi, si nous acceptons toujours les enfants sans distinction d'école, nous ignorons à présent les directeurs ou directrices d'écoles confessionnelles. Je crois d'ailleurs qu'ils ont créé à leur tour un Ciné-Club, fonctionnant en 16 mm et touchant des élèves plus âgés (15 à 19 ans). »<sup>314</sup>

Pourtant, l'expérience du ciné-club d'enfant de Valence fut une réussite. Par la suite, cette expérience permet la création d'une nouvelle fédération de ciné-clubs consacrée aux jeunes publics, la FFCCJ, qui reste adepte d'une laïcité ouverte jusqu'au décès de Jean Michel en 1957. Ce principe de laïcité ouverte, adopté également par les MJC, s'ancre directement en opposition à la conception adoptée par la Ligue de l'enseignement et ses Ufo puisqu'elle

---

<sup>313</sup> ARENTS Pierre, GEORGIN Bernard, DEBARD Jean, et al., « Rapports : L'activité des Ciné-Clubs », in *Enfance*, n° 3, vol. 10, 1957, p. 215-348., p. 235.

<sup>314</sup> *Ibid.*, p. 237.



« revendique pour les institutions autres que l'école publique, le principe de la confrontation entre opinions, familles spirituelles et politiques afin de permettre une éducation mutuelle par le dialogue-confrontation. Cette conception est récusée par la Ligue de l'enseignement qui s'en tient à la laïcité, sans épithète, celle qu'incarne l'école publique : aucune appartenance, aucune famille spirituelle n'est reconnue dans la sphère publique. »<sup>315</sup>

De nouveaux clubs suivent également cette voie, comme le ciné-club de jeunes d'Annonay, le ciné-club de jeune de Sedan ou le ciné-club de jeunes de Cherbourg qui réunissent eux aussi des établissements publics et privés<sup>316</sup>. C'est aussi le cas du ciné-club d'Ivry fondé en octobre/novembre 1948 et affilié à la FFCC. Pour cette association, le directeur de la salle de conférence a pour idée de faire travailler ensemble la municipalité (syndicalistes ouvriers et communistes) et des militants catholiques comme Max Stern<sup>317</sup>. Ce dernier reste pourtant très proche des positionnements communistes et de Louis Daquin, notamment en ce qui concerne les accords Blum-Byrnes.

Entre 1946 et 1948, la lutte contre les accords Blum-Byrnes<sup>318</sup> - qui prévoient d'ouvrir largement le marché français aux films américains – peut également être perçue comme autre moment de coopération entre laïques et confessionnels. Bien souvent, cette lutte est décrite comme une lutte politique majoritairement issue des milieux communistes marqués par l'anti-américanisme, qui y voient l'invasion du marché français – et des écrans du monde entier – par les films américains à l'instar de la FFCC et de sa revue *Ciné-club*<sup>319</sup>. Cependant, comme le démontre bien Laurent Le Forestier, le Comité de défense du cinéma français rassemble bien plus que la sphère communiste à l'instar d'Adrien Remaugé, directeur de Pathé, ou de la revue gaulliste *Images du monde*<sup>320</sup>. De notre côté, nous remarquons en effet que *Film et famille* y participe aussi et incite ses lecteurs à y prendre part<sup>321</sup>. Cependant, pour les militants de la fédération familiale, cette lutte n'est cependant en aucun cas considérée comme une lutte

---

<sup>315</sup> L. Besse, *Construire l'éducation populaire, op. cit.*, p. 24.

<sup>316</sup> *Ibid.*, p. 280, p. 303, p. 305.

<sup>317</sup> DESTOUCHES André, « Vie et mort d'un ciné-club : le ciné-club d'Ivry (1948-1983) », in *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 116-117, 1 juillet 2011, p. 165-183.

<sup>318</sup> Voir JEANCOLAS Jean-Pierre, « L'arrangement Blum-Byrnes à l'épreuve des faits. Les relations (cinématographiques) franco-américaines de 1944 à 1948 », in *I895*, n° 13, 1993, p. 3-49 ; LE FORESTIER Laurent, « La relecture de l'Arrangement Blum-Byrnes par Jean-Pierre Jeancolas », in *I895*, n° 84, 4 octobre 2018, p. 142-153.

<sup>319</sup> LOYER Emmanuelle, « Hollywood au pays des ciné-clubs (1947-1954) », in *Vingtième Siècle*, n° 33, 1992, p. 45-55.

<sup>320</sup> L. Le Forestier, « La relecture de l'Arrangement Blum-Byrnes par Jean-Pierre Jeancolas », art cit, p. 151.

<sup>321</sup> « Pour la défense du cinéma français : l'offensive est déclenchée », *Film et famille*, n° 61-62, mars 1948, p. 5 ; « Le manifeste du cinéma français », *Film et famille*, mars-48, n° 63.

uniquement en faveur du cinéma français. Michel Logié estime « qu'à côté des films français il y a de la place pour de beaux films américains »<sup>322</sup>. En effet, Film et famille se bat contre l'immoralité du cinéma français qui depuis la Libération et a tendance à trouver les films américains globalement meilleurs grâce au travail de la Légion de décence. Elle se bat cependant contre les accords Blum-Byrnes afin de favoriser des œuvres comme *Monsieur Vincent* (Maurice Cloche, 1947) et donc très probablement pour favoriser une certaine qualité perçue comme en difficulté<sup>323</sup> et majoritairement des films moraux ou religieux. Notons d'ailleurs que les conceptions de qualité au sein du Comité de libération du cinéma français (CLCF) ne sont pas les mêmes pour tous.

À la Libération, les anciennes structures qui rouvrent côtoient les nouvelles qui se constituent. L'heure est à la reconstruction et à la conciliation. Bien que la Ligue ait affirmé des positions laïques fermes, de nombreux militants recherchent l'apaisement des tensions. Du côté catholiques, l'heure est à la collaboration avec les protestants toujours dans un but de contrôle du public, dont la CCR est le premier acteur. Ce qui n'empêche pas de vives tensions, notamment avec l'affaire des kermesses qui commence dès 1945<sup>324</sup>. Selon Françoise Tétard « c'est en effet la première fois (et la seule dans toute l'après-guerre) que des mouvements éducatifs, laïques et confessionnels, et des mouvements politiques (sauf les jeunesses socialistes, qui s'en sont exclus dès janvier 1946) travaillent ensemble. Mais cet effort de détente ne résistera pas aux scissions nationales, et à la fracture de 1947. »<sup>325</sup>

Cependant, la vague cinéphilique qui déferle dans les cinémas renforce grandement les positions en faveur de l'éducation culturelle. Film et famille semble s'écarter de son objectif premier, ou, du moins, ne plus lui accorder une place prégnante pour qu'une éducation culturelle soit possible. Le prisme moral laisse davantage de place aux dimensions esthétique et culturelle. Au sein de la Ligue le débat commence à prendre forme alors qu'à la FFCC la question ne se pose pas au vu de ses origines cinéphiles.

---

<sup>322</sup> Michel Logié, « Ça va ou ça ne va pas », *Film et famille*, mars 1948, n° 61-62, p. 2.

<sup>323</sup> L. Le Forestier, « La relecture de l'Arrangement Blum-Byrnes par Jean-Pierre Jeancolas », art cit.

<sup>324</sup> J.-P. Martin, *La Ligue de l'enseignement*, op. cit., p. 253.

<sup>325</sup> F. Tétard, « L'histoire d'un malentendu, les politiques de la jeunesse à la Libération », art cit, p. 90.

Dans l'immédiate après-guerre, la FFCC semble, à l'instar de l'Idhec ou de *l'Écran français* être l'objet d'un consensus : celui de la nécessité d'une éducation culturelle au cinéma, qui va mobiliser les énergies militantes d'un panel idéologique très divers allant des communistes aux catholiques. Cependant, cette idée utopique ne paraît guère durer. Très vite, des oppositions idéologiques se construisent dans des effets de distinction. Le contexte de rassemblement de l'après-guerre laisse place à une période de glaciation. Celle-ci va marquer durablement le champ de l'éducation populaire cinématographique. Comme l'indique Vincent Graumer, « ce sentiment d'avoir des objectifs communs, permet aux communistes et aux catholiques d'entretenir des liens étroits dont la direction à partir de l'hiver 1944, par André Bazin dans ce centre d'initiation cinématographique à l'intérieur de travail et culture, reste l'exemple type. Néanmoins, cette période que tous décrivent comme euphorique et pleine d'espoir ne durera qu'un temps. »<sup>326</sup>

---

<sup>326</sup> V. Graumer, *Les mouvements ciné-clubs en France, 1945-1968*, op. cit., p. 47.

## **Chapitre II. Guerre froide dans l'éducation** **cinématographique : institutionnalisation et restructuration** **d'un champ (1947-1957)**

Alors que la période de l'immédiate après-guerre paraît marquée par un apaisement des tensions, voire des tentatives de collaboration, le climat, influencé notamment par le contexte politique, se refroidit très rapidement. Dès 1947, la situation de conciliation avec le gouvernement et le patronat adoptée par la Confédération générale du travail (CGT) et la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) depuis la Libération – démontrant, encore une fois, cet effet – éclate sous la pression des travailleurs<sup>327</sup> précipitant l'éviction des ministres communistes du gouvernement qui replace le PCF et ses alliés dans l'opposition. L'alliance entre le MRP, les radicaux et la SFIO constitue alors la majorité dite de « Troisième force » poussant les communistes à se livrer à « une surenchère en matière de laïcité »<sup>328</sup>.

Ce climat tendu est également très favorisé par l'affaire Kravtchenko en 1950, lors de laquelle les positions tendent à se radicaliser davantage. Le climat de la guerre froide commence à s'installer et à s'immiscer à tous les niveaux de la société. Les communistes et les sympathisants se retrouvent écartés de nombreuses organisations, et consécutivement, renforcent leur pouvoir sur celles qu'ils maîtrisent. Cette situation force également les chrétiens à se positionner puisque « l'année 1947 rompt l'unanimité née des luttes au coude à coude entre les forces progressistes de la Résistance : le "rideau de fer" entre l'Est et l'Ouest structure désormais les cultures politiques nationales et l'anticommunisme devient un critère de discrimination »<sup>329</sup>. D'après Pascal Ory, « c'est bel et bien en 1947 qu'entrèrent définitivement dans la crise qui aurait raison de leur dynamisme œcuménique toutes les associations frontistes nées de la Résistance, du CNE<sup>330</sup> à Peuple et culture »<sup>331</sup> impactant le monde de l'éducation populaire. Même le champ de la cinéphilie se divise profondément ; officiellement sur des questions esthétiques, mais officieusement, ce sont surtout les positions politiques qui divisent. Cette forte division a même

---

<sup>327</sup> PIGENET Michel, « La CGT, des marches du pouvoir au bannissement (1944-début des années 1950) » in *L'écran rouge : syndicalisme et cinéma de Gabin à Belmondo*, PERRON Tangui (dir.), Ivry-sur-Seine, France, Les Éditions de l'Atelier, 2018, p. 130-139.

<sup>328</sup> J.-P. Martin, *La Ligue de l'enseignement*, op. cit., p. 254.

<sup>329</sup> CAVALIN Tangi et VIET-DEPAULE Nathalie, « La mission ouvrière : la justification religieuse d'un déplacement à gauche (1940-1955) » in *À la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, PELLETIER Denis et SCHLEGEL Jean-Louis (dir.), Paris, France, Points, 2015.

<sup>330</sup> Comité national des écrivains.

<sup>331</sup> P. Ory, *L'aventure culturelle française*, op. cit., p. 144.

été qualifiée de « schisme cinéophile » par Laurent Le Forestier<sup>332</sup>. Comment ce contexte peut-il bien impacter le champ de l'éducation populaire cinématographique naissant ?

Parallèlement au contexte politique, le champ de l'éducation populaire cinématographique – lui aussi en pleine période de refroidissement – gagne en légitimité. Le développement fulgurant des ciné-clubs accompagnant celui des discours cinéphiliques et théoriques ainsi que le renouveau de l'éducation populaire convainc les pouvoirs publics d'encadrer ces nouveaux réseaux et ainsi de définir légalement ce qu'est le « modèle ciné-club »<sup>333</sup>. Reconnaissance ultime de l'existence du champ, c'est également un fort enjeu de pouvoir où laïques et confessionnels ont beaucoup à jouer. La situation continue d'évoluer jusqu'en 1957, où deux événements marquent particulièrement les rivalités entre laïques et confessionnels dans le champ : la crise de succession de la FFCCJ qui met en exergue les tensions, mais également la création de l'Unicc qui, à l'inverse, dénote des volontés de plus en plus fortes pour adopter des positions de laïcité « ouverte ».

#### A. Le « rideau de fer » de l'éducation populaire cinématographique : un refroidissement global des relations

Ce contexte de refroidissement généralisé impacte directement le champ de l'éducation populaire cinématographique naissant. Les fédérations doivent faire face à des volontés de lutte et de division. Si Film et famille et l'Ufocel se sont construites sur des bases politiques solides, c'est moins le cas pour la FFCC où des volontés de scissions émergent. En pleine reprise de la bataille scolaire, les associations confessionnelles et laïques ne sont pas non plus en reste.

##### 1. « L'Église à la conquête du cinéma » : le réveil de la rivalité entre confessionnels et laïques dans un contexte de bataille scolaire

Ainsi, même si, nous l'avons vu, les tensions ne reprennent pas directement à la Libération, la résurgence de la rivalité est due en premier lieu aux milieux scolaires, puis se répand, par le biais des différents acteurs au travers d'organismes comme la Ligue de l'enseignement ou l'Union française des centres de vacances et de loisir<sup>334</sup>, au champ de l'éducation populaire.

---

<sup>332</sup> L. Le Forestier, *La transformation Bazin*, op. cit., p. 234.

<sup>333</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit.

<sup>334</sup> J.-M. Mignon, *Une histoire de l'éducation populaire*, op. cit., p. 33.

Après une courte période de rapprochement avec les mouvements confessionnels, la Ligue revient aux conceptions érigées dans la motion du 3 août 1944 affirmant la primauté de la laïcité sur toutes les autres conceptions, « ce qui revient à dire que sauf à être laïque, on a certes le droit d'exister à titre privé, mais on ne peut prétendre être reconnu officiellement par les pouvoirs publics »<sup>335</sup>. Cette position entraîne une véritable « phobie du contact » avec les mouvements confessionnels, mais aussi avec des institutions pluralistes et/ou valorisant une laïcité ouverte<sup>336</sup>.

À ce moment, la Ligue justifie son départ de Tourisme et travail par la présence de la CFTC. Avec le Syndicat national des instituteurs (SNI), elle se retire de la fédération des MJC provoquant « la reprise des tensions liées à la laïcité » dès 1946 même si les liens ne sont pas complètement rompus. En effet « des accommodements existaient localement et même à l'échelle nationale, où les positions restaient plus figées, des personnalités maintenaient des contacts effectifs »<sup>337</sup>. Mais c'est surtout en 1947 que les effets de ces tensions se font ressentir ; année où les Éclaireurs et les Éclaireuses de France se déclarent « laïques comme l'école publique »<sup>338</sup> et où les tensions dues à l'affaire des kermesses s'amplifient. En effet, la Fédération nationale des œuvres laïques de vacances d'enfants (FNOLVEA) et d'adolescents « reçoit le monopole de la quête sur la voie publique en faveur de la “jeunesse au plein air” ». Ce droit non partagé est une nouvelle occasion de croiser le fer avec les catholiques qui demandent sans succès la même autorisation »<sup>339</sup>. Quelques mois plus tard, un prêtre de La Roche-sur-Yon organise une kermesse au profit de l'enseignement privé et ne paie pas les taxes. La FNOLVEA l'attaque alors en justice. Si le tribunal acquitte le prêtre, cette affaire entraîne la création d'un Cartel des laïques qui devient plus tard le Comité national d'action laïque (CNAL). Regroupant le SNI, la Fédération de l'éducation nationale (Fen), la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) et les directions départementales de l'Éducation nationale (DDEN) « sa fonction principale sera la “défense laïque” contre les “entreprises cléricales”, où la question scolaire est centrale. »<sup>340</sup>

---

<sup>335</sup> J.-P. Martin, « L'univers laïque face aux remaniements de la tradition républicaine », art cit, p. 45.

<sup>336</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>337</sup> L. Besse, « Par-delà les clivages laïques-confessionnels, les maisons des jeunes ? », art cit, p. 246.

<sup>338</sup> *Ibid.*

<sup>339</sup> J.-M. Mignon, *Une histoire de l'éducation populaire, op. cit.*, p. 34.

<sup>340</sup> *Ibid.*, p. 34-35.

Cette affaire fait réagir la Ligue, mais aussi l'Ufocel puisque les taxes en question concernent les séances de cinéma. La fédération s'étonne des acquittements des confessionnels qui sont désignés comme des « déserteurs du droit [...] désobéissant systématiquement aux prescriptions légales en matière d'impôts » et qui donne un « spectacle démoralisant ». La distinction est particulièrement marquée entre « les entrepreneurs de kermesses » qui « travaillent au profit d'une école réservée à quelques-uns » et « ceux qui donnent des spectacles au profit des œuvres de l'école ouverte à tous »<sup>341</sup>. La lettre type publiée à l'adresse du contrôleur des contributions indirectes participe de cette volonté de nuire aux activités catholiques :

« J'attire votre attention sur le fait que, profondément respectueuse de la légalité républicaine, notre société, ainsi d'ailleurs que la Ligue française de l'enseignement, n'a nullement l'intention de se dérober à son devoir fiscal ; c'est contraintes et forcées par les attitudes des cléricaux, que les associations laïques se résolvent à recourir à ces moyens. »<sup>342</sup>

Selon Léo Souillés-Debats, « l'attention portée à l'affaire par l'Ufocel témoigne ainsi du climat de tension qui s'intensifie à la fin des années 1940 »<sup>343</sup>. Ces tensions prennent place au sein même du monde laïque où les notions de laïcité et neutralité sont dûment discutées, menant – après les départs de la Ligue de l'enseignement et du SNI – à la défection de la République des jeunes qui refusent « la confusion regrettable entre neutralité et laïcité »<sup>344</sup>. Dès lors, la Ligue de l'enseignement se replie sur la défense d'une laïcité dure, refusant toute affiliation avec des associations confessionnelles et que la laïcité soit considérée comme une « famille spirituelle » ou une « famille idéologique » parmi d'autres<sup>345</sup>.

La Ligue milite également, en « s'inspirant de la logique déjà évoquée, selon laquelle l'État n'avait pas à reconnaître des organes “particularistes” », pour faire « retirer toute subvention aux mouvements confessionnels »<sup>346</sup>. Cette volonté de surveiller et de nuire aux activités

---

<sup>341</sup> « Nos associations doivent-elles payer la taxe sur les spectacles ? », *Ufocel informations*, n° 21, mars 1949, p. 10.

<sup>342</sup> « Nos associations doivent-elles payer la taxe sur les spectacles ? », *Ufocel informations*, n° 21, mars 1949, p. 10.

<sup>343</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, *op. cit.*, p. 70-71.

<sup>344</sup> L. Besse, « Par-delà les clivages laïques-confessionnels, les maisons des jeunes ? », *art cit.*, p. 243.

<sup>345</sup> MARTIN Jean-Paul, « La Ligue de l'enseignement : les avatars du modèle associatif laïque » in *Associations laïques et confessionnelles : identités et valeurs*, COHEN Martine (dir.), Paris, France, l'Harmattan, 2006, p. 23.

<sup>346</sup> J.-P. Martin, « L'univers laïque face aux remaniements de la tradition républicaine », *art cit.*, p. 48.

confessionnelles concerne directement l'Ufocel qui commence à s'intéresser aux agissements de l'Église.

Le premier à prendre la plume est Raymond Barkan<sup>347</sup>, chez qui les orientations politiques ou morales ne semblent pas privilégiées au détriment de l'évaluation esthétique des films. Si cette position contraste avec les partis-pris idéologiques de certains collaborateurs de *l'Écran français*, elle s'oppose de la même manière à la conception de l'Église catholique pour qui le cinéma doit avant tout être « moral, moralisateur, éducateur »<sup>348</sup>. Aussi, Barkan lutte contre l'influence des organisations religieuses, défend l'accès aux films qui sont trop souvent jugés immoraux pour des raisons non objectives et plus généralement milite pour une appréhension plus esthétique que morale des œuvres. Il rédige en 1948, deux séries d'articles qui dénoncent directement ou indirectement les activités de lobbying des Églises sur le cinéma. La première – qui nous intéresse plus particulièrement ici – est publiée dans *Ufocel informations*. Cette série de six articles intitulée « L'Église à la conquête du cinéma » traite de l'influence grandissante non seulement des catholiques, mais aussi des protestants sur les milieux cinématographiques<sup>349</sup>. Dès l'introduction, il appelle les éducateurs laïques à prendre conscience de l'influence des Églises, et dans le même temps à se préparer à une « contre-offensive » anticléricale :

---

<sup>347</sup> Raymond Barkan est un écrivain et critique de cinéma d'origine russe, né le 27 novembre 1912 à Paris. Avant la guerre, il exerce les métiers de linotypiste et typographe. On ignore à ce jour ce qu'il fit durant la Seconde Guerre mondiale (notre recherche dans les archives du bureau *Résistance* au Service historique de la Défense s'est avérée infructueuse). À la Libération, il est blessé lors de l'insurrection de Paris, devient critique de cinéma et œuvre au sein de différentes revues à tendance communiste : *Action*, *Ce soir*, *l'Écran français*, *Europe*. Il manifeste un intérêt certain pour les films sur la Résistance, allant jusqu'à attribuer dans un article critique la note maximale au film de Jean-Paul Le Chanois, *Au cœur de l'orage*, tourné en 1944-1945 dans le maquis du Vercors et sorti en 1948. Il occupe sans doute une position centrale, parmi l'ensemble des critiques, dans un contexte où l'esprit d'ouverture né de la Résistance et le pluralisme règnent encore au sein de la revue, jusqu'en 1948 tout du moins. Il s'ancre également dans les critiques les plus mesurés de *l'Écran français* à propos à la fois des films soviétiques et des films américains et quitte la revue peu avant la période de « glaciation stalinienne ». Le procès en « stalinerie » intenté par certains historiographes, au premier rang desquels on trouve Olivier Barrot, semble donc peu convaincant. Statistiquement, dans sa production critique, aucune filmographie n'est véritablement avantagée ni au niveau qualitatif, ni au niveau quantitatif. BARKAN Raymond, *Les Naufragés de l'Occident*, Paris, France, Grasset, 1958, 282 p. ; BARROT Olivier, *L'Écran français, 1943-1953 : histoire d'un journal et d'une époque*, Paris, France, les Éditions français réunis, 1979, 382 p. ; LABORDERIE Pascal et SOLDE Vivien, « Raymond Barkan et la défense de la laïcité dans *l'Écran français* et *Ufocel informations* (avril 1946-novembre 1949) », in *À paraître* ; TORTAJADA Maria, « Dialectiques réalistes du discours critique Barkan, Bazin, Desternes », in *EUtopias*, vol. 9, 2015, p. 21-33.

<sup>348</sup> « [...] l'art a comme tâche essentielle d'être un élément de perfectibilité morale de tout l'être, et c'est pourquoi il doit lui-même être moral. Il faut rendre le Cinéma « moral, moralisateur, éducateur », abbé Chassagne, *L'encyclique de sa sainteté le pape Pie XI sur le cinéma « Vigilanti cura »* (1936), Éditions Penser vrai, Lyon, 1946, p. 6.

<sup>349</sup> Raymond Barkan « L'Église à la conquête du cinéma », *Ufocel informations*, n° 10–18, février – décembre 1948.



« L'Église ne se contente plus de jeter l'interdit sur les films qui ne répondent pas aux critères moraux qu'elle entend imposer au monde. Elle a conçu le plan ambitieux de soumettre à ses visées la production, la distribution et l'exploitation cinématographique. [...] Notre but est de citer méthodiquement les différents faits qui justifient cette affirmation. La connaissance des faits est indispensable pour éclairer les milieux laïcs sur le caractère pressant de ce danger et procéder efficacement et promptement à la contre-offensive qui doit y parer. »<sup>350</sup>

Barkan distingue ici deux stratégies des organisations religieuses : la première, que l'on pourrait qualifier « d'interne » où la censure cléricale ne concerne que les fidèles et les institutions religieuses et la seconde « externe » où l'Église tente d'étendre son influence dans toutes les branches du cinéma afin d'y imposer ses règles. Pour le critique, ces ambitions de l'Église mettent en péril « la liberté d'expression », qui doit être défendue au même titre que la laïcité.

Dans cette optique il s'intéresse de près au quatrième congrès de l'Ocic qui a lieu à Bruxelles en juin 1947<sup>351</sup>. En partant de l'encyclique *Vigilanti cura* du pape Pie XI<sup>352</sup>, différents ecclésiastiques et laïcs réfléchissent aux moyens qui pourraient être mis en œuvre pour moraliser le cinéma. Barkan s'intéresse de près aux discussions et aux décisions prises lors de ce rassemblement. Faire un compte-rendu aux militants laïques paraît ici un bon moyen de préparer les mouvements d'éducation populaire aux actions des organismes confessionnels :

« Sans doute, l'Église est encore loin d'avoir atteint pleinement tous les objectifs envisagés. Mais la tenue de ce congrès groupant des prélats, des techniciens, des auteurs, des représentants des puissants groupes financiers américains et anglais, des pédagogues, des journalistes, etc., tous acquis sans réserve aux buts définis par le Vatican est un acte dont ne saurait nier l'aspect offensif contre la laïcité. Le congrès de Bruxelles aura été certainement un stimulant dans cette lutte pour une mainmise du catholicisme sur le cinéma, qui tend à n'excepter aucune nation. »<sup>353</sup>

Selon Barkan, l'action de l'Église met en danger les entreprises laïques, c'est même une offense directe, presque une déclaration de guerre. Il revient en particulier sur une des armes

---

<sup>350</sup> Raymond Barkan, « L'Église à la conquête du cinéma », *Ufocel informations*, n° 10, février 1948, p. 3.

<sup>351</sup> Un compte-rendu de ce congrès est publié : Organisation catholique internationale du cinéma et de l'audiovisuel, *Les catholiques parlent du cinéma : 4e Congrès international, juin 1947*, Belgique, Éditions Universitaires, 1948.

<sup>352</sup> Écrite en 1936, elle sera éditée en 1946 en France par l'abbé Chassagne, accompagnée de précisions réactualisant certaines propositions : CHASSAGNE Georges, *L'encyclique de sa sainteté le Pape Pie XI sur le cinéma « Vigilanti cura » (1936)*, Lyon, France, Penser vrai, 1946, 35 p.

<sup>353</sup> Raymond Barkan, « L'Église à la conquête du cinéma », *Ufocel informations* n° 13, mai 1948, p. 4.

fréquemment utilisées par les cléricaux : la censure. À en croire Barkan, le vrai danger n'est pas la censure « répressive » (qu'il dénonce néanmoins lors de l'affaire *Clochemerle*<sup>354</sup>), mais la censure « préventive » qui consiste tout simplement à empêcher les films jugés immoraux d'exister. Aussi se prévient-il contre toutes les organisations religieuses qui jugent et boycottent les films, sur le modèle de la « Legion of Decency », ce qui est notamment le cas de Film et famille<sup>355</sup>. Selon lui, catholiques et protestants, qui se rejoindraient idéologiquement à propos du cinéma, tenteraient d'imposer leurs visions, leurs règles et surtout leur morale, à toute la société et pas seulement aux croyants :

« Notre enquête a prouvé que les Églises – la catholique et la protestante – communient dans la même volonté de proscrire du cinéma tout ce qui ne se nourrit pas de leur conception de la vie. Par les multiples campagnes auxquelles nous avons fait allusion, les spectateurs sont l'objet d'une pression morale tenant à les éloigner des images frappées d'excommunication. »<sup>356</sup>

Pour les catholiques, une bonne partie de la production cinématographique menace la morale religieuse. Barkan ne nie pas la présence d'immoralité dans certains films, cependant il défend une autre conception de la morale : une morale laïque pouvant émanciper le citoyen. Selon lui :

« [...] ce n'est point avec une morale d'Enfant de Marie qu'on fera de bons citoyens au pays de Rabelais, de Montaigne, de Descartes, de Pascal, de Voltaire, de Laclos, de Victor Hugo et de Stendhal. »<sup>357</sup>

La morale religieuse constitue donc selon lui une entrave au développement réflexif, esthétique et artistique du cinéma. Aussi, « si l'Église est farouchement hostile au réalisme, elle ne semble pas l'être autant à l'abêtissement du public »<sup>358</sup>, outre Barkan, c'est une opinion communément partagée dans la revue. Malgré le fait qu'il pense indispensable une riposte laïque face à la pression des milieux confessionnels, il n'appelle pas à un combat où tous les coups sont permis, mais à une lutte à la fois déterminée et limitée par le droit, s'inscrivant en cela dans la tradition légaliste chère aux militants laïques de la Ligue de l'enseignement. Barkan insiste

---

<sup>354</sup> Cf. Chapitre VIII / A / 1.

<sup>355</sup> LEVENTOPOULOS Mélisande, « Entre croisade morale et cinéphilie populaire, l'association de spectateurs Film et famille » in *Cinéphilies plurielles dans la France des années 1940-1950 : sortir, lire, rêver, collectionner*, CHEDALEUX Delphine et LEVENTOPOULOS Mélisande (dir.), Paris, France, l'Harmattan, 2019, p. 158.

<sup>356</sup> Raymond Barkan, « Panorama des récents films religieux », *Ufocel informations*, n° 18, décembre 1948, p. 5

<sup>357</sup> Raymond Barkan, « L'Église à la conquête du cinéma : l'affaire *Clochemerle* », *Ufocel informations*, n° 15, juillet 1948, p. 5.

<sup>358</sup> Raymond Barkan, « L'Église à la conquête du cinéma : l'affaire *Clochemerle* », *Ufocel informations*, n° 15, juillet 1948, p. 5.

particulièrement sur le fait que ni le sectarisme ni les modes d'action des catholiques ne doivent être repris par les laïques :

« Les laïques n'entreront pas dans ce jeu intolérable. Ils n'ameuteront pas les foules contre les films cherchant d'une manière plus ou moins avouée à augmenter la clientèle des autels. Pas d'avantage, ils ne demanderont que soit mit un veto à l'expression à l'écran du sentiment et de la philosophie religieux, car les laïques sont pour la liberté de création artistique. L'esprit laïque n'empêche nullement de goûter la beauté d'une œuvre fondée sur la croyance en un créateur divin. [...] »

Nous l'avons dit, nous ne faisons pas nôtres les méthodes d'arbitraire et de violences utilisées par le clergé. Cependant, lorsque ce dernier dépasse les bornes dans son offensive, aucun scrupule ne saurait nous empêcher de déclencher une contre-offensive, et de faire respecter la liberté du choix en matière de spectacles. Cette liberté peut être contestée en régime théocratique, mais elle est un droit imprescriptible du citoyen d'un État démocratique. Libre à l'Église aussi de faire absorber ses doctrines aux jeunes gens qu'elle réunit dans ses patronages. Mais, en contre-partie, il est du devoir des laïques d'élargir leurs groupements de jeunesse et d'y diffuser des films propres à nourrir l'esprit et à fortifier la clairvoyance du jugement. »<sup>359</sup>

Même si les laïques ne doivent pas utiliser les méthodes des organisations confessionnelles, ils doivent être intransigeants dans leur lutte. Surtout, c'est en agrandissant le champ de l'éducation populaire laïque et, en l'occurrence, en développant les activités cinématographiques de la Ligue de l'enseignement, que Barkan prétend faire reculer l'influence de l'Église.

Un autre contributeur participe à la dénonciation de l'influence des Églises, c'est André Ravé<sup>360</sup>, sur lequel nous ne possédons encore que peu d'informations. Il rédige quatre articles à ce propos entre 1947 et 1950 avec une pause au milieu qui laisse libre cours à la verve de Barkan. Écrivant à propos du 4<sup>e</sup> Congrès catholique international du cinéma, il est le premier

---

<sup>359</sup> Raymond Barkan, « Panorama des récents films religieux », *Ufocel informations*, n° 18, décembre 1948, p. 5.

<sup>360</sup> Après une étude attentive, nous avons décidé, contrairement à Léo Souillés-Debats qui attribue ces articles à Albert Ravé dans sa thèse (ils sont signés A.RAVE), de les attribuer à André Ravé qui est le seul à avoir signé de son nom complet dans *Ufocel informations* à quatre reprises : « Après le 4<sup>e</sup> congrès catholique international du cinéma », *Ufocel informations*, n° 7, octobre 1947, p. 9 ; « Le cinéma éducateur en Égypte », *Ufocel informations*, n° 18, décembre 1948, p. 11 ; « Pour une sélection de films destinés à nos œuvres post-scolaires » et « Des films pour nos jeunes », *Ufocel informations*, n° 19, janvier 1949, p. 2 et p. 4. En outre, le site Calindex attribue lui aussi ces articles à André Ravé et ne fait apparaître Albert Ravé que bien plus tard, dans le n° 77 d'*Image et son* en novembre 1954.

dans les lignes d'*Ufocel informations* à avertir du danger que l'Église « fait courir à la liberté d'expression » :

« Nous ne saurions mésestimer l'importance des travaux de ces commissions et l'organisation fortement centralisée et disciplinée que possède en France la Centrale catholique du cinéma.

Qu'elle agisse dans le domaine de la production ou dans celui de la distribution, la Centrale catholique tend à faire peser une lourde hypothèque sur tous les secteurs de cinéma.

Elle pèse de tout son poids sur la liberté de l'artiste, qui ne pourra plus exprimer sa personnalité, mais devra l'emprisonner dans un ensemble de concepts acceptés par elle.

Nous soumettons à tous nos amis quelques-unes des résolutions de ce 4<sup>e</sup> Congrès en les invitant à en méditer la portée, et le danger qu'elle fait courir à la liberté de pensée. »<sup>361</sup>

Nous y retrouvons dès lors les inquiétudes partagées par Barkan. Ce que fait avant tout André Ravé, c'est mettre au courant les militants de la Ligue des agissements de l'Église sur le cinéma. Il le fait à nouveau lors de la publication des actes du Congrès, en 1949, dans un article où il ne s'exprime que peu, sélectionnant des extraits avec soin et les laissant à l'analyse des lecteurs<sup>362</sup>. Ainsi, l'on observe bien ici, la reprise des hostilités et le sentiment de menace que ressentent les laïques face à l'Église qui continue de mener à bien son entreprise de moralisation du cinéma.

Par la suite, d'autres événements viennent encore renforcer la rivalité, par exemple, en septembre 1951 l'adoption des lois Marie et Barangé qui autorisent l'État à subventionner l'enseignement privé en accordant des bourses à leurs élèves méritants, ce qui a pour effet de relancer le conflit et la guerre scolaire<sup>363</sup>. Quelques mois après, en 1952, le « Serment de Rennes », lors duquel les responsables du mouvement laïque se promettent de n'avoir aucun lien avec les organismes et mouvements de jeunesse confessionnels, « illustre la violence du conflit qui perdure entre les promoteurs d'une éducation laïque et le monde catholique »<sup>364</sup>. Cette décision semble s'ancrer dans la prolongation des articles de André Ravé que nous étudions plus loin. Dans ce contexte, Jean Rougerieux publie un articulet dans *Image et son*

---

<sup>361</sup> André Ravé, « Après le 4<sup>e</sup> congrès catholique international du cinéma », *Ufocel informations*, n° 7, octobre 1947, p. 9.

<sup>362</sup> André Ravé, « Les catholiques et le cinéma », *Ufocel informations*, n° 24-25, juin-juillet 1949, p. 16.

<sup>363</sup> J.-M. Mignon, *Une histoire de l'éducation populaire*, op. cit., p. 34.

<sup>364</sup> *Ibid.*

dénonçant la « propagande confessionnelle dans le monde » au travers certains films comme *Procès au Vatican* (André Haguët, 1952), *la Divine tragédie* (projet d'Abel Gance) ou par le biais d'institutions comme l'Ocic ou les réseaux d'éducation confessionnels<sup>365</sup>. La même année, le ministère de l'Éducation nationale prend la décision de refuser de prêter les films des cinémathèques scolaires aux écoles privées<sup>366</sup>, un article d'*Image et son* (revue succédant à *Ufocel informations*) y fait référence<sup>367</sup>.

Malgré ce climat de tension entre confessionnels et laïques, du côté laïque des problématiques internes émergent, dues en partie à l'avènement de la guerre froide. La Ligue est ainsi convoitée par les communistes, créant des tensions en son sein. D'après Jean-Paul Martin, « en 1946, il est incontestable qu'une pression s'exerce sur la Ligue de la part de certaines organisations de jeunesse ou de culture populaire liées au PCF. [...] Les pressions indirectes du PCF divisent un temps la direction de la Ligue, et un courant, entraîné par Bayet s'y montre favorable. [...] Bayet est d'ailleurs accusé à l'époque de crypto-communisme. »<sup>368</sup>. Finalement, aucune adhésion à la Ligue demandée par des organismes proches du PCF n'est acceptée. Cet événement met cependant en lumière que les divisions politiques internes de la Ligue sont palpables entre communistes et modérés (socialistes et radicaux). Les mêmes tensions déchirent le monde cinéphile.

## 2. Un champ fractionné par les effets de la « glaciation stalinienne »

Dans le contexte de la guerre froide, de la fin du tripartisme, du Coup de Prague (26 février 1948)<sup>369</sup> et de l'affaire Kravtchenko, qui se caractérise par la tentative de discréditation du transfuge soviétique par *l'Humanité* et *les Lettres françaises*<sup>370</sup>, *l'Écran français*, revue de cinéma pluraliste, rentre en crise à partir de 1948. Elle se radicalise en adoptant des positions

---

<sup>365</sup> Jean Rougerieux, « Propagande confessionnelle dans le monde », *Image et son*, n° 50, février 1952, p. 6.

<sup>366</sup> PALLUAU Nicolas, « Former les maîtres au cinéma : les stages Ufoleis (1949-1959) » in *La Ligue de l'enseignement et le cinéma : une histoire de l'éducation à l'image, 1945-1989*, GIMELLO-MESPLOMB Frédéric, LABORDERIE Pascal et SOUILLES-DEBATS Léo (dir.), Paris, AFRHC, 2016, p. 231-252.

<sup>367</sup> « Pas de prêt des films d'État aux écoles privées », *Image et son*, n° 51, mars 1952, p. 2.

<sup>368</sup> J.-P. Martin, *La Ligue de l'enseignement*, *op. cit.*, p. 228.

<sup>369</sup> Nom donné à la prise de contrôle de la Tchécoslovaquie en février 1948 par le Parti communiste tchécoslovaque, avec le soutien de l'Union soviétique, aboutissant au remplacement de la Troisième République par un régime communiste.

<sup>370</sup> Le livre paraît fin 1947, la campagne anti-Kravchenko a lieu durant l'année 1948 et le procès début 1949.

partisanes, pro cinéma français et anti-américain qui se durcissent – alimentées par les polémiques sur la guerre de Corée – jusqu’à sa disparition en 1953.

Durant cette période, *l’Écran français* connaît des difficultés financières nécessitant un sauvetage de la part des *Lettres françaises*, qui deviennent actionnaire majoritaire. En juin 1948, *l’Écran français* s’installe même dans les locaux des *Lettres françaises*. Ce changement qui préfigure un durcissement dans la politisation de la revue explique la démission de ses deux cofondateurs et corédacteurs en chef, Jean-Pierre Barrot et Jean Vidal<sup>371</sup>. Si jusqu’alors la revue témoigne d’un certain pluralisme (rappelons qu’aussi bien Bazin que Sadoul y collaborent), les articles faisant preuve de partialité se multiplient dès 1948, et plus nettement encore en 1949. Ainsi, dans cette période de « glaciation stalinienne »<sup>372</sup> les communistes et leurs sympathisants, tels Sadoul, Daquin ou Timmory, prennent les rênes de la revue tandis que de nombreux autres collaborateurs quittent le navire comme André Bazin ou Raymond Barkan qui se retrouvent à *Esprit*. Nous sommes donc dans une période charnière qui marque un « schisme cinéophile » dès l’automne 1948, une année « politiquement terrible »<sup>373</sup>.

Cette division politique marque également les discours esthétiques. Selon Antoine de Baecque, cette situation relève d’une véritable guerre de tranchées au sein de la critique de cinéma, avec d’un côté les critiques staliniennes, avec au premier rang Sadoul, et de l’autre des critiques plus modérés dont Bazin reste la plus grande figure. À ce niveau, la division esthétique fondamentale se situe entre les formalistes et ceux qui valorisent le fond, mais également entre ceux qui défendent le cinéma américain et ceux qui le récusent. De nombreux articles, et les polémiques qui suivent leur diffusion, viennent alimenter et renforcer les diverses positions<sup>374</sup>. Le contexte ne se calme qu’en 1956 avec la diffusion du rapport Khrouchtchev et avec une évolution progressive des différents points de vue comme ceux de Georges Sadoul.

Dans la logique de fusion des champs cinéophiles et de l’éducation populaire, cette situation impacte directement le champ de l’éducation populaire cinématographique. À l’Ufocel,

---

<sup>371</sup> O. Barrot, *L’Écran français, 1943-1953*, op. cit. pp. 208 et 245. À partir du n° 207 daté du 12-06-1949, les nouveaux corédacteurs en chef de la revue, Pierre Barlatier et François Timmory, sont tous deux membres du Parti communiste français.

<sup>372</sup> *Ibid.*

<sup>373</sup> PERRON Tanguy, « 1948, une année politiquement terrible et cinématographiquement heureuse » in *L’écran rouge : syndicalisme et cinéma de Gabin à Belmondo*, PERRON Tanguy (dir.), Ivry-sur-Seine, France, Les Éditions de l’Atelier, 2018, p. 190-193.

<sup>374</sup> Réception de *Citizen Kane* (1947) ; « Crise stalinienne du cinéma » (1950), rédaction et publication d’un texte « moralisateur » (du moins la première version) : « Une certaine tendance du cinéma français » (1952-1954).

Gustave Cauvin, sympathisant du parti communiste, est membre du bureau, signe que les frontières ne sont pas étanches entre les diverses tendances de gauche. Cependant, il en est écarté en 1948, ce qui dénote une prise de distance de l'Ufocel par rapport au « durcissement du discours communiste »<sup>375</sup>. La fin de la collaboration entre l'Ufocel et *l'Écran français*, en février 1949, dont *Ufocel informations* était le supplément depuis 1946, marque également cette distanciation. Néanmoins, nous ne pouvons pas parler de rupture puisque la FFCC et l'Ufocel continuent à « collaborer dans l'intérêt de la vie des ciné-clubs »<sup>376</sup>, coopération initiée lors des discussions à propos de l'élaboration de la loi sur le cinéma non commercial<sup>377</sup>.

À la même époque, *Peuple et culture* et *Travail et culture* connaissent également une période de forte tension. Avec une stratégie bien réfléchie, les staliniens arrivent à obtenir l'exclusion d'André Bazin de *Peuple et culture*. Suite au scandale provoqué, celui-ci fut presque immédiatement réintégré, entraînant le départ de nombreux communistes<sup>378</sup>.

« En fait, ce fut exactement à cette époque que *Travail et culture* [se] scissionna définitivement de *Peuple et culture*. Il ne fait aucun doute que Bazin ne joua qu'un rôle de prétexte, dans cette partie. Pourtant, à partir de 1948, il se retrouva dans une position délicate, où les deux camps l'utilisèrent malgré lui. L'atmosphère de camaraderie de la Résistance était bien morte ! »<sup>379</sup>

Cette période de glaciation entraîne également le départ de Bazin de *l'Écran français*. Selon Dudley Andrew, « ses collègues de *Travail et culture* et de *l'Écran français* supportaient de moins en moins son intérêt grandissant pour l'esthétique, sa passion pour le cinéma américain, et ses critiques acerbes contre certains films qui avaient une ligne politique "correcte" »<sup>380</sup>. Bazin, plus proche des conceptions de la revue *Esprit*, mit indirectement fin à ces dernières collaborations avec la publication de l'article « Le mythe de Staline dans le cinéma soviétique » qui « prenait fermement position contre le réalisme socialiste et les films à la gloire de Joseph Staline » et donc le mit en opposition avec une grande partie de ses collègues de *Travail et culture*<sup>381</sup>.

---

<sup>375</sup> LABORDERIE Pascal, « Le statut du cinéma non commercial : un débat médiatisé dans *le Film français* et *Ufocel informations* (1946-1955) », in *Théorème*, n° 23, 2015, p. 110.

<sup>376</sup> *Ibid.*

<sup>377</sup> « La vie de l'Ufocel », *Ufocel informations*, n° 21, mars 1949, p. 3.

<sup>378</sup> ROVAN Joseph, « Un mouvement culturel et la politique : *Peuple et culture* », in *Les Cahiers de l'animation*, n° 57-58, 1986, p. 209-215.

<sup>379</sup> D. Andrew, *André Bazin, op. cit.*, p. 137.

<sup>380</sup> *Ibid.*

<sup>381</sup> *Ibid.*, p. 138.

Cet éclatement de la bulle cinéphilique concentrée globalement autour de *l'Écran français* entraîne une multiplication des revues. Ainsi sont créés *les Cahiers du cinéma* en avril 1951, où l'on retrouve notamment André Bazin et nombre de ses disciples à l'instar de François Truffaut, et *Positif* en mai 1952 qui sans être stalinienne est radicalement ancrée à gauche, ouvrant la période dite de la guerre des revues. Différents mouvements et courants plus indépendants voient ainsi le jour et la division de la cinéphilie semble avoir de beaux jours devant elle. Cette division paraît presque redoubler la division confessionnelle puisque *les Cahiers du cinéma* ont une identité marquée par les positions chrétiennes d'André Bazin tandis que *Positif* est plus de la « tendance hollywoodophile de gauche »<sup>382</sup> et sujet aux « exaltations anticléricales »<sup>383</sup>.

Ce « schisme cinéophile » ne peut être sorti du contexte du développement fulgurant de l'usage du cinéma dans l'éducation populaire, et inversement. La grande implication des confessionnels et des communistes dans ces milieux renforce les divisions. Les partisans de la laïcité, quant à eux, sont grandement divisés entre les positions d'ouverture et de replis, que ce soit envers les communistes et les confessionnels. Ces nombreuses divergences impactent directement le champ de l'éducation populaire cinématographique, entraînant l'apparition de nouvelles fédérations.

### 3. De nouvelles fédérations confessionnelles : une restructuration en œuvre

Malgré la création en 1947 de la Fédération internationale des ciné-clubs (Ficc)<sup>384</sup> initiée par la FFCC, la période de glaciation impacte cette dernière directement. Si les communistes sont à la manœuvre dès les débuts de la fédération, leur positionnement politique se radicalise par la suite entraînant une série de défections. Léo Souillés-Debats parle d'un « morcellement du mouvement ciné-club », qui intervient entre 1950 et 1958 et provoque l'apparition de nouvelles structures et réseaux majoritairement confessionnels. Ainsi, « [...] si l'euphorie de la Libération masque un temps les désaccords au sein du mouvement de renaissance des ciné-clubs, les différents intérêts qui traversent ces trois groupes [communistes, laïques et catholiques] se

---

<sup>382</sup> A. de Baecque, *La cinéphilie, op. cit.*, p. 211.

<sup>383</sup> *Ibid.*, p. 225.

<sup>384</sup> En Anglais : IFFS (International Federation of Film Societies). La fédération était en construction depuis le Festival de Cannes de 1946. On y retrouve notamment l'Angleterre, l'Argentine, la Belgique, le Brésil, la France, la Hollande, L'Irlande, l'Italie, la Palestine, la Pologne, le Portugal, la Suisse, la Tchécoslovaquie et l'Uruguay. José Zendel, « Assemblée générale de la Ficc », *L'Écran Français*, n° 220, 19 septembre 1949, p. 2.



cristallisent rapidement et entraînent par la même occasion un morcellement des réseaux et la création de nouvelles fédérations »<sup>385</sup>. Ce morcellement, entamé en fait dès la fin des années 1940, est aussi le résultat de l'établissement de la loi sur le cinéma non commercial. Une des premières fédérations créées par des dissidents de la FFCC est la Flec.

La Fédération loisirs et culture cinématographique apparaît quelques années après Film et famille, la FFCC et l'Ufocel. Cette fédération est originairement issue d'un « embryon de service cinématographique » de la Joc, elle prend le nom de Flec après concertation avec l'Association catholique de la jeunesse française (ACJF)<sup>386</sup>. André Guillou<sup>387</sup>, secrétaire général de la Jeunesse indépendante chrétienne (Jic) est à l'origine d'un « projet d'organisation culturelle au service des divers mouvements de jeunesse masculins et féminins d'inspiration chrétienne », qu'il conçoit lorsqu'il est prisonnier en Allemagne<sup>388</sup>. Il est très vite soutenu par de nombreux militants d'autres associations de jeunesse comme Gérard Marroncle, jéciste socialiste toulousain et Marcel Roy, jociste socialiste bordelais. Appuyé par la Joc, Jec et Jac, les mouvements féminins, eux (Joc/F, Jec/F et Jac/F) ne participent pas à l'initiative<sup>389</sup>.

La Flec a connu plusieurs phases de développement en particulier entre 1946 et 1950. À l'origine, un certain nombre de ses futurs militants participent à l'élan du projet de la FFCC. La politique du mouvement de l'ACJF était de s'impliquer dans les structures existantes afin de porter les points de vue des mouvements catholiques. Elle profite alors d'un contexte de confusion politique des mouvements catholiques due à la Libération,<sup>390</sup> mais également de la stratégie d'union nationale mise en place par le PCF<sup>391</sup>. Suite au durcissement de la ligne politique de la FFCC, ces militants, constatant l'échec de leur stratégie, se replient afin de développer la Flec, créée le 3 juillet 1946. Même si André Guillou<sup>392</sup> souhaitait que

---

<sup>385</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, op. cit., p. 51.

<sup>386</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 302.

<sup>387</sup> Léo Souillés-Debats parle d'un Jean Guillou dans sa thèse : L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 33. ; nous avons préféré utiliser le prénom « André » qui figure dans l'article de *Téléciné* : « Un fondateur disparaît », *Téléciné*, n° 104, mai 1962, p. 1.

<sup>388</sup> « Un fondateur disparaît », *Téléciné*, n° 104, mai 1962, p. 1.

<sup>389</sup> LEVENTOPOULOS Méliande, « La construction cinéphilique des identités de sexe dans les mouvements féminins de jeunesse chrétienne » in *Cinéma et cinéphilies populaires dans la France d'après-guerre 1945-1958*, LE GRAS Gwénaëlle et SELLIER Geneviève (dir.), Paris, France, Nouveau monde, 2015, p. 269-283.

<sup>390</sup> É. Fouilloux, « Le catholicisme français entre guerre et guerre froide », art cit.

<sup>391</sup> M. Lazar, « Le Parti communiste français et la culture », art cit.

<sup>392</sup> Il était également membre directeur de la section « Culture et cinéma » de Saint-Cloud dont il en a fait « l'une des plus importantes et efficaces ». Il décède dans un accident de voiture le 11 mars 1962 à 41 ans : « Un fondateur disparaît », *Téléciné*, n° 104, mai 1962, p. 1.

« l'association débordât assez rapidement son premier champ d'action : le cinéma choisi pour les larges possibilités culturelles qu'il offrait en raison de son exceptionnelle diffusion »<sup>393</sup>, elle se limite dans un premier temps à la publication de « fiches filmographiques (à usage interne) et de quelques notes d'information »<sup>394</sup>. Elle fait également la promotion de cours donnés à l'Idhec<sup>395</sup> donné par Pierre Guérin, Jean Debrix et Jean-Georges Auriol qui « assurèrent la formation de la première équipe de la Flec »<sup>396</sup>. À la suite de ces événements et à l'adoption de la loi sur le cinéma non commercial, la Flec modifie ses statuts pour devenir une fédération habilitée à diffuser la culture par le film : la Flecc (avec deux « c ») en 1950, officialisant dans la même période la revue *Téléciné*<sup>397</sup> qui regroupe les fiches filmographiques produites par les militants.

Le développement des ciné-clubs de cette nouvelle fédération s'appuie sur deux expériences. La création d'un circuit de ciné-clubs dans les collèges dans le cadre de la Flecc menée par Gérard Marroncle, et la mise en place de « circuits populaires de ciné-clubs » par Marcel Roy et Henri Pialat. La coordination des deux circuits et des différents mouvements (Joc, Jec et Jic en particulier) entraîne la création du service d'initiation au cinéma de la Flecc qui réunit à la fois les dimensions « scolaire et populaire »<sup>398</sup>. Selon l'enquête de Pierre Arents, elle touche en 1952 environ deux cents établissements scolaires, « privés pour la plupart » et réunit une soixantaine de ciné-clubs<sup>399</sup>.

La fédération se construit à l'échelle nationale en se reposant dans un premier temps sur les réseaux de l'ACJF<sup>400</sup> avec laquelle elle partage des locaux avant d'emménager dans ceux de

---

<sup>393</sup> « Un fondateur disparaît », *Téléciné*, n° 104, mai 1962, p. 1.

<sup>394</sup> « La politique des mouvements était alors de demander aux militants chrétiens de s'intégrer dans les structures existantes et d'y apporter, dans un dialogue loyal, le point de vue original des mouvements. [...] Par la suite, certains événements politiques ayant entraîné le durcissement des positions des "uns et des autres", ces militants d'ACJF engagés à la FFCC estimèrent que le dialogue n'était plus possible dans les structures actuelles. » dans Note concernant les réformes de structure de la Flecc, rapport présenté par Marcel Roy au conseil d'administration du 21 mars 1962 sur la demande de ce dernier lors de sa réunion du 22 février 1962, CNAEF, cote : 12 LA 320.

<sup>395</sup> Jean d'Yvoire et Marie-Laure Bucaille, Programme de la session d'initiation & d'études cinématographiques organisée par l'Idhec pour les professeurs du second degré de l'académie de Paris, CNAEF, 11\_LA\_501.

<sup>396</sup> « Un fondateur disparaît », *Téléciné*, n° 104, mai 1962, p. 1.

<sup>397</sup> À l'origine, le radical « Télé » n'a rien à voir avec la télévision mais avec le téléphone : « En effet, les premières documentations cinématographiques diffusées par la Flecc émanaient d'un service qui les communiquait oralement... par téléphone à un noyau de correspondant fidèles désireux d'obtenir des renseignements sur la valeur et l'intérêt des films programmés à Paris. Justification étonnante mais authentique », dans « Autodéfense », *Téléciné*, n° 102, février-mars 1962, p. 1.

<sup>398</sup> Note concernant les réformes de structure de la Flecc, 21 mars 1962, CNAEF, cote : 12 LA 320.

<sup>399</sup> Pierre Arents, *Rapport Fédération loisirs et culture cinématographique*, 1<sup>er</sup> juin 1952, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/83.

<sup>400</sup> Outre les Jec/F, Joc/F, Jac/F, Jic/F et Jeunesse maritime chrétienne (JMC), il y a également les mouvements

l'Organisation des camps et auberges de jeunesse (Occaj) rue Haussmann<sup>401</sup>. Cette dernière devient un partenaire important de la Flecc avec laquelle elle partage les lignes de la revue *Loisirs-informations* entre 1956 et 1960, lui servant de remplacement à son bulletin d'information interne. Pour les militants de l'ACJF, la Flecc a pour ambition « de mettre en place un service commun ayant pour but d'apporter une information et une documentation aux militants qui avaient une responsabilité, ou tout simplement une activité dans un organisme culturel extérieur aux mouvements »<sup>402</sup>. L'accent est particulièrement mis sur l'importance d'un organisme de documentation et de programmation commun dans un but de culture populaire<sup>403</sup>, ce qui transparait particulièrement à travers la fondation de la collection 7<sup>e</sup> art.

La Flecc, à l'inverse de Film et famille, se distingue clairement des missions et de la ligne politique et morale que défend la CCR. L'orientation des militants de l'ACJF, plus ancrée à gauche, éloigne leur conception politique de l'éducation au cinéma de celle de la CCR plus patriarcale. Il s'agissait pourtant à l'origine, pour l'Église, d'occuper le terrain de l'action sociale afin de « lutter contre la concurrence d'autres organisations, socialistes ou communistes notamment »<sup>404</sup>. En effet, l'Action catholique spécialisée, à laquelle sont affiliés les mouvements de jeunesse, a surtout pour mission d'évangéliser par le biais des laïcs en faisant en sorte qu'ils arrivent à convaincre dans leur milieu social<sup>405</sup> ; action à laquelle participe donc indirectement la Flecc. Dès lors, elle ne s'ancre pas non plus dans une perspective familiale. Elle repose majoritairement sur les mouvements de jeunesse avant que sa position de fédération de ciné-club habilitée à diffuser la culture par le film n'ouvre les portes à d'autres publics, notamment adultes, mais également à d'autres organisations, associations et fédérations comme l'Occaj ou Village-vacances de France (VVF).

La Flecc et Film et famille ne s'alignent pas sur les mêmes positions. La première est plus indépendante de l'épiscopat, notamment en ne publiant pas les cotations de films dans sa revue, et la seconde semble plus alignée sur les positions de l'Église catholique et des protestants, dont des membres du clergé étaient présents à la création avant de laisser plus de contrôle aux laïcs.

---

Loisir populaire et Avenir et joie.

<sup>401</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 33.

<sup>402</sup> Note concernant les réformes de structure de la Flecc, 21 mars 1962, CNAEF, cote : 12 LA 320.

<sup>403</sup> Statuts de la fédération loisirs et culture cinématographiques, 1946, CNAEF, cote : 12 LA 320.

<sup>404</sup> DURIEZ Bruno, « Action catholique rurale et ouvrière et engagement social : à distance de la politique » in *À la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, PELLETIER Denis et SCHLEGEL Jean-Louis (dir.), Paris, France, Points, 2015.

<sup>405</sup> B. Giroux, « L'Action catholique spécialisée de la jeunesse, une fausse évidence ? », art cit.

Cependant, Film et famille reste toujours très liée au diocèse de Lille. Quant à la Flecc, sa position reste mesurée même si elle peut paraître parfois floue :

« Souvent partagée entre les milieux catholiques et marxistes, la Flecc adopte une position mesurée qui lui attire les sympathies et le respect de ses homologues. Or cette posture est parfois difficile à tenir face aux discours confessionnels et politiques des plus fervents militants de l'éducation populaire. »<sup>406</sup>

Selon Mélisande Leventopoulos, il ne fait aucun doute que la Flecc, à l'instar de l'hebdomadaire dominicain *Radio, cinéma, télévision*<sup>407</sup>, participe à un « mouvement cinéphile éclairé » qui « contourne les préceptes de la CCR pour promulguer d'autres valeurs et priorités cinématographiques confessionnelles » et contribue ainsi à « l'éclatement du combat de moralisation »<sup>408</sup>. De forts enjeux de distinction séparent donc ces deux fédérations à la fois au niveau des publics visés, des objectifs affirmés et des méthodes mises en place.

Dans les mêmes années apparaît une fédération protestante du cinéma. C'est une tentative assez novatrice pour les protestants qui n'ont pas fait pendant « plusieurs décennies de déclarations ecclésiastiques ou synodales sur le fait même du cinéma ou sur ces productions », seuls quelques avis épars de journalistes, de pasteurs ou de groupes de fidèles ont été émis. Et les quelques actions menées, comme la mise en place de la Légion de décence pour lutter contre les films « pernicieux », n'ont pas emporté « l'approbation de tous les coreligionnaires »<sup>409</sup>. Quelques personnalités tentent de montrer l'intérêt du cinéma à l'instar du Lausannois Frédéric-Philippe Amiguet avec son ouvrage *Cinéma ! Cinéma !* publié en 1923, mais qui ne rencontre que peu d'écho<sup>410</sup>. Mais, si l'on s'appuie sur les propos de Bernard Reymond, il n'est peut-être pas si étonnant que le format ciné-club ait pu intéresser les protestants au vu de la liberté de parole et d'opinion qu'il implique pour des croyants qui « entendent conserver toute leur capacité de jugement jusque dans les questions d'ordre religieux [...]. Les critiques de films et

---

<sup>406</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, op. cit., p. 48.

<sup>407</sup> Créée en 1950 par Jean-Paul Chartier (alias Jean-Louis Tallenay), « humaniste chrétien issu de la Résistance » il a « toujours opiniâtrement défendu une ligne qui s'attachait à concilier un moralisme rigide (essentiellement dans l'ordre de la sexualité) avec des préoccupations sociales plus avancées et une exigence esthétique souvent mal comprise dans le milieu de la presse catholiques des années 1950-1960 ». CIMENT Michel et ZIMMER Jacques, *La critique de cinéma en France : histoire, anthologie, dictionnaire*, Paris, France, Ramsay cinéma, DL 1997, 1997, p. 390.

<sup>408</sup> LEVENTOPOULOS Mélisande, « La fin d'une croisade morale ? L'Église de France, Vatican II et l'espoir d'une moralisation gaulliste du cinéma » in *Le cinéma : une affaire d'État, 1945-1970*, VEZYROGLOU Dimitri (dir.), Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication : Direction de l'information légale et administrative, 2014.

<sup>409</sup> REYMOND Bernard, *Le protestantisme et le cinéma : les enjeux d'une rencontre tardive et stimulante*, Genève, Suisse, Labor et Fides, 2010, 123 p, p. 10.

<sup>410</sup> *Ibid.*, p. 11.

la démarche des ciné-clubs correspondant à cet égard à ce que peuvent souhaiter les milieux protestants intéressés par le cinéma »<sup>411</sup>.

C'est dans le cadre de la Société centrale d'évangélisation par le cinéma (Sercinev), créée en 1948, que se développe l'embryon de Film et vie. Cette nouvelle société ne cache pas son objectif « évangéliste » et de « lutte contre les films immoraux » qui plaît à Film et famille<sup>412</sup>. Elle compte parmi ses membres un pasteur évangéliste Henri de Tienda, de l'aumônerie militaire protestante, et sa femme Madeleine<sup>413</sup> alias Mady<sup>414</sup>. À travers cette organisation Henri de Tienda souhaite d'abord faire changer d'opinion les protestants cinéphobes à propos du cinéma. S'il reconnaît le caractère « artificiel » du cinéma commercial et de ses stars, il compte surtout sur les « bons films » pour intéresser les gens à la religion. S'il juge qu'une majorité de films religieux est « sans valeur »<sup>415</sup>, il défend dans un premier temps les projections des meilleurs de ces films, en particulier ceux de la société de production anglaise Rank. Il se heurte cependant au mécontentement du public protestant, et notamment à celui de pasteurs évangélistes qui voient ces films comme une « Saint-Sulpice protestante »<sup>416</sup>.

Henri de Tienda se tourne vers des films plus commerciaux à partir desquels il tisse des liens avec les écrits de la bible. Il défend des films extrêmement divers comme *Premier de cordée* (Louis Daquin, 1946) ou *le Diable au corps* (Claude Autant-Lara, 1947) dont les deux

---

<sup>411</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>412</sup> « Congrès protestant sur le cinéma », *Film et famille*, n° 89, janvier 1950, p. 11.

<sup>413</sup> Courrier de Mady de Tienda au secrétaire d'État à l'Enseignement technique à la Jeunesse et aux Sports, 29 juin 1951, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/18.

<sup>414</sup> Mady de Tienda est née le 18 octobre 1912 à Héricourt (Haute-Saône). Elle commence en étant assistante de français à High School d'Altrincham en Angleterre puis, en 1936, professeure à l'Institut français de Stockholm. Elle anime l'Alliance française de Suède et fonde les premiers cours d'été de français à Stockholm en 1939. Elle vit l'occupation en Suède, où elle organise des groupes de discussion et de culture française. À la Libération, elle accueille bénévolement les rescapés de langue française des camps. Attachée à l'Ambassade du Danemark, Mady de Tienda participe à la fondation de l'Institut français de Copenhague. Elle rentre en France en 1947 où elle organise bénévolement des séances de projection de films contre l'alcoolisme dans les prisons. Elle milite pour l'Association de défense de la famille, dans la Commission cinéma du Conseil national des femmes françaises, dans la Commission française pour l'Unesco dans laquelle elle a suivi plus particulièrement les travaux de développement du cinéma pour l'enfance et la jeunesse. Elle est également secrétaire générale du Centre national du film pour l'enfance et la jeunesse. Mady de Tienda est par la suite détachée pour son activité au sein de Film et vie. Elle est promue au grade de Chevalier de l'ordre social du mérite en janvier 1959. *Note concernant Madame de Tienda promue au grade de Chevalier de l'ordre national du mérite*, 1967, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction du temps libre et de l'éducation populaire ; Sous-direction de la vie associative ; Bureau associations nationales (1937-1982), 19870441/92.

<sup>415</sup> « Worthless » dans le texte, TIENDA Henri de, « "Sercinev" An Account of the Work of the Service Cinématographique d'Évangélisation in France », in *The Ecumenical Review*, n° 3, vol. 2, 1950, p. 289.

<sup>416</sup> « Protestant Saint-Sulpice, that's what it is » dans le texte, *Ibid.*

réalisateurs sont communistes, et *Manon* (Henri-Georges Clouzot, 1949) qui font pourtant polémique dans le monde catholique. Même si elle n'est pas évidente pour tout le monde, l'approche évangélistrice est malgré tout parfaitement présente :

« “That’s all very well,” I hear some people say, “but it isn’t evangelism anymore.” They had better think again. Evangelism could not possibly be reduced to a few measures laid down once and for all, equally effective under all circumstances. Evangelism, at any rate in our conception of the term, must have as its aim the bringing home of the Word of God to every single human being, on his own ground, and hence anyone seeking to evangelise others must adapt his means of expression to the mental and moral level of his hearers. And for this reason the best way of making Christ known to people who have never heard of Him is to give them the opportunity of seeing what happens when He intervenes in the life of every day, and to interpret such events purely from the point of view of concrete existence. »<sup>417</sup>

Ainsi, Sercinev défend le modèle du ciné-club qui prend deux formes. L'une s'adresse à tous, et notamment aux non-croyants, et a pour objectif l'évangélisation du public. La seconde s'adresse surtout aux croyants, en particulier ceux qui veulent approfondir leur foi, leur connaissance et leur réflexion par des discussions intensives autour des films. Henri de Tienda se méfie cependant du « danger de l'esthétisme, [...] l'art pour l'art cultivé comme une idole sur le plan cinématographique »<sup>418</sup>. Il privilégie ainsi le message à l'esthétique, le fond à la forme. Jean Domon, créateur de Pro-fil – association se réclamant de la continuité des actions de Film et vie – résume cela :

« si certains animateurs n'osent pas toujours parler d'une évangélisation explicite, ils insistent sur la spiritualité des films qu'ils présentent en essayant d'appliquer une grille de questions qui peuvent aujourd'hui nous apparaître un peu naïves ou, comme on dit, récupératrices, mais qui essaient toujours de faire progresser l'échange vers des interrogations au moins éthiques sinon théologiques »<sup>419</sup>

---

<sup>417</sup> « “C'est très bien”, j'entends certains dire, “mais ce n'est plus de l'évangélisation”. Ils feraient mieux de réfléchir à nouveau. L'évangélisation ne saurait se réduire à quelques mesures arrêtées une fois pour toutes, efficaces en toutes circonstances. L'évangélisation, en tout cas dans notre conception du terme, doit avoir pour but de faire connaître la Parole de Dieu à chaque être humain, sur son propre terrain, et donc quiconque cherche à évangéliser les autres doit adapter ses moyens d'expression au niveau mental et moral de ses auditeurs. Et pour cette raison, la meilleure façon de faire connaître le Christ à des gens qui n'ont jamais entendu parler de lui est de leur donner l'occasion de voir ce qui se passe quand il intervient dans la vie de tous les jours, et d'interpréter ces événements uniquement du point de vue de l'existence concrète » *Ibid.*, p. 293-294.

<sup>418</sup> « danger of aestheticism [...] art for art's sake cultivated as an idol on the cinematic plane. » dans le texte, *Ibid.*, p. 294.

<sup>419</sup> DOMON Jean, *L'Histoire de Pro-fil par son fondateur: Jean Domon*, [https://pro-fil-online.fr/histoire\\_longue.php](https://pro-fil-online.fr/histoire_longue.php), 1 octobre 2005.

À partir de ces expérimentations avec la Sercinev, le 25 octobre 1950, une fédération de ciné-club naît : Film et vie. Créée par Henri et Mady de Tienda, elle regroupe huit ciné-clubs d'inspiration protestante,<sup>420</sup> dont Sercinev. En 1955, elle en regroupe 48<sup>421</sup>. Son siège social se trouve d'ailleurs au 47 rue de Clichy où se situe l'Hôtel de la Fédération protestante ainsi que diverses sociétés évangéliques<sup>422</sup>. À partir du début des années 1950, la fédération n'assume plus la posture religieuse souhaitant s'adresser à tous sans considération d'ordre politique ou confessionnel et se refuse à « toute polémique comme à toute propagande, de quelque bord que ce soit »<sup>423</sup>.

Henri de Tienda tient à faire rentrer le cinéma dans des établissements ne relevant pas de la loi sur le cinéma non commercial, en particulier des casernes – où il exerce déjà dans 39 formations militaires - et des prisons, dont 8 directeurs d'établissement lui demandent d'organiser des projections pour leurs détenus<sup>424</sup>. Pendant les années 1950, les casernes et les prisons représentent le plus grand nombre de projections pour Film et vie. Ce problème est également signalé par Pierre Arents pour d'autres fédérations, comme le Bureau international du film (Bif)<sup>425</sup>, démontrant les limites des réglementations du cinéma non commercial. Pour répondre à cette faille de la loi, il est demandé à Henri de Tienda de séparer ses activités de celles de la fédération. Ainsi, il fonde en 1954 l'association Film et culture aux armées et dans les prisons (Fecap)<sup>426</sup>.

En revanche, cette fédération ne fédère pas toutes les associations relevant du protestantisme. Certaines, comme le Ciné-club de l'union protestante, ont rapidement cessé d'adhérer tandis

---

<sup>420</sup> Lettre de Mady de Tienda au secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, 29 janvier 1975, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/87.

<sup>421</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 35.

<sup>422</sup> Pierre Arents, *Fédération Film et vie*, 21 juin 1952, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/7.

<sup>423</sup> Film et vie, 1953, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/18.

<sup>424</sup> La Celle-Saint-Cloud, Cormeilles-en-Parisis, Doullens, Loos, Poissy, Pontoise, Saint-Sulpice-la-Pointe et la Roquette à Paris. Pierre Arents, *Fédération Film et vie*, 21 juin 1952, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/7.

<sup>425</sup> Pierre Arents a, en outre, aidé à populariser la notion d'éducation permanente. DUBAR Claude et GADEA Charles, *La Promotion sociale en France*, Villeneuve d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion, 1999, 288 p, p. 20. Il se dit l'inventeur de cette notion dans : Pierre Arents, « Loisirs et éducation permanente », *Esprit*, juin 1959, p. 1091.

<sup>426</sup> Note de Gaston Roux pour Pierre Arents, 20 décembre 1954, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/18.

que d'autres refusent tout simplement de s'y affilier, comme c'est le cas pour les ciné-clubs du groupe Écran union, qui n'adhère pas aux perspectives évangélistes de Film et vie « que les dirigeants de YMCA<sup>427</sup> refusent de donner à leur action culturelle par le film » et qui préfèrent adhérer à une autre fédération : la Fédération centrale des ciné-clubs (FCCC)<sup>428</sup>.

La FCCC regroupe elle aussi des dissidents de la FFCC qui la quittent en 1950. Créée le 7 août 1950 et originellement nommée Fédération française indépendante des ciné-clubs (FFICC), elle prend finalement le nom de Fédération centrale des ciné-clubs à la fin de l'année 1950. Elle tente de regrouper l'Inter-club cinématographique du sud-ouest (Iccso), les ciné-clubs du Bois de Boulogne, de Versailles, de Levallois-Perret, ainsi que Film et famille. Finalement, ni Film et famille ni l'Iccso n'y participent. Ce projet, dont les statuts ont été déposés le 7 août 1950, est initié par Pierre Barbin qui ne cache pas sa déception face à la FFCC. À en croire Pierre Arents, ce sont des désaccords politiques qui sont à l'origine de la défection :

« La Fédération centrale des Ciné-clubs a connu une histoire mouvementée. Elle trouve son origine dans une dissidence à l'égard de la Fédération française des ciné-clubs en juillet 1950 d'un dirigeant du Ciné-club de Versailles, jusque-là affilié à la Fédération française, M. Barbin qui n'avait jamais pu se faire élire au conseil d'administration de la Fédération française des ciné-clubs, soumettait à l'assemblée générale de 1950 de cette fédération des notions tendant à interdire la participation fédérale à toute publication ou manifestation culturelle, pouvant comporter d'éventuelles incidences politiques, ainsi qu'à résilier l'affiliation à l'Union nationale des ciné-clubs. L'assemblée générale de la Fédération française des ciné-clubs groupant des ciné-clubs de toutes tendances, considèrent que ces motions d'apparence d'inspiration "apolitique" étaient en réalité une de ces prises de position politique auxquelles les ciné-clubs s'étaient toujours refusés, le rejetait. M. Barbin retirait alors de la Fédération française son ciné-club de Versailles et entraînait dans cette dissidence le ciné-club du Bois de Boulogne, déjà moribond et en difficulté financière avec la Fédération française. »<sup>429</sup>

---

<sup>427</sup> Young Men's Christian Association, association d'éducation populaire chrétienne protestante interconfessionnelle d'origine anglaise créé en 1944 par George Williams. En France elle porte normalement le nom de UCJG (Union chrétienne de jeunes gens). Pierre Arents semble ici préférer son appellation anglophone.

<sup>428</sup> Rapport sur la fédération centrale des ciné-clubs, non daté, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/90.

<sup>429</sup> Rapport sur la fédération centrale des ciné-clubs, non daté, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/90.



Les différentes archives semblent bien nous indiquer que l'origine de cette défection est due au sujet de l'apolitisme de la FFCC, et non liée à un différend sur les sujets de laïcité ou de religion<sup>430</sup>. La FCCC rejoint ainsi les causes des autres dissidences, à une époque où les communistes « réussirent à garder les outils organisationnels à défaut d'avoir pu préserver l'unité des mouvements et su garder les adhérents »<sup>431</sup>. Très rapidement, la FFCC se plaint directement auprès de Gaston Roux d'« assertions tendancieuses » et « calomnieuses » qui seraient répandues par la FCCC en plus des tentatives de débauchage de ciné-clubs<sup>432</sup>. De plus, Jean Cocteau (président) et Julien Duvivier (secrétaire général) quittent très vite la FCCC dont ils ne semblent pas comprendre la direction. Claude Reymond, nouveau président de l'Association nationale d'études et d'éducation cinématographiques (Aneec) et après en avoir évincé le président fondateur (Henri Plus)<sup>433</sup>, en devient le secrétaire général tandis que Jean Delannoy<sup>434</sup> en devient le président.

Pour l'inspecteur de Jeunesse et Sports, « la fédération se présente sous un aspect assez complexe, car elle groupe à la fois des associations fédératives de clubs, des associations à sections multiples, des associations indépendantes »<sup>435</sup>. Elle comprend ainsi l'Aneec fondée par Henri Plus et qui résulte de la transformation en août 1950 du Centre populaire de culture cinématographique interciné (dont la création le 1<sup>er</sup> août 1949 résultait de la fusion de ciné-clubs paroissiaux et familiaux). Elle regroupe également Écran Union (Association fédérative des ciné-clubs unionistes, proche des mouvements YMCA et qui compose la majeure partie des clubs de la FCCC), la Fédération nord-africaine des ciné-clubs et les Ciné-clubs indépendants. La FCCC organise les Journées du cinéma à partir de 1951<sup>436</sup> et publie à partir de 1953 la revue *Études cinématographiques* qui semble s'arrêter à la fin des années 1950<sup>437</sup>. Elle édite

---

<sup>430</sup> Lettre de démission de la FFCC datée du 22 juillet 1950, Archives de la Cinémathèque de Toulouse, F7.

<sup>431</sup> M. Lazar, « Le Parti communiste français et la culture », art cit, p. 61.

<sup>432</sup> Lettre de Jean Faurez à Gaston Roux, 17 juillet 1951, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/18.

<sup>433</sup> À la suite de cette éviction, Henri Plus affine ses ciné-clubs d'enfants à Film et famille.

<sup>434</sup> Il s'agit bien ici du réalisateur.

<sup>435</sup> Rapport sur la fédération centrale des ciné-clubs, non daté, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/90.

<sup>436</sup> Lettre de Pierre Barbin au secrétaire d'État à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports, 18 août 1952, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/84.

<sup>437</sup> Sur cineressources.net et sudoc.abes.fr le dernier numéro recensé de la revue est le n° 18 de novembre 1958.

également l'ouvrage *Petit guide du cinéma culturel* et est rejointe en 1954 par la Fédération française des amis du cinéma.

D'après Léo Souillés-Debats, « la fédération compte [...] se distinguer d'une éducation populaire récupérée par les forces idéologiques de l'époque »<sup>438</sup>. Même si c'est une position qu'elle réaffirme en 1958 en assurant que son « seul objectif [est] de servir la cause du cinéma pour lui-même, donc à l'exclusion de toutes servitudes idéologiques ou confessionnelles »<sup>439</sup> nous constatons, au vu des membres et des associations qui la constituent que la FCCC relève bien d'une tentative de fédération protestante, du moins confessionnelle, voire interconfessionnelle. Elle s'ancre dans une opposition aux directions politiques prises par la FFCC, que la dissidence n'a finalement que très peu impactée. Peu de clubs sont partis, et parmi ceux-ci aucun, selon Pierre Arents, n'a survécu.

Cette multiplication des fédérations confessionnelles – qui ne se réclament d'ailleurs pas forcément de cette identité – fait directement réagir les militants de l'Ufocel et en particulier André Ravé qui dénonce cette tendance dans deux articles. Il y voit la volonté des chrétiens de mettre la main sur la distribution cinématographique en plus d'« une possibilité de tirer d'énormes bénéfices d'une clientèle absolument sûre »<sup>440</sup>. Il reproche en particulier à certaines de ces associations de se présenter « toutes comme laïques » pour espérer « obtenir le concours des autorités universitaires des instituteurs et des institutrices publiques qu'on allèche bien souvent par la possibilité de gains personnels ». La Flecc – qu'on reconnaît grâce à son appartenance à l'ACJF<sup>441</sup> – est attaquée sur son ambition « d'entraver la prospérité de la Fédération des ciné-clubs que dirige notre ami Painlevé »<sup>442</sup>. Elle est également critiquée pour

---

<sup>438</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, *op. cit.*, p. 54.

<sup>439</sup> « La Fédération centrale des ciné-clubs n'a qu'un seul but : faire connaître et aimer le cinéma », *la Cinématographie française*, n° 1768, janvier 1968, p. 60, cité par *Ibid.*

<sup>440</sup> André Ravé, « Un cinéma pour les jeunes ? oui, mais sans mercantilisme et dans le cadre de l'école laïque », *Ufocel informations*, n° 29, janvier 1950, p. 8.

<sup>441</sup> En particulier par la phrase : « l'une d'entre elle est pourtant l'émanation direct de l'Association catholique de la jeunesse française », André Ravé, « L'Église catholique ne doit réclamer que pour elle le droit à la liberté », *Ufocel informations*, n° 30, février 1950, p. 6.

<sup>442</sup> André Ravé, « L'Église catholique ne doit réclamer que pour elle le droit à la liberté », *Ufocel informations*, n° 30, février 1950, p. 6.

son idée d'intégrer le cinéma dans les matières traditionnelles de l'enseignement dès 1948<sup>443</sup> et surtout pour la mise en place de ciné-clubs scolaires au sein d'établissements laïques :

« La fédération "Loisirs et culture", 155, boulevard Haussmann, Paris, fondée par des éléments de "l'action catholique de la jeunesse française" s'est introduite dans certains lycées et organise des séances d'initiation cinématographique. Actuellement, cette fédération fait un gros effort pour créer des ciné-clubs, notamment des ciné-clubs de jeunes avec le concours du personnel de l'Éducation nationale. Bien entendu, les membres de la Flecc ont soin de ne point mentionner leur origine et l'œuvre que poursuivent les membres de l'ACJF. »<sup>444</sup>

Ainsi, plus que les activités de l'Action catholique, ce que dénonce en premier lieu André Ravé, c'est d'abord ce qu'il considère comme des tentatives d'entrisme, du moins d'infiltration dans l'école laïque dans laquelle il voit une concurrence idéologique aux mouvements laïques. Il met en garde les militants et insiste sur le rôle défensif que les mouvements laïques doivent adopter face aux mouvements confessionnels :

« Ainsi, les dirigeants des sociétés où des associations nationales qui, pour la plupart, n'ont essuyé que des faillites retentissantes sur le plan organisation du cinéma pour la jeunesse, essaient maintenant de faire appel à la seule force vive du pays, l'école laïque, pour s'assurer de confortables bénéficiaires qui serviront dans certains cas à subventionner des œuvres adversaires à l'école publique.

Apporter une aide quelconque à ces associations serait pour nos camarades trahir l'idéal pour lequel ils combattent. »<sup>445</sup>

Par ses articles, André Ravé tient également les militants au courant des agissements catholiques – dans la droite ligne du travail qu'ils ont entamé avec Raymond Barkan – mais pas seulement, puisque les mouvements protestants sont également visés. Si la « maison de distribution » qui « a créé récemment des ciné-clubs dont l'intérêt éducatif est le moindre de ses soucis » nous fait fortement penser à l'évolution de la Sercinev en Film et vie, l'allusion aux mouvements protestants est encore plus directe dans le second article :

---

<sup>443</sup> Compte-rendu du CA de la Flecc, 3 octobre 1958, CNAEF, 11\_LA\_501.

<sup>444</sup> André Ravé, « L'Église catholique ne doit réclamer que pour elle le droit à la liberté », *Ufocel informations*, n° 30, février 1950, p. 6.

<sup>445</sup> André Ravé, « Un cinéma pour les jeunes ? oui, mais sans mercantilisme et dans le cadre de l'école laïque », *Ufocel informations*, n° 29, janvier 1950, p. 8.

« Qu'il s'agisse de la Young men's christian association en Amérique ou du film catéchistique en Italie, les buts sont les mêmes mais les moyens d'action nettement différents parce qu'adaptés aux différents milieux. »<sup>446</sup>

Ainsi, tous les courants confessionnels sont concernés par le « cri d'alarme » que lance Ravé. Cette multiplication des structures s'inscrit selon lui dans une vaste campagne de propagande lancée dans toute la presse « bien-pensante » et en particulier dans la presse cinématographique par la Centrale catholique. Le rôle de cette campagne est multiple et global, elle ne se limite pas à l'éducation populaire et au mouvement des ciné-clubs. Ainsi, « ces exemples [...] nous montrent combien les laïcs doivent rester vigilants et qu'à chaque instant ils se doivent de dénoncer les formes multiples et cachées que revêt l'action catholique » et également « qu'à tous les échelons l'Église organise un vaste filet qui a pour but de contrôler la production cinématographique et de reconquérir la primauté politique que l'évolution sociale lui a fait perdre »<sup>447</sup>. Cependant, dans les mêmes années d'autres fédérations laïques apparaissent à l'instar de l'Association nationale pour l'enfance et la jeunesse (ANCEJ) qui disparaît en 1954 ou encore la FFCCJ en 1948, groupement de ciné-clubs de jeunesse de la FFCC, qui crée sa propre structure en 1950 tout en restant encore attachée à sa fédération d'origine.

## B. Le décret du cinéma non commercial : l'institutionnalisation d'une rivalité

Les premières lois fiscales concernant le cinéma scolaire et éducateur datent de l'entre-deux-guerres où l'Ufocel réussit « à obtenir les premières exonérations fiscales »<sup>448</sup>. Mais en 1948, aucun statut spécifique n'encadre réellement le secteur du cinéma non commercial concernant surtout l'éducation culturelle. À la suite des nombreuses plaintes d'exploitants à propos de la concurrence déloyale des ciné-clubs, le CNC est encouragé à assurer « le développement d'un secteur non commercial du cinématographe » comme le stipule l'article 2 de la loi du 25 octobre 1946<sup>449</sup> et travaille avec des représentants des fédérations à la mise en place d'un véritable statut

---

<sup>446</sup> André Ravé, « L'Église catholique ne doit réclamer que pour elle le droit à la liberté », *Ufocel informations*, n° 30, février 1950, p. 6.

<sup>447</sup> André Ravé, « L'Église catholique ne doit réclamer que pour elle le droit à la liberté », *Ufocel informations*, n° 30, février 1950, p. 6.

<sup>448</sup> P. Laborde, « Le statut du cinéma non commercial : un débat médiatisé dans *le Film français* et *Ufocel informations* (1946-1955) », art cit, p. 108.

<sup>449</sup> HAMERY Roxane, « Les ciné-clubs dans la tourmente, la querelle du non-commercial (1948-1955) », in

du cinéma non commercial qui doit convenir à la fois aux professionnels ainsi qu'aux différentes fédérations qu'elles soient laïques ou confessionnelles.

### 1. Une unanimité autour du décret sur le cinéma non commercial dans un contexte de tension

Le 21 septembre 1949, le décret n°49-1275 établissant le statut du cinéma non commercial est adopté. Elle suit une loi du 6 janvier 1948, qui pose « une première reconnaissance d'une exploitation non commerciale » mais dans laquelle les ciné-clubs ne sont pas encore inclus. Avant le décret, de nombreux problèmes se posent aux ciné-clubs quant à la légalité de leurs activités, notamment en rapport à la taxation des spectacles ; « l'année 1948 est donc ponctuée de menaces à l'encontre des ciné-clubs, mais aucune plainte n'est encore déposée »<sup>450</sup>. C'est l'arrêt « Union sportive Ciné-Famille de Vernon » qui

« marque un tournant dans la jurisprudence, puisque le Conseil d'État décide alors qu'« à partir du moment où les séances deviennent périodiques, régulières, publiques » et payantes, l'association qui les organise reste assujettie à la contribution des patentes, car ces séances deviennent alors concurrentes directes de celles des commerçants ». »<sup>451</sup>

Cette situation débouche sur deux procès. Le premier connaît un grand retentissement, c'est celui de Jean Michel pour le Ciné-club de Valence, mis en accusation le 10 janvier 1949. Le second procès, bien que se déroulant presque en même temps, passe relativement inaperçu dans le monde des ciné-clubs ; c'est celui de Film et famille, mis en accusation le 10 mai 1949. Les deux associations sont attaquées par les Contributions indirectes qui représentent le ministère des Finances et qui leur reprochent le non-paiement des taxes sur les spectacles.

Si Jean Michel semble avoir été « dénoncé par un exploitant local »<sup>452</sup>, les militants de Film et famille apparemment exaspérés des réclamations des taxes se sont mis d'accord avec l'administration pour le déroulement d'un « procès-type » visant à « sauvegarder les droits de chacun »<sup>453</sup>. Ceux-ci sont accusés d'avoir tenu des projections qui ne rentrent pas dans un cadre

---

*Vingtième Siècle*, n° 115, 2012, p. 75-88.

<sup>450</sup> *Ibid.*

<sup>451</sup> *Ibid.*

<sup>452</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 57.

<sup>453</sup> « L'administration des Contributions indirectes est déboutée par le Tribunal civil de Lille pour son procès intenté à Film et famille », *Film et famille*, n° 94, juin 1950, p. 5.

éducatif qui « ne peut donc bénéficier de l'exonération fiscale prévue dans le cadre de la circulaire n° 388 du 31 janvier 1929 qui définit ce statut. »<sup>454</sup>

Durant ces procès, Pierre Bloc-Delahaie de *l'Écran français*, s'est fait défenseur des fédérations de ciné-clubs et du cinéma commercial. Il fait part de la relaxe de Film et famille en quelques lignes, même s'il ne semble pas y avoir eu de soutien particulier avant ou pendant le procès<sup>455</sup> contrairement à celui de Jean Michel, qui a notamment le droit à une page entière de la revue<sup>456</sup>. Nous y voyons la puissance des réseaux laïques à cette époque pour cet éducateur très soutenu mais également la rupture entre certains mouvements confessionnels et laïques. Au lieu de faire des deux procès une actualité commune en faveur du cinéma non commercial, le procès de Jean Michel éclipse le second. Dès lors, d'après Roxane Hamery, ce procès « de par sa longueur et son retentissement, [...] est certainement le plus emblématique des intérêts contradictoires que le cinéma représente pour l'État à cette période »<sup>457</sup>. Plus étonnamment, c'est *Ufocel informations* qui rend le mieux compte du jugement de Film et famille, tout en restant extrêmement factuelle, en publiant un extrait du jugement. Dans un contexte de lutte commune, l'aspect éducatif de la fédération lilloise n'est pas remis en question et l'auteur prend clairement parti pour la fédération face au ministère des Finances.

Ainsi, ces procès se déroulent dans une période où le cadre légal des fédérations et des ciné-clubs n'est pas encore arrêté. Malgré la loi de 1948, c'est au nom de la circulaire de 1929, de Raymond Poincaré que sont menés ces procédures judiciaires. Une circulaire qui relève d'une autre conception de la culture que celle d'après-guerre, où « seules seraient considérées comme culturelles “les séances à caractère strictement (sic) éducatif, comprenant des films scientifiques, agricoles ou documentaires destinés à instruire et non à distraire” »<sup>458</sup>. Ainsi, lors de la clôture du procès de Jean Michel, cette circulaire est jugée dépassée et il est relaxé le 2 décembre 1949. Cependant, cette affaire ne s'arrête pas là puisque les Contributions indirectes vont utiliser les différents recours à leur disposition jusqu'au 24 mars 1955 où la Cour d'appel

---

<sup>454</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 57.

<sup>455</sup> Pierre Bloc-Delahaie, « Échec au fisc, victoire du cinéma culturel ? », *l'Écran français*, n° 266, 7 août 1950, p. 14 ; et Pierre Bloc-Delahaie, « Le cinéma non commercial : Le fisc contre le cinéma culturel », *l'Écran français*, n° 256, 29 mai 1950, p. 16.

<sup>456</sup> José Zendel, « l'épilogue d'un long différend », *l'Écran français*, n° 235, 2 janvier 1950, p. 2.

<sup>457</sup> R. Hamery, « Les ciné-clubs dans la tourmente, la querelle du non-commercial (1948-1955) », art cit, p. 79.

<sup>458</sup> Pierre Bloc-Delahaie, « Échec au fisc, victoire du cinéma culturel ? », *l'Écran français*, n° 266, 7 août 1950, p. 14.

de Chambéry rend un verdict définitif<sup>459</sup>. Film et famille, quant à elle, est finalement relaxée le 10 mai 1950.

Ces procès et leurs médiations montrent alors qu'un effet de champ est particulièrement visible. Bien que rivaux sur de nombreux points, les différentes fédérations confessionnelles et laïques se soutiennent pour défendre l'utilisation du cinéma comme outils d'éducation culturelle. En effet, ces procès marquent avant tout une évolution des conceptions éducatives du cinéma :

« L'affaire du ciné-club de Valence est ainsi symptomatique d'une divergence de points de vue à propos de la qualification de séance éducative. D'un côté les inspecteurs des contributions et les exploitants conçoivent de manière restreinte la notion d'éducatif circonscrite aux seules activités du cinéma scolaire et éducateur ; de l'autre côté, les militants des associations et finalement avec eux le législateur, qui en septembre 1949 établit la loi sur le cinéma non commercial, ainsi que les juges du tribunal de Valence, qui en décembre 1949 relaxent Jean Michel, admettent une définition plus large de la notion d'éducatif étendue aux activités d'éducation cinématographique. »<sup>460</sup>

Cette dualité des points de vue s'observe également dans la bataille épistolaire opposant Adolphe Trichet – président du *Film français* – et Maurice Cady – directeur de l'Ufocel – qui a lieu durant l'été 1951. Alors que Trichet défend la cause de l'enseignement et de la propagande laïques, Cady, quant à lui, promeut l'éducation cinématographique et cinéphile<sup>461</sup>.

Outre les procès, les fédérations, en particulier la FFCC et l'Ufocel, sont directement visées par les protestations de certains professionnels et les syndicats anticégétistes dans les revues corporatives, notamment *la Cinématographie française* et *le Film français*, car les plus menaçantes en matière de concurrences contrairement aux très récentes et petites fédérations confessionnelles. Ces désaccords entre le champ de l'éducation populaire cinématographique et la profession mènent à l'adoption du décret mais continuent par la suite. Cette lutte se double étonnamment de la rivalité entre les confessionnels et les laïques. En effet, dans ce contexte de tension où la pression monte sur les fédérations, Maurice Cady essaie de défendre le cinéma non commercial en reportant l'attention sur les exploitants professionnels catholiques dans un article publié dans *la Cinématographie française* :

« Je suppose que vous connaissez la proportion des salles qui [...] appartiennent à des associations éducatives, principalement à des organisations confessionnelles. Cette

---

<sup>459</sup> Jacques Chevallier, « La cour d'appel de Chambéry donne raison au ciné-club de Valence et déboute les contributions indirectes », *Image et son*, n° 82, mai 1955, p. 8.

<sup>460</sup> P. Laborde, « Le statut du cinéma non commercial : un débat médiatisé dans *le Film français* et *Ufocel informations* (1946-1955) », art cit, p. 111-112.

<sup>461</sup> *Ibid.*, p. 114-115.

affiliation est plus ou moins visible, depuis les salles familiales, les “Familia ciné” ou les cinémas voués à un quelconque saint [...]. Ces salles sont confiées à un gérant et seul le titre de propriété pourrait vous renseigner. Combien y en a-t-il ? Disons un bon quart. »<sup>462</sup>

À la suite de ces accusations, le Groupement des associations des salles familiales de l’ouest (Gasfo) réplique dans la presse corporative où elle se fait le relai d’accusations déjà énoncées dans les lignes du *Film français* et de *l’Objectif* et accusant le CNC, l’Ufocel et la FFCC « de servir le pouvoir communiste »<sup>463</sup>. Le groupement attaque également les programmes mis en avant par l’Ufocel qui « s’écartent “des règles de la propreté morale” »<sup>464</sup>. Pourtant, « cette opposition entre salles laïques respectueuses du statut non commercial et salles confessionnelles “illicites” » et la dénonciation de la discrimination dont l’Ufocel est l’objet ne paraît pas convaincre les exploitants persuadés que les abus viennent des patronages « “aussi bien laïques que religieux” »<sup>465</sup>.

Côté confessionnel, Film et famille ne traite pas du procès de Jean Michel et de l’adoption du décret, deux évènements qui lui permettent pourtant d’être acquitté lors de son procès. La revue consacre tout juste deux courts encarts à l’attribution de son habilitation par le CNC, encarts qui se veulent rassurants sur la santé de la fédération et la continuation de ses activités<sup>466</sup>.

Concernant les tensions avec les milieux professionnels, Film et famille, proche du monde de l’exploitation<sup>467</sup>, notamment catholique comme l’OTCF<sup>468</sup> – dont elle est vue comme « le pendant » par Pierre Arents<sup>469</sup> – paraît adopter une approche conciliatrice et tente de déplacer

---

<sup>462</sup> Maurice Cady, « À propos du non-commercial », *la Cinématographie française*, 1456, 23 février 1952, p. 11. Cité par *Ibid.*, p. 82.

<sup>463</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>464</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>465</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, *op. cit.*, p. 77-78.

<sup>466</sup> « Statut du cinéma non commercial : Film et famille est habilitée par le CNC comme organisme de culture cinématographique », *Film et famille*, n° 101, janvier 1951, p. 3 ; « “Film et famille” organisme de culture cinématographique », *Film et famille*, n° 102, février 1951, p. 5.

<sup>467</sup> Lors des vingt ans de la fédération, celle-ci invite de nombreux représentants professionnels : Bressot (Universal), Delemar et Deruyver (films Bruitte et Delemar), Dentener (Indépendant), Gosse (Gaumont), Pauwles (Solidis-Cocinor), Jean Quennepoix (Paramount), Roger Quennepoix (Artistes associés [United Artist]), Serteven (CFDC-Pathé), Choteau (directeur de salle et président du Comité diocésain du cinéma) Charles Verheye (directeur de l’OTCF), ainsi que André Bellanger (*le Film français*) et Thérèse-Marie Cardinaux (*la Cinématographie française*) : « On n’a pas tous les jours 20 ans ! », *Écrans de France*, n° 335, 5 janvier 1965, p. 5.

<sup>468</sup> Film et famille restera proche de l’OTCF : « L’OTCF à 25 ans », *Écrans de France*, n° 200, 15 novembre 1958, p. « Bravo à l’OTCF » et *Écrans de France*, n° 201, 1<sup>er</sup> décembre 1958.

<sup>469</sup> Pierre Arents, *Rapport sur la fédération Film et famille*, 27 octobre 1952, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/87.



le débat sur un autre sujet, celui de la lutte contre l'immoralité au cinéma. Selon Mélisande Leventopoulos, cet appel s'ancre dans un contexte où contester ouvertement les films jugés immoraux en ayant recours aux pouvoirs publics ou aux contestations collectives semble pourtant être un recours moins usité<sup>470</sup>. En revanche, les scandales autour de la diffusion de films jugés immoraux continuent. Dans ce contexte, pour les militants de la fédération du Nord, la lutte contre l'immoralité est un objectif suprême capable de réconcilier cinéma culturel et commercial puisque tous veulent faire la promotion de « bons » films. Ainsi, la question fiscale est totalement évincée par la revue. Les contributeurs attribuent « la soi-disant crise du cinéma » – dénoncé par les exploitants – au public « influencé en partie par l'action des ciné-clubs et de groupements culturels comme Film et famille » qui l'ont rendu plus exigeant ; « il choisit ses films, se précipite avec moins de zèle dans les salles de 1<sup>re</sup> exclusivité, va volontiers dans les salles de "2<sup>e</sup> vision" où les prix d'entrées sont moins élevés »<sup>471</sup>. Ces spectateurs alimentent moins les salles commerciales, ce qui ne déplaît pas à Film et famille qui les considère comme œuvrant à partir de l'immoralité :

« Les professionnels du cinéma déclarent d'ailleurs que ces spectateurs défailants vont aux séances de cinéma non commercial dont les activités n'entrent pas en ligne de compte pour l'établissement des statistiques ci-dessus.

Le cinéma constitue donc toujours le grand moyen de distraction des foules et nous devons plus que jamais être vigilants car l'immoralité a, en ce moment, tendance à s'étaler encore davantage sur les écrans. »<sup>472</sup>

Le problème vient, à en croire Roger Delacroix, du fait que le public français n'est pas assez nombreux pour amortir le coût des films entraînant la réduction « des montants de devis de production » et donc la difficulté de faire des « œuvres de valeurs » qui fait que « producteurs et réalisateurs restent dans la facilité, le film de série, qu'ils n'hésitent pas à pimenter par des images suggestives, alléchantes, pour attirer le public ». Ainsi, Film et famille propose sa propre solution rejetant la responsabilité sur la production :

« Le salut est dans une réforme de la production où règnent actuellement la gabegie, la loi de la jungle, des méthodes commerciales qui ruinteraient en un moment les affaires les plus

---

<sup>470</sup> M. Leventopoulos, « La fin d'une croisade morale ? L'Église de France, Vatican II et l'espoir d'une moralisation gaulliste du cinéma », art cit, p. 153.

<sup>471</sup> Roger Delacroix, « La soi-disant crise du cinéma... », *Film et famille*, n° 113, février 1952, p. 8.

<sup>472</sup> Roger Delacroix, « La soi-disant crise du cinéma... », *Film et famille*, n° 113, février 1952, p. 8.

florissantes ; le salut est dans un assouplissement de la législation fiscale ; le salut est aussi dans le développement de la culture cinématographique du public. Celui-ci sera toujours plus nombreux pour apprécier les efforts de ceux qui, abandonnant courageusement les voies actuelles dans lesquelles la production s'est embourbée, auront réalisé des œuvres valables que le cinéma français est en droit d'attendre.

L'action d'un groupement comme Film et famille est plus que jamais nécessaire. »<sup>473</sup>

Dans cette vision, cinéma non commercial et exploitants sont réunis face à l'immoralité de la production qui doit alors profondément se remettre en question pour mettre fin à la crise. Il n'est pas étonnant qu'elle soit limitée aux milieux catholiques qui – sans doute dans une logique corporatiste – défendent à la fois leurs réseaux de salles et leurs mouvements d'éducation populaire en rejetant la faute sur un des pans du cinéma sur lequel l'Église n'a jamais réussi à s'imposer : la production. Dès lors, cette position ne s'aligne pas sur celle de la FFCC ou de l'Ufocel mais s'ancre dans la stratégie de maîtrise de la production mise en place par la Centrale catholique. L'Ufocel, sous la plume d'André Ravé, dénonce cette vision dès 1949 :

« Agissant ainsi, ils [les Offices du cinéma éducateur] participeront d'ailleurs à la lutte qui oppose la centrale catholique du cinéma aux distributeurs. Puisque les cotes morales s'avèrent insuffisantes pour diriger la production, la centrale essaie d'influencer les distributeurs qui, à leur tour, pourront agir sur les producteurs. »<sup>474</sup>

Afin d'appuyer son propos, l'auteur cite un texte de Jules Desurmont<sup>475</sup> qui appelle les distributeurs à se plier aux cotes morales de la Centrale qui, pour lui, pourraient « devenir sans risque un orientateur moral ». Si pour Ravé c'est un appel qui pourrait avoir pour résultat « la disparition de toute une série d'œuvres de génie, le dirigisme absolu de toute la production », pour Film et famille c'est un message à valoriser<sup>476</sup>.

Quant à la Flecc, elle réagit contre les accusations des professionnels qui voient une menace dans le cinéma culturel. Si elle reconnaît que certains organismes commerciaux profitent de la législation du non commercial pour pratiquer des activités commerciales illégales, elle n'hésite

---

<sup>473</sup> Roger Delacroix, « La soi-disant crise du cinéma... », *Film et famille*, n° 113, février 1952, p. 8.

<sup>474</sup> André Ravé, « La direction des consciences n'est point notre but », *Ufocel informations*, n° 29, janvier 1950, p. 4.

<sup>475</sup> Texte initialement publié dans *la Revue internationale du cinéma* n° 3, revue de l'Office catholique international du cinéma (Oci).

<sup>476</sup> Jules Desurmont, « Un orientateur moral qui s'ignore... le distributeur », *Film et famille*, n° 91, mars 1950, p. 3.

pas à dénoncer la minorité des exploitants « hostile » et « dépourvue de toute préoccupation culturelle ». Pour elle, la majorité des distributeurs et exploitants adopte « une attitude double » :

« D'une part la crainte de voir beaucoup de films de basse qualité, axés sur les instincts les plus vulgaires du public, perdre une clientèle jusqu'ici assurée, les pousse à vitupérer contre le non-commercial. Celui-ci a en outre l'avantage de servir d'alibi pour éviter de trop parler des tares de la profession, sur lesquelles il y aurait, certes, beaucoup à dire. D'autre part, comme les initiatives culturelles n'ont pu être tuées dans l'œuf et restent vivantes malgré toutes les tentatives d'asphyxie – on ne tue pas les idéaux, tout au plus fait-on des martyres – il est normal d'essayer d'en profiter. On leur tiendra donc la dragée haute en leur louant des films de qualité, à des prix aussi élevés que possible. »<sup>477</sup>

Même si elle partage des discours sur l'immoralité des films avec Film et famille, elle ne partage pas la position de conciliation avec les « commerçants », accusés d'être à un pas de « crier à l'imposture générale » du cinéma non commercial. La Flecc ne rentre pas dans la logique corporatiste catholique mais défend le cinéma culturel et met en avant les directeurs de salles qui ont adopté la formule « cinéma d'essai » ou favorisent la création de ciné-clubs<sup>478</sup>. Elle appelle ainsi à une convergence du cinéma culturel :

« Peut-être verrons-nous alors se réaliser le rêve d'un esprit utopique : les distributeurs et exploitants d'une part, les ciné-clubs et autres organismes similaires d'autre part, marchant main dans la main. Les premiers cesseront de suspecter jalousement les séances non commerciales. Ils auront tout intérêt à organiser avec l'aide des dits groupements des ciné-forums, des présentations de gala et autres manifestations propres à attirer le public et à grossir les recettes de films de valeur qui, à défaut, passeraient inaperçus, ou de bons films du répertoire déjà amortis qui rapporteront ainsi à pur bénéfice. Tout un public cultivé qui, devant l'avalanche des navets habituels, voit dans le cinéma un bas divertissement et la boude en conséquence, viendra aussi peu à peu, gagné par l'exemple des représentants authentiques de la culture et par le dynamisme des associations éducatives.

Le commerce n'y perdra certainement pas, un courant de faveur du cinéma se créera, la mentalité publique y gagnera, et la production suivra bientôt le mouvement, permettant aux

---

<sup>477</sup> « Problèmes du non-commercial », *Bulletin de la Flecc*, n° 2, février 1953, p. 1.

<sup>478</sup> En effet, un grand nombre d'exploitants ont contribué au développement des ciné-clubs en ouvrant leurs salles ou en y participant directement. Nous pouvons notamment citer l'exemple de Maurice Anglade pour le ciné-club de Roanne. SOUCHE Bernard, *L'aventure du Ciné-club, 1953-1970 : chronique d'un parcours culturel roannais*, Roanne, France, Thoba's, 2011, 239 p, p. 13.

vrais talents de s'affirmer, aux exportateurs de disposer d'œuvres de valeur. Le prestige de notre pays ne pourra évidemment qu'y gagner. Ce n'est encore qu'un rêve... nous pouvons le réaliser. »<sup>479</sup>

Ainsi, la Flecc rejoint les positionnements de l'Ufocel et de la FFCC. Toutes trois participent également aux dernières réunions de la Commission du cinéma non commercial du CNC en tant que représentantes du non commercial<sup>480</sup>. Fin 1953, ces trois fédérations unissent d'ailleurs leurs voix en « adressant une lettre commune à leurs ministères de tutelle »<sup>481</sup> afin de protester contre plusieurs saisies de copies par les forces de l'ordre en application de l'arrêté de 6 décembre 1948 qui impose le visa à l'entièreté des films diffusés<sup>482</sup>. Pour la Flecc leur « collaboration amicale » ne s'arrête pas là puisqu'elle annonce « travailler ensemble sur un plan technique et, en particulier, échange de documentation, échange de films, échange de conférencier »<sup>483</sup>. Ce projet ne semble cependant pas avoir vu le jour.

D'après Roxane Hamery, deux textes apaisent les conflits. Dans un premier temps, la Décision réglementaire n°33 du 24 avril 1954 qui oblige les ciné-clubs à projeter des films de plus de quatre ans d'ancienneté et leur interdit l'accès au matériel publicitaire des distributeurs. Et dans un second temps, le décret 55-469 du 30 avril 1955 portant réforme de l'impôt sur les spectacles qui insiste sur le caractère culturel des séances, même si celui-ci est discuté par certaines fédérations. De plus, Jeunesse et Sports porte un intérêt tout particulier à la réalité du terrain en documentant précisément le nombre de séances et de spectateurs. Via les bordereaux de déclaration de programme, le bureau mène une enquête « d'un intérêt vital pour le cinéma non commercial » afin de faire face aux « déclarations fantaisistes » à son sujet. Les fédérations soupçonnées de ne pas faire remonter efficacement ces informations sont rappelées à l'ordre :

« Je vous rappelle enfin que cette importante étude statistique, qui accroît considérablement le travail de mes services, a été entreprise dans le seul but de prouver que le cinéma non commercial, tel qu'il est réglementairement défini, ne saurait léser les intérêts des commerçants. Elle constituera une pièce importante du dossier du secteur non commercial.

---

<sup>479</sup> « Problèmes du non-commercial », *Bulletin de la Flecc*, n° 2, février 1953, p. 4.

<sup>480</sup> Jacques Chevallier, « Les attaques contre le "non-commercial" », publié dans *Peuple et culture*, *Regard neuf sur le cinéma*, Ed du Seuil, cité dans *Bulletin intérieur de la Flecc*, n° 4-5, janvier 1954, p. 3-5.

<sup>481</sup> R. Hamery, « Les ciné-clubs dans la tourmente, la querelle du non-commercial (1948-1955) », art cit, p. 86.

<sup>482</sup> Ce décret n'avait pourtant jamais été appliqué avant une circulaire du « très anticommuniste » ministre de l'Intérieur, Léon Martinaud-Déplat, qui demande l'application immédiate aux préfets.

<sup>483</sup> Compte-rendu d'activités en 1955 et projets pour 1956, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973)19860430/6.

Aussi, surtout au moment où le parlement examine un remaniement de l'article 12 de la loi du 24 mai 1951, relatif à l'exonération fiscale de vos associations, j'attends de votre fédération un effort soutenu et sans réserve pour me permettre d'accomplir cette mission et d'établir à cet effet des documents précis ne donnant lieu à aucune critique. »<sup>484</sup>

Ainsi, les tensions diminuent dès le printemps 1955, bilan partagé par Paul Leglise dès 1957<sup>485</sup>. Plusieurs éléments de contexte rentrent également en jeu. La création de l'Association française des cinémas d'art et essai en 1955 permet aux exploitants de s'établir sur les terrains des ciné-clubs. De même, le développement de la télévision est désormais vu comme une menace plus grande que le cinéma non commercial.

Ainsi, de multiples enjeux se jouent autour de cette question du cinéma non commercial qui s'ancre dans un contexte bien précis. Si les tensions les plus fortes semblent opposer les fédérations récemment officiellement reconnues et les professionnels du secteur, une bataille sous-jacente se joue entre les militants laïques et les confessionnels. Sur la question de l'habilitation, les fédérations tombent toutes d'accord sur son utilité et y adhèrent sans difficulté. Mais face au mécontentement des exploitants et distributeurs, deux stratégies sont observées ; bien que selon *Image et son*, « le désir des dirigeants des Fédérations est unanime : ne pas entrer en concurrence avec le secteur commercial et collaborer avec lui, loyalement et efficacement en faveur du cinéma »<sup>486</sup>. La stratégie laïque consiste à trouver dans la négociation un terrain d'entente pour que cinéma commercial et non commercial puissent cohabiter sereinement. Celle des catholiques s'ancre dans une logique corporatiste en plaçant l'immoralité des films au centre du débat. Dans cette logique ils renvoient la production vers la médiocrité de leur cinéma dans laquelle il faut chercher le véritable responsable de la situation des salles. Néanmoins, ce message est peu entendu au sein du champ de l'éducation populaire cinématographique. L'Ufocel et la FFCC restent les fédérations de loin les plus puissantes tandis que la Flecc n'adhère pas complètement à cette vision.

---

<sup>484</sup> Lettre de Jeunesse et Sports à Film et famille, non daté, Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/87.

<sup>485</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, *op. cit.*, p. 225.

<sup>486</sup> « La querelle du cinéma non-commercial », *Image et son*, n° 70, mars 1954, p. 8.

## 2. La mise en place de l'habilitation : un réagencement du champ de l'éducation populaire cinématographique autour de la rivalité entre confessionnels et laïques

L'adoption du décret sur le cinéma non commercial a pour effet de redéfinir le champ de l'éducation populaire cinématographique. Désormais, au nom de l'article 4, les associations souhaitant projeter des films dans le cadre du cinéma non commercial doivent être affiliées à une des fédérations habilitées officiellement à diffuser la culture par le film. Ainsi, de forts enjeux se créent autour de cette habilitation ; d'autant qu'« aucune association et aucun groupement ne peut être affilié à plusieurs fédérations »<sup>487</sup>. D'un côté, de nombreuses fédérations – pour beaucoup dissidentes de la FFCC – souhaitent obtenir cette attestation, et de l'autre, les bureaux de Jeunesse et Sports semblent réticents face à la multiplication des partenaires. Si aucun problème n'est relevé pour les grandes fédérations telles l'Ufocel et la FFCC, pour les plus petites fédérations des discussions sur des possibilités de fusion s'engagent. Le critère de la confessionnalité de l'organisation paraît primordial dans la stratégie d'attribution adoptée par Jeunesse et Sports et par le CNC face à des fédérations aux puissances inégales :

« Malgré le développement d'une certaine déconcentration au sein du mouvement durant toute la décennie, le CNC est favorable à une plus forte concentration des pouvoirs des fédérations, quitte à privilégier les plus importantes d'entre elles. Néanmoins, les efforts des pouvoirs publics n'empêcheront pas le mouvement ciné-club de ressembler, au milieu des années 1950 à une sorte de mille-feuille disproportionné, dominé par l'Ufoleis qui représente, en 1956, plus de 86% du réseau avec ses 8827 ciné-clubs sur les 10172 que compte alors le mouvement. »<sup>488</sup>

Face à ce constat, il y a une véritable « volonté de l'État de concentrer et d'uniformiser les réseaux de ciné-clubs [qui] s'inscrit dans le prolongement d'un processus d'institutionnalisation qui sera long et tumultueux »<sup>489</sup>. Le développement rapide des ciné-clubs suscite des inquiétudes autant dans le monde professionnel que dans les pouvoirs publics. Les ciné-clubs doivent donc « rapidement trouver leur place au sein d'une industrie cinématographique qui regarde à la fois avec intérêt et inquiétude sa formidable croissance »<sup>490</sup>.

---

<sup>487</sup> A. Holleaux et O. Philip, « Instructions relatives à l'habilitation à diffuser la culture pas le film », Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19900208/89.

<sup>488</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, *op. cit.*, p. 58.

<sup>489</sup> *Ibid.*

<sup>490</sup> *Ibid.*

Si les tentatives de rapprochements entre les fédérations sont mises en place en 1955 au CNC afin de faire face au morcellement du mouvement qui compte 12 fédérations en 1954, notamment à l'aide d'un questionnaire adressé aux fédérations<sup>491</sup>, à Jeunesse et Sports c'est dès 1952 que la question préoccupe. Des missions d'inspection sont alors menées dans les différentes fédérations par l'inspecteur Pierre Arents. Il a pour mission de vérifier si les conditions sont réunies pour qu'une habilitation permanente soit attribuée. Celui-ci déplore par exemple les conditions de travail de Film et vie où Henri de Tienda « assure beaucoup plus que la fonction propre d'un secrétaire général », où Mady de Tienda n'occupe pas son poste de secrétaire à temps plein, et où la fédération « ne dispose que d'une pièce exigüe prêtée ». Il regrette également son implantation uniquement autour de Paris, ne rentrant pas dans l'ampleur nationale que doivent avoir les fédérations pour obtenir l'habilitation :

« notre doctrine est de réserver l'habilitation aux grandes fédérations à extension nationale, et couvrant la programmation d'un nombre important d'associations adhérentes ou d'adhérents de sections. »<sup>492</sup>

Film et vie n'est pas en position « de fournir à ses adhérents ce que les clubs sont en droit d'attendre d'une fédération cinématographique ». Pierre Arents craint que, malgré son « admirable dévouement », Film et vie « ne desservent finalement la cause du cinéma non commercial face à une profession parfois peu convaincue »<sup>493</sup> :

« Il est permis de se demander si les clubs adhérents ne trouveraient pas des prestations plus intéressantes et plus régulières en adhérant, toute question d'inspiration mise à part, à une fédération importante, plus ancienne et matériellement organisée. [...] Ceci prouve encore que seules les grandes fédérations en très petit nombre sont visibles et seules susceptibles d'assurer une application correcte du Statut du cinéma non commercial. C'est elles seules que l'État peut aider. »<sup>494</sup>

---

<sup>491</sup> *Ibid.*, p. 228.

<sup>492</sup> Pierre Arents, « Rapport sur la fédération des ciné-clubs laïques, scolaires, éducatifs et sociaux », 25 février 1953, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/2.

<sup>493</sup> Pierre Arents, *Fédération Film et vie*, 21 juin 1952, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/7.

<sup>494</sup> Pierre Arents, *Fédération Film et vie*, 21 juin 1952, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/7.

Ainsi, dans le contexte de litige entre secteur commercial et non commercial, Jeunesse et Sports tente de résorber le conflit en mettant en valeur les « grandes fédérations » jugées plus sérieuses. Les enjeux des rapports rédigés par l'inspecteur sont alors clairs : s'assurer du caractère sérieux de l'entreprise menée c'est-à-dire de ses capacités à respecter le décret de 1949. Globalement, les intentions des initiateurs ne sont pas remises en cause et les avis restent extrêmement bienveillants et encourageants. C'est pourquoi, malgré ses grandes réserves, Arents donne « un avis extrêmement favorable à une prolongation de l'habilitation » de Film et vie même s'il reste particulièrement opposé à l'attribution d'une habilitation définitive. Toute une série de recommandations sont émises afin que la fédération puisse évoluer favorablement et, en cas d'échec, elle est incitée à entamer « des négociations, soit de fusion, soit d'accord avec les fédérations réellement importantes pour que celles-ci fassent bénéficier des services de leur bonne organisation technique un ensemble d'associations dont l'esprit et la tenue sont considérés avec sympathie »<sup>495</sup>.

De la même manière, en 1950, l'habilitation provisoire est accordée à la toute nouvelle FFCCJ existante depuis 1948. C'est une des seules fédérations dont la séparation avec la FFCC n'est pas remise en question et est même défendue par Pierre Arents qui comprend parfaitement l'importance et l'enjeu du travail autour des jeunes publics, lui-même ayant participé à la création de ciné-clubs de lycée au sortir de la guerre. De plus, les relations étroites entre les deux fédérations indiquent qu'il n'est aucunement question de dissidence ou de dissension mais bien d'un souci d'organisation. Arents demande donc l'attribution immédiate de l'habilitation définitive pour la FFCCJ. Cependant, ce cas d'une toute petite fédération (seulement 23 clubs, dont seulement 2 pour les jeunes) dont l'autonomie est défendue est unique<sup>496</sup> d'autant plus quand la Commission de liaison administrative du cinéma non commercial instaure un minimum de 50 associations affiliées ou 50 localités régulièrement visitées avec une moyenne minimum de 10 projections par an pour habilitier une fédération nationale (2 associations affiliées dans le cas d'une fédération régionale)<sup>497</sup>.

---

<sup>495</sup> Pierre Arents, *Fédération Film et vie*, 21 juin 1952, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/7.

<sup>496</sup> Pierre Arents, *Rapport sur la Fédération française des ciné-clubs de jeunes*, 28 septembre 1953, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/86.

<sup>497</sup> *Procès-verbal de la Commission de liaison administrative du cinéma non commercial*, 10 juin 1954, Archives nationales, fonds Centre national de la cinématographie. Dossiers de Paul Leglise, chef du Service des études et de l'action éducative (1942-1978), 20080006/1.



La fusion avec d'autres fédérations est constamment envisagée, en particulier pour des structures où l'attribution de l'habilitation est compromise, c'est notamment le cas de la FCCC, de l'Association française des amis du cinéma, de l'Association du cinéma culturel de l'ouest<sup>498</sup> et de l'Inter-club cinématographique du sud-ouest<sup>499</sup>. Mais si des courants confessionnels sont repérés – protestants et chrétiens – l'inspecteur juge tout de même « hâtif » d'envisager la fusion avec d'autres fédérations, comme Film et vie et Film et famille, dont la dimension confessionnelle pourrait correspondre. En outre, l'aspect évangéliste de Film et vie ne correspond malheureusement pas au regroupement Écran union présent dans la FCCC et c'est un conflit personnel entre Claude Reymond et Henri Plus qui empêche l'adhésion à Film et famille.

De fait, l'inspecteur se heurte à tout type de facteurs empêchant les fusions, mais les inspirations confessionnelles des fédérations ne sont clairement pas ignorées au profit d'une vision purement utilitaire et matérialiste des fédérations. Elles sont directement prises en compte dans leur volonté d'agréger le mouvement et de constituer des organismes fiables et solides dont les activités ne puissent être instrumentalisées par les professionnels du cinéma. On l'observe en particulier avec une proposition de fusion entre Film et famille et la Flecc par Pierre Arents parce que jugées « d'inspiration similaire »<sup>500</sup> mais qui ne se réalise pas.

Ainsi, en 1955, pour essayer de remédier à cette difficulté, le CNC envoie aux différentes fédérations un questionnaire afin de « faire le point sur les difficultés rencontrées par le secteur non commercial du cinéma ». Si ces données ne sont exploitées officiellement qu'en 1957, elles sont surtout l'occasion pour le CNC de trouver un terrain d'entente commun dans cette mosaïque d'organismes aussi divers que variés<sup>501</sup> tandis que de nouvelles fédérations s'ajoutent aux anciennes :

« Depuis le début de la décennie, la FFCC, l'Ufoleis, la Flecc, Film et vie, la FFCCJ et la FCCC ont ainsi été rejointes par l'ULCC (d'inspiration catholique, très active en Rhône-Alpes), la CRCC (proche de l'Ufoleis, très présente en Alsace et en Lorraine), l'Iccso (Sud-Ouest), le Groupement régional des ciné-clubs méditerranéens (une

---

<sup>498</sup> *Procès-verbal de la Commission de liaison administrative du cinéma non commercial*, 10 juin 1954, Archives nationales, fonds Centre national de la cinématographie. Dossiers de Paul Leglise, chef du Service des études et de l'action éducative (1942-1978), 20080006/1.

<sup>499</sup> *Procès-verbal de la Commission de liaison administrative du cinéma non commercial*, 28 mai 1953, Archives nationales, fonds Centre national de la cinématographie. Dossiers de Paul Leglise, chef du Service des études et de l'action éducative (1942-1978), 20080006/1.

<sup>500</sup> Pierre Arents, *Rapport sur la fédération Film et famille*, 27 octobre 1952, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/87.

<sup>501</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 247-248.

antenne de la FFCC), la Fédération des Associations de Ciné-Clubs (Fac<sup>502</sup>), la Fédération du cinéma pour les jeunes, clubs juniors (FCJCJ<sup>503</sup>). »<sup>504</sup>

Outre ces fédérations, de nombreuses autres structures échouent dans leur projet d'obtenir l'habilitation et méritent que l'on s'y intéresse afin de rentrer dans le détail des attributions d'habilitation. C'est le cas, par exemple, de la Fédération des ciné-clubs laïques, éducatifs, culturels et sociaux (FCCL) installée à Tarbes. Cette fédération aux liens ténus avec la Mondial films documentaires<sup>505</sup> (elle-même très proche des milieux catholiques) et Film et famille (à laquelle elle a adhéré durant une courte période) est refusée par l'Ufocel qui semble s'interroger sur ses véritables liens avec l'éducation nationale et le mouvement laïque. D'autant plus que la FCCL a l'air de faire fi de la législation à plusieurs reprises, engendrant un procès-verbal. Elle est victime d'une politique plus restrictive du CNC sur la légalité des séances non commerciales qui intervient à partir de 1952 et dont l'Ufocel est particulièrement victime<sup>506</sup>. La FCCL s'affilie finalement à la FCCC qui périclète au début des années 1960<sup>507</sup>. Une autre association, les Jeunesses cinématographiques de France (JCF), obtient une habilitation de trois mois, durée dans laquelle elle est incitée à « prendre contact avec des organismes déjà habilités où en voie d'habilitation afin de créer une fédération ou une association nationale plus importante, soit sous [son] égide, soit sous celle d'un groupement répondant à [ses] désirs »<sup>508</sup>.

Le refus d'habilitation concerne également la Fédération nationale pour les échanges artistiques entre la France et l'URSS (FNEAFU), plus communément nommée l'association France-URSS<sup>509</sup>, qui s'affirme comme « un des vecteurs principaux du cinéma soviétique en

---

<sup>502</sup> Nous avons ici utilisé le sigle « Fac », plutôt que « FACC » utilisé par Léo Souillés-Debats, à des fins d'harmonisation ; Fac étant le sigle utilisé par la fédération.

<sup>503</sup> Nous avons ici utilisé le sigle « FCJCJ », plutôt que « FCJ » utilisé par Léo Souillés-Debats, à des fins d'harmonisation.

<sup>504</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, *op. cit.*

<sup>505</sup> La Mondial films documentaires, créée en 1951, est une cinémathèque qui organise des séances dans de nombreuses structures grâce à ses opérateurs. Cependant, pour Pierre Arents, c'est une organisation commerciale qui « peut difficilement être considérée comme une association d'éducation populaire ». Pierre Arents, *Rapport sur Mondial films documentaires*, 15 décembre 1952, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/84.

<sup>506</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, *op. cit.*, p. 77.

<sup>507</sup> Si la FCCC est cité dans la liste des fédérations publiée par *Radio-télévision-cinéma* en 1960 ce n'est pas le cas dans loi et décrets du 19 juin 1965 publié au Journal officiel : Pierre Wildenstein « Où en sont les ciné-clubs en France ? », *Radio-télévision-cinéma*, n° 521, 10 janvier 1960, p. 47-48.

<sup>508</sup> Lettre du 6 février 1952, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973).

<sup>509</sup> Cette association est présidée par Georges Huisman, un compagnon de route du PCF et président de la Commission de censure. HERVE Frédéric, *La censure du cinéma en France à la Libération, 1944-1950*, Paris, France, Association pour le développement de l'histoire économique (ADHE), 2001, 248 p, p. 33.

France »<sup>510</sup> du moins à la fin des années 1940 grâce à une « cinémathèque importante et indépendante »<sup>511</sup>. Cette association organise des projections lors d'événements du PCF (meetings, anniversaires, commémorations locales, etc.). Cependant, en l'absence d'habilitation l'association peine à se développer, les fédérations locales préférant les séances organisées par les « œuvres laïques » ou « les ciné-clubs »<sup>512</sup>. Si le refus de l'habilitation à l'association France-URSS est probablement autant politique que pragmatique, c'est sans doute moins le cas pour la Fédération nationale des clubs de loisirs Léo Lagrange et de la Fédération nationale des maisons de jeunes et de la culture qui n'obtiennent pas non plus leur habilitation. Elles sont poussées par Gaston Roux, le directeur général de la Jeunesse et des Sports, à s'affilier à une fédération « dont le but exclusif est d'organiser des séances cinématographiques à caractère culturel »<sup>513</sup>, notamment à la FFCC.

L'Union nationale des ciné-clubs (UNCC), de la même manière, peine à obtenir l'habilitation provisoire. Celle-ci se positionne frontalement et profondément contre la FFCC « que nous refusons de reconnaître et que les syndicats non-cégétistes s'accordent dans les revues corporatives à considérer comme une émanation de Moscou »<sup>514</sup>, « noyauté par des staliniens de la cinquième colonne »<sup>515</sup>. Créée à Lyon en 1947, elle se présente comme une association ancienne, comme « apolitique » et, paradoxalement, comme la première « à dénoncer et à combattre la stalinisation qui s'est introduite dans les associations cinématographiques »<sup>516</sup>. Des zones d'ombre restent cependant encore à éclaircir en ce qui concerne les relations entre l'UNCC et l'Union lyonnaise des ciné-clubs (ULCC)<sup>517</sup>.

---

<sup>510</sup> P. Gallinari, *Les communistes et le cinéma*, op. cit., p. 96.

<sup>511</sup> JEANCOLAS Jean-Pierre, « Le Parti communiste français et le cinéma (1944-1953) », in *1895*, n° 84, 4 octobre 2018, p. 111-131.

<sup>512</sup> *Ibid.*

<sup>513</sup> Lettre du 21 octobre 1952 de M. Roux à la Fédération nationale des clubs de loisirs Léo Lagrange, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/2.

<sup>514</sup> Maurice Gasnier, Lettre du 23 janvier 1950, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/7.

<sup>515</sup> Maurice Gasnier, Lettre du 29 septembre 1950, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/7.

<sup>516</sup> Maurice Gasnier, Lettre du 29 septembre 1950, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/7.

<sup>517</sup> Des indices semblent indiquer que l'abbé Chassagne aurait un pied dans les deux. Cependant, c'est l'enquête de Pierre Arents sur le Bif qui semble provoquer la création de l'ULCC alors que l'UNCC était déjà implantée. En effet, le Bif et l'ULCC se situant toutes deux au 3 quai de Bondy à Lyon, il semble que la seconde succède à la première. L'hypothèse la plus probable à ce jour est que le Bif a précédé l'ULCC mais rien ne nous permet de

À l'instar de la FCCC, qui regroupe diverses structures, d'autres projets de fusion semblent émaner des fédérations elles-mêmes, notamment celles ayant une forte implantation régionale. Dès 1949, c'est ce que traduit la tentative d'établir un Centre populaire de culture cinématographique (CPCC)<sup>518</sup> de tendance confessionnelle regroupant les ciné-clubs de Film et famille, Inter-ciné, la CFTC, l'Association catholique des chefs de famille, de l'Association générale des familles et des ciné-clubs parisiens indépendants. Si cette organisation arrive à fédérer autour du développement de « la culture cinématographique du public [...] ceci, en vue d'un relèvement artistique et moral de la production cinématographique », <sup>519</sup> la tentative échoue à obtenir l'habilitation et cette association ne semble pas s'être réellement concrétisée. De fait, Film et famille paraît avoir fait cavalier seul. Ainsi, le 29 septembre 1953, seules la FFCC, l'Ufocel, Film et famille, Film et vie, la Flecc et la CRCC sont définitivement habilitées<sup>520</sup>. Malgré le soutien d'Arents, la récente FFCCJ fait part de sa difficulté à obtenir une habilitation définitive<sup>521</sup>, difficulté sans doute due au fait que la scission avec la FFCC n'arrange pas le CNC et Jeunesse et Sports dans leurs objectifs d'unification du mouvement. De même, sa proximité avec l'Ufoleis dont certains ciné-clubs sont aussi adhérents pose des problèmes de double affiliation<sup>522</sup>.

Pour certaines structures, une échappatoire au décret paraît se trouver dans les autorisations spéciales. Celles-ci sont attribuées au compte-goutte mais permettent à quelques organisations ne correspondant pas aux exigences du décret de tout de même projeter légalement des films. Elles concernent notamment l'Association française pour l'accroissement de la productivité, le Touring club de France, Tourisme et travail, la Fédération nationale des caisses chirurgicales mutualistes et la Mondial films documentaires<sup>523</sup>.

---

confirmer l'idée que l'UNCC y ait participé (excepté la proximité du sigle).

<sup>518</sup> Selon un article de *Ce matin – le pays* du 2 octobre 1949, le CPCC serait un regroupement de membres dissidents de la FFCC qui représenteraient la fraction non-communiste de la fédération, ce dont Jean Faurez (secrétaire général de la FFCC) se défend en mettant en avant les relations cordiales avec Pamelard et Bardonnnet (membres du conseil d'administration de la FFCC) et les négociations entamées avec Film et famille. « Du côté des ciné-clubs », *Ce matin – le pays*, 2 octobre 1949 ; Lettre de Jean Faurez, 19 octobre 1949, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/18.

<sup>519</sup> Paul-Louis Pamelard, lettre non datée, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/12.

<sup>520</sup> *Liste des fédérations habilitées*, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973).

<sup>521</sup> Y. Trives, *Histoire de la fédération Jean Vigo*, *op. cit.*, p. 47.

<sup>522</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>523</sup> *Rapport sur les ciné-clubs*, Archives nationales, fonds du Centre national de la cinématographie. Dossiers de

Ainsi, le décret de 1949 pousse les différentes associations de ciné-clubs à s'affilier entre elles entraînant la création d'une multiplicité de fédérations dont beaucoup sont poussées par Jeunesse et Sports à fusionner. Elle freine en particulier l'attribution des habilitations aux fédérations régionales même si ce principe n'est pas inscrit dans les « Instructions relatives à l'habilitation à diffuser la culture par le film ». Pierre Arents occupe d'ailleurs une place non négligeable dans le processus et semble avoir des velléités de centralisation encore plus large<sup>524</sup>. Selon Paul Leglise, c'est une des missions principales de Jeunesse et Sports de veiller à la bonne coordination du secteur et à rapprocher les initiatives qui s'apparentent :

« L'une des tâches essentielles est celle de la coordination : “connaître les initiatives, rapprocher celles qui s'apparentent, faire de certaines transformations la condition d'un appui afin de réaliser une meilleure organisation”. »<sup>525</sup>

Face aux réticences d'attribution des habilitations, certaines fédérations développent des stratégies. Film et famille, par exemple, pousse son implantation à l'échelle nationale en 1949<sup>526</sup> – qui ne se fait pas sans problèmes – notamment avec l'implantation d'un bureau parisien permanent en 1949 qui fermera en 1956<sup>527</sup>. Cependant, l'ouverture<sup>528</sup> qu'a dû entreprendre Film et famille ne lui a pas permis de « bénéficier de l'appui moral et financier d'organisations catholiques qui ne visaient que le seul point de vue moral, ou d'organismes indépendants qui ne songeaient qu'à une culture cinématographique pure sans autres préoccupations philosophiques ou morales »<sup>529</sup>. En plus d'une position compliquée à tenir, la fédération est

---

Paul Leglise, chef du Service des études et de l'action éducative (1942-1978), 20080006/1.

<sup>524</sup> Il « préconise de regrouper au ministère de l'Éducation nationale “tout ce qui, dans d'autres ministères – Informations, Travail, Santé et Population, Armée et Marine, colonie, Affaires étrangères, Transport, Agriculture, Justice – relève de l'instruction, de l'éducation et de la culture”. » J.-P. Martin, *La Ligue de l'enseignement, op. cit.*, p. 299.

<sup>525</sup> LEGLISE Paul, *Le droit du cinéma non commercial*, Paris, France, Comité national du cinéma d'enseignement et de culture, 1956, 80 p, p. 15.

<sup>526</sup> Déclarations des ciné-clubs affiliés, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/87.

<sup>527</sup> « Avis important », *Écrans de France*, n° 163, septembre 1956, p. 2. ; Lettre de Film et famille à la Direction de la Jeunesse et des Sports, 25 juillet 1956, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/87.

<sup>528</sup> « Film et famille considérant que le cinéma n'intéresse pas seulement une catégorie de personnes mais le peuple tout entier, de tout âge, de toute conditions sociales, quelle que soit son éducation, ou sa religion, et voulant atteindre le public le plus large possible a fait appel à un certain nombre de personnalités sans qu'il soit tenu compte du milieu social ou de la confession religieuse et elle s'est placée sous l'angle familial étant donné son souci d'éducation et de culture. » dans « Nos raisons d'agir », *Film et famille*, n° 88, décembre 1949, p. 16.

<sup>529</sup> « Nos raisons d'agir », *Film et famille*, n° 88, décembre 1949, p. 16.

également accusée par Jeunesse et Sports et le CNC d'accueillir des clubs douteux, non respectueux du décret et donc de n'être pas assez regardante sur ses affiliations.

Cette frilosité à attribuer des habilitations aux fédérations nationales pose également un problème pour l'Association franc-comtoise de culture qui « gère tous les ciné-clubs d'enfants et d'adultes de la région »<sup>530</sup>. Elle ne veut s'affilier ni à la FFCC ni à l'UNCC<sup>531</sup> à cause des taxations lourdes, des programmes jugés insuffisants<sup>532</sup> et des idéologies politiques affirmées alors même qu'elle se réclame apolitique et aconfessionnelle.

On trouve aussi des exceptions, à l'instar de la CRCC, créée à Strasbourg en 1949<sup>533</sup>. Cette fédération s'inscrit dans la continuité du Service d'information et de la documentation française créée à l'initiative des Services départementaux de la Jeunesse et des Sports et des Services culturels des Préfectures pour faire « un effort particulier afin de remettre les provinces séparées en contact avec les réalités et les problèmes culturels de la nation »<sup>534</sup>. La CRCC bénéficie des statuts particuliers de l'Alsace et de la Lorraine puisqu'elle se considère comme « une sorte de service public » qui a pour but de favoriser la création de ciné-clubs en Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle. Elle en regroupe environ 200 en 1961 et contribue à la mise en place de ciné-bus d'arrondissement et ruraux, de ciné-clubs scolaires, ainsi que de Stage de formation pour les animateurs. La CRCC met d'ailleurs en avant son non-interventionnisme dans la politique et la morale de ses ciné-clubs en défendant, en fait, une position très proche de la laïcité ouverte :

« Elle fonctionne selon une formule particulière : ce sont les ciné-clubs qui adhèrent à la CRCC et non les membres, comme pour les autres Fédérations. Cette formule permet aux clubs membres de conserver leur liberté et de maintenir leur appartenance au groupement social ou idéologique dans le cadre duquel ils ont été créés. [...] L'originalité du mouvement ciné-club en Alsace-Lorraine réside justement dans la multiplicité des

---

<sup>530</sup> Lettre de R. Risset, inspecteur général de l'académie de Besançon à Cortat de la direction générale de la Jeunesse et des Sports, 5 décembre 1949, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/2.

<sup>531</sup> Cette référence à l'UNCC semble indiquer une bonne implantation de cette fédération en Franche-Comté.

<sup>532</sup> Lettre de Lorach, présidente de l'association franc-comtoise de culture cinématographique, au directeur général de la jeunesse et des Sports, 4 octobre 1949, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/2.

<sup>533</sup> Rapport d'activité de la CRCC, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/13.

<sup>534</sup> R. Castagnac, « Le mouvement ciné-club dans l'est », *Cinéma*, n° 55, avril 1961, p. 151.

formules et dans l'interpénétration des différentes organisations qui œuvrent en étroite collaboration, se retrouvant souvent, sans pour autant se concurrencer. »<sup>535</sup>

Elle travaille avec la FFCC, en particulier avec le groupement de l'Est avec lequel elle organise des stages d'animateurs, et semble très proche de l'Ufoles. Du fait qu'elle est issue de Jeunesse et Sports et implantée sur un territoire aux législations et enjeux particuliers, on comprend en quoi cette fédération régionale a pu contourner les directives pour obtenir son habilitation.

Malgré le fait que le système d'habilitation pousse les structures à éclaircir leur projet de politique éducative, en 1957, pour Paul Leglise, le regroupement des fédérations est un échec :

« Toutes les tentatives de fusion de fédérations demandées par les Pouvoirs publics, par correspondances, par communication orale au cours d'assemblée générale et selon une méthode de persuasion, ont jusqu'à ce jour échoué. Le seul succès à enregistrer est celui de l'adhésion de la Fédération française des amis du cinéma<sup>536</sup> à la Fédération centrale des ciné-clubs. »<sup>537</sup>

Ce constat peut être relativisé au vu des nombreuses habilitations non fournies et non reconduites. On peut facilement imaginer qu'un bon nombre de ciné-clubs ont dû passer d'une structure non habilitée à une fédération de ciné-club. Bien sûr, les plus grandes fédérations et notamment celles désormais définitivement habilitées « sont soucieuses de préserver leur autonomie et redoutent essentiellement l'absorption complète dans une fédération plus importante »<sup>538</sup>. Certaines, comme la Fac, défendent également des activités et postures bien particulières qui ne peuvent être mises en commun avec d'autres fédérations bien que cela n'empêche pas les collaborations et de continuer les pourparlers<sup>539</sup>. Leglise note d'ailleurs que de nombreux contacts existent entre les fédérations, à l'instar du Festival du cinéma comique

---

<sup>535</sup> R. Castagnac, « Le mouvement ciné-club dans l'est », *Cinéma*, n° 55, avril 1961, p. 149-150.

<sup>536</sup> Les Amis du cinéma est une association créée par la FCCC pour l'organisation des Journées du cinéma. Cependant, suite à des désaccords financiers, les deux associations se séparèrent. *Note sur l'utilisation du nom et de la formule des manifestations dites : "Journées du cinéma"*, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/84.

<sup>537</sup> Paul Leglise, *Rapport sur la situation des fédérations habilitées à diffuser la culture par le film*, Archives CNC, fonds Paul Leglise n° 20080006/1, pp. 31-38. Cité par L. Souillès-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 248.

<sup>538</sup> Paul Leglise, *Rapport sur la situation des fédérations habilitées à diffuser la culture par le film*, Archives CNC, fonds Paul Leglise n° 20080006/1, pp. 31-38. Cité par L. Souillès-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, op. cit., p. 229.

<sup>539</sup> Lettre de Jean Galichon au directeur général du CNC, 24 février 1958, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/87.

de Caen en novembre 1957 organisé par le ciné-club de la ville en collaboration avec la cinémathèque, la FFCC, l'Ufoleis et la Flecc<sup>540</sup>. Même si d'après Léo Souillés-Debats, nous sommes « loin de l'image de cloisonnement doctrinal dans laquelle est souvent enfermé le mouvement ciné-club » force est de constater que ces « nombreux terrains d'entente » sont majoritairement alignés sur les identités confessionnelles et politiques :

« Des rapprochements s'opèrent effectivement entre les fédérations de confession catholique (Flecc – ULCC) ou, plus largement, chrétienne (Flecc – Film et vie – Film et famille) et parfois au-delà, comme en témoignent les liens qui se tissent entre la protestante Film et vie et la laïque Fédération des associations de ciné-clubs (Fac). Si certains liens sont de nature politique, voire même intime (FFCC – FFCCJ), d'autres s'opèrent de manière tout à fait pragmatique, souvent autour d'accords de programmation (Ufoleis – CRCC). »<sup>541</sup>

Les rapports interconfessionnels sont d'autant plus rares que la Fac « directement issue de la cinémathèque de l'enseignement privé »<sup>542</sup> (créée en 1949) et de l'ancien secrétariat pour la Liberté de l'enseignement<sup>543</sup> (organismes sans doute en lien avec la Mondial Film documentaire<sup>544</sup>), agréée en juillet 1954<sup>545</sup>, n'est pas une fédération laïque mais catholique, rendant des comptes à l'Église<sup>546</sup> et probablement pensée comme une alternative à la Flecc<sup>547</sup>. Malgré les « relations constantes et cordiales »<sup>548</sup> qu'entretient la Flecc avec la FFCC et l'Ufoleis, la frilosité dans le travail commun entre les différentes fédérations peut être également le résultat d'un décret du Saint-Office, publié le 1<sup>er</sup> juillet 1949 – qui s'inscrit dans

---

<sup>540</sup> « Autre date à retenir », *Téléciné*, n° 67, juillet 1957, p. 2.

<sup>541</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, *op. cit.*, p. 229.

<sup>542</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, *op. cit.*, p. 445-446.

<sup>543</sup> Historique de la constitution du comité de liaison des fédérations de ciné-clubs, non daté, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/61.

<sup>544</sup> En effet, en ce qui concerne les dates, la Fac semble succéder à la Mondial films documentaires. C'est également une succession que l'on observe sur le terrain puisque les deux organismes occupent successivement les mêmes locaux au 16 avenue Hoche, Paris 16<sup>e</sup>.

<sup>545</sup> Lettre de François Dausset à M. Comiti, 25 septembre 1970, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction du temps libre et de l'éducation populaire ; Sous-direction de la vie associative ; Bureau associations nationales (1937-1982), 19870441/63.

<sup>546</sup> Quelques archives concernant cette fédération ont été trouvées au CNAEF. À la fin des années 1970, c'est un prêtre eudiste, Michel Dubost, qui en est le président et le secrétaire général. Il participe aussi à la Fédération d'organismes de communication sociale (Focs) et à l'Office catholique français du cinéma (OCFC).

<sup>547</sup> *L'Écran et la vie*, revue de la Fédération nationale des activités audiovisuelles de l'enseignement libre ne met en avant que la Fac et la JEF (Association d'étude et d'éducation cinématographique) comme organismes distributeurs édulant ainsi la Flecc.

<sup>548</sup> Exposé de Marcel Roy sur le travail de la Flecc et ses rapports avec les autres mouvements, 3 février 1956, CNAEF, 11\_LA\_501.



la continuité de l'encyclique *Divini redemptoris* de 1937<sup>549</sup> condamnant le « communisme athée »<sup>550</sup>.

Ainsi, le décret du cinéma non commercial officialise l'existence du champ de l'éducation populaire cinématographique puisqu'on peut désormais observer des intérêts communs qui réunissent les mouvements confessionnels et laïques désormais chapeautés par une même législation. La mise en place de ce décret met en lumière la récurrence des luttes entre laïques et confessionnels et des différences de points de vue fondamentaux quant à l'usage du cinéma non commercial. Dès lors, ces organismes nombreux au début des années 1950 sont obligés de développer des stratégies afin d'obtenir l'habilitation ou de rejoindre d'autres structures qui correspondraient à leurs conceptions. En pleine résurgence des luttes, le décret semble figé dans le marbre des fédérations qui se positionnent majoritairement sur l'axe confessionnel/laïque. Cependant, le champ de l'éducation populaire subit encore des changements à la fin des années 1950.

### C. Entre tension et coopération : un champ qui se stabilise

La mise en place complexe de la législation sur le cinéma non commercial n'empêche pas la forte hausse de la fréquentation des ciné-clubs. De 1956 à 1959, le nombre de spectateurs dans les séances organisées par les fédérations habilitées à diffuser la culture par le film passe de 4 781 677 à 6 597 135 sur l'ensemble du pays représentant 1,77% de la totalité de l'exploitation<sup>551</sup>. À ce moment, la France connaît un « deuxième record historique de fréquentation enregistré en 1957 » avec plus de 350 millions d'entrées avant de connaître une chute impressionnante de fréquentation qui ne se stabilise qu'aux années 1970-1980 autour de 170-180 millions d'entrées<sup>552</sup>.

---

<sup>549</sup> TRANVOUEZ Yvon, *Catholiques et communistes : la crise du progressisme chrétien, 1950-1955*, Paris, France, Cerf, 2000, 363 p.

<sup>550</sup> « Il n'est dès lors plus possible à un militant catholique d'adhérer au parti, ni même de collaborer à des organismes qui se réclament de lui (la CGT ou le mouvement de la paix, par exemple) ni à des revues qui en émanent, sous peine de sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'excommunication » : PELLETIER Denis, « Une gauche sans domicile fixe » in *À la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, PELLETIER Denis et SCHLEGEL Jean-Louis (dir.), Paris, France, Points, 2015., p. 36-37.

<sup>551</sup> MONTEBELLO Fabrice, *Le cinéma en France : depuis les années 1930*, Paris, France, A. Colin, 2005, 224 p, p. 60.

<sup>552</sup> *Ibid.*, p. 66.

Cependant, suite à un recours porté par certains représentants de la profession auprès du Conseil d'État, le décret de 1949 est annulé le 17 juillet 1957. Ce recours visait en premier lieu la loi n° 55-469 du 4 août 1956 qui « permet désormais à toute association proposant des projections dont le prix des places est inférieur à 50 francs d'être exemptée de la taxe sur les spectacles »<sup>553</sup>. Ainsi, les fédérations habilitées à diffuser la culture par le film entrent dans une période de « *no man's land* juridique » qui ne prend fin qu'en 1964<sup>554</sup>.

« Durant ces six années d'attente, le CNC tente de préserver l'unité fragile d'un secteur d'exploitation sans cadre légal. Car si les fédérations s'engagent à faire respecter le statut de 1949 à leurs adhérents, rien n'oblige désormais ces derniers à respecter certaines règles jugées déjà contraignantes. Dès lors, les fédérations deviennent le principal garant d'un *statu quo* au combien fragile entre les exploitants et leurs ciné-clubs. Cette mission est encouragée par le CNC qui renforce la position et le rôle des fédérations auprès de leurs adhérents. »<sup>555</sup>

Malgré, l'absence officielle de législation, cette période renforce les volontés du CNC de fusionner les fédérations au sein d'un organisme centralisateur dans la continuité de ce qui a déjà été entamé dans les années précédentes. Mais au bout de presque huit ans d'existence, la majorité des fédérations ne souhaite toujours pas fusionner d'autant que les réseaux se stabilisent. De plus, les cloisonnements confessionnels et politiques restent forts. L'année 1957 est la dernière année où une fédération apparaît annonçant la stabilisation du champ. On peut donc se demander quel rôle jouent les rivalités entre les confessionnels et les laïques dans cette dernière structure.

#### 1. Crise de succession à la Fédération française des ciné-clubs de jeunes : matérialisation de la rivalité entre catholiques et communistes

La Fédération française des ciné-clubs de jeunes (FFCCJ) a été créée par Jean Michel à partir du ciné-club de Valence en 1950. La fédération d'abord affiliée à la FFCC s'en est progressivement détachée au cours des années 1950. Dans le contexte de refroidissement, la FFCCJ semble être passée à travers les gouttes. Il ne serait pas étonnant qu'elle ait pu, pour une partie des adhérents de la FFCC prêts à la dissidence, être vue comme la fédération qui échapperait à l'emprise du communisme. Jean Michel, très concerné par l'importance de l'éducation culturelle des jeunes au cinéma, ouvre les portes de la fédération à toutes les

---

<sup>553</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 245.

<sup>554</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, op. cit., p. 226-228.

<sup>555</sup> *Ibid.*, p. 228.

personnes se sentant concernées par ces questionnements. Ainsi, la FFCCJ est sans doute une des seules fédérations arrivant à lier des personnalités issues de mouvements confessionnels et laïques, s'ancrant sans l'explicitier dans une optique de laïcité ouverte. On y retrouve entre autres le catholique Henri Agel, vice-président, professeur au lycée Voltaire, chargé des cours de préparation à l'Idhec, animateur du ciné-club de jeune de Voltaire. C'est un professeur estimé à la fois dans les mouvements laïques et confessionnels. Certains de ses écrits sont notamment publiés dans *Image et son*, *Ufocel informations*, *Ciné-club* et *Cinéma*. À la FFCCJ, on trouve également le marxiste laïque Jean Delmas, secrétaire général, professeur au lycée de Nanterre, annexe de Condorcet, animateur du Ciné-club de jeunes de Nanterre. Au fur et à mesure, la FFCCJ s'éloigne de la FFCC (pour la quitter définitivement en 1956) et semble se rapprocher de l'Ufoleis.

Cependant, « la crise de 1957 », si elle est issue de « conflits de personnalités »<sup>556</sup>, est surtout révélatrice des tensions politiques et confessionnelles générales. Nous sommes notamment dans les années marquées par la répression de l'insurrection de Budapest en 1956<sup>557</sup> qui délégitime encore un peu plus les positionnements communistes. Dans ce contexte, la crise de la FFCCJ « a laissée apparaître des divergences de vues sur les orientations idéologiques et administratives de la fédération »<sup>558</sup>. Elle commence en juillet 1957, lorsque Jean Michel décède accidentellement, laissant la fédération qu'il a fondée sans président. Lors du conseil d'administration<sup>559</sup> du 20 octobre, un conflit de succession éclate entre les deux personnalités susmentionnées : Henri Agel et Jean Delmas. Nous nous devons cependant préciser qu'il existe deux comptes-rendus de ce conseil d'administration : un diffusé par le bureau élu et un écrit par Lise Le Bournot qui conteste le premier. Celui-ci reprend mot pour mot le compte-rendu du bureau et y rajoute des éléments. Lise Le Bournot<sup>560</sup> juge que le premier « n'est pas faux mais il est tellement édulcoré qu'il ne donne pas l'impression de trouble intense et de passion dans lesquels s'est déroulée la dernière réunion du conseil d'administration »<sup>561</sup>. Pour Jacques

---

<sup>556</sup> Y. Trives, *Histoire de la fédération Jean Vigo*, op. cit., p. 58.

<sup>557</sup> WINOCK Michel, « La deuxième gauche dans l'histoire du socialisme », in *Le Debat*, n° 1, n° 203, 7 février 2019, p. 182-188.

<sup>558</sup> Y. Trives, *Histoire de la fédération Jean Vigo*, op. cit., p. 58.

<sup>559</sup> Composition du CA : Henri Agel, Jacques Bedel, Pol Caste, Chanard, Marcel Chantry, Edmonde Colot, Jean Coste, Jean Delmas, Ginette Delmas, R. Dutour, Raoul Dubois, François Dodat, Renée Ferrier, Hélène Gratiot, Jean Grissolange, Jacques Guénée, Laforêt, P. Landès, Lise Le Bournot, Mabire, Jacques Michel, Jean Painlevé, Gilbert Roche, Mme Roig, Andrée Tournès, Geneviève Trimouille, Tranchant.

<sup>560</sup> Ciné-club de Perpignan.

<sup>561</sup> Lettre du 6 novembre aux membres du conseil d'administration, Archives de la Fédération Jean Vigo, Bibliothèque François Truffaut.

Michel, l'autre compte-rendu lui semble « à première lecture, comporter non des oublis ni des erreurs mais une tendance à présenter les faits ou les paroles prononcées d'un point de vue trop personnel »<sup>562</sup>.

Lors du vote pour la présidence, tandis que Jean Delmas est pressenti pour le rôle, un certain Jacques Michel<sup>563</sup> propose sa candidature après une intervention d'Henri Agel. Celui-ci estimant que le cinéma se compose en « deux pôles opposés l'extrême droite et l'extrême gauche » voudrait que la fédération reste en « dehors de tout parti ou de toute confession religieuse car, à l'extérieur, une organisation est marquée politiquement d'après la couleur de son président »<sup>564</sup>. Logiquement, Henri Agel, bien que vice-président, ne pose pas sa candidature « car il est militant d'action catholique bien connu »<sup>565</sup>. Mais la véritable raison de sa prise de parole est son opposition à la candidature de Jean Delmas dévoilant des positionnements politiques à la limite de l'anticommunisme :

« Agel reprend la parole pour souligner qu'il est fort dangereux d'élire un président d'extrême gauche. Il indique qu'au cours de ses nombreux voyages en France et à l'étranger, il lui a été possible d'approcher un certain nombre d'organisations. Chaque fois qu'une de ces organisations était animée par des communistes, il avait pu constater que les animateurs utilisaient le ciné-club à des fins de propagande et le détournaient donc de son véritable but. Il indique également qu'il est en train de constituer des dossiers qu'il pourra fournir dans les 6 mois. »<sup>566</sup>

Ces déclarations provoquent des indignations du côté des soutiens de Jean Delmas. Andrée Tournès<sup>567</sup> intervient en expliquant que le choix du président se fait désormais « non en se basant sur sa valeur et sa compétence » mais sur un « point de vue négatif ». Celui-ci défend la candidature de Jean Delmas expliquant que son ancienneté et sa proximité avec l'ancien président fait de lui un « président fidèle à la ligne de Jean Michel ». Quant à Jean Delmas, il se dit prêt à répondre de son action au sein de la fédération mais pas des actions politiques qu'il mène à l'extérieur. Dès lors, les discussions se polarisent :

---

<sup>562</sup> Lettre du 6 novembre aux membres du conseil d'administration, Archives de la Fédération Jean Vigo, Bibliothèque François Truffaut.

<sup>563</sup> Éducateur au centre de rééducation de Nancy, ciné-club d'enfants de Nancy.

<sup>564</sup> Compte-rendu de Lise Le Bournot, Archives de la Fédération Jean Vigo, Bibliothèque François Truffaut.

<sup>565</sup> Compte-rendu de Lise Le Bournot, Archives de la Fédération Jean Vigo, Bibliothèque François Truffaut.

<sup>566</sup> Compte-rendu de Lise Le Bournot, Archives de la Fédération Jean Vigo, Bibliothèque François Truffaut.

<sup>567</sup> Professeure au lycée de Montmorency, ciné-club de Montmorency.

« Les uns déclarent que le président de la fédération doit être l'arbitre incontesté des diverses tendances qui cohabitent au sein de la FFCCJ, donc qu'il ne peut être représentant affirmé d'une de cette tendance. Les autres déclarent que peu importent les prises de position politiques ou religieuses du candidat, l'essentiel étant qu'il accomplisse le travail pour lequel il est mandaté. »<sup>568</sup>

Finalement, Jacques Michel est élu à 14 voix contre 9 voix pour Jean Delmas. Cette élection entraîne la démission de ce dernier en tant que secrétaire général ainsi que celles de Ginette Delmas<sup>569</sup>, Andrée Tournès et Geneviève Trimouille quelque temps plus tard. Ces trois dernières signent une lettre commune expliquant leur choix. Elles regrettent qu'un candidat ait été écarté « en raison de ses opinions » et que ce vote marque une rupture avec l'ancienne FFCCJ « dont la raison d'être était de réunir des gens d'opinions politiques et religieuses différentes, sans qu'il soit demandé de comptes sur ces opinions ». Selon elles, il y avait une crainte injustifiée que le bureau entier passe aux communistes, par contre, elles ont désormais de « sérieuses inquiétudes quant à sa laïcité »<sup>570</sup>. La question de l'« emprise cléricale » et des positionnements et divisions politiques se pose alors :

« Voilà donc la situation. Certains d'entre nous pensent qu'il faut voir là un aspect d'une entreprise cléricale plus vaste pour mettre la main sur les ciné-clubs ; d'autres croient que la question politique ainsi soulevée n'a été qu'un bon prétexte et l'emprise cléricale qui semble en résulter, un accident. Les deux points de vue ne se contredisent d'ailleurs pas.

Quoi qu'il en soit, c'est un double problème qui se pose au club :

la FFCCJ demeurera-t-elle une organisation de caractère culturel et pédagogique, indifférentes aux opinions politiques ou confessionnelles de ses membres, tant qu'elles ne l'engagent pas elle-même ?

La FFCCJ sera-t-elle dirigée effectivement par ses permanents ou par un bureau indépendant d'eux ? »<sup>571</sup>

---

<sup>568</sup> Passage présent à la fois dans le compte-rendu rédigé par le bureau de la fédération et dans celui de Lise Le Bournot, Archives de la Fédération Jean Vigo, Bibliothèque François Truffaut.

<sup>569</sup> Épouse de Jean Delmas, professeure au lycée de fille de Saint-Germain-en-Laye et animatrice du ciné-club. Elle participe notamment au ciné-club des petits de Lille.

<sup>570</sup> Texte rédigé par Ginette Delmas, Andrée Tournès et Geneviève Trimouille, Archives de la Fédération Jean Vigo, Bibliothèque François Truffaut.

<sup>571</sup> Texte rédigé par Ginette Delmas, Andrée Tournès et Geneviève Trimouille, Archives de la Fédération Jean Vigo, Bibliothèque François Truffaut.

Le débat pose également la question de la bonne gestion de la fédération. Ainsi, pour le secrétaire général temporaire, l'inquiétude des membres du bureau qui « sentirent la nécessité de trouver un président impartial » s'est traduite par l'élection de Jacques Michel. Il qualifie la suite d'« agitation factice » qui « prouve assez que les démissionnaires tenaient à garder seuls la direction de la fédération et qu'ils rejettent l'autorité du conseil, représentant qualifié des clubs » et qui traduit « une absence d'esprit démocratique »<sup>572</sup>.

À la suite de la réception des deux comptes-rendus, les ciné-clubs, par l'entremise de Jean Planchon (Grenoble), J. Hay (Nice), Laurence Dubs (Rouen) et Paulette Michel (club "Jean Michel" à Paris), demandent la tenue d'une assemblée générale. Elle a lieu le 19 janvier 1958. Entre-temps les tensions augmentent entre Jean Delmas qui se sent victime d'un procès illégitime et Henri Agel. Les deux membres de la FFCCJ signent d'ailleurs séparément un hommage à Jean Michel dans *Enfance*<sup>573</sup>, mettant en lumière le conflit. D'ailleurs, ces « difficultés » sont abordées par Henri Agel :

« Je crois que Jean-Michel ne serait pas honoré comme il doit l'être par le simple sentiment d'un manque douloureux, d'une disparition qui crée un vide irremplaçable. Il faut qu'il nous donne sa joie, le secret est le sens de cette joie d'aimer, de lutter, de construire pour les jeunes qui sont confiés à nos soins et qui attendent de nous autre chose qu'un enseignement consciencieux : les difficultés mêmes que provoque sa disparition nous devons les assumer à notre tour avec une sorte de confiante allégresse qui se communiquera à nos amis de la fédération, à nos élèves, à toute cette communauté dont on peut bien dire qu'il a été le cœur brûlant et chaleureux. »<sup>574</sup>

La solution est cherchée dans la conciliation, voire dans la réconciliation, des deux tendances. Mais, d'après François Dodot, une scission est presque inévitable. Il fait part de ses inquiétudes quant à l'image renvoyée par « la fédération tendance Delmas [qui] n'aura plus aucun crédit au ministère et sombrera ». Il juge sa candidature « inopportune » et même « pas acceptable ». Il faut donc « trouver un *modus vivendi* capable de satisfaire les deux tendances dont on ne peut plus nier l'existence ? Hélas ! Ne serait-il pas plus sage de proposer à l'assemblée générale une

---

<sup>572</sup> Jacques Bedel, « Texte présenté par l'équipe qui a actuellement la responsabilité de la marche de la fédération », cité par Y. Trives, *Histoire de la fédération Jean Vigo*, op. cit., p. 70.

<sup>573</sup> AGEL Henri et DELMAS Jean, « Hommage à Jean Michel », in *Enfance*, n° 3, vol. 10, 1957, p. 199-202.

<sup>574</sup> *Ibid.*, p. 200.

solution qui interdirait aux deux tendances de s'affronter et de s'entre-déchirer ? »<sup>575</sup>. Un nouveau candidat est proposé : Marcel Chantry<sup>576</sup>.

Durant l'assemblée générale extraordinaire, les dirigeants de ciné-clubs dénoncent l'attitude d'Henri Agel et notamment l'atmosphère de « maccarthysme » que cela a générée. Nombre d'entre eux ne comprennent pas que les opinions politiques des individus puissent être évoquées lors d'une telle réunion, certains proposant même une motion de blâme contre Henri Agel. La question de la laïcité de la fédération est alors posée. Face à ces déclarations, Agel défend ses programmes « établis dans un esprit purement culturel, sans aucune exclusive politique ou religieuse » expliquant qu'il a aussi bien projeté des films soviétiques que des films de Bresson et Dreyer. Pour justifier son opposition à Delmas, il évoque une liste d'évènements impliquant majoritairement des communistes, démontrant que les tensions ne sont pas limitées à la FFCCJ mais bien à l'ensemble du monde des ciné-clubs. Dès lors, la crise de la FFCCJ n'est pas une simple mésentente entre personnalités mais elle est révélatrice de conflits globaux :

« En ce qui concerne le conseil du 20 octobre, il pense que ses propos ont été déformés. “je ne crois pas avoir dit - ou si je l'ai dit, je m'en excuse - que je voulais faire des enquêtes politiques”. Mais dans un grand nombre de ciné-clubs de France où il a eu contact avec les adhérents, on lui a dit que les éléments communistes du ciné-club orientaient les débats où refusaient certains films religieux. Le cinéma devient l'occasion de débats proprement sociologiques. “Mon seul mérite consiste à dire les choses assez franchement”. Dans le ciné-club universitaire qu'il suit depuis assez longtemps, les étudiants déplorent que les commandos communistes interviennent. Ils orientent la programmation et les discussions. À Toulouse, même chose : les éléments communistes ont saboté les débats sur *les dames du bois de Boulogne*, parlant du capitalisme du milieu mondain... À Lille aussi, choix des films et débats orientés, ce que beaucoup de personnes trouvent gênant. À Annecy, où Agel est allé présenter *les Fioretti*, même les agnostiques et les anticléricaux notoires ont été d'accord ; mais, lui a-t-on dit, deux ou trois éléments essaient de fausser les débats. Au ciné-club de Fontenay, dirigé par un collègue d'Agel, on a éliminé *Lourdes et ses miracles*. Un collègue de Mont-de-Marsan écrit que les marxistes locaux font preuve de hargne ; un agrégatif de la faculté de Clermont envoie un témoignage analogue : lors de la projection

---

<sup>575</sup> Lettre de François Dodat à Marcel Chantry, Archives de la Fédération Jean Vigo, Bibliothèque François Truffaut.

<sup>576</sup> Professeur au lycée Jacques Decour, fondateur du ciné-club d'Arras, animateur du ciné-club de Jacques Decour.

de *Zéro de conduite*, quelqu'un s'est levé au moment où le surveillant se cogne contre le prêtre, et a applaudi.

Agel, qui n'est pas sectaire dans son enseignement, souhaite avant tout une présidence impartiale ; il y a un risque grave si le président est communiste. »<sup>577</sup>

Ces nouveaux propos d'Agel sont contestés par quelques membres présents lors de la première réunion qui, pour eux, ne correspondent pas aux positions qu'ils avaient défendues, en particulier pour Raoul Dubois<sup>578</sup>, membre du conseil « élu à titre de personnalité ». Selon lui, « Agel étant le porte-parole des associations catholiques, son intervention prenait de ce fait un caractère quasi officiel »<sup>579</sup>. Les débats s'enflamment alors autour de la question de la laïcité de la fédération. La tendance non alignée de la FFCCJ est unanimement défendue. Seulement, face aux positions politiques de leurs futurs dirigeants, le débat se situe sur le fait de savoir s'il faut qu'il y ait des gens neutres, aux opinions politiques non affirmées et donc être au courant des opinions politiques de chacun, ou respecter la liberté politique des membres et les élire sans prendre leurs idéologies en compte.

La richesse de ces débats nous permet d'observer le terrain à travers les témoignages des représentants. Par exemple, nous constatons que la FFCCJ a su créer des fusions de clubs assez divers si l'on s'attarde sur le témoignage de Roblet du Ciné-club interétablissement de Chalon-sur-Saône :

« Il y avait à Chalon deux petits clubs vivotant péniblement, un Ufoleis, un Flecc. La neutralité de la FFCCJ l'a fait préférer et les deux clubs ont fusionné, formant un club de 700 adhérents. Il ne faut pas que ceux qui ont la charge de la FFCCJ l'orientent vers une seule tendance. »<sup>580</sup>

Mme Ferrier, catholique, expose alors la situation de son club dont l'adjoint est communiste et qui n'a pas connu de dissension car « nous avons le souci d'une vraie neutralité ; notre ciné-

---

<sup>577</sup> Assemblée générale extraordinaire du 19 janvier 1958, Archives de la Fédération Jean Vigo, Bibliothèque François Truffaut.

<sup>578</sup> Instituteur, un des fondateurs et responsables des Francs et franchises camarades. Il est aussi membre du PCF. Jacques Girault, « notice DUBOIS Raoul », *Le Maitron, Dictionnaire biographique mouvement ouvrier, mouvement social*, <https://maitron.fr/spip.php?article23071>, version mise en ligne le 25 octobre 2008, dernière modification le 11 septembre 2018.

<sup>579</sup> Assemblée générale extraordinaire du 19 janvier 1958, Archives de la Fédération Jean Vigo, Bibliothèque François Truffaut.

<sup>580</sup> Assemblée générale extraordinaire du 19 janvier 1958, Archives de la Fédération Jean Vigo, Bibliothèque François Truffaut.



club est laïque, c'est-à-dire sans orientation ». D'après elle, « il faut donner des spectacles de qualité et non des opinions », ainsi la force de la FFCCJ, et notamment de son bureau, repose sur son « pluralisme ». Ce qui n'est pas le cas de la Flecc à laquelle elle n'a pas adhéré parce que leur point de vue sur le cinéma pour enfants ne lui convenait pas, contrairement à celui de Jean-Michel. Nous apprenons également qu'une présentation peut être faite par un ecclésiastique au sein de la FFCCJ, puisque c'est un dominicain qui a présenté *Lourdes et ses miracles* (Georges Rouquier, 1955) à Grenoble. Au dire de Chanard, il y a eu des réactions violentes dans la salle, dont une venant d'un jésuite. L'assemblée générale extraordinaire finit alors par une motion votée à l'unanimité :

« L'assemblée générale extraordinaire de la FFCCJ, réunie le 19/1/1958, condamne toute intervention motivée par des considérations d'ordre politique ou idéologique dans la gestion d'un organisme dont la richesse est précisément la pluralité d'opinions ; elle s'oppose donc à toute exclusive et à tout procès d'intention et demande que la FFCCJ se place au seul service du cinéma de qualité. »<sup>581</sup>

Un nouveau bureau est élu le 2 février 1958. Afin de garder l'unité du mouvement, c'est M. Chantry qui est élu président, Jacques Michel devient vice-président et Jean Delmas reprend sa place de secrétaire général. Quelques mois après cet événement, Henri Agel et Jacques Michel annoncent leur démission lors du conseil d'administration du 26 octobre 1958 indiquant sans doute des relations trop dégradées pour continuer un travail collectif.

La mort soudaine de Jean Michel provoque de multiples inquiétudes, notamment de la frange confessionnelle, ici représentée par Henri Agel qui s'inquiète d'une possibilité de glissement de la fédération vers le communisme et le marxisme. Cette prise de position face à Jean Delmas déstabilise de nombreux militants qui ne sont pas au fait de la coexistence de ses différentes tendances ou ne pensaient pas que cela pouvait poser problème. La crise de la FFCCJ montre à quel point les tensions peuvent être fortes entre catholiques et marxistes. Au même moment, on retrouve également des traces de cette rivalité dans d'autres ciné-clubs à l'instar de « l'incident de parcours » du ciné-club de Roanne<sup>582</sup>. De plus on observe à quel point la vision de la laïcité promue par la Ligue ne convient pas à un certain nombre de militants favorables à une laïcité ouverte qui ne s'embarrasserait pas du contenu idéologique ou religieux des films.

---

<sup>581</sup> Assemblée générale extraordinaire du 19 janvier 1958, Archives de la Fédération Jean Vigo, Bibliothèque François Truffaut.

<sup>582</sup> B. Souche, *L'aventure du Ciné-club, 1953-1970, op. cit.*, p. 61.

À la suite de cette crise, la FFCCJ évolue ensuite pour devenir en 1964 la Fédération Jean Vigo, qui supprime l'allusion au public jeunesse afin de pouvoir suivre les anciens membres désormais adultes<sup>583</sup>. Elle est tenue majoritairement par Jean et Ginette Delmas et la ligne marxiste devient prédominante. Cependant, quelques mois après la crise, et au moment des départs de Jacques Michel et Henri Agel, émerge une nouvelle fédération.

## 2. L'Union nationale des inter ciné-clubs : l'espoir d'une confédération laïque ouverte ?

Peu après la crise de la FFCCJ et la fusion manquée entre l'Iccso et la FFCC (par crainte de perte d'autonomie de la première<sup>584</sup>) se crée une nouvelle fédération, une confédération de fédérations diverses : l'Unicc. Si sa création en octobre 1958<sup>585</sup> pouvait être directement la conséquence de la crise de la FFCCJ – le groupement des ciné-clubs parisiens, donc la fédération Inter-film serait, selon Graumer, issue de la scission de la FFCCJ<sup>586</sup> – elle s'ancre tout du moins sur la même voie. En effet, elle réunit quatre fédérations : l'Iccso, l'ULCC, l'Inter-club cinématographique de l'ouest (Icco) ancien groupement régional de la FFCC à Nantes, Inter Film<sup>587</sup> ainsi que la Fédération nationale du cinéma éducatif (FNCE). Afin de comprendre le projet de l'Unicc, il nous semble important dans un premier temps d'étudier les différentes fédérations qui la composent.

L'Iccso « composée essentiellement de professeurs du second degré »<sup>588</sup> a été créé le 28 juillet 1949 par sept clubs<sup>589</sup> adhérents à la FFCC. Si on peut supposer que ce sont des dissidents de la FFCC, Pierre Arents, dans son rapport, précise qu'il n'y a « aucun différend idéologique, aucune différence dans le choix des programmes et l'esprit de la discussion »<sup>590</sup>. L'Iccso a la

---

<sup>583</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 273.

<sup>584</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, op. cit., p. 230.

<sup>585</sup> *Dossier de demande d'habilitation définitive*, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/83.

<sup>586</sup> V. Graumer, *Les mouvements ciné-clubs en France, 1945-1968*, op. cit., p. 49.

<sup>587</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 250-251.

<sup>588</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>589</sup> Les ciné-clubs de Biarritz, Bordeaux, Cahors, Condom, Pau, Toulouse et Orthez (ce dernier n'étant pas adhérent à la FFCC et ne survivra pas). Biarritz, Bordeaux et Pau resteront fidèles à la FFCC, alors que 5 autres ciné-clubs eux aussi de la FFCC rejoindront l'Iccso : Albi, Auch, Castres, Pamiers et Tarbes.

<sup>590</sup> Pierre Arents, *Rapport sur l'Inter-club cinématographique du sud-ouest*, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/7.

volonté de créer un circuit de film dans le sud-ouest afin de profiter des « avantages de la décentralisation ». Ainsi, son secrétaire général, Marcel Tariol, fait entendre sa voix pour que la FFCC se réforme dans le sens d'une confédération de fédération régionale de ciné-clubs plutôt qu'une organisation trop centralisée. En profitant de la loi de 1949, l'Iccso, en tant que fédération, veut désormais contourner l'article 7 et emprunter aux distributeurs et cinémathèques de la région, permettant de faire des économies et simplifiant les démarches tout en continuant d'emprunter auprès de la FFCC.

Pierre Arents, s'il comprend les motivations de la fédération, ne peut pas s'empêcher de constater que l'habilitation provisoire accordée l'a « été un peu légèrement », puisqu'elle ne tenait pas compte des liens avec la FFCC. De fait, cette décision augmente le nombre de fédérations au lieu d'encourager à la réunion. D'autant plus qu'en avril 1952, la FFCC a fait rentrer dans ses statuts la possibilité de se constituer en groupements régionaux faisant partie intégrante de la fédération et ne pouvant donc pas se constituer en association loi 1901. Tariol rejette alors la proposition de rejoindre la FFCC entraînant le refus de Pierre Arents d'accorder une habilitation distincte à l'Iccso. Cette décision s'inscrit dans la droite lignée de la politique définie par Jeunesse et Sports.

« Admettre avec toutes les nuances de conceptions une floraison inconsidérée de "Fédération habilitées" toutes plus squelettiques, indigentes et jalouses les unes que les autres de leur "indépendance" serait condamner à mort à brève échéance et définitivement en face de la profession cinématographique ce que le statut du cinéma non commercial peut contenir de dispositions heureuses et protectrices. »<sup>591</sup>

L'habilitation provisoire est cependant bien accordée et débouche en 1957 sur une habilitation définitive grâce à un rapport positif des services de Jeunesse et Sports de Haute-Garonne. L'Iccso regroupe majoritairement des clubs urbains et a la charge de toute la région du sud-ouest pour le compte de l'Unicc<sup>592</sup>.

L'ULCC a des origines catholiques fortes, puisqu'elle semble rattachée au Bif créé par l'abbé Chassagne à Lyon. Elle change de nom à la suite des recommandations de Pierre Arents relatives à la création d'une fédération dont les statuts seraient en accord avec le décret sur le

---

<sup>591</sup> Rapport sur l'activité de l'Inter-club cinématographique du sud-ouest, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/13.

<sup>592</sup> « Qu'est-ce que l'Union nationale inter ciné-club ? », *Films et documents*, n° 141, juin 1959, p. 9613-9614.

non commercial. Une fois de plus, cette fédération « écarte toute idée d'intégration ou de collaboration avec d'autres fédérations habilitées de même inspiration, telle que la Flecc ou Film et famille »<sup>593</sup> montrant que de nombreux courants de pensée cohabitent au sein des milieux confessionnels. Elle regroupe trois associations importantes : le Bif, le Centre populaire culturel de Dijon et surtout Film et jeunesse de Saint-Étienne tenue par Antoine Vallet (cette dernière la quitte cependant pour rejoindre la Fac et devient plus tard l'association Langage total). En 1953, l'ULCC groupe environ 170 clubs sur toute la France mais, au vu de son implantation, est en charge plus particulièrement des régions du sud-est et du sud pour l'Unicc<sup>594</sup>. Le Bif, quant à lui, semble se charger plus particulièrement d'organiser des sessions de formation.

Du côté de l'ouest, on retrouve l'ICCO<sup>595</sup> « qui quitte la FFCC au milieu des années 1950 »<sup>596</sup> et qui comprend « à la fois des clubs urbains, des clubs corporatifs et des ciné-clubs d'adolescents ». Ses membres sont qualifiés de « chouans » par Raymond Borde dans *Positif* probablement pour appuyer sur le détachement avec la FFCC<sup>597</sup>. Elle prend en charge la région de l'ouest au sein de l'Unicc<sup>598</sup>.

La FNCE prend la suite de la Fédération nationale des usagers du cinéma éducatif créée par Jean Brérault en 1937<sup>599</sup> et propose essentiellement des films éducatifs concurrençant la Ligue de l'enseignement sur son terrain<sup>600</sup>. Les Offices affiliés à la Ligue de l'enseignement sont jugés comme ayant « tendance à étrangler par leurs actions militantes en faveur d'un cinéma des "familles", tant soit peu moralisateur, convenant aux petits et aux grands »<sup>601</sup>. Jean Brérault refuse également la projection de cinéma récréatif qui ne relève pas du cinéma éducatif. Il se positionne ainsi contre la vision relativement plus cinéophile que promeut Gustave Cauvin<sup>602</sup>.

---

<sup>593</sup> Pierre Arents, Rapport sur le Bureau international du film, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/12.

<sup>594</sup> « Qu'est-ce que l'Union nationale inter ciné-club ? », *Films et documents*, n° 141, juin 1959, p. 9613-9614.

<sup>595</sup> Lettre du CNC à l'Unicc relatif à l'attribution de l'habilitation, 10 novembre 1958, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973).

<sup>596</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 42.

<sup>597</sup> Gérard Gozlan, Marcel Oms, Raymond Borde, « Où en sont les ciné-clubs ? », *Positif*, n° 50-51-52, mars 1963, p. 205.

<sup>598</sup> « Qu'est-ce que l'Union nationale inter ciné-club ? », *Films et documents*, n° 141, juin 1959, p. 9613-9614.

<sup>599</sup> UEBERSCHLAG Josette, *Jean Brérault, l'instituteur cinéaste (1898-1973)*, Saint-Étienne, France, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2007, 332 p, p. 8.

<sup>600</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 89.

<sup>601</sup> J. Ueberschlag, *Jean Brérault, l'instituteur cinéaste (1898-1973)*, op. cit., p. 106.

<sup>602</sup> *Ibid.*, p. 215.

Après la guerre, l'Ufocel s'est dirigée vers le cinéma culturel, la FNCE, quant à elle, est restée sur son terrain d'origine permettant aux deux fédérations de se distinguer. Elle publie à partir d'octobre 1946 une nouvelle revue, *Films et documents*, qui prend la suite de *Le cinéma à l'école*. Cette fédération est très proche de l'Éducation nationale dans laquelle elle promeut le cinéma éducatif, notamment en s'appuyant sur le courant de la pédagogie nouvelle<sup>603</sup>. C'est donc une fédération essentiellement laïque.

Elle se redirige cependant durant les années 1950 vers le cinéma culturel : « l'importance prise dans la culture par le cinéma a amené ses dirigeants, sur la demande de nombreux éducateurs, à s'occuper également de la fondation et de la programmation de ciné-clubs »<sup>604</sup>. Son activité « s'étend principalement aux ciné-clubs de jeunes et aux clubs d'associations de culture populaire de la région parisienne ». Avant d'adhérer à l'Unicc, la FNCE voulut adhérer à la Ligue de l'enseignement afin de bâtir une coopération entre les deux fédérations. À en croire Bayet, cette coopération est complexe puisque la Ligue de l'enseignement refuse les affiliations d'association nationale ayant les mêmes activités qu'une de ses Ufo<sup>605</sup>. Il propose alors à la FNCE d'adhérer à l'Ufocel, proposition qui semble avoir été rejetée. Son adhésion à l'Unicc lui permet dès lors de fournir les films et les cartes d'habilitation nécessaires pour la gestion des ciné-clubs<sup>606</sup>. Dans le cadre de la confédération, elle prend en charge les régions de Paris, du nord et de l'est<sup>607</sup> et lui fait également une place dans la revue *Films et documents*<sup>608</sup>.

Inter Film est une fédération parisienne très probablement créée par des membres de la FFCCJ qui ont fait scission suite à la crise. La présence d'Agel comme chef de file<sup>609</sup>, la proximité des dates et la position défendue par Graumer nous semblent confirmer cette hypothèse. Créée en 1960, elle ne fait pas partie des fédérations originelles mais connaît un développement fulgurant. C'est une des rares fédérations qui existe encore aujourd'hui<sup>610</sup>.

---

<sup>603</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 80-81.

<sup>604</sup> « Qu'est-ce que l'Union nationale inter ciné-club ? », *Films et documents*, n° 141, juin 1959, p. 9613-9614.

<sup>605</sup> « Dont Acte », *Films et documents*, n° 24, février 1949, p. 277.

<sup>606</sup> « Ciné-clubs », *Films et documents*, n° 133, octobre 1958, p. 1.

<sup>607</sup> « Qu'est-ce que l'Union nationale inter ciné-club ? », *Films et documents*, n° 141, juin 1959, p. 9613-9614.

<sup>608</sup> L'Unicc « collabore activement à la rédaction de la revue *Films et documents* ». « Qu'est-ce que l'Union nationale inter ciné-club ? », *Films et documents*, n° 141, juin 1959, p. 9613.

<sup>609</sup> Gérard Gozlan, Marcel Oms, Raymond Borde, « Où en sont les ciné-clubs ? », *Positif*, n° 50-51-52, mars 1963, p. 205.

<sup>610</sup> INTER FILM, « La fédération Inter film », consulté le 06/02/2021, <https://cineclubs-interfilm.com/la-federation-inter-film/>

Ainsi, l'Unicc groupe des fédérations aux enjeux très divers ainsi que des conceptions religieuses et idéologiques très différentes à l'instar de la FFCCJ. Cela lui vaut même une pique de la part de Marcel Oms dans les lignes de *Positif*, qui remet fortement en doute sa « laïcité » au profit de celle de la FFCC :

« Oms : Laquelle des deux serait la plus laïque, l'Unicc ou la FFCC ?

Borde : l'Unicc est partie en 1957 d'un groupuscule de ciné-clubs de la région de Toulouse, jadis adhérent à la FFCC, et qui cherchaient leur point de chute. Elle a, si mes informations sont bonnes, aggloméré les "Chouans" ancien Groupement régional de la FFCC à Nantes, puis certains clubs du bassin parisien, influencés par monsieur Agel, puis un gros bloc d'organisations confessionnelles de la région lyonnaise, qui semblent être des ciné-clubs de patronage tenus par des ecclésiastiques.

Oms : le point de savoir laquelle des deux fédérations est la plus laïque me paraît tranché. »<sup>611</sup>

Selon Léo Souillés-Debats, « adoptant une structure ouverte et véritablement fédérale qui garantit l'indépendance de ses membres, l'Unicc devient ainsi l'illustration concrète d'une première tentative de décentralisation du mouvement »<sup>612</sup>. En effet, l'Unicc propose un modèle de confédération où les fédérations affiliées préservent tout de même une grande indépendance à la fois sur le plan des politiques de diffusion, mais également territoriale. Cette particularité, qui la différencie de la FFCCJ, semble lui éviter les mêmes problèmes. Ainsi, la création de l'Unicc démontre que les relations entre les différentes tendances sont tout à fait possibles à la fin des années 1950. Les différents politiques et idéologiques paraissent être mis de côté afin de proposer une alternative, mais également d'obtenir une habilitation. Il ne faut effectivement pas occulter que l'existence de cette confédération peut être indirectement attribuée aux politiques menées par les bureaux de la Jeunesse et des Sports. Ainsi, l'Unicc est une confédération mixte regroupant des fédérations aux identités diverses. Ce positionnement semble l'inscrire dans la continuité de l'idéal de laïcité ouverte porté par la FFCCJ jusqu'à la crise de succession de Jean Michel. Ce pourquoi, dans notre classification, nous la positionnons dans les fédérations laïques.

---

<sup>611</sup> Gérard Gozlan, Marcel Oms, Raymond Borde, « Où en sont les ciné-clubs ? », *Positif*, n° 50-51-52, mars 1963, p. 205.

<sup>612</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 251.

L'année 1947 avec la crise de la FFCCJ et l'avènement de l'Unicc marque également la fin de la construction et la stabilisation du champ de l'éducation populaire cinématographique ainsi que son apothéose. Plus aucune fédération ne va désormais se constituer. Finalement, une dizaine de fédérations, pouvant être regroupées en deux grandes familles, obtiennent l'habilitation définitive, des laïques : l'Ufolesis, la FFCC, la CRCC, la Fédération Jean Vigo, l'Unicc ; et des confessionnelles : la Flecc, Film et vie, Film et famille, la Fac ; et la peu connue Fédération du cinéma pour les jeunes clubs junior (FCJJCJ), proche du Musée des arts décoratifs, qui se crée le 5 décembre 1952<sup>613</sup> et « fédère quelques clubs de jeunes à Paris »<sup>614</sup>. Le déclin, très lent dans un premier temps, peut être observé dès le milieu des années 1960.

La période des années 1950 est une période extrêmement dense pour les ciné-clubs. La mise en place de l'habilitation et le refroidissement politique dû à la guerre froide et à la reprise de la bataille scolaire participent d'un double mouvement de scission et de fusion et d'une redéfinition de l'ensemble du champ. Dans ce cadre, la France se distingue à l'échelle internationale. En effet, une majorité des pays participants à la Ficc ne dénombrent qu'une fédération. La Belgique et l'Italie (contrairement à la RFA, aux Pays-Bas et à l'Angleterre) comptent également plusieurs fédérations même si le nombre exact ne nous est pas connu<sup>615</sup>. À en croire Jacques Guénée et Keller<sup>616</sup>, en Europe occidentale « la division entre les fédérations est faite sur des critères idéologiques plus que sur des divergences d'appréciation de la valeur des films »<sup>617</sup>. La France est également le seul pays où les ciné-clubs ont une obligation légale d'adhérer à une fédération. Cette diversité de structures démontre bien à la fois la division et le foisonnement des approches du cinéma comme objet de culture et d'éducation.

Cependant, malgré l'annulation du décret de 1949 et le fait que « l'État perd ainsi son principal moyen d'action pour unifier et réglementer le mouvement ciné-club »<sup>618</sup>, la crise de la FFCCJ

---

<sup>613</sup> Note sur l'activité de la Fédération des cinémas pour les jeunes, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/84.

<sup>614</sup> Pierre Wildenstein, « Où en sont les ciné-clubs en France ? », *Radio-télévision-cinéma*, n° 521, 10 janvier 1960, p. 47-48.

<sup>615</sup> Jacques Guénée et Keller, « Panorama du mouvement des ciné-clubs de jeunes dans les pays d'Europe occidentale », *Bulletin de Film et vie*, n° 4, 15 septembre 1959, p. 8-12.

<sup>616</sup> Keller est un docteur et recteur allemand Jugendreferent (animateur de jeunesse) de la Deutsches-Filmclub à Aix-la-Chapelle.

<sup>617</sup> Jacques Guénée et Keller, « Panorama du mouvement des ciné-clubs de jeunes dans les pays d'Europe occidentale », *Bulletin de Film et vie*, n° 4, 15 septembre 1959, p. 9.

<sup>618</sup> Léo Souillés-Debats, « L'institutionnalisation des ciné-clubs, du statu quo professionnel à l'uniformisation d'un

et la création de l'Unicc mettent un terme à cette période d'organisation du champ, en démontrant que les problématiques liées à la laïcité sont au cœur de l'organisation des fédérations de ciné-clubs. Chacune des dix fédérations habilitées possède donc désormais son public cible et son identité.

---

mouvement (1957-1964) », dans Dimitri Vezyroglou (dir.), *Le cinéma : une affaire d'État, 1945-1970*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication : -Direction de l'information légale et administrative, 2014, pp. 27-57.



### **Chapitre III. De la guerre d'Algérie à Mai 68 : redéfinition des relations entre mouvements confessionnels et laïques (1957-1969)**

Alors que la guerre d'Algérie est en cours depuis au moins 1954, c'est véritablement à la fin des années 1950 qu'elle s'impose dans le débat public. La crise porte Charles de Gaulle à la tête de l'État le 13 mai 1958 menant directement à l'instauration de la V<sup>e</sup> République le 4 octobre 1958. Ce conflit ainsi que le changement institutionnel et de gouvernement qu'il produit marque durablement les milieux militants progressistes. À l'échelle nationale comme internationale, la crise algérienne exalte les passions et favorise les rapprochements idéologiques ainsi que le dépassement de la rivalité entre laïques et catholiques, mais entraîne également des divisions au sein de la gauche qui s'implantent au sein même des fédérations d'éducation populaire<sup>619</sup>. Certaines sont d'ailleurs directement concernées étant donné leur implantation dans les colonies. Dans cette période complexe, les laïques semblent se résigner assez rapidement face au projet de Michel Debré de mettre des écoles privées sous contrat. Adopté le 31 décembre 1959, les opposants les plus farouches participeront tout de même au serment de Vincennes le 19 juin 1960 jurant de lutter jusqu'à l'abrogation de la loi et « d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'École de la Nation, espoir de notre jeunesse ».

Alors qu'en France commence à frapper la « crise du cinéma », celle-ci ne paraît pas impacter le mouvement ciné-club qui progresse jusqu'à la fin des années 1960 grâce à l'arrivée d'une nouvelle génération<sup>620</sup>, l'année 1964 étant l'année record de fréquentation<sup>621</sup>. Cependant, les fédérations progressent depuis 1957 dans un vide juridique depuis que les exploitants ont obtenu l'annulation du décret de 1949. Alors que le CNC promet une nouvelle législation sous peu, le vide dure jusqu'en 1964. Durant cette période, Jeunesse et Sports et le CNC comptent sur les fédérations pour se maintenir les grandes lignes du précédent texte<sup>622</sup>. Selon Léo Souillés-Debats, cette rupture « n'est en réalité que l'aboutissement prévisible d'une politique menée dès la fin des années 1940 » :

---

<sup>619</sup> J.-P. Martin, *La Ligue de l'enseignement*, *op. cit.*

<sup>620</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, *op. cit.*, p. 269.

<sup>621</sup> P. Gallinari, *Les communistes et le cinéma*, *op. cit.*, p. 243.

<sup>622</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, *op. cit.*, p. 225.

« L'opposition entre les ciné-clubs et les exploitants n'a fait que masquer les dissensions internes du mouvement, reportant ainsi la question cruciale de la nature même de son unité. Dès lors, la parenthèse de 1957 pose la question de ce qui constitue le ciment culturel, mais aussi économique et juridique du mouvement ciné-club. »<sup>623</sup>

En effet, l'absence de réglementation ne précipite pas de nouveau les différentes fédérations et groupements de ciné-clubs dans de nouvelles constructions de réseaux et/ou dans une nouvelle période de scission. Issue de cette stabilité, la réflexion sur ce qui constitue le mouvement ciné-clubs en lui-même et non pas seulement en opposition aux professionnels du milieu peut se faire. Celle-ci débouche sur trois textes, compensant le premier décret, adoptés en 1963 et 1964. Parmi eux, l'arrêté du 6 janvier 1964 qui reconnaît officiellement un label "ciné-club" et marque son véritable acte de naissance officiel<sup>624</sup>. La puissance des fédérations, partenaires désormais fiables et de longue date, s'en voit renforcée. Elles sont ainsi soumises à une nouvelle évaluation menant à la reconnaissance officielle de dix fédérations par l'arrêté du 3 mai 1965. Ainsi, sont jugées aptes à diffuser la culture par le film : l'Ufoleis, la FFCC, la Flecc, Film et vie, Film et famille, l'Unicc, la Fac, la Fédération Jean Vigo (ancienne FFCCJ), la CRCC et la FCJCI.

Dans cette période mouvementée, nous interrogeons l'impact de ce contexte sur les fédérations de ciné-clubs. Comment réagissent-elles à la décolonisation, aux politiques de cogestion et à la sécularisation grimpante de la société ?

### A. De « l'humanisme colonial » aux volontés indépendantistes : les fédérations face à la période de décolonisation

Pris entre la Charte de l'Atlantique de 1941, imposant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et les idéaux anticoloniaux qui se répandent dans les colonies, la métropole doit démontrer une volonté de s'engager dans une politique de développement scientifique, économique, politique et éducatif. De même, au sortir de la guerre, l'importance du rôle qu'ont joué les troupes coloniales durant le conflit a renforcé la confiance du pays dans la cohésion de

---

<sup>623</sup> SOUILLES-DEBATS Léo, « L'institutionnalisation des ciné-clubs : du statu quo professionnel à l'uniformisation d'un mouvement (1957-1964) » in *Le cinéma : une affaire d'État, 1945-1970*, VEZYROGLOU Dimitri (dir.), Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication : -Direction de l'information légale et administrative, 2014, p. 163-172.

<sup>624</sup> *Ibid.*, p. 171-172.

son empire<sup>625</sup>. Avec la conférence de Brazzaville en 1944 et la création de l'Union française en 1946, la France a pour ambition de rompre avec la conception du colonialisme d'exploitation de la III<sup>e</sup> République et de s'engager dans une perspective plus « humaniste » dans le respect de la « dignité » et de la « fraternité » humaine.

« L'humanisme colonial »<sup>626</sup> est une idéologie particulièrement présente à gauche – notamment chez les radicaux et les socialistes – et chez les moralistes chrétiens. Elle semble s'inscrire dans la continuité de la morale laïque et de l'idée fondamentale de la « dignité humaine »<sup>627</sup>. La Ligue de l'enseignement – qui comptait cinq fédérations en Afrique du Nord en 1939 : trois en Algérie (Alger, Oran, Constantine), en Tunisie et au Maroc<sup>628</sup> – dans cette volonté politique et entraînée par l'engouement pour « l'éducation de base » prônée par l'Unesco, instaure de multiples fédérations à travers les territoires coloniaux de la France de 1945 jusqu'en 1955. Quinze fédérations sont alors recensées en Afrique subsaharienne<sup>629</sup>. Au même moment, le cinéma est brandi comme un moyen d'apprentissage et de cohésion entre les populations<sup>630</sup>, entraînant l'apparition d'Offices régionaux du cinéma éducateur en particulier sur le continent africain ; ainsi que le projet d'insérer des ciné-clubs dans les projets de palestres nord-africains<sup>631</sup>. Cependant, l'idéologie « progressiste » et « universaliste » n'arrive pas à impacter réellement les décisions politiques :

« En réalité, si le souci humaniste a trouvé peu à peu une répercussion dans l'administration d'outre-mer et dans les milieux républicains de la gauche laïque, l'évolution des mentalités ne portera pas suffisamment ses fruits dans les déterminations du pouvoir au lendemain de la guerre. Malgré la richesse spéculative intellectuelle qui fait naître l'idée de communauté de caractère pluri-racial, pour reprendre l'expression de Raoul Girardet, le pouvoir en place reste lové dans l'idée d'unité et de grandeur impériale, les formules, les stéréotypes et autres slogans propagés par l'imagerie coloniale de cette époque le prouvent. »<sup>632</sup>

---

<sup>625</sup> THEISEN Cécile, *Les Documentaires français coloniaux sur l'Afrique du Nord : entre 1946 et 1955*, Université Paris 3, 1995, 115 p, (dactyl.).

<sup>626</sup> GIRARDET Raoul, *L'Idée coloniale en France : de 1871 à 1962*, Paris, France, Hachette/Pluriel, 1972, 506 p, p. 253-273.

<sup>627</sup> BAUBEROT Jean, « La morale laïque hier et aujourd'hui » in *Pour un enseignement laïque de la morale*, FAVEY Éric et COQ Guy (dir.), Toulouse, France, Privat, 2014, p. 35-67.

<sup>628</sup> J.-P. Martin, *La Ligue de l'enseignement*, *op. cit.*, p. 229.

<sup>629</sup> « À partir de 1945, elle investit systématiquement les fédérations de Madagascar, Guadeloupe (1946), Martinique (1948), La Réunion, Guyane (1949), Togo (1950), Nouvelle-Calédonie (1953), Côte d'Ivoire (1954), Cameroun (1955), Sénégal. » dans *Ibid.*

<sup>630</sup> « [...] le cinéma pourra un jour accélérer notablement l'apprentissage de la langue française et créer ainsi un lien spirituel entre toutes les populations aux langages multiples. » dans « L'Ufocel dans les territoires d'outre-mer », *Ufocel informations*, n° 14, juin 1948, p. 11.

<sup>631</sup> J.-F. Muracciole, *Les enfants de la défaite*, *op. cit.*, p. 247.

<sup>632</sup> C. Theisen, *Les Documentaires français coloniaux sur l'Afrique du Nord*, *op. cit.*, p. 27.

Dans ce contexte où le cinéma colonial renaît brièvement et où un cinéma anticolonial va commencer à s'affirmer, les fédérations métropolitaines et leurs ciné-clubs sont en plein essor. Ainsi, dès la Libération se pose la question d'exporter les ciné-clubs aux territoires coloniaux dans un enjeu « d'aménagement culturel du territoire » et notamment « afin d'apporter aux colons la même culture cinématographique qu'en métropole »<sup>633</sup>.

#### 1. L'entreprise coloniale des réseaux laïques : un enjeu de lutte contre l'influence catholique

L'Ufoleis implante dans certaines colonies, notamment en Algérie, des ciné-jeunes, des ciné-bus et organise des stages<sup>634</sup>. La FNCE indique dans son rapport moral 1946-1947 sa volonté de s'implanter en Algérie et à Madagascar<sup>635</sup>. Le projet ne semble pas avoir pris puisqu'aucun article n'en fait mention dans le n° 73 de *Films et documents* portant sur « Cinéma et Afrique du Nord »<sup>636</sup>. Bazin, lui-même, allait présenter des films dans les colonies d'Afrique du Nord et à l'étranger où il « tentait de favoriser la naissance de ciné-clubs partout, même au Hoggar ! »<sup>637</sup>. On retrouve d'autres traces d'implantation dans les colonies dans les mouvements d'éducation populaire comme les Guides de France – influencés par le courant missionnaire<sup>638</sup> – ou les Éclaireurs de France<sup>639</sup>, tous deux présents dans plusieurs territoires d'outre-mer depuis l'entre-deux-guerres.

Les pouvoirs publics mettent également en place des organismes de cinéma non commercial dans un double objectif : mettre en place une propagande sur le territoire métropolitain – qui a dans ce domaine « une œuvre grandiose à réaliser : faire connaître au grand public l'importance de la notion d'Union française contenue dans notre Constitution de 1946 »<sup>640</sup> – et développer des réseaux dans les territoires d'outre-mer. En ce qui concerne le premier enjeu, des cinémathèques et moyens de production sont mis en place par le Service d'information et de

---

<sup>633</sup> P. Laborderie, « Ciné-club », art cit. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/cine-club>.

<sup>634</sup> « L'Algérie a eu (elle-aussi) son stage ciné-jeunes », *Ufolel informations*, n° 44, juin 1951, p. 2.

<sup>635</sup> Bulletin d'information de la Fédération nationale du cinéma éducatif, compte-rendu moral 1946-1947 présenté par Marcel Cochin, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/7.

<sup>636</sup> *Films et documents*, n° 73, novembre 1953.

<sup>637</sup> D. Andrew, *André Bazin, op. cit.*, p. 225.

<sup>638</sup> CHEROUTRE Marie-Thérèse, « Les Guides de France : notes sur l'évolution d'un mouvement », in *Les Cahiers de l'animation*, n° 57-58, 1986, p. 143-152.

<sup>639</sup> FRANÇOIS Pierre, « Les éclaireurs de France », in *Les Cahiers de l'animation*, n° 57-58, 1986, p. 162-165.

<sup>640</sup> P. Leglise, *Le droit du cinéma non commercial, op. cit.*, p. 48.

documentation du ministère de la France d'outre-mer qui « a essentiellement pour objet de promouvoir et coordonner toutes les initiatives susceptibles d'assurer une meilleure connaissance mutuelle des territoires »<sup>641</sup>, ou par la Ligue maritime et coloniale dont le directeur du service cinématographique en 1945 n'est autre que Jean Brérault<sup>642</sup>. Celui-ci reste par la suite dans ce secteur en devenant chef du service cinématographique de l'Agence au ministère de la France d'outre-mer puis du nouvel organisme qu'est la Cinémathèque de la coopération en 1960<sup>643</sup>. Les mouvements d'éducation populaire sont également concernés par cette politique avec la création le 22 juin 1955 par le gouvernement d'Edgar Faure du Haut-comité de la jeunesse de la France et d'outre-mer<sup>644</sup>. Bien que ce comité réponde surtout de préoccupation métropolitaine, la mention de l'outre-mer n'est sans doute pas anodine au moment où Jacques Soustelle a la volonté de mener une politique réformatrice en Algérie.

En ce qui concerne le développement des réseaux dans les colonies, des législations spécifiques ont été adoptées en fonction des situations. Ainsi, le 22 mars 1947, l'Algérie possède son propre organisme du cinéma dépendant du Service d'information et de documentation du cabinet du gouverneur général qui « comprend une section d'éducation et de culture chargée de toutes les questions intéressant le cinéma non commercial »<sup>645</sup>. Très peu d'informations sont disponibles concernant les autres territoires dont on sait juste que des services cinématographiques et des cinémathèques ont « tendance » à se développer<sup>646</sup>. Les départements d'outre-mer récemment créés (Guyane, Martinique, Guadeloupe et Réunion) bénéficient quant à eux de la législation métropolitaine, ce qui n'est pas forcément en leur faveur au vu du prix de l'envoi des copies. S'ajoute à ceci, la mise en place une commission « ayant pour but d'étudier les problèmes du cinéma éducatif pour la France d'outre-mer » par le comité français du Comité international pour la diffusion des arts et lettres par le cinéma (Cidalc) en 1949 dirigée par Jean Brérault et le gouverneur Leal<sup>647</sup>.

---

<sup>641</sup> *Ibid.*, p. 47-48.

<sup>642</sup> Jean Brérault, Courrier à André Basdevant, directeur adjoint des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, daté du 26 avril 1945, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/2.

<sup>643</sup> J. Ueberschlag, *Jean Brérault, l'instituteur cinéaste (1898-1973)*, *op. cit.*, p. 122-125.

<sup>644</sup> TETARD Françoise, « Le "soixante-huit" des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire : de l'occupation du Fiap à la création du Cnajep » in *Éducation populaire : le tournant des années soixante-dix*, POUJOL Geneviève (dir.), Paris, l'Harmattan, 2000, p. 27-58.

<sup>645</sup> P. Leglise, *Le droit du cinéma non commercial*, *op. cit.*, p. 49.

<sup>646</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>647</sup> Résumé du procès-verbal de la réunion du Comité de direction, 1949, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/86.

La Ligue de l'enseignement, quant à elle, est bien implantée dans les colonies dans un contexte où la législation laïque de la métropole n'est toujours pas appliquée<sup>648</sup>. C'est d'ailleurs en Algérie, en 1944, que la création du Conseil général provisoire de la Ligue se forme avant de retrouver ses bureaux rue Récamier au lendemain de la Libération de Paris<sup>649</sup>. L'ensemble des fédérations coloniales est affilié à un service central des œuvres d'outre-mer et des relations internationales animé par André Lestage qui devient par la suite l'Office central des œuvres laïques dans l'Union française (Offico), puis l'Office central pour la coopération culturelle internationale. La position de la Ligue sur le colonialisme s'aligne sur l'idéologie de l'« humanisme colonial ». Son opposition naît timidement lors de la guerre d'Indochine, où elle prône alors, face aux actions violentes, à l'exploitation et au racisme, un colonialisme « progressiste » et « universaliste ».

L'office algérien du cinéma éducateur<sup>650</sup>, créé à l'origine en 1927, est une des premières fédérations à rouvrir après-guerre et le seul d'outre-mer en 1946. Dirigé par René Pestre, il supervise la mise en place d'offices dans les territoires coloniaux motivé par un idéal de rapprochement entre les peuples<sup>651</sup> dans toute l'Afrique du Nord. Ainsi, malgré les difficultés inhérentes à la distance, au manque d'infrastructures et au climat, des sections Ufocel sont mises en place en Afrique occidentale française<sup>652</sup>, en Martinique, en Guadeloupe et à la Réunion. De nombreux groupes sont aussi créés au Niger, Togo, Haute-Volta, Soudan, Madagascar, Sud-Annam, etc.<sup>653</sup>

Le jeune public n'est pas non plus mis de côté puisqu'en Algérie, le premier ciné-jeune voit le jour à Oran en 1949<sup>654</sup>. En 1953, l'Ufocel dénombre 35 « ciné-jeunesse » sur le territoire algérien<sup>655</sup>. Mais la priorité des offices reste la diffusion de films à travers tous les territoires. Des projecteurs et des films sont achetés afin que les instituteurs et les professeurs puissent projeter dans leur classe. Face au manque d'infrastructure, la méthode de diffusion la plus utilisée est le « ciné-bus ». Équipés d'un appareil de projection 16mm, d'un groupe électrogène,

---

<sup>648</sup> BAUBEROT Jean, *Histoire de la laïcité en France*, Paris, France, Presses universitaires de France/Humensis, 2017, 127 p.

<sup>649</sup> J.-P. Martin, *La Ligue de l'enseignement*, op. cit., p. 221.

<sup>650</sup> Il se trouvait au 8 rue Barnave à Alger.

<sup>651</sup> « L'Ufocel dans les territoires d'outre-mer », *Ufocel informations*, n° 14, juin 1948, p. 11.

<sup>652</sup> Sous la direction de Zinder.

<sup>653</sup> « Le congrès de Nîmes, l'assemblée générale de l'Ufocel », *Ufocel informations*, n° 15, juillet 1948 p. 2.

<sup>654</sup> VIDAL F., « Nos ciné-clubs, Ciné-jeunes Stéphane Pitard d'Oran », *Ufocel informations*, n° 35, juillet 1950, p. 2.

<sup>655</sup> « 35 "ciné-jeunesse" en Algérie », *Image et son*, n° 61, mars 1953, p. 3.

d'un tourne-disque, d'un micro et d'un certain nombre de livres (ainsi que tout le nécessaire vital : lit, nourriture, eau...), ses camions aux équipements adaptés aux climats chauds et tropicaux sillonnent les territoires africains reculés.

La présence de l'Ufocel en Afrique permet de contrebalancer le pouvoir des cinémas commerciaux et des missions catholiques. Selon Claude Forest « les configurations ambulantes et non commerciales [...] domineront ces régions », mais ne laissent malheureusement que peu de traces et d'archives<sup>656</sup>. En ce qui concerne les milieux catholiques, si l'on peut faire remonter le cinéma missionnaire au début du XXe siècle, c'est surtout avec la création de l'Ocic en 1928 que la production cinématographique des sociétés missionnaires connaît un fort développement<sup>657</sup>. Cette structure « dans l'esprit de ses fondateurs, [...] devait déployer une stratégie politique internationale de lutte contre la sécularisation de la société et contrarier au moyen du cinéma les idéologies franc-maçonne, socialiste, communiste, bolchevique, etc. »<sup>658</sup>. Les territoires coloniaux sont donc de véritables terrains de luttes d'influence.

Ainsi l'« expansion des œuvres post et péri-scolaire de l'École laïque et républicaine » dans les colonies françaises reste un enjeu majeur face aux cléricaux. Par exemple, à Madagascar, l'instituteur J. Rigou, correspondant de la Ligue française de l'enseignement à Tananarive, déplore l'absence de soutien du Fonds d'investissement pour le développement économique et social (Fides) pour le développement du cinéma scolaire pourtant « si généreux à l'adresse des missions catholiques »<sup>659</sup>.

## 2. Le cinéma missionnaire catholique : une faible influence des fédérations métropolitaines

Lors du IV<sup>e</sup> congrès de l'Ocic en 1947, si les catholiques exposent les mêmes problèmes que les laïques (manque d'électricité, cinéma inégalement réparti en Afrique, manque de financement), ils se posent également la question de l'avance que prend le cinéma commercial

---

<sup>656</sup> FOREST Claude, « Quelles salles de cinéma en Afrique sud saharienne francophone ? », in *Cinémas : revue d'études cinématographiques / Cinémas : Journal of Film Studies*, n° 2-3, vol. 27, 2017, p. 11-30.

<sup>657</sup> GANGNAT Émilie, LENOBLE-BART Annie et ZORN Jean-François, *Mission et cinéma : films missionnaires et missionnaires au cinéma : 33e colloque du CRÉDIC tenu à Montpellier, Hérault, France du 28 août au 1er septembre 2012*, Centre de recherches et d'échanges sur la diffusion et l'inculturation du christianisme, Paris, France, Karthala, 2013, 324 p, p. 12.

<sup>658</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>659</sup> J. Rigou, « Le cinéma éducatif dans l'Union française : Madagascar, Togo », *Ufocel informations*, n° 38 décembre 1950, p. 2.

et son rôle comme bienfait moral pour ces populations. Le congrès se déroulant en Belgique, ce dernier fixe son attention sur le Centre congolais d'action catholique cinématographique (CCACC) créé le 23 septembre 1946, situé à Léopoldville et tenu par le R. P. A. Van den Heuvel, missionnaire sheutiste [membre de la Congrégation du cœur immaculé de Marie]<sup>660</sup>. Dans son rapport, Heuvel en décrit le fonctionnement et l'enjeu qui est de fournir du matériel cinématographique aux diverses missions réparties dans le territoire :

« Depuis, le secrétaire général du CCACC a fait, dans des régions du Congo où il n'avait pas encore eu l'occasion de faire de la propagande cinématographique, une tournée de cinq mois pour montrer par la pratique ce qui pouvait être réalisé avec des moyens relativement simples, et l'influence heureuse que de bonnes projections cinématographiques peuvent avoir sur l'indigène. Le but semble atteint puisqu'une trentaine de missions ont commandé immédiatement des appareils parlants 16mm, qui fonctionnent déjà actuellement. »<sup>661</sup>

Les appareils de projection sont très demandés et leur nombre croit :

« Fin 1947, nous pourrions compter en tout une centaine de projecteurs en 16mm parlant au Congo, et nous croyons que le chiffre de 200 n'est pas exagéré comme prévision totale pour la fin de 1948. »<sup>662</sup>

Si l'usage catholique du cinéma au Congo paraît bien développé, il n'est pas vraiment question des colonies françaises ici malheureusement. Seule la revue *Sur les écrans d'AOF* démontre quelques volontés de développer le cinéma culturel en Afrique française. Ce bulletin du comité catholique du cinéma de Dakar, présidé par Cyrille Aguessy et très proche du Ciné-club catholique de Saint-Louis, s'aligne sur les cotations de la CCR française. Son rôle premier est de valoriser une éducation cinématographique de la population africaine en favorisant la création de ciné-clubs. Malgré l'absence de réglementation en vigueur pour l'Afrique occidentale française (AOF), elle conseille à ces quelques ciné-clubs d'adhérer à la Flecc.

Au moment de la création de cette revue, la Flecc revendique déjà des ciné-clubs en Afrique du Nord<sup>663</sup>. Outre l'Ufocel, elle n'est cependant pas la seule à réclamer une présence dans les

---

<sup>660</sup> « Les missionnaires et le cinéma » in *Les catholiques parlent du cinéma : 4e Congrès international, juin 1947*, ORGANISATION CATHOLIQUE INTERNATIONALE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL (dir.), Belgique, Éditions Universitaires, 1948, p. 293-329.

<sup>661</sup> *Ibid.*, p. 302.

<sup>662</sup> *Ibid.*, p. 303.

<sup>663</sup> La Flecc, (document datant probablement de 1957), Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/6.



colonies : Film et vie revendique une présence en Afrique du Nord, en Afrique équatoriale française, en AOF et à Madagascar<sup>664</sup>. Même après la période de décolonisation, elle accueille dans ses stages des animateurs africains<sup>665</sup>. Dans ses statuts de 1950 jusqu'en 1964, la FFCCJ dit étendre sa zone d'influence à toute la « France métropolitaine et d'outre-mer (colonies, protectorats et pays sous mandat) », <sup>666</sup> mais sans qu'une activité particulière n'y soit recensée. Dans *Film et famille*, les problèmes du cinéma dans les colonies africaines sont régulièrement traités et des propositions d'y implanter des sections ont été envisagées<sup>667</sup> bien que le projet ait sans doute été irréaliste au vu de la puissance d'action limitée de la fédération lilloise. Une association catholique nous a cependant laissé quelques traces sur l'implantation de réseau de ciné-clubs dans les colonies françaises et en particulier en Afrique.

L'Association cinéma et télévision outre-mer (Actom) installée à Paris est créée en 1956 et dirigée par l'abbé Lacour, ancien membre du service culturel de la Centrale catholique du cinéma, de la radio et de la télévision (CCRT)<sup>668</sup>. Relevant de l'autorité de cette dernière et du Service de la délégation apostolique pour l'« Afrique noire »<sup>669</sup>, elle implique des laïcs, suivant les principes de l'encyclique *Fidei donum* publiée en 1957<sup>670</sup> et consacre ses services aux ordinaires d'outre-mer. Elle reçoit des subventions de la Sainte-enfance et du Comité catholique contre la faim.

Cette association ne s'ancre pas directement dans le secteur du cinéma non commercial comme le reste des fédérations – la législation métropolitaine n'étant pas appliquée dans une grande partie des colonies, c'est notamment le cas pour le rôle du CNC<sup>671</sup> – mais relève bien, selon son fondateur, d'une mission culturelle. Elle s'inspire ouvertement de ce qui a été fait en France, comme les activités d'Antoine Vallet<sup>672</sup> et « tout spécialement de celle de la Flecc dont les principaux dirigeants font partie de son conseil d'administration ». Il semble y avoir une proximité entre la Flecc et l'Actom, puisque face à certaines difficultés l'abbé Lacour se questionne sur la possibilité de remettre son association dans les mains de la fédération. De

---

<sup>664</sup> Fiche Film et vie, novembre 1952, Archives nationales, Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/7.

<sup>665</sup> « Les stagiaires d'outre-mer », *Bulletin de Film et vie*, n° 46, octobre 1969, p. 21.

<sup>666</sup> Statut de la FFCCJ, Archives de la Fédération Jean Vigo, Bibliothèque François Truffaut.

<sup>667</sup> « Nos lecteurs nous écrivent... », *Film et famille*, n° 87, novembre 1949, p. 5.

<sup>668</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 375.

<sup>669</sup> À l'attention de M. le président de l'OCFC, CNAEF, 2\_CE\_1006.

<sup>670</sup> Lettre de l'abbé Lacour au chanoine Dewarvin, 1<sup>er</sup> juin 1964, CNAEF, 2\_CE\_1006.

<sup>671</sup> C. Forest, « Quelles salles de cinéma en Afrique sud saharienne francophone ? », art cit, p. 19-20.

<sup>672</sup> Lettre de l'abbé Lacour au chanoine Dewarvin, note jointe, 1<sup>er</sup> juin 1964, CNAEF, 2\_CE\_1006.

même, Henry Pialat l'a accompagné lors de l'un de ses voyages en Afrique<sup>673</sup>. Dans les mêmes années, la Flecc annonce la mise en place d'une centrale technique délégataire en Algérie<sup>674</sup>. On retrouve d'ailleurs quelques très rares documents faisant mention d'une recherche d'animateurs intéressés pour partir en outre-mer :

« PS : Nous cherchons également des hommes qui seraient intéressés par un travail semblable avec toutes les nuances qui s'imposent pour aller en territoire d'outre-mer et en particulier africain. Mais ici c'est moins urgent et, de toute manière, ils ne partiraient [en] outre-mer qu'après un stage de formation de 6 mois en France. »<sup>675</sup>

D'après Lacour, le cinéma est un langage universel qui facilite la communication aux populations d'Afrique contrairement à la culture de la lecture qui n'est pas du tout répandue selon ses dires. Porteur de nombreux préjugés coloniaux, pour lui il faut que les populations coloniales apprennent à lire une image afin que le cinéma ne soit pas pris pour la réalité :

« que d'éléments faussent sa vision si l'on tient compte de ce qu'un jeune africain prend toute chose filmée pour authentique et fidèle transcription de la réalité. Incapable de déceler le fictif, le trucage ; incapable de replacer un film dans son contexte historique ou social ; incapable de rétablir une rétrospective, de suppléer à une ellipse ... »<sup>676</sup>

Ainsi les services cinématographiques commerciaux proposés par la Comacico et la Secma<sup>677</sup>, limités par la censure « peu soucieuse d'éducation adaptée », ne sont pas suffisants pour éduquer et « moraliser » la population. L'Actom propose des sessions de formation<sup>678</sup> – confiées à Henri Agel, Amédé Ayfre ou l'abbé Chassagne<sup>679</sup> – une cinémathèque non commerciale<sup>680</sup> et s'implique dans la diffusion de films jugés éducatifs. Afin de ne pas empiéter sur les territoires de l'Office catholique français du cinéma (OCFC) et de l'Ocic, un accord semble avoir été passé entre les différents organismes<sup>681</sup>. L'Actom lance également des cours

---

<sup>673</sup> Lettre de Jean Choplin, CNAEF, 2\_CE\_1006.

<sup>674</sup> Compte-rendu du conseil d'administration de la Flecc, 21 janvier 1959, CNAEF, 11\_LA\_501.

<sup>675</sup> Document non titré, non daté, non signé, CNAEF, 11\_LA\_501.

<sup>676</sup> Abbé, J. Lacour, « Une expérience de cinéma en Afrique noire », revue inconnue, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/12.

<sup>677</sup> Respectivement Compagnie africaine cinématographique industrielle et commerciale et Société d'exploitation cinématographique africaine.

<sup>678</sup> Neuf sessions ont été données : Dakar, Abidjan, Cotonou, Lomé, Bobo-Dioulasso, Tananarive, Antsirabé, Tamatave, Fort-de-France.

<sup>679</sup> Lettre de l'abbé Lacour au chanoine Dewarvin, note jointe, 1<sup>er</sup> juin 1964, CNAEF, 2\_CE\_1006.

<sup>680</sup> Lettre de l'abbé Lacour au chanoine Dewarvin, note jointe, 1<sup>er</sup> juin 1964, CNAEF, 2\_CE\_1006.

<sup>681</sup> À l'attention de M. le président de l'OCFC, CNAEF, 2\_CE\_1006.

et des ciné-clubs dans les collèges secondaires et techniques mais également d'adultes à la fois en ville et en brousse. Parallèlement elle assure l'envoi de permanents dont la tâche est « d'assurer l'animation des ciné-clubs, de projeter correctement les films, de les entretenir et d'organiser administrativement la circulation de ceux-ci entre les différents points de projections »<sup>682</sup>.

L'Actom possède également des camions afin d'organiser des circuits en brousse, dont trois en 1959. L'abbé Lacour annonce avoir mis en place six coopératives : Afrique occidentale, Afrique Équatoriale, Océan Indien, Antilles françaises, Haïti, Sahara ; et en préparer deux autres en Océanie et au Viêt-nam. Certains ne semblent cependant pas voir le jour étant donné la complexité logistique et les coûts importants. L'association produit également un court métrage d'une demi-heure réalisé par Pierre Acot-Mirande – contributeur à *Téléciné* – intitulé *Entre deux mondes* (Pierre Acot-Mirande, 1960) ; plutôt bien reçu par *Image et son*<sup>683</sup> et *Téléciné*<sup>684</sup>.

Cependant, Lacour se heurte de plein fouet à la décolonisation. Son œuvre pâtit des redéfinitions du pouvoir apostolique en Afrique. Bien que cette zone d'incertitude lui permette de bénéficier d'une grande liberté, certains cléricaux réclament qu'une autorité prenne en main l'association. Mgr Marchand, président des œuvres pontificales missionnaires pour le secteur de Lyon, en reprend le contrôle et missionne l'abbé Jacques Vignon comme président du conseil d'administration de l'Actom. Les restrictions budgétaires qu'ils souhaitent mettre en place sont très mal reçues. Un an après, en 1964, l'entièreté du bureau démissionne suite au départ de l'abbé Lacour, qui a parallèlement refondé une association : International film et culture (Ific), entraînant le départ de l'abbé Vignon.

L'attitude de l'abbé Lacour met les ecclésiastiques – Jean Streiff, secrétaire général de l'action catholique, Mgr René Stourm, Dewarvin et Mgr Marchand – dans l'embarras. Ceux-ci cherchent alors à l'écarter<sup>685</sup>. L'Actom reste une tentative pendant une dizaine d'années et en pleine période de décolonisation d'implanter dans les territoires coloniaux et d'outre-mer des réseaux de projection non commerciaux. Bien que n'entrant pas dans le cadre du décret de 1949, ses liens avec la Flecc et les objectifs poursuivis semblent attester d'une très grande proximité

---

<sup>682</sup> Rapport d'activité Cifec, CNAEF, 40\_CO\_398.

<sup>683</sup> Jacques Chevallier, « Tours 60 », *Image et son*, n° 138, février 1961, p. 8. ; « Rencontres à Tours », *Image et son*, n° 138, février 1961, p. 10.

<sup>684</sup> Madeleine Garrigou-Lagrange, « Tours 1960 », *Téléciné*, n° 93, Paris, janvier-février 1961, non paginé.

<sup>685</sup> Lettre de Jean Streiff à Mgr Marchand, CNAEF, 2\_CE\_1006.

d'action. Film et famille communique également autour de cette action ; pour Bernard Taufour elle œuvre par l'éducation et la formation au cinéma ainsi qu'avec la diffusion des films à « l'amitié des peuples et des hommes »<sup>686</sup>. Si les dimensions éducative et culturelle sont mises en avant, il semble bien que l'Actom ait en réalité des buts missionnaires. Cependant, si les avis des évêques africains sont positifs durant les années 1950, la situation se corse au début des années 1960, notamment autour de la personnalité de l'abbé Lacour. Certains souhaitent tout de même la continuité du projet<sup>687</sup>. L'Actom change alors de nom pour devenir le Centre international film et culture (Cifec). Tout en essayant de combler le déficit, entre 1960 et 1966, l'association continue de former et d'envoyer des permanents dans 13 pays ou départements d'outre-mer très majoritairement francophones<sup>688</sup>. Par la suite, le Cifec fusionne avec la Maison internationale du cinéma (Mic) créée en 1965, présente en Afrique et à Madagascar, en Amérique du Nord francophone et au Liban et qui a pour but :

« d'être un foyer d'art et de culture cinématographique où les créateurs et les producteurs du monde entier pourront se rencontrer et établir une collaboration internationale permettant par le rayonnement de la culture une meilleure compréhension entre les peuples. »<sup>689</sup>

Cependant, la Mic semble disparaître assez rapidement au début des années 1970 à la suite de multiples désaccords et luttes avec l'OCFC<sup>690</sup> et dans une période où les Africains tentent de reprendre le contrôle de leurs réseaux de cinémas commerciaux<sup>691</sup>. Aujourd'hui, il est difficile de savoir quelles ont été les activités réelles de l'Actom et des associations suivantes. La personnalité de l'abbé Lacour semble poser de nombreux problèmes et si l'on ne peut pas lui retirer sa détermination, certains remettent constamment en cause sa parole. L'OCFC quant à elle paraît se tenir loin de l'association et notamment du gouffre financier qu'elle représente. Néanmoins, une véritable envie de maintenir cette association se manifeste. Cependant, l'accord avec la Mic ne paraît pas contenter l'OCFC qui semble vouloir couler le projet, ce qui

---

<sup>686</sup> « Le cinéma en Afrique Noire et le travail de l'Actom », *Écrans de France*, n° 266, 20 novembre 1961.

<sup>687</sup> Lettre des évêques Cucherousset (Bangui), Baud (Bérbérati), Chambon (Bossangoa), Maanicus (Bangassou), CNAEF, 2\_CE\_1006.

<sup>688</sup> Algérie, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Dahomey (actuel Bénin), Gabon, Haute-Volta (actuel Burkina Faso), Madagascar, Mali, République centrafricaine, Liban, Réunion, Rhodésie (actuel Zimbabwe). Rapport d'activité Cifec, CNAEF, 40\_CO\_398.

<sup>689</sup> Document fusion entre Cifec et MIC, CNAEF, 40\_CO\_398.

<sup>690</sup> Une recherche supplémentaire et minutieuse serait à mener à propos du positionnement de l'Actom/Cifec/MIC avec l'OCFC au vu des nombreux problèmes relationnels financiers, administratifs et politiques soulevés au sein des archives.

<sup>691</sup> C. Forest, « Quelles salles de cinéma en Afrique sud saharienne francophone ? », art cit, p. 21-22.

ne l'empêche pas de maintenir des liens avec d'autres associations sur place comme Film et culture Madagascar<sup>692</sup>.

Ainsi, l'éducation populaire cinématographique est présente dans les différentes colonies ; du moins dans la première moitié des années 1950 pour les laïques et jusqu'aux années 1970 pour les catholiques. Il est encore difficile d'imaginer quels réels impacts et formes ces ciné-clubs ont pu avoir. Il en est de même pour les revues, dont Film et famille dit que la sienne est envoyée aux quatre coins du monde. Un champ de recherche reste encore ici à explorer. De plus, le cinéma missionnaire prend de nombreuses formes et n'a laissé que peu de traces. Qu'elles soient laïques ou confessionnelles, peu de fédérations de ciné-clubs étaient directement concernées par de sérieuses implantations extramétropolitaines. Dès lors, le champ de l'éducation populaire cinématographique ne peut rester insensible face à la période de décolonisation.

### 3. Les fédérations face à la décolonisation : entre formations émancipatrices et festival de cinéma colonial

La Ligue prend part à la décolonisation en Afrique en soutenant la loi-cadre Defferre en 1956, et en assurant tout de même « la pérennité de la culture française ». Les membres de la Ligue restent cependant divisés concernant l'Algérie<sup>693</sup>. En effet, sans consulter ses fédérations algériennes, la Ligue prend position pour l'Algérie française, tout en réaffirmant ses idéaux de tolérance et d'antiracisme. Son président, Albert Bayet, qui s'exprime en faveur de la répression, se retrouve isolé, lorsqu'en juin 1957 la Ligue dénonce les violences et les tortures. Bayet défend l'idée de l'universalisme de la culture française et est persuadé que « l'indépendance algérienne constituerait un renoncement à l'œuvre civilisatrice de la France qui a implanté en Algérie le progrès, la laïcité, les droits de l'homme et qui abandonnerait la population algérienne à un islam réactionnaire, clérical et rétrograde »<sup>694</sup>. Après sa démission en juillet 1959, la confédération laïque affirme son opposition à la guerre, « pour le droit à l'autodétermination des Algériens » et s'engage contre les actions de l'Organisation de l'armée secrète (OAS), qui cible par la suite les militants algériens. À la suite de cela, le 15 mars 1962,

---

<sup>692</sup> Correspondances avec l'archevêché de Tananarive et Film et culture Madagascar, CNAEF, 40\_CO\_343.

<sup>693</sup> J.-P. Martin, *La Ligue de l'enseignement*, op. cit., p. 231.

<sup>694</sup> *Ibid.*, p. 234.

le président de la Fédération des œuvres laïques (Fol) d'Oran, Maxime Marchand, est victime d'un attentat de l'OAS qui fait six victimes (dont Mouloud Feraoun)<sup>695</sup>.

D'après Jean-Paul Martin, l'affaire algérienne révèle les divisions idéologiques sur la question coloniale, qui ne pouvait être simplement réglée en faisant appel aux principes laïques et aux clivages avec les confessionnelles étant eux-mêmes divisés. Ainsi, la guerre d'Algérie provoque des bouleversements au sein des différents organismes mais ne renforce pas, et même rend caduques, les anciens positionnements militants obligés désormais d'intégrer l'anticolonialisme dans leur culture politique<sup>696</sup>. Si la Ligue est directement et fortement impactée par les volontés décoloniales, qu'en est-il des fédérations habilitées à diffuser la culture par le film ?

Certaines structures, en particulier la FFCCJ, jouent directement un rôle dans la guerre en établissant des rapports avec les réseaux clandestins du Front de libération national (FLN). Mais ses actions se médiatisent finalement assez tard, notamment dans les années 1970<sup>697</sup>. Jean Delmas se positionne contre les pleins pouvoirs en 1956, a des liens avec le réseau Jeanson et signe le Manifeste des 121 en 1960 au côté de Jacques Panijel, de Jean Martin et d'Alain Resnais entre autres<sup>698</sup>. Ce manifeste bénéficie en outre du soutien de *Téléciné* qui, sans prendre parti sur le contenu politique, dénonce les tentatives d'intimidation « des organismes officiels » et « l'ombre du maccarthysme [qui] gagne le cinéma français »<sup>699</sup>.

Si l'Ufoleis organise des stages de formation à destination des populations indigènes, comme au Maroc dans le cadre du Club de l'amitié franco-marocaine, pour qu'ils prennent « conscience de l'importance du cinéma dans la vie moderne et l'éducation populaire »<sup>700</sup>, les ciné-clubs participent, eux, à la médiatisation du conflit algérien en diffusant des films comme *le Vent des Aurès* (Mohammed Lakhdar-Hamina, 1966) ou en réalisant des films indépendants<sup>701</sup> à l'instar du *Passager* (Louis Cros, 1964) produit par la Fol du Tarn et l'Oroleis de Toulouse<sup>702</sup>. Puisque

---

<sup>695</sup> ANONYME, « Il y a un an Mouloud Feraoun et ses cinq compagnons étaient assassinés », in *le Monde*, publié le 16 mars 1963 [en ligne], consulté le 18/09/2022, [https://www.lemonde.fr/archives/article/1963/03/16/il-y-a-un-an-mouloud-feraoun-et-ses-cinq-compagnons-etaient-assassines\\_2215751\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/1963/03/16/il-y-a-un-an-mouloud-feraoun-et-ses-cinq-compagnons-etaient-assassines_2215751_1819218.html).

<sup>696</sup> J.-P. Martin, *La Ligue de l'enseignement*, op. cit., p. 234.

<sup>697</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 615.

<sup>698</sup> DELMAS Jean, *Une vie avec le cinéma : éléments biographiques, textes inédits, témoignages et documents*, Paris, France, Jean Michel Place, 1997, 227 p, p. 10.

<sup>699</sup> « La cote d'alerte », *Téléciné*, n° 91, septembre-octobre 1960, p. 1.

<sup>700</sup> « Stage d'animation de ciné-clubs au Maroc », *Image et son*, n° 104, juillet 1957, p. 18.

<sup>701</sup> LAYERLE Sébastien, « Défense et promotion d'un cinéma "libre" et "indépendant" dans la revue Image et son et les réseaux de l'Ufoleis (1956-1969) » in *La Ligue de l'enseignement et le cinéma : une histoire de l'éducation à l'image, 1945-1989*, GIMELLO-MESPLOMB Frédéric, LABORDERIE Pascal et SOUILLES-DEBATS Léo (dir.), Paris, AFRHC, 2016, p. 277-291.

<sup>702</sup> Le film a été médiatisé dans *Cinéma* : « Ils ont tourné cet été », *Cinéma*, n° 80, novembre 1963, p. 127-128 ;

« dans le cinéma français destiné aux réseaux commerciaux, la censure a empêché toute dénonciation de la guerre d'Algérie »<sup>703</sup> ce sont les réseaux du cinéma non commercial qui diffusent majoritairement les films anticoloniaux et le cinéma parallèle dans les ciné-clubs, sections des comités d'entreprises, amicales, sections de syndicats, etc<sup>704</sup>.

À une période où le sujet de la décolonisation est mis de côté et remplacé par une « vision gaulliste d'unification des “forces vives” de la nation »<sup>705</sup>, les projections ne se font pas sans danger. Même après la guerre, puisque, par exemple, le ciné-club de la Cave-poésie de Toulouse, affilié à l'Ufoles, reçoit un cocktail Molotov lancé depuis la rue pour la projection du *Vent des Aurès*<sup>706</sup>. Autre cas, le ciné-club Action (FFCC) subit, quant à lui, une descente de police le 9 octobre 1962 qui saisit les films *Nanterre, un jour* (Bernard Cuau, 1962) et *Octobre à Paris* (Jacques Panijel 1962)<sup>707</sup>, tandis que le ciné-club Paix et amitié qui veut valoriser des films antiracistes s'est vu interdire sa soirée consacrée au cinéma algérien le 3 novembre 1964<sup>708</sup>. Durant le conflit, les quelques cinéastes ayant rejoint les rangs du FLN peuvent diffuser leurs films qui ne passent pas les grilles de la censure via les réseaux du cinéma non commercial. Ce fut le cas pour Yann Le Masson, qui diffuse son film coréalisé avec René Vautier et Olga Poliakoff *J'ai huit ans* (René Vautier, Olga Baïdar-Poliakoff, Yann Le Masson, 1961), au sein des réseaux des ciné-clubs Action et dont une projection fut organisée à Marly-le-Roi suivi d'un débat très mouvementé<sup>709</sup> (étant donné les idées proches du communisme de Yann Le Masson, nous supposons que cette projection ait pu avoir lieu lors d'un stage de la FFCC). À la fin de la guerre, ce sont Jean et Ginette Delmas qui sont contactés par le FLN afin d'organiser « un stage de formation pour les futurs jeunes cadres de la révolution : former par le cinéma, le grand cinéma, facteur de formation civique et sociale »<sup>710</sup>. Une autre formation est issue d'une coopération entre le Centre algérien du cinéma, la Cinémathèque algérienne et la FFCC dans

---

Philippe Durand, « Cinéma amateur », *Cinéma*, n° 90, novembre 1964, p. 107.

<sup>703</sup> P. Gallinari, *Les communistes et le cinéma*, op. cit., p. 236.

<sup>704</sup> *Ibid.*, p. 241.

<sup>705</sup> GIMELLO-MESPLOMB Frédéric, « Le prix de la qualité. L'État et le cinéma français (1960-1965) », in *Politix*, n° 1, n° 61, 2003, p. 95-122, p. 113.

<sup>706</sup> DEDEBAT Michel, « Les ciné-clubs : une passion partagée » in *Les ciné-clubs à l'affiche*, AUZEL Dominique et LABORDERIE Pascal (dir.), Arles, France, Arnaud Bizalion, 2018, p. 65-88. p. 76.

<sup>707</sup> « Saisie d'un film dans un ciné-clubs », *Cinéma*, n° 72, janvier 1963, p. 158. Par la suite, Jacques Grumbach, le président du Ciné-club Action, accusé d'avoir projeté des films sans visa, est relaxé en première instance : « L'affaire Action », *Cinéma*, n° 89, septembre 1964, p. 31.

<sup>708</sup> V. Graumer, *Les mouvements ciné-clubs en France, 1945-1968*, op. cit., p. 53.

<sup>709</sup> BEDJAOUI Ahmed, *Cinéma et guerre de libération : Algérie, des batailles d'images*, Alger, Algérie, Chihab, 2014, 307 p, p. 74-75.

<sup>710</sup> J. Delmas, *Une vie avec le cinéma*, op. cit., p. 10.

laquelle cent Algériens et cent Français se sont rencontrés à Cherchell<sup>711</sup> autour du cinéma et dans l'optique de contribuer à la création d'une Fédération algérienne des ciné-clubs, malgré les retours assez négatifs de Gaston Haustrate<sup>712</sup>.

Du côté catholique, les réactions sont plus frileuses. Amédée Ayfre consacre juste quelques lignes allusives à la guerre dans « Le cinéma au service de la paix »<sup>713</sup> publiées dans *Téléciné*. Il est d'autant plus difficile pour la Flecc d'affirmer une position suite aux désaccords des mouvements de jeunesse et à la dissolution de l'ACJF. Cependant, Film et famille semble, quant à elle, prendre une position plus « conservatrice ».

Mu par l'idée que le cinéma est un outil de compréhension et de paix et puisse être international<sup>714</sup>, le Concours international du cinéma d'outre-mer est créé en 1957. Il est cofondé par Bernard Taufour, qui est également président du jury<sup>715</sup>, et issu de discussions avec l'abbé Catrice<sup>716</sup>. Le premier concours se déroule à Lille du 21 au 24 octobre. En 1958, il devient le Festival de l'amitié des peuples par le cinéma puis connaît au moins quatre éditions supplémentaires jusqu'en 1962 et prend le nom des « Rencontres cinématographiques de la fraternité chrétienne » en 1965<sup>717</sup>. Proche de la revue *Écrans de France* et apparaissant en pleine période de décolonisation, quels objectifs, valeurs et idéologies sont mises en avant par le biais de ce concours ?

Selon Film et famille, et à l'instar de toutes les autres fédérations, le cinéma est un outil permettant le dialogue et donc les échanges culturels entre les peuples<sup>718</sup>. Cette vision, sans doute liée aux préoccupations de la guerre d'Algérie et plus globalement à la situation coloniale, est ouvertement prônée par le biais d'un article publié dans *Écrans de France* en 1956<sup>719</sup>. Henri Lemaître, professeur agrégé de lettres, y défend l'idée que le cinéma est « le langage le plus accompli que l'homme ait pu inventer » auquel il attribue « un pouvoir concret d'ubiquité

---

<sup>711</sup> Paul Robert, « Cherchell 67 », *Cinéma*, n° 120, novembre 1967, p. 101-102.

<sup>712</sup> Gaston Haustrate, « Réflexion sur le cinéma algérien », *Cinéma*, n° 120, novembre 1967, p. 102-105.

<sup>713</sup> Amédée Ayfre, « Le cinéma au service de la paix », *Téléciné*, n° 65, avril – mai 1957, p. 2-4.

<sup>714</sup> « Pour un cinéma international », *Écrans de France*, n° 177, 1<sup>er</sup> novembre 1957, p. 3 ; « Cinéma et sens international », *Écrans de France*, n° 219, 1<sup>er</sup> octobre 1959, p. 362.

<sup>715</sup> « Troisième festival international de l'amitié des peuples par le cinéma », *Écrans de France*, n° 206, 15 février 1959, p. 78.

<sup>716</sup> « Festival de l'amitié des peuples par le cinéma », *Écrans de France*, n° 245, 05 décembre 1960, p. 461.

<sup>717</sup> « Les rencontres cinématographiques de fraternité chrétienne », *Écrans de France*, n° 338, 20 février 1965, p. 104.

<sup>718</sup> Voir Chapitre V / B.

<sup>719</sup> Henry Lemaître, « La place du cinéma dans le monde actuel, Vers un nouvel humanisme ? », *Écrans de France*, n° 163, septembre 1956, pp. 3-4.



actuelle et universelle ». Ainsi, selon lui, le cinéma est le meilleur moyen de faire rayonner la religion chrétienne et à travers elle un « nouvel » humanisme :

« Et si nous parlons d'humanisme chrétien, si nous prétendons travailler à réaliser les conditions humaines d'une action de la Grâce, comment ne pas vouloir travailler au plus large développement de la culture cinématographique, dans un monde où le cinéma représente la force de pénétration et le pouvoir de culture le plus accessible à l'ensemble de l'humanité ? »<sup>720</sup>

Le cinéma par « la connaissance du monde » qu'il apporte rendrait « familier, estimable, aimable ce qui était loin de nous »<sup>721</sup>. Cependant, Lemaître ne pense aucunement que tous les films peuvent provoquer cet effet :

« Cette connaissance devient nécessaire. Elle doit s'allier à une meilleure compréhension et celle-ci commande plus de justesse dans les appréciations et jugements. Mais il faut que les témoignages que sont les films soient eux-mêmes empreints d'une grande objectivité, d'une grande probité intellectuelle. »<sup>722</sup>

Même s'il ne concerne pas uniquement les documentaires, la fiction peut par ses détails et ses paysages déjà transmettre une idée de la culture et de la géographie d'un pays<sup>723</sup>. Le festival doit arriver à promouvoir, partager et récompenser les œuvres favorisant au mieux l'échange culturel, encourageant ainsi le rapprochement entre les peuples, comme l'exprime l'abbé Lacour dans son sermon : « Puisqu'on me demande de vous aider à réfléchir quelques instants sur votre profession en la considérant comme un moyen d'union entre les peuples [...] »<sup>724</sup>. Avec son ambition politique claire, il est sans doute un des précurseurs des festivals engagés dont beaucoup ne voient le jour que dans les années 1960 ou 1970<sup>725</sup>.

Le cinéma est pensé et réfléchi à travers un rôle d'instrument de paix et de compréhension entre les peuples par les militants d'*Écrans de France* et les organisateurs du concours. Lors de sa

---

<sup>720</sup> Henry Lemaître, « La place du cinéma dans le monde actuel, Vers un nouvel humanisme ? » *Écrans de France*, n° 163, septembre 1956, pp. 3-4.

<sup>721</sup> « L'amitié des peuples par le cinéma », *Écrans de France*, n° 185, mars 1958, p. 3.

<sup>722</sup> « L'amitié des peuples par le cinéma », *Écrans de France*, n° 185, mars 1958, p. 3.

<sup>723</sup> « Car même dans un film de fiction, les « extérieurs » d'un pays autre que le nôtre sont déjà enrichissants, parfois plus que les héros que l'on nous propose comme centre d'intérêt », « L'amitié des peuples par le cinéma », *Écrans de France*, n° 185, mars 1958, p. 3.

<sup>724</sup> Abbé Lacour, « En marge du concours international du film d'outre-mer... Le sermon de l'abbé Lacour », *Écrans de France*, n° 177, 1<sup>er</sup> novembre 1957, p. 10.

<sup>725</sup> TAILLIBERT Christel, « Les festivals français aux prises avec l'engagement citoyen » in *La culture de l'engagement au cinéma*, LETORT Delphine et FISBACH Erich (dir.), Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 19-45.

deuxième édition – coïncidant avec l'Exposition universelle de Bruxelles – le festival est divisé en trois activités principales : un concours de scénario, un festival documentaire et une quinzaine culturelle<sup>726</sup>. Le documentaire, majoritairement des films missionnaires, est plus valorisé que le cinéma commercial<sup>727</sup>. En outre, le discours détaché de tout engagement politique ferme traduit la non-implication directe des catholiques fidèles à l'épiscopat dans le débat sur la décolonisation et l'indépendance de l'Algérie.

Une vision politique peut cependant être décelée à travers les films présentés lors de ce concours et des personnalités présentes. Nous remarquons la présence de certaines figures du colonialisme : M. Roulleaux-Dugage<sup>728</sup>, vice-président de l'Assemblée d'outre-mer (présidence de la réunion de remise des prix, 1<sup>re</sup> édition), Robert Delavignette, gouverneur général de l'AOF (présidence du jury de la 2<sup>e</sup> édition), ou encore Albert Sarraut, député radical de l'entre-deux-guerres, procolonialiste (présidence de la 3<sup>e</sup> édition et parrainage de la 4<sup>e</sup>). Ce dernier est un fervent défenseur de « l'humanisme colonial » rejoignant les points de vue des « moralistes chrétiens » comme l'explique Raoul Girardet<sup>729</sup>. Albert Sarraut est en outre connu pour son anticommunisme l'ayant amené à participer à l'interdiction du Ciné-club Spartacus dans les années 1920 tandis qu'il était ministre de l'Intérieur<sup>730</sup>. Ainsi, le festival favorise une idéologie colonialiste bien qu'humaniste comme nous pouvons également le constater dans la programmation. Très loin du militantisme d'un René Vautier, d'un Louis Cros ou d'un Philippe Durand<sup>731</sup>, les films projetés et les récompenses données à des organismes coloniaux français ou chrétiens démontrent un penchant pour les enjeux missionnaires : Œuvre de la sainte enfance, Studio école de la France d'outre-mer, ministère de la France d'outre-mer, Père blanc, Missionnaire du Sacré-Cœur, Frères des écoles chrétiennes, etc. Ces missions d'apostolat sont appuyées par le sermon proévangéliste de l'abbé Lacour :

---

<sup>726</sup> « Une initiative heureuse : comment travailler à l'amitié des peuples par le cinéma », *Écrans de France*, n° 186, 15 mars 1958, p. 3-4.

<sup>727</sup> J. L. « L'amitié des peuples par le cinéma : à quelles conditions ? », *Écrans de France*, n° 189, 1<sup>er</sup> mai 1958, p. 3.

<sup>728</sup> Probablement un membre de la famille Roulleaux-Dugage, grande famille de notables catholiques français originaire de Domfront.

<sup>729</sup> R. Girardet, *L'Idée coloniale en France*, op. cit., p. 262.

<sup>730</sup> V. Vignaux, « Léon Moussinac théoricien du cinéma : d'une poétique des arts à une politique de la culture », art cit, p. 155.

<sup>731</sup> S. Layerle, « Défense et promotion d'un cinéma "libre" et "indépendant" dans la revue Image et son et les réseaux de l'Ufoleis (1956-1969) », art cit.

« Ainsi faut-il nous le redire, mes frères, aucune technique ne peut nous intéresser qui ne vienne à une culture ; aucune ne doit nous donner confiance qui ne prépare l'évangélisation. »<sup>732</sup>

Ce discours missionnaire continue à être mis en avant dans les dernières éditions du concours<sup>733</sup>. Bien que voulant favoriser « le rapprochement entre les peuples », la « paix » et le développement de la connaissance et de l'éducation,<sup>734</sup> la vision politique prônée par le festival n'en reste pas moins très eurocentrée et évangéliste, comme le démontre également la critique d'un film empreint d'une nostalgie coloniale<sup>735</sup> : *les Oliviers de la justice* (James Blue, 1962). Jugé « vrai » et « authentique », il est perçu comme « un témoignage honnête et fraternel » faisant « appel à l'amitié des peuples par le cinéma »<sup>736</sup>.

Malgré l'existence de ce festival, les fédérations ont tendance à prendre parti en faveur des ambitions décoloniales. Ainsi, cet exemple tend surtout à démontrer qu'il existe malgré tout des divergences d'opinions à ce propos au sein du champ de l'éducation populaire cinématographique même si elles sont clairement minoritaires. Dans ce contexte d'évolution sur les questions coloniales, les laïques – même si les réactions ont pu être plus tardives au sein de la Ligue de l'enseignement – ont très majoritairement milité en faveur des indépendances. C'est moins le cas du côté confessionnel où Film et famille s'ancre encore dans l'idéologie de l'humanisme colonial. Celle-ci semble donc particulièrement se marginaliser sur ces questions politiques, ce qui redouble un point de vue assez minoritaire sur les questions de censure à la même époque<sup>737</sup>.

---

<sup>732</sup> Abbé Lacour, « En marge du concours international du film d'outre-mer... Le sermon de l'abbé Lacour », *Écrans de France*, n° 177, 1<sup>er</sup> novembre 1957, p. 12.

<sup>733</sup> Programme, 1961, Archives du diocèse de Lille, 8K9.

<sup>734</sup> L'édition de 1958 comprend un concours de scénario valorisant « la réalisation de film (16 et 8 mm) d'enseignement de base, éducation des masses ou culture populaire, d'hygiène, d'enseignement et de vulgarisation agricole, de lutte contre l'alcoolisme, etc... destinés aux pays d'Afrique et d'Asie et aux pays d'outre-mer dans le sens le plus large ».

<sup>735</sup> « Fiction quasi documentaire, assez honnête, évoquant la guerre et les drames du déchirement, mais peu favorable aux insurgés et présentant un mythique âge d'or colonial. C'est un des rares films français qui propose un avenir en Algérie, le héros décidant de rester. Vision humaniste d'un auteur et d'un cinéaste (tous deux militants pacifistes) plaidant pour un rapprochement franco-algérien. » dans BEDJAOUI Ahmed, *La guerre d'Algérie dans le cinéma mondial, mille et une fiches traitant de la guerre d'Algérie à travers le monde*, Alger, Chihab, 2016, 379 p, p. 281.

<sup>736</sup> « Les Oliviers de la justice », *Écrans de France*, n° 287, 05 novembre 1962, p. 443.

<sup>737</sup> Cf. Chapitre IX.

## B. Une entente cordiale dans le contexte d'une politique de cogestion de l'éducation populaire

À la fin des années 1950, l'éducation populaire rentre dans une période de cogestion, menée par Maurice Herzog, secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports de 1958 à 1966. Cette politique veut permettre l'affranchissement des cloisonnements politiques et religieux, comme en témoigne Hugues Fraysse, animateur social et culturel :

« La jeunesse bougeait, et il y avait des débats importants. La question de la laïcité en prenait un grand coup sur la tête. Avant, il y avait les mouvements laïques, les mouvements politisés ou confessionnels. Cette classification était remise en cause. On n'avait plus à afficher si on était militant socialiste, militant communiste ou militant de ceci ou de cela, c'était fini, ça c'était terminé. Herzog nous parlait de tolérance et de laïcité ouverte. Il y avait aussi des débats sur la place de la jeunesse, et des discussions très tendues sur le lien entre l'État et association, notamment à l'occasion de la création du Fonjep. »<sup>738</sup>

La mise en place des organismes de cogestion évite l'« étatisation » des actions en faveur des jeunes et l'arbitraire de la distribution des subventions mais permet surtout de constituer « un espace où les tensions et les concurrences entre associations peuvent s'exprimer »<sup>739</sup>. L'application de cette politique n'a pas toujours été évidente, elle s'est heurtée en premier lieu au clivage entre les laïques et les confessionnels. Par exemple, la Ligue de l'enseignement a refusé de participer au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) considérant que c'est un « organisme qui démantèle l'éducation nationale et les associations laïques ». Elle refuse la cogestion « au motif que celle-ci permet le versement de subventions d'État aux mouvements confessionnels, ce qui porte atteinte à la laïcité »<sup>740</sup>. La Ligue finit tout de même par rejoindre le Fonjep en 1966 pour des raisons politiques. Les organismes confessionnels, quant à eux, s'inquiètent du risque de « fonctionnarisation de l'éducation populaire »<sup>741</sup>.

Cette politique marque le renforcement du rôle de l'État qui, par la construction de nombreux équipements, concrétise un double mouvement d'étatisation et de laïcisation de l'Éducation populaire<sup>742</sup>. Néanmoins, dans les années 1960, le champ de l'éducation populaire œuvre bien dans le sens d'une coopération globale marquée par un affaiblissement global des tensions.

---

<sup>738</sup> L. Besse, *Construire l'éducation populaire*, op. cit., p. 98.

<sup>739</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>740</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>741</sup> *Ibid.*

<sup>742</sup> POUJOL Geneviève, « L'éducation populaire au tournant des années soixante-dix. L'effet soixante-huit ? » in *Éducation populaire : le tournant des années soixante-dix*, POUJOL Geneviève (dir.), Paris, l'Harmattan, 2000, p. 11-23. p. 15.

C'est en partie ce qu'illustre la publication de l'*Histoire de l'éducation populaire* de Benigno Cacérès en 1964 qui met en avant une « vision œcuménique en phase avec la vague d'institutionnalisation des années 1960, marquée par l'affaiblissement des tensions idéologiques entre courants rivaux et la reconnaissance par les pouvoirs publics »<sup>743</sup>.

Une des premières marques de cette coopération est la création en août 1958 du Groupement d'étude et de recherche des organismes de jeunesse et d'éducation populaire (Gerojep). Il rassemble au début trente-sept associations de jeunesse et d'éducation populaire à l'initiative de l'Union nationale des étudiants de France (Unef) avant d'être rejoint par quinze autres organismes. Le Gerojep réunit des associations et fédérations de toutes confessions : des catholiques avec la Jec et la Joc, des communistes avec l'Union des vaillants et vaillantes mais également des laïques, notamment avec la Ligue de l'enseignement qui « enfreint la règle de non-pactisation avec les confessionnels qu'elle a établie »<sup>744</sup>. Ainsi, la guerre d'Algérie semble être un des premiers événements qui rassemble et unifie le monde de l'éducation populaire au sein d'un combat commun, renforcée par le contexte d'inquiétude qui se répand dans les milieux de gauche à l'annonce du retour de De Gaulle au pouvoir. En effet, en pleine guerre d'Algérie, le retour du général au pouvoir suscite des craintes à gauche. Le potentiel projet de créer un ministère de la jeunesse inquiète puisqu'il n'est pas sans rappeler les ambitions vichystes. Les associations craignent un retour à Pétain et n'hésitent pas à faire allusion au régime de Vichy. Dans ce contexte, la Ligue de l'enseignement assouplit ses principes tandis que les associations catholiques abandonnent leur politique de non-contact avec les communistes. Le Gerojep publie en 1960 un communiqué commun contre la guerre d'Algérie, indiquant « la capacité nouvelle des associations à se rassembler face à l'État lorsqu'elles estiment que leurs intérêts le commandent »<sup>745</sup>.

D'après Laurent Besse, « la présence de chrétiens et de laïques rassemblés dans une charte [charte du Gerojep de 1958] est un indice des évolutions de longue durée en matière de laïcité » alors même que la « querelle laïque » demeure un « clivage majeur »<sup>746</sup> ce qui a pour conséquence de faire du Gerojep un groupement de fait, non déclaré, sans aucun statut pendant dix ans. L'organisation résiste pourtant aux remous provoqués par l'adoption de la loi Debré qui divise la Ligue de l'enseignement et les autres associations, pas seulement les catholiques,

---

<sup>743</sup> C. Christen et L. Besse, « Introduction : retracer l'histoire de l'éducation populaire (1815-1945) », art cit, p. 36.

<sup>744</sup> L. Besse, *Construire l'éducation populaire*, op. cit., p. 21.

<sup>745</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>746</sup> *Ibid.*, p. 21.

mais aussi les partisans d'une laïcité ouverte comme la Fédération française des Maisons de la jeunesse et de la culture (FFMJC). Elle marque également le début d'une période « perçue aujourd'hui comme une sorte d'âge d'or »<sup>747</sup> et de décroisement idéologique qu'on retrouve au sein des fédérations de ciné-clubs.

### 1. Des volontés de rapprochement et de coopération entre les fédérations

Comme nous l'avons vu, dans le contexte concurrentiel mis en place par l'attribution limitée de l'habilitation voulu par les bureaux de la Jeunesse et des Sports, les fédérations ont développé des stratégies de distinction forte afin de légitimer et de singulariser leur approche. Cependant, une fois que le champ s'est stabilisé, certains éducateurs remarquent et regrettent cet état de fait. C'est notamment le cas en 1956 de Marcel Roy de la Flecc qui dénonce le caractère isolé des fédérations et espère voir prochainement un « effort de rapprochement ».

« Les grandes fédérations de ciné-club, sans se concurrencer et sans s'ignorer, ont travaillé jusqu'ici chacune dans leur sphère. Il nous faut signaler que depuis quelque temps un effort de rapprochement se dessine sous des auspices sympathiques. Mais il est encore trop tôt pour préjuger de ce qu'il apportera. »<sup>748</sup>

Des collaborations sont néanmoins visibles assez rapidement. Nous pouvons même les faire remonter à la lutte en faveur de la législation du cinéma non commercial qui a d'ailleurs débouché sur quelques partenariats entre la FFCC, l'Ufoleis et la Flecc, notamment une soirée en soutien au court métrage français avec Travail et culture organisée le 10 mars 1954 à la Mutualité de Paris<sup>749</sup>. Elle fait suite à la constitution d'un comité de défense du court métrage français nommé Groupe des trente, réunissant des réalisateurs, auteurs, techniciens, etc<sup>750</sup>. À cette soirée, nous retrouvons Jean-Auguste Senèze<sup>751</sup> (secrétaire général de la Ligue de

---

<sup>747</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>748</sup> Marcel Roy, « Le mouvement ciné-club », *Téléciné*, n° spécial, septembre 1956, p. 11.

<sup>749</sup> Jacques Chevallier, « Le court métrage français moyen de culture », *Image et son*, n° 71, avril 1954, p. 5-6.

<sup>750</sup> « Le "Groupe des trente" et la défense du court métrage français », *Image et son*, n° 70, mars 1954, p. 17.

<sup>751</sup> Instituteur rural dans le Puy-de-Dôme et vétéran de la Première Guerre, Jean-Auguste Senèze a été militant socialiste à la SFIO, membre et secrétaire général du SNI et franc-maçon dans la loge du Grand Orient de France. Membre d'une amicale laïque dans les années 1920, il participe à la création de la Fédération des œuvres scolaires et post-scolaires du Puy-de-Dôme rattaché à la Ligue de l'enseignement dans laquelle il joue un grand rôle. Voir : Girault Jacques, « Senèze Jean-Auguste », in *Le Maitron dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social*, mise en ligne le 30 novembre 2010 dernière modification le 25 mars 2021, consulté le 25 octobre 2022, <https://maitron.fr/spip.php?article130988>.

l'enseignement)<sup>752</sup>, Jean Fauvez (secrétaire général de la Ligue de l'enseignement) et Henri Pialat qui déplorent la menace que fait courir le décret du 21 août 1953 – décret rétablissant la possibilité du double programme – sur le court métrage français considéré comme un outil culturel important. À la suite de cet appel, de nombreuses autres associations et fédérations s'y joignent, comme Film et vie et la FNCE<sup>753</sup>.

Mais une des premières véritables collaborations avec la majorité des fédérations est sans doute celle du Comité de liaison et d'actions des associations de cinéma pour la jeunesse qui regroupe le 7 mars 1956 : l'Ufoleis, la FFCC, la Flecc, la FFCCJ, la FCCC, Film et famille, Film et vie, mais aussi la FNCE, Ciné-jeunes, le Comité français du cinéma pour la jeunesse et Éducation et cinéma<sup>754</sup>. Ce comité – créé au Musée pédagogique – a pour but de lutter contre le décret fiscal du 30 avril qui permet le dégrèvement des séances de cinéma pour la jeunesse aussi bien pour le réseau commercial que pour le non commercial. Dès lors, les fédérations, à l'unanimité, regrettent que les séances pour la jeunesse puissent être organisées dans un cadre commercial et sans éducateurs du moment que les films soient tirés d'une liste constituée par la Direction des contributions indirectes<sup>755</sup>. Ainsi, leur champ d'action est considéré comme directement menacé, ce qui permet dans ce contexte de rassembler, comme nous l'observons, les fédérations pour faire face à la menace. Leurs revendications ne sont finalement pas entendues et le comité semble disparaître aussitôt<sup>756</sup>.

Un certain nombre de fédérations sont aussi représentées au sein du Cidalc qui a été créé en 1930 par Nicolas Pillat, sans doute membre du Comité français de l'Institut international du cinéma éducatif<sup>757</sup>. Dès ses débuts il rallie de nombreuses personnalités en France et à travers

---

<sup>752</sup> Il remplace alors le président Albert Bayet, malade à ce moment-là.

<sup>753</sup> On y trouve notamment : l'Association des anciens élèves de l'école technique de photographie et de cinématographie, l'Association des anciens élèves de l'Idhec, l'Association française de la critique de cinéma, les Ceméa, la FFMJC, la Fédération nationale des auberges de la jeunesse, la Fédération nationale des parents d'élèves des écoles publiques, la Fédération nationale des Unions départementales des délégations cantonales, les Francs et franches camarades, le Groupe personnaliste de l'art, Peuple et culture, la Société française de pédagogie, le Syndicat des producteurs de courts métrages, le Syndicat national de l'enseignement technique, Tourisme et travail, l'Union française universitaire, l'Union laïque des campeurs randonneurs, l'Union nationale des camps de montagne, la Fédération nationale des foyers ruraux, la Fédération de l'éducation nationale.

<sup>754</sup> « Première liste (officielle) de films "pour la jeunesse" », *Image et son*, n° 91, avril 1956, p. 11.

<sup>755</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 95.

<sup>756</sup> Cf. Chapitre VII/C/1.

<sup>757</sup> Site des archives de l'Unesco : <https://atom.archives.unesco.org/comite-international-pour-la-diffusion-artistique-et-litteraire-par-le-cinematographe-cidalc>. À propos de l'ICE voir TAILLIBERT Christel, « Le cinéma d'éducation et le projet internationaliste de la SDN : la brève histoire de l'Institut international du cinéma éducatif », in *Relations internationales*, n° 3, n° 183, 27 octobre 2020, p. 95-112.

le monde<sup>758</sup>. Rattaché à la Société des Nations (SDN) puis à l'UNESCO et installé à Rome, il est créé afin de « rapprocher les peuples par le cinématographe »<sup>759</sup>. Il groupe en son sein un certain nombre de comités nationaux de nombreux pays pour aborder la dimension éducative du cinéma. Il participe à de l'édition d'ouvrages et d'études comme l'ouvrage de Paul Leglise *Le Droit du cinéma non commercial*<sup>760</sup> et publie des sélections de films. En 1955, Marcel L'Herbier en est le conseiller technique et Léonide Moguy le conseiller général.

Le comité français a été recréé en 1945<sup>761</sup> sous la présidence de Marcel L'Herbier et avec les participations, entre autres, de la FNCE, de l'Idhec, de l'Ufocel, de Peuple et culture et de Travail et culture (la FFCC ayant refusé d'en faire partie). Il prend comme nom Comité national du cinéma d'enseignement et de culture (CNCEC) et regroupe de nombreuses structures liées au cinéma et/ou à l'éducation que ce soit l'Idhec, la Cinémathèque de l'académie de Paris, l'Office catholique du cinéma français, des syndicats d'exploitants ou de producteurs, de nombreux organismes d'État, notamment des ministères ainsi que de nombreuses associations<sup>762</sup>. Il a « pour objet la diffusion et le développement du cinéma éducatif, d'enseignement et culturel dans l'Union française » et « s'interdit toute activité d'ordre politique et confessionnel »<sup>763</sup>. Les fédérations de ciné-clubs, sans distinction religieuse ou politique, y sont acceptées. André Basdevant, inspecteur général de la Jeunesse et des Sports, en assure la présidence.

Dès 1952, font partie du comité de direction Mady de Tienda en tant que secrétaire générale (Film et vie), Maurice Cady en tant que vice-président (Ufoleis), Henry Agel (FFCCJ), Paul Leglise (CNC), Albert Ravé<sup>764</sup> (Ufoleis), et Jean Bréault (ministère des territoires d'outre-mer et fondateur de la FNCE), Marcel Cochin en tant que vice-président (FNCE) et Fernand Meyer

---

<sup>758</sup> En France : Aristide Briand, Édouard Herriot, Louis Lumière, Marcel Prévost, Paul Valéry, Abel Gance, Jean Benoît-Lévy, René Clair et Jacques de Baroncelli ; et à l'étranger : Aldous Huxley, H-G. Welles, Fritz Lang... entre autres. Nicolas Pillat, « Le Cidalc », *Films et documents*, n° 222, mai 1966, p. 5.

<sup>759</sup> Brochure du Cidalc, 1955, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/2.

<sup>760</sup> P. Leglise, *Le droit du cinéma non commercial*, op. cit.

<sup>761</sup> « Comité national du cinéma d'enseignement et de culture », *Cinéma jeunesse culture*, n° 1-2, avril-juin-juillet-septembre 1963, p. 2.

<sup>762</sup> Nous y retrouvons notamment la Fédération des associations de parents d'élèves des lycées et collèges, le Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active, le Centre de recherche de la RTF, la Fédération internationale des critiques (Unicrit), Loisirs jeunes, etc. : « Le centre français du film pour la jeunesse », *Bulletin de Film et vie*, n° 22, juillet 1964, p. 3-4.

<sup>763</sup> Statuts du Comité national français Cidalc, non daté, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/2.

<sup>764</sup> Ce pourrait également être André Ravé.



en tant que vice-président (FNCE, Idhec). Dans une liste de membres non datée, nous retrouvons également, Calvet (Flecc), Marcel Roy (Flecc), Jacques Chevallier (Ufoleis), M. Bellu (Ufoleis), Jean et Ginette Delmas (FFCCJ), Mme Malassenet (FCJJC), Sonika Bô (Club Cendrillon, FFCCJ) et Bernard Taufour (Film et famille).

Il est encore difficile d'évaluer l'importance du rôle qu'ont pu jouer le CNCEC à l'échelle nationale et le Cidalc à l'échelle internationale. D'autant plus, que très peu des revues des fédérations ont l'air d'avoir communiqué autour de son action. Il est également difficile de savoir à quel point la collaboration entre les différentes structures a été poussée et à quel moment précis chaque fédération a adhéré. Il semble cependant que la majorité se soit ralliée au milieu des années 1950, comme la Flecc qui l'annonce en 1956<sup>765</sup> ou Film et famille en 1958<sup>766</sup>.

La FNCE semble être l'organisme qui a le plus promu l'action du Cidalc au sein des lignes de *Films et documents*<sup>767</sup> jusqu'à y accorder un numéro spécial<sup>768</sup> en 1949. Dans celui-ci est publiée une liste de vingt-deux organismes d'éducation cinématographique usant du cinéma non commercial reliés au Cidalc, dépassant de loin les fédérations habilitées dont seule l'Ufocel est représentante à ce moment-là. *Écrans de France* retransmet également un article de la revue du comité international – *Cinéma éducatif et culturel*<sup>769</sup> – dans ses colonnes.

Ainsi le CNCEC paraît se positionner comme une des rares structures arrivant à réunir à la fois des mouvements confessionnels et laïques, et ce malgré le fait qu'elle annonce défendre un « langage universel duquel il faut bannir toute propagande politique ou confessionnelle »<sup>770</sup>. L'Ufoleis, quant à elle, semble avoir quelque peu dérogé à la règle de la non-collaboration avec des organismes confessionnels, même si ceux-ci sont arrivés plus tard. La grande absente reste tout de même la FFCC pour qui soit la fédération n'a pas voulu participer à ce projet, soit son projet a été jugé trop politique par le CNCEC, notamment à cause de sa trop grande proximité avec le PCF.

---

<sup>765</sup> Exposé de Marcel Roy sur le travail de la Flecc et ses rapports avec les autres mouvements, 3 février 1956, CNAEF, 11\_LA\_501.

<sup>766</sup> « Communiqué du Cidalc », *Écrans de France*, n° 200, 15 novembre 1958, p. 10-11.

<sup>767</sup> « Au Cidalc », *Films et documents*, n° 25, mars 1949, p. 283 ; « Au Cidalc », *Films et documents*, n° 85, novembre 1954, p. 533.

<sup>768</sup> *Films et documents*, n° 27, mai 1949.

<sup>769</sup> Revue publiée de 1952 à 1961.

<sup>770</sup> Brochure du Cidalc, 1955, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/2.

Mais ce sont sans doute les Rencontres internationales du film pour la jeunesse qui sont les plus représentatives de la politique de coopération mise en place par le gouvernement. Elles sont organisées du 2 au 12 juillet 1960 dans « esprit de large union nationale et internationale »<sup>771</sup>, sous le haut patronage de Louis Joxe, ministre de l'Éducation nationale, de Maurice Herzog et sous la présidence du maire de Cannes, Bernard Cornut-Gentille. Dans ce cadre, une union entre les jeunes et les adultes est envisagée afin de construire une « sorte de vaste coopérative de consommation des films pour faire un barrage à ce qui avilit la jeunesse, en soutenant de toutes nos forces ce qu'il exalte et il instruit »<sup>772</sup>, « par-delà les divergences politiques et religieuses dans le but d'unir ceux qui aiment le cinéma et la Jeunesse »<sup>773</sup>. Ainsi se réunissent de nombreuses personnalités du cinéma (Sadoul, Agel, Charles Ford, Leprohon, Clair, etc.), de nombreux membres des ministères de l'Éducation nationale et des Affaires étrangères ainsi que de l'Académie française et les fédérations de ciné-clubs. Effectivement, Film et famille, la CRCC, la Fac, la FFCCJ, la Flecc, Film et vie et l'Unicc sont invités à y participer. D'autres organismes comme le Comité français du cinéma pour la jeunesse et le Centre national des ciné-clubs de jeunes (CNCCJ) de Belgique sont également conviés. Le but est ainsi de « rassembler un très grand nombre d'associations familiales, politiques et religieuses par-delà leurs divergences, pour la même action de salut public, en faveur d'un immense réseau de soutien national et international »<sup>774</sup> autour des appréhensions concernant l'influence du cinéma sur la jeunesse :

« Puisque nous n'avons ni le choix du problème, ni celui du but, il faut agir et agir tout de suite. Par-delà les divergences métaphysiques, il faut que s'unissent tous ceux qui comprennent que le plus grave problème de notre temps est celui de la formation humaine d'un milliard de jeunes de moins de vingt ans qui disposeront demain de moyens techniques propres à effrayer les imaginations les plus audacieuses. Si l'accord n'existe pas sur ce qu'il faudrait faire, l'entente est facile sur ce qu'il ne faut pas faire ; la propagation du vice, du crime et du mensonge au nom d'une liberté fallacieuse ne peut être que le plus sûr moyen de tromper les consciences et de les écarter des vrais problèmes humains qui sont économiques, politiques et spirituels. Il s'agit de préférer au cinéma qui déforme et avilit, celui qui donne aux jeunes le goût de la culture et de la fraternité. Il s'agit de grouper, contre un cinéma qui altère les plus hautes valeurs spirituelles, ceux qui croient que le cinéma peut

---

<sup>771</sup> Lettre de Francis Legrand à la Jec, 8 juin 1960, CNAEF, 12\_LA\_295.

<sup>772</sup> Lettre de Francis Legrand à la Jec, 8 juin 1960, CNAEF, 12\_LA\_295.

<sup>773</sup> Rencontres internationales du film pour la jeunesse, CNAEF, 12\_LA\_295.

<sup>774</sup> Rencontres internationales du film pour la jeunesse, CNAEF, 12\_LA\_295.

être le plus grand art de culture populaire du XX<sup>e</sup> siècle, le cinéma des Chaplin, des [John] Ford, des Einstein ou des Clair.

Ainsi s'accomplira lentement, mais avec conviction, l'union nationale et internationale des responsables de la jeunesse, condition première à l'organisation d'un pool international des chefs-d'œuvre didactiques et des grandes œuvres cinématographiques. »<sup>775</sup>

De grands organismes étatiques ou paraétatiques tentent dans une volonté du développement du cinéma culturel, notamment en direction de la jeunesse, de coaliser les différentes forces de proposition, peu importe leurs identités politiques et/ou religieuses jugées « si divisées qu'elles ne peuvent plus agir »<sup>776</sup>. Ces travaux préparent le terrain à la circulaire du recteur Capelle qui prévoit « l'enseignement du cinéma, pour lutter contre "l'influence subie" par la jeunesse » où « l'exemple est pris sur les ciné-clubs qui contribuent à développer le sens critique, à apprécier la valeur esthétique et psychologique des grandes œuvres en même temps qu'ils permettent l'étude du langage cinématographique »<sup>777</sup>. Nous remarquons cependant, encore une fois, l'absence de la FFCC qui semble se tenir plutôt éloignée des sujets concernant l'éducation cinématographique de la jeunesse.

Entre les fédérations, les envies de collaboration se font sentir malgré les difficultés à les mettre en place. Film et famille déclare des relations interfédérales « presque inexistantes, alors qu'il y a une douzaine d'années elles étaient fréquentes ». Des rapports existent cependant via l'échange réciproque des publications respectives et le prêt de films entre les fédérations avec notamment la Flecc, la Fac et la FFCC<sup>778</sup>. Nous l'observons également du côté de la Fédération Jean Vigo qui trouve que sa collaboration avec la Flecc se « joue en tout cas très normalement et quotidiennement pour la distribution des films acquis par l'une ou l'autre fédération » et qui échange également des films avec la FFCC et l'Unicc. Mais, de même que pour Film et famille, dans sa globalité, la collaboration ne progresse pas. Pour la Fédération Jean Vigo, c'est à cause des différences de publics :

« Chacune a pris au cours de 15 ou 20 ans son style propre ; en sorte que les besoins, en matière de programmation, ne paraissent pas toujours les mêmes (attitudes diverses devant

---

<sup>775</sup> Le Comité directeur des Rencontres internationales du film pour la jeunesse, Appel, CNAEF, 12\_LA\_295.

<sup>776</sup> Le Comité directeur des Rencontres internationales du film pour la jeunesse, Appel, CNAEF, 12\_LA\_295.

<sup>777</sup> DUJARDIN Rémi, *Le Cinéma dans la commune : éducation populaire, action culturelle et cinéma : document*, Marly-le-Roi, France, Institut national d'éducation populaire, 1983, 268 p, p. 74.

<sup>778</sup> Compte-rendu de Film et famille, 1965, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/87.

la version originale ou le film doublé ; devant le film totalement inédit ou le film très connu valorisé par la discussion ; etc.) »<sup>779</sup>

Même si dans les organismes où les différentes fédérations se retrouvent, elles tombent en général d'accord pour défendre les points de vue communs qu'appelle la défense de la culture cinématographique, les fédérations restent très pessimistes en ce qui concerne l'évolution des collaborations - des difficultés notamment dues à des publics et des approches différentes de l'éducation culturelle cinématographique – alors même que les relations s'apaisent, en particulier entre les catholiques et les communistes.

## 2. Communistes et catholiques : des rapprochements dans le contexte de la guerre d'Algérie

Au début des années 1960, la FFCC tente de s'élargir en multipliant son nombre de ciné-clubs. Par cet effort d'agrandissement, l'idéologie communiste en son sein paraît moins marquée. De plus, le Parti communiste est en perte de vitesse depuis 1953 et les premiers signes de déstalinisation, mais surtout à partir de 1956, véritable année de « césure », avec la publication du rapport Khrouchtchev au printemps, puis l'intervention soviétique en Hongrie à l'automne qui « ébranle les convictions de l'*intelligentsia* communiste française »<sup>780</sup>. Les positionnements multiples et ambigus face à la guerre d'Algérie n'arrangeront pas non plus la situation.

Cette prise de distance de la fédération inquiète le bureau politique du PCF qui « veut garder une influence sur la FFCC sans que celle-ci ne soit trop visible »<sup>781</sup> et en appelle à « ne pas adresser de lettres aux directions fédérales mais s'efforcer de travailler avec les communistes qui jouent un rôle dans les directions des ciné-clubs »<sup>782</sup>. Cette stratégie s'ancre dans cette même volonté d'élargissement puisque le PCF « préfère qu'elle s'affiche apolitique afin d'attirer le plus grand nombre d'adhérents »<sup>783</sup> et fait directement suite au rapport « Le PC, les intellectuels et la culture » signé par Léo Figuière en 1962 :

---

<sup>779</sup> Relation interfédérale, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/86.

<sup>780</sup> P. Gallinari, *Les communistes et le cinéma*, op. cit., p. 198.

<sup>781</sup> *Ibid.*, p. 144.

<sup>782</sup> Archives du PCF, compte-rendu de la réunion du Secrétariat du 22 mai 1962, cité par *Ibid.*, p. 244.

<sup>783</sup> P. Gallinari, *Les communistes et le cinéma*, op. cit.

« Il existe en outre des organisations où nous devrions avoir des positions très fortes. C'est le cas de Travail et culture. C'est aussi le cas de la Fédération française des ciné-clubs dont le rôle a grandi ces dernières années. »<sup>784</sup>

Cependant, nombre de ciné-clubs, notamment de la région parisienne, ne se retrouvent plus dans les positions de la FFCC où ils observent « de l'uniformisation et du conformisme grandissant »<sup>785</sup> dans les ciné-clubs affiliés en particulier ruraux. Les ciné-clubs d'Aubervilliers, Action et Cinéma et vérité s'expriment dans les lignes de *Positif*<sup>786</sup> et réclament une plus forte ambition militante et progressiste et invitent la fédération « à renouer avec son état d'esprit d'origine, plus engagé »<sup>787</sup>.

Dans cette période, la FFCC se retrouve entre un PCF discret et des militants divisés sur les questions d'engagement politique. Elle s'inscrit alors dans un entre-deux entamant une période où la fédération se détache peu à peu de son ancrage dans les idéaux communistes. Le contexte se prête à un abaissement des tensions en particulier entre les communistes et les catholiques qui se retrouvent en 1965 autour du film *l'Évangile selon Saint-Matthieu* (Pier Paolo Pasolini, 1964), œuvre se réclamant d'un point de vue marxiste sur la vie de Jésus. Le film est grandement apprécié par une frange des milieux catholiques – il reçoit le grand prix de l'Ocic en 1965 – et provoque des discussions avec les communistes notamment au sein de *Témoignage chrétien*<sup>788</sup>. Le film est grandement mis en avant dans les réseaux chrétiens plutôt ancrés à gauche, mais « le film qui, loin d'être plébiscité, est soutenu sans zèle particulier par la critique catholique française (outre *Téléciné*), ne bénéficie pas cependant d'un appui intellectuel inébranlable dans l'opinion confessionnelle »<sup>789</sup>. Ainsi, la publication de *Témoignage chrétien*, dont un certain nombre de rédacteurs sont également à *Téléciné*<sup>790</sup>, lui vaut un blâme hiérarchique. L'Église reste campée sur ses positions alors même que nombre des militants sont partisans d'un plus grand rapprochement avec les autres mouvements.

Certains militants et animateurs communistes et catholiques tentent également de provoquer le dialogue et même des collaborations que le contexte de la guerre d'Algérie favorise

---

<sup>784</sup> Figuière Léo, « Le PC, les intellectuels et la culture », rapport présenté devant le Bureau politique le 19 janvier 1962, cité par *Ibid.*, p. 212.

<sup>785</sup> *Ibid.*, p. 245.

<sup>786</sup> « Où en sont les ciné-clubs ? », *Positif*, n° 50-51-53, mars 1963, p. 180-213.

<sup>787</sup> P. Gallinari, *Les communistes et le cinéma*, op. cit., p. 245.

<sup>788</sup> « Des marxistes et des chrétiens parlent de Dieu » *Témoignage chrétien*, 18 mars 1965

<sup>789</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 436.

<sup>790</sup> C'est notamment le cas de Madeleine Garrigou-Lagrange et Georges Salachas.

particulièrement. La FFCC offre par exemple une tribune dans *Cinéma* à l'abbé J. Réverseau<sup>791</sup> dans sa rubrique « Polémique » - « ouverte à tous ceux qui se passionnent pour les problèmes de l'esthétique et de l'éthique cinématographique [...] même si leur contenu polémique ne correspond pas toujours à nos propres positions » - afin qu'il puisse traiter du sujet de l'esthétique du cinéma et de la moralité<sup>792</sup>. Nous retrouvons également des traces de ces rapprochements dans certains projets de ciné-club.

Par exemple, à la fin des années 1950, le ciné-club d'Ivry, retrouve une santé grâce à l'implication de nouveaux militants, majoritairement catholiques et issus de la Joc. Il garde malgré tout son idéologie marxiste et son approche multiconfessionnelle. Municipalité et paroisse travaillent alors de concert. Gérard Le Grand, trésorier et proche des idées d'*Esprit* et d'Emmanuel Mounier, était particulièrement sensible à « l'absence de tension idéologique ou politique... La moitié des spectateurs allait à la messe du dimanche, l'autre moitié dans leurs cellules respectives, mais les débats étaient de bon aloi avec ouverture sur la culture moderne ». Selon Pierre Hébrail, prêtre à Ivry, « le ciné-club fut pour les uns comme pour les autres un lieu de respect mutuel, de relations dans un effort commun pour le plus grand bien des gens : pour la culture ! Le ciné-club a été un lieu de rencontre d'une certaine mentalité ivryenne de pluralisme à laquelle on participait »<sup>793</sup>.

Dans les années 1960, les membres du bureau du ciné-club restent « moitié catholiques, moitié communistes ». La programmation se fait en commun dans une « bonne tenue ». Pour Jean Offredo, vice-président, « le moment du choix des films était très vivant, un moment important du dialogue entre communistes et chrétiens : c'était ma manière de vivre Vatican II à Ivry, une expérience conciliaire concrète »<sup>794</sup>. C'est également une stratégie adaptée par le Ciné-club de Colmar qui dès le début des années 1950 renouvelle son conseil d'administration pour y faire entrer des représentants du culte :

« L'actuel président, Me Wendling, avocat à la Cour d'appel, procéda à un renouvellement du conseil d'administration, y introduisant des autorités locales, des membres du culte, dont la présence conférait au C.C. une représentativité qu'il n'avait pas auparavant. Longtemps

---

<sup>791</sup> Fondateur de Cinéma et culture, association ayant pour but « de promouvoir la culture cinématographique dans les établissements libres, secondaires et techniques » : M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 380.

<sup>792</sup> Abbé J. Réverseau, « La morale catholique et le cinéma », *Cinéma*, n° 51, novembre-décembre 1960, pp. 62-66.

<sup>793</sup> A. Destouches, « Vie et mort d'un ciné-club », art cit.

<sup>794</sup> *Ibid.*

en effet – les préjugés sont d’autant plus tenaces qu’ils sont moins fondés – certains milieux étaient persuadés que le ciné-club de Colmar était politiquement marqué et que ce qu’il appelait son indépendance masquait une adhésion d’esprit à un progressisme jugé de mauvais aloi. Il importait de lever ces exclusives, afin que le club puisse accueillir ceux-là précisément qui s’en écartaient eux-mêmes : la composition du nouveau comité d’administration était garante de sa neutralité. »<sup>795</sup>

Ce besoin de représentation est d’autant plus fort que le mélange des publics semble avoir été assez courant tout au long de notre période. Les nombreux départs des chrétiens de la FFCC à la fin des années 1940 ne se sont donc pas forcément répercutés sur tous les ciné-clubs. Jean Michel en témoigne notamment dans *Cinéma* :

« D’autres images encore : je me souviens de cette tribune du cinéma que nous organisâmes sur le cinéma et la morale, où s’affrontèrent dans des discussions courtoises mais passionnées chrétiens et marxistes, artistes et enseignants... »<sup>796</sup>

Autre exemple de rapprochement dans le ciné-club Action de Toulouse que Joseph Casals tente de mener à bien. Robert Escoffier, un instituteur de Morières, militant syndical, laïque et communiste, fait part des multiples projets auxquels il participe concernant en particulier la diffusion de films anticoloniaux :

« D’autre part, un ami d’Apt (Clauzade prof d’hist nat) connaît un curé à Marseille, introduit auprès des milieux nord-africains, qui serait intéressé aussi par *Octobre à Paris* et qui pourrait sans doute le projeter dans une salle paroissiale. Qu’en pensez-vous ? (Je n’aime pas les milieux cléricaux et bien qu’appartenant à une tendance syndicale, “l’école émancipée”, violemment anticléricale, j’ai quelques contacts avec des chrétiens de gauche s’étant engagés dans JR lors de la guerre d’Algérie). »<sup>797</sup>

Un exemple de ces mouvements de chrétiens de gauche peut être La Vie nouvelle qui s’inscrit dans la droite lignée de la pensée de Emmanuel Mounier et de la revue *Esprit*. Elle appelle notamment la Jec/F à la manifestation du 27 octobre 1960 au côté de l’Unef, de la CFTC, de FO et de la Fen<sup>798</sup>.

---

<sup>795</sup> « Si le ciné-club de Colmar vous était conté », *Cinéma*, n° 55, avril 1961, p. 153.

<sup>796</sup> Jean Michel, « Dix ans de ciné-club », *Cinéma*, n° 5, avril 1955, p. 40.

<sup>797</sup> Lettre de Robert Escoffier à Joseph Casal, 30 juin 1963, Archives de la Cinémathèque de Toulouse, F7-6.

<sup>798</sup> Lettre de A. Cruziat et G. Colas, CNAEF, 12\_LA\_295.

Quoiqu'il en soit, les autorités ecclésiales se détournent à ce moment-là du mouvement des ciné-clubs qui échappe à leur contrôle. Les instances catholiques comme l'Ocic, « qui abandonne progressivement les méthodes des ciné-clubs à partir des années 1960 pour proposer son propre modèle d'enseignement au sein des établissements scolaires »<sup>799</sup>. La Fac – dont nous supposons qu'elle a été créée pour contrebalancer la Flecc – et plus particulièrement l'association Langage total qui lui est affiliée, en sont les parangons notamment avec la publication de l'ouvrage *Du ciné-club au langage total* d'Antoine Vallet publié en 1968.

« Son contenu, tout comme son titre évocateur, illustre cette volonté de dépasser les méthodes du ciné-club jugées périmées et inadaptées pour accéder à un apprentissage du langage total, terme adopté à l'issue du congrès du Centre international du film pour la jeunesse qui se tint à Oslo en octobre 1964. En se consacrant presque exclusivement au milieu scolaire et en prônant un cadre plus rigide, les éducateurs et les pédagogues de l'Ocic et de la CCR distinguent ainsi progressivement des fédérations de ciné-clubs qui tentent, à l'inverse, de pérenniser un modèle initié dans les années 1950 tout en revendiquant une certaine ouverture. »<sup>800</sup>

Parallèlement, les relations entre la Flecc et la CCRT, qui « ne peut s'appuyer sur un réseau de ciné-clubs d'établissements pour développer son offre de formation »<sup>801</sup>, se distendent. Pourtant, en 1960, la Flecc peut « s'appuyer sur un réseau déjà extrêmement dense qui couvre plus de 300 villes » et particulièrement implanté en Vendée, en région parisienne, en Picardie, en Normandie, dans la Marne et dans les régions de Lyon et Saint-Étienne<sup>802</sup>. Cependant, l'extension de la Flecc réinterroge son identité. En s'ouvrant aux ciné-clubs, elle s'expose au monde extérieur aux mouvements de jeunesse catholique et aux établissements privés qui remettent profondément en cause l'organisation de la fédération.

Les relations distendues de la FFCC au PCF, et la volonté de se dernier d'ouvrir au maximum les structures dans lesquelles elle est présente contribue à un rapprochement avec des milieux catholiques de plus en plus divisés sur les questions politiques. Les associations et leurs militants se prononçant très majoritairement en faveur de la décolonisation et des indépendantismes se rapprochent des militants communistes participant au contexte général d'idéal de coopération entre les structures.

Ce contexte de rapprochement est fortement nourri par les oppositions au gouvernement gaulliste et à la guerre d'Algérie. Il s'observe ainsi jusque dans les mouvements ciné-clubs qui,

---

<sup>799</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, op. cit., p. 292.

<sup>800</sup> *Ibid.*

<sup>801</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 455.

<sup>802</sup> *Ibid.*, p. 445.



comme on l'a vu précédemment, participent directement aux luttes sur le terrain culturel. Ainsi, les structures les plus proches ont tendance à se rapprocher. Cependant, du côté de l'Église catholique, ces rapprochements sont assez mal vus. Celle-ci tente dès lors de proposer ses propres structures tandis qu'une fédération comme Film et famille paraît rester fidèle. Ce constat nous fait entrevoir les premiers effets d'une sécularisation de grande échelle, qui a, de fait, un impact sur les mouvements ciné-clubs.

### C. Les mouvements confessionnels face à une première phase de sécularisation

Dans les années 1960, l'Église catholique fait face dans nombre de ses mouvements à des revendications contraires à ses positionnements. Dès les années 1950, nous en observons les premiers signes avec la crise de l'ACJF, qui voit l'organisme dissout la même année « au terme d'un affrontement qui oppose en son sein les mouvements spécialisés d'Action catholique »<sup>803</sup>, notamment la démission de la Jec/F face à la Joc refusant « la formation d'un grand mouvement fondé sur le regroupement des jeunes par-delà leur origine sociale » alors même que la guerre d'Algérie divise<sup>804</sup>. D'autres facteurs y contribuent puisque le « déclin des œuvres de jeunesse catholique dans les années 1950-1960 s'explique également par le retrait des prêtres qui estimaient avoir plus important à faire que d'encadrer les patronages »<sup>805</sup> ou, dit autrement :

« La crise de l'ACJF [...] peut être lue comme un symptôme de la difficulté de l'Église à accepter l'autonomie de pensée et d'initiative des laïcs, particulièrement quand ceux-ci mettent en question les alliances traditionnelles de l'Église avec certaines forces politiques de droite. Ces mouvements, parmi d'autres, permettent à des catholiques de se dégager de l'emprise de l'autorité religieuse, parfois de la braver dans une période où il n'est pas toujours facile d'être catholique et de s'affirmer à gauche ou/et laïque. »<sup>806</sup>

L'exemple sans doute le plus connu de la période de sécularisation qui touche l'Église reste celui de la CFTC qui se sécularise et devient la Confédération française démocratique du travail (CFDT) en 1964 ; mais les mouvements de jeunesse de l'Action catholique spécialisée sont aussi touchés de plein fouet par les revendications politiques issues, entre autres, de la militance

---

<sup>803</sup> PRUDHOMME Claude, « Les jeunes chrétiennes en crise (1955-1980) » in *À la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, PELLETIER Denis et SCHLEGEL Jean-Louis (dir.), Paris, France, Points, 2015, p. 323-349, p. 324.

<sup>804</sup> *Ibid.*

<sup>805</sup> L. Besse, F. Chateigner et F. Ihaddadene, « Note de synthèse : l'éducation populaire », art cit, p. 16.

<sup>806</sup> B. Duriez, « Action catholique rurale et ouvrière et engagement social : à distance de la politique », art cit, p. 157.

en faveur de l'indépendance de l'Algérie. De fait, ce contexte d'éloignement des positionnements ecclésiastiques se ressent au sein des fédérations catholiques en particulier de la Flecc. En outre, cette période de sécularisation atteint son apogée lors de mai 1968.

#### 1. La crise de l'Action catholique spécialisée impacte la Fédération loisirs et culture cinématographique

Dès le milieu des années 1950, la Flecc se situe dans des troubles concernant ses différentes actions. Au début simple association d'information sur le cinéma pour les mouvements de jeunesse de l'ACJF, elle devient au début des années 1950 une véritable fédération de ciné-clubs qui programme des films de façon régulière à partir de 1950/1951. Elle compte ainsi 250 clubs en 1956, année durant laquelle elle commence à diversifier ses publics cibles et commence à s'intéresser aux ciné-clubs d'adultes alors qu'elle s'ancre principalement autour du cinéma pour la jeunesse.

Cependant, des problèmes se posent suite à l'adhésion de clubs qui ne sont pas forcément issus des mouvements de jeunesse de l'Action catholique spécialisée et face au désintérêt de ces mêmes mouvements qui ne semblent pas utiliser les services mis à leur disposition. Ce dernier problème est relevé par Marcel Roy (secrétaire général), dès 1956, où il fait remarquer que « la Flecc n'est pas utilisée au maximum par les mouvements de l'ACJF. Il est nécessaire de rechercher des structures qui leur permettraient de mieux suivre ses travaux »<sup>807</sup>. S'il réaffirme que la fédération n'a aucune raison d'exister en dehors des mouvements, il s'inquiète tout de même de la possibilité qu'elle échappe pour toujours au contrôle de l'ACJF. Danger qui a failli se produire à une époque récente<sup>808</sup>.

Mais ce n'est que quelques années plus tard en octobre 1959 qu'André Vial, président de la Flecc<sup>809</sup>, juge « nécessaire d'envisager une refonte des statuts »<sup>810</sup>, en partie pour les besoins de la société Créci-film fondée par la fédération qui réalise des doublages de films pour enfants. Trois objectifs sont posés : répondre plus efficacement aux problèmes qui sont posés à la

---

<sup>807</sup> Exposé de Marcel Roy sur le travail de la Flecc et ses rapports avec les autres mouvements, 3 février 1956, CNAEF, 11\_LA\_501.

<sup>808</sup> Exposé de Marcel Roy sur le travail de la Flecc et ses rapports avec les autres mouvements, 3 février 1956, CNAEF, 11\_LA\_501.

<sup>809</sup> André Vial est notamment le président de l'ACJF jusqu'à sa démission le 15 septembre 1956, il est issu de la JAC. C. Prudhomme, « Les jeunesses chrétiennes en crise (1955-1980) », art cit.

<sup>810</sup> Compte-rendu du conseil d'administration de la Flecc, 3 octobre 1958, CNAEF, 11\_LA\_501.

fédération, améliorer son action et attribuer un pouvoir et une participation réelle des mouvements ( en particulier des ciné-clubs) qui ne s’y sentent pas inclus. Pour les atteindre, les membres pensent soit à diviser la Flecc en deux (entre public jeune et public adulte), soit de la transformer en confédération d’associations.

Dans ce deuxième cas, celui qui sera favorisé, il est proposé de créer quatre « associations nationales » qui lui seraient fédérées, qui s’occuperaient respectivement des ciné-clubs, du cinéma scolaire, du cinéma populaire et du cinéma pour enfant. Cet agencement permet aux mouvements d’Action catholique spécialisés, fondateurs de la Flecc, de continuer à exercer un pouvoir au niveau confédéral tout en donnant davantage de pouvoir d’agir aux autres associations à l’échelle fédérale (où sont aussi présents les mouvements de l’ACJF). Ces propositions montrent finalement que la Flecc ne considère les ciné-clubs que comme un aspect de ses activités. Cependant, la situation n’a pas l’air d’évoluer.

C’est seulement plusieurs années après, lors du conseil d’administration du 21 mars 1962, qu’est réellement mise sur pied une commission qui a pour charge de proposer une modification des statuts. Les Jec/F, Jac et Joc participent directement à cette commission ainsi que Marcel Roy. La Flecc faisant face aux développements de ses services techniques, à la progression des ciné-clubs adultes et scolaires et à la crise de l’Action catholique, il semble désormais indispensable aux militants de procéder à une modification profonde des statuts qui n’ont pas évolué depuis 1950 et dont la structure juridique et administrative relève de l’« anomalie »<sup>811</sup>.

Durant 12 ans, les ciné-clubs ont pris une plus en plus grande importance au sein de la fédération qui se déclare au « deuxième rang (par ordre d’importance) parmi les 11 fédérations habilitées »<sup>812</sup>. Ceux-ci ont des orientations très diverses : « confessionnelles, paroissiaux, non confessionnels, avec animation chrétienne, interconfessionnels, laïques dans le sens d’ouvert à tous, laïques dans le sens philosophique du terme ciné-club à prédominance esthétique, d’autres sociale ou morale... »<sup>813</sup>. La Flecc met en avant sa non-intervention auprès des ciné-clubs mis à part quelques très rares radiations. Aucun ciné-club n’a fait appel à l’assemblée générale, ce qui, pour Marcel Roy, aurait eu pour conséquence de faire « éclater la “malformation” juridique de la Flecc »<sup>814</sup>. Cet état des lieux appuie l’idée de « dissension entre les fédérations et certains

---

<sup>811</sup> Marcel Roy, Note concernant les réformes des structures de la Flecc, 21 mars 1962, CNAEF, 11\_LA\_501.

<sup>812</sup> Marcel Roy, Note concernant les réformes des structures de la Flecc, 21 mars 1962, CNAEF, 11\_LA\_501.

<sup>813</sup> Marcel Roy, Note concernant les réformes des structures de la Flecc, 21 mars 1962, CNAEF, 11\_LA\_501.

<sup>814</sup> Marcel Roy, Note concernant les réformes des structures de la Flecc, 21 mars 1962, CNAEF, 11\_LA\_501.

ciné-clubs »<sup>815</sup> que révèle l'absence de cadre légal. Cette absence des ciné-clubs au sein du conseil d'administration ne semble pas répondre à l'objectif du CNC qui « encourage la concentration du mouvement autour des principales fédérations »<sup>816</sup>. Si à la FFCC, la situation met en lumière les nombreuses divergences entre les ciné-clubs et avec la fédération, à la Flecc il semble que ce soit le manque de lien entre la fédération et ses ciné-clubs.

La Flecc déclare également 887 associations adhérentes ne relevant pas du modèle du ciné-club et un service d'initiation cinématographique scolaire qui touche très majoritairement aux collèges de l'enseignement privé. Leur importance dans ce monde les a forcés à adopter des stratégies face « à certaine tactique concurrente » – probablement en premier lieu la concurrence de la FAC – et à « diverses sollicitations ». L'idée de structurer les ciné-clubs scolaires autour des Associations de parents d'élève de l'enseignement libre (Apeel) fut abandonnée face à l'aspect « rétrograde (beaucoup plus que les éducateurs) sur les plans de la culture cinématographique »<sup>817</sup>. Finalement, pour répondre au besoin d'organisation, la Flecc crée en 1956 l'Union nationale des clubs d'initiation scolaire au cinéma (Unscic).

Au vu de la multiplication des actions et de leurs importances, la Flecc ne peut plus rester, comme elle l'était au départ, un « service des mouvements », c'est-à-dire réservé aux mouvements de jeunesse. L'ACJF ayant disparu et les mouvements étant en crise, la Flecc met en avant ses multiples réseaux, comme la CFTC qui considère la fédération « comme son service cinéma », le Centre de culture ouvrière (CCO)<sup>818</sup>, Hommes et cinéma, les VVF, les Scouts et Guides de France, l'Action catholique ouvrière (Aco) ou l'Occaj. D'autres semblent s'en éloigner sans doute au vu des difficultés de « trouver la possibilité de faire participer à un stade quelconque ses dirigeants à l'élaboration d'une politique culturelle »<sup>819</sup> démontrant l'échec de la Flecc à inclure de nouveaux mouvements dans son organisation. L'intérêt de cette commission est ainsi d'éviter que la Flecc ne dérive vers « une forme de direction

---

<sup>815</sup> L. Souillés-Debats, « L'institutionnalisation des ciné-clubs : du statu quo professionnel à l'uniformisation d'un mouvement (1957-1964) », art cit, p. 166.

<sup>816</sup> L. Souillés-Debats, « L'institutionnalisation des ciné-clubs : du statu quo professionnel à l'uniformisation d'un mouvement (1957-1964) », art cit.

<sup>817</sup> Marcel Roy, Note concernant les réformes des structures de la Flecc, 21 mars 1962, CNAEF, 11\_LA\_501 ; les Apeel tendent effectivement plus vers une vision proche de celle de Film et famille.

<sup>818</sup> Le CCO créé en 1956 poursuit l'action de l'Institut de culture ouvrière (Ico) créé à Marly en février 1945 associant la Joc/F le MPF et la CFTC. Elle est agréée pour la formation ouvrière. CHAUVIERE Michel, « Éducation populaire et mouvements familiaux ouvriers chrétiens », in *Vie sociale*, n° 4, vol. 4, 2009, p. 55-67.

<sup>819</sup> C'est notamment le cas de la FSF (Fédération sportive de France qui deviendra en 1968 la Fédération sportive et culturelle de France), du MIO, de l'ACI (Action catholique des milieux indépendants) et de la Vie nouvelle. Note concernant les réformes des structures de la Flecc, 1962, CNAEF, 11\_LA\_501.

technocratique ce qui est finalement l'évolution automatique de tout groupement – toute société – dont l'évolution des structures ne suit pas la vie »<sup>820</sup>. Le pouvoir démesuré des mouvements de jeunesse au sein de l'organisation avait d'ailleurs déjà été mis en lumière dans le rapport de Pierre Arents :

« En conclusion, et sous réserve que, par décision d'une assemblée générale, la Fédération loisirs et culture cinématographique modifie ses statuts de façon à réduire le rôle trop exclusivement prééminent des mouvements de jeunesse fondateurs et accorde par une représentation plus réelle de ses clubs et groupements de bases la place que ceux-ci doivent avoir dans la vie et la direction d'une fédération digne de ce nom. »<sup>821</sup>

Autre problème signalé, un décalage entre l'équipe des permanents et le conseil de direction, notamment dans la perception du mouvement. Il est reproché à l'équipe de direction certaines collaborations établies sur des bases fausses, comme avec le CCO ou la CFTC. Pour la direction :

« Cela provient en parti et pour la plupart de leur formation de base. Mais aussi parce qu'à leur niveau ils n'ont pas une vue d'ensemble. Mais notre intention était de les ouvrir progressivement à ces problèmes. Aux dernières journées de permanents nous avons fait un topo sur la laïcité et est prévu pour juin un stage de 8 jours de formation générale en collaboration avec le CCO. Certains ont été envoyés dans des stages de Bierville. »<sup>822</sup>

Cette première référence à la laïcité semble indiquer un positionnement moins ancré dans le catholicisme en ce début des années 1960 dans une période marquée par des rencontres, en particulier du côté de la Jec/F et de l'Unef et d'autres mouvements de jeunes, notamment « chrétiens, laïques, socialistes, communistes au sein de coordination »<sup>823</sup>.

Les discussions autour des changements de statuts sont complexes et très politiques. Lors d'une des premières réunions portant sur le changement de structure, les mouvements de jeunesse de l'Action catholique spécialisée annoncent qu'ils « veulent que la Flecc demeure un service dont les orientations ne viennent pas contredire leurs options éducatives et pédagogiques », ils veulent qu'elle serve « leur “politique” culturelle notamment dans le domaine

---

<sup>820</sup> Marcel Roy, Note concernant les réformes des structures de la Flecc, 21 mars 1962, CNAEF, 11\_LA\_501.

<sup>821</sup> Pierre Arents, Rapport Fédération loisirs et culture cinématographique, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973), 19860430/6.

<sup>822</sup> Marcel Roy, Note concernant les réformes des structures de la Flecc, 21 mars 1962, CNAEF, 11\_LA\_501.

<sup>823</sup> C. Prudhomme, « Les jeunesses chrétiennes en crise (1955-1980) », art cit, p. 327.

cinématographique »<sup>824</sup>. Ils ne sont pas satisfaits de la proposition faite par les dirigeants de la Flecc qui « ne présente pas de garanties suffisantes quant à la fidélité future à l'égard des mouvements qui l'ont créée »<sup>825</sup>. Les mouvements proposent alors de garder 50% des voix à l'assemblée générale « et siègent à cette assemblée en qualité de mouvement »<sup>826</sup> :

« C'est ici un point essentiel sur lequel les mouvements ne sont pas disposés à transiger. Leur "politique" institutionnelle promeut la participation de groupes et mouvements en tant que tels, à la direction, l'animation ou la gestion des institutions et services de toute sorte MJC par exemple. Il n'envisage pas de contredire en l'espèce "leur politique" qu'ils mènent par ailleurs avec les pouvoirs publics ou les institutions privées parce que cette "politique" repose sur une certaine conception de la société et du rôle que doivent y jouer les corps intermédiaires... »<sup>827</sup>

La discussion bloque alors comme le démontre le conseil d'administration du 3 avril 1963<sup>828</sup>. L'établissement de nouveaux statuts prend de nouveau du retard et semble être ralenti par les représentants des mouvements de jeunesse qui voient d'un mauvais œil le partage du pouvoir au sein de leur propre organisme dédié au cinéma. Ils réclament une meilleure représentativité des mouvements et la représentativité numérique des jeunes, en concluant par « on bloquera de toutes les manières, dans n'importe quel cadre »<sup>829</sup>. Les mouvements se sentent mis au « pied du mur »<sup>830</sup> par Gérard Marroncle qui doit partir dans un an et qui imagine la fin de la Flecc si ce problème de statut n'est pas réglé.

Les mouvements se réunissent alors le 9 avril et décident de prendre en main le changement de statuts<sup>831</sup>. À la suite de cette réunion, Gérard Marroncle annonce sa démission sous 8 jours, suivi par la totalité du comité de direction et les « dix meilleurs permanents » de la Flecc<sup>832</sup>. Le 24 avril, Gérard Marroncle – dont la démission n'a pas encore été acceptée – refuse les

---

<sup>824</sup> Compte-rendu de la réunion du 8 janvier sur la Flecc, réforme de structure, 8 janvier 1963, CNAEF, 11\_LA\_501.

<sup>825</sup> Compte-rendu de la réunion du 8 janvier sur la Flecc, réforme de structure, 8 janvier 1963, CNAEF, 11\_LA\_501.

<sup>826</sup> Compte-rendu de la réunion du 8 janvier sur la Flecc, réforme de structure, 8 janvier 1963, CNAEF, 11\_LA\_501.

<sup>827</sup> Compte-rendu de la réunion du 8 janvier sur la Flecc, réforme de structure, 8 janvier 1963, CNAEF, 11\_LA\_501.

<sup>828</sup> Compte-rendu de réunion, 11 mars 1963, CNAEF, 11\_LA\_501.

<sup>829</sup> Conseil d'administration de la Flecc (notes manuscrites), 3 avril 1963, CNAEF, 11\_LA\_501.

<sup>830</sup> Conseil d'administration de la Flecc (notes manuscrites), 3 avril 1963, CNAEF, 11\_LA\_501.

<sup>831</sup> Réunion du 9 avril 1963 (notes manuscrites), 9 avril 1963, CNAEF, 11\_LA\_501.

<sup>832</sup> Louis, notes manuscrites de communications entre Michel Supiot et Louis adressées à Paul Déclais, 11 avril 1963, CNAEF, 11\_LA\_501.

conditions des mouvements. Gérard Marroncle défend l'idée qu'il y a un décalage depuis le lancement de la fédération et que les « structures sont gênantes ». Mais le fait de mettre en place une représentation de la base et des mouvements remet en cause les valeurs de la Flecc « une orientation – une doctrine » qui ne permet pas la démocratie interne. Pour lui, le conseil d'administration et l'assemblée générale doivent être homogènes et représentatifs. Cependant, la fédération qui est « non confessionnel officiellement » est pourtant « statutairement composée de mouvements confessionnels par définition »<sup>833</sup>. Ainsi, un autre problème préoccupe les mouvements de jeunesse ; celui de la laïcité. Retirer une partie du pouvoir des mouvements de jeunesse catholiques reviendrait à le partager avec des organisations non confessionnelles et à adopter une position laïque dans le sens de la laïcité ouverte. La « politique » culturelle défendue pourrait alors dévier de celle prônée par l'Action catholique spécialisée.

Pour pallier les démissions, les mouvements mettent en place un comité de gestion temporaire auquel le comité d'administration délègue ses pouvoirs notamment afin de prévoir le remplacement de Marcel Roy. Celui-ci démissionne de son poste de président lors du conseil d'administration du 30 avril 1963, soit plus d'un an après la décision de changer les statuts. Michel Supiot est alors nommé délégué général intérimaire et « propose une base de discussion à proposer aux adultes pour élaborer les nouveaux statuts l'actuel conseil d'administration se prononcera sur cette base à proposer... Et à partir de là jouera le jeu de la discussion »<sup>834</sup>. Paul Déclais<sup>835</sup> exprime cependant son « impression personnelle » sur la situation : « La salade continue... Marroncle poursuit le chantage »<sup>836</sup> indiquant que la situation reste bloquée. C'est la mise en place du comité de gestion qui semble débloquent la situation lors d'un nouveau point sur l'orientation globale de la Flecc, en particulier sur le positionnement religieux :

« En termes théologique on distingue en effet l'ordre de la création et l'ordre de la rédemption et ces deux ordres ne sont pas réductibles l'un à l'autre. Les mouvements d'AC [Action catholique] ont une double vocation, religieuse et sociale. Ils entendent par la Flecc agir dans l'ordre social, l'ordre de la création. Il leur appartient de faire le lien entre ces deux ordres de réalités, mais ils n'ont pas à le faire au sein même de la Flecc où il leur suffit d'être appréhendés comme mouvement de jeunesse, mouvements éducatifs. Leurs options

---

<sup>833</sup> Entretien avec Gérard Marroncle (notes manuscrites), non daté, CNAEF, 11\_LA\_501.

<sup>834</sup> Conseil d'administration Flecc, 30 avril 1963, CNAEF, 11\_LA\_501.

<sup>835</sup> Nous attribuons les comptes-rendus de réunion manuscrits trouvés dans les archives de la Jic à Paul Déclais puisqu'il est le seul représentant de la JIC à ces réunions (9, 24 et 30 avril 1963).

<sup>836</sup> Conseil d'administration Flecc, 30 avril 1963, CNAEF, 11\_LA\_501.

sont, au niveau de la Flecc, d'ordre physiologique [ou psychologique] et éducatif. Elles ne sont pas d'ordre religieux et la théologie nous enseigne en ce domaine qu'il n'y a pas en matière sociale, politique, culturelle, etc... de solution chrétienne unique aux problèmes du monde... ce n'est donc pas en tant que mouvements chrétiens que les mouvements entendant participer au travail de la Flecc. Il faut donc trouver la forme juridique qui permettra aux mouvements d'apparaître à la Flecc, sans camouflage subtil, en la qualité en laquelle ils seront présents effectivement : qualité de mouvements de jeunesse. Ainsi les mouvements seront à l'aise et ne froisseront pas les susceptibilités laïcistes des autres adhérents. »<sup>837</sup>

Ainsi, dans la période de sécularisation des organismes catholiques, la Flecc entame également un pas dans ce sens. L'acceptation, déjà effective auparavant, des associations laïques, mais surtout leur implication dans l'organisation tend à laïciser la fédération.

« La Flecc doit apparaître telle qu'elle a toujours voulu être : une institution de promotion par la culture, une institution orientée philosophiquement, mais aconfessionnelle. La présence des mouvements en tant que tels signifie pour les utilisateurs de la Flecc qu'il s'agit d'une institution chrétienne, à tel point que des militants d'AC animateurs de Ciné-club se fédèrent à la FFCC. »<sup>838</sup>

Cependant, malgré cette tendance à laïcité, les mouvements gardent tout de même un pouvoir conséquent, empêchant sans doute la fédération de suivre le mouvement de sécularisation enclenché par la crise.

« Les mouvements entendent siéger à la Flecc en tant que tels. Mais il s'avère que cette volonté n'a rien de cléricale. Les mouvements entendent pouvoir s'exprimer en tant que mouvements de jeunesse, au titre d'une certaine représentativité de la jeunesse, au non d'une certaine conception de l'éducation et de la culture. Ils n'entendent pas siéger en tant que mouvements d'AC mandatés par l'Église et à ce titre engagent l'Église. »<sup>839</sup>

Ainsi les mouvements veulent participer à « une action d'ensemble, en collaboration avec le plus grand nombre, chrétien ou non » mais du moment « que ces initiatives ne contredisent pas

---

<sup>837</sup> Réforme de structures de la Flecc, orientations définies le 11 juin 1963 en comité de gestion, 11 juin 1963, CNAEF, 12\_LA\_320.

<sup>838</sup> Réforme de structures de la Flecc, orientations définies le 11 juin 1963 en comité de gestion, 11 juin 1963, CNAEF, 12\_LA\_320.

<sup>839</sup> Réforme de structures de la Flecc, orientations définies le 11 juin 1963 en comité de gestion, 11 juin 1963, CNAEF, 12\_LA\_320.



l'orientation éducative et philosophique de la Flecc »<sup>840</sup>. Tous les adhérents « acceptent tacitement les orientations philosophiques de la Flecc » et « acceptent par avance la ligne générale d'orientation »<sup>841</sup>.

Structurellement, il est proposé de créer deux associations (une pour les mouvements d'adulte et une pour ceux de la jeunesse) qui seraient définies comme fondatrices de la Flecc et qui regrouperaient les mouvements de jeunesse. L'avantage de cette organisation, c'est qu'elle permet aux mouvements de conserver un « large pouvoir » et leur évite d'apparaître comme catholiques et ainsi « détaxée [la Flecc] de tout confessionnalisme »<sup>842</sup>. Cette organisation permettrait de diviser en deux le pouvoir, avec d'un côté les mouvements de jeunesse et de l'autre l'ensemble des autres organismes adhérents, organisés en branche. Ainsi, la politique culturelle de la Flecc est sauvegardée tout en étant plus représentative :

« L'avantage de ce système est de permettre une ouverture maximum de la Flecc au niveau des branches, on ne risque pas de voir la Flecc prendre des options philosophiques contraires à celles des fondateurs, puisque ces dernières sont seuls maîtres en ce domaine, et ont par ailleurs 1/2 des voix. »<sup>843</sup>

Le 11 juillet 1963, Gilbert Salachas accepte le poste de délégué général, un nouveau conseil d'administration est mis en place ainsi qu'un nouveau bureau composé de Léon Villain (président, issu du Mouvement rural de jeunesse chrétienne), Jean Lupert (vice-président), Gilbert Salachas (délégué général), Jacques Boué (trésorier, issu de la Jec) et Michel Supiot (secrétaire, issu de la Jec). Les nouveaux statuts sont votés par le conseil d'administration et l'assemblée générale en 1964. Finalement, après les dernières discussions, les mouvements de jeunesse ne bénéficient plus de la moitié mais de 2/5 des voix, ne permettant pas de prendre une décision (au 2/3) sans leur accord : « C'est là un verrou pour permettre à la Flecc de garder son orientation »<sup>844</sup>. Dans les mois qui suivent, est mise en place une vaste enquête afin à la fois de

---

<sup>840</sup> Réforme de structures de la Flecc, orientations définies le 11 juin 1963 en comité de gestion, 11 juin 1963, CNAEF, 12\_LA\_320.

<sup>841</sup> Réforme de structures de la Flecc, orientations définies le 11 juin 1963 en comité de gestion, 11 juin 1963, CNAEF, 12\_LA\_320.

<sup>842</sup> Réforme de structures de la Flecc, orientations définies le 11 juin 1963 en comité de gestion, 11 juin 1963, CNAEF, 12\_LA\_320.

<sup>843</sup> Réforme de structures de la Flecc, orientations définies le 11 juin 1963 en comité de gestion, 11 juin 1963, CNAEF, 12\_LA\_320.

<sup>844</sup> Léon Villain, Compte-rendu de la rencontre des mouvements de jeunesse à la Flecc, 16 mars 1964, CNAEF, 12\_LA\_320.

redynamiser la fédération, de se tenir au courant des évolutions des pratiques sur le terrain et d'appuyer sur les services mis en place par la fédération, notamment les services audiovisuels.

En plein Concile Vatican II, La Flecc semble donc touchée de plein fouet par « la crise de sécularisation du catholicisme » qui germe « dès le début des années 1960 [et] s'accélère après 1965 – entre l'inauguration de l'ère de la massification télévisuelle et la transition de l'éducation populaire vers l'action culturelle qui, en outre déjà amorcée dans l'Église durant les années 1950, se trouve, sous d'autres configurations, prise en charge par l'État gaulliste »<sup>845</sup>. Les mouvements de jeunesse ont réussi à garder la main sur la Flecc qui tendait à s'éloigner mais ont dû concéder une grande part de leur pouvoir sur cet organisme aux autres associations. D'ailleurs, « afin de mieux marquer sa plurivalence », la fédération perd un de ses « C » pour redevenir la Flec en janvier 1968<sup>846</sup>. Malgré tout, au vu du pouvoir conservé par les mouvements d'Action catholique sur la fédération, celle-ci ne peut toujours pas, à notre sens, être qualifiée de laïque.

Cette crise marque toutefois un tournant important dans l'histoire de la Flecc qui illustre le « décalage croissant entre la majorité des responsables jeunes et l'épiscopat quant à la manière de mettre en œuvre les options sociales et civiques censées permettre l'évangélisation de la jeunesse »<sup>847</sup> notamment quand la présence d'un ecclésiastique semble gêner les prises de position de la fédération :

« Le R.P. Chanard (aumônier de l'École Sainte-Geneviève à Versailles) tient le rôle officiel de conseiller auprès de *Téléciné*. La nomination d'un prêtre dans l'équipe de direction remonte à 1953 (après la crise de l'ACJF) notre position face à la CCRT devenant alors difficile à tenir. »<sup>848</sup>

Ainsi la crise de la Flecc précède de peu le conflit médiatique qui oppose les dirigeants de la Jec – mais aussi du Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC) – à l'épiscopat en 1965 et qui aboutit à une victoire de courte durée de ces derniers. L'évangélisation ne trouve plus sa place à la Jec/F bien que celle-ci veuille rester fidèle à son identité confessionnelle – et à la

---

<sup>845</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 396-397.

<sup>846</sup> *Ibid.*, p. 455.

<sup>847</sup> C. Prudhomme, « Les jeunesses chrétiennes en crise (1955-1980) », art cit, p. 326.

<sup>848</sup> Marcel Roy, Note concernant les réformes des structures de la Flecc, 21 mars 1962, CNAEF, 11\_LA\_501.

MRJC – pourtant redéfinie dans une charte comme « mouvement de jeunesse et d'Église » en 1967<sup>849</sup>. Mai 68 met à mal cette courte réappropriation de l'épiscopat.

## 2. Les mouvements de ciné-clubs pris dans l'emballement de Mai 68 : la sécularisation s'intensifie

Paradoxalement, Mai 68 n'est pas directement une période charnière pour l'éducation populaire en général mais plutôt une période de crises – pas nécessairement lié au mouvement social – provoquées en partie par l'évolution rapide et fondamentale des modes de relation entre les mouvements et l'État. Cette évolution est due en partie à l'arrivée de nouvelles générations militantes « qui vont se situer autrement que leurs aînés par rapport à la recomposition du champ politique qui s'opère dans cette période »<sup>850</sup>. Du côté catholique, cette évolution s'observe par la perte d'autorité et de puissance de l'épiscopat sur les mouvements de jeunesse.

Mai 68 est une période de rapprochement entre les différents organismes de l'éducation populaire. Les idéaux progressistes se rassemblent au-delà des anciennes barrières politiques et religieuses avec la création du Comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Cnajep). Celui-ci s'inscrit dans la droite lignée des coordinations d'association qui se multiplient dans les années 1960 : en premier lieu le Gerojep, puis l'Association de cogestion des déplacements de jeunes (Cogedep) en 1959 et enfin le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) créé en 1964. D'après Laurent Besse, « c'est l'État, interlocuteur de ces organismes et coordinations, qui indirectement donne une cohésion à cet univers dont la diversité fait la richesse »<sup>851</sup> qui sera favorisée par la fin de la guerre d'Algérie.

Le contexte d'affaiblissement des tensions permet en 1968 la création du Cnajep qui s'est constituée pendant l'occupation du Foyer international d'accueil de Paris (Fiap). Elle regroupe dans un premier temps treize associations différentes dont des confessionnelles comme les mouvements de jeunesse, notamment la Joc, mais aussi des laïques en particulier la Ligue de l'enseignement<sup>852</sup>.

---

<sup>849</sup> C. Prudhomme, « Les jeunesses chrétiennes en crise (1955-1980) », art cit, p. 330.

<sup>850</sup> POUJOL Geneviève, « Crises des mouvements et crise de l'éducation populaire » in *Éducation populaire : le tournant des années soixante-dix*, POUJOL Geneviève (dir.), Paris, l'Harmattan, 2000, p. 81-90.

<sup>851</sup> L. Besse, *Construire l'éducation populaire, op. cit.*, p. 17.

<sup>852</sup> F. Tétard, « Le “soixante-huit” des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire : de l'occupation du Fiap à la création du Cnajep », art cit, p. 41.

« En cette période tumultueuse de [mai] 1968, les mouvements donc n'ont pas eu peur de se confronter entre eux, avec toutes leurs différences – de nature, de confession, d'appartenance politique mais aussi d'activités, de grosseur, d'implantation, de fonctionnement... - afin de prévoir un avenir meilleur. Ils ont cherché à se donner des structures de coordination qui se voulaient solides, pouvant garantir la mise en œuvre du front commun dont ils avaient toujours rêvé. Et pour une fois, leur besoin de rapprochement et leur sentiment de proximité n'étaient pas uniquement régis par un esprit de lutte vis-à-vis d'un État parfois sourd aux imprécations. »<sup>853</sup>

Cette création traduit également une envie des différents mouvements de s'autonomiser par rapport aux pouvoirs publics. À la même période, les mouvements du Cnajep quittent collectivement le Haut-comité de la jeunesse qui était au centre de la relation entre les mouvements et l'État ; « il faisait partie intégrante de la philosophie de la cogestion et se voulait un instrument de dialogue »<sup>854</sup>. Si nous retrouvons la Flecc dès la fondation<sup>855</sup>, d'autres fédérations de ciné-clubs la rejoignent plus tard, notamment la FFCC qui « se félicite de lutter aux côtés de telles associations »<sup>856</sup>.

Lors des mouvements de mai 1968, le cinéma est directement impliqué dès l'affaire Henri Langlois<sup>857</sup> puis avec l'annulation du Festival de Cannes en solidarité avec les étudiants. Sont alors mis en place les États généraux du cinéma pour penser au cinéma de demain. Les ciné-clubs semblent cependant très en retrait dans la réflexion proposée. D'après Léo Souillés-Debats, « cette absence résonne comme un signe avant-coureur d'un déclin annoncé. Le mouvement ciné-club n'est désormais plus spontanément associé à une utopie cinématographique qu'il a pourtant toujours incarnée »<sup>858</sup>. En ce qui concerne les manifestations, « la Flecc et l'Ufoleis se tiennent quelque peu en retrait »<sup>859</sup>, mais la FFCC et la Fédération Jean Vigo, aux positions politiques plus radicales, s'engagent plus en avant.

En effet, l'ancienne FFCCJ s'est peu à peu affirmée dans ses positions politiques depuis sa crise. L'année 1964 marque un tournant puisqu'elle voit l'accession de Jean Delmas à la présidence de l'association – sans protestation cette fois-ci – ainsi que le changement de nom en Fédération Jean Vigo afin d'inclure les « mouvements de jeunesse » et les « étudiants », potentiels futurs cadres, dans la dénomination<sup>860</sup> et, évidemment, pour rendre hommage au

---

<sup>853</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>854</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>855</sup> Déclaration du Fiap (futur Cnajep), 27 mai 1968, fonds privés.

<sup>856</sup> Mireille Amiel, « Victoire du Cnajep », *Cinéma*, n° 150, novembre 1970, p. 10.

<sup>857</sup> Concernant l'Affaire Langlois voir L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, *op. cit.*, p. 359.

<sup>858</sup> *Ibid.*, p. 361.

<sup>859</sup> *Ibid.*, p. 365.

<sup>860</sup> Il n'y semble pas y avoir de raison particulière dans le choix du nom de Jean Vigo. Certains délégués ne le

réalisateur de *Zéro de conduite* (Jean Vigo, 1933). C'est également l'année où est publié le premier numéro de *Jeune cinéma*, projet depuis longtemps dans les cartons. La fédération est désormais reconnue comme ayant une inclinaison fortement marxiste. Ainsi, Mai 68 voit la suspension de *Jeune cinéma* durant trois mois indiquant que la priorité est accordée aux manifestations :

« 1968 met le cinéma au second plan. Delmas à Nanterre, sa femme à Saint Germain, partagent avec les élèves l'occupation de leur lycée. Le jour, pour suivre les assemblées générales, la nuit pour garder les locaux, dormir au sol, lire Marcuse et Reich, au besoin empêcher quelques assauts d'éléments fascistes. La fédération reste ouverte, gérée par les salariés un peu déconcertés d'être abandonnés à eux-mêmes. Les éléments parisiens étaient dans la rue. Les occupations des universités prenant leur vitesse de croisière, les étudiants viennent se ravitailler en film, militants d'abord, puis tous azimuts, les burlesques américains. Les films se promènent de Censier à la Sorbonne, de Jussieu aux grands lycées occupés. Quand arrive le redoux, la fédération s'était vidée ; les films avaient échoué à la Préfecture de police. Ceux de la Sorbonne avaient été saisis sur une étagère près de bouteilles suspectes. »<sup>861</sup>

Dans la même lignée, la FFCC prête également des films aux étudiants et ouvriers grévistes. Quant à la Flec, ses animateurs grévistes parisiens se baladent individuellement, sans jamais constituer un groupe officiel représentant la fédération entre les États généraux du cinéma, le Fiap et les fronts d'occupation, en particulier celui de l'Office de radiodiffusion-télévision française (ORTF)<sup>862</sup>.

Dans la continuité de la crise de sécularisation qui touche les mouvements catholiques, « les sphères catholiques qui gravitent autour de la CCRT semblent peu à peu prendre leur distance vis-à-vis des ciné-clubs, tout en laissant le champ libre à la Flec. Elles préfèrent miser sur une formation nouvelle dont le schéma de "présentation-projection-discussion" ne constitue plus un socle immuable et sur une politique éditoriale extrêmement dynamique dont les Fiches cinéma seront l'un des principaux étendards »<sup>863</sup>. Dès lors, la Flec met en place des projections de grèves « aux usines Renault de Billancourt et du Mans, comme à l'École normale d'instituteurs du

---

trouvent d'ailleurs pas assez connu et veulent le remplacer par Jean Michel. Celui-ci, malgré son rôle de fondateur, est cependant jugé encore plus méconnu. Compte-rendu de l'assemblée générale, 31 mai 1964, Archives de la Fédération Jean Vigo, non coté.

<sup>861</sup> J. Delmas, *Une vie avec le cinéma*, op. cit., p. 12.

<sup>862</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 455.

<sup>863</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 456.

Finistère ainsi que dans les facultés bordelaises de droit et de lettres »<sup>864</sup>. Des projections de grèves sont également organisées « dans des cinémas catholiques de Rennes et de Nantes à la demande des associations familiales »<sup>865</sup>.

« Il en résulte que les permanents de la fédération semblent être les seuls acteurs confessionnels à penser leur engagement cinéphilique dans le mouvement de mai et à réinterroger à travers lui leur activité, qui s'est en outre professionnalisée durant les années précédentes sous l'influence indirecte de l'investissement de l'action culturelle par l'État. Revendiquant "un rôle original dans la grève" qu'ils disent ne pas mener contre la fédération, ces derniers – encartés dans le tout jeune Syndicat national des personnels des associations culture, loisirs, éducation populaire (Snaclep) de la CFDT dont le secrétaire général est Christian Hermelin, un ancien de [la] Flec – multiplient en outre les projections gratuites dans des usines et universités sous des configurations similaires à la FFCC. »<sup>866</sup>

Cependant, « ces "curieuses séances ciné-clubs" ravivent les espoirs d'une utopie ciné-clubiste que beaucoup croyaient perdue »<sup>867</sup> semblent « cantonnées à Paris et sa banlieue »<sup>868</sup>. Les protestations s'effectuent également au sein des revues comme *Téléciné* et *Cinéma* qui consacrent plusieurs articles aux grévistes de l'ORTF<sup>869</sup>. Elles interrogent toutes deux la question de l'indépendance et publient également les États généraux du cinéma. *Téléciné* accorde également de l'espace à un passage de la « Déclaration des mouvements d'éducation des adultes pour une politique de l'éducation populaire et du développement culturel » signé par le Groupe d'étude et de recherche pour l'éducation des adultes (Gerea)<sup>870</sup> concernant la télévision, le cinéma et la presse. Cette déclaration, datée du 1<sup>er</sup> juin, suit celle du 27 mai signée par 73 associations. Si, pour Françoise Tétard, l'adoption d'une seconde déclaration reste énigmatique, elle l'attribue possiblement aux « effets de la surenchère propre à l'ambiance surchauffée du Fiap ».

D'autres fédérations sont cependant moins enthousiastes face aux révoltes. La protestante Film et vie publie son deuxième bulletin de l'année en pleine période de contestation. Rodolphe-Maurice Arlaud y critique les « dizaines de millions de gens qui estiment plus important de se

---

<sup>864</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 456.

<sup>865</sup> *Ibid.*

<sup>866</sup> *Ibid.*

<sup>867</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, op. cit., p. 365.

<sup>868</sup> *Ibid.*

<sup>869</sup> Daniel Urbain, « ORTF pour un nouveau statut et le droit à l'imagination », *Cinéma*, n° 127, juin 1968, p. 59-62 ; « Télévision et cinéma : deux cocotiers à secouer », *Téléciné*, n° 143, juillet 1968, p. 1-16.

<sup>870</sup> Le Gerea a été créé en 1965 sous l'impulsion de Jean Lestavel, responsable de la Vie nouvelle. En 1968, elle s'installe au Fiap et forme le Comité national d'action avec le Gerojep. F. Tétard, « Le "soixante-huit" des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire : de l'occupation du Fiap à la création du Cnajep », art cit, p. 34.

protéger d'une évolution que de lutter avec elle dans le sens de l'avenir »<sup>871</sup>. Le « monde change » mais il ne faut pas que ce soit aveuglement : « Nous croyons que tout ce qui est fait pour conserver un état de choses est aussi néfaste que tout ce qui est entrepris pour détruire un état de choses, sans savoir ce que l'on va construire ensuite »<sup>872</sup>. Cette nuance est redoublée par l'avis de Mady de Tienda à propos de l'annulation du Festival de Cannes qu'elle qualifie de « scandale » bien qu'étant « un chapitre important de l'histoire du cinéma mondial autant que français ». Si elle juge « qu'au cours de ces vingt dernières années, le genre de cette compétition n'a pas évolué parallèlement aux changements du monde » et que « sa forme actuelle est peut-être périmée », pour elle « ce n'est pas en assassinant qu'on réforme »<sup>873</sup>. De la même manière que les festivals, les ciné-clubs ont un rôle important à jouer, malgré le fait que contrairement au monde et aux créateurs « les ciné-clubs n'ont pas sensiblement changé depuis l'époque du cinéma muet » et que « la dernière vraie, grande, importante [innovation], date d'il y a plus de quinze ans » qui sont les Journées du cinéma « qui étaient des expéditions missionnaires du cinéma dans les villes de province »<sup>874</sup>. Rodolphe-Maurice Arlaud promeut un retour au club, à une sorte de passion originelle – mais également à l'ouverture à de nouveaux publics – qui aurait été atténuée par le rôle des fédérations.

« Un club c'est, comme son nom l'indique, un petit nombre enfermé dans une boîte, dans un cadre... Eh ! bien, il faut casser la boîte et le cadre, et se mêler aux autres, ceux qui ne sont pas encadrés. »<sup>875</sup>

Film et vie semble appeler les clubs à participer aux mouvements, à peser dans les directions qui seront prises, à préparer l'avenir en s'ouvrant au maximum. Ainsi, chaque fédération s'est rangée du côté des manifestants de manière plus ou moins engagée et prononcée. On y retrouve à la fois des révolutionnaires et des réformistes. Mai 68 s'inscrit dès lors dans la continuité de la guerre d'Algérie, c'est-à-dire de favoriser les rapprochements politiques entre des mouvements laïques et confessionnels. De fait, l'évènement participe grandement à l'intensification de la sécularisation des mouvements catholiques d'éducation populaire qui s'engagent majoritairement dans la lutte.

---

<sup>871</sup> Rodolphe-Maurice Arlaud, « Casser les chapelles », *Bulletin de Film et vie*, n° 40, avril-mai-juin 1968, p. 2.

<sup>872</sup> Rodolphe-Maurice Arlaud, « Casser les chapelles », *Bulletin de Film et vie*, n° 40, avril-mai-juin 1968, p. 2.

<sup>873</sup> Mady de Tienda, « D'un festival à l'autre : le scandale de Cannes », *Bulletin de Film et vie*, n° 40, avril-mai-juin 1968, p. 24-25.

<sup>874</sup> Rodolphe-Maurice Arlaud, « Casser les chapelles », *Bulletin de Film et vie*, n° 40, avril-mai-juin 1968, p. 3.

<sup>875</sup> Rodolphe-Maurice Arlaud, « Casser les chapelles », *Bulletin de Film et vie*, n° 40, avril-mai-juin 1968, p. 4.

Entre la fin des années 1950 et des années 1960, les fédérations de ciné-clubs connaissent leur âge d'or. La dimension concurrentielle ne prime plus comme lors de la période d'institutionnalisation des réseaux. Une nouvelle phase semble se caractériser par les positionnements politiques en particulier par le biais des positionnements issus de la guerre d'Algérie. Les rapprochements sont d'autant plus favorisés par la politique de cogestion mise en place par le gouvernement et par la période de sécularisation que connaissent les mouvements catholiques. Ainsi, les tensions baissent, la majorité des fédérations créées des liens et les structures les plus proches de l'épiscopat se retrouvent en perte de vitesse et marginalisées, à l'instar de Film et famille. L'arrivée de l'animation encore renforce ces rapprochements en plus des politiques de baisse de subvention qui sont adoptées à la suite des mouvements de protestation de mai 1968.



## **Chapitre IV. Les mouvements ciné-club face au déclin : des fédérations de plus en plus ouvertes dans un contexte difficile (1969-1985)**

L'après Mai 68 fait l'effet d'un réveil désagréable après l'effervescence des manifestations et révoltes. Les événements politiques de ce début d'été ne marquent pas une réussite particulière des mouvements de gauche<sup>876</sup> ; et encore plus pour les mouvements confessionnels qui sont le plus atteints par une crise profonde et structurelle, écartelés entre la religion et les prises de position politique, majoritairement à gauche.

De plus, le mouvement ciné-club entame pour de bon sa phase de déclin. La concurrence avec la télévision se fait de plus en plus rude quand, en 1966 environ, la moitié des foyers français en sont équipés<sup>877</sup>, même si le mouvement ciné-club regagne 200 000 spectateurs supplémentaires entre 1967 et 1968<sup>878</sup>. Contre-intuitivement, le développement des salles de cinéma d'art et essai et l'institutionnalisation de l'éducation cinématographique, ainsi que le passage de l'éducation populaire à l'animation socioculturelle avec l'arrivée d'une nouvelle génération militante<sup>879</sup>, participent également fortement à ce déclin multifactoriel.

Des difficultés des années 1970 suit « la crise qui touche les mouvements d'éducation populaire au tournant des années 1980 »<sup>880</sup>. Ces mouvements sont pris dans « un éclatement de la recherche du sens entre d'innombrables religions de substitution, outsiders des grands ensembles théologiques établis dans ce pays au lendemain de la guerre (catholicisme, laïcisme, léninisme...) »<sup>881</sup>. Les ciné-clubs sont particulièrement concernés, eux qui voient une grande partie des fédérations dans un premier temps interrompre la parution de leur revue puis fermer leur porte. Cependant, face aux difficultés, et dans une période d'apaisement des tensions et de sécularisation importante, l'heure est au rassemblement et au travail en commun. Il semble désormais indispensable aux fédérations de travailler ensemble afin de survivre.

---

<sup>876</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, *op. cit.*, p. 367.

<sup>877</sup> *Ibid.*, p. 408.

<sup>878</sup> *Ibid.*, p. 370.

<sup>879</sup> J.-P. Martin, *La Ligue de l'enseignement*, *op. cit.*, p. 369.

<sup>880</sup> C. Christen et L. Besse, « Introduction : retracer l'histoire de l'éducation populaire (1815-1945) », *art cit.*, p. 37.

<sup>881</sup> P. Ory, *L'aventure culturelle française*, *op. cit.*, p. 229.

## A. Un secteur confessionnel qui continue de se séculariser

La crise des mouvements de jeunesse déjà bien apparente dans les années 1960 – qu'on retrouve aussi au sein du mouvement scout qui se scissionne entre les Scouts d'Europe et les Scouts de France provoquant la création des Scouts unitaires<sup>882</sup> – s'amplifie à partir des années 1970. Les mouvements catholiques sont touchés par une période de « laïcisation des mœurs »<sup>883</sup> dans une Église en difficulté pour laquelle, « qu'il s'agisse de la fréquentation religieuse ou des ordinations, les années 1960 sont celles d'un effondrement, auquel les années 1970 donneront un faux air d'annihilation »<sup>884</sup>. Même si entre les années 1970 et les années 1980 il y a un « coup d'arrêt à l'effritement continu de l'identité chrétienne française », le détachement de l'identité culturelle nationale de ses traits chrétiens quant à lui s'accélère<sup>885</sup>. La sécularisation progresse donc, impactant de fait fortement les mouvements catholiques et les fédérations d'éducation populaire.

### 1. Le déclin de la presse catholique spécialisée : l'agonie de Film et famille

Tout au long de son existence, Film et famille se situe dans un entre-deux complexe entre moralisme censorial et activité éducative. Elle s'oppose à la fois au laxisme et au paternalisme attirant un public divers aux positions très variées. Mais à l'heure de la sortie de *la Religieuse* (Jacques Rivette, 1966) et à la veille des événements de mai 1968, ainsi qu'en pleine période de crise de « sécularisation du catholicisme – qui, en germe dès le début des années 1960, s'accélère après 1965 – »<sup>886</sup>, les discours ambivalents de la revue ne suscitent plus l'intérêt du public. À partir de 1964, *Écrans de France* constate la baisse d'intérêt de sa mission auprès des lecteurs qui se retirent peu à peu. Les multiples appels à la propagande et à la diffusion de ses

---

<sup>882</sup> « La véritable cause de la déréliction du mouvement, notamment de 1968 à 1973, mais qui a commencé dès 1964 pour ne s'achever qu'à la fin des années soixante-dix, il faut y insister, réside dans l'écart grandissant – le grand écart – entre d'une part ses racines françaises, ses supports idéologiques, son univers représentationnel, ses traditions pédagogiques, ses formes d'élitisme, bref son identité forgée depuis les années vingt et confortée durant les décennies 1930 à 1950 – et d'autre part sa volonté nouvelle de sécularisation, plus proche au demeurant de l'idée originelle de Baden-Powell, son insertion progressive mais spectaculaire dans le monde, dans la cité, dans la société civile, dans l'univers juvénile contemporain, induisant ainsi un changement radical d'identité. C'est tout le rôle social du scoutisme S.d.F qui est ainsi transformé, ce qui – nouveau paradoxe – rendra plus aisée une remise en cause plus radicale encore de ce rôle après mai 1968 de la part de bien des animateurs du mouvement. » LANEYRIE Philippe, « Scouts de France : le grand écart » in *Éducation populaire : le tournant des années soixante-dix*, POUJOL Geneviève (dir.), Paris, l'Harmattan, 2000, p. 91-100.

<sup>883</sup> J. Baubérot, *Histoire de la laïcité en France*, op. cit., p. 109-111.

<sup>884</sup> P. Ory, *L'aventure culturelle française*, op. cit., p. 163.

<sup>885</sup> *Ibid.*, p. 228.

<sup>886</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 396.

exemplaires sont des échecs. De même, « on assiste courant 1966-1967 à une fuite des engagements cinématographiques catholiques [...]. Signe d'une marginalité consacrée, l'action culturelle se voit à la fois confirmée et compromise par la nouvelle donne. »<sup>887</sup>. Malgré quelques exemplaires diffusés à l'échelle mondiale<sup>888</sup>, *Écrans de France* cesse de paraître et fait part des difficultés financières et d'un désengagement des abonnés (-15% en un an) dans son dernier numéro daté de juin 1966 tandis que *Téléciné* fait également part de problèmes financiers importants<sup>889</sup>.

La disparition de la revue *Écran de France* fait suite à la disparition de *l'Écran lyonnais* en 1960<sup>890</sup>. Mais, c'est dans la même période, que disparaissent *Vox*<sup>891</sup> et *Écrans de chez nous* – organe de l'Association catholique d'éducation populaire pour l'information et la documentation cinématographique installée à Chambéry – indiquant une véritable perte de vitesse de la presse confessionnelle spécialisée et régionale dans les années 1960. Pour les premiers concernés, la crise du cinéma n'y est pas pour rien. « L'hémorragie des spectateurs » des salles de cinéma impacte la presse et l'adoption du décret sur les moyens de communication sociale *Inter mirifica* en 1963 ne semble pas changer la donne, entraînant des protestations de Roger Aubié contre le non-agissement de l'Église.

« D'autre part, quand on constate et avec quelle douloureuse surprise, qu'en dépit de l'invitation pressante adressée par le décret conciliaire *Inter mirifica* à tous les membres de l'Église à unir leurs efforts, non seulement pour mettre efficacement, sans aucun retard et avec le plus grand zèle, les moyens de communication sociale au service des multiples œuvres d'apostolat (§13), mais encore et surtout afin d'instruire et d'orienter les fidèles dans l'usage de ces techniques (§3), quand on constate que pas une voix ne s'est élevée dans l'Église, que personne n'a levé le petit doigt pour tenter de sauver *Écrans de France* et *Vox* dont la disparition est déshonorante pour l'opinion catholique et désastreuse pour

---

<sup>887</sup> *Ibid.*, p. 451.

<sup>888</sup> Dans le numéro 290, *Écrans de France* fait la liste des pays étrangers dans lesquels se trouvent des lecteurs : Algérie, Allemagne, Belgique, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Congo, Dahomey [Bénin], Égypte, Espagne, Haïti, Grèce, Haute-Volta [Burkina-Faso], Hollande, Israël, Italie, Jamaïque, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Monaco, Nouvelle Calédonie, Océanie, Sénégal, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Venezuela. « Où lit-on *Écrans de France* ? », *Écrans de France*, n° 290, 20 décembre 1962, p. 513.

<sup>889</sup> « Appel aux lecteurs et amis de *Téléciné* », *Téléciné*, n° 125, novembre 1965, p. 1.

<sup>890</sup> C'est un « périodique non confessionnel conçu par une équipe – dont fait partie, entre autres, Christian Zimmer – formée dans le conglomérat de l'abbé Chassagne, soutenue par certains jésuites tel Henri Amet, chargé du cinéma au scolasticat de Fourvière, entend donner des “conseils d'inspiration chrétienne” afin de “faire jaillir de l'intérieur [de l'analyse] le problème moral” » voir M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, *op. cit.*, p. 384-385.

<sup>891</sup> A. Malbois, « Pour un nouveau départ » et Pierre d'André, « Adieu !... ou Au revoir ? », *Vox*, n° 27, 3 juillet 1966, p. 1.

l'information du public familial, nous sommes en droit de penser que, si d'aventure, un jour, *Écrans de chez nous* connaissant des difficultés financières, il n'aurait pas à attendre de l'Église plus de secours que n'en ont obtenu ses brillants et méritants aînés... »<sup>892</sup>

Ainsi, Aubié déplore la disparition de deux de ces trois sources d'information, la dernière étant *les Fiches du cinéma*, provoquant de fait une baisse de la qualité d'analyse de la revue : « qui n'entend qu'une cloche, n'entend qu'un son »<sup>893</sup>. Selon Mélisande Leventopoulos, « l'espace confessionnel de déploiement critique s'en trouve [...] resserré »<sup>894</sup> et le « fonctionnement plurivalent de la critique catholique s'étiolé »<sup>895</sup> dès le début des années 1960. Ce déclin se prolonge tout au long de la décennie. De plus, les nouvelles orientations de la CCRT s'éloignant de plus en plus du cinéma au profit des autres moyens de communication, en particulier la radio et la télévision, affaiblissent les soutiens aux organismes uniquement liés au septième art. En outre, la période n'est pas la plus favorable pour les revues de cinéma. Nombreuses sont celles qui disparaissent aussi vite qu'elles n'apparaissent si elles ont du mal à se distinguer de leur prédécesseur<sup>896</sup>. La presse spécialisée régionale est alors desservie à un moment où la presse généraliste régionale commence à proposer le même type d'information et où la presse spécialisée nationale propose des analyses de qualité équivalente ou supérieure. Cependant, la revue *Écrans de France* s'est exportée un peu partout en France<sup>897</sup> puis dans le monde<sup>898</sup>, notamment au Québec<sup>899</sup> où dans la période d'après-guerre « quasiment tous les ciné-clubs fonctionnent dans un cadre catholique »<sup>900</sup>. Mais *Écrans de France* n'échappe pas au désintérêt de son public, celui du Nord-Pas-de-Calais.

Quant à la fédération Film et famille, installée durablement dans le Nord, elle s'enrichit des nombreuses réflexions qui parcourent le monde de l'éducation populaire cinématographique et participe à des groupes de réflexion internationaux. Les discours évoluent peu à peu sans véritablement perdre de vue les objectifs premiers d'« assainissement moral » et de

---

<sup>892</sup> Roger Aubié, « Adieu... ou au revoir ? », *Écrans de chez nous*, n° 357, 7 décembre 1966, p. 3.

<sup>893</sup> Roger Aubié, « Adieu... ou au revoir ? », *Écrans de chez nous*, n° 357, 7 décembre 1966, p. 1.

<sup>894</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 418.

<sup>895</sup> *Ibid.*

<sup>896</sup> PREDAL René, « Depuis la guerre », in *Cinémaction*, n° 69, 27 septembre 1993, p. 27-53.

<sup>897</sup> « Bravo à nos amis de l'ouest », *Film et famille*, n° 124, février 1953, p. 4.

<sup>898</sup> La revue se dit présente dans 31 territoires étrangers : Algérie, Allemagne, Belgique, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, ex Congo Belge, Dahomey, Égypte, Espagne, Haïti, Grèce, Haute-Volta, Pays-Bas, Israël, Italie, Jamaïque, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Monaco, Nouvelle-Calédonie, Océanie, Sénégal, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Venezuela ; « Où lit-on *Écrans de France* ? », *Écrans de France*, n° 290, 20 décembre 1962, p. 513.

<sup>899</sup> « Salut au Canada » *Film et famille*, n° 110, novembre 1951, p. 3.

<sup>900</sup> VERONNEAU Pierre, « Canada », in *Cinémaction*, n° 69, 27 septembre 1993, p. 143-147, p. 143.

« relèvement artistique » qui semblent dépassés après mai 1968, du moins dans les milieux cinéphiles, et ce malgré sa défense de *la Religieuse*<sup>901</sup>.

Mais, malgré son identité particulière à la fois familiale et confessionnelle, elle ne paraît plus, à la fin des années 1960, faire le poids face aux fédérations nationales telles la Flec (catholique) ou Film et vie (protestante). De plus, elle ne semble pas s'être adaptée aux fonctionnements type de la fédération de ciné-clubs et semble être restée sur une conception d'association de spectateurs. À ce jour, il n'y a aucune trace d'une publication de catalogues de films ou même de la présence d'une cinémathèque à Film et famille laissant un flou sur le fonctionnement réel de ses clubs affiliés et des séances d'analyses de films. Elle publie des listes de films empruntables à partir des cotations de la Centrale catholique en n'indiquant pas leur provenance, mais incite également à y intégrer le catalogue de la Flecc<sup>902</sup>. Quelques traces nous indiquent qu'elle fonctionnait principalement sur l'emprunt à des distributeurs<sup>903</sup>. On peut dès lors penser que l'adoption du décret de 1964, institutionnalisant le fonctionnement d'un ciné-club, ait pu freiner les activités de la fédération.

Désormais privée de son organe d'information en 1966, Film et famille fait état de graves soucis financiers « parce qu'il y a une récession et que la culture se vend mal » et en appelle aux dons afin de « faire face à ses engagements »<sup>904</sup>. Dans un contexte où les questions d'éducation familiale et sexuelle sont repensées<sup>905</sup> et en pleine réforme de la politique de l'Unaf<sup>906</sup>, recluse dans une région faisant face à la désindustrialisation à la fois du bassin minier et de l'industrie textile, Film et famille se dissout officiellement le 17 décembre 1970<sup>907</sup> dans une grande indifférence<sup>908</sup>. Il ne faut pas non plus écarter l'importance de la concurrence des salles d'art et essai qui mettent les ciné-clubs du Nord en difficulté poussant la FFCC à réfléchir à de

---

<sup>901</sup> Le débat autour de *La Religieuse* est traité dans le Chapitre IX/C.

<sup>902</sup> « Séances non commerciales », *Écrans de France*, n° 148, avril 1955, p. 19.

<sup>903</sup> « Mémoire », 1953, Archives du diocèse de Lille, 8K9.

<sup>904</sup> Lettre de Maurice Vandenberghe, 29 juin 1966, Archives du diocèse de Lille, 8K9.

<sup>905</sup> LAOT Françoise F., « Éducation nouvelle, populaire, permanente et naissance des Sciences de l'éducation : occasions de rencontres et influences réciproques dans les années 1960 » in *Réformer l'école : l'apport de l'Éducation nouvelle (1930-1970)*, GUTIERREZ Laurent, BESSE Laurent et PROST Antoine (dir.), Grenoble, France, Presses universitaires de Grenoble, 2012, p. 377-386., p. 379.

<sup>906</sup> MINONZIO Jérôme et VALLAT Jean-Philippe, « L'Union nationale des associations familiales (Unaf) et les politiques familiales », in *Revue française de science politique*, n° 2, Vol. 56, 2006, p. 205-226.

<sup>907</sup> Dossier « Film et famille » de la préfecture du Nord, non répertorié.

<sup>908</sup> Aucune mention de la disparition ou de la revue n'a été faite dans *Téléciné* ou lors des conseils d'administration de l'OCFC. CNAEF, 40 CO 338. Les archives du diocèse de Lille n'en font pas non plus mention à l'instar de toutes les fédérations habilitées qui n'abordent pas le sujet dans leur revue.

nouveaux moyens d'action, d'organisation et de communication<sup>909</sup>. Film et famille ferme ses portes une quinzaine d'années avant les autres fédérations, et ce malgré une santé stable du mouvement ciné-club à l'échelle nationale. Une autre association semble tenter de combler le vide laissé par la fédération : le Comité lillois d'opinion publique créé en 1968 par Christian et Geneviève Verheyde et soutenu par l'OCFC. Ce comité invite les spectateurs à « choisir leurs films »<sup>910</sup> faisant écho aux missions que s'était fixées Film et famille.

## 2. Une perte d'influence à l'échelle internationale ? L'exemple des ciné-clubs québécois

Comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, les mouvements ciné-clubs français ont une influence à l'internationale, notamment à l'échelle des pays francophones. De plus, nous constatons que les revues confessionnelles de cinéma au Canada connaissent un déclin au même moment. Il nous semblait dès lors intéressant de faire un détour par le Québec afin de replacer, même partiellement, notre étude dans un contexte international.

Connaissant la même effervescence autour de l'activité cinématographique qu'en France dans l'après-guerre, c'est l'Office national du film (ONF) qui s'essaie aux ciné-clubs (*film societies*) sur le territoire du Canada. Au Québec, ceux-ci sont très majoritairement catholiques puisqu'initiés par la Jec en 1951 qui « avait encouragé, dans les écoles supérieures et les collèges, l'étude du cinéma comme moyen d'expression »<sup>911</sup>. Le mouvement de jeunesse fait entrer des revues françaises sur le territoire québécois (dont *Film et famille* et *Écrans de France*) et initie des stages de formation pour les éducateurs. Elle crée même sa propre revue en 1950, nommée *Découpage*, qui disparaît en 1955 au profit de *Séquence* bien plus en accord avec la ligne de l'Église qui en récupère la direction<sup>912</sup>. Ainsi est créé, en 1953, le Centre diocésain du cinéma de Montréal<sup>913</sup> par le père Jean-Marie Poitevin, à la demande du cardinal Léger qui met

---

<sup>909</sup> Gaston Hastrate, « Les ciné-clubs du nord sur la sellette », *Cinéma*, n° 100, novembre 1965, p. 62.

<sup>910</sup> Fascicule des 10 ans du COLIOP, CNAEF, 40 CO 339.

<sup>911</sup> BONNEVILLE Léo, « Au temps des ciné-clubs », in *Cap-aux-Diamants*, n° 38, 1994, p. 48-49.

<sup>912</sup> VEILLEUX Carl, *Les conditions d'existence d'un périodique culturel au Québec : la revue Séquences*, masters, Université du Québec à Trois-Rivières, 2012, 158 p, p. 50, (dactyl.).

<sup>913</sup> « Au cours des années, cette organisation changera de nom à quelques reprises : Fédération des centres diocésains de cinéma (1955-1957), Centre catholique national du cinéma, de la radio et de la télévision (1957-1961), Office catholique national des techniques de diffusion (Conférence des évêques du Canada) (1961-67), Office des communications sociales (Conférence des évêques du Canada) (1967-75), Centre éducatif en communications sociales CECS inc. (faisant affaire sous le nom d'Office des communications sociales) dont l'agence de presse cinématographique Médiatfilm est une division à partir de 1996 (1975-99) et finalement par Office des communications sociales (depuis 1999) » *Ibid.*

sur pied une commission des ciné-clubs. Elle réunit en 1955 cinq diocèses formant la Fédération des Centres diocésains de cinéma « pour se donner une orientation commune et une commission de classification unique » et donnant une grande légitimité aux « cotes morales particulièrement sévères » du diocèse de Montréal<sup>914</sup> qui sont publiées dans les fiches de *Films à l'écran* (sorte d'équivalent aux *Fiches du cinéma* français)<sup>915</sup>. Le Centre catholique du cinéma de Montréal possède aussi sa propre revue de 1954 à 1957 : *Ciné-orientation*<sup>916</sup>. À en croire René Prédal, durant les années 1950, la seule force capable de contrebalancer « la mainmise de la religion catholique sur la culture cinématographique est le mouvement étudiant » – quand celui-ci ne soutient pas l'Église – grâce aux éphémères revues *Projections* et *Images*<sup>917</sup>. Malgré cette effervescence au Québec, qui sur neuf revues en compte cinq d'émanation catholique<sup>918</sup>, le Canada ne fait son entrée à l'Ocic qu'en 1957.

De 1955 à 1970, *Séquences*, initiée par des Clercs de Saint-Viateur<sup>919</sup>, incarne la volonté « de faire œuvre d'éducation et d'encadrer la compréhension et la discussion des œuvres » s'opposant aux positionnements ambigus voire cinéphobes de l'avant-guerre et qui ne correspondaient plus aux grandes lignes dressées par l'Encyclique *Vigilanti cura*.

« Bien qu'elle soit ouverte au cinéma mondial et se compare bientôt, sans trop de difficulté, à ses équivalents européens, *Séquences* ne peut rallier ceux qui refusent sa ligne idéologique et son approche moralisante du cinéma. La montée des discours d'émancipation à la fin des années 50, et l'exemple donné par les revues et les cinémas européens, fournissent de nouveaux modèles critiques. »<sup>920</sup>

L'approche se diversifie dans les années 1960, avec l'apparition de revues comme *Objectif* qui s'inspire de la démarche des *Cahiers du cinéma* et dont les fondateurs, qui ont été éduqués par les structures mises en place par la Commission diocésaine des ciné-clubs de Montréal, « veulent s'affranchir de l'environnement religieux dans lequel baigne *Séquences* »<sup>921</sup>. Ils cherchent constamment à se démarquer. Ainsi, le Québec voit une polarisation des revues de cinéma qui s'opposent ouvertement, notamment sur les questions de censure, entre ceux qui se définissent comme indépendants (laïques) et les catholiques. Si *Séquences* ne répond pas

---

<sup>914</sup> *Ibid.*, p. 52.

<sup>915</sup> D'abord *Ciné-service* (1953-1954), elle devient par la suite *Les films de la semaine* (1954-1957) : René Prédal, « Les revues de cinéma au Québec », *Cinéma*, n° 125, avril 1968, p. 123.

<sup>916</sup> René Prédal, « Les revues de cinéma au Québec », *Cinéma*, n° 125, avril 1968, p. 123.

<sup>917</sup> René Prédal, « Les revues de cinéma au Québec », *Cinéma*, n° 125, avril 1968, p. 124.

<sup>918</sup> René Prédal, « Les revues de cinéma au Québec », *Cinéma*, n° 125, avril 1968, p. 123.

<sup>919</sup> C. Veilleux, *Les conditions d'existence d'un périodique culturel au Québec*, *op. cit.*, p. 11.

<sup>920</sup> P. Véronneau, « Canada », art cit, p. 144.

<sup>921</sup> C. Veilleux, *Les conditions d'existence d'un périodique culturel au Québec*, *op. cit.*, p. 78.

directement aux critiques, pour Veilleux, il est fort probable qu'elles l'ont forcé à se repositionner<sup>922</sup>.

Tandis qu'*Objectif* cesse de paraître en septembre 1967, *Séquences* se sécularise peu à peu dans les années 1960. Les nouveaux collaborateurs ne sont pas des ecclésiastiques. Au fur à mesure, elle n'en compte plus que trois, dont son directeur Léo Bonneville qui se sent plus proche de *Téléciné* et *Télérama* que des *Cahiers du cinéma*, de *Cinéma* ou *Positif*<sup>923</sup>. La revue s'ouvre à des collaborateurs d'autres pays comme Amédée Ayfre et Henri Agel, celui-ci étant même invité à un Congrès organisé par le Centre diocésain de Montréal qui se tient à l'Université de Montréal du 19 au 21 avril 1963<sup>924</sup>. En 1970, *Séquences* se détache définitivement du Centre diocésain, devenu le Centre des communications sociales en 1967, bien que Léo Bonneville en reste le directeur jusqu'en 1995. Les ciné-clubs, quant à eux, se portent bien au début des années 1960<sup>925</sup>. Le sommet est atteint en 1963-1964 avec 345 ciné-clubs et environ 5000 abonnés. Ce pic annonce également le début du déclin. Ils disparaissent peu à peu suite à la Révolution tranquille et à la « réforme scolaire des années 1960 »<sup>926</sup> et sont remplacés par les « cinémas parallèles »<sup>927</sup>.

Nous constatons qu'outre-Atlantique, même avec une prédominance des mouvements religieux sur les revues et les ciné-clubs, ceux-ci connaissent un déclin au même moment. En outre, des effets observés en France, à l'histoire bien différente du Québec dans la seconde partie du XX<sup>e</sup> siècle, se constatent également dans la province canadienne. Cette partie finalement assez peu étendue tend surtout à montrer qu'une étude des relations entre les mouvements ciné-clubs confessionnels (ici catholiques) et laïques pourrait et devrait désormais ouvrir sur l'international.

---

<sup>922</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>923</sup> René Prédal, « Les revues de cinéma au Québec », *Cinéma*, n° 125, avril 1968, p. 126.

<sup>924</sup> L. Bonneville, « Au temps des ciné-clubs », art cit.

<sup>925</sup> En 1962 « Il y a alors 150 ciné-clubs dans le diocèse de Montréal dans les collèges et autres maisons d'enseignement, auxquels il faut ajouter 26 autres ciné-clubs affiliés à la Fédération canadienne des ciné-clubs, pour un total d'environ 6000 membres » C. Veilleux, *Les conditions d'existence d'un périodique culturel au Québec*, op. cit., p. 91.

<sup>926</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>927</sup> L'Association des cinémas parallèles du Québec indique sur son site : « Regrouper les organisations du cinéma non commercial du Québec dans le but de promouvoir auprès des Québécois la culture cinématographique et de développer une activité de loisir cinématographique diversifiée et de qualité » Association des cinémas parallèles du Québec, *Missions* [en ligne], mis à jour en 2014, consulté le 11 août 2022, <https://www.cinemasparalleles.qc.ca/pages.asp?id=835>.



### 3. L'indépendantisation de *Téléciné* : signe d'une sécularisation galopante

Revenons en France, où la Flecc – à l'instar des mouvements d'Action catholique – se retrouve dans une nouvelle phase de crise structurelle qui s'annonce dès 1968 « quand le licenciement d'une employée positionnée à l'extrême-gauche alimente la contestation politique du personnel »<sup>928</sup>. Encore une fois, le mode de fonctionnement de la fédération est remis en cause par certains animateurs :

« Nul doute qu'il ne s'agit pas cependant d'une simple lutte de pouvoir entre la direction, opposée à la pratique des projections militantes gratuites quoiqu'acquise au mouvement social, et le personnel radicalisé par celui-ci. En effet, le mode de fonctionnement interne de la fédération semble instamment visé par certains animateurs ; bricolé depuis vingt ans sur les bases de l'après-guerre, il a été en outre désigné comme problématique dès le début de l'année 1968 où la Flecc entame une réorganisation de ses services, surtout perceptible dans la nouvelle maquette de *Téléciné* et l'édition de "carnets pour la recherche et l'animation culturelles". »<sup>929</sup>

Déjà dès le début de 1968, le fonctionnement de la fédération est mis en cause par certains animateurs. C'est encore une fois la dimension non démocratique de la structure qui est visée et qui paraît particulièrement en décalage après les revendications libertaires de Mai 68. Michel Duvigneau, chargé du service audiovisuel, conteste :

« la loi de 1901, notre conseil d'administration, notre « philosophie », l'enseignement libre en tant que noyau de notre travail, la conception du rôle de l'animateur, plus précisément ensuite de l'animateur Flecc régional et parisien, notre structure administrative [...], la non-participation de nos adhérents. »<sup>930</sup>

Ainsi émane l'idée d'« États généraux de la Flecc » dans « la volonté de faire table rase des fondements même de l'intervention culturelle antérieure dans un idéal autogestionnaire ». Duvigneau est alors évincé par Gilbert Salachas, ce qui « provoque la "fronde des animateurs" contre ce dernier, dont la fédération ne paraît pas se remettre par la suite »<sup>931</sup> :

« Ceci explique peut-être en partie la prégnante impression d'une terrible et irrémédiable désintégration de la cinéphilie catholique, qui aurait été quasiment réduite à néant par le mouvement de mai, partagée encore aujourd'hui par les fleccards avec les acteurs confessionnels d'autres bords que nous avons rencontrés. Mai 1968 ne ravive donc pas de quelque manière que ce soit la ferveur cinéphile d'autrefois, même si la conviction du nécessaire éclatement du dispositif afférant au ciné-club, dont l'embourgeoisement et l'éloignement de la base est déploré, paraît faire

---

<sup>928</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 457.

<sup>929</sup> *Ibid.*

<sup>930</sup> Michel Duvigneau, Film subjectif des événements, juillet 1968, Archives nationales de la MRJC, cote 20030070/168, cité par *Ibid.*

<sup>931</sup> *Ibid.*, p. 458.

l'unanimité par-delà les frondeurs et alors que certains militants culturels clament ardemment, tel Luc Brard de Saintes, "le ciné-club est mort, vive le ciné-club !". »<sup>932</sup>

La crise semble se répercuter sur la revue *Téléciné* qui, tandis qu'elle fête ses 25 ans, ne peut marquer le coup faute de moyens suffisants<sup>933</sup>. De plus, elle doit faire face à un faible nombre d'abonnés (2000) et au départ de Gilbert Salachas, qui reste cependant à *Télérama*<sup>934</sup>. La revue connaît alors une année blanche en 1972, où seul un numéro est publié, sans doute lié à l'augmentation des coûts de production de la revue qui la pousse à trouver 3000 abonnés de plus, et ce malgré la création de la SARL Éditions loisirs et culture qui « prend le relai de la Flecc » et la mise en place d'une campagne de promotion<sup>935</sup>. La revue réapparaît en 1973 avec une « équipe rédactionnelle renouvelée »<sup>936</sup> et dont la gestion est assurée par *Témoignage chrétien*<sup>937</sup>. Certains ont déjà une expérience dans le domaine à l'instar de Joël Magny alias Olivier Serre (qui a collaboré à *Cinéma et la Revue du cinéma*), Stéphane Sorel (*Image et son, Jeune cinéma, Cinéma, Écran*), Gérard Langlois (*Cinéma, Écran*) et Jacques Grant (*Cinéma*). Ils continuent également d'écrire pour ces revues. D'autres entrent pour la première fois dans l'univers des revues de cinéma. Cette première expérience leur sert de tremplin vers d'autres périodiques – notamment issus de fédérations de ciné-clubs – à l'instar de Robert Allezaud (qui participe par la suite, entre autres, à *Cinéma et Jeune cinéma*), Raphaël Bassan (*la Revue du cinéma et Écran*), Bruno Duval (*Cinéma, la Revue du cinéma*), Gilles Colpart (*la Revue du cinéma, Cinéma*), Jean Rabinovici (*Cinéma, Jeune cinéma*), Jean Roy (qui commence sa carrière en même temps à *Cinéma*), Daniel Serceau (*Cinéma, Écran, la Revue du cinéma*), François Quenin (*Cinéma*)<sup>938</sup>, etc. *Téléciné* connaît un grand renouvellement générationnel puisque pratiquement aucun ancien rédacteur n'est revenu, excepté Claude Gault, ainsi que Michel Serceau et Jean Paul Le Goff qui ne signent que quelques articles.

---

<sup>932</sup> *Ibid.*

<sup>933</sup> Gilbert Salachas, « Vingt-cinq carats », *Téléciné*, n° 175, janvier 1972, p. 1.

<sup>934</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club, op. cit.*, p. 604.

<sup>935</sup> Claude Gault, « Le quitte ou double de Téléciné », *Téléciné*, n° 161, avril 1970, p. 1 ; Claude Gault, « Opération renaissance : un grand pas », *Téléciné*, n° 162, mai-juin 1970, p. 46.

<sup>936</sup> Claude Gault, « Nouveau départ », *Téléciné*, n° 176, janvier 1973, p. 1.

<sup>937</sup> Georges Montaron et Claude Gault, « Éditorial », *Téléciné*, n° 179, juin 1973, p. 1. ; M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique, op. cit.*, p. 472.

<sup>938</sup> Pour faire cette étude, les données du tableau des revues de *Téléciné* (voir Annexes / Traitement numérique des sources / III. Indexation des revues des fédérations / A. Les revues de la Flecc) ont permis d'extraire les contributeurs les plus fréquents et de les mettre en relation avec la base de données de Calindex et le dictionnaire de critiques de *La critique de cinéma en France*. Nous déplorons cependant de Calindex n'indexer pas *Télérama* ce qui nous aurait permis d'observer si les liens sont toujours maintenus.

Historiquement, il existe un lien entre *Téléciné* et *Télérama* qui partagent quelques contributeurs (Henri Agel, Jannick Arbois, et Jean-Pierre Chartier alias Jean-Louis Tallenay) et une « fraternité d'esprit incontestable »<sup>939</sup> depuis leur création dans les années 1950. Nous voyons que si « au début des années 1970, la revue de la Flec s'apparente de plus en plus à une sorte de galop d'essai pour de jeunes rédacteurs qui la quittent aussi vite qu'ils l'ont rejoint pour se tourner vers *Télérama* »<sup>940</sup> – *Télérama* se laïcise dès 1964 avec l'arrivée de Francis Mayor comme rédacteur en chef<sup>941</sup> – cela semble moins le cas après 1973 où *la Revue du cinéma* et *Cinéma* sont privilégiés. Par exemple, Joël Magny paraît à l'époque multiplier les grands écarts et finalement bien représenter une période où – si ce n'est les fédérations – les différentes revues sont de plus en plus poreuses les unes aux autres. Il collabore à *Cinéma* en 1972 avant de rejoindre *Téléciné* pour en prendre le poste de rédacteur en chef. Il retourne dans sa première revue en 1977 puis en prend la tête de 1983 à 1985. Il enchaîne ensuite avec les *Fiches du cinéma* qu'il dirige de 1988 à 1994. Parallèlement, il collabore occasionnellement avec *Jeune cinéma*, *la Revue du cinéma*, *Témoignage chrétien* et *la Croix*. S'il a l'air de renouer avec les positionnements d'un « André Bazin [qui] reste pour Joël Magny LA référence, dans les goûts autant que dans l'éthique »<sup>942</sup>, il n'est pas pour autant une exception, en particulier à une période où

« le poids des fédérations ne se fait guère sentir sur les choix éditoriaux. *Cinéma*, comme *Image et son*, se contentent d'intégrer des rubriques clairement désignées comme un moyen de communication interne du grand frère associatif dont l'intervention s'arrête là. Il en est de même ailleurs : tous les responsables soulignent la totale indépendance des rédactions face à l'éditeur »<sup>943</sup>.

Ainsi, les choix éditoriaux de *la Revue du cinéma* au cours des années 1970 la « rapproche[nt] des autres revues spécialisées et l'éloigne[nt] de plus en plus du manuel pédagogique » et de l'Ufoleis<sup>944</sup>. Les revues semblent s'écarter peu à peu de leur fédération d'origine. *Téléciné* reste une revue de lancement où de nombreux contributeurs ne publient que quelques écrits et passent rapidement à un autre périodique. Elle s'éloigne tout de même des préoccupations de la Flec et annonce une sécularisation en cours depuis la décennie précédente en faisant le pari « d'une

<sup>939</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 315.

<sup>940</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 604.

<sup>941</sup> Pour Mayor, *Télérama* ne saurait « avoir pour repère la sacristie, le confessionnal et la chaire, mais une maison de la culture, un ciné-club et le Théâtre national populaire », FAVRET-SAADA Jeanne, *Les sensibilités religieuses blessées : christianismes, blasphèmes et cinéma 1965-1988*, Paris, France, Fayard, 2017, 536 p, p. 96.

<sup>942</sup> M. Ciment et J. Zimmer, *La critique de cinéma en France*, op. cit., p. 361.

<sup>943</sup> *Ibid.*, p. 107.

<sup>944</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 602.

revue ouverte, non figée dans l'uniformité d'un style ou dans le sectarisme des dogmes »<sup>945</sup>. Cette nouvelle crise fait écho à celles que connaissent les mouvements de jeunesse où le « contexte [est] favorable à une radicalisation qui amplifie les divergences »<sup>946</sup> et où « l'éducation a pris le pas sur l'évangélisation »<sup>947</sup>.

« *Téléciné* ne se réfugiera pas dans [e] monolithisme de la pensée et ne programmera pas ses analyses à l'aide d'une théorie qui réagirait de façon absolue toute sa démarche à venir. S'il doit y avoir à la base de toute activité critique une réflexion générale sur le cinéma, celle-ci ne peut procéder que d'une vaste confrontation d'idées et de tendances, dans un dialogue ouvert à l'opposé de tout terrorisme et de tout dogmatisme. Il importe que *Téléciné* soit aussi le lieu où coexistent et s'affrontent – lorsque l'affrontement est susceptible de produire autre chose que de stériles querelles de clocher – un grand nombre de recherches, permettant à chaque lecteur de prendre connaissance du cinéma dans ses multiples aspects et sa plus grande étendue. »<sup>948</sup>

Ce changement radical au sein de la revue – où les contributeurs n'ont plus l'air d'être des militants des ciné-clubs mais des professionnels de l'édition et de la critique de cinéma – paraît donc marquer une distanciation entre *Téléciné* et la Flec. Ainsi, les critiques des publications des fédérations ne semblent désormais plus confinées à une revue, un réseau ou une identité sociale. La dimension militante et éducative dans les revues disparaît peu à peu face à la professionnalisation des critiques. En effet, l'équipe de *Téléciné* était auparavant majoritairement composée de critiques non professionnels issus des ciné-clubs qui, pour beaucoup, étaient éducateurs et formateurs au sein de la fédération. Quelques-uns comme Gilbert Salachas, Jean d'Yvoire<sup>949</sup>, Claude-Marie Tremois, Jean Collet, Claude-Jean Philippe ou encore Jacques Siclier ont participé à d'autres revues, majoritairement à *Télérama*. Dans le contexte de l'arrivée de l'animation socioculturelle allant de pair avec la professionnalisation des éducateurs, la professionnalisation des revues et de leurs contributeurs, le pluralisme externe (entre les revues) devient un pluralisme interne (au sein même des revues) et qui touche

---

<sup>945</sup> Claude Gault, « Notre pari », *Téléciné*, n° 178, mars 1973, p. 1. Le champ lexical du sectarisme est beaucoup utilisé au sein des colonnes de *Téléciné* dans cette période, comme s'il fallait se distinguer d'un positionnement précédent de la revue ou d'une image particulière : Michel Saillard et Victor Magnin, « Lettre aux lecteurs », *Téléciné*, n° 180, juillet-août 1973, quatrième de couverture.

<sup>946</sup> C. Prudhomme, « Les jeunesses chrétiennes en crise (1955-1980) », art cit, p. 331.

<sup>947</sup> *Ibid.*, p. 334.

<sup>948</sup> Joël Magny, « Société, politique ou cinéma ? », *Téléciné*, n° 180, juillet-août 1973, p. 1.

<sup>949</sup> Jean d'Yvoire a été rédacteur pour *Radio cinéma télévision* et professeur à l'Idhec : Geneviève Jackson, « Sections vous avez la parole », *Film et famille*, n° 124, février 1953, p. 8.

toutes les revues. Ainsi, cette période de professionnalisation – entraînant une dépolitisation – semble participer à l’apaisement du « vieux conflit » entre confessionnels et laïques<sup>950</sup>.

Cette stratégie de rendre la revue plus populaire et accessible participe de cette volonté de réduction des écarts culturels. Et, dans un contexte où la presse catholique spécialisée décline fortement, cette décision semble finalement sauver *Téléciné*. En effet, elle est la dernière revue issue d’une fédération confessionnelle puisque *Film et vie* fait face aux mêmes problèmes de parution et accuse notamment la baisse des subventions et le manque de soutien des adhérents<sup>951</sup>. Ainsi, entre 1970 et 1971, elle ne publie que deux numéros. Malgré une reprise de la revue en 1972 avec la publication de quatre numéros, *Film et vie* stoppe la parution de son bulletin la même année. En 1973, la fédération déclare un déficit de près de 25 000 francs<sup>952</sup>. *Téléciné*, quant à elle, survie jusqu’en 1978, date à laquelle elle est stoppée pour donner naissance à une nouvelle revue : *Filmographe - loisirs et culture*. Après une période aux mains de professionnels, celle-ci a pour ambition de revenir aux fondamentaux des revues de ciné-clubs :

« Fournir des éléments de documentation et de réflexion aux animateurs de ciné-clubs qui, n’en déplaise à certains, persistent, depuis des années et malgré des difficultés bien connues, à faire discrètement d’excellent travail. Nous souhaitons aussi être utiles aux éducateurs et responsables culturels désireux de tirer le meilleur parti des moyens qu’offre le film, ainsi qu’aux spectateurs exigeants qui cherchent à accroître leurs connaissances et, par-là, leur plaisir devant les films de qualité. »<sup>953</sup>

Ce retour à une ancienne formule s’observe également à travers le retour de certaines figures comme Jean d’Yvoire, qui pose de nouveau la question de l’orientation de la fédération :

« On s’est rarement posé nettement – et on n’en a, en fait, jamais débattu largement – le problème des buts profonds auxquels tend cette culture, pas plus qu’on n’a précisé les bases des méthodes employées. Il y a eu le moralisme clérical de naguère. Il y a eu, en d’autres milieux, une dominante idéologique ou politique, toute prête à atteler, plus ou moins

---

<sup>950</sup> Nous supposons ici que Jean-Marie Mignon voulait dire « confessionnel » à la place de « professionnel » ; aucun « vieux conflits » n’engageant particulièrement les laïques face aux « professionnels ». J.-M. Mignon, *Une histoire de l’éducation populaire*, op. cit., p. 109.

<sup>951</sup> Rodolphe-Maurice Arlaud, « Si ce numéro est le dernier... », *Bulletin de Film et vie*, n° 47, mars-avril 1970, p. 2-3 ; « Cher lecteur », *Bulletin de Film et vie*, n° 48, avril-mai 1971, p. 1.

<sup>952</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, op. cit., p. 388.

<sup>953</sup> Jean d’Yvoire, « Objectifs... », *Filmographe - loisirs et culture*, n° 1, octobre 1979, p. 1-2.

consciemment, plus ou moins strictement la culture au char pesant du militantisme. Par la suite, on a connu les analyses sémantiques d'un certain structuralisme : la réalité filmique, volontiers coupée de la réalité tout court, devenait parfois le jouet de quelques intellectuels dilettantes, socialement irresponsables. Autre tendance enfin : la négation sommaire – autour de Mai 68 notamment – de toute réflexion, sous prétexte que seul compte l'exercice immédiat du libre instinct de "créativité". En l'absence d'un minimum d'apprentissage de l'outil, et, surtout, de formation des talents présumés "créatifs", on en a trop souvent constaté les résultats balbutiants, confus ou conventionnels (et coûteux !).

C'est entre les divers dangers de ce genre qu'il nous faut naviguer en eaux libres, dégagés de ces attitudes à œillères, pour garder l'œil ouvert à toute vérité, attentif sans préjugé à la dialectique multiple de tous les points de vue concernant le film et, à travers lui la société et la vie dont il est le reflet. »<sup>954</sup>

Avec cette présentation des différents courants, on voit bien comment l'emprise de la vision religieuse s'est faite de moins en moins prégnante au sein de la fédération pour laisser place à des visions plus laïques et politiques, à l'instar de ce que connaissent les mouvements de jeunesse dans les mêmes années qui, « pour quelques analystes, [...] sont victimes d'une survalorisation du politique aux dépens de la vie spirituelle et de la mystique »<sup>955</sup>.

Dans un contexte où on « voit indubitablement l'effacement des militants chrétiens »<sup>956</sup> à la fin des années 1970, il est difficile de savoir si cette distinction se maintient jusqu'au milieu des années 1980. Selon Schlegel, « ce n'est pas la tradition laïque du Parti socialiste qui a enterré les chrétiens de gauche, mais les nouvelles formes de laïcisation et de sécularisation à partir des années 1970-1980 ». Cette transition marque « la fin du conflit des deux France qui se dessine ou qui est déjà entré dans les faits » et « la fin du théologico-politique [...] désormais réservé aux radicalismes religieux »<sup>957</sup>. Dans la même période, « l'ébranlement de certaines valeurs historiquement associées à la laïcité (raison, vérité objective, croyance au progrès), [...]

---

<sup>954</sup> Jean d'Yvoire, « Objectifs... », *Filmographe - loisirs et culture*, n° 1, octobre 1979, p. 1.

<sup>955</sup> C. Prudhomme, « Les jeunesses chrétiennes en crise (1955-1980) », art cit, p. 334.

<sup>956</sup> SOULAGE Vincent, « L'engagement politique des chrétiens de gauche, entre Parti socialiste, deuxième gauche et gauchisme » in *À la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, PELLETIER Denis et SCHLEGEL Jean-Louis (dir.), Paris, France, Points, 2015, p. 425-446.

<sup>957</sup> SCHLEGEL Jean-Louis, « Les leçons d'une histoire » in *À la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, PELLETIER Denis et SCHLEGEL Jean-Louis (dir.), Paris, France, Points, 2015, p. 577-587.

constitue l'un des motifs des nouveaux religieux et identitaires »<sup>958</sup> malgré le fait que les diverses associations confessionnelles et laïques se retrouvent sur des valeurs de plus en plus partagées à l'instar de la solidarité, de la tolérance, du pluralisme, de l'égalité et de la liberté individuelle. Selon Martine Cohen, « le sens commun inciterait à penser que cette convergence de valeurs résulte de l'affaiblissement des identités héritées, tant d'ailleurs pour les appartenances confessionnelles que pour les appartenances laïques »<sup>959</sup>.

Ainsi, l'affaiblissement au cours des années 1970 et 1980 des institutions cinématographiques confessionnelles, surtout catholiques, laisse la place à une nouvelle forme de militantisme, celui des dévots, qui apparaît avec l'affaire de *la Religieuse* puis s'amplifie au cours des années avec les protestations contre les sorties de *la Vie de Brian* (Terry Jones, 1979), *Je vous salue Marie* (Jean-Luc Godard, 1985), *la Dernière tentation du Christ* (Martin Scorsese, 1988), etc. « Le fait nouveau n'est pas qu'un blasphème ait éventuellement été proféré, mais qu'un partisan de l'honneur de Dieu se soit levé parmi la masse des gens qui s'en soucient peu, et qu'il tente de rallier à sa cause l'opinion publique et l'autorité »<sup>960</sup>. Ceux-ci « espèrent seulement réagir contre un oubli trop prononcé des valeurs chrétiennes dans une société largement sécularisée »<sup>961</sup> et remplissent ainsi un rôle que certaines institutions ont laissé vacant selon eux.

## B. Entre affaiblissement des identités et déclin : la survie du champ en jeu

Alors que se terminent les années 1960, l'éducation populaire entre dans une nouvelle phase de son existence, celle de la professionnalisation, autrement dit de l'animation socioculturelle, dans un contexte de prise en main de l'État. En effet, outre l'affaiblissement des réseaux, l'État renforce son rôle – par la construction de nombreux équipements publics (Maisons de jeunes, Maisons de la culture, Centres sociaux, etc.) – permettant de concrétiser un « double mouvement d'étatisation et de laïcisation de l'éducation populaire qui est propre à la France, construit hors de l'École et hors de l'Église »<sup>962</sup>. Avec la mise en place de diplômes et de

---

<sup>958</sup> M. Cohen, « Associations laïques et confessionnelles : convergences de valeurs et recompositions identitaires », art cit, p. 14.

<sup>959</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>960</sup> J. Favret-Saada, *Les sensibilités religieuses blessées*, op. cit., p. 15.

<sup>961</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>962</sup> G. Poujol, « L'éducation populaire au tournant des années soixante-dix. L'effet soixante-huit ? », art cit, p. 15.

formation – grâce à la loi sur la formation professionnelle mise en place en 1971 – les militants bénévoles font le choix de se professionnaliser. Mais face à un État très incitatif, les associations d'éducation populaire laïques et confessionnelles – au sein du Conseil national de la vie associative – enterrent la hache de guerre « pour opposer à l'État un front commun de revendications »<sup>963</sup>.

« L'effondrement du système associatif »<sup>964</sup> entraîne par la même occasion un affaiblissement des tensions et des divergences entre les associations qui se combattent politiquement. Pourtant, selon Geneviève Poujol, c'est dans ce combat – qui existe depuis les débuts de l'éducation populaire – qu'elles « puisaient une bonne partie de leur dynamisme ». Ainsi, à partir des années 1960 et 1970, « le relatif consensus des associations d'éducation populaire d'aujourd'hui, a contribué à démotiver les militants. L'Église a laïcisé ses œuvres, et les laïques ont une définition de la laïcité proche de l'idée de tolérance, ce qui n'était pas spécialement le cas au XIX<sup>e</sup> ni même à la Libération »<sup>965</sup>. Cet affaiblissement des tensions a sans doute été favorisé par les luttes du secteur de l'éducation populaire face à l'État.

À l'échelle des ciné-clubs, on le remarque notamment avec le détachement progressif de la FFCC et du PCF. La FFCC se décrit comme « ni “apolitique” ni “neutre”, mais indépendante et ouverte à tous »<sup>966</sup>. D'après Léo Souillés-Debats, « elle ne cesse de préciser son orientation politique en dénonçant les accusations incessantes de ses détracteurs quant à ses rapports avec le parti communiste » afin d'apaiser ses relations avec les pouvoirs publics<sup>967</sup>. Provoquant des dissensions au sein même de la fédération, la FFCC est obligée d'éclaircir son positionnement lors de son XXVI<sup>e</sup> congrès en mai 1971 :

« Hésitante entre un affrontement frontal qui lui coûterait ses maigres subventions et une position tempérée que les plus farouches militants ne lui pardonneraient pas, la FFCC prend bel et bien ses distances avec le PCF sans pour autant renier ses affections marxistes. »<sup>968</sup>

La relation entre le PCF et la FFCC s'étirole alors de plus en plus dans une période où la publication de *l'Archipel du Goulag* de Soljenitsyne semble avoir « sans doute mis un point

---

<sup>963</sup> Poujol Geneviève, « Préface », dans, J.-M. Mignon, *Une histoire de l'éducation populaire*, *op. cit.*, p. 8.

<sup>964</sup> Pierre Rosanvallon, « Mouvement social et société civile », *La Tribune de la FONDA*, n° 93, 1993, cité par POUJOL Geneviève, *Des élites de société pour demain*, Ramonville-Saint-Agne, France, Éres, 1996, 190 p, p. 21.

<sup>965</sup> G. Poujol, « L'éducation populaire au tournant des années soixante-dix. L'effet soixante-huit ? », *art cit.*, p. 20.

<sup>966</sup> Paul Robert, « La FFCC, “Cinéma 70” et la politique », *Cinéma*, n° 151, décembre 1970, p. 15.

<sup>967</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, *op. cit.*, p. 376.

<sup>968</sup> *Ibid.*, p. 377.



final à l'emprise du Parti communiste sur la vie intellectuelle en France »<sup>969</sup>. Dans la même période, Film et vie publie un « Règlement des stages Film et vie » démontrant également un souci d'ouverture et de neutralité<sup>970</sup>.

Au vu d'une menace de sanction en cas de non-respect des règles et de la demande d'une signature, il semble que cette question soit problématique. La fédération a depuis longtemps abandonné ses objectifs purement évangélistes, sans doute depuis que Mady de Tienda a repris les rênes, et s'est efforcée d'ouvrir au maximum ses activités. Nous observons donc que dans les mêmes années, Film et vie paraît vouloir s'ouvrir et maintient cette position jusqu'au début des années 1980<sup>971</sup>. Nous allons, dès lors, voir comment les décisions de l'État ont contribué au sein du champ de l'éducation populaire cinématographique au rapprochement entre les fédérations et à leur déclin.

#### 1. Le Comité de liaison interfédéral des ciné-clubs : une tentative de travail en commun

L'apparition du tout nouveau Secrétariat d'État de la Jeunesse et des Activités socio-éducatives en juillet 1967 marque un tournant par l'effacement du terme « éducation populaire ». Selon Jean-Marie Mignon, « c'est l'avènement d'un projet social apolitique, d'une ambition de société consensuelle »<sup>972</sup> qui cherche à contourner les mouvements d'éducation populaire, les grandes associations et les fédérations.

Dans ce projet social apolitique, les premières mesures prises par l'État concernent les baisses de subventions, en particulier des fédérations de ciné-clubs qui ne sont pas conformes à ses orientations. Ainsi, « l'État n'aide plus au "fonctionnement" des associations. Il subventionne les activités de son choix. Cela permet à ses services extérieurs de favoriser, voire d'inciter les

---

<sup>969</sup> OUSSELIN Edward, « Entre deux régimes de censure : Le cinéma pornographique en France, 1974-1975 », in *Cincinnati Romance Review*, n° 32, 2011, p. 146-159.

<sup>970</sup> « Organisme socio-éducatif, réellement indépendant, la fédération favorise la rencontre de personnes de toutes provenances, activités et opinions. Chacun poursuit des tâches qui lui sont propres et a des points de vue personnels ; mais l'éducation par le moyen du cinéma est le lien commun à tous ceux qui travaillent dans le cadre de la fédération. Les activités de Film et vie s'accomplissent hors de toute discrimination raciale, confessionnelle ou politique, et dans le rigoureux respect des opinions de chacun. [...] Bien entendu le personnel encadrant est tenu aux mêmes règles d'impartialité. » dans « Règlement des stages de Film et vie », *Bulletin de Film et vie*, n° 48, avril-mai 1971, p. 6.

<sup>971</sup> « Qu'est-ce que Film et famille », Archives nationales, fonds Culture ; Centre national de la cinématographie française (CNC) (1978-1995), 19980512/68.

<sup>972</sup> J.-M. Mignon, *Une histoire de l'éducation populaire*, op. cit., p. 128.

associations à mener telles ou telles activités, celles qui rentrent dans son projet politique »<sup>973</sup>. La Fédération Jean Vigo, ouvertement contestataire, est la première à en faire les frais. Le 12 mai 1969, elle fait face à une baisse de trois quarts de ses subventions<sup>974</sup> tandis qu'elle est qualifiée de « ramassis de gauchistes dont il faut se défaire le plus vite possible »<sup>975</sup> lors d'une réunion au ministère de la Jeunesse et des Sports. Selon Mireille Amiel, les différentes fédérations ont été politiquement évaluées. La FFCC est toujours considérée comme une fédération proche du communisme et fait « un travail contestable », tandis que l'Ufoleis reste encore bien vue par le ministère et que la Flec est décrite comme une fédération « peuplée de dirigeants et d'adhérents “pensant bien” ! »<sup>976</sup> et ne semble pas être touchée par une baisse drastique des subventions.

Jean Delmas accuse le pouvoir de faire preuve de ségrégation envers la fédération Jean Vigo « pour avoir défendu la liberté d'expression par le cinéma » et avoir critiqué la censure des interdictions aux moins de 18 ans. Ainsi, il rapproche sa situation à celle de la FFMJC<sup>977</sup> qui, à la même période, connaît des difficultés avec Jeunesse et Sports<sup>978</sup>. Les relations entre la fédération Jean Vigo et l'État s'enveniment à partir de novembre et décembre 1968, quand la police interrompt de nombreuses projections de films sur les événements de mai<sup>979</sup>. La première intervention est celle de Bodwiller, où la gendarmerie fait une descente à la Maison des jeunes lors d'une projection organisée par Jean Meyer, vice-président de la fédération et ancien résistant. Les forces de l'ordre confisquent les films et l'animateur est traduit en correctionnelle pour « avoir projeté [...] des films relatifs aux mouvements de mai sans visa d'exploitation »<sup>980</sup>. Les autres membres de la fédération protestent et s'indignent tout comme la section du SNI et la Fédération des ciné-clubs ruraux du Haut-Rhin. Jean Delmas dénonce « la marche vers le nouvel ordre moral »<sup>981</sup>. *Jeune cinéma* organise alors « une manifestation de soutien qui se noiera trois mois plus tard dans la vaste campagne lancée par les fédérations de ciné-club pour

---

<sup>973</sup> *Ibid.*, p. 129.

<sup>974</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, *op. cit.*, p. 374.

<sup>975</sup> Mireille Amiel, « Ciné-clubs ? Connais pas ! », *Cinéma*, n° 152, janvier 1971, p. 97.

<sup>976</sup> Mireille Amiel, « Ciné-clubs ? Connais pas ! », *Cinéma*, n° 152, janvier 1971, p. 97.

<sup>977</sup> Jean Delmas, « Mise au pas ou mise à mort de la culture... », *Jeune cinéma*, n° 39, mai 1969, troisième et quatrième de couverture.

<sup>978</sup> BESSE Laurent, *Les MJC, 1959-1981 : de l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2008, 391 p, p. 225-226.

<sup>979</sup> Jean Delmas, « La chasse aux films », *Jeune cinéma*, n° 35, janvier 1969, p. 1.

<sup>980</sup> « Le mois dernier... », *Jeune cinéma*, n° 36, février 1969, p. 40.

<sup>981</sup> Jean Delmas, « La chasse aux films », *Jeune cinéma*, n° 35, janvier 1969, p. 1.

protester contre la diminution des subventions »<sup>982</sup>. L'attitude contestataire de la Fédération Jean Vigo, à l'instar de la FFMJC, lui vaut le retour de bâton de la baisse des subventions. Si les autres fédérations sont également touchées par les réductions, elles ne « dépassent pas 10% »<sup>983</sup>, bien loin de la chute que connaissent celles de la Fédération Jean Vigo. Seule exception selon Jean Delmas, celle de Film et vie est intégralement maintenue<sup>984</sup>. Elle n'est cependant pas épargnée longtemps puisque, comme nous l'avons vu, la baisse des subventions fait balbutier la publication du *Bulletin de Film et vie* à partir de 1970 et la stoppe en 1972<sup>985</sup>. Néanmoins, au niveau des associations d'éducation populaire, la Fédération Jean Vigo est loin d'être la seule à subir « le maniement du sabre à phynance »<sup>986</sup> :

« Nous avons appris que d'autres associations (non spécialisées dans la culture cinématographique) avaient subi des réductions massives ou même un retrait total de subventions opéré dans des conditions analogues à celles dont nous avons fait l'expérience. »<sup>987</sup>

Jean Delmas fait ici référence à la Joc, à la Vie nouvelle et aux CLAG<sup>988</sup>. Dans celles-ci peuvent sans doute être intégrées Film et vie ainsi que la Fac qui déclare ne pas avoir reçu de subventions de la part de Jeunesse et Sports en 1970<sup>989</sup>.

Ainsi, les rapports entre les fédérations et l'État « se détériorent rapidement, débouchant sur des mesures concrètes qui influent profondément sur la santé financière des fédérations et inaugurent leur éviction progressive du terrain de la formation par et pour le cinéma »<sup>990</sup>. De plus, dans une période où l'effervescence de mai 1968 favorise les prises de positions politiques et militantes, « la reconnaissance officielle gagnée par les fédérations résonne comme une

---

<sup>982</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, op. cit., p. 377-378.

<sup>983</sup> *Ibid.*, p. 378.

<sup>984</sup> Jean Delmas, « Jeune cinéma vivra, les ciné-clubs vivront », *Jeune cinéma*, n° 40, juin-juillet 1969, p. 1.

<sup>985</sup> Rodolphe-Maurice Arlaud, « Si ce numéro est le dernier... », *Bulletin de Film et vie*, n° 47, mars-avril 1970, p. 2-3 ; « Cher lecteur », *Bulletin de Film et vie*, n° 48, avril-mai 1971, p. 1.

<sup>986</sup> Jean Delmas utilise ici une altération graphique du terme « finance » créé par Alfred Jarry dans *Ubu roi* pour dénoncer l'avidité du Père Ubu.

<sup>987</sup> Jean Delmas, « Jeune cinéma vivra, les ciné-clubs vivront », *Jeune cinéma*, n° 40, juin-juillet 1969, p. 1.

<sup>988</sup> Probablement l'association Culture loisirs animations jeunesse ; « Rétablir dans ses droits la Fédération Jean Vigo », *Jeune cinéma*, n° 85, mars 1975, p. 36-37.

<sup>989</sup> Une fédération spécialisée dans les ciné-clubs scolaires, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/87.

<sup>990</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, op. cit., p. 371.

soumission à une puissance étatique dominée par un pouvoir rétrograde et répressif »<sup>991</sup>. Le « mouvement ciné-club » apparaît « comme une institution vieillotte et dépassée dont la gestion laborieuse et encombrante représente une entrave à l'expression et à la diffusion d'une culture cinématographique qui se veut désormais politisée et militante »<sup>992</sup>. Les fédérations n'ont dès lors plus le choix de se réunir afin de lutter pour leur survie. C'est dans ce contexte que se réunissent pour la première fois les différentes fédérations de ciné-club au sein d'un comité indépendant : le Clicc.

« Si, depuis 1955, des contacts ont toujours existé entre les différentes fédérations de ciné-clubs, c'est surtout depuis 1968 qu'ils se sont développés »<sup>993</sup> ; c'est dans ce contexte – en prenant la suite de ce qui a été nommé « l'amicale interfédérale »<sup>994</sup> – que le Comité de liaison interfédéral des ciné-clubs (Clicc) se constitue en octobre 1969. Il réunit toutes les fédérations habilitées à diffuser la culture par le film, excepté les régionales Film et famille et CRCC. Ainsi travaillent ensemble Gilbert Salachas (Flec), Mireille Amiel et André Rieuepeyrou (FFCC), Mady de Tienda (Film et vie), Jeannine Bertrand (Unicc), François Dausset<sup>995</sup> (Fac), Jean Delmas et Andrée Tournès (Fédération Jean Vigo) et François Chevassu (Ufoleis)<sup>996</sup>. Laïques et chrétiens se réunissent donc afin de faire face à la baisse des subventions. Un texte commun est adopté et publié dans *Cinéma*<sup>997</sup> et *Jeune cinéma*<sup>998</sup>. *La Revue du cinéma* paraît également bien engagée malgré la position de l'Ufoleis plus complexe vis-à-vis des projets du Clicc due à son affiliation à la Ligue. D'après Léo Souillès-Debats, « si cette distinction semble anodine sur le papier, elle révèle déjà la complexité d'une union qui est encore loin de se concrétiser »<sup>999</sup>. En effet, on

---

<sup>991</sup> *Ibid.*, p. 372.

<sup>992</sup> *Ibid.*

<sup>993</sup> CORNETTE Marie-Thérèse, *Les problèmes des fédérations de ciné-club*, Paris, France, Cour des comptes, 1973, p. 20.

<sup>994</sup> Historique de la constitution du comité de liaison des fédérations de ciné-clubs, non daté, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/61.

<sup>995</sup> François Dausset a été vice-président de la Fac, secrétaire général du Club des 4 vents et des Échanges internationaux. Il participait en 1979 à la création de l'Association pour la formation des cadres de l'animation et des loisirs (Afocal) se définissant comme laïque mais dont la tendance chrétienne est prédominante.

<sup>996</sup> L. Souillès-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, *op. cit.*, p. 378.

<sup>997</sup> Le comité de liaison, « Les ciné-clubs en péril », *Cinéma*, n° 141, décembre 1969, pp. 102-107.

<sup>998</sup> « Position et proposition du mouvement ciné-club », *Jeune cinéma*, n° 42, novembre-décembre 1969, pp. 40-44.

<sup>999</sup> L. Souillès-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, *op. cit.*, p. 379.

observe déjà des réticences du côté de la Flec et de Film et vie qui ne publient pas le texte dans leur revue.

Dans ce texte sont critiqués le rattachement via le CNC à deux ministères, celui de la Jeunesse et des Sports et celui des Affaires culturelles ; les réglementations trop strictes de 1964 et l'adoption d'une nouvelle législation ; les exigences de la Fédération nationale des distributeurs de films trop sévères envers les circuits non commerciaux :

« Tout ceci constitue un très sérieux handicap au développement de notre action tant au niveau de la législation qui conditionne nos méthodes, qu'au niveau de notre trésorerie, hélas souvent déterminante. »<sup>1000</sup>

Les fédérations, en particulier l'Unicc et la Fédération Jean Vigo, proposent la mise en commun de leurs services techniques (réunir leurs copies de films, les appareils de vérifications et le parc automobile nécessaire à la distribution) dans un local commun, de faire l'acquisition d'un appareil de reproduction offset « prélude à une mise en commun de la documentation »<sup>1001</sup> et d'une salle de projection commune. Film et vie s'oppose directement à cette multiplicité de projets en promouvant la mise en place d'une coopérative d'achat de film et la création d'un patrimoine de films d'intérêts communs<sup>1002</sup>. Pour cela, le Clicc réclame une aide de l'État, l'accès au crédit, mais surtout la baisse des taxes, en particulier l'exonération de la TVA qui « représente la charge la plus lourde ». Le Clicc, qui se réunit une fois par semaine, arrive cependant à obtenir un entretien avec M. Arnaud, conseiller technique à la Jeunesse et aux Sports. Cet entretien auquel se rendent Jean Delmas et André Rieupeyrout ne débouche pas sur un rendez-vous avec le ministre comme espéré. Le Clicc souhaite alors influencer le vote du budget via les présidents de groupes de l'Assemblée nationale, ce qui donne lieu à une question écrite du gaulliste Marc Jacquet et une intervention orale de la radicale de gauche Jacqueline Thome-Patenôtre. Bien que le Clicc ait été assuré de la non-soumission à la TVA, l'interfédérale envisage une campagne d'opinion afin « d'éclairer le grand public sur l'action réelle, l'importance et les problèmes des fédérations de ciné-clubs et d'amener les autorités de tutelle à une attention accrue à [leur] égard »<sup>1003</sup>.

---

<sup>1000</sup> « Position et proposition du mouvement ciné-club », *Jeune cinéma*, n° 42, novembre-décembre 1969, p. 42.

<sup>1001</sup> « Position et proposition du mouvement ciné-club », *Jeune cinéma*, n° 42, novembre-décembre 1969, p. 43.

<sup>1002</sup> Historique de la constitution du comité de liaison des fédérations de ciné-clubs, non daté, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/61.

<sup>1003</sup> Mireille Amiel, « Le point sur l'action interfédérale », *Cinéma*, n° 142, janvier 1970, p. 101.

Cependant, au dernier moment, les ciné-clubs sont tout de même soumis à la TVA contrairement à ce qui avait été affirmé par le ministre le 19 décembre 1969<sup>1004</sup>. S'ouvre alors la bataille contre la TVA qui rapproche et rallie les fédérations. Toutes les revues y accordent au moins un article, des éditoriaux ironiques et combatifs de François Chevassu dans *la Revue du cinéma* annonçant la « mort des ciné-clubs »<sup>1005</sup> attribuée à Valéry Giscard d'Estaing alors ministre de l'Économie et des Finances<sup>1006</sup>, à l'article plus informatif du *Bulletin de Film et vie*<sup>1007</sup> poussant les ciné-clubs à prendre contact avec leur fédération. Jean Delmas dénonce quant à lui les agissements du ministère des Finances qu'il n'hésite pas à qualifier de « solution finale » ou de « coup de grâce »<sup>1008</sup>. Quant à Gilbert Salachas, dans *Téléciné*, il attaque la politique défendue au ministère des Affaires culturelles pour qui « les voix d'or officielles entonnent de beaux discours sur la nécessité absolue de maintenir, préserver, conforter, développer un patrimoine inaliénable qui... Bref »<sup>1009</sup>. Ainsi, « l'opposition entre culture et socioculture : la distinction entre les visées éducatives et visées artistiques “pures” »<sup>1010</sup> dont « les ciné-clubs font actuellement les frais de cette mutation silencieuse »<sup>1011</sup> est clairement affirmée.

Durant l'année, « la presse ciné-club vit au rythme de “l'action interfédérale” »<sup>1012</sup> du moins du côté laïque. En effet, la Flec, la Fac et Film et vie semblent se tenir à distance des événements interfédéraux, comme lors de la table ronde de Tours où l'Ufoleis, la FFCC et la Fédération Jean Vigo consolident leur entente<sup>1013</sup>.

Parallèlement est menée la « bataille » des subventions dans laquelle la Fédération Jean Vigo est toujours la moins bien lotie. Avec un versement d'État de 5000 francs, Jean Delmas préfère refuser l'« aumône »<sup>1014</sup> et ne compter plus que sur la subvention du CNC et les cotisations des adhérents. Selon Léo Souillés-Debats, « cette position ne fait [...] que renforcer l'engagement

---

<sup>1004</sup> André Rieupeyrou, « Le point sur l'action interfédérale », *Cinéma*, n° 143, février 1970, pp. 96-99.

<sup>1005</sup> François Chevassu, « Pourquoi nous combattons ? », *la Revue du cinéma – Image et son*, n° 237, mars 1970, p. 2.

<sup>1006</sup> François Chevassu, « Valéry, nous voilà », *la Revue du cinéma – Image et son*, n° 236, février 1970, pp. 1-2.

<sup>1007</sup> « Informations », *Bulletin de Film et vie*, n° 47, mars-avril 1970, p. 33.

<sup>1008</sup> Jean Delmas, « Le sabre à phynance contre les ciné-clubs », *Jeune cinéma*, n° 46, avril 1970, p. 29.

<sup>1009</sup> « Truffaut, Cassandre et le pot de terre », *Téléciné*, n° 160, mars 1970, p. 1.

<sup>1010</sup> L. Besse, *Construire l'éducation populaire*, *op. cit.*, p. 77.

<sup>1011</sup> « Truffaut, Cassandre et le pot de terre », *Téléciné*, n° 160, mars 1970, p. 1.

<sup>1012</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, *op. cit.*, p. 380.

<sup>1013</sup> *Ibid.*, p. 381.

<sup>1014</sup> Jean Delmas, « Nous refusons l'aumône », *Jeune cinéma*, n° 45, mars 1970, p. 1.

de la fédération au sein du Clicc »<sup>1015</sup> qui publie un nouveau manifeste dans les lignes de *Jeune cinéma* pour réagir à ces nouvelles actualités. « Soucieux de maintenir une barrière qui assure une distinction fondamentale entre les ciné-clubs et les cinémas d'art et essai »<sup>1016</sup>, ils continuent de réclamer l'exonération de la TVA et l'augmentation des subventions<sup>1017</sup>.

Après les multiples protestations des fédérations, l'exonération de la TVA est de nouveau accordée aux ciné-clubs<sup>1018</sup>. Le combat n'est cependant pas terminé pour Mireille Amiel qui espère obtenir des augmentations de subventions qui sont passées de 371 185 francs à 140 500 francs entre 1969 et 1970<sup>1019</sup>. La secrétaire générale de la FFCC compte désormais beaucoup sur la lutte collective initiée par le Clicc :

« La bataille contre la TVA a resserré les liens des fédérations de ciné-clubs : le comité interfédéral est désormais une réalité vivante et active. La bataille plus générale pour la culture ou l'éducation populaire nous a rapproché des autres associations – du Cnajep en particulier – que le pouvoir vient pratiquement de reconnaître [...]. En élargissant ainsi son action, la FFCC ne fait que se rendre plus disponible, plus efficace, au service de notre commune passion : le cinéma. »<sup>1020</sup>

Alors que *Film et vie*, prise dans une suspension temporaire de sa revue, ne peut réagir à cette actualité, *Téléciné* ne semble pas communiquer autour de cette victoire. *La Revue du cinéma*, quant à elle, s'aligne sur la position défendue dans *Cinéma* en félicitant « les ciné-clubs qui ont su mener la lutte en coordination » et « la cohésion des fédérations de ciné-clubs qui ont su dépasser les divergences anciennes pour travailler en commun avec le seul souci du résultat à obtenir ». Pour la revue de l'Ufoleis, « nul doute que cette action collective, dont elles [les fédérations] ont pu apprécier l'efficacité, n'améliore notablement leurs relations futures »<sup>1021</sup>. C'est une opinion que soutient également Jean Delmas lors de l'assemblée générale de la Fédération Jean Vigo. Pour lui, « les fédérations ont formé un front uni malgré leurs divergences, leurs options propres, leurs terrains différents sans jamais chercher à faire

---

<sup>1015</sup> L. Souillès-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, op. cit., p. 382.

<sup>1016</sup> *Ibid.*, p. 383.

<sup>1017</sup> « Les ciné-clubs menacés », *Jeune cinéma*, n° 48, juin-juillet 1970, troisième de couverture.

<sup>1018</sup> Mireille Amiel, « l'année de la TVA », *Cinéma*, n° 150, novembre 1970, pp. 16-17.

<sup>1019</sup> L. Souillès-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, op. cit., p. 381.

<sup>1020</sup> Mireille Amiel, « l'année de la TVA », *Cinéma*, n° 150, novembre 1970, p. 17.

<sup>1021</sup> « Pas de TVA pour les ciné-clubs », *la Revue du cinéma – Image et son*, n° 243, novembre 1970, p. 1.

prévaloir leur intérêt propre »<sup>1022</sup>. Ainsi, les retombées de cette lutte sont globalement positives. Le Clicc se forme officiellement en association en janvier 1971<sup>1023</sup>, non sans difficultés selon le « Rapport Cornette » :

« Cet organisme devait, dès sa naissance, soulever de graves difficultés. La mise au point des statuts n'alla pas sans mal, l'accord des six fédérations étant difficile à obtenir sur de nombreux points. »<sup>1024</sup>

En effet, la greffe ne semble pas avoir véritablement pris du côté des fédérations confessionnelles puisque progressivement « des dissensions commencent à apparaître du côté de la Flec et de Film et vie »<sup>1025</sup>. Si l'on en croit le rapport de Jeunesse et Sports, Film et vie se serait heurtée aux oppositions de Mireille Amiel (FFCC) et de Janine Bertrand (Unicc) en ce qui concerne les statuts<sup>1026</sup>. Jean Sérignan fait part de son inquiétude à Jean Maheu, le secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, quant à la menace que peut représenter le Clicc pour les fédérations confessionnelles. Il estime que la mise en place d'une subvention pour le comité peut être une menace pour Film et vie, la Fac et la Flecc, cette dernière étant jugée « en déconfiture » et explique donc que leur intérêt serait dans une collaboration très limitée<sup>1027</sup>.

Les instances institutionnelles voient cependant ici « une occasion inédite » depuis les années 1950 « de parvenir à constituer un seul et même organisme centralisateur pour l'ensemble du mouvement ciné-club »<sup>1028</sup>. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'a été commandée l'enquête de Marie-Thérèse Cornette, auditrice à la Cour des comptes, par Jean Maheu, tout du moins dans « l'éventualité d'un regroupement de certaines de leurs actions »<sup>1029</sup>. En plus de vouloir

---

<sup>1022</sup> Cité dans Y. Trives, *Histoire de la fédération Jean Vigo*, op. cit., p. 149.

<sup>1023</sup> M.-T. Cornette, *Les problèmes des fédérations de ciné-club*, op. cit., p. 20.

<sup>1024</sup> *Ibid.*

<sup>1025</sup> L. Souillès-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, op. cit., p. 385.

<sup>1026</sup> Historique de la constitution du Comité de liaison des fédérations de ciné-clubs, non daté, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/61.

<sup>1027</sup> Note de Jean Maheu à l'attention de M. de Somer, 9 mars 1971, Archives nationales, Jeunesse et Sports ; Direction jeunesse (1984-1986) - Direction jeunesse, vie associative (1986-) (1963-1978), 19870483/34.

<sup>1028</sup> L. Souillès-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, op. cit., p. 285.

<sup>1029</sup> Réflexion sur les problèmes des ciné-clubs : projet d'étude, non daté, Archives nationales, Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/61.



aider les fédérations à améliorer la gestion des finances<sup>1030</sup>, Maheu veut tenter de comprendre les distinctions qui se jouent entre les fédérations :

« L'enquête à mener devrait donc s'attacher à définir pour chaque fédération l'action culturelle et éducative réalisée par le moyen du cinéma, la pédagogie appliquée pour mener à bien cette action, l'aspect social (voire politique) qu'elle revêt ; cela entraîne à étudier de près la manière dont est entreprise la formation des animateurs, l'organisation des stages et l'animation elle-même dans les ciné-clubs. »<sup>1031</sup>

Les fédérations appuient l'idée de cette enquête et participent directement à la définition de ses objectifs. Dans la continuité de cette enquête, et contre les avis des fédérations confessionnelles, une subvention du CNC est attribuée mais ne permet au Clicc de faire l'acquisition que de deux films. Jeunesse et Sports, quant à lui, passe pour son concours financier par les fédérations elles-mêmes, permettant ainsi de conserver leur indépendance, mais dénonce le fait qu'elles n'ont « pas toutes correctement joué le jeu ». En 1972, le Clicc ne reçoit aucune subvention mais continue de se réunir. À en croire Marie-Thérèse Cornette, « les intéressés n'ont pu se mettre d'accord, en pratique, sur la réalisation d'aucun projet » entraînant une « crise grave » en 1973 au sein du regroupement<sup>1032</sup>.

« Aucun des responsables des six fédérations consultées n'ont contesté l'utilité d'un regroupement mais les avis ont été extrêmement divergents en ce qui concerne les objectifs et les moyens d'un organisme commun. Tous ont d'ailleurs répugné à rentrer dans les détails concrets concernant la forme juridique ou le budget de l'organisme commun préférant rester dans le vague. »<sup>1033</sup>

Ainsi, toutes les fédérations engagées – c'est-à-dire toutes sauf l'Ufoleis – tiennent à conserver leur « individualité et se montrent unanimement hostiles à toute idée de “superfédération” ». Si elles ont d'accord pour travailler ensemble, aucun consensus n'est trouvé sur les services à mettre en commun entre les fédérations « d'un optimisme profond » et celles qui « témoignent d'une certaine méfiance et estiment que les missions de l'organisme de liaison devront à

---

<sup>1030</sup> Compte-rendu de réunion avec membres du Clicc pour Jean Maheu, 15 mars 1973, Archives nationales, Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/61.

<sup>1031</sup> Définition de la mission de Mademoiselle Cornette auprès des fédérations habilitées à diffuser la culture par le film, non daté, Archives nationales, Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/61.

<sup>1032</sup> M.-T. Cornette, *Les problèmes des fédérations de ciné-club*, *op. cit.*

<sup>1033</sup> *Ibid.*, p. 22.

l'origine, se limiter à un "minimum acceptable" » en plus des nombreuses nuances qui s'intercalent entre ces deux positions<sup>1034</sup>.

Seule la mise en commun d'une cinémathèque paraît faire l'unanimité malgré les difficultés des fédérations à se mettre d'accord. Si celles possédant des plus petites cinémathèques y sont davantage favorables que les grosses, le véritable obstacle est le choix des films. Doivent-ils être choisis à l'unanimité ou à la majorité ? Selon Marie-Thérèse Cornette, « il est certain que le choix des titres n'ira pas sans soulever de sérieuses difficultés compte tenu des orientations propres à chaque fédération »<sup>1035</sup>. Un accord est cependant trouvé sur les films « classiques et indispensables » qui n'ont pas de mal « à faire l'unanimité »<sup>1036</sup> mettant en lumière un socle commun cinéphilique ou « panthéon cinématographique »<sup>1037</sup> qui est cependant loin de mettre en évidence les véritables enjeux de distinction qui mettent en difficulté le Clicc. Cependant, les fédérations n'arrivent pas à se mettre d'accord sur le choix des films à acheter en plus du fait que les points de vue minoritaires sont difficilement entendus<sup>1038</sup>. Par exemple, le film *Lola* (Jacques Demy, 1961) proposé par Film et vie est refusé par la FFCC, l'Unicc, la Fac et la Fédération Jean Vigo. Aucun consensus ne se dégage non plus des films *Avoir vingt ans dans les Aurès* (René Vautier, 1972) et *Saint Michel avait un coq* (Paolo Taviani, 1971) – sans doute proposé par Jean Delmas, mais qui se heurte au fait que les autres membres ne l'ont pas vu.

La question de la confiance est aussi posée puisque plusieurs fédérations refusent – dans le cadre d'un regroupement des copies au sein d'une cinémathèque commune – de confier leurs copies privées à des vérificateurs communs. De même, la mise en commun de la documentation est perçue par certaines fédérations – les plus « riches » puisque les pauvres réclament ce service ne pouvant assurer seules l'accès à une grande documentation – comme un danger pour « l'âme des fédérations ». Toutes ces défiances se recourent avec d'autres réticences généralement d'ordres économiques, pratiques et logistiques.

« Au premier abord, il apparaît que les idées ne font pas défaut et que l'idée d'un regroupement a suscité de nombreux projets, mais l'unanimité est loin d'être faite à leur sujet. Il faut d'ailleurs avoir présent à l'esprit que ce ne sont pas toujours les mêmes fédérations

---

<sup>1034</sup> *Ibid.*

<sup>1035</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>1036</sup> *Ibid.*

<sup>1037</sup> L. Souillès-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, *op. cit.*

<sup>1038</sup> Historique de la constitution du Comité de liaison des fédérations de ciné-clubs, non daté, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/61.

qui sont hostiles à toutes les initiatives : chacune a ses défenseurs et ses opposants, qui ne sont jamais les mêmes.

En fait, cette description des réactions des principaux intéressés face aux possibilités d'une action concertée met en lumière un phénomène certain : chaque fédération se fait du regroupement sa propre image et aucune des six images ne coïncide exactement. »<sup>1039</sup>

La rivalité entre mouvements laïques et confessionnels ne semble pas être centrale ici. Nous sommes plutôt sur des défenses d'intérêts de la part de chaque fédération majoritairement décorrélées des positionnements idéologiques, même si pour Paul Leglise, ces dissensions profondes sont « de nature tant psychologique qu'idéologique »<sup>1040</sup>. Les affaiblissements de ces positionnements laïques et confessionnels mais aussi politiques permettent le travail en commun des fédérations, mais pas encore une pleine collaboration. Face à ces hésitations, les pouvoirs publics tentent de soutenir l'initiative de regroupement sans trop s'avancer sur sa réussite. Ils réclament notamment aux fédérations des projets plus clairs et solides afin éventuellement de mieux soutenir ces actions.

Malgré tout, les menaces de fissures qui se manifestaient dès les débuts de l'action interfédérale prennent de l'ampleur. Dans le contexte des élections législatives de 1973, un nouveau communiqué pour la défense des ciné-clubs est publié dans les lignes de *Jeune cinéma*, ratifié uniquement par la FFCC, la Flec, l'Unicc et la Fédération Jean Vigo, laissant de côté Film et vie et la Fac<sup>1041</sup>, pourtant les plus en difficulté. Il semble que Dausset de la Fac, bien qu'il ait annoncé son accord avec le texte, ne l'a finalement pas signé, provoquant les regrets d'Henri Pialat (Flec) de l'avoir ratifié<sup>1042</sup>. C'est dans ce contexte et dans la continuité du « Rapport Cornette » que le colloque national de La Rochelle « Permanence et perspectives des ciné-clubs »<sup>1043</sup> est mis en place par le Clicc. Du 30 octobre au 3 novembre 1973, les sept fédérations se réunissent afin « de préparer le terrain pour la création d'une seule institution pour l'ensemble du mouvement, tout en respectant "l'autonomie [de ses] différentes familles idéologiques" »<sup>1044</sup>. Selon Léo Souillés-Debats, lors du colloque, les positions des fédérations

---

<sup>1039</sup> M.-T. Cornette, *Les problèmes des fédérations de ciné-club*, op. cit., p. 28.

<sup>1040</sup> André Astoux cité par L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, op. cit., p. 390.

<sup>1041</sup> « Appel des ciné-clubs », *Jeune cinéma*, n° 69, mars 1973, p. 40.

<sup>1042</sup> Annotations manuscrites sur l'article « Appel des ciné-clubs », non daté, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/61.

<sup>1043</sup> Ou « Ciné-clubs, permanence et réalités ».

<sup>1044</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-*

et des pouvoirs publics diffèrent quelque peu. Alors que les représentants des ciné-clubs souhaitent à tout prix conserver leurs indépendances, André Astoux, le directeur du CNC, plaide pour « un organisme qui soit l'interlocuteur unique des pouvoirs publics avec beaucoup plus de force »<sup>1045</sup>. Le colloque, qui n'était pas exsangue de « polémiques », « fait parfois apparaître des clivages sérieux »<sup>1046</sup>. Le rapport de Jean Allainmat, conseiller technique et pédagogique, est très critique. D'après lui, « chaque fédération est persuadée détenir la bonne méthode : la sienne »<sup>1047</sup>. C'est ce qu'il observe lors du colloque de Nevers où il estime avoir assisté

« à un affrontement passionné entre les tenants de diverses conceptions de la séance de ciné-club. Apprentissage de lecture pour les uns, espèce de défoulement par l'expression verbale pour les autres, recherche scientifique pour celui-ci, récupération d'un public soumis à un mécanisme économique pour celui-là. »<sup>1048</sup>

Il critique également les projections de film comme avec *le Soleil se lève une fois par jour* (Henryk Kluba, 1972) qu'il estime donner lieu « à une démonstration de ce qu'il ne faut pas faire en ciné-club : une présentation insuffisante, une projection informe [...], un débat sans intérêt, le public ne possédait pas l'information essentielle qui lui aurait permis de comprendre et de juger »<sup>1049</sup>. Pour la projection de *Tempête sur l'Asie* (Vsevolod Poudovkine, 1929), il estime que « le public est mis devant les conclusions préparées par l'équipe et doit retrouver par quel cheminement ces conclusions ont été formées. Où est l'approche sensible dans tout cela ? Où est le jugement personnel du spectateur ? »<sup>1050</sup>. En clair, selon lui, les fédérations ne font pas preuve « d'ouverture » et de « largeur d'esprit » mais sont intellectualisantes et ne prennent pas en compte le public, démontrant une analyse assez négative des actions des fédérations.

---

1999), *op. cit.*, p. 389.

<sup>1045</sup> *Ibid.*, p. 390.

<sup>1046</sup> « Ciné-club : permanence et perspectives », *Cinéma*, n° 182, décembre 1973, p. 8.

<sup>1047</sup> Rapport de Jean Allainmat à propos du colloque de la Rochelle, 15 décembre 1973, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/61.

<sup>1048</sup> Rapport de Jean Allainmat à propos du colloque de Nevers, 15 décembre 1973, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/61.

<sup>1049</sup> Rapport de Jean Allainmat à propos du colloque de la Rochelle, 15 décembre 1973, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/61.

<sup>1050</sup> Rapport de Jean Allainmat à propos du colloque de Nevers, 15 décembre 1973, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/61.

Enfin, c'est la crispation autour du manque de moyens et de subventions qui permet aux fédérations de se mettre d'accord, puisque « de ces opinions inconciliables l'assemblée passe rapidement à des constatations amères. Pas assez de moyens, de subvention [...] l'accord se fait, une fois de plus, sur l'insuffisance des crédits »<sup>1051</sup>. Cependant, toutes les fédérations ne semblent pas s'accorder sur ce point. Jean Sérignan, dans une lettre manuscrite « strictement personnelle » adressée à Jean Maheu, explique que le Clicc est « un montage politique, patiemment poursuivi depuis des années par les représentants de certaines fédérations » afin de « mettre constamment en accusation soit les représentants du gouvernement, soit la société, soit les autres ». Il dénonce également les agissements du comité dont les représentants de Film et vie se refusent à en être « la caution » ou « les complices » :

« Sur le plan même du “comité de liaison”, personne n'arrive à voir clair dans les comptes, les procès-verbaux sont toujours mensongers, les démarches faites à tort et à travers sans concertation véritable. Nous ne nous en retirons pas encore dans un dernier souci de ne pas faire éclater publiquement cette méfiance dont, hélas ; il nous faut constater qu'elle est fondée. »<sup>1052</sup>

En outre, une série de treize vœux fut établie à la suite du colloque, allant de demandes de modifications de la législation sur les ciné-clubs à l'abolition de la censure en passant par l'attribution de subventions plus importantes, l'exonération de la TVA, l'élargissement des termes de la circulaire Capelle<sup>1053</sup>, des politiques en faveur des courts métrages, etc. Cependant, le Clicc n'arrive pas à mettre en place des fondations assez solides pour perdurer. Les idéaux différents, les objectifs divergents et la diversité des publics auxquels les fédérations s'adressent et des conceptions de l'animation sont trop importants<sup>1054</sup>. Tandis que « chaque fédération se fait du regroupement sa propre image et [qu']aucune des six images ne coïncide exactement »<sup>1055</sup>, les dissensions sont trop fortes, précipitant le départ des confessionnelles Flec

---

<sup>1051</sup> Rapport de Jean Allainmat à propos du colloque de Nevers, 15 décembre 1973, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/61.

<sup>1052</sup> Lettre de Jean Sérignan à Jean Maheu, 15 mars 1973, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction jeunesse (1984-1986) - Direction jeunesse, vie associative (1986-) (1963-1978), 19870483/34.

<sup>1053</sup> La circulaire Capelle, publiée en 1963, tend à favoriser l'intégration du cinéma dans les établissements durant les temps scolaires : L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club, op. cit.*, p. 448-451.

<sup>1054</sup> Annexes de Colloque de La Rochelle, 30 octobre – 3 novembre 1973, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/61.

<sup>1055</sup> M.-T. Cornette, *Les problèmes des fédérations de ciné-club, op. cit.*, p. 28.

et Film et vie en 1974. La Flecc dit ne pas vouloir s'enfermer dans un dilemme financier au risque de perdre son indépendance et dans une structure qui lui paraît engagée sur une « voie dangereuse »<sup>1056</sup>, tandis que Film et vie estime officiellement que « la structure et le fonctionnement actuel du Clicc sont devenus un obstacle » à des actions interfédérales concrètes :

« Le caractère spécifique de chacune des fédérations de ciné-clubs habilitées en France rend illusoire toute “superfédération” ; toute tentative d'imposer une fusion ou un regroupement artificiel serait vouée à l'échec, car les fédérations reconstitueraient rapidement une autonomie beaucoup plus jalouse. Loin de conduire à une économie d'hommes, d'argent et de moyens, la fausse unification ne ferait que multiplier le double-emploi. »<sup>1057</sup>

Ainsi, le Clicc, qui n'a duré qu'un peu plus de quatre ans, « disparaît peu à peu dans la tourmente des “Vingt piteuses” »<sup>1058</sup>. Même si les quatre fédérations restantes expriment leur déception et leur souhait de continuer le travail qui a été entamé<sup>1059</sup>, l'association sombre dans l'inactivité. Cet échec prépare cependant le terrain pour un autre projet interfédéral qui arrive quelques années après : la Cofecic.

## 2. La Coordination des fédérations de ciné-clubs : une collaboration tardive en temps de décentralisation

Après l'échec du Clicc, l'Ufoleis et la FFCC tentent de reprendre le projet de cinémathèque commune et nationale en mars 1975<sup>1060</sup>. Si *Positif* et *Écran* rejoignent l'appel, les autres fédérations restent dubitatives, notamment la Fédération Jean Vigo et l'équipe rédactionnelle de *Jeune cinéma* qui ne s'opposent pas au projet mais veulent tenir la revue « en dehors de cette

---

<sup>1056</sup> Lettre de Henri Pialat, 28 novembre 1973, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/61.

<sup>1057</sup> Lettre de Joël Sérignan au secrétaire d'État chargé de la Jeunesse et des Sports, 26 novembre 1973, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/87.

<sup>1058</sup> Paul Leglise, *Fiche d'information sur les problèmes des ciné-clubs*, 11 février 1974, cité par L. Souillès-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, op. cit., p. 385.

<sup>1059</sup> Lettre de Mireille Amiel à M. Brichet, 26 décembre 1973, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/61.

<sup>1060</sup> « Appel pour une cinémathèque », *Cinéma*, n° 196, mars 1975, p. 8.

campagne [...] telle qu'elle est engagée actuellement »<sup>1061</sup>. À la suite de l'échec de cette nouvelle proposition, les fédérations continuent à travailler individuellement durant le reste de la décennie. La FFCC et l'Ufoleis participent également à la Ficc<sup>1062</sup> en tant que fédérations françaises<sup>1063</sup>. En abandonnant « le ton alarmiste de l'après-68 », elles tentent d'« afficher une certaine vigueur symbolique que tente d'intensifier la presse ciné-club afin de maintenir l'image d'un mouvement soudé et dynamique »<sup>1064</sup>. Dans cet élan, la FFCC vante la vivacité du mouvement ciné-club « toujours debout et vivace » en mettant en avant les revues, dont celles de l'Ufoleis et de la Fédération Jean Vigo<sup>1065</sup>. Cependant, en 1979, la revue *Cinéma* est en difficulté et doit bénéficier du sauvetage de Témoignage chrétien<sup>1066</sup>, marquant une frontière de plus en plus poreuse entre mouvements laïques et confessionnels.

Côté confessionnel, Film et vie et la Flec se rapprochent. Elles développent un certain nombre d'actions communes, comme les « ateliers-cinéma » au Centre culturel de La Villette au milieu des années 1970<sup>1067</sup>. Ces activités s'ancrent dans un projet global qui « donne un aperçu de ce qui pourrait concourir au développement de l'ensemble des fédérations de ciné-clubs »<sup>1068</sup>. Cette « action commune de Film et vie – Flec » semble dès lors s'inscrire dans une alternative au Clicc :

« Ce projet conçu par ces deux fédérations est de faire prendre corps à un organisme de diffusion et de promotion non commerciale et culturelle de courts métrages de qualité et de films pour enfants, deux secteurs défavorisés du fait de leur non-rentabilité sur le plan professionnel »<sup>1069</sup>

---

<sup>1061</sup> « Ciné-information », *Jeune cinéma*, n° 87, mai-juin 1975, p. 48.

<sup>1062</sup> La Flec y est également adhérente, du moins dans les années 1960 : « Téléciné et la Flec », *Téléciné*, n° 98, 1961.

<sup>1063</sup> Jean-Michel Andrault, « Fédération internationale des ciné-clubs (Ficc) : une assemblée générale pleine de promesses », *la Revue du cinéma – Image et son*, n° 344, novembre 1979, pp. 34-36 ; Jean Roy, « La Ficc à Marly : un grand rendez-vous international », *Cinéma*, n° 249, septembre 1979, pp. 120-122.

<sup>1064</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, *op. cit.*, p. 529.

<sup>1065</sup> « Une aventure à votre portée... », *Cinéma*, n° 205, janvier 1976, p. 5.

<sup>1066</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, *op. cit.*, p. 697.

<sup>1067</sup> Lettre de Mady de Tienda au secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, 29 janvier 1975, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/87.

<sup>1068</sup> Lettre de Henri Pialat et Jean Sérignan au Directeur général du CNC, 7 février 1974, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/87.

<sup>1069</sup> Projet d'action Film et vie – Flec, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/87.

Ce projet inclut entre autres la recherche de courts métrages, l'édition de matériel publicitaire, la formation des éducateurs et la création de deux ciné-bus pour le monde rural. Film et vie et la Flecc espèrent un financement conjugué de Jeunesse et Sports et du Fonds d'intervention culturelle, ce qui est accepté par Pierre Mazeaud, le secrétaire d'État chargé de la Jeunesse et des Sports.

Au début de la décennie, les fédérations mettent sur pied leurs propres sociétés de distribution « qui s'adressent autant aux ciné-clubs qu'aux exploitants désireux de programmer des œuvres inédites »<sup>1070</sup>. Suivant l'exemple de l'Ufoleis qui crée Citevox dans les années 1950, la Flecc crée OCS films<sup>1071</sup>, l'Unicc met sur pied Unicité et la Fédération Jean Vigo : Ciclop-film<sup>1072</sup>. La distribution se fait majoritairement en 16mm (environ 90%), les ciné-clubs en 35mm disparaissant progressivement face aux coûts et se transformant parfois en salle art et essai<sup>1073</sup>. Le choix du 16mm est un pari puisque s'il permet de distribuer des copies moins chères, en plus grande quantité et plus facilement diffusables (pas besoin de salle ou de formation particulière) ; la facilité d'utilisation impacte de fait la qualité à la fois de l'image et du son.

De plus, face à l'inflation due à la situation économique marquée par les chocs pétroliers, les tarifs de location augmentent fortement. Face à cette situation, les fédérations se concertent et s'organisent afin de mettre une place une stratégie. Ainsi, « toutes les fédérations ont décidé de refuser l'inscription au catalogue et de refuser la location aux clubs pour tous les films dont le prix dépasserait un plafond fixé en commun par elles »<sup>1074</sup>. Selon Janine Bertrand de l'Unicc, la « solidarité commençait concrètement à fonctionner »<sup>1075</sup>. Ainsi, les films sont mis en commun, permettant le 22 janvier 1980<sup>1076</sup> la création de la Coordination des fédérations de ciné-clubs (Cofecic) qui « propose une centaine de titres, essentiellement en 16mm »<sup>1077</sup>.

---

<sup>1070</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, op. cit., p. 454.

<sup>1071</sup> Il n'y a aucun lien avec la chaîne de télévision OCS (Orange Cinéma Séries).

<sup>1072</sup> Ciclop pour Coopérative d'intervention des ciné-clubs pour les opérations de promotion du film : J-P. Choisez et Jean Delmas, « Participer à Ciclop-film pour défendre le cinéma », *Jeune cinéma*, n° 64, juillet-août 1972, pp. 49-50

<sup>1073</sup> M.-T. Cornette, *Les problèmes des fédérations de ciné-club*, op. cit., p. 15.

<sup>1074</sup> « Une année de ciné-club », *Jeune cinéma*, n° 109, mars 1978, p. 50.

<sup>1075</sup> Janine Bertrand, entretien avec Léo Souillés-Debats, cité dans L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, op. cit., p. 458.

<sup>1076</sup> Les statuts sont déposés le 25 janvier 1980. La Cofecic, 20 février 1980, Archives nationales, fonds Culture ; Centre national de la cinématographie française (CNC) (1978-1995), 19980512/68.

<sup>1077</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, op. cit., p. 460.



Regroupant dans un premier temps la FFCC, la Fac, l'Unicc-Inter film<sup>1078</sup>, la Fédération Jean Vigo et la Flec – que l'Ufoleis et Film et vie rejoignent en 1981, puis la CRCC en 1984<sup>1079</sup> – la Cofecic est la digne héritière des fondations posées par le Clicc. Une des premières actions liées à la Cofecic est la manifestation des « Six heures pour les ciné-clubs »<sup>1080</sup>. Si dans *Cinéma*, l'appel du 28 janvier 1981 émane de la FFCC, la Flec, la Fédération Jean Vigo, l'Ufoleis, et l'Unicc<sup>1081</sup>, elles sont très vite rejointes par Film et vie et la Fac ainsi que de très nombreuses personnalités du cinéma<sup>1082</sup>. La manifestation doit avoir lieu à la Cinémathèque française le 30 mars 1981 – constitué d'une projection de *la Terre tremble* (Luchino Visconti, 1948), d'une conférence de presse et d'un buffet – afin de « mieux faire connaître le rôle des ciné-clubs dans la diffusion culturelle du cinéma »<sup>1083</sup>.

Mais la Cofecic s'ancre plus largement dans une action globale et concertée des fédérations. Le renouvellement du bureau suit un « principe de roulement » permettant à toutes les fédérations d'y être présentes tour à tour<sup>1084</sup>. Dès ses débuts elle souhaite « créer un lien entre les fédérations de ciné-clubs », « susciter toute initiative pour aider au développement de la culture cinématographique », et mettre en place un fonds commun pour l'édition et la promotion des films destinés au secteur non commercial, ce qui est acté par une convention signée le 25 juin 1981 avec le CNC et le ministère de la Jeunesse et des Sports qui subventionne désormais l'organisme<sup>1085</sup>. Les droits de 30 films sont acquis entre 1981 et 1985, ce qui aurait été impossible à faire pour des fédérations isolées, excepté pour l'Ufoleis. Ainsi, la Cofecic « est donc le seul moyen pour elles [les fédérations] de disposer de copies relativement bon

---

<sup>1078</sup> À la fin des années 1970, la fédération parisienne Inter film devient nationale. Elle semble prendre de plus en plus de place au sein de l'Unicc jusqu'à être cité dans le nom de la confédération. Par ailleurs, Inter film assure aujourd'hui la présidence de la Cofecic.

<sup>1079</sup> La Cofecic, 20 février 1980, Archives nationales, fonds Culture ; Centre national de la cinématographie française (CNC) (1978-1995), 19980512/68.

<sup>1080</sup> « Six heures pour les ciné-clubs », *Cinéma*, n° 267, mais 1981, non paginé ; « Six heures pour les ciné-clubs, *Jeune cinéma*, n° 134, avril-mai 1981, troisième de couverture ; François Truffaut, « Que vivent les ciné-clubs ! » *Jeune cinéma*, n° 136, juillet août 1981, p. 48.

<sup>1081</sup> L. Souillès-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, *op. cit.*, p. 467.

<sup>1082</sup> Tract « Six heures pour les ciné-clubs », 1981, Archives nationales, fonds Culture ; Centre national de la cinématographie française (CNC) (1978-1995), 19980512/68.

<sup>1083</sup> Fédérations des ciné-clubs, Communiqué de presse, Archives nationales, fonds Culture ; Centre national de la cinématographie française (CNC) (1978-1995), 19980512/68.

<sup>1084</sup> Janine Bertrand, Compte-rendu de l'assemblée générale et du conseil d'administration réunis à la Flec, le 5 juin 1986, 3 juillet 1986, Archives nationales, fonds Culture ; Centre national de la cinématographie française (CNC) (1978-1995), 19980512/68.

<sup>1085</sup> La Cofecic, 20 février 1980, Archives nationales, fonds Culture ; Centre national de la cinématographie française (CNC) (1978-1995), 19980512/68.

marché »<sup>1086</sup>. Cependant, les locations auprès des distributeurs restent exclues de ses prérogatives.

Mais si la Cofecic semble être la structure qui se rapproche le plus de la « superfédération » voulue depuis longtemps, elle se heurte aux politiques publiques favorisant désormais la décentralisation qui défavorise les « associations nationales d'éducation populaire qu'elles soient réunies ou non en fédérations nationales »<sup>1087</sup>. L'accession au pouvoir des socialistes en 1981 aggrave la situation pour Jeunesse et Sports qui s'enlise dans la décentralisation tandis que « le ministère de la Culture brille de tous ses feux sous le premier septennat de Mitterrand ». Selon Geneviève Poujol, c'est la période où « le projet culturel l'emporte sur le projet socio-culturel »<sup>1088</sup>. Ainsi « les années 1980 ne seront pas celles de la renaissance de ce vaste réseau associatif qui s'inscrit dans les mouvements d'éducation populaire de l'après-Seconde Guerre mondiale, mais bien celles de son déclin »<sup>1089</sup>. Les fédérations s'affaiblissent de nouveau. Cette politique a « porté un coup fatal au système fédératif, comme ailleurs à l'administration de la Jeunesse et des Sports dépossédée, surtout en matière de formation, au profit des régions »<sup>1090</sup>. Déconnectées de leurs fédérations – qui, elles-mêmes, ne sont plus interlocutrices de l'État – les associations dépendent désormais de l'échelle locale pour les subventions, c'est-à-dire de la bienveillance des politiques territoriales. Elles sont obligées de communiquer, de se vendre et de se sponsoriser pour survivre, modifiant en profondeur l'idéologie associative qui emprunte désormais beaucoup au monde de l'entreprise<sup>1091</sup>.

Ainsi, malgré la signature d'une convention, les relations entre le CNC et les fédérations s'étiolaient dans les années 1980. C'est, en partie, dû au départ du grand allié des ciné-clubs Paul Leglise, qui laisse sa place à Michel David à la tête du service de l'Action culturelle jusqu'en 1984<sup>1092</sup>. Ce dernier juge que les ciné-clubs sont déjà morts. À en croire Janine Bertrand, il est « persuadé qu'il s'agit d'un ramassis d'associations moribondes qui refusent d'organiser l'avenir et mènent un combat d'arrière-garde, dépassé, qui les conduira irrémédiablement à leur

---

<sup>1086</sup> La Cofecic, 20 février 1980, Archives nationales, fonds Culture ; Centre national de la cinématographie française (CNC) (1978-1995), 19980512/68.

<sup>1087</sup> G. Poujol, *Des élites de société pour demain*, op. cit., p. 20.

<sup>1088</sup> G. Poujol, « L'éducation populaire au tournant des années soixante-dix. L'effet soixante-huit ? », art cit, p. 18.

<sup>1089</sup> SOUILLES-DEBATS Léo, « Des ciné-clubs aux dispositifs scolaires du CNC : l'institutionnalisation de l'éducation à l'image en France (1981-1998) », in *Décadrages. Cinéma, à travers champs*, n° 31, 21 décembre 2015, p. 87-103.

<sup>1090</sup> G. Poujol, « L'éducation populaire au tournant des années soixante-dix. L'effet soixante-huit ? », art cit, p. 18.

<sup>1091</sup> G. Poujol, *Des élites de société pour demain*, op. cit., p. 22.

<sup>1092</sup> L. Souillès-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 691.

disparition »<sup>1093</sup>. La présence de Michel David lors d'une réunion de la Cofecic provoque des dissensions entre les fédérations, Janine Bertrand jugeant que Jacques Petat, en l'invitant, a « délibérément organisé le procès des fédérations qui ne sont pas la FFCC et l'Ufoleis ; vous les avez fait comparaître devant la haute autorité de Michel David, invité de dernière heure (puisqu'il avait reçu votre invitation que le matin même, avez-vous dit en le remerciant d'être venu quand même) et dont la présence attendue n'avait été annoncée ni avant la réunion ni à son ouverture. Je dénonce ici quelque chose qui ressemble à une imposture »<sup>1094</sup>. Outre le désaccord sur la personnalité de M. David, c'est bel et bien une divergence de fond qui semble opposer la FFCC et l'Ufoleis aux autres fédérations, ou du moins à Janine Bertrand, puisqu'il est question ici d'un positionnement face à une nouvelle réforme de la structure du non commercial. Si la FFCC et l'Ufoleis semblent ouvertes aux discussions et favorables à une nouvelle législation, c'est moins le cas de Janine Bertrand qui dénonce leurs « contradictions ». Ces désaccords sont également empreints d'un écart générationnel entre les anciens militants qui partent peu à peu et qui sont attachés au modèle ciné-club, et les jeunes générations plus ouvertes aux évolutions :

« Peut-être avez-vous raison, peut-être l'attitude des fédérations "passéistes" mènera-t-elle à la mort des Ciné-clubs. Mais, une prédiction en vaut une autre, dans la petite (ou la grande) histoire culturelle de la France depuis 40 ans, ce n'est pas le nom de Jacques Petat qui sera retenu au chapitre de l'expérience la plus passionnante de culture qu'a été (qu'est et que sera sans doute encore) le MOUVEMENT CINE-CLUB. Et pourtant, et pourtant... Dans cette histoire de la culture par le cinéma en France, ce sera sans doute celui de la FFCC qui viendra parmi ceux de tête. Contradiction ! »<sup>1095</sup>

Outre le déclin des ciné-clubs, c'est aussi le déclin d'une certaine idée de la laïcité. En effet, en 1985, dans un contexte où l'idéologie marxiste est en déroute et après la défaite cuisante de l'abandon de la loi Savary en 1984, la Ligue de l'enseignement ouvre largement son concept de laïcité. En effet, elle invite désormais des représentants de l'Église ou organise des rencontres

---

<sup>1093</sup> Janine Bertrand, Lettre à Jacques Petat, 6 juin 1984, Archives nationales, fonds Culture ; Centre national de la cinématographie française (CNC) (1978-1995), 19980512/68.

<sup>1094</sup> Janine Bertrand, Lettre à Jacques Petat, 6 juin 1984, Archives nationales, fonds Culture ; Centre national de la cinématographie française (CNC) (1978-1995), 19980512/68.

<sup>1095</sup> Janine Bertrand, Lettre à Jacques Petat, 6 juin 1984, Archives nationales, fonds Culture ; Centre national de la cinématographie française (CNC) (1978-1995), 19980512/68.

dans des journaux confessionnels comme *la Croix* pour réfléchir à la notion et à l'application de la laïcité<sup>1096</sup>.

Cette ouverture de la Ligue paraît s'ancrer, du moins pour l'Ufoleis, dans une continuité vis-à-vis d'une identité qui ne semble plus réellement reconnue sur le terrain. En effet, à la même période, les ciné-clubs ne paraissent plus savoir quelles sont les spécificités des différentes fédérations. En effet, « les ciné-clubs de base perçoivent parfois assez mal la spécificité et les finalités profondes de la fédération à laquelle ils ont adhéré et se comportent souvent à son égard plus en clients qu'en associés »<sup>1097</sup>.

Ainsi, en 1983, Dujardin, dans son rapport pour l'Institut national d'éducation populaire (Inep), ne relève pas les différentes identités des fédérations. Elles semblent désormais interchangeables et n'avoir plus de particularités confessionnelles ou politiques à mettre en avant<sup>1098</sup> dans un contexte où « les engagements politiques de l'éducation populaire laïque contre ses ennemis traditionnels à savoir le cléricisme catholique d'une part, et l'antirépublicanisme d'une droite autoritaire et réactionnaire (revenue au pouvoir sous le régime de Vichy) d'autre part, perdent peu à peu de leur raison d'être »<sup>1099</sup>.

Bien qu'une nouvelle convention soit signée avec le CNC et Jeunesse et Sports en 1986, nous observons la disparition des fédérations à travers les archives de la Cofecic, du moins de Film et vie en juin 1986 et de la Fac en juin 1987<sup>1100</sup>. En 1987 également, le « mode de direction centralisé du réseau » de l'Ufoleis disparaît. Cet acte résonne comme un aveu d'échec dans une « situation de quasi-monopole dans le domaine du partenariat avec les établissements scolaires »<sup>1101</sup> où les programmes d'institutionnalisation de l'éducation au cinéma sont promus par le ministère de l'Éducation nationale et le CNC, comme Collège au cinéma qui va avoir « comme conséquence, [...] de tuer les ciné-clubs de collègues »<sup>1102</sup>. Cependant, une antenne subsiste encore aujourd'hui à Caluire, mais chaque Fol dispose (si elle le souhaite) de l'initiative sur la création d'un service cinématographique<sup>1103</sup>. En 1988, suite aux disparitions des

---

<sup>1096</sup> J. Baubérot, *Histoire de la laïcité en France*, op. cit., p. 111.

<sup>1097</sup> R. Dujardin, *Le Cinéma dans la commune*, op. cit., p. 65.

<sup>1098</sup> *Ibid.*, p. 209-214.

<sup>1099</sup> P. Laborderie, *Éducation populaire, laïcité et cinéma*, op. cit., p. 158.

<sup>1100</sup> Dossier Inter film, Archives nationales, fonds Culture ; Centre national de la cinématographie française (CNC) (1978-1995), 19980512/68.

<sup>1101</sup> P. Laborderie, *Éducation populaire, laïcité et cinéma*, op. cit., p. 161.

<sup>1102</sup> L. Souillés-Debats, « Des ciné-clubs aux dispositifs scolaires du CNC », art cit, p. 102.

<sup>1103</sup> Nous pouvons citer par exemple, Ciné-ligue Hauts de France, Ciné-ligue Champagne Ardenne ou encore le Centre régional audio-visuel de Lorraine (Cravlor – aujourd'hui Ciné Ligue Cravlor). Aujourd'hui les réseaux sont

fédérations, « quatre ou cinq postes » dans les ciné-clubs sont supprimés<sup>1104</sup>. Un an plus tard, la FFCC ferme ses portes, laissant son activité au groupement régional de Béziers : la Fédération des ciné-clubs méditerranéens (FCCM). La revue *Cinéma* continue en revanche à paraître jusqu'en 1999.

En 1991, écartées des projets d'institutionnalisation de l'éducation au cinéma<sup>1105</sup>, les dernières fédérations tentent une ultime manifestation afin d'attirer l'attention sur l'importance de leur mouvement et les difficultés qu'ils traversent : « Qu'ils crèvent les ciné-clubs » à la Cinémathèque française. Menée en partie par Janine Bertrand, elle réunit plus de 250 personnes<sup>1106</sup> mais cela n'empêche pas la disparition de la Fédération Jean Vigo en 1992<sup>1107</sup>. La Flec se maintient officiellement jusqu'en 2016<sup>1108</sup>, longévité très remarquable puisque seules la FCCM, la CRCC, l'Ufoleis de Caluire et Inter-film existent encore aujourd'hui. Preuve également que ce n'est pas l'importance des fédérations qui explique leur plus grande durée de vie. Il est également très difficile de savoir quelles actions ont été menées par la Flec dans ses dernières années au vu du manque de sources dû à la destruction des archives en 2011<sup>1109</sup> et à la difficulté de contacter les derniers militants<sup>1110</sup>.

Ainsi, plus les difficultés augmentent, plus les vieilles querelles semblent dépassées. Le déclin des années 1980 encourage les efforts de solidarité et de coopération, également soutenus par les pouvoirs publics, mais qui sont de moins en moins persuadés de l'utilité des ciné-clubs. Si leurs actions passées sont reconnues, elles paraissent désormais en inadéquation avec les politiques mises en place. Ainsi, les fédérations dont l'existence est menacée agissent ici exactement comme le théorisent Francis Lebon et Julien Fuchs :

« Historiquement, les concurrences confessionnelles et politiques entre les différents réseaux se font sur une base associative commune et des alliances face à l'État. Le monde associatif sait taire ses divergences pour défendre son rôle dans la société. "Plus ces associations semblent en position de force dans la société et cherchent à rayonner, plus les oppositions s'avèrent ardentes ; à l'inverse, plus elles sont remises

---

encore en évolution avec la mise en place des grandes régions.

<sup>1104</sup> Janine Bertrand, Lettre à Mme Pouplin, 9 janvier 1989, Archives nationales, fonds Culture ; Centre national de la cinématographie française (CNC) (1978-1995), 19980512/68.

<sup>1105</sup> L. Souillés-Debats, « Des ciné-clubs aux dispositifs scolaires du CNC », art cit.

<sup>1106</sup> Janine Bertrand, Lettre à Pierre Forni, 18 avril 1991, Archives nationales, fonds Culture ; Centre national de la cinématographie française (CNC) (1978-1995), 19980512/68.

<sup>1107</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 749.

<sup>1108</sup> Date où la fédération n'est plus reconnue par le CNC.

<sup>1109</sup> L. Souillés-Debats (annexes dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 13.

<sup>1110</sup> Plusieurs initiatives ont été prises pour les contacter mais aucune n'a abouti.

en cause et éprouvent le besoin de se légitimer, plus leur rapprochement est évident”<sup>1111</sup>. »<sup>1112</sup>

Seulement, les difficultés seules n’expliquent pas ces rapprochements. Selon Pascal Laborderie, l’apaisement des tensions vient avant tout d’un contexte socio-politique global. Ainsi, « les expressions de camps catholique et laïque, avec leur connotation agonale, deviennent largement obsolètes en raison du fait que, selon le phénomène de sécularisation, l’Église catholique connaît une forte perte d’influence dans la société française »<sup>1113</sup>. Le phénomène de sécularisation a sans doute permis une plus grande ouverture dans les mouvements laïques et une meilleure acceptation de la laïcité par « les acteurs du monde associatif catholiques » qui ont désormais « plutôt tendance à positiver la laïcité »<sup>1114</sup>. Ainsi, mouvements confessionnels et laïques trouvent désormais un point d’entente sur l’épineuse question de la laïcité.

« Les mouvements de jeunesse, qu’ils soient confessionnels ou laïques, montrent en effet que l’éducation périscolaire, post-scolaire et populaire peut être mise en œuvre dans des cadres philosophiques, politiques, religieux divers, du moment qu’ils respectent les individus et proposent des activités éducatives qui présentent un intérêt général. En conséquence, ils contribuent à changer la conception même de l’État et de la société civile concernant l’application du principe de laïcité dans le domaine associatif, une laïcité comprise dans un sens non plus exclusif mais pluraliste. Il est vrai aussi que le modèle associatif laïque se généralise dans le champ de l’éducation populaire confessionnelle.

D’une certaine manière, les associations confessionnelles se sont “laïcisées”, dans la mesure où elles mettent en œuvre des activités compatibles avec le domaine public, leur caractère religieux étant relégué dans un arrière-plan qui constitue en quelque sorte leur dimension “privée”. »<sup>1115</sup>

Dès lors, dans cette période de sécularisation et de laïcisation des mœurs, les rapprochements entre les fédérations sont aussi valorisés par le déclin des ciné-clubs. Les causes en sont diverses : multiplication des supports de diffusion (télévision, VHS, DVD, internet...) <sup>1116</sup>, développement des cinémas d’art et essai, de la culture de masse et de l’animation socioculturelle, le non-renouvellement militant, l’institutionnalisation de l’éducation à l’image, le choix du format 16mm, la diminution de la qualité des salles, les politiques de

---

<sup>1111</sup> FUCHS Julien, « Concurrences et ententes au sein des mouvements de jeunesse », in *Vingtième Siècle. Revue d’histoire*, n° 3, N° 119, 8 août 2013, p. 113-126.

<sup>1112</sup> LEON Francis, *Entre travail éducatif et citoyenneté : l’animation et l’éducation populaire*, Nîmes, France, Champ social, 2020, 187 p, p. 49.

<sup>1113</sup> P. Laborderie, *Éducation populaire, laïcité et cinéma*, op. cit., p. 159.

<sup>1114</sup> *Ibid.*

<sup>1115</sup> *Ibid.*, p. 160.

<sup>1116</sup> On peut parler ici d’« offre domestique du cinéma » : SOUILLES-DEBATS Léo, « L’éducation populaire et le cinéma ou la recherche d’un modèle d’émancipation par et pour l’image » in *Éducation populaire : engagement, médiation, transmission (XIXe-XXIe siècles)*, BUTTIER Jean-Charles, ROULLIER Clothilde et SANDRAS Agnès (dir.), Pierrefitte-sur-Seine, France, Publications des Archives nationales, 2022, p. 173-190.

décentralisation, la hausse des prix de la distribution, etc. Si les associations sont aujourd'hui devenues rares, le modèle « ciné-club », lui, a évolué et s'est diversifié à travers les projections et discussions en ligne, les programmes écoles, collèges et lycées au cinéma, la multiplication des festivals (qui deviennent de véritables lieux d'éducation populaire<sup>1117</sup>), les projections-discussions des cinémas d'art et essai, etc. Face à ces bouleversements, les réseaux de l'éducation populaire cinématographique se comportent comme les acteurs d'un champ en essayant de le protéger au maximum en se réunissant. Mais ces diverses luttes ne portent pas leur fruit et le modèle des ciné-clubs décline jusqu'à vivoter aujourd'hui.

## Conclusion de la Partie I

Issues de la Révolution et marquant profondément les milieux de l'éducation populaire, les rivalités entre laïques et confessionnels reprennent sur fond de guerre froide et de reprise de la bataille scolaire après une courte accalmie dans les années d'après-guerre. Le mouvement des ciné-clubs, moins culturellement ancré dans ces luttes, n'y échappe pas. C'est dans ce contexte que sont adoptées les premières législations concernant le cinéma non commercial, qui ouvrent une période de grande concurrence entre les fédérations pour obtenir l'habilitation tandis que les bureaux de la Jeunesse et des Sports cherchent à avoir le moins d'interlocuteurs possible. Les marqueurs confessionnels et laïques étant déterminants, ces oppositions marquent durablement le paysage du mouvement ciné-club, au sein même de ses structures.

Cependant, des évènements politiquement clivants comme la guerre d'Algérie ou Mai 68 permettent paradoxalement de renforcer les liens entre les fédérations et de développer des coopérations. La sécularisation de la société et les difficultés croissantes permettent à leur tour de construire des collaborations plus fortes et engageantes tandis que les effets de solidarité de champs sont renforcés par le déclin des ciné-clubs.

Notre étude de sources nous a permis de préciser les positionnements politiques et en termes d'obédiences des fédérations, en particulier des petites à l'instar de la Fac, de la FCCC ou de

---

<sup>1117</sup> TAILLIBERT Christel, « La Ligue de l'enseignement et les festivals de cinéma : construction d'un regard sur un nouvel outil au service de l'éducation populaire » in *La Ligue de l'enseignement et le cinéma. Une histoire de l'éducation à l'image (1945-1989)*, LABORDERIE Pascal, GIMELLO-MESPLOMB Frédéric et SOUILLES-DEBATS Léo (dir.), Paris, AFRHC, 2016, p. 311-327 TAILLIBERT Christel, « Le rôle joué par les festivals de cinéma dans le développement des associations d'éducation populaire en France » in *Comunidad y comunicación-Prácticas comunicativas y medios comunitarios en Europa y América Latina*, Madrid, Espagne, Fragua, 2012, p. 189-204.

Film et famille, ainsi que leurs évolutions au cours de notre période. Un éclairage particulier a été apporté en ce qui concerne les relations entre les différents réseaux permettant de dépasser les approches monographiques proposées par la majorité des travaux qui nous précèdent.

En revanche, si nous démontrons bien ici l'existence structurelle de fédérations laïques et confessionnelles, l'approche institutionnelle et relationnelle ne nous renseigne que sur une dimension que peut prendre cette rivalité. En effet, si les divers mouvements confessionnels et laïques n'ont pas voulu travailler ensemble après la Libération pour diverses raisons, cela ne nous permet pas de confirmer ou d'infirmier que toutes les fédérations ne défendent pas le même but, les mêmes visions du monde. Même si nous avons remarqué que les points de vue sur l'éducation cinématographiques n'étaient pas exactement les mêmes, il nous semble désormais indispensable de nous plonger précisément dans les discours éducatifs et pédagogiques afin d'éclairer les possibles enjeux de distinction.



**PARTIE II**  
**LE CINEMA DANS L'EDUCATION POPULAIRE : LES DISCOURS DES  
FEDERATIONS SUR LES ENJEUX ET LES PRATIQUES PEDAGOGIQUES**

En 1993, Vincent Graumer écrit dans son mémoire de DEA qu'« au-delà des orientations idéologiques politiques ou confessionnelles les préoccupations éducatives et pédagogiques étaient unanimes »<sup>1118</sup>. Après notre approche institutionnelle, il nous semble étonnant qu'une différenciation idéologique perceptible dans les structures ne le soit pas dans les discours, même dans un contexte d'hégémonie intellectuelle de gauche<sup>1119</sup>. Est-ce que justement dans ces objectifs communs des enjeux de distinction ne sont pas perceptibles ? Au-delà de l'orientation affichée et globalement consensuelle, n'y a-t-il pas des objectifs divergents dans ce monde de l'éducation cinématographique ? Dans cette réflexion, si les différences entre les différents réseaux nous intéressent, nous souhaitons également approfondir les distinctions au sein même des fédérations.

Si nous abordons notre terrain avec l'axe confessionnel/laïque, Léo Souillés-Debats, quant à lui, a abordé ces mouvances à partir du triptyque communiste, laïque et confessionnel. Malgré cette approche différente de la nôtre, chacun de ces mouvements, selon lui, « revendique la dimension éducative du cinéma tout en expérimentant des moyens d'action spécifiques sans pour autant s'opposer »<sup>1120</sup>. Peut-être existe-t-il alors des « moyens d'actions spécifiques » entre les mouvements confessionnels et les mouvements laïques, voire entre chaque fédération ?

Mais, si nous observons des différences au niveau des fédérations, nous avons plus de difficultés à les distinguer à l'échelle des associations en raison de leur grande hétérogénéité due aux différences historiques, territoriales et de puissance entre autres. Les grandes libertés dont elles disposent par rapport aux fédérations en sont aussi la cause. Cependant, un des points communs à l'ensemble du champ de l'éducation populaire cinématographique reste tout de même la manière d'aborder le cinéma dans des enjeux d'éducation et de formation du public. Cette question qui préoccupe en premier lieu les éducateurs de terrain absorbe, de fait, les cadres des fédérations.

D'après Léo Souillés-Debats, ce sont majoritairement les méthodes et enjeux éducatifs qui n'ont pas permis une homogénéisation du mouvement. En effet, il semble difficile de séparer ces pratiques, influencées par des théories elles-mêmes issues d'idéologies différentes. De même,

---

<sup>1118</sup> V. Graumer, *Les mouvements ciné-clubs en France, 1945-1968*, *op. cit.*, p. 61.

<sup>1119</sup> P. Ory, *L'aventure culturelle française*, *op. cit.*, p. 127.

<sup>1120</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, *op. cit.*, p. 89.

selon Jean-Marie Mignon, il ne fait aucun doute que confessionnels et laïques ne partagent pas la même vision de la société ni, conséquemment, de l'éducation populaire<sup>1121</sup>.

Comme tout mouvement, celui des ciné-clubs s'inscrit dans la période historique qui a vu son développement. Les principaux débats qui l'animent sont traversés par ceux qui ont cours aux mêmes moments dans d'autres sphères d'activité, notamment ici dans le champ éducatif pour ce qui concerne les formations des animateurs (développement de la formation d'adultes et de la formation de formateurs, développement de l'animation socio-culturelle et de l'institutionnalisation de la formation des animateurs)<sup>1122</sup>, mais aussi les conceptions éducatives des enfants avec des emprunts à l'éducation nouvelle ou active (responsabilisation, autonomisation, participation du public aux contenus et à l'organisation). Nous retrouvons ces conceptions dans les travaux nourrissant le plan Langevin-Wallon (une culture humaniste pour tous, l'école pour faire un enfant autonome et participatif, etc.)<sup>1123</sup>. Les enjeux éducatifs du cinéma sont marqués dans l'après-Seconde Guerre mondiale, puis la guerre froide, par les questions vives de l'utilisation idéologique des films par les dictatures et le puissant désir de paix... La question de la frontière entre éducation et propagande se pose dans le mouvement des ciné-clubs comme dans les milieux de l'éducation syndicale et/ou politique<sup>1124</sup>.

Ainsi, à quel point ces différences se retrouvent-elles dans les discours des fédérations ? Se rapprochent-ils, malgré les différentes obédiences, en défendant une même vision de l'éducation populaire ou, au contraire, indiquent-ils que les fédérations poursuivent des objectifs divergents ? Une approche thématique – plutôt que chronologique – autour de ces questions nous paraît indispensable.

L'analyse proposée dans cette partie se fonde majoritairement sur les discours produits dans les revues des fédérations. Dans notre méthode nous avons couplé une recherche par mot-clé ayant trait aux thématiques nous intéressant (éducation, formation, jeunesse, etc.) avec un dépouillement des revues. Pour les revues non indexées, nous avons construit notre propre

---

<sup>1121</sup> J.-M. Mignon, *Une histoire de l'éducation populaire, op. cit.*, p. 34.

<sup>1122</sup> LAOT Françoise F., « Les formateurs d'adultes » in *Traité des sciences et des pratiques de l'éducation*, BEILLEROT Jacky et MOSCONI Nicole (dir.), Paris, France, Dunod, 2014, p. 317-327 ; LAOT Françoise F. et LESQUIRE Emmanuel DE, « Les formateurs d'adultes et leur formation. Approche historique », in *Recherche et formation*, n°53, 2006, p. 5-10.

<sup>1123</sup> RIONDET Xavier, « Réformer, changer, dans la revue Les Cahiers pédagogiques : regarde sur l'intrigue de la militance novatrice (1945-1970) » in *Réformer l'école : l'apport de l'Éducation nouvelle (1930-1970)*, GUTIERREZ Laurent, BESSE Laurent et PROST Antoine (dir.), Grenoble, France, Presses universitaires de Grenoble, 2012.

<sup>1124</sup> F.F. Laot, « L'Institut international des films du travail, 1953-1972. Formation syndicale et propagande par le cinéma dans le contexte de la guerre froide », art cit.

indexation sur des tableurs<sup>1125</sup>. Après avoir isolé les articles nous intéressant, nous les avons catégorisés et analysés par thématique.

Nous allons d'abord nous interroger sur les enjeux éducatifs mis en avant par les fédérations de ciné-clubs ; quel(s) est(sont) finalement l'(les) objectif(s) global(ux) de l'éducation populaire cinématographique ? Puis, nous questionnerons la manière dont ces enjeux influent sur les pratiques pédagogiques, en nous intéressant notamment au contenu et aux modalités des formations d'animateurs de ciné-clubs proposées par les fédérations. Dans un troisième temps, nous aborderons les problématiques liées à un public bien particulier, celui de la jeunesse. Les enjeux pour ce public ne sont pas exactement les mêmes que pour les adultes et posent d'autres questions pédagogiques attachées notamment à l'usage de la censure. Il nous paraît dès lors important de nous pencher sur les nombreux écrits consacrés à ce public avant d'aborder notre troisième partie sur les questions liées à la censure.

---

<sup>1125</sup> Voir Annexes / Traitement numérique des sources / III. Indexation des revues des fédérations.

## **Chapitre V. Quelles ambitions éducatives pour le cinéma ?**

La question de l'éducation cinématographique se pose dès la Libération où le cinéma « reçoit presque officiellement la mission de cultiver et d'éduquer son public » avec l'adoption de l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1944 « relatif à la “Commission du cinématographe d'enseignement”, destinée à “étudier [...] l'emploi du cinématographe dans tous les établissements d'enseignement public dépendant du ministère de l'Éducation nationale”, notamment par l'élaboration d'un “programme des films à réaliser” et “l'acquisition de films d'enseignements” »<sup>1126</sup>. Cette disposition fait suite aux utilisations éducatives du cinéma dans la période de l'entre-deux-guerres. Cependant, la période de l'après-guerre connaît un changement de paradigme en valorisant des approches plus complexes du cinéma en intégrant notamment les questions relatives au langage de l'image, à l'esthétique et à la culture cinématographique. Avec l'organisation du secteur non commercial, différentes approches de l'éducation cinématographique se côtoient.

Si les appellations « cinéma culturel » ou « éducation au cinéma » – en opposition à l'éducation par le cinéma – ont souvent été choisies pour ce nouveau paradigme, nous préférons regrouper les différentes approches dans le terme global d'« éducation cinématographique » afin d'éviter la polysémie du champ lexical de la culture. Il nous semble dès lors important d'étudier les différentes approches théoriques de l'éducation cinématographique promues par les fédérations.

Dans un premier temps, il nous paraît indispensable de nous attarder sur les enjeux de l'éducation cinématographique et de comprendre les enjeux profonds qui motivent les animateurs et cadres des fédérations, notamment dans un champ de l'éducation populaire cinématographique divisé entre des approches citoyenne, esthétique, morale et spirituelle. Ces enjeux sont-ils réductibles à une dichotomie entre une vision laïque et une vision confessionnelle de l'éducation cinématographique populaire ?

---

<sup>1126</sup> L. Le Forestier, *La transformation Bazin*, op. cit., p. 246.

## A. Citoyenne, esthétique, morale ou spirituelle : les divers enjeux de l'éducation populaire cinématographique

Il nous semble important de préciser dans un premier temps l'ambiguïté qui existe entre les théories de l'éducation par le cinéma et de l'éducation au cinéma (ou connaissance par le cinéma et connaissance du cinéma pour Laurent Le Forestier<sup>1127</sup>). L'éducation par le cinéma est généralement entendue comme l'utilisation du moyen cinématographique pour transmettre des idées, des informations ou de la connaissance. On y inclut principalement le cinéma scolaire et le cinéma éducateur. L'éducation au cinéma met en avant l'idée de l'apprentissage du langage cinématographique et de la technique par l'analyse des utilisations du montage, du cadrage, de la couleur, mais également de l'écriture scénaristique, etc. Or, nous remarquons que cette opposition est plutôt théorique et ne fonctionne qu'assez peu en pratique. En effet, elle est fondée sur l'opposition classique du fond et de la forme qui sont difficilement dissociables et qui ne sont pas différenciés aussi clairement au sein des discours.

De plus, nous observons, dans l'éducation cinématographique, des approches bien plus complexes que la seule approche du langage cinématographique. Cependant, le terme généralement utilisé « éducation culturelle » fait difficilement apparaître la diversité due à la grande polysémie du champ lexical de la « culture » ou du « culturel ». Cette polysémie est nourrie par des conceptions plurielles et multiples de la culture et est déjà problématique à l'époque. En effet, Rodolphe-Maurice Arlaud présente le « culturel » comme signifiant et justifiant beaucoup de « choses difficiles à étiqueter » se réduisant, dans le langage courant, à un synonyme de « cinéma projeté à des fins non commerciales »<sup>1128</sup> puisqu'effectivement c'est la terminologie utilisée dans la loi qui parle de « fédérations habilitées à diffuser la culture par le film ». Nous remarquons d'ailleurs qu'il est bien question ici de transmettre la culture par le film et non pas de mettre en avant la culture cinématographique, qui est reliée à la connaissance de l'esthétique et de l'histoire du cinéma. C'est ce qu'observe également Graumer, pour qui « il est facile de constater que le cinéma ne représente ici qu'un moyen de répondre le plus largement et le plus démocratiquement possible une conception de la culture héritée de principes fondamentaux de la III<sup>e</sup> République via les expériences du Front populaire et de la Résistance »<sup>1129</sup>. Du moins, ce vocable imprécis et parfois obscur pour certains militants force

---

<sup>1127</sup> L. Le Forestier, *La transformation Bazin*, op. cit.

<sup>1128</sup> « Et si le culturel voulait dire "cultiver les grosses têtes" ? », *Bulletin de Film et vie*, n° 17, décembre 1962, p. 2.

<sup>1129</sup> V. Graumer, *Les mouvements ciné-clubs en France, 1945-1968*, op. cit., p. 4-5.

les fédérations à se positionner sur ce qu'elles entendent par « culture ». Il nous semble donc intéressant d'en dépasser l'ambiguïté ; c'est-à-dire d'en creuser le sens dans les textes afin d'essayer d'en comprendre les idées sous-jacentes.

### 1. Le cinéma au service de la culture populaire et citoyenne

À la fin des années 1950, pour François Chevassu de l'Ufoleis, le cinéma doit être utilisé dans un but de culture populaire, c'est-à-dire pour « répandre la culture par le film »<sup>1130</sup>. Le film doit être un moyen de transmettre certaines connaissances et certaines valeurs ; il doit « devenir le plus puissant moyen d'éclairer, de justifier, de sublimer, d'idéaliser l'obscur aventure humaine »<sup>1131</sup> et d'amener les masses « à réfléchir sur les différents problèmes sociaux, économiques, familiaux ou autres qui se posent à l'homme moderne »<sup>1132</sup>. Cette approche s'oppose à la « mièvrerie », la « fausse pudeur » et le « cléricisme »<sup>1133</sup>. En outre, il précise que le cinéma est aussi un moyen d'expression, un outil et un art ; et qu'ainsi, il est indispensable que le langage cinématographique soit également enseigné. Les animateurs ont alors une triple tâche à accomplir : « répandre la culture par le film et accroître les connaissances cinématographiques de leurs spectateurs et leur amour du septième art »<sup>1134</sup>.

La culture populaire est un axe très important au sein de l'Ufoleis où les sujets abordés par les films priment sur l'apprentissage du langage cinématographique. Ce dernier n'est pas une fin en soi mais bel et bien un moyen de diffuser la culture par le cinéma. Dès 1946, cette approche est déjà mise en avant dans les lignes d'*Ufocel informations* où l'objectif des ciné-clubs doit être de dépasser la question du langage cinématographique pour aborder des questions de fond. Ainsi, les films jugés bons doivent proposer une « porte de communication avec le monde de la connaissance »<sup>1135</sup>. Cette approche de la connaissance par le cinéma pour Laurent Le Forestier s'inscrit dans « une histoire qui se perpétue » contrairement à la connaissance du cinéma qui est « encore relativement marginale »<sup>1136</sup>. C'est une approche qu'on sait par ailleurs

---

<sup>1130</sup> François Chevassu, « Qu'est-ce que le cinéma culturel ? », *Image et son*, n° 105, octobre 1957, p. 3-4.

<sup>1131</sup> « Nécessité d'une initiation cinématographique », *Ufocel informations*, n° 3, novembre 1946, p. 6.

<sup>1132</sup> Extrait de « Effort », *Bulletin de liaison de la Fédération des œuvres laïques de l'Aisne*, repris dans « Faire du cinéma, oui... mais lequel ? », *Ufocel informations*, n° 13, mai 1948, p. 2.

<sup>1133</sup> « La séance inaugurale du ciné-club laonnois », *Ufocel informations*, n° 13, mai 1948, p. 2.

<sup>1134</sup> François Chevassu, « Qu'est-ce que le cinéma culturel ? », *Image et son*, n° 105, octobre 1957, p. 3-4.

<sup>1135</sup> « La culture populaire par le cinéma », *Ufocel informations*, n° 3, novembre 1946, p. 2.

<sup>1136</sup> L. Le Forestier, *La transformation Bazin*, op. cit., p. 244.

largement partagée par les animateurs de l'Ufocel grâce à une enquête menée en 1953 par Jacques Chevallier :

« Si la plupart de nos correspondants souhaitent avec notre camarade des Ardennes, conserver au cinéma son caractère distractif, ils se refusent au contraire, à la presque unanimité à confondre “évasion” et “distraction”, à voir dans le spectacle cinématographique quel qu'il soit une fin en soi, et non pas un moyen de culture. Mais ils sont quasi-unanimes à vouloir juger à la fois des moyens et des buts de cette distraction, à désirer séparer le sain du malsain, le réel du factice, l'humain du “préfabriqué”. »<sup>1137</sup>

Il faut donc que le cinéma soit une distraction saine, portant sur le réel et l'humain ; amenant Jacques Chevallier à conclure que « les qualités humaines sont en effet ce qui paraît essentiel à nos correspondants ». Même si, encore une fois, la dimension esthétique n'est pas à négliger et peut rendre un film encore meilleur, les dimensions éducative, humaine et sociale de la culture restent privilégiées :

« S'il fallait tirer de cette consultation un seul enseignement, nous ne retiendrons que celui-ci : hors de la classe, comme dans la classe, l'homme cherche à apprendre sous une forme ou sous une autre, il cherche à mieux se connaître et à mieux connaître les autres. À nous de l'aider ! »<sup>1138</sup>

D'autant plus que, selon l'animateur d'amicale laïque Jean d'André, l'approche du cinéma commercial par le public n'est pas du tout culturelle. D'après lui, le cinéma attire avant tout la jeunesse pour des besoins d'évasion, de détente, d'amour, de sexualité, d'action... Dans ce contexte, il est indispensable de proposer du cinéma culturel, même en partant de mauvais films, pour « faire aimer le beau » et « offrir à nos membres des possibilités d'élargir leur horizon intellectuel sous une forme agréable »<sup>1139</sup>. Jean d'André affirme d'ailleurs que pour un animateur laïque il est important et même essentiel de pouvoir évaluer la valeur humaine d'un film quand bien même il est plus difficile de juger sa valeur artistique et esthétique. Il s'ancre donc dans la continuité du cinéma éducateur même s'il reconnaît l'importance d'étudier les questions de forme. Face à ces difficultés, Jean d'André se positionne en faveur du

---

<sup>1137</sup> Jacques Chevallier, « Culture et cinéma : premières conclusions du référendum Ufocel », *Image et son*, n° 65, juillet 1953, p. 4.

<sup>1138</sup> Jacques Chevallier, « Culture et cinéma : premières conclusions du référendum Ufocel », *Image et son*, n° 65, juillet 1953, p. 5.

<sup>1139</sup> Jean André, « Une expérience de culture populaire par le cinéma », *Ufocel informations*, n° 27, novembre 1949, p. 2.



développement des fiches Ufocel permettant d'apprendre facilement la différence entre un bon et un mauvais film<sup>1140</sup>.

Cette approche semble particulièrement consensuelle au sein de la fédération de la Ligue de l'enseignement, puisqu'elle est également partagée par de nombreux contributeurs, dont la Fédération des œuvres laïques de l'Aisne pour qui la culture ne doit pas être un divertissement abêtissant. Cela n'est d'ailleurs pas étonnant puisque l'Ufocel s'aligne, en fait, sur les positions des autres Ufo qui proposent « de rééquilibrer culture intellectuelle et culture esthétique au service d'une "conception sociologique de la beauté" (comme il y a une conception sociologique de la morale), et de la promotion d'un art populaire, qui ne se confondrait pas avec la vulgarité » dans une volonté de « donner un contenu esthétique à la laïcité »<sup>1141</sup>.

La Fol de l'Aisne, quant à elle, propose une approche plus politique en refusant la culture « bourgeoise », la « culture-luxe » et la « culture-jouissance ». On y retrouve l'idée d'une culture agissante sur les hommes c'est-à-dire de transformation sociale par la culture, afin qu'elle ait une vraie « raison d'être » :

« Réellement, si l'on veut qu'elle ait une raison d'être, la culture populaire doit être une culture de progrès, et non pas une diffusion de notions et de valeurs sans prise sur la vie, une culture qui modifie les hommes, qui donne à chacun une conscience précise de sa situation présente dans le temps et l'espace, conscience de l'évolution actuelle et constante, une culture qui puisse être un principe d'action et incite à agir dans un sens déterminé. »<sup>1142</sup>

Cette culture bourgeoise qui est visée semble être celle des ciné-clubs esthétiques favorisant l'acquisition d'une culture cinématographique dont l'audience « se limite à un public très restreint d'initiés étrangers à la classe ouvrière ». Selon Chevassu, elle correspond à une définition du culturel établie par des « intellectuels » et qui se limite à des activités artistiques réservées à « une élite privilégiée » coupées des connaissances scientifiques et sociales<sup>1143</sup>. En cela la culture cinématographique ne se limite qu'au cinéma et ne peut suffire. L'approche citoyenne plus globale promue par l'Ufoleis et défendue en 1956 par le délégué de l'Aisne, Raymond Debette, permettrait, selon lui, de garder un lien avec un certain public populaire :

---

<sup>1140</sup> Jean André, « Une expérience de culture populaire par le cinéma », *Ufocel informations*, n° 27, novembre 1949, p. 2.

<sup>1141</sup> J.-P. Martin, *La Ligue de l'enseignement*, op. cit., p. 277.

<sup>1142</sup> « À partir du cinéma ou Les cycles culturels », *Image et son*, n° 77, novembre 1954, p. 10.

<sup>1143</sup> François Chevassu, « Qu'est-ce que le cinéma culturel ? », *Image et son*, n° 105, octobre 1957, p. 3-4.

« C'est également "l'art" qui intéresse le militant d'éducation populaire ; mais le film est pour lui avant tout un moyen de formation du spectateur, une source de culture non spécifiquement cinématographique, mais essentiellement humaine. Cette conception permet de rester en contact étroit avec les milieux populaires. »<sup>1144</sup>

L'homme doit rester au centre des enjeux éducatifs des ciné-clubs. Le cinéma doit participer à une formation plus globale, humaniste et développer l'esprit critique des spectateurs. Encore une fois, l'éducation à l'esthétique ne peut être une fin en soi :

« Des ciné-clubs ouvriers aux valises culturelles, il y a donc une lente évolution des méthodes pédagogiques de l'éducation populaire. Nous sommes maintenant délivrés des cloisons étanches qui séparaient les différentes techniques d'expression. Nos manifestations y gagneront un contenu plus humain. En fin de compte, c'est l'homme que nous poursuivons et plus spécialement l'homme du XX<sup>e</sup> siècle. Le cinéma pour nous n'est pas une fin en lui-même ; il est un outil d'éducation populaire que nous devons mettre à notre service. Il peut, allié au théâtre, à la musique, à la lecture, au voyage et au sport, faire naître "cette culture du peuple par le peuple", que nous poursuivons depuis déjà longtemps. »<sup>1145</sup>

D'après Jacques Chevallier – qui semble parler pour la première fois d'éducation du citoyen en 1958 – le cinéma culturel doit pouvoir s'inscrire dans une formation politique, humaine et citoyenne sans tomber sur des formes trop scolaires, traditionnelles et didactiques qui ne permettent pas de développer un sens civique. La particularité du cinéma, c'est sa capacité à toucher la sensibilité des spectateurs, ce qui en fait un véritable moyen de mobilisation citoyenne, d'autant plus quand les films abordent des sujets de société. L'Ufoleis met alors en avant des cycles de programmations autour du racisme, de la guerre, du fascisme et de l'enfance<sup>1146</sup>. D'autres approches au sein de l'Ufoleis se veulent plus politiques, radicales et militantes, à l'instar de celle de Pierre Bezanger. Dans sa réaction à l'article de Jacques Chevallier, il défend l'idée qu'il faut émanciper le spectateur de la propagande gouvernementale et de l'abêtissement des divertissements qui endorment le peuple en particulier dans le contexte de la guerre d'Algérie<sup>1147</sup> et de l'accession de Charles de Gaulle au pouvoir. Il faut transformer la « belle au bois dormant attendant l'homme providentiel en

---

<sup>1144</sup> Raymond Debette, « Du ciné-club ouvrier aux cycles culturels », *Image et son*, n° 90, mars 1956, p. 11.

<sup>1145</sup> Raymond Debette, « Du ciné-club ouvrier aux cycles culturels », *Image et son*, n° 90, mars 1956, p. 11.

<sup>1146</sup> Jacques Chevallier, « Le cinéma culturel et le citoyen », *Image et son*, n° 115, octobre 1958, p. 3.

<sup>1147</sup> Pierre Bezanger, « Point de vue sur l'utilité du cinéma culturel », *Image et son*, n° 119, février 1959, p. 3.

citoyen conscient et libre, libre parce que conscient, responsable de son sort et prêt à prendre en main ses destinées, celles de sa classe et de son pays »<sup>1148</sup>. La culture populaire doit être porteuse d'une véritable émancipation. Cette critique de la consommation se retrouve également au sein des écrits et des discours des instructeurs autour des stages de réalisation de la Jeunesse et des Sports de 1945 jusqu'aux années 1990 et prend des formes différentes allant de l'humanisme anticapitaliste d'un Emmanuel Mounier au rejet de la marchandisation des « biens culturels » dans les années 1980<sup>1149</sup>.

Cette éducation que nous qualifions de citoyenne se distingue à notre sens de l'éducation politique que nous pensons transversale aux différentes tendances (citoyenne, morale, spirituelle ou esthétique). Nous la différencions également de l'éducation civique bien plus réduite en termes de champ d'action. En un sens, nous considérons l'éducation citoyenne comme le chaînon manquant entre l'éducation civique et l'éducation politique.

Si l'on peut penser que le discours a pu évoluer au fur à mesure notamment sur la question du langage et de la technique cinématographique, il n'en est rien. En 1977, et malgré le changement de vocabulaire priorisant désormais le terme d'animation socio-culturelle, le projet avancé par l'Ufoles reste le même. L'émancipation, dans un objectif de formation du citoyen, est toujours au cœur des enjeux du cinéma culturel et prioritaire sur l'enseignement de la culture cinématographique :

« La Ligue vise donc à la formation de l'homme responsable, capable de se situer et d'agir sur son environnement social, politique, économique et culturel. Pour cela, il faut donner à cet homme les moyens de mieux appréhender et comprendre le monde dans lequel il vit.

C'est à la réalisation de ce projet que concourent les activités pratiquées et, pour ce qui nous intéresse ici, ce doit être le but de notre action dans le domaine spécifique du cinéma.

Il est évident que ni la consommation cinématographique, ni la cinéphilie, même élevées au rang de culture cinématographique, ne peuvent y parvenir. Il est nécessaire d'adopter, face au cinéma, une attitude qui permette d'en saisir la fonction sociale. C'est ce que vise à faire l'analyse filmique, d'abord en désengluant le cinéma des conceptions traditionnelles

---

<sup>1148</sup> Pierre Bezanger, « Point de vue sur l'utilité du cinéma culturel », *Image et son*, n° 119, février 1959, p. 3.

<sup>1149</sup> LEPAGE Franck, *Les stages de réalisation : 1945-1995*, Marly-le-Roi, France, INJEP, 1996, 199 p, p. 16-17.

qui ne font qu'en renforcer le pouvoir idéologique, puis en proposant les moyens d'une meilleure compréhension du fait filmique. »<sup>1150</sup>

De la même manière, la culture cinématographique n'est pas condamnée en soi, mais elle ne doit être qu'une étape vers « une réflexion plus rigoureuse ». Nous observons tout de même que les idées défendues par les mouvements laïques se sont précisées pour s'ancrer dans les luttes contre « les injustices sociales », contre « les atteintes aux libertés individuelles et collectives », contre toutes les formes de « ségrégations » et « discriminations » qu'elles soient « de sexe, d'âge ou de race »<sup>1151</sup>.

## 2. Le langage comme moyen d'émancipation : approche esthétique et artistique

La FFCC, quant à elle, s'étend beaucoup moins sur les questions de culture et semble plus proche de l'idée d'éducation artistique et esthétique au cinéma où la forme doit l'emporter sur le fond. La primauté de cette approche trouve sans doute davantage son origine dans l'histoire de la fédération issue des milieux cinéphiles que dans des milieux de l'éducation populaire. Bien que la revue *Cinéma* veuille s'adresser tant au public populaire qu'à une élite éclairée<sup>1152</sup>, nous constatons que la question de la culture populaire est très peu abordée dans ses lignes où est plutôt favorisée la question de la culture cinématographique. C'est notamment ce que défend Edmonde Colot en 1958, pour qui le cinéma ne peut être un bon moyen d'enseignement s'il n'est pas reconnu comme un art :

« Le cinéma peut être un moyen d'enseignement, il peut être aussi un moment de détente, d'émotion collective, mais il manquera toujours son but s'il n'est pas reconnu comme un art. [...] Le cinéma peut être une fenêtre ouverte sur le monde, sur la vie des hommes, des animaux, des plantes ; sur le domaine de l'imaginaire, du rêve, de la poésie. Le problème est de n'offrir à l'enfant que le meilleur de cet art. »<sup>1153</sup>

À l'inverse d'une grande majorité des éducateurs et éducatrices, Edmonde Colot se positionne en défaveur d'un cinéma pour enfants qu'elle veut mettre directement face aux grandes œuvres

---

<sup>1150</sup> Hubert Desrués, « Analyse filmique et animation socio-culturelle », *La Revue du Cinéma*, n° 322 novembre 1977, p. 68-69.

<sup>1151</sup> Hubert Desrués, « Analyse filmique et animation socio-culturelle », *La Revue du Cinéma*, n° 322 novembre 1977, p. 68.

<sup>1152</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 332.

<sup>1153</sup> Edmonde Colot, « L'éducateur et la culture cinématographique », *Cinéma*, n° 32, décembre 1958, p. 100-101.

afin notamment d'éviter des productions « mièvres », « niaises » et « médiocres ». Il faut ainsi « donner à l'enfant qui veut être un homme tout ce qu'il y a de meilleur dans notre patrimoine culturel »<sup>1154</sup>. Pierre Gay, agrégé de lettres en 1933, s'inscrit aussi dans cette veine de la priorisation de l'esthétisme sur le fond. Il dénonce par ailleurs les positions qui dénigrent le cinéma artistique s'il n'aborde pas une problématique et n'essaie pas de transmettre un message :

« Quand un spectacle “pose des problèmes”, on commence à lui réserver sa considération. L'artiste n'est plus un simple baladin, il est l'interprète des dieux, chargé de nous transmettre ces messages chiffrés qui nous viennent d'ailleurs comme ces “messages personnels” que la radio faisait passer pendant la guerre et dont Cocteau a fait un ingénieux usage dans ses films.

Mais si le cinéaste laisse libre cours à sa verve “camérique”, s'il se fait auteur de western par exemple, s'il se met à jouer des comédiens et des couleurs, comme le fait Renoir dans *le Carrosse d'or*, ou mieux, s'il associe western, théâtre et couleurs, comme le fait Cukor dans *la Diablesse en collant rose*, le voici relégué au rang de ces amuseurs qui peuvent vous distraire un soir, sans prétendre à rien de plus.

Je sais par expérience, la méfiance qu'inspire le pur spectacle aux gens sérieux que nous sommes devenus, aux universitaires en particulier, professeurs ou étudiants. »<sup>1155</sup>

Pierre Gay défend l'œuvre cinématographique comme étant un objet de contemplation et de réflexion, qui permet de répondre à un désir de « recherche sur soi-même » qui correspond aux attentes de la jeunesse. Pour lui, le plaisir du spectacle cinématographique fait partie du processus culturel sur lequel il refuse de faire l'impasse :

« Le cinéma est de tous ces moyens celui qui semble le plus apte à donner à la culture universitaire qui est surtout spéculative, le complément qui lui est encore indispensable. Encore faut-il à cet égard, ne pas commettre l'erreur de ceux qui n'y voient qu'une “boîte à idées”. Il y a les idées, il y a les techniques : les unes et les autres exigent une information précise qui fait l'objet de notre enseignement traditionnel.

---

<sup>1154</sup> Edmonde Colot, « L'éducateur et la culture cinématographique », *Cinéma*, n° 32, décembre 1958, p. 102.

<sup>1155</sup> Pierre Gay, « Le cinéma, la culture et la morale », *Cinéma*, n° 95, avril 1965, p. 98-99.

Mais il y a aussi notre vie profonde, cette constante et muette réflexion qui se situe au niveau de nos mouvements les plus secrets, de nos “tropismes” les plus élémentaires. »<sup>1156</sup>

S’il paraît défendre à la fois l’importance du fond et de la forme, on remarque tout de même qu’il est plus critique envers ceux qui font primer le fond sur la forme, contrairement aux autres fédérations qui ont plutôt tendance à critiquer ceux qui font primer la forme sur le fond. Cependant, malgré cette approche de la culture cinématographique qui semble priorisée, la FFCC croit tout de même que le cinéma transmet des idées, des conceptions du monde, à l’instar des politiques d’urbanisme<sup>1157</sup> ou de l’humanisme<sup>1158</sup> par exemple.

FFCC et Ufoleis s’accordent sur de nombreux points. En premier lieu, il y a des œuvres de valeur et des films mauvais. Leur travail consiste alors à faire le tri. Mais, si elles s’accordent sur le fait que le cinéma doit rester un divertissement et qu’il a à la fois une ambition culturelle et artistique, elles sont en profond désaccord sur la dimension à prioriser. La FFCC valorise en premier lieu la dimension esthétique, tandis que l’Ufoleis cherche plutôt à mettre en avant des films qui peuvent contribuer à l’émancipation et à la formation citoyenne. En est-il de même du côté des fédérations confessionnelles ?

### 3. Des réseaux confessionnels en recherche d’une culture spirituelle

Du côté de la Flecc mais aussi de Film et vie, la réflexion autour de la dimension culturelle du cinéma se veut plus philosophique et spirituelle. Jean d’Yvoire, par exemple, répond que la culture « vise non l’action extérieure, mais l’enrichissement de tout l’être » et

« consiste à donner une place centrale – la seule normale – à côté du cerveau et des organes extérieurs (sens, muscles) à un troisième terme : *le cœur* qui fait l’unité de l’être. C’est de lui, non du cerveau que tout procède. Il est la source commune de la pensée et de l’action. »<sup>1159</sup>

Nous constatons une convergence d’opinion avec Pierre Gay à propos de l’importance du ressenti et de l’importance moindre à donner à l’intellectualisme. On retrouve ici des conceptions particulièrement présentes au sein des milieux de l’éducation populaire qui

---

<sup>1156</sup> Pierre Gay, « Le cinéma, la culture et la morale », *Cinéma*, n° 95, avril 1965, p. 98-99.

<sup>1157</sup> Guido Aristarco, « Le cinéma et la culture de la cité », *Cinéma*, n° 141, décembre 1969, p. 40-49.

<sup>1158</sup> « Humanisme et cinéma », *Cinéma*, n° 63, février 1962, p. 74.

<sup>1159</sup> Jean d’Yvoire, « Feu l’humanisme », *Téléciné*, n° 42, août 1954, non paginé.

articulent la réflexion intellectuelle (cerveau), l'approche morale et spirituelle (cœur) et l'action militante (organes extérieurs). Elle recoupe notamment les trois facteurs de cohérence théorisés par Marc et Claire Héber-Suffrin relatifs à la connaissance, à l'éthique et à la pratique<sup>1160</sup>. D'après Jean d'Yvoire, il y a une lutte historique entre le cerveau et le cœur, remportée par le premier et qui a séparé la culture de « la vie courante » dont la religion est un bon exemple :

« La religion, réduite pour l'immense majorité des croyants à une simple morale et à une série de pratiques plus qu'à une conception harmonieuse du monde, et la vie, avec ses sollicitations brutales, se sont si bien séparées qu'une petite minorité de fidèles fréquente les églises. La vie, elle, passe à côté souvent même loin des églises, dans les bureaux où règne Mammon<sup>1161</sup>, dans les usines des banlieues ouvrières. Tandis que les théologiens s'acharnent à maintenir les vieux mythes bibliques, la pensée moderne se développe loin du christianisme, et pose beaucoup plus de points d'interrogation qu'elle ne sait leur apporter de solutions véritables. »<sup>1162</sup>

Dans son constat, d'Yvoire reproche une approche trop intellectualiste du monde dont l'éducation mène à des « têtes farcies et des cœurs vides [...] et qui] condamne infailliblement à ne rien comprendre à la mentalité des autres peuples ». Il se positionne ainsi en défaveur de l'instruction et constate l'échec de l'éducation dans l'école incapable de proposer « une véritable formation de la personnalité » mais continuant d'inculquer des « notions abstraites, sans prise sur la vie » dans l'intention d'éviter des prises de position, des orientations idéologiques particulières, dans une école qui doit respecter la « parfaite liberté d'opinion ». Henri de Tienda de Film et vie pose le même constat autour de

« l'attitude qui consiste à faire crédit à la seule rationalité [et qui] supprime arbitrairement des facteurs essentiels de l'existence, dont l'absence provoque de très graves perturbations organiques chez l'individu, mais aussi dans la société, parce que les connexions qui relient normalement l'Homme aux sources de la vie sont rompues »<sup>1163</sup>.

Selon lui, il faut absolument prendre de nouveau en compte l'importance de la « conscience » et de « l'âme » dans la « nature humaine ». Le corps n'est pas à privilégier sur l'âme et la raison sur l'esprit : « Autrement dit, il est grand temps de faire en sorte que "l'Homme" soit réenraciné

---

<sup>1160</sup> HEBER-SUFFRIN Marc et HEBER-SUFFRIN Claire, *L'éducation populaire : une méthode, douze entrées pour tenir ouvertes les portes du futur*, Lyon, France, Chronique sociale, 2014, 112 p, p. 29.

<sup>1161</sup> Divinité liée à la richesse matérielle et, dans la morale catholique, à l'avarice.

<sup>1162</sup> Jean d'Yvoire, « Feu l'humanisme », *Téléciné*, n° 42, août 1954, non paginé.

<sup>1163</sup> Henri de Tienda, « Qu'est-ce que la culture ? », *Bulletin de Film et vie*, n° 46, octobre 1969, p. 13.

dans son contexte psychique et spirituel, si l'on veut qu'il puisse poursuivre sa route sur les plans social et matériel »<sup>1164</sup>. C'est ici sans doute un des points primordiaux dans cette réflexion puisqu'on observe ici une distinction importante entre les approches confessionnelles et les approches laïques de la culture : la dimension spirituelle via la croyance dans le rôle de l'âme. Cette différence peut bien sûr être nuancée par les contenus théoriques qui sont mis derrière ces mots, mais nul doute que de cette simple différence de lexique découle des conceptions dissemblables.

Henri de Tienda propose d'ailleurs une méthode en deux points pour réenraciner l'homme dans son contexte psychique et spirituel (qui, à notre sens, se rapproche assez du « voir, juger, agir » de la JOC ; « démarche qui joignait aux activités spirituelles et missionnaires des temps d'observation, de relecture et d'engagement »<sup>1165</sup>). Le premier est l'« aspect négatif de l'ascèse préconisée », consistant en une « catharsis » et une « purification intérieure » et se découpe en trois exigences : la prise de conscience de ses propres champs d'ignorance, l'apprentissage de soi-même et la réconciliation avec soi-même – en prenant conscience de sa condition d'homme – et avec les autres. Le second point en est la dimension positive et se divise en quatre exigences : élaborer une conception générale du monde en partant et en travaillant sur la nature humaine, prendre conscience de sa vocation personnelle, se maintenir en communication constante avec l'inconscient collectif et se familiariser avec le langage des symboles dans un objectif de communication. C'est cette ascèse qui constitue, pour Film et vie, la culture :

« L'ensemble des aspects négatifs et positifs de cette ascèse constitue pour nous "la Culture". Celle-ci s'exprime dans un "art de vivre", qui conditionne et qualifie toutes les manifestations du génie humain, dans tous les domaines d'activités. »<sup>1166</sup>

Nous remarquons donc une liaison entre une approche de la culture par le film et une approche plus orientée vers le développement spirituel face à la rationalité excessive de l'apprentissage scolaire (critique à peine occultée du système d'éducation laïque) que ce soit pour les protestants ou les catholiques. Cette approche s'ancre également contre une culture dominante bourgeoise. En effet, d'après d'Yvoire, dans les approches culturelles, l'art, la poésie, la spiritualité doivent pouvoir combler le vide causé par la « superstructure inutile » qu'est la culture bourgeoise dominante et dont la « laideur domine notre vie quotidienne » :

---

<sup>1164</sup> Henri de Tienda, « Qu'est-ce que la culture ? », *Bulletin de Film et vie*, n° 46, octobre 1969, p. 13.

<sup>1165</sup> B. Giroux, « L'Action catholique spécialisée de la jeunesse, une fausse évidence ? », art cit, p. 9.

<sup>1166</sup> Henri de Tienda, « Qu'est-ce que la culture ? », *Bulletin de Film et vie*, n° 46, octobre 1969, p. 16.



« Tout le problème est donc, si nous tenons à conserver une culture, de lui rendre la vie, de faire retrouver à l'homme le sens de la "poésie" ; cette dernière étant entendue comme une contemplation agissante, comme une réaction en face de chaque être ou de chaque phénomène qui tient compte de leurs prolongements et de leur liaison profonde aux sources communes de la vie. La culture ainsi comprise n'est plus un compartiment de l'individu, une superstructure [*op.cit.*]. Affectant toute la personnalité, elle modifiera radicalement l'attitude de l'homme en face du monde, et par voie de conséquence son comportement en chaque cas particulier. Elle procédera de la vie et elle créera de la vie. »<sup>1167</sup>

Il oppose ainsi la culture populaire, communautaire et tournée vers l'action à la culture bourgeoise, dépourvue d'incidence pratique et considérée comme un luxe et des distractions oiseuses ôtant à la culture « son efficacité et – ce qui est pire – sa valeur intérieure »<sup>1168</sup>. Si la culture n'est pas du domaine de l'action, elle doit tout de même y mener. Elle doit être une formation de la personnalité. En cela, elle a une approche plus individuelle qui « témoigne d'une vision plus libérale »<sup>1169</sup>. Il faut ainsi un « recollement indispensable des deux domaines, spirituel et concret, où toute culture valable puise sa nature ». L'idée n'est pas de permettre l'accessibilité à la culture qui est une « erreur lourde de la condescendance d'une élite prête par grandeur d'âme à distribuer quelques menues pièces d'un capital réservé aux gros actionnaires » mais de défendre « les moyens d'expression de la culture populaire » en conseillant et en outillant tous ceux qui le désirent<sup>1170</sup>.

Film et vie s'ancre elle aussi radicalement contre l'« intellectualisme » qui désensibilise, qui promeut « la culture du jargon » et l'« indifférence » et qu'elle définit comme « une des formes raffinées de l'inculture »<sup>1171</sup>. D'après Arlaud, la culture est exactement l'inverse de la « pédanterie » ou de la « cuistrerie » : « lorsqu'au nom du culturel les têtes s'enflent, c'est que la culture a raté et qu'il faut tout arracher »<sup>1172</sup>. Il refuse également l'idée de la transmission verticale de la culture vers le « bas peuple » qu'il considère comme un « affreux cliché » de « l'éducation du public ». Pour la fédération protestante « la première des cultures, c'est la

---

<sup>1167</sup> Jean d'Yvoire, « Feu l'humanisme », *Téléciné*, n° 42, août 1954, non paginé.

<sup>1168</sup> Jean d'Yvoire, « Feu l'humanisme (II) », *Téléciné*, n° 43, octobre 1954, non paginé.

<sup>1169</sup> Pour Pascal Laborderie, cette vision se retrouve dans l'ensemble du mouvement ciné-club de l'Après-guerre : LABORDERIE Pascal, « Les ciné-clubs pour adultes, entre émancipation et contrôle social », in *Éducation permanente*, n° 195, juin 2013, p. 163-173.

<sup>1170</sup> « Le monde moderne et la culture », *Loisirs informations*, n° 6, novembre-décembre 1957, non paginé.

<sup>1171</sup> Rodolphe-Maurice Arlaud, « Culture... indifférence... inculture... », *Bulletin de Film et vie*, n° 8, 15 septembre 1960, p. 7.

<sup>1172</sup> « Et si le culturel voulait dire "cultiver les grosses têtes" ? », *Bulletin de Film et vie*, n° 17, décembre 1962, p. 2.

sensibilité : à la beauté, à la laideur, à la vie des autres, à l'amitié... à tout » et le but du cinéma culturel, c'est « le sens social de l'action » et la lutte contre l'indifférence :

« Nous ne concevons pas le “social” à la manière des “dames d'œuvres”. Il nous semble que le rôle premier est de connaître et d'apprendre à connaître : soi, les autres. La vie moderne nous blinde d'indifférence. Notre rôle de responsable c'est d'attaquer ce blindage, de refuser qu'il soit considéré comme une armure nécessaire. Notre premier combat vise l'indifférence. Un indifférent est une bouteille bouchée... on ne peut l'éclairer de l'extérieur et faire illusion, jamais modifier sa substance ni l'enrichir... Comme nous ne pouvions prendre pour titre “Cinéma et tirebouchon”... nous avons choisi “cinéma : culture ou indifférence”... ce n'est pas un titre mais un programme et, peut-être même nos raisons de combattre. »<sup>1173</sup>

La culture c'est également développer la passion, la curiosité et l'esprit de découverte, sans tomber dans la facilité :

« Il ne s'agit ni de suivre ni de flatter basement ce spectateur mais de ne l'entraîner que sur des chemins où il puisse circuler, ne pas le jeter en pleine mer avant qu'il ne sache nager... marcher devant, certainement, mais sans jamais décrocher ni piétiner. »<sup>1174</sup>

Se pose dès lors la question de l'art. Celui-ci doit se limiter à être un témoignage, selon Jean d'Yvoire, qui inspire et questionne le spectateur. C'est sa beauté et sa forme qui fait sa puissance, en cela, les « œuvres à thèse » à l'instar des films de Cayatte et Ciampi ne peuvent être de l'art ; position également défendue par Henri Agel<sup>1175</sup>. En effet, « l'art perd sa nature dans la mesure où il y a engagement, c'est-à-dire où le souci d'action, donc de morale pratique prime le témoignage, donc la contemplation ». Sa vision de l'art – marquée par une approche très spirituelle et s'opposant à une approche citoyenne – est également partagée par Rodolphe-Maurice Arlaud pour qui un film témoigne des qualités et des défauts d'un pays et/ou d'un peuple<sup>1176</sup>. Mais, selon Jean d'Yvoire, si l'éducation peut aider à « vulgariser », elle ne pourra jamais remplacer « l'effort personnel d'assimilation » et de « méditation ». Au vu de l'état du monde, il est plutôt pessimiste quant à l'impact culturel :

---

<sup>1173</sup> Rodolphe-Maurice Arlaud, « Culture... indifférence... inculture... », *Bulletin de Film et vie*, n° 8, 15 septembre 1960, p. 7.

<sup>1174</sup> « Et si le culturel voulait dire “cultiver les grosses têtes” ? », *Bulletin de Film et vie*, n° 17, décembre 1962, p. 2.

<sup>1175</sup> P. Laborderie, « Les ciné-clubs pour adultes, entre émancipation et contrôle social », art cit, p. 170.

<sup>1176</sup> Rodolphe-Maurice Arlaud, « Culture... indifférence... inculture... », *Bulletin de Film et vie*, n° 8, 15 septembre 1960, p. 4-7.

« En tout état de cause, la récolte florale vaudra ce que valent les graines. Des plantes débiles ne fourniront pas un beau parterre, quels que soient les soins du jardinier. En matière humaine, la débilité, ce sera la diminution de l'énergie spirituelle, l'obscurcissement de tout idéal et l'oubli du sacrifice nécessaire des intérêts personnels. Étant donné ce qu'est le monde moderne, et sa dégringolade spirituelle accélérée, on ne peut s'attendre à une belle floraison de la culture. »<sup>1177</sup>

Ainsi, le rôle d'éducateur n'a que peu d'impact, mais il est important qu'il assume tout de même son rôle pour que « les quelques résultats atteints soient suffisants pour transmettre l'étincelle de vie » et surtout pour qu'à l'avenir, la culture puisse réellement se développer. Cela n'empêche cependant pas que les films et les artistes doivent être des témoins de leurs époques, de dire « la joie de vivre, les souffrances, les tares, les gloires, les luttes, la poésie du moment »<sup>1178</sup>. On retrouve ici l'idée de la culture comme moyen de transformation sociale, comme moyen « de permettre aux hommes de se dégager des moules uniformes, afin de devenir des personnes conscientes, solidement enracinées dans leur époque, capables de la comprendre, de l'assumer, éventuellement de la transformer »<sup>1179</sup>. On remarque d'ailleurs que les dimensions esthétiques et artistiques semblent aussi importantes que la transmission de la culture par le film dans l'approche spirituelle – d'où le refus des films à thèse – comme si celle-ci avait réussi à dépasser la dichotomie entre l'esthétique et le culturel, c'est-à-dire entre la forme et le fond. Pour la Flecc, le monde est caché dans les œuvres et il est donc indispensable de savoir les décrypter.

Finalement, il nous semble que l'approche spirituelle pourrait être résumée en une phrase que nous empruntons à *l'Écran et la vie* : « À travers l'étude de la technique, des moyens d'expression du cinéma à travers les grandes œuvres et l'histoire du 7<sup>e</sup> art, l'éducation cinématographique a en vue la formation totale de l'homme : formation de son esprit, de son cœur, de sa liberté »<sup>1180</sup>. Nous remarquons que cette approche spiritualiste est celle qui est défendue également par l'association Langage total<sup>1181</sup> – et donc théoriquement par la Fac – par André Bazin et Amédée Ayfre<sup>1182</sup>, mais surtout par le théoricien Henri Agel dans ses nombreux

---

<sup>1177</sup> Jean d'Yvoire, « Feu l'humanisme (II) », *Téléciné*, n° 43, octobre 1954, non paginé.

<sup>1178</sup> « Le monde moderne et la culture », *Loisirs informations*, n° 7, janvier-février 1958, non paginé.

<sup>1179</sup> « La culture, le loisir, et le bel aujourd'hui », *Téléciné*, n° 106 Supplément, août-septembre 1962, p. 1.

<sup>1180</sup> « La formation cinématographique à l'école », *l'Écran et la vie*, n° 4, juin 1961, p. 14.

<sup>1181</sup> Les réflexions sur la culture se recoupent en grande partie avec celles d'Antoine Vallet : VALLET Antoine, *Du ciné-club au langage total : pédagogie et culture pour notre temps*, Paris, France, Ligel, 1968, 158 p, p. 55-64 et 133-151.

<sup>1182</sup> LEVENTOPOULOS Méliande, « La correspondance Bazin/Ayfre, miroir inversé de la cinéphilie spiritualiste »,

ouvrages et en particulier dans le *Précis d'initiation au cinéma* « qui témoigne d'une conception spiritualiste de l'art cinématographique »<sup>1183</sup>. Cette conception de la culture semble se défaire de l'opposition entre la primauté au culturel ou à l'esthétisme<sup>1184</sup>, mais les lier ensemble au sein d'une conception spirituelle en replaçant l'homme au centre du processus de réflexion. En effet, elle « repose sur le principe selon lequel le cinéma constitue le moyen d'expression d'une subjectivité animée par des intentions à la fois morales et artistiques »<sup>1185</sup>. L'approche spirituelle paraît cependant s'ancrer contre une autre conception de la culture, une conception plus prosaïque : celle de la culture morale, voire moralisatrice.

#### 4. Film et famille : pour une éducation morale

Nous l'avons vu plus tôt, Film et famille est une fédération assez marginale sur ces différents positionnements. Elle semble davantage héritière des mouvements familiaux que des mouvements de l'éducation populaire. Les mouvements familiaux, bien que moins mis en avant que les mouvements d'éducation populaire dans l'historiographie, participent également à une mission d'éducation. Comme le dit Michel Chauvière : « le projet familial est global c'est-à-dire tout à la fois religieux, moral, éducatif et social »<sup>1186</sup>. En effet, la « répression de l'immoralité » fait directement partie de la politique familiale<sup>1187</sup>. Dès lors, Film et famille défend une conception de la culture qui est avant tout une conception morale. Mais elle défend également une conception plus proche de la culture cinématographique où le langage de l'image occupe une place centrale, bien qu'à l'instar de l'Ufoleis, ce langage n'est pas une fin en soi.

Avec ses nombreuses activités éducatives, les membres de Film et famille, comme Bernard Taufour ou Henri Becquart<sup>1188</sup>, s'intéressent grandement à la question de la sensibilisation à

---

in 1895, n° 73, 1 septembre 2014, p. 123-126.

<sup>1183</sup> P. Laborderie, « Les ciné-clubs pour adultes, entre émancipation et contrôle social », art cit, p. 168.

<sup>1184</sup> Pour Pascal Laborderie, ça s'inscrit dans la conception du beau telle qu'on la retrouve chez Hegel ou Kant alimenté par une approche Bergsonnienne *Ibid.*, p. 169.

<sup>1185</sup> *Ibid.*

<sup>1186</sup> CHAUVIERE Michel, « Introduction » in *Les mouvements familiaux et leur institution en France*, CHAUVIERE Michel et KERTUDO Pauline (dir.), Paris, France, Association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale, 2006, p. 9-16.

<sup>1187</sup> PERNOT Georges, « D'où vient, où va le mouvement familial ? » in *Les mouvements familiaux et leur institution en France*, CHAUVIERE Michel et KERTUDO Pauline (dir.), Paris, France, Association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale, 2006, p. 70-77.

<sup>1188</sup> Henri Becquart est élu conseiller général du Nord puis, le 3 mai 1936, il est également élu député de la première circonscription de Lille au nom de « La Fédération républicaine », un parti défini comme droite libérale, républicaine et conservatrice. Henri Becquart est à l'origine des accusations calomnieuses envers Roger Salengro, maire de Lille. Il est l'un des premiers à donner son adhésion à l'association « Film et famille » en 1944. Roger

l'image et de l'éducation au cinéma. Ils considèrent notamment que le cinéma possède en lui une puissance d'influence importante qui peut particulièrement affecter les publics inhabitués. Bien que cette emprise puisse être bénéfique grâce à des films « qui élèvent l'âme, qui éveillent en nous les grands sentiments : abnégation, dévouement, spiritualisme, patriotisme, esprit d'entreprise, etc... »<sup>1189</sup> selon Henri Becquart, elle peut également être néfaste :

« D'une façon générale, on peut dire que les films les plus dangereux sont ceux qui laissent dans l'âme du spectateur une impression de désespérance, d'accablement et de tristesse. Le spectateur qui sort voûté d'une salle obscure, le pas plus lent, comme obsédé par une fatalité terrible, vient d'assister à un spectacle dont il aurait dû se garder et contre lequel il doit réagir au plus tôt, en rassemblant ses forces morales. »<sup>1190</sup>

Le rôle de Film et famille est de protéger le spectateur des films jugés nocifs et de limiter leur influence. Pour cela, la fédération s'appuie sur plusieurs principes. Tout d'abord, le cinéma n'est pas intrinsèquement dangereux ou immoral. Becquart dénonce particulièrement « l'intransigeance radicale »<sup>1191</sup> qui consiste à éloigner les familles de tous les films en partant du principe essentialiste que le cinéma est dangereux et trouve cette réaction « inopérante » et « ridicule »<sup>1192</sup> en particulier face à l'omniprésence du cinéma dans la société. Un second principe consiste à considérer que tous les spectateurs n'ont pas un rapport similaire au film selon leur âge, leur milieu social, leur culture<sup>1193</sup>, etc. Nous retrouvons ce principe aussi bien dans les écrits de Becquart<sup>1194</sup> que dans ceux de Taufour :

« Il [le spectateur] adhère à des degrés divers à l'œuvre et, même s'il a perdu tout esprit critique, c'est son subconscient qui a été sensibilisé. Cette communion avec "la conscience du film" sera plus ou moins rapide, plus ou moins profonde suivant la culture personnelle de l'individu. [...] Il nous faut donc reconnaître que l'individu-spectateur participant à un art – même avec des réactions frustes – réagira en fonction de son âge, de sa formation, de

---

Delacroix, « Hommage à notre ami Henri Becquart » *Film et famille*, n° 126, avril 1953, p. 5. et Assemblée nationale, *Henri Becquart* [en ligne], consulté le 11 août 2022, [http://www.assemblee-nationale.fr/13/evenements/salengro/biographie\\_becquart.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/13/evenements/salengro/biographie_becquart.asp).

<sup>1189</sup> Henri Becquart, « De la nocivité des films » *Film et famille*, n° 112, janvier 1952, p. 3.

<sup>1190</sup> Henri Becquart, « De la nocivité des films » *Film et famille*, n° 112, janvier 1952, p. 3.

<sup>1191</sup> Henri Becquart, « De la nocivité des films » *Film et famille*, n° 111, décembre 1951, p. 18.

<sup>1192</sup> Henri Becquart, « De la nocivité des films » *Film et famille*, n° 111, décembre 1951, p. 18.

<sup>1193</sup> Difficile de ne pas voir ici une sorte d'anticipation de la sémio-pragmatique : ODIN Roger, « La question du public. Approche sémio-pragmatique », in *Réseaux. Communication - Technologie - Société*, n° 99, vol. 18, 2000, p. 49-72.

<sup>1194</sup> « Les nourritures les plus fortes ne conviennent pas à tous les estomacs, ni les idées les plus profondes à toutes les intelligences », dans Henri Becquart, « De la nocivité des films » *Film et famille*, n° 111, décembre 1951, p. 18.

son tempérament, de sa culture. Sa réaction sera toujours dépendante de son état psychologique connu au moment où la communion avec l'artiste doit être créée. »<sup>1195</sup>

Face à ces prédispositions sociales et culturelles dans les rapports aux films et aux « dangers » qu'ils impliquent, *Film et famille* propose d'informer et d'éduquer le spectateur. L'objectif est de le responsabiliser afin qu'il puisse librement et en connaissance de cause faire un choix éclairé. Pour cela, le spectateur doit disposer d'une information et d'une connaissance cinématographique de qualité. Ainsi, selon les contributeurs de la revue, les critiques de film, séances d'analyses et conférences n'ont pas un but restrictif et prescriptif, mais d'ouverture et d'information dans l'objectif de favoriser l'esprit critique du lecteur, afin qu'il puisse porter un jugement de valeur :

« Nous voudrions que nos lecteurs qui réfléchissent et discutent leurs films appliquent, avec conscience et discernement, cette appréciation [celle publiée par *Film et famille*] à leur propre cas, ou à celui de leurs enfants. Ils jugeront tant pour ceux-ci que pour eux-mêmes, selon leur caractère, leur tournure d'esprit du moment, le degré de formation et la nature de leurs enfants, les films qu'ils peuvent permettre malgré certaines réserves que nous avons faites, et ceux, au contraire, qui pourront nuire à leur équilibre intellectuel et moral, bien que certaines considérations techniques nous aient fait conclure d'une façon indulgente. »<sup>1196</sup>

Face à l'augmentation de la délinquance juvénile dans les années d'après-guerre et aux discours cinéphobes qu'elle fait fleurir dans certains milieux catholiques, Bernard Taufour<sup>1197</sup>, jeune militant présent dès les débuts de la fédération, s'interroge, réfléchit et met en avant des recherches scientifiques afin d'appuyer les théories de la fédération sur l'importance d'une éducation au cinéma. Nommé secrétaire général en 1954, il questionne tout au long de son implication à *Film et famille* la notion d'éducation cinématographique. Il valorise les conceptions scientifiques et dénonce l'attitude des « moralistes » qui selon lui « négligent » trop souvent « les problèmes de compréhension » et « le côté psychologique » à propos de l'influence du cinéma<sup>1198</sup>. Taufour entend défendre le cinéma face à ses détracteurs qui pensent « qu'il y aurait moins de délits si le cinéma n'existait pas ». Il dénonce les « classifications

---

<sup>1195</sup> Bernard Taufour, « Soyons des spectateurs équilibrés », *Écrans de France*, n° 146, février 1955, p. 13.

<sup>1196</sup> Henri Becquart, « De la nocivité des films » *Film et famille*, n° 111, décembre 1951, p. 18.

<sup>1197</sup> Bernard Taufour est secrétaire général de *Film et famille* et rédacteur en chef d'*Écrans de France* à partir de 1954. Il est un membre actif au sein des Jeunesses ouvrières chrétiennes (JOC).

<sup>1198</sup> Bernard Taufour, « Nous avons glané pour vous : Introduction aux problèmes du cinéma et de la jeunesse » *Film et famille*, n° 131, octobre 1953, p. 6.

simplistes » et « les généralisations hâtives » de certains croyants en s'appuyant constamment sur des travaux qu'il juge de valeur scientifique via sa rubrique d'articles « Nous avons lu/glané pour vous ». Il incarne un changement de paradigme au sein de Film et famille en insistant sur le rôle de l'éducation plutôt que sur l'« assainissement moral ».

Film et famille se donne principalement trois objectifs : informer et former le goût du public pour contribuer à la réussite commerciale des films dont les valeurs morale et artistique sont les atouts majeurs, défendre les intérêts moraux des spectateurs et des téléspectateurs et enfin diffuser une culture cinématographique authentique via le cinéma et la télévision<sup>1199</sup>. La dimension de la moralisation des spectateurs et/ou de leur protection morale à travers le cinéma est fondamentale dans la vision de Film et famille. Elle met en opposition la culture populaire, qu'elle considère fondée sur l'émotionnel, à la culture intellectuelle fondée sur le rationnel. En cela elle s'ancre dans la continuité des autres fédérations confessionnelles. Cependant, elle ne paraît pas remettre en cause l'approche verticale de la culture dans laquelle elle semble s'ancrer :

« Le goût populaire est capable de se former autant que celui des élites qui croient facilement que le goût est l'apanage de quelques-uns, dont ils sont.

Si nous admettons que la culture est un perpétuel devenir et un état de tension vers un idéal choisi, force est de reconnaître qu'entre la culture populaire et celle du public qui s'appelle (lui-même) cultivé, il y a une différence de degré et non de nature. »<sup>1200</sup>

Film et famille occupe une place particulière au sein des fédérations de ciné-clubs puisqu'elle ne semble pas adhérer à l'idée de culture populaire défendue par les autres fédérations en mettant plutôt en avant celle de démocratisation culturelle. C'est d'ailleurs un reproche qui lui est fait par Pierre Arents qui – bien qu'il reconnaisse la qualité des programmes – doute du fonctionnement d'une association qui considère ses « adhérents » plus comme de simples spectateurs que comme de véritables acteurs associatifs<sup>1201</sup>. Elle met dès lors en avant des principes issus des mouvements familiaux : les luttes contre l'immoralité, la pornographie, la prostitution, l'adultère, l'homosexualité ou en faveur de la natalité, des visions traditionalistes

---

<sup>1199</sup> « Au service de la culture cinématographique... La fédération *Film et famille* », *Écrans de France*, n° 145, janvier 1955, p. 20.

<sup>1200</sup> « Pour une culture populaire plus grande », *Écrans de France*, n° 178, 15 novembre 1957, p. 3.

<sup>1201</sup> Pierre Arents, *Rapport sur la fédération Film et famille*, 27 octobre 1952, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/87.

des rôles des femmes et des représentations positives de la famille, etc. Elle fait aussi de l'éducation sexuelle et familiale un de ses enjeux. Film et famille s'ancre dans les combats menés par ces associations en annonçant clairement sa position antiavortement en valorisant des films comme *On ne triche pas avec la vie* (René Delacroix et Paul Vandenberghe, 1949), *l'Éternel victime* (Edmund Heuberger, 1946) et *Nous voulons un enfant* (Alice O'Fredericks et Lau Lauritzen Jr., 1949) et en s'associant à des organismes comme l'Alliance nationale contre la dépopulation<sup>1202</sup>. De ce point de vue, Film et famille s'ancre dans un mouvement assez paternaliste.

Ainsi, l'éducation cinématographique est bien théorisée par les acteurs du milieu. Aucun ne semble réellement opposer éducation par le cinéma et éducation au cinéma. Ces deux conceptions théoriques sont généralement pensées et articulées ensemble. La véritable différence se situe sans doute dans l'importance accordée aux enjeux qu'ils soient liés au langage et à la culture cinématographique, à la culture populaire et citoyenne, à l'édification spirituelle ou à l'éducation morale. Cependant, si chaque fédération valorise une approche en particulier, elles sont toutes plus ou moins influencées par les autres approches. Il serait faux de dire par exemple que l'Ufoleis ne fait pas d'éducation morale ou que Film et famille n'aborde pas les questions de spiritualité. Même si les approches semblent assez diverses, pour toutes les fédérations, la « panthéonisation » du cinéma « passe avant tout par la valorisation des qualités humaines ou spirituelles des films »<sup>1203</sup>, comme l'analyse ici Roxane Hamery :

« Catholiques et laïques ont ainsi partagé le même enthousiasme pour le néoréalisme italien doué de qualités humaines largement commentées à l'époque (sous l'angle de la critique sociale pour les uns et du spiritualisme pour les autres). Ils ont également contribué à la connaissance du cinéma japonais (*Rashōmon* d'Akira Kurosawa, sorti en 1950, fait rapidement partie des références de leurs catalogues) et partagé la même méfiance envers la déferlante du cinéma américain, accusée de bien des maux (démoralisation de la jeunesse, acculturation du public et, d'un point de vue matériel, concurrence jugée directe envers les professionnels français). Mais chacun défendit aussi des cinéastes proches de sa sensibilité et conformes à ses valeurs spirituelles : Robert Bresson par exemple pour les catholiques et Jean Grémillon pour les laïques. »<sup>1204</sup>

Cependant, si l'anti-intellectualisme, la lutte contre la culture bourgeoise, l'opposition entre culture populaire et divertissement abêtissant sont grandement partagés, des distinctions

---

<sup>1202</sup> Assemblée générale, rapport moral d'activité, 28 septembre 1952, Archives du diocèse de Lille, 8K9.

<sup>1203</sup> R. Hamery, *Ténèbres empoisonnées ?*, op. cit., p. 305.

<sup>1204</sup> R. Hamery, « Les ciné-clubs dans la tourmente, la querelle du non-commercial (1948-1955) », art cit, p. 76.



peuvent se trouver au sein des discours. Film et vie et la Flecc mettent en avant une dimension spirituelle de la culture, tout du moins d'une élévation spirituelle de l'individu qui mécaniquement fait évoluer toute la société. Tandis que l'Ufoleis, si elle affirme son anti-intellectualisme, n'en revendique pas moins une approche rationnelle du cinéma qui va à l'encontre des idées de la Flecc et de Film et vie favorables à l'idée de l'attachement sentimental.

Nous proposons ici une synthèse de ce qui précède dans une tentative de représentation sous forme d'un schéma en quatre pôles à l'aide desquels nous positionnons les discours des différentes fédérations. Bien que des axes soient opposés – morale / esthétique (qui redouble l'idée de séparation entre le fond et la forme) et citoyenne / spirituelle (qui redouble l'idée de séparation entre l'éducation de la société et de l'individu) – ils ne s'excluent pas. En effet, si l'Ufoleis tend clairement vers l'approche citoyenne puis légèrement morale, cela n'indique pas une absence des questions esthétiques mais simplement une priorité moindre. Ainsi, on remarque que la Fac a une approche plus morale que la Flecc qui tend plutôt à valoriser des approches esthétiques alors que toutes deux priorisent la dimension spirituelle. L'Unicc, quant à elle, se trouve quasiment au milieu du schéma indiquant l'aspect flou des tendances mises en avant dû aux approches diverses des différentes fédérations qui la composent.

Cette modélisation nous permet de mettre au jour deux tendances, l'une laïque, l'autre confessionnelle autour des pôles citoyen et esthétique et des pôles spirituel et moral. L'axe tracé en pointillé indique une certaine porosité. Le fait qu'il soit en diagonale indique surtout la difficulté (voire l'impossibilité) d'adopter une approche spirituelle pour les laïques<sup>1205</sup>. Cependant l'impossibilité de quantifier les discours – de les positionner de manière géométriquement précise – est une véritable limite à cette représentation qui s'appuie néanmoins sur l'analyse des discours et leur comparaison.

---

<sup>1205</sup> Il existe cependant une notion de « spiritualité laïque » qui fait débat mais que nous n'avons pas croisée dans notre corpus de recherche.

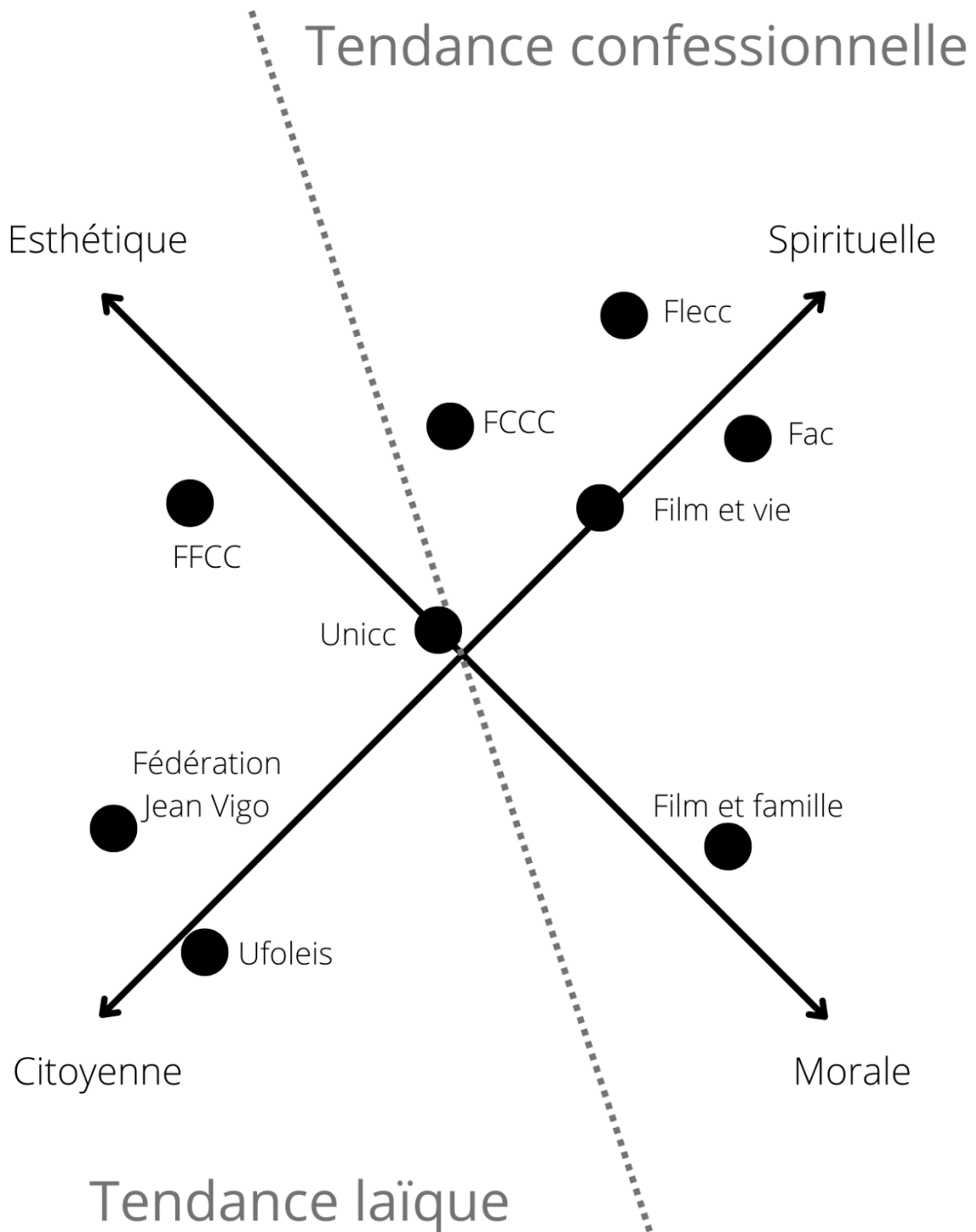


Figure 3 : Schéma des quatre pôles d'éducation cinématographique observés au sein du champ de l'éducation populaire cinématographique

L'approche de la culture par le cinéma permet également pour la plupart des fédérations d'ouvrir leurs réflexions à d'autres moyens de communication comme la télévision ou la

radio<sup>1206</sup>. Celles-ci sont souvent interrogées sous un angle culturel. Dès juin 1950, l'Ufocel met en avant la création des télé-clubs qui adoptent la même forme que les ciné-clubs<sup>1207</sup>. À l'instar de la radiodiffusion, de très nombreux avantages y sont vus pouvant notamment permettre d'endiguer l'exode rural, mais surtout d'augmenter le prestige, l'autorité et le rayonnement de l'école laïque. Il n'en reste pas moins que les approches éducatives du cinéma semblent mettre régulièrement en avant les capacités communicationnelles universelles de l'image.

## B. Le cinéma comme instrument de paix : un véritable consensus

Les fédérations se rejoignent globalement sur l'idée qu'il faut que le cinéma participe à la culture populaire avec une approche humaniste. Ces discours s'ancrent dans une continuité des valeurs de l'éducation populaire et des mouvements pacifistes de l'entre-deux-guerres – notamment au sein de la SDN<sup>1208</sup> – puis de la Libération. Le cinéma est régulièrement pensé et réfléchi à travers la question de la paix et du rapprochement entre les peuples grâce en particulier au fait qu'il serait un langage universel. Comme nous allons le voir, ce mouvement transcende toutes les obédiences.

### 1. Le contexte des mouvements internationaux et trans-partisans pour la paix

Tandis que les ciné-clubs se développent à la Libération et dans un contexte d'intense réflexion autour des enjeux de l'éducation populaire face aux fascismes, les discours prônant la paix se multiplient. Déjà présents dans l'entre-deux-guerres, mis en avant notamment par les missionnaires catholiques de l'Ocic, par la SDN<sup>1209</sup> et par le Cidalc – dont la devise est « le rapprochement des peuples par l'image »<sup>1210</sup> – ceux-ci influencent directement les milieux de

---

<sup>1206</sup> « Après le cinéma... La radio est-elle un moyen de culture ? », *Film et famille*, n° 143, novembre 1954, p. 7-8 ; « Après le cinéma... La radio est-elle un moyen de culture ? », *Film et famille*, n° 144, décembre 1954, p. 7-8.

<sup>1207</sup> F. Huré et R. Piat, « Télévision et culture populaire », *Ufocel informations*, n° 34, juin 1950, p. 16.

<sup>1208</sup> Nous renvoyons ici à l'article de Xavier Riondet s'intéressant à question des manuels scolaires au sein de l'Institut internationale de coopération intellectuelle : RIONDET Xavier, « L'Institut international de coopération intellectuelle : comment promouvoir un enseignement répondant à l'idéal internationaliste (1931-1937) ? », in *Relations internationales*, n° 3, vol. 183, 2020, p. 77-93.

<sup>1209</sup> « Pour Catrice, le cinéma missionnaire pourrait être un instrument de rapprochement et de compréhension des peuples et des races, idée également mise en avant par la Société des nations. » : G. Convents, « L'Office catholique international du cinéma et son travail dans le domaine du cinéma en pays de mission avant le Concile Vatican II », art cit, p. 98.

<sup>1210</sup> Nicolas Pillat, « Pourquoi le Cidalc ? », *Cinéma, jeunesse, culture*, n° 1-2, avril-juin, juillet-septembre 1963, p. 7.

l'éducation cinématographique populaire considérant le cinéma comme un langage universel qui n'aurait qu'une grammaire, celle de l'image. D'autres organismes apparaissent après la Seconde Guerre mondiale à l'instar de l'association pour la Fraternité mondiale fondée à Genève en 1950 dans le but d'« établir une organisation éducative basée sur les relations entre les groupes dans laquelle les gens de toutes cultures pourraient s'unir pour faire avancer la cause de la fraternité humaine »<sup>1211</sup>. Dès lors, les fédérations ne sont pas en reste, légitimant dans leur discours l'éducation cinématographique comme un moyen de rapprochement et de paix entre les peuples. Comme le dit justement Roxane Hamery :

« On le sait, la période qui s'ouvre avec la Libération est profondément nourrie de l'idée humaniste qu'il faut reconstruire un monde meilleur, sortir de la barbarie par la promotion de l'éducation et de la culture. Les mouvements d'éducation populaire, alors extrêmement dynamiques, portent ces idéaux, relayés du côté du cinéma par le développement des ciné-clubs. »<sup>1212</sup>

Ce discours sur l'importance de la défense de la paix, nous le retrouvons notamment dans les axes d'intervention privilégiés par le PCF jusqu'à la fin des années 1950. C'est particulièrement dans ce cadre que se développe un discours dénigrant particulièrement le cinéma américain jugé « capitaliste », « néfaste » et qui entretient des « pulsions morbides et violentes »<sup>1213</sup>. Ces discours s'intègrent plus généralement dans le « mouvement de la paix » qui, créé en 1949 lors du Congrès mondial des partisans de la paix de Paris, « se donne l'objectif de rassembler, à l'échelle mondiale, toutes celles et ceux qui refusent une nouvelle guerre mondiale ». Bien que présenté comme apolitique, le Mouvement de la paix s'inscrit selon Pauline Gallinari dans une stratégie de politique extérieure soviétique<sup>1214</sup>. Les cinéastes sont invités à participer dès le Congrès de Wroclaw en Pologne où, en 1948, Daquin, Moussinac et Vaillant lancent et signent un *Manifeste des cinéastes pour la paix*. Dès lors, au Congrès de la paix de Paris, un appel similaire est lancé et signé par Pierre Renoir, Autant-Lara, Grémillon, Le Chanois, Daquin et Sadoul entre autres... Ce mouvement en faveur de la paix, dans lequel la France joue un rôle considérable, est, à en croire Pascal Ory, « la plus grande réussite de la propagande de guerre froide »<sup>1215</sup>. En effet, s'il réunit en premier lieu les militants et sympathisants du PCF, à l'instar

---

<sup>1211</sup> *Union des associations internationales*, n° 8-9, août-septembre 1950, p. 196., cité par R. Hamery, *Ténèbres empoisonnées ?*, *op. cit.*, p. 217.

<sup>1212</sup> *Ibid.*, p. 269.

<sup>1213</sup> P. Gallinari, *Les communistes et le cinéma*, *op. cit.*, p. 99-100.

<sup>1214</sup> *Ibid.*, p. 110.

<sup>1215</sup> Mouvement pour lequel Picasso dessine la « colombe de la paix » : P. Ory, *L'aventure culturelle française*, *op. cit.*, p. 149.

des contributeurs de *l'Écran français*<sup>1216</sup>, de nombreuses autres personnalités non communistes s'y engagent comme l'acteur François Périer lors de l'Appel de Stockholm :

« Vous me dites que ce texte est une émanation du communisme. Je ne me suis pas posé la question. Je l'ai lu, il m'a paru extrêmement intelligent et intéressant. Moi qui suis chrétien, j'aurais préféré qu'il émanât du Vatican. Malheureusement, ce n'est pas le Vatican qui m'a proposé de le signer. »<sup>1217</sup>

Ainsi, ce mouvement semble également impacter les personnalités chrétiennes et participe à une « convergence entre communistes et progressistes chrétiens »<sup>1218</sup>. En effet, lors du IV<sup>e</sup> Congrès de l'Ocic, M. P von Zeeland, ministre d'État belge, développe l'idée que les religieux ont la mission de construire la paix. Dès lors, le cinéma est considéré comme un instrument parfait pour œuvrer au rapprochement entre les peuples, par son langage interculturel, transcendant les langues et parce qu'il retranscrit la vie dans toute sa complexité :

« Les catholiques ont donc, vis-à-vis du reste du monde, une responsabilité très spéciale. Actuellement, les moyens existent pour faire triompher cette doctrine, les matériaux sont à pied d'œuvre. À vous de construire l'édifice ! Si vous ne le faites pas, la guerre est pour demain, et ce pourrait être pour très longtemps la ruine de nos plus beaux espoirs de civilisation chrétienne. Si, par contre, nous réussissons à assurer les bases de la paix dans le monde, alors pourra surgir une période de progrès matériel et moral telle que l'humanité en a peu connue dans l'histoire. Vous êtes placés à un centre névralgique de l'action internationale ; la paix est essentiellement le fait des catholiques. »<sup>1219</sup>

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale et dans le cadre de la guerre froide et des guerres de décolonisation, de très nombreux mouvements se reconnaissent et se croisent dans les organisations en faveur de la paix. Le cinéma – et son langage jugé « universel » – n'y échappe pas et devient même un des moyens les plus en vue pour accomplir cet objectif.

---

<sup>1216</sup> O. Barrot, *L'Écran français, 1943-1953*, op. cit., p. 305.

<sup>1217</sup> SIGNORET Simone, *La Nostalgie n'est plus ce qu'elle était*, Paris, France, Seuil, 1976, 377 p, p. 102. cité par P. Gallinari, *Les communistes et le cinéma*, op. cit.

<sup>1218</sup> T. Cavalin et N. Viet-Depaule, « La mission ouvrière : la justification religieuse d'un déplacement à gauche (1940-1955) », art cit, p. 116.

<sup>1219</sup> M.P von Zeeland « La place du cinéma dans le monde » dans Organisation catholique internationale du cinéma et de l'audiovisuel, *Les catholiques parlent du cinéma*, op. cit., p. 39.

## 2. L'universalité du langage cinématographique : une unanimité dans le champ de l'éducation populaire cinématographique

Ces campagnes de propagande en faveur du cinéma comme instrument de paix sont héritières de courants de pensée nés de la Première Guerre mondiale. Ce dernier impacte notamment le Parti communiste et les premiers ciné-clubs dont le plus fameux représentant est sans doute Léon Moussinac<sup>1220</sup> avec sa célèbre formule : « le cinéma, dans sa forme accomplie, dira l'unité humaine »<sup>1221</sup>. En effet, dès les années 1920

« s'impose la conception du cinéma comme langage universel, donc susceptible de s'adresser à l'ensemble de la société, et par-delà, aux masses du monde entier. Cette conception repose sur l'idée selon laquelle le langage des images (le cinéma est encore "l'art muet") peut toucher n'importe quelle intelligence humaine : il s'adresse à l'émotion, et influe par ce biais sur la conscience du destinataire. »<sup>1222</sup>

D'après Laurent Le Forestier, le mouvement même de l'éducation cinématographique « né apparemment du traumatisme de la Première Guerre mondiale, se développe consécutivement à l'horreur suscitée par la seconde et le désir ardent qu'un tel événement ne se reproduise pas » et dans l'idée qu'il faut que le cinéma – outil de propagande puissant ayant directement participé au conflit – puisse se racheter<sup>1223</sup>. Même si les manifestations du Mouvement pour la paix sont couvertes par *l'Écran français*, la mobilisation en faveur de la paix se retrouve – concrètement ou en filigrane – dans presque toutes les revues des fédérations. Ainsi, lors du premier numéro de *Films et documents*, la FNCE met en avant ce rôle que peut jouer le cinéma à l'échelle mondiale :

« En même temps qu'un rôle d'information *Films et documents* se doit d'ouvrir très largement ses colonnes à tous ceux qui, de près et de loin, s'intéressent au cinéma comme moyen d'éducation et instrument de paix. »<sup>1224</sup>

Du côté de l'Ufocel, on soutient l'ouvrage *Le cinéma et la paix, films pour la compréhension internationale* édité par la Educational film library association. La publication met en avant la défense de la paix par la connaissance réciproque des peuples, et l'éducation de tous les hommes. Pour cela, le cinéma apparaît comme le « meilleur moyen » puisqu'il porte en lui un

---

<sup>1220</sup> V. Vignaux, « Léon Moussinac théoricien du cinéma : d'une poétique des arts à une politique de la culture », art cit.

<sup>1221</sup> MOUSSINAC Léon, *L'âge ingrat du cinéma*, Paris, Éditions du Cerf, « 7e art », 1952, 189 p. cité dans « Le documentaire proclame l'unité humaine », *Film et famille*, n° 125, mars 1953, p. 6-7. La première édition date quant à elle de 1946 et est éditée par les Éditions du Sagittaire.

<sup>1222</sup> D. Vezyroglou, « Le Parti communiste et le cinéma », art cit., p. 63.

<sup>1223</sup> L. Le Forestier, *La transformation Bazin*, op. cit., p. 247.

<sup>1224</sup> « Encore une revue ! », *Films et documents*, n° 1, octobre 1946, p. 3.

« langage universel, capable de parler à tous les peuples quel que soit leur niveau de culture, un langage compréhensible de tous ». Il faut cependant que ce langage soit compris, via le cinéma commercial, le cinéma non commercial et les films scolaires grâce en particulier à la figure de l'éducateur scolaire et post-scolaire. Selon Maurice Cady, « c'est là, très exactement, la position de l'Ufocel »<sup>1225</sup> défendue également par l'inspectrice Suzanne Herbinière-Lebert, pour qui :

« Un tel équipement mental donné très tôt est une des meilleures préparations à la paix qu'il faudra bien un jour établir entre les hommes si l'humanité veut vivre. [...] Le cinéma n'aurait-il que ce mérite, d'être universel et par conséquent, échappant aux obstacles insurmontables des distances et des langues, d'être en mesure de préparer l'enfant à comprendre l'unité du monde, qu'il méritait de pénétrer dans nos petites écoles. »<sup>1226</sup>

Dans la fédération de la Ligue de l'enseignement, le cinéma est également pensé comme un moyen d'apprentissage de la langue française pour les populations colonisées dans le but notamment de « créer [...] un lien spirituel entre toutes les populations aux langages multiples »<sup>1227</sup>. De fait, il est aussi un moyen d'apprendre d'autres langues, comme l'anglais pour le ciné-club des langues vivantes de la Seine créé en 1947 par Féraud<sup>1228</sup>, dans l'objectif du « rapprochement entre les peuples »<sup>1229</sup>. Nous constatons que ce discours du rapprochement entre les peuples est souvent teinté, du moins avant la fin des années 1950, d'un sous-texte colonialiste dans la veine de l'idéologie de l'humanisme colonial. Elle s'inscrit également dans une lignée idéologique de la « morale laïque » qui dès le début du XX<sup>e</sup> siècle promeut la « fraternité entre les peuples » et la « dignité humaine » comme une « unité fondamentale du genre humain »<sup>1230</sup>.

La fédération Film et famille défend également cette approche en faveur de la paix et y accorde de nombreux écrits. Ses militants se font le relai d'articles diffusés dans *Éducateur*<sup>1231</sup> ou d'un texte d'Henri Agel publié à l'occasion du Congrès de *Pax Christi*<sup>1232</sup>. Ce dernier revient notamment sur les dangers des films de guerres bellicistes et propagandistes qu'il oppose à « la

---

<sup>1225</sup> Maurice Cady, « Nous avons lu pour vous *Le cinéma et la paix* », *Ufocel informations*, n° 38, décembre 1950, p. 5.

<sup>1226</sup> Suzanne Herbinière-Lebert, « Le cinéma a-t-il sa place à l'école maternelle ? », *Image et son*, n° 20, février 1949, p. 9-10.

<sup>1227</sup> « L'Ufocel dans les territoires d'outre-mer », *Ufocel informations*, n° 14, juin 1948, p. 11.

<sup>1228</sup> Inspecteur de l'enseignement des langues vivantes.

<sup>1229</sup> Albert Ravé, « Le ciné-club des langues vivantes de la Seine », *Image et son*, n° 93, juin 1956, p. 3.

<sup>1230</sup> J. Baubérot, « La morale laïque hier et aujourd'hui », art cit, p. 46.

<sup>1231</sup> Anne Jacques, « Influence du cinéma sur le sens international », *Film et famille*, n° 81, mai 1949, p. 16.

<sup>1232</sup> *Pax Christi* est un mouvement catholique international pour la paix créé à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

valeur exceptionnelle » des films du néoréalisme italien et de quelques films dénonçant la guerre. Mais pour lui, de vrais films pacifistes restent encore à produire afin de réellement promouvoir la paix :

« Démystifier les hommes, leur faire sentir la pestilence de l'abcès, leur inspirer le dégoût de tout ce qui détruit la personne humaine (chez le vainqueur comme chez le vaincu) c'est bien l'œuvre de ce courant du cinéma. Mais il est plus aisé en un sens de devancer l'abjection de la guerre que de mettre en relief la beauté et la fécondité de la paix : il est vrai que cette paix est pour la plupart des hommes encore si précaire et si douloureuse, meurtris qu'ils sont dans leur vie quotidienne et pour de longues années ! Voilà peut-être le signe – le plus troublant des temps de fer que nous continuons à vivre : il ne peut y avoir pour l'instant de films qui exaltent les bienfaits d'un monde en paix car nous nous sentons soumis aux coordonnées peu clémentes d'un univers lourd dont l'horizon reste bouché. C'est peut-être en faisant sentir quelle est la misère de l'homme d'aujourd'hui, écartelé entre sa soif de paix et d'accomplissement pacifique d'une part et, d'autre part son inquiétude, sa tension d'esprit presque ininterrompue, c'est en communiquant par des films durs et vrais cette misère que le cinéma pourra approfondir sa mission pacificatrice. »<sup>1233</sup>

Henri Agel se concentre ici sur la représentation de la guerre et de la paix à l'instar de Amédée Ayfre qui s'exprime sur le pacifisme et la propagande guerrière dans le cinéma dans les lignes de *Téléciné*<sup>1234</sup>. La plupart des rédacteurs préfèrent mettre en avant la forme du documentaire pour favoriser la « communication universelle »<sup>1235</sup>. Mais dans tous les cas c'est l'image qui permet cette communication qui favorise l'échange et la compréhension des peuples. Si le commentaire peut être limité aux locuteurs d'une langue, l'image et le son, quant à eux, sont jugés comme compréhensibles par tout le monde. Dès lors, cette mission de paix n'est plus seulement celle du cinéma mais également celle de la télévision :

« Quels merveilleux moyens d'entente et de rapprochement nous apportent les écrans ! Quels merveilleux instruments aussi de compréhension et de paix ! [...] Cinéma et télévision ne touchent plus seulement notre cœur, mais aussi notre intelligence et notre esprit. »<sup>1236</sup>

---

<sup>1233</sup> Henri Agel, « Le cinéma et la paix », *Film et famille*, n° 125, mars 1953, p. 5.

<sup>1234</sup> Amédée Ayfre, « Le cinéma au service de la paix », *Téléciné*, n° 65, avril-mai 1957, non paginé.

<sup>1235</sup> « Le documentaire proclame l'unité humaine », *Film et famille*, n° 125, mars 1953, p. 6-7.

<sup>1236</sup> « Image... langage universel », *Écrans de France*, n° 145, janvier 1955, p. 9.



Ainsi, le cinéma permet également de dépasser les frontières et de contribuer à créer un « sens international » chez les spectateurs et les jeunes en particulier : « Nous devons acquérir une mentalité internationale, un sens civique international qui nous permette de découvrir les valeurs de cette communauté »<sup>1237</sup>. Pour *Film et famille*, c'est également un moyen d'attaquer la question des différences entre les peuples en rappelant l'unité du genre humain par le biais de l'émotionnel :

« En somme, chaque fois que l'image nous montre une créature humaine soumise à la douleur, le cinéma, à travers le document, atteint d'une façon mystérieusement sensible à la réalité de l'universelle consanguinité. »<sup>1238</sup>

La Flecc n'est pas en reste et défend également les « dimensions universelles que prend le cinéma » notamment à travers sa position de « synthèse de tous les arts »<sup>1239</sup>. Film et vie s'intègre également dans cette veine puisque pour elle le cinéma « se révèle en effet, chaque jour davantage, un moyen d'expression plus universel que le livre, plus convainquant que la peinture ou la musique »<sup>1240</sup>.

Dans ce contexte des discours sur l'universalité du cinéma et dans celui des successions des guerres d'indépendance des colonies, *Film et famille* propose son Festival pour l'amitié des peuples par le cinéma aux tendances procolonialistes<sup>1241</sup>. L'objet de l'association se réfère même directement à cette volonté de « favoriser la compréhension des civilisations et l'amitié fraternelle entre les peuples et les hommes par des activités et manifestations cinématographiques »<sup>1242</sup>. De la même manière, à la Libération, c'est pour ses vertus d'universalité que le cinéma est vu comme portant une doctrine « humaniste », favorisant ainsi « une plus large acceptation des expérimentations missionnaires de 1947 dans l'opinion catholique en France et à l'étranger »<sup>1243</sup>.

Au tournant des années 1960, *Film et famille* se rapproche de l'association Hommes et cinéma<sup>1244</sup>, créée en 1955 et qui souhaite « développer dans le monde et par le film une

---

<sup>1237</sup> « Cinéma et sens international », *Écrans de France*, n° 219, 1<sup>er</sup> octobre 1959, p. 362.

<sup>1238</sup> « Le documentaire proclame l'unité humaine », *Film et famille*, n° 125, mars 1953, p. 6-7.

<sup>1239</sup> Jean d'Yvoire, « Feu l'humanisme (fin) », *Téléciné*, n° 44, décembre 1954, non paginé.

<sup>1240</sup> Jean Sérignan, *Livret Film et vie*, 1956, Jeunesse et Sports ; Direction du temps libre et de l'éducation populaire ; Sous-direction de la vie associative ; Bureau associations nationales (1937-1982), 19870441/91.

<sup>1241</sup> Cf. Partie I.

<sup>1242</sup> Statut de l'Association du festival de l'amitié des peuples par le cinéma.

<sup>1243</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, *op. cit.*, p. 310.

<sup>1244</sup> « Hommes et cinéma a choisi *Écrans de France*, *Convergence* », *Écrans de France*, n° 268, 20 décembre 1961, p. 458-459.

meilleure compréhension entre les hommes »<sup>1245</sup>. Cette association, dont le délégué général est René Schaeffer<sup>1246</sup>, semble implantée dans les milieux professionnels<sup>1247</sup>. Dans sa revue éponyme, *Hommes et cinéma* annonce regrouper des étudiants d'origines diverses : M. Amir, étudiant en médecine ; Pierre Puységur, journaliste ; Noubya Zerrouki, institutrice ; Ali Djenaoui, ancien élève de l'Idhec ; ainsi que des associations comme l'Association des étudiants musulmans nord-africains en France<sup>1248</sup> représentée par M. Poujet et de nombreux mouvements de jeunesse chrétiens :

« Autour de M. Schaeffer, membre du comité des programmes à la télévision délégué des Scouts et guides de France, rédacteur en chef de *Demain* (180 000 exemplaires) se retrouvent, à titre personnel, des dirigeants de la Joc et de la JocF, du MJRC, de la Fédération des familles de France, des Foyers de jeunes travailleurs, de la Jeune Chambre économique, de l'UFCS, des anciens scouts protestants, etc. »<sup>1249</sup>

Outre les fédérations, le mouvement pour la paix a une importance au sein même des ciné-clubs parfois tenus par des militants en faveur de la paix tel Max Stern, secrétaire général au ciné-club d'Ivry affilié à la FFCC. Catholique, il est une figure importante du progressisme parisien et il démontre la porosité des fédérations en termes d'obédience de leurs membres. Il est « élu secrétaire du conseil communal pour la Paix et la Liberté en décembre 1948, il sera en 1950 délégué au congrès mondial de la Paix à Varsovie. Il proteste contre l'exécution des Rosenberg en juin 1953 et participe aux multiples initiatives en faveur de la paix en Algérie jusqu'en janvier 1959 »<sup>1250</sup>. Un autre exemple est celui du Ciné-club action qui est également créé par des militants en faveur de la paix :

« Ceux qui l'ont formé avaient des rapports avec le journal "Action" (d'où le nom du C-C), journal du mouvement pour la paix auquel collaboraient des gens comme Vaillant,

---

<sup>1245</sup> *Hommes et cinéma*, n° 4, décembre 1955.

<sup>1246</sup> « Voilà un travail intéressant : Les jeunes et le cinéma », *Écrans de France*, n° 291, 05 janvier 1963, p. 17.

<sup>1247</sup> « Hommes et cinéma a sélectionné », *Écrans de France*, n° 289, 5 décembre 1962, p. 482.

<sup>1248</sup> Voir à ce propos : AGERON Charles-Robert, « L'Association des étudiants musulmans nord-africains en France durant l'entre-deux-guerres. Contribution à l'étude des nationalismes maghrébins », in *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n° 258, vol. 70, 1983, p. 25-56.

<sup>1249</sup> Jean Monnereau, « Actions et projets de mouvements non spécialisés », *le Monde*, [en ligne], mis à jour le 14 mars 1969, consulté le 11 août 2022, [https://www.lemonde.fr/archives/article/1969/03/14/actions-et-projets-de-mouvements-non-specialises\\_2435947\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/1969/03/14/actions-et-projets-de-mouvements-non-specialises_2435947_1819218.html).

<sup>1250</sup> DESTOUCHES André, « Vie et mort d'un ciné-club : le ciné-club d'Ivry (1948-1983) », in *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 116-117, 1<sup>er</sup> juillet 2011, mis en ligne le 1<sup>er</sup> janvier 2014, consulté le 18 janvier 2022. URL : <http://journals.openedition.org/chrhc/2387> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/chrhc.2387>.

Leduc, Kriegel-Valrimont, Courtade, Hervé. Le C-C n'a pas dépendu directement du journal, il a été fondé à côté, mais dans l'esprit du journal. »<sup>1251</sup>

Le Mouvement pour la paix favorise au début des années 1950 le développement du progressisme chrétien<sup>1252</sup> et s'instille dans toutes les institutions se réclamant de l'humanisme dont Peuple et culture qui défend l'idée qu'une action en faveur de la culture populaire et une action en faveur de la paix<sup>1253</sup>. Elle est probablement l'idée la plus consensuelle au sein du champ de l'éducation populaire cinématographique et même au sein de l'éducation populaire en général qu'elle soit citoyenne, esthétique, morale ou spirituelle ; qu'elle soit laïque ou confessionnelle. Ce discours semble s'atténuer dans les années 1960 dans le contexte de la fin de la décolonisation et tandis que la conception du spectateur évolue de l'idée d'esperanto visuel (le langage cinématographique considéré comme universel), qui « correspond à une approche holiste de la réception, comme une expérience vécue en communauté » à l'idée de texte filmique qui « repose quant à elle sur une conception [de réception] individualiste du spectateur de films »<sup>1254</sup>. De même, le discours change dès qu'il s'agit de réfléchir à l'impact réel du cinéma sur les spectateurs, en particulier sur la jeunesse :

« [...] l'image positive dont le cinéma peut parfois s'enorgueillir lorsqu'il est perçu comme un outil d'information et de connaissance, démocratique et fédérateur, susceptible de contribuer à abattre les frontières entre les civilisations, à rapprocher les peuples du monde entier grâce au langage universel de ses images qui voyagent aux quatre coins de la planète, semble bien ternie dès lors qu'il s'agit de considérer son importance dans la vie des plus jeunes. Subsiste celle d'un média à la force de persuasion sans précédent qui a imposé sa présence par son "étrange puissance mécanique". L'industrie qui régit le cinéma est la première visée puisque, dans les discours, le public est très régulièrement présenté comme soumis à la tyrannie de ce secteur qui aurait développé une activité tentaculaire et quasi monstrueuse, mettant tout en œuvre pour assurer sa domination sur les foules. »<sup>1255</sup>

Cependant, nous retrouvons encore, des décennies après, cette idée du « rapprochement en les peuples » par le biais de l'image. *Cinéma* promeut un festival moscovite dans ce sens en 1975<sup>1256</sup>. En 1983, c'est l'Ufoleis qui fait la promotion de la troisième édition du Festival

---

<sup>1251</sup> « Où en sont les ciné-clubs », *Positif*, n° 51-52-53, mars 1963, p. 184.

<sup>1252</sup> « Le "progressisme" ne devient un courant conséquent que deux ou trois ans plus tard, dans l'orbite du Mouvement pour la paix. » É. Fouilloux, « Le catholicisme français entre guerre et guerre froide », art cit, p. 36.

<sup>1253</sup> PEUPLE ET CULTURE, *Penser et agir en commun, fondements et pratiques d'une éducation populaire*, Lyon, Chronique sociale, 2017, p. 106.

<sup>1254</sup> PLASSERAUD Emmanuel, « De l'Esperanto visuel au texte filmique : remarques sur l'évolution de la notion de spectateur dans la théorie française du cinéma » in *Approaches to film and reception theories ; Cinéma et théories de la réception : études et panorama critique*, GELLY Christophe et ROCHE David (dir.), Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2012, p. 73-85.

<sup>1255</sup> R. Hamery, *Ténèbres empoisonnées ?*, op. cit., p. 34.

<sup>1256</sup> « Moscou 1975, pour la paix et l'amitié des peuples », *Cinéma*, n° 204, décembre 1975, p. 30.

international du film contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples organisées par l'Association des journées cinématographiques d'Amiens avec la participation de la Fol de l'Aisne<sup>1257</sup>. Cette dernière met sa cinémathèque à disposition et participe à la diffusion de courts métrages dans une quarantaine d'établissements scolaires et de Centres d'animation socioculturelle.

Ainsi, les fédérations se retrouvent sur quelques grands principes à l'instar de la lutte en faveur de la culture populaire contre la culture bourgeoise et la production commerciale ou en faveur de la paix et du rapprochement entre les peuples via l'universalité du langage cinématographique. Ces grands principes sont directement issus de la culture de l'éducation populaire qu'elle soit confessionnelle ou laïque. Cependant, dans la théorie, elles ont des discours différents sur l'usage éducatif du cinéma, qu'il soit citoyen, artistique (pour les laïques), spirituel ou moral (pour les confessionnels). On pourrait sans doute réduire ces approches à l'éducation et la formation citoyennes, peu mises en avant en ces termes par les fédérations. Les ciné-clubs ont permis, de fait, à de nombreuses personnes de se former, de s'impliquer dans le monde associatif, de se responsabiliser, de s'émanciper, etc. Il nous paraît donc désormais important d'observer comment la théorie s'applique sur le terrain et si ces distinctions sont effectivement visibles.

---

<sup>1257</sup> « Festival international du film contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples », *La Revue du Cinéma*, n° 388, novembre 1983, p. 8.

## **Chapitre VI. Quelle(s) pédagogie(s) ? La valorisation des pratiques éducatives par les fédérations.**

Afin d'œuvrer à leurs missions d'éducation populaire par le cinéma et de diffusion de la culture par le film, les fédérations mettent en place divers outils. Il nous semble dès lors important d'en faire l'inventaire et de les comprendre afin de voir en quoi ils s'inscrivent ou non dans la continuité des enjeux précédemment établis. Sans pouvoir être exhaustif, nous allons nous attarder plus particulièrement sur les pratiques associatives, les formations des animateurs et la documentation. En raison du fait que les ouvrages pédagogiques ont été abordés en détail par Léo Souillés-Debats, nous privilégions l'étude des contenus des revues ayant trait aux discours éducatifs et aux approches pédagogiques (activités des associations, usage de la critique, retours sur les formations, etc.).

### **A. La pratique associative : des enjeux de terrain**

Notre étude se centre avant tout sur les fédérations. Mais il nous paraît important de nous attarder sur les actions de terrain menées par les associations affiliées qu'on réunit généralement sous l'appellation de ciné-club. Comme nous allons le voir, l'adoption du terme de ciné-club n'est pas forcément généralisée. Dès lors, est-ce que toutes les fédérations ont bel et bien la même vision de ce que doit être une association diffusant la culture par le film ?

#### **1. Qu'est-ce qu'un « ciné-club » ? Des approches et des pratiques similaires**

Au sortir de la guerre, l'appellation ciné-club ne fait pas l'unanimité dans les groupements associatifs et fédérations des milieux du cinéma d'éducation populaire. Si la FFCC utilise très rapidement le terme<sup>1258</sup> – démontrant, encore une fois qu'elle s'inscrit bien dans la continuité des premiers ciné-clubs – les autres fédérations mettent plus de temps. L'Ufocel, par exemple, qui est en pleine transition entre les approches du cinéma éducateur et celles du modèle ciné-club incluant de l'éducation au cinéma<sup>1259</sup>, ou Film et famille qui préfère le terme « séance

---

<sup>1258</sup> La FFCC nomme sa revue Ciné-club en 1947 démontrant l'importance du terme depuis longtemps dans la fédération descendant de la FCCLF.

<sup>1259</sup> L'Ufocel semble utiliser le terme dans un titre d'article pour la première fois en 1948 : « La séance inaugurale du ciné-club laonnais », *Ufocel informations*, n° 13, mai 1948, p. 2.

d'analyse de film »<sup>1260</sup> en ce qui concerne la projection commentée, et « section » pour ce qui concerne les groupements locaux. En effet, Film et famille adopte son propre système de fonctionnement, non pas sous la forme d'une fédération avec ses ciné-clubs affiliés, mais bien d'une association avec des sections locales, situation unique :

« D'un point de vue statutaire, ces clubs ont en commun d'être tous des associations de type loi 1901 et d'être rattachés à des fédérations, elles-mêmes placées sous l'égide des ministres de l'Éducation nationale et du Cinéma, ainsi que l'impose l'ordonnance du 28 août 1945 qui "invente la notion de délégation de pouvoir aux groupements et fédérations, leur conférant ainsi une mission de service public". »<sup>1261</sup>

Cette particularité démontre que la fédération du Nord est avant tout influencée par le « collectif de visions »<sup>1262</sup> catholiques avant de s'inspirer du mouvement des ciné-clubs de l'entre-deux-guerres. Ce choix de nom fait d'ailleurs directement l'objet d'une critique de Jean Delmas qui trouve qu'« analyse » est un « triste mot » qui selon lui « répond trop souvent à une triste méthode, qui consiste à consciencieusement séparer en une œuvre des éléments que l'auteur a voulu indissolument [*sic*] unis »<sup>1263</sup>. Ce fonctionnement montre encore une fois la verticalité de la fédération du Nord et sans doute l'ambition de garder un certain contrôle sur la diffusion. Cette gestion évolue par la suite avec le décret de 1949 et les pressions de Jeunesse et Sports et du CNC qui insistent pour que les « sessions locales » se constituent en associations distinctes<sup>1264</sup>. Film et famille semble dès lors adopter le terme de « ciné-club » au début de l'année 1955<sup>1265</sup>. La Flecc, quant à elle, l'adopte dès le premier numéro relié de *Téléciné*<sup>1266</sup> en 1950 ; de même pour Film et vie où Henri de Tienda parle de « film-club » – la traduction anglaise de « ciné-club » – en 1950<sup>1267</sup>. Il faut un certain temps pour que le terme « ciné-club » soit complètement partagé ; il l'est notamment grâce à la mise en place concrète du décret qui force les associations et fédérations à se soumettre à un modèle d'organisation.

---

<sup>1260</sup> Les premières sont annoncées en 1945 : « Séances d'analyse de film », *Film et famille*, n° 5, non daté, p. 1.

<sup>1261</sup> R. Hamery, « Les ciné-clubs dans la tourmente, la querelle du non-commercial (1948-1955) », art cit, p. 76.

<sup>1262</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit.

<sup>1263</sup> Jean Delmas, « Gribouille au ciné-club », *Les Cahiers du cinéma*, n° 19, janvier 1953, p. 37. Cité par L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 147.

<sup>1264</sup> Pierre Arents, *Rapport sur la fédération Film et famille*, 27 octobre 1952, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/87.

<sup>1265</sup> Premier article de la revue portant dans son nom le terme « ciné-club » : « Au service des jeunes... la page des ciné-clubs de jeunes », *Écrans de France*, n° 146, février 1955, p. 10.

<sup>1266</sup> « Éditorial », *Téléciné*, n° 21, 1950, p. 3.

<sup>1267</sup> H. de Tienda, « "Sercinev" An Account of the Work of the Service Cinématographique d'Évangélisation in France », art cit.

En effet, la définition du ciné-club se fait plus précise dans l'esprit des militants à partir de l'adoption du décret. Au début des années 1920, le terme signifiait vaguement un groupe de personne qui s'intéresse au cinéma sans forcément avoir recourt à une projection. Il évolue ensuite vers une définition plus précise : un groupe de personne qui diffuse des films et en discute<sup>1268</sup>. Enfin, en 1949, le ciné-club devient officiellement une association loi 1901 ayant adhéré à une fédération habilitée afin d'obtenir sa carte officielle d'habilitation. Dans la loi, ces structures sont nommées « associations de culture populaire »<sup>1269</sup>, mais dans le langage courant et dans l'intitulé de ces associations le terme « ciné-club » est utilisé. Ce n'est qu'en 1964 que le terme et la forme ciné-club rentrent dans la loi<sup>1270</sup>. D'autres fédérations, comme l'Ufocel, adoptent des termes différents en ce qui concerne le jeune public. En effet, cette dernière, après la mise en place d'une commission de réflexion, s'engage à partir d'octobre 1949 en faveur des ciné-clubs de jeunes<sup>1271</sup>.

L'une des premières spécificités du ciné-club est de proposer une projection de film suivi d'une discussion avec un éducateur ou un conférencier. La FFCC, par exemple, qui est à ses débuts un regroupement de six ciné-clubs parisiens, a des conférenciers qu'elle envoie aux ciné-clubs. Ceux-ci, de plus en plus reconnus, sont par la suite envoyés en province avant que le système ne soit trop complexe et trop coûteux et que la fédération choisisse de former des éducateurs locaux qui sont originellement des adhérents de ses ciné-clubs. Souvent en charge de la gestion du ciné-club et parfois appelé au niveau fédéral, « le ciné-clubiste » est un acteur « protéiforme »<sup>1272</sup>. C'est le même chemin que suit Film et famille, en proposant ses propres conférenciers avant de favoriser la mise en place de sessions de formation, en particulier au moment où elle commence à organiser une stratégie d'implantation à l'échelle nationale. Influencés par des modèles antérieurs et par les animateurs qui les défendent, les ciné-clubs se dirigent peu à peu vers le modèle du triptyque : présentation – projection – discussion. Cependant, encore beaucoup de projections se font sans présentation dont la présence paraît pourtant essentielle pour Jacques Chevallier :

« Sachons donc, en toute occasion, présenter nos films, en faire connaître leurs réalisateurs, leurs acteurs, sachons en dégager le contenu humain, la valeur artistique. Rassemblons,

---

<sup>1268</sup> C. Gauthier, *La passion du cinéma*, op. cit.

<sup>1269</sup> Décret n° 49-1275 du 21 septembre 1949 publié au *Journal officiel* du 23 septembre 1949.

<sup>1270</sup> Arrêté du 6 janvier 1964 publié au *Journal officiel* du 21 janvier 1964, p. 746-747.

<sup>1271</sup> « La vie de l'Ufocel », *Ufocel informations*, n° 26, octobre 1949, p. 3.

<sup>1272</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 12.

chaque fois que cela est possible, nos spectateurs pour qu'ils puissent échanger leurs impressions sur le film qui leur a été projeté, préciser les idées qu'il a fait naître en eux. Ne négligeons aucun moyen d'expliquer, de faire comprendre. »<sup>1273</sup>

La discussion semble centrale pour légitimer une séance à caractère culturel. En effet, celle-ci est directement inscrite dans le décret de 1949 et est obligatoire pour qu'un ciné-club ne soit pas inquiété, notamment accusé de concurrence déloyale dans un contexte tendu avec les exploitants. Si le terme de « ciné-club » n'est pas immédiatement partagé par tous les organismes, le modèle ciné-club lui, en revanche, est largement répandu et défendu par toutes les fédérations avant même que la loi ne l'impose. Cependant, nous allons également voir que les associations de culture par le film ne se limitent pas à la projection de films dans le cadre d'un ciné-club, mais innovent en matière d'activités pédagogiques.

## 2. Panorama des actions des ciné-clubs : une indépendance certaine vis-à-vis des fédérations

Précisons d'emblée que les fédérations officiellement habilitées à diffuser la culture par le film ne limitent pas leurs actions aux ciné-clubs, puisqu'elles sont également autorisées à prêter des films à des organismes non adhérents si ceux-ci se limitent à quatre projections par an. Comme nous allons le voir, elles développent également de nombreuses autres actions dans une optique d'éducation cinématographique.

Le décret de 1949 légitime le fonctionnement par le biais des fédérations permettant de garder un meilleur contrôle sur le secteur du cinéma non commercial en ayant quelques interlocuteurs privilégiés. Dès lors, le rôle de toutes les fédérations est de servir d'intermédiaire entre les ciné-clubs et l'État, mais aussi avec les distributeurs auxquels les ciné-clubs ne peuvent légalement plus emprunter de films. Les fédérations mettent en place de nombreux services pour aider les animateurs dans leurs activités (bibliothèques, cinémathèques, sessions de formation, revues, etc.). Les organismes les plus puissants mettent même en place des groupements régionaux. L'Ufoleis s'appuie par exemple sur son réseau d'Oroleis, mais aussi sur les Fol, pour être au plus près des animateurs et de leur ciné-club. C'est également une stratégie adoptée, plus difficilement, par la FFCC avec l'Icco et l'Inter-club cinématographique du sud-ouest (Iccso) et le Groupement régional des ciné-clubs méditerranéens. La Flecc, quant à elle, dispose d'une

---

<sup>1273</sup> Jacques Chevallier, « Pas de films sans présentation ! », *Image et son*, n° 46-47, novembre 1951, p. 3.



antenne à Bordeaux. D'après Léo Souillés-Debats, il y a de véritables stratégies dans la mise en place de ces groupements locaux puisque « la répartition des groupements épouse la carte des régions cinématographiques définies par le CNC, afin de pouvoir établir des contacts privilégiés avec les distributeurs régionaux et d'organiser ainsi des circuits de location »<sup>1274</sup>.

Film et famille met en place elle aussi diverses actions. En parallèle de ses séances d'analyse de films, la fédération développe de nombreuses autres activités tournées en partie vers les plus jeunes : conférences, actions dans les paroisses, interventions dans des prisons, cercles d'études à l'intention des mouvements de jeunesse ou des centres d'apprentissage, séries de cours sur le cinéma dans les établissements scolaires (primaire et secondaire), séances de ciné-club pour enfants et dans les écoles<sup>1275</sup> en plus de l'organisation de festivals<sup>1276</sup>, ou encore d'« aide à la production, distribution et exploitation des meilleurs films »<sup>1277</sup>. De plus, l'ouverture de la première télévision régionale de France (Télé-Lille), au début des années 1950, attise la curiosité de la fédération qui propose une émission dans laquelle un film est présenté chaque dimanche après la messe<sup>1278</sup>. Malgré l'échec de certaines tentatives, nous observons une attention particulière concernant le jeune public<sup>1279</sup> qui fait suite à une politique éducative davantage portée sur l'éducation des parents<sup>1280</sup>.

Les actions proposées directement par les fédérations s'adressent généralement aux éducateurs, animateurs et adhérents des associations. C'est un moyen pour elle de maintenir une cohérence au sein de la fédération dans l'éducation cinématographique promue. Cependant, elles n'ont pas directement la main – excepté peut-être Film et famille – sur ce que mettent en place les associations. Dès lors, pouvons-nous percevoir dans leurs activités des distinctions majeures entre les différents réseaux ?

Les associations font preuve d'« imagination » et d'« esprit d'initiative » pour valoriser et porter le cinéma culturel, l'un des premiers défis étant sans doute de le rendre matériellement

---

<sup>1274</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 42.

<sup>1275</sup> « Mémoire », 1953, Archives du diocèse de Lille, 8K9.

<sup>1276</sup> Par exemple, le Festival de Lille en novembre 1945 ou encore le Festival de l'amitié des peuples par le cinéma qui connaît six éditions entre 1957 et 1962.

<sup>1277</sup> Assemblée générale, rapport moral d'activité, 28 septembre 1952, Archives du diocèse de Lille, 8K9.

<sup>1278</sup> « Sections, vous avez la parole », *Film et famille*, n° 114, mars 1952, p. 14.

<sup>1279</sup> Le système de cotation de la revue se concentre notamment sur le jeune public : LABORDERIE Pascal et SOLDE Vivien, « La violence au cinéma : un débat dans les réseaux de ciné-clubs confessionnels ou laïques (France, 1946-1953) », in *Le Télémaque*, n° 53, 2018, p. 81-96.

<sup>1280</sup> M. Leventopoulos, « Entre croisade morale et cinéphilie populaire, l'association de spectateurs Film et famille », art cit, p. 155.

accessible au public. En effet, les équipements cinématographiques sont très inégalement répartis sur le territoire et certains militants et cinéphiles rivalisent d'idées et d'ingéniosité pour porter le cinéma là où il n'est pas. Dans cette optique, certains ciné-clubs font le choix de la forme du ciné-bus, en particulier pour diffuser le cinéma dans les milieux ruraux s'inspirant des tourneurs de l'entre-deux-guerres. Les ciné-clubs de l'Ufoleis, de la Flecc et de Film et vie paraissent les plus intéressés par ce mode de diffusion. *Image et son* met notamment en avant un ciné-bus alpin mis en place par la Fol des Hautes-Alpes découlant d'une première expérience de cinéma à domicile très concluante dans les petits hameaux de montagne<sup>1281</sup>. Celui-ci visite à la fois les écoles (séances pour enfants) et des localités (séances pour adultes). Ce projet a pour ambition de lutter contre l'isolement culturel dans des régions très peu équipées, avec des difficultés d'accès, isolées et indifférentes aux pouvoirs publics. La Fol prévoit également la mise en place d'un ciné-bibliobus<sup>1282</sup>. L'Ufoleis dispose également de ciné-bus dans les colonies. En outre, la Flecc met également en avant ce moyen de diffuser le cinéma. Des associations comme l'Association de culture populaire de l'Oise l'utilisent dans l'objectif de favoriser la culture populaire dans les milieux ruraux, la prise de parole de ces populations, l'éveil de la curiosité et du sens critique en mettant en avant l'affrontement des idées dans un esprit de tolérance<sup>1283</sup>. L'enjeu est également de parler à tous les publics : jeunes et adultes, ingénieurs, commerçants, paysans, ouvriers, etc. En défendant les mêmes enjeux, Film et vie met en place des circuits d'été, où des tourneurs, équipés d'un camion et d'un projecteur 16mm sonore proposent des projections à divers endroits : colonies de vacances, maisons familiales de repos, établissements d'éducation surveillée, sanatoriums, centres de rééducation, formations militaires, patronages d'entreprise, paroisses protestantes et catholiques. Pour certains circuits les arrêts se font majoritairement dans des écoles<sup>1284</sup> ou des édifices religieux et sont organisés par des associations protestantes<sup>1285</sup>. Une projection est même organisée pour une petite fille malade isolée<sup>1286</sup>. D'autres sont publiques et en plein air<sup>1287</sup> avec des lieux

---

<sup>1281</sup> J. Marintabouret, « Une expérience haut-alpine de l'Ufocel : trois ans d'un combiné cinématographique en montagne », *Image et son*, n° 56, octobre 1952, p. 13.

<sup>1282</sup> J. Marintabouret, « Ciné-bus et éducation populaire », *Image et son*, n° 71, avril 1954, p. 3.

<sup>1283</sup> Michel Heusse, « L'union fait la force : un exemple de circuit de ciné-clubs ruraux », *Téléciné*, n° 106 supplément, août-septembre 1962, p. 11-12.

<sup>1284</sup> M. T. Sevray, « Comité de la Manche – circuit cinématographique du Mortainais », *Bulletin de Film et vie*, n° 16, septembre 1962, p. 10-11.

<sup>1285</sup> Luc Barret, « Porter le cinéma au spectateur : Expérience d'animation à propos d'un circuit d'été », *Bulletin de Film et vie*, n° 27, janvier 1966, p. 3.

<sup>1286</sup> Henri de Tienda, « Circuit d'été », *Bulletin de Film et vie*, n° 16, septembre 1962, p. 4-5.

<sup>1287</sup> Claude Clavel, « Témoignage d'un équipier "Ambulant" », *Bulletin de Film et vie*, n° 16, septembre 1962, p. 6-7 ; Gilles Gouset, « Sainte-Agnès » *Bulletin de Film et vie*, n° 41-42, novembre 1968, p. 25-26.

parfois choisis au dernier moment<sup>1288</sup> quand les projections sont improvisées<sup>1289</sup>. On observe alors la dimension très conviviale – malgré l’absence de camaraderie due à l’absence de lien fort entre le public et l’animateur<sup>1290</sup> – de la projection au travers des témoignages des animateurs malgré les difficultés à pouvoir construire une discussion avec des publics souvent novices en termes de cinéma. Un des meilleurs exemples de cette convivialité est sans doute l’animation à la guitare avant la projection et pendant les changements de pellicule<sup>1291</sup>. Cette ambiance de l’éducation populaire se fait ressentir au-delà du cadre du modèle ciné-club. En effet, de nombreux témoignages reviennent sur les discussions interminables au bistrot<sup>1292</sup> ou sur le trottoir qui se terminent très tard dans la nuit après les projections vers deux ou trois heures du matin. Ces discussions, parfois enflammées<sup>1293</sup>, sont l’occasion d’un partage de savoir entre le public et les conférenciers puisque les professionnels (metteurs en scène, techniciens, acteurs, etc.) avouent qu’elles sont également enrichissantes pour eux<sup>1294</sup>. Pour en finir avec les circuits itinérants, le Comité départemental de défense contre l’alcoolisme de la Manche organise également un circuit d’hiver de films éducatifs, sportifs et récréatifs<sup>1295</sup>.

Toujours dans cette optique d’aller là où le cinéma n’est pas, certaines associations proposent à des patients d’hôpitaux psychiatriques de visionner des films, non dans un but thérapeutique, mais bel et bien dans un objectif de culture populaire<sup>1296</sup>. On en retrouve aussi dans d’autres institutions médicales notamment dans les sanatoriums et préventoriums, mais aussi dans d’autres lieux où les déplacements sont interdits ou limités à l’instar des prisons ou des casernes<sup>1297</sup>.

Afin de dépasser la rigidité du fonctionnement des ciné-clubs, dès le milieu des années 1950 sont mis en place des « quinzaines » à l’instar de la quinzaine du cinéma organisé par le ciné-club d’Aix-en-Provence<sup>1298</sup>, de la quinzaine de Nancy organisée par l’Association de la

---

<sup>1288</sup> J. A., « Nous avons beaucoup reçu du public », *Bulletin de Film et vie*, n° 16, septembre 1962, p. 8-9.

<sup>1289</sup> Luc Barret, « Circuit 1963 », *Bulletin de Film et vie*, n° 19-20, juin-septembre 1963, p. 16-17.

<sup>1290</sup> Claude Clavel, « Témoignage d’un équipier “Ambulant” », *Bulletin de Film et vie*, n° 16, septembre 1962, p. 6-7.

<sup>1291</sup> Luc Barret, « “Circuit 1963” », *Bulletin de Film et vie*, n° 19-20, juin-septembre 1963, p. 16-17.

<sup>1292</sup> André-Georges Brunelin, « Dialogue avec le public », *Cinéma*, n° 9, février 1956, p. 93.

<sup>1293</sup> Jean Michel, « Dix ans de ciné-club », *Cinéma*, n° 5, avril 1955, p. 33.

<sup>1294</sup> André-Georges Brunelin, « Dialogue avec le public », *Cinéma*, n° 9, février 1956, p. 93.

<sup>1295</sup> « Circuit d’hiver », *Bulletin de Film et vie*, n° 16, septembre 1962, p. 9.

<sup>1296</sup> Hélène Salvador, « Dans un hôpital psychiatrique du département du Rhône », *Bulletin de Film et vie*, n° 35, juillet 1967, p. 8.

<sup>1297</sup> On retrouve des traces de projections cinématographiques dans les hôpitaux et les casernes dès l’entre-deux-guerres : P. Laborderie, « Les ciné-clubs pour adultes, entre émancipation et contrôle social », art cit, p. 164.

<sup>1298</sup> « Un ciné-club actif », *Cinéma*, n° 8, décembre 1955, p. 84.

quinzaine du cinéma et les Amis du ciné-club de Nancy<sup>1299</sup>, de la Quinzaine du cinéma polonais (accompagné également d'une exposition d'affiche de cinéma) organisée par le Groupement du Nord de la FFCC en collaboration avec la FFCCJ, le consulat de Pologne et le Centre de documentation pédagogique de Lille<sup>1300</sup>. Cette « nouvelle forme d'action » intéresse particulièrement les fédérations qui, de fait, les mettent en avant. À partir des années 1960, ces « quinzaines » deviennent progressivement des « festivals ». Le ciné-club de Nice met en place le Festival de l'association France-Allemagne<sup>1301</sup>. Mais le festival le plus intéressant reste sans doute celui de Caen créé en 1955 par le ciné-club de la ville affilié à l'Ufoleis. Il a notamment pour ambition de faire participer tous les ciné-clubs de la région, y compris ceux de la Flecc<sup>1302</sup> et de la FFCC<sup>1303</sup>. Ainsi, le festival peut être l'occasion pour les cinéphiles et les divers ciné-clubs de se retrouver autour d'une programmation ponctuelle. C'est aussi une manière de proposer d'autres approches que celles des grands festivals internationaux assez critiqués – et dans l'idée d'une « contre-culture festivalière »<sup>1304</sup> – par les militants, notamment de l'Ufoleis. Le festival devient ainsi peu à peu un outil de l'éducation populaire cinématographique<sup>1305</sup>. Ces événements sont aussi parfois accompagnés d'une exposition à l'instar de l'exposition « Soixante ans de cinéma » organisée par la FFCC à Reims avec le concours de l'Unesco et « Dix ans de cinéma français » avec le concours d'Unifrance-Film<sup>1306</sup>. Par ailleurs, au cours des années 1970, certains ciné-clubs en perte de vitesse préfèrent se vouer à l'organisation d'un festival plutôt que de poursuivre les séances adressées aux uniques adhérents.

Dans le même esprit, les ciné-clubs de la Flecc mettent, quant à eux, en avant les séances de gala qui touchent un public plus large que celui des ciné-clubs. Pour la fédération, si ces séances ont un intérêt publicitaire, l'intérêt éducatif, quant à lui, est bien moindre. Elles ne doivent donc pas remplacer la formation et l'éducation cinématographique d'un ciné-club<sup>1307</sup>. C'est également une stratégie adoptée par Film et famille qui y voit l'occasion de contribuer au succès commercial de certains films à l'instar de *Nous sommes tous des assassins* (André Cayatte,

---

<sup>1299</sup> « Nancy - Dunkerque - Annecy – Montpellier », *Cinéma*, n° 48, juillet 1960, p. 130.

<sup>1300</sup> « La quinzaine du cinéma polonais dans les ciné-clubs du nord », *Cinéma*, n° 53, février 1961, p. 130.

<sup>1301</sup> René Prédal, « À propos de Nice », *Cinéma*, n° 103, février 1966, p. 96.

<sup>1302</sup> « Les ciné-clubs et les revues de cinéma », *Loisirs informations*, n° 4, mars-avril 1957, non paginé ; « Une belle initiative de décentralisation », *Téléciné*, n° 57, mai 1956, non paginé.

<sup>1303</sup> « Au ciné-club de Caen : festival 1957 consacré au “Comique dans le cinéma français” », *Image et son*, n° 106, novembre 1957, p. 17.

<sup>1304</sup> C. Taillibert, « La Ligue de l'enseignement et les festivals de cinéma », art cit, p. 317.

<sup>1305</sup> C. Taillibert, « La Ligue de l'enseignement et les festivals de cinéma », art cit.

<sup>1306</sup> « Éditorial », *Cinéma*, n° 9, février 1956, p. 2.

<sup>1307</sup> « Les ciné-clubs et les séances de galas », *Bulletin de la Flecc*, n° 12-13, mai 1956, p. 4-5.

1952), *Il est minuit docteur Schweitzer* (André Haguët, 1952), *Rayé des vivants* (Maurice Cloche, 1952), *le Petit monde de Don Camillo* (Julien Duvivier, 1952), *Demain il sera trop tard*<sup>1308</sup>. Cette approche est également celle défendue par l'Agence de documentation et d'information cinématographique (Adic) fondée par le père Emmanuel Flipo et Pierre Roustang, le représentant des associations familiales à la Commission de contrôle des films<sup>1309</sup>. Cette agence a pour mission de patronner des films<sup>1310</sup> et de les mettre en avant via du matériel publicitaire (tracts, affiches, documentation, revues<sup>1311</sup>, etc.) et l'organisation de galas permettant la présentation et la discussion des œuvres. L'objectif n'est pas de valoriser les films dans le secteur non commercial, mais bel et bien dans le secteur commercial en convainquant les professionnels (distributeurs, exploitants, journalistes, etc.) du potentiel commercial de ces films<sup>1312</sup>. Comme l'écrit Mélisande Leventopoulos, « il s'agit de vendre au distributeur le succès d'un film, en lui garantissant l'assistance du public familial dont il faut pour cela stimuler l'intérêt moral d'investir dans son visionnement »<sup>1313</sup>. Il y a ainsi une volonté de « canaliser le public familial » et de constituer un réseau – dont fait partie Film et famille en tant que « correspondant régional » pour le Nord-Pas-de-Calais et qui pousse ses sections à devenir « correspondant officiel »<sup>1314</sup> – afin de mettre à contribution la presse catholique provinciale et les nouvelles commissions diocésaines du cinéma<sup>1315</sup>. Film et famille participe donc à la diffusion de la propagande de cette agence catholique en organisant des avant-premières festives et des séances réservées aux professionnels (éducateurs, clergé, presse, exploitants, etc.)<sup>1316</sup> et en mettant en avant les films patronnés. Film et famille organise également des projections-discussions dans le cadre du cinéma commercial afin de favoriser la fréquentation des films en question. C'est le cas notamment de la section de Ronchin qui met en place cette « nouvelle formule » avec le film *l'Ombre d'un homme* (Anthony Asquith, 1951)<sup>1317</sup>.

<sup>1308</sup> Roger Delacroix, « Gala et discussions publiques », *Film et famille*, n° 121, novembre 1952, p. 18.

<sup>1309</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 330.

<sup>1310</sup> Quelques films patronnés par l'Adic : *Journal d'un curé de campagne* ; *Nous sommes tous des assassins* ; *Manon des sources* ; *Demain il sera trop tard* ; *Histoire de détective* ; *Rayé des vivants* ; *Le Petit monde de Don Camillo* ; *L'Homme tranquille* ; *Procès au Vatican* ; *Il est minuit Docteur Schweitzer* ; *La Fille des marais* ; *De l'or en barre* ; *L'expédition du Kon-Tiki* ; *Victoire sur l'Annapurna* ; « L'Adic a lancé efficacement dans le monde familial », *Film et famille*, n° 132, novembre 1953, p. 9.

<sup>1311</sup> Notamment les revues *Adic informations* et *Les Nouvelles de l'Adic*.

<sup>1312</sup> « Les méthodes du délégué local Adic », *Film et famille*, n° 132, novembre 1953, p. 10.

<sup>1313</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 330.

<sup>1314</sup> « Chronique Adic Agence de documentation et d'information cinématographique », *Film et famille*, n° 135, février 1954, p. 8.

<sup>1315</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 330.

<sup>1316</sup> « Objectifs du comité local Adic », *Film et famille*, n° 135, février 1954, p. 9.

<sup>1317</sup> Geneviève Jackson, « Sections vous avez la parole », *Film et famille*, n° 124, février 1953, p. 8.

Parfois, ce n'est pas l'accès à une projection qui est difficile, mais l'accès à un film. Ainsi certains ciné-clubs mettent en avant des concepts particuliers. Le Ciné-club des invisibles<sup>1318</sup>, par exemple, veut montrer des films difficilement trouvables tout en gardant des critères de valeur – ou des films discutables, mais méritants d'être discutés – et en ne dévoilant le film qu'au dernier moment<sup>1319</sup>. D'autres associations, pour contourner la censure, n'hésitent pas à affréter des bus pour aller voir des films à l'étranger<sup>1320</sup>. Afin d'avoir la primeur sur les films, certains ciné-clubs organisent des projections tests, c'est le cas notamment de l'association Film fondée en 1946<sup>1321</sup>.

Ainsi, de nombreuses actions entreprises par les militants et associations tendent à rendre le cinéma, jugé de valeur, le plus accessible possible, qu'importe l'obédience ou la fédération. Cet enjeu est primordial pour les réseaux qui pour beaucoup tentent d'utiliser le cinéma à des fins de propagande idéologique (évangélisation, propagande laïque, politique, etc.). Les objectifs d'influences via un *soft power* culturel peuvent être l'occasion de partenariats avec d'autres associations locales, voire de faire dans le caritatif. C'est ce que fait notamment le ciné-club FFCC de Colmar qui s'engage auprès des aveugles, de l'Unesco, des sinistrés grecs ou des chiffonniers d'Emmaüs<sup>1322</sup>. Film et famille s'engage, quant à elle, plus en faveur d'associations familiales à l'instar de l'association le Nid « spécialisée dans les problèmes de la rééducation des victimes de la prostitution »<sup>1323</sup>, ou l'Aide aux mères, association « à la disposition des mamans fatiguées ou malades, des femmes en couches et des mères de familles nombreuses quel que soit leur milieu social » et qui forme également de jeunes femmes à la maternité<sup>1324</sup>. La section de Valenciennes, quant à elle, dresse une quête pendant une projection en faveur des « sinistrés de l'Est »<sup>1325</sup>. Mais nous observons aussi que les associations rivalisent d'ingéniosité dans les utilisations éducatives du cinéma.

Si beaucoup de films sont projetés pour parler du fond de l'histoire, certaines projections peuvent être envisagées comme un moyen d'information et d'éducation de la population sur des sujets bien précis. Par exemple, le Ciné-club des parents créé par l'Association de santé

---

<sup>1318</sup> Animé par Jacques Charrière, Jacques-G. Perret (directeur et rédacteur en chef de *L'Avant-scène*), Claude Beylie et neuf autres critiques et personnalités du cinéma.

<sup>1319</sup> « Un club pas comme les autres », *Cinéma*, n° 121, décembre 1967, p. 69.

<sup>1320</sup> René Prédal, « À propos de Nice », *Cinéma*, n° 103, février 1966, p. 96.

<sup>1321</sup> « "Film" et son action », *Téléciné*, n° 80, janvier-février 1959, non paginé.

<sup>1322</sup> « Si le ciné-club de Colmar vous était conté », *Cinéma*, n° 55, avril 1961, p. 151.

<sup>1323</sup> « Le Nid », *Écrans de France*, n° 197, 1<sup>er</sup> octobre 1958, p. 12.

<sup>1324</sup> « L'aide aux mères », *Film et famille*, n° 54, novembre 1947, p. 8.

<sup>1325</sup> Roger Delacroix, « La vie des sections », *Film et famille*, n° 59, janvier 1948, p. 8.

mentale du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris utilise le cinéma pour ouvrir des discussions autour des troubles psychiatriques et psychologiques :

« Il nous a semblé que le cinéma était le meilleur moyen de répondre à ces préoccupations. Cela permettait, à l'occasion de la projection d'un bon film, à travers les héros, de faire réfléchir les membres du groupe à des situations familiales, sociales et psychologiques particulières. La réflexion et la discussion à propos de ce qui arrive à ces héros, nous aident à prendre conscience de nos problèmes personnels et à les résoudre plus lucidement. »<sup>1326</sup>

Plus étonnant, il se développe aussi des ciné-clubs d'internes en psychiatrie qui abordent le cinéma comme « un extraordinaire modèle d'exploration du fait psychique », c'est-à-dire comme un « laboratoire pour l'exploration du psychisme » avec notamment les groupes Balint<sup>1327</sup>. Des médecins l'utilisent également pour faire de l'« éducation sexuelle » comme le fait le docteur Raux en travaillant en collaboration avec l'Alliance nationale contre la dépopulation, le Cartel d'action morale, les mouvements familiaux et Film et famille. Il présente des exposés sur « comment faire l'éducation sexuelle des enfants »<sup>1328</sup> au travers de films comme *Nous voulons un enfant* ou *Demain il sera trop tard*<sup>1329</sup> dans la droite ligne de l'éducation sexuelle dispensée par les mouvements de jeunesse de l'Action catholique<sup>1330</sup>.

Outre la simple projection-discussion autour du fond du film, d'autres associations essaient d'innover sur les pratiques pédagogiques. Dans cette optique, certains clubs font le pari de la pratique du cinéma amateur. Cette stratégie s'ancre dans une tendance qui a pour volonté de valoriser les savoir-faire personnels et les compétences propres dans une optique de formation citoyenne selon Christel Taillibert<sup>1331</sup>. Avant de se lancer dans la pratique, des ciné-clubs ont mis en avant la technique en assistant à des tournages. C'est notamment le cas de celui de Valence de Jean Michel, où réalisateurs et techniciens ont participé à l'exercice :

« Avec quelle gentillesse les artistes avaient bien voulu reconstituer sur scène, pour nous, des prises de vue du film ! Decoin avait invité le public à choisir entre les “rushes”, Gaby

---

<sup>1326</sup> « Activités et expériences : Le ciné-club des parents », *Bulletin de Film et vie*, n° 24-25, juillet 1965, p. 4-5.

<sup>1327</sup> MUNCH Guillaume, « Le cinéma comme laboratoire : une réflexion sur les ciné-clubs d'internes de psychiatrie », in *L'information psychiatrique*, n° 8, vol. 90, 13 novembre 2014, p. 711-717.

<sup>1328</sup> « Sections vous avez la parole », *Film et famille*, n° 111, décembre 1951, p. 12.

<sup>1329</sup> « Sections vous avez la parole », *Film et famille*, n° 113, février 1952, p. 12.

<sup>1330</sup> DIVO Jean, « La Joc, “une école, un corps représentatif”, 1945-1965 » in *Voir, juger, agir : Action catholique, jeunesse et éducation populaire (1945-1979)*, GIROUX Bernard (dir.), Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2022, p. 77-92.

<sup>1331</sup> C. Taillibert, « Le rôle joué par les festivals de cinéma dans le développement des associations d'éducation populaire en France », art cit.

Morlay avait dirigé un chœur de techniciens et d'ouvriers qui avaient interprété entre autres "J'aime le bon vin et la saucisse !". Et je ne veux pas oublier le directeur de la photographie, Jacques Lemare dont l'inlassable amabilité était venue à bout de toutes les difficultés, ni la production qui avait permis le déplacement d'un imposant matériel : une salle de neuf cents places pleines de onze cents personnes, fut notre récompense. »<sup>1332</sup>

Plus tard, d'autres associations font le pari de l'apprentissage de la pratique déjà en place dans des stages de formation, mais qui s'adressent en priorité aux animateurs et pas aux adhérents. La démocratisation du matériel est un des facteurs principaux du développement de la pratique dans les associations, notamment à partir des années 1970<sup>1333</sup>. Les Ciné-photo-clubs des Écoles normales de Paris et d'Auteuil affiliés à la Fol de la Seine veulent notamment « faciliter l'éducation cinématographique sur le plan technique et culturel et initier à la photographie et au cinéma amateur »<sup>1334</sup>. Le passage à la réalisation est également un projet du Ciné-club des jeunes<sup>1335</sup> et du ciné-club universitaire de Toulouse<sup>1336</sup>.

Mais le choix de l'approche technique semble plus valorisé dans les lignes du *Bulletin de Film et vie*<sup>1337</sup>. Le Centre culturel du Luxembourg<sup>1338</sup> a fait ce choix de mettre en place une section caméra-club. D'après Danielle Van de Putte, animatrice à Film et vie, un caméra-club peut aider au bon fonctionnement d'un ciné-club en permettant aux adhérents de se heurter à la difficulté de l'expression cinématographique et ainsi à mieux comprendre les films projetés<sup>1339</sup>. Cette approche intéresse également les milieux scolaires catholiques qui mettent en place la réalisation de film au sein de leur programme<sup>1340</sup>. Elle se généralise au début des années 1970, quand le cinéma tend à devenir :

« un moyen parmi d'autres de l'action de formation. Les ciné-clubs et notamment ceux qui agissent dans certains cadres institutionnels privilégiés – établissement d'enseignement,

---

<sup>1332</sup> Jean Michel, « Dix ans de ciné-club », *Cinéma*, n° 5, avril 1955, p. 33.

<sup>1333</sup> L. Souillés-Debats, « L'éducation populaire et le cinéma ou la recherche d'un modèle d'émancipation par et pour l'image », art cit, p. 180-181.

<sup>1334</sup> Maurice Dussardier, « Un ciné-photo-club dans une école normale », *Image et son*, n° 74, juillet 1954, p. 3.

<sup>1335</sup> Charles Redonnet, « Le Ciné-club des jeunes de Toulouse », *Ufocel informations*, n° 24-25, juin 1949, p. 15.

<sup>1336</sup> « L'association a pour but de présenter à ses adhérents des spectacles cinématographiques éducatifs et culturels, d'examiner et de discuter les problèmes de production cinématographique dite commerciale, destinée à la jeunesse, de permettre à ses adhérents de réaliser des films d'enseignement avec le matériel et les moyens de l'Office régional, d'initier les élèves et les étudiants, groupés dans une section jeune, à la technique cinématographique. » : « Le Ciné-club universitaire de Toulouse », *Ufocel informations*, n° 20, février 1949, p. 2.

<sup>1337</sup> Jean-Pierre Dalle, « Expérience de caméra-club », *Bulletin de Film et vie*, n° 36, octobre 1967, p. 11.

<sup>1338</sup> « Centre culturel du Luxembourg », *Bulletin de Film et vie*, n° 24-25, juillet 1965, p. 6-7.

<sup>1339</sup> Danielle Van De Putte, « Caméra-club et ciné-club », *Bulletin de Film et vie*, n° 28, mars 1966, p. 5.

<sup>1340</sup> « Decima Musa », *l'Écran et la vie*, n° 7, avril 1962, p. 24 ; Antoine Vallet, « La caméra à l'école », *l'Écran et la vie*, n° 28, avril 1967, p. 1.



maison de jeunes – se donnent pour objectif de diffuser une culture complète en matière de cinéma et non plus seulement de former des spectateurs, mais aussi d'initier leurs adhérents à toutes les techniques du cinéma, voire même au maniement de tous les moyens d'expression audiovisuelle. »<sup>1341</sup>

Nous avons pu voir dans cette partie que les ciné-clubs et leurs fédérations sont innovants dans les pratiques pédagogiques mises en place afin de valoriser l'utilisation du cinéma culturel et veulent exercer un certain nombre de missions comme l'exprime Jean Michel :

« Le ciné-club permettra au public d'approfondir sa connaissance du cinéma en organisant des séances où des films qui représentent des dates dans l'histoire du cinéma seront replacés dans leur cadre, où des renseignements seront donnés sur les artisans de l'œuvre cinématographique et sur sa technique, où l'on dira quelle est l'influence, la portée de l'œuvre, où l'on essaiera de montrer que le cinéma, comme tous les arts, a une histoire, une philosophie, une esthétique. Une bibliothèque sera créée qui permettra aux adhérents, en dehors des conférences et des débats, d'accroître leur culture cinématographique.

Le ciné-club permettra au public d'exercer son goût après chaque séance, par des débats, des discussions, par le développement de l'esprit critique, par l'éducation de la sensibilité du spectateur.

Le ciné-club permettra au public de participer à l'œuvre cinématographique en le mettant en contact avec les hommes de cinéma, en invitant des techniciens, des artistes, à exposer leurs points de vue, leurs conceptions, en organisant des visites de studios, en renseignant les hommes de cinéma sur les goûts, les aspirations du public. »<sup>1342</sup>

Ces organismes dépassent donc largement l'usage du simple « modèle ciné-club ». La projection de ciné-club avec un public d'adhérents, bien que majoritaire, ne représente qu'une partie des activités de l'ensemble des ciné-clubs justifiant notamment l'appellation que nous usons de « champ de l'éducation populaire cinématographique » aux lieux de « champ des ciné-clubs ». Cependant, rien dans la forme ne permet ici de distinguer les ciné-clubs confessionnels et laïques. Seuls les contenus, publics et structures associées le permettent : Film et vie s'adresse à des associations protestantes, Film et famille à des associations familiales et catholiques. Mais même si les ciné-clubs paraissent assez indépendants sur leurs pratiques, on retrouve en filigrane notre distinction entre approche citoyenne, esthétique, spirituelle et morale. On voit

---

<sup>1341</sup> M.-T. Cornette, *Les problèmes des fédérations de ciné-club*, op. cit., p. 21.

<sup>1342</sup> Jean Michel, « Dix ans de ciné-club », *Cinéma*, n° 5, avril 1955, p. 38.

par exemple que la FFCC se désintéresse de la dimension populaire du ciné-bus, mais met en avant des ciné-clubs purement cinéphiles qui proposent des films rares ou censurés, ou que Film et vie projette pour des associations culturelles protestantes. Peut-être cette distinction peut-elle aussi s'observer dans les pratiques de l'animation ?

### 3. Les problématiques de l'animation : quand les fédérations tentent de valoriser certaines approches

Malgré les différentes activités promues par les associations ayant trait à l'éducation cinématographique, une des plus grandes problématiques reste l'animation des séances. Cette question interroge directement les modes d'animation et l'approche éducative promue par les fédérations. Elle se pose notamment dans les années 1960 tandis que l'animation émerge en tant que profession<sup>1343</sup>. Cependant, le concept d'animation regroupe une multitude de situations différentes (bénévolat, volontariat, divers espaces professionnels, etc.) dont l'animation de ciné-club qui reste une activité majoritairement bénévole. Des débats très spécifiques concernant l'animation des ciné-clubs voient le jour. Dès lors, comment ces débats sont-ils traités par les fédérations ? Si elles mettent en avant certains principes pédagogiques, ceux-ci se retrouvent-ils réellement dans la pratique ? Est-ce qu'on peut, à cette échelle, distinguer des différences de pratiques entre les réseaux confessionnels et les réseaux laïques ? Nous abordons ici les pratiques mises en avant dans les articles des revues des fédérations et repoussons la question de la formation de ces animateurs pour la prochaine partie.

Le rôle de l'animateur au sein du ciné-club est largement discuté puisque ce rôle est directement défini en fonction des objectifs à la fois du ciné-club, mais également de sa fédération d'appartenance qui influe de fait sur les programmations par le biais du contenu des cinémathèques, des films valorisés dans les différents moyens de communication et qui participe à l'échange de pratiques entre membres d'une même communauté. Nous pouvons donc supposer qu'au sein des revues la figure de l'animateur est présentée différemment en fonction des fédérations. Au sein de Film et vie, par exemple, Jean Numa Bastide part de l'étymologie du mot animateur qui est « celui qui, présent dans un groupe, permet aux personnes de se rencontrer, d'entrer en relation, d'établir en elles un dialogue ». Ainsi, « son action doit transformer la masse inerte en un ensemble vivant où s'effectuent, à des degrés

---

<sup>1343</sup> F. Lebon, *Entre travail éducatif et citoyenneté*, op. cit., p. 77.

divers, des échanges, des partages »<sup>1344</sup>. L'animation s'ancre dès lors dans un groupe, notion centrale pour comprendre la manière dont l'animateur peut construire son rapport avec le groupe afin de lui faire prendre vie : « l'animateur doit être ce catalyseur qui permet ou facilite les relations entre les personnes »<sup>1345</sup>. Lui et son groupe ne sont cependant pas seuls puisqu'ils s'ancrent « dans un ensemble éducatif, culturel et social »<sup>1346</sup> plus grand, donnant au ciné-club une voie, un but déterminé et ainsi une envergure. D'après Jean Numa Bastide, un animateur se doit d'avoir une idée de la direction où il va sans devenir « le bon apôtre qui aurait à annoncer une bonne nouvelle et qui se servirait du cinéma pour la “faire passer” » risquant de positionner certains spectateurs comme des contradicteurs et bloquant de fait l'échange, le dialogue et la rencontre.

Si l'animateur ne doit pas plaquer un discours sur le film, il doit cependant être compétent pour « rendre compte de la qualité d'un film, de sa valeur technique » et expliquer les choix de mises en scène. « En un mot, l'animateur doit se prononcer avec autorité sur l'emploi des techniques au service de l'expression »<sup>1347</sup>. Il doit également être capable de resituer l'œuvre dans son contexte de production et de diffusion et de faire des liens entre les films. Mais si l'animateur est compétent sur le fond, il doit aussi être compétent sur son animation de séance, « il faut qu'il soit capable d'en faire découvrir la qualité aux spectateurs réunis devant lui »<sup>1348</sup>.

La difficulté de l'animation se trouve surtout dans l'aptitude à créer une discussion avec le public qui n'ose généralement pas prendre la parole. C'est un problème largement partagé par l'ensemble des ciné-clubs et des fédérations et qui est central dans la question de l'animation. Certains militants y perçoivent la cause du découragement de certains animateurs entraînant de fait la disparition de certains ciné-clubs<sup>1349</sup>. Différentes méthodes et outils sont alors mis en place pour faciliter le travail des animateurs bien souvent jeunes et non formés.

Dans les articles publiés par les revues, on en revient souvent au rapport de l'animateur avec son public. De nombreuses fédérations regrettent les dimensions trop scolaires de nombreux

---

<sup>1344</sup> Jean Numa Bastide, « ...En passant par Villeneuve-lès-Avignon », *Bulletin de Film et vie*, n° 33, mars 1967, p. 9.

<sup>1345</sup> Jean Numa Bastide, « ...En passant par Villeneuve-lès-Avignon », *Bulletin de Film et vie*, n° 33, mars 1967, p. 9.

<sup>1346</sup> Jean Numa Bastide, « ...En passant par Villeneuve-lès-Avignon », *Bulletin de Film et vie*, n° 33, mars 1967, p. 9.

<sup>1347</sup> Henri de Tienda, « De la formation des animateurs », *Bulletin de Film et vie*, n° 17, décembre 1962, p. 3.

<sup>1348</sup> Henri de Tienda, « De la formation des animateurs », *Bulletin de Film et vie*, n° 17, décembre 1962, p. 3.

<sup>1349</sup> « Nancy - Dunkerque - Annecy - Montpellier », *Cinéma*, n° 48, juillet 1960, p. 130.

ciné-clubs où l'animateur déroule un discours et empêche de fait la salle de réagir. C'est notamment ce que dénonce Henri de Tienda :

« Certains animateurs se laissent entraîner à faire un discours au public, pour meubler son silence ; selon les animateurs, ce discours est plus ou moins technique ou moral. De toute manière, un tel discours est totalement déplacé. En voici la preuve : les animateurs qui succombent à cette tentation suscitent un tel ennui, que le ciné-club en question meurt souvent, après leur passage ! Le fait est assez grave pour être relevé. »<sup>1350</sup>

Cette dimension scolaire du ciné-club est reconnue comme un des problèmes majeurs de l'animation, notamment parce qu'elle semble anéantir le plaisir. L'animateur qui n'est « ni un prédicateur, ni un moraliste » doit s'effacer devant son public et susciter son intérêt en le questionnant ; il doit « accoucher les esprits »<sup>1351</sup>.

Cette attitude est également dénoncée par la FFCC qui estime que « l'animateur n'est pas un conférencier, un apôtre, un professeur, un propagandiste, un technicien ou un historien »<sup>1352</sup>. D'après Léo Souillés-Debats ce problème découle du développement des formations des animateurs qui adoptent des positions didactiques, s'orientent vers l'accumulation de connaissances et se construisent autour d'une approche scolaire. Celui-ci découle notamment d'une volonté de légitimation du cinéma, en se référant à la littérature, qui considère le film comme un texte qu'il faut apprendre à lire<sup>1353</sup>. Cette division entre une pédagogie « scolaire » et « populaire » divise particulièrement la FFCC sans doute en raison d'une approche plus fondée sur la culture cinématographique que sur la culture populaire.

C'est moins le cas dans les autres fédérations, en particulier confessionnelles, qui luttent avant tout contre le « snobisme intellectuel, social, technique en matière de cinématographie surtout »<sup>1354</sup> de certains ciné-clubs et animateurs. Ce snobisme est une critique de la primauté de la culture cinématographique sur la culture populaire qui est vue comme un repoussoir des publics populaires. En effet, l'érudition, le jargon philosophie est perçu comme des éléments pouvant couper l'animateur de son public « qui n'osera plus parler lors de la discussion,

---

<sup>1350</sup> Henri de Tienda, « De la formation des animateurs », *Bulletin de Film et vie*, n° 17, décembre 1962, p. 3.

<sup>1351</sup> Henri de Tienda fait ici référence à la formule socratique : Henri de Tienda, « De la formation des animateurs », *Bulletin de Film et vie*, n° 17, décembre 1962, p. 3.

<sup>1352</sup> « Nancy - Dunkerque - Annecy - Montpellier », *Cinéma*, n° 48, juillet 1960, p. 130.

<sup>1353</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 143.

<sup>1354</sup> Henri de Tienda, « Encore l'animateur ! », *Bulletin de Film et vie*, n° 24-25, juillet 1965, p. 2.

persuadé que vous en savez beaucoup plus que lui »<sup>1355</sup>. L'enjeu principal de l'animateur est donc de rester à la hauteur du public, de s'adapter à celui-ci – point sur lequel des ciné-clubs de la FFCC sont également d'accord<sup>1356</sup> – et de se faire parfaitement comprendre. Il doit être un relais entre le film et le public<sup>1357</sup> en aidant les spectateurs à « s'ouvrir », à « former leur jugement », à développer leur personnalité et non en s'en moquant ou en cherchant à « éblouir »<sup>1358</sup>.

Dans les années 1960, Film et vie lutte véritablement contre ces ciné-clubs qui « dissèquent » les films qu'elle considère comme une « maladie grandissante » notamment parce qu'ils anesthésient le goût et rendent conformiste, tandis que c'est plutôt une position défendue par la FFCC malgré quelques discours discordants<sup>1359</sup>. Rodolphe-Maurice Arlaud voudrait des clubs capables de « trainer les classiques dans la boue », qu'ils soient critiqués au lieu d'être admirés par « goût du respect ». Ainsi, pour Film et vie, « aimer c'est savoir attaquer, se battre et se défendre », quitte à diffuser uniquement des films à l'opposé de son spectre idéologique<sup>1360</sup>.

Ce conseil du contrepoint est appliqué par certains ciné-clubs comme celui de Jacques Perrier qui invite un protestant, un prêtre aumônier catholique et un « humaniste athée » pour discuter du *Septième sceau* (Ingmar Bergman, 1957), permettant dès lors d'entamer le débat avec le public<sup>1361</sup>. Bien sûr, Film et vie ne dévalorise pas la culture technique et cinématographique de l'animateur, mais il ne doit pas en faire l'élément principal de son ciné-club. Pour eux, « la qualité majeure, c'est le contact humain, c'est la sympathie, naturelle, spontanée à l'égard du public qui est devant vous et, plus particulièrement, à l'égard des gens qui forment ce public. C'est à ce moment-là que d'être animateur devient absolument passionnant, plus que cela, exaltant »<sup>1362</sup>. Le cœur du métier de l'animateur c'est de pouvoir faire participer le public aux discussions, c'est aussi l'implication de celui-ci dans l'organisation du ciné-club<sup>1363</sup>. Certains

---

<sup>1355</sup> Danielle Van de Putte, « Technique d'animation de séance (3) : La présentation », *Bulletin de Film et vie*, n° 28, mars 1966, p. 7.

<sup>1356</sup> « Nancy - Dunkerque - Annecy – Montpellier », *Cinéma*, n° 48, juillet 1960, p. 130.

<sup>1357</sup> Michel Delahaye, « Réflexion sur l'animation », *Bulletin de Film et vie*, n° 32, décembre 1966, p. 4.

<sup>1358</sup> Henri de Tienda, « Circuit d'été », *Bulletin de Film et vie*, n° 16, septembre 1962, p. 4-5.

<sup>1359</sup> Par exemple, Paul Robert, lors du stage de Cherchell en Algérie, met en avant l'idée de « l'utilisation du film comme objet et moyen de culture, comme instrument au service de la libération des hommes » : Paul Robert, « Cherchell 67 », *Cinéma*, n° 120, novembre 1967, p. 101-102.

<sup>1360</sup> Rodolphe-Maurice Arlaud, « Apprendre à attaquer », *Bulletin de Film et vie*, n° 21, février 1964, p. 3.

<sup>1361</sup> Jacques Perrier, « ... de la présentation préfabriquée aux spécialistes sur mesure », *Bulletin de Film et vie*, n° 40, avril-mai-juin 1968, p. 10-11.

<sup>1362</sup> Henri de Tienda, « Encore l'animateur ! », *Bulletin de Film et vie*, n° 24-25, juillet 1965, p. 2.

<sup>1363</sup> Jean-Pierre Blanchard, « Vers une plus grande participation du public », *Bulletin de Film et vie*, n° 26, octobre 1965, p. 7.

animateurs prônent le développement d'une « inter-relation » entre le spectateur et le ciné-club par le bien d'un engagement favorisant de fait la responsabilité de chaque individu et l'éveil de « son esprit critique en même temps que sa personnalité vis-à-vis des autres »<sup>1364</sup>. D'après Henri de Tienda, « un “bon” animateur est l'inverse d'un discoureur : il est un questionneur »<sup>1365</sup>. La relation qu'il entretient avec son public est alors fondamentale. Sans cela, l'ennui – qualifié par Pelleautier de « leucémie des ciné-clubs » – s'installe et fait mourir le projet<sup>1366</sup>.

Une polémique à ce propos s'instaure même dans les lignes de *Cinéma* à la suite du stage de Cherchell en Algérie où des animateurs auraient fait preuve de mépris envers les stagiaires. Deux visions du cinéma ont été confrontées entre les Algériens pour qui une œuvre devait être en soi révolutionnaire ou « être une réalisation qui leur permettent de se déterminer eux-mêmes dans le contexte de l'Algérie d'aujourd'hui », et les Français qui « n'affichaient pas une vision aussi restrictive du cinéma ». Cette vision assez méprisante de Gaston Haustrate envers la vision des Algériens du cinéma qu'il juge « restrictive » et sur leur « niveau intellectuel » s'est matérialisée à travers certains comportements d'animateurs, notamment de Jean Douchet. Gaston Haustrate juge que le stage a atteint « le sommet du mépris dans le domaine des relations animateur-public ». Il dénonce les attitudes insultantes envers le public en retranscrivant certaines phrases ayant été entendues à l'instar de « si vous n'êtes pas capable de comprendre ça, allez vous faire voir ! »<sup>1367</sup>. Pour lui, c'est une attitude inadmissible dans le cadre d'une association de culture populaire :

« Qu'un certain milieu de cinéphiles impénitents et de critiques-phares se permettent d'instaurer un nouveau snobisme intellectuel en matière cinématographique, libres à eux, mais que la FFCC qui se veut association de culture populaire, leur laisse à ce point la bride sur le cou pour monopoliser et orienter fâcheusement sa politique d'éducation cinématographique, voilà qui est regrettable. »<sup>1368</sup>

Si pour la FFCC le problème est uniquement dans le snobisme, pour les autres fédérations la mise en avant de la culture cinématographique au mépris de la culture populaire est en soi un snobisme. Pour Film et vie, l'animateur ne doit pas « se murer à l'intérieur du cinéma », mais

---

<sup>1364</sup> Ankie Van Der Ben, « L'animateur, sujet inépuisable », *Bulletin de Film et vie*, n° 26, octobre 1965, p. 8.

<sup>1365</sup> Henri de Tienda, « De la formation des animateurs », *Bulletin de Film et vie*, n° 17, décembre 1962, p. 3.

<sup>1366</sup> F. Pelleautier, « Analyse médicale des ciné-clubs », *Bulletin de Film et vie*, n° 27, janvier 1966, p. 2.

<sup>1367</sup> Gaston Haustrate, « Réflexion sur un entracte algérien », *Cinéma*, n° 120, novembre 1967, p. 104.

<sup>1368</sup> Gaston Haustrate, « Réflexion sur un entracte algérien », *Cinéma*, n° 120, novembre 1967, p. 105.

ouvrir le cinéma au monde en faisant des liens avec d'autres sujets. L'important reste que l'activité de débat elle-même soit féconde en poussant le public à réfléchir et à s'exprimer :

« Quoi qu'il en soit, NE JAMAIS OUBLIER que vous devez aider le public à s'exprimer et que s'exprimer, ce n'est pas facile. Donc, ÉVITER tout ce qui risquerait d'intimider le public et SOUTENIR tous ceux qui d'exprime ou tentent de s'exprimer. »<sup>1369</sup>

En revanche le rôle de l'animateur peut également être dans la modération de la parole. Film et vie n'hésite d'ailleurs pas à mettre en avant le droit d'être « violent » avec ceux qui « casse[nt] le débat », les « petits malins qui veulent à tout prix se faire remarquer »<sup>1370</sup>. Pour cette mission, l'animateur doit être capable de réagir face à des publics différents. Face à un public « inerte », l'animateur doit provoquer son intérêt quitte à le bousculer et face à un public « indiscipliné » il doit être capable de « faire preuve d'autorité » et de « rétablir l'ordre »<sup>1371</sup>. D'autres ciné-clubs mettent également en avant ce rôle de gestion du débat à l'instar du Ciné-club Jean Vigo de Montpellier (FFCC)<sup>1372</sup>.

À l'inverse, le Ciné-club d'Annecy (FFCC), représenté par son président Henri Moret, n'hésite pas à écarter des spectateurs des ciné-clubs ne s'en montrant pas « dignes ». Le spectateur de ciné-club ne peut pas chercher la « détente superficielle », un « passe-temps », des places moins chères ou l'évasion<sup>1373</sup>. Il y a donc dans la philosophie des ciné-clubs de la FFCC, une idée d'exigence et d'adaptabilité des spectateurs au ciné-club, idée plutôt contraire à celles émises par les autres fédérations. De plus, ils orientent clairement les enjeux de leurs ciné-clubs vers la culture cinématographique plutôt que vers une culture populaire bien que l'animation doive rester non dirigiste :

« Et d'abord, pour plus de clarté, une définition : un débat est un échange d'opinions réfléchies et motivées, dirigé par un animateur, et portant sur la signification, la portée, les intentions et la qualité d'un film qui vient d'être projeté. Son but est triple : d'abord établir un certain échantillonnage de points de vue divers sur une même œuvre, ensuite apprendre au public à poser clairement des questions adéquates, enfin communiquer aux spectateurs ce que j'appellerai un « esprit ciné-club » : faire en sorte qu'ils se rendent à la séance avec

---

<sup>1369</sup> Michel Delahaye, « Réflexion sur l'animation », *Bulletin de Film et vie*, n° 32, décembre 1966, p. 4.

<sup>1370</sup> Michel Delahaye, « Réflexion sur l'animation », *Bulletin de Film et vie*, n° 32, décembre 1966, p. 4.

<sup>1371</sup> Henri de Tienda, « De la formation des animateurs », *Bulletin de Film et vie*, n° 17, décembre 1962, p. 3.

<sup>1372</sup> « Nancy - Dunkerque - Annecy - Montpellier », *Cinéma*, n° 48, juillet 1960, p. 130.

<sup>1373</sup> « Nancy - Dunkerque - Annecy - Montpellier », *Cinéma*, n° 48, juillet 1960, p. 131.

une mentalité différente de celle qu'ils adoptent lorsqu'ils vont dans une salle commerciale, et qu'ils aient l'impression de participer à une recherche collective. »<sup>1374</sup>

Le but du ciné-club reste d'ouvrir les esprits, de ne pas imposer une réponse ou une conclusion sur l'œuvre, mais bien de pousser à la réflexion par l'« affrontement » des idées.

Quant à Film et famille, bien qu'elle aborde assez peu la question de l'animation qui doit être traitée en dehors des lignes de sa revue, elle semble s'ancrer dans la continuité de Film et vie, même si le compte-rendu de certaines séances laisse présager des débats mouvementés. En effet, les sections de la fédération du Nord n'hésitent pas à défendre des films perçus comme moralement mauvais par un public à la limite de la cinéphobie. Un des exemples les plus parlant est sans doute la projection de *Sortilèges* (Christian-Jaque, 1945)<sup>1375</sup> à Roubaix avec les présences du président de l'Udaf (Willem), d'un conseiller municipal et membre du comité de Film et famille (Peirsegaele), du délégué départemental de la Ligue de la moralité publique et conseiller moral de Film et famille (Vernier) et du dirigeant des Jeunes forces<sup>1376</sup> (Dupire). Lors de la discussion « très amicale et fort animée », le public condamna le film face à l'animateur (Dauchez) qui a tenté de tempérer les débats en mettant en valeur la mise en scène et en montrant en quoi la dimension morale du film est finalement bien moins répréhensible qu'au premier abord<sup>1377</sup>. Film et famille se réjouit que, si l'analyse ne convainc pas forcément, elle fasse au moins réfléchir les spectateurs partageant l'idée de l'importance de la discussion. Principe d'ailleurs clairement énoncé par Six, un des animateurs de la fédération, qui nous dit que « le rôle d'un meneur de critiques consiste essentiellement à aider le public à exprimer ses idées »<sup>1378</sup>. Une autre animatrice, partant du principe que « chaque œuvre d'art vise à une libération », s'ancre quant à elle directement dans l'opposition au snobisme bien que, contrairement à Film et vie, ce snobisme ne soit pas uniquement celui des cinéphiles :

« “Prends l'éloquence et tords-lui le cou” devrait être le mot d'ordre de chaque meneur de jeu, de chaque conférencier. La méfiance à l'égard de la belle phrase, le mépris pour l'astuce qui aguiche le public sans rien lui apporter, le respect de la liberté du spectateur. [...] Qu'ils [les spectateurs] ne se laissent pas endormir par de belles phrases ou exciter par

---

<sup>1374</sup> « Nancy - Dunkerque - Annecy – Montpellier », *Cinéma*, n° 48, juillet 1960, p. 132.

<sup>1375</sup> Film par ailleurs ouvertement critiqué sur son esthétique par des jeunes de ciné-jeunes laïques de Marseille : Louis Roubaud, « De la discussion à la critique des films » *Image et son*, n° 65, juillet 1953, p. 3.

<sup>1376</sup> Dans le Nord, Jeunes forces à l'air d'être une association sportive : <https://www.net1901.org/association/JEUNES-FORCES,3015891.html>.

<sup>1377</sup> Roger Delacroix, « La vie des sections », *Film et famille*, n° 59, janvier 1948, p. 8.

<sup>1378</sup> « Sections vous avez la parole », *Film et famille*, n° 113, février 1952, p. 12.



une inutile joute contradictoire. L'analyse de film est un prétexte à une commune recherche de la vérité. Elle est par là même un moyen de libération. »<sup>1379</sup>

Ces attitudes dénoncées par les fédérations sont notamment accusées de détourner une partie du public qu'elles voudraient toucher : le public ouvrier et populaire. Jean Delannoy(2), animateur du Ciné-club de Biarritz, en dénonce dès 1956 « l'intellectualisme » dans sa thèse complémentaire<sup>1380</sup>. Les ciné-clubs ont en effet beaucoup de difficultés à attirer ce public mis à part quelques exceptions à l'instar du ciné-club laonnois<sup>1381</sup> qui, originaire de l'École normale, a créé une section réservée aux quartiers suburbains de Vaux et de la Cité du Nord essentiellement ouvriers<sup>1382</sup> et du Ciné-club de Crépy-en-Valois essentiellement fréquenté par des ouvriers agricoles<sup>1383</sup>. Certaines méthodes mises en avant sont : la projection de films qui plaisent même si ce sont des « navets » (du moins lors du lancement), la mise en place de sections particulières et lors de la discussion partir de l'émotionnel pour revenir au rationnel<sup>1384</sup>. D'après Marintabouret, instigateur du ciné-bus dans les Hautes-Alpes qui s'adresse à un public rural peu attiré par les questions culturelles, il n'y a pas de doute, il ne faut pas faire du « cinéma pour le cinéma », mais de « l'action laïque » :

« Comment est-on passé de l'indifférence du début à l'enthousiasme actuel ? Cela tient au dynamisme de nos militants. Cela tient surtout à des causes objectives. En effet, nous n'avons pas voulu faire du cinéma, mais de l'action laïque. Le cinéma pour le cinéma ne nous intéresse pas. Nous avons vu trop de spécialistes des ciné-clubs occupés surtout du fait cinématographique. Ils s'excitent sur ce qui est métier ou technique dans l'art du film. Ils s'isolent du monde et de ses problèmes : le contenu d'un film n'a plus pour eux aucune

---

<sup>1379</sup> Geneviève Jackson, « Corps à corps ou cœur à cœur », *Film et famille*, n° 129, juillet-août 1953, p. 12.

<sup>1380</sup> Louis Cros (dit Jean-Louis), « Les ciné-clubs à la Sorbonne », *Image et son*, n° 94, juillet 1956, p. 14.

<sup>1381</sup> Aussi appelé Ciné-club de l'Aisne qui est présenté comme une exception dans la thèse complémentaire de Jean Delannoy(2) : Jean-Louis Cros, « Les ciné-clubs à la Sorbonne », *Image et son*, n° 94, juillet 1956, p. 14.

<sup>1382</sup> H. Hémar, « La vie d'un ciné-club Ufocel : le Ciné-club laonnois », *Ufocel informations*, n° 24-25, juin 1949, p. 14 ; E. Hémar, « 1949-1950, année de réussite pour le ciné-clubs laonnois », *Ufocel informations*, n° 36, octobre 1950, p. 2.

<sup>1383</sup> Raymond Debette, « L'explication de film dans un ciné-club rural Ufocel : celui de Crépy-en-Laonnois » *Image et son*, n° 56, octobre 1952, p. 11-12.

<sup>1384</sup> « Nous avons amené le public à renoncer au mauvais spectacle et à choisir son spectacle. [...] Ces cinq ans d'expérience ont eu comme résultat une éducation réelle des facultés intellectuelles et du goût artistique des ouvriers agricoles de notre ciné-club. Nous avons réussi en outre, dans une certaine mesure, à lui faire envisager le cinéma non plus uniquement comme un simple passe-temps agréable, mais comme un moyen de culture qui lui permet d'élargir son horizon du monde contemporain et d'aborder ainsi le domaine des idées. Ces résultats nous les devons à une progression dans la programmation qui, partant de l'histoire bien racontée, aboutit aux idées et au document humain, à une méthode de discussion à la fois concrète et active et nous permet de dire que le ciné-club est une des techniques de base de l'éducation et de la culture populaire. » : Raymond Debette, « L'explication de film dans un ciné-club rural Ufocel : celui de Crépy-en-Laonnois » *Image et son*, n° 56, octobre 1952, p. 12.

importance. Ce qui compte ce n'est pas ce que l'on dit, mais la façon dont on le dit. Ce sont des esthètes. Pour nous, au contraire, ce qui compte c'est ce que l'on dit. Le reste, ce n'est que technique. De la technique nous ne considérons que ce qui peut servir à la compréhension de l'œuvre. Une stylistique moderne est justifiée dans ces conditions. Les éléments du langage cinématographique ne sont étudiés qu'accessoirement à la faveur d'une discussion. Notre point de vue est sain surtout si l'on se place dans une perspective d'action laïque. Nous le répétons, le cinéma n'est qu'un moyen de culture. »<sup>1385</sup>

L'objectif premier est de viser la compréhension des spectateurs : « ce que nos adhérents demandaient ». Selon Marintabouret, « c'est cela la véritable culture ». Il privilégie donc des films « dont le contenu est laïque » et ne procède pas systématiquement à la présentation et à la discussion du film. La primauté reste ici au fond et non à la forme :

« En substance, nous avons réussi, parce que nous avons assuré la qualité d'abord. Ensuite et surtout, parce que nos films disaient quelque chose, parce qu'ils renfermaient une idée, parce qu'ils apportaient quelque chose. Ils ont réussi dans tous les milieux justement parce qu'ils avaient un contenu et que ce contenu, on pouvait le dégager clairement, simplement avec les mots de tout le monde. Nous avons fait là une grande expérience de culture populaire. Ce n'est pas une culture de snobs distribuée au rabais, c'est quelque chose d'original qui correspond aux préoccupations de nos amis. Poser des problèmes concrets par le film, montrer par le film les solutions possibles, montrer les hommes trouvant ces solutions par leur effort. Nous avons aidé à la démystification des masses et nous avons donné confiance à tous, aux jeunes et aux autres. C'est cela être laïque. »<sup>1386</sup>

La Flecc dénonce elle aussi fortement l'intellectualisme et le snobisme des ciné-clubs en plus de la tendance moralisante de certains qui ont rebuté des spectateurs et ont contribué à une mauvaise réputation des ciné-clubs<sup>1387</sup>. Cette autocritique des ciné-clubs prend notamment forme lorsque leur réputation se désagrège. Dans les années 1970, Gilbert Salachas dénonce cette mauvaise réputation des ciné-clubs vus comme des rassemblements de « salonnards », « pédants », « bavards » se rassemblant autour de « débats byzantins » et donc « assommants »<sup>1388</sup>. Face à cette mauvaise réputation, il essaie de mettre en avant le fait que les

---

<sup>1385</sup> J. Marintabouret, « Une expérience haut-alpine de l'Ufocel : trois ans d'un combiné cinématographique en montagne », *Image et son*, n° 56, octobre 1952, p. 13.

<sup>1386</sup> J. Marintabouret, « Une expérience haut-alpine de l'Ufocel : trois ans d'un combiné cinématographique en montagne », *Image et son*, n° 56, octobre 1952, p. 13.

<sup>1387</sup> Marcel Roy, « Le mouvement ciné-club », *Téléciné*, n° spécial, septembre 1956, p. 11-12.

<sup>1388</sup> Gilbert Salachas, « Mort et résurrection d'un ciné-club », *Téléciné*, n° 166, octobre – novembre 1970, p. 3.

ciné-clubs ne se limitent pas à ça, mais qu'ils sont des lieux où la possibilité est offerte aux gens de sélectionner leur programme et d'organiser des séances cinématographiques dans lesquelles ils peuvent échanger et discuter dans une « atmosphère de liberté et de participation qui fait tant défaut aux communautés de “produits culturels” »<sup>1389</sup>.

En 1973, cependant, le Clicc, réuni au colloque de La Rochelle, alerte sur le fait qu'il faut également éviter le piège inverse, celui de « tomber dans une démagogie spontanéiste qui empêche la circulation des connaissances »<sup>1390</sup>. L'équilibre est alors particulièrement difficile à trouver. Le discrédit sur les ciné-clubs augmente malgré tout. En 1977, Jean d'Yvoire l'observe à travers les remarques sur la formule périmée, la culture bourgeoise, l'absence d'activité concrète de ces clubs<sup>1391</sup>, etc. Les animateurs et enseignants aspirent à du nouveau...

Nous voyons ici que les ciné-clubs et les fédérations tombent globalement d'accord sur la manière dont doit être mené un débat. Cependant, on perçoit encore une fois les différentes approches entre les fédérations mettant en avant la culture populaire et celle – en partie incarnée par la FFCC – qui met en avant la culture cinématographique. Dès lors, la lutte contre le « snobisme » n'a pas le même sens pour tous. Si nous voyons que pour Film et vie et l'Ufoleis cet élitisme relève de l'approche du langage cinématographique et de la culture cinématographique pour se limiter à ceux-ci, pour la FFCC c'est surtout la question de mettre à portée le langage cinématographique. Les questions esthétiques et de culture cinématographique sont assez mal vues – en particulier si elles monopolisent les discussions – par les cadres des fédérations qui y voient une menace pour la dimension populaire des ciné-clubs. Elles incarnent le snobisme, c'est-à-dire une transmission qui relève plus de l'instruction et qui ne relève ni de principe d'émancipation, ni du principe collectif de l'éducation populaire. En outre, cette inquiétude dépasse la distinction entre les différents enjeux éducatifs. On remarque donc que discuter de la manière de mener un débat consiste surtout à développer des outils qui accrochent les spectateurs et qui ne les détournent pas des ciné-clubs. On peut alors se demander si ces différentes préoccupations sont plus visibles concernant la formation des animateurs.

---

<sup>1389</sup> Gilbert Salachas, « Mort et résurrection d'un ciné-club », *Téléciné*, n° 166, octobre – novembre 1970, p. 3.

<sup>1390</sup> « Des débats passionnés, des interlocuteurs valables », *Cinéma*, n° 182, décembre 1973, p. 12.

<sup>1391</sup> Jean d'Yvoire, « L'exemple et les prolongements des ciné-clubs », *Bulletin de la Flecc*, n° 17, décembre 1977, p. 3-5.

## B. La question de la formation des animateurs : un enjeu de cohésion pour les fédérations

Quelques travaux ont été consacrés à la question de la formation des formateurs dans le champ de l'éducation populaire cinématographique. Nous proposons, ici, d'approfondir la question des différentes approches grâce à la méthode de l'analyse comparative que nous avons adoptée. N'oublions pas non plus que les débats qui portent sur les animateurs de ciné-clubs, leur rôle et leur formation, sont traversés dans la période étudiée par les réflexions sur la formation des animateurs en général ainsi que sur celle des formateurs d'adultes<sup>1392</sup>. On y retrouve en effet des interrogations communes comme la question de la non-directivité, de la facilitation de l'expression, une posture d'accompagnement plus que d'enseignement, le refus de la forme scolaire, etc.

En effet, à la Libération, l'éducation populaire renaît sous une nouvelle forme, enrichie des expériences traumatisantes de la guerre, de l'occupation et des fascismes. Dans la totalité du champ de l'éducation populaire, et en particulier dans ceux de la culture, la mise en place de formation pour les éducateurs est indispensable afin de faire face à la pénurie de militants formés. C'est pour résoudre ce problème qu'en octobre 1944 Jean Guéhenno met en place le corps des « instructeurs spécialisés »<sup>1393</sup>.

On peut classer les formations concernant l'éducation cinématographique en deux catégories : celles qui sont à l'initiative des fédérations habilitées à diffuser la culture par le film et celles qui sont proposées par d'autres organismes (CCR, CCCT<sup>1394</sup>, Centre régional de documentation pédagogique (CRDP)<sup>1395</sup>, CIFEC<sup>1396</sup>, Centre audiovisuel de l'École normale supérieure de Saint-Cloud, etc.). Ces deux catégories correspondent aussi plus ou moins au public visé. Dans le premier cas des fédérations, le public visé est majoritairement celui des ciné-clubs et l'enjeu est de former des animateurs compétents dans l'optique d'en faire des cadres. Certaines formations sont également organisées par des structures affiliées à une fédération. C'est le cas par exemple des Oroleis ou de l'association Film et culture<sup>1397</sup>, située à

---

<sup>1392</sup> Voir notamment LAOT Françoise F. et LESCURE Emmanuel de, *Pour une histoire de la formation*, Paris, France, l'Harmattan, 2008, 137 p.

<sup>1393</sup> LEPAGE Franck, *Les stages de réalisation : 1945-1995*, Marly-le-Roi, France, INJEP, 1996, 199 p, p. 51.

<sup>1394</sup> Centre culturel du cinéma et de la télévision, fondé par *Radio, cinéma, télévision*.

<sup>1395</sup> Centres régionaux de documentation pédagogique.

<sup>1396</sup> Stage de formation du Centre international film et culture, non daté, Centre national des archives de l'Église de France, 40\_CO\_398.

<sup>1397</sup> L'association Film et culture « connaît un formidable essor sur tout le territoire breton jusqu'aux années 1990 » L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-*

Quimper, proche de la Jac<sup>1398</sup> et adhérente à la Flec qui met en place en 1970 des stages autour de la photographie et de la chanson<sup>1399</sup> et qui introduit « une offre ponctuelle de ciné-clubs dans des salles de bourgs ruraux dont la programmation restait étroitement récréative et commerciale »<sup>1400</sup>. On pourrait également inclure dans cette catégorie les stages internationaux ayant lieu à l'étranger et en particulier ceux organisés par la Ficc, à l'instar du stage de Pisek en Tchécoslovaquie<sup>1401</sup>. La moins grande communication autour de ces stages dans les revues pourrait s'expliquer par un intérêt plus limité des animateurs locaux pour des formations sans doute plus orientées pour les cadres des fédérations.

Comme nous l'avons vu avec la question de l'animation d'un ciné-club, il y a un besoin de formation du côté des associations. Ce sont donc les fédérations et leurs groupements régionaux qui répondent en partie à cette demande. Concernant cette partie sur les formations, nous nous fondons encore une fois principalement sur les comptes-rendus et les programmes publiés dans les revues. Les comptes-rendus prennent majoritairement trois formes : la publication d'une présentation d'un formateur, le compte-rendu des formateurs ou le point de vue d'un stagiaire. Malheureusement, le traitement inégal des stages de formation au sein des revues ne permet pas une comparaison équitable entre les différentes fédérations. Si certaines revues se limitent à la publication du programme, d'autres proposent des comptes-rendus assez détaillés de ce qu'il peut s'y passer. Cependant, nous pouvons essayer d'y cerner différents enjeux et d'observer s'il y a ou non une corrélation avec les approches de l'éducation cinématographique promues par les fédérations.

## 1. La mise en place de structures de formations de formateurs

Dans le contexte de la Libération, tandis que l'élan des ciné-clubs s'amplifie, des sessions de formation sont très vite mises en place par les fédérations naissantes. Une des premières traces

---

1999), *op. cit.*, p. 404.

<sup>1398</sup> TRANVOUEZ Yvon, « L'action catholique, un échec religieux ? À propos des jacistes du Finistère » in *Militants catholiques de l'Ouest : De l'action religieuse aux nouveaux militantismes, XIXe-XXe siècle*, WACHE Brigitte (dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Histoire », 2015, p.185-196. En ligne : <https://books.openedition.org/pur/22832>.

<sup>1399</sup> « Deux stages organisés par l'association Film et culture », *Téléciné*, n° 162, mai-juin 1970, p. 1.

<sup>1400</sup> TRANVOUEZ Yvon, « L'Action catholique spécialisée de 1945 à 1965 » in *Voir, juger, agir : Action catholique, jeunesse et éducation populaire (1945-1979)*, GIROUX Bernard (dir.), Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2022, p. 27.

<sup>1401</sup> « Stage international de Pisek Tchécoslovaquie », *Téléciné*, n° 153, juin 1969, p. 1 ; « Après le congrès de la Ficc : un stage d'été en Tchécoslovaquie », *Cinéma*, n° 131, décembre 1968, p. 116-117.

que l'on a de la mise en place d'une formation d'animateur de ciné-club dans l'après-guerre est celle de Film et famille. Dès juillet 1945, face au succès grandissant des séances d'analyse de films, et sans doute à une pénurie d'animateurs venant majoritairement de Lille, Film et famille se pose la question de la formation dans l'objectif de faire émerger des animateurs locaux. La mise en place de sessions de formation permet d'augmenter le nombre d'animateurs compétents évitant à ceux de Lille de multiples déplacements dans le Nord-Pas-de-Calais. Malgré tout, la fédération du Nord ne semble pas en proposer longtemps. Dès les années 1950, ces annonces disparaissent de sa revue et laissent place aux annonces de formations organisées par des fédérations nationales plus puissantes comme la CCR ou la Flecc alors même qu'au niveau national « les stages de fédérations à l'attention des animateurs font désormais partie intégrante du paysage ciné-clubiste »<sup>1402</sup>. L'Ufocel, quant à elle, propose son premier stage, coorganisé avec l'Inspection générale des mouvements de jeunesse, en février 1947 au Centre éducatif de Sceaux à Boisy<sup>1403</sup>.

À la fin des années 1940, les formations se multiplient rapidement sur tout le territoire métropolitain. D'après Léo Souillés-Debats, les premières formations de formateurs nationales sont celles de l'ORCEL de Caen au Centre d'Éducation populaire d'Houlogate, du Centre audiovisuel de l'École Normal supérieure à Saint-Cloud qui est un stage de 3 jours organisé de 1947 à 1955, du Lycée Montaigne avec douze séances annuelles organisées pour les enseignants par l'Académie de Paris en partenariat avec l'Idhec ou encore du CRDP de Lyon<sup>1404</sup>. Ces formations de formateurs « visent essentiellement à initier les enseignants et les étudiants à la constitution d'un ciné-club au sein des établissements et non à proposer un véritable enseignement du cinéma dans les programmes scolaires »<sup>1405</sup>. Bien qu'ils apparaissent un peu partout dans les réseaux de l'Ufoleis, la fédération laïque prend conscience plus tardivement de leur importance et surtout du besoin d'une coordination nationale. En cela, elle met en avant dans un premier temps la nécessité de former les délégués régionaux afin « qu'ils assistent **tous** aux stages qui leur sont destinés »<sup>1406</sup>. Ainsi des stages sont proposés à la fois par les offices régionaux et par la fédération nationale.

---

<sup>1402</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, *op. cit.*, p. 140.

<sup>1403</sup> *Ibid.*

<sup>1404</sup> *Ibid.*, p. 431.

<sup>1405</sup> *Ibid.*

<sup>1406</sup> Souligné dans le texte. Camille Moinard, « Formation des cadres Ufoleis, Stages 1956-1957 », *Image et son*, n° 97, décembre 1956, p. 4.

D'ailleurs, d'après Nicolas Palluau, les offices régionaux de l'Ufoleis avaient mis au point deux formes de stages. Il y a en premier lieu, le stage dit d'initiation, qui se déroulait généralement sur deux jours en fin de semaine et était avant tout une discussion sur l'actualité du cinéma et le fonctionnement d'un ciné-club. Ici, la politique de ces stages diffère selon la politique des organismes régionaux. La deuxième forme est celle des stages de culture cinématographique qui peuvent prendre des formes assez diverses. La Ligue, du fait de sa puissance, met en place une hiérarchie des formations, hiérarchisation qui colle à celle des institutions de l'Ufoleis. Si nous retrouvons à la base les stages culturels organisés par les Oroleis, à son sommet nous retrouvons la formation des formateurs. De même, une autre formation, plus rare, est réservée aux meilleurs animateurs, celle du stage de réalisation<sup>1407</sup>. Léo Souillés-Debats fait le même constat<sup>1408</sup>.

Le système de formation est un système pyramidal. Chaque degré de stage doit être accompli avant de pouvoir accéder au suivant. Ainsi, le stage de 1<sup>er</sup> degré doit être accompli pour accéder au deuxième et le deuxième pour accéder au troisième. Cette hiérarchisation des stages correspond au fonctionnement mis en place par la direction générale de la Jeunesse et des Sports qui, à travers la circulaire n°371-13 de janvier 1951, « précise les conditions dans lesquelles cette direction générale organise des stages d'initiation cinématographique à l'intention des professeurs, instituteurs, animateurs de ciné-club, d'associations culturelles et de groupements de jeunesse et plus généralement de tous ceux qui voient dans le cinéma une possibilité nouvelle de développement et de l'approfondissement de la culture »<sup>1409</sup>. Celle-ci organise quatre types de stage :

- les stages préparatoires à l'échelon régional – organisés au niveau des Académies – ayant pour objectif la formation technique d'utilisation des appareils de projection, en particulier pour le 16mm,

---

<sup>1407</sup> « La hiérarchie entre culture cinématographique et réalisation est bien établie. S'exprimer par le langage cinématographique nécessite la maîtrise d'une culture de l'art. La réalisation accueille donc celles et ceux reconnus comme les meilleurs animateurs de ciné-clubs. », N. Palluau, « Former les maîtres au cinéma : les stages Ufoleis (1949-1959) », art cit, p. 242.

<sup>1408</sup> « En 1961, l'Ufoleis propose trois types de formations destinés exclusivement aux animateurs. Trois ans plus tard, la fédération en présente deux de plus : le "Stage national du 1er degré", le "Stage national de réalisation (2e degré)", le "Stage national de réalisation de films (3e degré)", le "Stage national de formation d'animateurs ciné-club d'établissements" et le "Stage national de Ciné-Enfants". » : L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 314-315.

<sup>1409</sup> P. Leglise, *Le droit du cinéma non commercial*, op. cit., p. 41.

- les stages du premier degré à l'échelon national – se déroulant à Saint-Cloud – abordant à la fois la technique (projection et prises de vues à partir d'appareil amateur) et la culture cinématographique (histoire, esthétique, langage cinématographique),
- les stages de second degré – également à Saint-Cloud – abordant les mêmes sujets que le stage précédant, mais en les approfondissant,
- les stages spécialisés qui développent une question particulière<sup>1410</sup>. Les membres des fédérations sont notamment invités à y participer dès 1948<sup>1411</sup>.

De la même manière, chaque niveau permet à l'animateur une ouverture à des savoirs et des compétences de plus en plus complexes. Le premier degré correspond culturellement à l'initiation des éléments fondamentaux du langage cinématographique et à l'analyse de l'œuvre ; au niveau pratique il aborde la rédaction de fiches filmographiques ainsi que la présentation et l'animation d'une séance de ciné-club. Au deuxième degré, le stage peut durer une dizaine de jours. On y mélange toujours théorie et pratique en abordant à la fois des questions d'histoire du cinéma, d'esthétique et d'analyse avec des pratiques de réalisation. Son but est ainsi de « parfaire la culture cinématographique de l'animateur en l'amenant à prendre conscience des conditions réelles de la réalisation »<sup>1412</sup>. Cette formation est surtout destinée aux cadres régionaux et départementaux et a pour but d'encourager la constitution de stages à l'échelle locale<sup>1413</sup>.

En juillet 1955, la Flecc développe un système de formation pyramidal à l'instar de celui adopté par la Ligue de l'enseignement, dès son premier stage à l'intention des ruraux où différentes organisations adhérentes participent<sup>1414</sup>. Cette organisation n'a en soi rien d'étonnant puisqu'elle met également en place à la même période des circuits régionaux<sup>1415</sup> permettant de prévoir des structures qui peuvent organiser des formations indépendamment et localement. Cette organisation est notamment privilégiée afin de diminuer les dépenses des associations par le biais de la mise en commun des activités. En outre, ces stages répondent à une demande due au manque de formation des animateurs pointé du doigt dans les réseaux confessionnels, particulièrement par les jacistes :

---

<sup>1410</sup> *Ibid.*, p. 41-42.

<sup>1411</sup> « Stage d'initiation cinématographique », *Film et famille*, n° 74, novembre 1948, p. 9.

<sup>1412</sup> « Mémento de l'animateur de ciné-club », *Image et son*, n° 177bis, octobre 1964, p. 34. Cité dans L. Souillès-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, *op. cit.*

<sup>1413</sup> *Ibid.*, p. 315.

<sup>1414</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, *op. cit.*, p. 363.

<sup>1415</sup> « Pour la création de circuits régionaux », *Loisirs Informations*, septembre – octobre 1958, n° 10, non paginé.



« Par-delà le problème de la programmation, excessivement portée sur l'initiation technique pour des spectateurs en quête de distraction, les organisateurs des tournées jacistes pointent surtout, dans leur autocritique, l'absence de formation des animateurs et cadres militants. Nul doute que la mobilisation des ressources humaines a été improvisée. Alors que le principe d'une présentation assurée par des ruraux s'impose peu à peu, certains jeunes se sont jetés à l'eau, sans formation aucune, après la lecture de fiches filmographiques, parfois avec l'aide de leur aumônier pour les conclusions, tandis que dans le Tarn, celui-ci a dû à l'occasion agir seul, du fait de ses qualifications supérieures sur le plan de la technique cinématographique. »<sup>1416</sup>

La Flecc propose ainsi deux types de formation de formateurs : les sessions nationales et les stages<sup>1417</sup>. Les sessions nationales d'étude sont d'une durée d'une semaine généralement la semaine de Pâque et la seconde semaine de septembre du lundi soir au samedi. Elles ont lieu en région parisienne<sup>1418</sup>. Ces sessions s'adressent aux animateurs de ciné-clubs et « cinéphiles ». La catégorie des « cinéphiles » concerne sans doute avant tout les membres les plus motivés et ceux pouvant potentiellement devenir de futurs animateurs, d'où l'intérêt de garder le contrôle sur leurs contenus.

Tandis que d'autres acteurs s'implantent sur le terrain de la formation à l'image à l'instar de la CCR, des Écoles normales de l'enseignement libre ou de la Commission nationale du cinéma à l'école<sup>1419</sup>, la Flecc propose également, pour les établissements qui n'auraient pas les moyens d'avoir accès aux six séances, des cours d'initiations à des stages de deux ou trois jours. Ce sont des stages également proposés aux ciné-clubs, associations de jeunes, groupements, cercles, etc. La Flecc fédère différentes associations catholiques qui ne sont pas forcément centrées autour du cinéma, mais qui l'utilisent dans leurs activités (Jac, Jec, Joc, etc.). À partir de 1963, elle met en place une demi-douzaine de stages du premier degré qui se déroulent à l'Inep et dans les Centres régionaux d'éducation physique et sportive (Creps) – et parfois en VVF – un peu partout en France<sup>1420</sup>. Ceux-ci sont d'ailleurs promus par *Écrans de France*<sup>1421</sup>.

---

<sup>1416</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 363.

<sup>1417</sup> « Compréhension du cinéma », *Loisirs Informations*, septembre – octobre 1958, n° 10, non paginé.

<sup>1418</sup> Des Stages organisés à Noisy-sur-Oise, au château de Bierville à Boissy-la-Rivière (occupé par Marc Sangnier entre 1921 et 1950, avant d'être repris par la CFTC), à Les Mureaux, à Gagny.

<sup>1419</sup> « Le cinéma, nouvelle discipline scolaire », *Cinéma*, n° 55, avril 1961, p. 139.

<sup>1420</sup> « Stage d'animateurs culturels », *Téléciné*, n° 113-114, décembre – janvier 1964, p. 2-3 ; « 10 stages gratuits », *Téléciné*, n° 112, octobre 1963, p. 42-43.

<sup>1421</sup> « Le cinéma et l'animation culturelle, 10 stages gratuits et... même rémunérés », *Écrans de France*, n° 309, 5 novembre 1963, p. 467.

Quant à Film et vie, elle organise les siennes pour les besoins de ses animateurs dont elle fait la promotion dans son bulletin d'information. Selon Henri de Tienda, il est nécessaire qu'une fédération aide ses adhérents à « parfaire leurs connaissances » et à « devenir capable d'apprécier un film selon ses qualités techniques et la portée de son témoignage, de manière à formuler à son sujet un avis circonstancié »<sup>1422</sup>. Ainsi, les animateurs et les spectateurs peuvent aiguïser leur « esprit critique » et former leur goût au contact de « films dignes d'intérêt »<sup>1423</sup>. Ces sessions ont lieu à l'Institut pédagogique national (IPN) au 29 rue d'Ulm à Paris<sup>1424</sup> en collaboration avec l'Association d'animation de séances pour l'éducation par le cinéma et le témoignage spirituel (Aspect)<sup>1425</sup>. C'est d'ailleurs surtout cette dernière qui a pour objet de recruter et de former les animateurs<sup>1426</sup>. À partir de 1967, le stage national se déplace en province notamment au Foyer YMCA<sup>1427</sup> de Villeneuve-lès-Avignon et est coorganisé par le Stade unioniste nîmois<sup>1428</sup>, puis dans d'autres villes comme Marly-le-Roy, Menton ou le Cap-d'Ail. Ils prennent également une autre dimension avec des invités et formateurs de l'extérieur plus « prestigieux » à l'instar de Michel Delahaye, de Michèle Drach, de Jean-Pierre Gauge, de Jean-Luc Godard, d'Alain Jomy, etc.<sup>1429</sup>. Les stages nationaux sont même « agréé[s] comme unité de valeur pour le Capase<sup>1430</sup> »<sup>1431</sup> comme pour la plupart des fédérations.

À partir de décembre 1962, face aux demandes de certains ciné-clubs, Film et vie décide de la mise en place d'un Centre de formation d'animateur, d'abord installé à la Fédération des travailleurs sociaux, puis dans les locaux de Film et vie et dirigé par Claude Grinberg. Des

---

<sup>1422</sup> Henri de Tienda, « Session de formation d'animateurs de ciné-clubs », *Bulletin de Film et vie*, n° 5, 15 décembre 1959, p. 3.

<sup>1423</sup> Henri de Tienda, « Session de formation d'animateurs de ciné-clubs », *Bulletin de Film et vie*, n° 5, 15 décembre 1959, p. 3.

<sup>1424</sup> « Réservez quelques jours... », *Bulletin de Film et vie*, n° 3, 15 juin 1959, p. 23.

<sup>1425</sup> « Année 1959-60 Session d'automne », *Bulletin de Film et vie*, n° 4, 15 septembre 1959, p. 3 ; Sans faire la promotion de stages belges Film et vie publie tout de même les conclusions du stage « Loisirs actifs par le film » organisé à Namur par le ministère de l'Instruction publique belge : « Conclusions générales du stage de Namur », *Bulletin de Film et vie*, n° 4, 15 septembre 1959, p. 12-14.

<sup>1426</sup> Henri de Tienda, « Session de formation d'animateurs de ciné-clubs », *Bulletin de Film et vie*, n° 5, 15 décembre 1959, p. 3.

<sup>1427</sup> Nous avançons ici l'hypothèse qu'après la fermeture de la FCCC, les ciné-clubs protestants (notamment ceux de la YMCA et Écran union), s'opposant dans un premier temps à Film et vie, y ont finalement adhéré, pouvant peut-être expliquer des enjeux moins liés directement à l'évangélisme à partir de la fin des années 1950.

<sup>1428</sup> « Stage de formation d'animateur », *Bulletin de Film et vie*, n° 31, octobre 1966, p. 14 ; « Un stage national de formation d'animateurs », *Bulletin de Film et vie*, n° 32, décembre 1966, p. 19.

<sup>1429</sup> « Stage de Saint-Germain-en-Laye », *Bulletin de Film et vie*, n° 37-38, décembre 1967, p. 11.

<sup>1430</sup> Certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives et à l'exercice des professions socio-éducatives créé par décret le 5 février 1970 : L. Besse, *Construire l'éducation populaire, op. cit.*, p. 62.

<sup>1431</sup> « À nos lecteurs ! », *Bulletin de Film et vie*, n° 50, mai 1972, p. 8.

sessions de formation régulières – tous les seconds vendredis de chaque mois – voient le jour<sup>1432</sup> puis se multiplient<sup>1433</sup>. Ainsi, dans les années 1970, Film et vie propose elle aussi des formations à plusieurs échelles, avec des formations courtes à la journée, des stages de week-end et des stages nationaux de longue durée (2 semaines)<sup>1434</sup>. Outre ses propres formations, elle met en avant les formations du Centre interarmées de formation d'animateur (Cifa), une école pour animateur, animées par des conseillers techniques pédagogiques et qui s'adresse aux conscrits du service militaire<sup>1435</sup>.

Nous retrouvons des stages dans toutes les fédérations, parfois organisés grâce à des partenariats. Ceux-ci répondent surtout à une demande des associations qui réclament des animateurs formés aux nouvelles approches éducatives du cinéma.

## 2. Défendre une vision du cinéma : les contenus des stages de formation

Dès 1945, Film et famille propose « une journée d'information pour les correspondants locaux ». On y retrouve de nombreuses activités qui sont par la suite également mises en place dans les stages des autres fédérations : formation à l'animation « renseignements pratiques sur la façon d'organiser une séance d'analyse de film, de diriger une critique de film, de faire une causerie », « projection d'un film et échange de vues » ; formation technique « conférence technique sur le cinéma (réalisation d'un film sous tous ses aspects », « description et visite d'appareils de projection » ; formation culturelle, politique et morale « problèmes posés par le cinéma du point de vue moral, artistique et commercial »<sup>1436</sup>. Dans une autre formation, la dimension technique est mise en avant à travers « d'exercices »<sup>1437</sup> même si l'importance de la cohésion et de la « propagande » sont également abordées<sup>1438</sup>. Ces formations ont d'ailleurs à certains moments plus des allures de réunion, d'échange autour du fonctionnement et des pratiques des sections locales que de véritables formations<sup>1439</sup>. Nous sommes déjà dans une perspective d'étude du cinéma sous ses formes culturelles et non scolaires. Un des objectifs de

---

<sup>1432</sup> « Informations », *Bulletin de Film et vie*, n° 17, décembre 1962, p. 13.

<sup>1433</sup> « Informations », *Bulletin de Film et vie*, n° 37-38, décembre 1967, p. 39.

<sup>1434</sup> « Programmes printemps-été 1970 », *Bulletin de Film et famille*, n° 47, mars-avril 1970, p. 35.

<sup>1435</sup> « Informations », *Bulletin de Film et vie*, n° 31, octobre 1966, p. 14.

<sup>1436</sup> « Correspondants locaux », *Film et famille*, n° 8, juillet 1945, p. 6.

<sup>1437</sup> « Sections d'études pour les correspondants locaux », *Film et famille*, n° 32, septembre 1946, p. 2.

<sup>1438</sup> Roger Delacroix, « Les activités de Film et famille : Session de formation », *Film et famille*, n° 33, octobre 1946, p. 8.

<sup>1439</sup> « Journée de formation pour les correspondants de Film et famille », *Film et famille*, n° 52, septembre 1947, p. 7.

ces formations pour Film et famille est de pouvoir mettre en place des discussions de qualité autour de films et de former sur les dimensions morales, artistiques et commerciales du cinéma.

Ainsi, dès 1945, les trois grands sujets communs et partagés dans les stages des fédérations sont observables dans celui de Film et famille : apprentissage technique, développement de la culture cinématographique et formation aux pratiques de l'animation. En effet, ces trois domaines sont incontournables en matière de formation. L'angle technique permet notamment à l'éducateur d'apprendre à manier un projecteur (principalement 16mm) afin de pouvoir projeter les bobines si besoin. On pense ici aux associations qui n'ont pas accès à une salle de cinéma tout équipée avec la présence d'un projectionniste professionnel. L'approche de la culture cinématographique est également essentielle pour l'éducateur afin d'avoir des bases en histoire du cinéma et en langage et analyse cinématographiques. Cette culture lui permet de mieux présenter le film. Le troisième et dernier aspect est celui de la formation à l'animation. En effet, très rapidement, les animateurs de ciné-clubs réclament de l'aide afin de mieux établir la communication entre eux et un public parfois difficile à faire participer. Mais, si nous retrouvons ces trois approches dans les stages proposés par les fédérations, nous allons voir que des différences sont encore visibles.

Concernant les stages proposés par les fédérations, ceux de l'Ufoleis et de la FFCC sont ceux qui ont sans doute été les plus étudiés jusqu'à présent et ont fait l'objet d'une documentation riche et variée probablement grâce à leurs rayonnements importants. On observe du côté de la FFCC des stages davantage orientés vers la culture cinématographique. En effet, dès 1946 est mis en place un stage qui « réunit une cinquantaine d'animateurs et propose des projections de films et d'extraits afin de constituer un "véritable cours filmé d'histoire du cinéma" » autour de conférenciers comme Louis Daquin, Jean Grémillon, Pierre Kast, Denis Marion, etc.<sup>1440</sup>.

L'une des premières mentions des stages de réalisation Ufoleis se trouve en 1950 dans un article où Maurice Cady publié dans *Ufocel informations* vante le stage de Saint-Cloud<sup>1441</sup>. Dépassant ce que l'auteur qualifie de « cinéma amateur », d'« amusement » et de « récréation », le stage propose pendant une semaine à « trente-cinq militants » d'« apprendre l'essentiel » du langage cinématographique auprès de huit professionnels : quatre caméramans et quatre metteurs en

---

<sup>1440</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 140.

<sup>1441</sup> Maurice Cady, « Stage réalisations de films de Saint-Cloud », *Ufocel informations*, avril 50, n° 32, p. 2.

scène. Dès ce premier compte-rendu, Cady affirme que l'enjeu de la formation va bien au-delà de l'apprentissage du langage et des techniques du cinéma :

« On sentait que nos militants avaient conscience de leur but réel. Ce n'était pas en soi que le cinéma les intéressait, ils y voyaient le moyen de répandre l'ensemble des idées que nous défendons. C'est de ce moyen que Brenier disait au Sénat :

“On peut l'utiliser pour le plaisir, on l'a fait beaucoup jusqu'ici, mais on devrait l'employer davantage pour l'enseignement, l'éducation et la propagande.”<sup>1442</sup> »

L'Ufocel est à ce moment-là en plein changement paradigmatique. La vision du cinéma éducateur est en train de péricliter au profit d'approches plus complexes de cinéma intégrant notamment les questions de langage et de forme, mais toujours au service d'une vision laïque. Un autre stage montre parfaitement ce changement en cours, c'est le premier stage national de l'Ufocel après-guerre qui est retranscrit dans un article de Georges Altman<sup>1443</sup>, où les militants restent cependant encore très méfiants envers certains cinémas ; les auteurs employant même des termes qui ne feraient pas tache chez des cinéphobes : « empoisonneur des foules » ; et ce malgré le fait que les films éducatifs sont tout de même jugés comme « de plates illustrations, sans vie et sans art »<sup>1444</sup>. Nous retrouvons donc notre quatuor de l'éducation cinématographique : citoyen, moral, esthétique et spirituel. En effet, ce dernier axe se vérifie dans les formations de la Flecc et de Film et vie qui n'hésitent pas à aborder des thématiques religieuses et spirituelles complètement absentes des formations laïques. C'est ce que nous montre le stage Aspect/Film et vie nommé « La recherche spirituelle est-elle d'actualité ? » organisé au Théâtre Jean Cocteau du Cap-d'Ail du 1<sup>er</sup> au 9 septembre 1974.

---

<sup>1442</sup> Maurice Cady, « Stage réalisations de films de Saint-Cloud », *Ufocel informations*, avril 50, n° 32, p. 2.

<sup>1443</sup> Marxiste diplômé de la faculté de lettre, ancien résistant et ancien membre du PCF, Georges Altman assure la rédaction en chef du journal *Libéré* puis participe à de nombreuses revues en tant que critique dont *L'Écran français*, *L'Humanité*, *Le Monde*, *Le Progrès de Lyon*, et *la Revue du cinéma*. M. Ciment et J. Zimmer, *La critique de cinéma en France*, op. cit., p. 274.

<sup>1444</sup> Georges Altman, « Souvenir de Boisy », *Ufocel informations*, mars 1947, n° 4, p. 2.



Figure 4 : Affiche de stage « La recherche spirituelle est-elle d'actualité ? », Aspect, Cap d'Ail, 1-9 septembre 1974, Archives nationales, Jeunesse et Sports ; Direction du temps libre et de l'éducation populaire ; Sous-direction de la vie associative ; Bureau associations nationales (1937-1982), 19870441/92

Concernant les stages, les contenus étaient donc globalement similaires, seule l'orientation changeait. Cependant, il y a un type de stage qui à cause de son coût et de sa difficulté de mise en œuvre s'est limité aux fédérations les plus puissantes : le stage de réalisation. Le terme « réalisation » a sans doute ici deux sens : entre « réalisation » comme le fait de mettre en scène et de tourner un film, et les stages de « réalisation », issus du dispositif de Jeunesse et Sports, et présents dans tous les domaines de l'éducation populaire (théâtre, cinéma, musique, etc.) avec pour but la constitution d'un objet à la fin. Selon Laurent Besse, ces stages de réalisation seraient ce qu'on appelle aujourd'hui des « stage-résidences » qui « s'achèvent par une réalisation commune sous la forme d'un spectacle » :

« Ils peuvent durer d'un mois à un mois et demi, avec une vie communautaire. Les plus célèbres sont ceux d'art dramatique qui donnent lieu à des spectacles entièrement réalisés par les stagiaires, de la mise en scène aux costumes en passant par le jeu. Mais on en compte également dans le domaine de la photographie, du cinéma, du folklore – les plus nombreux après le théâtre – ou encore du “Livre vivant”, technique de mise en scène d'une œuvre littéraire avec une population, promue par Jean Nazet. »<sup>1445</sup>

Ces stages de réalisation proposaient aux stagiaires de créer un film. Cette formation était faisable au troisième échelon des stages que propose l'Ufoleis.

« Après avoir validé les deux premiers stages, le troisième échelon (stage national de réalisation – 3e degré) est nettement plus long que les précédents (deux à trois semaines), afin que les stagiaires puissent réaliser des films en 16 mm, “sous la responsabilité d'un réalisateur-auteur”. S'adressant autant aux animateurs qu'aux responsables de “caméra-clubs” qui se développent progressivement au sein de certains établissements scolaires, le but de cette formation est de familiariser les participants aux “problèmes techniques et esthétiques que pose la réalisation de film” pour initier ensuite des projets de réalisations avec les jeunes adhérents des clubs de l'Ufoleis. Enfin, le stage national de formation d'animateurs de ciné-clubs d'établissements reprend un schéma quasi identique à celui du stage 2e degré pour l'appliquer à cette catégorie spécifique de clubs tandis que le stage national de Ciné-Enfants s'inspire du premier échelon pour former les dirigeants de ciné-clubs d'enfants de 7 à 12 ans. »<sup>1446</sup>

Ainsi, mis à part le cas spécial des stages de réalisation, toutes les fédérations développent leurs stages de formation d'éducateurs autour de l'apprentissage technique, de la culture cinématographique et de la formation à l'animation. Mais bien que dans une majorité des cas les formations, qu'elles soient organisées par des organismes laïques ou confessionnels, touchent globalement aux mêmes sujets (cinémas étrangers, les questions autour des genres de films, le langage cinématographique, etc.), des différences restent particulièrement visibles et redoublées par les thèmes des sessions de formation<sup>1447</sup>. Les formations confessionnelles

---

<sup>1445</sup> L. Besse, *Construire l'éducation populaire*, op. cit., p. 55-56.

<sup>1446</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 314-315.

<sup>1447</sup> Au sein de la FFCC la mise en place de thèmes particuliers pour les sessions de formation découle des



abordent quelquefois les questions spirituelles et religieuses qui ne sont pas présentes dans les programmes laïques. Henri de Tienda va même plus loin en affirmant qu'un animateur athée ne peut traiter des questions spirituelles :

« L'expérience prouve qu'il est difficile à un animateur athée de conduire correctement un débat fructueux sur ce genre de films. Ou bien l'animateur non-croyant reste étranger au fond du film et en laisse échapper l'essentiel, ou bien il se trompe du tout au tout et entraîne les spectateurs dans une impasse. Pour animer un débat intéressant sur un film religieux, il est nécessaire d'avoir recours à un animateur qui soit lui-même ouvert aux préoccupations de l'auteur du scénario et au dessein du réalisateur. »<sup>1448</sup>

Les stages sont parfois l'objet de critiques des fédérations entre elles. En effet, quelques-unes semblent appliquer de plus en plus des méthodes issues de l'enseignement scolaire. Cette position est très vite critiquée par d'autres animateurs davantage partisans d'une éducation pratique comme c'est mis en avant dans les milieux de l'éducation populaire<sup>1449</sup> :

« L'orientation du public est donc au cœur des préoccupations de ces cinéphiles, à la fois animateurs et théoriciens de ce modèle ciné-club. Hésitants entre un prosélytisme dirigiste au ton professoral et la volonté de se "laisser porter" par un public populaire, cible phare de l'"idéal ciné-clubiste", les représentants du mouvement peinent à trouver un juste équilibre. Toutefois, cette difficulté à proposer un schéma commun relève de l'échec de la constitution d'un socle de pratiques partagées par tous que de l'expression directe de la pluralité d'un mouvement qui n'a jamais véritablement constitué un ensemble homogène. »<sup>1450</sup>

D'après Léo Souillés-Debats, il y a donc bien des enjeux de distinction par l'absence d'un « socle de pratiques partagées ». Les différentes fédérations composent leurs stages selon leurs différents objectifs, c'est à dire en premier lieu en fonction des publics visés puis en fonction également des enjeux moraux et politiques, mais également pédagogiques. Ainsi l'Ufoleis souhaite transformer l'animateur en citoyen tandis que les autres fédérations (Flecc, FFCC et Unicc) se distinguent de cette approche la trouvant « trop scolaire, voire austère »<sup>1451</sup>.

Il semble alors que la Ligue s'aventure seule sur le terrain de l'éducation du citoyen en tant que telle, mettant la culture au service de l'émancipation. Cet objectif ne paraît pas correspondre aux enjeux des autres fédérations, en particulier la Flecc, la FFCC et l'Unicc si l'on en croit

---

stagiaires : « Stage d'initiation au cinéma », *Cinéma*, n° 68, juillet 1962, p. 157-158.

<sup>1448</sup> Henri de Tienda, « De la formation des animateurs », *Bulletin de Film et vie*, n° 17, décembre 1962, p. 3.

<sup>1449</sup> L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, *op. cit.*, p. 134.

<sup>1450</sup> *Ibid.*, p. 146.

<sup>1451</sup> *Ibid.*, p. 311.



Léo Souillés-Debats. C'est ce qui ressort également des comptes-rendus que nous avons étudiés. Ceux de *Cinéma*, qu'ils soient rédigés par des formateurs ou des stagiaires, insistent énormément sur les films et les discussions qui ont pu émerger. Quant à l'Ufoleis, Film et vie et la Flecc<sup>1452</sup>, il y a une plus grande prise en compte de l'ambiance des stages et de la pratique de l'animation et du ciné-club. Ainsi au niveau des sessions de formation on constate une nouvelle fois les distinctions entre les approches diverses, en particulier l'effet clivant de la formation spirituelle. Les différences d'intérêts autour de ces sujets participent à favoriser les effets de distinctions entre le quatuor des approches que l'on a déjà observé : citoyen, moral, spirituel et esthétique. En effet, l'approche de la formation par la FFCC – et probablement par l'Unicc – est plus ancrée vers la culture cinématographique, tandis que l'Ufoleis est davantage tournée vers l'éducation à la citoyenneté en mettant en avant la pratique. En outre, inutile de préciser les approches spirituelles de la Flecc et de Film et vie et morale de Film et famille.

Ces formations favorisent la reproduction de certaines visions de la culture cinématographique au travers des sujets abordés (ou non abordés), au travers d'animateurs formés dans ces réseaux qui forment d'autres animateurs dans ces mêmes réseaux... Il nous semble qu'en tant qu'outils de formation, les stages sont en outre de véritables moyens d'influence.

### 3. Des enjeux d'indépendance et d'influence des structures

Si les formations sont un parfait indicateur de nombreux facteurs idéologiques, politiques et moraux, elles sont aussi des lieux de luttes et de pouvoir. Selon Nicolas Palluau, il est clair que la stratégie de l'Ufoleis en matière de cinéma extrascolaire « vise davantage à mobiliser les troupes laïques contre l'adversaire catholique qu'à défendre une pédagogie artistique »<sup>1453</sup>. Dans cette même logique, la fédération de la Ligue garde un œil sur les formations du côté catholique. Par exemple, ses militants s'inquiètent dans *Image et son* de l'emprise que veut avoir la CCR sur les milieux catholiques et notamment sur les formations de la Flecc. Après avoir rappelé leurs griefs contre la CCR : « assurer le développement de salles paroissiales (commerciales) [...] de diffuser des fiches et des cotes, établies en fonctions de critères moraux, sans que la valeur artistique des films examinés intervienne », les laïques dénoncent l'influence de la Centrale catholique sur la formation cinématographique, rôle initialement dédié à la Flecc,

---

<sup>1452</sup> Pierre Fresil, « Quand un cinéphile rencontre un cinéphile... », *Téléciné*, n° spécial, septembre 1956, p. 9-10.

<sup>1453</sup> N. Palluau, « Former les maîtres au cinéma : les stages Ufoleis (1949-1959) », art cit, p. 246.

« d'inspiration catholique, mais indépendante de la CCR ». Il est indéniable que la Centrale a organisé une session nationale regroupant une centaine d'animateurs culturels de 47 diocèses les 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 1955. Les militants de l'Ufoleis voient dans la manœuvre de la CCR une volonté de « contrôler directement l'utilisation culturelle qui peut être faite des films qu'elle sélectionne »<sup>1454</sup>.

Les animateurs de l'Ufoleis gardent consciencieusement un œil du côté de la Centrale, qui représente ce dont ils se méfient le plus : le contrôle et la censure. Dès lors, la Flecc apparaît dans leur vision comme un rempart à cette menace. Cette fédération reconnue dans le champ des ciné-clubs et plutôt positionnée à gauche de l'échiquier politique leur semble être largement préférable à la Centrale. D'après Mélisande Leventopoulos, l'enjeu des stages de formation dans les milieux confessionnels est justement l'indépendance vis-à-vis de l'emprise de l'Église. Les différentes organisations, qui se sont créées indépendamment ou s'en sont séparées au fur et à mesure, doivent dès lors résister à des tentatives de contrôle de l'épiscopat via la CCR, qui tente de régir ce domaine afin d'imposer son point de vue moral en désuétude depuis la Libération. En ce sens, la Flecc définit son indépendance comme son « trésor le plus cher »<sup>1455</sup>. Le contrôle des stages est d'autant plus stratégique qu'ils s'adressent aux militants des ciné-clubs, mais aussi aux professeurs des écoles privées et publiques, aux militants d'associations très diverses (MJC, Action catholique, mouvement d'éducation populaire divers, etc.), et parfois même à des animateurs étrangers. Sociologiquement, les stages dans leur ensemble semblent s'adresser à des publics de jeunes et d'enseignants majoritairement. Pour un stage international de la Flecc, sur un effectif de 140, on y trouve 40 enseignants ou assimilés, 40 étudiants, 30 jeunes salariés de 18 à 25 ans, 20 animateurs professionnels de la Flecc et 10 étrangers (Belges, Suisses, Portugais, Allemands, Britanniques, Canadiens)<sup>1456</sup>. On remarque dans plusieurs comptes-rendus la participation d'étrangers souvent en provenance d'Allemagne ou du Maghreb dans les stages des fédérations françaises<sup>1457</sup>, démontrant une volonté d'influence des fédérations à l'échelle internationale. Elles participent, de fait, au rayonnement de la cinéphilie et de l'éducation cinématographique populaire française.

---

<sup>1454</sup> R. J. « La Centrale catholique s'intéresse à la formation d'animateur culturels », *Image et son*, n° 83, juin 1955, p. 4.

<sup>1455</sup> « Sept ans d'effort », *Bulletin de la Flecc*, n° 4-5, janvier 1954, p. 1.

<sup>1456</sup> « Le stage international de la Flecc », *Écrans de France*, n° 323, 5 juin 1964, p. 296-297.

<sup>1457</sup> Mireille Amiel, Raymond Lefèvre et Jacques Oger, « Après Marly 1968 », *Cinéma*, n° 130, novembre 1968, p. 113 ; l'enseignement catholique mettait également en place des sessions de formation pour les professeurs d'Afrique et de Madagascar : « Sessions pour les professeurs », *l'Écran et la vie*, n° 12, juin-août 1963, p. 2.

De manière générale, les jeunes sont souvent ceux qui sont mis en avant dans les comptes-rendus des revues. Il en est de même au niveau de la Ligue puisque les ciné-clubs de l'Ufoleis sont majoritairement des ciné-clubs scolaires, en plus du fait que les animateurs des ciné-clubs extérieurs au monde scolaire sont aussi en grande partie issus du professorat. Si la Ligue est avant tout implantée dans les milieux scolaires, elle cherche également à intégrer l'extra-scolaire<sup>1458</sup>.

En ce qui concerne l'influence sociale, politique et culturelle des fédérations et l'importance des formations dans ces stratégies de distinction et de valorisation, la question des formateurs est également intéressante. Elle permet de comprendre à quel point les fédérations peuvent s'ouvrir ou se fermer à des approches diverses du cinéma. Nous remarquons bien souvent que les formateurs sont directement issus de la fédération en question dans un contexte où « toutes ces personnes ne font de la formation qu'en sus de leur activité principale, soit sur leur temps de loisir, soit sur leur temps de travail, mais alors de manière accessoire ou exceptionnelle »<sup>1459</sup>.

Au sein de Film et famille, ce sont surtout Roger Delacroix, Bernard Taufour, Charles Verheye, Demeulenaere qui interviennent<sup>1460</sup>. À Film et vie, ce sont Rodolphe-Maurice Arlaud, Mady et Henri de Tienda qui sont incontournables ; tout comme les stages de la Flecc sont souvent animés par Pierre Acot-Mirande, Armand-Jean Cauliez, Pierre Fresil, Pierre Loubière, Marcel Roy, Gilbert Salachas, Jean-Louis Tallenay, Jean d'Yvoire ou des théoriciens à l'instar d'Amédée Ayfre<sup>1461</sup> ; ou ceux de l'Ufoleis par des militants des Oroleis au niveau local ou Gaston Bounoure, Jacques Chevallier, Direxel, Gallet, René Jonas et Marcel-Charles Lebrun à l'échelle nationale. Au sein de la FFCC, on retrouve souvent Albert Descamps (secrétaire général), Michel Flacon, René Gieure (chargé de la documentation), André Martin et Marcel Martin et André et Jean-Louis Rieupeyrou. On remarque tout de même que, peu importe la fédération, les formateurs sont très majoritairement des hommes. La seule étant Mady de Tienda qui pourrait probablement être qualifiée, dans le champ de l'éducation populaire

---

<sup>1458</sup> La ligue veut atteindre les milieux scolaires et extra-scolaire. Elle « agit donc dans l'enceinte scolaire, la salle de classe et l'école, où elle promeut l'emploi du film, et en même temps en dehors du temps scolaire où se déploie l'activité des ciné-clubs. », N. Palluau, « Former les maîtres au cinéma : les stages Ufoleis (1949-1959) », art cit, p. 243.

<sup>1459</sup> F.F. Laot, « Les formateurs d'adultes », art cit, p. 318.

<sup>1460</sup> Roger Delacroix, « Les activités de Film et famille : Session de formation », *Film et famille*, n° 33, octobre 1946, p. 8.

<sup>1461</sup> « Stages nationaux », *Bulletin de la Flecc*, n° 14-15, janvier 1957, p. 15-16 ; « Le rendez-vous de septembre », *Téléciné*, n° 67, juillet 1957, p. 1-2.

cinématographique, de « pionnière de l'éducation des adultes »<sup>1462</sup>. On remarque également que certaines personnalités – uniquement des hommes – semblent avoir acquis assez de capital symbolique pour pouvoir effectuer des formations au sein de fédérations de différentes obédiences, à l'instar de Jean Mitry, d'Henry Agel ou d'André Bazin.

Par exemple, la présence d'André Bazin, membre de Peuple et culture, mais également catholique, en tant que formateur lors du stage Ufocel de Sceaux en février 1947 montre l'ouverture dont pouvait faire preuve la fédération à cette période où de nombreux laïques pensaient surmonter la rivalité grâce aux relations tissées dans la résistance<sup>1463</sup>. Cette collaboration s'ancre dans un « partenariat » plus large entre l'Ufoleis et Peuple et culture puisqu'un bon nombre de stages sont organisés par les deux organismes. Les formateurs de l'Ufoleis sont d'ailleurs très proches de ceux de Peuple et culture comme le témoignage de Raymond Debette semble l'indiquer :

« Ils [des jeunes d'un Centre d'éducation populaire] s'intéressent à l'entraînement mental et ont, à mon grand étonnement, l'œil clair et lucide. D'autres s'initient aux mystères de la reliure et du chant choral. "Entraînement mental", "reliure", "bibliothèque", Peuple et culture ne doit pas être loin. Dumazedier et Cacérés doivent hanter les lieux.

En effet, un fort accent méridional, une petite silhouette brune et vive, c'est Cacérés. Salutations affectueuses, quelques tapes amicales sur l'épaule et je me sens déjà moins seul. Cacérés ignore tout du stage cinéma Ufoleis. Il croit cependant avoir vu Bounoure et Mitry, mais où sont-ils ? »<sup>1464</sup>

Nous l'observons, ce sont avant tout les cadres des fédérations qui assurent les formations les plus courantes. Ces replis au sein des réseaux s'effectuent après une période où ce sont les professeurs de l'Idhec qui assuraient une grande partie des formations. Ils se constatent à partir du début des années 1950 en ce qui concerne les fédérations catholiques<sup>1465</sup>.

Ainsi, il y a donc un redoublement du discours normatif des fédérations entre les formations et les revues appuyant l'importance et l'impact des jeux de distinction entre elles. De plus, la

---

<sup>1462</sup> LAOT Françoise F. et SOLAR Claudie, « Introduction - Rechercher des pionnières à la croisée des chemins de l'histoire des femmes et de l'histoire de l'éducation des adultes » in *Pionnières de l'éducation des adultes. Perspectives internationales*, LAOT Françoise F. et SOLAR Claudie (dir.), Paris, France, l'Harmattan, « Histoire et mémoire de la formation », 2018, p. 13-29.

<sup>1463</sup> J.-P. Martin, *La Ligue de l'enseignement*, op. cit., p. 250-251.

<sup>1464</sup> Raymond Debette, « Le stage Ufoleis du 2<sup>e</sup> degré à Houlgate, du 10 au 15 septembre 1954 », *Image et son*, n° 77, novembre-décembre 1954, p. 3.

<sup>1465</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 366.

distinction entre groupements confessionnels d'un côté et laïques de l'autre est ici parfaitement visible. On observe du côté confessionnel une série de formations adressées et tenues par les militants de diverses structures confessionnelles, probablement dans le cadre de l'influence que cherche à exercer la CCR. Ainsi, on observe de multiples sessions de stage regroupant les mêmes structures et formateurs issus de milieux majoritairement catholiques. On voit notamment Claude Macke (CCR), Bernard Taufour et Henri Pialat partager une tribune à propos du « cinéma et les enfants » aux Semaines sociales de Nancy en 1955<sup>1466</sup>. La même année, la Centrale catholique arrive également à les regrouper lors de la session nationale des 11 et 12 juillet traitant de l'éducation cinématographique à l'école<sup>1467</sup>. Nous y retrouvons comme conférencier Claude Macke, président de la commission cinéma du Comité catholique de l'enfance ; Antoine Vallet, fondateur de Film et jeunesse (qui devient plus tard Langage Total et adhère à la Fédération des associations de ciné-clubs) ; Marcel Roy, secrétaire général de la Flecc ; Pierre d'André, responsable culturelle de la CCR et Henri Agel. L'intégralité des fédérations catholiques est donc bel et bien représentée.

Cette même proximité s'observe dans les années 1960 du côté de Film et famille qui valorise au sein des lignes d'*Écrans de France* les sessions de formation de Montanay puis de Saint-Didier-au-Mont-D'or et Senlis organisées par le Bif autour de conférencier comme Henri Agel, Henri Lemaître<sup>1468</sup> ou Jean Collet<sup>1469</sup>. Le Bif est par ailleurs intrinsèquement lié à l'ULCC – adhérente à l'Unicc – qui en fait également la promotion en présentant ces Rencontres culturelles cinématographiques internationales, attirant des étrangers francophones, comme « un domaine très particulier de travail universitaire, de recherche intellectuelle en profondeur, dans un climat de grande fraternité, sur des thèmes humanistes du cinéma, dans un cadre admirable où le travail est facilité par la contemplation de la nature et le silence »<sup>1470</sup>.

Film et famille valorise également des Sessions culturelles et de plein air (non mixtes) de Sallanches gérées par l'abbé Collard et organisées par l'Association des rencontres cinématographiques du Mont-Blanc, rattachée à la Fédération meusienne des rencontres

---

<sup>1466</sup> « Semaine sociale 1955, à Nancy », *Écrans de France*, n° 151, juillet-août 1955, p. 15.

<sup>1467</sup> « Deux jours à Paris », *Écrans de France*, n° 151, août 55, p. 15. Étant donné la proximité des deux sessions sur le même thème, on peut légitimement se demander si une des deux revues ne s'est pas trompée ou si la session n'a pas été décalée.

<sup>1468</sup> « Saint-Didier-au-Mont-d'Or = Montanay », *Écrans de France*, n° 273, 5 mars 1962, p. 112.

<sup>1469</sup> « Le Bureau international du Film de Lyon », *Écrans de France*, n° 295, 5 mars 1963, p. 114.

<sup>1470</sup> « Quelques activités de l'Unicc : stages et rencontres », *Films et documents*, n° 141, juin 1959, p. 15.

cinématographique. Nous y retrouvons notamment Pierre d'André<sup>1471</sup> et Jacques Meillant (de *Télérama*) comme animateurs<sup>1472</sup>, mais également Jean d'Yvoire et Bernard Taufour<sup>1473</sup>. On retrouve encore une fois Bernard Taufour en tant que conférencier à Soissons lors d'une session de formation sur les techniques audiovisuelles s'adressant aux « éducateurs professionnels ou familiaux, prêtres, religieuses, enseignants, responsables de mouvements de jeunes ou d'adultes, à tous ceux qui s'intéressent à l'humanisme chrétien ». Pour ces sessions, promues aussi par *l'Écran et la vie*<sup>1474</sup>, nous retrouvons également Claude Macke, Charles Rambaud<sup>1475</sup> et Antoine Vallet<sup>1476</sup>. Film et famille fait également la promotion de sessions culturelles organisées par les Centres diocésains d'information et Loisirs et culture à l'instar de celle de septembre 1962 dans la colonie de vacances de la Croix-Rouge française au château de Saint-Vallerin ou celle des Journées cinématographiques de Gouilles auxquels Bernard Taufour avait participé en tant que conférencier<sup>1477</sup>. Les mêmes conférenciers participent à la Session nationale d'initiation et de formation d'animateurs cinéma et télévision mis en place par Vox : Jacques Meillant, Bernard Taufour, Yvon Audoin (service cinéma des Scouts de France), Pierre d'André et André Franck (directeur des émissions dramatiques de la RTF)<sup>1478</sup>.

Film et famille met en avant les stages proposés par la Flecc et notamment son stage international « Cinéma et télévision », organisé en 1964 à l'École des roches de Verneuil-sur-Avre qui réunit de nombreux conférenciers issus des milieux professionnels du cinéma<sup>1479</sup>. Elle promeut également une session culturelle organisée par Film et vie sur le thème « le cinéma aux dimensions du monde ». De plus, *Écrans de France* reprend quelquefois des articles publiés dans le *Bulletin de Film et vie*, en particulier au début des années 1960, démontrant une certaine proximité entre les deux fédérations en particulier en ce qui concerne les questions autour de la jeunesse<sup>1480</sup>. Les deux fédérations semblent également proches de l'association Hommes et

---

<sup>1471</sup> Secrétaire général de la Vox, qui participe notamment aux actions contre *La Religieuse* (voir Partie III)

<sup>1472</sup> « Mesdemoiselles, une session pour vous : Sessions culturelles et de plein air », *Écrans de France*, n° 273, 5 mars 1962, p. 113.

<sup>1473</sup> « Sessions et stages cinéma 1963 », *Écrans de France*, n° 301, 5 juin 1963, p. 256.

<sup>1474</sup> François Tagliani, « Le passé : une session, Le présent : un circuit, L'avenir : une autre session », *l'Écran et la vie*, n° 8, juillet 1962, p. 2.

<sup>1475</sup> « Une intéressante session à Soissons », *Écrans de France*, n° 279, 5 juin 1962, p. 251.

<sup>1476</sup> « Sessions et stages cinéma 1963 », *Écrans de France*, n° 301, 5 juin 1963, p. 256.

<sup>1477</sup> « Une session culturelle réussie en Côte-d'Or », *Écrans de France*, n° 285, 5 octobre 1962, p. 405-406.

<sup>1478</sup> « Session nationale d'initiation et de formation d'animateurs cinéma et télévision », *Écrans de France*, n° 308, 20 octobre 1963, p. 443.

<sup>1479</sup> « Stage international de la Flecc », *Écrans de France*, n° 317, 5 mars 1964, p. 123,

<sup>1480</sup> Henri de Tienda, « West Side Story nous concerne », *Écrans de France*, n° 283, 5 septembre 1962, p. 353 ; Rodolphe-Maurice Arlaud, « Vous pouvez tous crevez... avec mes sentiments distingués », *Écrans de France*, n° 265, 5 novembre 1961, p. 390.

cinéma, groupement de représentants d'associations très diverses, qui se développe au cours des années 1960<sup>1481</sup>. Bien qu'assez proche des milieux catholiques, Film et vie paraît particulièrement isolé en ce qui concerne les formations. De même que pour les autres fédérations, les animateurs sont souvent des cadres de Film et vie à l'instar de Henri et Mady de Tienda et Rodolphe-Maurice Arlaud.

On observe bien un effet de champ important autour d'animateurs dont le recrutement semble limité à certains milieux, même si d'autres organisations peuvent faire appel à leurs services, à l'instar des Maisons des jeunes et de la culture du Nord qui font appel à Bernard Taufour pour un stage de formation au Creps de Wattignies<sup>1482</sup>. Dans le cadre de Film et famille, le facteur de l'implantation territoriale nous semble important à prendre en compte puisque Taufour est aussi bien réclamé en France qu'en Belgique où il enseigne. Ainsi, la fédération fait la promotion de formations belges à l'exemple de la Rencontre internationale de formation cinématographique pour les jeunes.

Excepté en cas de partenariat, les fédérations ne mettent pas en avant les stages de formation des autres. Une seule fédération laïque est citée dans les colonnes d'*Écrans de France*, la FNCE<sup>1483</sup>. Ainsi, certains de ses stages de formation et de ses productions pédagogiques sont publicités au sein de la revue. À l'inverse, il n'est jamais question des formations de l'Ufoleis, pourtant la plus présente sur le terrain, ni de la FFCC. La réciproque est également vraie, bien que plus compréhensible au vu de l'action limitée de la fédération du Nord.

Les formations sont un réel enjeu de pouvoir pour les fédérations. Elles sont un révélateur de leur puissance. La puissance de l'Ufoleis – de loin la première fédération de ciné-clubs<sup>1484</sup> en termes d'adhérents et d'associations – et de ses organisations régionales en a fait une des fédérations les plus productives et régulières au côté de la FFCC en termes de formation. En plus d'organiser de nombreux stages nationaux, ceux qui étaient les plus connus et les plus populaires étaient sans doute ceux des Oroleis dont de nombreux témoignages et archives ont alimenté les travaux des chercheurs<sup>1485</sup>.

---

<sup>1481</sup> « Informations », *Bulletin de Film et vie*, n° 17, décembre 1962, p. 13.

<sup>1482</sup> « Deux week-ends de culture cinématographique », *Écrans de France*, n° 295, 5 mars 1963, feuillet.

<sup>1483</sup> « Une session réservée aux enseignants du second degré, Les rencontres culturelles de Laus », *Écrans de France*, n° 346, 20 juin 1965, p. 313.

<sup>1484</sup> L'Ufoleis a représenté au plus haut de sa puissance environ 80% des ciné-clubs selon L. Souillès-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 43-44.

<sup>1485</sup> GALLOIS Alice, « Pratiquer l'éducation à et par l'image en Midi-Pyrénées avec la Ligue de l'enseignement (1950-1970) » in *La Ligue de l'enseignement et le cinéma : une histoire de l'éducation à l'image, 1945-1989*,

On observe surtout dans le milieu des formations une véritable séparation entre les formations catholiques d'un côté qui sont alimentées par des conférenciers issus de la Flecc, de Film et famille, de la CCR, de la Fac, de la Vox, etc. et les formations des fédérations laïques de l'autre côté avec leurs propres animateurs. Ainsi, si l'Inep de Marly a bien été « l'un des principaux lieux de pèlerinage du mouvement ciné-club »<sup>1486</sup> - terme également utilisé par Michel Flacon à propos des stages de la FFCC<sup>1487</sup> - il l'a sans doute surtout été pour les animateurs de la FFCC. Même si l'Ufoleis et l'Unicc font allusion à ce lieu<sup>1488</sup> et que la Flecc y a organisé quelques stages, les autres fédérations ne sont que peu concernées au vu de l'absence de communication autour de cet institut en dehors des pages de *Cinéma*. L'Inep reste cependant un des lieux incontournables de la formation en éducation populaire dans tous les domaines. S'il y a bien un élément qui nous semble incontournable dans l'ensemble des formations, c'est l'importance de l'ambiance.

#### 4. Les formations vues par les stagiaires : des lieux d'apprentissage et de plaisir

Concernant les publics des formations, ce sont surtout les jeunes qui sont visés. Les stages « ciné-club » et « audiovisuel » de la Flecc, par exemple, s'adressent majoritairement aux jeunes de moins de 25 ans salariés pouvant bénéficier de six jours de congés payés culturels (dans le cadre de la loi Congé Cadre Jeunesse) autrement il faut justifier d'une participation depuis au moins trois ans à l'encadrement d'activités d'animation organisées pour des associations agréées Jeunesse et Sports ou, dans le cas contraire, payer la formation<sup>1489</sup>. Les stages ciné-club se penchent sur le langage cinématographique, l'étude du cinéma comme « phénomène universel », le visionnage de films et l'animation de débats tandis que le stage audiovisuel se concentre sur les questions techniques comme le montage<sup>1490</sup>. Dans celui-ci les

---

GIMELLO-MESPLOMB Frédéric, LABORDERIE Pascal et SOUILLES-DEBATS Léo (dir.), Paris, AFRHC, 2016, p. 253-276 ; GALLOIS Alice et LABORDERIE Pascal, « Filmer la cinéphilie dans les stages organisés par l'Oroleis de Toulouse (1960-1990) », in *Cycnos*, n° 34, 2018, p. 145-164 ; N. Palluau, « Former les maîtres au cinéma : les stages Ufoleis (1949-1959) », art cit ; SOUILLES-DEBATS Léo, « L'animateur de ciné-club, de l'amateur éclairé à l'expert ordinaire. L'engagement par et pour le cinéma. » in *Figures de l'engagement. Objets, formes, trajectoires*, HIGELE Jean-Pascal et JACQUOT Lionel (dir.), Nancy, France, Presses universitaires de Nancy - Éditions universitaires de Lorraine, « Salariat et transformations sociales », 2017, p. 235-257.

<sup>1486</sup> L. Souillès-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 140.

<sup>1487</sup> Michel Flacon, « Du côté de Marly », *Cinéma*, n° 40, octobre 1959, p. 109.

<sup>1488</sup> L'Unicc fait référence au stage de Marly dans les lignes de *Films et documents* : « Quelques activités de l'Unicc : stages et rencontres », *Films et documents*, n° 141, juin 1959, p. 15.

<sup>1489</sup> « 10 stages gratuits », *Téléciné*, n° 112, octobre 1963, p. 42-43.

<sup>1490</sup> « Stages de la Flecc », *Téléciné*, n° 115, février-avril 1964, non paginé.



stagiaires réalisaient eux-mêmes par équipe des montages sonores ou audiovisuels, pratique héritée de l'éducation par la création mise en avant par les milieux de l'éducation populaire que l'on retrouve également dans d'autres fédérations.

Les stages n'étaient bien sûr pas le seul moyen de formation des animateurs. De nombreuses autres ressources étaient à leur disposition : des ouvrages (manuels divers pour animer un ciné-club ou théorie du cinéma, ouvrages culturels), les revues des fédérations, les fiches filmographiques, les conférences, journées d'informations, etc. Des bibliothèques étaient généralement disponibles dans les locaux des fédérations, des groupements régionaux ou même de certains ciné-clubs<sup>1491</sup>. Cependant, le stage reste une des méthodes les plus prisées, en partie parce qu'ils favorisent la rencontre et l'échange qui sont au cœur des principes de l'éducation populaire.

Si la forme des stages est globalement similaire dans l'ensemble des fédérations, plusieurs points semblent incontournables pour les animateurs des ciné-clubs. Le premier étant sans doute le visionnage de films ; longs, moyens et courts métrages. Nombre de comptes-rendus publiés dans les revues, qu'ils soient rédigés par des formateurs ou des animateurs en formation, insistent sur l'importance du nombre de films visionnés en peu de temps. La dimension culte, ancienne, inédite ou rare des films, est généralement appréciée par les stagiaires. Ces visionnages sont suivis de discussions animées par l'un des animateurs en formation, lui permettant de se former par la pratique et de bénéficier des retours du formateur et des autres animateurs<sup>1492</sup>. Ainsi, les formations de toutes les fédérations mettent au cœur de leur programme la pratique du ciné-club qui permet à la fois l'apprentissage de l'animation et la diffusion et la discussion de la culture cinématographique.

Véritable lieu du développement de la cinéphilie, ce sont avant tout les films qui semblent marquer et qui constituent généralement une bonne partie des comptes-rendus de formation. On s'extasie sur la beauté et l'intelligence des films découverts, entraînant souvent une prise de conscience sur la puissance éducatrice et culturelle du cinéma. Il est monnaie courante qu'un grand nombre de films soient diffusés et que leur rareté soit un critère de sélection. Pour un Jean Numa Batide, le visionnage du plus grand nombre de films est la meilleure formation au

---

<sup>1491</sup> À ce sujet voir : L. Souillés-Debats, « La documentation des ciné-clubs : de la politique éditoriale des fédérations à la bibliothèque de l'animateur », art cit.

<sup>1492</sup> Henri de Tienda, « Session de formation d'animateur de ciné-clubs », *Bulletin de Film et vie*, n° 5, 15 décembre 1959, p. 4.

langage cinématographique, en particulier pour comprendre les changements d'un langage en constante évolution<sup>1493</sup>. Ainsi, cette « boulimie » cinéophile se substitue à l'établissement d'une typologie formelle des stages qui serait jugée inefficace.

Des retours des animateurs en formation, est souvent mis en avant l'importance du collectif, de l'échange et de la discussion dans le processus d'apprentissage, comme le montre notamment Pierre Viali dans son compte-rendu du stage de la Fédération Jean Vigo à l'Inep de Marly-le-Roy, ayant réuni environ soixante-dix stagiaires sur cinq jours et permis la diffusion de vingt films :

« Bon stage, je le dis sans gêne, n'ayant eu aucune part à son élaboration. Bon stage, parce qu'au pur plaisir de voir de bons films (dont certains n'apparaîtront pas, de longtemps, sur les écrans français) s'ajoutèrent de nourrissants échanges et de toniques oppositions. À nous maintenant les longs souvenirs et les silencieuses réflexions... »<sup>1494</sup>

La discussion avec les formateurs est un point important pour les stagiaires qui rencontrent souvent pour la première fois des metteurs en scène et autres professionnels du cinéma. Il en est de même avec les formateurs des fédérations avec lesquels existent de véritables liens d'« empathie », de « convivialité », de « partage de la vie quotidienne », et donc « une atmosphère chaleureuse »<sup>1495</sup> :

« Dès qu'un maigre intervalle se creuse entre deux séances, l'animateur de ciné-clubs ruraux en Seine-et-Oise échange son expérience et ses préoccupations avec un professeur de lycée qui a lancé ses élèves dans la réalisation ; un critique polonais engage la discussion avec un confrère portugais ; un étudiant de l'Idhec coince le conférencier américain et prolonge au-delà de toutes mesures l'interview amorcée dans la salle de conférences. [...] L'échange se crée, le plus naturellement du monde. »<sup>1496</sup>

Mais, c'est sans doute la discussion entre stagiaires qui semble davantage mise en avant par les stagiaires eux-mêmes, en insistant notamment quelquefois sur leur appréhension du stage<sup>1497</sup>.

---

<sup>1493</sup> Jean Numa Bastide, « ...En passant par Villeneuve-lès-Avignon », *Bulletin de Film et vie*, n° 33, mars 1967, p. 10.

<sup>1494</sup> Pierre Viali, « Un stage à vol d'oiseau... », *Jeune cinéma*, n° 9, octobre 1965, p. 40.

<sup>1495</sup> A. Gallois et P. Laborde, « Filmer la cinéphilie dans les stages organisés par l'Oroleis de Toulouse (1960-1990) », art cit, p. 6.

<sup>1496</sup> Madeleine Garrigou-Lagrange, « Les Mureaux 1961 », *Téléciné*, n° 96, mai 1961, p. 1.

<sup>1497</sup> André Santraine dit Popeye, « L'équipe et l'équipage », *Bulletin de Film et vie*, n° 46, octobre 1969, p. 19.

Cette appréhension est rapidement oubliée face à l'aspect « étudiantin » du stage qui renvoie certains travailleurs – ici un marin de l'armée – à leurs plus jeunes années :

« La “contestation” que je prévoyais, venant d'une communauté “civilisée” et de sang jeune, n'était pas pour me rassurer ; lorsqu'on est à l'eau, il faut nager ; quelle que soit l'ambiance ! Au fil des jours, je retrouvais mes vingt ans et quelques, qui ma foi ne sont pas si loin, je retrouvais, grâce à la majorité des participants, l'esprit étudiantin, je me replongeais surtout dans un univers “civil” à plein ! Surprise : il ne m'a pas semblé être “hors du coup” quant à la jeunesse du sang ; j'ai découvert des étudiants contestataires ou non auprès de qui les “mini-anciens” dont je suis ont beaucoup à apprendre quant au sérieux »<sup>1498</sup>

La période du stage permet « une acuité intellectuelle accrue, une disponibilité presque totale aux problèmes posés, et finalement une meilleure “rentabilité” de la vision du film » renforcé par le fait d'être « continuellement avec des gens qui font la même chose que vous, et qui, chance extraordinaire, ont un caractère, une formation, une expérience, une philosophie, différents des vôtres »<sup>1499</sup>. C'est ainsi un « lieu de rencontre [...] fondamental », notamment dans les temps de pause. Jean Ferreux, de *Film et vie*, nous parle ainsi des « interminables discussions qui, à Saint-Germain, se développaient tous les soirs dans les chambres – et dont l'étroitesse des couchettes ne saurait être seule responsable »<sup>1500</sup>. Dans d'autres stages, à d'autres époques et à travers des matériaux différents, on constate toujours l'importance de la dimension relationnelle à l'instar du strip-tease d'un stagiaire de l'Ufoleis dans un dortoir qui crée et renforce la cohésion du groupe<sup>1501</sup>. Ainsi, l'historiographie a sans doute minoré l'importance du lieu du dortoir comme lieu incontournable du développement de la cinéphilie ou de « sociabilité cinéphile » si l'on reprend la terminologie d'Alice Gallois et Pascal Laborderie<sup>1502</sup>. En ce sens, en effet, étant un regroupement de cinéphiles avant tout, les discussions autour des films dépassent bien souvent le cadrage horaire prévu dans le programme de formation et ainsi les temps de pause deviennent également des temps de formation et de discussions collectives. Des recherches complémentaires pourraient éventuellement mettre en lumière la place des femmes dans ces dortoirs, notamment nous éclairer sur leur possible mixité.

---

<sup>1498</sup> André Santrain dit Popeye, « L'équipe et l'équipage », *Bulletin de Film et vie*, n° 46, octobre 1969, p. 19.

<sup>1499</sup> Jean Ferreux, « L'utilité des stages d'animateurs », *Bulletin de Film et vie*, n° 32, décembre 1966, p. 2.

<sup>1500</sup> Jean Ferreux, « L'utilité des stages d'animateurs », *Bulletin de Film et vie*, n° 32, décembre 1966, p. 2.

<sup>1501</sup> A. Gallois et P. Laborderie, « Filmer la cinéphilie dans les stages organisés par l'Oroleis de Toulouse (1960-1990) », art cit, p. 7.

<sup>1502</sup> *Ibid.*, p. 1.

Certains stagiaires nous ont laissé des matériaux inestimables afin de comprendre l'ambiance de ces stages. C'est le cas de films réalisés par Michel Dédébats durant les stages de l'Oroleis de Toulouse dans les années 1970<sup>1503</sup> qui – croisés avec les comptes-rendus publiés par les revues – nous montrent des ambiances et des constructions de stages similaires dans toutes les fédérations. Si Michel Dédébat déclare à propos d'un stage à Seignosse : « c'était les vacances : la plage et le cinéma ! »<sup>1504</sup>, Film et vie fait aussi état dans son programme de « descentes à la plage entre le déjeuner et la reprise des activités à 17h » même s'il fallait « une certaine discipline pour ne pas céder trop facilement à cet appel du grand air »<sup>1505</sup>. Cette discipline, le stage de la FFCC a eu moins de difficultés à l'imposer lors d'un des stages de Boulouris de 1965 grâce au Mistral<sup>1506</sup>. Cependant, la côte n'est pas le seul pôle d'attractivité utilisé par les fédérations, puisque la FFCC – à l'instar des catholiques à Sallanches – met en place des stages « Ciné-ski » à partir de 1968 dans les communes de Flaine, du Puy-Saint-Vincent, de Pontarlier et d'Autrans<sup>1507</sup>. Quant à l'UNCC – fédéré à l'Unicc – elle organise ses Carrefours cinématographiques méditerranéens, équivalent à un stage de 1<sup>er</sup> degré, « dans une des plus belles résidences de Cannes »<sup>1508</sup>. Les stages de longue durée souvent placés sur les périodes de congés afin d'être plus attractifs pour les stagiaires s'ancrent dans une perspective d'articulation entre vacances et formations, comme ce fut également le cas pour le stage international de la Ficc en Tchécoslovaquie où se sont enchaînées les excursions organisées, les visites de châteaux, de sites historiques, de Prague et des studios de Barrandov<sup>1509</sup>.

Ainsi, « la formation n'est pas un simple lieu d'enrichissement intellectuel, mais un lieu de rencontres, d'échanges et de sociabilité, où le plaisir devient une condition d'apprentissage »<sup>1510</sup>. La passion et le plaisir sont centraux dans l'acquisition des connaissances, d'une culture cinématographique et de savoirs techniques. Bien plus que de simples anecdotes, l'ambiance des stages nous dévoile une certaine culture d'apprentissage que

---

<sup>1503</sup> A. Gallois et P. Laborderie, « Filmer la cinéphilie dans les stages organisés par l'Oroleis de Toulouse (1960-1990) », art cit.

<sup>1504</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>1505</sup> « Menton : Une expérience, une étape et une promesse ! », *Bulletin de Film et vie*, n° 46, octobre 1969, pp. 2-9.

<sup>1506</sup> Claude Sartirano, « Boulouris 65 : Le mistral et le cinéma », *Cinéma*, n° 99, septembre-octobre 1965, p. 102-103.

<sup>1507</sup> « Une nouvelle initiative de la FFCC, les stages "ciné-ski" », *Cinéma*, n° 131, décembre 1968, p. 115 ; Gaston Haustrate, « Le retour à l'ABC », *Cinéma*, n° 134, mars 1969, p. 107.

<sup>1508</sup> « Quelques activités de l'Unicc : stages et rencontres », *Films et documents*, n° 141, juin 1959, p. 15.

<sup>1509</sup> J. Courcier, « Le stage international de la Ficc », *Cinéma*, n° 140, novembre 1969, p. 102.

<sup>1510</sup> A. Gallois et P. Laborderie, « Filmer la cinéphilie dans les stages organisés par l'Oroleis de Toulouse (1960-1990) », art cit, p. 6-7.

mettent en avant les fédérations et qui, « contrairement à la cinéphilie des élites, ne se prend pas trop au sérieux »<sup>1511</sup>. C'est un point qu'exprime notamment Jean Ferreux en affirmant qu'« un stage d'amateurs (c'est-à-dire des gens qui aiment le cinéma), n'est pas un stage de philosophes ou d'esthètes, mais d'animateurs »<sup>1512</sup>. Jean-Paul Martin, dans le cadre des stages de la Ligue, insiste aussi sur ce point :

« Spécialistes par elles formées : les nombreux stages de formation d'animateurs, dans tous les domaines, sont au cœur de l'activité des Ufo et de leur capacité à recruter des cadres. Organisés pendant les congés scolaires, bénéficiant d'un encadrement bénévole ou mis à disposition ainsi que des locaux de l'Éducation nationale ou des structures héritées de Vichy (Inep, Creps...), les stages représentent, pour un coût relativement modeste, une occasion de sociabilisation affinitaire, au double sens d'affinité idéologique et de goût commun pour une même technique, particulièrement attractives pour les normaliens et les instituteurs, notamment ruraux. »<sup>1513</sup>

En outre, étant donné la place accordée à l'esprit critique et à l'émancipation lors de ces stages, les retours des stagiaires comportent aussi un certain nombre de critiques sur les formations en elles-mêmes. Gaston Haustrate, par exemple, évoque un stage de la FFCC moyennement passionnant en 1958 lors de son compte-rendu de celui de 1959 qu'il juge supérieur :

« Passionnant, c'est un qualificatif qui n'est pas précisément déplacé au terme de cette évocation du 17<sup>e</sup> stage de Marly.

Je suis d'autant plus à l'aise pour le souligner que l'année dernière ma sévérité avait eu à s'exercer, avec retenue, toutefois.

Point ou peu de réserves, cette année, dans la mesure où l'atmosphère de la session fut aussi disciplinée qu'amicale, les programmes pratiquement respectés, les présentations variées et solides, et les discussions plus qu'honorables. »<sup>1514</sup>

Certaines critiques concernent les programmes trop chargés qui font perdre des temps de repos et empêchent un travail fructueux et davantage approfondi ou la pauvreté des débats<sup>1515</sup>. Ce dernier point est notamment dû à des niveaux de formation très divers des stagiaires, certains étant des habitués et d'autres des novices, d'où la volonté des fédérations d'échelonner les formations, ce que ne manque pas de faire la FFCC<sup>1516</sup>. Jean Numa Bastide disqualifie même

---

<sup>1511</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>1512</sup> Jean Ferreux, « L'utilité des stages d'animateurs », *Bulletin de Film et vie*, n° 32, décembre 1966, p. 2.

<sup>1513</sup> J.-P. Martin, *La Ligue de l'enseignement*, *op. cit.*, p. 339.

<sup>1514</sup> Gaston Haustrate, « Le XVII<sup>e</sup> stage de la FFCC », *Cinéma*, n° 41, novembre-décembre 1959, p. 107.

<sup>1515</sup> René Gieure, « Le stage de la FFCC à Boulouris, le point de vue du stagiaire », *Cinéma*, n° 47, juin 1960, p. 139-141.

<sup>1516</sup> « Stage d'animateurs », *Cinéma*, n° 55, avril 1961, p. 156.

un stage de Film et vie, ne le considérant pas véritablement comme une formation en partie à cause d'une durée trop courte :

« Peut-on appeler ces 60 heures passées dans une salle obscure (27 films présentés, dont deux longs métrages) un stage de formation ? Je suis bien obligé de conclure négativement : nous avons tout au plus sensibilisé les participants à un certain nombre de questions importantes, et j'espère que nous leur avons donné envie de poursuivre leur recherche, d'approfondir leurs connaissances dans le domaine énoncé plus haut. »<sup>1517</sup>

Si les critiques sont parfois mis sur le compte de l'imprévisibilité (à l'instar de l'approvisionnement en film parfois perturbé<sup>1518</sup>), elles tentent surtout de faire évoluer les stages dans un dialogue entre formateurs et stagiaires. Les stagiaires sont souvent déstabilisés par l'absence de « recette » de l'animation, qui est revendiquée par les fédérations qui mettent plutôt en avant l'appropriation de l'animation par les stagiaires. Les stages sont justement également reconnus pour ces expériences pédagogiques et pour cette avancée sur un terrain méconnu. La projection de films jugés mauvais ou comme des « navets », est un bon exemple d'expériences désagréables qui fait pourtant progresser sur la conception de ce qu'est un bon film et pouvant déboucher sur des débats approfondis sur des concepts tels que la « politique des auteurs »<sup>1519</sup>. Plus que des connaissances, les formations tentent de transmettre un savoir-être qui passe en partie par l'imprévisibilité des stages et les personnalités des stagiaires.

Ainsi les stages de formations des animateurs répondent à des besoins précis qui dépassent le simple développement des compétences. Ce sont des lieux de transmissions de visions particulières du cinéma et de ses enjeux éducatifs et dans le même temps des espaces importants de cohésion au sein des fédérations. De fait, elles sont l'objet d'enjeux de pouvoir. Néanmoins, les stages ne sont pas les seuls outils aux mains des fédérations pour former des animateurs compétents.

---

<sup>1517</sup> Jean Numa Bastide, « ...En passant par Villeneuve-lès-Avignon », *Bulletin de Film et vie*, n° 33, mars 1967, p. 9.

<sup>1518</sup> Jean-Claude Allais, « De Renoir 1927 à Rivette 1960... le 19<sup>e</sup> stage national de la FFCC », *Cinéma*, n° 50, octobre 1960, p. 110-112.

<sup>1519</sup> Mireille Amiel, Raymond Lefèvre, Jacques Oger, « Après Marly 1968 », *Cinéma*, n° 130, novembre 1968, p. 109-116.

### C. Les revues des fédérations : des dispositifs pédagogiques à part entière

Si les plus petites fédérations regroupent une vingtaine de ciné-clubs, les plus grandes fédérations peuvent en regrouper des centaines (et des milliers dans le cas de l'Ufoleis). Il est donc primordial de constituer des moyens de communication efficaces. Outre les correspondances dont nous n'avons aujourd'hui que peu de traces, notamment de celles entre les animateurs et les fédérations, la majeure partie des archives des fédérations ayant disparu, les fédérations communiquent en très grande partie à travers des bulletins d'information, mais aussi d'ouvrages et de publications diverses<sup>1520</sup>. En outre, les ciné-clubs eux-mêmes en éditent. On peut notamment citer le bulletin mensuel du Ciné-club roannais qui a nourri l'ouvrage de Bernard Souche<sup>1521</sup>. Ces différentes publications sont également des moyens d'éducation et de formation des adhérents et animateurs de ciné-clubs. Il nous paraît dès lors intéressant de nous attarder davantage sur les formats et les contenus des revues et sur la question de la critique de film qui nous semble être au cœur de leurs ambitions d'éducation et de formation.

#### 1. Les revues : démocratisation d'un moyen de communication, d'information et de formation

Le premier des bulletins à paraître après-guerre est le bulletin de Film et famille qui prend la suite de la revue clandestine *Caméra* en 1945. S'adressant majoritairement aux animateurs et adhérents, la revue ne revendique pas qu'un simple bulletin d'information, mais également un véritable instrument d'éducation à travers les nombreuses critiques dont Film et famille vante l'exhaustivité – du moins concernant les sorties lilloises – mais également grâce aux nombreux articles d'information et de culture cinématographique. Afin de toucher un public plus large, la revue tente de jouer sur les codes du « magazine populaire non confessionnel » et propose une alternative populaire à la « presse à scandales » et soucieuse du devenir des acteurs<sup>1522</sup>.

*Ufocel informations*, quant à elle, apparaît en mai 1946 et prend officiellement la suite de *la Revue du cinéma éducateur* publiée entre 1935 et 1939. Selon Philippe Bourdier, c'était une

---

<sup>1520</sup> Pour aller plus loin sur la question des ouvrages voir L. Souillés-Debats, « La documentation des ciné-clubs : de la politique éditoriale des fédérations à la bibliothèque de l'animateur », art cit.

<sup>1521</sup> B. Souche, *L'aventure du Ciné-club, 1953-1970*, op. cit.

<sup>1522</sup> M. Leventopoulos, « Entre croisade morale et cinéphilie populaire, l'association de spectateurs Film et famille », art cit, p. 159-160.

revue qui « s'adressait aux enseignants de l'après-guerre membres de l'Union française des offices du cinéma éducateur laïque »<sup>1523</sup>. Du côté de la FFCC, *Ciné-club* paraît pour la première fois en octobre 1947. Cependant, les activités de ses ciné-clubs étaient couvertes par la rubrique du Carnet du club-trotteur dans *l'Écran français*. Cette revue s'inscrit « dans le sillage des revues intellectuelles d'avant-guerre » en poursuivant le travail de légitimation artistique du cinéma<sup>1524</sup>.

Il faut attendre 1950 pour que le premier numéro relié de *Téléciné* voit le jour : le numéro 21. Il prend la suite de publications de fiches filmographiques qui constituent les vingt premiers numéros. En outre, dans les années 1960, la Flecc propose une deuxième revue nommée *Chanson*<sup>1525</sup>. En ce qui concerne Film et vie, il faut attendre le 1<sup>er</sup> octobre 1958 pour qu'apparaisse son premier bulletin interne. Entre-temps, la FCCC édite le sien à partir de novembre 1954 puis, la même année, est prise la décision de créer une revue trimestrielle de 16 pages : *Études cinématographiques*<sup>1526</sup>. À partir du numéro 16, cette revue propose des numéros thématiques autour de réalisateurs. La Fac, quant à elle, ne possède pas véritablement de revue. Seul *l'Écran et la vie*<sup>1527</sup>, bulletin de la « fédération des activités audiovisuelles de l'enseignement libre »<sup>1528</sup>, tenu notamment par Antoine Vallet et proche de l'association Film et jeunesse<sup>1529</sup> pourrait véritablement se rapprocher des objectifs de la fédération (à laquelle Film et jeunesse est affiliée). Cette revue évolue en même temps que l'association qui la porte puisqu'en 1969 la revue devient *Langage total*. Ce n'est que bien plus tard, en 1977, qu'on trouve les traces d'un bulletin interne à la Fac nommé *Ciné-Fac*<sup>1530</sup>. Quant à la FFCCJ, elle reste assez longtemps proche de la FFCC. Elle prend de plus en plus d'indépendance à la fin des années 1950 et au début des années 1960. À l'occasion elle change de nom pour devenir la

---

<sup>1523</sup> P. Bourdier, *Éducation et formation par le cinéma*, op. cit., p. 17.

<sup>1524</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 27.

<sup>1525</sup> « Au service des loisirs et de la culture », *Téléciné*, n° 135, novembre 1967, p. 1-16.

<sup>1526</sup> « Compte-rendu de l'assemblée générale du 26 juin 1954 », *Bulletin de liaison et d'informations de la Fédération centrale des ciné-clubs*, n° 1, novembre 1954, p. 2 ; *Études cinématographiques*, n° 16, décembre 1957. Aujourd'hui, seul deux numéros de la revue *Études cinématographiques* sont accessibles à la Cinémathèque de Toulouse (n° 16 et 18) les autres numéros sont encore difficilement trouvables : <https://www.sudoc.fr/224552201>.

<sup>1527</sup> La revue s'appuie sur une association du même nom ayant, entre autres, pour président Ernest Gauthier, pour trésorier, Mgr Descamps (également secrétaire général de l'enseignement libre) et pour vice-président Antoine Vallet de Film et jeunesse : « Assemblée générale », *l'Écran et la vie*, n° 2, octobre-décembre 1960, p. 3.

<sup>1528</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 388-389.

<sup>1529</sup> FAURIE-ROUDIER Albertine et VALLET Antoine, « Langage total », in *Communication et société*, n° 9, janvier 1983, « Unesco », p. 144.

<sup>1530</sup> *Ciné-Fac*, n° 2, janvier 1977.



Fédération Jean Vigo et publie la revue, qui paraît encore aujourd'hui, *Jeune cinéma*, en septembre-octobre 1964. Cette publication constitue un véritable « pari » pour les militants<sup>1531</sup>.

À l'instar de la Fac, l'Unicc ne possède pas sa propre revue, mais bénéficie des revues des fédérations qui la constituent. Ainsi, *Films et documents* de la FNCE et *Inter-ciné* de l'Iccso permettent de diffuser des informations au sein du réseau de la confédération. D'autres fédérations habilitées ne possèdent tout simplement pas de revues (du moins connues à ce jour). Plusieurs éléments peuvent expliquer ce choix. Ce sont souvent des fédérations assez petites en termes de nombre de ciné-clubs adhérents qui auraient plus de difficultés à dégager un budget pour l'impression d'une publication et pour la diffusion. En outre, les fédérations se lisaient entre elles et, face à la multiplicité des revues de cinéma, des ciné-clubs, des groupements régionaux et des fédérations de ciné-clubs, il est probable que cette documentation suffisait à certaines fédérations qui ne voyaient pas de raisons d'en éditer une nouvelle (d'ailleurs certaines se plaignent que leur bulletin ne soit même pas lu par leurs propres membres et animateurs<sup>1532</sup>). On peut par exemple penser à la CRCC qui, proche de l'Ufoleis, devait profiter d'*Image et son*. Il est plus complexe de comprendre la stratégie mise en place par la FCJJCJ étant donné le manque d'information disponible sur cette fédération.

D'ailleurs, la plupart des revues des fédérations font également la promotion d'autres revues, parfois d'autres fédérations, qui leur semblent intéressantes. Par exemple, la Flecc fait la promotion des *Cahiers du cinéma* et de *Cinéma*<sup>1533</sup> tandis que l'Ufoleis met en avant *Positif* et *Cinéma* face aux *Cahiers du cinéma* jugé dans une « impasse d'un formalisme systématique et vain ! »<sup>1534</sup>. *Film et famille* valorise la *Revue catholique internationale du cinéma* de « très haute tenue » et *Téléciné* dont la documentation est « intéressante », mais elle marque tout de même sa différence avec les autres revues qualifiées de « superficielles », « anodines », « artificielles » très souvent « à déconseiller »<sup>1535</sup>. Plus étonnamment, elle tient en estime *l'Écran français* réservé aux « cinéphiles » qui comporte de « bons articles techniques » et

---

<sup>1531</sup> « Une revue, un pari », *Jeune cinéma*, n° 1, septembre-octobre 1964, p. 1-2.

<sup>1532</sup> Jean Ferreux, « Aux champs », *Bulletin de Film et vie*, n° 36, octobre 1967, p. 2 ; Jean Ferreux, « De l'indifférence », *Bulletin de Film et vie*, n° 37-38, décembre 1967, p. 2 ; Jean Ferreux, « Il n'est pire sourd... », *Bulletin de Film et vie*, n° 39, février-mars 1968, p. 2.

<sup>1533</sup> Georges Sallanches, « Les ciné-clubs et les revues de cinéma », *Loisirs informations*, n° 4, mars-avril 1957, non paginé.

<sup>1534</sup> Jean Rougerieux, « La revue des revues », *Image et son*, n° 89, février 1956, p. 6.

<sup>1535</sup> À déconseiller : *Ciné-digest*, *Cinémonde*, *Ciné-revue*, *Mon Film* ; à déconseiller aux jeunes : *Ciné-miroir*, *Film magazine*, *Votre cinéma*.

« évite de tomber dans la niaiserie et l'artifice », mais dont la « tendance politique discrète » (communiste) est tout de même « regrettable »<sup>1536</sup>.

Les revues de fédérations s'adressent en premier lieu aux animateurs des ciné-clubs avant de peu à peu étendre leur diffusion aux membres des ciné-clubs puis au grand public. En effet, si *Film et famille* et l'Ufocel ont commencé par diffuser un bulletin interne, la *Flecc* quant à elle s'est d'abord concentrée sur les fiches filmographiques. Même dans le cas de la revue *Ciné-club* qui prend l'allure d'un véritable journal dès ses premiers numéros, du même type que *l'Écran français*, c'est une revue qui a dû en premier lieu s'adresser à un public cible : les animateurs et les adhérents de ciné-clubs<sup>1537</sup> auxquels les revues rendent parfois des comptes<sup>1538</sup>. Cependant, ce n'est pas forcément vers ces revues officielles que se tournent en premier lieu les adhérents, illustrant une fracture entre deux lectorats<sup>1539</sup>. Ces revues se constituent peu à peu une légitimité. Elles s'adressent de plus en plus aux membres des ciné-clubs, du moins pour celles qui ne s'adressaient au départ qu'aux animateurs, puis au grand public. *Film et famille*, par exemple, inclut peu à peu des illustrations et de la couleur afin de s'adresser plus largement au « public familial »,<sup>1540</sup> notamment les parents (le lectorat nous semble cependant être constitué majoritairement des mères de famille<sup>1541</sup> probablement dû au rôle traditionnel de l'éducation des enfants qui leur est attribué).

C'est dans la même optique de « propagande » que la fédération veut continuer à diffuser sa revue auprès du grand public, et insiste pour que ses lecteurs en fassent la promotion. De la même manière, l'Ufocel change le nom de sa revue en novembre 1951 pour *Image et son* dans l'optique de s'adresser au plus grand nombre en ayant un titre moins « hermétique », qui « constituait une gêne évidente » tandis que la clientèle du bulletin a explosé. De la même manière, d'après Marcel-Charles Lebrun<sup>1542</sup>, l'Ufocel veut donner « un titre traduisant plus clairement l'activité de notre section technique », semblant annoncer le changement de paradigme au sein de la fédération laïque qui délaisse peu à peu l'éducation par le cinéma<sup>1543</sup>.

---

<sup>1536</sup> « Valeur des revues de cinéma », *Film et famille*, n° 85, septembre 1949, p. 5.

<sup>1537</sup> « Abonnement de propagande réservé aux adhérents des ciné-clubs », *Ciné-club*, n° 2, novembre 1947, p. 7.

<sup>1538</sup> « Numéro spécial ? », *Téléciné*, n° 98, août-septembre 1961, p. 2.

<sup>1539</sup> L. Souillès-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, *op. cit.*, p. 185.

<sup>1540</sup> Roger Delacroix, « S'adapter », *Film et famille*, n° 31, septembre 1946, p. 2.

<sup>1541</sup> Cette hypothèse vient notamment d'une grande présence des femmes dans les rubriques du courrier des lecteurs.

<sup>1542</sup> Marcel-Charles Lebrun est commissaire général de l'Ufocel et directeur du Musée pédagogique : Marcel-Charles Lebrun, « Où en est le cinéma d'enseignement ? », *Ufocel informations*, n° 4, mars 1947, p. 4 ; Marcel-Charles Lebrun, « Image et son », *Image et son*, n° 46-47, novembre 1951, p. 2.

<sup>1543</sup> LABORDERIE Pascal et SOUILLES-DEBATS Léo, « L'Ufoleis, le cinéma éducateur et les ciné-clubs : une

Celui-ci entraîne la modification du nom de l'Ufocel pour Ufoleis, qui a lieu deux ans après, laissant désormais le sujet du cinéma scolaire aux militants de la FNCE. Le titre *Image et son* traduit aussi l'ambition des rédacteurs d'élargir leur programme « en y inscrivant la télévision »<sup>1544</sup>.

La FFCC change la formule de sa revue en novembre 1954 qui devient *Cinéma* dans l'objectif de proposer un « organe qui puisse approfondir encore, et davantage actualiser son action »<sup>1545</sup>. À l'instar d'*Image et son*, cette nouvelle revue a pour ambition de s'adresser à un « public plus large » afin de prolonger « l'effort collectif de réflexion et de critique des ciné-clubs ». *Cinéma* semble cependant rester sur des questions cinématographiques sans étendre son champ de réflexion à la télévision, et met un accent tout particulier sur « la défense et l'illustration du cinéma français »<sup>1546</sup>. Cependant, c'est la FFCC, avec *Cinéma*, qui « ouvre la marche d'un processus de transition de la presse ciné-club »<sup>1547</sup> en se démarquant clairement de la forme des autres revues de fédération de ciné-clubs pour adopter une forme plus « grand public »<sup>1548</sup>.

En 1955, c'est Film et famille qui change le nom de sa revue pour *Écrans de France*. À ce moment-là, elle semble s'autonomiser légèrement – marquée probablement par le point de vue de son rédacteur en chef, Bernard Taufour – et s'éloigne des préoccupations de la fédération Film et famille<sup>1549</sup>. La revue définit en 1960 trois principes fondamentaux et récurrents caractérisant ses propres intentions (sans faire référence aux ciné-clubs toujours en activité) : information, formation et action<sup>1550</sup>. L'annonce d'une convergence avec l'association Hommes

---

rencontre par et pour le cinéma » in *La Ligue de l'enseignement et le cinéma : une histoire de l'éducation à l'image, 1945-1989*, GIMELLO-MESPLOMB Frédéric, LABORDERIE Pascal et SOUILLES-DEBATS Léo (dir.), Paris, AFRHC, 2016, p. 15-27., p. 22.

<sup>1544</sup> Marcel-Charles Lebrun, « Image et son », *Image et son*, n° 46-47, novembre 1951, p. 2.

<sup>1545</sup> « En guise de présentation », *Cinéma*, n° 1, novembre 1954, p. 3.

<sup>1546</sup> « En guise de présentation », *Cinéma*, n° 1, novembre 1954, p. 3.

<sup>1547</sup> L. Souillès-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club, op. cit.*, p. 331.

<sup>1548</sup> À propos des revues, voir Annexes / Corpus de sources / I. Les publications / A. Les revues des fédérations

<sup>1549</sup> Cette légère séparation entre la revue et la fédération pourrait également découler d'un différend entre Bernard Taufour et Roger Delacroix concernant une différence de salaire. Une des solutions proposées était d'embaucher les deux en tant que responsables dont un s'occuperait de la revue et le second des activités de la fédération. Échange épistolaire entre Tirloy, Delacroix et le diocèse, Archives du diocèse de Lille, fond 8K9.

<sup>1550</sup> « La page de l'action cinématographique dans la cité, l'action positive », *Écrans de France*, n° 242, 20 octobre 1960, p. 392 ; « Coup d'œil d'ensemble », *Écrans de France*, n° 269, 5 janvier 1962, p. 3. Voir Annexes / Corpus de sources / II. Les articles.

et cinéma<sup>1551</sup> en 1961<sup>1552</sup> et l'envie de dépasser le lectorat des ciné-clubs expliquent sans doute, en partie, l'absence de références aux agissements de la fédération.

La revue instaure alors ses propres objectifs éducatifs indépendamment des activités de Film et famille, mais correspondants toujours à l'idéal familial, pédagogique et d'ouverture que promeut la fédération. Mais, de la même manière que pour l'Ufocel, la fédération lilloise s'inscrit dans une optique d'intégrer la télévision au côté du cinéma dans ses sujets de prédilection et s'inscrit également dans un contexte de diffusion accru de sa revue – mais également dans le cadre d'une politique d'implantation à l'échelle nationale – qu'il faut encourager. En outre, ce changement permet à la fédération à la fois de réaffirmer ses ambitions et de redéfinir le public visé :

« Pour lui permettre de faire face à une diffusion qui monte et qui doit atteindre tous les milieux, de toutes les régions de France, le titre a été changé. [...] Rien ne change à notre politique d'assainissement du cinéma, à notre désir de contribuer à la culture cinématographique du public en permettant à cette grande industrie une extension d'autant plus grande que son message, que son rôle social seront plus valable [sic]. Nous le faisons avec un esprit ouvert, libre, indépendant dans dénigrement et critique systématique. Nous sommes au service des jeunes, de leurs parents qui voient dans le cinéma "l'amuseur public n°1" et un moyen de culture. »<sup>1553</sup>

Même si les stratégies mises en place par ces trois revues semblent être les mêmes, elles ne s'adressent cependant pas aux mêmes publics et n'adoptent pas les mêmes approches. Ainsi, la démocratisation de ces bulletins dépend fortement des enjeux donnés aux publications. Ces stratégies ne sont pas partagées par toutes les revues. Film et vie, par exemple, souhaite que son bulletin reste « un élément de travail » et ne veut pas qu'il quitte la fédération pour devenir « un nouvel organe cinématographique »<sup>1554</sup>.

Globalement, les revues des fédérations traitent de nombreux sujets cinématographiques. Les bulletins, adressés surtout aux animateurs, abordent des questions techniques pour mettre en

---

<sup>1551</sup> « L'association Hommes et cinéma groupe plus d'une douzaine de mouvements nationaux d'adultes, de jeunes, d'organismes divers partageant l'amour au cinéma et le prouvant en soutenant l'exploitation de deux films par an, sélectionnés par les administrateurs. » dans « *Tout l'or du monde* vu par Hommes et cinéma », *Écrans de France*, n° 264, 20 octobre 1961, p. 372.

<sup>1552</sup> « Hommes et cinéma a choisi *Écrans de France*, Convergence », *Écrans de France*, n° 268, décembre 1961, p. 458.

<sup>1553</sup> « Notre revue depuis un an... », *Écrans de France*, n° 145, janvier 1955, p. 3.

<sup>1554</sup> « Ce bulletin qui est votre... », *Bulletin de Film et vie*, n° 19-20, juin-septembre 1963, p. 2 ; « Nous ne sommes pas morts », *Bulletin de Film et vie*, n° 21, février 1964, p. 2

place des projections, en particulier dans *Ufocel informations* qui met la « technique au service de la pédagogie »<sup>1555</sup>. Ils proposent aussi de la documentation à propos des films – au travers des fameuses fiches filmographiques – mais aussi sur le langage et la culture cinématographique. Ces bulletins abordent également des questions d’organisations associatives (comptes-rendus de réunion et d’assemblée générale, mise en place de service, etc.) et informent sur l’actualité législative en ce qui concerne le secteur non commercial. Elles abordent aussi des questions plus théoriques liées à l’enseignement par et au cinéma. *Ufocel informations* a notamment pour ambition de « promouvoir un double objet didactique (l’enseignement par le cinéma, l’enseignement du cinéma), la conception de la revue est gouvernée par la recherche d’un idéal de politique culturelle et éducative »<sup>1556</sup>. La critique de films garde cependant une place de choix dans toutes les revues.

## 2. Pour une critique de cinéma éducative

Outre l’amélioration de la forme – en ajoutant davantage de couleur et de photos – ce qui est mis en avant au fur et à mesure de la transformation des revues est l’actualité cinématographique notamment par le biais de la mise en place de rubriques de critiques de films. La critique au sein des revues des ciné-clubs n’est pas un sujet mineur pour un mouvement qui est à l’origine « des cinq revues cinématographiques les plus importantes (par leur impact et leur durée) de toute l’histoire de la critique française »<sup>1557</sup>. Leur impact est autre que ceux des *Cahiers du cinéma* ou de *Positif* puisqu’elles « reflètent en fait les besoins de ces mouvements d’éducation du public et ne peuvent pas se comporter en revues de chapelles réservées à quelques initiés puisque leur but est au contraire, de faire aimer le cinéma de qualité au plus grand nombre de spectateurs »<sup>1558</sup>. Si pour Léon Moussinac, la critique est un moyen d’émancipation<sup>1559</sup>, il n’est dès lors pas étonnant de voir les revues des fédérations s’emparer de la critique cinématographique. Ainsi, dès les années 1950, elles proposent « une posture critique singulière »<sup>1560</sup>.

---

<sup>1555</sup> P. Bourdier, *Éducation et formation par le cinéma*, op. cit., p. 129-137.

<sup>1556</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>1557</sup> PREDAL René, *La critique de cinéma*, Paris, France, Armand Colin, 2004, 127 p, p. 36-37.

<sup>1558</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>1559</sup> VIGNAUX Valérie, « Léon Moussinac, critique de cinéma ou intelligence d’un art vivant » in *Léon Moussinac : critique et théoricien des arts*, VIGNAUX Valérie et ALBERA François (dir.), Paris, France, AFRHC, 2014, vol. 2/2, p. 7-25.

<sup>1560</sup> SOUILLES-DEBATS Léo, « Le mouvement ciné-club et la revue *Jeune cinéma* : esquisse d’une critique qui se

Outre le fait que les critiques permettent d'attirer davantage de lecteurs par le biais de l'actualité, elles favorisent la construction d'une cinéphilie commune entre la revue et ses lecteurs. À un niveau plus pragmatique, la critique permet de mettre au courant très rapidement les animateurs sur les futurs programmes qui leur sont proposés. Par le fait qu'elle informe (renseigner), communique (toucher un lectorat, influencer ses choix en matière de spectacle) et exprime (faire œuvre de création et d'implication personnelle)<sup>1561</sup>, la critique construit un système de légitimation d'œuvre et qui permet d'éclairer sur les choix qui sont faits dans les catalogues.

De plus, la critique fait partie du travail des fédérations que ce soit sous forme d'articles en réaction à l'actualité des salles ou sous forme de fiches filmographiques plus analytiques et détaillées. Ainsi, une majorité des fédérations s'ancre consciemment ou non dans la lignée des réflexions qu'a portées Bazin dans *la Revue internationale du cinéma* ou *Cinéma*<sup>1562</sup>. Celui-ci théorise d'ailleurs cette branche de la critique en la qualifiant de « tendance scientifique de la critique » qu'il rattache à l'éducation par le cinéma et aux mouvements ciné-clubs<sup>1563</sup>. Dès lors, le positionnement en faveur d'une critique éducative ne peut pas s'exprimer sans la mise en place d'une forte distinction avec d'autres pans de la critique. En effet, les fédérations se positionnent surtout par rapport aux *Cahiers du cinéma* qui sont alors le parangon de la critique esthète bourgeoise, permettant de réfléchir au sens que l'on donne à l'écrit critique.

Si *Film et famille* a toujours été portée sur la critique des dernières sorties – dans la lignée de la mission de l'Adic –, c'est beaucoup moins le cas pour *Ufocel informations* qui ne possède qu'une rubrique pouvant s'en approcher : le « Compte-rendu de la Commission de vision ». Celle-ci a pour but « d'examiner tous les films provenant des circuits commerciaux et de déterminer si ceux-ci peuvent être présentés dans nos organismes, aux enfants et aux parents »<sup>1564</sup>. On est ici assez proche de ce que propose *Film et famille* à la même époque même si, contrairement à la revue lilloise, ils se contentent d'une sélection sans imposer de « motif de rejet pour les autres ». Cette rubrique, sans être vraiment rédigée, publie surtout des

---

voulait populaire » in *Le texte critique : expérimenter le théâtre et le cinéma aux XXe-XXIe siècles*, VIGNAUX Valérie et CHENETIER-ALEV Marion (dir.), Tours, Presses universitaires François-Rabelais, « Iconotextes », 2013, p. 153-166.

<sup>1561</sup> R. Prédal, *La critique de cinéma*, op. cit., p. 10.

<sup>1562</sup> L. Le Forestier, *La transformation Bazin*, op. cit., p. 324.

<sup>1563</sup> *Ibid.*, p. 325.

<sup>1564</sup> « Commission de vision », *Ufocel informations*, n° 1, mai 1946, p. 4.

informations d'ordre technique (acteur, nationalité, durée, etc.) et des évaluations sur les valeurs morales et techniques. Selon Philippe Bourdier, la dimension éducatrice est évidente :

« ces fiches par leur brièveté, par leurs rubriques récurrentes, par leurs jugements arbitraires assumés se présentent comme des indications à montrer des films et comme des aide-mémoires ; non point comme une présentation laudative des films censée susciter un plaisir de voir chez autrui. C'est donc un point de vue éducateur qui prévaut dans l'appréciation des films et qui englobe les autres valeurs. »<sup>1565</sup>

Elle s'arrête cependant à partir du numéro 14. Si les films d'actualité peuvent être abordés par le biais d'articles, il n'y a plus de rubrique spécialement consacrée, la revue mettant en avant ses fiches filmographiques. La rubrique tenue par Jacques Chevallier « Les films du mois » en février 1956, puis renommée « Les films nouveaux » en avril 1957 fait office de renouveau de l'actualité cinématographique critique dans la revue. Cette dernière est tenue par plusieurs contributeurs en partie issus de la « nouvelle génération de critique »<sup>1566</sup> : Guy Allombert<sup>1567</sup>, Jacques Chevallier<sup>1568</sup>, François Chevassu, Jean Rougerieux, François Tranchant<sup>1569</sup> et Filmophile<sup>1570</sup>. Plus globalement, la critique de revues des fédérations permet l'accueil et l'expression de jeunes critiques qui, pour certains, accèdent progressivement aux comités de rédaction<sup>1571</sup> et à leur professionnalisation.

Du côté de *Téléciné*, la critique a pris place à côté des fiches filmographiques à partir du numéro 35 en 1953. Ses analyses plus « sommaires » dont le but est avant tout de donner une « idée générale » portent généralement sur des films qui ne « nécessitent pas de commentaires plus étendus ». Mais la volonté de la revue est surtout de coller au plus près à l'actualité cinématographique et éventuellement de repérer des films importants avant d'en dresser une fiche filmographique<sup>1572</sup>.

S'il y a une sélection des films à traiter au sein d'*Image et son*, de *Téléciné* et de *Cinéma, Film et famille*, quant à elle, a l'ambition d'être exhaustive, du moins sur les films qui sortent sur les écrans lillois<sup>1573</sup>. Elle conçoit ce travail de diffusion d'informations sur les films comme un

---

<sup>1565</sup> P. Bourdier, *Éducation et formation par le cinéma*, op. cit., p. 104-105.

<sup>1566</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 331.

<sup>1567</sup> A également contribué à *Libération* (1958-1960), *Télé revue* (1956-1961), *la Cinématographie française* (1960-1966), *le Populaire de Paris* (1958-1969), *Arts* (1962-1967) et *Télé 7 jours* (1965-1967). M. Ciment et J. Zimmer, *La critique de cinéma en France*, op. cit., p. 274.

<sup>1568</sup> À également contribué à *Cinéma* en 1957, puis à *Jeune cinéma* entre 1991 et 2020.

<sup>1569</sup> À également contribué à *Cinéma* entre 1958 et 1960.

<sup>1570</sup> « Les films nouveaux », *Image et son*, n° 101, avril 1957, p. 14-15.

<sup>1571</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 327.

<sup>1572</sup> « Actualités », *Téléciné*, n° 35, 1953, non paginé.

<sup>1573</sup> Roger Delacroix, « De la psychologie du spectateur moyen », *Film et famille*, n° 124, février 1953, p. 10.

travail d'éducation à part entière. *Film et famille* souhaite que ses « analyses » puissent guider au mieux le spectateur, mais aussi les sessions locales dans leurs choix de films sans avoir à se conformer uniquement aux cotations de la CCR. Ainsi, les rédacteurs essaient de proposer « des renseignements clairs, objectifs et que l'on peut trouver dans un minimum de temps »<sup>1574</sup> et « d'accentuer le raisonnement des spectateurs et de donner des solutions aux problèmes posés par les films »<sup>1575</sup>. Il paraît important de préciser que jusqu'à ce jour nous n'avons pas eu connaissance de l'existence de fiches filmographiques pour cette fédération. Nous supposons que ce sont ces critiques (en plus d'autres documentations annexes) qui sont centrales dans la documentation de ces conférenciers. Une autre particularité, revendiquée par la fédération, c'est l'anonymat des contributeurs fait pour « engager la responsabilité entière de Film et famille » dans chaque écrit, mais également « d'éviter la confusion » en devant faire paraître plusieurs avis différents. Leurs auteurs, très probablement des animateurs ou spectateurs des ciné-clubs de Film et famille<sup>1576</sup>, sont invisibilisés « pour une cause qui leur paraît honorable<sup>1577</sup> » et sont entièrement soumis au choix des rédacteurs qui applique une ligne éditoriale forte. Il y a, en apparence tout du moins, une invisibilisation de la pluralité des opinions au sein de la revue.

Bien que Film et famille semble occulter ses propres divergences d'opinions, elle apporte une attention toute particulière à la réception des analyses par les lecteurs. Ceux-ci pourraient être divisés en trois catégories, selon Roger Delacroix, entre ceux qui « jugeaient trop grande la place laissée aux scénarii ou à la partie artistique des films et souhaitaient un plus large développement des questions morales » ; ceux, en majorité des parents et des prêtres, qui « insistaient sur l'utilité du scénario qui permet, ainsi que l'appréciation morale, de discuter avec des personnes qui ont vu le film » ; et ceux qui considéraient qu'une place insuffisante était dédiée « à l'art cinématographique et aux questions techniques »<sup>1578</sup>. Il y a bel et bien une division au sein du lectorat de *Film et famille* sur la question de la primauté du discours entre les questions morales et les questions esthétiques :

---

<sup>1574</sup> « Les analyses ne sont pas signées parce que... », *Film et famille*, n° 112, janvier 1952, p. 2.

<sup>1575</sup> « Sections vous avez la parole », *Film et famille*, n° 113, février 1952, p. 12.

<sup>1576</sup> « Représentant la grande majorité, la première catégorie regroupe les critiques de revues spécialisées souvent recrutés parmi les abonnés. Certains lecteurs assidus d'un grand nombre de revues, envoient un jour un texte au comité de rédaction de leur publication préférée, question de fréquentation, de filiation : on aime une revue puis on rêve d'y écrire et on essaie, à moins qu'à plusieurs on tente d'en créer une autre. » R. Prédal, *La critique de cinéma, op. cit.*, p. 9.

<sup>1577</sup> « Les analyses ne sont pas signées parce que... », *Film et famille*, n° 112, janvier 1952, p. 2.

<sup>1578</sup> Roger Delacroix, « Soyez sévères dans vos appréciations de films... nous écrit-on ! », *Film et famille*, n° 123, janvier 1953, p. 4.



« Nos amis trouvent que bien des rééducateurs chrétiens sont de moins en moins prudents dans leurs jugements sur les spectacles ou les livres ; le point de vue artistique, littéraire ou esthétique tend à prendre toujours plus d'importance aux dépens des règles morales de décence, d'honnêteté, d'amour du prochain alors que la société perd chaque jour davantage de son équilibre par l'oubli de ces mêmes lois morales élémentaires.

Et nos correspondants insistent pour que nous ne tombions pas à notre tour dans une tournure d'esprit qu'ils jugent erronée. »<sup>1579</sup>

Face à cette division, Delacroix réaffirme « la primauté au spirituel et à la morale » au sein des lignes de *Film et famille*, mais tout en continuant à « donner aux questions artistiques la place qu'elles méritent »<sup>1580</sup>. Pour ce rédacteur, la primauté de la question morale devient même un enjeu de distinction avec le reste de la critique cinématographique qui, justement, est perçue comme trop axée sur l'analyse esthétique. Même si le critique « essaie de remplir son devoir qui consiste à informer et à développer le goût du public », il est considéré comme déconnecté du public qui « dans son ensemble ne s'inquiète pas de la valeur du spectacle auquel il assiste »<sup>1581</sup>. Ainsi, d'après Delacroix, il y a deux niveaux de production cinématographique : la production artistique et la production courante. Selon lui, la critique ne s'arrête qu'à la première délaissant ainsi la seconde jugée inintéressante. Cependant, c'est cette seconde que la majorité des spectateurs consomme pour Delacroix, expliquant ainsi pourquoi il estime qu'il y a une césure entre les critiques et le public, mais également pourquoi *Film et famille* se veut exhaustive et ne se considère pas comme une revue critique. Elle veut s'adresser à tous et surtout distiller cette envie de juger un film :

« Qu'importent les mobiles qui amènent le spectateur au cinéma pourvu qu'à la sortie il ait le souci de juger le film qu'il vient de voir

Cet exercice demande sans doute un effort, mais c'est dans la mesure où cet effort est réel que le cinéma sera un moyen de culture. Et dans cette perspective il n'est pas incongru d'affirmer que tout film, même le plus médiocre, pourra être source de profit intellectuel pour "l'utilisateur" ; (il va sans dire toutefois que cette façon de procéder n'est pas à recommander !)

---

<sup>1579</sup> Roger Delacroix, « Soyez sévères dans vos appréciations de films... nous écrit-on ! », *Film et famille*, n° 123, janvier 1953, p. 4.

<sup>1580</sup> Roger Delacroix, « Soyez sévères dans vos appréciations de films... nous écrit-on ! », *Film et famille*, n° 123, janvier 1953, p. 4.

<sup>1581</sup> Roger Delacroix, « De la psychologie du spectateur moyen », *Film et famille*, n° 124, février 1953, p. 10.

Que nos amis choisissent donc leur spectacle en fonction des critères qui leur conviennent. Nous ne leur donnons qu'une recommandation, c'est de juger le film qu'ils auront vu.

Ainsi seront conciliés les points de vue du critique et du spectateur. Le cinéma sera à la fois divertissement et moyen de culture. »<sup>1582</sup>

La distinction qui est effectuée ici entre le cinéma défendu par la critique et le cinéma populaire découle des différences de goûts. Selon Georges Marcel, le public cherche avant tout une histoire, des sentiments, une distraction, alors que le critique voit en premier lieu l'esthétique. On en revient à la distinction entre primauté du fond et de la forme à l'origine d'un « divorce entre le public et la critique »<sup>1583</sup>. Ainsi, le discours de *Film et famille* construit un « eux » (les critiques) et un « nous » (le public). Le public serait particulièrement attentif à la morale des films et ne se laisserait pas tenter par un film – mettant en lumière l'homosexualité – comme *la Corde* (Alfred Hitchcock, 1948), qu'il a eu raison de bouder :

« Car quelle récompense populaire peut avoir cette histoire de deux jeunes pédérastes intellectuels commettant avec satisfaction un crime gratuit.

On admettra facilement que, sauf quelques esthètes blasés ou quelques snobs anxieux de ne pas “manquer le coche”, cette histoire est trop “particulière” pour obtenir une approbation collective. »<sup>1584</sup>

Dès lors, pour Georges Marcel, la critique ne peut élever le niveau artistique du public puisque « l'un parle technique, l'autre de sentiments humains ». S'il constate bien une élévation du goût du public, elle n'est pas à attribuer à la critique puisque c'est « une élévation qui n'atteint pas l'art gratuit sur lequel s'installe trop souvent cette dernière ». Autrement dit, *Film et famille* défend avant tout l'idée d'une élévation morale pouvant inclure la lecture des procédés artistiques et techniques qui s'oppose à l'idée d'une élévation artistique amoralisée. Cependant, le discours écarte ici toute référence à des succès publics de films immoraux pouvant mettre à mal toute l'argumentation. Ce n'est qu'à la seconde moitié des années 1950 qu'*Écrans de France* commence à se considérer comme faisant elle-même de la critique, mais de la critique d'information et d'éducation qui laisse la liberté au spectateur de choisir en explicitant les

---

<sup>1582</sup> Roger Delacroix, « De la psychologie du spectateur moyen », *Film et famille*, n° 124, février 1953, p. 10.

<sup>1583</sup> « Le critique parle forme, le public pense sujet. Le public demande de la vie, le critique lui fournit des profondeurs de champ, des travelling-arrières, des contre-plongées et des flash-backs. » : Georges Marcel, « Divorce entre le public et la critique ou le dialogue des sourds », *Film et famille*, n° 126, avril 1953, p. 4.

<sup>1584</sup> Georges Marcel, « Divorce entre le public et la critique ou le dialogue des sourds », *Film et famille*, n° 126, avril 1953, p. 4.

cotations de film. La revue souhaite s'éloigner du « légalisme pour le spectateur » qui suit aveuglément les cotations et le « paternalisme » du coteur<sup>1585</sup>.

Ces critiques envers la critique, Mitry y répond indirectement dès 1954 dans *Image et son*. Selon lui, la critique n'est pas un outil adapté pour influencer le public sur quel film aller voir et provoquer des succès en salle de bons films et inversement ; ce qui est également l'avis de Paul Leurat<sup>1586</sup>. Le succès n'étant d'ailleurs pas synonyme de prospérité dans l'histoire, l'importance du critique se joue sur le « public cultivé dont le jugement, seul, compte dans l'histoire »<sup>1587</sup>. Ainsi, il prend le contre-pied complet des positionnements de Film et famille en encourageant à ne « juger des films que s'ils expriment ou signifient quelque chose. S'ils offrent au moins quelque matière à réflexion »<sup>1588</sup>. D'après lui, tout ce qui est diffusé sur un écran n'est pas digne d'intérêt, de la même manière que tout ce qui est imprimé n'est pas de la littérature. La critique n'a pas d'intérêt pour une personne qui cherche une occupation ou un spectacle, mais elle en a pour la personne qui commence à considérer le cinéma comme un art. De plus, Mitry met en avant l'importance de la culture cinématographique que doit avoir le critique ; se positionnant contre les journalistes amateurs qui n'auraient pas plus de valeur que l'avis « du médecin ou de l'avocat [...] de ma concierge ou de l'épicier du coin ». Ce n'est pas parce que la personne est journaliste qu'elle est compétente ; d'autant que « la critique ne consiste pas seulement à renseigner le public sur les bons films de la semaine... »<sup>1589</sup>. Il y a une distinction importante ici entre l'approche « populaire » prônée par Film et famille et l'approche davantage intellectuelle et élitiste prônée par Mitry dans *Image et son*. En outre, Mitry n'aborde pas le cinéma de façon morale, mais surtout de manière esthétique – bien qu'il sache que celle-ci est influencée par la subjectivité des critiques –, position que critique justement la revue lilloise.

Guy Allombert, quant à lui, attaque frontalement plusieurs types de critiques, notamment la critique spiritualiste qui « cherche, elle, des justifications religieuses dans chaque œuvre, y découvrant avec virtuosité, la grâce, la spiritualité, le mystère et la justification des Écritures dans la comédie-ballet ou le mélodrame »<sup>1590</sup> ; dont pourrait faire partie *Téléciné*. Mais, étonnamment, c'est la critique de chapelle dite « des jeunes turcs » des *Cahiers du cinéma* qui

---

<sup>1585</sup> « Numéro 200 », *Écrans de France*, n° 200, 15 novembre 1958, p. 3.

<sup>1586</sup> Paul Leurat, « L'enseignement du cinéma », *Image et son*, n° 142, juin 1961, p. 5.

<sup>1587</sup> Jean Mitry, « Les conditions de la critique cinématographique », *Image et son*, n° 73, juin 1954, p. 12.

<sup>1588</sup> Jean Mitry, « Les conditions de la critique cinématographique », *Image et son*, n° 73, juin 1954, p. 12.

<sup>1589</sup> Jean Mitry, « Les conditions de la critique cinématographique », *Image et son*, n° 73, juin 1954, p. 14.

<sup>1590</sup> Guy Allombert, « De la critique des films », *Image et son*, n° 117, décembre 1958, p. 3.

est la première visée. Elle est « une critique où l’humeur et l’idolâtrie, le goût du paradoxe et celui de la phraséologie byzantine aveuglent alternativement le jugement de ses tenants ». Face à cette description, est défendue la critique objective dont le but « reste d’informer, de clarifier, de juger avec simplicité et honnêteté » même si le critique ne devait rien écrire « s’il ne se sent pas – je dirais presque – en état de grâce devant le film » et s’inscrit dans la continuité du texte de Mitry. Les militants de l’Ufoleis s’ancrent donc dans une volonté de valorisation des bons films plutôt que de dénigrement et dénoncent la politique des auteurs qui selon eux ne permet pas de juger honnêtement les œuvres pour ce qu’elles valent. Ils répudient ainsi « le style délirant comme le massacre systématique et l’ironie facile comme la hargne devant un auteur dont nous ne partageons pas les sentiments politiques, les goûts littéraires ou les ambitions sociales »<sup>1591</sup>. *Image et son* défend ici une idée éducative de la critique :

« nous avons toujours essayé de ne jouer qu’un jeu, qui n’est ni celui de l’ambition, ni celui de la bassesse, mais seulement celui d’éducateurs qui estiment de leur devoir d’apporter au lecteur le maximum d’informations, le maximum de matériau pour qu’il remplisse lui-même cette tâche magnifique : s’éduquer lui-même, former lui-même un jugement qui ne doive qu’à lui, qu’à sa recherche, qu’à son travail, qu’à son désir de culture. »<sup>1592</sup>

Cette approche éducative de la critique doit être accompagnée de limites pour Paul Leurat qui estime qu’il faut écarter « tout ce qui est article de complaisance, prise de position religieuse ou politique »<sup>1593</sup>. Ce positionnement d’*Image et son* face aux *Cahiers du cinéma* et à la critique décrite comme « hystérique », « frivole », « snob » et « versatile », se poursuit jusqu’au milieu des années 1960<sup>1594</sup> notamment sous la plume de Claude Gautéur<sup>1595</sup>.

Au sein de *Téléciné*, Gilbert Salachas revient lui aussi sur le danger « d’abandonner le ton serein du compte-rendu pour s’engager dans les voies redoutables du lyrisme critique ». En effet, selon lui, certains films possèdent des « évidences artistiques intraduisibles en langage écrit » qui « relève du charme, de la grâce et de la musique intérieure » pousseraient le rédacteur de fiche filmographique dans ce retranchement qu’il juge « dangereux ». Salachas semble alors vouloir

---

<sup>1591</sup> Guy Allombert, « De la critique des films », *Image et son*, n° 117, décembre 1958, p. 3.

<sup>1592</sup> Guy Allombert, « De la critique des films », *Image et son*, n° 117, décembre 1958, p. 3.

<sup>1593</sup> Paul Leurat, « L’enseignement du cinéma », *Image et son*, n° 142, juin 1961, p. 5.

<sup>1594</sup> Claude Gautéur, « Les fans et la critique », *Image et son*, n° 158, janvier 1963, p. 4-9 ; Claude Gautéur, « Des cinéphiles et des critiques », *Image et son*, n° 164, juillet 1963, p. 36-39.

<sup>1595</sup> Rédacteur en chef adjoint du *Film français* (1975-1978), M. Ciment et J. Zimmer, *La critique de cinéma en France, op. cit.*, p. 333. Il participe ponctuellement à *Cinéma* (1958-1986), *Image et son* (1963-1985), *L’avant-scène cinéma* (1970-2017), *Positif*, et *Jeune cinéma*, entre autres.

s'ancrer dans le sillage de Bazin et de la lutte contre la critique impressionniste dont il n'hésite pas à dire de certains que ce sont « des cuistres et des pédants qui écrivent pour s'épater »<sup>1596</sup>. C'est également ce que dénonce Jean d'Yvoire en fustigeant la « critique impressionniste », la critique comme porte-parole du public et la critique d'information<sup>1597</sup>.

Ainsi, il y a d'un côté la critique « instinctive, subjective, exaltée, passionnée, violente dans ses partis pris, et spectaculaire dans ses formes. On y manie volontiers l'humour, l'ironie, la colère, voire, à l'occasion, l'agressivité et l'insulte », et de l'autre « la critique consciencieuse, réfléchie, parfois trop prudente, et certainement beaucoup plus terne à première lecture. C'est la critique qui ne s'emballe pas et qui par conséquent n'emballe pas les cinéphiles exubérants »<sup>1598</sup>. La revue attache une importance toute particulière à la capacité du critique à ressentir l'art et à transmettre simplement d'une manière accessible cette expérience « spirituelle » :

« Comme le dieu “psychopompe” chargé d'acheminer les âmes des morts à travers les étages infernaux vers les Champs-Élysées de la légende antique, le critique éduque, c'est-à-dire, selon l'étymologie, conduit le public dont il a la charge. »<sup>1599</sup>

Ainsi, le critique doit avoir deux compétences particulières : « une chaude sensibilité qui sache vibrer à la musique de l'œuvre d'art » qui équivaut à une « communion » et un détachement vis-à-vis de l'œuvre d'art grâce auquel il peut juger de la qualité ou des faiblesses de l'expression, pour en faire part à ses lecteurs et les aider ainsi à pénétrer jusqu'à l'essentiel, malgré les difficultés ou les imperfections éventuelles du chemin frayé par l'artiste. Dès lors, le critique, peut guider « spirituellement » le public et donc éduquer, contrairement au rôle de simple informateur, de porte-parole du « public moyen » ou d'« auxiliaire d'une certaine morale religieuse, politique ou autre » qu'on lui attribue généralement<sup>1600</sup>.

---

<sup>1596</sup> Gilbert Salachas, « Échec à la critique », *Téléciné*, n° 94, mars 1961, p. 2.

<sup>1597</sup> Jean d'Yvoire, « Feu l'humanisme (fin) », *Téléciné*, n° 44, décembre 1954, non paginé.

<sup>1598</sup> « Éditorial : *Téléciné* et l'esprit critique », *Téléciné*, n° 126, décembre 1965, p. 1.

<sup>1599</sup> Jean d'Yvoire, « Feu l'humanisme (fin) », *Téléciné*, n° 44, décembre 1954, non paginé.

<sup>1600</sup> « Des conceptions couramment répandues voudraient faire du critique soit un simple informateur, soit le porte-parole du “public moyen” – notion difficilement précisable [*sic*], à moins de se référer aux résultats purement commerciaux de l'œuvre d'art, qui ne constituent tout de même pas un critère de qualité – soit encore les auxiliaires d'une certaine morale religieuse, politique ou autre. De telles erreurs doivent être réfutées à tout prix. Elles ont ceci de commun de considérer l'art non point selon sa nature propre, celle du témoignage spirituel, mais selon des points de vue extérieurs allant de la chronique amusante ou de la stricte publicité commerciale à des soucis de moralisation qui voient dans l'homme le simple instrument passif d'un ordre matériel, non un être autonome, créé pour communier avec les autres. » : Jean d'Yvoire, « Feu l'humanisme (fin) », *Téléciné*, n° 44, décembre 1954, non paginé.

*Téléciné* défend sa vision de la critique en trois points. Le premier, qui lui semble le plus évident, c'est la clarté du langage pour dresser un « dialogue avec le lecteur » en évitant le jargon et les « coquetteries de style ». Le second, c'est d'aborder le cinéma « avec une sympathie de principe pour tout ce qui évolue, change et chante aux oreilles contemporaines » incluant la télévision et rejetant les « querelle[s] entre anciens et modernes, académisme et modernisme, américanisme et anti-américanisme ». Mais, en guise de troisième point, la revue assume des prises de position « esthétiques, humanistes et spirituelles »<sup>1601</sup>. La Flecc met surtout en avant le « sérieux » de sa revue et son rôle d'« instrument de travail » qui la rend sans doute moins attractive. Mais *Téléciné* revendique le caractère agréable et l'utilité de ses critiques dans un contexte où elle s'adresse aussi bien à des lecteurs particuliers qu'à des « relais » qui sont les ciné-clubs et les responsables culturels nationaux, régionaux et locaux. Ainsi la critique est pensée comme un « agent de liaison » voire comme « le plus court chemin d'une œuvre à l'homme »<sup>1602</sup> dans un objectif d'éducation populaire.

*Téléciné* met au centre de son approche les ciné-clubs, puisque ce sont les seuls lieux qui permettent un dialogue non compromis par la forme de la critique (un discours descendant d'une rédaction et auquel il est difficile de répondre) et qu'il y existe « un droit de réponse » qui « représente une inestimable possibilité d'échanges ». Malgré les différentes imperfections des ciné-clubs, ça reste un lieu qui offre « la faculté pour tous et chacun de s'exprimer spontanément »<sup>1603</sup>.

En 1969, *Téléciné*, par la plume de Gilbert Salachas, se défend d'être une revue de critique cinématographique – en insistant sur le fait que le mot « critique [...] devrait être banni de notre vocabulaire » – mais veut être un « agent de liaison entre une équipe qui se passionne pour l'art et la vie et quelques milliers de lecteurs qui sont invités à partager cette passion ». Elle refuse les « longs débats formels qui opposent les intellectuels en mal d'exquises polémiques », mais propose encore une fois de « lancer des balles – idées ou faits – afin qu'elles rebondissent », c'est-à-dire favoriser la discussion dans un monde où « le drame, c'est l'indifférence ou l'isolement »<sup>1604</sup>.

---

<sup>1601</sup> « Éditorial : *Téléciné* et l'esprit critique », *Téléciné*, n° 126, décembre 1965, p. 2.

<sup>1602</sup> « Éditorial : *Téléciné* et l'esprit critique », *Téléciné*, n° 126, décembre 1965, p. 2.

<sup>1603</sup> « Éditorial : Le droit de réponse », *Téléciné*, n° 127, janvier-février 1966, p. 1.

<sup>1604</sup> Gilbert Salachas, « Envoi », *Téléciné*, n° 138, janvier-février 1968, p. 2.

Cependant, l'attaque sur la critique n'émane pas seulement des fédérations, mais également des lecteurs qui font état de l'impuissance de la critique – parce que méprisante – à *Téléciné*. Pour eux, la critique serait prétentieuse de vouloir traduire en phrase conventionnelle l'« ineffable ». Les fiches filmographiques étant directement visées, Salachas se défend alors en mettant en avant les différences de *Téléciné* par rapport à une certaine critique :

« Je le sais bien, une hérédité journalistique paresseuse, péremptoire, polygraphe, répétitive, comme un disque usé, a fait triompher le règne de la cuistrierie. Pourquoi, pour qui ces coups de pied (ou d'encensoir) de l'âne ? À quoi sert cette littérature parasite ? Je n'hésite pas à l'affirmer, dans la majorité des cas elle ne sert à rien d'autre qu'à faire vivre de leur plume une poignée de pauvres bougres qui vont régulièrement (et gratuitement) au cinéma ? »<sup>1605</sup>

Il distingue en mettant en avant la « modestie » du bon critique, celui qui est « convaincu de son infirmité congénitale ». Ainsi, « la vraie critique est plus interrogative qu'affirmative » et peut modifier, même si c'est rarement, le regard du spectateur<sup>1606</sup>. C'est d'ailleurs à cette époque que les autres revues des fédérations à tendance confessionnelle s'expriment sur la question de la critique. Rodolphe-Maurice Arlaud<sup>1607</sup>, dans le *Bulletin de Film et vie*, s'attarde plus sur la figure du critique qu'à la critique en général. Il remet en question les trois qualités souvent citées du critique : l'impartialité, l'intransigeance et la liberté. Pour lui, un critique c'est :

« un délégué permanent du spectateur. Il connaît mieux le sujet que le spectateur parce qu'il voit plus de films, qu'il est censé avoir une culture cinématographique et qu'il s'entretient avec des réalisateurs, ce qui lui permet d'établir des comparaisons entre ce qu'ils ont fait et ce que lui a vu. »<sup>1608</sup>

Ainsi, le critique est « un trait d'union entre le spectateur et l'écran ». Il n'empêche que le décalage entre la critique et la consommation du public – notamment par rapport aux succès du *Corniaud* (Gérard Oury, 1965) et de la série *Angélique* (Bernard Borderie, 1964-1968) que les critiques ont très majoritairement déconsidérée – l'interroge par rapport au rôle réel du critique

---

<sup>1605</sup> Gilbert Salachas, « La critique, qu'est-ce ? », *Téléciné*, n° 149, janvier 1969, p. 1.

<sup>1606</sup> Gilbert Salachas, « La critique, qu'est-ce ? », *Téléciné*, n° 149, janvier 1969, p. 1.

<sup>1607</sup> Alias Jean Pelleautier, est journaliste, scénariste et dialoguiste français d'origine Suisse. Directeur de la publication du *Bulletin de Film et vie*, il participe également à *La Revue de l'écran* (1937-1944), *Combat* (1948-1960), *L'Époque* (1949), *Opéra* et *Les Cahiers du sud*. Il tient également une émission hebdomadaire à la télévision romande entre 1960 et 1980 : M. Ciment et J. Zimmer, *La critique de cinéma en France, op. cit.*, p. 276-277.

<sup>1608</sup> Rodolphe-Maurice Arlaud, « Du critique à la critique », *Bulletin de Film et vie*, n° 27, janvier 1966, p. 8.

quand il évolue dans une bulle cinématographique qui n'est pas la même que celle des spectateurs<sup>1609</sup>. C'est ce que déplorent également Véra Volman<sup>1610</sup> et Ankie Van der Ben<sup>1611</sup> au sein des lignes du *Bulletin de Film et vie*.

Du côté de la FFCC, les relations avec *les Cahiers du cinéma* se sont refroidies depuis l'avènement de la Nouvelle Vague ayant sans doute contribué à la fin de la publication de la tribune de la FFCC dans les lignes de la revue de Bazin en 1954<sup>1612</sup>. Au début des années 1960, Pierre Billard<sup>1613</sup>, rédacteur en chef de *Cinéma*, s'interroge : « le cinéma est-il une religion ? »<sup>1614</sup>. Il rejoint *la Revue du cinéma* sur la critique des *Cahiers du cinéma* et de la politique des auteurs qui, pour lui, « constitue indiscutablement un phénomène anticulturel caractérisé »<sup>1615</sup>. Lors de son départ, Pierre Billard est d'ailleurs présenté comme ayant lutté tout au long de sa carrière en faveur de l'« éclectisme » au sein de la revue et contre « tout esprit de chapelle, de clan et de clocher » afin que « le cinéma n'y soit jamais considéré comme une religion, une fin en soi, mais comme une forme d'expression renvoyant à d'autres valeurs plus larges, à un humanisme vécu »<sup>1616</sup>. D'après le rédacteur en chef, l'équipe de rédaction était hétéroclite et ne correspondait pas vraiment à l'idée de promiscuité entre la FFCC et le PCF :

« J'étais au PC moi, mais le climat dans la revue était très socialiste et surtout laïc. [...] Sinon, je ne suis pas convaincu que le PC appelait à adhérer à la fédération, je l'ai entendu ça, mais je ne pense pas. Le parti était plutôt éteint sur les sujets de défense culturelle. [...] Mais à *Cinéma* j'étais le seul communiste à mon époque. On avait trois membres du parti socialiste avoués mais peut-être qu'on peut en compter un de plus. »<sup>1617</sup>

---

<sup>1609</sup> « Il y a actuellement deux cinémas, distincts jouant sur deux publics non seulement différents, mais même opposés. Sur l'un la critique ne peut rien, à l'autre elle fournit des sujets de conversation. » : Rodolphe-Maurice Arlaud, « La critique... ou le jeu des malentendus », *Bulletin de Film et vie*, n° 35, juillet 1967, p. 2.

<sup>1610</sup> Mady de Tienda, « Véra Volman s'explique... », *Bulletin de Film et vie*, n° 35, juillet 1967, p. 4-5.

<sup>1611</sup> Ankie van der Ben, « La critique, pour quoi faire ? », *Bulletin de Film et vie*, n° 36, octobre 1967, p. 4-6.

<sup>1612</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 328.

<sup>1613</sup> A travaillé à *Cinéma* de 1955 à 1968, mais également à *France-Observateur* (1958-1960), *L'Express* (1960-1971), *Le Journal du dimanche* (1971-1975), *Le Point* (1972-1996) et a été rédacteur en chef du *Film français* (1979-1982). Il a également été professeur à Science Po. M. Ciment et J. Zimmer, *La critique de cinéma en France*, op. cit., p. 290-291.

<sup>1614</sup> Pierre Billard, « Hors des catacombes », *Cinéma*, n° 67, juin 1962, p. 1.

<sup>1615</sup> Pierre Billard, « Hors des catacombes », *Cinéma*, n° 67, juin 1962, p. 2.

<sup>1616</sup> « L'avenir est à inventer », *Cinéma*, n° 129, octobre 1968, p. 8-11.

<sup>1617</sup> Entretien avec Pierre Billard retranscrit dans ARMANVILLE Anaïs, *Ciné-club et éducation populaire : les débuts de la revue Cinéma, 1954-1971*, 2010, 386 p, p. 300, (dactyl.) cité par L. Souillés-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 333.



En conclusion de ce chapitre, dans les années 1950, la critique s'impose dans les revues des ciné-clubs et permet de la rendre accessible à tous en faisant en sorte qu'elle ne soit pas limitée à des journaux spécialisés<sup>1618</sup>. Selon Léo Souillés-Debats, c'est un moment où « la presse ciné-club passe peu à peu d'une critique au service de l'idéal ciné-club, à un idéal ciné-club au service de leur exercice critique »<sup>1619</sup>. Son exercice fait cependant débat. Si *Cinéma et Image et son* ne se rejoignent pas forcément sur la vocation politique de la critique, au moins partagent-elles un point « qui caractérise à lui seul l'ensemble de la presse ciné-club : une critique pédagogique »<sup>1620</sup>. Elles se rejoignent également sur leur opposition à la critique des *Cahiers du cinéma*, avis que partagent également *Ciné-club Méditerranée*, organe du Groupement régional des ciné-clubs de la Méditerranée affilié à la FFCC, ainsi que *Téléciné*, *Film et famille* et plus tard *Jeune cinéma*<sup>1621</sup>, qui s'ancre dans l'héritage des revues précédentes. Quant aux avis sur *Positif*, ils sont davantage partagés<sup>1622</sup> notamment parce que c'est avant tout la politique des auteurs, défendue par les « jeunes turcs », qui est critiquée. La défiance de la critique éducative envers les *Cahiers du cinéma* et la politique des auteurs vient avant tout du fait que les ciné-clubs ont majoritairement fait la promotion du cinéma de la qualité française que critique François Truffaut dans *Une certaine tendance du cinéma français*<sup>1623</sup>. En outre, certains des réalisateurs de la qualité française ont directement participé au mouvement ciné-clubs à l'instar de Claude Autant-Lara et Louis Daquin, renforçant ainsi les liens entre les deux milieux<sup>1624</sup>. Bien que le clivage entre *Cinéma* et les *Cahiers du cinéma*, notamment autour de la nouvelle vague, soit déjà bien traité<sup>1625</sup>, et s'ancre globalement dans le refus de la culture bourgeoise mis en avant par les mouvements d'éducation populaire, nous remarquons que l'ensemble des revues de ciné-clubs qui abordent la critique de manière éducative, se positionnent contre la critique des « jeunes turcs » et principalement contre une critique « snob » et inaccessible pour des publics novices. Ces revues se situent dans un champ bien particulier de la critique qui est la critique éducative permettant d'offrir une lecture des films compréhensibles. Bien qu'il soit difficile de connaître réellement la sociologie des lecteurs, on imagine bien qu'elles s'adressent avant tout aux éducateurs et adhérents. Elles n'ont cependant

---

<sup>1618</sup> Marcel Roy, « Le mouvement ciné-club », *Téléciné*, n° spécial, septembre 1956, p. 11-12.

<sup>1619</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, *op. cit.*, p. 331.

<sup>1620</sup> *Ibid.*, p. 334.

<sup>1621</sup> L. Souillés-Debats, « Le mouvement ciné-club et la revue *Jeune cinéma* », *art cit.*

<sup>1622</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, *op. cit.*, p. 337.

<sup>1623</sup> TRUFFAUT François, « Une certaine tendance du cinéma français », in *Cahiers du cinéma*, n° 31, janvier 1954.

<sup>1624</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, *op. cit.*, p. 341-342.

<sup>1625</sup> *Ibid.*, p. 328.

pas toutes les mêmes approches et de forts enjeux de distinction se jouent dans la manière d'aborder les films où nous retrouvons toujours les approches citoyennes, morales, esthétiques et spirituelles. Film et famille cherche, par exemple, à couvrir l'ensemble des sorties pour valoriser les films commerciaux moraux comme le veut la mission de l'Adic, tandis que les autres fédérations appliqueront un choix éditorial sur les films à aborder et orienteront leurs lectures en fonction de leurs enjeux éducatifs. On voit notamment que la lecture spirituelle de *Téléciné* semble difficile à exprimer clairement, mettant les rédacteurs dans l'embarras et sous le feu des critiques d'*Image et son*. Quant à *Cinéma*, elle s'ancre elle aussi clairement contre les *Cahiers du cinéma* alors que les deux revues valorisent l'approche esthétique. Nous supposons dès lors qu'il y a ici un effet de distinction politique entre deux objets ayant des enjeux très similaires.

Malgré tout, autour de 1970, les revues doivent changer de stratégies afin de continuer leur existence. Les bulletins et revues trop limités disparaissent (*Bulletin de Film et vie* et *Écrans de France*), tandis que les autres font le choix du détachement du mouvement ciné-club pour s'orienter vers une presse cinématographique plus grand public (*Cinéma, Image et son* qui devient *la Revue du cinéma* et *Téléciné*).

Ainsi, pour conclure sur la question des pratiques éducatives valorisées par les fédérations, si les ciné-clubs sont relativement indépendants, celles-ci jouent tout de même un rôle structurant sur les réseaux, les animateurs et leurs formations et les pédagogies mises en œuvre. Ce rôle est à la fois un besoin institutionnel, mais également un enjeu d'influence idéologique sur le champ de l'éducation populaire cinématographique. On remarque que les pratiques sont globalement similaires. En effet, toutes les fédérations ont l'air d'adopter le format ciné-clubs, les stages de formation et l'édition de revue et elles ont globalement la même vision du rôle de l'animateur, des critiques et de la formation, c'est-à-dire pédagogique. Ces similarités renforcent l'idée d'un champ sociologique aux codes bien déterminés. Mais c'est surtout dans le détail des contenus que se situent les distinctions, par exemple dans les manières d'aborder les films. C'est là que se perçoivent les différences d'approches entre les fédérations où l'on observe toujours notre quatuor des enjeux éducatifs : culturel, esthétique, moral et spirituel. Ainsi, si les contenus doivent être clairs, accessibles par tous, ne tombant pas dans la culture bourgeoise dominante, etc. ils s'orientent en fonction des discours proposés par les fédérations. Ainsi, les ciné-clubs,

la critique et l'animateur pour la Flecc doivent être des guides spirituels, pour Film et famille ils sont avant tout des protecteurs de la morale, pour l'Ufoleis ils sont principalement des ouvertures à la réflexion et la pratique de la citoyenneté tandis que pour la FFCC, ce sont des moyens d'offrir des outils pour disséquer et comprendre les œuvres et enrichir sa culture cinématographique. Ces discours ne semblent pas directement impacter les formes pédagogiques, mais surtout les contenus. Malheureusement, peu d'informations sur les contenus, même des discussions, sont arrivées jusqu'à nous. C'est pour cela que nous nous basons majoritairement sur les discours des revues censées aiguiller les animateurs.

Ayant parcouru les divers moyens mis à disposition de l'éducation cinématographique populaire des adultes (ciné-clubs, formations, revues, etc.), il nous semble désormais important de nous attarder sur le public sans doute le plus prisé par les fédérations et leurs ciné-clubs : la jeunesse.

## **Chapitre VII. Une éducation cinématographique pour la jeunesse : une distinction difficile entre protection et émancipation**

Un des principaux enjeux de l'éducation cinématographique, que ce soit dans les réseaux confessionnels ou laïques, c'est l'importance de l'éducation de la jeunesse<sup>1626</sup>. Cette partie va nous permettre de nous attarder plus précisément sur cette question, les jeunes étant sans doute l'un des publics centraux dans les discours de l'éducation populaire dans l'histoire et encore actuellement. C'est en effet un sujet incontournable pour toutes les fédérations qui jouent l'engagement à long terme de leurs futurs militants. On observe cet enjeu de reproduction et de la construction d'un « habitus » dans l'ensemble des mouvements d'éducation populaire<sup>1627</sup>.

Si la jeunesse est centrale dans le champ de l'éducation populaire, elle l'est tout autant au sein des questionnements qui entourent l'influence du cinéma. Celle-ci est interrogée notamment depuis l'entre-deux-guerres. Mais après la Seconde Guerre mondiale et l'apparition d'une vague de délinquance juvénile semblant en corrélation avec la fréquentation des salles par les jeunes, ce sujet se retrouve au centre des préoccupations. C'est dans ce contexte que les ciné-clubs sont potentiellement vus – et se considèrent eux aussi – comme pouvant développer et travailler le rapport des jeunes au cinéma :

« Cette tendance à utiliser le ciné-club comme lieu d'observation et de "désintoxication" est très généralisée, quelle que soit la fédération d'affiliation, le type et l'âge du public visé. Le ciné-club est alors envisagé comme une mesure "positive", le revers des mesures "négatives" de la censure. »<sup>1628</sup>

Dans ce travail entre la jeunesse et le cinéma, mais également sur les analyses de la situation, nous allons constater que les fédérations ne tombent pas toutes en accord, influençant de fait les discours et les méthodes employées. Quelles sont dès lors les différentes positions des fédérations sur la question de l'éducation cinématographique de la jeunesse ? Comment celles-ci répondent-elles à une probable influence néfaste d'un certain cinéma ?

---

<sup>1626</sup> Pour Graumer c'est même, au lendemain de la guerre, une des trois grandes questions et préoccupations éducatives et culturelles des fédérations de ciné-clubs, avec la question de l'organisation et la question de la popularisation : V. Graumer, *Les mouvements ciné-clubs en France, 1945-1968*, op. cit., p. 3-4.

<sup>1627</sup> G. Poujol, *Des élites de société pour demain*, op. cit., p. 14.

<sup>1628</sup> R. Hamery, *Ténèbres empoisonnées ?*, op. cit., p. 270.

## A. Interdire et éduquer : la jeunesse en proie aux images

De la Libération jusqu'à la fin des années 1950, les discours autour de la menace du cinéma pour la jeunesse dépassent largement le cadre des fédérations de ciné-clubs ; c'est un véritable sujet de société qui surpasse même le cadre de la France pour faire l'objet de congrès internationaux (Unesco, Cidalc, Institut de filmologie, etc.)<sup>1629</sup>. Roxane Hamery observe d'ailleurs que la lutte entre les écoles laïques et catholiques influence les études, notamment celle de Le Moal et Faugère qui propose une analyse comparative de l'influence du cinéma sur les jeunes, entre ceux issus de l'école libre et ceux issus de l'école publique. Selon l'autrice, cette étude semble mettre en avant que les élèves des écoles laïques qui fréquentent davantage le cinéma à l'adolescence seraient plus enclins à tomber dans la délinquance<sup>1630</sup>, rentrant dès lors dans les discours sur l'immoralité de l'école publique. Néanmoins, un consensus sur le danger potentiel du cinéma est constatable :

« Il est vrai que les publications qui abordent les questions du cinéma et de la jeunesse (type revues des fédérations de ciné-clubs), qu'elles soient issues des réseaux laïques ou catholiques, partagent cette idée avec le monde de la justice que les représentations omniprésentes du sexe et de la violence impliquent un danger pour les enfants. Et les cris d'alarme deviennent l'occasion de s'opposer à des modèles de vie ou de pensée, que la question de la jeunesse ne fait finalement que cristalliser. »<sup>1631</sup>

Nous savons cependant que l'approche de la morale n'est pas exactement la même dans les différentes fédérations. Ainsi, dans cet accord global autour de la protection de la jeunesse, n'y a-t-il pas encore une fois des enjeux de distinction qui se jouent en ce qui concerne l'action à favoriser ? Nous pouvons dès lors nous demander si les définitions de l'enfant, de l'adolescent, du jeune, de la jeunesse et de l'adulte sont les mêmes pour les fédérations.

### 1. Un antécédent : les positions autour du débat sur la censure de la presse jeunesse

Dans un premier temps, les discours des réseaux confessionnels et des laïques semblent se rejoindre sur la question de la protection de la jeunesse. Cette proximité des discours, nous l'observons dans les débats concernant la presse jeunesse, en particulier en ce qui concerne la bande dessinée. En effet, il est intéressant de voir que ce sujet intéresse les fédérations

---

<sup>1629</sup> *Ibid.*, p. 217-219.

<sup>1630</sup> *Ibid.*, p. 78-79.

<sup>1631</sup> *Ibid.*, p. 243.

d'éducation cinématographique car il mobilise les mêmes questionnements que sur l'influence du cinéma. Nous remarquons des points communs autour des organisations de jeunesse laïques et confessionnelles qui œuvrent ensemble en faveur d'un projet de réglementation. Déjà envisagé dans l'entre-deux-guerres puis en 1945 par la Ligue pour le relèvement de la moralité publique (LRMP), le projet est initié en 1947, par le ministre de la Jeunesse, des Arts et des Lettres, Pierre Bourdan, qui « sollicite à cette fin l'Union patriotique des organisations de jeunesse (UPOJ) »<sup>1632</sup>, organisme « qui représente l'ensemble des mouvements de jeunesse laïques, confessionnels et politiques »<sup>1633</sup> et appelle à « dépasser l'esprit de chapelle [...] et dans la continuité de l'esprit de fraternité de la Résistance »<sup>1634</sup>. Cependant, le mouvement des Francs et franches camarades, affilié à la Ligue de l'enseignement, n'y participe pas. Le projet de loi, bien qu'achevé, n'est pas finalisé. Ce sont alors les communistes, depuis peu dissidents de l'UPOJ, qui proposent un second projet de loi faisant montre, à l'instar de leur position sur le cinéma, d'un anti-américanisme affirmé. Ainsi, catholiques et communistes, malgré quelques désaccords « s'entendent pour dénoncer les “illustrés-gangsters” venus d'outre-Atlantique qui corrompent la jeunesse en lui offrant le spectacle de la violence et du crime »<sup>1635</sup>.

Le décret est finalement voté en juillet 1949 et met en place une Commission de contrôle de la presse enfantine dont fait partie Georges Sadoul<sup>1636</sup> et d'autres personnalités qui rejoindront la Commission de contrôle cinématographique ultérieurement<sup>1637</sup>. D'après Pascal Ory, l'élaboration de cette loi montre « combien large était à cette date le consensus en matière de censure, étant bien entendu que les principaux camps en présence pouvaient en soutenir le principe pour des raisons partiellement opposées »<sup>1638</sup>. Si le débat autour de ce projet était source de nombreuses divisions, son adoption permet la réconciliation<sup>1639</sup>.

Malgré toutes les divergences d'opinions, les mouvements qu'ils soient laïques ou confessionnels : « une seule préoccupation commune apparaît dans leurs discours : la

---

<sup>1632</sup> CREPIN Thierry, « Le mythe d'un front commun » in *On tue à chaque page ! La loi de 1949 sur les publications destinées à la jeunesse*, GROENSTEEN Thierry et CREPIN Thierry (dir.), Paris, Angoulême, Éditions du Temps, Musée de la Bande dessinée, 1999, p. 43-51., p. 49.

<sup>1633</sup> J.-M. Mignon, *Une histoire de l'éducation populaire*, op. cit., p. 41.

<sup>1634</sup> T. Crépin, « Le mythe d'un front commun », art cit, p. 49.

<sup>1635</sup> F. Hervé, *La censure du cinéma en France à la Libération, 1944-1950*, op. cit., p. 98.

<sup>1636</sup> R. Hamery, *Ténèbres empoisonnées ?*, op. cit., p. 256.

<sup>1637</sup> C'est notamment le cas de l'abbé Pihan, du juge Jean Chazal, du psychiatre Yves Roumajon ou de la psychologue Hélène Gratiot-Alphandéry. HERVE Frédéric, *Censure et cinéma dans la France des Trente Glorieuses*, Paris, France, Nouveau monde, 2015, 543 p, p. 425.

<sup>1638</sup> P. Ory, *L'aventure culturelle française*, op. cit., p. 47.

<sup>1639</sup> T. Crépin, « Le mythe d'un front commun », art cit, p. 51.

moralisation des illustrés »<sup>1640</sup>. On l’observe notamment avec la réalisation du film *On tue à chaque page !* (André Catenys, Pierre Guilbaud et Raoul Rossi, 1951) qui fait l’unanimité. Un court métrage documentaire à « visée moralisatrice »<sup>1641</sup> de 40 minutes produit par la Ligue de l’enseignement, qui a été présenté pour la première fois le 14 décembre 1951 par l’Ufocel en présence du président (Albert Bayet) et du secrétaire de la Ligue française de l’enseignement, de Lebrun, commissaire général de l’Ufocel, et du secrétaire d’État aux Beaux-arts, entre autres. Le 20 décembre, le film est même présenté au professeur Henri Wallon, aux professeurs et aux élèves du « laboratoire de bio-psychologie de l’enfance »<sup>1642</sup>. Distribué par les Oroleis, soutenu par les réseaux laïques tels que les Francs et franchises camarades ou l’École moderne de Célestin Freinet, et épaulé par divers périodiques laïques<sup>1643</sup>, le film connaît un certain succès dans les milieux éducateurs<sup>1644</sup>. *Ufocel informations*, par la plume de Jacques Chevallier, se félicite pour ce film qui dénonce « l’une des plaies sociales les plus graves de l’heure actuelle » ou d’un « véritable cancer qui ronge notre Société en l’endroit où elle était jusqu’à présent la moins souillée, où, de toute façon, elle est la plus sensible, la plus vulnérable, l’enfance »<sup>1645</sup> alors que le communiste Timmory félicite l’organisme de la Ligue « qui, une fois de plus, a bien rempli la mission qu’il s’est fixée en faisant œuvre utile et, on vient de le voir, courageuse aussi »<sup>1646</sup>. Même *Film et famille* est enchantée qu’un tel film puisse exister même s’il ne fait pas « allusion à l’existence de journaux éducatifs »<sup>1647</sup>.

---

<sup>1640</sup> T. Crépin, « Le mythe d’un front commun », art cit.

<sup>1641</sup> ORY Pascal, « Présentation-commentaire du film “On tue à chaque page” » in *On tue à chaque page ! La loi de 1949 sur les publications destinées à la jeunesse*, GROENSTEEN Thierry et CREPIN Thierry (dir.), Paris, Angoulême, Éditions du Temps, Musée de la Bande dessinée, 1999, p. 161-168.

<sup>1642</sup>. « *On tue à chaque page*, film consacré aux journaux d’enfants », *Image et son*, n° 48, décembre 1951, p. 2.

<sup>1643</sup> P. Ory, « Présentation-commentaire du film “On tue à chaque page” », art cit, p. 164.

<sup>1644</sup> Le film est projeté par le Congrès national de l’enfance, les Assises préparatoires au Congrès international de l’enfance de Vienne, au Cercle laïque de Vincennes et de Montgeron, au Musée social, à la Journée d’étude du comité de défense de la presse et de la littérature enfantines, etc. : « *On tue à chaque page* applaudit à Milan au cours d’un Congrès de l’UNESCO », *Image et son*, n° 52, avril 1952, p. 2 ; « *On tue à chaque page* à Strasbourg », *Image et son*, n° 55, juillet 1952, p. 3 ; « *On tue à chaque page* », *Image et son*, n° 60, février 1953, p. 2.

<sup>1645</sup> Jacques Chevallier, « *On tue à chaque page*, Comment un court métrage peut être (aussi) un grand film », *Ufocel informations*, n° 49, janvier 1952, p. 4.

<sup>1646</sup> François Timmory, « *On tue à chaque page* », *l’Écran français*, n° 337, décembre 1951, p. 6.

<sup>1647</sup> « *On tue à chaque page*... un film sur la presse enfantine », *Film et famille*, n° 118, juillet-août 1952, p. 15.

## 2. Interdire pour éduquer : quelles sont les limites du cinéma pour la jeunesse ?

À la suite de ce débat sur les illustrés, est-ce que les fédérations sont plus ouvertes par rapport au cinéma ? En premier lieu, nous pouvons déjà nous demander si concernant les catégorisations de la jeunesse les différentes structures sont en accord. Sur ce sujet chaque structure semble proposer sa propre classification de la jeunesse. Pour Film et famille, la période d'enfance s'étend jusqu'à 13 ans et celle des « jeunes » ou des « adolescent » de 13 à 18 ans. Dès lors, on est considéré comme adulte à 18 ans, même si les films pour public très averti ou strictement pour adultes sont en général à réserver aux plus de 21 ans<sup>1648</sup>. Film et vie, quant à elle, fait une distinction entre les enfants – moins de 14 ou 15 ans – et les jeunes – de 14/15 ans à 20 ans – et déconseille le cinéma pour les moins de 7 ans<sup>1649</sup>. D'après Max Égly de la FFCC, la jeunesse s'étend de 3 à 21 ans et se divise entre l'enfant d'âge périscolaire (de 3 à 6 ans), l'enfant d'âge scolaire (de 6 à 14 ans) et l'adolescent (de 14 à 20 ans)<sup>1650</sup>. Une autre classification proposée est celle du Cidalc composée des enfants de moins de 7 ans, entre 7 et 12 ans, entre 12 et 14 ans et de plus de 14 ans. Mais, malgré les classifications diverses, il nous semble pouvoir dégager une classification globale entre les « petits » (moins de 7/8ans), les enfants (entre 7/8 et 12/13 ans), les adolescents (entre 12/13 et 15/16 ans), les « jeunes »<sup>1651</sup> (entre 15/16 ans et 20 ans) et adultes (au-delà de 20/21 ans). Il nous paraît important de préciser que les fédérations semblent tomber d'accord sur le fait d'éviter au maximum d'exposer les moins de 7 ans au cinéma. Elles avancent l'idée de la fatigue des séances et de la difficulté à suivre des tous petits, notamment pour Coineau, instructeur de Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Ceméa) et adhérent à l'Ufoleis<sup>1652</sup>. Dans le contexte de la multiplication des discours sur le cinéma potentiellement criminogène, on observe aussi la peur d'influer négativement sur la psychologie de l'enfant en construction. Quelques voix discordantes se font cependant entendre comme celle de Suzanne Herbinière-Lebert qui tente, dès 1949, de pousser l'utilisation du cinéma à l'école maternelle pour des films très courts<sup>1653</sup>. En 1958, *Cinéma* alerte sur le manque d'études concernant le cinéma pour les enfants de moins

---

<sup>1648</sup> « Enfants... Jeunes... Adultes... », *Film et famille*, n° 105, mai 1951, p. 105.

<sup>1649</sup> « Ne pas confondre les termes : enfants et jeunes », *Bulletin de Film et vie*, n° 22, juillet 1964, p. 13.

<sup>1650</sup> Max Égly, « Écrans pour jeunes », *Cinéma*, n° 30, septembre 1958, p. 78.

<sup>1651</sup> Les termes « jeune » et « jeunesse » sont très polysémiques, mais ils sont globalement utilisés pour définir l'ensemble des catégories d'enfants à « jeunes », puis pour nommer les jeunes adultes.

<sup>1652</sup> Coineau, « Nos ciné-jeunes », *Ufofel informations*, n° 30, février 1950, p. 2.

<sup>1653</sup> Suzanne Herbinière-Lebert, « Le cinéma a-t-il sa place à l'école maternelle ? », *Image et son*, n° 20, février 1949, p. 8 ; Marcel-Charles Lebrun, Suzanne Herbinière-Lebert, Jean Menanteau, « L'enseignement audio-visuel en France et dans l'Union française », *Image et son*, n° 49, janvier 1952, p. 11.



de 7 ans, s'intéresse à leur réception et défend l'idée que le cinéma peut être pour eux plus qu'un simple divertissement<sup>1654</sup>. Jusqu'en 1971, il paraît encore couramment admis que les enfants de moins de 11 ans « ne compren[nent] rien au cinéma » ayant pour origine une « affirmation datant de plus de vingt ans [qui] n'a pratiquement pas été remise en question par les éducateurs »<sup>1655</sup> ; tandis que Film et vie met pour la première fois en avant le cinéma pour les enfants de 4 à 8 ans en 1972<sup>1656</sup>. À l'exception des moins de 7 ans, dont l'accès au cinéma ne fait pas l'objet d'un consensus, les autres catégories de jeunesse sont au centre des discours des fédérations.

Du côté de Film et famille, qui a l'ambition de promouvoir une éducation familiale du cinéma, les enfants et la jeunesse sont au cœur de ses préoccupations. En effet, pour les militants de la fédération lilloise l'influence néfaste du cinéma sur la population et en particulier sur la jeunesse n'est plus à prouver, s'appuyant sur des faits divers parfois sordides<sup>1657</sup> qu'ils mettent en avant pour prouver cette idée. Cependant, le cinéma est selon eux un outil qui peut à la fois servir l'éducation morale des jeunes ou au contraire les influencer et les mettre en danger. Ces discours restent le plus souvent raisonnés, notamment lorsqu'un avocat défend l'idée que le cinéma n'est pas criminogène et que ce point de vue découle plus d'une excuse utilisée par les délinquants que d'une véritable cause. Il défend cependant l'idée que le cinéma est dangereux pour les enfants de moins de 16 ans et que ses conséquences sont plus néfastes quand elle concerne des enfants « instables », en particulier lors d'une trop grande consommation de films et quand ces enfants sont délaissés par leur famille. Cette idée d'une influence plus importante sur des spectateurs en difficultés sociales et psychologiques est également partagée par *Image et son*, à travers la plume de Christian Guillaume, qui souligne les effets du cinéma sur le « débile mental »<sup>1658</sup>.

---

<sup>1654</sup> « Le film, s'il correspond aux intérêts et aux expériences de l'enfant, enrichit son imagination, développe son intelligence, augmente ses possibilités d'expression. Il lui donne le désir de connaître d'autres horizons que le sien et l'aide à sortir de son égocentrisme ce qui est un autre grand pas franchi dans son évolution psychologique. » Edmonde Colot, « Le cinéma et les moins de sept ans », *Cinéma*, n° 30, septembre 1958, p. 85.

<sup>1655</sup> Edmonde Colot, « ... Dès l'école maternelle », *Jeune cinéma*, n° 53, mars 1971, p. 9.

<sup>1656</sup> Muriel Zélény, « Il faut réinventer les projections pour les enfants », *Bulletin de Film et vie*, n° 53, décembre 1972, p. 9.

<sup>1657</sup> Des enfants qui cuisinent leurs souliers (*La Ruée vers l'or*), qui écrivent des lettres de menaces non signées à leurs professeurs (*Le Corbeau*), des jeunes qui tuent une vieille dame, etc. : Roger Delacroix, « Le cinéma et la jeunesse », *Film et famille*, n° 48, juin 1947, p. 3 ; ou l'histoire d'un enfant de 7 ans qui a essayé de trancher la gorge de son petit frère parce qu'il l'avait vu au cinéma : Étienne Péricard, « Quand nos enfants s'en vont au "ciné" », *Film et famille*, n° 130, septembre 1953, p. 5.

<sup>1658</sup> Christian Guillaume, « Cinéma et jeunesse délinquante », *Image et son*, n° 112, mai 1958, p. 3.

Dès lors, pour Film et famille, le cinéma n'est pas intrinsèquement mauvais et n'est pas la principale cause de la délinquance juvénile, mais reste tout de même un rouage important. Le cinéma, particulièrement avec les films policiers et de gangsters, influence la jeunesse désœuvrée qui, pour les plus fragiles d'entre eux, y piochent des idées. La limite est cependant très fine entre l'idée d'un cinéma criminogène et d'un cinéma qui influence des jeunes qui ont déjà des penchants pour la délinquance. Le problème est donc, d'après Film et famille, fondamentalement moral :

« Le vrai remède à l'enfance délinquante est un problème de rééducation morale de la société. Rien ne servira d'interdire aux enfants le cinéma si l'éducation morale de leur milieu de vie n'est pas faite. Il faut donc apprendre aux parents ce que leurs enfants peuvent tirer de bon ou de mauvais du cinéma. Il faut diriger l'enfance vers des activités diverses pour que le cinéma ne soit pas sa constante pensée. Il faut enfin donner à l'enfance le répertoire auquel il a droit. Prévoir vaut mieux que guérir. »<sup>1659</sup>

Concernant Film et famille, sauvegarder la moralité de la jeunesse est une priorité. Si le cinéma peut avoir une influence sur des jeunes qui ont des problèmes, il peut en avoir sur tous les jeunes ; s'il peut les introduire à l'illégalité, il peut aussi les introduire à l'immoralité. C'est notamment l'avis d'Étienne Péricard, rédacteur dans l'organe de la défense des intérêts des familles nombreuses de la région du Sud-est *Alpes-Cévennes*, qui parle d'un « attentat à l'âme enfantine », d'une « entreprise de démoralisation » qui met en danger « notre honneur national » et « notre survivance, dans l'ordre spirituel qui est en cause à travers la disparition progressive d'une enfance qui ne vit plus en état de grâce naturel ». Ce partisan de la thèse du cinéma criminogène met en avant l'importance des parents, éducateurs et associations familiales qui ont un « rôle d'éducation à remplir » dans la lutte face à cette menace<sup>1660</sup> :

« Il y a une réalité, dont nous sommes trop assouvis pour garder notre appétit d'idéal. Qui se scandalise encore de nos jours de voir un enfant entrer, seul, dans une salle obscure, pour y ingurgiter sa dose d'images ordurières ou bestiales ? »<sup>1661</sup>

Bernard Taufour, quant à lui, met plus en avant le rôle positif du cinéma en défendant, par exemple, un auteur comme le dominicain belge Léo Lunders, à l'« esprit modéré et ouvert »<sup>1662</sup>

---

<sup>1659</sup> Eugène Ficheaux, « Le cinéma et l'enfance délinquante », *Film et famille*, n° 18, janvier 1946, p. 2.

<sup>1660</sup> Étienne Péricard, « Quand nos enfants s'en vont au "ciné" », *Film et famille*, n° 130, septembre 1953, p. 5.

<sup>1661</sup> Étienne Péricard, « Quand nos enfants s'en vont au "ciné" », *Film et famille*, n° 130, septembre 1953, p. 5.

<sup>1662</sup> R. Hamery, *Ténèbres empoisonnées ?*, *op. cit.*, p. 55.

pilier de l'Œcic où il est chargé du sous-secrétariat du film pour enfants<sup>1663</sup>. Son ouvrage *Introduction aux problèmes du cinéma et de la jeunesse* édité par le Cidalc est jugé comme une « œuvre riche » et « intéressante » et considérée avec « beaucoup de sympathie »<sup>1664</sup>. Ainsi, Film et famille se situe dans un entre-deux constant partagée entre les actions « négatives » (censure) et « positives » (éducation) envers le cinéma. Elle est cependant bien loin d'être la seule à articuler ces deux positions autour du « bon » et du « mauvais » cinéma, en particulier en ce qui concerne la jeunesse :

« La différence entre le “bon” et le “mauvais” cinéma, expressions alors en effet très usitées, sert autant à faire valoir la nécessité d'une promotion des films jugés adaptés pour la jeunesse qu'à asseoir les revendications pour un contrôle nécessaire, voire une censure sévère. Bien que les ciné-clubs soient le plus souvent perçus, à l'époque et aujourd'hui encore, comme des lieux de résistance culturelle et de défense de la liberté d'expression – ce qu'ils sont pour un certain nombre – leurs antennes jeunesse restent cependant très perméables aux thèses sur la dangerosité du cinéma. Lieux d'action privilégiés de l'éducation populaire, ce sont aussi des groupements où s'exerce un contrôle social très fort. »<sup>1665</sup>

En revanche, Film et famille est sans doute la fédération qui énonce et revendique le plus clairement cette double approche puisqu'elle défend à la fois l'idée d'une censure forte pour protéger la population dans son ensemble, les jeunes qui « ont une réceptivité plus grande que les adultes dans leur désir d'apprendre »<sup>1666</sup> – mais aussi l'image de l'Église – ; et l'idée d'une éducation morale. Son objectif est de promouvoir les bons films via les ciné-clubs et la revue *Film et famille/Écrans de France* afin d'informer et d'éduquer efficacement les parents et les éducateurs. Elle met en avant la valeur de la discussion après les films pour endiguer la désaffection des salles qu'elle attribue aux films immoraux.

Avec cette approche, la fédération se positionne de fait contre les cinéphobes qui essentialiseraient le cinéma en le considérant comme intrinsèquement mauvais. Ainsi, quand certains lecteurs jugent leurs avis trop durs, Film et famille n'hésite pas à mettre en avant des discours plus radicaux afin de mettre en avant leur plus grande ouverture face au septième art. Dans cette stratégie, ils partagent un article issu de la revue *Familles de France* publié par la Fédération des familles de France qui déplore l'influence des dessins animés de Disney<sup>1667</sup>. Même s'ils disent y trouver des « aperçus intéressants, des arguments qui se tiennent », la

---

<sup>1663</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 349.

<sup>1664</sup> Bernard Taufour, « Introduction aux problèmes du cinéma et de la jeunesse », *Film et famille*, n° 131, octobre 1953, p. 8

<sup>1665</sup> R. Hamery, *Ténèbres empoisonnées ?*, op. cit., p. 269.

<sup>1666</sup> Roger Delacroix, « Le cinéma et la jeunesse », *Film et famille*, n° 48, juin 1947, p. 3.

<sup>1667</sup> « L'enfant et le dessin animé », *Film et famille*, n° 125, mars 1953, p. 14.

fédération ne partage pas l'avis exprimé par cet article qui s'égaré dans la psychologie infantine.

Film et famille met surtout en avant l'utilité d'une information de qualité afin que le public puisse mieux choisir ses films. Ainsi, les parents ne peuvent plus se faire surprendre par une scène particulièrement indécente pour la morale de leurs enfants ou la leur. Les séances d'analyse, quant à elles, permettent de connaître et comprendre le cinéma et de pouvoir regarder des films plus complexe et moralement plus douteux. Pour Film et famille : « connaître le cinéma c'est déjà en limiter les dangers »<sup>1668</sup>. Elle considère son travail d'information comme pouvant influencer directement la production. Dans leur logique, qui est également celle de l'Église, si l'intégralité du public est éduquée, les films immoraux, obscènes et érotiques n'auront plus leur place sur les écrans des cinémas<sup>1669</sup>.

La Flecc et Film et vie, si elles reconnaissent également les dangers du cinéma, dénoncent cependant ouvertement – dans la logique de l'approche spiritualiste – les dérives du moralisme à outrance. En effet, la Flecc attaque l'insuffisance et l'inefficacité des « mesures négatives » qui consistent à proscrire le cinéma pour les enfants jusqu'à un certain âge, constat que partage *Image et son* :

« Impossible d'agir sur cette situation en renforçant la censure, celle-ci étant déjà suffisamment hypocrite et néfaste. D'ailleurs, ces films ne sont pas dangereux en eux-mêmes ; je suis persuadé qu'ils ne sont d'aucun effet sur un enfant dont l'éducation est bien faite [...]. Ils sont nocifs dans la mesure où ils s'adressent à des esprits incapables de réagir et de juger. »<sup>1670</sup>

Ainsi la Flecc veut développer le cinéma pour enfant qui est considéré en fonction des personnes soit comme « un moindre mal » soit comme « une mesure éminemment souhaitable »,<sup>1671</sup> mais aussi comme « peut-être le moyen de résoudre de façon positive et efficace le problème de la censure »<sup>1672</sup>. À l'inverse de Film et famille, la Flecc distingue nettement le cinéma pour enfant et le cinéma familial, ce dernier n'étant pas toujours adapté au jeune public. Il faut donc des séances spéciales<sup>1673</sup>. Ce problème de l'interprétation du cinéma

---

<sup>1668</sup> « L'enfant au cinéma... », *Film et famille*, n° 112, janvier 1952, p. 8.

<sup>1669</sup> Demeulenaere, « Cinéma et éducation familiale », *Film et famille*, n° 86, octobre 1949, p. 3.

<sup>1670</sup> Christian Guillaume, « Cinéma et jeunesse délinquante », *Image et son*, n° 112, mai 1958, p. 3.

<sup>1671</sup> « Où en est le cinéma pour enfant ? », *Bulletin de la Flecc*, n° 2, février 1953, p. 7-9.

<sup>1672</sup> Marcel Roy, « Cinéma pour enfant et perspectives d'avenir », *Téléciné*, n° 39, décembre 1953, non paginé.

<sup>1673</sup> « Le club "Chartes-ciné jeunes" de la maison du peuple de Chartes », *Loisirs informations*, n° 6, novembre-

familial comme du film pour enfant perdue jusqu'aux années 1960 notamment faute d'une production suffisante de films pour la jeunesse :

« Pour que ce fonds augmente, pour que les producteurs français songent à entrer dans le mouvement que les pouvoirs publics viennent enfin d'encourager, il faut un marché. Or, les enfants n'ont qu'exceptionnellement l'occasion de voir les films réalisés à leur intention ; et, lorsqu'une école, un patronage organisent des séances, ils recourent le plus souvent aux films familiaux, sans penser que ces films peuvent n'être pas de l'âge et du niveau mental de leur public, sans savoir qu'il existe des films pour enfants et que ces films seront d'autant plus nombreux, d'autant meilleurs que leur audience sera plus large. L'instrument existe. Il s'agit seulement de s'en servir. »<sup>1674</sup>

Cependant, une autre fédération semble dresser des liens avec le cartel d'action morale<sup>1675</sup> et les associations familiales. En effet, les militants de Film et vie tendent le stylo à Robert Vilain de l'Udaf de la Seine et membre de la Commission inter-mouvements d'études et d'actions familiales radio-télévision-cinéma-presse<sup>1676</sup> du Centre français du film pour la jeunesse. Celui-ci défend notamment l'idée d'établir une « définition familiale de ce que doit être le film pour la jeunesse ». Il met également en avant le Centre international du film pour la jeunesse (CIFJ)<sup>1677</sup> qui permet en 1968, la publication *Du cinéma au langage total* d'Antoine Vallet<sup>1678</sup>.

Il nous semble donc bien percevoir une même approche autour du cinéma pour la jeunesse chez les fédérations confessionnelles. Elles ont les mêmes inquiétudes quant à l'influence du cinéma sur la jeunesse, ses conséquences sur le développement de la délinquance juvénile et sur la pénurie de films pour enfants. Cependant, Film et famille est partisane des cotations de la

---

décembre 1957, non paginé.

<sup>1674</sup> Madeleine Garrigou-Lagrange, « Les enfants et le cinéma », *Téléciné*, n° 106 supplément, août-septembre 1962, p. 15.

<sup>1675</sup> Étant donné que Film et vie s'adresse au Ciné-club du Cartel d'action morale et sociale de Limoge via son bulletin interne, et qu'elle semble connaître beaucoup de choses à propos de cette association, nous pensons qu'il est fort probable que celle-ci soit adhérente à Film et vie : « De la co-existence des "jeunes" et des "vieux" », *Bulletin de Film et vie*, n° 22, juillet 1964, p. 11.

<sup>1676</sup> Le nom complet de cette commission n'apparaît que dans « Quand matinée commerciale devient ciné-club d'enfants », *Bulletin de Film et vie*, n° 22, juillet 1964, p. 10.

<sup>1677</sup> Créé en 1955, le Centre international du film pour la jeunesse (CIFJ), dont le siège est à Bruxelles, a pour but « de favoriser les disponibilités en films convenant à la récréation des jeunes de tous les âges dans tous les pays, d'encourager l'approvisionnement soit par des films spécialement produits, soit par des films existants qui leur conviennent. Il regroupe notamment le Bureau international catholique de l'enfance, le Centre international évangélique du film et dix-huit Centres nationaux, la Fédération démocratique internationale des femmes, la Fédération internationale de la jeunesse catholique, Fraternité mondiale, le Mouvement international des familles, et l'Union internationale de protection de l'enfance : Robert Vilain, « Le centre français du film pour la jeunesse », *Bulletin de Film et vie*, n° 22, juillet 1964, p. 3-4.

<sup>1678</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 295.

Centrale catholique, du cinéma moral, et ouvertement favorable à la censure, tandis que la Flecc est davantage orientée vers l'action du développement du cinéma pour enfant dans laquelle elle voit une alternative à la censure. Film et vie serait plus proche de la Flecc mais tout en gardant des liens assez forts avec des milieux plus réticents sur le cinéma pour la jeunesse, à l'instar des mouvements familiaux. Mais finalement, toutes semblent attendre que la science s'exprime sur le sujet.

### 3. En attendant la science : éduquer pour éviter d'interdire

Pour l'Ufocel aussi, le cinéma n'est pas la seule cause à la délinquance juvénile. À en croire ses militants, cette pensée se situe « dans l'ordre. L'ordre établi bien entendu !... Établi sur les ruines d'une société qui n'est morale qu'en très gros plan mais dont l'hypocrisie en dissimule de belles au fond de ses charniers »<sup>1679</sup>. Ils mettent alors en avant l'importance du contexte de l'après-guerre :

« À la vérité je crois que la pauvre jeunesse actuelle a bien du mal à se remettre de ses pauvres parents. Comment voulez-vous qu'elle s'y reconnaisse et qu'elle puisse nous faire confiance dans ce monde absurde où toute, ou presque toutes, les valeurs spirituelles et morales consacrées par le mauvais usage que l'on fit toujours d'elle, viennent de faillir dans l'éblouissement de la bombe atomique.

Et ces enfants du siècle peuvent aller au cinéma sans crainte de se pervertir davantage. Les ombres de l'écran ne sont rien à côté des réalités rencontrées dans la rue. »<sup>1680</sup>

D'après Roxane Hamery, durant cette période, les revues des fédérations de ciné-clubs sont tiraillées « entre une attention aiguë aux problèmes de protection de la jeunesse et de la défense de la libre expression cinématographique ». Nous le remarquons bien en ce qui concerne celles issues des milieux laïques, qu'ils soient de gauches diverses ou communistes. En effet, « ils sont marqués par une forte oscillation des discours » que Roxane Hamery pense révélatrice des « dissensions qui opposent les contributeurs, qu'ils soient journalistes ou éducateurs » caractéristiques de la position qu'ils occupent dans le champ social<sup>1681</sup>.

---

<sup>1679</sup> « Films interdits aux moins de 100 ans », *Ufocel informations*, n° 20, février 1949, p. 6.

<sup>1680</sup> « Films interdits aux moins de 100 ans », *Ufocel informations*, n° 20, février 1949, p. 6.

<sup>1681</sup> R. Hamery, *Ténèbres empoisonnées ?*, *op. cit.*, p. 257.

Au sein de *l'Écran français*, c'est Raymond Barkan qui prend la plume pour une série d'articles s'intitulant « Le cinéma mène-t-il les enfants en prison ? » publiée entre le 20 juillet et le 31 août 1948. Cette série s'interroge sur les liens qu'il pourrait y avoir entre cinéma et délinquance juvénile. L'auteur y prend le contrepied du discours catholique dominant sur le cinéma jugé criminogène. Au travers de témoignages de juristes, de médecins et d'éducateurs, Raymond Barkan cherche à s'imposer sur un des terrains de prédilection de l'Église en proposant une réponse d'ordre « scientifique » au problème de la violence au cinéma. Même s'il ne nie pas l'immoralité de certains films, notamment américains, il conclut que les conditions sociales sont les principaux facteurs de l'augmentation de la criminalité. Il dénonce ainsi l'inefficacité de la censure et la diffusion de films « moralisateurs », à propos desquelles les diffuseurs « semblent confondre le respect de la morale avec un étroit conformisme social et religieux »<sup>1682</sup>. D'une certaine manière, Raymond Barkan se fait ici l'écho de l'intérêt que porte le monde universitaire aux effets psychologiques et sociaux du cinéma sur le public, tel qu'il émerge en 1947 avec la création de *la Revue internationale de filmologie (RIF)*<sup>1683</sup>.

Du côté de *Cinéma*, Max Égly dénonce les questionnements simplistes touchant des « domaines riches de présupposés, de préjugés ou de tabous » et n'apportant pas d'autres réponses que des positions de principes fondées sur les opinions de chacun. Pour lui, si le cinéma exerce une influence sur la jeunesse, il exerce aussi, de fait, une influence sur les adultes. La question lui paraît dès lors faussée. Égly encourage les éducateurs qui mettent en avant le cinéma comme outil d'apprentissage, sans se positionner sur le débat de la délinquance juvénile et de l'influence supposée du cinéma à propos desquels il estime qu'il faut « mesurer notre

<sup>1682</sup> Raymond Barkan, « Le cinéma mène-t-il les enfants en prison ? Scarface ne disparaîtra des studios que s'il disparaît de la vie réelle », *l'Écran français*, n° 166, 31 août 1948, p. 14.

<sup>1683</sup> De 1947 à 1953, date à laquelle la *RIF* clôt un grand cycle d'études sur la réception des films et en particulier sur l'influence du cinéma sur la jeunesse, pas moins de 16 contributions portent sur la question. À l'exception d'un article qui témoigne d'une conception nettement mécaniste de la réception (Juliette Boutonier, « Réflexions sur la valeur éducative du cinéma », *RIF*, n° 2, 1947, 193-195), toutes les autres contributions sont plus nuancées sur les phénomènes de réception et plus réservées quant au rôle direct que le cinéma pourrait jouer concernant la délinquance juvénile : Henri Wallon, « De quelques problèmes psycho-physiologiques que pose le cinéma », *RIF*, n° 1, 1947, pp. 15-18 ; « Enquête internationale », n° 5, 1948, p. 10 ; Henri Wallon, « L'enfant et le film », n° 5, 1948, pp. 21-28 ; W.-D. Wall et E.-M. Smith, « Les adolescents et le cinéma », pp. 153-158 ; H. Gratiot-Alphandéry, « L'enfant et le film », n° 6, 1948, pp. 173-174 ; Ellen Siersted et H. Lund Hansen, « Réactions des petits enfants au cinéma », n° 7-8, 1951, pp. 241-245 ; S. Herbinière-Lebert, « Premières expériences avec un film éducatif pour les moins de 7 ans », n° 7-8, 1951, pp. 247-255 ; H. Gratiot-Alphandéry, « Jeunes spectateurs », n° 7-8, 1951, pp. 257-263 ; G. Heuyer, S. Lebovici et L. Bertagna, « Sur quelques réactions d'enfants inadaptés », n° 9, 1952, pp. 71-79 ; Barbara Gray, « Enfants et adolescents devant les films », n° 11, 1952, pp. 193-209 ; Gilbert Cohen-Séat, « Introduction », n° 14-15, 1953, pp. 171-177 ; Gertrude Keir, « Le rôle, la nécessité et la valeur d'une censure cinématographique », n° 14-15, 1953, pp. 179-197 ; S. Lebovici, « Cinéma et criminalité », n° 14-15, 1953, pp. 199-215 ; Edgar Morin, « Le problème des effets dangereux du cinéma », n° 14-15, 1953, pp. 217-231 ; A. Mergen, « Cinéma et hygiène mentale », n° 14-15, 1953, pp. 232-241.

ignorance » puisque les chercheurs eux-mêmes n'arrivent pas à se mettre d'accord. Christian Guillaume, instituteur détaché dans un Centre d'éducation surveillée, partage ce point de vue dans les lignes d'*Image et son*. D'après lui, le débat se situe entre l'idée du cinéma comme cause de délinquance juvénile et celle du cinéma cathartique alors que « la réalité paraît n'être dans aucune de ces deux affirmations, qui sont simples vues de l'esprit ou condamnation émanant de moralistes bien intentionnés et mal informés »<sup>1684</sup>. Dès lors, les moralistes – cibles privilégiées des laïques – ne peuvent qu'être mus par des opinions, une morale, mais pas par des faits :

« Il est facile de répondre à l'aide de solides présupposés. On affirme sans peine que le cinéma pervertit la jeunesse, la chose est possible ; mais cette attitude est le plus souvent inspirée par une morale, une politique. À tout le moins, un tel jugement exige une vérification par les faits mais ce genre d'opinion la refuse. On se contente d'un cas typique. On cite le récit d'un jeune délinquant qui avoue avoir vu six fois *Quand la ville dort* ou bien un phénomène particulièrement visible et l'on déplore la vague du blouson de cuir style *Équipée sauvage*. »<sup>1685</sup>

On retrouve ici l'exemple type de faits divers régulièrement pris pour exemple dans les lignes de Film et famille. Selon Égly, les actions des éducateurs, des moralistes et des producteurs de films pour enfant dépendent avant tout des avancées dans la recherche, particulièrement celles des spécialistes de la psychologie de l'enfant et du cinéma. Cette approche de la psychologie pour des besoins éducatifs ou de formation se situe dans un contexte où les mouvements d'éducation populaire prônant l'éducation nouvelle s'en emparent également, notamment en ce qui concerne les travaux d'Henri Wallon<sup>1686</sup>. Ce dernier s'interroge justement sur l'éducation cinématographique puisque le 30 octobre 1946, ce professeur au Collège de France est nommé président du bureau provisoire du Comité français du cinéma pour la jeunesse<sup>1687</sup>.

Ainsi, principalement entre 1947 et le début des années 1960, les fédérations se tiennent régulièrement au courant des enquêtes et des expériences qui sont menées auprès de la jeunesse, en particulier celles mises en avant par la filmologie, créée par Gilbert Cohen-Séat. Par exemple, la Flecc préfère ne pas se positionner sur le sujet de la délinquance juvénile qui est

---

<sup>1684</sup> Christian Guillaume, « Cinéma et jeunesse délinquante », *Image et son*, n° 112, mai 1958, p. 3-4.

<sup>1685</sup> Max Égly, « Écrans pour jeunes », *Cinéma*, n° 30, septembre 1958, p. 80.

<sup>1686</sup> LAOT Françoise F., « Formateurs d'adultes et diffusion de la notion de rapport au savoir. Approche socio-historique » in *Savoirs en (trans)formation*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Raisons éducatives », 2009, p. 163-183, p. 166.

<sup>1687</sup>: L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 92.



une question qu'elle considère comme trop complexe et pas assez approfondie scientifiquement pour que des certitudes émergent. Elle fait ainsi reposer son jugement sur les futures expériences scientifiques, notamment celles promises par la filmologie<sup>1688</sup>. De même, elle refuse de se positionner sur l'accusation du cinéma comme facteur de démoralisation de la jeunesse mais constate « simplement que ce cri d'alarme a le mérite d'avoir déterminé le premier courant d'intérêt pour l'étude des rapports du cinéma et de l'enfance »<sup>1689</sup>. Du côté laïque, l'Ufocel n'hésite pas à publier une recension positive du livre d'Armand Lanoux, *L'enfant en proie aux images*, considéré d'« intérêt public »<sup>1690</sup>. C'est « un livre d'écrivain et non de militant », pourtant publié par Labergerie, une maison d'édition catholique, et qui ne cache pas une « profonde hostilité au cinéma »<sup>1691</sup>. Cette recension démontre cette envie de disposer de preuves scientifiques des effets dénoncés, peu importe les résultats.

L'Ufocel met aussi en place une commission chargée d'étudier les problèmes du cinéma pour la jeunesse sous la présidence d'Alexandre Candellier, commissaire générale de l'Ufocel, et avec la présence de représentants de l'Éducation nationale, des ciné-clubs ainsi que des techniciens de l'audiovisuel et des psychologues. Bien que la fédération laïque mise clairement sur le cinéma comme outil d'éducation, comme moyen de développer la culture cinématographique et générale et d'examiner et de discuter les problèmes de la production, elle propose de faire de ces ciné-clubs de jeunes des lieux d'observation de l'influence cinématographique, notamment parce qu'elle estime que les problèmes du cinéma pour la jeunesse n'ont jamais été étudiés rationnellement<sup>1692</sup>. Point de vue partagé par Suzanne Herbinière-Lebert, inspectrice générale de l'enseignement primaire, qui se préoccupe des influences que pourrait avoir le cinéma sur la jeunesse<sup>1693</sup>. Elle espère que les psychologues puissent enquêter et qu'ainsi les ciné-clubs de jeunes de l'Ufocel deviennent « un excellent centre de recherches cinématographiques consacré à la jeunesse »<sup>1694</sup>. C'est dans cet état

---

<sup>1688</sup> Claude Macke, « L'enfant a-t-il droit au cinéma ? », *Téléciné*, n° 39, décembre 1953, non paginé.

<sup>1689</sup> Gérard Marroncle, « L'animation des séances de cinéma pour enfants », *Téléciné*, n° 39, décembre 1953, non paginé.

<sup>1690</sup> Jacques Chevallier, « L'enfant en proie aux images », *Image et son*, n° 42, avril 1951, p. 8.

<sup>1691</sup> R. Hamery, *Ténèbres empoisonnées ?*, *op. cit.*, p. 47-50.

<sup>1692</sup> André Ravé, « L'avenir est aux ciné-jeunes Ufocel », *Ufocel informations*, n° 26, octobre 1949, p. 8-9.

<sup>1693</sup> Suzanne Herbinière-Lebert, « Allons au-devant de la vie et créons des ciné-jeunes », *Ufocel informations*, n° 28, décembre 1949, p. 2.

<sup>1694</sup> Suzanne Herbinière-Lebert, « Allons au-devant de la vie et créons des ciné-jeunes », *Ufocel informations*, n° 28, décembre 1949, p. 2.

d'esprit que sont créés certains ciné-jeunesses de l'Ufoleis. Il faut faire d'une « drogue »<sup>1695</sup> un moyen d'éducation, comme l'exprime l'inspecteur de l'enseignement primaire Henri Gadais :

« Au ciné-club des jeunes, il s'agit de faire d'une espèce de vice une vertu, d'une docilité une exigence, d'une passion une vigueur critique, d'une facilité un obstacle, d'un passe-temps un art, d'un abandon une maîtrise, d'un esprit de foule une communication ou un refus, bref, d'une dégénérescence de l'homme une éducation de cet homme. »<sup>1696</sup>

Certains expriment cependant des désaccords avec l'idée du « cinéma outil », également défendue par Film et famille, qui « consiste à affirmer que le cinéma, moyen d'information et de culture n'est comme tout moyen ni bon ni mauvais ; “tout dépend de l'usage qu'on en fait” »<sup>1697</sup>. En effet, d'après Max Égly, le film est porteur de signification et n'est pas le simple objet ou instrument de son auteur. Ainsi, son effet sur le spectateur est impossible à prédire. Il prend également le contrepied des moralistes en ce qui concerne l'accessibilité du cinéma pour les jeunes. Il valorise les ciné-clubs présentés comme un moyen « d'empêcher les jeunes de “traîner par les rues” »<sup>1698</sup>. Une des figures qui incarne le mieux cet objectif est sans doute Jean Michel. Cet éducateur – une des figures principales pour les laïques du ciné-club de jeunes – semble aller à contre-courant du discours affirmant le besoin de « dompter le cinéma » ; « il est en effet un des rares, si ce n'est le seul, à refuser une pédagogie qui prendrait racine sur les peurs sociales du cinéma »<sup>1699</sup>.

Toutes les fédérations sont d'accord sur le fait que le rôle du cinéma n'est pas central dans l'augmentation de la délinquance juvénile, cependant, elles tombent aussi d'accord sur le fait que le cinéma peut avoir de mauvaises répercussions sur les jeunes. Que ce soit le traumatisme suscité par les images ou l'influence des actes projetés à l'écran, aucune preuve n'est faite de la réelle existence de ces effets. Ce sont les positionnements moraux et politiques qui nourrissent principalement les différentes visions de ce qu'est le bon ou le mauvais cinéma. Les mêmes films ne sont pas considérés de la même façon par des moralistes ou des militants qui ont une vision plus politique. En effet, l'éducation moraliste de Film et famille intègre dans son logiciel l'importance d'une censure, contrairement aux autres fédérations qui, idéalement, préféreraient s'en passer. Cependant, les fédérations tombent tout de même en accord sur leur

---

<sup>1695</sup> Albert Dumont, « Le cinéma et les jeunes », *Image et son*, n° 51, mars 1952, p. 4.

<sup>1696</sup> Henri Gadais, « Le ciné-club de jeunes », *Image et son*, n° 72, mai 1954, p. 14.

<sup>1697</sup> Max Égly, « Écrans pour jeunes », *Cinéma*, n° 30, septembre 1958, p. 80.

<sup>1698</sup> Max Égly, « Les mauvaises fréquentations », *Cinéma*, n° 31, novembre 1958, p. 92.

<sup>1699</sup> R. Hamery, *Ténèbres empoisonnées ?*, *op. cit.*, p. 303.

rôle de protection et d'éducation de la jeunesse qu'elles appliquent à travers leurs ciné-clubs de jeunes.

## B. Des ciné-clubs pour la jeunesse : une tentative d'éducation au « bon » cinéma

Si les fédérations tombent d'accord sur le principe d'une protection plus ou moins dure en ce qui concerne la jeunesse, elles sont également favorables à proposer des séances qui leur sont dédiées. Le sujet du jeune public n'est pas nouveau et s'inscrit dans la continuité des expériences du cinéma éducateur d'avant-guerre mais aussi de quelques ciné-clubs. L'association Ciné-jeunes, présidée par Joseph Brenier, administrée par Claude Bellanger (secrétaire général)<sup>1700</sup> et animée par Marie Lahy-Hollebecque, créée en 1937 sous le patronage de la Ligue de l'enseignement et de la Maison de l'enfant, en est un bon exemple. Elle disparaît pendant la guerre et réapparaît à la Libération sous le nom de Comité français du cinéma pour la jeunesse. Cependant, malgré la publication de la revue *Ciné-jeunes*, elle périclité assez vite<sup>1701</sup>. Une autre expérience fut celle du ciné-club Cendrillon fondé par Sonika Bô en 1932, qui adhère à la FCCLF avant-guerre puis à la FFCC après-guerre. Elle reprend à la Libération avec des séances au musée de l'Homme<sup>1702</sup> mais le modèle ne semble pas convaincre la Ligue<sup>1703</sup> malgré un riche répertoire de films pour enfants composé d'une centaine de films<sup>1704</sup>. En l'absence de listes dressées par les fédérations, c'est dans ce club que viennent s'alimenter les quelques ciné-clubs pour enfants précurseurs, comme celui de Valence tenu par Jean Michel<sup>1705</sup>.

Les fédérations ne manquent donc pas de modèles pour mettre en œuvre leurs ciné-clubs de jeunes. Mais le développement de ces clubs ne connaît pas le même cheminement partout. Divers points de vue cohabitent sur leurs implantations – en particulier entre les ciné-clubs

---

<sup>1700</sup> « Les ciné-clubs de jeunes : une “redécouverte” », *Image et son*, n° 51, mars 1952, p. 3.

<sup>1701</sup> André Ravé, « L'avenir est aux ciné-jeunes Ufocel », *Ufocel informations*, n° 26, octobre 1949, p. 8-9.

<sup>1702</sup> L. Souillès-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, *op. cit.*, p. 25.

<sup>1703</sup> « Nous avons assisté à plusieurs séances et nous avons pu constater, parfois, l'enthousiasme du petit auditoire enfantin. Mais il est impossible de généraliser l'expérience “Cendrillon”, d'en faire une œuvre vraiment populaire. » dans André Ravé, « L'avenir est aux ciné-jeunes Ufocel », *Ufocel informations*, n° 26, octobre 1949, p. 8-9.

<sup>1704</sup> L. Souillès-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, *op. cit.*, p. 41 ; p. 74.

<sup>1705</sup> *Ibid.*, p. 75.

associatifs et d'éducation populaire et la volonté d'institutionnaliser l'éducation cinématographique dans le domaine scolaire –, leurs rôles et leur efficacité.

### 1. Les enjeux d'influence des ciné-clubs pour la jeunesse

L'héritage des premiers ciné-clubs pour enfants est particulièrement revendiqué par les laïques et notamment par l'Ufocel<sup>1706</sup>. Par exemple, la fédération n'hésite pas à mettre en avant l'expérience de Lahy-Hollebecque en constituant un réseau de « ciné-jeunes ». Ce nom permet aussi à l'Ufocel de se distinguer des ciné-clubs de jeunes des autres fédérations et de l'idée de « club » qui renvoie à l'idée d'un cercle fermé qui limiterait le développement de son réseau<sup>1707</sup>. Cependant, ce réseau change rapidement de nom pour « ciné-jeunesse » après des protestations de Lahy-Hollebecque, afin d'éviter les confusions et de sauvegarder « un esprit de conciliation à un moment où l'union de toutes les forces laïques est plus que jamais nécessaire »<sup>1708</sup>. Ce réseau a la volonté de s'implanter sur le terrain du péri et du post-scolaire : « les écoles primaires, secondaires et techniques, les patronages et les foyers ruraux »<sup>1709</sup>.

Pour l'Ufocel, le développement des ciné-clubs de jeunes a pour ambition de réinventer l'éducation cinématographique après l'usage propagandiste du cinéma qui en a été fait pendant la guerre. La conscience de l'embrigadement des jeunes par le cinéma dans les systèmes autoritaires, à l'instar des jeunesses hitlériennes<sup>1710</sup>, pousse les fédérations dans les interrogations sur l'influence du cinéma. Face à ce constat, l'Ufocel semble définir deux ennemis principaux : le cinéma commercial, qui a pour seul objectif la consommation, et l'utilisation du cinéma de propagande<sup>1711</sup>, avec très probablement une arrière-pensée pour l'usage du cinéma par les catholiques. En effet, les ciné-jeunesse veulent être de vraies alternatives au cinéma des patronages confessionnels puisque leur idée de « culture authentique » va de pair avec une « défense laïque bien comprise »<sup>1712</sup>.

---

<sup>1706</sup> « Les ciné-clubs de jeunes : une “redécouverte” », *Image et son*, n° 51, mars 1952, p. 3.

<sup>1707</sup> L. Souillès-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 79.

<sup>1708</sup> « Nos ciné-jeunes changent de nom », *Image et son*, n° 48, décembre 1951, p. 2.

<sup>1709</sup> Suzanne Herbinière-Lebert, « Allons au-devant de la vie et créons des ciné-jeunes », *Ufocel informations*, n° 28, décembre 1949, p. 2.

<sup>1710</sup> André Ravé, « L'avenir est aux ciné-jeunes Ufocel », *Ufocel informations*, n° 26, octobre 1949, p. 8-9.

<sup>1711</sup> André Ravé, « L'avenir est aux ciné-jeunes Ufocel », *Ufocel informations*, n° 26, octobre 1949, p. 8-9.

<sup>1712</sup> Jean Delannoy(2), « Le Ciné-club de Biarritz », *Ufocel informations*, n° 28, décembre 1949, p. 13.

Dans cette optique de contre-proposition, les ciné-jeunes acceptent les élèves des écoles privées<sup>1713</sup> dans un enjeu d'influence. De plus, la fédération laïque s'inspire des nouveaux procédés pédagogiques mis en place par Bernard Georgin avec ses cercles d'études dans les lycées<sup>1714</sup> et surtout par Jean Michel avec le ciné-club de Valence (qui tente aussi de travailler avec les écoles privées), qui misent tous deux sur l'autogestion des clubs par les jeunes dans un contexte où la mise en responsabilité est valorisée par l'éducation nouvelle et dans l'éducation populaire<sup>1715</sup>. Jean Planchon valorise cette « gestion coopérative par les jeunes » dans son article sur la création d'un ciné-jeunes<sup>1716</sup>. Le modèle de Jean Michel influence notamment énormément les clubs de l'Ufoleis qui essaient tous plus ou moins de tendre vers l'autogestion et dans le même temps de faire une éducation à l'engagement, aux responsabilités et au militantisme. On touche sans doute ici une des différences majeures entre les ciné-clubs laïques et confessionnels, la confiance envers les jeunes et en leur responsabilité. En effet, nous ne retrouvons pas ces discours dans *Film et famille*, dans *Téléciné* ou dans le *Bulletin de Film et vie* qui se réfèrent d'ailleurs assez peu à Sonika Bô, Jean Michel ou Lahy-Hollebecque. À l'inverse, nous y observons une tendance plus centrée sur l'importance de la famille et des parents. Mais, paradoxalement, l'autogestion des clubs est surtout restreinte aux clubs de jeunes et ne s'applique apparemment pas pour les ciné-clubs d'adultes<sup>1717</sup>.

En 1949, l'Ufocel annonce l'existence de six ciné-jeunesses (Valence, Grenoble, Lille, Paris, Aix et Coutances) et au moins seize en cours de constitution<sup>1718</sup>. Elle met également en place un stage de formation pour les animateurs de ciné-jeunesses dont le formateur n'est autre que Jean Planchon, créateur du ciné-jeunesses de Grenoble<sup>1719</sup> selon qui il faut complètement

---

<sup>1713</sup> A. Bonneaud, « Le stage ciné-jeunes de l'académie de Toulouse », *Ufocel informations*, n° 34, juin 1950, p. 10.

<sup>1714</sup> Lycées Chaptal (M. Mellion), Condorcet (MM. Granbois et Caussin), Janson-de-Sailly (Mme Rodier), Marcelin-Berthelot (M. Charles), Pasteur (M. Mary), de Versailles (M. Mazin), Henri IV (Bernard Georgin), Lycée Voltaire (Henri Agel) et le Collège de jeunes filles Edgar-Quinet (Mlle Bethod) : Bernard Georgin, « Éducation cinématographique et cercles d'études du cinéma dans les établissements d'enseignement du second degré », *Image et son*, n° 50, février 1952, p. 11.

<sup>1715</sup> BESSE Laurent, « Populaire parce que nouvelle ? L'éducation populaire face à l'Éducation nouvelle dans l'après-guerre » in *Réformer l'école : l'apport de l'Éducation nouvelle (1930-1970)*, GUTIERREZ Laurent, BESSE Laurent et PROST Antoine (dir.), Grenoble, France, Presses universitaires de Grenoble, 2012, p. 263-273.

<sup>1716</sup> Jean Planchon, « Ciné-jeunes : organisation et fonctionnement pratiques », *Ufocel informations*, n° 28, décembre 1949, p. 14.

<sup>1717</sup> L. Souillès-Debats, « L'éducation populaire et le cinéma ou la recherche d'un modèle d'émancipation par et pour l'image », art cit, p. 177.

<sup>1718</sup> À Poitiers, Alençon, Clermont-Ferrand, Toulouse, Albi, Cahors, Pau, Saint-Nazaire, Nantes, Poligny, Creil, Saint-Lô, Cherbourg, Lyon, Oran, Alger... : Jean Planchon, « Ciné-jeunes : organisation et fonctionnement pratiques », *Ufocel informations*, n° 28, décembre 1949, p. 14.

<sup>1719</sup> Jean Planchon était instituteur en Isère où il s'occupait notamment du ciné-club de jeunes de Grenoble. Résistant communiste, il fut également militant aux Éclaireurs unionistes de France puis aux Ceméa : Jacques Girault, Gaetan Sourice « PLANCHON Jean, Joseph » version mise en ligne le 28 avril 2014, dernière

renouveler les méthodes pédagogiques pour les jeunes<sup>1720</sup>. Assez rapidement, toutes les fédérations mettent en place leurs ciné-clubs pour enfants. La FFCC crée sa branche jeunesse avec la FFCCJ. La Flecc s'intéresse au cinéma pour enfant à partir de 1953 et lance sa campagne de création de ciné-clubs pour enfants<sup>1721</sup>. Elle fait la promotion de celui mis en place à la Maison du peuple de Chartres<sup>1722</sup>. Film et vie met en avant son Bio-jeunes, le « club pilote de la fédération », animé par Astrid Barrier<sup>1723</sup> et le Ciné-club de jeunes de l'Association générale des familles du XVI<sup>e</sup> créé en 1953 et dont les séances ont lieu à la salle de la paroisse protestante de Passy<sup>1724</sup>. Film et famille met en place ses propres ciné-clubs pour jeunes comme celui de Roger Blondel, éducateur des Houillères nationales, mis en place le 24 décembre 1950 à Nœux-les-Mines, qui projette notamment des films de la Flecc<sup>1725</sup>, ou le ciné-club des jeunes spectateurs de Lille qui ouvre en 1960 pour les jeunes de 16 à 30 ans<sup>1726</sup>. La fédération fait également la promotion des activités des « Écrans des jeunes », mis en place dans toute la France par l'Association Nationale du Cinéma pour l'Enfance et la Jeunesse (ANCEJ). Ce programme consiste à la fois à favoriser la création de films pour les enfants – comme *Jacky, Jacotte et les sortilèges* (primé à la Biennale de Venise), *Je construis mon planeur*, *la Baguette magique* (série des Guignol et Barbarin) – et à organiser des séances dans un but éducatif<sup>1727</sup>. Elle prône, à l'instar de Jean Michel, l'implication des enfants dans la gestion du ciné-club<sup>1728</sup>. Cependant, l'ANCEJ, créée en 1948, mais jamais habilitée, semble disparaître en 1954, prise entre la création et l'expansion de la FFCCJ et la mise en place des ciné-jeunes de l'Ufoleis<sup>1729</sup>. Il y a donc un créneau à prendre pour les fédérations confessionnelles qui ne veulent pas laisser l'éducation de la jeunesse aux laïques. Selon la Flecc – qui mettait en avant ces films dans son

---

modification le 28 janvier 2022, <https://maitron.fr/spip.php?article158504>.

<sup>1720</sup> Jean Planchon, « Le meneur de jeu d'un ciné-jeunesse », *Image et son*, n° 51, mars 1952, p. 4.

<sup>1721</sup> « Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août [1956], nous avons effectué 1300 programmations pour séances de jeunes. Cette année nous pensons atteindre 1500 programmations représentant environ 2000 séances. » : Marc Leroi, « Problèmes économiques du cinéma pour jeunes », *Loisirs informations*, n° 4, mars-avril 1957, non paginé.

<sup>1722</sup> « Le club “Chartes-ciné jeunes” de la maison du peuple de Chartres », *Loisirs informations*, n° 6, novembre-décembre 1957, non paginé.

<sup>1723</sup> « Expériences de clubs : Un club d'enfants : le Bio-Jeunes », *Bulletin de Film et vie*, n° 18, mars 1963, p. 9. ; « Une séance au Bio », *Bulletin de Film et vie*, n° 22, juillet 1964, p. 8. ; « Enquête Bio-jeunes », *Bulletin de Film et vie*, n° 24-25, juillet 1965, p. 11.

<sup>1724</sup> Max de Beaucorps, « Ciné-club de jeunes à Paris », *Bulletin de Film et vie*, n° 46, octobre 1969, p. 32-33.

<sup>1725</sup> « Le “ciné-jeunes” de Nœux-les-Mines avec Roger Blondel », *Écrans de France*, n° 250, 20 février 1961, p. 81-82.

<sup>1726</sup> « Le ciné-club des jeunes spectateurs », *Écrans de France*, n° 225, 1<sup>er</sup> janvier 1960, feuillet.

<sup>1727</sup> « L'écran des jeunes », *Film et famille*, n° 80, avril 1949, p. 13.

<sup>1728</sup> ANCEJ, *Le Cinéma et les enfants*, Paris, 1950, p. 30 cité par L. Souillès-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 76-77.

<sup>1729</sup> L. Souillès-Debats, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 76-77 et p. 247.

catalogue<sup>1730</sup> – le programme « Écrans des jeunes » a disparu dès 1950, la forçant à reprendre la suite et à s’engager pour de bon dans le cinéma pour enfant. À cette période la fédération signe un partenariat avec la société de production anglaise Rank, qui lui garantit l’exclusivité en France de sa production à l’usage des enfants<sup>1731</sup> et acquiert les droits pour 105 films. Elle se heurte alors au problème de la langue. Pour y remédier, la Flecc se lance très vite dans le doublage des films, ainsi que dans la mise en place de fiches pédagogiques, d’animation de séance et de formations d’animateurs spécialisés autour du cinéma pour jeunes publics<sup>1732</sup>. La Flecc propose un premier programme autour de *Vacances au cirque* (Cecil Musk, 1947), *Noël en brousse* (Ralph Smart, 1947) et *Bim* (Albert Lamorisse, 1951)<sup>1733</sup>. En 1957, elle annonce avoir doublé 17 programmes, représentant 65 films<sup>1734</sup>. Ce travail particulièrement onéreux la pousse à lancer une campagne en faveur du cinéma pour enfant, à laquelle certaines institutions, notamment catholiques, seront sensibles<sup>1735</sup> et à promouvoir son action auprès des éducateurs et de divers mouvements, comme le mouvement scout<sup>1736</sup>, afin de pouvoir amortir les frais. Outre la Rank, elle met en avant les films qui bénéficient du soutien de la Children’s Film Foundation (CFF)<sup>1737</sup> faute d’une production française suffisante<sup>1738</sup>. Gilbert Salachas traduit même l’ouvrage de Mary Field<sup>1739</sup>, une des figures de proue de la production jeunesse de la Rank, publié dans la collection « septième art »<sup>1740</sup>. Ce travail de la Flecc est mis en avant par *Film et vie* qui accorde quelques pages à Henri Pialat, à l’époque directeur technique de Crécifilm<sup>1741</sup>.

---

<sup>1730</sup> « Catalogue 16mm et 35mm », *Bulletin de la Flecc*, n° 14-15, janvier 1957, non paginé.

<sup>1731</sup> Madeleine Garrigou-Lagrange, « Les enfants et le cinéma », *Téléciné*, n° 106 supplément, août-septembre 1962, pp. 15.

<sup>1732</sup> « Campagne de lancement du cinéma pour enfants », *Téléciné*, n° 36-37, mars-avril 1953, non paginé.

<sup>1733</sup> « 3 formules pour les ciné-clubs, les établissements scolaires, les groupements de jeunesse », *Téléciné*, n° 36-37, mars-avril 1953, non paginé.

<sup>1734</sup> Marc Leroi, « Problèmes économiques du cinéma pour jeunes », *Loisirs informations*, n° 4, mars-avril 1957, non paginé.

<sup>1735</sup> La Flecc remercie plus particulièrement La société des Chaux et ciments Portland de Marseille à Lottinghen, le Collège Urbain IV à Troyes et le pensionnat Saint-Gabriel de Saint-Laurent-sur-Sèvre : « À propos de la campagne du film pour enfants », *Bulletin de la Flecc*, n° 4-5, janvier 1954, non paginé.

<sup>1736</sup> « Scoutisme et cinéma », *Loisirs informations*, n° 4, mars-avril 1957, non paginé.

<sup>1737</sup> La « Children’s Film Foundation » est créée en 1951, soutenue par 4 associations commerciales : Association of Specialised Film Producers, The British Film Producers Association, The Kinematograph Renters Society et The Cinematograph Exhibitor’s Association. La fondation est soutenue par le British Board of Film Censors (Comité britannique de la censure) : Mary Field, « 1954 : La Grande-Bretagne consacre 112 millions aux films pour jeunes », *Téléciné*, n° 42bis, septembre 1954, p. 1-2.

<sup>1738</sup> « Les films pour jeunes en 1955 », *Téléciné*, n° 42bis, septembre 1954, p. 19.

<sup>1739</sup> Gilbert Salachas, « Traduttore traditore ? », *Téléciné*, n° spécial, septembre 1956, p. 8.

<sup>1740</sup> FIELD Mary, *Cinéma pour enfants : l’expérience britannique*, traduit par Gilbert Salachas, Paris, France, Cerf, 1958, 224 p.

<sup>1741</sup> Henri Pialat, « Choisir pour les jeunes mais surtout leur apprendre à choisir », *Bulletin de Film et vie*, n° 15,

Film et famille déplore elle aussi le manque de films adaptés aux enfants dû pour elle au manque de rentabilité qui rend les producteurs réticents<sup>1742</sup>. Afin de pallier ce problème, elle tente, notamment en s'appuyant sur la cotation morale, de mettre en avant des films adaptés à tous via sa revue. Toute proposition allant dans ce sens semble être mise en avant comme la mise en place du prix Lahy-Hollebecque créé par le Comité français du cinéma pour la Jeunesse – Ciné-jeunes, pour encourager la production spécialisée de films pour les jeunes<sup>1743</sup>. Toujours pour favoriser la production et la diffusion de films pour enfants, les fédérations<sup>1744</sup> participent aux Rencontres internationales du film pour la jeunesse qui se déroulent à Cannes en juillet 1960 où les dimensions esthétiques, pédagogiques, économiques et internationales sont discutées<sup>1745</sup>. On y retrouve également l'Unaf, la Cinémathèque française, la Cinémathèque de l'enseignement libre, les mouvements de jeunesse (Scouts et guides, Éclaireurs, les Auberges de jeunesse, les Francs et franchises camarades, le Club Unesco) ainsi que *l'Écran et la vie* qui organise une exposition<sup>1746</sup>. Pour Film et famille ces rencontres sont « un acte de foi dans les destinées du cinéma en tant qu'instrument de culture et d'humanisme ; un geste de défense contre ses dangers réels ; un hommage à ceux qui, à travers le monde et souvent au milieu de l'ingratitude, luttent avec désintéressement pour un cinéma digne de la jeunesse »<sup>1747</sup>. Outre les conférences internationales, ce sont aussi les festivals qui attirent le regard des fédérations. Nous pouvons citer le Festival international du cinéma pour l'enfance et la jeunesse de Gottwaldov organisé par le CIFJ qui fait l'objet d'une couverture dans le *Bulletin de Film et vie*<sup>1748</sup>, dans *Image et son*, dans *Jeune cinéma* et dans *Cinéma*<sup>1749</sup> ou le Festival international du film pour enfant de Venise organisé par le Cidalc<sup>1750</sup>.

---

juin 1962, p. 7-8.

<sup>1742</sup> Claude Erene, « Le tableau noir des films pour enfants », *Film et famille*, n° 97, septembre 1950, p. 5.

<sup>1743</sup> « Prix du cinéma pour la jeunesse », *Écrans de France*, n° 169, mars 1957, feuillet.

<sup>1744</sup> Outre Film et famille, Film et vie, l'Ufoleis, la FFCCJ, la Flecc, l'Unicc, nous y retrouvons le CFCEJ, le Cidalc, l'Idhec, le Comité international du film pour la jeunesse de Bruxelles et le Conseil international du film d'enseignement.

<sup>1745</sup> « Les rencontres internationales du film pour la jeunesse – Cannes, 2 au 12 juillet 1960 », *Écrans de France*, n° 227, 1<sup>er</sup> février 1960, p. 58-60.

<sup>1746</sup> Antoine Vallet, « Rencontres internationales du film pour la jeunesse », *l'Écran et la vie*, n° 2, octobre-décembre 1960, p. 45-46.

<sup>1747</sup> « Les rencontres internationales du film pour la jeunesse – Cannes, 2 au 12 juillet 1960 », *Écrans de France*, n° 227, 1<sup>er</sup> février 1960, p. 60.

<sup>1748</sup> Monique Grégoire, « Gottwaldov 1964 », *Bulletin de Film et vie*, n° 22, juillet 1964, p. 9.

<sup>1749</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 387-388.

<sup>1750</sup> Henri Pialat, « Choisir pour les jeunes mais surtout leur apprendre à choisir », *Bulletin de Film et vie*, n° 15, juin 1962, p. 7-8.



Le besoin de créer des ciné-clubs pour enfants et jeunes est issu d'une volonté de développement du goût et de l'éducation critique sur les films. Cependant, ces ciné-clubs et les événements qui entourent le cinéma pour la jeunesse ont aussi des enjeux forts d'influence sur le public. Ils permettent aux fédérations de mettre en place une propagande efficace qu'elles essaient de diffuser auprès des jeunes d'autres obédiences. Ces luttes d'influence s'observent également sur le choix de l'implantation de l'éducation cinématographique dans les écoles.

## 2. Une pédagogie scolaire ou « populaire » ? Un débat affecté par la rivalité entre catholiques et laïques

Nous le savons, l'utilisation du cinéma dans les écoles s'est faite très tôt. Mais le développement du cinéma éducateur de l'Ufocel dans l'entre-deux-guerres a surtout permis de mettre en avant le cinéma comme outil d'enseignement et non pas comme un langage artistique<sup>1751</sup>. À la Libération, un changement de paradigme s'opère dans les milieux de l'éducation cinématographique vers un enseignement tourné davantage vers l'étude du langage de l'image. Ainsi, un des lieux où les ciné-clubs pour jeunes sont les plus plébiscités est sans doute l'école. Si celles-ci sont avant tout l'apanage de l'Ufoleis pour l'école publique et de la Flecc et la Fac pour les réseaux scolaires privés, la FFCC et la FFCCJ s'y intéressent également dans les lignes de *Cinéma*. La Fac est bien implantée dans les établissements catholiques, notamment du côté de Saint-Étienne avec l'association Langage total. Cet enseignement scolaire du cinéma est mis en avant dans la revue *l'Écran et la vie* publiée par la Fédération des activités audiovisuelles de l'enseignement libre qui a pour but de « regrouper dans un cadre à la fois institutionnel et fonctionnel tous ceux qui s'intéressent au cinéma à l'école, en vue d'adapter des principes d'action communs susceptibles de coordonner les initiatives individuelles ou régionales et d'en promouvoir le développement »<sup>1752</sup>. Dès lors, quelles sont les approches des ciné-clubs de jeunes dans les milieux scolaires ? Doivent-ils répondre aux mêmes ambitions que pour les ciné-clubs de jeunes postscolaires ?

Dès ses premiers numéros, la revue *Ufocel informations* traite du cinéma scolaire par le prisme de l'éducation par le cinéma. Ainsi, de nombreuses pratiques pédagogiques sont réinterrogées à l'aune de l'utilisation du médium cinématographique en particulier pour la géographie<sup>1753</sup>,

---

<sup>1751</sup> P. Laborderie, *Le cinéma éducateur laïque*, op. cit.

<sup>1752</sup> « Le cinéma dans l'enseignement libre », *l'Écran et la vie*, n° 1, juillet-septembre 1960, p. 8-9.

<sup>1753</sup> Bernard Quillet, « Ce que pourrait être le film géographique à l'école primaire et aux cours complémentaires »,

l'éducation physique<sup>1754</sup>, les sciences naturelles<sup>1755</sup>, la littérature<sup>1756</sup>, ou encore l'histoire de l'art<sup>1757</sup>. L'intérêt est de proposer aux élèves des éléments impossibles, ou très compliqués à découvrir autrement que par le cinéma : expérience impossible à faire en classe, utilisation de l'accélééré et du ralenti pour percevoir des effets difficilement visibles autrement dans le cadre des cours de physique et de chimie, ou découvrir et étudier des pays lointains dans le cadre de la géographie. Même dans cette approche nous pouvons percevoir la résurgence de la guerre scolaire au début des années 1950, notamment lorsqu'André Ravé se plaint de tentatives de propagande missionnaire dans les écoles laïques via des projections de films fixes :

« La plupart des démarcheurs sont au service de maisons dont une grosse partie de l'activité se porte sur le tirage de films fixes de propagande et d'enseignement religieux.

Rares sont les constructeurs d'appareils ou les maisons de production de films fixes d'esprit laïque. À l'heure où nos adversaires tentent un immense effort pour dominer la production du film – qu'il soit fixe ou animé – il apparaît nécessaire à tous les ligueurs d'apporter leur appui aux seules maisons qui ont pu conserver leur indépendance et qui servent l'école publique. [...] Nos adversaires ont exploité jusqu'alors notre manque d'union et ont su tirer parti de nos propres faiblesses. »<sup>1758</sup>

Cette attention particulière accordée aux agissements des catholiques se retrouve également à travers plusieurs articles traitant des activités confessionnelles, notamment en ce qui concerne l'éducation cinématographique<sup>1759</sup>. D'autant plus que les catholiques « deviennent pionniers par les expérimentations qu'ils mènent dans les écoles, grâce aux ciné-clubs, mais également

---

*Ufocel informations*, n° 2, juillet 1946, p. 3 et 7.

<sup>1754</sup> Joffre Dumazedier, « Sport et cinéma », *Ufocel informations*, n° 35, juillet 1950, p. 4-5 ; Noulet L., « Le cinéma au service du sport », *Ufocel informations*, n° 35, juillet 1950, p. 6-7.

<sup>1755</sup> Henri Nozet, « Le film dans l'enseignement des sciences physiques », *Ufocel informations*, n° 15, juillet 1948, p. 11-12 ; A. Causin, « Le cinéma dans l'enseignement des sciences naturelles », *Ufocel informations*, n° 33, mai 1950, p. 4-6 ; Roger Clerc, « Le cinéma et l'enseignement des sciences physiques dans les classes secondaires », *Ufocel informations*, n° 34, juin 1950, p. 5 ; André Gribenski, « L'utilisation des projections fixes et animées dans l'enseignement des sciences naturelles », *Ufocel informations*, n° 35, juillet 1950, p. 8 ; Roger Clerc, « Le cinéma et l'enseignement des sciences physiques dans les classes secondaires », *Ufocel informations*, n° 40, février 1951, p. 14-18 ; Roger Clerc, « Illustration d'un cours sur la métallurgie du fer » *Ufocel informations*, n° 42, avril 1951, p. 5.

<sup>1756</sup> Étienne Fuzellier, « De l'emploi du cinéma dans l'enseignement littéraire », *Ufocel informations*, n° 66, octobre 1953, p. 4-10.

<sup>1757</sup> Léon Moussinac, « Le cinéma et la projection fixe dans l'enseignement de l'histoire de l'art », *Ufocel informations*, n° 68, janvier 1954, p. 4-7.

<sup>1758</sup> André Ravé, « Attention aux exploiters de la projection fixe », *Image et son*, n° 31, avril 1950, p. 9.

<sup>1759</sup> « Activités confessionnelles », *Ufocel informations*, n° 44, juin 1951, p. 7 ; « Activités confessionnelles », *Ufocel informations*, n° 45, septembre 1951, p. 14 ; Jean Rougerieux, « Les faits du mois : multiples activités confessionnelles », *Image et son*, n° 64, juin 1953, p. 18.

par leur initiative de publier les premières collections de manuels d'initiation au cinéma, véritables outils pédagogiques destinés aux professeurs et à leurs élèves »<sup>1760</sup>. Néanmoins, l'Ufoleis reste bien la première fédération de ciné-clubs en ce qui concerne le nombre de spectateurs (près de 70%) et le nombre d'associations affiliées (près de 80% de la totalité)<sup>1761</sup> et la quasi-totalité de ces associations sont des œuvres post-scolaires directement reliées à des établissements : écoles, collèges et lycées publics via les coopératives scolaires, amicales laïques, foyers ruraux, patronages laïques, associations d'élèves, d'anciens élèves et de parents d'élèves, les écoles normales, etc.<sup>1762</sup>. Mais, selon Roxane Hamery, ces initiatives individuelles – motivées majoritairement par des enseignants militants – n'entraînent pas de dynamique comparable à celle de l'enseignement privé<sup>1763</sup>.

En effet, selon *l'Écran et la vie*, les enseignants des écoles privées se préoccupent du cinéma depuis 1945 et mettent notamment en place des journées d'étude régulières sur le sujet dans les années 1950. En 1952, l'Ocic en congrès à Madrid « conclut à la nécessité d'une formation cinématographique donnée dans le cadre de l'école. Ambition réaffirmée à Dublin en 1955 et à La Havane en 1957. Mais c'est en septembre 1952 que les directeurs et directrices d'établissements privés – secondaires, techniques et primaires – choisissent d'inscrire la formation cinématographique dans les programmes et les horaires de leurs écoles. L'initiative est suivie dans un certain nombre de diocèses tandis qu'en décembre 1952 sort l'ouvrage *Initiation au cinéma* de Charles Rambaud, considéré comme le « premier manuel scolaire de formation cinématographique ». S'ensuit la création de stages de formation des professeurs, d'enquêtes et d'études de terrain, pour que le 14 mars 1957, « les directeurs diocésains réunis au secrétariat national de l'enseignement libre, sous la direction de Mgr Descamps, décident à l'unanimité d'inscrire la formation cinématographique dans les programmes et les horaires des établissements relevant de l'enseignement libre »<sup>1764</sup>. Un guide-programme, *Le cinéma à l'école*, paraît en septembre 1957, avant les créations de la Fédération des activités audiovisuelles de l'enseignement libre et de *l'Écran et la vie* en 1958, puis l'apparition du premier numéro de leur revue en juillet 1960.

---

<sup>1760</sup> R. Hamery, *Ténèbres empoisonnées ?*, op. cit., p. 298.

<sup>1761</sup> L. Souillès-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 44 et 252.

<sup>1762</sup> C'est ce que nous montrent les déclarations de ciné-clubs effectués par la Ligue de l'enseignement : cf. Annexes / Traitement numérique des sources / IV. Géocodage des ciné-clubs / B. Géocodage des ciné-clubs / 1. L'Ufoleis.

<sup>1763</sup> R. Hamery, *Ténèbres empoisonnées ?*, op. cit., p. 299.

<sup>1764</sup> « L'enseignement libre en face du cinéma », *l'Écran et la vie*, n° 4, juin 1961, p. 17.

C'est alors qu'en 1961, la publication d'une circulaire « autorisant l'inscription de la formation cinématographique parmi les activités dirigées » par le ministère de l'Éducation nationale<sup>1765</sup> fait réagir les milieux laïques. Selon Pierre Billard, dans *Cinéma*, c'est une « première étape d'un chemin nécessaire et irréversible qui conduira, dans un avenir plus ou moins proche, à un enseignement cinématographique dispensé dans tous les établissements » même si elle ne fait qu'« entériner une situation de fait »<sup>1766</sup>. La publication de cette circulaire est alors l'occasion de faire un point sur la présence de l'enseignement du cinéma dans l'enseignement scolaire. La rédaction de la FFCC observe que l'enseignement confessionnel semble en avance sur l'implantation de l'éducation cinématographique dans les établissements scolaires, notamment depuis que les directeurs d'écoles privées ont décidé d'inclure le cinéma dans leur enseignement en 1957<sup>1767</sup>. La FFCC choisit alors de soutenir l'initiative du ministère de l'Éducation nationale :

« Parmi les raisons qui militent en faveur de promptes initiatives du ministère de l'Éducation nationale dans ce domaine, figure le fait que l'éducation cinématographique est déjà solidement organisée dans l'enseignement privé.

Il paraît difficilement pensable que les élèves de l'enseignement public soient placés dans une situation d'infériorité par rapport à ceux des écoles confessionnelles, et que leur soit refusé dans les établissements de l'État un enseignement utile, dispensé, avec l'aide de l'État, dans les établissements privés. »<sup>1768</sup>

Il s'avère finalement que l'État n'accorde plus d'aide en 1961 pour la formation cinématographique dans les écoles privées, comme l'indique une réponse d'Antoine Vallet à *Cinéma*<sup>1769</sup>. On remarque bien un sentiment concurrentiel entre les deux réseaux scolaires qui s'instaure ici dans les revues des ciné-clubs. Une des critiques fondamentales de l'utilisation du cinéma par les catholiques est l'alignement sur les cotations de la Centrale catholique. D'après Paul Leutrat, inspecteur départemental d'écoles primaires, cette cote morale présente des dangers : « elle incite le public, qui n'a déjà que trop tendance à le faire, à juger le film présenté selon l'histoire racontée, sans tenir aucun compte, ni de la technique, ni de l'art. »<sup>1770</sup>. Il n'hésite

---

<sup>1765</sup> Pierre Billard, « Enseigner le cinéma », *Cinéma*, n° 55, avril 1961, p. 1.

<sup>1766</sup> Pierre Billard, « Enseigner le cinéma », *Cinéma*, n° 55, avril 1961, p. 1.

<sup>1767</sup> Paul Leutrat, « Le cinéma, nouvelle discipline scolaire », *Cinéma*, n° 57, juin 1961, p. 148.

<sup>1768</sup> « Le cinéma, nouvelle discipline scolaire », *Cinéma*, n° 55, avril 1961, p. 138.

<sup>1769</sup> *Cinéma*, n° 55, avril 1961, p. 153.

<sup>1770</sup> Paul Leutrat, « L'enseignement du cinéma », *Image et son*, n° 142, juin 1961, p. 4.

pas à les qualifier de « tyrannie obscurantiste » puisqu'elles obligent des écrivains comme Henri Agel à se justifier de défendre des films mal cotés. Pour Leutrat, « il y a là un danger aussi redoutable que celui de la prolifération d'œuvres destinées à flatter les bas instincts du public ». Ce ne peut donc être la solution pour une éducation cinématographique efficace auprès de la jeunesse, bien qu'il n'écarte pas l'importance de la dimension morale des films. Marcel Martin l'appuie davantage en insistant sur la dimension prophylactique (= préventive)<sup>1771</sup> de l'éducation cinématographique catholique :

« Dans ce domaine, l'insuffisance est aussi flagrante, bien que notre pays ne soit pas tellement en retard sur ce qui se fait à l'étranger : seule la Belgique, à notre connaissance, a institué officiellement le cinéma comme matière d'enseignement. D'autre part, en France même, l'enseignement libre a fait un très gros effort : il est clair que l'Église considère cet enseignement avant tout comme une action prophylactique, dans la mesure où le cinéma est considéré par elle comme un danger pour la santé morale des individus, danger contre lequel il faut pouvoir se prémunir en apprenant à le connaître ; il n'en reste pas moins que l'apport positif de cet enseignement en matière culturelle est considérable et que le travail d'un homme comme Henri Agel en faveur de l'initiation cinématographique est remarquable. »<sup>1772</sup>

Dans le même temps, Marcel Martin déplore l'inaction de l'« enseignement officiel, laïc et obligatoire »<sup>1773</sup>. En revanche, ce développement officiel de l'éducation cinématographique dans l'école publique est défendu par l'Unaf pour qu'une « teinture de culture cinématographique soit donnée aux enfants afin de développer leur discernement »<sup>1774</sup>. Toujours dans l'objectif de pousser l'école laïque à s'emparer du phénomène, la revue de la FFCC décide de publier un rapport consacré à l'organisation de l'éducation cinématographique dans l'enseignement privé, rédigé par Henri Soissons<sup>1775</sup>. On y apprend notamment que les questions cinématographiques sont confiées à une Commission nationale du cinéma à l'école issue du Comité national de l'enseignement libre et qui a d'étroites relations avec la CCR. Cette commission est également en relation avec les mouvements ciné-clubs et les mouvements de

---

<sup>1771</sup> Le discours de la prophylaxie peut sembler contradictoire avec nombre de discours sur les dangers du cinéma qu'on peut retrouver dans les lignes de *Cinéma et Image et son* à travers la plume de Paul Leutrat qui juge les propos de Claude Macke sur les dangers du cinéma « forts pertinents » (*Cinéma*, n° 57, 1961, p. 147). Discours très présent dans tous les milieux de l'éducation cinématographique : R. Hamery, *Ténèbres empoisonnées ?*, *op. cit.*, p. 303.

<sup>1772</sup> Marcel Martin, « Apprendre le cinéma ? », *Cinéma*, n° 76, mai 1963, p. 39.

<sup>1773</sup> Marcel Martin, « Apprendre le cinéma ? », *Cinéma*, n° 76, mai 1963, p. 39.

<sup>1774</sup> Paul Leutrat, « Le cinéma, nouvelle discipline scolaire », *Cinéma*, n° 57, juin 1961, p. 148.

<sup>1775</sup> Il est chargé de cours à l'Institut de Gand pour le compte de l'Institut de Sociologie Solvay en Belgique.

jeunesse. Les établissements possédant un appareil de projection s'adressent généralement à la Cinémathèque de l'enseignement libre et les autres aux « entreprises de circuits », mais tous peuvent faire appel au « service national d'éducation cinématographique » : la Flecc.

Outre la dimension organisationnelle, Henri Soissons développe également la question des programmes, où l'on croise autant la transmission de savoir au travers de documentaires de courts métrages que l'éducation par le biais de films de fiction, domaine dans lequel l'approche de la Flecc est favorisée à celle de la Centrale catholique :

« Les auteurs pensent que les films considérés par la Centrale catholique du cinéma comme “visible pour tous” ne sont pas en réalité conçus pour les enfants. (Sauf quelques exceptions, telles que ; *Heidi, Jody et le faon, Bim*). C'est pourquoi ils font appel à la production spéciale, notamment aux films Rank réalisés sous les directives de Mary Field. »<sup>1776</sup>

On observe que – mis à part les films proposés par la Flecc dont l'intérêt artistique est parfois questionné – l'accent est surtout mis sur la transmission de valeurs morales, de savoirs, mais assez peu sur le langage cinématographique qui ne serait abordé qu'en classe de troisième. On peut donc sans doute relativiser l'avance des catholiques dans le cinéma culturel scolaire, d'autant plus quand l'on connaît l'importante implantation de l'Ufoleis dans une grande partie des écoles publiques françaises, au travers notamment des coopératives scolaires.

Cependant, malgré un certain engouement pour la mise en place officielle de l'éducation cinématographique dans les milieux scolaires – promue par exemple par François Chevassu qui semble considérer les ciné-clubs comme une prémisse à l'enseignement scolaire cinématographique<sup>1777</sup> – des oppositions s'expriment. Celles-ci sont en partie dues à la réticence de certains militants d'institutionnaliser l'éducation cinématographique et surtout de ne faire du cinéma qu'un objet éducatif et non plus de plaisir. Selon Henri Wallon (cité par Paul Leutrat), « un tel enseignement ferait perdre au cinéma son attrait essentiel, qui est précisément de constituer un délassement et “d'opposer à des contraintes les jeux de l'imagination et de la fantaisie” »<sup>1778</sup>. Ceci inquiète notamment Marcel Martin<sup>1779</sup> et Pierre Gay :

---

<sup>1776</sup> « Le cinéma, nouvelle discipline scolaire », *Cinéma*, n° 55, avril 1961, p. 139.

<sup>1777</sup> François Chevassu, « Doit-on enseigner le cinéma ? », *Image et son*, n° 142, juin 1961, p. 3.

<sup>1778</sup> Paul Leutrat, « Le cinéma, nouvelle discipline scolaire », *Cinéma*, n° 57, juin 1961, p. 149.

<sup>1779</sup> Marcel Martin, « Apprendre le cinéma ? », *Cinéma*, n° 76, mai 1963, p. 38-47.

« Le cinéma doit rester un objet de plaisir avant de devenir un moyen de formation de la personnalité des jeunes, un instrument de culture générale analogue à ce que peuvent être la littérature et l'histoire pour ceux qui y sont toujours restés attachés, sans en avoir jamais fait une spécialité. [...] La culture doit pour vivre être une création continue, sinon elle se sclérose. Elle doit rester ouverte et toujours disponible, sinon elle se referme sur elle-même, se crispe, prend le visage de la suffisance et n'offre plus qu'une caricature d'elle-même. [...] La culture n'est plus la leçon apprise. Elle est création et plaisir de la découverte. Elle est affrontement des esprits et des tempéraments. Elle est ouverte, elle est vivante. Elle est éducation totale. »<sup>1780</sup>

Quant à Michel Mardore<sup>1781</sup>, il s'oppose à l'introduction du cinéma dans l'enseignement sous prétexte qu'il faudrait que l'école laïque rattrape l'enseignement privé :

« On me répondra que d'autres sont déjà passés aux actes et que le retard de l'enseignement laïc [*sic*] constitue un scandale en regard des réalisations offertes par l'enseignement confessionnel. Précisément, il serait temps de réfléchir, avant de céder au panurgisme de l'émulation politico-philosophique. [...] Ainsi, l'enseignement privé serait "dans le vent", comme dit "Marie-Claire", et l'école laïque marinerait dans ses conventions rétrogrades. Il faudrait ajouter la matière-cinéma au programme pour sauver l'honneur, et former des citoyens adaptés aux moyens d'expression audio-visuels de leur temps. »<sup>1782</sup>

Sans le dire, il met en avant l'enseignement via les ciné-clubs, tout du moins en dehors du « carcan scolaire » qui pousserait à « enrégimenter la culture cinématographique ». Il milite ainsi pour que l'art soit intégré à la vie quotidienne de la naissance à la mort et pas uniquement à la période de scolarisation. D'autres associations s'opposent à l'application de la méthode des ciné-clubs dans l'enseignement et défendent une approche plus scolaire, comme c'est le cas pour la Fédération des activités audiovisuelles de l'enseignement libre qui estime que la simple discussion d'un film à la manière des ciné-clubs ne suffit pas à assurer une bonne formation. Pour elle, la discussion ne s'insère pas dans un programme, elle ne permet que des

---

<sup>1780</sup> Pierre Gay, « Le cinéma, nouvelle discipline scolaire - Le point de vue de la FFCC », *Cinéma*, n° 62, janvier 1962, p. 155.

<sup>1781</sup> Michel Mardore est photographe, écrivain, acteur et réalisateur français. Il est également critique de cinéma dans les revues *Positif*, *Les Lettres françaises*, *Lui*, *Les Cahiers du cinéma*, *Pariscope* et le *Nouvel Observateur*. Il contribue à *Cinéma* entre 1959 et 1962. M. Ciment et J. Zimmer, *La critique de cinéma en France, op. cit.*, p. 362-363.

<sup>1782</sup> Michel Mardore, « Les leçons dangereuses », *Cinéma*, n° 63, février 1962, p. 77.

« acquisitions fragmentaires » et ne s'adapte pas aux « niveaux intellectuels » divers des jeunes auditeurs<sup>1783</sup>.

En outre, de nombreux autres problèmes posent question : où trouver le temps scolaire à consacrer à cette activité dans des programmes déjà chargés, le manque de formation d'un trop grand nombre de professeurs, le manque de copie de films de qualité et le manque de moyens à la fois financier et matériel (projecteurs, salles adaptées, etc.). Ces difficultés remontées par les animateurs et professeurs sont partagées par l'ensemble des fédérations s'intéressant à l'implantation de l'éducation cinématographique en milieu scolaire comme l'Ufoleis, la FFCC ou la Flecc<sup>1784</sup>.

On voit que, pour une partie des militants en faveur de l'implantation de l'éducation cinématographique dans les programmes scolaires, l'objectif est surtout de pouvoir égaler les réseaux scolaires catholiques. On ne retrouve cependant pas cette dimension concurrentielle au sein des lignes de *Téléciné* qui semble encourager la mise en place de l'enseignement cinématographique dans les programmes<sup>1785</sup>. De même, les protestants de Film et vie tentent également de faire la promotion de cet enseignement du cinéma dans les écoles, mais plus tardivement<sup>1786</sup>. Ils y voient notamment l'occasion de toucher un plus grand public que celui des ciné-clubs qui n'attirent qu'une minorité déjà intéressée.

Cependant, pour de nombreux militants et éducateurs, si l'école doit inclure le cinéma dans ses enseignements, ceux-ci ne doivent pas négliger l'expérience des ciné-clubs et même en reproduire les mécanismes afin de ne pas rendre l'enseignement trop scolaire et surtout négliger le plaisir et l'amour du cinéma. Même si les ciné-clubs sont déjà pour beaucoup animés par des professeurs ou des membres de l'Éducation nationale (proviseurs, principaux, inspecteurs, etc.), il ne faudrait pas qu'ils délaissent leur fonctionnement issu de l'éducation populaire pour un enseignement trop dirigé. Ainsi, pour Max Égly, l'apprentissage du cinéma ne peut pas passer uniquement par la transmission d'un savoir, il doit être également une éducation du regard et à un mode de pensée rationnel qui, selon lui, est le socle commun de l'éducateur, de l'instituteur et du professeur :

---

<sup>1783</sup> « Vers une pédagogie du cinéma », *l'Écran et la vie*, n° 1, juillet-septembre 1960, p. 6.

<sup>1784</sup> Roland Macron, « Querelle scolaire », *Téléciné*, n° 106 supplément, août-septembre 1962, pp. 13-14.

<sup>1785</sup> Roland Macron, « Querelle scolaire », *Téléciné*, n° 106 supplément, août-septembre 1962, pp. 13-14.

<sup>1786</sup> Aline de Verteuil, « De l'animation d'un ciné-club à l'enseignement du cinéma dans les écoles », *Bulletin de Film et vie*, n° 46, octobre 1969, pp. 17-18.



« Si l'on convient que les rapports entre adultes et jeunes ne sauraient être limités à la transmission d'un savoir, mais aussi à favoriser l'accès à des modes de pensée rationnels, on concevra facilement la tâche des éducateurs. C'est ici que se rejoignent l'instituteur qui utilise dans sa classe le film ou la télévision, l'animateur d'un ciné-club de jeunes, le professeur de lettres qui ne néglige pas les références aux chefs-d'œuvre du cinéma, le chercheur qui s'attache à l'étude des œuvres littéraires "précinématographiques". Tous, en dépit de visées différentes, favorisent une meilleure connaissance de l'expression par "montage". Tous facilitent à la jeunesse actuelle l'accès au monde futur, en lui donnant les moyens d'éliminer la facilité, les relations magiques, tout le caractère "déraisonnable" que comporte le recours aux images et la recherche de l'impact affectif. »<sup>1787</sup>

L'implication et la volonté des jeunes participent donc à l'éducation cinématographique (esthétique, spirituelle, morale et citoyenne) apportée par les ciné-clubs. Les fédérations portent alors un intérêt tout particulier aux paroles des jeunes. Mais toutes, encore une fois, n'ont pas la même approche.

### 3. Des enquêtes auprès des jeunes : des fenêtres sur les préoccupations éducatives des fédérations

Tandis que les débats s'animent autour du cinéma pour la jeunesse, du développement des ciné-clubs spécialisés et de l'implantation ou non de l'éducation cinématographique dans les programmes scolaires, certaines fédérations s'intéressent aux points de vue des premiers concernés : les jeunes. Ce sont les revues des fédérations confessionnelles qui publient très majoritairement ces avis. Il nous semblait alors intéressant de nous interroger sur cette différence et de comprendre en quoi l'avis des jeunes était important pour ces fédérations et comment cet intérêt peut traduire leurs préoccupations.

Comme nous l'avons vu, pour se positionner sur la question du cinéma comme instrument de la délinquance juvénile, la majeure partie des contributeurs s'en remettent à la recherche scientifique, en particulier à la filmologie, en prenant leurs distances avec des discours à la limite de la cinéphobie mais sans tomber dans une vision idéaliste d'un cinéma sans influence néfaste. Ainsi, les premières enquêtes semblent surtout intéresser les éducateurs pour

---

<sup>1787</sup> Max Égly, « Écrans pour jeunes », *Cinéma*, n° 44, mars 1960, p. 112.

comprendre la consommation des jeunes dans une continuité ou une complémentarité des études menées par les scientifiques.

Dès 1950, Film et famille s'intéresse à une étude du journal brestois *l'Espoir* réalisée sur 338 enfants<sup>1788</sup>. Divisées entre filles et garçons, les enfants sont interrogés sur les films qu'ils voient, qu'ils aiment, dans quelles conditions ils les visionnent, etc. Film et famille s'intéresse tout particulièrement à la question du choix des films et regrette que la question des cotations de la CCR ne soit pas posée. Ils constatent également le rejet des cinémas paroissiaux par les enfants à cause de films jugés trop « enfantins », des « nombreuses coupures dans les films intéressants », de l'inconfort des salles, du bruit, du manque de discipline des spectateurs et surtout de l'absence de « l'atmosphère “des vrais cinémas” qui ont des vrais sièges confortables et une musique variée »<sup>1789</sup>. Mais ce qui intéresse vraiment les éducateurs de Film et famille c'est la réception par les jeunes des scènes qui auraient pu être choquantes, marquer les enfants, leur provoquer des cauchemars ou les distraire dans leur travail. C'est une constante que l'on retrouve assez souvent, même chez un animateur comme Bernard Taufour qui interroge les enfants de sa classe – entre 9 et 13 ans – après la projection des *Mines du roi Salomon* (Andrew de Marton et Compton Bennett, 1950)<sup>1790</sup>, ou A. Billet, directeur d'école, qui interroge ses élèves de 15 à 17 ans après la projection de *la Fille des marais*<sup>1791</sup> (Augusto Genina, 1950)<sup>1792</sup>. La question de l'influence du cinéma, qu'elle soit bonne ou mauvaise, est au cœur des préoccupations des éducateurs.

Film et famille est loin d'être la seule à avoir des éducateurs qui retranscrivent les séances qu'ils font et les réactions de leur public, notamment des jeunes. Mais elle est sans doute la fédération qui s'intéresse le plus aux grandes enquêtes sur le rapport de la jeunesse en général et qui essaie de comprendre de manière globale cette génération qui paraît lui échapper. Au fur et à mesure, la fédération lilloise observe une jeunesse de plus en plus en révolte, et doit repenser le modèle de l'éducation familiale face à cette jeunesse qui s'émancipe peu à peu et rentre en lutte contre l'autorité<sup>1793</sup>. Néanmoins, la fédération appelle ses lecteurs à de la compréhension envers les

---

<sup>1788</sup> « Les fillettes et le cinéma », *Film et famille*, n° 99, novembre 1950, p. 5 ; « Les enfants et le cinéma », *Film et famille*, n° 100, décembre 1950, p. 9.

<sup>1789</sup> « Les fillettes et le cinéma », *Film et famille*, n° 99, novembre 1950, p. 5.

<sup>1790</sup> Bernard Taufour, « Des enfants ont vu... *Les mines du roi Salomon* », *Film et famille*, n° 111, décembre 1951, p. 5.

<sup>1791</sup> Ce film a obtenu le Prix international de l'OCIC, à la X<sup>e</sup> Exposition internationale d'Art cinématographique de Venise en 1949.

<sup>1792</sup> A. Billet, « L'adolescent au cinéma », *Film et famille*, n° 114, mars 1952, p. 10.

<sup>1793</sup> Demeulenaere, « Cinéma et éducation familiale », *Film et famille*, n° 86, octobre 1949, p. 3.

jeunes et à une meilleure communication entre les générations, tout en n'excluant pas l'importance d'une « solide formation morale ». Paradoxalement, elle réclame un contrôle encore plus grand de la part des parents en les incitant à partager les loisirs de leurs enfants<sup>1794</sup>.

Dès lors, la fédération tente de laisser de plus en plus d'espace aux jeunes pour s'exprimer en créant une rubrique réservée aux moins de vingt ans<sup>1795</sup> qui n'attire que peu l'attention des jeunes, mais davantage des professeurs qui s'établissent en relais<sup>1796</sup>. Le seul texte écrit par des jeunes qui est publié dans cette rubrique, qui ne dépasse pas onze articles, est une protestation concernant un court métrage jugé « léger » et « déplaisant », convenant parfaitement à la ligne éditoriale dont *Film et famille* se fait le relais avec l'exploitant<sup>1797</sup>. *Film et vie* propose elle aussi de mettre en avant des analyses de films proposés par des jeunes, qui doivent être de jeunes animateurs puisqu'on y retrouve notamment Claude Grinberg qui devient, par la suite, un contributeur important dans le bulletin interne<sup>1798</sup>.

Constatant ce désintérêt des jeunes, *Film et famille* lance en 1960 une grande enquête auprès des jeunes garçons et filles de 10 à 20 ans : « *Caméra 60* »<sup>1799</sup>. Ce questionnaire, grandement mis en avant par *Écrans de France*, s'inscrit dans l'objectif d'une communication pour les Rencontres internationales du film pour la jeunesse, prévues à Cannes en juillet 1960<sup>1800</sup>. Il propose aux jeunes de faire part de leur vision du cinéma, de leurs attentes et de leurs frustrations. L'étude est encadrée par Bernard Taufour et deux « spécialistes des problèmes des jeunes » : J.-M. Flament et C. Poulain<sup>1801</sup>.

Cependant, dans une volonté de comprendre le public jeune, les initiateurs réalisent une enquête qui ne démontre finalement pas grand-chose sans comparatif. Les quelques éléments intéressants pouvant être retirés de *Caméra 60* sont sans doute les profils des répondants, des jeunes garçons et filles de France, d'Algérie et de Belgique très majoritairement issus des milieux urbains et des classes moyennes et supérieures. Même si des réponses affluent de toute la France et d'autres pays, l'implantation très locale de l'association et de la revue est

---

<sup>1794</sup> Berthe Dumora, « Vous êtes "rococo" », *Film et famille*, n° 134, janvier 1954, p. 13.

<sup>1795</sup> « Place aux jeunes », *Écrans de France*, n° 168, février 1957, p. 17.

<sup>1796</sup> « Les jeunes pensent et disent que... *Gervaise* », *Écrans de France*, n° 169, mars 1957, p. 14-15 ; « Les jeunes pensent et disent que... *Les aristocrates* », *Écrans de France*, n° 170, avril 1957, p. 14.

<sup>1797</sup> « La page des jeunes... des jeunes réagissent... », *Écrans de France*, n° 174, septembre 1957, p. 17.

<sup>1798</sup> « La parole est aux jeunes », *Bulletin de Film et vie*, n° 7, 15 juin 1960, p. 15-17.

<sup>1799</sup> « Que pensez-vous du cinéma ? », *Écrans de France*, n° 227, 1<sup>er</sup> février 1960, p. 49-56.

<sup>1800</sup> « Numéro spécial : Le cinéma et les jeunes », *Écrans de France*, n° 227, 1<sup>er</sup> février 1960, p. 42.

<sup>1801</sup> « Remerciements », *Écrans de France*, n° 235, 1<sup>er</sup> juin 1960, p. 216.

observable avec plus d'un tiers des réponses qui proviennent de la région Nord-Pas-de-Calais. On voit qu'*Écrans de France* a majoritairement touché son lectorat, biais dont la revue est bien consciente. Nous ne sommes donc pas étonnés de découvrir qu'une majorité de répondants sont en faveur de la cotation morale, des interdictions aux moins de 18 ans et s'ancrent frontalement contre les « pin-up », Brigitte Bardot et plus globalement les déshabillés<sup>1802</sup>. Cependant, quelques voix discordantes arrivent à se faire entendre, même si leurs critiques ne sont pas toujours prises au sérieux. Certains estiment qu'*Écrans de France* juge mal la jeunesse, notamment à propos des films *les Tricheurs* (Marcel Carné, 1958) et *les Cousins* (Claude Chabrol, 1959), tous deux attaqués par la revue. Il est demandé à Film et famille de « foutre la paix aux jeunes ». Ils sont également qualifiés « d'affreux moralistes » démontrant qu'une partie de la jeunesse n'adhère pas aux discours de la fédération familiale. Même si la majorité n'y voit rien à redire, d'autres critiques moins frontales se font entendre autour des cotations morales, en particulier parce qu'elles n'indiquent aucunement la qualité des films<sup>1803</sup>.

En septembre 1959, c'est Film et vie qui se fait le relais d'une grande enquête menée auprès de jeunes par l'association catholique Loisirs jeunes ; qui veut « aider, par tous les moyens, les enfants et les jeunes à choisir des loisirs sains et éducatifs, soit par eux-mêmes soit par l'intermédiaire de leurs parents ou de leurs éducateurs »<sup>1804</sup>. Largement diffusée dans la presse quelques mois avant celle de Film et famille, on peut imaginer qu'elle a inspiré la fédération lilloise, puisqu'elle lui ressemble sur de nombreux points. Nous y retrouvons les questions de fréquentation des salles, de choix des films, de goûts et de préférences en matière de films. Les fédérations de ciné-clubs ne sont d'ailleurs pas les seules à mener ce type d'enquêtes via des questionnaires puisque la Fédération des activités audiovisuelles de l'enseignement libre en propose aussi via *l'Écran et la vie*<sup>1805</sup>.

Par la suite, Film et famille multiplie ses initiatives en direction des jeunes, alors même qu'elle semble se rapprocher des mouvements Scouts et Guides de France<sup>1806</sup>, et de la revue *Demain* – qui succède à *Toujours vers la vie* – tenue par René Schaeffer<sup>1807</sup>, et de l'association Hommes

---

<sup>1802</sup> « Enquête-référendum “Caméra 60” : Les résultats », *Écrans de France*, n° 235, 1<sup>er</sup> juin 1960, p. 217-226

<sup>1803</sup> « Les jeunes parlent », *Écrans de France*, n° 235, 1<sup>er</sup> juin 1960, p. 235.

<sup>1804</sup> « Loisirs – jeunes », *l'Écran et la vie*, n° 8, juillet 1962, p. 10.

<sup>1805</sup> « Les réalisateurs de films et d'émissions de TV et leur public », *l'Écran et la vie*, n° 9, octobre 1962, p. 15-19.

<sup>1806</sup> Bernard Taufour rentre d'ailleurs dans la Commission nationale culturelle des Amis des scouts et guides de France qui recommande la lecture de la revue *Écrans de France* : « Avis spécial aux ADSG », *Écrans de France*, n° 230, 15 mars 1960, p. 118.

<sup>1807</sup> « Ce que les jeunes attendent... », *Écrans de France*, n° 287, 05 novembre 1962, p. 445. ; « Six mouvements

et cinéma. Les paroles publiées vont généralement dans le sens de la revue et sont souvent reprises à des revues des mouvements familiaux, mais parfois aussi à des revues laïques comme *la Voix des parents*<sup>1808</sup>. Des émissions télévisées sont également mises en avant, à l'instar de « Place aux jeunes » diffusée sur Télé-Luxembourg et animée par Hommes et cinéma, dont la première émission traitait particulièrement du rapport des jeunes avec le cinéma. Dans celle-ci, dix jeunes font face à des intervenants comme René Schaeffer et M. Xardel, un exploitant de Metz et vice-président de la fédération des exploitants<sup>1809</sup>.

Au filigrane des articles du *Bulletin de Film et vie*, nous retrouvons la critique de l'érotisme<sup>1810</sup> et toujours l'idée de l'importance de bien choisir ses films. Nous y retrouvons également un certain détournement des ciné-clubs pour se tourner vers le cinéma commercial jugé plus attractif<sup>1811</sup>. Plus globalement, le mouvement du Nord s'interroge sur cette nouvelle génération – pas uniquement à l'échelle nationale<sup>1812</sup> – en dépassant les questions cinématographiques en questionnant par exemple son rapport au mariage, à la parentalité, à la société, etc.<sup>1813</sup>

Film et vie, contrairement à Film et famille, diffuse majoritairement des enquêtes menées par des animateurs au sein de ses ciné-clubs : le ciné-club de la maison de Saint-Germain-en-Laye<sup>1814</sup>, le Ciné-club de jeune du 10<sup>e</sup> arrondissement<sup>1815</sup>, le Bio-jeunes<sup>1816</sup>. Ces questionnaires consistent avant tout à avoir le retour des jeunes usagers des ciné-clubs afin de savoir quels films leur plaisent et si l'animation leur convient. Les goûts des jeunes restent centraux pour comprendre quels types de films diffuser, mais la fréquentation des salles et les choix de films sont aussi au centre des préoccupations<sup>1817</sup>. Ce procédé semble utilisé par de nombreux ciné-clubs, même au sein des ciné-clubs d'adultes. On retrouve par exemple dans *Image et son* des résultats d'enquêtes menées auprès du public des ciné-clubs qui permettent notamment à

---

de jeunesse publie un numéro spécial commun sur les loisirs !!! », *Écrans de France*, n° 325-326, juillet 1964, p. 350.

<sup>1808</sup> *La Voix des parents* est un journal de la Fédération des associations de parents d'élèves des lycées et collèges français.

<sup>1809</sup> « Voilà du travail intéressant, Les jeunes et le cinéma », *Écrans de France*, n° 291, 05 janvier 1963, p. 17.

<sup>1810</sup> « Un lycéen de 16 ans vous parle : Il juge sévèrement l'érotisme au cinéma », *Écrans de France*, n° 245, 05 décembre 1960, p. 459-460.

<sup>1811</sup> « Les enfants grandissent vite. Trop vite ? », *Écrans de France*, n° 330, 20 octobre 1964, p. 350.

<sup>1812</sup> « Que demandons-nous au cinéma ? Point de vue d'une jeune africaine de 20 ans », *Écrans de France*, n° 336, 20 janvier 1965, p. 31.

<sup>1813</sup> « Forum des jeunes sur le mariage... des vœux », *Écrans de France*, n° 335, 05 janvier 1965, p. 10-11.

<sup>1814</sup> R. Vilain, « Le ciné-club de la maison de Saint-Germain-en-Laye a fait son enquête de fin d'année », *Bulletin de Film et vie*, n° 15, juin 1962, p. 11-12.

<sup>1815</sup> « Le "Carrefour jeunes" donne son avis », *Bulletin de Film et vie*, n° 22, juillet 1964, p. 12.

<sup>1816</sup> « Enquête Bio-jeunes », *Bulletin de Film et vie*, n° 24-25, juillet 1965, p. 11.

<sup>1817</sup> José et Jean Sérignan, « Qu'en pensent les lycéens ? », *Bulletin de Film et vie*, n° 15, juin 1962, p. 15-17.

l'animateur de comprendre les désirs et envies de ses adhérents. C'est ce que font les ciné-jeunesses de Rennes<sup>1818</sup> et de Morlaix<sup>1819</sup>. D'autres préfèrent mettre en avant des témoignages comme le ciné-club de jeunes de Coutances qui est « partisan de l'éducation dans la confiance, décidé à accorder aux jeunes des occasions de faire preuve d'initiative et d'apprendre à user de leur liberté »<sup>1820</sup> ou le ciné-jeunesse de Morlaix<sup>1821</sup>. Certains jeunes bénéficient même d'une publication de leurs réflexions<sup>1822</sup>, démontrant un attachement à la liberté de cette parole en essayant de la faire vivre par le biais de la revue sans jugement moraliste, à l'inverse de Film et famille.

Ce qui inquiète Film et vie, de la même manière que de Film et famille, c'est le désintérêt des jeunes pour les ciné-clubs. On y retrouve exactement les mêmes remarques qu'au sein de Film et famille<sup>1823</sup> autour des films « trop bébés » ou des discussions ressemblant trop à « un cours ou un interrogatoire indiscret qui les gênera et mettra dans l'embarras » qui semblent les « barber »<sup>1824</sup>. Film et vie met alors en avant des séances moins chargées en se limitant à un programme de courts métrages ou à un long métrage sans cumuler les deux. Elle promeut également des discussions plus libres et surtout d'autres modes de communication – chant, danse, jeux, dessins, théâtre, bricolage, etc. – aussi mis en avant depuis un certain temps par la FFCC<sup>1825</sup>, la Flecc<sup>1826</sup> ou l'Ufoleis<sup>1827</sup>. Il est ainsi indispensable de continuer à mener des recherches dans ce domaine<sup>1828</sup>.

Un des points communs que nous retrouvons entre Film et famille et Film et vie – mais aussi dans *l'Écran et la vie*<sup>1829</sup> et de nombreuses autres publications familiales et confessionnelles – dans leur traitement de la jeunesse est peut-être l'importance donnée aux choix des films dans le secteur commercial, et par là même aux parents. Ceux-ci sont considérés comme des

---

<sup>1818</sup> « Les discussions sont animées au ciné-jeunesse de Rennes », *Image et son*, n° 60, février 1953, p. 3.

<sup>1819</sup> « Les activités du ciné-jeunesse de Morlaix », *Image et son*, n° 88, janvier 1956, p. 4.

<sup>1820</sup> F. Mory, « Le Ciné-club des jeunes de Coutances », *Ufocel informations*, n° 22, avril 1949, p. 4.

<sup>1821</sup> « Le ciné-jeunesse de Morlaix a tenu ses promesses », *Image et son*, n° 49, janvier 1952, p. 2.

<sup>1822</sup> « Les discussions au ciné-jeunesse de Toulouse », *Image et son*, n° 72, mai 1954, p. 3.

<sup>1823</sup> « Les enfants grandissent vite. Trop vite ? », *Écrans de France*, n° 330, 20 octobre 1964, p. 350.

<sup>1824</sup> « Et si le club n'était plus dans le vent ? », *Bulletin de Film et vie*, n° 22, juillet 1964, p. 13.

<sup>1825</sup> Edmonde Colot, « Le cinéma et les moins de sept ans », *Cinéma*, n° 30, septembre 1958, p. 82.

<sup>1826</sup> Gérard Marroncle, « L'animation des séances de cinéma pour enfants », *Téléciné*, n° 39, décembre 1953, non paginé.

<sup>1827</sup> Suzanne Herbinière-Lebert, « Allons au-devant de la vie et créons des ciné-jeunes », *Ufocel informations*, n° 28, décembre 1949, p. 2.

<sup>1828</sup> « Et si le club n'était plus dans le vent ? », *Bulletin de Film et vie*, n° 22, juillet 1964, p. 13.

<sup>1829</sup> « Parents et cinéma », *l'Écran et la vie*, n° 1, juillet-septembre 1960, p. 12 ; « Parents, écoles et cinéma », *l'Écran et la vie*, n° 4, juin 1961, p. 24.

éducateurs à part entière par ces deux fédérations qui rappellent souvent l'importance de leur rôle dans l'éducation cinématographique des jeunes. Film et vie prend notamment l'exemple, grâce à une étude de Violette Didier, de deux familles bourgeoises et de leur manière de discuter les films avec les enfants. Une autre enquête de Jean Sérignan porte sur une vingtaine de familles de milieu aisé<sup>1830</sup>. Nous pensons que cette prééminence dans les revues confessionnelles des enquêtes auprès des jeunes, en particulier autour de leur consommation de films, vient avant tout d'une approche de l'éducation à travers la sphère familiale ; axe qui n'est que très rarement mobilisé dans les revues de l'Ufoles, de la FFCC ou même de la Flecc. C'est même un axe qui est pris à contre-courant par la FFCCJ à travers *Jeune cinéma*, qui veut être un véritable porte-parole de la jeunesse contre « l'instabilité familiale, la dureté des rapports humains, l'agressivité d'une certaine société » qui ont marqué la jeunesse et la font souffrir<sup>1831</sup> et surtout contre le « paternalisme »<sup>1832</sup>. Andrée Tournès n'hésite pas non plus à retranscrire un débat fait avec des lycéens sur la question de l'interdiction aux moins de 18 ans<sup>1833</sup>. Il y a donc une approche plus frontale et assumée des problèmes politiques à travers le cinéma, bien qu'également plus tardive.

Il semble transparaitre ici, une différenciation entre une approche de l'éducation populaire, majoritairement à travers les animateurs et éducateurs, et une vision plus générale incluant la sphère familiale et en particulier parentale issue très probablement des mouvements familiaux, dont la jeunesse a l'air de se détourner plusieurs années avant mai 1968. Deux mouvements qui, pour Michel Chauvière, « montrent une importante zone de recouvrement, tant en conviction, en méthodologie qu'en organisation »<sup>1834</sup>.

Ainsi, confessionnels et laïques sont d'accord sur la valorisation du « bon » cinéma face au cinéma qui pourrait avoir une mauvaise influence. Des ciné-clubs de jeunes sont mis en place pour accomplir cet objectif. Mais ceux-ci répondent également à d'autres objectifs d'influence idéologique auprès de la jeunesse qui s'ancrent dans la rivalité entre les différentes approches du médium cinématographique et dans le contexte de la bataille scolaire. Pourtant, nous

---

<sup>1830</sup> « Déconseiller est un art », *Bulletin de Film et vie*, n° 22, juillet 1964, p. 15.

<sup>1831</sup> Manuel Cabral, « Des jeunes pas comme les autres », *Jeune cinéma*, n° 1, septembre-octobre 1968, p. 38.

<sup>1832</sup> Jean Delmas et Andrée Tournès, « Donner à l'enfance un cinéma digne d'elle... », *Jeune cinéma*, n° 53, mars 1971, p. 4.

<sup>1833</sup> « Interdit aux moins de 18 ans : les jeunes ont la parole... », *Jeune cinéma*, n° 37, mars 1969, p. 24-26.

<sup>1834</sup> M. Chauvière, « Éducation populaire et mouvements familiaux ouvriers chrétiens », art cit, p. 55.

observons que les fédérations sont globalement favorables à toute tentative permettant d'ouvrir au maximum l'éducation au cinéma, même si les approches ne sont pas exactement les mêmes. Une distinction est notamment visible entre ceux qui valorisent le cinéma en espérant que cela change l'attitude des spectateurs face aux films, et ceux qui espèrent modifier les modes de consommation et maintiennent une « surveillance » de la sphère privée. Il n'en reste pas moins que tous souhaitent changer les modes de consommation des jeunes pour les orienter vers des films « de qualité ». Mais quels films ?

### C. Le casse-tête des films pour enfants

Après la question de mettre en place des structures pour s'adresser aux publics jeunes, la question des films à diffuser se pose. Si les fédérations sont réticentes à l'idée d'effectuer des coupures dans les pellicules, les animateurs quant à eux, qu'ils soient laïques ou catholiques semblent moins l'être, comme l'exprime ici Bernard Geogin en 1957 dans un numéro d'*Enfance* :

« Il est malheureusement rare qu'il n'y ait pas dans un film ordinaire quelques plans qu'on souhaiterait pouvoir soustraire à la vue de la jeunesse, et il est regrettable que les règlements qui régissent la propriété artistique interdisent de les supprimer à la projection devant des enfants. »<sup>1835</sup>

Les mêmes critiques sont formulées par Jean Michel dans une Communication aux Journées françaises de l'éducation par le cinéma en juin 1948 où il avoue avoir « pris les ciseaux » pour couper une partie du film *David Copperfield* (George Cukor, 1935) où se déroule une « histoire de séduction »<sup>1836</sup>. Cependant, il laisse une scène de punition violente dont il ne pense pas qu'elle puisse impressionner les enfants. Il s'interroge alors sur la nécessité d'une certaine censure :

« Mais une scène simplement émouvante pour nous adultes, avait frappé, impressionné même les spectateurs : il s'agissait de la scène où le beau-père de David le fait monter dans sa chambre et le corrige avec des verges. Des enfants m'affirmèrent en avoir rêvé ; c'est là

---

<sup>1835</sup> P. Arents, B. Geogin, J. Debard, et al., « Rapports », art cit, p. 221.

<sup>1836</sup> Communication de Jean Michel aux Journées françaises de l'éducation par le cinéma, juin 1948, Paris, citée dans Y. Trives, *Histoire de la fédération Jean Vigo*, op. cit., p. 11.



le type même de censure qui échappe à l'adulte mais dont la nécessité pourrait se faire sentir pour l'enfant. »<sup>1837</sup>

Face à la pénurie du cinéma pour les jeunes, et en particulier pour les enfants, la question des films à diffuser devient alors une question prioritaire qu'il est urgent de régler pour l'ensemble des militants. Ce problème pose dès lors des questions morales quant à ce qu'il faut ou ne faut pas montrer à des enfants. Il nous semble que ces questions peuvent s'éclairer à travers l'analyse des listes de films pour enfants mises à disposition par les fédérations et en étudiant les discours concernant les approches morales et censoriales.

### 1. Quels films pour la jeunesse ? Analyse comparative des programmes des fédérations

Lors de la création des ciné-jeunes, André Ravé propose dans *Ufocel informations*<sup>1838</sup>, une première liste de films convenant à un public de jeunes allant de 9 à 20 ans, bien que tous ne conviennent pas à tous les âges. Par exemple, *Hamlet* (Laurence Olivier, 1948) est déconseillé aux enfants car il serait « incompréhensible » voire « dangereux » mais serait adapté pour « les élèves des cours complémentaires ou des lycées ». Cette liste répond ainsi à la difficulté des animateurs pour trouver des films adaptés aux jeunes publics.

À partir de celle-ci nous avons pu mener un comparatif avec la réception qu'en faisait Film et famille à la même époque dans sa revue. Sur les 49 films de la liste, 28 ont été analysés dans les colonnes de *Film et famille*. Sur ceux-ci, nous trouvons sept désaccords assez légers (voir tableau ci-dessous). En effet, *les Gosses mènent l'enquête* (Maurice Labro, 1946) est à réserver de préférence pour les adultes selon Film et famille de même que *le Million* (René Clair, 1931) et *Têtes de pioche* (John G. Blystone, 1938), un Laurel et Hardy qui pourrait être vu par des spectateurs formés, en particulier pour l'humour adultérin et le « mariage tourné en dérision ». *Madame Miniver* (William Wyler, 1942) et *la Route est ouverte* (Harry Watt, 1946) sont « à voir sans vos enfants » notamment, pour le second, « à cause d'une courte scène, très discrète d'ailleurs, nous ne conseillons pas cette œuvre exceptionnelle aux jeunes enfants ». *Jour de fête* (Jacques Tati, 1949) et *Vous ne l'emporterez pas avec vous* (Frank Capra, 1938) sont jugés « moins indiqués aux enfants » et pouvant sans doute convenir à un public adolescent, le second

---

<sup>1837</sup> *Ibid.*, p. 11-12.

<sup>1838</sup> André Ravé, « Quelques films pour ciné-jeunes », *Ufocel informations*, n° 28, décembre 1949, p. 12.

est d'ailleurs finalement jugé « acceptable par tous ». Tous les autres films critiqués par *Film et famille* – notamment à partir des cotations de la CCR – sont considérés de valeur et visibles par toute la famille ou ne comportent pas de contre-indications pour la jeunesse. Nous n'avons écarté qu'un film de notre comparaison, *le Capitan* (Robert Vernay, 1946) car André Ravé fait mention d'une « version jeune », qui semble être issue d'un procédé de coupe censorial, et qui ne correspond pas à la version critiquée par *Film et famille*. Il est intéressant de voir une si grande proximité en ce qui concerne le cinéma pour enfant. On constate également que de très légers écarts par rapport à une certaine morale, notamment religieuse, comme on peut le voir avec l'institution du mariage ou l'adultère, peuvent suffire à en écarter les enfants pour les moralisateurs. À cet égard, nous pouvons regretter que André Ravé n'explicite pas les qualités de ces films. D'autres listes nous permettent de voir que, malgré les apparences, les critères d'évaluations des films ne sont pas les mêmes.

Tableau 1 : Comparaison entre la liste de films pour enfant publiée dans *Ufocel informations* par André Ravé<sup>1839</sup> et les appréciations de *Film et famille*

Liste des films ( <i>Ufocel informations</i> , n° 28)	Appréciation de <i>Film et famille</i>
<i>À cor et à cri</i> (Charles Crichton, 1947)	
<i>Assassinat du père Noël (l')</i> (Christian-Jaque, 1941)	
<i>Au loin une voile</i> (Vladimir Legošin, 1937)	
<i>Barreaux blancs</i> (Sam Wood, 1938)	
<i>Bataille de l'eau lourde (la)</i> (Jean Dréville et Titus Vibe-Müller, 1948)	
<i>Bataille du rail (la)</i> (René Clément, 1946)	Convient à tous
<i>Cadets de l'océan (les)</i> (Jean Dréville, 1942)	
<i>Cage aux rossignols (la)</i> (Jean Dréville, 1945)	Convient à tous
<i>Capitan (le) [version jeunes]</i> (Robert Vernay, 1946)	[non comparé]
<i>Carrefour des enfants perdus (le)</i> (Léo Joannon, 1944)	Convient à tous
<i>Casse-pieds (les)</i> (Jean Dréville, 1948)	
<i>Challenge (le)</i> (Luis Trenker et Milton Rosmer, 1938)	
<i>Ciel est à vous (le)</i> (Jean Grémillon, 1943)	
<i>Conte de Cendrillon (le)</i> (Nadezhda Kosheverova et Mikhail Shapiro, 1947)	
<i>D'homme à homme</i> (Christian-Jaque, 1948)	Convient à tous
<i>Débuts à Broadway</i> (Busby Berkeley, 1941),	Convient à tous
<i>Dernière chance</i> (Leopold Lindtberg, 1945)	Convient à tous
<i>Disparus de St-Agil (les)</i> (Christian-Jaque, 1938)	
<i>Elephant Boy</i> (Robert Flaherty, 1937)	
<i>Émile et les détectives</i> (Robert-Adolf Stemmle, 1954)	Convient à tous
<i>Enfance de Gorki (l')</i> (Mark Donskoï, 1938)	
<i>Festival Charlot</i> (Charlie Chaplin)	
<i>Goodbye Mister Chips</i> (Sam Wood, 1939)	Convient à tous
<i>Gosses mènent l'enquête (les)</i> (Maurice Labro, 1946)	À réserver de préférence pour les adultes
<i>Gros lot (le)</i> (Preston Sturges, 1940)	Convient à tous
<i>Gunga Din</i> (George Stevens 1939)	Convient à tous

<sup>1839</sup> Voir Annexes / Corpus de sources / II. Les articles.

<i>Hamlet</i> (Laurence Olivier, 1948)	
<i>Il était une petite fille</i> (Viktor Eisymont, 1944)	Convient à tous
<i>Jeunesse de Tom Edison (la)</i> (Norman Taurog, 1940)	Convient à tous
<i>Jody et le faon</i> (Clarence Brown, 1946)	Convient à tous
<i>Jour de fête</i> (Jacques Tati, 1949)	Moins indiqué aux enfants
<i>Jupiter</i> (Louis King, 1945)	
<i>Madame Curie</i> (Mervyn Leroy, 1943)	Convient à tous
<i>Madame Miniver</i> (William Wyler, 1942)	À voir sans vos enfants
<i>Million (le)</i> (René Clair, 1931)	À réserver de préférence pour les adultes
<i>Miracle de la 34<sup>e</sup> rue (le)</i> (Georges Seaton, 1947)	
<i>Monsieur Smith agent secret</i> (Leslie Howard, 1941)	Convient à tous
<i>Nous les gosses</i> (Louis Daquin, 1941)	
<i>Père tranquille (le)</i> (René Clément, 1946)	Convient à tous
<i>Premier de cordée</i> (Louis Daquin, 1944)	Convient à tous
<i>Qu'elle était verte ma vallée</i> (John Ford, 1941)	Convient à tous
<i>Route est ouverte (la)</i> (Harry Watt, 1946)	À voir sans vos enfants
<i>Ruée vers l'or (la)</i> (Charlie Chaplin, 1925)	Convient à tous
<i>Sept ans de malheur</i> (Carlo Borghesio, 1947)	
<i>Tête de pioche</i> (John G. Blystone, 1938)	À réserver de préférence pour les adultes
<i>Un jour aux courses</i> (Sam Wood, 1937)	
<i>Vania l'orphelin</i> (Vasilij Pronin, 1946)	
<i>Vie de Thomas Edison (la)</i> (Clarence Brown, 1940)	Convient à tous
<i>Vous ne l'emporterez pas avec vous</i> (Frank Capra, 1938)	Moins indiqué aux enfants

Une des premières tentatives officielles de créer une liste de films adaptés à la jeunesse est la liste « Jeunesse et famille » qui permet la détaxation « des séances cinématographiques exceptionnelles destinées à la jeunesse et organisées aussi bien par les exploitants commerciaux que par les associations habilitées ou non à diffuser la culture par le film ». Dans un contexte de pacification entre exploitants et fédérations de ciné-clubs<sup>1840</sup>, ce décret est perçu comme un moyen de calmer le jeu pour l'ensemble des fédérations. Ainsi, le décret du ministère des Finances publié le 30 avril 1955 ne fait pas particulièrement réagir les fédérations<sup>1841</sup>. C'est au début 1956 qu'est officiellement publiée une liste de 600 films classés « Jeunesse et famille » et qui entraîne le 7 mars de la même année, au Musée pédagogique, la mise en place d'un comité de liaison et d'actions des associations de cinéma pour la jeunesse dans lequel nous retrouvons les habilités Ufoleis, Flecc, FFCCJ (représentant sans doute également la FFCC), FCCC, Film et famille et Film et vie, mais également la FNCE, le Comité français du cinéma pour la jeunesse (CFCJ), Ciné-jeunes et Éducation et cinéma<sup>1842</sup>. Ce comité débouche sur la publication d'une

<sup>1840</sup> R. Hamery, « Les ciné-clubs dans la tourmente, la querelle du non-commercial (1948-1955) », art cit.

<sup>1841</sup> La plupart des fédérations n'en parlent pas. L'Ufoleis en propose une lecture purement descriptive : « Décret n° 55-469 du 30 avril 1955 portant réforme de l'impôt sur les spectacles », *Image et son*, n° 83, juin 1955, p. 17 ; André Ravé, « Analyse du décret n° 55-469 du 30 avril 1955 », *Image et son*, n° 87, décembre 1955, p. 16.

<sup>1842</sup> L'association Éducation et cinéma a été fondée en 1950 par les participants aux stages d'initiation cinématographique organisés par la Direction générale de la Jeunesse et des Sports. Elle se propose de mettre à la disposition des tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent au cinéma dans ses rapports avec la culture, une

motion (après laquelle l'Unaf, via son président Lucien Guibourgé, s'associe aux prises de position exprimées) :

« Les associations du cinéma pour la jeunesse, groupées en un "comité de liaison et d'action" et représentant les principaux organismes de cinéma pour la jeunesse existant en France.

CONSIDÉRANT le décret fiscal du 30 avril 1955 qui crée un régime fiscal particulier aux séances réservées "à la jeunesse et à la famille"

CONSIDÉRANT le danger qu'il y aurait pour les familles et les éducateurs à croire résolu le problème de la fréquentation des salles de cinéma par les enfants et les jeunes

PROTESTENT énergiquement contre les conditions dans lesquelles sont intervenus le décret et les textes d'application

METTENT en garde les familles et les éducateurs contre la mention "films pour la jeunesse et la famille" cette formule recouvrant des films de valeur très diverse et dont certains peuvent être formellement déconseillés au jeune public

EXIGENT une politique du cinéma pour l'enfance et la jeunesse conforme aux intérêts des enfants et des adolescents

AFFIRMENT que l'organisation d'un véritable cinéma pour l'enfance et la jeunesse ne pourra se faire qu'en liaison étroite avec les associations spécialisées

PRENNENT toute mesure pour rendre publique leur opposition et décident de continuer à concentrer leur action jusqu'à la création en France d'un véritable cinéma pour les enfants et pour les jeunes. »<sup>1843</sup>

C'est surtout le paragraphe 2 de l'article 3<sup>1844</sup> qui pose problème à la Flecc qui trouve certains termes trop vagues en particulier « films destinés à la jeunesse et à la famille ». L'Ufoleis, quant

---

documentation et une information solide. Elle publie la revue *Éducation et cinéma* sous l'égide de la direction générale de la Jeunesse et des Sports, entre 1954 et 1959, propose ses propres stages et dispose d'une cinémathèque.

<sup>1843</sup> « Le cinéma pour la jeunesse et le décret du 30 avril 1955 », *Bulletin de la Flecc*, n° 12-13, mars 1956, p. 10 ; « Première liste officielle de films "pour la jeunesse" », *Image et son*, n° 91, avril 1956, p. 11.

<sup>1844</sup> Sont détaxées « Jusqu'à concurrence de 80000F de recettes hebdomadaires, les séances cinématographiques organisées en dehors des séances ordinaires par les exploitations cinématographiques ainsi que celles organisées par les associations légalement constituées agissant sans but lucratif, lorsqu'elles sont principalement destinées à la jeunesse et à la famille et que les films composant le programme figurent sur une liste établie à cet effet par une commission spéciale à laquelle participent notamment les représentants des ministères de l'Éducation nationale, de l'Intérieur, de la Santé publique et de la Population, des Finances et des Affaires économiques et du ministre

à elle, vise plusieurs modalités de la loi, mais revient également sur la liste des films choisis et estime « que le critère qualité n'a pas beaucoup pesé dans le choix fait par la commission préparatoire »<sup>1845</sup>. Albert Ravé regrette « que les soucis culturels qui sont les nôtres ont été complètement oubliés au profit d'intérêts particuliers »<sup>1846</sup>, ce que la Flecc met aussi en lumière en dénonçant l'influence des circuits des salles familiales sur l'adoption du terme « jeunesse et famille » plutôt que simplement « jeunesse » :

« Nous n'avons pas à prendre position sur le problème des salles familiales, mais nous ne pouvons que regretter qu'un texte initialement conçu pour favoriser le développement d'un véritable cinéma pour jeunes aboutisse à ne plus satisfaire personne. »<sup>1847</sup>

En effet, il est étonnant de voir – même en pleine période de lutte entre les exploitants et les fédérations – l'Unaf et Film et famille apporter un soutien à cette motion étant elles-mêmes des soutiens des salles familiales. Il semble que les fédérations, avant d'agir par rapport à la qualité des films – qui n'est pas rediscutée dans les listes suivantes –, voient avant tout dans cette liste une menace pour leur mission puisqu'elle permet une détaxation de ces films pour leur diffusion dans des salles commerciales. Cette disposition est donc vécue comme une concurrence déloyale. Ce décret remet également en cause la légitimité de leur indépendance dans les choix des films. En discréditant la liste proposée par l'État, les fédérations légitiment leur droit à continuer de diffuser les films qu'elles ont librement choisis. Ainsi, elles ne reconnaissent pas de listes supérieures aux leurs. Il nous intéresse de voir si des visions très différentes de ce texte et de cette liste se côtoient au sein de ce comité.

Ces différences de point de vue sur les films, nous les observons d'autant plus lors de la publication d'une nouvelle liste le 21 novembre 1957 dans le *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* avec près d'une centaine de films supplémentaires. Les revendications n'ayant pas été entendues, Jean Rougerieux n'hésite pas à réitérer la critique de cette liste de manière plus précise. Même si « les films de qualité constituent la grande majorité des titres cités », il reproche la présence de *Monsieur Leguignon guérisseur* (Maurice Labro, 1954) qualifié de « bande médiocre », de *Midi gare centrale* (Rudolph Maté, 1950) « extrêmement violent, dont

---

chargé du cinéma ainsi que du secrétariat d'État à la présidence du conseil. » dans « Le cinéma pour la jeunesse et le décret du 30 avril 1955 », *Bulletin de la Flecc*, n° 12-13, mars 1956, p. 10.

<sup>1845</sup> Albert Ravé, « Nouvelles précisions pour l'application du décret du 30 avril 1955 », *Image et son*, n° 89, février 1956, pp. 13-14.

<sup>1846</sup> Albert Ravé, « Nouvelles précisions pour l'application du décret du 30 avril 1955 », *Image et son*, n° 89, février 1956, pp. 13-14.

<sup>1847</sup> « Le cinéma pour la jeunesse et le décret du 30 avril 1955 », *Bulletin de la Flecc*, n° 12-13, mars 1956, p. 10.

certains passages frisent le sadisme », mais également *le Maître des forges* (Fernand Rivers, 1947), *Ma petite folie* (Maurice Labro, 1954), *Mogambo* (John Ford, 1953) et *Miracle de Fatima* (John Brahm, 1952). De même nous remarquons que *Film et famille* conseille *Monsieur Leguignon guérisseur* plutôt pour les adultes à cause de « deux scènes un peu scabreuses »<sup>1848</sup>, et *Midi gare centrale* pour les adultes également malgré le fait que « cette intrigue policière classique où les méchants sont punis ne soulève guère de problèmes sur le plan moral ». *Le Maître des forges* serait aussi rejeté par *Film et famille* qui l'estime très limite d'un point de vue moral. À l'inverse, *Mogambo* est jugé visible par presque tous tandis que *Miracle de Fatima* et *Ma petite folie* sont visibles « en famille ». Ces trois derniers sont ardemment défendus par la revue lilloise. Les deux fédérations ne tombent donc pas complètement d'accord sur la qualité des films et les publics auxquels ils peuvent s'adresser.

D'un autre côté, *Monsieur Fabre* (Henri Diamant-Berger, 1951), *Monsieur Smith au Sénat* (Frank Capra, 1939), *Madame Miniver* et *Miracle à Milan* (Vittorio De Sica et Cesare Zavattini, 1951), sont jugés à leur place par Jean Rougerieux. Concernant, *Monsieur Fabre*<sup>1849</sup>, *Madame Miniver*<sup>1850</sup> et *Miracle à Milan*<sup>1851</sup>, ils sont considérés comme de bons films par *Film et famille* mais ne sont conseillés que pour les adultes, parfois aux grands adolescents. Quant à *Monsieur Smith au Sénat*, il est plutôt apprécié par la revue qui ne semble pas le contre-indiquer pour les enfants malgré la présence d'une « tentative de suicide »<sup>1852</sup>. Ainsi, les éducateurs se rejoignent sur un point, les ciné-clubs ont une action positive contre les influences nuisibles des mauvais films :

« Pour l'essentiel des animateurs, des pédagogues, des membres de la justice des mineurs, la valeur première du ciné-club reste prophylactique [= préventive], sa vocation étant de désamorcer les mauvaises influences, au détriment d'une conception ouverte et exigeante de la valeur artistique des films. Bien que l'argument qualitatif soit systématiquement avancé pour promouvoir la formation du goût comme un but essentiel de l'activité des ciné-clubs, le critère esthétique ne se suffit cependant jamais à lui-même. Si l'adaptation du film au développement intellectuel est parfois aussi présentée comme critère complémentaire gouvernant les choix de films présentés en ciné-club, le déterminant principal reste celui de l'irréprochabilité morale des œuvres. »<sup>1853</sup>

<sup>1848</sup> Le film est classé « pour adulte » et « pour vous distraire », dans *Film et famille*, n° 142, octobre 1954.

<sup>1849</sup> Notamment à cause de « plusieurs scènes de combat d'insectes [qui] risquent d'inquiéter les jeunes enfants ». Le film est classé « sans vos enfants » et « nous préférons », dans *Film et famille*, n° 110, novembre 1951.

<sup>1850</sup> Le film est classé « À voir » et « sans vos enfants », dans *Film et famille*, n° 39, janvier 1947.

<sup>1851</sup> *Film et famille*, n° 112, janvier 1952.

<sup>1852</sup> *Film et famille*, n° 17, janvier 1946.

<sup>1853</sup> R. Hamery, *Ténèbres empoisonnées ?*, op. cit., p. 303.

Mais, on voit bien qu'il y a un décalage sur « l'irréprochabilité morale » des films de cette liste. Si *Image et son* semble s'attarder sur la valeur globale de l'œuvre, *Film et famille* insiste davantage sur la dimension morale des films. La fédération lilloise s'appuie notamment sur les caractères sexuels ou « démoralisants » des scènes. D'un autre côté, et assez étrangement, les militants de l'Ufoleis disent défendre une position moins favorable à la violence physique que leurs homologues confessionnels :

« Toutes ces raisons [violence de la guerre, envers les femmes, etc.] n'empêchent pas que de tels films sont fréquemment le morceau de résistance du répertoire des bonnes œuvres confessionnelles. On aurait beau jeu de citer maints programmes établis pas des ecclésiastiques pour des patronages. Évidemment, ces films ne contiennent pas d'idées politiques progressistes et "subversives" ! »<sup>1854</sup>

Malgré des visions morales différentes, un certain nombre de films de cette liste semblent faire l'unanimité mais pas toujours sur la question du public auprès desquels une diffusion est possible. Dès lors, les fédérations et associations continuent leurs propres travaux d'édition à l'instar d'*Image et son* qui propose un additif de 101 films<sup>1855</sup> à sa première liste en 1958 (voir tableau ci-dessous). Elle propose également pour la première fois de préciser les films qui « intéressent plus spécialement les enfants de moins de 14 ans » (film en gras dans le tableau). Sur ces 101 films, 58 ont été abordés dans les lignes de la revue de *Film et famille*, parmi lesquels nous trouvons 11 titres sur lesquels les fédérations sont en désaccord. « La glorification excessive de la force physique » et les « situations parfois osées » du *Costaud des Batignolles* (Guy Lacourt, 1951), les « répliques nettement douteuses et certaines images demandent de vives réserves » de *Fanfan la Tulipe* (Christian-Jaque, 1951), ou l'« érotisme » de *Lili* (Charles Walters, 1953) en font des œuvres incompatibles pour le jeune public selon *Film et famille* ; tout comme pour *Androclès et le lion* (Chester Erskine et Nicholas Ray, 1952), *Au cœur de la tempête* (Daniel Taradash, 1956), *Bertrand cœur de lion* (Robert Dhéry, 1950), *les Enfants d'Hiroshima* (Kaneto Shindō, 1952), *Invitation à la danse* (Gene Kelly, 1956) ou *Miracle à Milan. Alger-Le Cap* (Serge de Poligny, 1951) et *Désert vivant* (James Algar, 1953) sont des cas particuliers puisque ce sont les seuls films adressés plutôt aux enfants de moins de 14 ans par l'Ufoleis que *Film et famille* juge « pour les adultes et les grands jeunes gens »

---

<sup>1854</sup> Christian Guillaume, « Cinéma et jeunesse délinquante », *Image et son*, n° 112, mai 1958, p. 3.

<sup>1855</sup> En vérité, 99 films, deux films sont déjà présents sur la première liste : *la Ruée vers l'or* et *Émile et les détectives*.

éventuellement pour les adolescents. Malgré des distinctions évidentes dans le jugement sur les films et les manières de les aborder, ces deux fédérations très différentes tombent globalement d'accord – encore une fois – sur la majorité des films (47/58) malgré des distinctions complexes à étudier à propos des publics jeunes visés (enfants, adolescents ou jeunes adultes). En effet, Film et famille juge *Peter Pan* (Wilfred Jackson, Clyde Geronimi et Hamilton Luske, 1953) moins conseillé aux petits à cause de scènes « impressionnantes » qui « risquent d'effrayer les jeunes enfants », tandis que l'Ufoleis le conseille pour des publics de moins de 14 ans. Les mêmes positions sont observables sur *le Désert vivant* (James Algar, 1953).

Tableau 2 : Comparaison entre la liste de films pour enfant publiée dans *Image et son* n° 110 et les appréciations de *Film et famille / Écrans de France*

Liste des films ( <i>Image et son</i> , n° 110)	Appréciation de <i>Film et famille</i>
<i>Alexandre Nevski</i> (Sergueï Eisenstein, 1938)	
<i>Alger-Le Cap</i> (Serge de Poligny, 1951)	Incompatible pour le jeune public
<i>Alice au pays des merveilles</i> (Clyde Geronimi, Wilfred Jackson, Hamilton Luske, 1951)*	Convient à tous
<i>Amis pour la vie</i> (Franco Rossi, 1955)	Convient à tous
<i>Amour sorcier (l')</i> (Antonio Román, 1949)	
<i>Amours de Liang Chang-Po et de Chu Yin-Tai</i> (Hu Sang et Sha Huang, 1955)	Convient à tous
<i>Androclès et le lion</i> (Chester Erskine et Nicholas Ray, 1952)	Incompatible pour le jeune public
<i>Animal Crackers</i> (Victor Heerman, 1930)	
<i>Annie reine du cirque</i> (George Sidney, 1950)	Convient à tous
<i>Artistes et modèles</i> (Frank Tashlin, 1955)*	
<i>Au cœur de la tempête</i> (Daniel Taradash, 1956)	Incompatible pour le jeune public
<i>Audacieux (les)</i> (Konstantin Yudin, 1950)	
<i>Avant-centre</i> (Semyon Derevyansky, 1947)	
<i>Avec André Gide</i> (Marc Allégret, 1952)	
<i>Aventures de Peter Pan (les)</i> (Wilfred Jackson, Clyde Geronimi et Hamilton Luske, 1953)	Convient à tous
<i>Aventures de Robinson Crusoé (les)</i> (Luis Buñuel, 1954)	Convient à tous
<i>Baleiniers du pôle sud (les)</i> (Irina Setkina, 1953)	Convient à tous
<i>Ballets russes</i> (Aleksandr Ivanovski et Gerbert Rappaport, 1953)	
<i>Ballon rouge (le)</i> (Albert Lamorisse, 1956)	Convient à tous
<i>Beau fixe sur New York</i> (Stanley Donen, 1955)	
<i>Belle et le clochard (la)</i> (Clyde Geronimi, Wilfred Jackson et Hamilton Luske, 1955)	Convient à tous
<i>Bergère et le ramoneur (la)</i> (Paul Grimault, 1953)	Convient à tous
<i>Bertrand cœur de lion</i> (Robert Dhéry, 1950)	Incompatible pour le jeune public
<i>Bienvenue Monsieur Marshall</i> (Luis Garcia Berlanga, 1953)	Convient à tous
<i>Bonjour éléphant</i> (Gianni Franciolini, 1951)	
<i>Brigadoon</i> (Vincente Minnelli, 1954)*	Convient à tous
<i>Calabuig</i> (Luis Garcia Berlanga, 1956)	Convient à tous
<i>Calcutta, ville cruelle / Deux hectares de terre</i> (Bimal Roy, 1953)	
<i>Canard atomique</i> (Val Guest, 1951)	
<i>Captive aux yeux clairs (la)</i> (Howard Hawks, 1952)	Convient à tous



<b>Cendrillon</b> (Clyde Geronimi, Wilfred Jackson et Hamilton Luske, 1950)	Convient à tous
<b>Cette mer qui nous entoure</b> (Irwin Allen, 1953)	
<i>Cinq de la rue Barska (les)</i> (Aleksander Ford, 1954)	Convient à tous
<i>Concert des maîtres de l'art russe</i> (Boris Barnet, 1953)	
<i>Costaud des Batignolles</i> (Guy Lacourt, 1951)	Incompatible pour le jeune public
<i>Cyrano de Bergerac</i> (Michael Gordon, 1950)*	Convient à tous
<i>Des hommes qu'on appelle sauvages</i> (Pierre-Dominique Gaisseau, Jean Fichter, Luis Saenz et Denis Gheerbrant, 1950)	
<b>Désert vivant (le)</b> (James Algar, 1953)	Pour adolescents et adultes
<i>Deux sous d'espoir</i> (Renato Castellani, 1952)	Convient à tous
<i>Émile et les détectives</i> (Robert Adolf Stemmle, 1954)	Convient à tous
<i>En gagnant mon pain</i> (Mark Donskoï, 1939)	
<i>Enfant et la licorne (l')</i> (Carol Reed, 1955)	
<i>Enfants d'Hiroshima [adolescents]</i> (Kaneto Shindō, 1952)	Incompatible pour le jeune public
<i>Équateur aux cent visages (l')</i> (André Cauvin, 1948)	Convient à tous
<b>Expédition du Kon-Tiki (l')</b> (Thor Heyerdahl, 1950)	Convient à tous
<i>Fanfan la Tulipe</i> (Christian-Jaque, 1951)	Incompatible pour le jeune public
<i>Fleuve (le)</i> (Jean Renoir, 1951)	Convient à tous
<i>François le rhinocéros</i> (Robert Alexandre, 1955)	Convient à tous
<i>Geneviève</i> (Henry Cornelius, 1953)	Convient à tous
<i>Glinka</i> (Grigori Alexandrov, 1952)	
<b>Grand cirque de Moscou (le)</b> (Leonid Varlamov, 1951)	Convient à tous
<b>Grande aventure (la)</b> (Arne Sucksdorf, 1953)*	Convient à tous
<b>Grands fauves des mers polaires (les)</b> ( ? , 1953)	
<b>Groenland</b> (Marcel Ichac, 1948)	
<i>Heidi et Pierre</i> (Franz Schnyder, 1955)	Convient à tous
<i>Homme d'Aran</i> (Robert Flaherty, 1934)	
<i>Iawa ! Au cœur de l'Amazone</i> (Bernard Flornoy, 1954)	
<b>Il était trois petits castors</b> (Aleksandr Zguridi, 1950)	
<i>Indes fabuleuses</i> (Giulio Macchi, 1954)	Convient à tous
<i>Invitation à la danse</i> (Gene Kelly, 1956)	Incompatible pour le jeune public
<i>Ivan Pavlov</i> (Grigori Rochal, 1949)	
<i>Jules César</i> (Joseph L. Mankiewicz, 1953)	Convient à tous
<i>Lili</i> (Charles Walters, 1953)	Incompatible pour le jeune public
<i>Louis Lumière</i> ( ? )	
<i>Maggie</i> (Alexander Mackendrick, 1954)	
<i>Magie verte</i> (Gian Gaspare Napolitano, 1953)	Convient à tous
<i>Médecin du village (le)</i> (Sergueï Guerassimov, 1952)	
<i>Mer cruelle</i> (Charles Frend, 1953)	Convient à tous
<i>Mes universités</i> (Mark Donskoï, 1940)	
<i>Miracle à Milan</i> (Vittorio De Sica et Cesare Zavattini, 1951)	Incompatible pour le jeune public
<i>Moby Dick</i> (John Huston, 1956)	Convient à tous
<i>Moisson (la)</i> (Vsevolod Poudovkine, 1952)	
<i>Monde des animaux (le)</i> (Irwin Allen, 1956)	
<i>Mouramani, forêt sacrée</i> <sup>1856</sup> (Mamadou Touré, 1953)	
<i>Moussorgsky</i> (Grigori Roshal, 1950)	
<i>Muchacho (le)</i> (Ladislao Vajda, 1956)	Pour adolescents et adultes
<i>Mystère Picasso (le)</i> (Henri-Georges Clouzot, 1956)	Convient à tous
<i>Napoléon</i> (Abel Gance, 1927)	Convient à tous
<b>Oiseaux aquatiques (les)</b> (Ben Sharpsteen, 1952)	Convient à tous
<i>Okasan</i> (Mikio Naruse, 1952)	
<i>On chante, on danse à Varsovie</i> (Leonard Buczkowski, 1954)	
<i>Poulain noir (le)</i> (Andrew Marton, 1954)	

<sup>1856</sup> Ce film n'apparaît plus avec le sous-titre *Forêt sacrée* mais *Légende noire*.

<b>Prince Bayaya (le)</b> (Jiří Trnka, 1950)	
<i>Quand les vautours ne volent plus</i> (Harry Watt, 1951)	Convient à tous
<i>Révoltés du Bounty (les)</i> (Frank Lloyd, 1935)	
<i>Rhubarb</i> (Arthur Lubin, 1951)	
<i>Rimski-Korsakov</i> (Gennadi Kazansky et Grigori Rochal, 1953)	
<i>Roméo et Juliette</i> (Renato Castellani, 1954)*	Pour adolescents et adultes
<i>Rossignol de l'empereur de Chine (le)</i> (Jiří Trnka, 1948)	
<i>Ruée vers l'or (la)</i> (Charlie Chalin, 1925)	Convient à tous
<i>Sept samourais (les)</i> (Akira Kurosawa, 1954)	
<i>Soupe à la citrouille (la)</i> (Donald Swanson, 1952)	
<i>Temps modernes (les)</i> (Charlie Chaplin, 1936)	Convient à tous
<i>Tortillard pour Tietfield</i> (Charles Crichton, 1953)	Convient à tous
<i>Tour du monde de Sadko (le)</i> (Alexandre Ptouchko, 1953)	Convient à tous
<i>Tout fou, tout flamme</i> (Leslie Goodwins, 1954)	Convient à tous
<i>Un petit carrousel de fête</i> (Zoltán Fábri, 1955)	Convient à tous
<i>Vacances de M. Hulot (les)</i> (Jacques Tati, 1953)	Convient à tous
<i>Vaillants du ciel</i> (Leonard Buczkowski, 1951)	
<b><i>Victoire sur l'Annapurna</i></b> (Marcel Ichac, 1953)	Convient à tous
<i>Vie des grands étangs (la)</i> (Istvan Honokinagy, 1952)	Convient à tous
<b>En gras</b> sont indiqués les films plus indiqués aux moins de 14 ans selon l'Ufoleis	
* Quelques doutes subsistent quant aux versions de ces films étant donné que la liste de l'Ufoleis comprend uniquement les titres.	

Dans le même élan, l'association Hommes et cinéma, dont Bernard Taufour est un des administrateurs, propose en 1964 un commentaire des films de la liste « Jeunesse et famille » afin que les lecteurs puissent éviter les films discutables, établis à partir de la documentation proposée par *Écrans de France*. Il estime qu'ils sont loin « d'être tous recommandables pour les jeunes et, à fortiori, pour les enfants, soit que certains soient moralement fort discutables, soit qu'ils soient médiocres, vulgaires, faux sur le plan historique, etc... »<sup>1857</sup>

La Flecc propose aussi sa propre liste de films<sup>1858</sup> pour « enfants » plus limitée que la liste proposée par l'Ufoleis. Nous retrouvons des films en communs à l'instar d'*Émile et les détectives* (Robert A. Stemmle, 1954), de *Jody et le Faon*, de *la Route est ouverte* (Harry Watt, 1946) ou d'*Elephant Boy* (Robert Flaherty et Zoltan Korda, 1937)<sup>1859</sup>. La plupart des autres sont des inédits proposés par la Flecc issus des productions de la Rank et de la CFF qui sont en très grandes majorités des moyens métrages. On y retrouve, par exemple, *l'Âne de Driscoll* (Terry Bishop, 1954), *Un avion a disparu* (Donan Sharp, 1955) ou encore *la Rivière enchantée* (John Durst, 1953). On constate d'ailleurs que certains de ces films sont dans des

<sup>1857</sup> « Enfin des listes “Jeunesse et famille” commentées », *Écrans de France*, n° 334, 20 décembre 1964, p. 592.

<sup>1858</sup> « Films pour enfants », *Téléciné*, n° 106 supplément, août-septembre 1962, pp. 16.

<sup>1859</sup> Ce dernier étant aussi présent dans des projections de ciné-clubs Film et vie : Luc Barret, « Enquête Bio-jeunes », *Bulletin de Film et vie*, n° 24-25, juillet 1965, p. 11.

programmations de ciné-clubs Film et vie, comme *Aventure dans la baie d'or* (Bretislav Pojar, 1955) projeté au Bio-jeunes<sup>1860</sup> et mis en avant dans les circuits itinérants<sup>1861</sup>. Celui-ci est d'ailleurs très probablement distribué par la fédération Jean Vigo. Les échanges de copies entre les fédérations semblent ici mis en lumière.

Tableau 3 : Comparaison entre la liste de films pour enfants de *Téléciné* et les listes de l'Ufoleis

Liste des films ( <i>Téléciné</i> , n° 106, supplément)	Présent dans les listes Ufoleis
<i>Âne de Tim Driscoll (l')</i> (Terry Bishop, 1954)	Non (CFF)
<i>Aventure dans la baie d'or</i> (Bretislav Pojar, 1955)	Non
<i>Bande des brocanteurs (la)</i> (John Krish, 1958)	Non (CFF)
<i>Bim</i> (Albert Lamorisse, 1951)	Non
<i>Ces sacrés gosses</i> (Astrid et Bjarne Henning-Jensen, 1947)	Non
<i>Crin blanc</i> (Albert Lamorisse, 1953)	Non
<i>Déesse d'or (la)</i> (Robert Guez, 1961)	Non (série TV)
<i>Elephant Boy</i> (Robert Flaherty et Zoltan Korda, 1937)	Oui
<i>Éléphant et la corde à sauter (l')</i> (Ilia Frez, 1945)	Non
<i>Émile et les détectives</i> (Robert A. Stemmle, 1954)	Oui
<i>Enfant qui arrêta les chutes du Niagara (l')</i> (Leslie McFarlane, 1948)	Non
<i>Énigme de Gibraltar (l')</i> (James Hill, 1953)	Non (CFF)
<i>Explosions en chaîne</i> (James Hill, 1956)	Non (CFF)
<i>Grotte mystérieuse (la)</i> (Darrell Catling, 1948)	Non (Children Entertainment Film)
<i>Janeck prend la fuite</i> (Lewis Gilbert, 1952)	Non (CFF, prix du Cidalc 1953)
<i>Jean le forain</i> (Michael McCarthy, 1954)	Non
<i>Jody et le faon</i> (Clarence Brown, 1946)	Oui
<i>Joueurs imprévus</i> (Georges Giraud, ?)	Non
<i>Mains blanches (les)</i> (Georges Giraud et M. Damin, 1957)	Non
<i>Manoir du dragon (le)</i> (John Baxter, 1949)	Non (Children Entertainment Film)
<i>Marins de l'Orgueilleux (les)</i> (Henry Hathaway, 1949)	Non
<i>Montagne du danger (la)</i> (Peter Bradford, 1953)	Non (CFF)
<i>Mystérieuse découverte (la)</i> (Bounieiv, ?)	Non
<i>Mystérieux braconnier (le)</i> (Don Chaffey, 1950)	Non (Children Entertainment Film)
<i>Noël en brousse</i> (Ralph Smart, 1947)	Non (CFF)
<i>Peppino et Violetta</i> (Maurice Cloche, 1951)	Non
<i>Petite ballerine (la)</i> (Lewis Gilbert, 1947)	Non
<i>Plans secrets (les)</i> (James Hill, 1952)	Non (CFF)
<i>Prélude à la gloire</i> (Georges Lacombe, 1950)	Non
<i>Rivière enchantée (la)</i> (John Durst, 1953)	Non (CFF)
<i>Route est ouverte (la)</i> (Harry Watt, 1946)	Oui
<i>Skieur solitaire (le)</i> (William C. Hammond, 1949)	Non (CFF)
<i>Sur la piste de Mashomba</i> (Vernon Sewell, 1951)	Non
<i>Tchouk et Guek</i> (Ivan Lukinsky, 1953)	Non
<i>Timour et sa brigade ( ? )</i>	Non
<i>Toya</i> (Éric Heed, 1956)	Non
<i>Trésor du moulin (le)</i> (Max Anderson, 1957)	Non (CFF)
<i>Un avion a disparu</i> (Donan Sharp, 1955)	Non (CFF)
<i>Un gars du Canada</i> (Kay Mander, 1957)	Non (CFF)
<i>Un souhait de trop</i> (John Durst, 1956)	Non (CFF)

<sup>1860</sup> Luc Barret, « Enquête Bio-jeunes », *Bulletin de Film et vie*, n° 24-25, juillet 1965, p. 11.

<sup>1861</sup> Claude Clavel, « Témoignage d'un équipier "Ambulant" », *Bulletin de Film et vie*, n° 16, septembre 1962, non paginé.

D'autres listes sont également proposées, comme celle de l'Unesco qui reçoit un accueil glacial de la part de la Flecc. Si cette dernière est extrêmement favorable à la collaboration internationale sur le sujet, la liste de l'Unesco recommandée pour les adolescents couvrant 22 pays ne correspond pas aux attentes autour du cinéma pour enfant qui doit d'abord se concentrer sur les 8-14 ans et établir des distinctions claires entre le cinéma pour enfants et le cinéma pour adolescents. La Flecc considère que cette liste équivaut aux cotations des Centrales catholiques et reproche le fait que le Cidalc n'ait pas été consulté dans l'établissement de cette liste dressée par seulement deux Français jugés non spécialistes de la question<sup>1862</sup>. Film et vie, quant à elle, regrette tout de même qu'il n'y ait pas un organisme spécialisé en France à l'instar d'autres pays<sup>1863</sup>.

Des associations comme l'Association générale des familles, affiliée à Film et vie et animée par Mady de Tienda et Mlle Bernheim, se reportent sur d'autres listes. Dans le cas de cette association, c'est sur une sélection de la revue *Loisirs jeunes* éditée par l'association du même nom<sup>1864</sup>, qui est « un périodique qui privilégie la critique morale du cinéma sur la critique artistique et qui a également participé à la mobilisation contre les films à scandales »<sup>1865</sup>. La revue et l'association sont dirigées par Alain de Sauveboeuf qui travaille pour la maison d'édition catholique Fleurus et qui est également suppléant de l'abbé Pihan à la commission de censure<sup>1866</sup>. La relation fonctionne d'ailleurs dans les deux sens puisque *Loisirs jeunes* fait également la promotion du Bio-ciné-jeunes<sup>1867</sup>. Ainsi, chaque association et fédération propose ou pioche dans des listes en fonction d'une approche du cinéma pour jeunes qui leur convient.

À l'orée des années 1970, la fédération Jean Vigo occupe, elle aussi, une place centrale en distribuant via Ciclop-films des films pour les enfants (qu'elle sépare très clairement des films

<sup>1862</sup> « Aurons-nous un jour un vrai répertoire de films pour enfants ?... », *Loisirs informations*, n° 5, mai-juin-juillet 1957, p. 11.

<sup>1863</sup> « Or si dans de nombreux pays, et malgré de profondes divergences d'opinions, un organisme de liaison existe à l'échelon national, en France il n'en est rien. » dans « Festival international du cinéma pour la jeunesse à l'Exposition de Bruxelles », *Bulletin de Film et vie*, 1<sup>er</sup> octobre 1958, p. 7.

<sup>1864</sup> « Quand matinée commerciale devient ciné-club d'enfants », *Bulletin de Film et vie*, n° 22, juillet 1964, p. 10.

<sup>1865</sup> MEYER Georges, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, Saint-Denis, France, Presses universitaires de Vincennes, 2019, 267 p, p. 45.

<sup>1866</sup> GARREAU Laurent, *Archives secrètes du cinéma français, 1945-1975*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2009, 342 p, p. 165.

<sup>1867</sup> Alain de Sauveboeuf, « Séance de cinéma pour jeunes », *Loisirs jeunes*, n° 455, janvier 1964 cité dans : « Une séance au Bio », *Bulletin de Film et vie*, n° 22, juillet 1964, p. 8.

pour adolescents). Elle distribue entre autres, avec l'appui des autres fédérations, *Avez-vous un lion chez vous ?* (Pavel Hobl, 1963), *l'Aventure dans la baie d'or*, *Hugo et Joséphine* (Kjell Grede, 1967) et *Peau d'âne* (Jacques Demy, 1970)<sup>1868</sup>.

Ainsi, le cinéma pour enfants est un terrain que les fédérations et les ciné-clubs se réservent. Même si dans de nombreux cas les listes proposées se recoupent et que les structures se prêtent des films entre elles, des trop fortes distinctions existent pour qu'une seule liste de films pour enfants émerge. Mais quelles sont ces distinctions morales exactement ? Pouvons-nous les caractériser ?

## 2. Qu'est-ce qu'un « bon » film pour la jeunesse ?

La question qui se pose alors est celle des critères du bon film pour jeunes. Justement, celle-ci semble grandement diviser si l'on en croit Jacqueline Lajeunesse, entre les critères d'ordre moral et d'ordre idéologique tandis que « certains souhaitent employer des méthodes expérimentales pour déterminer la forme filmique adéquate et le contenu du récit qui puisse convenir à des enfants. »<sup>1869</sup>

C'est cette question qui est au centre du « problème français de la bataille autour de l'enfance »<sup>1870</sup> et qui pose question à la Commission inter-mouvement d'études et d'actions familiales radio-télévision-cinéma-presse. Constituée dans le cadre de la Semaine nationale du cinéma pour la jeunesse organisée par le Centre français du film pour la jeunesse, cette commission veut, selon Robert Vilain, une « définition familiale de ce que doit être le film pour la jeunesse » :

« Sur quels critères se baser ? Vous savez bien que tous les avis ne sont pas identiques. Tel film, accepté par les uns, ne sera pas reconnu comme valable pour des jeunes enfants par les autres. Que dire alors des films classés "Jeunesse et famille" dont on vous a dit de se méfier avant de les montrer à la prime jeunesse ? »<sup>1871</sup>

---

<sup>1868</sup> Jean Delmas et Andrée Tournès, « Donner à l'enfance un cinéma digne d'elle... », *Jeune cinéma*, n° 53, mars 1971, p. 4-8.

<sup>1869</sup> Jacqueline Lajeunesse, « Quelques problèmes posés par le cinéma pour les jeunes », *Image et son*, n° 112, mai 1958, p. 6-7.

<sup>1870</sup> Marcel Roy, « Cinéma pour enfant et perspectives d'avenir », *Téléciné*, n° 39, décembre 1953, non paginé.

<sup>1871</sup> Robert Vilain, « Le centre français du film pour la jeunesse », *Bulletin de Film et vie*, n° 22, juillet 1964, p. 4.

Il y a donc un problème essentiel de définition de ce qu'est un « film pour les jeunes ». De plus, la nécessaire cohésion des points de vue qui permettrait de mettre en place une définition commune semble particulièrement difficile à trouver. En effet, selon Arlaud, les différents organismes paraissent jouer de façon solitaire :

« À Paris ce qui frappe c'est l'isolement de chacun. On a l'impression que chaque responsable considère son petit mouvement, sa petite action comme un parfait camp de concentration cinématographique pour enfants, à qui on casserait plutôt les ailes, que de les laisser regarder par-dessus le mur ou aller ailleurs.

Faire du nombre qui justifie des rapports, qui justifient des subventions et des appels, ça oui !

Avoir des méthodes, des systèmes ou des trucs que l'on garde jalousement afin que nul n'en profite, ça oui !

Essayer de voler des enfants dans un autre groupe pour les amener dans le sien... ça oui !

Attendre que l'on vous fournisse de la documentation toute cuite ou, sans cela, s'en passer sans se soucier de ce qui se dit, se fait ou s'essaie ailleurs... ça oui ! »<sup>1872</sup>

Ainsi, les échanges entre organismes lors des congrès ne semblent pas se dérouler facilement. D'autant que, concernant les enfants, il y a un véritable enjeu d'éducation et de formation dans une perspective militante, comme l'énonce clairement *Image et son* qui veut, par le biais du ciné-club pour enfant, « contribuer au rayonnement de l'idéal laïque »<sup>1873</sup>. Cet objectif est réaffirmé deux ans plus tard par Albert Dumont, pour qui le cinéma – « pôle d'attraction puissant pour les petits et grands » – pour les jeunes c'est à la fois « le cinéma au service des diverses disciplines de l'enseignement ; le cinéma, moyen de culture en lui-même [et] le cinéma, moyen de rayonnement des associations laïques »<sup>1874</sup>.

Du côté de la Flecc, nous ne retrouvons pas d'énonciation claire d'une volonté de « rayonnement ». Pour eux, un bon film doit plaire aux enfants, élargir leur conception du monde, contribuer à la formation de son caractère, développer le sens de la beauté mais également respecter chez l'enfant le sens inné de la justice, dégager une leçon de morale, respecter les règles de la morale, éviter de heurter la sensibilité de l'enfant ou lui créer des

---

<sup>1872</sup> Rodolphe-Maurice Arlaud, « Ces braves voleurs d'enfants », *Bulletin de Film et vie*, n° 22, juillet 1964, p. 5.

<sup>1873</sup> « Au service de l'école - Créons des ciné-clubs de la jeunesse », *Ufocel informations*, n° 20, février 1949, p. 2.

<sup>1874</sup> Albert Dumont, « Le cinéma et les jeunes », *Image et son*, n° 51, mars 1952, p. 4.

traumatismes psychologiques<sup>1875</sup>. Ainsi, nombre de films pour adultes qui sont utilisés ne peuvent leur convenir véritablement. Néanmoins, l'approche morale, bien que présente, n'est pas prioritaire pour la Flecc, contrairement à la perception et la compréhension du film par l'enfant, d'où l'importance d'avoir un style adapté à sa compréhension. Il doit donc y avoir un certain équilibre entre le thème du film et sa forme :

« Certains films, dont le thème est acceptable, n'iront pas sans dangers pour la sensibilité de l'enfant, et cela uniquement par la tonalité de la réalisation. Pour exemple : un film d'aventures, largement aéré, de rythme rapide, présentant des plans d'ensemble de violences meurtrières, sera moins malsain que tel film sans cadavre, mais qui comportera des plans prolongés riches de "suspense" et des gros plans de visages angoissés... »<sup>1876</sup>

Le film doit également être un moyen d'enrichir l'éducation de l'enfant, d'où l'importance de la forme du ciné-club pour enfant. Celui-ci ne doit pas rester seul face au film. L'œuvre doit lui être expliquée, reliée au contexte de sa vie et enclencher un échange par le biais d'activités diverses : « jeu, chant, histoire, jeu dramatique, recherches documentaires, activités manuelles... »<sup>1877</sup>.

Concernant l'animation spécifique des séances pour enfants, Gérard Marroncle de la Flecc, s'oppose aux approches moralisatrices qu'il trouve limitées sur trois points. Tout d'abord, l'approche moralisatrice du cinéma maintient l'idée que le cinéma pourrait être intrinsèquement néfaste. De plus, il peut également y avoir une déformation de la réalité à la suite de la projection de ces seuls films puisque les énoncés moraux ne correspondent pas à la réalité. Et, pour finir, l'approche moralisatrice risque de dériver vers la « pontification » de la morale qui fera fuir l'enfant<sup>1878</sup>. C'est un point sur lequel il est rejoint par Film et vie pour qui une formation affective et morale est nécessaire mais ne doit pas être imposée. L'enfant doit construire sa propre morale<sup>1879</sup>. Ainsi Rodolphe-Maurice Arlaud n'hésite pas à blâmer certains animateurs trop moralisants et partisans de la censure :

« Nous sommes un groupement de clubs, notre bulletin appartient à ces clubs, à leurs animateurs, à des gens qui ont donc pris des responsabilités. Or, nous voyons

---

<sup>1875</sup> « Où en est le cinéma pour enfant ? », *Bulletin de la Flecc*, n° 2, février 1953, p. 7-9.

<sup>1876</sup> Claude Macke, « L'enfant a-t-il droit au cinéma ? », *Téléciné*, n° 39, décembre 1953, non paginé.

<sup>1877</sup> Claude Macke, « L'enfant a-t-il droit au cinéma ? », *Téléciné*, n° 39, décembre 1953, non paginé.

<sup>1878</sup> Gérard Marroncle, « L'animation des séances de cinéma pour enfants », *Téléciné*, n° 39, décembre 1953, non paginé.

<sup>1879</sup> Michel Nuzzo, « Quelques réflexions sur le film pour enfants », *Bulletin de Film et vie*, n° 5, 15 décembre 1959, p. 9-10.

continuellement qu'au nom de règles intellectuelles ou morales ces meneurs se considèrent comme des chiens de berger mordeurs de jarrets et obsédés par les précipices.

Nous sommes heureux de constater, dans les articles envoyés par des collaborateurs bénévoles de milieux différents, que cette crainte de l'interdit stérilisateur fait du chemin. »<sup>1880</sup>

Au contraire, il faut intéresser l'enfant et créer une ambiance « calmante et vivante » tout en gardant à l'esprit les préoccupations éducatives. Ces dernières consistent surtout à rendre le spectateur actif devant le film et, en ce qui concerne les enfants, à s'assurer qu'ils arrivent à suivre et à comprendre l'histoire qui leur est présentée. D'après Marroncle, « la nécessité de faire un effort pour bien suivre l'histoire constitue un acte positif »<sup>1881</sup>. Ainsi, via l'importance des activités autour du film, la Flecc défend ardemment l'importance du réseau non commercial en ce qui concerne les films pour enfants. Elle refuse notamment que ces films deviennent une marchandise puisque cette dérive ne pourrait mener qu'à un affaiblissement de l'apport éducatif du cinéma<sup>1882</sup>. De la même manière, elle se méfie du cinéma de propagande et publicitaire qui pourrait exploiter le cinéma pour enfant « au mépris des exigences éducatives »<sup>1883</sup>.

Une Commission interministérielle, dirigée par M. Brichet, directeur du secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, et dans laquelle certaines fédérations, notamment Film et vie, étaient représentées, a également travaillé sur cette question des critères des films pour la jeunesse. C'est Ménise Richard-Knosch, spécialiste de cinéma, suppléante d'André Basdevant à la commission de censure des journaux pour les jeunes et issue du scoutisme protestant<sup>1884</sup>, qui a rédigé un ensemble de plusieurs critères divisés en deux catégories : ce qu'il faut éviter et ce qu'il faut privilégier pour les jeunes de 13 à 18 ans. Il faut bien sûr pointer en premier lieu les éléments qui pourraient être nocifs. Nous y retrouvons : la violence, notamment pour éviter que les enfants ne finissent par considérer la mort violente comme normale ; l'angoisse, l'horreur, l'épouvante qui participent aux perturbations psychiques de l'enfant ; l'érotisme qui participe au déséquilibre psychique ou incite à la perversité ; l'envoûtement dû à l'influence

---

<sup>1880</sup> Rodolphe-Maurice Arlaud, « Cette maladie contractée à la naissance et qui s'aggrave jusqu'à la fin... », *Bulletin de Film et vie*, n° 15, juin 1962, p. 1.

<sup>1881</sup> Gérard Marroncle, « L'animation des séances de cinéma pour enfants », *Téléciné*, n° 39, décembre 1953, non paginé.

<sup>1882</sup> Marcel Roy, « Cinéma pour enfant et perspectives d'avenir », *Téléciné*, n° 39, décembre 1953, non paginé.

<sup>1883</sup> « Problèmes économiques du cinéma pour enfants », *Téléciné*, n° 39, décembre 1953, non paginé.

<sup>1884</sup> CREPIN Thierry et CRETOIS Anne, « L'encadrement de la presse enfantine par la commission de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence (1950-1952) », in *Quaderni*, n° 1, vol. 44, 2001, p. 73-88.



psychologique de l'identification au héros (à l'instar des personnages joués par James Dean ou Brigitte Bardot) et qui pousserait le jeune à reproduire des actes répréhensibles ; le racisme ; les fausses conceptions du monde, particulièrement des mondes où la vie est trop facile, tournant autour du luxe et de la paresse ; le désespoir ; les films historiques qui trahissent l'histoire ; les sujets trop adultes que les jeunes ne peuvent pas bien comprendre ; la complaisance envers l'amoralité et l'immoralité, même si la fin du film est morale ; le dénigrement des grandes personnes qui pourrait développer chez le jeune spectateur un sens critique qui, s'il ne rencontre pas dans son entourage de contrepoids raisonnable, aboutira vite à l'anarchie ; la vulgarité ; et pour finir, la laideur et la médiocrité<sup>1885</sup>. Selon Richard-Knosch, ces critères sont aggravés par des visions répétées de films les proposant, mais les impacts sont relatifs en fonction des individus :

« Il est non moins certain qu'un pourcentage, important sans doute, d'adolescents risque de supporter sans dommage la vision de mauvais films : ceux-ci atteignent essentiellement les jeunes de caractère instable, soit de nature, soit passagèrement. Nous devons toujours penser à ces derniers quand nous agissons dans un sens restrictif. Car jusqu'à ce que lui soit donnée l'occasion de prouver que son équilibre est solide ou au contraire fragile, on ne peut prévoir d'avance avec certitude qu'un adolescent ne sera pas traumatisé à plus ou moins longue échéance par certaines images. »<sup>1886</sup>

D'autres critères sont censés évaluer la qualité du film. On y retrouve : une très grande importance à apporter à la valeur esthétique ; la valorisation des thèmes ayant trait à la vie réelle qui met en avant la découverte « d'autres modes de vie, de pensées, de psychologie d'autres peuples, qui aboutissent à une meilleure connaissance, donc à une meilleure compréhension entre les hommes » ; l'authenticité du cadre historique, géographique et des activités humaines en remplacement d'un « exotisme de pacotille » ; la mise en valeur des sciences ; les récits d'aventures exaltant le courage, l'esprit d'initiative, l'intelligence et la loyauté afin d'affiner la sensibilité et former le caractère ; la mise en avant d'un héros qui concentre l'intérêt et suscite l'enthousiasme afin de sensibiliser à la valeur humaine ; l'importance des thèmes de l'amitié, du sens de l'équipe, de l'esprit civique et du sens social ; la valorisation des films psychologiques qui posent des cas de conscience et font réfléchir le spectateur mais seulement

---

<sup>1885</sup> Méné Richard-Knosch, « Questions et réponses – Les critères », *Bulletin de Film et vie*, n° 22, juillet 1964, p. 7.

<sup>1886</sup> Méné Richard-Knosch, « Questions et réponses – Les critères », *Bulletin de Film et vie*, n° 22, juillet 1964, p. 7.

s'il évolue « clairement vers un dénouement satisfaisant, ou tout du moins, laisse entrevoir la solution souhaitable » ; l'importance du comique et de l'humour pour le divertissement. Dès lors, la difficulté est de trouver des films qui correspondent à l'ensemble de ces critères, même si ceux-ci ne font pas l'unanimité :

« Certaines personnes peuvent penser que quelques-unes de ces considérations pédagogiques sont inutiles ou, tout au moins, expriment une attitude périmée ; pour elles, le “beau” et le “vrai” sont des fins en soi, qui rachètent toujours les atteintes à la morale. Pour ma part, je crois fermement que l'éducation des enfants et adolescents doit comporter une large part de protection pure et simple. »<sup>1887</sup>

Une des différences majeures entre les fédérations confessionnelles et laïques est donc le positionnement par rapport à une certaine morale. Si les laïques sont également sensibles aux dimensions morales, les confessionnels quant à eux ne jurent pas tous que par une morale stricte et religieuse. La Flecc et Film et vie tentent de lutter contre certaines formes de censure en valorisant volontairement des actions positives d'éducation, notamment le cinéma pour enfants. Film et famille, quant à elle, prend le parti du « cinéma familial » mis en avant par la CCR. La relation à l'institution familiale est également importante puisqu'elle est majoritairement évoquée dans les revues confessionnelles plutôt que laïques. Ainsi, la Flecc ne donne pas uniquement à l'animateur le rôle d'éducateur, mais également à la famille qui doit accompagner cette éducation des jeunes au cinéma. Le cinéma pour jeunes peut être ainsi vu comme un « moyen pour la famille de jouer son rôle de premier éducateur »<sup>1888</sup>. Nous y retrouvons également l'importance de la notion de choix des films, très présent à Film et famille, à la Flecc et à Film et vie. Henri Pialat défend l'idée qu'il faut que les enfants soient assez critiques et sincères dans leur jugement pour qu'ils puissent choisir eux-mêmes les films<sup>1889</sup>.

Le casse-tête du cinéma pour enfants relève donc d'une difficulté des fédérations à se mettre d'accord sur ce qui fait un bon film pour enfants. Malgré un socle commun de films solides, de nombreuses distinctions se jouent sur les approches morales et le public précis auquel le film peut être projeté. Ainsi, même si la FFCCJ veut se spécialiser autour de la question des publics jeunes en adoptant une position de laïcité ouverte, toutes les autres fédérations s'engagent aussi

---

<sup>1887</sup> Ménise Richard-Knosch, « Questions et réponses – Les critères », *Bulletin de Film et vie*, n° 22, juillet 1964, p. 8.

<sup>1888</sup> Marcel Roy, « Cinéma pour enfant et perspectives d'avenir », *Téléciné*, n° 39, décembre 1953, non paginé.

<sup>1889</sup> Henri Pialat, « Choisir pour les jeunes mais surtout leur apprendre à choisir », *Bulletin de Film et vie*, n° 15, juin 1962, p. 7-8.

dans la constitution de ciné-clubs pour la jeunesse. Les nombreuses distinctions autour de la question du cinéma pour la jeunesse sont nourries par des enjeux d'influence et de propagande idéologique. Il nous semble malgré tout que la plupart des fédérations adoptent des approches similaires. Seule Film et famille, avec son approche moralisante, place ouvertement l'usage structurel de la censure prioritairement sur l'éducation cinématographique ; position avec laquelle les autres fédérations sont mal à l'aise et préfèrent mettre en avant les actions positives sans véritablement renier la censure. Cependant, les fédérations partagent les mêmes approches et diffusent globalement les mêmes films.

À partir du milieu des années 1960, les discours sur le cinéma pour les jeunes perdent de l'ampleur au profit notamment du rapport de la jeunesse avec la télévision. Certaines fédérations font le pari de la production télévisuelle, à l'instar de Film et famille qui met en avant la création d'un Institut international permanent du film de télévision pour la jeunesse à Munich qui souhaite récompenser les émissions pour la jeunesse. Dans le Jury international on retrouve d'ailleurs René Schaeffer<sup>1890</sup>. Au même moment, les revues se détachent progressivement des enjeux et discours éducatifs autour du cinéma pour tendre vers des publications d'actualité cinématographique.

## **Conclusion de la partie II :**

Nous avons vu dans cette deuxième partie qu'une distinction franche entre les discours éducatifs et les pratiques pédagogiques mises en avant par les réseaux confessionnels et les réseaux laïques n'est pas véritablement observable. La plupart des différences de positionnement sont bien reliées aux enjeux éducatifs des fédérations, lesquels ne sont pas tous clairement déterminés par leur obédience. Ainsi, notre comparaison entre réseaux confessionnels et laïques nous amène à compléter la distinction binaire laïque/confessionnelle par modélisation fondée sur une quadruple approche du cinéma. Cette catégorisation en quatre groupes nous paraît la plus nuancée et la plus adaptée après l'étude de ces discours éducatifs et des enjeux des fédérations.

Ainsi, un premier groupe de fédérations donne la primeur à la culture cinématographique, esthétique et technique (surtout la FFCC) ; un second est constitué des fédérations s'intéressant

---

<sup>1890</sup> « Oui, à la jeunesse, Munich, attribution d'un prix international en matière de télévision pour la jeunesse », *Écrans de France*, n° 325-326, juillet 1964, p. 347-349.

principalement à l'éducation du citoyen par le biais de la culture (Ufoleis et Fédération Jean Vigo), le troisième de celles qui promeuvent une approche spirituelle (Flecc, Film et vie et la Fac) ; et enfin, Film et famille constitue à elle seule le quatrième groupe, son approche étant avant tout morale et familiale. Dans ce jeu de distinction, on retrouve bien des tendances plutôt confessionnelles du côté des pôles spirituel et moral, et des tendances plutôt laïques du côté des pôles esthétique et citoyen. Cependant, les différences tiennent surtout au degré de priorité porté par les fédérations à chacune de ces quatre approches. On observe un socle commun d'idées partagées, comme celle de l'éducation et de la protection de la jeunesse - notamment autour des risques psychologiques – ou encore celle de la culture populaire : la majorité des fédérations se positionne contre les approches élitistes de l'animation et de la critique cinématographique.

Il est toutefois permis de s'interroger sur les non-dits des discours. Ainsi, certains positionnements, notamment politiques, peuvent éventuellement se cacher dans l'ombre des préoccupations esthétiques, moralisatrices, citoyennes ou spirituelles. En effet, le choix des films en lui-même est un parti pris. Nous pensons par exemple ici au choix de films politiquement orientés ou au contenu ostensiblement religieux dont la justification de diffusion peut ne reposer que sur des considérations cinéphiliques. Nous touchons une des limites de notre méthodologie. Les discours ne donnent à voir que leur contenu et non ce qu'ils taisent. Sans nous voiler la face, nous maintenons que l'étude des discours permet de mettre au jour des nouveaux éléments de compréhension du mouvement des ciné-clubs, notamment des conceptions éducatives des fédérations, que n'ont pas abordé les précédents travaux basés sur l'étude des films diffusés.

De plus, les différentes approches tirées des discours produits par les fédérations ne semblent qu'avoir un impact limité sur les pédagogies mises en place par les ciné-clubs. On remarque cependant une véritable ligne de démarcation dans l'organisation des stages de formation, avec d'un côté, un mouvement catholique regroupé autour des formateurs de la CCR, de la Flecc et de Film et vie, et de l'autre côté des fédérations repliées sur elles-mêmes. Ainsi, il nous semble que l'enjeu principal des fédérations n'est pas véritablement de promouvoir certains films mais bien de légitimer des manières de voir, de décrypter les œuvres et d'y chercher un sens. En conséquence, même en promouvant les mêmes films, elles ne participent pas à la construction d'un regard commun ou d'une cinéphilie commune. Cependant, à travers leurs divergences d'approche, elles participent à la légitimation des mêmes œuvres.

Au fil de notre étude des discours, il nous est apparu que la censure était pensée dans un but éducatif, ou tout du moins comme un moyen de favoriser la transmission d'un regard. Il nous semble important d'approfondir cette question dans la troisième partie de cette thèse.

**PARTIE III**  
**LES FEDERATIONS FACE A LA CENSURE : UNE HISTOIRE DES**  
**DISCOURS ET DES LUTTES AUTOUR DE LA DIFFUSION DES FILMS**

La censure est très probablement un des « principaux points de discordance »<sup>1891</sup> entre les mouvements confessionnels et laïques. S'ils tombent d'accord pour dire que le cinéma peut avoir une influence néfaste, en particulier sur la jeunesse, les méthodes mises en place pour contrer ses effets négatifs ne sont pas les mêmes, mais ont généralement pour but d'influencer la censure institutionnelle, qui, loin d'être un organisme détaché du social, est « un espace de relations et de transformation des équilibres entre champs sociaux »<sup>1892</sup>. Si de nombreuses études se sont intéressées au fonctionnement de la Commission de censure, aux raisons de ses décisions et à leurs impacts, notre thèse, quant à elle, propose d'étudier l'impact des discours issus du champ de l'éducation populaire cinématographique sur les différents types de censure, comment la conception de celle-ci (perçue comme pouvant être une aide éducative) a pu évoluer chez les militants et d'analyser en quoi la rivalité entre les réseaux laïques et confessionnels a pu être moteur.

La censure est un sujet central au sein des ciné-clubs dès leurs créations dans les années 1920. Promouvant la légitimation du cinéma, les premiers ciné-clubs s'ancrent dans une opposition à la censure morale en faveur du cinéma de qualité. Ainsi, lors de l'établissement du contrôle cinématographique le 25 juillet 1919 « de nombreux cinéphiles fustigent l'iniquité d'un contrôle cinématographique qui privilégie une approche morale, voire moralisatrice, du cinéma au détriment de son esthétique »<sup>1893</sup>. Des clubs décident dès lors de privilégier la diffusion en leur sein de films censurés, en particulier les œuvres soviétiques comme le feront Les Amis de Spartacus, le Club du faubourg, ou encore Le Club français du cinéma qui s'attachent à faire connaître des films comme *le Cuirassé Potemkine* (Sergueï Eisenstein, 1925)<sup>1894</sup>. Ce fut un des grands combats de Léon Moussinac<sup>1895</sup>. Cependant, certaines figures comme Germaine Dulac réclamaient la mise en place d'outils de classification comme l'interdiction aux moins de 18 ans, à l'instar des « associations familiales ou pédagogiques »<sup>1896</sup>.

---

<sup>1891</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 90.

<sup>1892</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, op. cit., p. 6.

<sup>1893</sup> C. Gauthier, *La passion du cinéma*, op. cit., p. 154.

<sup>1894</sup> CHEVALLIER Jacques, « Le cinéma » in *Encyclopédie pratique de l'éducation en France*, Paris, France, SEDE, IPN, 1960, p. 1117-1134. cité dans *Ciné-club et action éducative*, op. cit., p. 7. *Le Cuirassé Potemkine* semble également grandement mis en avant par l'ensemble des ciné-clubs européens ; on peut le voir notamment en Espagne : ALBERICH Ferran, GUBERN Román et SÁNCHEZ-BIOSCA Vicente, « Film Clubs, Festivals, Archives, and Magazines » in *A Companion to Spanish Cinema*, John Wiley & Sons, Ltd, 2012, p. 434-463.

<sup>1895</sup> V. Vignaux, « Léon Moussinac théoricien du cinéma : d'une poétique des arts à une politique de la culture », art cit.

<sup>1896</sup> F. Hervé, *La censure du cinéma en France à la Libération, 1944-1950*, op. cit., p. 91.

Après-guerre, les ciné-clubs – grâce notamment à Louis Daquin, qui a œuvré à construire une mixité entre représentants de l’État et de la profession – bénéficient d’un représentant à la Commission de censure<sup>1897</sup>. De plus, la présence de Marie Lahy-Hollebecque, fondatrice de l’association Ciné-jeunes adhérente à l’UFOCEL, en tant que représentante du ministre de l’Éducation nationale, renforce la représentation des ciné-clubs. Elle reste à la commission jusqu’en 1949. Les fédérations de ciné-clubs sont donc directement et indirectement impliquées dans la censure comme d’autres mouvements de l’éducation populaire représentés par Joseph Rovan et René Schaeffer<sup>1898</sup>.

Il serait cependant simplificateur d’arrêter les discours sur la censure à ceux concernant la Commission de censure ; ce serait négliger les trois niveaux différents de la censure. La censure nationale, celle de la Commission de censure des films, mise en place en 1945<sup>1899</sup>, constitue le premier niveau. C’est elle qui autorise ou interdit les films sur le territoire français et qui peut être appréhendée comme « un espace de régulation des rapports entre champs »<sup>1900</sup>. Le deuxième niveau concerne les mesures d’interdiction ou de restrictions locales utilisées par les maires ou les préfets. Et enfin, le troisième niveau, celui de la censure structurale, est bien moins discuté et relève de stratégies de communication :

« un certain nombre d’auteurs, s’inscrivant souvent dans le courant dit “critique”, ont proposé une vision bien plus large encore de la censure, incluant des mécanismes “invisibles” ou “structuraux” déterminant ce qui peut être dit, par qui, à qui et dans quel contexte. Selon ces auteurs, inspirés notamment par Roland Barthes (1989), Michel Foucault (1991) et, surtout, Pierre Bourdieu (2001), la censure ne doit plus être seulement pensée comme le résultat de pressions directes et concrètes exercées sur les différents maillons de la chaîne de sens par les détenteurs identifiés de l’autorité d’État ou d’Église, mais comme le processus toujours et partout à l’œuvre de filtrage des opinions admises. Bien plus, cette “nouvelle censure” – qui peut renvoyer à des phénomènes très anciens – passerait moins par l’interdit jeté sur la parole dissidente que par la promotion d’une parole conforme aux intérêts des institutions et des groupes qui les dominent. »<sup>1901</sup>

Cette forme de censure dite structurale « procède d’un effet de champ » ; elle limite le pensable et le dicible « par les mécanismes mêmes qui organisent l’espace social »<sup>1902</sup>. Appliquée aux fédérations de ciné-clubs, elle s’observe à travers la mise en place de systèmes de cotation ou

---

<sup>1897</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>1898</sup> Deux écritures du nom Schaeffer existent : Schaefer et Schaeffer. Nous avons valorisé cette dernière utilisée par *Film et famille* et Frédéric Hervé à la place de l’autre orthographe mise en avant par Georges Meyer.

<sup>1899</sup> Si la Commission de censure est mise en place en 1945, la censure du cinéma en France, quant à elle, date de 1909. G. Meyer, *Censure d’État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, *op. cit.*, p. 11.

<sup>1900</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>1901</sup> MARTIN Laurent, « Censure répressive et censure structurale : comment penser la censure dans le processus de communication ? », in *Questions de communication*, n° 15, 1 juillet 2009, p. 67-78. p. 69.

<sup>1902</sup> *Ibid.*, p. 73.



de classification, de la sélection des films critiqués, mais aussi dans les choix faits pour les catalogues de films. En effet, étant donné que les fédérations sont l'intermédiaire, à partir de 1949, entre les ciné-clubs et les films (issus de leur cinémathèque privée, ou empruntés chez des distributeurs) elles ont toute latitude pour pouvoir exclure certains films de leur réseau ou, du moins, de ne pas les y inclure<sup>1903</sup>. De même, l'entreprise de légitimation des films à laquelle les fédérations contribuent nécessite d'effectuer un choix dans la valorisation des œuvres, d'effectuer des distinctions entre le(s) bon(s) et le(s) mauvais goût(s). Ce travail se fait notamment à travers la publication de critiques et de fiches filmographiques, c'est-à-dire en travaillant la réception du public, et ici plus particulièrement des animateurs, c'est-à-dire des médiateurs. Les mécanismes de la censure structurale étant « particulièrement à l'œuvre dans le champ journalistique et médiatique »<sup>1904</sup>, la favorisation de certaines œuvres ou de certains artistes au détriment d'autres éclaire les objectifs d'éducation que se sont fixées les fédérations et fait apparaître leurs distinctions. Ainsi, éducation et censure peuvent se penser conjointement. La censure peut être pensée comme un acte d'éducation ou, du moins, de facilitation de l'éducation permettant d'éviter des obstacles à la formation personnelle – c'est-à-dire de contourner des objets culturels jugés illégitimes et immoraux – tandis que l'éducation peut être considérée comme un acte de censure. En effet, en valorisant des discours systématiquement d'autres sont dévalorisés ou occultés. Sur ce deuxième point, nous en revenons à la censure structurale.

Différents modèles de censure coexistent : moral, politique, religieux et lié à des intérêts personnels pour Pascal Ory<sup>1905</sup> ; là où Frédéric Hervé définit quatre thématiques : politique, société, violence et sexualité, divisées en dix-huit sous-catégories<sup>1906</sup>. Georges Meyer quant à lui distingue censure politique et censure des « bonnes mœurs »<sup>1907</sup>. Cette catégorisation paraît ici la plus pertinente. Dès lors, comment les fédérations d'éducation populaire cinématographique se positionnent-elles face à la censure et aux différents types de

---

<sup>1903</sup> Cet effet sur les ciné-clubs peut être nuancé par le fait qu'une partie d'entre eux s'adressaient directement aux distributeurs ou à d'autres organismes plutôt qu'à leur fédération, contournant ainsi la loi. Il est cependant difficile de savoir dans quelle proportion.

<sup>1904</sup> L. Martin, « Censure répressive et censure structurale », art cit, p. 74.

<sup>1905</sup> Le quatrième étant les « intérêts personnels » qui nous intéresse peu ici, P. Ory, *L'aventure culturelle française*, op. cit., p. 42-45.

<sup>1906</sup> F. Hervé, *Censure et cinéma dans la France des Trente Glorieuses*, op. cit.

<sup>1907</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, op. cit., p. 16.

« censurabilité » ? Les approches de la commission font-elles l'unanimité ? Peut-on y observer des différences de discours entre les mondes confessionnels et laïques ?

Il nous semble dès lors intéressant d'étudier chronologiquement l'évolution des discours sur les censures et de voir en quoi elles sont – ou ne sont pas – considérées comme des outils servant les principes défendus par les fédérations. L'analyse des réceptions des films concernés nous sera utile afin de comprendre au mieux les divers positionnements. Comme dans la partie précédente, la méthodologie a consisté à effectuer des recherches par mots-clés dans les différents index des revues disponibles couplées avec un dépouillement précis (correspondant par exemple à une époque particulière où un évènement important est survenu) afin d'isoler les articles thématiques nous intéressant. Cette méthode nous permet ensuite de croiser les différents points de vue dans l'analyse.

## **Chapitre VIII.      La censure : une institution au cœur de luttes d'influence**

La composition de la commission de censure du cinéma, après son exercice par les militaires à la Libération, a été actée par l'ordonnance du 3 juillet 1945. Elle repose sur une parité entre les représentants de l'État, issus notamment des ministères, et des professions du cinéma regroupant syndicats, critiques, mais aussi un représentant des ciné-clubs. Même en contournant l'autorité du communiste Jean Painlevé – en charge de la création de la commission – en passant par le ministre Pierre-Henri Teitgen (MRP), les demandes de participation à la Commission de censure des mouvements moraux et familiaux – représentés par la Ligue française pour le relèvement de la moralité publique et du Groupement des salles familiales – sont refusées. Les mouvements familiaux avaient pour ambition d'« introduire des représentants qualifiés du public familial, des délégués des Centres de Coordination et d'Action des mouvements familiaux et des associations de parents d'élèves », de « diviser la commission de censure en trois sous-commissions ayant chacune un droit de veto »<sup>1908</sup> et d'instaurer une interdiction aux moins de 18 ans<sup>1909</sup>. La Ligue de moralité propose même « que les enfants de 7 à 14 ans n'aient accès aux cinémas que les jeudis, les dimanches et pendant les vacances scolaires » en plus de l'interdiction du cinéma aux moins de 7 ans<sup>1910</sup>. Ainsi, si l'adoption du premier seuil d'interdiction aux mineurs de moins de 16 ans semble faire consensus<sup>1911</sup>, certains mouvements envisagent tout de même des mesures plus restrictives. En outre, étant écartés de la commission, ces mouvements, proches de Film et famille, entrent alors dans une phase revendicative face à la commission de censure. Très vite, les mouvements de moralisation, menés notamment par la Joc, tentent de faire interdire des projections de films comme *la Ferme du pendu* (Jean Dréville, 1945) en Vendée, *Cargaison blanche* (Robert Siodmak, 1937) à Cherbourg, *J'ai dix-sept ans* (André Berthomieu, 1945)<sup>1912</sup> ou encore *le Jour se lève* de Marcel Carné<sup>1913</sup>. La JocF n'est pas non plus en reste, puisque les jeunes filles interrompent la

---

<sup>1908</sup> F. Hervé, *La censure du cinéma en France à la Libération, 1944-1950*, *op. cit.*, p. 59.

<sup>1909</sup> *Ibid.*, p. 91.

<sup>1910</sup> *Ibid.*

<sup>1911</sup> « Nulle opposition entre catholiques et communistes, nul conflit entre représentants des familles, pédagogues, éducateurs et membres des réseaux d'éducation populaire » : R. Hamery, *Ténèbres empoisonnées ?*, *op. cit.*, p. 275.

<sup>1912</sup> « Les puritains s'en vont en guerre », *l'Écran français*, n° 27, 2 janvier 1946, p. 4.

<sup>1913</sup> R. Hamery, *Ténèbres empoisonnées ?*, *op. cit.*, p. 54.

projection de *la Tour de Nesle* (Gaston Roudès, 1937) dans une salle du XIV<sup>e</sup> arrondissement de Paris<sup>1914</sup>.

Dans ce contexte, redoublé par la reprise de la bataille scolaire, les fédérations se positionnent sur le rôle que doit avoir la censure. Ce qui les interpelle en premier lieu, ce sont des affaires de censure concernant les films précis, généralement des films qui représentent, valorisent ou caricaturent leur propre combat. Dès lors, *Clochemerle*, *Monsieur Vincent* et *l'École buissonnière* (Jean-Paul Le Chanois, 1949) sont de bons exemples de cas de censure d'état ou de censure structurale des mouvements qui entraînent des débats intenses entre confessionnels et laïques et au sein même des réseaux. Ces différentes controverses amènent dès lors à se poser la question du rôle de la Commission de censure et pour qui elle doit œuvrer.

#### A. Réceptions croisées : les mouvements face à leur représentation cinématographique

*Caméra* puis *les Feuilles du cinéma*, revue à l'origine de l'association Film et famille, publie déjà clandestinement durant la guerre les cotations mises en place par la CCR dès la fin des années 1920. Elles remettent en cause la politique de l'occupant en matière de cinéma en publiant les cotations catholiques qui mettent en doute la moralité du régime hitlérien et sont assez défavorables aux films distribués durant l'occupation<sup>1915</sup>. Après-guerre, la revue *Film et famille* prend parfois ses distances avec la CCR grâce à son propre système de cotation<sup>1916</sup> qui consiste avant tout à conseiller le public familial afin de protéger les enfants (jusqu'à 13 ans) et les adolescents et les jeunes (de 13 à 18 ans)<sup>1917</sup>. Mais ces critiques n'hésitent pas à remettre en cause la moralité des productions diffusées à partir de la Libération et à réaffirmer son objectif d'assainissement moral du cinéma. Film et famille fait notamment interdire *la Bête humaine* (Jean Renoir, 1938) aux moins de 16 ans et tente de censurer *le Diable au corps* même si elle n'a rien pu faire pour ce dernier. Si *l'Écran français*, dans sa rubrique signée de L'ami Pierrot, donne raison à un militant de Film et famille pour ses attaques contre les publications pornographiques et qu'elle est convaincue que les intentions de la fédération sont « pures », elle

---

<sup>1914</sup> M. Leventopoulos, « La construction cinéphilique des identités de sexe dans les mouvements féminins de jeunesse chrétienne », art cit, p. 279.

<sup>1915</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 261.

<sup>1916</sup> P. Laborde et V. Soldé, « La violence au cinéma : un débat dans les réseaux de ciné-clubs confessionnels ou laïques (France, 1946-1953) », art cit.

<sup>1917</sup> « Enfants... jeunes... adultes... », *Film et famille*, n° 105, mai 1951, p. 10.

craint « fort que les moyens employés pour les réaliser soient dangereusement empreints d'une certaine étroitesse d'esprit... »<sup>1918</sup>.

Ainsi, certains mouvements catholiques sont prêts à utiliser leur influence afin d'appeler à la censure de films particulièrement pour des raisons morales, mais aussi pour des questions de représentation de la religion. Ainsi, parmi les films attaqués par la fédération se trouve une des affaires de censure les plus importantes de l'après-guerre : *Clochemerle*.

### 1. C'est *Clochemerle* ! Une satire de la lutte entre catholiques et laïques à censurer ?

Ce film de Pierre Chenal sorti en 1948 est adapté du roman à succès du même nom de Gabriel Chevallier. Au comique grivois, parfois qualifié de « bonne gauloiserie »<sup>1919</sup> ou de « farce » et de « gaudriole »<sup>1920</sup>, il raconte l'histoire des habitants du petit village de Clochemerle-en-Beaujolais qui se divisent après l'installation d'un urinoir devant l'église par un maire anticlérical. Ainsi s'affrontent les républicains en faveur de l'installation de l'hygiénique vespasienne et les catholiques – en particulier des laïcs – qui s'y opposent formellement pour des questions de morale. Le climax voit une intervention ridicule de l'armée pour rétablir l'ordre.

Cette satire, qui traite de la rivalité constituant le cœur de notre thèse, sort en pleine période de reprise de la guerre scolaire et du refroidissement des relations entre catholiques et laïques faisant suite au rapprochement forgé dans la résistance. Comme le dit ironiquement Jean Vidal dans *l'Écran français* :

« Le problème est d'importance : il n'est rien de moins que de savoir si le film porte atteinte à la dignité des institutions républicaines, si les propos du curé Ponosse ne vont pas réveiller les passions anticléricales »<sup>1921</sup>

*Clochemerle* ne développe pas réellement de discours militants et partisans ; il ridiculise les deux camps à outrance en jouant sur les stéréotypes. La majeure partie des républicains sont des ivrognes se réunissant régulièrement au bar, et complètement aveugles aux infidélités

---

<sup>1918</sup> L'ami Pierrot, « Prête-moi ta plume », *L'Écran français*, n° 174, octobre 1948, p. 13.

<sup>1919</sup> Critique de Gaston Bunnens issue du fonds numérisé de la cinémathèque royale de Belgique, non référencé.

<sup>1920</sup> F. Hervé, *La censure du cinéma en France à la Libération, 1944-1950*, op. cit., p. 68.

<sup>1921</sup> Jean Vidal, « L'affaire *Clochemerle* », *L'Écran français*, n° 149, 4 mai 1948, p. 3.

répétées de leurs femmes. Ceux-ci défendent l'urinoir comme étant un monument symbolique incarnant le progressisme et la lutte contre l'obscurantisme. Pour leur combat, ces derniers urinent dans la rue devant des croyants. Du côté catholique, le prêtre est également un alcoolique notoire allant se « confesser » régulièrement chez son collègue du village voisin et en profiter surtout pour partager du bon temps avec un verre de Beaujolais. La voix off utilise d'ailleurs uniquement le vocabulaire catholique pour transcrire son ivrognerie. La « confession » ou la « prière » deviennent des synonymes de « boire un coup ».

L'aspect grivois du film semble convenir à la commission qui refuse l'interdiction aux mineurs bien que le représentant des ciné-clubs trouve le film « inopportun »<sup>1922</sup>. Le ton change cependant avec les protestations survenues lors des premières projections. Il faut préciser que les milieux catholiques étaient méfiants puisque dès septembre 1947 la Fédération nationale d'action catholique redoute que le film porte « atteinte à la dignité des catholiques et de leur clergé »<sup>1923</sup>. L'affaire s'emballe avec l'intervention du pouvoir politique par le biais du secrétaire à la présidence Pierre Abelin<sup>1924</sup> qui fait pression pour que la commission révise son jugement. Cette dernière impose alors une série de coupures, l'interdiction à l'exportation et l'interdiction aux moins de 16 ans provoquant l'« affaire *Clochemerle* ». Le retentissement est assez important pour se répercuter dans les quelques revues de ciné-clubs éditées à ce moment-là. Il n'est d'ailleurs pas étonnant que le jugement de *Film et famille* corresponde à ses objectifs d'« assainissement du cinéma » :

« Obscénités continues dans le dialogue. Nudités. Attaques violentes contre le clergé jusque dans l'exercice de son ministère. Décors de carton-pâte très mal construits, bien qu'il y ait suffisamment de villages pittoresques en France, pour tenter la caméra d'un metteur en scène digne de ce nom. Son mauvais. C'est une question de dignité : on ne va pas voir ce film aussi vulgaire que pernicieux. Un seul de nos "critiques" a assisté à la projection, les autres se sont abstenus. »<sup>1925</sup>

---

<sup>1922</sup> F. Hervé, *La censure du cinéma en France à la Libération, 1944-1950*, op. cit., p. 70.

<sup>1923</sup> *Ibid.*

<sup>1924</sup> Selon Huguette Ex-Micro c'est un député et secrétaire à la présidence qui fut le premier à créer la polémique : « Alerté par quelque policier de service, M.Abelin fit de *Clochemerle* une affaire d'État et c'est ici que le scandale commence – un de plus – et c'est ici que nous nous retrouvons sous l'œil égrillard de Nana, en pleine turlupinade, en pleine farce de Maître Abelin ». Huguette Ex-Micro, « Nana contre *Clochemerle* ou prière de renvoyer la censure », *Cinémonde*, n° 179, 11 mai 1948, p. 3.

<sup>1925</sup> « *Clochemerle* », *Film et famille*, n° 68, 1<sup>re</sup> quinzaine juin 1948, p. 4.

Pour la fédération lilloise, il n'y a absolument rien à sauver dans ce film d'« une lourdeur toute germanique » coté 5 par la CCR. Cotation rappelée au lecteur dans son entièreté dans le numéro de *Film et famille*<sup>1926</sup> presque entièrement consacré au film de Pierre Chenal<sup>1927</sup>. En outre, des « instructions » sont directement données aux lecteurs : aucune raison n'est valable pour aller voir de tels films et de le soutenir financièrement. *Film et famille* regrette en premier lieu que la Commission de censure n'ait pas rejeté le film dès la présentation du scénario, ce qui aurait évité toutes les protestations, certaines violentes. Toutefois, les membres réfléchissent à des moyens de lutte qui soient les plus efficaces possibles en évitant de faire de la publicité au film en question.

« Que faut-il faire ?

Ne rien dire... et nous risquons de voir ce genre de programme encore plus fréquemment qu'avant-guerre.

Protester, provoquer un mouvement de réprobation dans le grand public ?

On ne peut se contenter de la première solution.

La seconde demande beaucoup de doigté et d'informations de la part des protestataires. »<sup>1928</sup>

Les membres de *Film et famille* ont choisi d'avoir recours au pouvoir local. Après des démarches faites auprès de conseillers municipaux ainsi qu'auprès du Maire de Lille, un arrêté municipal interdisant le film aux moins de dix-huit ans fut mis en place, malgré la demande d'interdire le film aux moins de vingt ans de l'association. Cependant, cela ne contentait pas forcément tous les opposants qui ont envoyé des lettres de protestations aux directeurs de cinéma, quelques-uns prenant l'engagement de ne plus fréquenter la salle en question pendant un certain temps. Malgré les menaces de boycott, les directeurs de salle n'ont fait qu'appliquer l'arrêté.

---

<sup>1926</sup> « Films qui prônent ouvertement des idées mauvaises ou subversives ; qui attaquent la religion ou qui la rendent méprisante odieuse ou ridicule, qui font complaisamment étalage de vices, de crimes, ou de dérèglements, sans la compensation d'éléments bons de réelle valeur ou sans atténuation sensible de l'impression mauvaise par le ton burlesque, l'ambiance d'invraisemblance ou le caractère historique. L'expression "à proscrire" peut se traduire de la sorte : même si vous êtes une personne "très avertie", l'autorité religieuse vous demande de vous abstenir, par discipline, d'apporter l'appui de votre présence et de votre argent à de telles productions. » : « Que vaut la cotation 5 : À proscrire », *Film et famille*, n° 68, 1<sup>re</sup> quinzaine juin 1948, p. 8.

<sup>1927</sup> Le titre du numéro est : *La Bataille de Clochemerle passionne tous les Lillois*.

<sup>1928</sup> « Autour de *Clochemerle* », *Film et famille*, n° 68, 1<sup>re</sup> quinzaine juin 1948, p. 3.

D'autres oppositions plus violentes semblent avoir eu lieu. Selon *le Film français*, les manifestations auraient commencé à Angers lors des premières projections du film, avant que d'autres n'aient été organisées à Lille. Des membres d'organisations catholiques auraient essayé de rentrer dans la salle pour « démolir les appareils et brûler la copie du film »<sup>1929</sup>. D'autres protestations ont également eu lieu au Luxembourg<sup>1930</sup>, provoqué par la Joc. Ce n'est pas la première fois que Film et famille prend position contre les agissements des mouvements de jeunesse catholiques qui interviennent dans les salles pour perturber les projections de films jugés immoraux<sup>1931</sup> mettant en avant « l'abstention et la campagne du silence [qui] ont toujours été la meilleure des options » ainsi que le « travail d'éducation »<sup>1932</sup>. *Film et famille* critique les modes de luttes trop actives qui ont tendance généralement à promouvoir les films plutôt qu'à les desservir :

« Il [le bulletin de *Film et famille*] condamne à plusieurs reprises les méthodes d'interdiction de la Joc, dont les sections du Nord-Pas-De-Calais, de Picardie et de Normandie sont alors mobilisées contre deux films d'avant-guerre revenus sur les écrans, *la Bête humaine* (Jean Renoir, 1938), qui ne semblait pas avoir fait de remous à sa sortie et *la Cargaison blanche*, un film de Robert Siodmack sur la prostitution à Rio De Janeiro, tourné en France, en 1936. À ces pratiques parfois violentes (affiches lacérées, tracts, manifestations...), le président de Film et famille, Michel Meura, oppose deux mots clefs, résonnant désormais comme une formule salvatrice, au nom de la devise "on ne détruit pas ce que l'on remplace". »<sup>1933</sup>

C'est la même approche pour *Clochemerle* où *Film et famille*, tout en comprenant les motifs de ces protestations qui risquent de finir en bagarre, regrette que celles-ci servent le film au lieu de lui nuire. En effet, les actions semblent plus servir de « publicité gratuite » que de frein à la diffusion du film<sup>1934</sup>. *Clochemerle* provoque des dissensions au sein même des mouvements

---

<sup>1929</sup> Cité par Raymond Barkan dans « L'Église à la conquête du cinéma (IV) : l'affaire *Clochemerle* », *Ufocel informations*, n° 15, juillet 1948, p. 5.

<sup>1930</sup> « Au moins à deux reprises, quelques jeunes et moins jeunes militants catholiques (selon le *Zeitung*, il s'agissait du président et de quelques membres de la Jeunesse ouvrière catholique), manifestent bruyamment leur mécontentement dans la salle, relayé par le Luxembourg Wort [...] de provoquer son interdiction sur la base de la loi de 1922 qui prévoit la possibilité de faire interdire un film « ayant donné lieu à scandale ». Lesch Paul, *Au nom de l'ordre public & des bonnes mœurs, contrôle des cinémas et censure de film au Luxembourg 1885-2005*, CNA, centre national de l'audiovisuel, Luxembourg, 2005, p. 205.

<sup>1931</sup> « À propos d'incidents récents... », *Film et famille*, n° 46-47, 1945, p. 5.

<sup>1932</sup> « De la mesure en toutes choses », *Film et famille*, n° 19, février 1946, p. 1.

<sup>1933</sup> M. Leventopoulos, *Les catholiques et le cinéma, op. cit.*, p. 201-202.

<sup>1934</sup> « Quoi qu'il en soit, il est regrettable de constater que ces manifestations ont sans doute contribué au succès du film et constituent une publicité gratuite. Leur seul effet utile sera espérons-le de montrer au gouvernement la gravité du problème. Mais nous pensons qu'on pouvait obtenir ce résultat par d'autres moyens. Les attitudes les plus méritoires ne sont pas toujours les actions d'éclat. Nous nous permettons de rappeler que la vraie solution du problème est de suivre une politique constructive. » : « Autour de *Clochemerle* », *Film et famille*, n° 68, 1<sup>re</sup> quinzaine juin 1948, p. 5.



catholiques sur l'approche à adopter. Pour la fédération lilloise, il ne fait aucun doute que le succès du film de Pierre Chenal soit lié aux différentes manifestations concernant le film :

« Dans la région du Nord nous croyons pouvoir évaluer à environ 250.000 le nombre des spectateurs qui – s'ajoutant à la clientèle habituelle des salles – iront voir *Clochemerle* uniquement à cause du retentissement des diverses manifestations. [...] Dès à présent, nous pouvons dire qu'à Lille pour la 1<sup>re</sup> semaine d'exploitation du film de Pierre Chenal, le nombre des spectateurs a dépassé de 25.000 celui des entrées enregistrées pour la période équivalente lors de la projection de *Monsieur Vincent* dont on croyait le succès inégalable !!! »<sup>1935</sup>

Si ces chiffres sont difficilement vérifiables, Paul Lesch affirme lui aussi que le succès du film de Pierre Chenal au Luxembourg est dû au retentissement médiatique des manifestations<sup>1936</sup>. Le film fonctionne donc très bien malgré l'interdiction aux moins de seize ans en France et aux moins de dix-huit ans dans certaines municipalités. Mais les manifestations illustrent surtout « la détermination des milieux catholiques à peser sur la censure » et à « adopter une stratégie externe, celle d'un groupe de pression et de déstabilisation »<sup>1937</sup>. Ce qui ne passe pas inaperçu du côté de l'Ufocel, où la plume est tendue à Raymond Barkan :

« Ce qu'il nous importe de souligner, c'est que, par des voies directes ou dissimulées, l'influence cléricale n'a cessé de peser lourdement sur les verdicts de la censure. [...] Son objectif avoué (reportons-nous à *Vigilanti cura*) est de faire du cinéma un instrument de prosélytisme et de conservatisme idéologique et politique. »<sup>1938</sup>

Pour Barkan, qui se méfie des organisations confessionnelles tel l'Office familial de documentation artistique (OFDA), l'Ocic, mais aussi le Cartel d'action moral (qu'il catégorise comme protestant), le cas *Clochemerle* est un précédent dangereux pour la liberté d'expression. Dans un contexte où les associations familiales cherchent une représentation à la Commission de censure, cette affaire prouve la détermination des catholiques à vouloir influencer les circuits cinématographiques et à imposer leur censure de différentes manières, que ce soit par des jeux

---

<sup>1935</sup> « Autour de *Clochemerle* », *Film et famille*, n° 68, 1<sup>re</sup> quinzaine juin 1948, p. 5.

<sup>1936</sup> « Suite à la polémique engendrée par le scandale provoqué par les adversaires du film, *Clochemerle* connaît un tel succès populaire que le propriétaire décide de le prolonger d'une semaine, pratique très rare dans les cinémas de province à l'époque » dans LESCH Paul, *Au nom de l'ordre public & des bonnes mœurs : contrôle des cinémas et censure de films au Luxembourg 1895-2005*, Luxembourg, ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2005, 331 p, p. 205.

<sup>1937</sup> F. Hervé, *La censure du cinéma en France à la Libération, 1944-1950*, op. cit., p. 72.

<sup>1938</sup> Raymond Barkan, « L'Église à la conquête du cinéma (IV) : L'affaire *Clochemerle* » *Ufocel informations*, n° 15, juillet 1948, p. 4.

d'influences, des manifestations, ou par du boycott de la masse influencée par l'éducation cinématographique religieuse. Barkan appelle les laïques à se méfier de ces campagnes virulentes qui sont pour lui le prolongement d'un combat contre la laïcité<sup>1939</sup>. En faisant l'étalage du pouvoir catholique dans le monde cinématographique, il appelle les éducateurs à la prise de conscience et à l'obligation de lutter contre cette influence, afin qu'ils puissent continuer à exercer leur droit de voir des films en toute liberté. Même s'il ne nie pas l'existence d'un problème de l'immoralité au cinéma :

« Nous ne nierons pas, certes, que le cinéma pose un certain nombre de problèmes d'ordre moral. Il est évident, en particulier, que les films fondés sur la criminologie, sur le sadisme sexuel et sur toutes les variétés de la décomposition mentale qui tendent à proliférer présentement présentent de sérieux inconvénients pour l'équilibre psychique et la formation morale de la jeunesse. [...] »<sup>1940</sup>

Encore une fois, nous observons que les problèmes d'ordre moraux ne sont pas uniquement l'objet de la préoccupation de l'Église. Nous voyons qu'il y a ici une limite à « la liberté d'expression » ou plutôt « d'acceptation » laïque. Nous retrouvons quelques grands thèmes du discours catholique : la criminalité et la sexualité ; et il est toujours question ici d'un public à protéger, en particulier la jeunesse.

Nous pouvons voir que l'éducation cinématographique est presque intrinsèquement liée à la condamnation de certains films ; puisque le public est généralement considéré comme n'étant pas assez éduqué pour comprendre ou rester critique face au film. Si certains mouvements confessionnels choisissent la censure, Barkan lui préfère ne pas rejeter ce qu'il appelle la « complexité » :

« [...] Mais ces problèmes ne trouveront pas leur solution dans les limitations inquisitoriales et unilatérales à la liberté d'expression qui sont revendiquées par l'Église. Dans les conditions du monde contemporain, cette subordination au dogmatisme religieux équivaldrait à vider le cinéma de toute substance concrètement humaine et compromettre son développement artistique. D'autre part, ramener essentiellement le problème à une question de censure est en escamoter complètement la complexité. »<sup>1941</sup>

---

<sup>1939</sup> Raymond Barkan, « L'Église à la conquête du cinéma (IV) : L'affaire *Clochemerle* » *Ufocel informations*, n° 15, juillet 1948, p. 5.

<sup>1940</sup> Raymond Barkan, « L'Église à la conquête du cinéma (IV) : L'affaire *Clochemerle* » *Ufocel informations*, n° 15, juillet 1948, p. 5.

<sup>1941</sup> *Ibid.* p. 5.

D'après Barkan, on ne résout pas le problème de l'influence du cinéma en dissimulant ou en censurant l'immoralité, mais en faisant de l'éducation cinématographique. Non pas uniquement une éducation morale, mais une éducation critique où chaque citoyen serait capable lui-même de comprendre ce qu'il regarde, de trier les éléments du film et de juger en fonction de « la » morale ou plutôt de « sa » morale. Il n'aurait pas ainsi à subir une autorité supérieure qui passe par la censure. En citant des philosophes et des écrivains, Barkan insiste sur la diversité de la pensée laïque qu'il compare à la pensée catholique qu'il rabaisse, infantilise et ridiculise.

Cependant, si l'on s'attarde sur la réception de *Clochemerle*, le point de vue de certains laïques n'est pas si éloigné de celui de Film et famille. Joseph Soleil, directeur de l'Office régional du cinéma éducateur laïque de Clermont-Ferrand et secrétaire de l'Ufoleis<sup>1942</sup>, après avoir remercié Barkan pour sa dénonciation de l'intrusion de l'Église dans la censure cinématographique, explique que « *Clochemerle* est une production plus que médiocre, d'un relent malsain, allant parfois jusqu'à la scatologie, où l'on chercherait en vain un caractère moralisateur. »<sup>1943</sup>

Dans la lignée de représentant des ciné-clubs à la Commission de censure, Soleil avoue lui-même son accord « pour des motifs sans doute différents » avec la critique catholique – il en vient par ailleurs à faire l'apologie de *Monsieur Vincent*. Il critique la vision qu'est donnée de l'instituteur dans *Clochemerle* « qui n'est qu'un affreux pantin ridicule, ignare et... malodorant » contrairement au prêtre qui est plutôt un brave homme sympathique. En cela, il rejoint l'avis de *l'Écran français*<sup>1944</sup> qui n'apprécie pas non plus le film<sup>1945</sup>. Selon Soleil, cette caricature attaquant la dignité des enseignants pourrait être utilisée comme arme par les adversaires de l'école laïque pour la décrédibiliser. Il importe donc de lutter contre *Clochemerle* et de renoncer à le projeter dans les secteurs d'éducatrices laïques<sup>1946</sup>.

Si les catholiques ont été les plus véhéments envers le film, les laïques de l'Ufofel ne semblent pas l'avoir davantage apprécié à l'instar de « ceux qui protestent contre la censure tout en précisant que *Clochemerle* est, par ailleurs, un mauvais film » à l'instar de la critique qu'y

---

<sup>1942</sup> Joseph Soleil membre du parti radical-socialiste, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique, est connu pour le nom qu'il a donné au code des instituteurs dit *Code Soleil* ou *Code des instituteurs* qu'il a rédigé et publié à partir de 1923 par le Syndicat national des instituteurs.

<sup>1943</sup> Joseph Soleil, « À propos de *Clochemerle* », *Ufofel informations*, n° 18, décembre 1948, p. 2.

<sup>1944</sup> Jean Vidal, « L'affaire *Clochemerle* », *L'Écran français*, n° 149, 4 mai 1948, p. 4.

<sup>1945</sup> « Pierre Chenal a tiré un film bien lourd : ce qui était rabelaisien est devenu grossièreté, la caricature s'est faite hargneuse, de simples grotesques se, sont mués en monstres odieux, le bon vin de Beaujolais lui-même semble avoir pris goût de fiel. », dans François Timmory, « *Clochemerle* », *L'Écran français*, n° 155, 15 juin 1948, p. 11.

<sup>1946</sup> Joseph Soleil, « À propos de *Clochemerle* », *Ufofel informations*, n° 18, décembre 1948, p. 2.

accorde *Combat*<sup>1947</sup>. Cependant, l'Ufocel a brandi la « liberté d'expression » pour faire face à une implication de plus en plus importante de la religion dans les affaires de la censure d'État tout en rejetant la possibilité de projeter le film dans leur réseau. Dès lors aucun réseau de ciné-clubs n'a l'air d'avoir distribué ce film. La Flecc n'y accorde d'ailleurs pas de fiche filmographique<sup>1948</sup>. Cette possibilité de rejeter le film d'un réseau, la CCR la possède aussi sur les réseaux de salles familiales qu'elle a utilisés face au film *l'École buissonnière*.

## 2. *L'École buissonnière* : une propagande laïque diffusée dans les ciné-clubs confessionnels

*L'École buissonnière* (Jean-Paul Le Chanois, 1949) est produit par la Coopérative générale du cinéma français (CGCF) et l'Union générale cinématographique (UGC). Ce film incarne le combat pour la pédagogie laïque de Freinet en s'inspirant de son action à Saint-Paul-de-Vence<sup>1949</sup>. Monsieur Pascal, jeune professeur, blessé et désabusé par ce qu'il a vécu au front de la Première Guerre, est envoyé à Salèzes, petit village de Provence. Voulant imposer de nouvelles méthodes d'éducation efficaces ne recourant ni à la violence ni à la hiérarchie, il se heurte à l'animosité de l'élite de la bourgade. Celle-ci prend peur face au développement de l'intelligence et de l'esprit critique des enfants. Le conseil municipal mène alors une bataille afin de chasser l'instituteur au grand dam des parents.

*L'École buissonnière* sort dans une période d'expansion des idées de l'« École moderne », mais aussi « dans un contexte de tensions et de rivalités » entre les différents courants pédagogiques. Cette « propagande pédagogique [...] va constituer l'imaginaire du Mouvement Freinet pendant de nombreuses décennies »<sup>1950</sup> puisqu'elle connaît un « succès populaire » et est très majoritairement bien reçue malgré la frilosité des médias catholiques. En ce qui concerne les fédérations d'éducation populaire cinématographique, les progressistes de l'Ufocel se reconnaissent dans cette défense des nouvelles pédagogies et ne tarissent pas d'éloges. D'après

---

<sup>1947</sup> F. Hervé, *La censure du cinéma en France à la Libération, 1944-1950, op. cit.*, p. 72.

<sup>1948</sup> De nombreuses fiches publiées avant que *Téléciné* ne soit une revue véritablement reliée sont malheureusement aujourd'hui difficilement trouvables. On peut cependant savoir à propos de quels films elles ont été rédigées : « Liste des fiches filmographiques parues dans la revue *Téléciné* », *Téléciné*, n° 74, avril/mai 1958, p. 11

<sup>1949</sup> Avec, tout de même, de très nombreuses différences : RIONDET Xavier, « Conjoncture et coulisses de *l'École buissonnière* (1949), un film de propagande pédagogique aux effets contradictoires » in *Histoire de bobines. L'audiovisuel pédagogique dans la deuxième moitié du XXe siècle : productions et usages*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, À paraître.

<sup>1950</sup> *Ibid.*

André Ravé et Jean Mitry, *l'École buissonnière* « contribue à faire comprendre au grand public que l'école laïque a un visage qu'on ignore bien souvent » et ils renient la qualification de propagande laïque :

« Sans doute à travers une action romancée retraçant les efforts, les luttes, les déboires et les joies aussi d'un pionnier s'agissait-il moins de faire œuvre de propagande que de montrer la grandeur humaine d'une noble tâche comprise avec intelligence et poursuivie avec cœur. Sans doute convenait-il d'intéresser et de convaincre des parents – les spectateurs – plutôt que de développer sèchement des principes ou de montrer en détail comment un éducateur moderne doit enseigner selon les techniques modernes. »<sup>1951</sup>

Dans un contexte où l'éducation nouvelle influence l'éducation populaire<sup>1952</sup>, le film de Le Chanois serait finalement un film d'éducation qui transmettrait les « principes » de la pédagogie moderne. *L'École buissonnière* pourrait alors être utilisé comme un film de formation professionnelle afin que tous les instituteurs s'en inspirent pour leur pratique, d'autant que la figure de l'instituteur est valorisée, contrairement à *Clochemerle* :

« Combien de films en effet nous ont donné une image ridicule de l'instituteur dont on ne comprenait point la noblesse de la tâche et dont la caméra ne savait saisir que les travers. Ces concessions au public qui savourait avec des années de retard les petites vengeances dont il avait rêvé dans son jeune âge, discréditaient non seulement le maître, mais l'école tout entière. »<sup>1953</sup>

En ce qui concerne l'esthétisme André Ravé et Jean Mitry sont plus mitigés. La dimension propagandiste manquant de nuance dans le message rend le film caricatural faisant perdre au film sa force de persuasion. Mais *l'École buissonnière* reste un film qui sert la cause de l'enseignement laïque, notamment en convainquant les parents de l'utilité de cette éducation, de ses capacités, de son adaptation... Il a donc sa place dans les réseaux de l'Ufocel et le film connaît une véritable carrière dans les ciné-clubs avec l'appui des militants de l'École moderne qui interviennent et animent des débats<sup>1954</sup>. Cela n'est pas étonnant au vu de la proximité

---

<sup>1951</sup> André Ravé et Jean Mitry, « Un grand film d'inspiration laïque : *l'École buissonnière* », *Ufocel informations*, n° 27, novembre 1949, p. 6.

<sup>1952</sup> L. Besse, « Populaire parce que nouvelle ? L'éducation populaire face à l'Éducation nouvelle dans l'après-guerre », art cit, p. 273.

<sup>1953</sup> *Ibid.*

<sup>1954</sup> PORTIER Henri, « Libre propos sur le film *l'École buissonnière* », in *Bulletin des amis de Freinet et de son mouvement*, n° 100, février 2017, p. 14-15.

historique entre la Ligue de l'enseignement et ses Ufo avec l'Éducation nouvelle<sup>1955</sup>. Mais, dans un contexte de reprise de la guerre scolaire, un film promouvant l'école républicaine laïque peut, pour certains, décrédibiliser l'école confessionnelle. Il n'en faut pas moins pour que la CCR l'interdise purement et simplement dans ses circuits de salles familiales. En effet, le film est coté 4A « pour adultes avertis », le bannissant de fait d'une distribution dans les salles de cinéma familiales :

« Il y a trop d'intentions visibles dans ce film pour qu'on ne soit pas inquiet de l'absence totale de religion et même de l'esprit religieux. Ce village (provençal !) n'a pas de prêtre, pas d'église, l'Instituteur cherche une âme sous chaque visage, mais il spécifie bien que l'âme, le caractère et la personnalité ne sont que des mots. Rien ne s'oppose ici à la morale chrétienne ni à la religion et pourtant cette morale et cette religion sont superbement dédaignées en éducation. »<sup>1956</sup>

Ainsi, la simple absence de l'évocation de l'Église suppose une cote restrictive de la part de la CCR. À moins que ce ne soit l'évocation d'un événement historique où « la laïcité, la lutte cléricale et la basse politique réactionnaire » étaient centrales et finalement absentes du film<sup>1957</sup> ? Du moins, pour Ravé, cela prouve le dogmatisme catholique en matière de cinéma : tout ce qui ne va pas dans leur sens idéologique, sans même s'y opposer frontalement, est interdit : « il suffit qu'un film ne se fasse pas l'instrument de propagande de la religion ou de morale chrétienne, pour qu'on entrave sa carrière commerciale »<sup>1958</sup>.

Ce qui inquiète Ravé ce n'est pas tant ce dogmatisme – qui ne le surprend aucunement – mais c'est le pouvoir d'influence de la CCR. Pour l'illustrer, il cite l'exemple de *Clochemerle* (qu'il avoue d'ailleurs trouver d'un mauvais goût rare) « où par le truchement de personnalités gouvernementales le clergé imposa des coupures non justifiées à ce film »<sup>1959</sup>. Selon lui, des producteurs s'inquiètent des répercussions qu'une critique catholique entièrement négative pourrait avoir sur le public, notamment le couper d'une grande partie de la population. Certains

---

<sup>1955</sup> SEVILLA Nathalie, « La Ligue française de l'enseignement : relais de l'Éducation nouvelle (1920-1960) ? » in *Réformer l'école : l'apport de l'Éducation nouvelle (1930-1970)*, GUTIERREZ Laurent, BESSE Laurent et PROST Antoine (dir.), Grenoble, France, Presses universitaires de Grenoble, 2012, p. 275-285.

<sup>1956</sup> Compte-rendu de la CCR cité par André Ravé, « Problèmes actuels : À propos de *l'École buissonnière*, cinéma et laïcité », *Ufocel informations*, n° 31, mars 1950, p. 6.

<sup>1957</sup> BARRE Michel, « Freinet, héros d'un film : *l'École buissonnière* », in *Bulletin des amis de Freinet et de son mouvement*, n° 100, février 2017, p. 16-19.

<sup>1958</sup> André Ravé, « Problèmes actuels : À propos de *l'École buissonnière*, cinéma et laïcité », *Ufocel informations*, n° 31, mars 1950, p. 6.

<sup>1959</sup> André Ravé, « Problèmes actuels : À propos de *l'École buissonnière*, cinéma et laïcité », *Ufocel informations*, n° 31, mars 1950, p. 6.

cèdent aux recommandations de la centrale, généralement par des coupures permettant de faire passer le film de 4A à 4 (pour adulte) et autorisant ainsi la diffusion dans les circuits de cinémas religieux. *L'École buissonnière* a apparemment échappé à ce sort (sans doute dû à l'impossibilité de couper l'absence d'un élément), cependant le film doit impérativement être soutenu. Ravé mobilise les militants pour assurer le succès du film, au nom de la nécessité de la lutte laïque contre la propagande catholique et de « la liberté de penser »<sup>1960</sup>.

Pour justifier sa position critique, l'Ufocel se défend de mettre en place de pareilles méthodes. La priorité n'est donc pas à tout prix de combattre les idées religieuses et la présence de la religion au cinéma, mais de lutter contre les moyens de pression mis en place pour occulter les films critiques ou qui éludent tout simplement la présence de l'Église. L'exemple de la promotion de *Monsieur Vincent*, considéré comme une parfaite réussite sur le plan artistique, dans les lignes d'*Ufocel informations* est la preuve pour Mitry que les mouvements laïques se distinguent bien des mouvements catholiques :

« L'esprit laïque n'empêche point d'apprécier la réussite d'un film basé sur la croyance en un créateur divin, ou d'admirer les magnifiques actes de foi des bâtisseurs de cathédrales.

Mais aucun laïque ne saurait accepter les méthodes arbitraires et les violences (voir les manifestations spontanées organisées par des associations catholiques contre *la Bête humaine*, *la Ferme du pendu*, *J'ai 17 ans*, *le Diable au corps*, etc... qui aboutirent à l'interdiction de projection de ces films par les autorités municipales) dont usent certains membres du clergé ou certains militants de l'action catholique. »<sup>1961</sup>

Quant à Film et famille, elle étonne par sa position très favorable au film de Le Chanois en opposition à la cotation de la CCR. Il est classé dans « vous verrez en famille » la catégorie la plus favorable de leur revue et n'impose pas non plus une classification d'âge. La critique redouble ce positionnement en couvrant le film d'éloges :

« Film excellent réalisé dans les meilleures intentions et inspiré de faits authentiques [...] Le récit est émaillé de mots d'esprit, de faits charmants. L'une des meilleures scènes est celle de l'examen du certificat d'études tour à tour émouvante et d'une parfaite drôlerie. Le

---

<sup>1960</sup> André Ravé, « Problèmes actuels : À propos de *l'École buissonnière*, cinéma et laïcité », *Ufocel informations*, n° 31, mars 1950, p. 6.

<sup>1961</sup> André Ravé, « Problèmes actuels : À propos de *l'École buissonnière*, cinéma et laïcité », *Ufocel informations* n° 31, mars 1950, p. 6.

dialogue est spirituel. Les interprètes sont excellents [...]. On verra avec plaisir cette bande qui plaira par son thème et sa fraîcheur d'âme. Presque pour tous. »<sup>1962</sup>

Cette réception favorable est consolidée par Bernard Taufour, le secrétaire général de la fédération, qui défend à la fois la dimension divertissante du film et son approche des « méthodes actives » qui ont « donné d'excellents résultats ». Le montrer aux enfants n'est pas considéré comme obligatoire au vu du sujet complexe, mais si c'est le cas les parents sont incités à dialoguer avec eux après le film, ce qui « sera peut-être la source d'excellentes conversations »<sup>1963</sup>. Dès lors, faisant fi de la cotation de la CCR, rien ne s'oppose à ce que le film soit diffusé au sein du réseau de ciné-clubs de la fédération dès 1952<sup>1964</sup>. Ce n'est pas la première fois que Film et famille s'éloigne des cotations jugées « plus brutales »<sup>1965</sup>. En outre, elle n'est pas isolée, puisque la Flecc juge « l'œuvre très fraîche », « pleine de spontanéité » et qui constitue une « apologie très sympathique » des luttes des éducateurs malgré un manque de vraisemblance<sup>1966</sup>. En outre, le Festival de Knokke-le-Zoute en Belgique décerne le premier prix au film « grâce, paraît-il, au soutien de jurés catholiques qui ignoraient le contexte français de guerre scolaire »<sup>1967</sup>. Quant à *la Croix*, elle parle d'« une œuvre tapageuse, mais simple et vraie, une histoire passionnante qui pose un cas profondément humain, une réalisation saine et morale, une belle réussite qui a su jeter un audacieux défi au réalisme morbide et conformiste de la production cinématographique courante » bien que le critique reste « sceptique sur ces nouvelles méthodes d'enseignement »<sup>1968</sup>. Finalement, en attribuant la cotation de 4A la CCR semble surtout s'isoler – voire se ridiculiser – en particulier après la réception globalement positive ou, tout du moins, nuancée des milieux laïques à propos de *Monsieur Vincent*.

---

<sup>1962</sup> « *L'École buissonnière* », *Film et famille*, n° 80, avril 1949, p. 4.

<sup>1963</sup> Bernard Taufour, « Cinéma et pédagogie », *Film et famille*, n° 81, mai 1949, p. 5 et 19.

<sup>1964</sup> « Sections, vous avez la parole », *Film et famille*, juin 1952, n° 117, p. 10 ; « Sections, vous avez la parole », *Film et famille*, n° 122, décembre 1952, p. 19.

<sup>1965</sup> « Nos appréciations, comme les cotations de la CCR, affichées à la porte des églises, ne peuvent donner qu'une note générale applicable, autant que possible, à la majorité des cas. » dans Henri Becquart, « Toujours les cotations de films... », *Film et famille*, n° 124, février 1953, p. 5.

<sup>1966</sup> *L'École buissonnière*, fiche filmographique Flecc, n° 116, Archives départementales des Landes, cote Per Gd 8° 220/1.

<sup>1967</sup> M. Barré, « Freinet, héros d'un film : l'École buissonnière », art cit, p. 17.

<sup>1968</sup> J. M. « *L'École buissonnière* », *la Croix*, 21 avril 1948, cité dans *Bulletin des amis de Freinet et de son mouvement*, n° 100, février 2017, p. 21.



### 3. Entre qualité et propagande : les laïques divisés à propos des films confessionnels

Un autre biopic français se fraye un chemin sur les écrans dans la même période, mais sur une personnalité religieuse cette fois : *Monsieur Vincent*. Ce film, réalisé par Maurice Cloche et sorti en 1947, raconte l'histoire de Saint-Vincent-de-Paul, un ecclésiastique qui voue sa vie à la charité envers les plus démunis. Au début seul dans son combat, il est rejoint au fur et à mesure par d'autres personnes, dont de riches femmes issues de la noblesse, mais qui ne semblent jamais partager sa hargne. Beaucoup y trouvent leur propre compte et ne sont pas réellement motivés par la charité et le don de soi. Par ailleurs, cette solidarité en gêne d'autres. Monsieur Vincent mène son combat contre la misère jusqu'à la fin de sa vie malgré les difficultés et la guerre qui, chaque jour, lui apporte un nouveau lot de « nécessiteux ». Lors de sa dernière heure, il préfère accorder son temps à la dernière soignante qu'il a engagée plutôt qu'au cardinal venu faire une visite.

*Monsieur Vincent* est en partie financé par l'Office familial de documentation artistique (OFDA). Créée à Lyon en 1942 et dirigée par l'abbé Chassagne – également secrétaire général de la CCR et vice-président de l'Ocic – l'OFDA est une association sans but lucratif mélangeant laïcs et ecclésiastiques tout deux préoccupés par l'immoralité du cinéma. Elle organise un mouvement d'inspiration chrétienne dans toute la France. Comme Film et famille, c'est une association d'éducation populaire catholique qui a pour but de former le goût et de guider les spectateurs dans leurs choix de films puisque le but est « d'apprendre aux gens à se servir intelligemment de leurs facultés : leur intelligence, si fruste soit-elle, est faite pour connaître, juger, choisir sous l'influence de la volonté éclairée des lumières de la morale authentique »<sup>1969</sup>. Elle ne relève pas cependant de l'habilitation à diffuser la culture par le film. Ainsi, pour l'abbé Chassagne, le rôle de l'OFDA n'est pas de condamner les films immoraux (rôle réservé à la CCR) mais d'informer et d'éduquer le spectateur afin que l'immoralité au cinéma devienne rédhitoire. Encore une fois, propagande et censure semblent être pensées comme les deux faces d'une seule et même pièce (pour ne pas dire « stratégie »).

Le projet de *Monsieur Vincent* dans les cartons depuis la rencontre entre l'abbé Chassagne et Maurice Cloche en 1942, ne voit le jour qu'avec les compléments financiers de l'Adic et de l'UGC en 1947. Les mouvements catholiques en plein développement contribuent directement

---

<sup>1969</sup> Organisation catholique internationale du cinéma et de l'audiovisuel, *Les catholiques parlent du cinéma*, op. cit., p. 86.

au succès du film. Selon Mélisande Leventopoulos, « l'œuvre de Cloche est ainsi attendue avec ferveur dans certains milieux chrétiens, à l'instar du lectorat de *la Croix du Nord*, avant même que Pierre Fresnay n'obtienne en septembre le prix d'interprétation masculine au festival de Venise pour son rôle dans le film »<sup>1970</sup>. Ce soutien se ressent particulièrement avec la critique de *Film et famille* qui est dithyrambique :

« Œuvre magnifique, de grande portée sociale, qui surpasse de beaucoup les autres films du même genre par sa puissance d'évocation de la misère humaine au service de laquelle la charité doit être totale, sans limites. »<sup>1971</sup>

Les seules nuances apportées concernent un « certains manques de lien entre les différents épisodes de l'intrigue » et « l'exposé des souffrances » trop mis en avant, expliquant qu'il ne soit conseillé qu'aux adolescents et adultes<sup>1972</sup>. Malgré cette légère précaution, *Monsieur Vincent* se révèle être une véritable réussite populaire et devient un des plus grands succès de 1947 en se classant troisième au box-office français.

Quant à la *Flecc*, elle semble déçue bien qu'elle remercie les créateurs de ne pas être tombés « dans les pièges du moralisme et du sentiment fade ». Si elle rejoint la grande partie de la critique de cinéma en ce qui concerne la qualité de jeu de Pierre Fresnay et elle rallie une partie de la critique catholique plus « sévère », comme *la Vie catholique*, qui espérait davantage d'une œuvre qui se réclame de l'art chrétien et qui se révèle être « plus picturale que cinématographique ». Elle regrette le choix de Jean Anouilh comme scénariste dont les dialogues sont inégaux et trop théâtraux bien qu'il soit plus inspiré des arts grecs et païens que chrétiens :

« Nous voulons bien que les chrétiens goûtent l'art de ceux qui ne sont pas de leur Église. Mais n'y a-t-il pas une sorte de démission et un manque de courage à demander à des auteurs non-chrétiens en vogue la matière d'une belle œuvre d'art qui exalte la foi des croyants. »<sup>1973</sup>

---

<sup>1970</sup> M. Leventopoulos, *Les catholiques et le cinéma*, op. cit., p. 216-217.

<sup>1971</sup> « Quelles que soient vos opinions, voyez Monsieur Vincent », *Film et famille*, n° 57, 15 décembre 1947, p. 9.

<sup>1972</sup> « Quelles que soient vos opinions, voyez Monsieur Vincent », *Film et famille*, n° 57, 15 décembre 1947, p. 9.

<sup>1973</sup> « *Monsieur Vincent* », Fiche filmographique *Flecc*, n° 66, Archives départementales des Landes, cote Per Gd 8° 220/1.

Sans doute, les spiritualistes en attendaient davantage sur la forme du film. Du côté laïque, la réception est encore plus divisée. Raymond Barkan s'indigne face au succès du film qui, pour lui, n'est pas mérité, autant du point de vue artistique que du point de vue moral et politique :

« Cependant, c'est avec *Monsieur Vincent* que la propagation édifiante s'est surpassée. Grâce à Pierre Fresnay, Saint-Vincent-de-Paul a fait les plus grosses recettes de l'année. Il y a peut-être beaucoup moins d'art dans ce film que certains l'ont proclamé. Quoi qu'il en soit, son conformisme l'a désigné pour un grand prix décerné par un jury très bienpensant. À ceux qui tremblent devant le désir de réformes sociales manifesté par le peuple, un film présentant la Charité comme suprême remède aux ulcères dont souffre l'humanité ne pouvait que sembler le plus rassurant des spectacles. Ne soyons pas surpris qu'on forme des vœux en chaire pour que *Monsieur Vincent* ait une postérité ! »<sup>1974</sup>

Barkan interpelle les lecteurs d'*Ufocel informations* selon lesquels *Monsieur Vincent* serait un film à défendre. Cependant, et étrangement dans une fédération affiliée à la Ligue de l'enseignement dans une période où la laïcité de combat reprenait tout son sens, il semble isolé. La plupart de ses collègues défendent *Monsieur Vincent*, André Ravé notamment, qui appelle à applaudir « la magnifique réussite » du film<sup>1975</sup>, mais également Joseph Soleil, pour qui, il y a des qualités morales et humaines indéniables à ce film qui ne sont pas des idéologies uniquement religieuses :

« *Monsieur Vincent* est un beau film. Il présente, sous une forme très humaine, la vie d'un apôtre de l'altruisme. Je n'y ai pas trouvé trace d'une propagande spécifiquement cléricale, qui est bien la seule tendance contre laquelle – la religion n'étant pas en cause – les laïques doivent combattre. »<sup>1976</sup>

Soleil rejoint ainsi les positions d'André Bazin exprimées dans *l'Écran français*<sup>1977</sup>. Mais, pour Barkan, *Monsieur Vincent* s'inscrit dans la continuité des films religieux sortis sur les écrans depuis la Libération qui démontrent qu'« il est assez rare que la religion et l'art fassent bon ménage au cinéma » et ne sont pas compatibles avec « l'émancipation de l'homme »<sup>1978</sup>. Il

---

<sup>1974</sup> Raymond Barkan, « L'Église à la conquête du cinéma VI : Panorama des récents films religieux », *Ufocel informations*, n° 18, décembre 1948, p. 5.

<sup>1975</sup> André Ravé, « La direction des consciences n'est point notre but », *Ufocel informations*, n° 29, janvier 1950, p. 5.

<sup>1976</sup> Joseph Soleil, « À propos de *Clochemerle* », *Ufocel informations*, n° 18, décembre 1948, p. 2.

<sup>1977</sup> André Bazin, « *M. Vincent* », *L'Écran français*, n° 123, 4 novembre 1947, p. 11.

<sup>1978</sup> Raymond Barkan, « L'Église à la conquête du cinéma VI : Panorama des récents films religieux », *Ufocel informations*, n° 18, décembre 1948, p. 5.

sépare l'« hommage à l'émotion authentique et à la beauté » et la vigilance « à l'égard des idées exprimées » qui relève non d'un « acte de sectarisme » mais de « l'esprit critique »<sup>1979</sup>. Il dénonce le « rigorisme » protestant de *la Parole* (Carl Theodor Dreyer, 1955), l'« évangélisme » de *la Porte du ciel* (Vittorio De Sica, 1944), l'« adoration égalant l'idolâtrie des fétichistes » de *Pastor Angelicus* (Romolo Marcellini et Luis Trenker, 1942), la « pureté chrétienne » du *Pèlerin de l'enfer* (Henri Schneider, 1946), le « cléricanisme » de *Notre-Dame de la Mouise* (Robert Péguy, 1941), la « propagande divine » du *Chant de Bernadette* (Henry King, 1943), le « conformisme morose » des *Vertes années* (Victor Saville, 1946), etc. dont les deux derniers sont salués par Film et famille. On remarque d'ailleurs l'oubli de *la Symphonie pastorale* (Jean Delannoy, 1946) qui avait été particulièrement bien accueillie dans les lignes d'*Ufocel informations* en 1947<sup>1980</sup>.

Raymond Barkan insiste sur la volonté des catholiques et des protestants de « proscrire du cinéma tout ce qui ne se nourrit pas de leur conception de la vie » et d'exercer sur le spectateur une « pression morale »<sup>1981</sup> (avis que rejoint Jacques Chevallier<sup>1982</sup>). Il appelle les laïques à ne pas en faire de même, à ne pas provoquer de vindicte contre des films, de ne pas mettre en place « un veto à l'expression à l'écran du sentiment et de la philosophie religieux, car les laïques sont pour la liberté de création artistique »<sup>1983</sup>. Au contraire, il les incite à « encourager la production et [...] soutenir vigoureusement les œuvres cinématographiques de vérité ». Mais, en cas d'offensive du clergé « aucun scrupule ne saurait nous empêcher de déclencher une contre-offensive, et de faire respecter la liberté du choix en matière de spectacles » :

« Libre à l'Église aussi de faire absorber ses doctrines aux jeunes gens qu'elle réunit dans ces patronages. Mais, en contrepartie, il est du devoir des laïques d'élargir leurs groupements de jeunesse et d'y diffuser des films propres à nourrir l'esprit et à fortifier la clairvoyance du jugement. »<sup>1984</sup>

---

<sup>1979</sup> Raymond Barkan, « L'Église à la conquête du cinéma VI : Panorama des récents films religieux », *Ufocel informations*, n° 18, décembre 1948, p. 4.

<sup>1980</sup> « La Symphonie Pastorale », *Ufocel informations*, n° 5, avril-mai 1947, p. 6.

<sup>1981</sup> Raymond Barkan, « L'Église à la conquête du cinéma VI : Panorama des récents films religieux », *Ufocel informations*, n° 18, décembre 1948, p. 5.

<sup>1982</sup> Jacques Chevallier, « Les catholiques à Hollywood », *Ufocel informations*, n° 40, février 1951, p. 10.

<sup>1983</sup> Raymond Barkan, « L'Église à la conquête du cinéma VI : Panorama des récents films religieux », *Ufocel informations*, n° 18, décembre 1948, p. 5.

<sup>1984</sup> Raymond Barkan, « L'Église à la conquête du cinéma VI : Panorama des récents films religieux », *Ufocel informations*, n° 18, décembre 1948, p. 5.

À l'orée des années 1950 et d'une première réforme de la censure, la situation entre les mouvements confessionnels et laïques est tendue sur les questions de censure cinématographiques et d'influence institutionnelle. Si *Monsieur Vincent* sort dans une période encore calme, le conflit autour de *Clochemerle* révèle la reprise de la rivalité ; conflit de positionnement encore plus observable avec la cotation restrictive de la CCR pour *l'École buissonnière*. La censure nationale, les censures locales et les choix de programmes sont dès lors perçus comme des outils de pouvoir.

Cependant, les mouvements d'éducation populaire cinématographique en eux-mêmes ne semblent pas adapter la réception des films et même leur diffusion en fonction de l'idéologie supposée des films. En effet, Film et famille n'hésite pas à défendre *l'École buissonnière* tandis qu'une grande partie des laïques font valoir les qualités de *Monsieur Vincent*. En outre, nous observons qu'en plus des réceptions morales et des points de vue politiques et idéologiques sur la liberté d'expression radicalement différents il y a des avis contrastés qui cohabitent au sein des mêmes structures et des mêmes réseaux. Il n'empêche qu'une partie des mouvements catholiques – en particulier les mouvements familiaux – n'hésitent pas à appeler à la censure et à dénoncer le laxisme de la Commission de censure. Ces protestations s'ancrent dans une stratégie d'influence sur le gouvernement afin de mettre la main sur l'institution.

## B. Pour qui doit œuvrer la Commission de censure ?

En 1950, le ministre MRP de l'Information veut reprendre la main sur la Commission de censure donnant lieu à ce qui a été nommé « l'offensive Teitgen »<sup>1985</sup>. Après avoir remercié son président Georges Huisman, l'adoption du décret du 13 avril 1950 met fin au caractère paritaire de la commission entre les représentants de l'État et ceux de la profession en intégrant des nouveaux représentants en son sein. Ainsi de nouveaux sièges sont attribués au Garde des Sceaux et à l'Unaf, dont l'entrée signe « l'aboutissement de six années d'effort des ligues de vertu qui, dès 1944, réclamaient voix au chapitre en matière de censure ». Une autre disposition du décret permet désormais la pénalisation des exploitants qui ne respectent pas l'interdiction aux mineurs de moins de 16 ans. Ces nouvelles mesures, qui révèlent la « préoccupation

---

<sup>1985</sup> F. Hervé, *Censure et cinéma dans la France des Trente Glorieuses*, op. cit., p. 79.

naissante de la moralisation de la jeunesse »<sup>1986</sup>, ne manquent pas de faire réagir les milieux de l'éducation populaire cinématographique.

### 1. Film et famille et les associations familiales en faveur d'une censure morale

Film et famille se dresse comme défenseuse du système américain de la Légion de décence dont elle parle régulièrement notamment à travers la plume de Michel Logié<sup>1987</sup>. Si celui-ci la qualifie de « magnifique exemple »<sup>1988</sup>, certains critiques de l'association reconnaissent cependant qu'elle peut être facilement contournable et « absolument inopérante chez nous »<sup>1989</sup>. La fédération regrette souvent l'immoralité des films qu'elle juge « grivois », « pernicieux », « suggestifs », voire « pornographiques ». Elle soutient les tentatives de contrôle des maires comme celui de Rouen qui, en 1949, fait passer un arrêté pour réduire la délinquance juvénile en réduisant l'accès des salles aux jeunes<sup>1990</sup> se rattachant ainsi aux positions des Ligues de moralité. Bien qu'elle appuie ces initiatives, Film et famille souhaite avant tout une réforme ambitieuse de la censure – qui est en discussion au même moment<sup>1991</sup> – jugeant qu'il « est évident que la Commission de censure actuelle, tel qu'elle fonctionne, ne donne satisfaction à personne et encore moins à ceux qui sont soucieux du redressement moral de la France »<sup>1992</sup> :

« Une simple décision préfectorale suffira pour faire annuler l'arrêté et certains en feront des gorges chaudes. Si au contraire, de semblables arrêtés sont pris dans de nombreuses régions par les préfets et les maires, on comprendra en haut lieu qu'une réforme de la censure est indispensable et des décisions seront prises en conséquence. Vous savez ce qu'il vous reste à faire !! »<sup>1993</sup>

Partisan de la censure morale et gérant de Film et famille, Roger Delacroix attaque indirectement le socialiste et sympathisant communiste<sup>1994</sup> Georges Huisman alors à la tête de

---

<sup>1986</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>1987</sup> Michel Logié, « League of Decency », *Film et famille*, n° 16, décembre 1945, p. 2 et 8 ; Michel Logié, « La censure du cinéma », *Film et famille*, n° 80, avril 1949, p. 3 et 10.

<sup>1988</sup> Michel Logié, « League of Decency », *Film et famille*, n° 16, décembre 1945, p. 8

<sup>1989</sup> « La censure du cinéma », *Film et famille*, n° 81, mai 1949, p. 3.

<sup>1990</sup> « Une initiative du maire de Rouen », *Film et famille*, n° 81, mai 1949, p. 12.

<sup>1991</sup> Proposition de Loi n° 6618 du 1<sup>er</sup> mars 1949 pour la modification de la commission de censure, « Assemblée nationale, proposition de loi concernant la commission de censure », *Film et famille*, n° 83, juillet 1949, p. 3 et 4.

<sup>1992</sup> Roger Delacroix, « Comment juger le projet de loi concernant la commission de censure », *Film et famille*, n° 84, août 1949, p. 6-7.

<sup>1993</sup> « Une initiative du maire de Rouen », *Film et famille*, n° 81, mai 1949, p. 12.

<sup>1994</sup> L. Garreau, *Archives secrètes du cinéma français, 1945-1975, op. cit.*, p. 77.

la commission de censure. En effet, anticléricaliste convaincu<sup>1995</sup>, c'est un opposant direct aux tentatives de contrôle confessionnelles<sup>1996</sup> qui passent par le biais du ministre de l'Information : Pierre-Henri Teitgen (un des fondateurs du MRP). Huisman dénonce ouvertement le rôle et l'existence de la CCR. Pour lui,

« l'existence de la Centrale catholique pose ainsi, pour l'État, un problème aussi important que celui de la coexistence de l'enseignement privé et de l'enseignement public [...] Que, demain, l'état décide de ne plus exercer le moindre droit de regard sur les films, de se désintéresser totalement de la production, les censures privées – aujourd'hui l'église, demain un parti politique ou un mouvement d'opinion – pourrait annoncer contre certains films une campagne redoutable qui mettrait en danger cette liberté d'écrire, de pensée, de créer pour laquelle nous avons combattu sous l'oppression les nazis et de leurs valets. »<sup>1997</sup>

Cependant, à la Libération, les membres de la Commission de censure sont majoritairement proches du PCF<sup>1998</sup>. Huisman – outre ses positions personnelles – représente pour ses détracteurs l'influence grandissante du communisme au sein de la commission. Conséquemment, les communistes sont jugés responsables des décisions qui ne prennent pas en compte les avis des moralistes. Film et famille s'inscrit dans ce mouvement de contestation contre Huisman qui supporte difficilement l'activisme des défenseurs de bonnes mœurs sur le terrain des censures locales et considère la CCR « comme une forme installée de ce pouvoir concurrent »<sup>1999</sup>. Bien que d'habitude plus encline à faire l'apologie du « choisissez vos films », en 1949 la revue lilloise multiplie les attaques contre les films immoraux et, indirectement, contre la censure :

« Depuis un certain temps, les films français révèlent une tendance fort dangereuse. Comme un plaisir, scénariste et metteur en scène accumulent les déchéances morales, les personnages dépravés, les stupres, les objections. Il leur arrive même d'y ajouter l'érotisme et l'exhibitionnisme. »<sup>2000</sup>

---

<sup>1995</sup> F. Hervé, *La censure du cinéma en France à la Libération, 1944-1950*, op. cit., p. 33.

<sup>1996</sup> L. Garreau, *Archives secrètes du cinéma français, 1945-1975*, op. cit., p. 77-78.

<sup>1997</sup> *Le cinéma par ceux qui le font*, p. 345, cité dans *Ibid.*, p. 80.

<sup>1998</sup> F. Hervé, *La censure du cinéma en France à la Libération, 1944-1950*, op. cit., p. 187-188.

<sup>1999</sup> L. Garreau, *Archives secrètes du cinéma français, 1945-1975*, op. cit., p. 81-82.

<sup>2000</sup> Article de *l'Objectif*, n° 29, 15 mars 1949, reproduit dans « Assez de films noirs et d'exhibitionnisme !.. (un jugement qui ne peut être taxé de partialité) », *Film et famille*, n° 82, juin 1949, p. 14.

Cette campagne est avant tout politique puisque les décisions de la Commission de censure prennent directement en compte les mœurs<sup>2001</sup>. En outre, dans la proposition de réforme, Roger Delacroix reste sceptique quant à l'interdiction de certains films aux moins de 16 ans, qu'il juge trop tentante pour les jeunes et dont « le classement par catégorie de spectateurs laisserait sous-entendre que les adultes peuvent tout voir et tout entendre, ce qui est une erreur et un danger »<sup>2002</sup>. En outre, le texte ne permet « aucune entrave à la liberté d'expression des réalisateurs dans le domaine de la morale »<sup>2003</sup> qui est un obstacle à la mission d'assainissement moral. Concernant le renforcement de la Commission de censure, même s'il reconnaît l'importance de la présence des professionnels, il regrette « qu'un ou deux moralistes ou représentants les milieux familiaux » n'aient pas une « influence suffisamment efficace au sein de cette commission de 20 membres, eux-mêmes n'ayant que voix consultative et n'étant invités que lorsque cela "apparaît utile" »<sup>2004</sup>. En conséquence, Delacroix réclame qu'une « plus large place soit réservée aux éducateurs, moralistes et associations familiales »<sup>2005</sup>. Film et famille s'inscrit ici dans la droite ligne de la LRMP<sup>2006</sup> « en faveur de l'introduction de représentants des familles au sein de la censure cinématographique »<sup>2007</sup>. Cette proposition est actée l'année d'après dans le décret n° 50-448 du 13 avril 1950, autorisant le ministre en charge à nommer des représentants familiaux, provoquant la démission de l'ensemble des représentants professionnels du cinéma de la commission de censure au début du mois de mai<sup>2008</sup>. Huisman alors jugé trop « complaisant »<sup>2009</sup> est écarté pour être remplacé en février 1950 par Jean Savin.

Dans cette période de « durcissement de l'ordre moral »<sup>2010</sup>, les professionnels du cinéma montent au créneau pour dénoncer le décret du 13 avril<sup>2011</sup>, soutenu par l'Ufocel qui appelle à

---

<sup>2001</sup> F. Hervé, *La censure du cinéma en France à la Libération, 1944-1950, op. cit.*

<sup>2002</sup> Roger Delacroix, « Comment juger le projet de loi concernant la commission de censure », *Film et famille*, n° 84, août 1949, p. 7.

<sup>2003</sup> Roger Delacroix, « Comment juger le projet de loi concernant la commission de censure », *Film et famille*, n° 84, août 1949, p. 7.

<sup>2004</sup> Roger Delacroix, « Comment juger le projet de loi concernant la commission de censure », *Film et famille*, n° 84, août 1949, p. 7.

<sup>2005</sup> Roger Delacroix, « Comment juger le projet de loi concernant la commission de censure », *Film et famille*, n° 84, août 1949, p. 7.

<sup>2006</sup> Parfois nommée Ligue française pour le relèvement de la moralité publique. Il nous semble également intéressant de signaler la présence d'Albert Bayet – également président de la Ligue de l'enseignement entre 1949 et 1959 - dans cette association en tant que vice-président au moins dans l'entre-deux-guerres. BONAFOUX-VERRAX Corinne, *À la droite de Dieu : la Fédération nationale catholique, 1924-1944*, Paris, France, Fayard, 2004, 658 p, p. 172. note de bas de page 16.

<sup>2007</sup> L. Garreau, *Archives secrètes du cinéma français, 1945-1975, op. cit.*, p. 81.

<sup>2008</sup> *Ibid.*

<sup>2009</sup> *Ibid.*

<sup>2010</sup> F. Hervé, *La censure du cinéma en France à la Libération, 1944-1950, op. cit.*, p. 101.

<sup>2011</sup> Ce décret, en ajoutant des représentants des associations familiales (plutôt favorable au MRP) permet



« revoir totalement l'organisation de la Commission de contrôle des films »<sup>2012</sup>. Elle propose la mise en place d'une Commission spéciale d'éducateurs de tous horizons afin d'évaluer les âges les mieux adaptés aux films dans un souci de protection de la jeunesse. Au contraire, les militants de Film et famille se positionnent directement en faveur du décret. Ils considèrent que l'enjeu est « de pouvoir traiter sans réserve et sans retenue des sujets scabreux, d'abuser des sensations brutales, de côtoyer dans les images les limites indécises de la pornographie, parce qu'une partie du public recherche ce genre de film et que l'autre l'accepte sans réagir »<sup>2013</sup>. Pour eux, ce sont des intérêts de « spéculation commerciale » qui s'expriment et il n'est aucunement question de « qualité »<sup>2014</sup> d'autant qu'ils considèrent les résultats du décret comme « fort restreints ». Encore trop de films « de nature à nuire à la santé morale des adultes et des jeunes » sont considérés « tout publics ». Film et famille, n'admettant pas « qu'une Commission dite de contrôle serve hypocritement de pavillon pour couvrir une production frelatée » réaffirme son combat et la nécessité de recourir aux censures locales qui apparaissent dès lors comme une sécurité :

« Il nous appartient aussi, tout en réclamant cette mise en ordre plus raisonnable du contrôle des films, de ne pas laisser tomber dans l'oubli les lois existantes qui permettent, même dans le désordre actuel, d'exiger dans les régions et villes de France où l'on tient encore en grosse majorité au respect des valeurs morales et spirituelles que soit délibérément écarté les spectacles et les films qui mettent en péril ses valeurs. »<sup>2015</sup>

Film et famille se réfère ici à la revue *Rénovation*, organe de la LRMP adhérente au Cartel d'action morale<sup>2016</sup> – dite Fédération française des sociétés contre l'immoralité publique<sup>2017</sup> –, dirigé par un professeur de droit de la Sorbonne, Paul Gemaehling, et animé par Daniel Parker<sup>2018</sup> « bien connu pour avoir mené le combat contre le livre de Boris Vian, *J'irai cracher*

---

notamment au gouvernement de contrebalancer la parité établie depuis 1945 entre les représentants de l'État (ministères) et des professionnels (syndicat et associations) et, de fait, de réduire l'influence communiste sur la commission. Pour faire part de leur mécontentement, les professionnels démissionnent.

<sup>2012</sup> Maurice Cady « Censure », *Ufocel informations*, n° 40, février 1951, p. 4-5.

<sup>2013</sup> « Où en est le cinéma français ?... », *Film et famille*, n° 100, décembre 1950, p. 20.

<sup>2014</sup> « Où en est le cinéma français ?... », *Film et famille*, n° 100, décembre 1950, p. 20.

<sup>2015</sup> « Où en est le cinéma français ?... », *Film et famille*, n° 100, décembre 1950, p. 20.

<sup>2016</sup> « Le Cartel d'action morale réunit les associations suivantes : la Fédération française des sociétés contre l'immoralité publique, l'Alliance nationale contre la dépopulation, la Fédération nationale des associations de familles nombreuses, la Ligue française pour le relèvement de la moralité publique, l'Association pour la répression de la traite des blanches et la préservation de la jeune fille, la Société d'action contre la licence dans les rues et lieux publics et contre la pornographie et enfin l'Union des associations de défense de la moralité publique de la FNC. » M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 254-255.

<sup>2017</sup> Daniel Parker, *Puissance et responsabilité du film*, Cartel d'action moral, 5<sup>e</sup> édition, 1943.

<sup>2018</sup> T. Crépin, « Le mythe d'un front commun », art cit, p. 44.

*sur vos tombes* (Michel Gast, 1947), qu'il accusa d'outrage aux mœurs »<sup>2019</sup>. Cartel « groupusculaire » qui, depuis 1948, suite à l'éviction et à la mort d'Émile Pourésy, se détourne de ses origines protestantes pour s'ancrer chez les catholiques et « malgré quelques collaborations sur des combats communs avec des acteurs sociaux d'horizons politiques divers, s'oriente nettement vers la droite »<sup>2020</sup>. S'inscrivant dans cette famille idéologique, Film et famille réaffirme son attachement à la lutte antipornographie et abolitionniste<sup>2021</sup> « soucieuse d'éduquer le peuple pour bâtir une république éclairée et morale »<sup>2022</sup> qu'incarne le cartel. Elle est proche des thèses développées par Daniel Parker dans *Puissance et responsabilité du film*<sup>2023</sup> publié avant la guerre et réédité régulièrement. Après-guerre, cet ouvrage devient – avec d'autres – une « littérature de référence » qui « constitue à l'époque l'une des sources d'information les plus accessibles sur le sujet, imprégnant donc même les écrits les plus pointus, que ce soit dans les domaines de la psychologie, de la sociologie ou de la justice des mineurs »<sup>2024</sup>.

La censure ne représente cependant pas l'aboutissement du combat pour les membres de Film et famille qui comptent sur la résilience de tous les corps du cinéma et en particulier du public. La mission d'éducation de la fédération prend alors tout son sens : éduquer le public à choisir ses films.

« Sans doute pouvions-nous démontrer que le public ne peut “consommer” que ce qu'on lui offre mais, en règle générale, n'est-ce pas lui qui conserve une liberté quasi-totale ? Rien ne l'oblige à aller voir une œuvre immorale ; il peut très souvent choisir entre plusieurs films, ou à défaut, s'abstenir.

Et nous ne saurions trop insister sur ces conclusions. Si nous avons le souci de voir les meilleurs films, si nous nous refusons à voir les œuvres malsaines, non seulement nous aurons satisfait à notre devoir de conscience mais encore, nous aurons travaillé en faveur d'un relèvement du cinéma et nous aurons facilité la tâche des honnêtes gens qui, plus

---

<sup>2019</sup> R. Hamery, *Ténèbres empoisonnées ?*, *op. cit.*, p. 48.

<sup>2020</sup> LE NAOUR Jean-Yves, « Un mouvement antipornographique : la Ligue pour le relèvement de la moralité publique (1883-1946) », in *Histoire, économie & société*, n° 3, 2003, p. 385-394.

<sup>2021</sup> Film et famille promeut notamment l'action de l'association proche du catholicisme Le Nid : « Le Nid », *Écrans de France*, n° 197, 1<sup>er</sup> octobre 1958, p. 12.

<sup>2022</sup> J.-Y. Le Naour, « Un mouvement antipornographique », *art cit.*, p. 385.

<sup>2023</sup> Les premiers militants de Film et famille reprennent notamment les chiffres publiés par Daniel Parker dans le n° 38-39 des *Feuillets du cinéma*. En outre, ces chiffres font le tour de la littérature dédiée à la jeunesse : R. Hamery, *Ténèbres empoisonnées ?*, *op. cit.*, p. 54-55.

<sup>2024</sup> *Ibid.*, p. 50.

directement, agissent dans ce but. Dans le domaine du cinéma, – si compartimenté – une action sur tous les plans est indispensable. »<sup>2025</sup>

Les films français sont particulièrement la cible des discours de censure catholique à cette époque alors qu'à l'inverse les communistes cherchent à valoriser le cinéma national au détriment du cinéma américain jugé « capitaliste » et « impérialiste ». Pour les catholiques le cinéma américain, non dénué de problèmes moraux, est valorisé en raison de l'assurance que représente la Légion de décence. Film et famille prend directement part aux manifestations concernant des films comme *Clochemerle* ou *le Diable au corps*<sup>2026</sup> et juge le cinéma français comme un cinéma démoralisateur.

Bien qu'étant en faveur de la censure, Film et famille dénonce parfois les positions trop extrêmes à l'instar de celle de *Famille de France*<sup>2027</sup>, qui déconseille les productions de Disney, lui permettant de se défendre face aux discours qui la jugent trop sévère<sup>2028</sup>. Film et famille ne rechigne pas non plus à critiquer la censure quand elle s'oppose à un film qu'elle juge intéressant. En effet, Penardier, correspondant parisien de la fédération, fait part de son étonnement face à la réception calamiteuse du film *Duel avec la mort* (Paul May, 1949) dont la réalisation est attribuée à Georg Wilhelm Pabst<sup>2029</sup>. Pour lui, c'est « un spectacle intensément dramatique », « réalisé de main de maître » qu'il qualifie quasiment de « chef d'œuvre »<sup>2030</sup>. Penardier s'étonne alors des agissements de la Ligue de décence américaine qui veut interdire le film sur son sol « sous prétexte que Past s'est accommodé du régime nazi »<sup>2031</sup>. Il pose alors la question des critères du jugement d'un film : doit-on le juger sur ses qualités intrinsèques ou sur la moralité de ses artisans ?<sup>2032</sup> La question se pose d'autant plus qu'il s'est bien vu qu'Ingrid Bergman « n'a pas respecté les lois du mariage » étant enceinte avant ses noces avec Roberto Rossellini.

« Ce qui ne veut pas dire que nous approuvions les dérèglements de nos vedettes ou de nos auteurs. Mais nous tendons à répondre aux critiques adressées à Pabst, en tant qu'hommes

---

<sup>2025</sup> Roger Delacroix, « À qui devons-nous l'immoralité au cinéma ? », *Film et famille*, n° 93, mai 1950, p. 5.

<sup>2026</sup> Tandis que la Flecc s'y intéresse à l'instar de Film et vie : « Liste des fiches filmographiques parues dans la revue *Téléciné* », *Téléciné*, n° 74, avril/mai 1958, p. 12. ; H. de Tienda, « "Sercinev" An Account of the Work of the Service Cinématographique d'Évangélisation in France », art cit.

<sup>2027</sup> Organe de la Fédération nationale des associations de familles nombreuses de France.

<sup>2028</sup> « L'enfant et le dessin animé », *Film et famille*, n° 125, mars 1953, p. 14.

<sup>2029</sup> Le film semble vraisemblablement avoir été réalisé par Paul May et produit par Pabst.

<sup>2030</sup> La critique publiée plus d'un an après est tout aussi élogieuse et souligne la présence d'« un très beau rôle de prêtre » : « *Duel avec la mort* », *Film et famille*, n° 113, février 1952, p. 3.

<sup>2031</sup> R. de Pernardier, « *Duel avec les consciences* », *Film et famille*, n° 101, janvier 1951, p. 3.

<sup>2032</sup> Débat encore très actuel, notamment en ce qui concerne les films de Roman Polanski ou de Woody Allen.

critiques qui, d'après leurs auteurs, suffisent à jeter l'interdit sur le film de Pabst, metteur en scène. »<sup>2033</sup>

Bien que critiquant la Légion de décence à laquelle Film et famille se réfère, Penardier s'en prend surtout aux critiques qui « ont prétendu proscrire ce film au nom de la Résistance, dont nous aurions seuls, ou à peu près le privilège ». En effet, le film semble présenter l'histoire véritable d'un SS étant entré dans la résistance autrichienne afin de s'opposer au régime hitlérien. L'adaptation de cette histoire paraît poser un cas de conscience puisque *L'Écran français* abhorre le film et tient exactement le discours dénoncé par Film et famille : un « film louche » faisant « l'apologie du double-jeu », un film « dangereux » justifiant l'idée qu'on « ne pouvait lutter contre la Gestapo qu'en adoptant ses méthodes »<sup>2034</sup>. Le film n'ayant obtenu son visa de censure, Penardier s'amuse des journalistes et des professionnels [...] qui hurlent journellement contre la censure » se trouvant « comme par hasard unanimes à réclamer l'interdiction de ce beau film et à proclamer l'inopportunité de sa présentation au français » et regrette que le distributeur, qui aurait protesté contre une censure officielle, se soit soumis à « une censure, ô combien officieuse ». Cette position lui permet dès lors de dénoncer un deux poids, deux mesures et de justifier la position de Film et famille à propos de la censure :

« Il y a donc des cas où tous semblent admettre sinon la nécessité d'une censure, du moins son existence de fait. Il y a donc des cas où tous admettent que des consciences peuvent être blessées par certains spectacles. Ces consciences ont paru, moins heurtées par l'offense faite à la Résistance, que mues par un sentiment d'animosité contre l'Allemand, même si cet Allemand est un... Autrichien.

Nous ne voulons pas juger ces sentiments, et nous les respectons même s'ils nous paraissent manquer de noblesse, en tout cas de charité. Mais en contrepartie, nous avons le droit de demander d'exiger qu'on respecte d'autres consciences, celles de nos enfants, de notre jeunesse, qu'on salit avec des images inconvenantes. »<sup>2035</sup>

Dans un contexte de refroidissement du début de la guerre froide, les réceptions de *Duel avec la mort* semblent illustrer des différends politiques fondamentaux et des visions très différentes ou tout du moins en train de se distinguer tandis que tous faisaient l'apologie de *la Bataille du rail* quelques années auparavant. Il illustre également les différences de tolérance face aux

---

<sup>2033</sup> R. de Pernardier, « Duel avec les consciences », *Film et famille*, n° 101, janvier 1951, p. 3.

<sup>2034</sup> Gilbert Badia, « Duel avec la mort », *L'Écran français*, n° 328, 24 octobre 1951, p. 7.

<sup>2035</sup> R. de Pernardier, « Duel avec les consciences », *Film et famille*, n° 101, janvier 1951, p. 3.

différentes œuvres, aux représentations qu'elles proposent et à la censure. En effet, le film n'obtient son visa qu'après un an, en octobre 1951, et l'affaire est ignorée par *Ciné-clubs* et *Ufocel informations* qui dénoncent pourtant déjà les censures politiques et cléricales.

## 2. Les mouvements laïques s'ancrent contre les censures politiques et morales

L'Ufocel se positionne assez rapidement contre certaines formes de censure. Si elle reste favorable à une protection de la jeunesse, elle ne pense pas que cette raison puisse donner des justifications à tous les types d'interdiction. En effet, contrairement à Film et famille, Jacques Chevallier dénonce le fonctionnement de la Légion de décence et notamment le « panygérique » qui en est fait par la revue de l'Ocic<sup>2036</sup>. Pour lui, la légion n'a pas eu l'effet de pousser la production de films comme *Monsieur Vincent*, qu'il semble tenir en estime, mais plutôt « d'histoires entraînantes et spectaculaires qui traitent d'apparitions surnaturelles » à l'instar de *la Route semée d'étoile* (Leo McCarey, 1944), des *Cloches de Sainte-Marie* (Leo McCarey, 1945), de *l'Ange de Manhattan* (Roy Rowland, 1948), de *Saint Hoodlum* (Norman Taurog, 1946), etc. En outre, Chevallier reproche à la légion ses recommandations de films allemands de propagande hitlérienne et antisémite avant la guerre à l'instar de *Friesennot* (Peter Hagen, 1935), mais également de films de l'Italie fasciste ou des films anticommunistes violents jugés visibles par des enfants. À l'inverse, il met la lumière sur la position de la Légion face à certains films américains qui « risquaient d'éveiller une haine exagérée contre les allemands »<sup>2037</sup>. Dès lors, la Légion n'est pas jugée capable de définir ce qu'est réellement un bon film, ce que prouve la « liste noire » des films censurés sur les dix dernières années comportant *Monsieur Verdoux* (Charles Chaplin, 1947), *les Plus belles années de notre vie* (William Wyler, 1946) et *la Kermesse héroïque* (Jacques Feyder, 1935) établie par Jacques Chevallier. La censure catholique est jugée incapable de protéger qui que ce soit, mais est surtout considérée comme une censure dogmatique, s'opposant à la liberté d'expression et particulièrement bienveillante envers les régimes autoritaires et fascistes.

Face à ces volontés de contrôle catholique, l'Ufocel dénonce l'absurdité du double fonctionnement de la censure française à la fois nationale et locale. Si le fonctionnement de la Commission de censure reste globalement accepté, c'est surtout la censure des élus locaux qui

---

<sup>2036</sup> Jacques Chevallier, « Les catholiques à Hollywood », *Ufocel informations*, n° 40, février 1951, p. 10-13.

<sup>2037</sup> Jacques Chevallier, « Les catholiques à Hollywood », *Ufocel informations*, n° 40, février 1951, p. 13.

pose problème. Marcel Lapierre se prononce contre celle-ci étant donné qu'elle n'est pas défendue par les exploitants qui préféreraient une censure à la base évitant des troubles dans les salles. Mais c'est surtout parce que « c'est l'encouragement à une censure politique »<sup>2038</sup>. Pour l'auteur :

« Être contre la censure, c'est être pour la liberté, mais si l'on oublie d'accepter la liberté pour tout le monde, si l'on se ménage un "joint" pour atteindre, à l'occasion, un adversaire, il arrive fatalement qu'un jour, la manœuvre se produise dans le sens inverse. »<sup>2039</sup>

Marcel Lapierre fait une histoire de la censure en insistant sur les affaires qui lui paraissent montrer l'inanité de ce système. Le fait que des lois anciennes, comme celles autorisant les interdictions des maires, soient encore en application, le positionne en faveur d'une nouvelle législation. D'autant qu'il considère que mettre ce pouvoir dans les mains des élus locaux « c'est – l'expérience l'a prouvé – la porte ouverte en permanence au "chantage au scandale" » notamment par les catholiques :

« On l'a vu lorsque les associations catholiques ont manifesté contre *Clochemerle*. En épluchant minutieusement le texte de l'encyclique *Vigilanti cura*, elles trouvent la justification de manœuvres qui ne sont, après tout, que de la perturbation. Il est probable que le pape Pie XI n'a pas voulu en demander autant à ses fidèles ! Pourtant, ils se livrent, sous prétexte d'éducation morale, à de sérieuses atteintes à la liberté. »<sup>2040</sup>

Face à ce pouvoir d'influence, Lapierre, valorise l'approche de la censure par la Commission de censure, tout en critiquant sa composition dans laquelle on compte trop de représentants de l'ordre (police et armée) et pas assez d'éducateurs, « alors peut-être, on pourra protéger l'enfance, au lieu de se servir d'elle pour camoufler des opérations politiques »<sup>2041</sup>. L'Ufocel semble se placer en faveur d'une censure nationale face à une censure locale qui pourrait mener à « de graves abus de pouvoir »<sup>2042</sup>, mais surtout parce que c'est une censure qui ne garantit nullement une protection de la jeunesse. Si elle valorise cette institution, les laïques ne la trouvent pas sans défauts comme le montre l'article très critique de Maurice Cady. Pour lui, la

---

<sup>2038</sup> Marcel Lapierre, « Problèmes actuels, États de services de la censure », *Ufocel informations*, n° 35, juillet 1950, p. 18.

<sup>2039</sup> Marcel Lapierre, « Problèmes actuels, États de services de la censure », *Ufocel informations*, n° 35, juillet 1950, p. 18.

<sup>2040</sup> Marcel Lapierre, « Problèmes actuels, États de services de la censure », *Ufocel informations*, n° 35, juillet 1950, p. 19.

<sup>2041</sup> Marcel Lapierre, « Problèmes actuels, États de services de la censure », *Ufocel informations*, n° 35, juillet 1950, p. 19.

<sup>2042</sup> « Les censures locales », *Ufocel informations*, n° 44, juin 1951, p. 2-3.

censure, par le mépris des élites envers « le reste de l'humanité », aboutit de fait à un « dirigisme de la pensée ». Ce pouvoir d'interdiction est cependant considéré comme indispensable face aux productions s'inscrivant hors du cadre de la liberté d'expression regroupées sous le qualificatif de « pornographie ».

« Mais, lorsque dans une discussion avec un partisan de la censure, vous avez bien démontré à votre adversaire l'impossibilité idéologique de cette institution, il vous demande aimablement si vous aimez la presse pornographique (car il y en a une) et si vous aimeriez le cinéma pornographique, public et officiel. Que répondre ?

Nous savons qu'à côté des éducateurs, il y a des gens assoiffés de profit, et assez dénués de moralité pour exploiter les défauts, les faiblesses ou les tares de leurs contemporains. »<sup>2043</sup>

Dès lors, l'Ufocel s'ancre profondément contre la censure politique et morale – même si la limite de la « pornographie » reste infranchissable – en particulier celle prônée par la Centrale catholique et reprise par Film et famille qui utilise son pouvoir d'influence auprès des politiques locaux. Les militants laïques mettent en avant l'ouvrage *Les censures cinématographiques* de Léopold Schlosberg espérant, pour Albert Ravé, qu'il démontre « la nocivité de toutes les censures ». Ainsi, la position de l'Ufoleis sur la question de la censure semble peu à peu se radicaliser. La revue de la fédération laïque propose également des extraits de textes en rapport au positionnement sur la censure dans lesquels nous en trouvons de Daniel Parker ou de l'abbé Chassagne sans doute afin d'informer sur les divers discours en circulation<sup>2044</sup>. La fédération laïque se range du côté des associations professionnelles et de la Ligue des droits de l'homme dont elle publie les communiqués dénonçant l'entrave à la liberté d'expression. *Image et son* réaffirme ses positions lors de l'interdiction de *Nuit et brouillard* (Alain Resnais, 1955)<sup>2045</sup>.

Dans cette période, Film et famille œuvre pour une censure morale plus forte et parallèlement pour une éducation du spectateur afin qu'il ne valorise pas les productions immorales. Elle s'inscrit dans la droite lignée des conceptions mises en avant par la CCR pensant que l'impact de l'information et de l'éducation sur les spectateurs feront reculer la fréquentation des films

---

<sup>2043</sup> Maurice Cady « Censure », *Ufocel informations*, n° 40, février 1951, p. 4.

<sup>2044</sup> Marcel Lapierre, « Problèmes actuels, États de services de la censure », *Ufocel informations*, n° 35, juillet 1950, p. 19.

<sup>2045</sup> Jacques Chevallier, « Nuit et brouillard, interdit au Festival de Cannes », *Image et son*, n° 91, avril 1956, p. 4.

qualifiés d'immoraux et ainsi, jouant sur les leviers économiques, les excluront de fait des salles. Comme « la censure n'est [...] jamais que le revers d'une médaille dont l'avvers est la propagande »<sup>2046</sup>, ces instances espèrent valoriser un autre type de cinéma. À l'inverse, si « le champ d'action de lutte contre l'immoralité publique ne recoupe pas vraiment les clivages politiques et confessionnels traditionnels »<sup>2047</sup> même après la guerre, l'Ufoleis lutte contre la censure politique et morale en s'ancrant directement contre les conceptions de la CCR, des associations familiales, des cartels moraux et même de l'État en ce qui concerne la censure du non commercial<sup>2048</sup>. Elle reste cependant favorable à une classification des films, à l'instar de Film et famille<sup>2049</sup>, pour protéger la jeunesse comme le prouve en 1957, la production par la Ligue de l'enseignement et l'Ufoleis du film *Interdit aux moins de 16 ans* (Raoul Rossi et Jean Godignon, 1957). Ce documentaire montre qu'il « existe un problème du cinéma » en particulier un « problème de l'influence que peut avoir le cinéma sur la jeunesse » mais toujours dans l'objectif de fournir des connaissances et des outils aux éducateurs et d'informer les parents :

« Il nous a semblé nécessaire de fournir aux éducateurs, et en particulier aux instituteurs, un film qui serait une synthèse des problèmes que pose le cinéma. Ce film, qui se propose de traiter l'ensemble du problème, doit permettre à l'éducateur de conseiller un certain nombre de solutions. Ces solutions devront être adaptées au lieu où il exerce.

Il s'agira de convaincre l'ensemble du public, c'est-à-dire en définitive l'ensemble des parents ; il y a là un problème réel et non une fatalité contre laquelle il ne sert à rien de lutter. Dans la mesure où on estime qu'*On tue à chaque page* a contribué à l'information

---

<sup>2046</sup> P. Ory, *L'histoire culturelle, op. cit.*, p. 66.

<sup>2047</sup> Dans l'entre-deux-guerres, catholiques, radicaux, socialistes et communistes ne s'opposent pas sur le champ de la lutte contre l'immoralité publique, la Fédération nationale catholique citant même en exemple un adversaire partisan de la laïcité, Édouard Herriot, pour avoir interdit dans sa ville de Lyon la vente de périodiques licencieux : C. Bonafoux-Verrax, *À la droite de Dieu : la Fédération nationale catholique, 1924-1944, op. cit.*, p. 172-173.

<sup>2048</sup> En effet, en plein débat sur le décret de 1949, une circulaire du ministère de l'Intérieur adressée aux préfets exige la délivrance d'un visa aux films diffusés dans les réseaux de ciné-clubs. Cette circulaire fait suite à la mise en place d'un arrêté ministériel le 6 décembre 1948 dont une démarche d'annulation avait été réclamée au Conseil d'État ; celui-ci ayant finalement donné gain de cause au ministère de l'Intérieur. À la suite de cette circulaire (*Image et son*, n° 62, avril 1953, p. 2) et à des descentes de police dans les ciné-clubs, *Image et son* est obligé de publier une liste de ses films accompagnés de leur visa (*Image et son*, n° 63, mai 1953, p. 3.). Face à la menace que représente une telle décision, les fédérations habilitées à diffuser la culture par le film (FFCC, Flecc, Ufoleis) unissent leur force dans « une lettre commune pour protester contre l'application de la censure au cinéma non-commercial » (Hamery, 2012 & *Image et son*, n° 69, février 1954, p. 2.). Cette décision sera finalement annulée par circulaire le 22 octobre 1954, dû à l'arrivée d'un nouveau gouvernement et du nouveau ministre de l'Intérieur, François Mitterrand (Hamery, 2017, p. 303).

<sup>2049</sup> Bernard Taufour, « Tribune libre, De la nécessité d'une classification des films », *Écrans de France*, n° 149, mai 1955, p. 14.



d'un certain nombre de parents et d'éducateurs sur le problème de la presse enfantine, ce nouveau film doit être un instrument de travail aux mains des responsables de la formation des enfants... »<sup>2050</sup>

Le film annonce en particulier s'appuyer sur les études produites par rapport à cet effet du cinéma, bien qu'il n'écarte pas les influences extérieures, ce qui aurait à la fois été « vain et ridicule »<sup>2051</sup>. Cependant, contrairement à *On tue à chaque page*, ce nouveau film n'attire pas l'attention des revues des autres fédérations. L'Ufoleis est également favorable à une certaine forme de censure globale mais limitée aux productions jugées éminemment dégradantes comme la pornographie. Quant aux autres fédérations, encore balbutiantes, elles restent particulièrement silencieuses sur ce sujet.

Malgré les oppositions franches et claires, il ne semble pas véritablement s'imposer deux visions irrémédiablement opposées. Que ce soient les laïques de l'Ufocel ou les catholiques de Film et famille, tous partagent l'idée de la primauté de l'éducation sur la censure. Une des différences sans doute majeure est à quel public doit s'adresser cette censure. En effet, tous sont d'accord pour protéger la jeunesse de la pornographie et de la violence. Cependant, le seuil d'interdiction aux mineurs – 16 ou 18 ans – est toujours débattu ; les recours aux censures locales et à l'interdiction totale restent des clivages majeurs tandis que les motifs et le mode d'application de la censure sont également très loin de faire l'unanimité et sont aussi l'objet d'enjeu d'influence et de pouvoir. Mais la position plutôt favorable envers les discours « protecteurs » de la jeunesse permet également de légitimer l'usage de cotation morale.

---

<sup>2050</sup> Raoul Rossi et Jean Godignon, « Un nouveau film Ufoleis : *Interdit aux moins de 16 ans* », *Image et son*, n° 105, octobre 1957, p. 12.

<sup>2051</sup> Pour plus d'information concernant ces études : R. Hamery, *Ténèbres empoisonnées ?*, *op. cit.*

## **Chapitre IX. L'offensive de la censure morale et politique face aux luttes en faveur de la liberté d'expression**

Malgré l'intégration d'un représentant des associations familiales dans la commission de censure, des films jugés « immoraux » continuent d'être projetés sur les écrans français durant les années 1950. Les films de Roger Vadim et Claude Autant-Lara en particulier continuent de défrayer la chronique dans une période où le cinéma français est de plus en plus jugé négativement par les associations familiales confessionnelles<sup>2052</sup>. Mais, alors que Charles de Gaulle revient au pouvoir en pleine guerre d'Algérie et que la figure du blouson noir commence à s'imposer sur la scène médiatique, trois films provoquent des controverses qui décident le gouvernement à réformer une nouvelle fois la censure. Dans ce contexte marqué par des censures politiques sur les guerres d'indépendance et une certaine libéralisation des mœurs au cinéma – en partie due à la Nouvelle vague – cette nouvelle réforme réinterroge l'usage de la censure et la difficile distinction des censures politiques et morales. Le débat semble diviser les fédérations qui, comme nous l'avons vu, n'adoptent pas toutes les mêmes attitudes face à la période de décolonisation et face à la morale à l'écran. En outre, cette nouvelle réforme de la Commission de censure est également à l'origine d'une des plus grandes affaires de censure du cinéma – divisant particulièrement les milieux laïques et confessionnels – celle de *la Religieuse*.

### **A. Des censures morales ou politiques ? Une divergence fondamentale entre laïques et moralistes**

Comme nous l'avons vu, les fédérations confessionnelles et laïques sont en désaccord sur l'usage de la censure en ce qui concerne plus particulièrement le public adulte. Morale et politique se côtoient sans cesse dans les discours. D'un côté, l'argument moral peut être perçu comme une occultation de la censure politique (et donc une défense de ces propos) et de l'autre l'argument politique peut être perçu comme une occultation des problèmes moraux (et donc comme une validation de la déliquescence morale). Il nous semble alors important d'interroger les positionnements à la fois moraux et politiques sur la censure dans le contexte de libéralisation de la société post-68 et dans le contexte de la guerre d'Algérie au travers de

---

<sup>2052</sup> Juvenal, « Le cinéma français est-il en bonne santé ? », *Film et famille*, n° 133, décembre 1953, p. 19.

l'utilisation des cotations par les fédérations, et dans leur réception des films coloniaux et anticoloniaux.

1. Les cotations morales laïques et confessionnelles : un devoir de protection ?

Tandis que le débat à propos de la censure continue de faire couler de l'encre, celui qui concerne l'attribution de cotations des films au sein des revues des fédérations commence à poindre. En effet, les fédérations traitant de nombreux films dans les pages de leurs revues et s'adressant à différents publics font face à un dilemme : comment faire comprendre à quel public s'adressent les films traités ? Comment éviter qu'un enfant ou un adolescent soit mis devant un film qui ne lui convient pas ? La cotation est une des solutions choisies à la fois par Film et famille et par l'Ufoleis.

<b>SI VOUS ALLEZ AU CINEMA</b>	
<b>En famille</b>	<b>Sans vos enfants</b>
<b>POUR VOUS DISTRAIRE.</b>	
<p>BENNY GOODMAN STORY ..... 18  <b>LE MONDE DU SILENCE</b> ..... 18            SI TOUS LES GARS DU MONDE ..... 5</p>	<p>LES ASSASSINS DU DIMANCHE ..... 13            BONJOUR SOURIRE ..... 3            CETTE SACREE GAMINE ..... 2            COUP DUR CHEZ LES MOUS ..... 8            LA FEMME AUX DEUX VISAGES ..... 6  <b>LA FIN DE HITLER</b> ..... 4  <b>LE GENERAL DU DIABLE</b> ..... 15            LE GRAND COUTEAU ..... 2            LES INCONNUS DANS LA VILLE ..... 6            MAISON DE BAMBOU ..... 16            NE DITES JAMAIS ADIEU ..... 12            ORDET ..... 9  <b>POUR QUE VIVENT LES HOMMES</b> ..... 13  <b>LE SECRET DE SŒUR ANGELE</b> ..... 8            SI PARIS NOUS ETAIT CONTE ..... 14</p>
<b>FILMS DEMANDANT DES RESERVES.</b>	
<p>NOUS DECONSEILLONS, NOUS REJETONS.</p>	<p>LA BELLE DES BELLES ..... 6            GOUBBIAH ..... 19            L'INSPECTEUR CONNAIT LA MUSIQUE ..... 14  <b>LA MEILLEURE PART</b> ..... 18            PAIN, AMOUR AINSI SOIT-IL ..... 12            SEPT ANS DE REFLEXION ..... 19            08/15 S'EN VA-T-EN-GUERRE ..... 4</p>
<p>LES SALAUDS VONT EN ENFER ..... 14</p>	
<p>Références Film et Famille « Ecrans de France » n° 159</p>	
<p>Retenez qu'à l'intérieur des tableaux, les films sont classés par ordre alphabétique et non par ordre préférentiel.            Le titre est en caractères gras quand l'un des films se recommande plus spécialement pour sa valeur d'ensemble (fond et forme)            même s'il mérite des réserves sur lesquelles les analyses attirent l'attention.</p>	

Figure 5 : Tableau de classification d'Écrans de France issu du n° 159 d'avril 1956.

Film et famille a utilisé différents types de classifications avant d'adopter un système de tableau. Les films sont distribués dans deux colonnes : « pour la famille » et « sans vos enfants ». Ce

système de classement montre l'objectif affiché de la revue qui consiste avant tout à conseiller le public familial afin de protéger les enfants. Les lignes du tableau permettent de classer les films en fonction de leur « qualité » : « À voir », « Nous préférons », « Pour vous distraire », « Films demandant des réserves » et « À rejeter ». Les films des deux dernières catégories sont systématiquement classés dans la colonne « Sans vos enfants ». Dans ses analyses, la revue différencie les enfants (jusqu'à 13 ans) et les adolescents et les jeunes (de 13 à 18 ans)<sup>2053</sup>.

Cette ouverture, clairement mise en avant, semble cependant entrer en contradiction avec la publication régulière des cotations morales de la Centrale catholique du cinéma et de la télévision (CCR). Même si la revue proclame une indépendance relative par rapport à ces cotes, elle s'aligne en grande partie dessus. La fédération suit notamment la campagne pour le respect de la cotation morale lancée par l'archevêque de Paris, le Cardinal Feltin, en 1952. Très proche de la Centrale catholique, Feltin incite les spectateurs – dans une lettre retranscrite dans *Film et famille*, mais aussi dans le *Répertoire général des films 1952-1953* publié par la CCR<sup>2054</sup> – à choisir leurs films afin que ceux qui sont jugés mauvais ou immoraux disparaissent des écrans :

« Montrons-nous difficiles pour décourager ceux que l'intérêt seul guide, mais tendons la main aux cinéastes très nombreux qui ne demandent qu'à améliorer la tenue du cinéma français, pourvu qu'ils soient sûrs de trouver un public qui les comprenne et les aide dans leurs lourdes responsabilités. »<sup>2055</sup>

Suite à cette déclaration du cardinal, *Film et famille* s'engage dans cette campagne contre l'immoralité et cherche notamment à contraindre les professionnels à faire des films moraux en valorisant ces derniers<sup>2056</sup> et en frisant parfois la cinéphobie :

« Nous en sommes à l'âge du cinéma-alcool, du cinéma narcotique.

S'il ne s'agissait que de quelques "cas-cliniques" égarés au sein d'une masse équilibrée, il suffirait aux victimes de se confier à une thérapeutique psycho-médicale. Mais il s'avère que les intoxiqués constituent une masse sans cesse grandissante. Une enquête nous a fait

---

<sup>2053</sup> « Enfants... jeunes... adultes... », *Film et famille*, n° 105, mai 1951, p. 10.

<sup>2054</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 330-331.

<sup>2055</sup> « Lettre de Son Excellence monseigneur Feltin sur les spectacles cinématographiques », *Film et famille*, mars 1952, p. 5.

<sup>2056</sup> « L'immoralité à l'écran ne peut être acceptée par le corps familial... », *Film et famille*, n° 133, février 1952, p. 5 et 14.

connaître certains ouvriers, jeunes encore, qui n'hésitent pas à se priver de dîner plusieurs fois par mois pour pouvoir s'offrir le cinéma. »<sup>2057</sup>

Ainsi, l'éducation au cinéma est envisagée comme un recours pour sauver et protéger un certain public des multiples dangers que la censure ne suffit pas à enrayer. Cependant, en 1956, *Écrans de France* décide d'aligner officiellement son système sur celui de la Centrale catholique<sup>2058</sup>.

Tableau 4 : Cotations de la Centrale catholique du cinéma et de la radio

3 <sup>2059</sup>	Films pour tous
3bis	Films pour adultes et enfants accompagnés
4	Pour adultes
4A	Strictement pour adultes
4bis	Pour adultes avertis
5	À proscrire

Bien que ses positions aient toujours été très proches de la CCR<sup>2060</sup> et que celles-ci aient reçu le soutien d'adhérents<sup>2061</sup>, des protestations se font entendre. La fédération constate ainsi un « tiraillement entre les générations » rendant « perceptible le retard que les jeunes reprochent aux adultes »<sup>2062</sup>. Film et famille tente de réaffirmer son choix en indiquant que les cotations « ne sont pas une censure », mais « une information du client-spectateur » qui lui permet de garder « la responsabilité de son choix puisqu'il aura jugé l'information – que nous voulons objective – selon les critères de sa pensée, de ses exigences personnelles »<sup>2063</sup>. Elle réindique également ne pas toujours être en accord avec les cotations attribuées par la CCR et, qu'ainsi,

<sup>2057</sup> « Le cinéma... besoin pathologique », *Film et famille*, n° 115, avril 1952, p. 4.

<sup>2058</sup> « Encore des améliorations », *Écrans de France*, n° 164, octobre 1956, p. 7.

<sup>2059</sup> Les cotations 1 et 2 disparaissent à la Libération : M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 291.

<sup>2060</sup> « Nous diffusons, d'autre part, les répertoires de la CCR et les cotations de films. Nous avons appris à ce sujet que dans plusieurs centaines de localités et paroisses, au lieu de publier purement et simplement les cotations avec les titres de films on s'inspire du tableau figurant page 2 de notre revue en classant les films de la même manière. » *Assemblée générale, rapport moral d'activité*, 28 septembre 1952, Archives du diocèse de Lille, 8K9.

<sup>2061</sup> « Choisissez vos films », *Film et famille*, n° 96, août 1950, p. 11.

<sup>2062</sup> « La cotation morale est-elle périmée ? », *Écrans de France*, n° 325-326, juillet 1964, p. 372.

<sup>2063</sup> « Pour dissiper un malaise », *Écrans de France*, n° 167, janvier 1957, p. 2 ; « Précision sur la cote morale », *Écrans de France*, n° 169, mars 1957, p. 2

elle doit être compensée par la lecture de l'appréciation qui devrait éveiller le jugement critique du lecteur :

« Le cliché inséré dans l'appréciation est la traduction imagée de l'appréciation *Écrans de France*, donnée en lettre à la suite du jugement du scénario. Ce jugement, même émis en phase, a besoin d'être nuancé. Il condense l'appréciation, mais ne saurait la remplacer pour ceux qui se disent informés.

Là encore, le lecteur jugera en dernier ressort. Il pourra exercer son jugement critique sur la personne même des critiques... professionnels.

Et cela, il ne manque pas de le faire. »<sup>2064</sup>

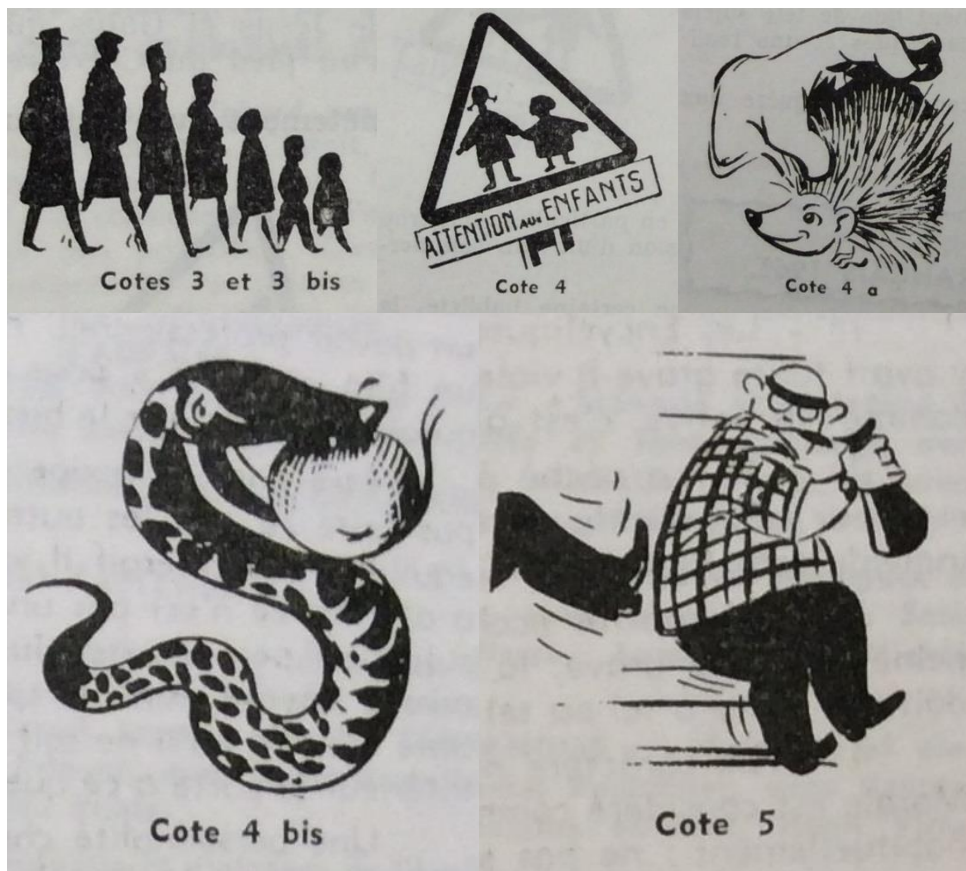


Figure 6 : Cotations d'*Écrans de France* alignées sur celles de la CCR adoptées à partir du n° 167 de janvier 1957.

La cotation de la centrale est donc considérée comme uniquement informative et aucunement comme un moyen de pression sur le lecteur. Cette information est complétée par le texte critique qui permet de mieux éclairer le spectateur sur ce qu'il va aller voir. En outre, la revue met l'accent sur les films qu'elle considère particulièrement bons par une mise en gras de leur titre.

<sup>2064</sup> « Pour dissiper un malaise », *Écrans de France*, n° 167, janvier 1957, p. 2.

En 1962, le comité diocésain de cinéma de Lille revient sur la cotation morale de la centrale catholique qui semble poser problème suite aux multiples protestations confessionnelles face aux films du début des années 1960 et dans une Église catholique qui tend « à mettre fin au régime missionnaire institué par l'encyclique *Vigilanti cura* en 1936 pour imposer une approche modérée et dépassionnée des médias par la banalisation de leur usage religieux »<sup>2065</sup>. Film et famille participe à la diffusion de ce message qui consiste à défendre l'idée selon laquelle la mission de l'Église, à travers ses cotations, a pour objectif d'« aider les hommes à découvrir personnellement le chemin du Salut et, pour elle, le fait de créer la cote morale est loin d'être une invitation à mettre des œillères »<sup>2066</sup>. Cependant, la revue se contredit quelques lignes plus loin :

« Se libérer des règles sous prétexte que ce sont des contraintes, ou n'y voir que des conseils, ne peut-être satisfaisant pour des chrétiens ; nous ne pouvons accepter de régler notre attitude et nos actions suivant des normes ne nous venant que de notre conscience, ce qui nous réduirait à une morale de situation. Il faut que les jugements que nous dictera notre conscience se réfèrent à des principes moraux transcendants, et l'Église nous précise ces principes, en même temps qu'elle nous aide à y conformer nos attitudes. »<sup>2067</sup>

L'injonction paradoxale continue par la suite puisque, si « l'Église n'a jamais considéré qu'elle s'adressait à un troupeau de moutons »<sup>2068</sup>, il faut tout de même se conformer à la cote morale ; même s'il « ne s'agit pas uniquement, comme certains veulent le croire, de condamner des images osées ou des situations immorales, ce qui permettrait de dire que la cote est faite pour les enfants, mais bien plus souvent de juger les idées, les principes, la philosophie d'un film par rapport à l'Évangile et aux enseignements de l'Église. »<sup>2069</sup> Ainsi « contribuer par sa présence (et son argent) au succès d'un film "à rejeter" c'est compromettre, sur le plan national et international, l'effort d'assainissement entrepris par des organismes, confessionnels ou non »<sup>2070</sup> et peut relever du « péché grave ». Face à ce double discours, il n'est pas étonnant de constater une nouvelle contestation de la publication des cotations de la Centrale catholique en 1964 au moment où l'Ufoleis abandonne ses cotations. *Écrans de France* s'adresse directement à ses lecteurs afin de savoir si la cote morale est périmée, tout en considérant :

---

<sup>2065</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 427.

<sup>2066</sup> « À propos de la cotation 5 », *Écrans de France*, n° 274, 20 mars 1962, p. 136.

<sup>2067</sup> « À propos de la cotation 5 », *Écrans de France*, n° 274, 20 mars 1962, p. 138.

<sup>2068</sup> « À propos de la cotation 5 », *Écrans de France*, n° 274, 20 mars 1962, p. 137.

<sup>2069</sup> « À propos de la cotation 5 », *Écrans de France*, n° 274, 20 mars 1962, p. 136.

<sup>2070</sup> « À propos de la cotation 5 », *Écrans de France*, n° 274, 20 mars 1962, p. 138.

« que tout système de cotation est d'abord un moyen d'information, un poteau indicateur pour celui qui s'en préoccupe. Il n'y a pas là un acte positif d'éducation. Il y a obéissance pour celui qui la respecte. Aux deux extrémités de cette attitude il y a donc le paternalisme de celui qui l'établit et, à l'autre bout, le légalisme de celui qui la suit. »<sup>2071</sup>

Si le titre, « volontairement provocant »<sup>2072</sup>, a été choisi afin de faire réagir les lecteurs, la revue réalise bien que la cote morale en « dérange certains », notamment les professionnels qui y voient un obstacle à la fréquentation des salles<sup>2073</sup>. L'enquête réalisée par la revue se compose en seulement trois questions : que pensez-vous des cotations actuelles ? En tient-on compte chez vous, autour de vous ? Doit-il y avoir une différence de cotation pour les mêmes films vus en salle (il y a plusieurs années) ou maintenant à la TV ?

Sur les 300 réponses obtenues (une majorité de mères de famille, d'éducateurs et d'ecclésiastiques) la plupart, bien que favorables, mettent en avant la non prise en compte des cotations par la jeunesse souvent jugées trop sévères et ne prenant pas assez en compte les dimensions artistique et technique. Pour Film et famille, il en résulte qu'une grande partie de la population ne connaît même pas l'existence de ces cotations et qu'ainsi leur influence est finalement très faible. Cette influence peut même être négative, car certains jeunes utilisent les cotations pour aller voir en priorité les films déconseillés, ce que dénonce un professeur plutôt en faveur d'une éducation cinématographique en remplacement d'un système de cotation jugé imparfait et dangereux<sup>2074</sup>. Ainsi, la cotation morale est un système jugé loin d'être suffisant – en plus du fait d'être couramment considéré comme illisible et incompréhensible – et doit être contrebalancé par d'autres outils d'éducation plus positive (critiques, analyses, éducation, cotations techniques et artistiques, etc.).

Les ecclésiastiques ne sont pas en reste concernant la critique de la cotation morale, en particulier l'abbé belge Jean Nokerman auquel une tribune est offerte dans les colonnes d'*Écrans de France*. Cette « personnalité du monde cinématographique belge » et professeur de littérature à l'Institut consulaire de Mons défend une vision plus ouverte des cotations sans en réclamer la disparition :

---

<sup>2071</sup> « La cote morale est-elle périmée ? », *Écrans de France*, n° 313, 5 janvier 1964, p. 3.

<sup>2072</sup> « La cote morale est-elle périmée ? », *Écrans de France*, n° 325-326, juillet 1964, p. 355.

<sup>2073</sup> « La cote morale est-elle périmée ? », *Écrans de France*, n° 314, 20 janvier 1964, p. 43.

<sup>2074</sup> « La cote morale est-elle périmée ? », *Écrans de France*, n° 325-326, juillet 1964, p. 355-373.



« Ce qui revient à dire que je souhaiterais, pour ma part, une classification des films infiniment plus souple et plus nuancée que la cotation morale actuelle. Je souhaiterais un système de cotation respectueux de toutes les valeurs, et non seulement de la valeur morale au sens strict du terme : la morale peut-elle être détachée de la vie ? Je voudrais un système nouveau, soucieux surtout de recommander et de conseiller, bien plus que de déconseiller et de proscrire. »<sup>2075</sup>

Film et famille semble alors changer radicalement sa politique en délaissant la condamnation morale et la dénonciation des films, mais surtout le légalisme et le paternalisme, qu'ils dénoncent eux-mêmes, en faveur de la responsabilité des spectateurs<sup>2076</sup>. Ainsi, l'éducation et l'information prennent plus d'importance dans les conceptions des militants de la fédération lilloise au détriment de la censure. De fait, la question des cotations est ici intrinsèquement liée aux questions éducatives.

« En matière d'éducation, la cotation en elle-même est si rassurante pour l'utilisateur. Celui-ci, souvent paresseux, fait confiance à ceux qu'ils établissent – et il a souvent raison – mais s'il l'accepte sans nuance, sans effort, sans les motivations qui l'accompagnent, il ne fait pas acte positif, majeur, adulte. Il est déjà au bord du légalisme cependant que le coteur est aux confins du paternalisme – par nature et par fonction – le jugement d'un film par le coteur, par l'utilisateur, doit être motivé au maximum car la tare des milieux dit “bien-pensants” et le légalisme. Si nous flattons cette paresse naturelle de l'homme, il ne fait plus usage de sa liberté. Cette dernière doit être éduquée il peut demander une vie entière d'efforts. Mais il faut que le catholique soit libre “non qu'il ne soit pas soumis à la loi divine, mais parce que son dynamisme intérieur le force à faire ce que prescrit la loi divine” (St Thomas d'Aquin). »<sup>2077</sup>

Dans cette optique, la revue rallonge ses analyses de films en les détaillant afin de s'ancrer dans « une éducation ouverte qui se veut formatrice au-delà de l'information »<sup>2078</sup>. En revanche, la revue ne remet pas en question la cotation 5 car « la boue salit dans tous les cas, adultes ou jeunes ». Elle pose cependant la question de l'accessibilité des cotes 4a et 4b aux jeunes, décision qui, pour la fédération, revient avant tout aux parents éclairés grâce aux analyses

---

<sup>2075</sup> Jean Nokerman, « Sur la cotation morale des films », *Écrans de France*, n° 325-326, juillet 1964, p. 373-376.

<sup>2076</sup> « Nos lecteurs disent ce qu'ils pensent », *Écrans de France*, n° 314, 20 janvier 1964, p. 28.

<sup>2077</sup> « La cote morale est-elle périmée ? », *Écrans de France*, n° 314, 20 janvier 1964, p. 44.

<sup>2078</sup> « Faut-il pasteuriser les jeunes ? », *Écrans de France*, n° 320, 20 avril 1964, p. 195.

fournies. Ils défendent une idée d'ouverture éducative face à celle d'une préservation morale à tout prix :

« L'éducation (e-ducere) n'est pas repli sur soi, mais le façonnage d'une armature – intellectuelle, morale, spirituelle, physique – sur laquelle l'éduqué doit pouvoir s'appuyer.

“Préserver” nos enfants, d'une manière systématique, correspondrait à les faire vivre dans un monde sans microbes. À la première rencontre du mal, ils seraient contaminés, malades. Si nous refusons la “pasteurisation” des jeunes, nous n'admettons pas pour autant de les faire vivre dans un dangereux bouillon de culture. »<sup>2079</sup>

En ce qui concerne la Flecc, elle propose elle aussi, au début des années 1960, les cotes morales de la centrale catholique dans ses catalogues<sup>2080</sup>. Mais cette indication est à nuancer. En effet, la Flecc n'indique aucunement ces cotations dans sa revue *Téléciné* et dans ses fiches filmographiques. De plus, elle propose 36 titres classés 4B dans son catalogue 1961-1962<sup>2081</sup>. Cette indication pourrait s'inscrire dans la volonté de répondre à la demande de certains ciné-clubs, établissements scolaires ou mouvements de jeunesse davantage préoccupés par la moralité des films et souhaitant avoir accès à cette information.

Du côté laïque, l'Ufoleis met en place rapidement son système de cotations malgré ses critiques récurrentes envers celles de la centrale catholique. Cependant, plusieurs points diffèrent entre ces deux méthodes de classification. En premier lieu, la cotation catholique, publiée dans *les Fiches du cinéma*, tend à l'exhaustivité en termes de production cinématographique. Tous les films qui sortent sur les écrans doivent posséder une cote, contrairement à l'Ufoleis qui ne cote que les films qu'elle traite dans ses fiches filmographiques. Les critiques de films ne sont pas concernées par la cotation laïque. Celle-ci qui ne cherche donc pas à influencer massivement les publics des réseaux commerciaux, mais plutôt à s'adresser et à guider le public restreint des éducateurs et animateurs. Une autre différence se situe sur les critères d'évaluation. La CCR ne publie qu'une cote allant des films visibles pour les enfants et en famille à des films qu'il faut s'abstenir de voir par « discipline chrétienne » tandis que l'Ufoleis propose deux cotations. Une première cotation est réservée pour indiquer le type de public auquel s'adresse le film (films pour jeunes, pour famille, pour adultes avertis, de propagande)<sup>2082</sup> qui devient quelque temps

---

<sup>2079</sup> « Faut-il pasteuriser les jeunes ? », *Écrans de France*, n° 320, 20 avril 1964, p. 195.

<sup>2080</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 395.

<sup>2081</sup> *Ibid.*

<sup>2082</sup> « Fiche Ufocel », *Ufocel informations*, n° 44, juin 1951, p. 2.

plus tard la cote J/F/A (jeunes, famille/tous publics et adultes)<sup>2083</sup>. La seconde concerne la dimension esthétique du film et constitue donc une cote artistique allant de 0 à 5 (0 : Sans aucune valeur, 1 : très médiocre, 2 : passable, 3 : bien, 4 : très bien, 5 : chef-d'œuvre).

Ces cotations posent plusieurs problèmes. En premier lieu, l'aspect très simplifié de la manière d'aborder les publics, les « jeunes » regroupant à la fois les enfants et les adolescents, mais aussi les jeunes de milieux ruraux et urbains qui, selon *Image et son*, pourraient ne pas comprendre les films de la même manière. Quant à la cote esthétique, elle se heurte à sa subjectivité. S'il y a bien des œuvres qui font globalement l'unanimité sur leur médiocrité ou leur caractère pédagogique, une grande partie des films divise. Ainsi, la cotation « ne tend-elle pas à imposer à ses adhérents un choix dont ils n'auraient pas eux-mêmes décidé au préalable ? ». La question essentielle de la « liberté de choix », considérée comme « un des traits essentiels de la laïcité », se pose alors pour les militants laïques<sup>2084</sup>. Utilisant un argumentaire proche de celui de Film et famille, l'Ufoleis indique que ses cotations sont juste indicatives dans un « souci essentiellement éducatif » et aucunement « impératives ». Elles ne sont qu'un résumé du contenu de la fiche filmographique permettant d'aiguiller le lecteur. La fédération laïque se défend de « publier une cotation qui se présenterait comme une nouvelle censure cinématographique » comme le fait, selon elle, la Centrale catholique.

Critiquée pour ses cotations, l'enjeu pour l'Ufoleis est ici clairement de se distinguer des cotations catholiques. Il est reproché à la centrale de publier des cotations uniquement morales et surtout en faveur d'une morale qui n'est pas établie « en fonction de principes universellement admis » contrairement aux leurs. Les militants laïques jugent de leur devoir d'avertir des contenus des films tout en laissant libres les individus. Leur but premier reste de déterminer, parmi l'ensemble de la production, les films qui sont dignes d'être des instruments éducatifs :

« Que ce soit par l'intermédiaire des séances culturelles où ne sont projetés que des films choisis avec soin, ou par le biais d'une éducation du grand public, elle cherche à former et à informer des spectateurs épris de beauté, fervents d'un cinématographe qui soit vraiment un art ; former et informer surtout les hommes aptes au jugement personnel, des hommes qui soient capables de trouver en eux-mêmes les raisons de leurs propres décisions. »<sup>2085</sup>

---

<sup>2083</sup> « Avant-propos », *La Saison cinématographique*, 1957, p. 2.

<sup>2084</sup> « Cotation des films... et laïcité », *Image et son*, n° 97, décembre 1956, p. 4.

<sup>2085</sup> « Cotation des films... et laïcité », *Image et son*, n° 97, décembre 1956, p. 4.

Malgré une modification des cotes en 1960 avec l'inclusion d'une catégorie « enfant » pour la cotation du public et une échelle qui passe de 0 à 10 pour la cotation esthétique<sup>2086</sup>, l'Ufoleis supprime finalement ses cotes en 1963 rejoignant ainsi la FFCC, la FFCCJ, l'Unicc et Film et vie qui refusent « toute cotation de “valeur” pour seulement adopter un classement en fonction des réalisateurs, des genres, et des cinématographies »<sup>2087</sup>. Les dimensions dogmatiques et intangibles des cotations en ont eu raison :

« La cause de cette décision est que la forme rigide et brutale de ces cotes donnait trop souvent lieu à des erreurs d'interprétation des intentions de l'Ufoleis : communiquer son opinion sur la valeur artistique des films et leur audience privilégiée compte tenu de leur difficulté de compréhension. D'autre part intelligibilité comme esthétique évoluent dans le temps et une telle cotation devrait être l'objet d'une révision permanente en fonction de l'évolution conjointe du public et des œuvres. Cet impératif condamne le principe même des cotations qui ne pourrait se justifier que comme codification d'une censure morale se référant à un dogme intangible, ce qui n'a jamais été le but de l'Ufoleis. »<sup>2088</sup>

Les discours autour des cotations révèlent bien l'articulation qu'il peut exister entre éducation et censure. C'est notamment ce que théorise dès 1964, Vincent Pinel qui désigne deux tendances au sein des mouvements ciné-clubs : la position « autoritaire » où les animateurs choisissent sans consulter le public, méthode qui paraît la plus adaptée pour la dimension culturelle ; et la position « démagogique » où le public choisit lui-même le programme, plutôt à favoriser pour « “appâter” le public »<sup>2089</sup>. Ainsi, selon Pinel l'éducation commence vraiment à partir du moment où ce sont des films particulièrement légitimes qui sont diffusés et discutés. Les cotations sont ainsi un moyen de codifier cette légitimité et, pour les fédérations, de mettre en avant des films qui rentrent parfaitement dans leur système de perception. C'est ici le « dogmatisme » qui est finalement dénoncé par l'Ufoleis et qui la décide à supprimer ses cotations bien avant que la Centrale catholique ne décide d'en faire de même. Celles-ci évoluent en 1972 à l'issue du Congrès de Deauville deux ans après la disparition de Film de famille. Le mot « cotation » est remplacé par « information » ou « appréciation » indiquant la stratégie de l'Office catholique français du cinéma (OCFC) de ne plus vouloir faire office de censure :

---

<sup>2086</sup> « Modification des cotes Ufoleis », *Image et son*, n° 132-133, juillet 1960, p. 2.

<sup>2087</sup> L. Souillès-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, *op. cit.*, p. 394.

<sup>2088</sup> « Suppression des cotes Ufoleis », *La Saison cinématographique*, Paris, Citevox Éditeur, 1960, p. 2.

<sup>2089</sup> PINEL Vincent, *Introduction au ciné-club : histoire, théorie, pratique du ciné-club en France*, Paris, France, Éditions ouvrières, 1964, 208 p, p. 66.

« L'OCFC ne veut pas se substituer à la conscience de chacun. Mais il explicitera clairement les raisons qui le conduisent à apprécier avec sévérité tel ou tel film. Le comité d'information de l'OCFC n'est pas un organisme de censure, il se veut un poteau indicateur, au service du public, qui a le souci des valeurs humaines. »<sup>2090</sup>

Ainsi, la cote 4B passe de « expresse réserve » à « contestable », et la cote 5, de « à ne pas voir » devient : « dégradant ; inexistant ; sadique ; pornographique ; pervers ; trompeur »<sup>2091</sup>.

Les cotations sont donc des outils appréciés par les fédérations mettant en avant une approche éducative du cinéma, notamment quand il s'agit de différencier le public auquel l'œuvre peut s'adresser. Cependant, son caractère dogmatique et simpliste lui est souvent reproché même si les revues tentent de mettre en avant leurs discours écrits. Il nous paraît important néanmoins de préciser que chaque cotation est pensée et construite pour un enjeu particulier. Ainsi, les cotations de l'Ufoleis et les cotations de la CCR publiées par Film et famille n'adoptent pas du tout la même approche. Les nombreuses différences marquent des distinctions philosophiques fondamentales en ce qui concerne la censure puisque l'Ufoleis n'appelle pas au boycott des films contrairement à la cotation 5.

## 2. Entre morale et politique : de l'ambiguïté des discours sur la censure à l'affaire *Bel ami*

En 1957, dans le contexte d'adoption de la loi n°57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique, Jacques Chevallier dénonce le remontage dont est victime *Lola Montès* (Max Ophüls, 1955), récemment décédé, qu'il compare à celui qu'a subi *l'Atalante* (Jean Vigo, 1934). Il critique en premier lieu les contournements du droit d'auteur et proteste « contre toute coupure pratiquée dans un film sans l'accord de ses auteurs »<sup>2092</sup>. Il pointe les tentatives de pressions extérieures comme celles de la Centrale catholique qui « a érigé en principe le système des coupures »<sup>2093</sup> mais critique aussi les réalisateurs qui jouent sur les bas-instincts, rejoignant les positions de censeurs moraux :

---

<sup>2090</sup> « Le nouveau visage de l'Office catholique français du cinéma », *Fiches du cinéma et télécinéma*, 1er novembre 1972, p. 1 ; cité par M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 472.

<sup>2091</sup> « L'office catholique du cinéma français (OCFC) ne donnera plus de cotations mais des informations et des appréciations », *Le courrier français*, 14/10/72, p. 4 ; 40\_CO\_380, CNAEF.

<sup>2092</sup> Jacques Chevallier, « Corrections et coupures », *Images et son*, n° 102, mai 1957, p. 3.

<sup>2093</sup> Jacques Chevallier, « Corrections et coupures », *Images et son*, n° 102, mai 1957, p. 3.

« Il faut dire aussi que certains réalisateurs – ils sont hélas, assez nombreux – sont bien peu préoccupés de ce que J. Benoît-Lévy appelait les “grandes missions du cinéma”. Combien de scénarios imaginés et dialogués à seul fin de déshabiller telle ou telle vedette féminine (le strip-tease peut être aussi intellectuel) et combien de séquences découpées pour que “ça saigne” !... »<sup>2094</sup>

Ainsi, l’interdiction des coupures doit-elle concerner le nombre élevé « de bandes médiocres [qui] ne souffrent guère des quelques amputations qu’on peut y pratiquer »<sup>2095</sup> ?

« Méfions-nous des ciseaux et craignons que, si nous tolérons leur usage – en invoquant dans les meilleurs des cas nos préoccupations éducatives ou morales – nous contribuions ainsi à la généralisation de leur emploi. »<sup>2096</sup>

Jacques Chevallier défend ici le droit d’auteur pour toutes les œuvres, même les plus discutables et les plus « médiocres ». Nous voyons encore une fois qu’il ressort de ce texte les mêmes critiques que du côté moraliste à propos de la sexualité et de la violence dans les films. Ces deux limites restent des points communs d’entente sur la question de la censure entre laïques et confessionnels. Cependant, à l’inverse de la fédération lilloise, l’Ufoleis protège surtout les films avant de les dénoncer. Les militants laïques sont avant tout dans une politique de valorisation du cinéma alors que Film et famille est à la fois dans une politique de valorisation et de répression. Cette dernière défend l’idée que, pour favoriser les films qu’elle veut mettre en avant, il faut également une action de l’État en défaveur des productions immorales. Cette différence de point de vue peut s’expliquer par la différence de milieu dans lequel sont ancrées les fédérations. L’Ufoleis s’adresse avant tout à des professeurs qui doivent choisir des films à diffuser à leur classe<sup>2097</sup> alors que Film et famille s’adresse à des familles dans le contexte du cinéma à la fois non-commercial et commercial. La fédération cherche, notamment par le biais de sa revue à influencer et diriger les goûts de ses lecteurs.

Ainsi, les censures de *Tamango* (John Berry, 1958) – interdit en Afrique – mais aussi de *Bel ami* (Louis Daquin, 1954-1957)<sup>2098</sup>, des *Statues meurent aussi* (Chris Marker, Alain Resnais et Ghislain Cloquet, 1953) et de *Nuit et brouillard* – pour le képi – sont dénoncées par Jean

---

<sup>2094</sup> Jacques Chevallier, « Corrections et coupures », *Images et son*, n° 102, mai 1957, p. 3.

<sup>2095</sup> Jacques Chevallier, « Corrections et coupures », *Images et son*, n° 102, mai 1957, p. 3.

<sup>2096</sup> Jacques Chevallier, « Corrections et coupures », *Images et son*, n° 102, mai 1957, p. 3.

<sup>2097</sup> Il est intéressant d’observer qu’à la même époque le Cidalc adopte la même position dans un appel daté de 1958 reproduit dans « Un appel du Cidalc », *Films et documents*, n° 222, mai 1966, p. 24.

<sup>2098</sup> Victime de la censure, *Bel ami*, qui devait initialement sortir en 1954, entrera officiellement dans les salles françaises en 1957.

Rougerieux qui considère, dans les colonnes d'*Image et son*, que « tous les amis du cinéma » doivent se rappeler « une de leurs tâches essentielles : la lutte contre la censure » mais également contre l'autocensure<sup>2099</sup>. Il ne s'attarde cependant pas vraiment sur le côté politique de cette censure qui intervient en pleine période de décolonisation et en pleine crise algérienne et qui va s'aggraver avec l'arrivée du général de Gaulle au pouvoir. *Image et son* prend également la défense du *Petit soldat* (Jean-Luc Godard, 1960) lorsqu'il est interdit par le ministre de l'Information M. Terrenoire contre l'avis du comité de censure. Ainsi, certains sujets sont considérés par l'État comme tabous : la représentation de la torture, la désertion, l'idée que la France perdra la guerre et l'apologie de la rébellion<sup>2100</sup>. L'Ufoleis dénonce à ce moment frontalement la censure politique :

« Ordinairement morale et bien souvent pudibonde, la censure s'affirme ici exclusivement politique. L'aventure individuelle du "petit soldat" s'inscrit dans un contexte trop actuel, trop réel qu'il importe non seulement d'ignorer mais de nier. »<sup>2101</sup>

Pour l'Ufoleis, le public français « doit exiger d'être traité enfin en adulte »<sup>2102</sup>. Pierre Billard renchérit sur cette idée que de la censure politique est occultée par la censure morale et critique la passivité de ceux qui sont favorables à la seconde :

« créer soi-disant pour défendre la morale et surveiller fille de joie et mauvais garçon, la brigade de répression du contrôle cinématographique réservant fait ses meilleurs coups de matraque aux manifestants politiques, tandis que les complices de l'extérieur ferment discrètement les yeux. »<sup>2103</sup>

Ainsi, derrière les ambitions de protection morale de la population et plus particulièrement de la jeunesse se cacheraient la censure politique. Il nous importe donc de savoir s'il existe une réelle différence entre une censure morale et une censure politique autre qu'issue du point de vue des acteurs. Selon Georges Meyer, il y a une séparation bien concrète entre la censure politique et la censure des « bonnes mœurs »<sup>2104</sup> qu'il rapproche des théories foucaaldiennes. Elles sont toutes deux liées à des enjeux de pouvoir :

---

<sup>2099</sup> Jean Rougerieux, « La crainte de... la censure n'est pas le commencement de la sagesse », *Image et son*, n° 110, mars 1958, p. 3.

<sup>2100</sup> « De l'autodétermination du public français », *Image et son*, n° 134, octobre 1960, p. 19.

<sup>2101</sup> « De l'autodétermination du public français », *Image et son*, n° 134, octobre 1960, p. 19.

<sup>2102</sup> « De l'autodétermination du public français », *Image et son*, n° 134, octobre 1960, p. 19.

<sup>2103</sup> Pierre Billard, « La censure encore et toujours », *Cinéma*, n° 66, mai 1962, pp. 90.

<sup>2104</sup> « Catégorie juridique extrêmement floue » pour G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, op. cit., p. 17.

« Cette division entre la censure politique et celle des mœurs peut être en effet rapprochée des deux rationalités politiques de l'État contemporain délogées par ce philosophe [Michel Foucault] : le pouvoir politique qui s'exerce sur les sujets civils et le pouvoir pastoral qui s'exerce sur les individus vivants. Tandis que la censure politique cherche à contrôler l'opinion publique, la censure des mœurs se soucie de la santé psychique et du bien-être de la population. »<sup>2105</sup>

Dès lors, la censure politique n'intéresserait pas les moralisateurs qui se préoccupent davantage de la « santé psychique » de la population. Mais ce rôle de protection de la santé psychique, toutes les fédérations l'endossent, à l'instar de l'Ufoleis quand elle défend certaines censures qu'elle juge utiles, notamment contre la pornographie. Ce qui séparerait les associations familiales confessionnelles et les milieux laïques militants serait avant tout une approche différente de ce qu'est la morale, bien que l'Ufoleis se dise contre les censures morales. La réception des films coloniaux et anticoloniaux est alors un bon terrain d'étude, puisque la guerre et sa représentation réaliste peuvent être moralement répréhensibles tandis que, pour d'autres, ces représentations sont avant tout politiques. Par exemple, *Film et famille*, dans sa volonté d'analyser la majorité des films diffusés dans les cinémas lillois, critique de nombreux films coloniaux. Si certains clichés heurtent la sensibilité des critiques – les films sur la traite des blanches<sup>2106</sup>, jugés trop violents, érotiques et immoraux : *Liane la sauvageonne* (Eduard Von Borsody, RFA, 1956), *Liane l'esclave blanche* (Hermann Leitner, RDA, 1957) ou encore *l'Aventurière du Tchad* (Willy Rozier, France, 1953) – d'autres, s'inscrivant davantage dans la mouvance « humaniste » et paternaliste, sont très bien reçus. Les films de Claude Vermorel, *les Conquérants solitaires* (Claude Vermorel, 1949) et *la Plus belle des vies* (Claude Vermorel, 1954), tout comme *Il est minuit docteur Schweitzer*, *Paysans noirs* (Georges Régnier, 1949), *Fortune carrée* (Bernard Borderie, 1954) ou encore *le Missionnaire* (Maurice Cloche, 1955)<sup>2107</sup> sont relativement bien accueillis<sup>2108</sup>. À l'inverse, *Image et son*, qui n'a pas l'ambition de visionner l'ensemble des films projetés dans les salles françaises, effectue une sélection. Ainsi, très peu de films coloniaux français et européens, souvent jugés inintéressants du point de vue artistique et esthétique, sont analysés lors de leur sortie. Une réelle attention n'est portée à ce genre qu'en 1961 lorsque Raymond Lefèvre critique enfin « le racisme vulgaire et bas » de

---

<sup>2105</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>2106</sup> « La traite des Blanches est un mythe fondé sur le fantasme occidental relatif aux harems orientaux. De jeunes européennes seraient régulièrement enlevées pour peupler les maisons de tolérance du monde arabe », dans F. Hervé, *Censure et cinéma dans la France des Trente Glorieuses*, *op. cit.*, p. 400.

<sup>2107</sup> Tous ces films sont produits en France.

<sup>2108</sup> On a soit des films d'aventures qui jouent sur l'exotisme, soit des hagiographies plus ou moins romancées. *Il est minuit docteur Schweitzer* et *le Missionnaire* louent les actions d'un pasteur et d'un prêtre. Maurice Cloche est par ailleurs habitué au succès dans la presse catholique (par exemple, *Monsieur Vincent* sur la vie de Vincent de Paul).



productions comme *la Caravane des esclaves* (Georg Marischka et Ramón Torrado, 1958), *Liane la sauvageonne*, la série des *Tarzan*, et « le paternalisme » d'*Il est minuit docteur Schweitzer*, *Paysans noirs* ou *le Missionnaire*<sup>2109</sup>.

*Afrique 50* (René Vautier, 1950) est souvent présenté comme le premier film anticolonial. À la même période, d'autres courts métrages documentaires appuyant des idéaux semblables sont réalisés : *les Statues meurent aussi* de Alain Resnais et Chris Marker (1953) ou encore *les Maîtres fous* (Jean Rouch, 1954). Malheureusement assez confidentiels, bien souvent interdits, ces films ne trouvent leur public que clandestinement dans certains ciné-clubs engagés<sup>2110</sup> où parfois chrétiens, socialistes et communistes se retrouvent<sup>2111</sup>. Très loin du cinéma commercial qui s'autocensure, ils ne font pas l'objet de commentaires critiques dans les revues des fédérations et dans la presse spécialisée :

« [...] une auto-censure se met en place dans les milieux du cinéma, et les rares films faisant spécifiquement mention de la guerre franco-algérienne sont alors avant tout des films partisans, dont la condamnation par les autorités ne laisse pas le moindre doute. Leur distribution n'est donc pas celle des films traditionnels mais dépend au contraire de réseaux militants soutenant ouvertement le Front de libération nationale (FLN). »<sup>2112</sup>

Cependant, un long métrage de fiction jugé anticolonialiste fait couler beaucoup d'encre. Bien loin de l'exotisme du cinéma colonial, *Bel ami* relate la carrière d'un jeune arriviste : George Duroy. Ancien militaire ayant participé à la première guerre du Maroc et au pillage colonial, il se fait un nom dans le monde du journalisme, de la politique et de la finance parisienne grâce à ses maîtresses. Il participe ainsi à une escroquerie politique et financière menée par son patron M. Walter qui, via des prêts bancaires et l'invasion du Maroc, s'enrichit énormément.

Issu d'une coproduction franco-autrichienne, c'est à Vienne, en zone d'occupation soviétique qu'est tourné *Bel ami*. Louis Daquin, Wladimir Posner et Roger Vaillant, attelés à l'adaptation du roman de Maupassant – tous trois proches du PCF –, voient à travers l'œuvre littéraire une occasion de dénoncer la violence coloniale et ses implications politiques. Achievé en 1955, il est finalement diffusé en France en 1957 après deux ans d'interdiction. En effet, Daquin introduit tout au long du film des scènes et des dialogues ouvertement critiques sur la situation

---

<sup>2109</sup> Raymond Lefèvre, « Racisme et cinéma », *Image et son*, n° 145, novembre 1961, pp. 3-17.

<sup>2110</sup> Voir M. Dédébat, « Les ciné-clubs : une passion partagée », art cit. et P. Gallinari, *Les communistes et le cinéma*, op. cit., p. 159.

<sup>2111</sup> Jacques Krier, « Afrique noire zone interdite par Pierre Laval aux cinéastes », *L'Écran français*, n° 307, 23 mai 1951, p. 17.

<sup>2112</sup> DENIS Sébastien, « Les revues françaises de cinéma face à la guerre d'Algérie », in *1895*, n° 42, 1 février 2004, p. 35-56.

coloniale. La scène d'introduction nous permet par exemple de voir les actions de pillage de Duroy, séquence rapidement évoquée dans le livre de Maupassant. Mais ce sont bien les dialogues traduisant le mépris des Occidentaux sur les indigènes qui posent problème. Tandis que le film est validé par la précensure, la guerre d'Algérie éclate peu avant sa sortie, provoquant son interdiction par la commission de censure en 1954. Daquin doit procéder à des coupures empêchant tout rapprochement entre le film et la situation coloniale<sup>2113</sup>.

Cette interdiction provoque une véritable campagne médiatique dans les journaux de gauche, particulièrement dans *l'Humanité*, *les Lettres françaises* et *Libération*. En février 1955, le film obtient son visa mais le ministre de l'Industrie et du Commerce n'apporte pas sa ratification (obligatoire si le film est français). Ainsi la bataille s'engage sur le terrain de la nationalité du film. Pourtant, quatre mois auparavant, le 29 septembre 1954, la nationalité française lui est accordée par la Commission d'agrément des films de long métrage<sup>2114</sup>. Mais n'ayant qu'un statut consultatif, cet avis n'est pas pris en compte par le ministre jugeant qu'aucun financement n'est français. Le visa est finalement accordé en décembre 1956 après trois séries de coupures, puis le film sort en avril 1957 et ne rencontre qu'un maigre public.

*Image et son* consacre trois articles à propos de la censure du film (dont un publié dans un numéro spécial en 1961, bien après l'affaire *Bel ami*), en plus d'une critique. La revue laïque se dresse contre l'interdiction décrétée par le ministre de l'Industrie et du Commerce sans s'indigner des coupes que réclame la commission de censure. Elle dénonce une décision « arbitraire »<sup>2115</sup>. Un autre article fait état de l'interpellation du ministre par le député communiste Fernand Grenier, le 17 mai 1955 à l'Assemblée nationale. L'affaire *Bel ami* reste cependant une occasion pour défendre la liberté d'expression en général et remettre en cause la censure :

« Il serait de toute façon funeste, pour l'influence de l'école cinématographique française à l'étranger, que notre cinéma soit privé de cette liberté d'expression à laquelle il a normalement droit. Car, quelle que soit l'issue de l'affaire *Bel ami*, le problème général posé

---

<sup>2113</sup> « À la suite de ce jugement arbitraire, à deux reprises, des modifications sont effectuées dans le texte : les mots Maroc, Algérie et Méditerranée sont doublés : « l'escadre de la Méditerranée » devient « l'escadre de la haute mer » ; « Je n'ai fait qu'une bouchée des Bédouins » devient : « Je n'ai fait qu'une bouchée de ces brigands », etc. », DAQUIN Louis, *Le cinéma, notre métier*, Plan de la Tour, France, Éditions d'aujourd'hui, 1978, 290 p. p. 270.

<sup>2114</sup> BAKHUYS Saskia, *Deux cas de censure cinématographique en France : « Bel Ami » et « Le Blé en herbe »*, 1989, 118 p, p. 7, (dactyl.) ; L. Daquin, *Le cinéma, notre métier, op. cit.*, p. 271.

<sup>2115</sup> « Bel ami » (autorisé par la censure) est interdit... par le ministre de l'Industrie et du Commerce », *Image et son*, n° 82, mai 1955, p. 19.

par la censure cinématographique demeure. *Bel ami* reste un cas particulier, une des victimes (de marque) d'un arbitraire artistique dont les plus grands réalisateurs français – et tout récemment J. Grémillon et H-G Clouzot – ont été les victimes. Il faut que notre pays, qui reste l'un des premiers pays cinématographiques du monde, accorde enfin officiellement au cinéma cette liberté qui a été donnée à la littérature française et qui a contribué à son renom international. »<sup>2116</sup>

Cependant, à aucun moment, *Image et son* ne traite des raisons précises de l'interdiction du film. Ce n'est que lors de la sortie du film que l'article critique se livre à une analyse « marxiste » du film en évoquant enfin les motivations réelles de l'interdiction :

« Certes la rencontre de Guy de Maupassant et de Louis Daquin ne pouvait donner qu'un film très engagé. Or, il se trouve que rien n'est plus actuel que le texte de Maupassant. Les motifs des guerres coloniales n'ont pas changé, ce sont les mêmes classes qui s'enrichissent et de la même façon. »<sup>2117</sup>

La critique est particulièrement élogieuse et félicite même Daquin pour sa persévérance ainsi que son ton percutant et sans concession<sup>2118</sup>. Elle salue la dénonciation des « parvenus politiques et de la haute bourgeoisie financière »<sup>2119</sup>. Malgré tout, la revue ne s'engage pas directement sur le terrain politique et se limite encore une fois à condamner d'une manière générale les abus du colonialisme et de la bourgeoisie. À cette époque, les composantes de la Ligue de l'enseignement sont très divisées sur la question algérienne. La Ligue, ne réalisant pas l'ampleur des événements, bascule lentement de l'humanisme colonial à l'anticolonialisme. La présidence du procolonialiste Albert Bayet ne cesse d'être un obstacle qu'à son départ en 1959 où la Ligue peut désormais se battre « aux côtés de l'Unef et de la Fen : pour la défense de la démocratie, contre la guerre et pour le droit à l'autodétermination des Algériens »<sup>2120</sup>. Il n'est dès lors pas étonnant que l'article d'*Image et son* n'ose pas trop s'étendre sur ce sujet.

Malgré le fait qu'ils aient apprécié les deux précédentes productions de Daquin<sup>2121</sup>, les collaborateurs d'*Écrans de France*, ne portent pas le même avis sur sa dernière création. Ils

---

<sup>2116</sup> Jacques Chevallier, « L'affaire "Bel ami" », *Image et son*, n° 83, juin 1955, p. 13.

<sup>2117</sup> « Bel ami », *Image et son*, n° 111, avril 1958, p. 14.

<sup>2118</sup> « [...] quand on connaît le caractère pointilleux de la censure actuelle, il faut féliciter le cinéaste qui n'a pas songé à mâcher ses mots. Les allusions sont directes et bien venues. Les dialogues sont incisifs. » : « Bel ami », *Image et son*, n° 111, avril 1958, p. 14.

<sup>2119</sup> « Bel ami », *Image et son*, n° 111, avril 1958, p. 14.

<sup>2120</sup> MORIN Gilles, « La Ligue de l'enseignement et la guerre d'Algérie », Paris, France, la Ligue : Institut du monde arabe, 1993, vol. 14/, p. 575.

<sup>2121</sup> *Le parfum de la dame en noir* (1949) est classé « Pour vous distraire », et *Maître après Dieu* (1951) est même

l’apostrophent tout d’abord sur la censure de son film (sans jamais le nommer explicitement), à partir de son intervention faite au Congrès international de filmologie. Le cinéaste interpelle sur la difficulté, voire l’impossibilité, d’allier industrie et art cinématographique. Il poursuit en expliquant qu’aux « contraintes économiques et commerciales s’ajoutent les contraintes politiques qui se traduisent par la création de censures cinématographiques officielles gouvernementales ou officieuses, occultes, censures “ post-factum ” et aussi précensures. »<sup>2122</sup>. Ainsi, il demande que des conditions soient créées afin de protéger la liberté artistique des créateurs tant sur le plan national qu’international.

Bien que les collaborateurs d’*Écrans de France* soient partisans de la liberté artistique de l’auteur, ils estiment que les créateurs ont également des responsabilités au vu de la puissance émotionnelle et de l’attraction populaire du cinéma. Selon eux, le public « dont l’âge mental moyen ne permet peut-être pas de supporter le message contenu dans le film »<sup>2123</sup> réclame la protection d’une censure pour les enfants, mais également pour lui-même « parce qu’il connaît ses limites ». La censure ne peut donc être supprimée qu’à partir du moment où « le public atteindra une majorité mentale réelle »<sup>2124</sup>, tâche à laquelle s’attèlent les ciné-clubs.

Lors de sa sortie, *Bel ami* est coté 4bis par la Centrale catholique et est de fait déconseillé par *Écrans de France* qui juge que « la vision de ce film ne s’impose à personne »<sup>2125</sup>. Elle critique en premier lieu la morale du film qui produit « un spectacle pénible »<sup>2126</sup> et en particulier l’aventure que Duroy entretient avec la pieuse Mme Walter. Ainsi, la revue laisse de côté la critique du colonialisme pour se concentrer sur les affaires de mœurs :

« Pendant plusieurs années, le film avait été retenu par la censure à cause des positions prises sur le colonialisme. On doit plutôt regretter que l’autorisation ait été donnée de faire un film sur un tel scénario. [...] Quant à l’étude des mœurs, elle n’a plus de sens parce que si les mœurs politiques et sociales ne sont pas plus reluisantes maintenant, les choses ne se présentent plus de la même façon. Or le spectateur moyen ne voit pas si loin. C’est

---

grandement apprécié puisqu’il est classé « À voir ».

<sup>2122</sup> « Le cinéma ne peut-il être qu’un art ? Dialogue avec Louis Daquin », *Écrans de France*, n° 147, mars 1955, p. 10.

<sup>2123</sup> « Le cinéma ne peut-il être qu’un art ? Dialogue avec Louis Daquin », *Écrans de France*, n° 147, mars 1955, p. 10.

<sup>2124</sup> « Le cinéma ne peut-il être qu’un art ? Dialogue avec Louis Daquin », *Écrans de France*, n° 147, mars 1955, p. 10.

<sup>2125</sup> « Bel ami », *Écrans de France*, n° 171, mai 1957, p. 8.

<sup>2126</sup> « Bel ami », *Écrans de France*, n° 171, mai 1957, p. 8.

particulièrement déplaisant pour l'allocution de l'évêque, qui est un chef-d'œuvre d'hypocrisie ou d'inconscience. »<sup>2127</sup>

L'arrivisme et l'indécence du personnage qui le font évoluer dans les milieux de la connivence entre journalistes, politiques et financiers dérangent les membres de Film et famille et de la centrale catholique<sup>2128</sup>. De plus, le discours de l'évêque, qui consacre la carrière malhonnête de Duroy, appuie l'idée de complaisance entre la religion et les mœurs dissolues des hommes de pouvoir. De son côté, Louis Daquin opte pour un ton incisif, en particulier dans les dialogues faits pour choquer et interpeller sur la violence cachée de la colonisation et son objectif purement financier. Il dénonce ainsi l'hypocrisie de la censure de la centrale catholique et de la commission qui, se cachant derrière le masque de la protection des bonnes mœurs, opèrent en fait une véritable censure politique :

« La moralité, la vertu et la pudeur ne sont souvent que des prétextes, car comment expliquer que le célèbre code Hayes, rédigé en 1929 par un jésuite américain et appelé code de "la pudeur", se montre aussi indulgent envers les films de gangsters, les "sexys" et les films morbides ? [...] Enfin, pour chapeauter l'ensemble, il existe dans certains pays, en France notamment, une censure gouvernementale, créée, en principe, pour "interdire tout ce qui est contraire aux bonnes mœurs et tout ce qui est susceptible de troubler l'ordre public". En réalité il s'agit d'une véritable censure politique. »<sup>2129</sup>

Le refus d'aborder frontalement la question coloniale de la part d'*Écrans de France* est sans doute dû à sa loyauté envers les institutions catholiques<sup>2130</sup>. Si les chrétiens sont très divisés face à la question de l'Algérie, l'épiscopat français a toujours été extrêmement prudent en se contentant de condamner le « terrorisme aveugle » et les excès « contraires au droit naturel et à la loi de Dieu », invitant au respect de la dignité humaine, à l'apaisement et à la réconciliation<sup>2131</sup>. *Écrans de France* choisit donc de ne pas porter son discours sur le terrain difficile de la politique coloniale mais plutôt sur celui de la morale. C'est ainsi que l'idée de

---

<sup>2127</sup> « Bel ami », *Écrans de France*, n° 171, mai 1957, p. 8.

<sup>2128</sup> « Même si la forme en est comique, et même si l'œuvre de Maupassant a pris avec le temps un certain caractère classique, on ne peut que déconseiller la vision d'un film où aucun personnage n'est simplement honnête, où aucune valeur n'est montrée qui ne soit profanée ou tournée en dérision. », Fiche de la Centrale catholique dans S. Bakhuis, *Deux cas de censure cinématographique en France*, op. cit., p. 46.

<sup>2129</sup> L. Daquin, *Le cinéma, notre métier*, op. cit., p. 47.

<sup>2130</sup> La « discipline chrétienne » peut s'observer dans la revue notamment par sa publication des cotes, par l'alignement de leur analyse sur celle de la CCR, puis par l'abandon de leur propre système de notation au profit des cotations en février 1957.

<sup>2131</sup> R. Girardet, *L'Idée coloniale en France*, op. cit., p. 385.

réconciliation des peuples est grandement mise en avant dans la revue par le biais du Festival du cinéma d'outre-mer et de l'amitié entre les peuples<sup>2132</sup>.

Nous remarquons qu'à travers ces revues de cinéma, les idées concernant le colonialisme ont changé en quelques années. Même si *Écrans de France* semble rester dans une perspective très européiste, humaniste, pacifique et évangélique, sans doute au nom d'une certaine « discipline chrétienne », *Image et son*, à l'instar de la Ligue de l'enseignement, bascule littéralement de l'« humanisme colonial » à l'anticolonialisme. Bien que cette guerre provoque un véritable émoi national en France, les revues de cinéma s'en écartent, ne l'évoquant que très rarement. Victimes d'une censure exceptionnellement dure, l'absence de films grand public traitant du conflit ne favorise pas un climat propice au débat d'idées. La discussion s'instaure essentiellement à travers les réactions face à la censure. C'est en défendant des œuvres comme *les Sentiers de la gloire* (Stanley Kubrick, 1957), *Tu ne tueras point* (Claude Autant-Lara, 1961-1963), qui abordent l'insoumission militaire, *le Petit soldat* (Jean-Luc Godard, 1960-1963), mais aussi de *Moranbong* (Claude-Jean Bonnardot, 1960-1963), du *Rendez-vous sur les quais* (Paul Carpita, 1955-1990<sup>2133</sup>) ou de *Secteur postal 89098* (Philippe Durand, 1961) que les revues, notamment *Image et son*<sup>2134</sup> et *Cinéma*<sup>2135</sup> s'attaquent plus tardivement à la guerre d'Algérie, à la politique militariste de la France et au poids de la censure politique.

Si *Image et son* n'est pas encore très claire sur son positionnement lors de la sortie de *Bel ami* en 1957, c'est à partir de 1960, avec la démission d'Albert Bayet, que la revue s'engagera réellement dans le combat antimilitariste aux côtés d'autres publications dites de gauche comme *Positif*, *la Méthode*, *Miroir du cinéma* ou encore *Cinéma*. Quant à la presse de droite, elle évitera le débat idéologique pour rester sur des conceptions purement esthétiques et morales à l'instar, respectivement, des *Cahiers du cinéma*<sup>2136</sup> et d'*Écrans de France*.

Les débats autour de la censure coloniale se calment avec la fin de la guerre et la décision d'Alain Peyrefitte d'autoriser de nombreux films interdits dont *Tu ne tueras point*, *le Petit soldat*, *Cuba si* (Chris Marker, 1962-1963), *Moranbong* ou encore *les Statues meurent aussi*, même si Yvon Bourges s'attaque des années plus tard à *Madame Jeanne* (Jaques-André Bizet

---

<sup>2132</sup> Cf. Chapitre III/A.

<sup>2133</sup> Le film a été considéré comme perdu avant d'être retrouvé dans les années 1990.

<sup>2134</sup> François Chevassu, « Tu ne diras point... », *Image et son*, n° 146, décembre 1961, p. 3.

<sup>2135</sup> Pierre Billard, « La censure encore et toujours », *Cinéma*, n° 66, mai 1962, pp. 86-92 ; Marcel Martin, « la censure et le soldat », *Cinéma*, n° 74, mars 1963, p. 22.

<sup>2136</sup> S. Denis, « Les revues françaises de cinéma face à la guerre d'Algérie », art cit.

et Groupe caennais de cinéma indépendant, 1966) ou *Désaccord d'Évian* (Raymond Lefèvre, 1965)<sup>2137</sup>. Cependant, le débat entre censure politique et censure morale atteint son paroxysme avec la réforme de la Commission de censure au début des années 1960.

## B. Des nouvelles législations : entre « croisade morale » et lutte pour la liberté d'expression

En 1957, l'Église catholique adopte l'encyclique *Miranda prorsus* qui recommande « aux États de recourir à la censure cinématographique pour le bien supérieur des sociétés »<sup>2138</sup>. Bien que considérée comme plus progressiste que l'encyclique *Vigilanti cura* – notamment en ce qui concerne les multiples moyens de diffusion et de communication –, Jean Rougerieux, dans les lignes d'*Image et son*, partage sa perplexité. Pour lui, « la menace reste identique » :

« Ces interdictions en tous genres, ces pressions de toutes sortes, beaucoup aujourd'hui en déplorent l'excès. On ne cache pas dans les milieux du cinéma qu'on est las des dictats de la CCR. »<sup>2139</sup>

S'en suit la mise en place de nouvelles législations pour la censure cinématographique par le gouvernement entre 1959 et 1961 qui creusent les divergences entre les mouvements confessionnels et laïques. Cette réforme prend place alors que Charles de Gaulle accède au pouvoir et que le phénomène de délinquance juvénile<sup>2140</sup> s'accroît médiatiquement avec la figure du « blouson noir » qui apparaît durant l'été 1959<sup>2141</sup>. La jeunesse « à travers son nihilisme apolitique, sa violence gratuite et ses rites était devenue une énigme »<sup>2142</sup> qui inquiète et interroge certaines fédérations, notamment Film et famille :

« Voilà en effet qu'un nouveau (?) courant semble se dessiner : la violence. Les "blousons noirs" l'emploient pour elle-même. Elle est à elle-même sa propre fin, elle est gratuite. Cette poussée quasi-instinctive devient dangereuse car elle est mal orientée. Elle détruit ceux qui la subissent et ceux qui l'utilisent. Eux-mêmes ne savent plus quoi inventer pour meubler leur solitude personnelle, la solitude de leur groupe. [...] Faut-il s'alarmer

---

<sup>2137</sup> « *Madame Jeanne* », *Image et son*, n° 199, novembre 1966, p. 3.

<sup>2138</sup> J. Favret-Saada, *Les sensibilités religieuses blessées*, *op. cit.*, p. 128.

<sup>2139</sup> Jean Rougerieux, « L'encyclique *Miranda prorsus* et la "liberté de diffusion" », *Image et son*, n° 111, avril 1958, p. 3.

<sup>2140</sup> Voir R. Hamery, *Ténèbres empoisonnées ?*, *op. cit.*

<sup>2141</sup> L. Besse, *Les MJC, 1959-1981 : de l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes*, *op. cit.*, p. 25-28.

<sup>2142</sup> L. Garreau, *Archives secrètes du cinéma français, 1945-1975*, *op. cit.*, p. 129.

profondément des activités des bandes ; faut-il immédiatement jeter la pierre au cinéma ? »<sup>2143</sup>

Parallèlement, une véritable « croisade morale » se met en place dans laquelle se retrouvent « l'Église catholique, les associations familiales regroupées au sein de l'Unaf, des mouvements de jeunesse, des associations de parents d'élèves, des organisations spécialisées dans les questions morales comme le Cartel d'action morale et sociale »<sup>2144</sup>. D'après Georges Meyer, qui s'appuie sur la théorie de la « politique de statut » de Joseph Gusfield, cette « croisade symbolique » est la résultante de « groupes sociaux dominants, mais dont la domination sociale s'étiole », par exemple l'Unaf, fragilisée par des mouvements progressistes depuis les années 1950 et la crise des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire catholique à l'instar du scoutisme<sup>2145</sup> et de la Flecc<sup>2146</sup>. Ainsi, « ces groupes sociaux cherchent alors à affirmer leur domination symbolique en se mobilisant pour le maintien, à l'échelle de la société, de leurs normes morales et sociales, qui seraient mises à mal par le cinéma »<sup>2147</sup>. Ils contribuent, dès lors, fortement aux nouvelles législations.

#### 1. La mise en place d'une « croisade morale » : des mouvements de protestation en faveur de la censure

Malgré l'entrée de membres des associations familiales dans la Commission de censure, celle-ci continue à être attaquée régulièrement par des membres de l'Église. Toujours dans le cadre d'une probable stratégie de contrôle, la commission est critiquée ouvertement par l'abbé Jean Dewavrin, vice-président de l'Ocic, en 1953 dans une lettre adressée à mille parlementaires :

« Depuis deux ans, en effet, le visa de Censure a été accordé, sans restriction pour la jeunesse ni pour l'exportation, à un nombre assez important de films licencieux, qui relèvent de l'exhibitionnisme, pour ne pas dire de la pornographie. Les titres des derniers en date indiquent explicitement le genre affriolant du spectacle qui est offert non seulement aux adultes, mais aussi à la jeunesse. »<sup>2148</sup>

---

<sup>2143</sup> « Érotisme et violence », *Écrans de France*, n° 237-238, juillet 1960, p. 301.

<sup>2144</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, *op. cit.*, p. 30.

<sup>2145</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>2146</sup> Cf. Chapitre III/C.

<sup>2147</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, *op. cit.*, p. 31.

<sup>2148</sup> Jean Dewavrin, « Lettre à 1000 parlementaires », *Film et famille*, n° 126, avril 1953, p. 8.



Avec une perspective internationale, Jean Dewavrin dénonce « la dépravation de la jeunesse » et « la débauche précoce qui augmentent dans des proportions lamentables » en France. Pour lui, « la situation précaire de l'Industrie cinématographique » est due à la désaffection du public familial « en raison du trop grand nombre de films à caractères immoral [sic] »<sup>2149</sup>. Ainsi sont visées les « images au caractère basement suggestif ou des scènes osées de cabaret et de music-hall » tandis que, parallèlement, un nouveau projet de loi défendant la possibilité aux parents « d'être avertis de la valeur morale des spectacles cinématographiques » ainsi que l'interdiction des salles aux enfants de moins de cinq ans est en pleine élaboration<sup>2150</sup>. Dans ce domaine, Film et famille se fait également souvent le relais des journaux corporatistes comme *le Film français* ou *la Cinématographie française* qui publient parfois des articles concernant le danger de l'immoralité aux cinémas pour les distributeurs et les exploitants et incitent les producteurs à revoir leur copie<sup>2151</sup>.

La mise en place de l'interdiction des films aux moins de 18 ans donne une légitimité aux mouvements moralistes entraînant l'accélération de l'action des associations familiales contre le cinéma immoral en 1959<sup>2152</sup>. Alors que les catholiques sont divisés entre un mouvement cinéophile qui s'érige en contre-pouvoir ecclésiastique mené par la Flecc et *Radio, cinéma, télévision* et une tendance moralisatrice et de contrôle représenté par la CCR, il y a « un espoir d'une moralisation gaulliste du cinéma [...] incité en cela par les affinités vaticanes du général »<sup>2153</sup>. La sortie du *Blé en herbe* (Claude Autant-Lara, 1954) participe à

« une reprise de la contestation morale collective et le ralliement quasi total de la cinéphilie éclairée au combat de moralisation. Aussi les pratiques cinématographiques catholiques se ressoudent-elles autour d'un nouveau socle discursif sur la censure d'Église et d'État qui permet aux acteurs ecclésiastiques de mettre entre parenthèses la question normative entre 1956 et 1958 »<sup>2154</sup>.

Influencés par la cotation 5 attribuée par la CCR, les associations familiales et le cartel d'action moral participent directement à la campagne contre le film<sup>2155</sup>. Film et famille n'accorde

---

<sup>2149</sup> Jean Dewavrin, « Lettre à 1000 parlementaires », *Film et famille*, n° 126, avril 1953, p. 8.

<sup>2150</sup> « Or... », *Film et famille*, n° 126, avril 1953, p. 8.

<sup>2151</sup> « Spectateurs on vous écoute !! », *Film et famille*, n° 130, septembre 1953, p. 12.

<sup>2152</sup> « Réconcilier le public et le cinéma », *Écrans de France*, n° 207, 1<sup>er</sup> mars 1959, p. 90 ; « Le pathologique devient-il le normal ? », *Écrans de France*, n° 210, 15 avril 1959, p. 154 ; « Le cinéma est-il devenu impudique ? », *Écrans de France*, n° 214, 15 juin 1959, p. 250-251. Émile-Charles-Raymond Pirolley, « Interdit aux moins de 16 ans », *Écrans de France*, n° 221, 1<sup>er</sup> novembre 1959, p. 406.

<sup>2153</sup> M. Leventopoulos, « La fin d'une croisade morale ? L'Église de France, Vatican II et l'espoir d'une moralisation gaulliste du cinéma », art cit, p. 155.

<sup>2154</sup> *Ibid.*, p. 154.

<sup>2155</sup> Article de Jacques Doniol-Valcroze publié dans *l'Observateur aujourd'hui* le 28/01/1954 cité dans Jacques Chevallier, « Documentation sur *Le Blé en herbe* », *Image et son*, n° 70, mars 1954, p. 8-10.

cependant pas une attention particulière au film<sup>2156</sup> tandis que la Flecc s'intéresse tout de même au *Blé en Herbe*, en y accordant une fiche filmographique<sup>2157</sup> contrairement à *Et Dieu... créa la femme* (Roger Vadim, 1957) ou aux *Amants* (Louis Malle, 1958)<sup>2158</sup>. Les militants de la Flecc regrettent les attitudes censoriales et veulent « aider les parents et éducateurs » en analysant le film dans sa complexité<sup>2159</sup>. Du côté d'*Image et son*, on considère ce film comme « un des films français les plus importants de ces dernières années »<sup>2160</sup> ; on consacre également une page aux propos d'Autant-Lara qui dénonce la censure à laquelle il doit faire face<sup>2161</sup>. Mais la revue en mettant en avant la qualité du cinéma d'Autant-Lara<sup>2162</sup> (par une liste des fiches filmographiques qui y ont été consacrées notamment) ne semble pas véritablement vouloir rentrer dans les polémiques.

En 1959, sortent trois films qui permettent à l'OCFC de s'imposer « progressivement comme interlocuteur privilégié du gouvernement, même s'il n'y a pas d'accord public entre les deux instances » : *les Liaisons dangereuses* (Roger Vadim, 1959), *la Jument verte* (Claude Autant-Lara, 1959) et *J'irai cracher sur vos tombes*. À cette occasion, Feltin, l'archevêque de Paris et le pasteur Boegner, président de la Fédération protestante de France, signent ensemble une déclaration qui s'élève contre l'immoralisme étalé dans certains films<sup>2163</sup>. Film et famille s'engage dans ce mouvement de contestation<sup>2164</sup> et dénonce la violence et l'érotisme de la production en général. Les chiffres de fréquentation des salles de 1958 en forte baisse sont la preuve pour les moralistes que l'immoralité au cinéma fait fuir les spectateurs et que réalisateurs et producteurs doivent modifier leur production. Adoptant une « politique de silence »<sup>2165</sup>, la fédération lilloise s'attarde davantage sur *la Tête contre les murs* (Georges Franju, 1959), *les Tricheurs*, et s'inquiète de production comme *le Secret du chevalier d'Éon*<sup>2166</sup> (Jacqueline Audry, 1959) où l'homosexualité, considérée comme « pathologique », règne :

---

<sup>2156</sup> Seul un court article critique encourageant les lecteurs à ne pas aller le voir y est consacré : « *Le Blé en herbe* », *Film et famille*, n° 135, février 1954, p. 14.

<sup>2157</sup> « Liste des fiches filmographiques parues dans la revue *Téléciné* », *Téléciné*, n° 74, avril/mai 1958, p. 12.

<sup>2158</sup> Bien que le film soit détesté par Film et famille, il ne provoque pas d'appel à la censure. « *Et Dieu... créa la femme* », *Écrans de France*, n° 168, février 1957, p. 10.

<sup>2159</sup> « Avant-propos », *Téléciné*, n° 42, août 1954, non paginé.

<sup>2160</sup> Jacques Chevallier, « Documentation sur *le Blé en herbe* », *Image et son*, n° 70, mars 1954, pp. 8-10.

<sup>2161</sup> Claude Autant-Lara, « À propos du *Blé en Herbe* », *Image et son*, n° 70, mars 1954, p. 7.

<sup>2162</sup> Frédéric Laurent, « Claude Autant-Lara (... sans confession) », *Image et son*, n° 70, mars 1954, pp. 4-6.

<sup>2163</sup> « La censure », *Bulletin de Film et vie*, n° 3, 15 juin 1959, p. 3.

<sup>2164</sup> Ils se font le relais des discours ecclésiastiques sur le sujet : « Les cardinaux et archevêques jugent un certain cinéma français », *Écrans de France*, n° 232, 15 avril 1960, p. 154.

<sup>2165</sup> « Puisqu'on vous dit que c'est dangereux ! », *Écrans de France*, n° 223, 1<sup>er</sup> décembre 1959, p. 454.

<sup>2166</sup> Dans *Écrans de France*, ils nomment ce film *Le Chevalier de la tzarine*.

« La perversité est de ce monde, le cynisme, le snobisme de l'anomalie personnelle existent. Ils sont exaltés à travers des techniques de diffusion qui touchent le plus grand nombre. Nous serons toujours contre car le pathologique ne sera jamais le normal. »<sup>2167</sup>

Mais ce sont bien *les Régates de San Francisco* (Claude Autant-Lara, 1960) et *la Vérité* (Henri-Georges Clouzot, 1960) – qui semblent être le parangon de ce que la Nouvelle vague apporte comme immoralité<sup>2168</sup> – qui font l'objet d'une véritable « action répressive d'envergure »<sup>2169</sup> dans les colonnes d'*Écrans de France*.

*Les Régates de San Francisco* est une co-production franco-italienne signée « monsieur X », pseudonyme cachant, en fait, le réalisateur Claude Autant-Lara. Ce film raconte l'amour que partage un jeune homme avec une mère et sa fille de 15 ans. Interdit par la censure aux moins de 18 ans, le film est également interdit à l'exportation afin qu'il « ne nuise pas à l'image de la France et de ses jeunes » alors même que l'action se déroule – après modification du scénario – en Italie. Aurenche et Bost sont effacés du générique par le producteur Raoul Levy qui supprime également le nom de sa société<sup>2170</sup>. Toutes ces précautions ne semblent pas atténuer la fureur des associations familiales qui provoquent des interdictions locales dans une dizaine de villes comme au Mans suite à une projection perturbée par une manifestation organisée par l'Udaf de la Sarthe le 4 janvier 1961<sup>2171</sup>. Film et famille annonce également des interdictions à Lille, Calais et Marcq-en-Barœul<sup>2172</sup> puis à Marseille et Valenciennes<sup>2173</sup> et enfin à Montpellier, Lyon, Grenoble, Toulouse et Nancy. À Besançon l'âge d'interdiction est passé de 18 à 20 ans<sup>2174</sup>. Ces interdictions sont directement soutenues par la fédération et la revue lilloise qui

---

<sup>2167</sup> « Le pathologique devient-il le normal ? », *Écrans de France*, n° 210, 15 avril 1959, p. 154

<sup>2168</sup> « Vers la grève des salles, vers la grève du public, Le cinéma va-t-il se détruire lui-même ? », *Écrans de France*, n° 243, 5 novembre 1960, p. 402 ; « Vive la boue ! Vive le vice ! », *Écrans de France*, n° 245, 5 décembre 1960, p. 446-447. « *La vérité* », *Écrans de France*, n° 244, 20 novembre 1960, p. 431-432 ; « *La vérité* », *Écrans de France*, n° 245, 5 décembre 1960, p. 448-449 ; « Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de l'Information », *Écrans de France*, n° 245, 5 décembre 1960, p. 450 ; « Nous ne sommes pas les seuls ! Rien ne va plus Monsieur le Ministre », *Écrans de France*, n° 246, 20 décembre 1960, p. 471 ; René Schaeffer, « Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de l'Information parue dans *Toujours vers la vie* : Car tel est notre bon plaisir », *Écrans de France*, n° 246, 20 décembre 1960, p. 472-473 ; « Avant de n'en plus parler », *Écrans de France*, n° 246, 20 décembre 1960, p. 473 ; « Faut-il présenter des vœux au cinéma français ? », *Écrans de France*, n° 247, 5 janvier 1961, p. 2 ; La tentative de suicide de Brigitte Bardot suite au tournage va aussi jouer dans cette volonté d'interdiction : « Lettre ouverte à une parisienne », *Écrans de France*, n° 237-238, juillet 1960, p. 302.

<sup>2169</sup> « Ensemble, nous avons bien travaillé », *Écrans de France*, n° 237-238, juillet 1960, p. 274.

<sup>2170</sup> F. Hervé, *Censure et cinéma dans la France des Trente Glorieuses*, op. cit., p. 352.

<sup>2171</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, op. cit., p. 47.

<sup>2172</sup> « Dernière minute : *les Régates de San Francisco* », *Écrans de France*, n° 233, 1<sup>er</sup> mai 1960, p. 176 ; « *Les Régates de San Francisco* », *Écrans de France*, n° 233, 1<sup>er</sup> mai 1960, p. 183.

<sup>2173</sup> « À propos des *Régates de San Francisco*, Agissez promptement, fermement », *Écrans de France*, n° 234, 15 mai 1960, p. 204-205

<sup>2174</sup> « Il faut savoir dire non », *Écrans de France*, n° 235, 1<sup>er</sup> juin 1960, p. 249.

« pour la première fois depuis 10 ans [...] demandent aux municipalités d'utiliser leurs pouvoirs de police pour faire interdire une œuvre dégradante » estimant que malgré la volonté de mener « au maximum une politique positive de soutien des films de valeur » leur action « ne saurait toujours se contenter d'une politique de silence »<sup>2175</sup>. Elles sont également soutenues par de nombreuses associations familiales, de parents d'élèves et de culture qui ne sont pas toutes confessionnelles<sup>2176</sup>. Cette action de contestation permet également à Film et famille de militer en faveur de la réforme de la commission de censure :

« Nous regrettons que la Commission de censure n'ait pas cru devoir interdire complètement l'exploitation du film incriminé et oblige les municipalités à user de leurs pouvoirs de police. Une réforme de cette commission est à l'étude et nous souhaitons qu'une nouvelle organisation lui permette d'être efficace et représentative des intérêts des usagers qui ne devraient plus être dans l'obligation de faire appel aux maires de France pour faire respecter les critères de la plus élémentaire morale. »<sup>2177</sup>

Considéré comme la digne succession du *Blé en herbe*, Film et famille ne s'étend pas sur les raisons précises de sa « sainte colère »<sup>2178</sup> par décence et respect pour les jeunes lecteurs, mais propose une fiche ronéotypée pour les lecteurs qui veulent en savoir davantage. Dans l'optique de sortir de l'isolement, la revue *Écrans de France* met également un point d'honneur à démontrer qu'elle n'est pas seule dans ce combat en partageant les avis tout autant défavorables de Jean de Baroncelli du *Monde*, de Jean Grandmougin de *France dimanche*, de Cortade dans *Arts et spectacles* – « qui n'a jamais pu passer pour être une annexe de l'OCFC »<sup>2179</sup> –, de Louis Chauvet du *Figaro*, de Pierre Macabru de *Combat*, de *l'Aurore*, de Simonne Doyenne dans le « quotidien d'information de la démocratie socialiste » *Nord-matin*<sup>2180</sup> ou encore de Pierre Theil dans *la Médecine praticienne*<sup>2181</sup>. *Écrans de France* propose également un manuel de

---

<sup>2175</sup> « Quand la colère gronde », *Écrans de France*, n° 233, 1<sup>er</sup> mai 1960, p. 176.

<sup>2176</sup> Ces associations ont fait part de leur remerciement à Augustin Laurent, maire socialiste de Lille, pour l'arrêté d'interdiction : l'Udaf, l'Union régionale des associations de parents d'élèves des lycées et collèges de l'Académie de Lille, l'Association des familles de Lille, l'association nationale des veuves civiles, l'Alliance nationale de la vitalité française, la Fédération régionale pour la sauvegarde de l'enfance, les Foyers de culture, Jeunesse et joie, l'Union féminine civique et sociale, l'Association des parents d'élèves des lycées de Lille, l'Association des parents d'élèves de Valentine Labbé, l'Association des parents d'élèves du Collège Jean Macé, la Fédération des étudiants de l'État, la Fédération des étudiants de la catho, l'Amicale HLM du groupe "Belfort", la Protection de la jeune fille, Loisir et amitié. Dans « À propos des *Régates de San Francisco*, Agissez promptement, fermement », *Écrans de France*, n° 234, 15 mai 1960, p. 205.

<sup>2177</sup> « Quand la colère gronde », *Écrans de France*, n° 233, 1<sup>er</sup> mai 1960, p. 176.

<sup>2178</sup> « Les conséquences d'une "Sainte Colère" », *Écrans de France*, n° 234, 15 mai 1960, p. 198 et 211.

<sup>2179</sup> « *Les Régates de San Francisco* », *Écrans de France*, n° 233, 1<sup>er</sup> mai 1960, p. 183.

<sup>2180</sup> « Les conséquences d'une "Sainte Colère" », *Écrans de France*, n° 234, 15 mai 1960, p. 198 et 211.

<sup>2181</sup> Pierre Theil, « Avez-vous vu *Les Régates de San Francisco* Monsieur le Ministre ? », *Écrans de France*,

l'« action répressive » – publié dans une rubrique consacrée originellement à des « actions positives » – encourageant aux boycotts, au prosélytisme et à l'intervention collective auprès des pouvoirs publics (municipalités et ministères) tout en faisant attention à ne pas faire de la promotion du film en question et à ce que ces démarches restent exceptionnelles<sup>2182</sup>. L'« action répressive d'envergure » – pensée comme contrepoint à l'action positive représentée par l'Enquête Caméra 60 – entamée contre *les Régates de San Francisco* paraît satisfaire la fédération<sup>2183</sup>. Du côté de la revue *Cinéma*, le film est considéré comme un échec par René Gilson, bien qu'il soutienne Autant-Lara dans sa lutte contre les cléricaux :

« Depuis deux lustres au moins, Autant-Lara et ses deux collaborateurs, saisis par une sainte colère, sont partis en guerre contre tous les hypocrites cléricaux, punaises de sacristie, chaisières, grenouillères de bénitier et autres empêcheurs de faire l'amour en rond dans les alcôves ou dans les foins. En soi, cela est sain, salutaire et très moral. »<sup>2184</sup>

Cependant, ni *Cinéma* ni *Image et son* ne soutiennent réellement Autant-Lara sur ce film. Elles préfèrent se positionner en faveur des *Liaisons dangereuses*, également mis en difficulté par des manifestations. Si celui-ci ne provoque pas l'ire de Film et famille, c'est beaucoup moins le cas pour *la Vérité*. Bien qu'il ne soit pas victime de la censure, la tentative de suicide de Brigitte Bardot après le tournage du film – qui fait écho à la fin du film où son personnage se donne la mort – suffit à la fédération pour considérer le film comme malsain et immoral<sup>2185</sup>. *la Vérité* représente à leurs yeux tout ce que la Nouvelle vague, « qui a fait tant de mal au public et au commerce cinématographique », apporte de mauvais dans le cinéma français en mettant en avant un « faux intellectualisme » au détriment de la « distraction »<sup>2186</sup>. Mais ce que dénonce en premier lieu Film et famille c'est la bienveillance de la Commission de censure envers la Nouvelle vague. Par exemple, René Quinson dans un article de *la Croix du Nord* du 10 juin 1959 ne comprend pas pourquoi *les Tricheurs*, *les Cousins*, *les Dragueurs* (Jean-Pierre Mocky, 1959), *Et Dieu... créa la femme* (Roger Vadim, 1956) ont été autorisés à l'exportation par la

---

n° 237-238, juillet 1960, p. 275-277 (article originellement issu de *La médecine praticienne*, avril 1960).

<sup>2182</sup> « Quand nous sommes franchement contre un film, que pouvons-nous faire ? », *Écrans de France*, n° 233, 1<sup>er</sup> mai 1960, p. 191-192.

<sup>2183</sup> « Ensemble, nous avons bien travaillé », *Écrans de France*, n° 237-238, juillet 1960, p. 274.

<sup>2184</sup> René Gilson, « *Les Régates de San Francisco* », *Cinéma*, n° 47, juin 1960, p. 114.

<sup>2185</sup> « Vers la grève des salles, vers la grève du public, Le cinéma va-t-il se détruire lui-même ? », *Écrans de France*, n° 243, 5 novembre 1960, p. 402 ; « Lettre ouverte à une parisienne », *Écrans de France*, n° 237-238, juillet 1960, p. 302.

<sup>2186</sup> « Vive la boue ! Vive le vice ! », *Écrans de France*, n° 245, 5 décembre 1960, p. 446-447.

censure mais pas le *Bal de nuit* (Maurice Cloche, 1959) entraînant une mauvaise représentation de la jeunesse française à l'étranger.

« Nous ne sommes pas contre la censure, mais contre son opportunisme, contre le fait que certaines grosses coproductions ne peuvent être frappées car les conséquences seraient presque diplomatiques. Il ne faut pas deux poids, deux mesures et que les humbles payent pour les puissants. Comment peut-on justifier l'interdiction de *Bal de nuit* lorsqu'on envoie *les Amants* représenter le cinéma français dans un festival international ?

Quant aux films sur la jeunesse, il importe sinon d'y mettre fin, du moins d'en changer l'esprit, car jusqu'à présent nous avons vu surtout vivre à l'écran des jeunes qui constituent des exceptions. On nous dit que Julien Duvivier, en racontant *Tarandol* une fraîche et pure histoire d'amour, a l'intention de réaliser un "antitricheurs". Il est temps en effet de renverser la vapeur et de montrer le vrai visage de la jeunesse. »<sup>2187</sup>

La Commission de censure est donc un coupable tout désigné pour la permissivité du cinéma immoral :

« On aimerait pouvoir penser que la Commission de censure nous aiderait à protéger l'Homme des malfaiteurs de l'humanité. La majorité des spectateurs n'est pas apte à discerner le bien du faux et la rouerie d'un Clouzot dans un film qu'il a eu l'impudence d'appeler *la Vérité*. Au lieu de cela, un laisser-aller que l'on ne tolérerait pas dans la qualité de notre pain quotidien. Il y a une commission de la répression des fraudes alimentaires dont ferait bien de s'inspirer la Commission de censure. Mais comme celle-ci ne s'occupe que de l'esprit et que les dégâts sont moins visibles, elle est peut-être inconsciente des méfaits intellectuels, moraux, affectifs, spirituels. Elle n'a cure du découragement des honnêtes gens impuissants à endiguer la boue qu'elle laisse couler.

Mais les honnêtes gens qu'ils soient spectateurs ou directeurs de salles, en ont marre. En chœur ils crieront désormais :

VIVE LA DÉCADENCE ! VIVE LA BOUE ! VIVE LE VICE ! VIVE LA RESPONSABILITÉ DE LA COMMISSION DE CENSURE ET SON SOUCI DU BIEN COMMUN ! »<sup>2188</sup>

---

<sup>2187</sup> René Quinson, « Trop de films sur la jeunesse ? », *Écrans de France*, n° 215-216, juillet 1959, p. 311.

<sup>2188</sup> « Vive la boue ! Vive le vice ! », *Écrans de France*, n° 245, 5 décembre 1960, p. 447.

Avant même que le film ne sorte sur les écrans du Nord, Film et famille publie un avis en reprenant la critique de Jean Domarchie dans *Arts* décrivant Clouzot comme « la plus grande imposture du cinéma français »<sup>2189</sup>. Bien que le critique d'*Écrans de France* reconnaisse des qualités de mise en scène et de direction d'acteur à Clouzot jusqu'à le qualifier de « maître », il est par la suite défini comme un « personnage odieux [et] “diabolique” ». Il dénonce le message du film qui se résume selon lui à dire « que le monde est absurde, les jeunes le comprennent et se conduisent en conséquence, et ils ne peuvent pas compter sur les adultes pour en sortir car ils ne comprennent rien »<sup>2190</sup>. Pour cette critique d'un certain paternalisme, Clouzot critique les institutions religieuses ce qui semble également être la cause de cette réaction et du jugement : « à proscrire et même à vider comme on le fait d'une poubelle ou d'un pot de chambre »<sup>2191</sup>. Mais ce qui choque la fédération lilloise par la suite, c'est d'apprendre que le film ne soit pas interdit aux moins de 18 ans, mais seulement « déconseillé au public familial » suite à une décision du ministre de l'Information Louis Terrenoire. Les militants de la fédération lilloise enjoignent le ministre à respecter l'avis de la Commission de censure<sup>2192</sup>. Au même moment, sans consultation préalable, l'Unaf et René Schaeffer<sup>2193</sup> envoient également des réclamations au ministre<sup>2194</sup>, ce dernier allant jusqu'à la menace :

« Si vous ne le faites pas, soyez assuré que vous aurez derrière vous l'immense majorité des familles et des jeunes, car ainsi que vous l'avez justement souligné le 27 novembre : “les foules se révoltent instinctivement contre l'étalage de l'immoralité”. »<sup>2195</sup>

La décision de la Commission de censure est dès lors défendue par les associations familiales face à celle du ministre, jugé complaisant envers Raoul Lévy, également producteur des *Régates de San Francisco*<sup>2196</sup>. Cet emballement du côté des associations familiales ne trouve pas véritablement d'écho médiatique du côté laïque. Seul Billard, dans *Cinéma*, dénonce quelque

---

<sup>2189</sup> « *La Vérité* », *Écrans de France*, n° 244, 20 novembre 1960, p. 431-432

<sup>2190</sup> « *La Vérité* », *Écrans de France*, n° 245, 5 décembre 1960, p. 448-449

<sup>2191</sup> « *La Vérité* », *Écrans de France*, n° 245, 5 décembre 1960, p. 448-449

<sup>2192</sup> « Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de l'Information », *Écrans de France*, n° 245, 5 décembre 1960, p. 450

<sup>2193</sup> René Schaeffer est directeur de la revue *Toujours vers la vie* (amis des scouts) et responsable du mouvement Hommes et cinéma très proche de Film et famille et qui publie également une revue éponyme et membre de la Commission de contrôle des films.

<sup>2194</sup> « Nous ne sommes pas les seuls ! Rien ne va plus Monsieur le Ministre », *Écrans de France*, n° 246, 20 décembre 1960, p. 471

<sup>2195</sup> René Schaeffer, « Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de l'Information parue dans “Toujours vers la vie” : Car tel est notre bon plaisir », *Écrans de France*, n° 246, 20 décembre 1960, p. 472-473

<sup>2196</sup> « Avant de n'en plus parler », *Écrans de France*, n° 246, 20 décembre 1960, p. 473

temps plus tard les « nauséabonds marchandages dans les couloirs des ministères » qui ont mené à l'interdiction aux moins de 18 ans de *La Vérité* :

« Cette attitude est révélatrice d'une ultime hypocrisie : face à plus puissant qu'elle (par l'argent, par les relations politiques), la censure est prête à tous les compromis, pourvu que ses sanctions soient largement connues et que ses abandons restent dans l'ombre. »<sup>2197</sup>

Le film ne trouve pas non plus d'appui du côté des fédérations laïques. Marcel Martin ne discute aucunement de la censure ou de la morale du film et s'il reconnaît les talents des acteurs il qualifie *la Vérité* de « vieux cinéma, du cinéma démodé, le cinéma de la ficelle et de la facilité, le cinéma que Mizoguchi, Antonioni et Resnais ont définitivement condamné à mort »<sup>2198</sup>. Quant à Philippe Durand, il trouve le film conservateur puisque « sa peinture perpétue les conventions » et que « le cinéma fait par de tels hommes est, plus que sa condamnation, l'encouragement d'une société »<sup>2199</sup>.

Ainsi, les fédérations ont différentes lectures des films. Si ni *les Régates de San Francisco* ni *la Vérité* ne semblent trouver d'appuis dans les milieux de l'éducation populaire cinématographique, comme le prouve l'absence de fiches dans *Téléciné*, c'est qu'esthétiquement et/ou moralement les deux films sont jugés mauvais. Il est cependant intéressant de constater que Film et famille refuse de participer aux polémiques concernant les trois films majeurs du « moment 1959 » mais développe ses propres combats sur des films peu défendus. Cela provient sans doute du fait que les associations familiales n'ont pas exactement la même ligne morale que l'épiscopat et la CCR. On peut aussi estimer que pour la fédération habilitée à diffuser la culture par le film c'est une manière de garder une certaine légitimité en matière de cinéphilie en attaquant des films peu défendus par les amoureux du cinéma.

Dans cette lutte contre l'immoralité au cinéma, Film et famille se positionne du côté des exploitants partisans d'une « censure renforcée »<sup>2200</sup> comme l'« entrepreneur de moral »<sup>2201</sup> René Schaeffer<sup>2202</sup>, « un militant qui entreprend une “croisade pour la réforme des mœurs”,

---

<sup>2197</sup> Pierre Billard, « La censure encore et toujours », *Cinéma*, n° 66, mai 1962, p. 87.

<sup>2198</sup> Marcel Martin, « *La Vérité* », *Cinéma*, n° 52, janvier 1961, p. 114.

<sup>2199</sup> Philippe Durand, « *La Vérité* », *Image et son*, n° 136-137, décembre 1960, p. 37.

<sup>2200</sup> « Nous ne sommes pas seuls dans ce combat pour la propreté “Assez de films immoraux” déclarent les exploitants », *Écrans de France*, n° 235, 1<sup>er</sup> juin 1960, p. 214.

<sup>2201</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, *op. cit.*, p. 30.

<sup>2202</sup> Directeur de la revue *Toujours vers la vie* des Amis des scouts et responsable du mouvement Hommes et cinéma qui semble fusionner avec Film et famille et *Écrans de France* quand la parution de sa revue éponyme cesse. Il est aussi membre de la commission de contrôle des films (« La censure du matériel publicitaire cinématographique », *Écrans de France*, n° 255, 5 mai 1961, p. 183.) sans doute au nom du Haut comité de la



guidé par une « éthique intransigeante » et un souci « humanitaire »<sup>2203</sup> ; et en particulier de l'OTCF<sup>2204</sup> qui « imposent le choix de leur programmation d'après les critères d'un cinéma sain »<sup>2205</sup>. Lors des 25 ans du circuit de salles catholique, les militants de la fédération lilloise – se décrivant pourtant plus progressistes, plus ouverts et plus cinéphiles que l'OTCF<sup>2206</sup> – ont été charmés par le discours de Charles Verheye, le chef programmateur, jusqu'à qualifier son discours de potentielle « charte du cinéma familiale »<sup>2207</sup>. Celui-ci défend l'angle d'approche de l'OTCF qui est celle des salles et du public familial ainsi que l'orientation morale du marché cinématographique. Il attribue d'ailleurs la baisse de fréquentation des salles à l'immoralité des productions, analyse reprise par Film et famille qui dénonce la commercialisation de la « violence » et de « l'érotisme » et se fait la porte-parole des protestations du public familial<sup>2208</sup> et en faveur de l'« exigence »<sup>2209</sup> :

« NOUS SOMMES ABSOLUMENT CERTAINS QU'UNE PARTIE DU PUBLIC BOUDE LES SALLES PARCE QU'ELLE REFUSE LA NIAISERIE AUTANT QUE L'IMMORALITÉ DANS LE FILM, PARCE QUE LE CINÉMA A ACTUELLEMENT MAUVAISE RÉPUTATION. »<sup>2210</sup>

Pour la fédération lilloise « sous prétexte de liberté, la licence fut étalée à longueur de pellicule » à cause de la Nouvelle vague qui « a fait un tort considérable »<sup>2211</sup>. Par sa volonté d'indépendance, ce courant esthétique est considéré comme une « déviance par rapport à l'ordre moral » pour les moralistes et traditionalistes et en particulier René Schaeffer<sup>2212</sup>. Film et

---

jeunesse (*Image et son*, n° 140-141, avril-mai 1961, p. 15.). Il siège également au Comité des programmes de la télévision (L. Garreau, *Archives secrètes du cinéma français, 1945-1975*, op. cit., p. 166.). Il est également membre du Comité des programmes à la télévision délégué des Scouts et guides de France, rédacteur en chef de *Demain* (Jean Moncerreau, « Actions et projets de mouvements non spécialisés », *Le Monde*, 14 mars 1969, [https://www.lemonde.fr/archives/article/1969/03/14/actions-et-projets-de-mouvements-non-specialises\\_2435947\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/1969/03/14/actions-et-projets-de-mouvements-non-specialises_2435947_1819218.html)).

<sup>2203</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, op. cit., p. 30.

<sup>2204</sup> « Bravo l'OTCF », *Écrans de France*, n° 201, 5 décembre 1958, p. 2.

<sup>2205</sup> « L'OTCF a 25 ans », *Écrans de France*, n° 200, 15 novembre 1958, p. 19.

<sup>2206</sup> CARON Estelle, *Le Cinéma dans le Nord de la France : Exploitation cinématographique et influence exercée sur le public dans le Nord de la France (1947-1957)*, Mémoire de DEA, Université de la Sorbonne Nouvelle, 1994, 106 p. (dactyl.).

<sup>2207</sup> Charles Verheye, « Est-ce la charte du cinéma, spectacle familial ? », *Écrans de France*, n° 201, 1<sup>er</sup> décembre 1958, p. 18.

<sup>2208</sup> « Réconcilier le public et le cinéma », *Écrans de France*, n° 207, 1<sup>er</sup> mars 1959, p. 90 ; Bernard Taufour, « Les soucis actuels de la profession », *Écrans de France*, n° 237-238, juillet 1960, pp. 290-295.

<sup>2209</sup> « Soyez exigeants », *Écrans de France*, n° 215-216, juillet 1959, p. 274.

<sup>2210</sup> En majuscule dans le texte : « Vers la grève des salles, vers la grève du public, Le cinéma va-t-il se détruire lui-même ? », *Écrans de France*, n° 243, 5 novembre 1960, p. 402.

<sup>2211</sup> « Vers la grève des salles, vers la grève du public, Le cinéma va-t-il se détruire lui-même ? », *Écrans de France*, n° 243, 5 novembre 1960, p. 402.

<sup>2212</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, op. cit., p. 33.

famille publie même un article de *France dimanche*, de la chronique « Problèmes de femmes » dirigée par Danièle Lord, dans lequel une fille raconte sa première fois avec un homme qu'elle n'aimait pas pour « être à la mode » parce qu'elle était influencée par un film de la Nouvelle vague. Le réalisateur Roger Vadim et l'autrice Françoise Sagan sont particulièrement visés puisqu'ils sont rangés dans la catégorie de « tous ceux qui nous expliquent que notre corps n'est qu'un jouet, bon à donner, bon à reprendre, et l'amour d'une gymnastique bienfaisante »<sup>2213</sup>.

*La Vérité* est plus particulièrement visé pour sa scène de suicide, que les militants lillois estiment néfaste pour la jeunesse. Encore une fois, c'est le cinéma français qui est en ligne de mire. Il est jugé « malade », « trop souvent porteur de drapeau [de] films dégradants qui desservent l'Homme ». Quant à Hollywood, elle n'est qualifiée de « Babylone » que lorsqu'elle nomme Brigitte Bardot pour l'oscar de la meilleure actrice pour son rôle dans *la Vérité*<sup>2214</sup>. Ces attitudes envers Brigitte Bardot sont notamment dénoncées par *Film et vie* qui se distingue de sa consœur lilloise :

« Il est stupide de vilipender Brigitte Bardot victime de son propre mythe, elle n'a été inventée ni par elle, ni par les producteurs, ni par les publicitaires, ni par les auteurs... elle représente "quelque chose"... que les vedettes aient passé des femmes fatales aux filles aveulies, en franchissant un chemin qui mena les rêves d'une Danielle Darieux à une Martine Carol en passant par Viviane Romance, ce n'est pas un hasard, c'est un signe. »<sup>2215</sup>

Verheye, quant à lui, déplore l'influence bien plus grande des salles d'exclusivité et le poids relatif des salles et du public familial qui permet aux producteurs de se passer des avis des publics familiaux. La censure est obligatoire tant que la confiance entre le public familial et les producteurs n'est pas rétablie :

« Je ne suis pas partisan d'une censure arbitraire, je pense qu'il faut faire confiance aux créateurs de films, mais tant que cette confiance ne pourra se justifier, il faudra bien une censure.

Certains la considèrent comme une atteinte à la liberté, comme une entrave, une brimade qui ne leur laisse pas la possibilité de dire par l'image tout ce qu'ils souhaiteraient exprimer.

---

<sup>2213</sup> « Rapprochement ou faire découvrir le tragique de la réalité, "J'ai honte" par Nadine (16 ans) », *Écrans de France*, n° 252, 20 mars 1961, p. 131-132.

<sup>2214</sup> « Faut-il présenter des vœux au cinéma français ? », *Écrans de France*, n° 247, 5 janvier 1961, p. 2.

<sup>2215</sup> Rodolphe-Maurice Arlaud, « Cette maladie contractée à la naissance et qui s'aggrave jusqu'à la fin... », *Bulletin de Film et vie*, n° 15, juin 1962, p. 3.

Messieurs, ne pensez-vous pas qu'en "épluchant" quelque peu la production française, il semble que notre système de censure est quand même assez libéral, et l'on serait en droit de se demander jusqu'où iraient certaines hardiesses malsaines, s'il n'y avait pas de censure. »<sup>2216</sup>

D'après Verheye, la censure française est une des plus permissives au monde. Un avis sans doute partagé par les associations familiales, comme l'Unaf, qui font localement pression sur les films d'Autant-Lara, Vadim et de Gast ou l'OCFC qui « endosse officieusement un rôle structurant à niveau paraétatique qu'il n'avait de fait jamais obtenu auparavant, même sous Vichy »<sup>2217</sup>. Les interdictions locales se multiplient et sont appuyées par Film et famille :

« Certaines municipalités courageuses et conscientes de leurs responsabilités, certains directeurs de salles, soucieux de la bonne tenue de leur établissement, ayant encore le sens du respect dû au client, refusent systématiquement une telle œuvre. Ils ont raison. »<sup>2218</sup>

Cette multiplication des interdictions locales comme moyens de pression est dénoncée dans les lignes d'*Image et son*. Jeander, ancien membre de la commission de censure, attaque frontalement la dimension religieuse de la censure en qualifiant Dieu de « premier censeur de tous les temps ». Étant en faveur d'une « censure de la bêtise », il dénonce « une campagne à l'échelon national menée conjointement par la ligue d'action morale, les associations familiales et la Centrale catholique » qui « eut pour résultat de multiplier les censures locales qui se déchaînaient contre certains films sur lesquels visiblement les mots d'ordre étaient lancés »<sup>2219</sup> :

« Là où les municipalités étaient dévouées à l'évêché, c'est-à-dire à la Centrale catholique du cinéma, c'est-à-dire à la plupart des associations familiales, il suffisait d'une démarche, voire d'un simple coup de téléphone, pour obtenir que le film visé par la Centrale catholique fût interdit avant même sa sortie. [...] La multiplication des censures locales fut mise à profit par les pouvoirs publics pour faire admettre cette réforme de la censure. On laissa entendre à diverses reprises qu'une censure centrale forte supprimerait les censures locales. »<sup>2220</sup>

---

<sup>2216</sup> Charles Verheye, « Est-ce la charte du cinéma, spectacle familial ? », *Écrans de France*, n° 202, 15 décembre 1958, p. 3.

<sup>2217</sup> M. Leventopoulos, « La fin d'une croisade morale ? L'Église de France, Vatican II et l'espoir d'une moralisation gaulliste du cinéma », art cit, p. 157.

<sup>2218</sup> « Puisqu'on vous dit que c'est dangereux ! », *Écrans de France*, n° 223, 1<sup>er</sup> décembre 1959, p. 454.

<sup>2219</sup> Jeander, « Petite histoire de la censure », *Image et son*, n° 140-141, avril 1961, p. 8.

<sup>2220</sup> Jeander, « Petite histoire de la censure », *Image et son*, n° 140-141, avril 1961, p. 8-9.

Si *Écrans de France* reconnaît en 1962 que la Nouvelle vague a « marqué notre temps », qu'elle « fut accueillie avec enthousiasme par la profession », elle critique ces films faits à peu de frais pour rapporter beaucoup avec des titres racoleurs, une production essentiellement parisienne et centrée sur Paris ainsi que la complaisance de la critique envers un mouvement bête, honteux, amoral et immoral mettant en avant de « faux grands sujets » et un « érotisme triomphant »<sup>2221</sup>.

## 2. Une nouvelle censure ouvertement critiquée

Une fois au pouvoir et sous la pression catholique, les gaullistes décident de réformer la commission de censure. Une des premières mesures mise en place, jugée comme la plus « urgente », est celle de l'interdiction aux moins de 18 ans en remplacement de l'interdiction aux moins de 16 ans<sup>2222</sup>. L'opposition entre ces deux interdictions semble purement symbolique parce qu'héritée de positionnements politiques issus de la Libération. Les communistes ayant opté pour celle à 16 ans en réaction à l'interdiction à 18 ans adoptée par Vichy, la censure militaire est mise en avant par les catholiques<sup>2223</sup>. Pour les militants de l'Ufoles, cette mesure est « inapplicable » et « ne résout en rien les problèmes du cinéma pour la jeunesse »<sup>2224</sup>. Ils dénoncent l'impact économique que cette mesure pourrait avoir sur les salles de cinéma au nom de la lutte contre la délinquance juvénile alors même qu'aucun spécialiste du cinéma pour la jeunesse (psychologues et éducateurs) n'est admis dans la Commission de censure. De plus, la mainmise des municipalités sur les interdictions n'est toujours pas questionnée. *Image et son* s'inquiète de l'avancée de la censure morale et religieuse :

« Le navet moral et mystificateur sera bientôt le seul film assuré d'une carrière commerciale normale et la cote de la Centrale catholique le seul critère du jugement !

Encore un "complot" qu'il est nécessaire de déjouer... »<sup>2225</sup>

---

<sup>2221</sup> « La Nouvelle vague a-t-elle maltraité le cinéma, le spectateur ? », *Écrans de France*, n° 287, 05 novembre 1962, pp. 439-441.

<sup>2222</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, op. cit., p. 41.

<sup>2223</sup> F. Hervé, *La censure du cinéma en France à la Libération, 1944-1950*, op. cit., p. 92.

<sup>2224</sup> « ... "au moins de 18 ans" », *Image et son*, n° 126, décembre 1959, p. 8.

<sup>2225</sup> « ... "au moins de 18 ans" », *Image et son*, n° 126, décembre 1959, p. 8 ; La revue publie également les documents officiels portant sur l'interdiction aux moins de 18 ans portant sur les sanctions encourues : « Voici les documents précis sur l'interdiction aux moins de 18 ans », *Écrans de France*, n° 228, 15 février 1960, p. 80-81.

Pour la FFCC, cette mesure ne peut qu'amplifier la baisse de fréquentation constatée depuis peu et augmenter les pressions des distributeurs et exploitants sur les producteurs mettant en danger la liberté d'expression, même si cela reste acceptable pour une partie de la production :

« La chose n'est pas grave pour nombre de navets d'un exhibitionnisme vulgaire et dont on peut justement dire qu'ils ne sont justifiés "par aucune considération artistique". Elle le sera pour des œuvres audacieuses mais sincères qui risquent alors de ne pas voir le jour. »<sup>2226</sup>

Pierre Billard en profite pour réinterroger la notion d'influence du cinéma sur la jeunesse qu'il estime « minime » dans « la délinquance juvénile », à l'instar du « Congrès de prophylaxie morale ». Il pense dès lors nécessaire que des éducateurs, parents, enseignants, etc. « se penchent sur la question, guident les jeunes et recherchent les meilleures conditions du spectacle cinématographique pour l'adolescent » et salut le rôle de la Commission de censure qui « présente [...] cet avantage non négligeable de libérer le cinéma de la pression des "Légions de la décence", légions familiales et morales, dont l'action serait redoutable à l'absence de toute autre législation »<sup>2227</sup>. À l'inverse de *Film et famille*, même si Billard ne remet pas en cause l'utilité d'une censure, particulièrement pour la jeunesse, il n'envisage pas l'interdiction comme le meilleur moyen d'éduquer :

« ce qui frappe, c'est que comme toujours, le négatif l'emporte sur le positif, le destructif sur le constructif, et que dans un domaine qui touche celui de l'éducation, la Société se préoccupe davantage d'interdire que d'éduquer. Car le fond du problème est là : apprenons à la jeunesse à voir, à comprendre les films, à en discerner les beautés, à choisir les œuvres belles, sincères, honnêtes, courageuses, à exiger du cinéma plus qu'un simple divertissement, à mépriser les films plats et complaisants. Et alors, quel ennemi subsistera que la jeunesse elle-même ne serait pas capable de déjouer ? L'œuvre déjà entreprise par des parents, par des enseignants à titre personnel, les initiatives hardies et les résultats passionnants de la Fédération française des ciné-clubs de jeunes, ainsi que d'autres associations culturelles, devraient être diffusés, encouragés, multipliés, aidés. Plutôt que d'élever les barrières dérisoires réclamées par les légions de l'hypocrisie morale, combien il serait plus exaltant de lever les légions de l'intelligence et de la compréhension ! »<sup>2228</sup>

---

<sup>2226</sup> Pierre Billard, « Les légions dangereuses », *Cinéma*, n° 41, novembre-décembre 1959, p. 2.

<sup>2227</sup> Pierre Billard, « Les légions dangereuses », *Cinéma*, n° 41, novembre-décembre 1959, p. 3.

<sup>2228</sup> Pierre Billard, « Les légions dangereuses », *Cinéma*, n° 41, novembre-décembre 1959, p. 3.

Quant à Film et famille, Bernard Taufour accueille avec un enthousiasme modéré l'ordonnance n° 59-28 du 5 janvier 1959, réglementant l'accès des mineurs à certains établissements, qui « tend à assurer une protection plus grande de la jeunesse dans un monde qui la sollicitant toujours davantage augmente les précocités de toutes natures »<sup>2229</sup>. Il regrette cependant qu'il n'ait pas été demandé à la commission de censure d'être plus exigeante, il craint même un relâchement ; la commission pouvant se reposer sur les censures locales<sup>2230</sup>. Il redoute également les influences anti-censures sur les pouvoirs locaux et préférerait une censure plus intransigeante. L'Ufoleis et Film et famille tombent tout de même d'accord sur le fait que certaines productions jouent de l'interdiction aux moins de 18 ans pour attirer les spectateurs<sup>2231</sup>.

Si l'interdiction aux moins de 18 ans ne semble pas complètement enchanter Film et famille, c'est parce que les mouvements familiaux en attendent davantage. Ainsi, face à la pression des moralistes, le gouvernement gaulliste continue sa politique de réforme de la commission de censure. En effet, pour Jeander et de Fernand Grenier,<sup>2232</sup> les nouvelles législations, et en particulier les décrets n°61-62 et n°61-63<sup>2233</sup>, sont une reprise « à peu près mot pour mot » d'un texte de l'OCFC. Il n'est dès lors pas étonnant de voir Film et famille, tout comme l'opinion catholique<sup>2234</sup>, soutenir la réforme de la commission de censure dont la commission législative – présidée par l'avocat socialiste, conseiller d'État honoraire et ancien président de la commission de contrôle Henri de Ségogne – est constituée en décembre 1959<sup>2235</sup>. Même si la fédération met en avant son rôle d'information, d'éducation et donc de responsabilisation du spectateur, elle défend le rôle de la censure qui « élimine avec sévérité la bêtise autant que le film immoral. Elle fait alors un premier tri et déjà œuvre de protection des plus faibles »<sup>2236</sup>. La fédération s'aligne alors avec le discours favorisant l'installation de paliers d'âge défendue par l'OCFC :

---

<sup>2229</sup> Bernard Taufour, « Une nouvelle réglementation en matière de spectacles », *Écrans de France*, n° 205, 1<sup>er</sup> février 1959, p. 51.

<sup>2230</sup> Bernard Taufour, « Une nouvelle réglementation en matière de spectacles », *Écrans de France*, n° 205, 1<sup>er</sup> février 1959, p. 51-52.

<sup>2231</sup> Jacques Chevallier, « Le décret sur la nouvelle censure : paragraphe par paragraphe », *Image et son*, n° 140-141, avril 1961, p. 13.

<sup>2232</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, *op. cit.*, p. 38.

<sup>2233</sup> R. Hamery, *Ténèbres empoisonnées ?*, *op. cit.*, p. 292.

<sup>2234</sup> M. Leventopoulos, « La fin d'une croisade morale ? L'Église de France, Vatican II et l'espoir d'une moralisation gaulliste du cinéma », *art cit.*, p. 158.

<sup>2235</sup> « Vers une réforme de la commission de censure ? », *Écrans de France*, n° 225, 1<sup>er</sup> janvier 1960, p. 2.

<sup>2236</sup> « Vers une réforme de la commission de censure ? », *Écrans de France*, n° 225, 1<sup>er</sup> janvier 1960, p. 2.

« “L’interdit” n’est plus synonyme de vulgarité, mais l’annonce d’un sujet qui ne convient pas à tous. L’intérêt commercial de l’actuel “interdit” change de sens. »<sup>2237</sup>

La Centrale catholique – outre l’obtention d’un nouveau système d’avance sur recettes qui permet de financer *le Dialogue des carmélites* (Philippe Agostini et Raymond Leopold Bruckberger, 1960) – arrive à inclure quelques propositions dans le décret du 18 janvier 1961 sur la censure, en particulier l’obligation de la précensure – particulièrement défendue par Henry de Ségogne qui « veut en faire une arme dissuasive »<sup>2238</sup> –, de plusieurs paliers d’âge<sup>2239</sup> mais aussi l’instauration de la censure de la publicité et de la fin du paritarisme<sup>2240</sup>. Les nominations de l’abbé Jean Pihan<sup>2241</sup> « représentant officieux de l’Église catholique » et de son suppléant Alain de Sauveboeuf qui dirige le périodique *Loisirs-Jeunes* privilégiant « la critique morale du cinéma sur la critique artistique et qui a également participé à la mobilisation contre les films à scandale »<sup>2242</sup> – périodique qui semble mis en avant par *Écrans de France*<sup>2243</sup> – confortent l’influence religieuse, tout comme la nomination de René Schaeffer par le Haut-commissariat à la jeunesse<sup>2244</sup>.

L’Ufocel publie ainsi dès la sortie des décrets un numéro consacré à la censure, dont un article qui désigne directement la censure catholique et les moyens de pression qu’elle met en œuvre :

« On met en branle les associations familiales réactionnaires, les cartels d’action morale, on interpelle au Parlement, et le tour est joué. Du *Blé en herbe* aux *Liaisons dangereuses*, combien de campagnes cléricales menées au nom du “cinéma démoralisateur de la jeunesse” ! »<sup>2245</sup>

---

<sup>2237</sup> « Vers une réforme de la commission de censure ? », *Écrans de France*, n° 225, 1<sup>er</sup> janvier 1960, p. 2.

<sup>2238</sup> HERVE Frédéric, « Encombrante censure : la place de la Commission de contrôle des films dans l’organigramme de la politique du cinéma (1959-1969) » in *Le cinéma : une affaire d’État, 1945-1970*, VEZYROGLOU Dimitri (dir.), Paris, Comité d’histoire du ministère de la Culture et de la Communication : Direction de l’information légale et administrative, 2014.

<sup>2239</sup> M. Leventopoulos, « La fin d’une croisade morale ? L’Église de France, Vatican II et l’espoir d’une moralisation gaulliste du cinéma », art cit, p. 158.

<sup>2240</sup> G. Meyer, *Censure d’État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, op. cit., p. 44.

<sup>2241</sup> Pour plus d’informations concernant Jean Pihan : J. Favret-Saada, *Les sensibilités religieuses blessées*, op. cit., p. 37.

<sup>2242</sup> G. Meyer, *Censure d’État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, op. cit., p. 45.

<sup>2243</sup> Film et famille ne parle pas de *Loisirs-Jeunes* mais de *Loisirs-jeunesse*, revue dont nous n’avons retrouvé aucune trace et qui laisse penser à une erreur du rédacteur de l’article, « Six mouvements de jeunesse publient un numéro spécial commun sur les loisirs !!! », *Écrans de France*, n° 325-326, juillet 1964, p. 350.

<sup>2244</sup> G. Meyer, *Censure d’État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, op. cit., p. 46.

<sup>2245</sup> Jacques Chevallier, « Une censure de choc : la censure catholique », *Image et son*, n° 140-141, avril 1961, p. 17.

La dimension « patriarcale », « individualiste » et « anti-communiste » de la censure catholique est ainsi dénoncée ainsi que son emprise sur les salles de cinéma à travers les huit groupements de salles familiales regroupées au sein de l'OCFC et sur *Télérama* – descendante de *Cinéma, radio, télévision* – dont les pressions de l'Église à son encontre sont dénoncées. :

« N'en doutons pas, lorsque ce navet [*le Silence de la colère*] sortira à Paris, nos confrères de *Télérama* auront un cœur, s'ils sont bons chrétiens, d'en vanter les mérites. Car il est exigé d'eux le strict devoir, non seulement de faire état, dans leurs articles sur les films, de l'aspect moral de ceux-ci et de conformer leur appréciation morale à celle de l'organisme d'Église officiellement chargé de l'établissement des cotes, mais encore de diffuser directement celle-ci, c'est-à-dire de s'y référer. »<sup>2246</sup>

Ainsi, les laïques dénoncent l'influence qu'exerce la Centrale catholique du cinéma sur le cinéma, mais également sur les organismes catholiques plus modérés comme *Télérama* ou la Flecc. La FFCC à travers *Cinéma* se positionne également contre ce nouvel agencement de la commission de censure<sup>2247</sup> pour qui « les raisons profondes de ce durcissement semblent tenir à une nostalgie de l'ordre moral non pas tant conforme au génie de la France qu'aux préoccupations de nos officiels et à la nécessaire répression du non-conformisme jugé agressif dont fait preuve actuellement le cinéma français pour sa meilleure part »<sup>2248</sup>. Mais étonnamment, les laïques ne s'opposent pas à toutes les nouvelles mesures de censure, c'est notamment le cas de la législation instaurant la censure du matériel publicitaire.

Celle-ci est une grande préoccupation des moralistes, mais pas seulement. Dans la lignée des combats moraux et dès ses débuts, *Film et famille* s'intéresse de près aux matériels publicitaires, particulièrement les affiches<sup>2249</sup>, disposées en pleine rue, et les bandes-annonces, qui ne sont pas forcément adaptées à tous les publics. En 1950, un certain Jean Michel<sup>2250</sup> dénonce le caractère publicitaire et particulièrement racoleur des phrases d'avertissement se trouvant sur les affiches, particulièrement en ce qui concerne les films interdits aux moins de 16 ans, permettant à *Film et famille* de surenchérir en dénonçant la Commission de censure et en

---

<sup>2246</sup> Jacques Chevallier, « Une censure de choc : la censure catholique », *Image et son*, n° 140-141, avril 1961, p. 17.

<sup>2247</sup> « Éditorial - les légions dangereuses », *Cinéma*, n° 41, novembre 1959, pp. 1-3.

<sup>2248</sup> Marc Mercier, « La réforme de la censure », *Cinéma*, n° 54, mars 1961, pp. 47-49.

<sup>2249</sup> Lecompte J. « L'affiche » *Film et famille*, n° 26, mai (deuxième quinzaine) 1946, p. 1.

<sup>2250</sup> Il est difficile ici de savoir si c'est bien le Jean Michel de la FFCCJ (et qui serait donc un lecteur de *Film et famille*) ou un homonyme.



valorisant son action<sup>2251</sup>. En 1953, ce sont les bandes-annonces qui posent problème à Henri Becquart. Certaines ne sont pas jugées adaptées au film qui suit et pourraient choquer le public. Becquart cite notamment l'exemple de spectateurs qui sont allés voir *Anna* (Alberto Lattuada, 1951) et se sont retrouvés devant la bande-annonce de *l'île aux femmes nues* (Henri Lepage, 1953) jonchée de « gros plans naturistes »<sup>2252</sup>.

Bien que la question des programmes courts ne se stoppe jamais vraiment<sup>2253</sup>, au croisement des années 1950 et 1960, *Film et famille* s'attaque à nouveau au problème des programmes courts. Les publicités et les bandes-annonces présentées en début de séance font l'objet de nombreuses critiques, puisque jugées non adaptées à tous les publics particulièrement aux jeunes publics. La fédération publie d'ailleurs le témoignage d'un père de famille qui, voulant aller voir *les Misérables* (Jean-Paul Le Chanois, 1958), s'est retrouvé face à la bande-annonce de *Mademoiselle Strip Tease* (Pierre Foucaud, 1957)<sup>2254</sup>. *Film et famille* assure de son soutien et fait part de ses réclamations auprès du directeur de la salle incriminée et auprès de la Chambre syndicale, du Syndicat et de la Fédération des exploitants. Ils reçoivent notamment le soutien de Hermez<sup>2255</sup>, qui partage leur point de vue et précise que « les exploitants qui agissent ainsi desservent leurs intérêts en étant de mauvais commerçants puisqu'ils font fuir une partie du public au lieu de les attirer »<sup>2256</sup>. Pour *Film et famille*, « la bande-annonce et la publicité des films font trop souvent appel à l'érotisme et à la violence »<sup>2257</sup>. Face à ce problème, les associations familiales en appellent au CNC :

« Le Centre national de la cinématographie, saisie à maintes reprises de protestations émanant de spectateurs et d'Association familiales au sujet de la projection des bandes annonces interdites aux mineurs de seize ans dans les programmes de films autorisés pour tout public, rappelle aux directeurs de salles de spectacles cinématographiques qu'ils sont tenus de respecter la réglementation suivante en ce qui concerne la projection des bandes-annonces. »<sup>2258</sup>

---

<sup>2251</sup> « Avertissements », *Film et famille*, n° 92, avril 1950, p. 14.

<sup>2252</sup> Henri Becquart, « Un problème : les bandes de présentation », *Film et famille*, n° 125, mars 1953, p. 10.

<sup>2253</sup> Bernard Taufour, « De la publicité mal faite », *Film et famille*, n° 139, juin 1954, p. 6.

<sup>2254</sup> « Le cinéma est aussi un spectacle familial », *Écrans de France*, n° 190, 15 mai 1958, p. 3.

<sup>2255</sup> Président du Syndicat régional et vice-président de la Fédération nationale des exploitants.

<sup>2256</sup> « Le cinéma est aussi un spectacle familial », *Écrans de France*, n° 190, 15 mai 1958, p. 3.

<sup>2257</sup> « Le problème des bandes-annonces », *Écrans de France*, n° 200, 15 novembre 1958, p. 16.

<sup>2258</sup> Article tiré du *Bulletin d'information du CNC*, n° 51, juin 1958 cité dans « Le problème des bandes-annonces », *Écrans de France*, n° 200, 15 novembre 1958, p. 16.

Cette préoccupation est également partagée à l'OTCF, notamment dans le discours de Charles Verheye – lors des 25 ans du réseau – qui qualifie de « médiocrité » les premières parties des programmes « qui trop souvent font penser aux mauvais hors-d'œuvre d'un repas qui ne laissent guère augurer de la suite, et ne placent pas les spectateurs dans un climat favorable et réceptif pour le grand film »<sup>2259</sup> et ainsi l'éloignent plus qu'ils ne l'attirent. Il s'intéresse également aux affiches qui sont « à la fois, et, trop souvent, un défi à la morale, et, tout simplement, au bon goût »<sup>2260</sup>.

Tout comme la Nouvelle vague, la baisse de fréquentation des salles est aussi imputée au matériel publicitaire, en particulier aux bandes-annonces. La fédération incite les publicitaires à faire des productions « objectives » et « plus loyales » plutôt qu'à « base d'érotisme et de violence »<sup>2261</sup>. *Écrans de France* se fait alors le relais de ses lecteurs face à ce « problème des films de compléments qui angoissent le public familial »<sup>2262</sup>. La fédération s'avoue un peu démunie face à l'« anarchie » de la diffusion des programmes courts et incite ses lecteurs à lui faire remonter leur protestation pour s'en faire la porte-parole. Elle leur propose également de prendre contact avec leur directeur de salle afin d'éclaircir ce qui peut être fait, proposant de fait une politique de pression. *Écrans de France* traite de ces courts métrages dans sa rubrique « On annonce... On prépare » afin que les usagers puissent être informés des contenus de ces films<sup>2263</sup>. Certaines protestations, notamment celles contre le court métrage de dessin animé français *Lui et elle* (Jean Jabely, 1959) semblent interpeller la société Pathé, et nous indiquer des positionnements moraux extrêmement rigides :

« Ceci dit, nous nous permettons de ne pas partager l'opinion de votre correspondant. *Lui et elle* est un dessin animé français extrêmement drôle et original, d'un genre il est vrai assez rabelaisien qui ne saurait choquer que les esprits inquiets. »<sup>2264</sup>

À la suite des pressions des associations familiales, qui étaient « émues de ce que les enfants pouvaient apercevoir aux devantures des cinémas, sur le chemin de l'école »,<sup>2265</sup> la « censure

---

<sup>2259</sup> Charles Verheye, « Est-ce la charte du cinéma, spectacle familial ? », *Écrans de France*, n° 201, 1<sup>er</sup> décembre 1958, p. 18.

<sup>2260</sup> Charles Verheye, « Est-ce la charte du cinéma, spectacle familial ? », *Écrans de France*, n° 202, 15 décembre 1958, p. 4.

<sup>2261</sup> « La publicité n'est pas toujours payante », *Écrans de France*, n° 233, 1<sup>er</sup> mai 1960, p. 178 et 180.

<sup>2262</sup> « Encore une fois : le problème du court métrage », *Écrans de France*, n° 245, 5 décembre 1960, p. 463.

<sup>2263</sup> « Encore une fois : le problème du court métrage », *Écrans de France*, n° 245, 5 décembre 1960, p. 463-464.

<sup>2264</sup> « Toujours le problème des courts métrages », *Écrans de France*, n° 246, 20 décembre 1960, p. 491.

<sup>2265</sup> F. Hervé, *Censure et cinéma dans la France des Trente Glorieuses*, op. cit., p. 173.

du matériel publicitaire » est soumise à un visa à partir de 1961<sup>2266</sup>. Cette décision s’ancre donc dans la continuité de la nouvelle législation de la Commission de censure et des croisades morales<sup>2267</sup>. Il n’est pas surprenant de voir Film et famille favorable à cette mesure mais il est plus surprenant de voir Jacques Chevallier la « féliciter » dans *Image et son* :

« Bien souvent on a constaté que les affiches par leurs possibilités d’intense suggestion, que les photos apposées à l’entrée d’une salle, par leur “permanence”, pouvaient être plus nocives pour les enfants que les films eux-mêmes. »<sup>2268</sup>

Mais ce qui interpelle en premier lieu Jacques Chevallier, c’est la difficile application de cette mesure qui ne doit selon lui pas concerner que la violence :

« Dans le domaine de l’affiche par exemple, il n’y a pas que la violence qui peut être dangereuse ; plus traumatisant encore peuvent être l’évocation et la promesse d’un univers de luxe et d’oisiveté peuplé de “stars”, de téléphones blancs et de Cadillac en forme de piano à queue. De la même façon, une photographie d’apparence anodine peut être profondément mystifiante pour une imagination juvénile. »<sup>2269</sup>

Le rédacteur de la revue laïque étend ainsi la réflexion sur une certaine image de la société qui est proposée à la jeunesse et qui ne semble pas correspondre aux idéaux des milieux de l’éducation populaire. Cette prise de position tend à démontrer l’importance de la dimension « artistique » pour les laïques dans leur combat contre la censure. En effet, si les films sont considérés comme des œuvres d’art, d’expression d’un artiste – incluant les courts métrages – le matériel publicitaire, quant à lui, ne relève que du commercial et nullement de la liberté d’expression. On peut également imaginer que les fédérations ignorent aussi volontairement cette censure qui ne les concerne aucunement puisqu’elles ont interdiction d’utiliser le matériel publicitaire commercial pour leur séance.

La nouvelle législation ne prive cependant pas les publicistes d’ajouter des accroches attractives à leurs affiches et aux bandes-annonces<sup>2270</sup>. Ces slogans jugés « ridicules et faux » par Film et famille<sup>2271</sup> et jouant sur les notions souvent d’érotisme et de violence déplaisent à la fédération

---

<sup>2266</sup> « La censure du matériel publicitaire cinématographique », *Écrans de France*, n° 255, 5 mai 1961, p. 182-183.

<sup>2267</sup> G. Meyer, *Censure d’État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, *op. cit.*, p. 40-41.

<sup>2268</sup> Jacques Chevallier, « Le décret sur la nouvelle censure : paragraphe par paragraphe », *Image et son*, n° 140-141, avril 1961, p. 14.

<sup>2269</sup> Jacques Chevallier, « Le décret sur la nouvelle censure : paragraphe par paragraphe », *Image et son*, n° 140-141, avril 1961, p. 14.

<sup>2270</sup> « Super... relatif et bandes-annonces », *Écrans de France*, n° 257, 5 juin 1961, p. 226.

<sup>2271</sup> « Vendre à tout prix ? », *Écrans de France*, n° 258, 20 juin 1961, p. 250.

qui défend une approche plus objective<sup>2272</sup> et ne rebutant pas le public familial. Elle estime ainsi que cette forme de publicité dessert le cinéma<sup>2273</sup>, tout du moins le cinéma qu'elle veut mettre en avant. D'ailleurs, Film et famille reste « perplexe » face aux prises de décisions de la commission de contrôle, notamment face au premier visa attribué à l'affiche du dernier film de Brigitte Bardot : *la Bride au cou* (Roger Vadim, 1961)<sup>2274</sup>. Affiche que l'association familiale de Cambrai attaque en justice. Condamné dans un premier temps, le jugement est finalement cassé par le Tribunal de Douai<sup>2275</sup>. Ces décisions sont moins étonnantes quand l'on sait que la sous-commission de censure du matériel publicitaire est en fait tenue par une seule fonctionnaire retraitée du ministère de l'information, Marcelle Dietsch, qui œuvre bénévolement<sup>2276</sup>.

### 3. Une contre-offensive en faveur de la liberté d'expression

Cette influence de l'Église et des associations familiales sur la nouvelle législation « ravive des tensions très anciennes que l'on aurait pu croire en voie de pacification en ce début des années 1960 »<sup>2277</sup>. Elle révolte particulièrement l'Ufoles et la FFCC qui prennent la défense des *Liaisons dangereuses* – ardemment défendu par Billard dans *Cinéma*, qui insiste sur l'authenticité des considérations et préoccupations artistiques de Vaillant et Vadim<sup>2278</sup> – face aux « saints inquisiteurs ». La FFCC prend directement position contre les censures locales, notamment celle de Toulon où un animateur de ciné-club tente de faire entendre raison à son maire concernant le film de Vadim<sup>2279</sup> mais aussi contre les décisions des maires d'interdire purement et simplement la diffusion des films. Ceux-ci utilisent d'anciennes lois non remises en cause par la nouvelle législation afin de faire interdire des spectacles susceptibles de troubler l'ordre public renforcé par un arrêt du Conseil d'État du 18 décembre 1959<sup>2280</sup>. Une de ces affaires prend une ampleur toute particulière à Lyon à propos de *J'irai cracher sur vos tombes*. Pour cette dernière, les ciné-clubs de la FFCC et de l'Ufoles marchent de concert avec la Fol

---

<sup>2272</sup> « Super... relatif », *Écrans de France*, n° 256, 20 mai 1961, p. 206.

<sup>2273</sup> « Spectacle visible par tous », *Écrans de France*, n° 267, 5 décembre 1961, p. 434.

<sup>2274</sup> « La censure du matériel publicitaire cinématographique », *Écrans de France*, n° 255, 5 mai 1961, p. 182-183.

<sup>2275</sup> « Anastasie en folie », *Cinéma*, n° 66, mai 1962, p. 91.

<sup>2276</sup> F. Hervé, *Censure et cinéma dans la France des Trente Glorieuses*, *op. cit.*, p. 173.

<sup>2277</sup> R. Hamery, *Ténèbres empoisonnées ?*, *op. cit.*, p. 293.

<sup>2278</sup> Pierre Billard, « Les légions dangereuses », *Cinéma*, n° 41, novembre-décembre 1959.

<sup>2279</sup> Yves Laumet et Michel Flacon, « La censure des maires », *Cinéma*, n° 47, juin 1960. pp. 68-80.

<sup>2280</sup> Marc Mercier, « La réforme de la censure », *Cinéma*, n° 54, mars 1961, p. 47.

et l'association des parents d'élèves de l'école publique et signent plusieurs communiqués ensemble face aux moralistes incarnés par l'Association des familles de Lyon, l'Association des parents d'élèves du privé et la Ligue pour la moralité publique<sup>2281</sup>. Les fédérations se félicitent des décisions d'annulation d'arrêtés municipaux souvent jugés abusifs par les tribunaux administratifs<sup>2282</sup>. L'Ufoleis consacre à l'occasion un double numéro d'*Image et son* à la question de la censure. Pour les laïques, la nouvelle législation est une victoire de l'alliance entre censure morale et politique au détriment d'une censure sur la qualité à laquelle ils sont favorables ; comme le démontre l'exemple du *Petit soldat* (Jean-Luc Godard, 1960) :

« Soumis à l'appréciation de la nouvelle commission, il eût réuni contre lui, non seulement les représentants gouvernementaux, mais aussi les spécialistes "choqués" par la violence des scènes de torture. La morale se serait alliée à la politique pour dire NON à la torture (dans le cinéma français !) : l'œuvre de Godard, par ailleurs ambiguë, a en effet, sur ce point, le mérite de la clarté. »<sup>2283</sup>

C'est également ce que dénonce *Cinéma*, quelques années auparavant, lorsque Philippe Esnault accuse la « critique spiritualiste » « d'approbation de la politique officielle, où la pratique du silence lorsque les positions officielles sont menacées » qui, pour eux, « caractérise essentiellement la "politique" du cinéma menée par ce groupe »<sup>2284</sup>. Les laïques semblent attribuer des enjeux politiques aux confessionnels qui s'en défendent au profit d'une vision uniquement morale.

La question de l'influence de la censure morale et politique se pose également au niveau de la Commission de censure. Georges Meyer démontre bien que ses membres font d'abord l'objet d'une fiche des Renseignements généraux qui « permet d'éviter qu'un expert de la commission soit choisi alors qu'il est connu pour ses liens avec l'opposition politique »<sup>2285</sup>. En outre, « loin de se cantonner à la protection de la jeunesse, au nom de laquelle le recours à l'expertise s'est imposé, les experts participent à la censure politique, même s'ils la contestent parfois »<sup>2286</sup>.

---

<sup>2281</sup> Sur cette affaire voir : Jo Vareille, « Film interdit à Lyon », *Cinéma*, n° 48, juillet 1960, p. 46-47 ; Claude Touly, « J'irai cracher sur vos tombes n'a pas été projeté à Lyon », *Image et son*, n° 140-141, avril 1961, p. 18.

<sup>2282</sup> Yves Laumet, « La censure des maires, suite », *Cinéma*, n° 51, novembre-décembre 1960, p. 80-81.

<sup>2283</sup> Jacques Chevallier, « Le décret sur la nouvelle censure : paragraphe par paragraphe », *Image et son*, n° 140-141, avril 1961, p. 13.

<sup>2284</sup> Philippe Esnault, « La critique est aisée » *Cinéma*, n° 28, juin 1958, p. 70.

<sup>2285</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968, op. cit.*, p. 106.

<sup>2286</sup> *Ibid.*, p. 105.

C'est ce que dénonce également Pierre Billard quand il accuse la Commission de censure d'« hypocrisie » et de céder à une certaine morale qui, de fait, est politique :

« Ce que la censure tente de protéger, ce n'est pas LA morale, cette entité différente pour chacun de nous, en constante évolution, et dont nous avons confié la garde à personne. Ce que la censure cherche à protéger, c'est la morale, la plus conventionnelle et la plus rétrograde parmi celles pratiquées, reconnues, vécues dans notre pays. »<sup>2287</sup>

Pour les laïques, avec la nouvelle législation, la censure politique peut désormais s'exercer dans l'ombre de la précensure qualifiée de « chantage et de la censure morale fondée sur des tabous traditionnels sans admettre avec les véritables spécialistes du cinéma pour la jeunesse qu'il faut ouvrir aux jeunes l'accès des grandes œuvres du cinéma, sans craindre certains “dangers” hérités d'une morale hypocrite et cléricale »<sup>2288</sup>. De même, la composition de la commission – où les membres de la profession sont désormais en minorité et où les organismes culturels et de recherche n'ont toujours pas trouvé leur place – est critiquée. *Cinéma* ne défend pas une autre position quand elle déclare que c'est un enjeu de « préservation des valeurs morales », de « nostalgie de l'ordre moral » ou qu'elle qualifie la nouvelle commission de « système de contrôle autoritaire »<sup>2289</sup>. En outre, elle est la seule à remettre en cause le bien-fondé scientifique de l'influence du cinéma qu'un « certain nombre de psychologues et de sociologues contestent ».

D'ailleurs, pour Jacques Chevallier, la qualité n'est pas prise en compte par les censures rendant plus difficile la programmation des ciné-clubs de jeunes qui vont faire face à une pénurie de « bons films » en faveur de « navets insipides », du « film bête, nocif et mystifiant »<sup>2290</sup> :

« En donnant, par une mesure qu'il faut bien qualifier de démagogique, satisfaction aux maîtres réactionnaires, aux associations familiales cléricales (et reconnaissons-le à une opinion mal informée mais alertée par le phénomène “blousons noirs” soigneusement monté en épingle), le législateur risque de ruiner d'ici peu le magnifique effort accompli en France pour l'éducation cinématographique de la jeunesse. »<sup>2291</sup>

---

<sup>2287</sup> Pierre Billard, « La censure encore et toujours », *Cinéma*, n° 66, mai 1962, p. 86.

<sup>2288</sup> Jacques Chevallier, « Le décret sur la nouvelle censure : paragraphe par paragraphe », *Image et son*, n° 140-141, avril 1961, p. 13.

<sup>2289</sup> Marc Mercier, « La réforme de la censure », *Cinéma*, n° 54, mars 1961, p. 49.

<sup>2290</sup> Jacques Chevallier, « Une censure de choc : la censure catholique », *Image et son*, n° 140-141, avril 1961, p. 17.

<sup>2291</sup> Jacques Chevallier, « Le décret sur la nouvelle censure : paragraphe par paragraphe », *Image et son*, n° 140-141, avril 1961, p. 15.

Cette censure morale et politique, qui réduit le panel des films de qualité à proposer aux ciné-clubs implique, de fait, pour les laïques, un appauvrissement de la culture et une barrière pour l'éducation et la formation :

« Au lieu de former le jugement et le sens critique de notre jeunesse, on formera leur mauvais goût ; au lieu de leur donner à juger des hommes d'aujourd'hui absorbés à dénouer les diverses contradictions du monde réel, on leur donnera à admirer un chef prestigieux ; au lieu de la dure vérité on leur offrira le mensonge et la mystification. »<sup>2292</sup>

Ainsi, « la réforme est perçue par la revue [*Image et son*] comme une victoire des catholiques et c'est ce qui met le feu aux poudres »<sup>2293</sup>. Pour *Cinéma* et *Image et son*, il ne fait pas de doute que la liberté d'expression est menacée, et que cette menace est due aux mouvements confessionnels. Mais ce positionnement ne semble pas faire l'unanimité. Le ton de l'article de Jacques Chevallier est directement remis en cause par une professeure du lycée de filles de Lunéville qui défend la « censure catholique » parfois « trop sévère » mais « animée d'un souci réel de respect des personnes et consciente qu'une très grande majorité de spectateurs n'est encore (hélas) pas prête à digérer certaines œuvres, simplement parce que cette majorité manque de culture et ne s'arrête qu'aux aspects superficiels et souvent nocifs d'un film par ailleurs très profond et très sain pour un public averti »<sup>2294</sup>. Ce courrier met en lumière le fait qu'une partie des lecteurs d'*Image et son* et des militants de ciné-clubs ne partagent pas forcément l'idéologie combative de la fédération, mais promeut davantage la diversité de la documentation et des sources pour se faire un avis sur les films dans l'idée que « finalement, les vrais chefs-d'œuvre littéraires ou cinématographiques s'imposent, de la même manière à celui qui croit en Dieu qu'à celui qui ne croit pas. La dignité de l'homme est toujours la même, et toute grande œuvre d'art enrichit et élève l'homme. »<sup>2295</sup>

Mlle G. Le Chatelier pose alors la question de la différenciation entre les cotations de la CCR et celles de l'Ufoles qu'elle met sur le même plan parce qu'il « est parfaitement normal d'aiguiller les spectateurs, souvent noyés par la quantité de films »<sup>2296</sup>. De même, si Jacques Chevallier reconnaît qu'une différence puisse être établie entre l'appréciation de *Télérama* et

---

<sup>2292</sup> Jacques Chevallier, « Le décret sur la nouvelle censure : paragraphe par paragraphe », *Image et son*, n° 140-141, avril 1961, p. 13.

<sup>2293</sup> R. Hamery, *Ténèbres empoisonnées ?*, *op. cit.*, p. 292.

<sup>2294</sup> « Nos lecteurs nous écrivent », *Image et son*, n° 144, octobre 1961, p. 29.

<sup>2295</sup> « Nos lecteurs nous écrivent », *Image et son*, n° 144, octobre 1961, p. 29.

<sup>2296</sup> « Nos lecteurs nous écrivent », *Image et son*, n° 144, octobre 1961, p. 29.

celle de la Centrale catholique, il refuse la comparaison entre la cotation laïque « qui se veut culturelle » et « ajoute une indication quant à sa valeur artistique » et le système de cotation catholique « qui promulgue des interdits au nom d'une certaine "morale" »<sup>2297</sup>. Comme nous l'avons déjà vu, la cotation laïque est abandonnée peu de temps après.

Dans le même contexte de retours critiques de la base militante, Film et famille, en pleine campagne de protestation, se permet aussi de rappeler qu'elle « mène une action en faveur du cinéma »<sup>2298</sup>. Les militants de la fédération ne partagent pas les visions parfois cinéphobes d'une partie de son public ; un public d'« adversaires farouches du cinéma », « un public "bien-pensant", des mouvements familiaux, des mouvements dits éducatifs qui rejettent le cinéma globalement – sans doute par crainte de son potentiel psycho-affectif – et dont la seule action positive est d'être contre ! »<sup>2299</sup>. Pour Film et famille, il ne faut pas résumer le cinéma aux mauvais films, mais continuer à valoriser les œuvres de qualité dans une perspective éducative et populaire, du « public moyen [qui] "décroche" car l'immense majorité des spectateurs n'est pas faite de lecteurs des *Cahiers du cinéma* »<sup>2300</sup>. En défendant la censure comme contributive de la formation, la fédération occupe une position complexe entre les cinéphiles et les cinéphobes. Elle rappelle alors son positionnement en faveur de l'éducation qui est le moyen pour que le couteau puisse servir à couper le pain et non à tuer<sup>2301</sup>. La position ambiguë de Film et famille semble parfaitement comprise par Billard qui incite les partisans de la censure morale à privilégier avant tout l'éducation en dénonçant l'inutilité de la censure :

« En fait, la censure compte un peu partout de nombreux alliés, plus ou moins avoués, plus ou moins honteux, plus ou moins conscients. Ce sont notamment les chargés de famille, qui, quel que soit leur libéralisme, s'inquiètent de l'influence du cinéma sur leurs enfants et trouvent dans l'existence de la censure une certaine sécurité. À ceux-là, il faut répondre que compte tenu de son fonctionnement, les interdits de la censure ne peuvent en rien rassurer les parents et qu'en tout état de cause aucune mesure policière ne les aidera jamais à éduquer la jeunesse. Cette formation morale de la jeunesse, c'est aux parents et à leurs alliés naturels, les enseignants, à la régler. Le cinéma peut les aider beaucoup pour peu qu'ils cessent de le considérer comme une puissance diabolique qu'il convient de maintenir

---

<sup>2297</sup> « Nos lecteurs nous écrivent », *Image et son*, n° 144, octobre 1961, p. 29.

<sup>2298</sup> « ... Et s'il fallait redécouvrir le cinéma... », *Écrans de France*, n° 240, 20 septembre 1960, p. 334.

<sup>2299</sup> « ... Et s'il fallait redécouvrir le cinéma... », *Écrans de France*, n° 240, 20 septembre 1960, p. 334.

<sup>2300</sup> « ... Et s'il fallait redécouvrir le cinéma... », *Écrans de France*, n° 240, 20 septembre 1960, p. 334.

<sup>2301</sup> « Un couteau peut servir à tuer », *Écrans de France*, n° 254, 20 avril 1961, p. 162.



dans les chaînes, et qu'ils comprennent l'apport exaltant que peut leur fournir nombre de grands films abordés les yeux grands ouverts. »<sup>2302</sup>

Ainsi pour Pierre Billard, faire part de son positionnement contre la censure et en faveur de la liberté d'expression ne suffit pas. Il faut changer les mentalités avec l'aide de l'action culturelle que proposent les ciné-clubs :

« De tels exemples conduisent, je crois, à poser le problème de la censure, de la lutte contre la censure, sur son vrai terrain. Si la censure est tolérée, voire souhaitée par tant de gens, c'est qu'elle correspond encore à un état de fait et à un état d'esprit qui commande son existence. On ne peut pas lutter efficacement contre la censure en bornant son action à la censure. Manifester son attachement à la liberté d'expression, c'est bien, c'est utile, c'est nécessaire, à condition de ne pas limiter là son action. Il faut aussi, au sein des associations de parents d'élèves, de l'école des parents, des syndicats, des partis politiques, des associations culturelles, entreprendre ou en tout cas participer à une action plus vaste. Faire accéder, aider à faire accéder à davantage de maturité intellectuelle, à davantage d'exigences culturelles, c'est lutter contre la censure, entre autres, avec les seules armes efficaces. Un ciné-club a raison de temps à autre, de réaffirmer son attachement à la liberté d'expression par le vote d'une motion. Mais il fait davantage encore dans cette voie en élargissant et intensifiant son activité culturelle. Le problème de la censure n'est pas que le problème de la censure. Il est partie intégrante du problème de la formation et de l'éducation du public. »<sup>2303</sup>

À l'inverse du positionnement de Film et famille qui propose la censure comme soutien à l'éducation, la FFCC propose ici d'ancrer l'éducation contre la censure et en faveur de la liberté d'expression. Cependant, les laïques ne sont pas les seuls à critiquer les positionnements procensures.

#### 4. Spiritualistes et moralistes : censure morale et esthétique

À l'occasion du débat sur la censure provoquée par les ligues de morale et les associations familiales, Film et vie réagit au débat opposant les pros et les anti-censures. Côté anti-censure, la conférence donnée par la Fédération internationale des associations des auteurs de film à

---

<sup>2302</sup> Pierre Billard, « La censure encore et toujours », *Cinéma*, n° 66, mai 1962, p. 90.

<sup>2303</sup> Pierre Billard, « La censure encore et toujours », *Cinéma*, n° 66, mai 1962, p. 92.

Cannes le 5 mai 1959 présente la censure comme un « ensemble d'entraves », un « attentat à l'égard du public », un « abus de pouvoir » et « un attentat au droit moral » qui favorise l'autocensure « par crainte de condamnation, de boycottage, de représailles »<sup>2304</sup>. De l'autre côté de l'échiquier, Jacqueline Thome-Patenôtre, député de Seine-et-Oise, dénonce le fait que « certains films sont un danger pour la jeunesse et pour notre prestige à l'étranger », et le cardinal Feltin et le Pasteur Boegner, président de la fédération protestante de France, qui s'allient contre « l'immoralisme étalé dans certains films ». D'autres positions essaient de ménager la chèvre et le chou, comme celle de Paul-Auguste Harlé<sup>2305</sup> qui, dans l'éditorial de *la Cinématographie française* du 15 mai 1959, s'aligne sur la position du ministre de l'Information Roger Frey qui « souligne la nécessité de “donner aux artistes authentiques une liberté de création aussi grande que possible” en même temps celle d'être “sévère pour ceux qui prennent prétexte de l'art pour faire commerce d'immoralité” »<sup>2306</sup>. Harlé en profite d'ailleurs pour dénoncer les agissements du ministre précédent qui a « laissé toute liberté » au film *les Tricheurs*. Bien qu'étant « lié d'amitié » avec Harlé, Rodolphe-Maurice Arlaud, dans les lignes du *Bulletin de Film et vie*, souhaite nuancer ses propos et en particulier insister sur le fait que les discours des auteurs de films à Cannes n'ont rien d'ironique :

« Lorsqu'ils [les auteurs de films] disent que “toutes les censures” sont des fautes contre l'esprit, ils le pensent, et lorsqu'ils mettent les auteurs en garde contre l'auto-censure c'est un appel à la dignité humaine en face de l'esprit de concession, de lâcheté et de lucre. »<sup>2307</sup>

Dès lors, Arlaud se positionne en défaveur de la politique censoriale :

« Il est facile et vite ridicule de hurler avec des loups masqués, mais il est sage de savoir qu'en France nous jouissons d'une censure très libérale contre les péchés (véniels) de la chair, aveugle contre ceux, plus graves de l'esprit, mais dictatoriale autant que dans les plus autoritaires régimes de l'Histoire en ce qui concerne le respect dû aux autorités officielles et à leurs mots d'ordre... »<sup>2308</sup>

Arlaud se prononce en faveur de la liberté de choix du spectateur, du « libre arbitre » et contre la pensée dirigée, la « morale étroite », la « castration de l'esprit », l'« obligation à la pensée et

---

<sup>2304</sup> « La censure », *Bulletin de Film et vie*, n° 3, 15 juin 1959, p. 3

<sup>2305</sup> Co-fondateur de la Cinémathèque française et directeur de la revue *La cinématographie française*.

<sup>2306</sup> « La censure », *Bulletin de Film et vie*, n° 3, 15 juin 1959, p. 3

<sup>2307</sup> Rodolphe-Maurice Arlaud, « La nuance qui sépare peut-être le texte de l'esprit », *Bulletin de Film et vie*, n° 3, 15 juin 1959, p. 4.

<sup>2308</sup> Rodolphe-Maurice Arlaud, « La nuance qui sépare peut-être le texte de l'esprit », *Bulletin de Film et vie*, n° 3, 15 juin 1959, p. 4.

à la morale partisane ». La censure ne peut permettre le libre jugement et s'oppose de fait à l'éducation. Il estime ainsi qu'être en faveur de la censure « c'est accepter tous les autodafés du monde et de l'histoire, c'est approuver toutes les persécutions ». Mais finalement l'« érotisme » (on peut penser que le mot « pornographie » aurait tout aussi bien pu être utilisé) reste encore une fois la limite à ne pas franchir :

« Ceci dit, être contre la censure ne signifie pas admettre les petites opérations qui se croient commerciales en utilisant un sordide érotisme de collégiens malsains, opérations que les chiffres prouvent être de faible rentabilité. La censure ne s'insurge pas contre ces entreprises. Elle fait quelques barouds d'honneur pour justifier des opérations de police moins reluisantes. »<sup>2309</sup>

Avec cet article, *Film et vie* s'ancre dans la continuité des combats des laïques. Elle précède de peu les positionnements en défaveur de la censure de Marcel Roy qui adopte une prise de position assez radicale contre la censure, et en particulier celle qui concerne la jeunesse :

« Tout ce qui brime la liberté d'expression dans l'art est dangereux (...) Quant aux experts, des précédents prouvent abondamment – je pense à la commission du cinéma pour enfant – qu'un aréopage de spécialiste ne sait que dresser une série de filtres, de barrières et d'interdictions dont la somme des figures une œuvre d'art en la réduisant, au nom de principes médicaux, pédagogiques, moraux... à la mièvrerie et à la médiocrité. »<sup>2310</sup>

Si l'avis de Marcel Roy paraît tranché, celui de Jean d'Yvoire, dans son approche spirituelle, semble plus nuancé. Il prend tout de même la défense de réalisateurs généralement détestés par les moralistes comme Autant-Lara, Bergman, Carné, Clouzot et Buñuel qui « montrent éloquemment par leur esthétique dense et vigoureuse qu'ils sont loin d'avoir perdu le sens d'un ordre de valeurs dont pourtant ils constatent et crient, avec une rage parfois morbide, l'écrasement et la disparition autour d'eux ».

Comme l'*Ufocel* et *Film et vie*, la *Flecc* semble se donner pour limite l'érotisme « bien loin d'être inoffensives, surtout en des "terrains", les générations adolescentes par exemple, trop prêtes à en accueillir les sollicitations ». D'Yvoire estime tout de même qu'« un fond de santé naturelle habite encore la plupart des hommes » ce que les chiffres de fréquentation des films

---

<sup>2309</sup> Rodolphe-Maurice Arlaud, « La nuance qui sépare peut-être le texte de l'esprit », *Bulletin de Film et vie*, n° 3, 15 juin 1959, p. 4.

<sup>2310</sup> Propos de Marcel Roy repris par Madeleine Garrigou-Lagrange, *Témoignage chrétien*, 3 février 1961, p. 6. Cité par V. Graumer, *Les mouvements ciné-clubs en France, 1945-1968, op. cit.*, p. 53.

« érotiques » démontrent. Bien plus que les simples « déshabillages érotiques », ce sont les qualités des interprètes, comme Brigitte Bardot, et de la mise en scène, comme pour *Les Amants*, qui attirent les spectateurs. Ainsi, la réussite de ce dernier « doit au moins autant à la beauté des images créées par Louis Malle [...] qu'à l'exaltation complaisante et partiellement hypocrite d'images aux frontières de la pornographie » :

« Notez bien que la critique ici portée contre *Les Amants* touche moins aux aspects formels qu'à l'inspiration même du film. Si la satire sociale y était sincère et généreuse au lieu d'être conventionnelle et peu convaincante sur l'essentiel (le mari), si l'amour de la jeune femme y était profond et libérateur, au lieu d'être seulement charnel et sans scrupules, on pourrait le discuter du point de vue de la stricte morale chrétienne. Mais il faudrait lui reconnaître d'indéniables valeurs positives : Ubi caritas et amor, Deus ibi est<sup>2311</sup>. »<sup>2312</sup>

C'est en effet ce que fait *Écrans de France* en trouvant le film « remarquablement joué dans son ensemble, minutieusement photographié et monté avec art » et d'où il se « dégage une certaine poésie » avant de le qualifier de « viol » et de recommander aux lecteurs de s'abstenir. La fédération lilloise rejoint d'ailleurs l'avis de Jean d'Yvoire sur la « satire trop faible des milieux bourgeois »<sup>2313</sup> mais également Raymond Lefèvre dans *Image et son* qui regrette que Malle soit resté « en deçà de la critique sociale »<sup>2314</sup>. Ce dernier conclut tout de même que c'est un film « à voir absolument ».

Jean d'Yvoire défend les œuvres jugées « pessimistes » parce qu'à son sens elles montrent un état du monde qu'il ne faut pas ignorer mais affronter, et la culture le permet par son langage. Malgré l'importance d'une éducation détachée des dogmes, il faut également que le spectateur, qu'il soit croyant ou non, développe son approche spirituelle et humaine. La censure sert alors aux spectateurs qui ne tirent d'une œuvre d'art « qu'un profit modique ou nul » et que « des éléments partiels » dont « chacun sait que les vérités partielles peuvent devenir de dangereuses erreurs ». C'est parce qu'on ne peut distinguer les spectateurs entre eux – que « l'ivraie et le bon grain sont inséparables » – que la censure existe.

---

<sup>2311</sup> « Où la charité et l'amour sont, il y a Dieu ».

<sup>2312</sup> Jean d'Yvoire, « Esthétique, morale, culture », *Téléciné*, n° 86, novembre-décembre 1959, non paginé.

<sup>2313</sup> « *Les Amants* », *Écrans de France*, n° 205, 1<sup>er</sup> février 1959, p. 58-59.

<sup>2314</sup> Raymond Lefèvre, « *Les Amants* », *Image et son*, n° 116, novembre 1958, p. 15.

« En bonne doctrine, c'est pour parer aux désordres dont l'art peut fournir l'occasion, désordres nuisibles à la bonne marche de la société et par là l'ascension intérieure de ses membres, que les censures interviennent légitimement. »<sup>2315</sup>

Ne servant que pour une partie de la société mais agissant sur sa totalité, elle n'est qu'une solution relative et sujette à évolution et adaptation. En ce sens, il faut qu'elle soit parfaitement dosée :

« Trop rigoureuse, elle tue l'esprit au profit d'un ordre de surface et entrave l'évolution normale de la société. Trop large, elle défend mal des institutions qui, en principe, créent un climat favorable à l'éclosion de l'esprit. »<sup>2316</sup>

Jean d'Yvoire est donc favorable à la censure. Il ne répond cependant pas à la question de la dose : la censure doit-elle être plus restrictive pour « sauver à tout prix un ordre vermoulu » ou « laisser croître les forces qui doivent l'abattre, mais qui permettront de la sorte, au-delà du chaos, la lente élaboration d'une société renouvelée » ? Cette question – bien qu'orientée – est laissée à l'appréciation du lecteur. L'idéal, pour lui, serait de construire une censure capable d'« adapter ses normes au tempérament et au stade éducatif de chaque individu » plutôt qu'une censure qui travaille sur une masse de population. Sachant que cette solution est inapplicable, il laisse aux responsables le jugement du « meilleur équilibre entre des exigences inconciliables dans l'absolu » tout en qualifiant d'« infantine [...] la position anarchiste qui prétendait refuser toute censure, infantine également celle des moralistes extrêmes, imperméables aux murmures ou aux cris que jette la vie par le truchement de l'art »<sup>2317</sup>.

Bien qu'il estime que la principale censure est l'autocensure des artistes, Jean d'Yvoire en définit malgré tout trois : celle de l'État, celle de l'Église (via les cotations de la CCR) et celle de la Ligue de l'enseignement « non moins sévère et d'ailleurs créée récemment dans un esprit de lutte plus ou moins avouée avec la ou les précédentes ». Il croit cependant moyennement à la « censure du tiroir-caisse » qui a pour effet de valoriser avant tout les films qui fonctionnent et non pas la qualité, mais elle lui paraît plus efficace que des décisions de censeurs qui provoquent parfois des scandales et, de fait, le succès du film en question, comme pour *le Blé en herbe* :

---

<sup>2315</sup> Jean d'Yvoire, « Esthétique, morale, culture (II) », *Téléciné*, n° 87, janvier-février 1960, non paginé.

<sup>2316</sup> Jean d'Yvoire, « Esthétique, morale, culture (II) », *Téléciné*, n° 87, janvier-février 1960, non paginé.

<sup>2317</sup> Jean d'Yvoire, « Esthétique, morale, culture (II) », *Téléciné*, n° 87, janvier-février 1960, non paginé.

« Mieux vaut s’abstenir de déployer la force si son sort est d’être bafouée. Persister alors envers et contre tout, c’est s’obliger à user de telles rigueurs – en supposant qu’on le puisse – que la violence ou la disproportion des moyens pourrait la cause à défendre. Ce qu’on gagne d’un côté, en surface et pour un temps, on le perd de l’autre, en profondeur et durablement. Rien n’a mieux servi d’arme contre l’Église que les bûchers de l’Inquisition, l’excommunication des comédiens il y a trois siècles, la mise à l’index de chefs-d’œuvre avérés, les films de réelle qualité proscrits comme immoraux. »<sup>2318</sup>

Comme Film et famille, la Flecc défend l’idée que « les rôles des censeurs et de l’éducateur sont complémentaires ». La distinction se situe sans doute dans la place accordée à chacun. Pour d’Yvoire, « ils ne sont pas [...] égaux en valeur absolue. Alors que l’éducation touche au fond des choses, au spirituel, la censure n’est qu’un moyen. L’un se place au centre du cercle, l’autre sur la périphérie »<sup>2319</sup>. Le censeur ne doit donc pas perdre de vue sa mission dialectique et prendre en compte la qualité des œuvres plutôt que dénombrer les actes immoraux ou dangereux. Ainsi, « le censeur désireux d’exercer au mieux sa délicate mission se gardera d’un moralisme borné » et valorisera la dimension profonde, la « beauté intérieure » de l’œuvre :

« S’il connaît sa vraie place dans la société, la censure évitera à tout prix les critères automatiques, les “amalgames” sommaires, les mesures et classifications abusivement unifiées à l’usage d’une humanité qui ne l’est nullement. [...] Avant chaque décision, il mettra dans sa balance l’intérêt de l’œuvre en cause comme outil éducatif, comme support à une contemplation féconde, c’est-à-dire sa qualité esthétique. [...] Point de censure efficace sans une très profonde culture, sans une humilité devant la fonction de l’art, qui relève la soumission normale des valeurs d’action aux valeurs contemplatives. »<sup>2320</sup>

La Flecc, à travers ce texte de Jean d’Yvoire, appelle à la réconciliation entre censeurs et éducateurs. Elle aborde même le sujet au sein de ses sessions de formation à l’instar de celle des Mureaux où Pierre Acot-Mirande a mis « à nu les contradictions de ce système et son incapacité à résoudre le problème d’une protection efficace et intelligente à l’égard des images réellement nocives »<sup>2321</sup>. Dès lors, la Flecc se distingue des moralistes de Film et famille, position réaffirmée avec la publication d’un extrait du *Cinéma et la foi chrétienne*<sup>2322</sup> de Amédée Ayfre. Dans celui-ci, Ayfre s’attarde sur les différentes approches chrétiennes du

---

<sup>2318</sup> Jean d’Yvoire, « Esthétique, morale, culture (II) », *Téléciné*, n° 87, janvier-février 1960, non paginé.

<sup>2319</sup> Jean d’Yvoire, « Esthétique, morale, culture (II) », *Téléciné*, n° 87, janvier-février 1960, non paginé.

<sup>2320</sup> Jean d’Yvoire, « Esthétique, morale, culture (II) », *Téléciné*, n° 87, janvier-février 1960, non paginé.

<sup>2321</sup> Madeleine Garrigou-Lagrange, « Les Mureaux 1961 », *Téléciné*, n° 96, mai 1961, p. 2.

<sup>2322</sup> AYFRE Amédée, *Le cinéma et la foi chrétienne*, Paris, France, A. Fayard, 1960, 144 p.

cinéma, de la culture et de l'éducation et en particulier sur les « moralistes » pour lesquels le cinéma apparaît « spontanément » comme un « instrument d'éducation [...] lorsqu'il[s] cherche[nt] à l'envisager d'une manière aussi positive que possible »<sup>2323</sup>. Le moraliste veut que le cinéma se mette au service du bien en favorisant le rayonnement de certaines valeurs fondamentales. Il est un moyen. Un film prônant l'immoralité sans la condamner ne peut qu'être considéré comme du mauvais cinéma, et « en cas de conflit entre la moralité et l'esthétique, il est évident que c'est cette dernière qui doit céder ». Un film immoral ne peut, dans tous les cas, pas être considéré comme une œuvre d'art. Au mieux, il peut être considéré comme une réussite technique mais ceci ne le rend qu'encore plus dangereux « par l'influence accrue qu'il risque d'avoir auprès des esthètes et des snobs, sinon auprès du grand public ». D'ailleurs, ils considèrent les critères esthétiques comme parfaitement subjectifs, contrairement aux valeurs morales. Ainsi, « des éducateurs avertis peuvent facilement apprendre au public à juger sainement de ce qui est bon et de ce qui ne l'est pas, dans tel ou tel film ». Les moralistes font donc primer le fond sur la forme, sans négliger cette dernière mais en la considérant comme secondaire.

Selon Ayfre, il y a trois pôles de l'éducation et de la culture cinématographique. Il oppose au moraliste la figure de l'esthète, dont la valeur la plus importante est celle du respect de l'œuvre et qui sans se désintéresser des valeurs morales les soumet à l'esthétique du film avant tout. Si le moraliste défend le bien et l'esthète le beau, le professeur, lui, défend l'idée du vrai. Il se limite avant tout à l'observation des faits et à l'analyse scientifique que ce soit pour la morale (par le biais d'analyse sociologique) ou pour l'esthétique (via une analyse précise du film).

Ainsi, les nouvelles réformes de la censure divisent particulièrement les mouvements et font remonter une « longue tradition d'opposition violente » entre les « camps » laïques et catholiques<sup>2324</sup>. Mais c'est surtout avec les moralistes que la lutte se fait. Ceux-ci s'inscrivent dans une campagne politique d'envergure d'influence sur la censure et n'hésitent pas à multiplier les actions censoriales. Les confessionnels ayant une approche plus spiritualiste sont généralement plus nuancés sur la question de l'interdiction des films ; ils ne la rejettent pas

---

<sup>2323</sup> Amédée Ayfre, « Le moraliste, l'esthète et le professeur devant le cinéma ou le sens de la culture cinématographique », *Téléciné*, n° 90, juillet-août 1960, non paginé.

<sup>2324</sup> R. Hamery, *Ténèbres empoisonnées ?*, *op. cit.*, p. 293.

forcément en bloc. Cependant nous remarquons également que de nombreuses positions sont partagées en ce qui concerne l'importance de l'éducation :

« Quasiment personne ne conteste alors que le travail de l'éducateur et du pédagogue consiste, pour une grande part, à combattre certaines formes d'expression naturellement très prisées par la jeunesse. Et si les références en matière de bon ou de mauvais cinéma diffèrent entre gens laïques et catholiques, il existe pourtant bel et bien une ligne de front commune, plus importante que les acteurs des deux réseaux ne veulent généralement le reconnaître. »<sup>2325</sup>

Une position partagée par toutes les fédérations est finalement le besoin d'une censure en ce qui concerne la jeunesse mais aussi, et surtout par rapport à la pornographie ou l'érotisme qui sont très globalement perçus comme la limite ultime de la liberté d'expression. Finalement, les désaccords au niveau de la censure concernent surtout les limites qu'on lui donne. C'est ainsi que les débats autour de la morale et de la politique se généralisent dans cette période mettant en lumière que ce qui est moral et politique n'est pas perçu de la même manière par tout le monde. Finalement, l'affaire de *la Religieuse* semble trancher ce débat.

### C. *Suzanne Simonin* redéfinit les rapports à la censure

Une fois le nouveau système de censure en place, il mène à une de nombreuses controverses dans une société de plus en plus libérale. Mais la plus importante de ces polémiques est sans aucun doute l'affaire de *Suzanne Simonin, la religieuse de Denis Diderot* (Jacques Rivette, 1966). La polémique autour de ce film commence dès le passage du projet en précensure. Il oppose deux figures de l'éducation populaire, d'un côté Jean Pihan, présent en tant qu'éducateur « bien qu'il n'y affiche que sa qualité d'ecclésiastique »<sup>2326</sup>, le plus farouche opposant au projet ; et de l'autre Joseph Rovin, défenseur de la liberté d'expression, secrétaire général de *Peuple et culture*,<sup>2327</sup> mais aussi catholique – abhorrant le cléricisme<sup>2328</sup> – et proche du mouvement gaulliste<sup>2329</sup>. Pour Rovin,

« la censure cinématographique, qu'il estime nécessaire, doit [...] être modérée afin de favoriser une véritable liberté de conscience : pas de censure politique, ni de vulgarité commerciale, ni de moralisme frileux. L'Église, le marché et les groupes de pression idéologiques (parmi lesquels, les Églises) sont ainsi renvoyés dos à dos, la

---

<sup>2325</sup> *Ibid.*, p. 294.

<sup>2326</sup> J. Favret-Saada, *Les sensibilités religieuses blessées*, *op. cit.*, p. 37.

<sup>2327</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, *op. cit.*, p. 63.

<sup>2328</sup> J. Favret-Saada, *Les sensibilités religieuses blessées*, *op. cit.*, p. 38.

<sup>2329</sup> Blaschka Thibaud, « notice Rovin Joseph né Rosenthal Joseph », in *Le Maitron dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social*, mise en ligne le 12 février 2015, dernière modification le 6 septembre 2015, consulté le 22 août 2022, <https://maitron.fr/spip.php?article170597>.



censure se mettant au service de citoyens en cours d'émancipation sociale, auxquels on offrirait un cinéma exigeant. »<sup>2330</sup>

Après quelques recours, la commission accepte le projet, mais « ce passage en précensure [...] a permis le développement de la croisade morale et du coup politique orchestré par le ministère de l'information »<sup>2331</sup>. La mobilisation qui prend forme avant la sortie du film de Rivette est une croisade morale dans le sens où c'est une tentative « d'imposer à l'ensemble de la société les normes morales du seul groupe catholique »<sup>2332</sup>. Elle n'est cependant entamée que par quelques personnes bien placées notamment Jean Pihan, Goursat (directeur de l'OCFC), Jean Dewavrin (secrétaire général de la CCRT) et le cardinal Feltin. L'enjeu de la protection de l'Église s'inscrit cependant « dans le contexte de la "crise catholique" du milieu des années 1960, marquée par la chute des vocations, le déclin de la pratique régulière, l'affaiblissement des mouvements chrétiens (notamment l'Action catholique spécialisée et les mouvements de jeunesse, comme Cœurs vaillants dont Jean Pihan est un pilier) »<sup>2333</sup>.

C'est en février 1966 que la protestation devient publique. Même si la profession s'exprime sur le sujet, ce sont avant tout les médiateurs qui popularisent l'affaire, et notamment dans les milieux engagés de l'éducation populaire cinématographique :

« C'est à la périphérie du champ du cinéma, parmi les intermédiaires avec le public, chez les cinéphiles des ciné-clubs et les critiques de cinéma, que l'"affaire" suscite le développement d'un discours sur l'abolition de la censure. À l'issue du congrès national de la Fédération française des ciné-clubs, la suppression de la censure d'État est revendiquée. [...] Ce type de prise de position contribue à l'extension de la mobilisation, pour laquelle les critiques de cinéma, placé à l'interface entre les champs du cinéma et de la presse, jouent un rôle essentiel. »<sup>2334</sup>

Si l'affaire dépasse largement le champ de l'éducation populaire cinématographique, l'analyse à travers cet axe d'approche nous permet de dévoiler une autre face de la polémique à travers les discours des revues des fédérations. L'analyse de cette polémique nous permet de réévaluer les positions de chacune d'entre elles à la veille de mai 1968.

---

<sup>2330</sup> J. Favret-Saada, *Les sensibilités religieuses blessées*, op. cit., p. 40.

<sup>2331</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, op. cit., p. 66.

<sup>2332</sup> *Ibid.*

<sup>2333</sup> *Ibid.*, p. 66-67.

<sup>2334</sup> *Ibid.*, p. 75.

## 1. De la protestation à la réclamation : les mouvements laïques montent au créneau

Les revues des fédérations de ciné-clubs s'ancrent rapidement dans la protestation, en particulier du côté laïque. *Cinéma* est la première des revues à réagir, bien avant la médiatisation de l'affaire. Alors qu'elle annonce la fin du tournage de Rivette<sup>2335</sup>, il se passe moins d'un mois avant que les menaces de censure ne fassent l'objet d'un article, en particulier en ce qui concerne les attitudes menaçantes du préfet de Paris et du ministre de l'Information malgré l'accord de la précensure<sup>2336</sup>. Ainsi, l'interdiction totale est à craindre « après le “scandale” qui avait été soulevé au moment des élections présidentielles par un conseiller municipal et les prises de position un peu hâtives du ministre, que le film ne soit chargé à priori de toutes les malédictions aux yeux de personnes soucieuses de défendre “l'honneur des religieuses françaises” »<sup>2337</sup>.

Marcel Martin, dénonce une certaine censure – et précensure – qui se montre plus intransigente « à l'égard d'une véritable œuvre d'art que lorsqu'[elle a] affaire à des bandes bassement pornographiques ». Marcel Martin informe d'« une campagne de lettres [...] organisée sur une grande envergure pour tenter, d'une part d'intimider le producteur, d'autre part d'influer sur la prochaine décision de la commission de censure »<sup>2338</sup> sans forcément en citer les initiateurs. Il profite également de ces quelques lignes pour dénoncer l'interdiction totale du court métrage *Désaccord d'Évian* « qui manifeste un joyeux anticléricalisme et brocarde allègrement notables, bourgeois et militaires ».

C'est en avril que l'affaire commence à devenir une controverse médiatique tandis qu'Yvon Bourges prend la décision d'interdire le film, et ce malgré l'avis positif de la Commission de censure<sup>2339</sup>. *Jeune cinéma*, à travers la plume de Luce Vigo-Sand, fille de Jean Vigo, dénonce la censure dont est victime *la Religieuse* en rappelant que « les sentiments et les consciences de la “population” sont heurtées, troublées, avilies quelquefois, profondément, à en avoir la nausée, par des spectacles dont la médiocrité ne bouleverse pas la Commission de censure »<sup>2340</sup>. Elle défend la dimension artistique du film en la désignant comme « œuvre d'art » et comme

---

<sup>2335</sup> « Anna la none », *Cinéma*, n° 101, décembre 1965, p. 13-14.

<sup>2336</sup> « Alerte : religieuse en péril », *Cinéma*, n° 102, janvier 1966, p. 13-14.

<sup>2337</sup> Marcel Martin, « Les exploits d'Anastasie », *Cinéma*, n° 104, mars 1966, p. 30.

<sup>2338</sup> Marcel Martin, « Religieuse et terroristes », *Cinéma*, n° 105, avril 1966, p. 9.

<sup>2339</sup> J. Favret-Saada, *Les sensibilités religieuses blessées*, op. cit., p. 101-103.

<sup>2340</sup> Luce Vigo-Sand, « La Religieuse », *Jeune cinéma*, n° 15, mai 1966, p. 34-35.

« film de bon goût ». Pour Albert Descamps, le secrétaire général de la FFCC, cette interdiction est une attaque directe à la liberté d'expression :

« Au lieu de multiplier les contraintes, de dresser des barrières, d'édifier des remparts, d'obscurcir les lumières, ne serait-il pas plus sage et plus honnête d'éclairer les esprits, d'exciter la curiosité, de dénoncer l'erreur, d'exalter les valeurs et de faire droit aux légitimes aspirations de l'homme avide de vérité ? N'est-ce pas là le rôle de l'éducation ? N'est-ce pas là la condition du dépassement ? N'est-ce point aussi la fin même de toute culture ? »<sup>2341</sup>

*La Religieuse* est alors la cerise qui permet d'aborder la question globale de la censure, de « l'illusion de la démocratie » en son sein et de son fonctionnement autoritaire. Ainsi, la légitimité de la commission étant ébranlée, Descamps estime qu'« il est grand temps de supprimer la censure et de mettre fin aux abus »<sup>2342</sup>. À en croire François Chevassu, le problème est bien plus profond que cela. En effet, « ce n'est pas la commission de censure qu'il faut changer. C'est le système »<sup>2343</sup> qui permet via la pression électorale que l'Église puisse – à travers « quelques groupuscules de trublions » qu'elle dépêche – faire interdire un film avec la complicité du ministre de l'Information et plus globalement du gouvernement au nom de l'« ordre public » et de la « vox populi ». Chevassu remercie d'ailleurs ironiquement le ministre pour avoir mis en lumière un système où :

« les interdictions de films – en tout ou partie – étaient sournoises, insinuanes ; l'action de l'Église se déployait dans des cabinets noirs où se confondaient les soutanes. Un jeu subtil de rhubarbes et de sénés, de bon grain et d'ivraie, réglait une coexistence dont les bons producteurs (entendez les grands) s'accommodaient d'autant mieux qu'ils n'avaient point l'âme en révolte. »<sup>2344</sup>

La Fédération Jean Vigo et l'Ufoleis se font les relais du débat organisé le 26 avril 1966 à la Mutualité de Paris : « Cinéma et liberté d'expression » lors de laquelle « toute la profession est là, producteurs, cinéastes, techniciens, comédiens, cinéphiles, organisations de ciné-clubs »<sup>2345</sup>. Organisée par George de Beauregard, Jacques Rivette et Jean-Luc Godard, la manifestation attire une quarantaine de réalisateurs dont Philippe de Broca, François Truffaut, Jacques

---

<sup>2341</sup> Albert Descamps, « L'affaire de *La religieuse* », *Cinéma*, n° 106, mai 1966, p. 6.

<sup>2342</sup> Albert Descamps, « L'affaire de *La religieuse* », *Cinéma*, n° 106, mai 1966, p. 6.

<sup>2343</sup> François Chevassu, « Ad majorem Bourges gloria », *Image et son*, n° 194, mai 1966, p. 4.

<sup>2344</sup> François Chevassu, « Ad majorem Bourges gloria », *Image et son*, n° 194, mai 1966, p. 3.

<sup>2345</sup> J. Favret-Saada, *Les sensibilités religieuses blessées*, op. cit., p. 156.

Doniol-Valcroze et Marcel L'Herbier<sup>2346</sup> mais aussi Louis Daquin, Alain Resnais, Chris Marker, et Claude Chabrol. Jean Delmas en profite pour dénoncer une censure « hypocrite », qui se cache derrière une « protection de la jeunesse [...] rigoureusement inopérante » et une précensure qui ne dit pas son nom<sup>2347</sup>. Jacques Rivette, quant à lui, insiste sur l'inanité d'une proposition qui lui a été faite de limiter la diffusion de son film aux salles d'art et essai et au secteur non-commercial. Par cette stratégie, la commission s'assure que le film s'adresse en premier lieu à un public restreint et cultivé : « Ce public plus favorisé serait moins susceptible d'être affecté, parce que moins nombreux et mieux armé culturellement face aux transgressions artistiques du régime des mœurs »<sup>2348</sup>. Guy Gauthier dans *Image et Son* couvre aussi le meeting et soutient Rivette, contre la proposition d'Yvon Bourges de limiter l'exploitation de *La Religieuse* aux salles spécialisées et aux ciné-clubs ce « qui serait le début d'un véritable ghetto culturel ». Cependant, Guy Gauthier semble mitigé quant à l'impact de cet événement « distingué » sur la censure ; les discours ne se transformant pas en « mesure concrète, immédiate et efficace »<sup>2349</sup>.

*Image et son* se fait aussi le relais d'un texte du scénariste du film Jean Gruault, qui défend la dimension historique du film<sup>2350</sup>, argument que les opposants ont des difficultés à contrecarrer<sup>2351</sup>. Ainsi, l'Ufoleis se positionne « contre toutes les censures qui pèsent depuis 1958, en France, sur la presse, l'édition, la radio-télévision »<sup>2352</sup> comme le *Courrier de la République*, dont le directeur n'est autre que Pierre Mendès-France. À l'occasion François Chevassu publie à l'adresse des ciné-clubs une liste des films interdits en déduisant qu'il y a deux causes à la censure : l'érotisme et la politique ; cette dernière étant sans doute la plus prégnante<sup>2353</sup>. Ainsi l'idée qu'il n'est plus concevable que des interdictions totales d'œuvres pour les adultes soient décidées fait son chemin. Le moralisme et paternalisme gaulliste sont vivement critiqués bien que la « stricte protection des mineurs » ne soit pas remise en cause. De la protestation contre la censure de *La Religieuse*, les mouvements laïques passent à une

---

<sup>2346</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, op. cit., p. 74.

<sup>2347</sup> Jean Delmas, « Le vrai visage de la censure », *Jeune cinéma*, n° 16, juin-juillet 1966, p. 1-9.

<sup>2348</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, op. cit., p. 184.

<sup>2349</sup> Guy Gauthier, « Une religieuse à la mutualité », *Image et son*, n° 195, juin 1966, p. 7.

<sup>2350</sup> « L'adaptation de *La Religieuse* par Jean Gruault », *Image et son*, n° 196, juillet 1966, p. 10-11.

<sup>2351</sup> J. Favret-Saada, *Les sensibilités religieuses blessées*, op. cit.

<sup>2352</sup> « Contre toutes les censures », *Image et son*, n° 203, mars 1967, p. 15.

<sup>2353</sup> François Chevassu, « Petit bilan de la censure française », *Image et son*, n° 204, avril 1967, p. 61-66.

réclamation de la suppression, ou tout du moins d'une réforme profonde, de la Commission de censure.

## 2. Les fédérations confessionnelles en faveur de *La Religieuse*

Côté confessionnel, l'affaire de *la Religieuse* tombe en pleine « crise catholique postconciliaire »<sup>2354</sup> et provoque « au sein de l'espace français du catholicisme, la fin du consensus sur la question du cinéma »<sup>2355</sup>. L'opinion catholique est scindée en deux pour Georges Meyer avec d'un côté le « régime des certitudes », celui des autorités ecclésiales où l'on retrouve Jacques Delarue, le cardinal Feltin, Pierre Vuillot, l'OCFC et la CCR qui militent activement pour l'interdiction du film. De l'autre, nous trouvons le « régime des témoignages » qui « se développe à partir des années 1960 et qui laisse la place à un travail critique de réflexion, pour chaque fidèle, sur la norme catholique »<sup>2356</sup> (notion que l'on peut croiser avec celle du dévot développé par Jeanne Favret-Saada). Nous retrouvons ici *Télérama*, bien que la revue soit divisée, ou encore *Témoignage chrétien* qui est très favorable au film. Il n'est dès lors pas étonnant d'y retrouver également *Téléciné* qui, dans un premier temps, ne comprend pas l'intérêt d'une pétition contre un film que personne n'a pu voir tout en dénonçant la manœuvre politique de Alain Peyrefitte durant les élections et l'interdiction imposée par Yvon Bourges : « le pouvoir pose un acte d'autorité assez brutal, légal, certes, mais d'autant plus étonnant qu'il va dans le sens inverse de la coutume et d'autant plus suspect que des considérations électorales n'en sont peut-être pas absentes »<sup>2357</sup>. En outre, Georges Salachas reconnaît, tout comme Jean Delmas, de « grandes qualités artistiques » au film<sup>2358</sup>. Même s'il comprend que des religieuses puissent s'être « senties atteintes dans leur dignité » et qu'elles aient pu avoir un « réflexe d'autodéfense », il ne comprend pas comment on peut vouloir interdire un film qui n'a pas été vu. Il dénonce une « résurgence de l'esprit d'intolérance »<sup>2359</sup> qui ne peut qu'« encourager l'anticléricalisme militant à repartir en guerre » et une campagne de protestation qui fait de la promotion pour le film alors même que sa sortie aurait sans doute

---

<sup>2354</sup> M. Leventopoulos, « La fin d'une croisade morale ? L'Église de France, Vatican II et l'espoir d'une moralisation gaulliste du cinéma », art cit., p. 152.

<sup>2355</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, op. cit., p. 84.

<sup>2356</sup> *Ibid.*

<sup>2357</sup> Gilbert Salachas, « *La Religieuse* et ce qui s'ensuit », *Téléciné*, n° 128, mai-juin 1966, p. 2.

<sup>2358</sup> Gilbert Salachas, « *La Religieuse* et ce qui s'ensuit », *Téléciné*, n° 128, mai-juin 1966, p. 2 ; Gilbert Salachas, « *La Religieuse* », *Téléciné*, n° 128, mai-juin 1966, p. 59.

<sup>2359</sup> Gilbert Salachas, « *La Religieuse* et ce qui s'ensuit », *Téléciné*, n° 128, mai-juin 1966, p. 2.

été confidentielle. Ainsi, « le tort fait aux religieuses se révèle beaucoup plus considérable à tous les égards » et « donne une bien pauvre opinion du génie du Christianisme ».

Sans surprise, *Téléciné* s'ancre clairement contre la campagne de protestation et de moralisation, que ce soient les membres du bureau qui la qualifient de « procédé inadmissible » ou les animateurs permanents qui dénoncent les « pressions totalement inacceptables » et « protest[ent] unanimement contre cette atteinte à la liberté d'expression »<sup>2360</sup>. La Flecc signe d'ailleurs le manifeste des 1789 impulsé par la Nouvelle vague et *les Cahiers du cinéma* contre l'interdiction du film<sup>2361</sup>. Face aux positions ouvertes des fédérations catholiques, les instigateurs de la polémique eux-mêmes ne les ont pas incluses – à l'instar des mouvements de jeunesse – dans la campagne de protestation probablement parce que « c'est parmi eux que se recrutent les cinéphiles catholiques en 1966, et qu'ils se manifesteront peu à peu pour défendre *la Religieuse* »<sup>2362</sup>. Ces mouvements culturels se joignent donc aux « non-croyants pour défendre le film et réclamer la fin de la censure cinématographique préalable »<sup>2363</sup>. Bien sûr, à l'inverse, certains ciné-clubs participent directement à la campagne de protestation<sup>2364</sup>. Lors de l'annulation de l'interdiction du film par le nouveau ministre de l'information, Georges Gorse, la Flecc organise des séances de projection en province : « Sœur Marie-Edmond est invitée à Roubaix, où elle parle devant une soixantaine de religieuses venues des maisons alentour, malgré les pressions de la Direction diocésaine des œuvres pour annuler la séance »<sup>2365</sup>. Ainsi, dans le contexte de clôture du concile Vatican II, l'affaire de *la Religieuse*, « réactive le conflit entre une tendance minoritaire du catholicisme qui promeut une réaffirmation doctrinale et une tendance majoritaire, qui prône un changement de l'Église au contact du monde moderne »<sup>2366</sup>.

Étonnamment, Film et famille, à l'instar de la Flecc, fait partie de cette deuxième catégorie. Il n'est pas étonnant de voir que le trio Pihan-Goursat-Dewavrin à l'origine de la polémique, ont tenté de regrouper autour d'eux une force de frappe conséquente au sein des diverses organisations catholiques afin de défendre l'honneur des religieuses et, en même temps, celui de l'Église, et de lutter « contre le cinéma pervers »<sup>2367</sup>. Le 14 février 1966, la « réunion des

---

<sup>2360</sup> Gilbert Salachas, « *La Religieuse* et ce qui s'ensuit », *Téléciné*, n° 128, mai-juin 1966, p. 3.

<sup>2361</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 446.

<sup>2362</sup> J. Favret-Saada, *Les sensibilités religieuses blessées*, op. cit., p. 75.

<sup>2363</sup> *Ibid.*, p. 91.

<sup>2364</sup> Selon un article du journal protestant *Réforme*, un prêtre animant un ciné-club de jeune aurait indiqué à son public comment procéder pour écrire des lettres de protestation au secrétariat d'État. *Ibid.*, p. 83.

<sup>2365</sup> *Ibid.*, p. 170.

<sup>2366</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, op. cit., p. 86.

<sup>2367</sup> J. Favret-Saada, *Les sensibilités religieuses blessées*, op. cit., p. 89.

Onze », qui a pour but d'organiser une campagne de pétition, rassemble des organismes et personnes proches de la fédération lilloise : l'Apel, la Vox, Pierre d'André, ainsi que très probablement René Schaeffer<sup>2368</sup>. À la suite de cette réunion, si la Vox et d'André sont déstabilisés de ne pas avoir été prévenus avant, l'Apel, elle, s'implique immédiatement permettant une grande mobilisation. En avril, peu après qu'Yvon Bourges ait pris la décision d'interdire le film contre l'avis de la Commission de censure, *Écrans de France* – qui a déjà publié trois phrases purement informatives à propos du film<sup>2369</sup> – étonne par sa position nuancée tandis que les mondes confessionnels cinématographiques sont empêtrés dans les polémiques<sup>2370</sup>. La revue souhaite garder « la tête froide devant ce qui prend l'allure d'un débat passionné »<sup>2371</sup>. Ainsi, contrairement à certains groupes religieux, et n'ayant pas vu le film – ni lu le livre – Film et famille ne s'engage ni contre, ni pour, mais essaie d'appliquer au problème son « double objectif d'information et de formation ». Elle regrette les divisions qui séparent les catholiques alors même que le film n'est pas sorti, tout en prenant parti pour des « prêtres contestataires, situés à la marge de l'institution, à l'image de Marc Oraison »<sup>2372</sup>, aussi considéré comme « un des esprits les plus libres de l'Église de France »<sup>2373</sup> :

« Ce problème opposera une nouvelle fois les tenants de l'autorité éducatrice et les plus ouverts, qui comme l'abbé Oraison, [...] pensent qu'être adulte c'est savoir faire face à la réalité, aux réalités de la vie. »<sup>2374</sup>

Film et famille prend également position en faveur de Mère Marie Edmond, directrice d'*Échanges*, qui se positionne contre la campagne de protestation depuis qu'elle a vu le film. Son intervention dans *Télérama* est jugée « Exceptionnel[le] ! ». Film et famille réaffirme alors la mission éducative qu'elle s'est donnée voilà plus de vingt ans, c'est à dire « favoriser l'adultisation [*sic*] de nos lecteurs » et une pédagogie ouverte « qui arme » et qui responsabilise :

« Nous aimons que les spectateurs prennent leurs responsabilités quand ils ont pris, préalablement, le soin de s'informer.

---

<sup>2368</sup> Sans citer son nom, Jeanne Favret-Saada parle du « président de la fédération du scoutisme, qui est par ailleurs membre de la Commission de contrôle » : *Ibid.*, p. 74.

<sup>2369</sup> « Georges de Beauregard va produire *La Religieuse* d'après Diderot. C'est Jacques Rivette, qui mettra le film en scène (il en avait déjà "monté" une adaptation théâtrale). Anna Karina sera la vedette du film » : « On annonce... On prépare », *Écrans de France*, n° 347-348, juillet 1965, p. 340.

<sup>2370</sup> J. Favret-Saada, *Les sensibilités religieuses blessées*, *op. cit.*

<sup>2371</sup> « *La religieuse* est cloîtrée », *Écrans de France*, n° 363-364, 5 et 20 avril 1966, p. 197.

<sup>2372</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, *op. cit.*, p. 88.

<sup>2373</sup> J. Favret-Saada, *Les sensibilités religieuses blessées*, *op. cit.*, p. 92.

<sup>2374</sup> *Ibid.*

Il s'agit d'apprendre à connaître l'autre, donc à nous engager dans une communication interpersonnelle qui nous construit les uns les autres même si les avis sont partagés. »<sup>2375</sup>

Ainsi, le recours à la censure ne semble plus rentrer dans les moyens d'action privilégiés de la fédération du Nord-Pas-de-Calais mais développe une approche plus confiante dans l'éducation et dans la responsabilisation des spectateurs. Elle s'oppose alors à cette nouvelle « croisade morale ». Cependant, la revue cessant de paraître seulement deux mois à la suite de cet article, Film et famille n'a jamais eu l'occasion de s'exprimer sur le contenu du film<sup>2376</sup>. Cette disparition se produit donc à une période absolument charnière pour la cinéphilie catholique où les approches traditionnelles paraissent laisser la place aux approches modernes, progressistes et libérales légitimées par le Concile Vatican II ; tandis que les protestants de Film et vie ne semblent pas prendre parti en ne s'exprimant ni sur l'affaire ni sur le film.

Mais, s'il y a une unanimité contre la censure du côté des fédérations de ciné-club, la retrouve-t-on dans la réception du film ? La presse ciné-club, dans sa très grande partie, rejoint la majorité des avis de la presse de gauche après la projection de Cannes : le film est décevant<sup>2377</sup>. En effet, là où « les spectateurs sensibilisés par le scandale » s'attendaient à « captieux mélange de Bava et de Bénazeraf », *la Religieuse* est finalement d'un « classicisme excessif » pour *Image et Son* qui trouve que la dernière partie relève presque du « vaudeville »<sup>2378</sup>. Pour *Cinéma*, il se dégage une « pénétrante odeur de sainteté »<sup>2379</sup> de ce film à la « rigueur janséniste »<sup>2380</sup>. Mais, bien sûr, aucune de ces critiques ne justifie une interdiction totale du film. C'est probablement les mouvements catholiques qui reçoivent finalement le mieux le film. C'est le cas de Gilbert Salachas, qui juge l'adaptation « captivante », le thème d'une « grande noblesse » et compare la réalisation au « classicisme de la peinture flamande »<sup>2381</sup>. En somme, il semble que ce sont les catholiques spiritualistes les plus en faveur du film.

---

<sup>2375</sup> « La religieuse est cloîtrée », *op. cit.*

<sup>2376</sup> Au vu du peu d'informations directes que nous avons à propos de cette disparition, nous ne pouvons que supposer un conflit qui aurait opposé la revue aux institutions catholiques qui l'ont soutenu pendant toute son existence. C'est une hypothèse non négligeable au vu du contexte.

<sup>2377</sup> « À l'exception d'un très petit nombre d'entre eux, les critiques de gauche sont franchement déçus par *La Religieuse*. », J. Favret-Saada, *Les sensibilités religieuses blessées*, *op. cit.*, p. 159.

<sup>2378</sup> François Chevassu, « Suzanne Simonin, la religieuse de Diderot », *Image et son – la saison cinématographique*, n° 197-198, septembre-octobre 1966, p. 178-179.

<sup>2379</sup> M. F. « Suzanne au bûcher », *Cinéma*, n° 107, juin 1966, p. 40-44.

<sup>2380</sup> Le terme « Jansénisme » est également utilisé par *Image et son*.

<sup>2381</sup> Gilbert Salachas, « *La Religieuse* », *Téléciné*, n° 128, mai-juin 1966, p. 59.



Cependant, les avis, lors de la sortie du film dans les salles, sont différents. Dans *Cinéma*, Raymond Lefèvre ne tarit pas d'éloges<sup>2382</sup> tandis qu'André Cornand prend le contre-pied des critiques « de gauche [...] qui appuyaient leur protestation contre l'interdiction en prétendant que le film est inoffensif, qu'il n'attaque ni la religion, ni la foi, ni la saine morale, ni l'ordre établi » en défendant le fait que « l'action de l'Église ne relevait pas de la bêtise de ligues mal informées, n'ayant pas vu le film » puisque ce film « est une œuvre dangereuse pour les réactionnaires, gardiens vigilants de l'ordre établi et de l'obscurantisme »<sup>2383</sup> :

« Ne soyons pas hypocrites comme ceux d'en face et disons-le tout net : c'est un film laïque anticlérical, républicain, une tragédie classique autour du thème de la liberté, contre toutes les formes d'oppression. »<sup>2384</sup>

Il n'est dès lors pas étonnant de voir que le film ait eu le droit à une fiche filmographique<sup>2385</sup> et à une distribution au sein des réseaux de l'Ufoleis qui est marquée par un anticléricalisme virulent (alors même que la fiche filmographique, publiée quelques années après la polémique, se détourne de cette lecture<sup>2386</sup>). C'est ce que nous montre particulièrement l'affiche du film créée par Michel Dédébat<sup>2387</sup> où la croix, symbole de la religion chrétienne, affublée d'une toile d'araignée semble appartenir à un autre temps, métaphore de l'institution catholique qui a cherché à empêcher la sortie du film ; ce que nous rappelle l'accroche « la plus célèbre affaire de censure des dix dernières années ».

---

<sup>2382</sup> Raymond Lefèvre, « *Suzanne Simonin, la religieuse de Diderot, un harem de cornette* », *Cinéma*, n° 121, décembre 1967, pp. 100-104.

<sup>2383</sup> André Cornand, « La Religieuse », *Image et son*, n° 210, novembre 1967, pp. 141-145.

<sup>2384</sup> André Cornand, « La Religieuse », *Image et son*, n° 210, novembre 1967, p. 141.

<sup>2385</sup> Marc de Launay, « La Religieuse », *La Revue du Cinéma - Image et son*, n° 274, août 1973, pp. 111-118.

<sup>2386</sup> Elle tente avant tout d'interroger les « problèmes des rapports entre individu et société, entre liberté individuelle et aliénation sociale, entre féminisme et libération de la femme et des femmes » : Marc de Launay, « La Religieuse », *La Revue du Cinéma - Image et son*, n° 274, août 1973, pp. 111-118.

<sup>2387</sup> AUZEL Dominique et LABORDERIE Pascal, *Les ciné-clubs à l'affiche*, Arles, France, Arnaud Bizalion, 2018, 143 p.



Figure 7 : Affiche de *La Religieuse* de Jacques Rivette réalisée par Michel Dédébat

*La Religieuse* provoque en 1966 une affaire de censure majeure qui provoque en partie sa délégitimation aux yeux de la société. Elle met en lumière les évolutions des conceptions de la censure et montre que même les cinéphiles catholiques les plus moralistes ne suivent pas ce nouvel appel à une croisade morale. Ainsi, la promotion du cinéma moral s'écroule – marquée par la fin d'*Écrans de France* et la fermeture de Film et famille – face à une société de plus en plus libérale à l'orée de mai 1968. Malgré tout, ce n'est qu'en janvier 1975 que « le Conseil d'État casse définitivement la décision d'Yvon Bourges, et fait rentrer par sa décision le cinéma dans le domaine de la liberté d'expression »<sup>2388</sup> dans un contexte de suppression de la censure

<sup>2388</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, op. cit., p. 94.

et du déferlement du cinéma érotique et pornographique dans les salles. Entre-temps, du côté catholiques, les dévots se substituent aux institutions cléricales dans les paniques morales<sup>2389</sup> tandis que les fédérations de ciné-clubs continuent à lutter contre la censure politique, en particulier la Fédération Jean Vigo qui lutte contre les interdictions de *la Bataille d'Alger* (Gillo Pontecorvo, 1966), *Ice* (Robert Kramer, 1970) et plus globalement pour l'abolition de « toute censure à caractère politique », de la précensure, du visa à l'exportation et en faveur de l'abaissement de la limite d'âge à 16 ans<sup>2390</sup>. Elle se fait également l'écho de la grève de la faim de René Vautier contre la censure politique<sup>2391</sup> et s'ancre contre l'interdiction d'*Histoires d'A* (Charles Belmont et Marielle Issartel, 1973)<sup>2392</sup>. Ainsi, comment les sujets de la moralité et de la politique sont-ils articulés lors de la libéralisation de la censure et dans un contexte où toutes les fédérations sont d'accord pour dire qu'une des limites de la liberté d'expression c'est la pornographie.

---

<sup>2389</sup> J. Favret-Saada, *Les sensibilités religieuses blessées*, *op. cit.*

<sup>2390</sup> Jean Delmas, « Abolir la censure », *Jeune cinéma*, n° 47, mai 1970, p. 1-2 ; Jean Delmas, « Abolir la censure », *Jeune cinéma*, n° 50, novembre 1970, p. 1-2 ; Jean Delmas, « Abolir la censure », *Jeune cinéma*, n° 53, mars 1971, p. 1-3.

<sup>2391</sup> Jean Delmas, « Censure, encore... », *Jeune cinéma*, n° 69, mars 1973, p. 1-2.

<sup>2392</sup> Françoise Jeancolas, « *Histoires d'A* traqué par la censure », *Jeune cinéma*, n° 75, janvier 1974, p. 14-15 ; Jean-Pierre Jeancolas, « Les censures du cinéma français », *Jeune cinéma*, n° 77, mars 1974, p. 1-4 ;

## **Chapitre X. Le bastion ultime de la censure ? Les fédérations face au cinéma érotico-pornographique**

Alors que les événements de l'année 1968 ont bouleversé nombre de sociétés dans le monde et que la croissance économique des Trente Glorieuses entraîne une évolution socioculturelle importante<sup>2393</sup>, un courant libertaire souffle sur le cinéma. Comme nous l'avons déjà vu, les problématiques liées à l'érotisme au cinéma ont toujours été discutées<sup>2394</sup> en particulier au sein des revues des fédérations. À cette époque, de nombreux facteurs<sup>2395</sup> provoquent une évolution de la représentation du sexe au cinéma et de nombreux films osent désormais aller de plus en plus loin dans la monstration du corps et de l'acte sexuel. La prise du pouvoir par la droite libérale en 1974 via l'élection de Valéry Giscard d'Estaing, la nomination de Jacques Chaban-Delmas comme Premier ministre, puis, plus tard, la nomination de Michel Guy au poste de secrétaire d'État à la culture, entraîne un relâchement global de la censure<sup>2396</sup> et la fin des interdictions totales<sup>2397</sup>. Les films érotico-pornographiques se multiplient alors menant jusqu'en 1975 à ce qui a été décrit comme « l'explosion pornographique »<sup>2398</sup> (ou « érotique »<sup>2399</sup>), « l'invasion pornographique »<sup>2400</sup> ou encore « l'année du porno » (de l'été 1974 à l'été 1975)<sup>2401</sup>. De fait, « la question de la pornographique est indissociable d'une volonté politique

---

<sup>2393</sup> « [...] le passage définitif d'une économie encore partiellement rurale à celle de l'industrie et surtout des services, la généralisation du travail des femmes en dehors du foyer, la fin du baby-boom de l'après-guerre, la baisse de la fréquentation des églises, une hausse des divorces et des naissances hors mariage, le déclin du prestige des grandes institutions qui avaient longtemps structuré le corps social (Église, Armée, mais aussi École et Syndicats). », E. Ousselin, « Entre deux régimes de censure : Le cinéma pornographique en France, 1974-1975 », art cit, p. 147.

<sup>2394</sup> Nous pensons notamment aux films « naturistes » suédois, aux films de cabaret italien, aux films « d'éducation sexuelle » allemands, etc. Sans oublier l'érotisme de certaines grosses productions américaines (notamment la scène du gant de Rita Hayworth dans *Gilda*) et le fait que des productions pornographiques existent depuis l'invention du cinéma et circulaient clandestinement pour alimenter des projections privées ou dans des maisons closes.

<sup>2395</sup> « C'est donc la confluence de plusieurs facteurs – volonté affichée de libéralisme au niveau gouvernemental, conséquences sociales de la longue période d'expansion économique de l'après-guerre, essoufflement de l'idéologie communiste en tant que réelle alternative sociopolitique, nouveaux mouvements culturels dénonçant la répression sexuelle, amoindrissement apparent des conséquences médicales, influence de films venus de l'étranger (en particulier des États-Unis) – qui explique la flambée soudaine du genre pornographique dans les salles de cinéma à travers la France. », E. Ousselin, « Entre deux régimes de censure : Le cinéma pornographique en France, 1974-1975 », art cit, p. 149.

<sup>2396</sup> *Ibid.*, p. 146-147.

<sup>2397</sup> L. Garreau, *Archives secrètes du cinéma français, 1945-1975*, op. cit., p. 245.

<sup>2398</sup> BOYER Martine, *L'Écran de l'amour : cinéma, érotisme et pornographie, 1960-1980*, Paris, Plon, 1990, 184 p, p. 9.

<sup>2399</sup> Pierre Girard, « De l'explosion à la récupération », *Cinéma*, n° 201-202, septembre – octobre 1975, pp. 65-70

<sup>2400</sup> E. Ousselin, « Entre deux régimes de censure : Le cinéma pornographique en France, 1974-1975 », art cit, p. 150.

<sup>2401</sup> J. Favret-Saada, *Les sensibilités religieuses blessées*, op. cit., p. 222. Voir aussi : Fabrice Drouelle, « Affaires sensibles : 1975, année érotique », *France Inter*, 11 mai 2017, <https://www.franceinter.fr/emissions/affaires-sensibles/affaires-sensibles-11-mai-2017>, consulté le 30 novembre 2019.

de libéralisation, du refus d'intégrer cette production dans le cinéma comme entreprise artistique, et d'une évolution des représentations et des conceptions de la sexualité »<sup>2402</sup>. Le potentiel artistique du cinéma érotico-pornographique a cependant bien eu des défenseurs dans l'enjeu de défendre des évolutions libérales et des représentations de la sexualité.

Face à cette libéralisation des mœurs, les fédérations de ciné-clubs qu'elles soient laïques ou confessionnelles, ne peuvent rester de marbre face aux nouveaux genres qui prennent une place de plus en plus importante sur les écrans de cinéma français (jusqu'à atteindre 16% de l'exploitation cinématographique<sup>2403</sup>). En effet, les genres érotiques et pornographiques – pas encore bien délimités – constituent une part non négligeable de l'offre cinématographique en France. C'est un cinéma qui attise la curiosité et attire beaucoup de monde, comme le montre le succès international de *Emmanuelle* (Just Jaekin, 1974), mais qui est aussi brandi comme le symbole d'une lutte libertaire qui liait « la transgression des tabous sexuels à une nouvelle forme de révolution politique »<sup>2404</sup>.

Dans cette période – la première moitié des années 1970 – considérée comme l'âge d'or du cinéma érotico-pornographique en France, il est intéressant de se demander comment se positionnent les fédérations de ciné-clubs face à ces nouveaux genres et à cette vague de sexe dans les salles de cinéma alors qu'elles ont toujours considéré ce genre comme la limite ultime de la liberté d'expression ? Quels discours et actions mettent en place les réseaux confessionnels et laïques ? Comment réagissent-ils face à la répression dont ce cinéma est victime en 1975 ?

Nous verrons dans un premier temps comment les différentes fédérations se positionnent vis-à-vis du cinéma érotico-pornographique. Ce qui nous permettra dans un second temps d'aborder le fond des discours ainsi que les positionnements défendus par les différents acteurs et dans un troisième temps d'analyser et de comprendre leurs réactions face à la répression et à la censure qui frappe ce cinéma par le biais de l'établissement de la loi sur le X. Une dernière partie sera consacrée aux approches légitimées de la sexualité au cinéma tandis que le genre est désormais ghettoïisé.

---

<sup>2402</sup> TRIOLLET Christophe, *Le contrôle cinématographique en France : quand le sexe, la violence, et la religion font encore débat*, Paris, France, l'Harmattan, 2015, 238 p, p. 71.

<sup>2403</sup> « En 1974, sur 501 longs métrages distribués en France, 128 films dits "érotiques", qui n'étaient pas encore classés X, ont réalisé 16% des entrées. », E. Ousselin, « Entre deux régimes de censure : Le cinéma pornographique en France, 1974-1975 », art cit, p. 150.

<sup>2404</sup> *Ibid.*, p. 147.

## A. La réception du cinéma érotico-pornographique : une réminiscence de la rivalité entre confessionnels et laïques

L'arrivée du cinéma érotico-pornographique sur les écrans français, s'il se fait assez soudainement avec la libéralisation de la censure, s'inscrit aussi dans une progression des représentations cinématographiques de la sexualité et d'essai autour de l'éducation sexuelle par le cinéma. Dès lors, comment les fédérations réceptionnent-elles ce cinéma ? Il nous paraît important de nous interroger sur les approches de la sexualité des fédérations, même avant les années 1970, afin de comprendre les évolutions des réceptions et en quoi elles s'intègrent toujours dans une rivalité entre mouvements confessionnels et laïques.

### 1. Les laïques contre la morale judéo-chrétienne

L'exposition de la sexualité et de l'éducation sexuelle ou hygiéniste au cinéma s'ancre dans la rivalité entre les laïques et les catholiques depuis l'entre-deux guerre. En effet, déjà dans les années 1920, les militants laïques faisaient la promotion des films hygiénistes, comme ceux de Jean Benoît-Lévy, afin de lutter contre les « fléaux sociaux » mais également contre une certaine forme de pensée religieuse dans le cadre d'une « propagande laïque »<sup>2405</sup>. Après-guerre, la grande période du cinéma hygiéniste est passée mais certains films de long métrage continuent à sortir sur les écrans à l'instar du film danois *Nous voulons un enfant* et de l'américain *Savoir* (Erle C. Kenton, 1948). Si le premier est encensé par Film et famille parce qu'il ne tombe jamais dans l'érotisme, promeut une certaine image de la maternité et y est vu un discours antiavortement<sup>2406</sup>, le second est considéré comme maladroit, choquant et assommant pour J. Albert-Lambert, contributeur à *Témoignage chrétien*<sup>2407</sup>. *L'Écran français* quant à lui reste assez mitigé à propos des deux films. Si Jean Thévenot voit dans la scène de l'accouchement de *Nous voulons un enfant* « une discrétion et un tact qui en font d'ailleurs un des plus beaux et des plus émouvants moments du cinéma » qui ne tombe nullement dans la « pornographie », il reproche plus volontiers le ton « édifiant » et « prêchi-prêcha »<sup>2408</sup>. Quant

---

<sup>2405</sup> P. Laborderie, *Le cinéma éducateur laïque*, op. cit.

<sup>2406</sup> « Nous voulons un enfant », *Film et famille*, n° 103, mars 1951, p. 12.

<sup>2407</sup> J. Albert-Lambert, « *Savoir* film d'éducation sexuelle ou la manière de terroriser les filles et d'écoeurer des garçons », *Film et famille*, n° 106, juin 1951, p. 7.

<sup>2408</sup> Jean Thévenot, « Nous voulons un enfant », *L'Écran français*, n° 281, 30 novembre 1950, p. 8.

à *Savoir*, Riou Rouvet reproche de la même manière qu'Albert-Lambert l'aspect promotionnel jouant sur le « sensationnel », le « scandaleux » et sur son interdiction aux moins de 16 ans. Cependant, le rédacteur de *l'Écran français* traite plus facilement des dangers du « puritanisme » présentés par le film.

Du côté de la FFCC, dès 1960, Raymond Barkan<sup>2409</sup> rédige un pamphlet antipornographie en pleine période de croisade morale contre *Et Dieu... créa la femme*, *les Amants*, *les Cousins*, *les Dragueurs* et *les Liaisons dangereuses*, films portés par des actrices comme Brigitte Bardot, Jeanne Moreau, Bernadette Lafont ou encore Juliette Mayniel. Barkan déplore les corps de plus en plus dénudés et la volonté d'un certain cinéma de viser « exclusivement à l'excitation des glandes sexuelles ». Sans défendre la censure, et en voulant bien se distinguer des précepteurs moraux de la centrale catholique, il tient tout de même à faire une différence entre « ce qui relève du basement pornographique et du noblement érotique ». Afin de promouvoir ce cinéma et d'endiguer la pornographie, Barkan propose même d'ouvrir une salle exclusivement réservée à l'érotisme dont la programmation pourrait être confiée à des spécialistes afin de sauvegarder le « civisme », « l'honorabilité » et « l'intégrité des mœurs »<sup>2410</sup>. Mais la lutte contre la pornographie paraît perdue d'avance :

« L'histoire nous prouve que ni le moralisme catholique érigé en gouvernement totalitaire, ni le pharisaïsme protestant, ni la mystique vertueuse du marxisme-stalinisme ne sont parvenus à amputer la créature humaine de sa part libidineuse. Le cinéma de l'Espagne franquiste crève de sexualité refoulée, le Code Hays et les lignes de décence américaines ont réduit pendant trop longtemps Hollywood à une manière de [*sic*] clinique de l'érotisme psychanalytique et la reverdissante Russie de Khrouchtchev en est à redécouvrir le baiser à l'écran ! »<sup>2411</sup>.

Barkan en appelle alors à la responsabilité de chacun pour contrer la pornographie étant donné que « la liberté d'expression comme la liberté tout court n'est jamais mieux assise que lorsqu'elle sait se dominer ». Même si les questions autour de la sexualité ont très souvent divisé les confessionnels et les laïques, cet article montre à lui seul à quel point l'antipathie envers ce

---

<sup>2409</sup> Raymond Barkan, « De la pornographie pratiquée comme un des beaux-arts », *Cinéma*, n° 47, juin 1960, pp. 81-90.

<sup>2410</sup> Raymond Barkan, « De la pornographie pratiquée comme un des beaux-arts », *Cinéma*, n° 47, juin 1960, p. 88.

<sup>2411</sup> Raymond Barkan, « De la pornographie pratiquée comme un des beaux-arts », *Cinéma*, n° 47, juin 1960, p. 89.

qui est qualifié de pornographie (ce n'est en réalité pas très clair) est partagée. *Cinéma* conserve cette aversion jusqu'aux années 1970.

Du côté de fédération plus engagée sur des questions de fond, l'Ufoleis et de la Fédération Jean Vigo, à la fin des années 1960, luttent contre l'interdiction d'*Histoires d'A*, qui, pour le juriste Georges Kiejman<sup>2412</sup>, montre une attitude du gouvernement aussi scandaleuse que lors de l'affaire de *la Religieuse*<sup>2413</sup>. En effet, le documentaire montrant un véritable avortement est interdit sur ordre du ministre Maurice Druon contre, encore une fois, l'avis de la commission qui préconisait une interdiction aux moins de 18 ans. Dès lors, le film de Charles Belmont et Marielle Issartel est défendu par toutes les revues des fédérations encore publiées à l'époque et connaît une exploitation clandestine importante surtout dans les comités locaux du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (Mlac)<sup>2414</sup> mais aussi dans les réseaux ciné-clubs laïques<sup>2415</sup> et jusqu'au Sénat, provoquant de nombreuses saisies de copies (très majoritairement factices<sup>2416</sup>) par la police<sup>2417</sup>. Malgré la défense et la diffusion de ce film proavortement, un sujet reste encore particulièrement source de débat en ce qui concerne le rôle de la censure : celui de la représentation de la sexualité à l'écran.

Il est dès lors évident que les fédérations habilitées à diffuser la culture par le film ne pouvaient passer à côté de la libéralisation sexuelle sur les écrans de cinéma ; d'autant que l'on doit une certaine forme de cette libération à des artistes reconnus par la cinéphilie française. Nous devons notamment la découverte dans les cinémas français du premier sexe en érection au *Décameron* (Pier Paolo Pasolini, 1971)<sup>2418</sup>. Mais cela peut passer aussi, par exemple, par la diffusion au sein des réseaux de l'Ufoleis du film anticlérical interdit aux moins de 18 ans *la Fiancée du pirate* (Nelly Kaplan, 1969)<sup>2419</sup> dans lequel une jeune prostituée (jouée par

---

<sup>2412</sup> Georges Kiejman est un « juriste cinéphile » socialiste qui a consacré une partie de sa carrière à des affaires ayant trait au cinéma. Il défend notamment les films *La Religieuse* et *Histoires d'A* ainsi qu'Henri Langlois lors de l'affaire de la Cinémathèque.

<sup>2413</sup> Joël Magny, « *Histoires d'A*, le progrès technique peut nous libérer des censeurs », *Téléciné*, n° 183-184, janvier 1974, p. 2-11.

<sup>2414</sup> Entretien avec Marielle Issartel, le 15/08/2022.

<sup>2415</sup> Jean Delmas, « Déjouer les ruses de la censure », *Jeune cinéma*, n° 80, juillet-août 1974, p. 45 ; Dominique Auzel et Pascal Laborderie, *Les ciné-clubs à l'affiche*, op. cit., p. 75J.-P. Martin, *La Ligue de l'enseignement*, op. cit., p. 371.

<sup>2416</sup> Dans le cadre des projections d'*Histoires d'A*, des copies factices étaient systématiquement prévues en cas d'intervention de la police. M. Dédébat, « Les ciné-clubs : une passion partagée », art cit. et entretien avec Marielle Issartel, le 15/08/2022.

<sup>2417</sup> F. Hervé, *Censure et cinéma dans la France des Trente Glorieuses*, op. cit., p. 389-392.

<sup>2418</sup> COURBET David, *Féminismes et pornographie*, Paris, France, La Musardine, 2012, 276 p, p. 45-46.

<sup>2419</sup> Une affiche sur ce film a été réalisée par Michel Dédébat : Dominique Auzel et Pascal Laborderie, *Les ciné-clubs à l'affiche*, op. cit., p. 84.



Bernadette Lafont) dénonce l'hypocrisie des croyants, du clergé et de la religion. Film qui a d'ailleurs été grandement apprécié par Jean Wagner dans les lignes de *Téléciné*, mais un peu moins par Gilbert Salachas ou Jean d'Yvoire (dans *Télérama*).

*Cinéma et Téléciné* ne s'intéressent aux sorties des films érotiques qu'assez tard, ce qui vaut à la revue de la FFCC les critiques de la part des contributeurs de *la Revue du cinéma*. Contrairement à *Télérama*, *Cinéma* est notamment accusée de mentionner les sorties des nouveaux films dans les salles parisiennes mais en y excluant pratiquement tous les films érotiques<sup>2420</sup>. Cependant, ce qui agace les rédacteurs de *la Revue du cinéma* ce n'est pas seulement le silence global qui entoure ces films mais le traitement critique auquel ils font face :

« Qu'une sorte d'unanimité se fasse dans le silence ou la condamnation, au-delà des positions idéologiques proclamées et parfois contradictoires des critiques, méritait déjà d'être signalé. Mais plus que la condamnation elle-même, l'examen de ses modalités et l'énoncé de ses attendus retiennent notre attention, dans la mesure où nous pensons qu'ils peuvent être de nature à porter quelque lumière sur certains aspects du fonctionnement de la critique en général, et par là-même, nous aideront à mieux percevoir à quelles exigences une étude objective du cinéma érotique se doit d'obéir, dès lors qu'elle devra prétendre substituer l'analyse à la condamnation morale (même camouflée ou inconsciente). »<sup>2421</sup>

Ainsi, la revue de l'Ufoleis condamne ce qu'elle juge comme une critique morale. Les auteurs s'attaquent d'ailleurs directement à la Centrale catholique et ses *Fiches du cinéma*, mais également à *Télérama* (dans lequel chaque nouveau film érotique critiqué est directement jeté « à la poubelle »), dont la démarche critique est jugée explicite en matière de morale :

« On se doute que le film érotique n'offre que peu d'occasions de se manifester sur les écrans à l'élévation morale telle que la conçoit l'éthique religieuse. Aussi, les condamnations se suivent-elles dans la plus tenace uniformité : "film obscène", "complaisance inadmissible", "spectacle dégradant", "œuvre à rejeter, ravalant l'être humain à un niveau plus bas que bestial", etc...

---

<sup>2420</sup> Yves Enogat et Daniel Sauvaget « Un cinéma pour adolescents boutonneux et vieillards séniles », *la Revue du cinéma*, n° 262, juin-juillet 1972, pp. 43-68.

<sup>2421</sup> Yves Enogat et Daniel Sauvaget « Un cinéma pour adolescents boutonneux et vieillards séniles », *la Revue du cinéma*, n° 262, juin-juillet 1972, p. 44.

Parfois, le critique semble admettre l'hypothèse d'une relative autonomie de la sphère esthétique en reconnaissant, çà et là, un certain talent "fourvoyé" à l'auteur. Mais ce dernier n'en est que plus méprisable, car coupable d'avoir mis ses aptitudes au service du mal. »<sup>2422</sup>

*La Revue du cinéma* n'a donc aucune pitié envers la critique morale, utilisée dans son sens religieux, lui permettant aussi, au passage, de remettre au goût du jour son militantisme laïque. Enogat<sup>2423</sup>, Sauvaget et Zimmer y accorderont de nouveau leur attention deux ans et demi plus tard dans leur article « Actualité de l'érotisme ». Bien qu'ils se refusent à définir la pornographie et l'érotisme, ils insistent, chiffres à l'appui, sur l'absence « d'invasion » de cinémas pornographiques, discours attribué aux moralisateurs de tout poil :

« La soi-disant invasion n'est qu'un prétexte pour défendre une morale. Les liges de vertu, les feuilles bien-pensantes et certains professionnels tonnent contre un raz-de-marée qui selon les uns témoigne d'un dangereux assouplissement des mœurs, selon d'autres pervertit la jeunesse, selon d'autre encore risque à terme de tuer le cinéma. »<sup>2424</sup>

Ainsi, les auteurs dénoncent le danger des discours moralistes sur le cinéma érotique. Ils ne visent cependant plus ouvertement et particulièrement les catholiques dans cet article mais les « pères la pudeur » en général, dans lesquels nous pouvons penser que les communistes, et plus particulièrement le parti communiste qui « ne cessait de dénoncer les effets corrupteurs du sexe à l'écran »<sup>2425</sup>, sont visés. Néanmoins, l'argument de « l'invasion pornographique » est un de ceux avancés par l'équipe de *Téléciné*<sup>2426</sup> exactement à la même époque<sup>2427</sup>, mais aussi par celle de *Cinéma* quelques mois plus tard.

---

<sup>2422</sup> Yves Enogat et Daniel Sauvaget « Un cinéma pour adolescents boutonneux et vieillards séniles », *la Revue du cinéma*, n° 262, juin-juillet 1972, p. 44.

<sup>2423</sup> En fonction des articles, le nom est orthographié « Enoga » ou « Enogat », nous avons choisi cette seconde pour l'harmonisation de l'écrit.

<sup>2424</sup> Yves Enogat, Daniel Sauvaget et Jacques Zimmer, « Actualité de l'érotisme », *la Revue du cinéma*, n° 292, janvier 1975, p. 42.

<sup>2425</sup> E. Ousselin, « Entre deux régimes de censure : Le cinéma pornographique en France, 1974-1975 », art cit, p. 149.

<sup>2426</sup> « Là où l'inquiétude existe et est réelle, c'est dans les milieux professionnels : la vague du cinéma érotique élimine de nombreuses possibilités de rentabilité pour les films qui n'entrent pas dans cette catégorie. », Joël Magny, « Étapes et options dans l'évolution du cinéma érotique [introduction] », *Téléciné*, n° 195, janvier 1975, p. 8.

<sup>2427</sup> Nous remarquons d'ailleurs que les rédacteurs de la revue *Téléciné* ont lu les dossiers de *la Revue du cinéma* puisqu'ils y font directement référence, notamment à la comparaison que faisait Daniel Sauvaget entre la pornographie et le film de Kung Fu, que l'on retrouve dans l'article de Bruno Duval et dans celui de Joël Magny.

## 2. Les positionnements des revues catholiques : entre stratégie d'évitement et attaque frontale

Bien que *Téléciné* soit la revue d'une fédération catholique, il nous semble important de préciser que les années 1970 sont celles d'une déchristianisation importante chez les catholiques de gauche qui ont des difficultés à affronter « la contre-culture libérale-libertaire » qui s'affirme de plus en plus<sup>2428</sup>. On peut notamment observer que la revue ne compte en 1971 plus que 2000 abonnés et interrompt sa parution en janvier 1972 avant de reprendre en 1973 sous la direction de Joël Magny,<sup>2429</sup> mais éditée par *Témoignage chrétien*. D'ailleurs, Mélisande Leventopoulos nous indique que dans la même période *Télérama* s'éloigne de son ancrage paroissial et *Téléciné* de ses liens l'unissant à la Flec<sup>2430</sup>. En effet, de nombreux contributeurs ne sont plus des animateurs de la fédération mais des professionnels. Il n'est alors pas étonnant que l'approche idéologique de la revue en soit impactée. Malgré tout, la Flec reste la seule fédération confessionnelle à publier encore une revue à cette époque. D'autres fédérations sont actives comme Film et vie et la Fac mais ne publient pas ou plus de contenu.

Ce détachement des organismes « de terrain » avec les organismes de l'ecclésiologie est un constat qui est fait par René Berthier, directeur de la Fédération d'organismes de communication sociale (Focs) dans une lettre envoyée aux évêques de France ainsi qu'à l'OTCF en mai 1974. Il regrette que « les chrétiens (prêtres et laïcs) qui s'intéressent aux problèmes du cinéma, et à cette dimension de la culture, sont peu nombreux [et qu'ils soient] souvent gagnés par l'esthétisme dominant, et se font les champions d'un libéralisme absolu, au nom de l'art comme au nom de la présence chrétienne dans ces milieux »<sup>2431</sup>. Cependant, Berthier ne partage pas les techniques de dénonciation « intempestives » de certains mouvements catholiques. Il dénonce notamment l'attitude du Réseau d'organismes culturel (Roc) :

« Une dénonciation de l'invasion des films pornos et de violence sur nos écrans (même dans les gros bourgs à minuit !) ? De telles protestations sont généralement très vaines. Un organisme, Roc, issu il y a une dizaine d'années de l'Office catholique du cinéma, et qui

---

<sup>2428</sup> SCHLEGEL Jean-Louis, « Changer l'Église en changeant la politique » in *À la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, PELLETIER Denis et SCHLEGEL Jean-Louis (dir.), Paris, France, Points, 2015, p. 259-280.

<sup>2429</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 604.

<sup>2430</sup> « *Télérama* entame alors sa vente en kiosque, signe indubitable d'un éloignement de l'ancrage paroissial, tandis qu'à la reparation de *Téléciné* en janvier 1973 après un an d'interruption, les liens unissant ce bulletin à la Flec, probablement très affaiblie, paraissent s'être étioilés », M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 472.

<sup>2431</sup> Lettre aux évêques de René Berthier, 40 CO 347, CNAEF.

se dit aujourd'hui indépendant de l'Église – mais profite de ses structures (des Apel notamment) – continue cette attitude ancienne de dénonciation intempestive. Mais Roc n'a aucun poids officiel. »<sup>2432</sup>

Selon Berthier, c'est « une promotion efficace d'un certain nombre de films de qualité » qu'il serait indispensable de mettre en place<sup>2433</sup>. Sans défendre les lois de libéralisation prises par le gouvernement, certains ecclésiastiques tentent de rappeler les fidèles à un cinéma plus conventionnel afin d'éviter tout « appel à la croisade »<sup>2434</sup>. Lors d'un entretien qu'il accorde à Raymond Barkan, Berthier défend tout de même une certaine forme de censure en ce qui concerne la pornographie :

« Qu'il soit bien entendu que je ne suis pas favorable au maintien d'une censure politique encore qu'il me paraisse intolérable que des films nazis, racistes ou antisémites soient admis sur les écrans. Pour les films pornographiques, je serai plus réservé. Il serait tentant, certes, de s'abandonner à un courant de pensée fort respectable au nom duquel serait abolie toute entrave à la totale liberté d'expression cinématographique. Or je connais d'éminentes personnalités qui, visionnant pour la première fois des films de ce type, en sont sorties bouleversées et atterrées pour des raisons qui, croyez-le, ne ressortissent pas spécialement à des conceptions chrétiennes de la morale. Mais là encore, dans les initiatives à prendre pour leur endiguement, je me demande si elles ne devraient pas être plutôt d'ordre juridique qu'autoritairement gouvernementales... »<sup>2435</sup>

Selon Mélisande Leventopoulos, en restant stoïques face au cinéma érotique et pornographique, les catholiques espèrent un « renouvellement apostolique » : « tout l'enjeu est ainsi de montrer qu'il n'y a pas de crispation axiologique dans l'Église, ce qui ne présuppose pas pour autant bien entendu l'adhésion aux réformes giscardiennes »<sup>2436</sup>. Cependant, à en croire Jeanne Favret-Saada, l'Église catholique a en tête une tout autre stratégie. D'après elle, le projet de Valéry Giscard d'Estaing d'intégrer l'enseignement privé à l'école publique inquiétait les milieux

---

<sup>2432</sup> Lettre aux évêques de René Berthier, 40 CO 347, CNAEF.

<sup>2433</sup> « À partir de septembre 1973, le climat d'inquiétude croissante face aux représentations de l'érotisme et de la violence fige en effet l'ouverture axiologique dans une politique de défense de la qualité très traditionnelle car fondée sur le binôme promotion/abstention prévalant déjà dans l'entre-deux-guerres et que l'OCFC brandit de nouveau haut et fort dans l'Église. » M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 473-474.

<sup>2434</sup> *Ibid.*, p. 475.

<sup>2435</sup> Entretien de Raymond Barkan avec René Berthier, non daté, 40 CO 366, CNAEF.

<sup>2436</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 475.

catholiques qui ont préférés faire profil bas afin de mettre en place « une intense activité de lobbying pour le faire changer d’avis »<sup>2437</sup>.

Dans ce contexte, Joël Magny, rédacteur en chef de *Téléciné*, s’ancre dans cette défense de la production cinématographique classique qu’il juge menacée par l’industrie du cinéma pornographique. Selon lui, les producteurs et réalisateurs sont obligés pour certains de se reconverter (au moins partiellement) dans cette industrie « parfois sans vergogne, parfois avec une certaine mauvaise conscience, dans le « porno », pour renflouer une affaire en perte de vitesse. »<sup>2438</sup>. Il considère que « la vague du cinéma érotique » est un « commerce florissant » qui « élimine de nombreuses possibilités de rentabilité pour les films qui n’entrent pas dans cette catégorie » allant jusqu’à écrire qu’il « ne reste plus au[x] créateurs qu’à franchir le pas ou à accepter le chômage »<sup>2439</sup>.

Joël Magny semble porter une vision très pessimiste sur la pornographie en général. Dans son article « De l’aliénation au tiroir-caisse », il critique durement la production courante de l’érotisme issue d’une liberté depuis longtemps réclamée par les cinéastes mais qui a débouché sur « l’envahissement du marché par des productions à bas prix, fabriquées sans soin ni intérêt, fréquemment d’une totale nullité dramatique et esthétique, totalement bâclées, interprétées par des acteurs sans le moindre talent »<sup>2440</sup>. Malgré le fait qu’il lui reconnaisse un certain rôle libérateur et que pour lui « il est possible d’envisager l’existence libératrice de films qui proposeraient aux spectateurs les voies d’une authentique libération. »<sup>2441</sup>, il ne reconnaît cette utilité qu’à de rares films qui représentent davantage l’exception que la règle. À l’instar de René Berthier, les rédacteurs de *Téléciné* se défendent de toute critique moraliste, qu’ils attribuent à d’autres et affirment même lutter contre :

« Notre problème n’est ici nullement de condamner globalement au nom de la morale bafouée ou de quelque esthétique transcendantale un genre et un phénomène social ni d’ailleurs de les exalter au nom d’un hypocrite respect du “goût du public” ; il s’agit

---

<sup>2437</sup> J. Favret-Saada, *Les sensibilités religieuses blessées*, op. cit., p. 222.

<sup>2438</sup> Joël Magny, « Étapes et options dans l’évolution du cinéma érotique [introduction] », *Téléciné*, n° 195, janvier 1975, p. 8.

<sup>2439</sup> Joël Magny, « Étapes et options dans l’évolution du cinéma érotique [introduction] », *Téléciné*, n° 195, janvier 1975, p. 8.

<sup>2440</sup> Joël Magny, « De l’aliénation au tiroir-caisse », *Téléciné*, n° 195, janvier 1975, p. 16.

<sup>2441</sup> Joël Magny, « De l’aliénation au tiroir-caisse », *Téléciné*, n° 195, janvier 1975, p. 16.

d'abord de les constater et d'en chercher la signification : à quoi ce dossier tente d'apporter quelques réponses, même contradictoires. »<sup>2442</sup>

Nous voyons déjà bien qu'il est assez difficile de catégoriser les différents acteurs, notamment parce qu'ils mettent en place des stratégies développées dans un contexte complexe. Si d'après Laurent Jullier, il est assez simple de classer les antis et les pros pornographie dans deux catégories : les « libéraux » et les « censeurs » (ou en « libéraux » et « conservateurs » pour Ronald Dworkin<sup>2443</sup>), nous observons bien dans ces discours que ce n'est pas aussi simple et qu'on est loin d'une « guerre de tranchées »<sup>2444</sup>. L'attitude de *Téléciné*, définie par Robert Allezaud dans sa « Tribune libre : Éloge de la pornographie », se résume à la recherche d'une « troisième voie » entre ce qu'il définit comme « deux approches maximalistes »<sup>2445</sup> qui sont l'approche libérale et conservatrice. C'est un positionnement qui semble être adopté par l'ensemble des revues des fédérations de ciné-clubs. Seule la laïque FNCE, confédérée à l'Unicc, exprime une véritable aversion pour la pornographie qui « fait honte [...] à l'art cinématographique » et regrette que « peu de journalistes la réprouvent énergiquement ». Michel Argentine remet d'ailleurs en cause l'éducation sexuelle dont il n'est pas prouvé qu'elle n'« introduirait » pas un peu à la pornographie et à la « perversité sexuelle ». Pour régler ce problème, il faudrait selon lui enfermer « metteurs en scène, réalisateurs, producteurs et artistes dans une prison pour quelques mois »<sup>2446</sup>.

---

<sup>2442</sup> Joël Magny, « Étapes et options dans l'évolution du cinéma érotique [introduction] », *Téléciné*, n° 195, janvier 1975, p. 8. Joël Magny n'est pas le seul à se défendre de toute critique moraliste : « Notre démarche consistera à les prendre en considération [les films érotico-sadiques japonais], un peu comme les signes de notre espace symbolique, et non à les rejeter aveuglément par prudence. » dans Raphaël Bassan « Étapes et options dans l'évolution du cinéma érotique », *Téléciné*, n° 195, janvier 1975, p. 11 ; « Pour le reste, on se contente de déplorer « l'invasion de l'érotisme », et de lever les bras au ciel au nom de la morale bafouée, de la qualité esthétique bâclée, ou de la pureté idéologique profanée. » dans Bruno Duval, « L'érotisme comme genre, une esthétique du dévoile », *Téléciné*, n° 195, janvier 1975, p. 14.

<sup>2443</sup> Cité par OGIEN Ruwen, « Libéraux et pornographes », in *Raisons politiques*, vol. 11, 2003, p. 5-28.

<sup>2444</sup> JULLIER Laurent, *Interdit aux moins de 18 ans : morale, sexe et violence au cinéma*, Paris, France, Armand Colin, 2008, 253 p, p. 193.

<sup>2445</sup> Robert Allezaud « Tribune libre : éloge de la pornographie », *Téléciné*, n° 199, mai 1975, p. 32.

<sup>2446</sup> Marcel Cochin et Michel Argentine, « Éducation sexuelle et pornographie », *Films et documents*, n° 295, septembre-octobre 1973, p. 29-30.

## B. Une « troisième voie » : l'espoir d'un cinéma érotico-pornographique en faveur d'une transformation sociale

L'utilisation du terme « troisième voie » utilisé par Robert Allezaud<sup>2447</sup> pour définir un mouvement « revendiquant la sexualité comme une donnée positive mais dans la perspective d'une transformation des rapports sociaux »<sup>2448</sup> semble parfaitement définir l'approche des fédérations dans leur globalité. C'est-à-dire que le cinéma érotico-pornographique pourrait être abordé comme un genre de cinéma à part entière dont on pourrait valoriser uniquement les œuvres qui font l'apologie de changements sociaux radicaux notamment en ce qui concerne la sexualité. En mettant en avant de nouvelle représentation, l'influence culturelle pourrait dès lors jouer sur les conceptions des spectateurs et être un rouage non négligeable dans une optique de transformation sociale.

Cependant, ce cinéma étant avant tout commercial, aucune des fédérations ne prend vraiment ardemment la défense du cinéma pornographique et du libéralisme à outrance et, de même, aucune ne s'ancre fondamentalement contre ce type de cinéma. Même si elles paraissent porter un regard similaire sur les films pornographiques, des distinctions émergent entre les différentes revues et même entre les différents auteurs officiants en leur sein. Dès lors, cette troisième voie semble être en attente d'un cinéma érotico-pornographique de qualité. Est-ce qu'une solution à ce problème ne pourrait pas se trouver au sein de définitions claires entre pornographie et érotisme ?

### 1. Érotisme et pornographie : une définition politique

Un des premiers problèmes soulevés par les revues des fédérations, c'est la difficulté de définir les termes « érotisme » et « pornographie » pour le milieu du cinéma. Ce débat ne prend évidemment pas place uniquement au sein des revues des fédérations de ciné-clubs puisqu'il devient très vite un véritable « débat national »<sup>2449</sup>. Ces genres étant nouveaux à l'époque, les

---

<sup>2447</sup> Robert Allezaud écrit aussi dans *Cinéma* à partir de 1978.

<sup>2448</sup> Robert Allezaud « Tribune libre : éloge de la pornographie », *Téléciné*, n° 199, mai 1975, p. 32.

<sup>2449</sup> « En mai 1974, alors que Valéry Giscard d'Estaing accède à la présidence de la république, la Commission de contrôle cinématographique se sent contrainte de prononcer plusieurs interdictions, que le nouveau secrétaire d'État à la Culture s'empresse de refuser. S'ouvre alors un débat national sur le statut des films représentant la sexualité : faut-il distinguer l'"érotisme" de la "pornographie", et, dans ce cas, selon quels critères ? Cette question générale se subdivise en de multiples apories sur les relations entre l'art et l'argent au cinéma : peut-on réduire le porno *hard* à la recherche du profil, et tous les autres films (dont le porno *soft*) à celle de l'art ? Le montant des sommes investies dans une production la sauve-t-il de la "pornographie" ? Mais alors, pourquoi parle-t-on de

rédacteurs semblent démunis face à ces termes à la fois chargés de sens mais déconnectés de la réalité cinématographique. Si « érotisme » est un mot généralement connoté positivement et faisant appel à une certaine forme d'esthétisme, le mot « pornographie » est, quant à lui, plus lié à la production commerciale de monstration amoralisée et sans aucune ambition artistique. Il a, de plus, souvent été employé par la critique, notamment professionnelle, pour décrédibiliser tout un pan du cinéma qui se voulait plus libéral mais qui était également bien souvent très commercial. La distinction que l'on utilise couramment aujourd'hui était à l'époque signifiée par les termes anglais « *soft-core* » (acte sexuel simulé) et « *hard-core* »<sup>2450</sup> (monstration de l'acte sexuel non simulé).

Les contributeurs de *la Revue du cinéma* ont tout d'abord esquivé la question en s'appuyant sur les termes utilisés par les professionnels (notamment par les distributeurs et les exploitants) et la presse, tout en appuyant sur le fait que le terme « érotique » était déjà problématique<sup>2451</sup> et en précisant bien que « la délimitation du genre érotique est fournie par le marché, c'est-à-dire non seulement par l'industrie cinématographique, mais aussi par le goût manifeste du public, ou d'un public. »<sup>2452</sup>

Partant de ce constat, ils ne développent une distinction entre la pornographie et l'érotisme qu'à la fin de l'article. Ils s'appuient en partie sur les idées de William Mc Lean qui explique, entre autres, que « l'érotisme est un phénomène résultant de la vie sociale »<sup>2453</sup>. Enogat et Sauvaget insistent sur l'importance d'aborder le cinéma érotique sous un angle culturel « au sens ethnologique » et non plus artistique, afin de comprendre en quoi ce cinéma n'est pas

---

“films commerciaux” pour les productions tout public ? L'enjeu masqué de ces interrogations est la possibilité ou non de faire bénéficier les représentations de la sexualité au cinéma de la liberté d'expression – valeur, on le sait, incompatible avec la quête exclusive du profit. », J. Favret-Saada, *Les sensibilités religieuses blessées*, op. cit., p. 221.

<sup>2450</sup> L'arrivée du *hard-core* sur le territoire français correspondrait à la suppression de la censure par le gouvernement giscardien si l'on en croit Pierre Girard « De l'explosion à la récupération », *Cinéma*, n° 201-202, septembre – octobre 1975, pp. 65-70, et Henri Lassa, « Le point de vue des professionnels », *Cinéma*, n° 201-202, septembre - octobre 1975, pp. 71-72.

<sup>2451</sup> « Alors que l'invasion de la sexualité constitue un lieu commun du journalisme et que la responsabilité du cinéma est souvent évoquée à ce propos, on ne peut qu'être surpris par le silence généralement observé par la critique au sujet des films dits “érotiques”. En nous conformant simplement à l'usage et sans qu'il s'agisse de se prononcer sur la justesse du qualificatif, nous entendons par là les longs métrages normalement programmés dans les salles commerciales et ainsi dénommés dans la classification des genres observée par la distribution et la presse. », Yves Enogat et Daniel Sauvaget « Un cinéma pour adolescents boutonneux et vieillards séniles », *la Revue du cinéma*, n° 262, juin – juillet 1972, p. 44.

<sup>2452</sup> Yves Enogat et Daniel Sauvaget « Un cinéma pour adolescents boutonneux et vieillards séniles », *la Revue du cinéma*, n° 262, juin-juillet 1972, p. 55.

<sup>2453</sup> Yves Enogat et Daniel Sauvaget « Un cinéma pour adolescents boutonneux et vieillards séniles », *la Revue du cinéma*, n° 262, juin-juillet 1972, p. 67.



légitime<sup>2454</sup>. Ils en viennent alors à la question de la pornographie qu'ils définissent comme « une expression populaire de l'érotisme ». Ils considèrent que la différenciation entre les deux termes est avant tout une affaire de séparation subjective des publics avant de qualifier d'« artificiel » la « séparation entre un érotisme « vulgaire », « commercial », produit de masse et pornographique, et un érotisme « vrai » (distingué, etc...) qui n'est sans doute que l'érotisme des gens cultivés. »<sup>2455</sup>. C'est un point de vue partagé par Zimmer qui considère que l'érotisme relève avant tout d'une conception de classe : elle est ce qui est accepté par l'élite. Si elle devient trop commune et partagée alors elle en devient obscène et pornographique<sup>2456</sup>. Il y a donc, selon eux, une différence entre un cinéma légitime (érotisme) et illégitime (pornographie) au sens bourdieusien, qui est le produit d'une pure subjectivité. Ils refusent dès lors d'en appliquer la distinction :

« Précisons dès le départ notre refus de la distinction érotisme-pornographie. [...] La vulgarité d'un produit n'excuse en aucun cas son interdiction et la distinction érotisme pornographie est parfaitement subjective. »<sup>2457</sup>

Enogat, Sauvaget et Zimmer, dont le but est d'abord de dénoncer la censure, estiment que la distinction est bien trop empreinte de subjectivité et de morale pour être fiable. Ainsi, ils préfèrent se baser sur une distinction plus stable et factuelle pour mener leur étude, c'est-à-dire sur l'interdiction « aux moins de 18 ans pour motif "sexualité" »<sup>2458</sup>. La subjectivité est empreinte de moralisme selon les auteurs qui considèrent qu'une classification de ces films est faite uniquement grâce à leur appellation, et permet notamment de séparer les films jugés artistiques des autres considérés comme de la grande consommation :

---

<sup>2454</sup> « Mais la forme de l'érotisme « dépend davantage du troisième de ces déterminants que des deux autres, car l'érotisme est un phénomène résultant de la vie sociale ». C'est donc en tant que produits culturels, au sens ethnologique du terme qu'il convient d'analyser les films érotiques dans le contexte actuel, celui d'une non-reconnaissance culturelle (au sens restreint du terme) de ce cinéma. », Yves Enogat et Daniel Sauvaget « Un cinéma pour adolescents boutonneux et vieillards séniles », *la Revue du cinéma*, n° 262, juin-juillet 1972, p. 67.

<sup>2455</sup> Yves Enogat et Daniel Sauvaget « Un cinéma pour adolescents boutonneux et vieillards séniles », *la Revue du cinéma*, n° 262, juin-juillet 1972, p. 67.

<sup>2456</sup> Jacques Zimmer, « De quelques images contemporaines », *la Revue du cinéma*, n° 261, mai 1972, pp. 41-56.

<sup>2457</sup> Yves Enogat, Daniel Sauvaget et Jacques Zimmer, « Actualité de l'érotisme », *la Revue du cinéma*, n° 292, janvier 1975, p. 42.

<sup>2458</sup> « Nous prenons donc comme base d'étude tous les films interdits aux moins de 18 ans pour motif « sexualité ». C'est-à-dire pratiquement 99% des films interdits aux mineurs. Dernière remarque d'ordre général : tous les braves gens qui parlent d'invasion ou de danger posent le problème en termes de morale et non en termes statistiques. », Yves Enogat, Daniel Sauvaget et Jacques Zimmer, « Actualité de l'érotisme », *la Revue du cinéma*, n° 292, janvier 1975, p. 42.

« À l'heure actuelle il ne nous semble pas exclu que se reconstitue au sein de la catégorie (commode) « érotique » de la dichotomie classique qui tend à séparer les films de grande consommation des œuvres plus culturelles... Plus que jamais alors nos critiques, moralistes sans l'avouer, pourront célébrer « l'érotisme véritable » des uns en continuant de se désoler de la « pornographie » des autres. »<sup>2459</sup>

Ainsi, l'utilisation des mots « érotisme » et « pornographie » constitue une manière de légitimer et de délégitimer certaines productions particulièrement aux yeux de la censure, et ce malgré le fait que les auteurs défendent eux aussi leur propre panthéon. Après Raymond Barkan c'est Marcel Martin qui revendique cette dichotomie au sein des revues des fédérations, dans son article « Érotisme, oui... pornographie, non ! »<sup>2460</sup> publié dans *Cinéma*. Il y défend l'idée que l'érotisme est « une chose saine », « libératrice », qui provoque « une catharsis vers le haut, c'est-à-dire une sublimation » contrairement à la pornographie « qui en est le côté malade », « vulgaire », « frustrant », qui sont des films « pathétiques », d'une « tristesse profonde », remplis de « sottises » et « laids »<sup>2461</sup>. Si Martin nous donne une idée de l'érotisme en défendant « la plénitude charnelle des vrais érotiques suédois » et les « nombreux authentiques érotiques japonais », il ne précise pas quels films il considère « pornographique » ici. Il attribue cependant une vraie ambition de transformation sociale et un contenu réellement politique – émancipation des femmes et des « minorités sexuelles » notamment – au cinéma érotique qui, selon lui, n'est pas « dissociable de la violence » libératrice alors que la pornographie ne porte en elle rien de révolutionnaire et est même défendue par l'autorité morale :

« D'ailleurs s'il est vrai que l'érotisme est libérateur, il est inévitable qu'il soit lié à quelque violence. Violence faite au spectateur, d'abord : seul l'érotisme choque vraiment les hypocrites, alors que les Pères la pudeur se sentent enclins à l'indulgence envers la pornographie. Violence surtout parce que l'érotisme est lié à la libération sexuelle de la femme et de ce qu'on appelle pudiquement les « minorités sexuelles » : celles-ci sont opprimées par la morale traditionnelle, celle-là est habituellement possédée, humiliée, exploitée. »<sup>2462</sup>

---

<sup>2459</sup> Yves Enogat, Daniel Sauvaget et Jacques Zimmer, « Actualité de l'érotisme », *la Revue du cinéma*, n° 292, janvier 1975, p. 46.

<sup>2460</sup> Marcel Martin, « Érotisme, oui... pornographie, non ! », *Cinéma*, n° 153, février 1971, pp. 68-70.

<sup>2461</sup> Marcel Martin, « Érotisme, oui... pornographie, non ! », *Cinéma*, n° 153, février 1971, pp. 68-69.

<sup>2462</sup> Marcel Martin, « Érotisme, oui... pornographie, non ! », *Cinéma*, n° 153, février 1971, p. 69.

La distinction que propose Martin en 1971, avant l'apparition du *hard-core* sur les écrans français, est intrinsèquement politique et morale en divisant le bon « érotisme » de la mauvaise « pornographie ». Sa vision est donc directement la cible des rédacteurs de *la Revue du cinéma* mais aussi de *Téléciné*. En effet, Bruno Duval attaque lui aussi directement cette vision :

« À un érotisme “authentiquement libérateur”, qui existerait dans l’imaginaire de quelques novateurs éclairés, les plus téméraires opposent la compromission pernicieuse étalée sur les écrans du tout-venant. C’est oublier que, mis à part quelques bons apôtres de la libération sexuelle dans les classes bourgeoises, les films “commerciaux” présentés sous le label érotique se prétendent moins libérateurs que fonctionnels, et appropriés aux exigences immédiates de leur public. Ils offrent une certaine image, plus ou moins idéalisée, de l’érotisme, correspondant à ce dont ledit public s’avère généralement frustré. »<sup>2463</sup>

Duval oppose ici deux visions de l’« érotisme », celle de Marcel Martin et celle de la profession incluant la presse et la distribution. Il attire l’attention sur le fait que la majorité de la production dite érotique ne rentre pas dans la classification proposée par le rédacteur de *Cinéma* et que seulement une toute petite partie – « quelques bons apôtres » – correspondrait à un érotisme « authentiquement libérateur ». Le reste de la production étant des films commerciaux purement fonctionnels et s’appuyant, en partie, sur les frustrations du spectateur pour faire vendre. Il définit d’ailleurs l’« érotisme » comme un genre « dont la finalité essentielle consiste à faire participer illusoirement le spectateur à un certain nombre d’actes sexuels »<sup>2464</sup> et ne semble pas estimer qu’une différence objective le sépare de la pornographie :

« À l’intérieur de la société, les films érotiques – que la réprobation bien pensante [*sic*] qualifie encore parfois de pornographiques – remplissent une fonction bien précise, que l’on peut définir comme un substitut collectif de jouissance réelle. »<sup>2465</sup>

C’est également sur le terrain de la moralité que Joël Magny – qui préfère lui aussi utiliser le terme d’« érotisme » plutôt que celui de « pornographie » – fait une distinction :

« Presque en même temps que le Kung Fu, quoiqu’apparu depuis longtemps sur nos écrans, le cinéma « érotique » (qu’on appelle aussi « pornographique » selon le point de vue

---

<sup>2463</sup> Bruno Duval, « L’érotisme comme genre, une esthétique du dévoile », *Téléciné*, n° 195, janvier 1975, p. 14.

<sup>2464</sup> Bruno Duval, « L’érotisme comme genre, une esthétique du dévoile », *Téléciné*, n° 195, janvier 1975, p. 14.

<sup>2465</sup> Bruno Duval, « L’érotisme comme genre, une esthétique du dévoile », *Téléciné*, n° 195, janvier 1975, p. 14.

culturel et moral qu'on adopte) envahit les écrans français de façon que d'aucuns jugent inquiétante. »<sup>2466</sup>

Ce choix des auteurs peut indiquer l'envie de la revue de ne pas être catégorisée de moralisatrice en utilisant un vocabulaire moins connoté. La revue *Téléciné* semble ainsi vouloir absolument se distinguer des « bien-pensants » et des « réprobateurs ». Robert Allezaud va même plus loin dans cette volonté de distinction en inversant l'usage des mots. Il défend l'idée qu'employer le mot « érotisme » est plus idéologique que véritablement lié à une dimension esthétique<sup>2467</sup> et promeut ainsi l'usage du mot « pornographie » :

« Défendre la pornographie n'est pas simplement clarifier un genre, c'est aussi refuser un clivage social jusque dans sa variante la plus primaire. Il n'y a donc pas de films érotiques parmi les productions spécialisées, il y a simplement des films pornographiques, soignés ou bâclés. »<sup>2468</sup>

Il tente ainsi de proposer de se séparer définitivement du mot « érotisme » afin d'allier tous les films concernés au sein de la même catégorie pour que les critères de jugement politiques, idéologiques et esthétiques n'apparaissent pas dans une différenciation de genre mais dans un genre unique : « la pornographie ». Ainsi, à l'instar du film policier, ou du western, il y aurait des bons et des mauvais films qu'il suffirait de critiquer et non pas une distinction de genre quasiment impossible à défendre rationnellement. Allezaud, dans sa volonté d'unification du genre, se rapproche de la grille de lecture proposée par Enogat, Sauvaget et Zimmer au sein de *la Revue du cinéma*, tout en adoptant une position lexicale plus radicale.

Alors que sort le dossier sur la pornographie de *Cinéma* en octobre 1975, nous remarquons que la vision de Marcel Martin ne semble plus vraiment partagée dans les lignes de la revue. Jacques Grant prend le parti d'une pornographie révolutionnaire alors même que le *hard-core* vient de débarquer sur les écrans français :

« Le cinéma porno devient de plus en plus "hard-core" c'est-à-dire qu'il montre "sans simulation ni dissimulation", comme dit la publicité, les actes sexuels.

---

<sup>2466</sup> Joël Magny, « Étapes et options dans l'évolution du cinéma érotique [introduction] », *Téléciné*, n° 195, janvier 1975, p. 8.

<sup>2467</sup> « À bien y réfléchir, la notion de film érotique a moins de sens esthétique qu'idéologique », Robert Allezaud, « Tribune libre : éloge de la pornographie », *Téléciné*, n° 199, mai 1975, p. 32.

<sup>2468</sup> Robert Allezaud, « Tribune libre : éloge de la pornographie », *Téléciné*, n° 199, mai 1975, p. 32.

Transgression, donc, de l'interdit frappant l'acte sexuel en public.

Dans ces conditions, le cinéma porno pourrait avoir comme fonction de repousser sans cesse plus loin les limites de la transgression. C'est-à-dire, permettre aux spectateurs-citoyens de faire sans cesse l'effort nécessaire, comme dirait Sade, de reconsidérer les actions qu'ils considèrent comme répréhensibles ou criminelles, pour tendre vers une société de moins en moins répressive, c'est-à-dire une société basée sur le minimum de lois – d'interdits – nécessaires à son indestructibilité. Ainsi donc, le cinéma porno pourrait fort bien participer à l'accession à une épure de la volonté, puis de la réalité, révolutionnaire. »<sup>2469</sup>

Bien que cette hypothèse soit avancée par Grant, il déplore qu'elle ne soit pas une réalité dans la production française qu'il analyse<sup>2470</sup> (soumission des films au plaisir uniquement masculin, virilisme, mépris du spectateur et des femmes, nombreux poncifs). Seuls les films de Alain Robbe-Grillet ou *Change pas de main* (Paul Vecchiali, France, 1975) trouvent grâce à ses yeux.

Malgré le fait qu'aucune des fédérations ne semble véritablement s'entendre sur les usages des termes, elles s'ancrent toutes dans une lecture marxiste de la pornographie axée autour des rapports de domination. Elles s'inscrivent ainsi dans le courant des théories freudo-marxiste sur la libération sexuelle dans lesquels « les rapports sexuels sont présentés comme les clefs de l'émancipation psychique et politique de l'individu et de l'humanité, contre les logiques mortifères des religions monothéistes ou du capitalisme »<sup>2471</sup>. Le plus cité est sans doute Wilhelm Reich, une « des références intellectuelles de la contestation des normes sexuelles »<sup>2472</sup> dont les théories sont exposées dans le film *WR ou les mystères de l'organisme* (Dušan Makavejev, 1971) et dans l'ouvrage *la Révolution sexuelle* publié en 1936, traduit en 1968 en France et qui connaît un certain succès<sup>2473</sup>. Ainsi, des visions de la société peuvent être défendues par le biais du cinéma érotico-pornographique, et notamment des visions plus libérales, ouvrant davantage sur l'émancipation et les libertés sexuelles, en somme vers une transformation sociale profonde des rapports humains. Cependant, ces visions sont majoritairement défendues par des hommes ne laissant que peu de place pour l'expression des

---

<sup>2469</sup> Jacques Grant, « Porno français : les castrateurs », *Cinéma*, n° 201-202, septembre – octobre 1975, p. 97.

<sup>2470</sup> « Je vais essayer de montrer ici comment le cinéma porno tel qu'il sévit sur nos écrans nationaux – donc, en majorité, le cinéma porno français, qui est le seul dont il sera question – a exactement l'effet contraire à l'effet de pulsion nécessaire à la transgression à fin révolutionnaire. », *Cinéma*, n° 201-202, septembre – octobre 1975, p. 97.

<sup>2471</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968, op. cit.*, p. 153.

<sup>2472</sup> *Ibid.*

<sup>2473</sup> E. Ousselin, « Entre deux régimes de censure : Le cinéma pornographique en France, 1974-1975 », art cit, p. 148.

femmes, pourtant les premières concernées par ces genres dans lesquels elles sont très majoritairement instrumentalisées pour le plaisir des spectateurs masculins. Ainsi, au sein de la revue de la FFCC, ce sont des rédactrices qui font part des positions les plus critiques. Marie Claude Treilhou expose l'idée que la pornographie donne uniquement l'impression de transgresser l'ordre établi alors qu'elle affiche la « vraie morale bourgeoise ». Quant à Mireille Amiel, la secrétaire générale de la FFCC, après avoir défendu l'idée que le cinéma pornographique est avant tout un cinéma marchand et donc capitaliste et qu'il ne peut donc pas être libérateur, elle s'affirme littéralement contre :

« S'il faut prendre parti, je me déclare contre. Contre avec tranquillité, détermination, réflexion, assurance, sans cette sorte de conformisme à rebours qui vous oblige aux assentiments au goût du jour. »<sup>2474</sup>

Marcel Martin, quant à lui, donne un rôle révolutionnaire à l'érotisme et un rôle conservateur à la pornographie, tandis que l'Ufocel semble défendre avant tout la liberté d'expression face à la légitimation d'un cinéma « bourgeois » dit érotique et à la répression du cinéma plus « populaire » dit pornographique. Quant à la Flec, elle utilise majoritairement le terme « érotique », afin sans doute de marquer une distance avec les « moralistes ». Seul Allezaud prend clairement la défense de la « pornographie » en justifiant son choix par un « refus de clivage social ». Cependant, tous ces positionnements ne nous disent pas réellement ce qu'est un « bon porno » ? Et s'il y en a vraiment ?

## 2. Qu'est-ce qu'un « bon porno » ?

Si les fédérations ne tombent pas d'accord sur les définitions et le vocabulaire à employer, il y a cependant un point commun qui semble surgir : il y a un bon et un mauvais cinéma érotico-pornographique, peu importe le qualificatif utilisé. D'ailleurs, qualifier un film pornographique d'artistique, d'intéressant ou de culturel revient à mettre en avant une certaine représentation du sexe qui est issue de points de vue idéologiques et politiques. Analyser ces discours nous informe ainsi sur certaines différences d'opinions qui continuaient à participer à la distinction des fédérations entre elles mais également d'approfondir les usages des termes « pornographie » et « érotisme ».

---

<sup>2474</sup> Mireille Amiel, « Une affaire de moral ? », *Cinéma*, n° 201-202, septembre – octobre 1975, p. 114.

On constate que l'angle de lecture qu'adoptent les auteurs des revues des fédérations est avant tout idéologique, moral et culturel comme on l'a vu précédemment et moins artistique ou esthétique. En effet, dans *la Revue du cinéma*, ce que cherchent avant tout Enogat et Sauvaget, c'est la subversion, dont ils remarquaient déjà l'absence en 1973 :

« Le jeu sur l'interdit n'est en quelque sorte qu'une boucle fermée car les normes morales demeurent légitimes, il n'y a pas de subversion. »<sup>2475</sup>

Si certains tabous sont bel et bien tombés (nu intégral féminin, suggestion de certaines activités sexuelles) et que d'autres sont encore à franchir (sexe masculin en érection), les auteurs dénoncent avant tout les scénarios moraux dans lesquels les personnages, qui sont considérés comme perdus, sont constamment ramenés vers le droit chemin. Les « valeurs » et les « normes », notamment catholiques, sont ainsi sauvegardées :

« On voit que la morale n'est guère bouleversée et que les conclusions consistent en un retour aux normes, comme dans *Je suis une nymphomane* où interviennent, bienveillants gardiens de l'ordre, un prêtre et un médecin ! Que la Centrale catholique déclare ne pas être dupe et maintienne sa cote (5 = à ne pas voir) ne change rien à l'affaire. »<sup>2476</sup>

Enogat et Sauvaget en viennent alors à dire que « Le cinéma érotique ne véhicule que des messages tolérés par la société. »<sup>2477</sup>. Ainsi, pour qu'il soit réellement reconnu à sa juste valeur, ce cinéma doit avant tout s'engager dans une lutte politique contre les normes et les valeurs dominantes de la société, notamment celles issues du christianisme, et donc promouvoir des changements sociaux profonds. C'est ce message qui sera aussi véhiculé dans le dossier de *la Revue du cinéma* sur Sade. Les différents auteurs regrettent qu'aucune adaptation de Sade ne soit fidèle à l'esprit de l'auteur et en particulier à sa subversion. Certains anciens films trouvent grâce à leurs yeux comme *Un chien andalou* (Luis Buñuel, 1929) ou *l'Âge d'or* (Luis Buñuel, 1930) mais aucun produit récemment. Ils observent que les œuvres s'en réclamant sont souvent les moins révolutionnaires.

« De toute façon, quand le cinéma sera devenu sadien, c'est qu'il sera devenu libre. Totalemment. Un cinéma absolu, par excellence. En attendant, il nous sera facile d'oublier

---

<sup>2475</sup> Yves Enogat et Daniel Sauvaget « Un cinéma pour adolescents boutonneux et vieillards séniles », *la Revue du cinéma*, n° 262, juin-juillet 1972, p. 63.

<sup>2476</sup> Yves Enogat et Daniel Sauvaget « Un cinéma pour adolescents boutonneux et vieillards séniles », *la Revue du cinéma*, n° 262, juin-juillet 1972, p. 63.

<sup>2477</sup> Yves Enogat et Daniel Sauvaget « Un cinéma pour adolescents boutonneux et vieillards séniles », *la Revue du cinéma*, n° 262, juin-juillet 1972, p. 66.

les adaptations de Sade, venues trop tôt dans un monde encore paralysé par l'étouffoir religieux, par des garde-fous des démocraties chrétiennes. »<sup>2478</sup>

La censure et la morale religieuse sont encore considérées par les auteurs de l'Ufoleis comme des obstacles à la création libre. Cependant, malgré cela, il y a tout de même quelques rares œuvres qui trouvent grâce aux yeux des rédacteurs. Enogat, Sauvaget et Zimmer mettent en avant dans « Actualité de l'érotisme » les travaux de Pasolini, Fischer (*Rêves humides*), Borowczyk, Jaekin (*Emmanuelle*), Jouffa (*la Bonzesse*), qui, selon eux, sont « plus ambitieux de propos et techniquement plus soignés », possèdent « une qualité artistique bien supérieure à la moyenne » et « véhiculent en outre une idéologie peut-être tout aussi condamnable mais à coup sûr moins niaise que celle de la production courante »<sup>2479</sup>. Jacques Zimmer qualifie même *Gorge profonde* (Gerard Damiano, 1972), non sans une once de provocation, de « document didactique exceptionnel, un “porno” à voir, tant ses vertus éducatives sont évidentes »<sup>2480</sup>. Malheureusement, ces rédacteurs ne s'étendent pas sur les caractéristiques qui font que ces films ont une valeur artistique supérieure ou une idéologie moins condamnable.

À la revue *Cinéma*, l'approche de l'érotisme est différente, comme on l'a vu avec le point de vue de Raymond Barkan et Marcel Martin. Bien qu'il semble qu'ils n'aient pas tenté une approche critique des films érotiques (si l'on en croit *la Revue du cinéma*), ils ont cependant accordé quelques dossiers spécifiques à ce cinéma et notamment à la cinématographie japonaise. En effet, si Martin considérait une cinématographie bien au-dessus des autres c'était la japonaise. Ainsi, il s'interroge sur la difficulté en France de faire des films d'une qualité semblable :

« Toujours est-il que tous les films érotiques japonais qui parviennent jusqu'à nos écrans sont d'un très bon niveau artistique. Serait-ce parce que notre censure arrête les films de moindre qualité ? C'est possible, encore qu'on se demande si elle est réellement capable de faire la différence entre l'érotisme authentique et le vulgaire porno. »<sup>2481</sup>

---

<sup>2478</sup> Raymond Lefèvre, « Filmer l'impossible », *la Revue du cinéma*, n° 272, mai 1973, pp. 65-70.

<sup>2479</sup> Yves Enogat, Daniel Sauvaget et Jacques Zimmer, « Actualité de l'érotisme », *la Revue du cinéma*, n° 292, janvier 1975, p. 46.

<sup>2480</sup> Jacques Zimmer, « *Gorge profonde* », *la Revue du cinéma*, n° 300, novembre 1975, p. 116.

<sup>2481</sup> Marcel Martin, « Érotisme, oui... pornographie, non ! », *Cinéma*, n° 153, février 1971, p. 68.



Ainsi, fidèle à sa conception de différenciation de l'« érotisme » et de la « pornographie », qui équivaut finalement à une classification des bons et mauvais films, c'est la dimension politique et idéologique qui apporte à l'érotisme japonais sa « grandeur » :

« C'est en ceci que réside la grandeur du cinéma érotique japonais : c'est qu'il dénonce constamment, de manière parfois déroutante, j'en conviens, l'esclavage de la femme. »<sup>2482</sup>

Il cite en référence des cinémas plus anciens, celui de Mizoguchi (*la Rue de la honte*, (1956)), de Masumura Yasuzo (*l'Ange rouge* (1966), *la Chatte japonaise* (1967)), de Imamura (*Profond désir des dieux* (1968)), etc. Il mentionne également le moyen métrage *Rites d'amour et de mort* (1966) de Michima Yukio, qu'il considère comme un chef-d'œuvre. Les différents auteurs du dossier prêtent une attention particulière au traitement du sadisme dans ces films et donc à la subversion qu'ils affichent. Jacques Grant semble partager l'avis de Marcel Martin, notamment sur la production française qui, selon lui, « a exactement l'effet contraire à l'effet de pulsion nécessaire à la transgression à fin révolutionnaire ». Il trouvera cependant quelques bons éléments dans le cinéma de Robbe-Grillet, de Borowczyk et dans le film *Change pas de main* (Paul Vecchiali, 1975) qu'il considère comme un modèle du genre<sup>2483</sup>.

En revanche, force est de constater que la majorité des rédacteurs de *Cinéma* sont hostiles à la pornographie, notamment parce qu'ils considèrent ce genre comme un outil du capitalisme et de la bourgeoisie pour maintenir sa position. Ce placement idéologique ne fait d'ailleurs pas tache au sein du monde communiste puisque Georges Marchais s'y oppose lui aussi directement<sup>2484</sup>.

Il est dès lors étonnant de remarquer une moins grande frilosité du côté des rédacteurs de *Téléciné*. Même si Magny est plutôt réfractaire et ne défend que deux ou trois films, Raphaël Bassan<sup>2485</sup> ou Stéphane Bourgoïn<sup>2486</sup> n'hésitent pas à transmettre un certain engouement pour

---

<sup>2482</sup> Marcel Martin, « Érotisme, oui... pornographie, non ! », *Cinéma*, n° 153, février 1971, p. 69.

<sup>2483</sup> Jacques Grant, « Porno français : les castrateurs », *Cinéma*, n° 201-202, septembre – octobre 1975, pp. 97-104.

<sup>2484</sup> « Tandis que le peuple jette sa gourme, l'élite – de la droite catholique à la gauche communiste – proteste bruyamment. [...] Tel catholique, qui croyait lire le cardinal Marty, se cogne à la signature de Georges Marchais, aussi enclin que l'Église à jouer les pères-la-pudeur ; et, inversement, les admirateurs de Georges Séguy applaudissent sans le savoir une opinion du *Pèlerin*, ou les lecteurs de *L'Express* celle de *la Croix*. », J. Favret-Saada, *Les sensibilités religieuses blessées*, op. cit., p. 222.

<sup>2485</sup> Raphaël Bassan écrira plus tard, entre autres, pour *la Revue du cinéma*, *Image et son* (de 1980 à 1994) et pour *Écran* (d'octobre 1976 à décembre 1979).

<sup>2486</sup> Stéphane Bourgoïn a écrit quelques années auparavant quelques articles dans *Écrans* (juillet 1973) et dans *L'Écran fantastique* (1973), puis plus tard dans *Sex Star System* (1977) et dans *la Revue du cinéma*, *Image et son* (dans les années 1980).

le genre. Si le premier considère le film *Naked and the nude* (1957) comme « très intéressant » et les films « érotico-sadiques » japonais comme « curieusement malsains » mais « cependant fascinant »<sup>2487</sup> le second, quant à lui, ne cache pas son intérêt pour le film *Anthologie du plaisir* (Alex de Renzy, 1970), et qualifie même *Derrière la porte verte* (Artie Mitchell et Jim Mitchell, 1972) et *la Résurrection d'Ève* (Jon Fontana et Artie Mitchell, 1973) des « deux plus grandes réussites du “hardcore” »<sup>2488</sup>. Nous remarquons d'ailleurs que c'est le cinéma américain qui est mis à l'honneur, aucun film français n'étant cité comme exemple de bon film.

Bruno Duval est un des seuls à défendre une production européenne : *Un amour comme le nôtre* (Andrée Marchand alias Claude Pierson, 1974) qu'il décrit comme un « film exemplaire » et « exceptionnellement audacieux ». Il s'est malheureusement fait abuser par le pseudonyme que le réalisateur a pris et pensais que le film avait été réalisé par une femme (le scénario cependant est bien d'une femme : Élisabeth Leclair alias Huguette Boisvert). Néanmoins, cette erreur montre l'enthousiasme du critique pour le point de vue des femmes sur ce genre.

« [...] l'ouvrage présente le mérite de ne pas favoriser indûment le point de vue masculin sur l'érotisme, ce qui n'en est pas moins réconfortant pour le spectateur masculin, las d'être cantonné à son rôle de consommateur exclusif. »<sup>2489</sup>

D'après Duval, la véritable qualité du film repose dans son sujet puisqu'il traite « avec une constante délicatesse de touche, le thème “inavouable” de l'impuissance, adéquatement relié à l'attitude protectrice et dominatrice que, sous prétexte de “respect”, le mari modèle adopte à l'égard de son épouse ». Il défend également la mise en scène qui apporte selon lui une « dimension symbolique ».

C'est Allezaud qui ose vraiment parler de cinéma français dans sa tribune. En effet, il défend, à l'instar des rédacteurs de l'Ufoleis, *Emmanuelle* et *les Contes immoraux* (Walerian Borowczyk, 1973) qu'il considère comme des films « soignés » contrairement à *la Kermesse érotique* (Jean Le Vitte alias Raoul André, 1974) et *l'Amour chez les lycéennes*<sup>2490</sup>. Malgré tout, ce sont des films qui n'ont pas été particulièrement bien reçus dans les colonnes de *Téléciné*, *Emmanuelle* récoltant même une note de zéro et une critique assassine :

---

<sup>2487</sup> Raphaël Bassan, « Étapes et options dans l'évolution du cinéma érotique », *Téléciné*, n° 195, janvier 1975, pp. 8-11.

<sup>2488</sup> Stéphane Bourgoïn, « Petite histoire du film érotique américain », *Téléciné*, n° 195, janvier 1975, p. 13.

<sup>2489</sup> Bruno Duval, « L'érotisme comme genre, une esthétique du dévoile », *Téléciné*, n° 195, janvier 1975, p. 15.

<sup>2490</sup> Probablement *la Lycéenne découvre l'amour* (Mario Imperoli, 1974).

« De ce roman, significatif de l'idéologie gaullisto-pompidolo-giscardienne des années soixante et soixante-dix, pouvait contenir de positif (liberté sexuelle, comportement féminin), il ne reste évidemment rien (même pas de quoi satisfaire les amateurs de ce genre de spectacle). Tout a été ramené à la platitude la plus conservatrice. »<sup>2491</sup>

La critique se termine même par un implacable « Insupportable ». Il en va de même pour *les Contes immoraux* qualifié de « totalement laid, du moins parfaitement médiocre »<sup>2492</sup>. Si Raphaël Bassan est le plus favorable au film de Borowczyk en lui donnant une note de deux étoiles, Joël Magny et Stéphane Sorel attribuent au film une note de zéro. Nous retrouvons l'argument, déjà développé au sein de *Cinéma*, d'un cinéma qui ne passe pas outre la morale mais la défend :

« Chacun de ces *Contes immoraux*, au nombre de quatre, paraît bafouer peu ou prou la morale, mais la réintroduit toujours par quelques biais. L'une des constantes de la morale, par-delà son évolution à travers les âges, reste l'asservissement de la femme. »<sup>2493</sup>

Sorel reproche ainsi à Borowczyk sa vision de la sexualité féminine qu'il juge totalement soumise à celle de l'homme et de la femme qui « n'a d'autre existence que celle d'un pur objet ». Selon lui, le film est « phallocentriste », tout tourne autour du pénis qui « a pris la place de Dieu ». Quant à Magny, il défend avant tout *La Bambina* (Alberto Lattuada, Italie, 1974) et *Pink Narcissus* (James Bidgood, USA, 1971). Pourtant, il n'accorde qu'une étoile sur quatre à *la Bambina*, démontrant un intérêt que très limité même pour les films qu'il juge meilleurs.

Du côté de *Jeune cinéma*, une critique de *L'Enfer pour Miss Jones* permet à une des seules femmes s'exprimant sur le sujet Monique Portal de partager son « ennui » face à un *hard* américain qu'elle juge de « mauvaise qualité » et qu'elle voue à l'« indifférence ». Elle en profite également pour défendre Borowczyk : d'une part *les Contes immoraux* pour sa « recherche esthétique », et d'autre part *la Bête* pour sa « sensualité sauvage » et son « désir de bonheur poussée jusqu'aux fantasmes les plus délirants »<sup>2494</sup>.

---

<sup>2491</sup> S. L. P. « Emmanuelle », *Téléciné*, n° 189, juin 1974, p. 27.

<sup>2492</sup> Stéphane Sorel, « *Les Contes immoraux* », *Téléciné*, n° 191-192, septembre – octobre 1974, p. 30.

<sup>2493</sup> Stéphane Sorel, « *Les Contes immoraux* », *Téléciné*, n° 191-192, septembre – octobre 1974, p. 30.

<sup>2494</sup> Monique Portal, « *L'Enfer pour Miss Jones* », *Jeune cinéma*, n° 91, décembre 1975, pp. 47-48.

Si la plupart des auteurs tombent d'accord pour saluer la fin d'une certaine moralité – que certains qualifient de « moralité judéo-chrétienne »<sup>2495</sup> – ils ne s'affirment pas comme des grands défenseurs de la pornographie. Bien que quelques films semblent sortir du lot, très peu sont cités. De même, nous remarquons un gouffre d'appréciation entre les articles critiques et les dossiers thématiques. Ces derniers, qui ont sans doute plus de recul et essaient d'analyser un contexte, sont plus prompts à être favorable, alors que les critiques sont plus souvent assassines. Nous retrouvons d'ailleurs une bonne partie des arguments pros et antipornographie théorisés par Laurent Jullier<sup>2496</sup>, preuve que la discussion est ouverte et que le débat n'est pas encore tranché. Ni totalement libérales ni conservatrices, les fédérations paraissent bien s'ancrer dans une « troisième voie ».

Les fédérations sont encore plus frileuses avec la production française. Le reproche unanime est celui du manque de subversion. Ce cinéma transgressif ne va, selon eux, pas au bout de ses capacités et reste alors consensuel envers la morale traditionnelle. Il est dès lors étonnant de constater que confessionnels et laïques tombent d'accord sur ce constat. Cependant, ils ne possèdent pas la même lecture de ce qui relève de la moralité. Alors que l'Ufoleis reproche aux scénarios d'être globalement favorables à la moralité chrétienne, la FFCC y voit plus une emprise bourgeoise capitaliste et les rédacteurs de la Flec des attaques envers la sexualité féminine. Un panthéon du cinéma érotico-pornographique ne semble alors pas prendre forme, et cela malgré le fait que les œuvres de référence sont peu nombreuses. Les capacités de la production érotico-pornographique en termes de valorisation d'une transformation sociale sont très limitées. Cet échec est très probablement dû à la dimension avant tout commerciale et clivante de ce cinéma.

Il y a en effet de multiples désaccords au sein des fédérations. Alors que Gaston Haustrate<sup>2497</sup> dans *Cinéma* prévient que le dossier sur la pornographie relève plus du débat que du consensus,

---

<sup>2495</sup> Marie Claude Treilhou, « La machinerie fonctionne à fond » *Cinéma*, n° 201-202, septembre – octobre 1975, p. 105.

<sup>2496</sup> Jullier dégage des débats sur la pornographie cinq arguments des censeurs (le cinéma porno c'est toujours la même chose ; le porno, ce n'est pas du cinéma ; le cinéma porno porte atteinte à la dignité des femmes ; le porno est dangereux pour ses acteurs ; le porno est dangereux pour ses spectateurs), et cinq arguments des libertaires (il est impossible de donner une définition de la pornographie, donc de légiférer à son propos ; la consommation pornographique est une affaire privée ; les textes pornographiques sont des textes comme les autres, donc couverts par le droit à la liberté d'expression, surtout dans le domaine artistique ; le discours anti-pornographique est lui-même un objet pornographique ; le cinéma pornographique est subversif, d'abord parce qu'il dit la vérité, ensuite parce qu'il réhabilite les corps et des pratiques dédaignés au principe de normes infondées.) dans L. Jullier, *Interdit aux moins de 18 ans*, op. cit.

<sup>2497</sup> Rédacteur en chef de *Cinéma*.

nous voyons bien qu'au sein de *Téléciné* les désaccords sont facilement perceptibles. *La Revue du cinéma* reste l'exception puisque le discours semble réservé aux trois auteurs que sont Enogat, Sauvaget et Zimmer. Il est cependant une question sur laquelle les fédérations ont l'air de tomber unanimement d'accord (même celles ne s'étant pas exprimées directement sur le sujet de la pornographie) : la censure.

### C. Entre cinéma commercial, morale et liberté d'expression : quelle place pour le cinéma érotico-pornographique ?

Depuis mai 1968 la censure s'assouplit à la fois sur les questions politiques et de mœurs<sup>2498</sup>. En 1969, la commission passe sous l'égide du ministère des Affaires culturelles après la disparition du département ministériel de l'Information. Parallèlement, elle fait évoluer sa conception de la jurisprudence concernant les représentations du sexe à l'écran<sup>2499</sup> et elle connaît un renouvellement de la plupart de ses membres où Jean Pihan est remplacé par Marc Oraison tandis que René Schaeffer est quant à lui remplacé par François Dausset<sup>2500</sup>, secrétaire général de la Fac. Ce dernier semble s'ancrer dans une approche « confessionnelle éclairée » puisqu'il imagine dès 1970 « un dispositif censorial singulier » où « l'État octroierait deux visas différents, l'un pour tous les publics, l'autre réservé à des salles labélisées “art et essai”, ce qui permettrait à la fois la liberté de l'art et la sauvegarde des mœurs »<sup>2501</sup>.

Cette relâche de la censure entraîne donc de nouvelles réflexions autour de son fonctionnement. Comment la rendre plus libérale sans mettre à mal la sauvegarde des mœurs ? En d'autres termes comment alléger la censure politique et esthétique sans malmener la morale (sachant que la morale elle-même est un sujet hautement politique) ? Dès lors, comment les fédérations se positionnent-elles sur ces questions ?

---

<sup>2498</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, op. cit.

<sup>2499</sup> *Ibid.*, p. 140.

<sup>2500</sup> *Ibid.*, p. 136.

<sup>2501</sup> *Ibid.*, p. 185.

1. Entre libéralisation de la censure et lutte contre un cinéma érotico-pornographique très majoritairement commercial : un positionnement difficile

En 1970, une tribune rédigée par la FFCC, la Flec, l'Ufoleis et la Fédération Jean Vigo est publiée dans *Jeune cinéma*, qui porte sur la suppression – du moins partielle – de la censure<sup>2502</sup>. Dans la continuité de cette tribune, est prononcé le vœu n°13 lors du colloque de La Rochelle de novembre 1973 dans lequel l'Ufoleis, la FFCC et la Fédération Jean Vigo demandent l'abolition de la censure au profit de celle d'avertissement au public alors même que la Flec, la Fac, l'Unicc et Film et vie ne se prononcent pas<sup>2503</sup>. Le sujet de l'abolition de la censure ne paraît pas faire l'unanimité parmi les fédérations. Celles qui ont un ancrage confessionnel ont l'air d'être plus frileuses dans un contexte de libéralisation. Mais qu'en est-il vraiment ?

La Flec dénonce en premier lieu les censures politiques<sup>2504</sup>, notamment à travers la plume de Joël Magny qui attaque les censures politique et économique des films *le Sourire vertical* (Robert Lapoujade, 1973) « mêlant politique et sexualité », *RAS* (Yves Boisset, 1973)<sup>2505</sup> et d'*Histoires d'A*<sup>2506</sup>. Si pour lui l'ajout d'un sein, d'une fesse ou d'un sexe n'ajoute et n'enlève rien à la valeur artistique d'un film, ces images permettent cependant de « libérer le discours et de favoriser l'exploration de sujets demeurés tabous pour le cinéma tandis que les autres formes d'expression les avaient traités depuis longtemps »<sup>2507</sup>. Cependant, il s'ancre en faveur d'une censure qu'il juge « nécessaire » puisqu'il n'estime pas que la lutte contre la censure politique et la censure de la pornographie relèvent du même combat :

« Le combat contre la censure est un combat politique pour une démocratie réelle, dans laquelle les débats d'idées puissent avoir réellement lieu, avec les moyens de diffusion modernes que sont la télévision et le cinéma. C'est moins une question de morale que de dignité. Pour nous, être contre la censure, ce n'est pas être pour l'envahissement de la

---

<sup>2502</sup> « Abolir la censure », *Jeune cinéma*, n° 47, mai 1970, p. 1.

<sup>2503</sup> Colloque de La Rochelle, 30 octobre – 3 novembre 1973, Archives nationales, fonds Jeunesse et Sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988), 19900208/61.

<sup>2504</sup> « *Les Statues meurent aussi* et les ciseaux d'Anastasia », *Téléciné*, n° 175, janvier 1972, p. 32-36.

<sup>2505</sup> Joël Magny, « Pouvoir et censure », *Téléciné*, n° 181, septembre 1973, p. 3.

<sup>2506</sup> Joël Magny, « Le combat contre la censure est politique », *Téléciné*, n° 183-184, décembre 1973/janvier 1974, p. 8.

<sup>2507</sup> Joël Magny, « Le combat contre la censure est politique », *Téléciné*, n° 183-184, décembre 1973/janvier 1974, p. 8.

pornographie (l'exemple de plusieurs pays montre que c'est d'ailleurs un faux problème) mais pour la reconnaissance du droit à l'expression de tous. »<sup>2508</sup>

Même s'il estime que ces mesures doivent être discutées, il n'empêche qu'elles sont présentées comme un rempart, une protection face au « malaise » entraîné par la « libéralisation de la censure ». Face à une production bon marché (rapide à fabriquer et peu chère) qu'il estime envahir le marché et mettre en danger le cinéma français, une des solutions serait dans l'utilisation d'une certaine forme de censure.

Selon lui, le cinéma pornographique fonctionne sur une double logique capitaliste. La première est celle de la répression sexuelle dans la société (la création d'une « sexualité de classe », alimentation des frustrations, etc.) et la seconde celle de rediriger les sexualités frustrées vers des « activités plus rentables » et donc l'érotisme. Ainsi, selon lui, l'érotisme n'est pas un objet de libération sexuelle mais un objet de consommation, « un dérivatif sexuel », qui endort le spectateur plus qu'il ne l'éveille. Les arguments affirmant que le cinéma érotique « transgresse les interdits que les censures dressent pour contrôler la circulation de l'idéologie » alors que ce sont des films libérateurs et révolutionnaires ne convainquent pas Magny qui qualifie ce discours de « ridicule et risible s'il ne visait à renflouer un système d'exploitation aussi insoutenable ». Il reconnaît cependant une certaine forme de libération pouvant être salutaire à tout à chacun mais qui n'a qu'un effet limité. Stéphane Sorel partage également l'avis que le cinéma érotique est avant tout un cinéma commercial qui n'est pas du tout subversif et ne correspond pas, de fait, aux relâchements des mœurs :

« Il semblerait au premier abord que la permissivité plus grande de la censure corresponde à une libération des mœurs, mais il suffit de voir quelques-uns des films dits érotiques (passant dans les circuits spécialisés) pour se rendre compte qu'il n'en est rien. »<sup>2509</sup>

Contrairement aux rédacteurs des autres fédérations, il avance l'idée que le cinéma érotique n'a rien de subversif et est ainsi « phallocratique » et la qualifie d'« aliénation idéologique » qui vante « tous les chantages des vertus bourgeoises ». Il critique également l'image des femmes comme « objet[s] de consommation, soumise[s] » et des hommes « aux valeurs bourgeoises ». C'est un cinéma qui n'a, pour lui, qu'un seul but : faire de l'argent.

---

<sup>2508</sup> Joël Magny, « Le combat contre la censure est politique », *Téléciné*, n° 183-184, décembre 1973/janvier 1974, p. 8.

<sup>2509</sup> Stéphane Sorel, « Qu'est-ce qui fait courir le mâle ? », *Téléciné*, n° 195, janvier 1975, p. 17.

« Ce spectateur sur le dos duquel producteurs, distributeurs, exploitants et réalisateurs gagnent des sommes importantes ne récolte finalement que frustration, ingurgitant au passage les sacro-saintes valeurs bourgeoises desquelles il participe sans jamais profiter. »<sup>2510</sup>

Étonnamment, Sorel propose tout de même d'abolir la censure<sup>2511</sup>. Pour lui cela aurait l'effet vertueux de déposséder les films de leur aura transgressive sur laquelle ils construisent leur publicité. Mais cela ne pourrait aller sans une grande « remise en question, non seulement de notre cinéma, mais de notre société ».

La FFCC rappelle, dès le début 1974, qu'elle s'engage dans le combat contre la censure. Elle dénonce l'attitude de la Commission de censure qui cherche à censurer des films politiques sous prétexte de violence et de pornographie à l'instar de *la Bonzesse, le Funambule* (Serge Poljinsky, 1974), et les courts métrages *l'Agression* (Frank Cassenti, 1973), *Transmission d'expérience ouvrière* (René Vautier, 1973) et *J'ai 8 ans* ; ce dernier étant tout de même diffusé dans les circuits parallèles notamment dans les MJC. Ainsi, pour *Cinéma*, « violence et pornographie sont bel et bien deux critères-alibis d'une commission soucieuse d'éviter aux spectateurs de s'interroger directement sur tel aspect politique français du moment... »<sup>2512</sup>. Par la suite, la loi sur la suppression du bénéfice de la loi d'aide aux films pornographiques inquiète Gaston Haustrate, en particulier parce qu'elle menace, selon lui, certains films engagés et subversifs. Nous remarquons que le rédacteur est inquiet face à une potentielle dérive de ce nouveau mode de censure, mais pas pour la défense du cinéma érotico-pornographique :

« Partager ce point de vue de Michel Guy [secrétaire d'État aux Affaires culturelles], c'est accepter que se crée une brèche par où peuvent s'engouffrer ensuite tous les arbitraires (ce qui est valable pour le porno, pourquoi ne le serait-il pas ensuite pour les films politiques, les films militants, les films de violence, les films de terreur, les films anti-flics, que sais-je encore ?). »<sup>2513</sup>

Néanmoins, il ne rejette pas totalement la proposition du gouvernement puisqu'il semble plutôt favorable au détournement des recettes de la pornographie vers des films plus difficiles à

---

<sup>2510</sup> Stéphane Sorel, « Qu'est-ce qui fait courir le mâle ? », *Téléciné*, n° 195, janvier 1975, p. 19.

<sup>2511</sup> « L'abolition de la censure serait déjà un premier pas important de franchi, dans la mesure où les films porno n'auraient plus ce parfum d'interdit à relent de péché. », Stéphane Sorel, « Qu'est-ce qui fait courir le mâle ? », *Téléciné*, n° 195, janvier 1975, p. 19.

<sup>2512</sup> Gérard Frot-Coutaz, « Réflexion sur la censure », *Cinéma*, n° 185, mars 1974, p. 10.

<sup>2513</sup> Gaston Haustrate, « Cette étrange nouvelle vague... », *Cinéma*, n° 201-202, septembre – octobre 1975, p. 63.



financer, qui sont notamment des films que la FFCC défend, même s'il avoue que c'est « avoir un rôle de banquier peu réjouissant »<sup>2514</sup>. Il conclut cependant que la lutte contre la censure reste leur priorité :

« En fait ce choix est un piège. Mais s'il faut nous décider, on sait bien où nos fidélités de principe vont nous emmener. Les censures, quelles qu'elles soient, on sait où elles commencent. Jamais où elles finissent. »<sup>2515</sup>

Ce positionnement face à la censure semble, contrairement à la vision de la pornographie, bien partagé entre les membres de la revue. La preuve en est avec l'engagement de Mireille Amiel qui est pourtant profondément antipornographie :

« S'il faut prendre parti, je me déclare contre [le cinéma pornographique]. Contre avec tranquillité, détermination, réflexion, assurance, sans cette sorte de conformisme à rebours qui vous oblige aux assentiments au goût du jour. Ce qui n'implique pas que j'admette un seul instant la censure officielle – directe ou détournée – mais qui implique que dans mon métier de journaliste ou d'animatrice de ciné-clubs, ou dans ma fonction de spectatrice je sois un élément de refus, un tout petit rouage de la mécanique qui enrayera un jour cette nouvelle forme d'aliénation et nous permettra d'accéder à une étape véritablement libératrice. »<sup>2516</sup>

Dans une période où « la cruauté sexiste devient [...] une véritable veine cinématographique » et de « récupération réactionnaire des revendications de libération sexuelle et de libération des femmes »<sup>2517</sup>, elle désire ainsi lutter contre la pornographie via l'information et l'éducation à l'image et non en utilisant les procédés de la censure étatique. En revanche, même si l'établissement d'une nouvelle censure au travers de la loi sur le X (donc la suppression de l'aide à la création est une des premières briques) ne paraît pas faire couler beaucoup d'encre au sein de *Cinéma*, la FFCC se fait entendre directement sur le terrain.

La censure inquiète également Jean Delmas, le rédacteur en chef de la revue *Jeune cinéma* de la Fédération Jean Vigo. C'est un sujet qui le préoccupe depuis la fin des années 1960 et l'établissement de l'interdiction aux moins de 18 ans qu'il juge « illégitime »<sup>2518</sup>. Ainsi, il ne

---

<sup>2514</sup> Gaston Haustrate, « Cette étrange nouvelle vague... », *Cinéma*, n° 201-202, septembre – octobre 1975, p. 63.

<sup>2515</sup> Gaston Haustrate, « Cette étrange nouvelle vague... », *Cinéma*, n° 201-202, septembre – octobre 1975, p. 63.

<sup>2516</sup> Mireille Amiel, « Une affaire de moral ? », *Cinéma*, n° 201-202, septembre – octobre 1975, p. 114.

<sup>2517</sup> F. Hervé, *Censure et cinéma dans la France des Trente Glorieuses*, *op. cit.*, p. 503-504.

<sup>2518</sup> « En février 1969, Jean Delmas publie un article sur la question en prenant directement à partie la Commission d'analyse des films pour la jeunesse et le directeur du CNC. Dénonçant une sélection basée sur la « valeur morale

publie pas moins de 7 articles entre 1969 et 1975 afin de faire entendre sa voix d'éducateur contre les interdictions aux mineurs. *Jeune cinéma* n'aborde pas directement les affaires de mœurs ni la présence de plus en plus explicite du sexe à l'écran. Delmas en parle cependant pour attaquer la censure du film *Ice* sous prétexte d'érotisme qu'il juge injustifié<sup>2519</sup>. Il dénonce le deux poids, deux mesures pour une censure qui considère que *Satyricon* (Federico Fellini, 1969) ou *les Damnés* (Luchino Visconti, 1969) ne posent pas problème : « sans doute parce que les bons censeurs jugent intouchables des monstres sacrés comme Fellini et Visconti »<sup>2520</sup>. *Ice* qui échappe de peu à l'interdiction totale<sup>2521</sup> est interdit aux moins de 18 ans, parce que vu comme « une sorte de cours sur les moyens de détruire l'État bourgeois par le terrorisme » ; cette censure était effectivement purement politique<sup>2522</sup>. Le type de public auquel s'adresse *Jeune cinéma* peut expliquer en partie cette absence de discours sur la pornographie. Malgré cela, Delmas est d'autant plus révolté lorsque la loi X commence à être envisagée – selon la presse – en prenant « l'interdiction aux moins de 18 ans comme critère du porno pour la pénalisation fiscale prévue (la TVA. à 33,33 au lieu de 17,60%) »<sup>2523</sup>. C'est pour lui une attaque encore plus grande à la liberté d'expression puisqu'il considère l'interdiction aux moins de 18 ans comme une censure qui est avant tout politique. Au passage, il ne cache pas son aversion pour la production pornographique :

« Elle [l'interdiction aux moins de 18 ans] est en fait une censure. Elle est même (et reste) quelquefois une censure politique camouflée : qui doutera, malgré tous les faux prétextes, que *la Religieuse* et *Ice*, *la Bande à Bonnot* et *Dutchman* soient condamnés (interdits aux moins de 18 ans), pour délit politique, pour délit d'opinion ? Elle est plus souvent encore une censure de la création personnelle – toujours dérangeante en soi aux yeux de l'autorité - : c'est ainsi que presque tout Godard, beaucoup de Bergman, quelques Buñuel sont épinglés sur ces listes d'interdiction aux moins de 18 ans où les plus grands chefs-d'œuvre,

---

et éducative » des films et non sur leurs qualités artistiques, celui-ci considère ainsi que « Là où la censure est passée, pour les moins de 18 ans le cinéma n'existe plus ». Constatant que la jeunesse ne cesse de gagner en maturité, le rédacteur en chef de *Jeune cinéma* estime donc que le seuil des 18 ans devient, de fait, tout à fait illégitime », L. Souillés-Debats (annexes dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit., p. 669.

<sup>2519</sup> « Aussi bien, tout se tient : l'interdiction de *Ice* aux moins de 18 ans est très évidemment la manifestation d'une censure politique qui n'ose pas s'avouer telle : « l'érotisme » est censé être le critère de ces interdictions (l'érotisme et non la violence dont on préserve les moins de 13 ans) ; or *Ice* est dans le cinéma moderne un des films les moins érotiques qui soient. », Jean Delmas, « Abolir la censure », *Jeune cinéma*, n° 47, mai 1970, p. 2.

<sup>2520</sup> Jean Delmas, « Abolir la censure », *Jeune cinéma*, n° 53, mars 1971, p. 3.

<sup>2521</sup> F. Hervé, *Censure et cinéma dans la France des Trente Glorieuses*, op. cit., p. 71-72.

<sup>2522</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, op. cit., p. 119.

<sup>2523</sup> Jean Delmas, « Les jeunes ont bon dos », *Jeune cinéma*, n° 90, novembre 1975, p. 1.

les œuvres humainement les plus riches scintillent au milieu des ordures (effectivement) de la production pornographique. »<sup>2524</sup>

Il s'inquiète donc de voir la surtaxation toucher les films d'auteur parce que « le pouvoir et les bien-pensant-béni-oui-oui [...] estiment ces films dangereux pour l'ordre moral » et qu'ainsi la censure, en voie de libéralisation, se renforce de nouveau contre les films subversifs « et cela en rajeunissant sa sale gueule de cadavre par un masque rose : l'honorable alibi de la “protection de la jeunesse” : la jeunesse a bon dos. »<sup>2525</sup>. Delmas estime que le gouvernement méprise la jeunesse par le choix des films, souvent peu éducatif, qu'il leur impose et en ne prenant pas ça « au sérieux ».

Finalement, c'est probablement l'Ufoleis qui tient le discours anti-censure le plus radical. En 1973, les rédacteurs de *la Revue du cinéma* reconnaissent que la censure s'assouplit du moins en ce qui concerne le sexe<sup>2526</sup> ; mais c'est dans « Actualité de l'érotisme » qu'ils attirent le regard sur sa dangerosité pour la liberté d'expression :

« Les brèches ouvertes sur le front de la censure dont certaines sont le fruit du combat d'artistes novateurs permettent au spectacle cinématographique de s'engager dans des voies relativement nouvelles mais balisées. »<sup>2527</sup>

Ce « balisage » est encore le fruit de la Commission de censure. Ce qui inquiète particulièrement Enogat, Sauvaget et Zimmer c'est que si tous les auteurs, malgré leur vision, choix et objectifs, sont soumis « à un même code juridico-moral », la critique, quant à elle, ne défend que certaines œuvres. Ils reprochent à la critique d'employer un point de vue moral et de ne pas s'engager contre la censure qui s'applique pour tous les films, ne se révoltant que contre les censures imposées aux films ou aux auteurs considérés comme légitimes :

« Pourquoi la critique traditionnellement attachée à une vague position libérale n'intervient-elle que lorsqu'il s'agit de défendre l'œuvre d'un créateur reconnu et jamais lorsque l'on coupe des scènes d'un film de José Bénazeraf, Ernest Hofbauer ou Torgny Wickman ?

---

<sup>2524</sup> Jean Delmas, « Les jeunes ont bon dos », *Jeune cinéma*, n° 90, novembre 1975, p. 1.

<sup>2525</sup> Jean Delmas, « Les jeunes ont bon dos », *Jeune cinéma*, n° 90, novembre 1975, p. 1.

<sup>2526</sup> « De nos jours, la censure semble s'affaiblir – du moins sur le plan sexuel – et un label « érotique » semble convaincre une part croissante du public de cinéma. », Yves Enogat et Daniel Sauvaget « Un cinéma pour adolescents boutonneux et vieillards séniles », *la Revue du cinéma*, n° 262, juin-juillet 1972, p. 66.

<sup>2527</sup> Yves Enogat, Daniel Sauvaget et Jacques Zimmer, « Actualité de l'érotisme », *la Revue du cinéma*, n° 292, janvier 1975, p. 48.

Tout se passe comme si un choix *a priori* était exprimé en fonction de codes esthétiques et culturels : position quasi-élitiste dédaignant le vulgaire, oubliant la grande relativité du jugement moral et des représentations sexuelles, conduisant dans certains cas à mieux accabler la “pornographie” pour mieux défendre “le véritable érotisme”. »<sup>2528</sup>

Les auteurs de l’Ufoleis dénoncent ainsi un certain relativisme au sein du milieu de la critique cinématographique. Pour eux « c’est oublier que tous les films érotiques, quel que soit leur niveau d’exigence esthétique fonctionnent de manière semblable par rapport à leur public, différencié fondamentalement par des clivages socio-culturels »<sup>2529</sup> et que la censure s’applique également à tous les films. Elle est « aussi oppressive/paternaliste quand elle interdit des séquences d’un quelconque porno allemand que lorsqu’elle veut couper un film de Lapoujade ». Ainsi, la lutte contre la censure ne doit pas se faire uniquement pour des œuvres considérées comme légitimes mais également pour des films considérés comme du cinéma bis<sup>2530</sup>. L’objectif est de ne pas laisser imposer un dictat moral sur ce qui est plus à considérer comme un média que comme un art<sup>2531</sup> :

« Il est évident que notre société et son ordre établi ne peuvent produire que de telles œuvres [œuvres qui ne renversent pas les valeurs] ; là aussi, comme partout ailleurs, l’idéologie dominante récupère. Ses censeurs, avec quelques coupures et quelques ajouts – dont on a beaucoup parlé – ont laissé sortir les films précipités. Et la censure n’a pas été bernée : elle gagne, elle triomphe. En se donnant des apparences de libéralisme, elle assure toute la publicité nécessaire à ces productions qui sont loin de faire trembler les piliers de son ordre. »<sup>2532</sup>

Selon les rédacteurs de l’Ufoleis, la censure œuvre à se faire moins restrictive pour exercer son emprise sur les œuvres réellement politiques et subversives. Ainsi, si le cinéma érotico-pornographique manque de subversion c’est parce que la censure n’a pas permis son développement. Elle est donc considérée en partie comme le bouc émissaire de ce cinéma jugé mauvais ou inintéressant.

---

<sup>2528</sup> Yves Enogat, Daniel Sauvaget et Jacques Zimmer, « Actualité de l’érotisme », *la Revue du cinéma*, n° 292, janvier 1975, p. 48.

<sup>2529</sup> Yves Enogat, Daniel Sauvaget et Jacques Zimmer, « Actualité de l’érotisme », *la Revue du cinéma*, n° 292, janvier 1975, p. 46.

<sup>2530</sup> « Dossier, cinéma bis et cinéma populaire », *la Revue du cinéma*, n° 302, janvier 1976, pp. 37-82.

<sup>2531</sup> « Restons dans le domaine du cinéma et des mass-media », Yves Enogat, Daniel Sauvaget et Jacques Zimmer, « Actualité de l’érotisme », *la Revue du cinéma*, n° 292, janvier 1975, p. 48.

<sup>2532</sup> André Cornand, « Sade, sadisme et cinéma », *la Revue du cinéma*, n° 272, mai 1973, p. 20.

Autour des discours sur la censure, la majeure partie des fédérations se retrouvent dans un entre-deux entre leur volonté de libéralisation de la diffusion des films et de lutte contre le cinéma commercial érotico-pornographique. Quelques-unes se retrouvent dans l'idée de garder une censure active pour limiter les diffusions de ces films, mais force est de constater qu'il est difficile d'envisager une censure concernant la sexualité à l'écran qui ne soit pas politique. Dès lors, l'inquiétude persiste de laisser des outils à la censure pour la lutte contre le cinéma érotico-pornographique qui pourrait ensuite servir à des censures purement politiques. L'Ufoleis paraît être la seule à défendre la libéralisation totale de la censure quitte à ce que le cinéma pornographique envahisse les écrans, puisqu'après tout ces films ont autant le droit d'être diffusés que les autres.

Dans un contexte de politisation de mœurs où les réalisateurs cherchent à « saper la légitimité de la censure des mœurs en l'assimilant à de la censure politique »<sup>2533</sup>, certaines structures ont l'air de prendre le problème de cette nouvelle censure très à cœur, à l'instar des *Cahiers du cinéma* - qui estime qu'il y a un danger pour la liberté d'expression – ou du *Film français* – qui voient d'un mauvais œil les sanctions économiques<sup>2534</sup>. L'arrivée de la loi X qui veut légiférer sur une censure concernant le cinéma érotico-pornographique inquiète beaucoup, provoquant même des manifestations.

## 2. Loi X : un « retour de l'ordre moral » ?

Si le cinéma érotico-pornographique a réussi à trouver une place, bien que tardive, sur les écrans français, c'est en partie grâce au relâchement global de la censure. La nomination de Jacques Duhamel comme ministre de la Culture sous le gouvernement de Chaban-Delmas en 1971 signe le début de « la fin du paternalisme d'État » selon Laurent Garreau<sup>2535</sup>. Mais ce n'est qu'avec l'élection de Giscard d'Estaing en 1974 et la nomination de Michel Guy comme secrétaire d'État à la Culture que sont autorisés les films « *hard core* »<sup>2536</sup> et leur diffusion dans les salles

---

<sup>2533</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, op. cit., p. 154.

<sup>2534</sup> *Ibid.*, p. 224.

<sup>2535</sup> L. Garreau, *Archives secrètes du cinéma français, 1945-1975*, op. cit., p. 245.

<sup>2536</sup> « Il est vraisemblable que les projets législatifs de réforme des rapports de l'État et du cinéma, et principalement l'annonce d'une libéralisation de la censure, incitèrent les professionnels à tester la valeur de ces déclarations d'intention en présentant à la Commission de contrôle, notamment des films pornographiques "hard core". Le secrétaire d'État, contre l'avis unanime de la Commission de contrôle, autorisa la projection de ces films. » MILLARD Jean, *La Répression contre le cinéma pornographique et d'incitation à la violence, à partir de la loi du 30 décembre 1975*, Thèse en Sciences de l'information et de la communication, EHESS, 1980, 531 p, p. 145, (dactyl.).

conventionnelles<sup>2537</sup>, annonçant ainsi « l'explosion pornographique ». Cependant, la Commission de contrôle existe toujours et un « retour au conservatisme social » et une « réapparition de l'ordre moral »<sup>2538</sup> s'effectuent brusquement. Selon Favret-Saada, une véritable pression s'est exercée sur le gouvernement de tous les bords, de l'opinion catholique conservatrice traditionnelle jusqu'aux communistes en passant par les féministes, notamment les courants « abolitionnistes »<sup>2539</sup>. Seuls les professionnels du milieu et les défenseurs de la liberté d'expression font exception<sup>2540</sup>. Le gouvernement annonce assez vite son envie d'instaurer une nouvelle loi restrictive envers les films « pornographiques ». Les fédérations de ciné-clubs, comme la Fédération Jean Vigo, la FFCC et l'Ufoleis, affichent très vite leur mécontentement.

Tandis que l'année 1975 avance, l'opinion publique semble de se retourner. À l'automne, les protestations se font de plus en plus courantes et les courants idéologiques engagés se multiplient : communistes, féministes, catholiques, droite parlementaire, etc.<sup>2541</sup>. Alors que la posture d'ouverture des catholiques ne s'avère plus viable<sup>2542</sup>, le gouvernement montre davantage de signes d'un retournement conservateur. La politique libérale du début de mandat ne paraît plus être d'actualité tandis qu'une loi dans le but de couper l'accès aux salles grand public aux films pornographiques est en cours de réflexion. Un premier décret est promulgué le 31 octobre 1975, qui charge désormais le ministre de tutelle du cinéma de classer les films après l'avis consultatif de la Commission de contrôle. Cependant, la fameuse « loi X » voit le jour lors du vote de la loi de finances 1976, le 31 décembre 1975. À partir de ce jour, les « films pornographiques ou d'incitation à la violence » sont frappés par de nombreuses taxes supplémentaires et exclus du fonds de soutien cinématographique<sup>2543</sup> ainsi que du réseau de salles de cinéma conventionnel, ce qui a pour conséquence de le reléguer dans un « ghetto ».

---

<sup>2537</sup> « Au milieu des années soixante-dix, le cinéma érotico-pornographique français a connu son “âge d'or” (pour reprendre le titre du livre de Jouffa et Crowley). Dans le climat de l'après-mai 68, le relâchement de la censure – résultant en partie de la volonté de libéralisme de Valéry Giscard d'Estaing, élu président de la République en 1974, et de son secrétaire d'État à la culture, Michel Guy – a brièvement autorisé la projection en salle de films qui auraient auparavant connu une distribution fort discrète. », E. Ousselin, « Entre deux régimes de censure : Le cinéma pornographique en France, 1974-1975 », art cit, p. 146-147.

<sup>2538</sup> *Ibid.*, p. 149. Nous notons également que Jean Delmas utilise cette notion de « retour de l'ordre moral » dans les lignes de *Jeune cinéma*.

<sup>2539</sup> D. Courbet, *Féminismes et pornographie*, op. cit.

<sup>2540</sup> J. Favret-Saada, *Les sensibilités religieuses blessées*, op. cit., p. 223.

<sup>2541</sup> *Ibid.*, p. 223.

<sup>2542</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 475.

<sup>2543</sup> E. Ousselin, « Entre deux régimes de censure : Le cinéma pornographique en France, 1974-1975 », art cit, p. 151.

Des protestations se sont, malgré tout, fait entendre. Les catholiques sont partagés entre « bannissement du principe censorial et refus d'un libéralisme jugé liberticide »<sup>2544</sup> et la Flec paraît particulièrement hésitante face à la question de l'érotisme et de la censure. Quant aux autres grandes fédérations, elles décident de s'engager directement dans la lutte.

Le moteur de l'action est avant tout la lutte contre la censure. Dans le contexte d'une peur globale autour d'un retour de la censure politique, les questions liées au cinéma érotico-pornographique sont assez vite éludées, notamment par Jean Delmas : « Il est clair qu'il ne s'agit plus du porno... Mais de la nouvelle censure. »<sup>2545</sup> ; ainsi que par l'Ufoleis :

« Il n'est pas dans mes intentions ici de défendre ou de condamner le cinéma porno. Il est ce qu'il est, plusieurs fois, dans *La Revue du Cinéma*, nous avons eu l'occasion d'en parler et nous y reviendrons. »<sup>2546</sup>

Les fédérations luttent contre une censure qui risque de déborder des questions de sexualité. Il faut préciser que la loi passe à un moment où la définition de la pornographie n'est toujours pas arrêtée juridiquement<sup>2547</sup> justifiant les inquiétudes des militants qui constatent que des interdictions aux moins de 18 ans ont déjà été prises envers des films qui ne sont pas particulièrement « pornographiques ». Ainsi plane le danger de la censure politique sous couvert de moralité :

« Dans tous les cas (et même si on restait au seul projet gouvernemental), il y a un péril de censure, d'une censure renforcée par des sanctions économiques et d'une censure qui ne s'arrêtera pas au cinéma porno. Car comment distinguera-t-on le cinéma porno du reste du cinéma ? Il serait déjà bien difficile de trouver des critères qui protègent l'érotisme des sanctions prises contre la pornographie. »<sup>2548</sup>

---

<sup>2544</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 476.

<sup>2545</sup> Jean Delmas, « Contre les lois scélérates », *Jeune cinéma*, n° 91, décembre 1975, p. 1.

<sup>2546</sup> Hubert Desrués, « La censure est morte, vive la censure ! », *la Revue du cinéma*, n° 301, décembre 1975. p. 2.

<sup>2547</sup> Il faudra attendre le rapport Genevois du Conseil d'État (21 mai 1979), quatre ans après la promulgation de la « loi X », pour qu'une définition juridique de la « pornographie » soit établie. Celle-ci s'appuie sur une définition de la Commission de contrôle cinématographique qui propose deux critères : « Tout d'abord "est réputé pornographique le film qui montre une activité sexuelle réelle, non simulée". Le second critère présente un caractère subjectif : "Il (le critère) consiste à prendre en considération l'intention du réalisateur, le contenu d'ensemble du film, le sujet traité, la qualité de sa réalisation." » NICOLIC Nathalie, « Érotisme versus pornographie : l'évolution institutionnelle d'une frontière surveillée par le système juridique », in *Cites*, n° 3, n° 15, 2003, p. 69-77.

<sup>2548</sup> Jean Delmas, « Contre les lois scélérates », *Jeune cinéma*, n° 91, décembre 1975, p. 1.

Une autre question vient appuyer l'argument de la dérive de la censure, c'est celui des films d'incitation à la violence. En effet, la loi sur le X ne concerne pas uniquement les films pornographiques mais également les films dits d'« incitation à la violence ». Delmas insiste sur les limites encore plus floues de la « violence » :

« Mais, en outre, les mesures qui nous sont annoncées jouent sur le vieil et stupide amalgame violence-sexe ; or, les limites à fixer à la violence sont encore plus insaisissables que les limites entre l'érotisme et la pornographie : il n'est pas possible de refuser la violence au film qui est un miroir tant qu'on n'extirpe pas la violence dans le monde et dans notre société. »<sup>2549</sup>

Jean Delmas, s'il s'oppose aux lois qu'il qualifie de « scélérates », partage l'avis qu'il faut lutter contre « le tort que le cinéma porno porte au cinéma ». Ce projet ne serait réalisable qu'avec « des mesures qui rendront au cinéma sa vigueur » ainsi qu'en mettant en avant le travail d'éducation et de formation que portent les éducateurs et les ciné-clubs. Il en profite donc pour faire passer un message concernant le sous-financement de l'état bien que « la meilleure manière de lutter contre une maladie est de mettre l'organisme en mesure de se défendre ».

Du côté de l'Ufoleis, on met en avant la « liberté d'expression »<sup>2550</sup>, qui est depuis très longtemps un des principes fondamentaux du militantisme laïque et de la Ligue de l'enseignement. La FFCC, quant à elle, fait part de son soutien au Collectif d'action pour la liberté d'expression cinématographique en 1974 face à la recrudescence d'interdictions totales<sup>2551</sup>. En 1976, elle publie un communiqué signé par de nombreuses organisations. Celui-ci s'ancre sur un axe différent en défendant la « liberté de travail et de création » et appelle à « suspendre les décrets d'application et chercher d'autres voies préservant, à la fois, la morale de chaque citoyen, la santé d'une profession et la liberté de création pour un meilleur développement culturel »<sup>2552</sup>.

Alors que la loi sur le X est en cours de préparation, une manifestation est organisée, en particulier contre l'amendement Foyer<sup>2553</sup>, sur l'avenue des Champs-Élysées le 8 novembre

---

<sup>2549</sup> Jean Delmas, « Contre les lois scélérates », *Jeune cinéma*, n° 91, décembre 1975, p. 1.

<sup>2550</sup> « Il y a un an, le président de la République, épris de réformes, annonçait à grand renfort de mass media la suppression de la censure. Aujourd'hui, grâce au conditionnement de l'opinion française, la liberté d'expression subit une nouvelle et grave attaque. Car ce n'est pas autre chose qui est atteint à travers la loi de finances 1976. », Hubert Desrués, « La censure est morte, vive la censure ! », *la Revue du cinéma*, n° 301, décembre 1975. p. 2.

<sup>2551</sup> « Appel pour la liberté d'expression », *Cinéma*, n° 187, mai 1974, p. 15-16.

<sup>2552</sup> « Le libéralisme ne se mesure pas », *Cinéma*, n° 206, février 1976, p. 17.

<sup>2553</sup> Concernant l'amendement Foyer, voir : J. Millard, *La Répression contre le cinéma pornographique et*



1975 à l'initiative du Comité de défense des libertés cinématographiques créé par l'Association française des producteurs de films (AFPF). Le but était de protester contre les nouvelles mesures de censure mise en place par le gouvernement. De nombreuses organisations professionnelles y participent : Société des réalisateurs de films (SRF), le Syndicat français des artistes et interprètes (SFA), le Syndicat général des travailleurs de films (SGTF), l'Association des auteurs de films (AAF), la Fédération nationale du spectacle CGT (FNS-CGT), le Syndicat national des auteurs de compositeurs de musique (Snac) ainsi que de nombreuses célébrités. Notons les présences annoncées de Walerian Borowczyk, Roger Vadim, Bertrand Tavernier, pour les plus concernés par l'érotisme, ainsi que Jean-Paul Belmondo, Louis Malle, Jacques Doniol-Valcroze, Michel Lonsdale, etc. Plus étonnant, étant donné la portée idéologique de son œuvre, nous relevons la participation de Jean Delannoy parmi les réalisateurs<sup>2554</sup>. Organisations et noms auxquels s'ajoutent ceux de la Fédération Jean Vigo et de la FFCC. L'Ufoleis, sans y avoir directement participé, a manifesté son soutien au texte d'appel<sup>2555</sup>. La manifestation réunit environ 2000 personnes selon *Libération*.

Nous remarquons l'absence des autres fédérations, notamment celle de la Flec, de Film et vie et de la Fac dont les sièges sont pourtant situés dans la capitale<sup>2556</sup>. Ces deux dernières n'ont pas pu clairement s'exprimer sur le sujet de l'érotisme ou de la pornographie ne possédant pas ou plus de revues. Elles sont cependant très proches et travaillent régulièrement ensemble dans cette période<sup>2557</sup>. Toutes deux travaillant avec l'OCFC, elles ne paraissent pas embrasser le combat des fédérations laïques<sup>2558</sup>.

La Flec, quant à elle, s'était engagée contre la censure en 1970 au côté de la FFCC, de la Fédération Jean Vigo et de l'Ufoleis. Toujours en relation avec l'OCFC à la fin des années 1970<sup>2559</sup>, nous pouvons penser qu'une tendance procensure l'a emporté au sein de la fédération ;

---

*d'incitation à la violence, à partir de la loi du 30 décembre 1975, op. cit., p. 172.*

<sup>2554</sup> Jean Delannoy est un metteur en scène français proche des milieux confessionnels notamment pour ses films : *La Symphonie pastorale* (1946), *Dieu a besoin des hommes* (1950), *Chiens perdus sans collier* (1955), *Notre-Dame de Paris* (1956), etc.

<sup>2555</sup> « Manifestation pour la défense du cinéma français », *Libération*, 8 novembre 1975 et BUCKEL Alain, *La Lutte contre le cinéma pornographique : articles 11, 12 et 18 de la loi de finances pour 1976*, Mémoire de DEA, Paris II, 1979, 491 p, p. 390, (dactyl.).

<sup>2556</sup> R. Dujardin, *Le Cinéma dans la commune, op. cit., p. 64-65.*

<sup>2557</sup> Entretien avec Michel Dubost.

<sup>2558</sup> M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique, op. cit., p. 476-477.*

<sup>2559</sup> Dans une lettre, Henri Pialat, le président de la Flec, rappelle à Michel Dubost, directeur de la Focs, l'importance des *Fiches du cinéma* « indispensables pour guider nos adhérents en ce qui concerne le choix des films qu'ils passent dans leurs ciné-clubs ». Lettre de Henri Pialat à Michel Dubost, 20 février 1979, CNAEF, 40\_CO\_406.

que l'année du porno, qui allait s'intensifier à la suite de la publication du dossier sur l'érotisme de *Téléciné*, a eu raison des avis libertaires et a renforcé les discours procensure d'une fédération catholique pourtant ancrée à gauche. On peut également rappeler que la revue, à la suite de son changement d'équipe, n'est sans doute plus véritablement l'émanation des positionnements de la fédération. De même, l'affaire de *l'Essayeuse* parallèle à l'établissement de la loi X peut être la cause du silence de la fédération.

### 3. L'affaire de *l'Essayeuse* : une victoire des dévots

Selon François Jouffa et Tony Crawley, l'affaire de *l'Essayeuse* (John Thomas alias Serge Kober, 1975), conduisant à la décision juridique de destruction du film, marque la fin de l'âge d'or de la pornographie. Le 15 octobre 1975 sort sur une dizaine d'écrans parisiens (UGC) le film pornographique *l'Essayeuse*, qui raconte l'histoire d'une femme embauchée pour essayer des sous-vêtements et qui entretient une relation avec un client. Après quelques péripéties, elle initie à diverses pratiques sexuelles son amant ainsi que sa femme (échangisme, relations homosexuelles, etc.). Au début interdit aux moins de 18 ans, il est classé X le 23 avril 1976<sup>2560</sup>.

Alors que l'exploitation du cinéma pornographique bat son plein et peu après l'allocution virulente contre le genre de monseigneur Marty, « l'ordre moral est en guerre »<sup>2561</sup>. Diverses associations manifestent leur envie d'en découdre avec la pornographie, comme l'Unaf, la Confédération nationale des associations familiales catholiques (CNAFC) ou le Comité de liaison pour la dignité humaine, présidé par Irène de Lipkowski, qui lutte contre « la pollution des esprits par la violence, la perversité et la pornographie » et « les individus sans scrupules ». Elle n'hésite pas à comparer les professionnels du milieu à des « proxénètes » et à demander leur incarcération<sup>2562</sup>. Le Cartel d'action morale dénonce la libéralisation en cours tandis que René Schaeffer appelle à « stopper ce déferlement en atteignant ses promoteurs à leur point sensible, le profit »<sup>2563</sup>.

---

<sup>2560</sup> FRODON Jean-Michel, *L'âge moderne du cinéma français : de la Nouvelle Vague à nos jours*, Paris, France, Flammarion, 1995, 920 p, p. 412.

<sup>2561</sup> BIER Christophe, *Censure-moi : histoire du classement X en France*, Paris, France, L'Esprit frappeur, 2000, 200 p, p. 99.

<sup>2562</sup> *Ibid.*

<sup>2563</sup> René Schaeffer, « Pour convaincre ou pour contraindre », *Le Monde*, 9 octobre 1975, cité par G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, op. cit., p. 218-219.

D'autres associations, notamment des organisations féminines, se joignent à la contestation : la Ligue des droits des femmes, l'Association des femmes médecins, l'Union des femmes patrons, ainsi que des organisations protestantes comme l'Association protestante de liaison interuniversitaire, le Cartel d'action morale et sociale<sup>2564</sup> ou encore l'Association familiale protestante, Entr'aide protestante et le Comité protestant des amitiés françaises à l'étranger.

En pleine deuxième vague féministe, le comité de liaison axe sa lutte sur le traitement des femmes dans les films pornographiques. Les associations, qui sont en grande majorité des associations féminines, constatent à la fois que le développement de la pornographie « ravale la femme au rang d'instrument de plaisir » et qu'il participe directement ou indirectement au redéveloppement de la prostitution. Avec une approche plutôt abolitionniste, elles demandent que la loi sur l'outrage aux bonnes mœurs soit respectée, que la censure cinématographique soit maintenue et renforcée, qu'une politique cohérente « respectueuse de la dignité de la femme, de sa vocation à la maternité et de son rôle irremplaçable dans la société » et que des obstacles soient dressés face à la vente des publications pornographiques et perverses<sup>2565</sup>. L'appel au respect de la vocation à la maternité nous paraît mettre en lumière une approche plutôt traditionaliste.

Le 7 novembre 1975, l'Unaf de Paris, regroupant quarante-trois associations et la CNAFC représentant deux cents associations, décident de porter plainte contre *l'Essayeuse* de Serge Kober pour « outrage aux bonnes mœurs »<sup>2566</sup>. Quarante-quatre autres associations appuient l'action comme les Vieux de Montreuil, les Scouts de France, l'Association des sourds et muets et même la Croisade des aveugles. Comme l'indique en partie la présence de cette dernière association, cette plainte semble s'ancrer dans une véritable stratégie offensive de la part d'associations confessionnelles majoritairement catholiques ou proches des idéaux religieux. Elle n'est déposée qu'une semaine après le premier décret préparant l'arrivée de la loi sur le X. Ainsi, d'après les propos de M. Reverdy, président des Associations familiales catholiques, les associations cherchaient un film pornographique « exemplaire » afin de passer à l'offensive :

---

<sup>2564</sup> C. Bier, *Censure-moi, op. cit.*, p. 99-100.

<sup>2565</sup> Courrier et pétition envoyés à Chrétien-Médias, CNAEF, 40 CO 347.

<sup>2566</sup> Nous notons que nous retrouvons ici l'ancien public familial de la fédération du Nord-Pas-de-Calais Film et famille disparu depuis 1970. Nous pouvons dès lors penser que la radicalité de ce public pouvait ne plus correspondre aux objectifs de la fédération qui semblait s'assouplir sur ces conceptions morales, notamment en prenant la défense de *La Religieuse* de Rivette.

« Nous avons cherché un film [...] faisant l'étalage de toutes les perversions sexuelles, bâti sur un scénario lamentable. Bref, un film sans aucune qualité artistique ou alibi intellectuel. *L'Essayeuse* correspondait parfaitement à ce profil. »<sup>2567</sup>

Le premier verdict du jugement est rendu le 8 novembre 1976<sup>2568</sup>. Les différents auteurs sont condamnés à diverses amendes et le film doit être détruit<sup>2569</sup>. Aucun des recours, ni en appel (10 juin 1977) ni en cassation (25 janvier 1979), n'annulent la condamnation. Ils l'aggravent même<sup>2570</sup>. Dès lors, comment réagissent les différentes fédérations face à ce jugement extrême qui donne raison à des associations catholiques traditionalistes ?

Si les diverses revues accordent une petite attention à l'affaire, cette condamnation jugée digne du régime de Vichy, du nazisme ou de l'Inquisition<sup>2571</sup> ne semble pas faire grand bruit. En effet, elles réagissent tardivement, en janvier 1977, à la suite d'un « appel à l'opinion » de la SRF<sup>2572</sup>. La publication de l'Ufoles publie en premier lieu, et au nom de la Ligue de l'enseignement, un court encart mettant en avant sa condamnation du jugement :

« La Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, opposée à toute censure visant à empêcher ou à restreindre la diffusion d'une œuvre de l'esprit peut encore moins admettre une suppression définitive.

La décision prise par le tribunal d'ordonner la destruction d'un film remet notre pays dans la situation intolérable qu'il a connu lorsqu'on brûlait les livres.

Ce retour aux pratiques de l'Inquisition ne peut qu'être fermement condamné et combattu par tous les partisans de la défense des libertés. »<sup>2573</sup>

Un peu plus loin dans le même numéro, dans sa rubrique consacrée à l'actualité, *la Revue du cinéma*, fait part de la « vive émotion » qu'a suscité cette affaire « tant dans les milieux professionnels que dans les associations, partis politiques et syndicats attachés à la liberté

---

<sup>2567</sup> *Libération*, 12 novembre 1976, cité par C. Bier, *Censure-moi*, op. cit., p. 100.

<sup>2568</sup> Selon Mélisande Leventopoulos, la victoire en justice contre *l'Essayeuse* provoque le remplacement de l'abbé René Berthier par l'eudiste Michel Dubost à la direction de la Focs (Fédération d'organismes de communication sociale). M. Leventopoulos, *La construction collective d'un regard critique*, op. cit., p. 476.

<sup>2569</sup> Malgré cette condamnation, l'autodafé semble avoir surtout été symbolique puisqu'une copie est toujours aux mains de la Cinémathèque française : ZIMMER Jacques, *Les grandes affaires judiciaires du cinéma*, Paris, France, Nouveau monde, 2014, 284 p, p. 101-105.

<sup>2570</sup> MONTAGNE Albert, *Histoire juridique des interdits cinématographiques en France (1909-2001)*, Paris, l'Harmattan, 2007, 258 p, p. 188-197.

<sup>2571</sup> Mathis Paul Hervé, « L'affaire de *l'Essayeuse* », *Sex Stars System*, n° 2, février 1977, p. 2.

<sup>2572</sup> « Éphémérides », *Cinéma*, n° 217, janvier 1977, p. 3.

<sup>2573</sup> « À propos de la condamnation du film *l'Essayeuse* », *la Revue du cinéma*, n° 313, janvier 1977.

d'expression ». Elle publie ainsi le communiqué de la SRF qui dénonce « avec énergie les attendus et les motifs pseudo-juridiques, farcis de considérations moralisantes et esthétiques » et « le péril mortel engendré par un tel procédé ».

*La Revue du cinéma* prend la défense du film en dehors de toute considération esthétique<sup>2574</sup> puisque, ne lui ayant même pas consacré une critique, elle ne lui accorde que quelques lignes dans la *Saison cinématographique 1976* dans lesquelles Gilles Colpart ne lui attribue pas un grand intérêt<sup>2575</sup>, c'est également le cas de Jacques Zimmer<sup>2576</sup>.

Nous remarquons cependant l'absence de virulence du communiqué de la Ligue de l'enseignement. Quelques années auparavant, Enogat, Sauvaget et Zimmer n'avaient pas hésité pas à dénoncer la « bien-pensance » et le « moralisme » catholiques<sup>2577</sup>. Ici, le fait que la condamnation ait découlé d'une accusation venant d'associations confessionnelles et particulièrement proche du catholicisme n'est pas rappelé ; la laïcité n'est pas utilisée comme levier d'indignation. La justice est la première cible, tandis que l'action offensive contre la pornographie en général des associations familiales catholiques n'est pas dénoncée. À l'inverse, l'article de *Positif* n'hésite pas à qualifier les associations de « groupuscule de plaignants brandissant l'étendard, "honneur, famille, patrie" » et leur caractère de « réactionnaire »<sup>2578</sup>. De même au sein de *Cinéma*, un article ironique de Claude Michel Cluny critique à la fois l'État et les plaignants en les comparant notamment aux vichystes<sup>2579</sup> et aux nazis<sup>2580</sup>.

*Téléciné* y accorde un articulet dans sa section Télécinéécho où il s'associe à la protestation de la SRF malgré la qualité du film qu'ils supposent médiocre<sup>2581</sup>. À l'instar de la Ligue de l'enseignement, s'ils osent dénoncer la décision de justice – « depuis la chute du nazisme, on n'imaginait pas que cela fut possible » – la plainte, quant à elle, n'est pas remise en question.

---

<sup>2574</sup> Même rétrospectivement, Jacques Zimmer trouve le film « passablement médiocre », ZIMMER Jacques, *Histoires du cinéma X : par celles et ceux qui l'ont conçu, produit, interprété ou commenté*, Paris, France, Nouveau monde, 2011, 448 p, p. 194.

<sup>2575</sup> « La lassitude engendrée n'a d'égale que celle d'un Alain Saury égaré dans cette fade histoire, et les quelques tentatives d'humour ne font que rajouter à la platitude de l'ensemble : mise en scène étriquée, érotisme triste, les prétendues aspirations au vice ne faisant qu'hypocritement aboutir au déjà rassurant ménage à trois. », Gilles Colpart, « *L'Essayeuse* », *Image et son, la revue du cinéma*, saison 76, octobre 1976, p. 112.

<sup>2576</sup> Entretien avec Jacques Zimmer.

<sup>2577</sup> Yves Enogat et Daniel Sauvaget « Un cinéma pour adolescents boutonneux et vieillards séniles », *la Revue du cinéma*, n° 262, juin-juillet 1972, p. 44.

<sup>2578</sup> « Les infortunes de la liberté », *Positif*, n° 190, février 1977, p. 58.

<sup>2579</sup> « [...] avilissant toute idée saine de Travail, de Famille ou de Patrie », Claude Michel Cluny, « Intolérance d'une nation ? », *Cinéma*, n° 217, janvier 1977, p. 113.

<sup>2580</sup> « Comment ne pas protéger la Famille et l'aryenne Patrie ? », Claude Michel Cluny, « Intolérance d'une nation ? », *Cinéma*, n° 217, janvier 1977, p. 113.

<sup>2581</sup> « Goebbels a des émules », *Téléciné*, n° 215, février 1977, p. 20.

Elle prend tout de même position face à ces associations et à leurs méthodes en se rangeant du côté de la SRF. Ainsi, une nouvelle fracture apparaît au sein de la communauté catholique. Après *la Religieuse* où les fédérations ont majoritairement défendu le film face à la protestation, voilà que la plus grande fédération catholique de ciné-clubs prend parti en faveur d'un film pornographique.

Si la décision de justice outre les différents militants des fédérations, l'affaire de *l'Essayeuse* ne fait pas des émules. Les anciens défenseurs de la liberté d'expression des Champs-Élysées ne semblent pas grandement préoccupés par un verdict de destruction d'un film, notamment lorsque celui-ci est un film pornographique jugé médiocre. Alors que la plupart se contentent simplement de citer le communiqué de la SRF, aucune ne paraît militer vent debout pour l'annulation de la décision de justice alors même qu'un Comité pour la liberté d'expression se crée<sup>2582</sup>. De même, les condamnations alourdies en appel et en cassation ne provoquent aucune réaction.

*Jeune cinéma*, d'ailleurs, n'accorde absolument aucun article à l'affaire, les rédacteurs ne voulant sans doute pas accorder un débat sur l'acceptation de la pornographie dans leur revue. Rappelons que c'est avant tout la censure politique qui inquiétait Delmas. Dès lors que celle-ci touche un film dont la qualité est jugée médiocre, même par les plus grands partisans de la pornographie, et malgré la violence de la condamnation, ça ne semble pas inquiéter outre mesure les militants de la fédération.

Selon Jeanne Favret-Saada, l'affaire de *l'Essayeuse* démontre que des associations de catholiques faisant pression sur l'État et la justice via les arguments de la famille et/ou de la dignité obtiennent encore gain de cause montrant ainsi que la plainte pour outrage aux bonnes mœurs peut encore porter ses fruits. De même, cette affaire démontre également l'importance et le poids qu'ont encore certains groupements religieux sur la société française. Et – ce qui paraît plus important – que les dévots « sont résolus à agir malgré la prudence de leur hiérarchie ». Par cette stratégie, ils gagnent un poids médiatique non négligeable et semblent affaiblir les prises de position des fédérations comme celle de la Flec. Ainsi, « la prise de distance critique des fidèles envers l'épiscopat s'inscrit pour la première fois, mais pour longtemps, dans le tableau des mobilisations catholiques »<sup>2583</sup>. De plus, nous observons bien

---

<sup>2582</sup> C. Bier, *Censure-moi*, op. cit., p. 102.

<sup>2583</sup> J. Favret-Saada, *Les sensibilités religieuses blessées*, op. cit., p. 228.

que face à l'influence encore prégnante d'associations confessionnelles, les mouvements laïques ne paraissent pas avoir de répondeur sur un film qu'ils estiment médiocre. Ainsi, le cinéma érotico-pornographique semble bien rester la limite ultime de la liberté d'expression. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1976, la loi X rentre en vigueur et le cinéma considéré « pornographique » par la Commission de contrôle des films est désormais surtaxé et ghettoisé.

#### 4. Après la libéralisation : les fédérations contre les groupes de pression

Alors que la vague érotico-pornographique est en passe de s'éteindre, que l'âge d'or de la pornographie touche à sa fin, les militants des fédérations d'éducation populaire cinématographique ne continuent pas la lutte contre la « censure » sur le X. De même, le cinéma pornographique est désormais unanimement condamné et jugé comme dégradant, alors que l'érotisme se situe toujours dans un entre-deux, entre art et pornographie légitimée. Les œuvres considérées comme « artistiques » mettant en avant le sexe doivent se distinguer par une approche réflexive profonde et des enjeux supérieurs au simple plaisir sexuel du spectateur. Elles doivent être subversives afin de favoriser les changements de société, notamment autour de l'émancipation des femmes et de l'homosexualité. Le bon porno est un porno qui vise la transformation sociale.

Ainsi, quelques films s'ancrant dans la période de libéralisation trouvent grâce aux yeux des critiques. Deux marquent particulièrement les milieux de la cinéphilie française : *L'Empire des sens* (Nagisa Ōshima, 1976)<sup>2584</sup> et *Salò ou les cent vingt journées de Sodome* (Pier Paolo Pasolini, 1976)<sup>2585</sup>. Ces deux films prouvent à la fois que les scènes d'actes sexuels – qu'elles soient plaisantes, révoltantes et/ou violentes – peuvent être considérées comme artistiques et

---

<sup>2584</sup> Jacques Zimmer, « *L'Empire des sens* », *la Revue du cinéma*, n° 308, septembre 1976, p. 101 ; Jacqueline Lajeunesse, « *L'Empire des sens* », *la Revue du cinéma*, saison 77, octobre 1977, p. 97 ; Jean-Loup Passek, « *L'Empire des sens*, Le sexe : version infernale », *Cinéma* n° 215, novembre 1976, p. 114 ; Jean Delmas, « Un japonais : *L'Empire des sens* », *Jeune cinéma*, n° 96, juillet-août 1976, p. 43 ; « *L'Empire des sens* », *Téléciné*, n° 211, octobre 1976, p. 32.

<sup>2585</sup> Joël Magny, « La seconde mort de Pier Paolo Pasolini », *Téléciné*, n° 209, juin 1976, p. 3 ; Joël Magny, « *Salò* », *Téléciné*, n° 210, juillet-août 1976, p. 19 ; Bernard Lauret, « À qui s'adresse « *Salò* » ? », *Téléciné*, n° 210, juillet-août 1976, p. 21 ; André Cornand, « *Salò ou les 120 journées de Sodome* », *la Revue du cinéma*, n° 302, janvier 1976, p. 97 ; Christian Depuyer, « *Salò ou les cent vingt journées de Sodome* », *Cinéma*, n° 211, juillet 1976, p. 102-108 ; Jean Delmas, « *Salò ou les cent vingt jours de Sodome* », *Jeune cinéma*, n° 92, janvier 1976, p. 7-8 ; Jean-Loup Passek, « À propos de *Salò ou les 120 journées de Sodome* », *Cinéma*, n° 205, janvier 1976, p. 88.

que la loi sur le X semble relativement tolérante envers les auteurs légitimés bien qu'impitoyable avec les autres<sup>2586</sup>.

« Cette nouvelle censure des mœurs s'inscrit dans un nouveau gouvernement des conduites, qui tend à remplacer la discipline et l'interdit par l'information et la responsabilisation des individus. C'est aussi, de manière paradoxale, le parachèvement de la légitimation étatique du cinéma : les films jugés artistiques ne sont pas visés par ce dispositif qui compartimente la production cinématographique et relègue la pornographie filmée dans une catégorie à part. »<sup>2587</sup>

Les protestations du côté des revues des fédérations cessent dès lors. La loi n'est plus guère remise en cause et ne devient pas une cible contre laquelle lutter. Elle n'est dès lors plus véritablement considérée comme une menace pour la liberté d'expression, elle en est même une garante face aux censures locales :

« Certes la censure est "anticonstitutionnelle" dans la mesure où elle viole la déclaration des droits de l'homme, qui garantit la liberté d'expression. Mais peut-être est-il préférable d'avoir en face de soi une censure nationale plutôt qu'une multitude de censures préfectorales et municipales, si soucieuses des troubles qui pourraient être apportés à l'ordre public. »<sup>2588</sup>

En outre, le cinéma entre officiellement sous la protection de la liberté d'expression avec la fin de l'affaire de *la Religieuse* c'est-à-dire le classement de l'affaire par le Conseil d'État<sup>2589</sup> en 1975. Il est désormais un art et un moyen d'expression et de communication assez légitimé pour que la censure ne soit plus véritablement jugée utile. D'autres médias, moins légitimes, sont perçus comme plus préoccupants, à l'instar de la télévision<sup>2590</sup>, illustrant « l'incessant déplacement des enjeux » de la censure<sup>2591</sup>. Cependant, les volontés de censurer ne sont pas

---

<sup>2586</sup> Même si l'affaire de *Emmanuelle 2* – film « érotique » classé X dès le 9 janvier 1976 – fait quelques émules, notamment parce que le ministre Michel Guy a pris sa décision sans prendre compte celle de la Commission de contrôle « provoquant la colère du Comité de défense des libertés cinématographiques et d'une grande partie de la presse ». Le film sera tout de même déclassé par le Tribunal administratif de Paris pour vice de forme le 21 décembre 1977, deux avant qu'une définition de la pornographie ne soit arrêtée par le Conseil d'État. D'autres protestations concerneront les films condamnés pour « incitation à la violence » : *Massacre à la tronçonneuse* (classé X le 29 décembre 1976, abrogé le 23 novembre 1980) ; *Mad Max* (classé X le 28 avril 1980 puis abrogé) et *Zombie* (classé X le 8 mai 1980 puis abrogé le 17 avril 1981). C. Bier, *Censure-moi, op. cit.*

<sup>2587</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968, op. cit.*, p. 201-202.

<sup>2588</sup> Claude Gault, « Cinéma français : censure ou autocensure ? », *la Revue du cinéma*, n° 333, novembre 1978, p. 14-15.

<sup>2589</sup> J. Favret-Saada, *Les sensibilités religieuses blessées, op. cit.*, p. 172-173.

<sup>2590</sup> Yves Gontier et A.L. « Censures et auto-censure », *Téléciné*, n° 182, novembre 1973, p. 27 ; François Quenin, « La censure, ça n'existe pas ! Un entretien avec Michel Del Castillo », *Téléciné*, n° 222, novembre 1977, p. 12-14.

<sup>2591</sup> P. Ory, *L'histoire culturelle, op. cit.*, p. 64.



éteintes après 1975. Les dévots et divers groupes politiques continuent à jouer dans l'espace public contre lesquelles les fédérations se battent.

Ces groupes n'hésitent pas à manifester leurs mécontentements. Certaines fédérations de ciné-clubs, en particulier l'Ufoleis et la FFCC, intègrent des œuvres « érotiques » dans leur catalogue. Le ciné-club de la Maison pour tous de Carhaix propose en 1979 une réflexion sur « le cinéma et l'érotisme » avec les films *Fender l'Indien* (Robert Cordier, 1972), *Trans-Europe-express* (Alain Robbe-Grillet, 1966) et *les Contes immoraux*, tous trois présents dans les catalogues des deux fédérations. Ce genre est donc bel et bien utilisé dans des enjeux d'éducation populaire, culturelle et artistique. Cependant, et malgré le fait que les projections soient interdites aux moins de 18 ans, le Conseil évangélique de Carhaix, à tendance protestante, se ligue au travers de tracts contre la tenue du programme jugée contraire à « la dignité des femmes » et à « la protection des jeunes ». Qualifiant les protestataires de « nostalgiques de l'inquisition et des censures obscurantistes », Raymond Lefèvre félicite le ciné-club qui :

« est entré dans l'histoire de ces mouvements culturels qui contribuent chaque jour à faire reculer l'esprit rétrograde qui a si souvent jeté son voile noir sur les conquêtes de l'art et de l'intelligence. »<sup>2592</sup>

Puisque « la censure disparaît moins qu'elle ne se déplace »<sup>2593</sup>, *la Revue du cinéma* continue à se battre contre les interdictions locales obtenues grâce à des moyens de pression de groupements religieux ou militants à l'instar des revues *Cinéma* et *Téléciné*. Elle dénonce les tentatives d'interdictions préfectorales et ministérielles<sup>2594</sup> ainsi que les groupements de pressions – s'ils tentent d'interdire des films – qu'ils soient en faveur de l'homosexualité, des populations d'origines asiatiques, des « malades psychiques » et même des « sorcières »<sup>2595</sup>. Les plus grosses affaires évoquées restent celles des plaintes contre les affiches d'*Ave Maria* (Jacques Richard, 1984) et *Je vous salue Marie*<sup>2596</sup> et les manifestations extrêmement violentes contre *la Dernière tentation du Christ*<sup>2597</sup> parfois mises en lien avec l'affaire des *Versets sataniques*<sup>2598</sup>. Concernant, le film de Martin Scorsese, *la Revue du cinéma* signe, avec *Jeune*

---

<sup>2592</sup> Raymond Lefèvre, « Clochemerle à Carhaix (Finistère) », *la Revue du cinéma*, n° 338, avril 1979, p. 14

<sup>2593</sup> L. Martin, « Censure répressive et censure structurale », art cit, p. 71.

<sup>2594</sup> Jacques Chevallier, « Bonnet blanc de colère », *la Revue du cinéma*, n° 356, décembre 1980, p. 5.

<sup>2595</sup> Philippe Ross, « Le cinéma au piquet », *la Revue du cinéma*, n° 419, septembre 1986, p. 7.

<sup>2596</sup> Jacques Zimmer, « Ave Maria », *la Revue du cinéma*, n° 403, mars 1985, p. 10-11.

<sup>2597</sup> « La liberté crucifiée », *la Revue du cinéma*, n° 444, décembre 1988, p. 9.

<sup>2598</sup> Daniel Sauvaget « Intolérance, hypocrisie, récupération et candeur », *la Revue du cinéma*, n° 449, mai 1989, p. 10.

*cinéma*, le manifeste des revues de cinéma contre l'intolérance. Face aux groupements de pression catholiques, la revue de l'Ufoleis en vient même à féliciter un « évêque sympa » pour avoir pris la défense du film<sup>2599</sup>. *Téléciné*, quant à elle, dénonce des actions d'un « groupe non identifié » ayant brisé les grilles et les portes d'entrée, détruit les cabines de projection des cinémas 14 juillet – Bastille dans la nuit du 30 au 31 mars 1978 et brûlé les copies des films *Nos héros réussiront-ils à retrouver leur ami mystérieusement disparu en Afrique ?* (Ettore Scola, 1968), *le Bois de bouleaux* (Andrzej Wajda, 1970) et *Violanta* (Daniel Schmid, 1977) avec, selon Magny, la complicité des forces de l'ordre. Elle dénonce également les agissements de « militants sionistes parisiens » ayant perturbé les rencontres « Histoires/fiction : une terre, la Palestine » et protesté contre la diffusion du film de propagande nazi *le Juif Süß* (Veit Harlan, 1940)<sup>2600</sup>.

Entre les manifestations des groupements de pressions et les recensions d'ouvrages portant sur la censure, la Commission de contrôle est, quant à elle, presque oubliée, mis à part quand certaines classifications sont jugées trop dures<sup>2601</sup>. Finalement, c'est sans doute Philippe Maarek qui décrit le mieux la position de *la Revue du cinéma* sur la censure à cette période :

« De là, à l'exception près d'interdictions aux mineurs parfois jugées un peu excessives (comme pour *De bruit et de fureur* l'an dernier), le “contrôle” du cinéma ne soulève guère de vagues aujourd'hui. Ce sont plutôt, hélas, les actions isolées de divers fanatiques qui ont pris un relais dévastateur et insidieux : l'attentat contre le Saint-Michel qui projetait *la Dernière tentation du Christ* l'an dernier, a été le point d'orgue d'une campagne qui a ainsi réussi à étouffer complètement la carrière du film, on le sait. »<sup>2602</sup>

La transformation au début des années 1990 de la Commission de contrôle en Commission de classification est très bien accueillie, jugeant que le libéralisme de cette réforme qui interdit les coupures et l'avis préalable va dans le bon sens malgré le maintien de la procédure d'interdiction totale – qui permet tout de même de contrebalancer le pouvoir des maires au niveau local – et la position dominante du ministre qui maintient la commission dans une optique uniquement consultative<sup>2603</sup>.

---

<sup>2599</sup> Gérard Danet, « La liberté crucifiée (suite) : Sur l'assassinat d'un film », *la Revue du cinéma*, n° 445, janvier 1989, p. 3.

<sup>2600</sup> Joël Magny, « Le charme discret de la censure libérale avancée », *Téléciné*, n° 228, mai 1978, p. 5.

<sup>2601</sup> Philippe Ross, « Le come-back du censeur masqué », *la Revue du cinéma*, n° 420, octobre 1986, p. 4.

<sup>2602</sup> Philippe J. Maarek, « Où l'on reparle de la censure », *la Revue du cinéma*, n° 450, juin 1989, p. 9.

<sup>2603</sup> Philippe J. Maarek, « Cinéma : de la censure à la classification », *la Revue du cinéma*, n° 460, mai 1990, p. 12 ; Françoise Leclerc, « Interdit d'interdire », *la Revue du cinéma*, n° 463, septembre 1990, p. 12.

Les discours autour du cinéma érotico-pornographique s'ancrent dans la longue histoire de la lutte contre la censure d'une partie des fédérations ; celles-ci luttant majoritairement contre les censures politiques, mais étant particulièrement divisées sur les questions morales (notamment parce qu'elles ne peuvent se penser sans qu'on les considère comme des approches politiques en soi). La pornographie, longtemps catégorisée comme limite ultime de la censure, doit être désormais repensée à l'orée de la libéralisation de la société qui suit mai 1968. Deux visions cohabitent : celle considérant que le cinéma érotico-pornographique est un genre à part entière et qu'il ne mérite pas d'être censuré peu importe la qualité médiocre des œuvres, puisque la remise en place d'une censure serait forcément politique, ou pourrait être utilisée à des fins politiques. D'autres, dans la continuité de l'histoire des discours sur la censure, considèrent qu'elle est nécessaire pour limiter le cinéma érotico-pornographique sur les écrans risquant de mettre en danger la production courante.

La première vision est remise en cause par la dimension extrêmement commerciale et médiocre de ce cinéma. Si quelques œuvres sont défendues, elles ne font pas l'unanimité et se noient dans la masse de la production. Face aux revendications antipornographiques, les militants des ciné-clubs n'ont d'autres choix que d'abandonner la défense de ce cinéma. Un consensus, à travers la loi X, la fin des interdictions totales et le maintien des limites par âge, est finalement trouvé. Celle-ci pénalise la production pornographique courante tout en laissant sortir les films considérés comme artistiques et/ou ayant un contenu jugé culturel. Dès lors, les fédérations laïques ne peuvent qu'accepter le compromis. La Loi X signe alors un nouveau paradigme de censure où seul un cinéma jugé indéfendable est concerné. De plus, celui-ci n'est pas interdit mais surtaxé et ghettoïsé. La lutte contre la censure se déplace alors contre les velléités d'interdiction des dévots et de divers autres groupements confessionnels et politiques, tandis que les fédérations sont en perte de vitesse.

Ainsi, les relations entre les confessionnels et les laïques paraissent étonnamment pacifiques au cours de cette époque. Tandis que les membres de l'Ufoleis semblaient vouloir s'engager dans une nouvelle lutte face à la morale chrétienne, la critique s'est très vite estompée. Bien que les partisans de la liberté d'expression soient majoritaires et aient un poids médiatique conséquent, le cinéma érotico-pornographique a finalement très vite provoqué l'indignation à tous les niveaux de la société. Ils se sont retrouvés en minorité dans leur lutte contre la loi X et se sont

très vite résignés. C'est alors davantage la « morale judéo-chrétienne » qui fait l'objet de critiques que les communautés confessionnelles elles-mêmes. D'ailleurs, la position défensive prônée par les catholiques – en amenant même certains à se prononcer contre toute forme de censure – ainsi que la désorganisation des associations catholiques de gauche ont désamorcé la lutte attendue. Mais c'est sans doute la direction qu'a prise le cinéma érotico-pornographique qui a le plus enrayé l'idéal laïque de la liberté d'expression. Face à ce cinéma indéfendable tant sur le fond que sur la forme, les fédérations se sont trouvées désarmées pour prendre position en faveur de ce cinéma. Leur étonnante passivité lors de l'affaire de *l'Essayeuse* l'a particulièrement bien mis en lumière. Ainsi, le cinéma érotico-pornographique semble avoir poussé les laïques à réfléchir de nouveau au concept de la liberté d'expression.

### **Conclusion de la Partie III :**

Cette étude nous a permis de montrer, dans la continuité de notre étude de l'histoire institutionnelle et des discours éducatifs, à quel point les positionnements par rapport à la censure – institutionnelle et structurelle – ont pu jouer dans l'évolution du champ de l'éducation populaire cinématographique. Au début considérées comme indispensable notamment pour protéger la jeunesse et pour éviter le développement de la production pornographique, la censure et ses conceptions ont peu à peu évolué et certaines fédérations sont même devenues des actrices importantes d'un militantisme anti-censure. Dans un premier temps, divisées sur des conceptions morales, c'est sur la question de la censure politique qu'elles tombent progressivement d'accord, participant à la faire décliner :

« Au milieu des années 1970, la censure politique, en tant qu'activité officielle de la Commission de contrôle et de son autorité de tutelle, a décliné. Loin d'être attribuable seulement à quelques gouvernants comme Jacques Duhamel, cette libéralisation s'est produite à l'intersection de logiques politiques (avec des conflits au sommet de l'État) et des mobilisations dans le champ du cinéma. L'autonomisation du champ du cinéma vis-à-vis de la raison d'État s'est jouée dans ses alliances avec les mouvements sociaux au cours des années 1968. Cette période critique a favorisé l'usage de moyens d'action inédits et la production de films qui critiquent ouvertement l'État, son régime, ses agents et ses symboles. »<sup>2604</sup>

Ici le débat ne divise pas les fédérations confessionnelles et les fédérations laïques. Il fait apparaître une distinction entre les réseaux favorables à une éducation émancipatrice, accordant leur confiance au spectateur, et l'unique fédération valorisant le cinéma comme moyen de

---

<sup>2604</sup> G. Meyer, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, op. cit., p. 127.

transmission d'une morale chrétienne, c'est-à-dire Film et famille. Il divise dès lors des fédérations tentant de s'approcher plus ou moins de l'idée de culture populaire et Film et famille qui affirme une conception bien plus verticale de la culture notamment en appuyant les « croisades morales » et en diffusant les citations catholiques.

À travers cette dualité on peut sans doute voir des oppositions entre les conceptions de l'éducation populaire et celle des mouvements familiaux bien plus conservateurs (avant les années 1970 tout du moins). Lorsque Film et famille met la clé sous la porte, en 1970, les conceptions autour de la censure sont généralement partagées. Il n'est plus question d'imposer une censure dans un but éducatif. Cependant, la distinction entre censure morale et politique n'est pas complètement éclaircie et met les fédérations dans l'embarras lors de sa libéralisation totale. Ainsi, on constate un faible repli de la Flec qui estime qu'une censure devrait sans doute pouvoir exister pour faire barrage au cinéma érotico-pornographique tandis que les autres maintiennent le cap de la suppression complète de la censure même si elles sont extrêmement réfractaires (sauf l'Ufoleis) à ces « nouveaux » genres.

Ces différences de positions s'avèrent toutefois minimales et assez variables en fonction des avis des contributeurs des revues. On ne peut donc pas dire que l'on retrouve ici une véritable lutte entre mouvements confessionnels et laïques mais plutôt entre un pôle libéral englobant les approches esthétiques, citoyennes et spirituelles et un pôle moral et/ou familial. Pour consolider cette vision, il nous faudrait connaître les positions de Film et vie et de la Fac, qui n'ont hélas plus d'organes de communication à cette période. Ainsi, à notre sens, la loi X signe la fin d'une période intense de lutte contre la censure avec de nombreuses variations de conception au cours des décennies provoquées par les évolutions sociales et politiques. Finalement, autour de la question de la censure de la pornographie, les fédérations sont plus proches qu'elles ne l'ont jamais été.

## **CONCLUSION**

Tout au long de cette thèse, nous nous sommes interrogé sur l'existence réelle ou non d'un clivage et d'une rivalité entre laïques et confessionnels. Nous avons réussi à démontrer qu'au niveau institutionnel ce clivage est bel et bien visible et qu'il est hérité des premiers mouvements d'éducation cinématographique populaire. Cette rivalité a cependant joué un rôle déterminant lors de la fondation du champ de l'éducation populaire cinématographique, en particulier au moment de l'adoption du décret sur le cinéma non-commercial, ouvrant la voie à l'habilitation des différentes fédérations. Dans ce contexte de multiplication des structures, l'État a dû pousser certaines structures à se réunir en fonction de leurs obédiences et idéologies.

Néanmoins, les fédérations ont été amenées à travailler ensemble et à se rencontrer régulièrement sans que des incidents ne soient à déclarer. En effet, les oppositions frontales s'observent surtout à l'échelle globale opposant les mouvements laïques aux mouvements familiaux par exemple, ou à la centrale catholique. Elles se constatent peu entre les fédérations elles-mêmes malgré le fait que ces structures puissent être considérées comme des porte-paroles de leurs réseaux dans le milieu de l'éducation populaire cinématographique. De plus, bien que la confrontation laïque et confessionnelle soit importante, elle n'est pas générale et isolée, mais prend place parmi toute une série de positionnements politiques, pratiques, idéologiques, etc. dont il est difficile de la séparer. Elle est parfois nourrie et parfois affaiblie par ces autres facteurs.

L'affaiblissement des identités et des luttes en partie dû à la sécularisation des mouvements confessionnels et allant de pair avec des bouleversements sociopolitiques touchant le secteur de l'éducation populaire, mènent à une atténuation progressive des rivalités. En outre, face au déclin des ciné-clubs, les fédérations n'ont d'autres choix que de se rassembler, de travailler ensemble afin de survivre, dans un pur effet de champ. Mais cet affaiblissement des identités entraîne également un appauvrissement des approches spécifiques des films et des cinéphilies de combat tant regrettées par l'historiographie légitimiste.

Malgré tout, si l'on remarque des distinctions sous l'angle institutionnel, on les observe également dans les discours et enjeux éducatifs affichés par les fédérations. Pour les mettre en lumière, nous avons dû dépasser l'opposition entre éducation au cinéma et éducation par le cinéma qui prévaut dans les travaux sur la question. Nous avançons l'idée que les distinctions se jouent au travers de quatre approches culturelles du cinéma : autour de l'esthétique, de la citoyenneté, de la morale et de la spiritualité. Celles-ci constituent avant tout des manières

d'appréhender, interpréter et juger les films. Même si ces différentes approches n'empêchent pas la mise en place d'un panthéon cinéphile<sup>2605</sup>, nous estimons cependant que les films ne sont pas vus, décrits et analysés de la même manière et avec les mêmes enjeux participant dès lors à la construction de cinéphilies différentes autour de films similaires. Ainsi, un même film peut être apprécié par des réseaux différents, mais pas pour les mêmes raisons, d'où l'importance – dans la méthode que nous avons mise en place – d'entrer dans le détail des discours.

Et même si l'on observe des tendances chez les fédérations à favoriser des enjeux éducatifs particuliers, toutes partagent à des degrés différents ces quatre approches. Ce n'est d'ailleurs sans doute pas anodin si les fédérations refusent la mise en commun d'un catalogue – seuls les « classiques », sur lesquels les militants ont un certain recul, font l'unanimité – ou la documentation sur les films, qui est considérée comme « l'âme des fédérations » et ne pouvant en être dissociée<sup>2606</sup>. Ainsi, s'il n'y a pas deux modes de vision différents correspondant à une approche professionnelle et une approche laïque du cinéma, nous sommes tout de même capables de définir des grandes tendances professionnelles autour des approches morale et spirituelle, et des grandes tendances laïques autour des approches esthétique et citoyenne. Notre thèse propose donc une approche plus complexe des enjeux éducatifs cinématographiques en s'affranchissant du paradigme de l'éducation « paréo », c'est-à-dire de la dichotomie entre éducation **par et au** cinéma.

L'originalité de cette approche se trouve dans la diversité et l'originalité des sources étudiées de manière quasiment exhaustive (archives des bureaux de la Jeunesse et des Sports, revues peu ou pas étudiées : *Film et famille / Écrans de France, Bulletin de Film et vie*, etc.) qui révèlent leur richesse dans l'approche comparative ; méthode à part et relativement inédite par rapport aux approches monographiques bien plus majoritaires. Elle nous a permis entre autres de révéler des figures du champ de l'éducation populaire cinématographique encore peu connues, mais néanmoins importantes (Raymond Barkan, Bernard Taufour, Henri et Mady de Tienda, etc.) et de mettre en avant des affaires importantes sur les plans juridique, socio-culturel et médiatique, autour de films considérés comme mineurs dans l'histoire légitimiste du cinéma (*Clochemerle, l'Essayeuse, Bel ami*, etc.). La mise en place d'une méthodologie devant s'adapter à la complexité du phénomène étudié – notamment à travers la notion de champ – nous a permis de dresser une cartographie idéologique nuancée – et tendant à l'exhaustivité – des fédérations en

---

<sup>2605</sup> L. Souillés-Debats (dactyl.), *La culture cinématographique du mouvement ciné-club*, op. cit.

<sup>2606</sup> M.-T. Cornette, *Les problèmes des fédérations de ciné-club*, op. cit., p. 27.



nous évitant de tomber dans des biais politique, idéologique ou artistique. Nous avons tenté ainsi de mettre en avant des fédérations encore méconnues – souvent confessionnelles – à l’instar de Film et famille, de Film et vie ou de la Fac dont on a vu que le qualificatif de « petites fédérations » n’était finalement pas si justifié. De plus, ce travail a permis d’aborder des thématiques encore peu abordées aujourd’hui à l’instar de l’éducation cinématographique dans les colonies.

Bien évidemment, la question de la censure reste un sujet central pour des organismes qui luttent pour l’éducation cinématographique en faveur de l’émancipation et de la paix. Considérée comme étant un des points de clivage les plus importants entre confessionnels et laïques, elle pose la question de la légitimité et des distinctions des regards qu’on peut porter sur les films. Nous remarquons en effet de véritables luttes politiques autour du sujet de la censure jusqu’à l’intérieur de la Commission de censure entre laïques et confessionnels. Pourtant, nous remarquons aussi que les fédérations des ciné-clubs confessionnels sont plus hésitantes que véritablement partisans d’une censure forte, tandis que la fédération Film et famille se distingue par son approche procensure dans la lignée de la CCR, mais surtout des mouvements familiaux. Ceux-ci ont des ambitions pédagogiques bien différentes de celles de l’éducation populaire. Cette recherche a mis en évidence le rôle des fédérations comme groupes de pression dans les affaires de censure plus ou moins médiatiques, mais également le rôle du champ des associations familiales. Dans l’historiographie, les mouvements familiaux ont souvent été traités uniquement comme des groupes de pression à la marge des discours cinéphiles légitimistes. Il nous semble aujourd’hui important de traiter la question de l’éducation cinématographique et de la cinéphilie de ces réseaux.

Sur tous ces sujets, nous remarquons des enjeux de distinction forts et des enjeux d’influence politiques et idéologiques. Si on observe bien une rivalité entre laïques et confessionnels dans le champ de l’éducation populaire cinématographique, les prises de position dépassent très largement ce cadre. Nous observons que très peu de controverses prennent place entre les fédérations elles-mêmes, mais qu’elles sont surtout issues d’un état de fait extérieur au champ (bataille scolaire, prise de position de l’épiscopat, décision de la commission de censure, etc.). Ainsi, le champ de l’éducation populaire ne fonctionne pas en vase clos, mais est bien traversé par de multiples influences idéologiques, confessionnelles et politiques, contribuant de fait à sa diversité, laquelle a sans doute contribué à créer en son sein une émulation intellectuelle à

l'instar d'autres milieux de l'éducation populaire comme le défend Michel Ménard<sup>2607</sup>. Il n'est alors peut-être pas étonnant que le déclin des ciné-clubs corresponde à la période où les distinctions étaient moins visibles et où l'enjeu d'adhérer à un collectif de vision était moindre.

La période que nous avons étudiée est aussi celle où certaines approches de la cinéphilie ont contribué à la lutte pour la légitimation du cinéma comme art. D'ailleurs, les fédérations ont pu faire office pour de nombreux publics d'éclaireuses cinématographiques. Elles ont permis à de nombreux groupements de construire leur cinéphilie en partageant la leur et en les guidant dans la production cinématographique. Mais ce rôle leur échappe peu à peu, notamment autour des années 1970, au profit d'actions directes menées par les groupements en question. Au niveau catholique, les fédérations sont remplacées par les actions des dévots qui agissent au nom de l'Église, mais sans son aval, pour réparer un préjudice moral subi.

Les nouvelles sources identifiées dans le cadre de cette thèse nous amènent également à proposer et à mettre à disposition des chercheurs et chercheuses des outils pour de futures investigations. Nous pensons en particulier aux indexations des revues confessionnelles, mises à disposition dans les annexes, mais surtout en ligne où elles sont consultables et téléchargeables en totalité ; ou encore aux Archives de la Fédération Jean Vigo, retrouvées durant notre recherche. Nous avons également mis en valeur les listes de déclarations de ciné-clubs faites par les fédérations grâce à un travail de cartographie et de géocodage en ligne. Ces très nombreuses données, disponibles en annexe et en ligne<sup>2608</sup>, permettront, nous l'espérons, de favoriser des recherches plus territorialisées.

En effet, il nous semble aujourd'hui important de décentrer le point de vue que l'on a porté aux fédérations (niveau national) et de développer l'analyse des ciné-clubs dans leur singularité (en mobilisant des fonds d'archives situés localement) ou des organisations transnationales pour replacer l'étude de l'éducation populaire cinématographique très « francocentré » dans un contexte international (voire de comparaison entre les situations des différents pays). Des travaux comparatifs pourraient être menés à l'échelle européenne ou approfondir notre étude dans les territoires coloniaux, principalement en Afrique. Plusieurs pistes ont déjà été ouvertes lors de ce travail, mais ce décentrement pourrait également impliquer des fonds d'archives

---

<sup>2607</sup> « La pluralité – il ne peut être question d'en faire une analyse exhaustive ici – les fondements politiques et confessionnels qui concourent au développement de l'éducation populaire aura sans aucun doute contribué à en élargir le rayonnement, au risque peut-être d'un affaiblissement de la cohésion du mouvement social. » MENARD Michel, *Éducation populaire : le temps de l'engagement*, Paris, France, Fondation Jean Jaurès, 2012, 62 p, p. 19.

<sup>2608</sup> Voir Annexes / Traitement numérique des sources / IV. Géocodage des ciné-clubs.

encore peu exploités ou inconnus et des travaux biographiques plus importants à la fois sur les militants et les structures. Nombre de ces dernières sont encore dans l'ombre des structures légitimées et importantes. Si nous avons essayé avec ce travail de faire émerger les discours de fédérations minoritaires et de les considérer à l'instar des autres fédérations comme légitimes car représentant certains publics mis au ban de l'historiographie<sup>2609</sup>, de nombreuses structures régionales et internationales œuvrant à la légitimité du cinéma éducatif mériteraient d'être exhumées et étudiées. C'est pourquoi, dans le prolongement de ce travail de thèse, nous souhaitons approfondir ces questions en nous intéressant plus particulièrement au niveau local, ce que le programme de recherche Safo93, mené par Françoise F. Laot, nous permet de faire, concernant le département de la Seine-Saint-Denis.

Une autre piste serait celle du travail biographique mis en avant depuis quelques années dans les recherches en éducation notamment par Xavier Riondet, Rita Hofstetter et Henri Louis Go en ce qui concerne l'éducation nouvelle<sup>2610</sup> ou encore par Françoise F. Laot et Claudie Solar pour la formation des adultes<sup>2611</sup>. En effet, sans tomber dans « un retour aux grandes figures et à l'hagiographie »<sup>2612</sup>, certains parcours militants que nous avons à peine effleurés mériteraient d'être étudiés plus en détail. Nous pensons ici, entre autres, à Henri et Mady de Tienda, à Ginette et Jean Delmas, à Bernard Taufour ou encore à Raymond Barkan. L'avantage de l'approche biographique est de tenter de croiser les différents « itinéraires »<sup>2613</sup> et, à la suite de notre travail sur les discours institutionnels des fédérations, d'aller vérifier ce qui se passe sur le terrain et les liens (ou leur absence) que l'on pourrait cerner entre les militants confessionnels et laïques. Elle permettrait sans doute de favoriser les croisements entre les domaines de recherches. Aussi, outre le fait de faire émerger de nouvelles archives, de telles recherches permettraient sans doute de comprendre davantage les systèmes organisationnels mis en place, de favoriser les comparaisons des catégories socioprofessionnelles des animateurs et notamment de mieux

---

<sup>2609</sup> L'apport des *Cultural studies* permet, depuis quelques années, justement, de faire réémerger ces publics oubliés.

<sup>2610</sup> RIONDET Xavier, HOFSTETTER Rita et GO Henri Louis, *Les acteurs de l'Éducation nouvelle au XXe siècle : itinéraires et connexions*, Fontaine, France, Presses universitaires de Grenoble, 2018, 287 p.

<sup>2611</sup> LAOT Françoise et SOLAR Claudie, *Pionnières de l'éducation des adultes : perspectives internationales*, Paris, France, l'Harmattan, 2018, 207 p.

<sup>2612</sup> RIONDET Xavier, HOFSTETTER Rita et GO Henri Louis, « L'éducation nouvelle : itinéraires et regards croisés » in *Les acteurs de l'Éducation nouvelle au XXe siècle : itinéraires et connexions*, RIONDET Xavier, HOFSTETTER Rita et GO Henri Louis (dir.), Fontaine, France, Presses universitaires de Grenoble, 2018, p. 7-27.

<sup>2613</sup> *Ibid.*

interroger la place des femmes dans le champ de l'éducation populaire cinématographique et de mieux mettre en valeur leurs travaux<sup>2614</sup>, voire d'en développer une histoire féministe.

---

<sup>2614</sup> F.F. Laot et C. Solar, « Introduction - Rechercher des pionnières à la croisée des chemins de l'histoire des femmes et de l'histoire de l'éducation des adultes », art cit.

# BIBLIOGRAPHIE RAISONNÉE

## HISTOIRE CULTURELLE ET POLITIQUE

### Histoire culturelle générale

- BOSSENO Christian-Marc, « Le répertoire du grand écran, Le cinéma « par ailleurs » » in *La culture de masse en France : de la Belle Époque à aujourd'hui*, RIOUX Jean-Pierre et SIRINELLI Jean-François (dir.), Paris, Hachette littératures, 2006.
- MURACCIOLE Jean-François, *Les enfants de la défaite : la Résistance, l'éducation et la culture*, Paris, France, Presses de Sciences Po, 1998, 371 p.
- ORY Pascal, *L'histoire culturelle*, Paris, France, Presses universitaires de France / Humensis, 2019, 122 p.
- ORY Pascal, *L'aventure culturelle française : 1945-1989*, Paris, France, Flammarion, 1989, 241 p.
- PROST Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, France, Points, 2014, 370 p.
- WINOCK Michel, « La deuxième gauche dans l'histoire du socialisme », in *Le Débat*, n° 203, 7 février 2019, p. 182-188.

### Laïcité

- BAUBEROT Jean, *Histoire de la laïcité en France*, Paris, France, Presses universitaires de France / Humensis, 2017, 127 p.
- BAUBEROT Jean, *Les sept laïcités françaises : le modèle français de laïcité n'existe pas*, Paris, France, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2015, 175 p.
- BAUBEROT Jean, « La morale laïque hier et aujourd'hui » in *Pour un enseignement laïque de la morale*, FAVEY Éric et COQ Guy (dir.), Toulouse, France, Privat, 2014, p. 35-67.

### Réseaux confessionnels

- BONAFoux-VERRAX Corinne, *À la droite de Dieu : la Fédération nationale catholique, 1924-1944*, Paris, France, Fayard, 2004, 658 p.
- CAVALIN Tangi et VIET-DEPAULE Nathalie, « La mission ouvrière : la justification religieuse d'un déplacement à gauche (1940-1955) » in *À la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, PELLETIER Denis et SCHLEGEL Jean-Louis (dir.), Paris, France, Points, 2015.
- CHAUVIÈRE Michel, « Introduction » in *Les mouvements familiaux et leur institution en France*, CHAUVIÈRE Michel et KERTUDO Pauline (dir.), Paris, France, Association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale, 2006, p. 9-16.
- DELMOTE Fernand, « Quarante ans d'action sociale », in *Revue du Nord*, n° 290, vol. 73, 1991, p. 503-515.

- DURIEZ Bruno, « Faire une autre gauche : des catholiques en politique » in *À la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, PELLETIER Denis et SCHLEGEL Jean-Louis (dir.), Paris, France, Points, 2015.
- DURIEZ Bruno, « Action catholique rurale et ouvrière et engagement social : à distance de la politique » in *À la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, PELLETIER Denis et SCHLEGEL Jean-Louis (dir.), Paris, France, Points, 2015.
- LENOIR Rémi, « Familialisme d'Église et familialisme d'État » in *Les mouvements familiaux et leur institution en France*, CHAUVIERE Michel et KERTUDO Pauline (dir.), Paris, France, Association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale, 2006, p. 416-447.
- PELLETIER Denis, « La Résistance en héritage ? » in *À la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, PELLETIER Denis et SCHLEGEL Jean-Louis (dir.), Paris, France, Points, 2015, p. 53-69.
- PELLETIER Denis, « Une gauche sans domicile fixe » in *À la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, PELLETIER Denis et SCHLEGEL Jean-Louis (dir.), Paris, France, Points, 2015.
- MINONZIO Jérôme et VALLAT Jean-Philippe, « L'union nationale des associations familiales (Unaf) et les politiques familiales », in *Revue française de science politique*, n° 2, Vol. 56, 2006, p. 205-226.
- PRUDHOMME Claude, « Les jeunesses chrétiennes en crise (1955-1980) » in *À la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, PELLETIER Denis et SCHLEGEL Jean-Louis (dir.), Paris, France, Points, 2015, p. 323-349.
- SCHLEGEL Jean-Louis, « Vers la fin d'une parenthèse ? » in *À la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, PELLETIER Denis et SCHLEGEL Jean-Louis (dir.), Paris, France, Points, 2015, p. 541-576.
- SCHLEGEL Jean-Louis, « Les leçons d'une histoire » in *À la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, PELLETIER Denis et SCHLEGEL Jean-Louis (dir.), Paris, France, Points, 2015, p. 577-587.
- SCHLEGEL Jean-Louis, « Changer l'Église en changeant la politique » in *À la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, PELLETIER Denis et SCHLEGEL Jean-Louis (dir.), Paris, France, Points, 2015, p. 259-280.
- SOULAGE Vincent, « L'engagement politique des chrétiens de gauche, entre Parti socialiste, deuxième gauche et gauchisme » in *À la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, PELLETIER Denis et SCHLEGEL Jean-Louis (dir.), Paris, France, Points, 2015, p. 425-446.
- TRANVOUEZ Yvon, « L'action catholique, un échec religieux ? À propos des jacistes du Finistère » in *Militants catholiques de l'Ouest : De l'action religieuse aux nouveaux militantismes, XIXe-XXe siècle*, BRIGITTE Waché (dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Histoire », 2015, p. 185-196.
- TRANVOUEZ Yvon, *Catholiques et communistes : la crise du progressisme chrétien, 1950-1955*, Paris, France, Cerf, 2000, 363 p.

## Censure

- BAKHUYS Saskia, *Deux cas de censure cinématographique en France : Bel Ami et Le Blé en herbe*, 1989, 118 p. (dactyl.).
- BIER Christophe, *Censure-moi : histoire du classement X en France*, Paris, France, L'Esprit frappeur, 2000, 200 p.

- BOYER Martine, *L'Écran de l'amour : cinéma, érotisme et pornographie, 1960-1980*, Paris, Plon, 1990, 184 p.
- BUCKEL Alain, *La Lutte contre le cinéma pornographique : articles 11, 12 et 18 de la loi de finances pour 1976*, Mémoire de DEA, Paris II, 1979, 491 p, (dactyl.).
- COURBET David, *Féminismes et pornographie*, Paris, France, La Musardine, 2012, 276 p.
- CREPIN Thierry et CRETOIS Anne, « L'encadrement de la presse enfantine par la commission de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence (1950-1952) », in *Quaderni*, n° 44, 2001, p. 73-88.
- CREPIN Thierry, « Le mythe d'un front commun » in *On tue à chaque page ! La loi de 1949 sur les publications destinées à la jeunesse*, GROENSTEEN Thierry et CREPIN Thierry (dir.), Paris, Angoulême, Édition du Temps, Musée de la Bande dessinée, 1999, p. 43-51.
- GARREAU Laurent, *Archives secrètes du cinéma français, 1945-1975*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2009, 342 p.
- HERVE Frédéric, « Encombrante censure : la place de la Commission de contrôle des films dans l'organigramme de la politique du cinéma (1959-1969) » in *Le cinéma : une affaire d'État, 1945-1970*, VEZYROGLOU Dimitri (dir.), Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication : Direction de l'information légale et administrative, 2014.
- HERVE Frédéric, *Censure et cinéma dans la France des Trente Glorieuses*, Paris, France, Nouveau monde, 2015, 543 p.
- HERVE Frédéric, *La censure du cinéma en France à la Libération, 1944-1950*, Paris, France, Association pour le développement de l'histoire économique (ADHE), 2001, 248 p.
- JULLIER Laurent, *Interdit aux moins de 18 ans : morale, sexe et violence au cinéma*, Paris, France, Armand Colin, 2008, 253 p.
- LE NAOUR Jean-Yves, « Un mouvement antipornographique : la Ligue pour le relèvement de la moralité publique (1883-1946) », in *Histoire, économie & société*, n° 3, 2003, p. 385-394.
- LESCH Paul, *Au nom de l'ordre public & des bonnes mœurs : contrôle des cinémas et censure de films au Luxembourg 1895-2005*, Luxembourg, ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2005, 331 p.
- MARTIN Laurent, « Censure répressive et censure structurale : comment penser la censure dans le processus de communication ? », in *Questions de communication*, n° 15, 1 juillet 2009, p. 67-78.
- MEYER Georges, *Censure d'État : cinéma, mœurs et politique autour de 1968*, Saint-Denis, France, Presses universitaires de Vincennes, 2019, 267 p.
- MILLARD Jean, *La Répression contre le cinéma pornographique et d'incitation à la violence, à partir de la loi du 30 décembre 1975*, Thèse en Sciences de l'information et de la communication, EHESS, 1980, 531 p, (dactyl.).
- MONTAGNE Albert, *Histoire juridique des interdits cinématographiques en France (1909-2001)*, Paris, l'Harmattan, 2007, 258 p.
- NICOLIC Nathalie, « Érotisme versus pornographie : l'évolution institutionnelle d'une frontière surveillée par le système juridique », in *Cites*, n° 15, vol. 3, 2003, p. 69-77.
- OGIEN Ruwen, « Libéraux et pornographes », in *Raisons politiques*, n° 11, 2003, p. 5-28.

- ORY Pascal, « Présentation-commentaire du film “On tue à chaque page” » in *On tue à chaque page ! La loi de 1949 sur les publications destinées à la jeunesse*, GROENSTEEN Thierry et CREPIN Thierry (dir.), Paris, Angoulême, Édition du Temps, Musée de la Bande dessinée, 1999, p. 161-168.
- OUSSELIN Edward, « Entre deux régimes de censure : Le cinéma pornographique en France, 1974-1975 », in *Cincinnati Romance Review*, n° 32, 2011, p. 146-159.
- TRIOLETT Christophe, *Le contrôle cinématographique en France : quand le sexe, la violence, et la religion font encore débat*, Paris, France, l'Harmattan, 2015, 238 p.
- ZIMMER Jacques, *Les grandes affaires judiciaires du cinéma*, Paris, France, Nouveau monde, 2014, 284 p.
- ZIMMER Jacques, *Histoires du cinéma X : par celles et ceux qui l'ont conçu, produit, interprété ou commenté*, Paris, France, Nouveau monde, 2011, 448 p.

## **Colonialisme et décolonisation : cinéma et éducation**

- AGERON Charles-Robert, « L'Association des étudiants musulmans nord-africains en France durant l'entre-deux-guerres. Contribution à l'étude des nationalismes maghrébins », in *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n° 258, vol. 70, 1983, p. 25-56.
- BEDJAOUI Ahmed, *La guerre d'Algérie dans le cinéma mondial, mille et une fiches traitant de la guerre d'Algérie à travers le monde*, Alger, Chihab, 2016, 379 p.
- BEDJAOUI Ahmed, *Cinéma et guerre de libération : Algérie, des batailles d'images*, Alger, Algérie, Chihab, 2014, 307 p.
- CONVENTS Guido, « L'Office catholique international du cinéma et son travail dans le domaine du cinéma en pays de mission avant le Concile Vatican II » in *Mission et cinéma : films missionnaires et missionnaires au cinéma*, GANGNAT Émilie, LENOBLE-BART Annie et ZORN Jean-François (dir.), Centre de recherches et D'échanges sur la diffusion et L'inculturation du christianisme., Paris, France, Karthala, 2013, p. 95-110.
- DELMEULLE Frédéric, « Remarques sur le financement du cinéma colonial en France : l'exemple de *La Plus belle des vies* (Claude Vermorel, 1954) », in *1895*, n° 15, 1993, p. 65-73.
- DELMEULLE Frédéric, « Le cinéma français et l'empire colonial, de Dien Bien Phu à la Nouvelle vague » in *Du réel au simulacre : cinéma, photographie et histoire*, DELMEULLE Frédéric, DUBREIL Stéphane et LEFEBVRE Thierry (dir.), Paris, Centre d'études et de recherches historiques sur l'image : l'Harmattan, « Collection Dossiers sciences humaines et sociales », 1993, p. 205.
- DENIS Sébastien, « Les revues françaises de cinéma face à la guerre d'Algérie », in *1895*, n° 42, 1 février 2004, p. 35-56.
- FOREST Claude, « Quelles salles de cinéma en Afrique sud saharienne francophone ? », in *Cinémas : revue d'études cinématographiques / Cinémas : Journal of Film Studies*, n° 2-3, vol. 27, 2017, p. 11-30.
- GIRARDET Raoul, *L'Idée coloniale en France : de 1871 à 1962*, Paris, France, Hachette/Pluriel, 1972, 506 p.
- MORIN Gilles, « La Ligue de l'enseignement et la guerre d'Algérie », Paris, France, la Ligue : Institut du monde arabe, 1993, vol. 14.



PASTRE Béatrice de, « Cinéma éducateur et propagande coloniale à Paris au début des années 1930 », in *Revue d'histoire moderne contemporaine*, n° 51-4, 2004, p. 135-151.

THEISEN Cécile, *Les Documentaires français coloniaux sur l'Afrique du Nord : entre 1946 et 1955*, Université Paris 3, 1995, 115 p, (dactyl.).

## SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION ET HISTOIRE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

### Histoire de l'éducation populaire générale

BESSE Laurent, CHATEIGNER Frédéric et IHADDADENE Florence, « Note de synthèse : l'éducation populaire », in *Savoirs*, n° 42, 2016, l'Harmattan, p. 13-52.

BESSE Laurent, *Construire l'éducation populaire : naissance d'une politique de jeunesse (1958-1970)*, Paris, France, la Documentation française : Fonjep, 2014, 102 p.

BESSE Laurent, « Populaire parce que nouvelle ? L'éducation populaire face à l'Éducation nouvelle dans l'après-guerre » in *Réformer l'école : l'apport de l'Éducation nouvelle (1930-1970)*, GUTIERREZ Laurent, BESSE Laurent et PROST Antoine (dir.), Grenoble, France, Presses universitaires de Grenoble, 2012, p. 263-273.

BESSE Laurent, « Par-delà les clivages laïques-confessionnels, les maisons des jeunes ? » in *Éducation populaire : initiatives laïques et religieuses au XXe siècle : actes du symposium des 19 et 20 mars 2009*, PREVOTAT Jacques (dir.), Villeneuve d'Ascq, France, Revue du Nord, 2012, p. 239-249.

BESSE Laurent, *Les MJC, 1959-1981 : de l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2008, 391 p.

BOUAMAMA Saïd, CORMONT Jessy et FOTIA Yvon, *L'éducation populaire à l'épreuve de la jeunesse*, Lille, France, Geai bleu, 2008, 106 p.

CACERES Benigno, *Histoire de l'éducation populaire*, Paris, France, Seuil, 1964, 249 p.

CHATEIGNER Frédéric, « L'expression éducation populaire dans les discours publics français (1815-1950) » in *Histoire de l'éducation populaire, 1815-1945 : perspectives françaises et internationales*, CHRISTEN Carole et BESSE Laurent (dir.), Villeneuve d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion, 2017, p. 51-61.

CHAUVIÈRE Michel, « Éducation populaire et mouvements familiaux ouvriers chrétiens », in *Vie sociale*, n° 4, 2009, p. 55-67.

CHAUVIÈRE Michel, « Le baptême républicain de l'Unaf », in *Les Cahiers de l'animation*, n° 57-58, 1986, p. 187-194.

CHEROUTRE Marie-Thérèse, « Les Guides de France : notes sur l'évolution d'un mouvement », in *Les Cahiers de l'animation*, n° 57-58, 1986, p. 143-152.

CHRISTEN Carole et BESSE Laurent, « Introduction : retracer l'histoire de l'éducation populaire (1815-1945) » in *Histoire de l'éducation populaire, 1815-1945 : perspectives françaises et internationales*, CHRISTEN Carole et BESSE Laurent (dir.), Villeneuve d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion, 2017, p. 11-32.

CHRISTEN Carole et BESSE Laurent, *Histoire de l'éducation populaire, 1815-1945 : perspectives françaises et internationales*, Villeneuve d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion, 2017, 430 p.

- DIVO Jean, « La Joc, “une école, un corps représentatif”, 1945-1965 » in *Voir, juger, agir : Action catholique, jeunesse et éducation populaire (1945-1979)*, GIROUX Bernard (dir.), Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2022, p. 77-92.
- DUBAR Claude et GADEA Charles, *La Promotion sociale en France*, Villeneuve d’Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion, 1999, 288 p.
- DUCOMTE Jean-Michel, MARTIN Jean-Paul et ROMAN Joël, *Anthologie de l’éducation populaire*, Toulouse, France, Privat, 2013, 389 p.
- COHEN Martine, « Associations laïques et confessionnelles : convergences de valeurs et recompositions identitaires » in *Associations laïques et confessionnelles : identités et valeurs*, COHEN Martine (dir.), Paris, France, l’Harmattan, 2006, p. 9-18.
- FOUILLOUX Étienne, « Le catholicisme français entre guerre et guerre froide », in *Les Cahiers de l’animation*, n° 57-58, 1986, p. 27-38.
- FRANÇOIS Pierre, « Les éclaireurs de France », in *Les Cahiers de l’animation*, n° 57-58, 1986, p. 162-165.
- FUCHS Julien, « Concurrences et ententes au sein des mouvements de jeunesse », in *Vingtième Siècle. Revue d’histoire*, n° 119, 8 août 2013, p. 113-126.
- GIROUX Bernard, « L’Action catholique spécialisée de la jeunesse, une fausse évidence ? » in *Voir, juger, agir : Action catholique, jeunesse et éducation populaire (1945-1979)*, GIROUX Bernard (dir.), Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2022, p. 9-17.
- GIROUX Bernard, *Voir, juger, agir : Action catholique, jeunesse et éducation populaire (1945-1979)*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2022, 222 p.
- HEBER-SUFFRIN Marc et HEBER-SUFFRIN Claire, *L’éducation populaire : une méthode, douze entrées pour tenir ouvertes les portes du futur*, Lyon, France, Chronique sociale, 2014, 112 p.
- HELUWAERT Michel, *Jeunesse et Sports : espérances contrariées, marginalités récupérées*, Paris, France, l’Harmattan, 2002, 261 p.
- HENON Pierre, « Les débuts d’un mouvement : Travail et culture », in *Les Cahiers de l’animation*, n° 57-58, 1986, p. 217-222.
- JUNG Bruno, « Introduction », in *Les Cahiers de l’animation*, n° 57-58, 1986, p. 19-25.
- LANEYRIE Philippe, « Scouts de France : le grand écart » in *Éducation populaire : le tournant des années soixante-dix*, POUJOL Geneviève (dir.), Paris, l’Harmattan, 2000, p. 91-100.
- LAOT Françoise F. et SOLAR Claudie, « Introduction - Recherches pionnières à la croisée des chemins de l’histoire des femmes et de l’histoire de l’éducation des adultes » in *Pionnières de l’éducation des adultes. Perspectives internationales*, LAOT Françoise F. et SOLAR Claudie (dir.), Paris, France, l’Harmattan, « Histoire et mémoire de la formation », 2018, p. 13-29.
- LAOT Françoise F., « Éducation populaire et développement de la formation des adultes : les propositions de Peuple et culture à ses débuts » in *Penser et agir en commun : fondements et pratiques d’une éducation populaire*, MAUREL Christian (dir.), Peuple et culture (éd.), Lyon, Chronique sociale, 2017, p. 47-55.
- LAOT Françoise F., « L’Institut international des films du travail, 1953-1972. Formation syndicale et propagande par le cinéma dans le contexte de la guerre froide », in *Images du travail, travail des images*, n° 2, 2016, <http://imagesdutravail.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=973>.
- LAOT Françoise F., « Les formateurs d’adultes » in *Traité des sciences et des pratiques de l’éducation*, BEILLEROT Jacky et MOSCONI Nicole (dir.), Paris, France, Dunod, 2014, p. 317-327.

- LAOT Françoise F., « Éducation nouvelle, populaire, permanente et naissance des Sciences de l'éducation : occasions de rencontres et influences réciproques dans les années 1960 » in *Réformer l'école : l'apport de l'Éducation nouvelle (1930-1970)*, GUTIERREZ Laurent, BESSE Laurent et PROST Antoine (dir.), Grenoble, France, Presses universitaires de Grenoble, 2012, p. 377-386.
- LAOT Françoise F., « Formateurs d'adultes et diffusion de la notion de rapport au savoir. Approche socio-historique » in *Savoirs en (trans)formation*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Raisons éducatives », 2009, p. 163-183.
- LAOT Françoise F. et LESCURE Emmanuel de, *Pour une histoire de la formation*, Paris, France, l'Harmattan, 2008, 137 p.
- LAOT Françoise F. et LESCURE Emmanuel de, « Les formateurs d'adultes et leur formation. Approche historique », in *Recherche et formation*, n° 53, 2006, p. 5-10.
- LAZAR Marc, « Le Parti communiste français et la culture », in *Les Cahiers de l'animation*, n° 57-58, 1986, p. 57-72.
- LEBON Francis, *Entre travail éducatif et citoyenneté : l'animation et l'éducation populaire*, Nîmes, France, Champ social, 2020, 187
- LEPAGE Franck, *Les stages de réalisation : 1945-1995*, Marly-le-Roi, France, INJEP, 1996, 199 p.
- MARTIN Jean-Paul, *La Ligue de l'enseignement : une histoire politique, 1866-2016*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2016, 605 p.
- MARTIN Jean-Paul, « La Ligue de l'enseignement : les avatars du modèle associatif laïque » in *Associations laïques et confessionnelles : identités et valeurs*, COHEN Martine (dir.), Paris, France, l'Harmattan, 2006, p. 21-33.
- MARTIN Jean-Paul, « L'univers laïque face aux remaniements de la tradition républicaine », in *Les Cahiers de l'animation*, n° 57-58, 1986, p. 39-55.
- MARTIN Jean-Paul (dir.), *L'espérance contrariée : Éducation populaire et jeunesse à la Libération (1944-1947)*, Marly-le-Roi, France, Institut national d'éducation populaire, « Les Cahiers de l'animation », n° 57-58, 1986, 379 p.
- MAUREL Christian, *Éducation populaire et puissance d'agir : les processus culturels de l'émancipation*, Paris, France, l'Harmattan, 2010, 241 p.
- MENARD Michel, *Éducation populaire : le temps de l'engagement*, Paris, France, Fondation Jean Jaurès, 2012, 62 p.
- MIGNON Jean-Marie, *Une histoire de l'éducation populaire*, Paris, France, la Découverte, 2007, 258 p.
- POUJOL Geneviève, « Crises des mouvements et crise de l'éducation populaire » in *Éducation populaire : le tournant des années soixante-dix*, POUJOL Geneviève (dir.), Paris, l'Harmattan, 2000, p. 81-90.
- POUJOL Geneviève, « L'éducation populaire au tournant des années soixante-dix. L'effet soixante-huit ? » in *Éducation populaire : le tournant des années soixante-dix*, POUJOL Geneviève (dir.), Paris, l'Harmattan, 2000, p. 11-23.
- POUJOL Geneviève, *Des élites de société pour demain*, Ramonville-Saint-Agne, France, Érès, 1996, 190 p.
- POUJOL Geneviève, *L'éducation populaire : histoires et pouvoirs*, Paris, Économie et humanisme : Éditions ouvrières, 1981, 225 p.

- PEUPLE ET CULTURE, *Penser et agir en commun, fondements et pratiques d'une éducation populaire*, Lyon, Chronique sociale, 2017.
- RIONDET Xavier, « Conjoncture et coulisses de *l'École buissonnière* (1949), un film de propagande pédagogique aux effets contradictoires » in *Histoire de bobines. L'audiovisuel pédagogique dans la deuxième moitié du XXe siècle : productions et usages*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, À paraître.
- RIONDET Xavier, « L'Institut international de coopération intellectuelle : comment promouvoir un enseignement répondant à l'idéal internationaliste (1931-1937) ? », in *Relations internationales*, n° 3, vol. 183, 2020, p. 77-93.
- RIONDET Xavier, HOFSTETTER Rita et GO Henri Louis, « L'éducation nouvelle : itinéraires et regards croisés » in *Les acteurs de l'Éducation nouvelle au XXe siècle : itinéraires et connexions*, RIONDET Xavier, HOFSTETTER Rita et GO Henri Louis (dir.), Fontaine, France, Presses universitaires de Grenoble, 2018, p. 7-27.
- RIONDET Xavier, « Réformer, changer, dans la revue Les Cahiers pédagogiques : regarde sur l'intrigue de la militance novatrice (1945-1970) » in *Réformer l'école : l'apport de l'Éducation nouvelle (1930-1970)*, GUTIERREZ Laurent, BESSE Laurent et PROST Antoine (dir.), Grenoble, France, Presses universitaires de Grenoble, 2012.
- ROVAN Joseph, « Un mouvement culturel et la politique : Peuple et culture », in *Les Cahiers de l'animation*, n° 57-58, 1986, p. 209-215.
- TETARD Françoise, « Le "soixante-huit" des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire : de l'occupation du FIAP à la création du CNAJEP » in *Éducation populaire : le tournant des années soixante-dix*, POUJOL Geneviève (dir.), Paris, l'Harmattan, 2000, p. 27-58.
- TETARD Françoise, « L'histoire d'un malentendu, les politiques de la jeunesse à la Libération », in *Les Cahiers de l'animation*, n° 57-58, 1986, p. 81-99.
- TRANVOUEZ Yvon, « L'Action catholique spécialisée de 1945 à 1965 » in *Voir, juger, agir : Action catholique, jeunesse et éducation populaire (1945-1979)*, GIROUX Bernard (dir.), Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2022, p. 19-29.

## Éducation cinématographique chrétienne

- BONAFoux Corinne, « Les catholiques français devant le cinéma entre désir et impuissance. Essai d'une histoire du public catholique », in *Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires*, Numéro spécial, 13 juin 2012.
- DOMON Jean, *L'Histoire de Pro-fil par son fondateur : Jean Domon*, [https://pro-fil-online.fr/histoire\\_longue.php](https://pro-fil-online.fr/histoire_longue.php), 1 octobre 2005.
- GRANVAL Daniel, « Journaux et revues cinéma dans le Nord-Pas-de-Calais », in *L'abeille, journal de la société des amis de Panckoucke*, n° 30, septembre 2015, p. 29-35.
- LEVENTOPOULOS Mélisande, « Entre croisade morale et cinéphilie populaire, l'association de spectateurs Film et famille » in *Cinéphilies plurielles dans la France des années 1940-1950 : sortir, lire, rêver, collectionner*, CHEDALEUX Delphine et LEVENTOPOULOS Mélisande (dir.), Paris, France, l'Harmattan, 2019, p. 147-161.
- LEVENTOPOULOS Mélisande, *Les catholiques et le cinéma : la construction d'un regard critique, France, 1895-1958*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2014, 316 p.

LEVENTOPOULOS Mélisande, « La fin d'une croisade morale ? L'Église de France, Vatican II et l'espoir d'une moralisation gaulliste du cinéma » in *Le cinéma : une affaire d'État, 1945-1970*, VEZYROGLOU Dimitri (dir.), Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication : Direction de l'information légale et administrative, 2014.

LEVENTOPOULOS Mélisande, *La construction collective d'un regard critique : les catholiques et le cinéma dans la France du XXe siècle (1895-1995)*, Thèse de doctorat, Université de Paris VIII, 2013, 674 p, (dactyl.).

LEVENTOPOULOS Mélisande, « La construction cinéphilique des identités de sexe dans les mouvements féminins de jeunesse chrétienne » in *Cinéma et cinéphilie populaires dans la France d'après-guerre 1945-1958*, LE GRAS Gwénaëlle et SELLIER Geneviève (dir.), Paris, France, Nouveau monde, 2015, p. 269-283.

## Éducation cinématographique laïque

AUZEL Dominique et LABORDERIE Pascal (dir.), *Les ciné-clubs à l'affiche*, Arles, France, Arnaud Bizalion, 2018, 143 p.

BARRE Michel, « Freinet, héros d'un film : l'École buissonnière », in *Bulletin des amis de Freinet et de son mouvement*, n° 100, février 2017, p. 16-19.

BORDE Raymond et PERRIN Charles, *Les Offices du cinéma éducateur et la survivance du muet : 1925-1940*, Lyon, France, Presses universitaires de Lyon, 1992.

BOURDIER Philippe, *Éducation et formation par le cinéma : UFOCEL Informations, revue professionnelle des enseignants projectionnistes*, Saint-Denis, France, Connaissances et Savoirs, 2017, 214 p.

DEDEBAT Michel, « Les ciné-clubs : une passion partagée » in *Les ciné-clubs à l'affiche*, Dominique Auzel et Pascal Laborderie (dir.), Arles, France, Arnaud Bizalion, 2018, p. 65-88.

GALLOIS Alice et LABORDERIE Pascal, « Filmer la cinéphilie dans les stages organisés par l'OROLEIS de Toulouse (1960-1990) », in *Cycnos*, n° 34, 2018, p. 145-164.

GALLOIS Alice, « Pratiquer l'éducation à et par l'image en Midi-Pyrénées avec la Ligue de l'enseignement (1950-1970) » in *La Ligue de l'enseignement et le cinéma : une histoire de l'éducation à l'image, 1945-1989*, GIMELLO-MESPLOMB Frédéric, LABORDERIE Pascal et SOUILLES-DEBATS Léo (dir.), Paris, AFRHC, 2016, p. 253-276.

LABORDERIE Pascal, *Éducation populaire, laïcité et cinéma : une médiation culturelle en mouvement*, Paris, France, l'Harmattan, 2021, 264 p.

LABORDERIE Pascal, *Le cinéma d'éducation populaire laïque : Une médiation culturelle en mouvement (1920-2020)*, Habilitation à diriger les recherches, Université de Lorraine, 2020, 286 p, (dactyl.).

LABORDERIE Pascal, *Laïcité, publics religieux et cinéma* [en ligne], consulté le 30 octobre 2020, <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/laicite-publics-religieux-et-cinema/>

LABORDERIE Pascal et SOUILLES-DEBATS Léo, « L'Ufoleis, le cinéma éducateur et les ciné-clubs : une rencontre par et pour le cinéma » in *La Ligue de l'enseignement et le cinéma : une histoire de l'éducation à l'image, 1945-1989*, GIMELLO-MESPLOMB Frédéric, LABORDERIE Pascal et SOUILLES-DEBATS Léo (dir.), Paris, AFRHC, 2016, p. 15-27.

LABORDERIE Pascal, *Le cinéma éducateur laïque*, Paris, l'Harmattan, 2015, 278 p.

- LABORDERIE Pascal, « *Âmes d'enfants*, un "film-parabole" représentatif de la propagande solidariste en France dans l'entre-deux-guerres », in *Cinémas : Revue d'études cinématographiques / Cinémas : Journal of Film Studies*, n° 1, vol. 22, 2011, p. 151-173.
- LABORDERIE Pascal, « *Le Voile sacré*, un film d'éducation populaire dans le réseau du cinéma éducateur laïque » in *L'image dans l'histoire de la formation des adultes*, LAOT Françoise (dir.), Paris, France, l'Harmattan, 2010, p. 213.
- LAYERLE Sébastien, « Défense et promotion d'un cinéma "libre" et "indépendant" dans la revue *Image et son* et les réseaux de l'Ufoleis (1956-1969) » in *La Ligue de l'enseignement et le cinéma : une histoire de l'éducation à l'image, 1945-1989*, GIMELLO-MESPLOMB Frédéric, LABORDERIE Pascal et SOUILLES-DEBATS Léo (dir.), Paris, AFRHC, 2016, p. 277-291.
- PALLUAU Nicolas, « Former les maîtres au cinéma : les stages Ufoleis (1949-1959) » in *La Ligue de l'enseignement et le cinéma : une histoire de l'éducation à l'image, 1945-1989*, GIMELLO-MESPLOMB Frédéric, LABORDERIE Pascal et SOUILLES-DEBATS Léo (dir.), Paris, AFRHC, 2016, p. 231-252.
- PORTIER Henri, « Libre propos sur le film *l'École buissonnière* », in *Bulletin des amis de Freinet et de son mouvement*, n° 100, février 2017, p. 14-15.
- SEVILLA Nathalie, « La Ligue de l'enseignement et le cinéma éducatif dans l'entre-deux-guerres : à la croisée de l'associatif et du politique », in *1895*, n° 75, 1 mars 2015, p. 64-83.
- SEVILLA Nathalie, « La Ligue française de l'enseignement : relais de l'Éducation nouvelle (1920-1960) ? » in *Réformer l'école : l'apport de l'Éducation nouvelle (1930-1970)*, GUTIERREZ Laurent, BESSE Laurent et PROST Antoine (dir.), Grenoble, France, Presses universitaires de Grenoble, 2012, p. 275-285.
- TAILLIBERT Christel, « Le cinéma d'éducation et le projet internationaliste de la SDN : la brève histoire de l'Institut international du cinéma éducatif », in *Relations internationales*, n° 3, n° 183, 27 octobre 2020, p. 95-112.
- TAILLIBERT Christel, « La Ligue de l'enseignement et les festivals de cinéma : construction d'un regard sur un nouvel outil au service de l'éducation populaire » in *La Ligue de l'enseignement et le cinéma. Une histoire de l'éducation à l'image (1945-1989)*, LABORDERIE Pascal, GIMELLO-MESPLOMB Frédéric et SOUILLES-DEBATS Léo (dir.), Paris, AFRHC, 2016, p. 311-327.
- TAILLIBERT Christel, « Les festivals français aux prises avec l'engagement citoyen » in *La culture de l'engagement au cinéma*, LETORT Delphine et FISBACH Erich (dir.), Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 19-45.
- TAILLIBERT Christel, « Le rôle joué par les festivals de cinéma dans le développement des associations d'éducation populaire en France » in *Comunidad y comunicación-Prácticas comunicativas y medios comunitarios en Europa y América Latina*, Madrid, Espagne, Fragua, 2012, p. 189-204.
- UEBERSCHLAG Josette, *Jean Brérault, l'instituteur cinéaste (1898-1973)*, Saint-Étienne, France, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2007, 332 p.

## Ciné-clubs

### En France

- ANONYME, *Ciné-club et action éducative*, Paris, France, Centre national de documentation pédagogique, 1980, 63 p.

- ARMANVILLE Anaïs, *Ciné-club et éducation populaire : les débuts de la revue Cinéma, 1954-1971*, 2010, 386 p, (dactyl.).
- AURENTY Jean-François, *Le mouvement ciné-club en France dans l'après-guerre : (1945-1955)*, Mémoire de maîtrise, Université de la Sorbonne Nouvelle, 1994, 117 p, (dactyl.).
- DESTOUCHES André, « Vie et mort d'un ciné-club : le ciné-club d'Ivry (1948-1983) », in *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 116-117, 1<sup>er</sup> juillet 2011, p. 165-183.
- DUJARDIN Rémi, *Le Cinéma dans la commune : éducation populaire, action culturelle et cinéma : document*, Marly-le-Roi, France, Institut national d'éducation populaire, 1983, 268 p.
- GAUTHIER Christophe, *La passion du cinéma : cinéphiles, ciné-clubs et salles spécialisées à Paris de 1920 à 1929*, Paris, France, AFRHC : École des Chartes, 1999, 392 p.
- GRAUMER Vincent, *Les mouvements ciné-clubs en France, 1945-1968*, Mémoire de DEA, Université de Paris X - Nanterre, 1993, 83 p, (dactyl.).
- HAMERY Roxane, « Les ciné-clubs dans la tourmente La querelle du non-commercial (1948-1955) », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 115, 2012, p. 75-88.
- LABORDERIE Pascal et SOLDE Vivien, « La violence au cinéma : un débat dans les réseaux de ciné-clubs confessionnels ou laïques (France, 1946-1953) », in *Le Télémaque*, n° 53, 2018, p. 81-96.
- LABORDERIE Pascal, « Le statut du cinéma non-commercial : un débat médiatisé dans le *Film français* et *Ufocel informations* (1946-1955) », in *Théorème*, n° 23, 2015.
- LABORDERIE Pascal, « Les ciné-clubs pour adultes, entre émancipation et contrôle social », in *Éducation permanente*, n° 195, juin 2013, p. 163-173.
- LEGLISE Paul, *Le droit du cinéma non commercial*, Paris, France, Comité national du cinéma d'enseignement et de culture, 1956, 80 p.
- LOYER Emmanuelle, « Hollywood au pays des ciné-clubs (1947-1954) », in *Vingtième Siècle*, n° 33, 1992, p. 45-55.
- MUNCH Guillaume, « Le cinéma comme laboratoire : une réflexion sur les ciné-clubs d'internes de psychiatrie », in *L'information psychiatrique*, n° 8, vol. 90, 13 novembre 2014, p. 711-717.
- PINEL Vincent, *Introduction au ciné-club : histoire, théorie, pratique du ciné-club en France*, Paris, France, Éditions ouvrières, 1964, 208 p.
- SOUCHE Bernard, *L'aventure du Ciné-club, 1953-1970 : chronique d'un parcours culturel roannais*, Roanne, France, Thoba's, 2011, 239 p.
- SOUILLES-DEBATS Léo, « L'éducation populaire et le cinéma ou la recherche d'un modèle d'émancipation par et pour l'image » in *Éducation populaire : engagement, médiation, transmission (XIXe-XXIe siècles)*, BUTTIER Jean-Charles, ROULLIER Clothilde et SANDRAS Agnès (dir.), Pierrefitte-sur-Seine, France, Publications des Archives nationales, 2022, p. 173-190.
- SOUILLES-DEBATS Léo, « Le mouvement des ciné-clubs après la Seconde Guerre mondiale, enfin une cinéphilie populaire ? » in *L'écran rouge : syndicalisme et cinéma de Gabin à Belmondo*, PERRON Tanguy (dir.), Ivry-sur-Seine, France, Les Éditions de l'Atelier, 2018.
- SOUILLES-DEBATS Léo, « L'animateur de ciné-club, de l'amateur éclairé à l'expert ordinaire. L'engagement par et pour le cinéma. » in *Figures de l'engagement. Objets, formes, trajectoires*, HIGELE Jean-Pascal et JACQUOT Lionel (dir.), Nancy, France, Presses universitaires de Nancy – Éditions universitaires de Lorraine, « Salarial et transformations sociales », 2017, p. 235-257.

SOUILLES-DEBATS Léo, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : une histoire de cinéphilies (1944-1999)*, Paris, France, AFRHC, 2017, 575 p.

SOUILLES-DEBATS Léo, « La documentation des ciné-clubs : de la politique éditoriale des fédérations à la bibliothèque de l'animateur » in *La Ligue de l'enseignement et le cinéma : une histoire de l'éducation à l'image, 1945-1989*, GIMELLO-MESPLOMB Frédéric, LABORDERIE Pascal et SOUILLES-DEBATS Léo (dir.), Paris, AFRHC, 2016, p. 115-137.

SOUILLES-DEBATS Léo, « Des ciné-clubs aux dispositifs scolaires du CNC : l'institutionnalisation de l'éducation à l'image en France (1981-1998) », in *Décadrages. Cinéma, à travers champs*, n° 31, 21 décembre 2015, p. 87-103.

SOUILLES-DEBATS Léo, « L'institutionnalisation des ciné-clubs : du statu quo professionnel à l'uniformisation d'un mouvement (1957-1964) » in *Le cinéma : une affaire d'État, 1945-1970*, VEZYROGLOU Dimitri (dir.), Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication : -Direction de l'information légale et administrative, 2014, p. 163-172.

SOUILLES-DEBATS Léo, « Le mouvement ciné-club et la revue *Jeune cinéma* : esquisse d'une critique qui se voulait populaire » in *Le texte critique : expérimenter le théâtre et le cinéma aux XXe-XXIe siècles*, VIGNAUX Valérie et CHENETIER-ALEV Marion (dir.), Tours, Presses universitaires François-Rabelais, « Iconotextes », 2013, p. 153-166.

SOUILLES-DEBATS Léo, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : histoire d'une cinéphilie (1944-1999)*, Thèse de doctorat, Université de Lorraine, 2013, 775 p, (dactyl.).

SOUILLES-DEBATS Léo, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : histoire d'une cinéphilie (1944-1999), T.II Annexe*, Thèse de doctorat, Université de Lorraine, 2013, 414 p, (dactyl.).

TRIVES Yvette, *Histoire de la fédération Jean Vigo*, Mémoire de maîtrise, Université de Paris 1, 1999, 293 p, (dactyl.).

### *À l'étranger*

ALBERICH Ferran, GUBERN Román et SÁNCHEZ-BIOSCA Vicente, « Film Clubs, Festivals, Archives, and Magazines » in *A Companion to Spanish Cinema*, Jo LABANYI et Tatjana PAVLOVIC (éd.), Malden, MA, John Wiley & Sons, Ltd, 2013, p. 434-463.

BONNEVILLE Léo, « Au temps des ciné-clubs », in *Cap-aux-Diamants*, n° 38, 1994, p. 48-49.

VEILLEUX Carl, *Les conditions d'existence d'un périodique culturel au Québec : la revue Séquences*, masters, Université du Québec à Trois-Rivières, 2012, 158 p, (dactyl.).

VERONNEAU Pierre, « Canada », in *Cinémaction*, n° 69, 27 septembre 1993, p. 143-147.

## SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

ANGERMÜLLER Johannes, « L'analyse qualitative et quasi qualitative des textes » in *La méthodologie qualitative : postures de recherche et travail de terrain*, PAILLE Pierre (dir.), Paris, Armand Colin, 2006.

ESQUENAZI Jean-Pierre, *Sociologie des publics*, Paris, France, La Découverte, 2009, 126 p.

ETHIS Emmanuel, *Sociologie du cinéma et de ses publics*, Paris, France, Armand Colin, 2014, 126 p.



FIALA Pierre, « Les termes de la laïcité. Différenciation morphologique et conflits sémantiques », in *Mots. Les langages du politique*, n° 1, vol. 27, 1991, p. 41-57.

FAVRET-SAADA Jeanne, *Les sensibilités religieuses blessées : christianismes, blasphèmes et cinéma 1965-1988*, Paris, France, Fayard, 2017, 536 p.

ODIN Roger, « La question du public. Approche sémio-pragmatique », in *Réseaux*, n° 99, vol. 18, 2000, p. 49-72.

PLASSERAUD Emmanuel, « De l'Esperanto visuel au texte filmique : remarques sur l'évolution de la notion de spectateur dans la théorie française du cinéma » in *Approaches to film and reception theories ; Cinéma et théories de la réception : études et panorama critique*, GELLY Christophe et ROCHE David (dir.), Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2012, p. 73-85.

SARFATI Georges-Elia, *Éléments d'analyse du discours*, Paris, Armand Colin, 2014, 124 p.

TORTAJADA Maria, « Dialectiques réalistes du discours critique Barkan, Bazin, Desternes », in *EUtopias*, vol. 9, 2015, p. 21-33.

## SOCIOHISTOIRE DU CINEMA

ANDREW Dudley, *André Bazin*, traduit par Serge Grünberg, Paris, France, Cahiers du cinéma, 1983, 235 p.

BAECQUE Antoine de, *La cinéphilie : invention d'un regard, histoire d'une culture : 1944-1968*, Paris, Fayard, 2003, 404 p.

BAECQUE Antoine de et FREMAUX Thierry, « La cinéphilie ou l'invention d'une culture », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 46, 1995, p. 133-142.

BARROT Olivier, *l'Écran français, 1943-1953 : histoire d'un journal et d'une époque*, Paris, France, les Éditeurs français réunis, 1979, 382 p.

CARON Estelle, *Le Cinéma dans le Nord de la France : Exploitation cinématographique et influence exercée sur le public dans le Nord de la France (1947-1957)*, Mémoire de DEA, Université de la Sorbonne Nouvelle, 1994, 106 p, (dactyl.).

CARON Estelle, « Panorama de l'exploitation cinématographique de 1947 à 1957 » in *Le Nord et le Cinéma, contribution à l'histoire du Nord/Pas-De-Calais*, ASSOCIATION JEAN MITRY (dir.), Pantin, France, Le Temps des cerises, 1998, p. 37-52.

CIMENT Michel et ZIMMER Jacques, *La critique de cinéma en France : histoire, anthologie, dictionnaire*, Paris, France, Ramsay cinéma, 1997, 423 p.

FRODON Jean-Michel, *L'âge moderne du cinéma français : de la Nouvelle Vague à nos jours*, Paris, France, Flammarion, 1995, 920 p.

GALLINARI Pauline, *Les communistes et le cinéma : France, de la Libération aux années 60*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, 299 p.

GAUTHIER Christophe, PERRON Tanguy et VEZYROGLOU Dimitri, « Histoire et cinéma : 1928, année politique », in *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n° 4, vol. 48-4, 2001, p. 190-208.

GIMELLO-MESPLOMB Frédéric, « Le prix de la qualité. L'État et le cinéma français (1960-1965) », in *Politix*, n° 1, n° 61, 2003, p. 95-122.

- HAMERY Roxane, *Ténèbres empoisonnées ? cinéma, jeunesse et délinquance de la Libération aux années 1960*, Paris, France, AFRHC, 2017, 399 p.
- HOCQUET Jacqueline, « Les salles de cinéma des années 50 aux années 80 » in *Le Nord et le cinéma : contributions à l'histoire du cinéma dans le Nord/Pas-de-Calais*, ASSOCIATION JEAN MITRY (dir.), Pantin, France, Le Temps des cerises, 1998.
- JEANCOLAS Jean-Pierre, « Le Parti communiste français et le cinéma (1944-1953) », in *1895*, n° 84, 4 octobre 2018, p. 111-131.
- JEANCOLAS Jean-Pierre, « L'arrangement Blum-Byrnes à l'épreuve des faits. Les relations (cinématographiques) franco-américaines de 1944 à 1948 », in *1895*, n° 13, 1993, p. 3-49.
- JULLIER Laurent, *Qu'est-ce qu'un bon film ?*, Paris, France, Armand Colin, 2021, 237 p.
- JULLIER Laurent et LEVERATTO Jean-Marc, *Cinéphiles et cinéphilies : une histoire de la qualité cinématographique*, Paris, Armand Colin, 2010, 223 p.
- LACASSIN Francis, *Pour une contre-histoire du cinéma*, Arles, France, Actes sud, 1994, 370 p.
- LAGNY Michèle, *De l'histoire du cinéma : méthode historique et histoire du cinéma*, Paris, Armand Colin, 1992, 298 p.
- LE FORESTIER Laurent, « L'accueil en France des films américains de réalisateurs français à l'époque des accords Blum-Byrnes », in *Revue d'histoire moderne contemporaine*, n° 51, vol. 4, 2004, p. 78-97.
- LE FORESTIER Laurent, *La transformation Bazin*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2017, 368 p.
- LE FORESTIER Laurent, « La relecture de l'Arrangement Blum-Byrnes par Jean-Pierre Jeancolas », in *1895*, n° 84, 4 octobre 2018, p. 142-153.
- LEVENTOPOULOS Mélisande, « La correspondance Bazin/Ayfre, miroir inversé de la cinéphilie spiritualiste », in *1895*, n° 73, 1 septembre 2014, p. 123-126.
- MARIE Michel, « 1945-1985 : une longue marche », in *Cinémaction*, n° 45, novembre 1987, p. 29-38.
- MONTEBELLO Fabrice, *Le cinéma en France : depuis les années 1930*, Paris, France, Armand Colin, 2005, 224 p.
- PERRON Tanguï, « 1948, une année politiquement terrible et cinématographiquement heureuse » in *L'écran rouge : syndicalisme et cinéma de Gabin à Belmondo*, PERRON Tanguï (dir.), Ivry-sur-Seine, France, Les Éditions de l'Atelier, 2018, p. 190-193.
- PIGENET Michel, « La CGT, des marches du pouvoir au bannissement (1944-début des années 1950) » in *L'écran rouge : syndicalisme et cinéma de Gabin à Belmondo*, PERRON Tanguï (dir.), Ivry-sur-Seine, France, Les Éditions de l'Atelier, 2018, p. 130-139.
- PREDAL René, *La critique de cinéma*, Paris, France, Armand Colin, 2004, 127 p.
- PREDAL René, « Depuis la guerre », in *Cinémaction*, n° 69, 27 septembre 1993, p. 27-53.
- REYMOND Bernard, *Le protestantisme et le cinéma : les enjeux d'une rencontre tardive et stimulante*, Genève, Suisse, Labor et Fides, 2010, 123 p.
- SOLDE Vivien, « Laïque et Catholique, deux visions de l'éducation cinématographique dans la période d'après-guerre (1944-1951) », sous la direction de Mélissa Gignac, Université Lille 3 - Charles de Gaulle, 2016, 118 p. (dactyl.).

VEZYROGLOU Dimitri, « Le Parti communiste et le cinéma. Nouveaux éléments sur l'affaire Spartacus (1928) », in *Vingtième Siècle*, n° 115, 2012, p. 63-74.

VEZYROGLOU Dimitri, « Les catholiques, le cinéma et la conquête des masses : le tournant de la fin des années 1920 », in *Revue d'histoire moderne contemporaine*, n° 51-4, 2004, p. 115-134.

VIGNAUX Valérie, « Léon Moussinac théoricien du cinéma : d'une poétique des arts à une politique de la culture » in *Léon Moussinac : un intellectuel communiste*, VIGNAUX Valérie (dir.), Paris, France, AFRHC, 2014, vol. 1/2, p. 111-186.

VIGNAUX Valérie, « Léon Moussinac, critique de cinéma ou intelligence d'un art vivant » in *Léon Moussinac : critique et théoricien des arts*, VIGNAUX Valérie et ALBERA François (dir.), Paris, France, AFRHC, 2014, vol. 2/2, p. 7-25.

## SOCIOLOGIE

BOURDIEU Pierre, « Quelques propriétés des champs » in *Questions de sociologie*, BOURDIEU Pierre (dir.), Paris, Les Éditions de Minuit, 2002, p. 113-120.

BOURDIEU Pierre, *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979, 670 p.

GUIBERT Joël et JUMEL Guy, *La socio-histoire*, Paris, Armand Colin, 2002, 184 p.

LAHIRE Bernard, « Entre sociologie de la consommation culturelle et sociologie de la réception culturelle », in *Idées économiques et sociales*, no 155, 2009, p. 6-11.

LAHIRE Bernard, *La culture des individus : dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, la Découverte, 2006, 778 p.

LAHIRE Bernard, « Champ, hors-champ, contrechamp » in *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu, dettes et critiques*, Paris, France, La Découverte, 2001, p. 23-57.

NOIRIEL Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006, 121 p.

## SOURCES PRIMAIRES

ARENTS Pierre, GEORGIN Bernard, DEBARD Jean, MAZIN Paul, AGEL Henri, GRISSOLANGE J., VALLET Antoine, ROCHE Gilbert, GUI S. J., MICHEL Jean, ANTONICELLI J. Claude, BLONDEAU M., RUDLOFF J., DERVILLE A., DUFOUR R., ELCHARDUS P., CLOUET H., CLAUSSE J., LANDES P., GIRARD J., DELMAS Ginette, ALVAREZ-PEREYRE J., TOURNES Andrée, DELMAS Jean et RAVENSTEIN S., « Rapports : L'activité des Ciné-Clubs », in *Enfance*, n° 3, vol. 10, 1957, p. 215-348.

AYFRE Amédée, *Le cinéma et la foi chrétienne*, Paris, France, Albert Fayard, 1960, 144 p.

CHASSAGNE Georges, *L'encyclique de sa sainteté le Pape Pie XI sur le cinéma « Vigilanti cura » (1936)*, Lyon, France, Penser vrai, 1946, 35 p.

CHEVALLIER Jacques, « Le cinéma » in *Encyclopédie pratique de l'éducation en France*, Paris, France, SEDE, IPN, 1960, p. 1117-1134.

CORNETTE Marie-Thérèse, *Les problèmes des fédérations de ciné-club*, Paris, France, Cour des comptes, 1973, 42 p.

- DAQUIN Louis, *Le cinéma, notre métier*, Plan de la Tour, France, Éditions d'aujourd'hui, 1978, 290 p.
- DELMAS Jean, *Une vie avec le cinéma : éléments biographiques, textes inédits, témoignages et documents*, Paris, France, Jean Michel Place, 1997, 227 p.
- FAURIE-ROUDIER Albertine et VALLET Antoine, « Langage total », in *Communication et société*, n° 9, janvier 1983, « Unesco », 144 p.
- HAURY Paul, « Les origines de l'action familiale en France » in *Les mouvements familiaux et leur institution en France*, CHAUVIERE Michel et KERTUDO Pauline (dir.), Paris, France, Association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale, 2006, p. 18-37.
- LAGRAVE Michel, « Le mouvement familial » in *Les mouvements familiaux et leur institution en France*, CHAUVIERE Michel et KERTUDO Pauline (dir.), Paris, France, Association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale, 2006, p. 183-192.
- PERNOT Georges, « D'où vient, où va le mouvement familial ? » in *Les mouvements familiaux et leur institution en France*, CHAUVIERE Michel et KERTUDO Pauline (dir.), Paris, France, Association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale, 2006, p. 70-77.
- MICHEL Jean, WALLON Henri (dirs.) « Les ciné-clubs de jeunes », *Enfance*, n° 3, vol. 10, 1957, 419 p.
- ORGANISATION CATHOLIQUE INTERNATIONALE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL (dir.), *Les catholiques parlent du cinéma : 4<sup>e</sup> Congrès international, juin 1947*, Bruxelles, Belgique, Éditions Universitaires, 1948.
- TIENDA Henri de, « "Sercinev" An Account of the Work of the Service Cinématographique d'Évangélisation in France », in *The Ecumenical Review*, n° 3, vol. 2, 1950, p. 288-294.
- VALLET Antoine, *Du ciné-club au langage total : pédagogie et culture pour notre temps*, Paris, France, Ligel, 1968, 158 p.

## BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- BELLETESTE Aurore, *Les catholiques français et le cinéma dans les années cinquante*, Institut d'études politique de Paris, 1994, 93 p, (dactyl.).
- CLEMENT Philippe, « Éducation populaire et cinéma », in *Diasporique*, n° 19, 2012, p. 74-81.
- DUMAS André, *Cinéma et protestantisme*, Paris, France, Centre protestant d'études et de documentation, 1998, 38 p.
- GRANVAL Daniel et JOOS Olivier, *Les cinémas du Nord & du Pas-de-Calais : de 1896 à aujourd'hui*, Merville, France, Bibliothèque du Club Cinéma de Merville, 2005, 207 p.
- LAHIRE Bernard, « La légitimité culturelle en questions » in *Regards croisés sur les pratiques culturelles*, DONNAT Olivier (dir.), Paris, France, ministère de la Culture - DEPS, 2003, p. 39-62.
- LEPAGE Franck, *Éducation populaire, une utopie d'avenir*, Paris, France, Les liens qui libèrent, 2016, 218 p.
- LEVERATTO Jean-Marc et MONTEBELLO Fabrice, « Sociologie du cinéma et sociologie des "pratiques culturelles" » in *20 ans de sociologie de l'art : bilan et perspectives*, LE QUEAU Pierre (dir.), Paris, France, l'Harmattan, 2008, p. 115-128.
- MARTIN Marcel, *Le cinéma français depuis la guerre*, Paris, France, Édilig, 1984, 127 p.
- POUJOL Geneviève et LABOURIE Raymond, *Les cultures populaires : permanence et émergences des cultures minoritaires locales, ethniques, sociales et religieuses*, Institut national d'éducation populaire, Toulouse, Privat, 1979, 211 p.
- POUJOL Geneviève, « Éducation populaire : une histoire française », in *Hermès, La Revue*, n° 2, vol. 42, 2005, p. 126-130.
- RIOUX Jean-Pierre et SIRINELLI Jean-François, *Pour une histoire culturelle*, Paris, France, Seuil, 1997, 455 p.
- SORLIN Pierre, *Introduction à une sociologie du cinéma*, Paris, France, Klincksieck, 2015, 246 p.
- SORLIN Pierre, *Sociologie du cinéma : ouverture pour l'histoire de demain*, Paris, France, Aubier Montaigne, 1977, 319 p.
- TOURNEMIRE Pierre, *La Ligue de l'enseignement*, Toulouse, France, Milan, 2015, 62 p.
- TROGER Vincent (dir.), *Une histoire de l'éducation et de la formation*, Auxerre, France, Sciences Humaines, 2006, 272 p.

## SITOGRAPHIE

- ANONYME, « Il y a un an Mouloud Feraoun et ses cinq compagnons étaient assassinés », in *le Monde*, publié le 16 mars 1963 [en ligne], consulté le 18/09/2022, [https://www.lemonde.fr/archives/article/1963/03/16/il-y-a-un-an-mouloud-feraoun-et-ses-cinq-compagnons-etaient-assassines\\_2215751\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/1963/03/16/il-y-a-un-an-mouloud-feraoun-et-ses-cinq-compagnons-etaient-assassines_2215751_1819218.html)
- ASSEMBLEE NATIONALE, « Condorcet (20 et 21 avril 1792) - Histoire - Grands discours parlementaires - Assemblée nationale » [en ligne], consulté le 2 juillet 2020, <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-discours-parlementaires/condorcet-20-et-21-avril-1792>
- ASSEMBLEE NATIONALE, *Henri Becquart* [en ligne], consulté le 11 août 2022, [http://www.assemblee-nationale.fr/13/evenements/salengro/biographie\\_becquart.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/13/evenements/salengro/biographie_becquart.asp)
- ASSOCIATION DES CINEMA PARALLELES DU QUEBEC, *Missions* [en ligne], mis à jour en 2014, consulté le 11 août 2022, <https://www.cinemasparalleles.qc.ca/pages.asp?id=835>
- BLASCHKA Thibaud, « notice Rovon Joseph né ROSENTHAL Joseph », in *Le Maitron dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social*, mise en ligne le 12 février 2015, dernière modification le 6 septembre 2015, consulté le 22 août 2022, <https://maitron.fr/spip.php?article170597>.
- CONSEIL CONSTITUTIONNEL, *Constitution de 1946, IV<sup>e</sup> République* [en ligne] consulté le 29 juin 2020, <https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/constitution-de-1946-ive-republique>
- DIRKX Paul, « Champ », dans Anthony Glinoe et Denis Saint-Amand (dir.), *Le lexique socius*, consulté le 30 avril 2020, <http://ressources-socius.info/index.php/lexique/21-lexique/37-champ>
- DROUELLE Fabrice, « Affaires sensibles : 1975, année érotique », *France Inter*, [en ligne] mis à jour le 11 mai 2017, consulté le 30 novembre 2019 : <https://www.franceinter.fr/emissions/affaires-sensibles/affaires-sensibles-11-mai-2017>
- GIRAULT Jacques, « Dubois Raoul », in *Le Maitron, dictionnaire biographique mouvement ouvrier, mouvement social*, mise en ligne le 25 octobre 2008, dernière modification le 11 septembre 2018, consulté le 25 août 2022, <https://maitron.fr/spip.php?article23071>
- GIRAULT Jacques, « Senèze Jean-Auguste », in *Le Maitron dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social*, mise en ligne le 30 novembre 2010 dernière modification le 25 mars 2021, consulté le 25 octobre 2022, <https://maitron.fr/spip.php?article130988>
- GIRAULT Jacques, SOURICE Gaëtan, « Planchon Jean, Joseph », in *Le Maitron dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social*, mise en ligne le 28 avril 2014, dernière modification le 28 janvier 2022, consulté le 22 août 2022, <https://maitron.fr/spip.php?article158504>
- LABORDERIE Pascal, « Ciné-club », in *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics* [en ligne], Mis en ligne le 12 novembre 2018. Dernière modification le 21 janvier 2022. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/cine-club>.
- MONNEREAU Jean, « Actions et projets de mouvements non spécialisés », *Le Monde*, [en ligne], mis à jour le 14 mars 1969, consulté le 11 août 2022, [https://www.lemonde.fr/archives/article/1969/03/14/actions-et-projets-de-mouvements-non-specialises\\_2435947\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/1969/03/14/actions-et-projets-de-mouvements-non-specialises_2435947_1819218.html)
- NET1901, « Jeunes forces », [en ligne], consulté le 11 août 2022, [https://www.net1901.org/association/JEUNES-FORCES\\_3015891.html](https://www.net1901.org/association/JEUNES-FORCES_3015891.html)
- SOLDE Vivien, « Les mouvements ciné-clubs en France », in *Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe*, 8 juin 2021, consulté le 17 août 2022. <https://ehne.fr/fr/node/21586>

INTER FILM, « La fédération Inter film », consulté le 06/02/2021, <https://cineclubs-interfilm.com/la-federation-inter-film/>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS ET TABLEAUX

FIGURE 1 : ILLUSTRATION DU CHAMP DE L'EDUCATION POPULAIRE CINEMATOGRAPHIQUE AU CROISEMENT DU CHAMP CINEMATOGRAPHIQUE ET DU CHAMP DE L'EDUCATION POPULAIRE.....	21
FIGURE 2 : LA STRUCTURE PYRAMIDALE D'UN RESEAU FEDERAL DE CINE-CLUBS. (SCHEMA ETABLI A PARTIR DE MES RECHERCHES).....	38
FIGURE 3 : SCHEMA DES QUATRE POLES D'EDUCATION CINEMATOGRAPHIQUE OBSERVES AU SEIN DU CHAMP DE L'EDUCATION POPULAIRE CINEMATOGRAPHIQUE .....	261
FIGURE 4 : AFFICHE DE STAGE « LA RECHERCHE SPIRITUELLE EST-ELLE D'ACTUALITE ? », ASPECT, CAP D'AÏL, 1-9 SEPTEMBRE 1974, ARCHIVES NATIONALES, JEUNESSE ET SPORTS ; DIRECTION DU TEMPS LIBRE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE ; SOUS-DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ; BUREAU ASSOCIATIONS NATIONALES (1937-1982), 19870441/92 .....	305
FIGURE 5 : TABLEAU DE CLASSIFICATION D'ÉCRANS DE FRANCE ISSU DU N° 159 D'AVRIL 1956. ....	438
FIGURE 6 : COTATIONS D'ÉCRANS DE FRANCE ALIGNEES SUR CELLES DE LA CCR ADOPTEES A PARTIR DU N° 167 DE JANVIER 1957. ....	441
FIGURE 7 : AFFICHE DE LA RELIGIEUSE DE JACQUES RIVETTE REALISEE PAR MICHEL DEDEBAT .....	501
TABLEAU 1 : COMPARAISON ENTRE LA LISTE DE FILMS POUR ENFANT PUBLIEE DANS <i>UFOCEL INFORMATIONS</i> PAR ANDRE RAVE ET LES APPRECIATIONS DE <i>FILM ET FAMILLE</i> .....	381
TABLEAU 2 : COMPARAISON ENTRE LA LISTE DE FILMS POUR ENFANT PUBLIEE DANS <i>IMAGE ET SON</i> N° 110 ET LES APPRECIATIONS DE <i>FILM ET FAMILLE / ÉCRANS DE FRANCE</i> .....	387
TABLEAU 3 : COMPARAISON ENTRE LA LISTE DE FILMS POUR ENFANTS DE <i>TELECINE</i> ET LES LISTES DE L'UFOLEIS.....	390
TABLEAU 4 : COTATIONS DE LA CENTRALE CATHOLIQUE DU CINEMA ET DE LA RADIO .....	440



## INDEX DES STRUCTURES

### A

Action catholique des milieux indépendants, 183  
Agence de documentation et d'information  
cinématographique (Adic), 5, 280, 329, 420  
Alliance de la jeunesse protestante, 64  
Alliance familiales protestantes, 64  
Alliance nationale contre la dépopulation, 64, 259, 282, 428  
Association catholique de la jeunesse française (ACJF), 5,  
100, 101, 109, 180, 181, 183  
Association cinéma et télévision outre-mer (Actom), 5, 157,  
158, 159  
Association d'animation de séances pour l'éducation par le  
cinéma et le témoignage spirituel (Aspect), 5  
Association de cogestion des déplacements de jeunes  
(Cogedep), 190  
Association de parents d'élèves de l'enseignement libre  
(Apel), 5, 511  
Association de radiophonie du Nord, 64  
Association des auteurs de films (AAF), 540  
Association des familles de Godewaersvelde, 64  
Association nationale d'études et d'éducation  
cinématographiques (Aneec), 5, 108  
Association pour la formation des cadres de l'animation et  
des loisirs (Afocal), 215  
Auberges de jeunesse, 78, 363  
Avenir et joie, 102

### B

Bureau international du film (Bif), 5, 126, 142, 312

### C

Centrale catholique du cinéma (CCC), 5, 51, 52, 53  
Centrale catholique du cinéma et de la radio (CCR), 5, 85,  
102, 103, 155, 179, 297, 308, 309, 312, 373, 381, 407,  
415, 417, 419, 420, 424, 426, 434, 439, 440, 445, 448,  
482, 496, 579  
Centrale catholique du cinéma, de la radio et de la télévision  
(CCRT), 5, 189, 192, 199  
Centre congolais d'action catholique cinématographique  
(CCACC), 155  
Centre de culture ouvrière (CCO), 5, 183, 184  
Centre départemental des activités familiales, 64  
Centre interarmées de formation d'animateur (Cifa), 302  
Centre international du film pour la jeunesse (CIFJ), 5, 363  
Centre international film et culture (Cifec), 5, 159  
Centre national des archives de l'Église de France  
(CNAEF), 5, 35  
Centre national des ciné-clubs de jeunes (CNCCJ), 173  
Centre national du cinéma (CNC), 5, 24, 31, 32, 35, 111,  
115, 119, 121, 122, 124, 125, 127, 129, 133, 143, 148,  
156, 183, 215, 217, 220, 228, 229, 231, 232, 273, 476  
Centre populaire de culture cinématographique (CPCC), 127

Centre régional de documentation pédagogique (CRDP), 5,  
295, 297  
Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active  
(Ceméa), 5, 360  
Centres régionaux d'éducation physique et sportive (Creps),  
5, 314  
Children's Film Foundation (CFF), 5, 389  
Club des Amis du septième art (Casa), 56  
Comité de défense du cinéma français (CLCF), 85  
Comité de liaison interfédéral des ciné-clubs (Clicc), 5, 215,  
216, 217, 218, 219, 220, 224, 225, 226  
Comité de libération du cinéma français (CLCF), 85  
Comité international pour la diffusion des arts et lettres par  
le cinéma (Cidalc), 5, 170, 171, 172, 262, 347, 350, 363,  
390, 391, 449  
Comité national d'action laïque (CNAL), 89  
Comité national du cinéma d'enseignement et de culture  
(CNCEC), 5, 172  
Compagnie africaine cinématographique industrielle et  
commerciale (Comacico), 157  
Confédération française démocratique du travail (CFDT), 5,  
193  
Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC),  
5, 180, 183  
Confédération générale des familles, 64  
Confédération générale du travail (CGT), 5, 132, 540  
Confédération nationale des associations familiales  
catholiques (CNAFC), 5, 542  
Conseil national des associations de jeunesse et d'éducation  
populaire (Cnajep), 5, 152, 190, 191, 193, 218  
Conseil protestant de la jeunesse, 78  
Coopération internationale du film indépendant (Cifi), 58  
Coopérative régionale du cinéma culturel (CRCC), 5, 124,  
127, 129, 146, 149, 228, 324  
Coordination des fédérations de ciné-clubs (Cofecic), 5, 27,  
225, 227, 228, 229, 230, 231

### D

Directions départementales de l'Éducation nationale  
(DDEN), 89

### E

Éclaireurs de France, 78, 151

### F

Fédération centrale des ciné-clubs (FCCC), 5, 107, 108, 109,  
124, 125, 130, 234, 323  
Fédération d'organismes de communication sociale (Focs),  
6, 543  
Fédération de l'éducation nationale (Fen), 6, 178, 454  
Fédération des associations de ciné-clubs (Fac), 5, 27, 29,  
43, 125, 130, 131, 143, 146, 149, 173, 174, 179, 214,

- 215, 217, 219, 221, 222, 228, 231, 234, 254, 260, 315, 323, 324, 364, 399, 510, 528, 529, 540, 552, 556
- Fédération des ciné-clubs de langue française (FCCLF), 5, 69, 272, 358
- Fédération des ciné-clubs laïques, éducatifs, culturels et sociaux (FCCL), 5, 125
- Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), 89
- Fédération des familles de France, 64, 66, 269, 350
- Fédération des œuvres laïques (Fol), 6, 161, 231, 244, 271, 277, 283, 480
- Fédération du cinéma pour les jeunes, clubs juniors (FCJCJ), 5, 125, 146, 149, 172, 324
- Fédération familiale du Nord de la France, 64
- Fédération française des ciné-clubs (FFCC), 6, 65, 69, 70, 71, 72, 76, 78, 82, 84, 85, 88, 98, 100, 101, 107, 108, 114, 115, 117, 120, 121, 123, 126, 127, 129, 131, 133, 134, 141, 142, 143, 145, 162, 171, 172, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 191, 192, 200, 211, 213, 217, 218, 225, 226, 230, 232, 249, 272, 275, 279, 281, 285, 287, 288, 289, 294, 303, 306, 307, 308, 314, 315, 319, 320, 321, 326, 339, 358, 361, 364, 367, 368, 370, 371, 377, 378, 475, 479, 484, 508, 527, 529, 531, 532, 537
- Fédération française des ciné-clubs de jeunes (FFCCJ), 6, 35, 88, 111, 123, 124, 127, 133, 134, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 144, 145, 146, 147, 156, 191, 361, 364, 378, 382, 397, 475
- Fédération française des Maisons de la jeunesse et de la culture (FFMJC), 6, 169, 170, 213
- Fédération française indépendante des ciné-clubs (FFICC), 6
- Fédération internationale des ciné-clubs (Ficc), 6, 99, 146, 226, 296, 319
- Fédération loisirs et culture cinématographique (Flec/Flecc), 6, 29, 65, 68, 71, 100, 101, 102, 103, 109, 110, 117, 118, 119, 120, 124, 127, 131, 139, 140, 143, 146, 149, 155, 156, 157, 158, 163, 169, 170, 172, 173, 174, 179, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 191, 192, 193, 200, 204, 205, 206, 207, 213, 215, 217, 219, 222, 224, 226, 227, 228, 232, 249, 254, 260, 268, 273, 275, 277, 279, 293, 294, 296, 297, 299, 300, 304, 307, 308, 309, 310, 312, 313, 315, 323, 324, 325, 337, 342, 351, 353, 355, 361, 362, 363, 364, 369, 371, 377, 378, 382, 383, 384, 389, 391, 393, 394, 395, 397, 399, 415, 419, 421, 430, 435, 445, 459, 460, 461, 475, 486, 489, 497, 510, 521, 527, 529, 538, 540, 545, 552
- Fédération nationale des œuvres laïques de vacances d'enfants (FNOLVEA), 6, 89
- Fédération nationale des offices du cinéma éducateur (FNOCE), 6, 53
- Fédération nationale du cinéma éducatif (FNCE), 6, 143, 144, 151, 170, 172, 265, 314, 324
- Fédération nationale du spectacle CGT (FNS-CGT), 540
- Fédération nationale pour les échanges artistiques entre la France et l'URSS (FNEAFU), 6
- Film et culture aux armées et dans les prisons (Fecap), 5
- Film et famille, 29, 32, 35, 39, 43, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 76, 79, 81, 82, 84, 85, 88, 93, 100, 102, 103, 104, 107, 108, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 120, 124, 125, 127, 128, 131, 143, 146, 149, 156, 159, 160, 163, 166, 170, 172, 173, 174, 180, 183, 195, 197, 199, 200, 201, 207, 212, 215, 235, 255, 256, 257, 258, 259, 262, 265, 266, 267, 268, 272, 273, 274, 276, 279, 280, 281, 282, 284, 291, 292, 297, 299, 302, 303, 308, 310, 312, 313, 314, 315, 322, 324, 325, 326, 327, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 340, 341, 342, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 355, 357, 360, 361, 363, 373, 374, 375, 376, 377, 380, 381, 382, 384, 385, 386, 387, 397, 398, 399, 403, 406, 407, 409, 410, 411, 412, 414, 418, 419, 420, 421, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 442, 443, 444, 446, 448, 449, 451, 456, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 466, 467, 468, 469, 470, 472, 473, 474, 475, 476, 478, 479, 483, 484, 489, 497, 498, 499, 501, 505, 542, 552, 555, 556, 567, 579, 600, 601, 602, 603
- Film et vie, 20, 27, 29, 32, 43, 104, 105, 106, 107, 110, 122, 123, 124, 127, 131, 146, 149, 156, 170, 171, 173, 193, 194, 200, 208, 212, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 221, 222, 224, 225, 226, 228, 231, 241, 249, 250, 251, 252, 253, 260, 268, 273, 277, 278, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 294, 301, 302, 304, 307, 308, 310, 313, 314, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 323, 324, 327, 338, 339, 341, 347, 348, 351, 352, 353, 360, 361, 362, 363, 371, 374, 375, 376, 377, 378, 382, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 399, 430, 447, 461, 469, 484, 485, 486, 499, 510, 529, 540, 552, 555, 556
- Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep), 6, 167
- Fonds d'investissement pour le développement économique et social (Fides), 103, 154, 573
- Forces unies de la jeunesse patriotique, 78
- Foyer international d'accueil de Paris (Fiap), 6, 152, 190, 191, 192, 193
- Francs compagnons et compagnes françaises, 64
- Francs et franchises camarades, 139, 170, 345, 346, 363
- Front de libération nationale (FLN), 6, 162
- ## G
- Groupe d'étude et de recherche pour l'éducation des adultes (Gerea), 193
- Groupement d'étude et de recherche des organismes de jeunesse et d'éducation populaire (Gerojep), 6, 168
- Groupement des associations des salles familiales de l'ouest (Gasfo), 6
- ## H
- Hommes et cinéma, 183, 268, 269, 314, 327, 376, 389, 466, 467
- ## I
- Institut des hautes études cinématographique (Idhec), 6, 79, 81, 85, 101, 207, 269, 297, 311, 317
- Institut national d'éducation populaire (Inep), 6, 300, 315, 317
- Inter-club cinématographique de l'ouest (Icco), 6, 143, 275
- Inter-club cinématographique du sud-ouest (Iccso), 6, 107, 124, 141, 142, 324
- ## J
- Jeunes équipes, 64

Jeunes forces, 64, 291, 577  
Jeunesse agricole chrétienne / féminine (Jac/F), 6, 51, 100, 101, 182, 296, 300  
Jeunesse étudiante chrétienne / féminine (Jec/F), 6, 51, 100, 101, 168, 173, 178, 180, 182, 184, 188, 189, 201, 300  
Jeunesse indépendante chrétienne / féminine (Jic/F), 6, 100, 101, 186  
Jeunesse ouvrière chrétienne / féminine (Joc/F), 6, 18, 51, 100, 101, 168, 177, 180, 182, 183, 190, 214, 269, 282, 300, 406, 411, 565  
Jeunesse protestante, 64  
Jeunesses socialistes, 78

## **L**

Ligue française de l'enseignement, 90, 154, 346, 417, 543, 569  
Ligue internationale du film indépendant (Lifi), 58  
Ligue pour le relèvement de la moralité publique (LRMP), 6, 427, 428  
Ligue républicaine du bien public, 64  
Loisir populaire, 102

## **M**

Maison de la Mouffe, 51  
Maison internationale du cinéma (Mic), 6, 159  
Maison pour tous, 51, 548  
Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (Mlac), 6  
Mouvement républicain populaire (MRP), 6, 65, 424  
Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC), 6, 188, 189

## **O**

Office catholique français du cinéma (OCFC), 6, 159, 448, 461, 463, 470, 473, 475, 496, 511, 540  
Office catholique international du cinéma (Oci), 6, 92, 96, 154, 176, 179, 202, 350, 366, 420, 432  
Office central des œuvres laïques dans l'Union française (Offico), 153  
Office central pour la coopération culturelle internationale, 153  
Office de radiodiffusion-télévision française (ORTF), 6, 193  
Office familial de documentation artistique (OFDA), 6, 420  
Office national du film (ONF), 201  
Office régional des œuvres laïques d'éducation par l'image et le son (Oroleis), 6, 39, 161, 295, 310, 314, 315, 317, 318, 319  
Office technique du cinéma familial (OTCF), 7, 115, 468, 510  
Organisation de l'armée secrète (OAS), 6, 161  
Organisation des camps et auberges de jeunesse (Occaj), 6, 102  
Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), 7, 104, 150, 170, 279, 281, 323, 344, 363, 391, 575

## **P**

Parti communiste français (PCF), 7

Peuple et culture, 22, 61, 71, 73, 77, 80, 87, 98, 119, 170, 171, 270, 311, 491, 565, 567

## **R**

Réseau d'organismes culturels (Roc), 7, 511

## **S**

Scouts de France, 78, 197, 313, 542, 565  
Secrétariats sociaux, 64  
Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO), 7, 73, 87  
Société centrale d'évangélisation par le cinéma (Sercinev), 7, 104, 105, 106, 110, 273, 430, 575  
Société d'exploitation cinématographique africaine (Secma), 157  
Société des nations (SDN), 7, 262  
Société des réalisateurs de films (SRF), 7, 543, 544  
Syndicat français des artistes et interprètes (SFA), 540  
Syndicat général des travailleurs de films (SGTF), 540  
Syndicat national des auteurs de compositeurs de musique (Snac), 540  
Syndicat national des instituteurs (SNI), 7, 90, 169, 213

## **T**

Travail et culture, 61, 70, 71, 73, 98, 169, 171, 176, 565

## **U**

Union de la jeunesse républicaine de France, 78  
Union départementale des associations familiales (Udaf), 7, 66, 291, 352, 462  
Union des familles nombreuses, 64  
Union française des œuvres de vacances laïques (Ufoval), 53  
Union française des œuvres du cinéma éducateur laïque (Ufocel), 7, 53, 54, 65, 73, 75, 79, 80, 82, 83, 88, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 98, 109, 110, 111, 113, 114, 115, 117, 119, 120, 121, 125, 134, 144, 150, 151, 153, 154, 172, 242, 243, 244, 262, 266, 272, 274, 277, 283, 292, 293, 303, 304, 311, 322, 325, 326, 328, 329, 346, 347, 353, 356, 358, 359, 360, 364, 365, 377, 380, 381, 393, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 422, 423, 427, 428, 432, 433, 434, 436, 445, 474, 486, 521, 570, 579  
Union française des œuvres laïque d'éducation physique (Ufolep), 53  
Union française des œuvres laïques d'éducation artistique (Ufolea), 53  
Union française des œuvres laïques d'éducation par l'image et le son (Ufoleis), 7, 82, 96, 121, 127, 131, 151, 161, 165, 169, 191, 206, 213, 215, 220, 225, 226, 227, 228, 230, 231, 232, 242, 244, 245, 246, 249, 259, 260, 270, 275, 277, 294, 298, 303, 307, 308, 309, 310, 311, 314, 315, 318, 324, 335, 342, 347, 360, 361, 364, 366, 369, 377, 382, 386, 387, 389, 399, 414, 434, 435, 436, 442, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 473, 479, 480, 482, 494, 495, 500, 507, 508, 523, 527, 529, 534, 535, 536, 538, 543, 548, 549, 550, 569  
Union Générale Cinématographique (UGC), 7, 420  
Union lyonnaise des ciné-clubs (ULCC), 7, 124, 126, 142, 143, 312

Union national des inter ciné-clubs (Unicc), 7, 31, 88, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 149, 173, 174, 215, 216, 219, 221, 222, 227, 228, 260, 307, 308, 312, 315, 319, 324, 363, 447, 513, 529

Union nationale des associations familiales (Unaf), 7, 65, 66, 200, 363, 368, 383, 384, 424, 459, 466, 470, 541, 542, 561, 564

Union nationale des ciné-clubs (UNCC), 7, 126, 127, 129, 319

Union nationale des clubs d'initiation scolaire au cinéma (Uncsic), 183

Union nationale des étudiants de France (Unef), 7, 184, 454

Union patriotique des organisations de jeunesse (UPOJ), 345

## **V**

Village vacances de France (VVF), 7, 300

Vox, 198, 313, 315, 498

## **Y**

Young Men's Christian Association (YMCA), 107, 108, 301

## INDEX DES NOMS PROPRES

### A

ABELIN Pierre, 409  
ACOT-MIRANDE Pierre, 158, 310, 489  
AGEL Henri, 134, 135, 137, 138, 139, 140, 141, 144, 145, 157, 171, 173, 203, 205, 253, 254, 266, 267, 311, 312, 360, 368, 574  
AGERON Charles-Robert, 269, 563  
AGOSTINI Philippe, 474  
AGUESSY Cyrille, 155  
ALBERICH Ferran, 402, 571  
ALBERT-LAMBERT J., 505, 506  
ALEXANDRE Robert, 388  
ALEXANDROV Grigori, 388  
ALGAR James, 386, 387, 388  
ALLAINMAT Jean, 223, 224  
ALLAIS Claude, 321  
ALLEGRET Marc, 387  
ALLEN Irwin, 388  
ALLEZAUD Robert, 205, 513, 514, 519, 521, 525  
ALLOMBERT Guy, 330, 334, 335  
ALTMAN Georges, 72, 304  
AMET Henri, 198  
AMIEL Mireille, 191, 213, 215, 216, 218, 219, 225, 309, 321, 521, 532  
AMIGUET Frédéric-Philippe, 103  
AMIR (M.), 269  
ANDERSON Max, 390  
ANDRAULT Jean-Michel, 226  
ANDREW Dudley, 62, 98, 572  
ANGERMÜLLER Johannes, 41, 42, 571  
ANGLADE Maurice, 118  
ANOUILH Jean, 421  
ANTONIONI Michelangelo, 467  
ARBOIS Jannick, 205  
ARENTS Pierre, 29, 47, 64, 68, 83, 101, 106, 107, 109, 115, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 141, 142, 143, 184, 258, 273, 379, 574  
ARGENTINE Michel, 99, 513  
ARISTARCO Guido, 249  
ARLAUD Rodolphe-Maurice (alias PELLEAUTIER Jean), 193, 194, 208, 214, 241, 252, 253, 288, 310, 313, 314, 338, 339, 393, 394, 395, 469, 485, 486  
ARMANVILLE Anaïs, 339, 570  
ARNAUD (M.), 216  
ASQUITH Anthony, 280  
ASTOUX André, 222, 223  
ASTRUC Alexandre, 72  
AUBIE Roger, 198, 199  
AUDOIN Yvon, 313  
AUDRY Jacqueline, 461  
AURENCHE Jean, 462  
AURENTY Jean-François, 62, 71, 570  
AURIOL Jean-Georges, 72, 81, 101

AUTANT-LARA Claude, 104, 263, 340, 437, 457, 460, 461, 462, 464, 470, 486  
AUZEL Dominique, 162, 500, 507, 568  
AYFRE Amédé, 157, 163, 203, 254, 267, 310, 489, 490, 573, 574

### B

BADIA Gilbert, 431  
BAECQUE Antoine de, 12, 16, 17, 18, 70, 97, 99, 572  
BARBIN Pierre, 107, 108  
BARDONNET Raymond, 69, 71, 127  
BARDOT Brigitte, 375, 396, 462, 464, 469, 479, 487, 506  
BARKAN Raymond, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 110, 354, 411, 412, 413, 414, 422, 423, 506, 511, 517, 523, 555, 558, 572  
BARLATIER Pierre, 97  
BARNET Boris, 388  
BARONCELLI Jean de, 171, 463  
BARRE Michel, 417, 419, 568  
BARRET Luc, 277, 278, 389, 390  
BARRIER Astrid, 361  
BARROT Jean-Pierre et Olivier, 91, 97, 264, 572  
BARTHES Roland, 403  
BASDEVANT André, 152, 171, 395  
BASSAN Raphaël, 205, 513, 524, 526  
BAUBEROT Jean, 30, 150, 153, 197, 231, 266, 560  
BAUD (Mgr), 159  
BAVA Mario, 499  
BAXTER John, 390  
BAYET Albert, 73, 74, 79, 96, 144, 160, 170, 346, 427, 454, 457  
BAZIN André, 62, 71, 72, 79, 80, 81, 86, 88, 91, 97, 98, 99, 151, 206, 240, 241, 242, 254, 265, 311, 329, 336, 339, 422, 572, 573  
BEAUCORPS Max de, 361  
BEAUREGARD George de, 494, 498  
BECKER Jacques, 72  
BECQUART Henri, 255, 256, 257, 419, 476, 577  
BEDEL Jacques, 134, 137  
BEDJAOUI Ahmed, 162, 166, 563  
BELLANGER Claude, 60, 79, 115, 358  
BELLIOT Henri, 80  
BELLU (M.), 172  
BELMOND Charles, 502  
BELMONDO Jean-Paul, 71, 87, 97, 540, 570, 573  
BENAZERAF José, 499, 534  
BENNETT Compton, 373  
BENOIT-LEVY Edmond, 56  
BENOIT-LEVY Jean, 171, 449, 505  
BERGMAN Ingmar, 288, 430, 486, 533  
BERKELEY Busby, 381  
BERNHEIM (Mme), 391  
BERRY John, 449  
BERTAGNA L., 354

BERTHIER René, 510, 511, 512, 543  
 BERTHOMIEU André, 406  
 BERTRAND Jeannine, 215  
 BESSE Laurent, 12, 14, 15, 16, 30, 66, 78, 84, 89, 90, 167,  
 168, 180, 190, 196, 200, 213, 217, 238, 301, 306, 360,  
 416, 417, 458, 564, 566, 567, 569  
 BESSON Luc, 41  
 BETHOD (MME), 360  
 BEYLIE Claude, 281  
 BEZANGER Pierre, 245, 246  
 BIDGOOD James, 526  
 BIER Christophe, 541, 542, 543, 545, 547, 561  
 BILLARD Pierre, 339, 367, 450, 457, 466, 467, 472, 479,  
 481, 483, 484  
 BISHOP Terry, 389, 390  
 BIZET Jaques-André, 457  
 BLANCHAR Pierre, 69  
 BLANCHARD Jean-Pierre, 288  
 BLASCHKA Thibaud, 491, 577  
 BLECH René, 69  
 BLOC-DELAHAIE Pierre, 113  
 BLONDEL Roger, 67, 361  
 BLUE James, 166  
 BLYSTONE John G., 380, 382  
 BO Sonika, 71, 81, 82, 172, 358, 360  
 BOEGNER (pasteur), 461, 485  
 BOISSET Yves, 529  
 BONAFoux-VERrAx Corinne, 427, 435, 560  
 BONNARDOT Claude-Jean, 457  
 BONNEVILLE Léo, 201, 203, 571  
 BORDE Raymond, 55, 143, 144, 145, 568  
 BORDERIE Bernard, 338, 451  
 BORGHEsIO Carlo, 382  
 BOROWCZYK Walerian, 523, 524, 525, 526, 540  
 BOSSENO Christian-Marc, 50, 560  
 BOST Pierre, 462  
 BOUAMAMA Saïd, 51, 78, 564  
 BOUE Jacques, 188  
 BOUNIEV, 390  
 BOUNOURE Gaston, 310, 311  
 BOURDAN Pierre, 345  
 BOURDIER Philippe, 54, 80, 322, 323, 328, 330, 568  
 BOURDIEU Pierre, 17, 20, 21, 25, 41, 403, 574  
 BOURGES Yvon, 457, 493, 494, 495, 496, 498, 501  
 BOURGOIN Stéphane, 524, 525  
 BOUTONIER Juliette, 354  
 BRADFORD Peter, 390  
 BRAHM John, 385  
 BRENIER Joseph, 304, 358  
 BRERAULT Jean, 143, 152, 171, 569  
 BRESSON Robert, 41, 138, 259  
 BRIAND Aristide, 171  
 BRICHET Robert, 225, 395  
 BROCA Philippe de, 494  
 BROWN Clarence, 382, 390  
 BRUCKBERGER Raymond Leopold, 474  
 BRUNELIN André-Georges, 278  
 BUCZKOWSKI Leonard, 388, 389  
 BUNNENS Gaston, 408  
 BUÑUEL Luis, 387, 486, 522, 533  
**C**  
 CABRAL Manuel, 378  
 CACERES Benigno, 76, 168, 311, 564  
 CADY Maurice, 75, 114, 115, 171, 266, 303, 304, 428, 433,  
 434  
 CALVET, 172  
 CAMUS Albert, 72  
 CANDELLIER Alexandre, 356  
 CANUDO Riccioto, 56, 57  
 CAPRA Frank, 380, 382, 385  
 CARDINAUX Thérèse-Marie, 115  
 CARNE Marcel, 72, 375, 406, 486  
 CAROL Martine, 388, 469  
 CARON Estelle, 69, 468, 572  
 CARPITA Paul, 457  
 CASALS Joseph, 178  
 CASSENTI Frank, 531  
 CASTAGNAC R., 129, 130  
 CASTE Pol, 134  
 CASTELLANI Renato, 388, 389  
 CATENYS André, 346  
 CATLING Darrell, 390  
 CATRICE (abbé), 163, 262  
 CAUSSIN A., 360  
 CAUVIN André, 388  
 CAUVIN Charles, 53  
 CAUVIN Gustave, 98, 143  
 CAVALIN Tangi, 87, 264, 560  
 CAYATTE André, 253, 279  
 CHABAN-DELMAS Jacques, 503, 536  
 CHABROL Claude, 375, 495  
 CHAFFEY Don, 390  
 CHAILLET (père), 74  
 CHAMBON (Mgr), 159  
 CHANARD (père), 134, 140, 189  
 CHANTRY Marcel, 134, 138, 140  
 CHAPLIN Charlie, 174, 381, 382, 389, 432  
 CHARLES M., 360  
 CHARRIERE Jacques, 281  
 CHARTIER Jean-Pierre alias TAlLENAY Jean-Louis, 103, 205  
 CHASSAGNE (abbé), 91, 92, 126, 142, 157, 198, 420, 434,  
 574  
 CHATEIGNER Frédéric, 12, 14, 180, 564  
 CHATELIER G. Le, 482  
 CHAUVET Louis, 463  
 CHAUVIERE Michel, 64, 66, 67, 183, 255, 560, 561, 564, 575  
 CHAZAL Jean, 345  
 CHEDALEUX Delphine, 63, 93, 567  
 CHENAL Pierre, 408, 410, 412, 414  
 CHENETIER-ALEV Marion, 329, 571  
 CHEROUTRE Marie-Thérèse, 151, 564  
 CHEVALLIER Gabriel, 408  
 CHEVALLIER Jacques, 57, 75, 114, 119, 158, 169, 172, 243,  
 245, 274, 275, 310, 330, 346, 356, 402, 423, 432, 434,  
 448, 449, 454, 460, 461, 473, 474, 475, 478, 480, 481,  
 482, 548, 574

CHEVASSU François, 215, 216, 217, 242, 244, 330, 369, 457, 494, 495, 499  
 CHOPLIN Jean, 157  
 CHRISTEN Carole, 14, 15, 168, 196, 564  
 CHRISTIAN-JAQUE, 291, 381, 386, 388  
 CIAMPI Yves, 253  
 CIMENT Michel, 103, 206, 304, 330, 335, 338, 339, 370, 572  
 CLAIR René, 171, 173, 174, 380, 382  
 CLAUZADE (M.), 178  
 CLAVEL Claude, 277, 278, 390  
 CLEMENT René, 79, 381, 382  
 CLERC Roger, 365  
 CLOCHE Maurice, 85, 280, 390, 420, 451, 465  
 CLOQUET Ghislain, 449  
 CLOUZOT Henri-Georges, 105, 388, 454, 462, 465, 466, 486  
 CLUNY Claude Michel, 544  
 COCHIN Marcel, 151, 171, 513  
 COCTEAU Jean, 108, 248, 304  
 COHEN Martine, 30, 31, 90, 209, 210, 565, 566  
 COHEN-SÉAT Gilbert, 354, 355  
 COINEAU, 347  
 COLAS G., 178  
 COLIN Louis, 53  
 COLLET Jean, 207, 312  
 COLOT Edmonde, 134, 247, 248, 348, 377  
 COLPART Gilles, 205, 544  
 CONDORCET Nicolas de, 13, 134, 360, 577  
 CONVENTS Guido, 52, 262, 563  
 CORDIER Robert, 548  
 CORMONT Jessy, 51, 78, 564  
 CORNAND André, 500, 535, 546  
 CORNELIUS Henry, 388  
 CORNETTE Marie-Thérèse, 215, 219, 220, 221, 222, 224, 227, 284, 555, 574  
 CORNUT-GENTILLE Bernard, 173  
 CORTADE, 463  
 CORTAT Raymond, 129  
 COSTE Jean, 134  
 COURBET David, 507, 537, 562  
 COURCIER J., 319  
 COUSTER P-J, 82  
 CRAWLEY Tony, 541  
 CRETOIS Anne, 395, 562  
 CRICHTON Charles, 381, 389  
 CROS Jean-Louis, 161, 165, 292  
 CRUIZIAT A., 178  
 CUAU Bernard, 162  
 CUCHEROUSSET (Mgr), 159  
 CUKOR Georges, 248, 379

**D**

DALLE Jean-Pierre, 283  
 DAMASE Jacques, 81  
 DAMIN M., 390  
 DANET Gérard, 549  
 DAQUIN Louis, 69, 72, 84, 97, 104, 263, 303, 340, 382, 403, 449, 452, 453, 454, 455, 456, 495, 575  
 DARIEUX Danielle, 469  
 DAUCHEZ, 291  
 DAUSSET François, 131, 215, 222, 528  
 DAVID Michel, 229, 230, 270, 379, 507, 562, 572  
 DE GAULLE Charles, 168  
 DE SICA Vittorio, 385, 388, 423  
 DEAN James, 396  
 DEBETTE Raymond, 244, 245, 292, 311  
 DEBRE Michel, 148, 168  
 DEBRIX Jean, 101  
 DECLAIS Paul, 185, 186  
 DECOIN Henri, 282  
 DEDEBATS Michel, 319  
 DELACROIX René, 259  
 DELACROIX Roger, 63, 64, 65, 116, 117, 256, 280, 281, 291, 302, 310, 325, 326, 330, 331, 332, 333, 348, 350, 425, 427, 430  
 DELAHAYE Michel, 288, 290, 301  
 DELANNOY Jean (réalisateur), 69, 108, 292, 359, 423, 540  
 DELANNOY Jean(2) (animateur), 292, 359  
 DELARUE Jacques, 496  
 DELAVIGNETTE Robert, 165  
 DELLUC Louis, 56  
 DELMAS Jean et Ginette, 134, 135, 136, 137, 138, 140, 141, 161, 162, 172, 191, 192, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 221, 227, 273, 378, 392, 495, 496, 502, 507, 532, 533, 534, 537, 538, 539, 545, 546, 558, 574, 575  
 DELMEULLE Frédéric, 563  
 DELMOTE Fernand, 64, 560  
 DEMEULENAERE, 310, 351, 373  
 DEMY Jacques, 221, 392  
 DENIS Sébastien, 452, 563  
 DENOLA Georges, 56  
 DEPUYER Christian, 546  
 DEREVYANSKY Semyon, 387  
 DESCAMPS Albert, 310, 323, 366, 494  
 DESRUES Hubert, 247, 538, 539  
 DESTOUCHES André, 84, 177, 269, 570  
 DESURMONT Jules, 117  
 DEWARVIN Jean (abbé), 156, 157, 158  
 DHERY Robert, 386, 387  
 DIAMANT-BERGER Henri, 385  
 DIDIER Violette, 378  
 DIETSCH Marcelle, 479  
 DIREXEL, 310  
 DIRKX Paul, 21, 577  
 DIVO Jean, 282, 565  
 DJENAOUI Ali, 269  
 DODAT François, 134, 137, 138  
 DOMARCHIE Jean, 466  
 DOMON Jean, 3, 43, 105, 567  
 DONEN Stanley, 387  
 DONSKOÏ Mark, 381, 388  
 DOUCHET Jean, 289  
 DOYENNE Simonne, 463  
 DRACH Michèle, 301  
 DREVILLE Jean, 381, 406  
 DREYER Carl Theodore, 138, 423  
 DROUELLE Fabrice, 503, 577  
 DRUON Maurice, 507  
 DUBAR Claude, 106, 565

DUBOIS Raoul, 134, 139, 577  
DUBOST Michel, 3, 43, 131, 540, 543  
DUBREIL Stéphane, 563  
DUBS Laurence, 137  
DUCOMTE Jean-Michel, 13, 53, 61, 565  
DUHAMEL Georges, 57  
DUHAMEL Jacques, 536, 551  
DUJARDIN Rémi, 174, 231, 540, 570  
DULAC Germaine, 58, 402  
DUMAZEDIER Joffre, 311, 365  
DUMONT Albert, 357, 393  
DUMORA Berthe, 374  
DUPIRE, 291  
DUPREY (père), 74  
DURAND Philippe, 162, 165, 457, 467  
DURIEZ Bruno, 65, 102, 180, 561  
DURST John, 389, 390  
DUSSARDIER Maurice, 283  
DUTOUR R., 134  
DUVAL Bruno, 205, 509, 513, 518, 525  
DUVIGNEAU Michel, 204  
DUVIVIER Julien, 108, 280, 465  
DWORKIN Ronald, 513

## **E**

ÉGLY Max, 347, 354, 355, 357, 371, 372  
EISENSTEIN Sergueï, 387, 402  
EISYMONT Viktor, 382  
ENOGA Yves, 509  
ERENE Claude, 363  
ERSKINE Chester, 386, 387  
ESCOFFIER Robert, 178  
ESNAULT Philippe, 480  
ESQUENAZI Jean-Pierre, 24, 37, 571  
ETHIS Emmanuel, 571

## **F**

FABRE (pasteur), 64, 65  
FABRI Zoltán, 389  
FAUGERE, 344  
FAURE Edgar, 152  
FAURIE-ROUDIER Albertine, 323, 575  
FAUVEZ Jean, 170  
FAVEY Éric, 150, 560  
FAVRET-SAADA Jeanne, 206, 210, 458, 474, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 502, 503, 511, 512, 515, 524, 537, 545, 547, 572  
FELLINI Federico, 533  
FELTIN Maurice (Mgr), 439, 461, 485, 492, 496  
FERAOUN Mouloud, 161, 577  
FERAUD, 266  
FERREUX Jean, 318, 320, 324  
FERRIER Renée, 134, 139  
FEYDER Jacques, 432  
FIALA Pierre, 63, 572  
FICHEAUX Eugène, 349  
FICHTER Jean, 388  
FIELD Mary, 362, 369  
FIGUIERE Léo, 175, 176

FISCHER Max, 523  
FLACON Michel, 310, 315, 479  
FLAHERTY Robert, 381, 388, 389, 390  
FLAMENT J.M., 374  
FLIPO Emmanuel (père), 280  
FLORNOY Bernard, 388  
FONTANA Jon, 525  
FORD Aleksander, 388  
FORD Charles, 173, 174  
FORD John, 382, 385  
FOREST Claude, 154, 156, 159, 563  
FORNI Pierre, 232  
FOTIA Yvon, 51, 78, 564  
FOUCAUD Pierre, 476  
FOUCAULT Michel, 403, 451  
FOUILLOUX Étienne, 76, 77, 100, 270, 565  
FOURRE-CORMERAY Michel, 81  
FRANCIOLINI Gianni, 387  
FRANCK André, 313  
FRANÇOIS Pierre, 151, 565  
FRANJU Georges, 461  
FRAYSSE Hugues, 167  
FREINET Célestin, 346, 415, 416, 417, 419, 568, 569  
FREMAUX Thierry, 17, 572  
FREND Charles, 388  
FRESIL Pierre, 308, 310  
FRESNAY Pierre, 421, 422  
FREY Roger, 485  
FREZ Ilia, 390  
FRODON Jean-Michel, 541, 572  
FROT-COUTAZ Gérard, 531  
FUCHS Julien, 77, 232, 233, 565  
FUZELLIER Étienne, 365

## **G**

GADAIS Henri, 357  
GADEA Charles, 106, 565  
GAISSEAU Pierre-Dominique, 388  
GALICHON Jean, 130  
GALLET, 310  
GALLINARI Pauline, 18, 30, 69, 70, 81, 126, 148, 162, 175, 176, 263, 264, 452, 572  
GALLOIS Alice, 314, 315, 317, 318, 319, 568  
GANCE Abel, 96, 171, 388  
GANGNAT Émilie, 52, 154, 563  
GARCIA BERLANGA Luis, 387  
GARREAU Laurent, 391, 425, 426, 427, 458, 468, 503, 536, 562  
GAST Michel, 429, 470  
GAUGE Jean-Pierre, 301  
GAULT Claude, 205, 206, 547  
GAUTEUR Claude, 335  
GAUTHIER Christophe, 51, 57, 58, 59, 60, 69, 274, 402, 570, 572  
GAUTHIER Ernest, 323  
GAUTHIER Guy, 495  
GAUTIER Arthur, 53  
GAY Pierre, 248, 249, 369, 370  
GEMAEHLING Paul, 428



GENINA Augusto, 373  
 GEORGIN Bernard, 83, 360, 379, 574  
 GERIN Pierre, 81  
 GERONIMI Clyde, 387, 388  
 GHEERBRANT Denis, 388  
 GIEURE René, 310, 320  
 GIGNAC MéliSSa, 12, 573  
 GILBERT Lewis, 390  
 GILSON René, 464  
 GIMELLO-MESPLOMB Frédéric, 19, 38, 96, 161, 162, 234, 315, 326, 568, 569, 571, 572  
 GIRARD Pierre, 503, 515, 574  
 GIRARDET Raoul, 150, 165, 456, 563  
 GIRAUD Georges, 390  
 GIRAULT Jacques, 139, 169, 360, 577  
 GIROUX Bernard, 51, 282, 296, 565, 567  
 GISCARD D'ESTAING Valéry, 217, 503, 511, 514, 536, 537  
 Go Henri Louis, 558, 567  
 GODARD Jean-Luc, 210, 301, 450, 457, 480, 494, 533  
 GODIGNON Jean, 435, 436  
 GONTIER Yves, 547  
 GOODWINS Leslie, 389  
 GORDON Michael, 388  
 GORSE Georges, 497  
 GOURSAT Pierre, 492, 497  
 GOUSET Gilles, 277  
 GOZLAN Gérard, 143, 144, 145  
 GRANBOIS, 360  
 GRANDMOUGIN Jean, 463  
 GRANT Jacques, 205, 519, 520, 524  
 GRANVAL Daniel, 63, 567, 576  
 GRATIOT Hélène, 134, 345, 354  
 GRATIOT-ALPHANDERY Hélène, 345, 354  
 GRAUMER Vincent, 77, 86, 141, 144, 162, 237, 241, 343, 486, 570  
 GREDE Kjell, 392  
 GREGOIRE Monique, 363  
 GREMILLON Jean, 69, 81, 259, 263, 303, 381, 454  
 GRENIER Fernand, 453, 473  
 GRIBENSKI André, 365  
 GRIMAUULT Paul, 387  
 GRINBERG Claude, 301, 374  
 GRISSOLANGE Jean, 134, 574  
 GROENSTEEN Thierry, 345, 346, 562, 563  
 GRUAULT Jean, 495  
 GRUMBACH Jacques, 162  
 GUBERN Román, 402, 571  
 GUEHENNO Jean, 62, 73, 295  
 GUENEE Jacques, 20, 134, 146  
 GUERASSIMOV Sergueï, 388  
 GUERIN André, 61  
 GUERIN Pierre, 101  
 GUEST Val, 387  
 GUEZ Robert, 390  
 GUIBERT Joël, 39, 574  
 GUIBOURGE Lucien, 383  
 GUILBAUD Pierre, 346  
 GUILLAUME Christian, 348, 351, 355, 386  
 GUILLOU André, 100

GUSFIELD Joseph, 459  
 GUY Michel, 503, 531, 536, 537, 547

## H

HAGEN Peter, 432  
 HAGUET André, 96, 280  
 HAMERY Roxane, 3, 32, 111, 113, 119, 259, 263, 270, 273, 343, 344, 345, 349, 350, 353, 356, 357, 366, 368, 382, 385, 406, 429, 435, 436, 458, 473, 479, 482, 490, 570, 573  
 HAMILTON Luske, 387, 388  
 HAMMOND William C., 390  
 HARLAN Veit, 549  
 HARLE Paul-Auguste, 485  
 HATHAWAY Henry, 390  
 HAURY Paul, 64, 575  
 HAUSTRATE Gaston, 163, 201, 289, 319, 320, 527, 531, 532  
 HAWKS Howard, 387  
 HAY J., 137  
 HAYWORTH Rita, 503  
 HEBER-SUFFRIN Claire et Marc, 250, 565  
 HEBRAIL Pierre (père), 177  
 HEED Éric, 390  
 HEERMAN Victor, 387  
 HEMART E., 292  
 HENNING-JENSEN Astrid et Bjarne, 390  
 HENON Pierre, 71, 565  
 HERBINIERE-LEBERT Suzanne, 266, 347, 354, 356, 359, 377  
 HERMELIN Christian, 193  
 HERMEZ, 476  
 HERRIOT Édouard, 58, 171, 435  
 HERVE Frédéric, 125, 345, 402, 404, 406, 408, 409, 412, 415, 424, 426, 427, 451, 462, 471, 474, 477, 479, 507, 532, 533, 562  
 HERVÉ Mathis Paul, 543  
 HERZOG Maurice, 167, 173  
 HEUBERGER Edmund, 259  
 HEUYER G., 354  
 HEYERDAHL Thor, 388  
 HIGELE Jean-Pascal, 315, 570  
 HILL James, 390  
 HITCHCOCK Alfred, 333  
 HOBL Pavel, 392  
 HOCQUET Jacqueline, 68, 573  
 HOFBAUER Ernest, 534  
 HOFSTETTER Rita, 558, 567  
 HOLLEAUX A., 121  
 HOWARD Leslie, 382, 387  
 HUANG Sha, 387  
 HUISMAN Georges, 125, 424, 425, 426, 427  
 HURE F., 262  
 HUSTON John, 388  
 HUXLEY Aldous, 171

## I

ICHAC Marcel, 388, 389  
 IHADDADENE Florence, 12, 180, 564  
 IMAMURA Shōhei, 524  
 ISSARTEL Marielle, 43, 502, 507

IVANOVSKI Aleksandr, 387

## J

JABELY Jean, 477  
JACKSON Geneviève, 207, 280, 292  
JACKSON Wilfred, 387, 388  
JACQUES Anne, 266  
JACQUET Marc, 216  
JACQUOT Lionel, 315, 570  
JAEKIN Just, 504, 523  
JALABERT RP, 53  
JEANCOLAS Jean-Pierre et Françoise, 84, 85, 126, 502, 573  
JEANDER (alias DERODES Jean), 470, 473  
JOANNON Léo, 381  
JOMY Alain, 301  
JONAS René, 310  
JONES Terry, 210  
JOUFFA François, 523, 537, 541  
JOXE Louis, 173  
JULLIER Laurent, 17, 18, 56, 57, 513, 527, 562, 573  
JUMEL Guy, 39, 574  
JUNG Bruno, 61, 62, 565  
JUVENAL, 437

## K

KAPLAN Nelly, 507  
KAST Pierre, 71, 72, 81, 303  
KAZANSKY Gennadi, 389  
KEIR Gertrude, 354  
KELLER (dr.), 20, 146  
KELLY Gene, 386, 388  
KENTON Erle C., 505  
KERTUDO Pauline, 64, 66, 67, 255, 560, 561, 575  
KHROUCHTCHEV Nikita, 97, 175, 506  
KIEJMAN Georges, 507  
KING Henry, 423  
KING Louis, 382  
KLUBA Henryk, 223  
KOBBER Serge, 541, 542  
KORDA Zoltan, 389, 390  
KOSHEVEROVA Nadezhda, 381  
KRAMER Robert, 502  
KRIEGER-VALRIMONT Maurice, 270  
KRIER Jacques, 452  
KRISH John, 390  
KUBRICK Stanley, 457  
KUROSAWA Akira, 259, 389

## L

LABORDERIE Pascal, 3, 18, 19, 26, 27, 31, 38, 50, 51, 54, 56,  
57, 59, 61, 73, 80, 91, 96, 98, 111, 114, 151, 161, 162,  
231, 233, 234, 252, 253, 255, 276, 278, 315, 317, 318,  
319, 325, 326, 364, 407, 500, 505, 507, 568, 569, 570,  
571, 577  
LABRO Maurice, 380, 381, 384, 385  
LACASSIN Francis, 34, 573  
LACOMBE Georges, 390  
LACOUR J. (abbé), 156, 157, 158, 159, 164, 165, 166  
LACOURT Guy, 386, 388

LAFONT Bernadette, 506, 508  
LAFORÉ, 134  
LAGNY Michèle, 23, 34, 42, 573  
LAGRAVE Michel, 66, 575  
LAHIRE Bernard, 18, 20, 21, 25, 35, 36, 37, 40, 41, 574, 576  
LAKHDAR-HAMINA Mohammed, 161  
LAMORISSE Albert, 362, 387, 390  
LANDES P., 134, 574  
LANEYRIE Philippe, 197, 565  
LANG Fritz, 171  
LANGLOIS Gérard, 205  
LANGLOIS Henri, 71, 72, 191, 507  
LANOUX Armand, 356  
LAOT Françoise F., 3, 22, 54, 55, 200, 238, 295, 310, 311,  
355, 558, 559, 565, 566, 569  
LAPIERRE Marcel, 433, 434  
LAPOUJADE Robert, 529, 535  
LAPRADE Maurice Martin, 66  
LASSA Henri, 515  
LATTUADA Alberto, 476, 526  
LAUMET Yves, 479, 480  
LAURENT Frédéric, 461  
LAURET BERNARD, 546  
LAURITZEN JR Lau, 259  
LAZAR Marc, 70, 100, 108, 566  
LE BOURNOT Lise, 134, 135, 136  
LE CHANOIS Jean-Paul, 91, 263, 407, 415, 416, 418, 476  
LE FORESTIER Laurent, 79, 80, 81, 84, 85, 88, 240, 241, 242,  
265, 329, 573  
LE GOFF Jean Paul, 205  
LE GRAND Gérard, 177  
LE GRAS Gwénaëlle, 100, 568  
LE MASSON Yann, 162  
LE MOAL Paul, 344  
LE NAOUR Jean-Yves, 429, 562  
LE VITTE Jean alias André RAOUL, 525  
LEAL (gouverneur), 152  
LEBON Francis, 232, 233, 285, 566  
LEBOVICI S., 354  
LEBRUN Marcel-Charles, 310, 325, 326, 346, 347  
LECLAIR Élisabeth alias BOISVERT Huguette, 525  
LECLERC Françoise, 3, 549  
LECOMPTE J., 475  
LEFEBVRE Thierry, 563  
LEFEVRE Raymond, 309, 321, 451, 452, 458, 487, 500, 523,  
548  
LEGER Guy (cardinal), 201  
LEGLISE Paul, 65, 120, 123, 124, 128, 130, 151, 152, 171,  
222, 225, 229, 298, 570  
LEGOSIN Vladimir, 381  
LEITNER Hermann, 451  
LEMAITRE Henri, 163, 164, 312  
LEMARE Jacques, 283  
LENOBLE-BART Annie, 52, 154, 563  
LENOIR Rémi, 67, 561  
LEPAGE Henri, 246, 295, 476, 566, 576  
LEPROHON Pierre, 173  
LEROI Marc, 361, 362  
LEROY Mervyn, 382

LESCH Paul, 411, 412, 562  
 LESTAGE André, 153  
 LESTAVEL Jean, 193  
 LEUTRAT Paul, 334, 335, 367, 368, 369  
 LEVENTOPOULOS Mélisande, 18, 26, 31, 32, 50, 51, 52, 55,  
 61, 63, 65, 68, 69, 93, 100, 103, 116, 156, 176, 177, 189,  
 192, 193, 197, 198, 199, 204, 205, 206, 254, 268, 273,  
 276, 280, 299, 300, 309, 311, 322, 323, 350, 407, 411,  
 421, 428, 439, 440, 442, 448, 460, 470, 473, 474, 496,  
 497, 510, 511, 537, 538, 540, 543, 567, 568, 573  
 LEVERATTO Jean-Marc, 17, 573, 576  
 LEVY Jean-Benoît, 54, 449  
 LEVY Raoul, 466  
 LINDTBERG Leopold, 381  
 LIPKOWSKI Irène de, 541  
 LLOYD Frank, 389  
 LOGIE Michel, 85, 425  
 LONSDALE Michel, 540  
 LORACH (Mme), 129  
 LORD Danièle, 469  
 LOUBIERE Pierre, 310  
 LOYER Emmanuelle, 84, 570  
 LUBIN Arthur, 389  
 LUKINSKY Ivan, 390  
 LUND HANSEN H., 354  
 LUNDERS Léo, 349  
 LUPERT Jean, 188

**M**

MAANICUS (Mgr), 159  
 MAAREK Philippe J., 549  
 MABIRE, 134  
 MACABRU Pierre, 463  
 MACCHI Giulio, 388  
 MACKE Claude, 67, 68, 312, 313, 356, 368, 394  
 MACKENDRICK Alexander, 388  
 MACRON Roland, 371  
 MAGNIN Victor, 206  
 MAGNY Joël alias SERRE Olivier, 205, 206, 207, 507, 509,  
 510, 512, 513, 518, 519, 524, 526, 529, 530, 546, 549  
 MAHEU Jean, 219, 224  
 MAKAVEJEV Dušan, 520  
 MALASSET (Mme), 172  
 MALBOIS A., 198  
 MALLE Louis, 461, 487, 540  
 MALRAUX André, 72  
 MANDER Kay, 390  
 MANKIEWICZ Joseph L., 388  
 MANNONI Laurent, 56  
 MARCEL Georges, 333  
 MARCELLINI Romolo, 423  
 MARCHAIS Georges, 524  
 MARCHAND (Mgr), 158  
 MARCHAND Andrée alias PIERSON Claude, 525  
 MARDORE Michel, 370  
 MARIE Michel, 62  
 MARIE-EDMOND (sœur), 497  
 MARINTABOURET J., 277, 292, 293  
 MARION Denis, 303

MARISCHKA Georg, 452  
 MARKER Chris, 71, 449, 452, 457, 495  
 MARRONCLE Gérard, 100, 101, 185, 186, 356, 377, 394, 395  
 MARTIN André, 310  
 MARTIN Jean, 161  
 MARTIN Jean-Paul, 13, 30, 53, 55, 72, 90, 96, 161, 320, 565,  
 566  
 MARTIN Laurent, 403, 404, 548, 562  
 MARTIN Marcel, 310, 368, 369, 457, 467, 493, 517, 518,  
 519, 521, 523, 524  
 MARTINAUD-DEPLAT Léon, 119  
 MARTON Andrew, 388  
 MARTON Andrew de, 373  
 MARTY (Mgr), 524, 541  
 MARY M., 360, 362, 369  
 MATE Rudolph, 384  
 MAUPASSANT Guy de, 452, 453, 454, 456  
 MAY Paul, 430  
 MAYNIEL Juliette, 506  
 MAYOR Francis, 206  
 MAZEAUD Pierre, 227  
 MAZIN, 360, 574  
 MC LEAN William, 515  
 MCCAREY Leo, 432  
 MCCARTHY Michael, 390  
 MCFARLANE Leslie, 390  
 MEILLANT Jacques, 313  
 MELLION M., 360  
 MENANTEAU Jean, 347  
 MENARD Michel, 557, 566  
 MENDES-FRANCE Pierre, 495  
 MERCIER Marc, 475, 479, 481  
 MERGEN A., 354  
 MEURA Michel, 65, 411  
 MEYER Fernand, 171  
 MEYER Georges, 402, 403, 404, 450, 459, 462, 467, 468,  
 471, 473, 474, 478, 480, 491, 492, 495, 496, 497, 498,  
 501, 520, 528, 533, 536, 541, 547, 551  
 MEYER Jean, 213  
 MICHEL Jacques, 134, 135, 136, 137, 140, 141  
 MICHEL Jean, 31, 82, 83, 112, 113, 114, 115, 133, 134, 135,  
 137, 140, 145, 161, 178, 192, 278, 282, 283, 284, 357,  
 358, 360, 361, 379, 475, 575  
 MICHEL Paulette, 137  
 MIGNON Jean-Marie, 19, 21, 76, 88, 89, 95, 207, 211, 212,  
 238, 345, 566  
 MILLARD Jean, 536, 539, 562  
 MINNELI Vincente, 387  
 MINONZIO Jérôme, 200, 561  
 MITCHELL Artie et Jim, 525  
 MITRY Jean, 68, 69, 311, 334, 335, 416, 418, 572, 573  
 MITTERRAND François, 229, 435  
 MIZOGUCHI Kenji, 467, 524  
 MOCKY Jean-Pierre, 464  
 MOINARD Camille, 297  
 MONNEREAU Jean, 269, 577  
 MONTAGNE Albert, 390, 543, 562  
 MONTARON Georges, 205  
 MONTEBELLO Fabrice, 132, 573, 576

MOREAU Jeanne, 506  
MORET Henri, 290  
MORIN Edgar, 354  
MORIN Gilles, 454, 563  
MORLAY Gaby, 283  
MORY F., 377  
MOUNIER Emmanuel, 177, 178, 246  
MOUSSINAC Léon, 56, 57, 58, 72, 165, 263, 265, 328, 365, 402, 574  
MUNCH Guillaume, 282, 570  
MURACCIOLE Jean-François, 78, 150, 560  
MUSK Cecil, 362, 390

## *N*

NAEGELEN Marcel-Edmond, 72  
NAPOLITANO Gian Gaspare, 388  
NARUSE Mikio, 388  
NAZET Jean, 306  
NICOLIC Nathalie, 538, 562  
NOIRIEL Gérard, 21, 22, 39, 574  
NOKERMAN Jean (abbé), 443, 444  
NOZET Henri, 365  
NUMA BASTIDE Jean, 285, 286, 317, 320, 321  
NUZZO Michel, 394

## *O*

ODIN Roger, 256, 572  
OFFREDO Jean, 177  
OGER Jacques, 309, 321  
OLIVIER Laurence, 380, 382  
OMS Marcel, 143, 144, 145  
OPHÜLS Max, 448  
ORAISSON Marc, 498, 528  
ORCEL Marie, 3, 43  
ORY Pascal, 24, 38, 41, 44, 77, 87, 196, 197, 237, 263, 345, 346, 404, 435, 547, 560, 563  
ŌSHIMA Nagisa, 546  
OURY Gérard, 338  
OUSSELIN Edward, 211, 503, 504, 509, 520, 537, 563  
OUSSELIN Léon, 53

## *P*

PABST Georg Wilhelm, 430, 431  
PAINLEVE Jean, 69, 70, 81, 109, 134, 406  
PALLUAU Nicolas, 96, 298, 308, 310, 315, 569  
PAMELARD Paul-Louis, 127  
PANIJEL Jacques, 161, 162  
PARKER Daniel, 428, 429, 434  
PASOLINI Pier Paolo, 176, 507, 523, 546  
PASSEK Jean-Loup, 546  
PASTRE Béatrice de, 53, 564  
PEGUY Robert, 423  
PEIRSEGAELE, 291  
PELLEAUTIER F., 289, 338  
PELLETIER Denis, 65, 76, 87, 102, 132, 180, 209, 510, 560, 561  
PENARDIER R. de, 430, 431  
PERICARD Étienne, 348, 349  
PERIER François, 264

PERNOT Georges, 255, 575  
PERRET Jacques-G., 107, 281  
PERRIER Jacques, 288  
PERRIN Charles, 55, 568  
PERRON Tanguy, 51, 71, 87, 97, 570, 572, 573  
PESTRE René, 153  
PETAIN Philippe, 76, 168  
PETAT Jacques, 230  
PEYREFITTE Alain, 457, 496  
PHILIP André, 74, 78  
PHILIPPE Claude-Jean, 207  
PIALAT Henri, 101, 157, 170, 222, 225, 226, 312, 362, 363, 397, 540  
PIAT R., 262  
PIE XI, 55, 91, 92, 433, 574  
PIGENET Michel, 87, 573  
PIHAN Jean (abbé), 345, 391, 474, 491, 492, 497, 528  
PILLAT Nicolas, 170, 171, 262  
PINEL Vincent, 447, 570  
PIROLLEY Émile-Charles-Raymond, 460  
PLANCHON Jean, 137, 360, 361, 577  
PLANCQUAERT VANDENBERGHE Guillemette, 3, 43  
PLASSERAUD Emmanuel, 270, 572  
PLUS Henri, 108, 124  
POINCARÉ Raymond, 113  
POINSO-CHAPUIS Germaine, 66  
POITEVIN Jean-Marie (père), 201  
POJAR Břetislav, 390  
POLIAKOFF Olga, 162  
POLIGNY Serge de, 386, 387  
POLJINSKY Serge, 531  
PONTECORVO Gillo, 502  
PORTAL Monique, 526  
POSNER Wladimir, 452  
PODOVKINE Vsevolod, 223, 388  
POUJET (M.), 269  
POUJOL Geneviève, 14, 15, 152, 167, 190, 197, 210, 211, 229, 343, 565, 566, 567, 576  
POULAIN C., 374, 388  
POUPLIN (Mme), 232  
POURESY Émile, 429  
PREDAL René, 199, 202, 203, 279, 281, 328, 329, 331, 573  
PREVOST Marcel, 171  
PREVOTAT Jacques, 78, 564  
PROST Antoine, 42, 43, 200, 238, 360, 417, 560, 564, 566, 567, 569  
PRUDHOMME Claude, 180, 181, 184, 189, 190, 207, 209, 561  
PTOUCHKO Alexandre, 389  
PUYSEGUR Pierre, 269

## *Q*

QUENIN François, 205, 547  
QUILLET Bernard, 364  
QUINSON René, 464, 465

## *R*

RABINOVICI Jean, 205  
RAMBAUD Charles, 313, 366  
RAPPAPORT Gerbert, 387

RAVE Albert, 94, 171, 266, 384, 434  
 RAVE André, 94, 95, 109, 110, 111, 117, 171, 356, 358, 359,  
 365, 380, 381, 382, 416, 417, 418, 422, 579  
 RAY Nicholas, 386, 387  
 REDONNET Charles, 283  
 REED Carol, 388  
 REGNIER Georges, 451  
 RENOIR Jean, 248, 263, 321, 388, 407, 411  
 RENZY Alex de, 525  
 RESNAIS Alain, 161, 434, 449, 452, 467, 495  
 REVERDY (M.), 542  
 REVERSEAU J. (abbé), 177  
 REYMOND Bernard, 103, 573  
 REYMOND Claude, 108, 124  
 REYMOND Joseph, 51  
 RICHARD Jacques, 548  
 RICHARD-KNOSCH Ménise, 395, 396, 397  
 RIEUPEYROUT André et Jean-Louis, 215, 216, 310  
 RIGOU J., 154  
 RIONDET Xavier, 238, 262, 415, 558, 567  
 RIOUX Jean-Pierre, 50, 560, 576  
 RISSET R., 129  
 RIVERS Fernand, 385  
 RIVETTE Jacques, 197, 321, 491, 492, 493, 494, 495, 498,  
 542, 579  
 ROBBE-GRILLET Alain, 520, 524, 548  
 ROBERT Paul, 163, 211, 288  
 ROCHE Gilbert, 89, 134, 270, 572, 574  
 RODIER (MME), 360  
 ROIG, 134  
 ROMAN Antonio, 387  
 ROMAN Joël, 13, 53, 61, 565  
 ROMANCE Viviane, 469  
 ROSANVALLON Pierre, 211  
 ROSHAL Grigori, 388  
 ROSMER Milton, 381  
 ROSS Philippe, 548, 549  
 ROSSELINI Roberto, 430  
 ROSSI Franco, 387  
 ROSSI Raoul, 346, 435, 436  
 ROUBAUD Louis, 291  
 ROUCH Jean, 452  
 ROUDES Gaston, 407  
 ROUGERIEUX Jean, 95, 96, 324, 330, 365, 384, 385, 450, 458  
 ROULLEAUX-DUGAGE (M.), 165  
 ROUMAJON Yves, 345  
 ROUQUIER Georges, 140  
 ROUSTANG Pierre, 280  
 ROUVET Riou, 506  
 ROUX Gaston, 106, 108, 126  
 ROVAN Joseph, 98, 403, 491, 567, 577  
 ROWLAND Roy, 432  
 ROY Bimal, 387  
 ROY Jean, 205, 226  
 ROY Marcel, 71, 100, 101, 131, 169, 172, 181, 182, 183,  
 184, 186, 189, 293, 310, 312, 340, 351, 392, 395, 397,  
 486  
 ROZIER Willy, 451  
 RUSHDIE Salman, 27

RUWEN Ogien, 513, 562

## S

SADOUL Georges, 70, 72, 79, 81, 97, 173, 263, 345  
 SAENZ Luis, 388  
 SAGAN Françoise, 469  
 SAILLARD Michel, 206  
 SALACHAS Gilbert, 176, 188, 204, 205, 207, 215, 217, 293,  
 294, 310, 335, 336, 337, 338, 362, 496, 497, 499, 508  
 SALLANCHES Georges, 312, 319, 324  
 SALVADOR Hélène, 278  
 SANCHEZ-BIOSCA Vicente, 402, 571  
 SANG Hu, 387  
 SANTRAIN André (dit Popeye), 317, 318  
 SARFATI Georges-Elia, 40, 572  
 SARRAUT Albert, 165  
 SARTIRANO Claude, 319  
 SARTRE Jean-Paul, 37, 72  
 SAURY Alain, 544  
 SAUVAGET Daniel, 508, 509, 515, 516, 517, 519, 522, 523,  
 528, 534, 535, 544, 548  
 SAUVEBOEUF Alain de, 391, 474  
 SAVILLE Victor, 423  
 SAVIN Jean, 427  
 SCHAEFFER René, 269, 375, 376, 398, 403, 462, 466, 467,  
 468, 474, 498, 528, 541  
 SCHLEGEL Jean-Louis, 65, 76, 87, 102, 132, 180, 209, 510,  
 560, 561  
 SCHLOSBERG Léopold, 434  
 SCHMID Daniel, 549  
 SCHNEIDER Henri, 423  
 SCHNYDER Franz, 388  
 SCOLA Ettore, 549  
 SCORSESE Martin, 210, 548  
 SEATON Georges, 382  
 SEGOGNE Henri de, 473, 474  
 SELLIER Geneviève, 100, 568  
 SENEZE Jean-Auguste, 169, 577  
 SERCEAU Daniel, 205  
 SERCEAU Michel, 205  
 SERIGNAN Jean et José, 219, 224, 225, 226, 268, 376, 378  
 SETKINA Irina, 387  
 SEVILLA Nathalie, 569  
 SEVRAY M.T., 277  
 SEWELL Vernon, 390  
 SHAPIRO Mikhail, 381  
 SHARP Donan, 389, 390  
 SHARPSTEEN Ben, 388  
 SHINDO Kaneto, 386, 388  
 SICLIER Jacques, 207  
 SIDNEY George, 387  
 SIERSTED Ellen, 354  
 SIODMAK Robert, 406  
 SIRINELLI Jean-François, 50, 560, 576  
 SMART Ralph, 362, 390  
 SMITH E.-M., 354  
 SOISSONS Henri, 368, 369  
 SOLAR Claudie, 311, 558, 559, 565  
 SOLEIL Joseph, 223, 414, 422

- SOREL Stéphane, 205, 526, 530, 531  
 SOUCHE Bernard, 118, 140, 322, 570  
 SOUEF Claude, 71  
 SOUILLES-DEBATS Léo, 19, 20, 22, 23, 25, 26, 32, 33, 35, 36, 38, 43, 59, 62, 65, 67, 68, 69, 71, 72, 73, 75, 78, 79, 81, 82, 88, 90, 94, 96, 99, 100, 102, 103, 106, 109, 112, 113, 115, 120, 121, 124, 125, 130, 131, 133, 141, 143, 144, 145, 146, 148, 149, 161, 170, 179, 183, 191, 192, 193, 196, 205, 206, 208, 211, 213, 214, 215, 217, 218, 219, 221, 222, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 231, 232, 233, 234, 237, 247, 272, 273, 274, 276, 283, 287, 295, 297, 298, 299, 303, 306, 307, 308, 314, 315, 316, 322, 323, 325, 326, 328, 330, 339, 340, 352, 355, 358, 359, 360, 361, 363, 366, 402, 445, 447, 510, 533, 555, 568, 569, 570, 571  
 SOULAGE Vincent, 209, 561  
 SOURICE Gaëtan, 360, 577  
 SPAAK Charles, 81  
 STALINE Joseph, 98  
 STEMMLE Robert Adolf, 381, 388, 389, 390  
 STEVENS George, 381  
 STOURM René (Mgr), 158  
 STREIFF Jean, 158  
 STURGES Preston, 381  
 SUCKSDORF Arne, 388  
 SUPIOT Michel, 185, 186, 188  
 SWANSON Donald, 389
- T**
- TACHELLA Jean-Charles, 72  
 TAGLIANI François, 313  
 TAILLIBERT Christel, 164, 170, 234, 279, 282, 569  
 TARADASH Daniel, 386, 387  
 TARIOL Marcel, 142  
 TATI Jacques, 380, 382, 389  
 TAUFOR Bernard, 68, 159, 163, 172, 255, 256, 257, 310, 312, 313, 314, 326, 349, 350, 373, 374, 375, 389, 419, 435, 468, 473, 476, 555, 558  
 TAUROG Norman, 382, 432  
 TAVERNIER Bertrand, 540  
 TAVIANI Paolo, 221  
 TERRENOIRE Louis, 450, 466  
 TETARD Françoise, 77, 85, 152, 567  
 THEIL Pierre, 463  
 THEISEN Cécile, 150, 564  
 THEVENOT Jean, 505  
 THOME-PATENOTRE Jacqueline, 216, 485  
 TIENDA Henri et Madeleine (alias Mady) de, 43, 104, 105, 106, 122, 171, 194, 212, 215, 226, 250, 251, 273, 277, 286, 287, 288, 289, 290, 301, 307, 310, 313, 314, 316, 339, 391, 430, 555, 558, 575  
 TIMMORY François, 97, 346, 414  
 TORRADO Ramón, 452  
 TORTAJADA Maria, 91, 572  
 TOURE Mamadou, 388  
 TOURNES Andrée, 134, 135, 136, 215, 378, 392, 574  
 TRANCHANT François, 134, 330  
 TRANVOUEZ Yvon, 132, 296, 561, 567  
 TREILHOU Marie Claude, 521, 527
- TREMOIS Claude-Marie, 207  
 TRENKER Luis, 381, 423  
 TRICHET Adolphe, 114  
 TRIMOUILLE Geneviève, 134, 136  
 TRIOLLET Christophe, 504, 563  
 TRIVES Yvette, 35, 82, 127, 134, 137, 218, 379, 571  
 TRNKA Jiří, 389  
 TRUFFAUT François, 35, 99, 134, 135, 136, 138, 139, 140, 156, 217, 228, 340, 494
- U**
- UEBERSCHLAG Josette, 143, 152, 569  
 URBAIN Daniel, 193, 362
- V**
- VADIM Roger, 437, 461, 464, 469, 470, 479, 540  
 VAILLANT Roger, 263, 269, 452, 479  
 VAJDA Ladislao, 388  
 VALERY Paul, 171  
 VALLAT Jean-Philippe, 200, 561  
 VALLET Antoine, 143, 156, 179, 254, 283, 312, 313, 323, 352, 363, 367  
 VAN DE PUTTE Danielle, 283, 288  
 VAN DEN HEUVEL (R.P.A.), 155  
 VAN DER BEN Ankie, 339  
 VANDENBERGHE Paul, 259  
 VARLAMOV Leonid, 388  
 VAUTIER René, 162, 165, 221, 452, 502, 531  
 VECCHIALI Paul, 520, 524  
 VEILLEUX Carl, 201, 202, 203, 571  
 VERHEYDE Christian et Geneviève, 201  
 VERHEYE Charles, 115, 310, 468, 469, 470, 477  
 VERMOREL Claude, 72, 451, 563  
 VERNAY Robert, 381  
 VERNIER, 64, 65, 291  
 VERONNEAU Pierre, 199, 202, 571  
 VERTEUIL Aline de, 371  
 VEUILLOT Pierre, 496  
 VEZYROGLOU Dimitri, 50, 51, 52, 58, 103, 147, 149, 474, 562, 568, 571, 572, 574  
 VIAL André, 181  
 VIALI Pierre, 317  
 VIAN Boris, 428  
 VIBE-MÜLLER Titus, 381  
 VIDAL Jean, 72, 97, 408, 414  
 VIET-DEPAULE Nathalie, 87, 264, 560  
 VIGNAUX Valérie, 56, 58, 165, 265, 328, 329, 402, 571, 574  
 VIGNON Jacques (abbé), 158  
 VIGO Jean, 35, 82, 127, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 146, 149, 156, 174, 191, 192, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 221, 222, 225, 226, 227, 228, 232, 290, 317, 324, 379, 390, 391, 399, 448, 493, 494, 502, 507, 529, 532, 537, 540, 557, 571  
 VIGO-SAND Luce, 493  
 VILAIN Robert, 352, 376, 392  
 VILLAIN Léon, 188  
 VISCONTI Luchino, 228, 533  
 VOLMAN Véra, 339  
 VON BORSODY Eduard, 451

VON ZEELAND (M.P), 264

## W

WAGNER Jean, 508

WAJDA Andrzej, 549

WALL W.-D., 354

WALLON Henri, 238, 346, 354, 355, 369, 575

WALTERS Charles, 386, 388

WATT Harry, 380, 382, 389, 390

WELLES H-G., 171

WENDLING (maître), 177

WICKMAN Torgny, 534

WILLEM, 291

WILLIAMS George, 107

WINOCK Michel, 134, 560

WOOD Sam, 381, 382

WYLER William, 380, 382, 432

## X

XARDEL M., 376

## Y

YASUZO Masumura, 524

YUDIN Konstantin, 387

YUKIO Michima, 524

## Z

ZAVATTINI Cesare, 385, 388

ZELENY Muriel, 348

ZENDEL José, 99, 113

ZERROUKI Noubya, 269

ZGURIDI Aleksandr, 388

ZIMMER Christian, 198

ZIMMER Jacques, 103, 206, 304, 330, 335, 338, 339, 370,  
509, 516, 517, 519, 523, 528, 534, 535, 543, 544, 546,  
548, 563, 572

ZINDER, 153

ZOËTE (chanoine), 64, 65

ZORN Jean-François, 52, 154, 563

## INDEX DES FILMS CITES

### A

*À cor et à cri*, 381  
*Afrique 50*, 452  
*Agression (l')*, 531  
*Alexandre Nevski*, 387  
*Alger-Le Cap*, 386, 387  
*Amants (les)*, 461, 465, 487, 506  
*Âmes d'enfants*, 54, 569  
*Amis pour la vie*, 387  
*Amour*, 387, 525  
*Amour chez les lycéennes (l')*, 525  
*Amour sorcier (l')*, 387  
*Androclès et le lion*, 386, 387  
*Âne de Driscoll (l')*, 389  
*Ange de Manhattan (l')*, 432  
*Ange rouge (l')*, 524  
*Angélique*, 338  
*Animal Crackers*, 387  
*Anna*, 476, 493, 498  
*Anthologie du plaisir*, 525  
*Artistes et modèles*, 387  
*Assassinat du père Noël (l')*, 381  
*Atalante (l')*, 448  
*Au loin une voile*, 381  
*Audacieux (les)*, 387  
*Avant-centre*, 387  
*Ave Maria*, 548  
*Avec André Gide*, 387  
*Aventure dans la baie d'or (l')*, 390, 392  
*Aventures de Robinson Crusoé (les)*, 387  
*Aventurière du Tchad (l')*, 451  
*Avez-vous un lion chez vous ?*, 392  
*Avoir vingt ans dans les Aurès*, 221

### B

*Baguette magique (la)*, 361  
*Bal de nuit*, 465  
*Baleiniers du pôle sud (les)*, 387  
*Ballets russes*, 387  
*Ballon rouge (le)*, 387  
*Bambina (la)*, 526  
*Bande à Bonnot (la)*, 533  
*Bande des brocanteurs (la)*, 390  
*Barreaux blancs*, 381  
*Bataille de l'eau lourde (la)*, 381  
*Bataille du rail (la)*, 79, 381, 431  
*Beau fixe sur New York*, 387  
*Bel ami*, 448, 449, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 555, 604  
*Bergère et le ramoneur (la)*, 387  
*Bertrand cœur de lion*, 386, 387  
*Bête (la)*, 526  
*Bête humaine (la)*, 407, 411, 418  
*Bienvenue Monsieur Marshall*, 387

*Bim*, 362, 369, 390

*Blé en herbe (le)*, 453, 460, 461, 463, 474, 488, 561

*Bois de bouleaux (le)*, 549

*Bonjour éléphant*, 387

*Bonzesse (la)*, 523, 531

*Bride au cou (la)*, 479

*Brigadoon*, 387

### C

*Cadets de l'océan (les)*, 381

*Calabuig*, 387

*Calcutta, ville cruelle / Deux hectares de terre*, 387

*Canard atomique*, 387

*Capitan (le)*, 381

*Captive aux yeux clairs (la)*, 387

*Caravane des esclaves (la)*, 452

*Cargaison blanche*, 406, 411

*Carrefour des enfants perdus (le)*, 381

*Casse-pieds (les)*, 381

*Cendrillon*, 71, 81, 172, 358, 388

*Ces sacrés gosses*, 390

*Cette mer qui nous entoure*, 388

*Challenge (le)*, 381

*Change pas de main*, 520, 524

*Chant de Bernadette (le)*, 423

*Chatte japonaise (la)*, 524

*Ciel est à vous (le)*, 381

*Cinq de la rue Barska (les)*, 388

*Clochemerle*, 93, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 416, 417, 422, 424, 430, 433, 548, 555, 604

*Cloches de Sainte-Marie (les)*, 432

*Concert des maîtres de l'art russe*, 388

*Conquérants solitaires (les)*, 451

*Conte de cendrillon (le)*, 381

*Contes immoraux (les)*, 525, 526, 548

*Corde (la)*, 333

*Corniaud (le)*, 338

*Costaud des Batignolles*, 386, 388

*Cousins (les)*, 375, 464, 506

*Crin blanc*, 390

*Cuba si*, 457

*Cyrano de Bergerac*, 388

### D

*Damnés (les)*, 533

*David Copperfield*, 379

*De bruit et de fureur*, 549

*De l'or en barre*, 280

*Déesse d'or (la)*, 390

*Demain il sera trop tard*, 66, 280, 282

*Dernière chance*, 381

*Dernière tentation du Christ (la)*, 210, 548, 549

*Derrière la porte verte*, 525

*Des hommes qu'on appelle sauvages*, 388



*Désert vivant (le)*, 386, 387, 388  
*Deux sous d'espoir*, 388  
*Diable au corps (le)*, 104, 407, 418, 430  
*Diabliesse en collant rose (la)*, 248  
*Disparus de St-Agil (les)*, 381  
*Divine tragédie (la)*, 96  
*Dragueurs (les)*, 464, 506  
*Duel avec la mort*, 430, 431  
*Dutchman*, 533

## E

*École buissonnière (l')*, 407, 415, 416, 417, 418, 419, 424, 567, 568, 569, 604  
*Elephant Boy*, 381, 389, 390  
*Éléphant et la corde à sauter (l')*, 390  
*Émile et les détectives*, 381, 386, 388, 389, 390  
*Emmanuelle*, 3, 84, 504, 523, 525, 526, 547, 570  
*Empire des sens (l')*, 546  
*En gagnant mon pain*, 388  
*Enfance de Gorki (l')*, 381  
*Enfant et la licorne (l')*, 388  
*Enfant qui arrêta les chutes du Niagara (l')*, 390  
*Enfants d'Hiroshima (les)*, 386, 388  
*Enfer pour Miss Jones (l')*, 526  
*Énigme de Gibraltar (l')*, 390  
*Entre deux mondes*, 158  
*Équateur aux cent visages (l')*, 388  
*Équipée sauvage*, 355  
*Essayeuse (l')*, 541, 542, 543, 544, 545, 551, 555, 604  
*Éternel victime (l')*, 259  
*Évangile selon Saint-Matthieu (l')*, 176  
*Expédition du Kon-Tiki (l')*, 388  
*Explosions en chaîne*, 390

## F

*Fanfan la Tulipe*, 386, 388  
*Ferme du pendu (la)*, 406, 418  
*Festival Charlot*, 381  
*Fiancée du pirate (la)*, 507  
*Fioretti (les)*, 138  
*Fortune carrée*, 451  
*François le rhinocéros*, 388  
*Friesennot*, 432  
*Funambule (le)*, 531

## G

*Geneviève*, 388  
*Gilda*, 503  
*Glinka*, 388  
*Gorge profonde*, 523  
*Gosses mènent l'enquête (les)*, 380, 381  
*Grand cirque de Moscou (le)*, 388  
*Grande aventure (la)*, 388  
*Grands fauves des mers polaires (les)*, 388  
*Gros lot (le)*, 381  
*Grotte mystérieuse (la)*, 390  
*Gunga Din*, 381

## H

*Hamlet*, 380, 382  
*Heidi*, 369, 388  
*Heidi et Pierre*, 388  
*Histoire de détective*, 280  
*Homme tranquille (l')*, 280  
*Hugo et Joséphine*, 392

## I

*Iawa ! Au cœur de l'Amazone*, 388  
*Ice*, 502, 533  
*Il est minuit docteur Schweitzer*, 280, 451, 452  
*Il était trois petits castors*, 388  
*Il était une petite fille*, 382  
*Indes fabuleuses*, 388  
*Interdit aux moins de 16 ans*, 435, 436, 460  
*Invitation à la danse*, 386, 388  
*Ivan Pavlov*, 388

## J

*J'ai dix-sept ans*, 406  
*Jacky, Jacotte et les sortilèges*, 361  
*Janeck prend la fuite*, 390  
*Je suis une nymphomane*, 522  
*Je vous salue Marie*, 210, 548  
*Jean le forain*, 390  
*Jeunesse de Tom Edison (la)*, 382  
*Jody et le faon*, 369, 382, 390  
*Joueurs imprévus*, 390  
*Jour de fête*, 380, 382  
*Jour se lève (le)*, 406  
*Journal d'un curé de campagne*, 280  
*Juif Süss (le)*, 549  
*Jules César*, 388  
*Jument verte (la)*, 461  
*Jupiter*, 382

## K

*Kermesse érotique (la)*, 525  
*Kermesse héroïque (la)*, 432

## L

*La Fille des marais*, 280  
*Liaisons dangereuses (les)*, 461, 464, 474, 479, 506  
*Liane la sauvageonne*, 451, 452  
*Lili*, 386, 388  
*Lola*, 221, 448  
*Lola Montès*, 448  
*Louis Lumière*, 171, 388  
*Lourdes et ses miracles*, 138, 140  
*Lui et elle*, 477

## M

*Madame Curie*, 382  
*Madame Jeanne*, 457, 458  
*Madame Miniver*, 380, 382, 385  
*Mademoiselle Strip Tease*, 476  
*Maggie*, 388

*Mains blanches (les)*, 390  
*Maître des forges (le)*, 385  
*Maîtres fous (les)*, 452  
*Manoir du dragon (le)*, 390  
*Manon*, 105, 280  
*Manon des sources*, 280  
*Marins de l'Orgueilleux (les)*, 390  
*Médecin du village (le)*, 388  
*Mer cruelle*, 388  
*Mes universités*, 388  
*Midi gare centrale*, 384, 385  
*Million (le)*, 380, 382  
*Mines du roi Salomon*, 373  
*Miracle à Milan*, 385, 386, 388  
*Miracle de Fatima*, 385  
*Miracle de la 34<sup>e</sup> rue (le)*, 382  
*Misérables (les)*, 476  
*Missionnaire (le)*, 165, 451, 452  
*Moby Dick*, 388  
*Mogambo*, 385  
*Moisson (la)*, 388  
*Monde des animaux (le)*, 388  
*Monsieur Fabre*, 385  
*Monsieur Leguignon guérisseur*, 384, 385  
*Monsieur Smith agent secret*, 382  
*Monsieur Smith au Sénat*, 385  
*Monsieur Verdoux*, 432  
*Monsieur Vincent*, 85, 407, 412, 414, 418, 419, 420, 421, 422, 424, 432, 451  
*Montagne du danger (la)*, 390  
*Moranbong*, 457  
*Mouramani, forêt sacrée*, 388  
*Moussorgsky*, 388  
*Muchacho (le)*, 388  
*Mystère Picasso (le)*, 388  
*Mystérieuse découverte (la)*, 390  
*Mystérieux braconnier (le)*, 390

## N

*Naked and the nude*, 525  
*Napoléon*, 388  
*Noël en brousse*, 362, 390  
*Nos héros réussiront-ils à retrouver leur ami mystérieusement disparu en Afrique ?*, 549  
*Notre-Dame de la Mouise*, 423  
*Nous les gosses*, 382  
*Nous sommes tous des assassins*, 279, 280  
*Nous voulons un enfant*, 259, 282, 505  
*Nuit et brouillard*, 434, 449

## O

*Octobre à Paris*, 162, 178  
*Oiseaux aquatiques (les)*, 388  
*Okasan*, 388  
*Oliviers de la justice (les)*, 166  
*On chante, on danse à Varsovie*, 388  
*On ne triche pas avec la vie*, 259  
*On tue à chaque page !*, 346

## P

*Parole (la)*, 105, 423  
*Passager (le)*, 161  
*Pastor Angelicus*, 423  
*Paysans noirs*, 451, 452  
*Peau d'âne*, 392  
*Pèlerin de l'enfer (le)*, 423  
*Peppino et Violetta*, 390  
*Père tranquille (le)*, 382  
*Peter Pan*, 387  
*Petit monde de Don Camillo (le)*, 280  
*Petit soldat (le)*, 450, 457, 480  
*Petite ballerine (la)*, 390  
*Pink Narcissus*, 526  
*Plans secrets (les)*, 390  
*Plus belle des vies (la)*, 451, 563  
*Plus belles années de notre vie (les)*, 432  
*Porte du ciel (la)*, 423  
*Poulain noir (le)*, 388  
*Prélude à la gloire*, 390  
*Premier de cordée*, 104, 382  
*Prince Bayaya (le)*, 389  
*Procès au Vatican*, 96, 280

## Q

*Quand la ville dort*, 355  
*Quand les vautours ne volent plus*, 389

## R

*RAS*, 529  
*Rashōmon*, 259  
*Rayé des vivants*, 280  
*Régates de San Francisco (les)*, 462, 463, 464, 466, 467  
*Religieuse (la)*, 197, 200, 210, 313, 437, 491, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 507, 533, 542, 545, 547, 579, 604  
*Rendez-vous sur les quais*, 457  
*Résurrection d'Ève (la)*, 525  
*Rêves humides*, 523  
*Révoltés du Bounty (les)*, 389  
*Rhubarb*, 389  
*Rimski-Korsakov*, 389  
*Rivière enchantée (la)*, 389, 390  
*Roméo et Juliette*, 389  
*Rosignol de l'empereur de Chine (le)*, 389  
*Route est ouverte (la)*, 380, 382, 389, 390  
*Rue de la honte*, 524  
*Ruée vers l'or (la)*, 348, 382, 386, 389

## S

*Saint Hoodlum*, 432  
*Saint Michel avait un coq*, 221  
*Salò ou les cent vingt journées de Sodome*, 546  
*Satyricon*, 533  
*Savoir*, 505, 506  
*Secret du chevalier d'Éon (le)*, 461  
*Secteur postal 89098*, 457  
*Sentiers de la gloire*, 457

*Sept ans de malheur*, 382  
*Sept samourais (les)*, 389  
*Septième sceau (le)*, 288  
*Silence de la colère (le)*, 475  
*Skieur solitaire (le)*, 390  
*Soleil se lève une fois par jour (le)*, 223  
*Sortilèges*, 291  
*Soupe à la citrouille (la)*, 389  
*Statues meurent aussi (les)*, 449, 452, 457, 529  
*Sur la piste de Mashomba*, 390  
*Symphonie pastorale (la)*, 423, 540

## **T**

*Tamango*, 449  
*Tarandol*, 465  
*Tarzan*, 452  
*Tchouk et Guek*, 390  
*Temps modernes (les)*, 389  
*Terre tremble (la)*, 228  
*Tête contre les murs (la)*, 461  
*Têtes de pioche*, 380  
*Timour et sa brigade*, 390  
*Tour de Nesle (la)*, 407  
*Tour du monde de Sadko (le)*, 389  
*Tout fou, tout flamme*, 389  
*Toya*, 390  
*Trésor du moulin (le)*, 390  
*Tricheurs (les)*, 375, 461, 464, 485

*Tu ne tueras point*, 457

## **U**

*Un amour comme le nôtre*, 525  
*Un chien andalou*, 522  
*Un gars du Canada*, 390  
*Un petit carrousel de fête*, 389  
*Un souhait de trop*, 390

## **V**

*Vacances au cirque*, 362, 390  
*Vacances de M. Hulot (les)*, 389  
*Vaillants du ciel*, 389  
*Vania l'orphelin*, 382  
*Vent des Aurès (le)*, 161, 162  
*Vérité (la)*, 462, 464, 465, 466, 467, 469  
*Vertes années (les)*, 423  
*Victoire sur l'Annapurna*, 280, 389  
*Vie de Brian (la)*, 210  
*Vie de Thomas Edison (la)*, 382  
*Vie des grands étangs (la)*, 389  
*Violanta*, 549  
*Voile sacré (le)*, 54, 569

## **Z**

*Zéro de conduite*, 139, 192

# TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS .....	3
AVANT-PROPOS .....	4
SIGLES ET ACRONYMES.....	5
SOMMAIRE.....	8
INTRODUCTION .....	11
La rivalité laïque/confessionnel : une composante structurante du champ de l'éducation populaire de la Révolution à la Libération .....	13
Mouvements laïques et confessionnels : des cinéphilies diverses ? .....	16
Le champ de l'éducation populaire cinématographique .....	20
Périodisation.....	26
Les identités des fédérations.....	28
Définitions .....	29
Problématique .....	31
Sources .....	34
La question des publics.....	36
Une approche socio-historique de la culture .....	39
Méthode d'analyse des discours .....	40
Plan.....	44
<b>PARTIE I LES FEDERATIONS D'EDUCATION POPULAIRE CINEMATOGRAPHIQUE ET LEURS ORGANES DE DIFFUSION : HISTOIRE D'UNE CONSTITUTION ET D'UNE EVOLUTION INSTITUTIONNELLE .....</b>	<b>46</b>
CHAPITRE I.    CONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION DES RESEAUX D'EDUCATION CINEMATOGRAPHIQUE : FUSION DES RESEAUX D'EDUCATION POPULAIRE CONFESSIONNELS ET LAÏQUES ET DU CHAMP DES CINE-CLUBS .....	49
A. <i>Deux mouvements d'éducation cinématographique dans l'entre-deux-guerres : entre éducation populaire et groupements cinéphiles.....</i>	<i>49</i>
1.    Catholiques et laïques : émergence parallèle de deux réseaux d'éducation par le cinéma.....	50
2.    Les premiers ciné-clubs : un champ cinéphile déconnecté des combats laïques.....	56
B. <i>L'avènement du champ de l'éducation populaire cinématographique à la Libération : trois fédérations issues des courants de l'entre-deux-guerres .....</i>	<i>60</i>
1.    Film et famille : le cinéma au service de la morale chrétienne .....	63
2.    La Fédération française des ciné-clubs : une structure ouverte et cinéphile .....	69
3.    L'Union française des œuvres du cinéma éducateur laïque, une fédération de la Ligue de l'enseignement : partagée entre laïcité ouverte et laïcité de combat .....	72
C. <i>L'euphorie de la Libération : une accalmie entre anciens camarades de la Résistance.....</i>	<i>76</i>
1.    L'héritage de la Résistance : un vieil antagonisme atténué .....	78

2.	Des exemples de coopération : le Festival du cinéma de Lille, le ciné-club de Valence et la lutte contre les accords Blum-Byrnes.....	81
CHAPITRE II.	GUERRE FROIDE DANS L'ÉDUCATION CINÉMATOGRAPHIQUE : INSTITUTIONNALISATION ET RESTRUCTURATION D'UN CHAMP (1947-1957).....	87
A.	<i>Le « rideau de fer » de l'éducation populaire cinématographique : un refroidissement global des relations</i> .....	88
1.	« L'Église à la conquête du cinéma » : le réveil de la rivalité entre confessionnels et laïques dans un contexte de bataille scolaire.....	88
2.	Un champ fractionné par les effets de la « glaciation stalinienne ».....	96
3.	De nouvelles fédérations confessionnelles : une restructuration en œuvre.....	99
B.	<i>Le décret du cinéma non commercial : l'institutionnalisation d'une rivalité</i> .....	111
1.	Une unanimité autour du décret sur le cinéma non commercial dans un contexte de tension .....	112
2.	La mise en place de l'habilitation : un réagencement du champ de l'éducation populaire cinématographique autour de la rivalité entre confessionnels et laïques .....	121
C.	<i>Entre tension et coopération : un champ qui se stabilise</i> .....	132
1.	Crise de succession à la Fédération française des ciné-clubs de jeunes : matérialisation de la rivalité entre catholiques et communistes .....	133
2.	L'Union nationale des inter ciné-clubs : l'espoir d'une confédération laïque ouverte ?.....	141
CHAPITRE III.	DE LA GUERRE D'ALGERIE A MAI 68 : REDEFINITION DES RELATIONS ENTRE MOUVEMENTS CONFESSIONNELS ET LAÏQUES (1957-1969).....	148
A.	<i>De « l'humanisme colonial » aux volontés indépendantistes : les fédérations face à la période de décolonisation</i> ...	149
1.	L'entreprise coloniale des réseaux laïques : un enjeu de lutte contre l'influence catholique.....	151
2.	Le cinéma missionnaire catholique : une faible influence des fédérations métropolitaines .....	154
3.	Les fédérations face à la décolonisation : entre formations émancipatrices et festival de cinéma colonial.....	160
B.	<i>Une entente cordiale dans le contexte d'une politique de cogestion de l'éducation populaire</i> .....	167
1.	Des volontés de rapprochement et de coopération entre les fédérations .....	169
2.	Communistes et catholiques : des rapprochements dans le contexte de la guerre d'Algérie .....	175
C.	<i>Les mouvements confessionnels face à une première phase de sécularisation</i> .....	180
1.	La crise de l'Action catholique spécialisée impacte la Fédération loisirs et culture cinématographique.....	181
2.	Les mouvements de ciné-clubs pris dans l'emballage de Mai 68 : la sécularisation s'intensifie .....	190
CHAPITRE IV.	LES MOUVEMENTS CINE-CLUB FACE AU DECLIN : DES FEDERATIONS DE PLUS EN PLUS OUVERTES DANS UN CONTEXTE DIFFICILE (1969-1985).....	196
A.	<i>Un secteur confessionnel qui continue de se séculariser</i> .....	197
1.	Le déclin de la presse catholique spécialisée : l'agonie de Film et famille .....	197
2.	Une perte d'influence à l'échelle internationale ? L'exemple des ciné-clubs québécois .....	201
3.	L'indépendantisation de <i>Téléciné</i> : signe d'une sécularisation galopante .....	204
B.	<i>Entre affaiblissement des identités et déclin : la survie du champ en jeu</i> .....	210
1.	Le Comité de liaison interfédéral des ciné-clubs : une tentative de travail en commun.....	212
2.	La Coordination des fédérations de ciné-clubs : une collaboration tardive en temps de décentralisation .....	225

<b>PARTIE II LE CINEMA DANS L'EDUCATION POPULAIRE : LES DISCOURS DES FEDERATIONS SUR LES ENJEUX ET LES PRATIQUES PEDAGOGIQUES .....</b>	<b>236</b>
CHAPITRE V. <b>QUELLES AMBITIONS EDUCATIVES POUR LE CINEMA ? .....</b>	<b>240</b>
A. <i>Citoyenne, esthétique, morale ou spirituelle : les divers enjeux de l'éducation populaire cinématographique .....</i>	<i>241</i>
1.  Le cinéma au service de la culture populaire et citoyenne .....	242
2.  Le langage comme moyen d'émancipation : approche esthétique et artistique .....	247
3.  Des réseaux confessionnels en recherche d'une culture spirituelle .....	249
4.  Film et famille : pour une éducation morale .....	255
B. <i>Le cinéma comme instrument de paix : un véritable consensus .....</i>	<i>262</i>
1.  Le contexte des mouvements internationaux et trans-partisans pour la paix .....	262
2.  L'universalité du langage cinématographique : une unanimité dans le champ de l'éducation populaire cinématographique ..	265
CHAPITRE VI. <b>QUELLE(S) PEDAGOGIE(S) ? LA VALORISATION DES PRATIQUES EDUCATIVES PAR LES FEDERATIONS. ....</b>	<b>272</b>
A. <i>La pratique associative : des enjeux de terrain .....</i>	<i>272</i>
1.  Qu'est-ce qu'un « ciné-club » ? Des approches et des pratiques similaires .....	272
2.  Panorama des actions des ciné-clubs : une indépendance certaine vis-à-vis des fédérations .....	275
3.  Les problématiques de l'animation : quand les fédérations tentent de valoriser certaines approches .....	285
B. <i>La question de la formation des animateurs : un enjeu de cohésion pour les fédérations .....</i>	<i>295</i>
1.  La mise en place de structures de formations de formateurs .....	296
2.  Défendre une vision du cinéma : les contenus des stages de formation .....	302
3.  Des enjeux d'indépendance et d'influence des structures .....	308
4.  Les formations vues par les stagiaires : des lieux d'apprentissage et de plaisir .....	315
C. <i>Les revues des fédérations : des dispositifs pédagogiques à part entière .....</i>	<i>322</i>
1.  Les revues : démocratisation d'un moyen de communication, d'information et de formation .....	322
2.  Pour une critique de cinéma éducative .....	328
CHAPITRE VII. <b>UNE EDUCATION CINEMATOGRAPHIQUE POUR LA JEUNESSE : UNE DISTINCTION DIFFICILE ENTRE PROTECTION ET EMANCIPATION ...</b>	<b>343</b>
A. <i>Interdire et éduquer : la jeunesse en proie aux images .....</i>	<i>344</i>
1.  Un antécédent : les positions autour du débat sur la censure de la presse jeunesse .....	344
2.  Interdire pour éduquer : quelles sont les limites du cinéma pour la jeunesse ? .....	347
3.  En attendant la science : éduquer pour éviter d'interdire .....	353
B. <i>Des ciné-clubs pour la jeunesse : une tentative d'éducation au « bon » cinéma .....</i>	<i>358</i>
1.  Les enjeux d'influence des ciné-clubs pour la jeunesse .....	359
2.  Une pédagogie scolaire ou « populaire » ? Un débat affecté par la rivalité entre catholiques et laïques .....	364
3.  Des enquêtes auprès des jeunes : des fenêtres sur les préoccupations éducatives des fédérations .....	372
C. <i>Le casse-tête des films pour enfants .....</i>	<i>379</i>
1.  Quels films pour la jeunesse ? Analyse comparative des programmes des fédérations .....	380
2.  Qu'est-ce qu'un « bon » film pour la jeunesse ? .....	392
<b>PARTIE III LES FEDERATIONS FACE A LA CENSURE : UNE HISTOIRE DES DISCOURS ET DES LUTTES AUTOUR DE LA DIFFUSION DES FILMS.....</b>	<b>401</b>
CHAPITRE VIII. <b>LA CENSURE : UNE INSTITUTION AU CŒUR DE LUTTES D'INFLUENCE .....</b>	<b>406</b>

A.	<i>Réceptions croisées : les mouvements face à leur représentation cinématographique</i> .....	407
1.	<i>C'est Clochemerle ! Une satire de la lutte entre catholiques et laïques à censurer ?</i> .....	408
2.	<i>L'École buissonnière : une propagande laïque diffusée dans les ciné-clubs confessionnels</i> .....	415
3.	<i>Entre qualité et propagande : les laïques divisés à propos des films confessionnels</i> .....	420
B.	<i>Pour qui doit œuvrer la Commission de censure ?</i> .....	424
1.	<i>Film et famille et les associations familiales en faveur d'une censure morale</i> .....	425
2.	<i>Les mouvements laïques s'ancrent contre les censures politiques et morales</i> .....	432
CHAPITRE IX.	<i>L'OFFENSIVE DE LA CENSURE MORALE ET POLITIQUE FACE AUX LUTTES EN FAVEUR DE LA LIBERTE D'EXPRESSION</i> .....	437
A.	<i>Des censures morales ou politiques ? Une divergence fondamentale entre laïques et moralistes</i> .....	437
1.	<i>Les cotations morales laïques et confessionnelles : un devoir de protection ?</i> .....	438
2.	<i>Entre morale et politique : de l'ambiguïté des discours sur la censure à l'affaire <i>Bel ami</i></i> .....	448
B.	<i>Des nouvelles législations : entre « croisade morale » et lutte pour la liberté d'expression</i> .....	458
1.	<i>La mise en place d'une « croisade morale » : des mouvements de protestation en faveur de la censure</i> .....	459
2.	<i>Une nouvelle censure ouvertement critiquée</i> .....	471
3.	<i>Une contre-offensive en faveur de la liberté d'expression</i> .....	479
4.	<i>Spiritualistes et moralistes : censure morale et esthétique</i> .....	484
C.	<i>Suzanne Simonin redéfinit les rapports à la censure</i> .....	491
1.	<i>De la protestation à la réclamation : les mouvements laïques montent au créneau</i> .....	493
2.	<i>Les fédérations confessionnelles en faveur de <i>La Religieuse</i></i> .....	496
CHAPITRE X.	<i>LE BASTION ULTIME DE LA CENSURE ? LES FEDERATIONS FACE AU CINEMA EROTICO-PORNOGRAPHIQUE</i> .....	503
A.	<i>La réception du cinéma érotico-pornographique : une réminiscence de la rivalité entre confessionnels et laïques</i> ...	505
1.	<i>Les laïques contre la morale judéo-chrétienne</i> .....	505
2.	<i>Les positionnements des revues catholiques : entre stratégie d'évitement et attaque frontale</i> .....	510
B.	<i>Une « troisième voie » : l'espoir d'un cinéma érotico-pornographique en faveur d'une transformation sociale</i> .....	514
1.	<i>Érotisme et pornographie : une définition politique</i> .....	514
2.	<i>Qu'est-ce qu'un « bon porno » ?</i> .....	521
C.	<i>Entre cinéma commercial, morale et liberté d'expression : quelle place pour le cinéma érotico-pornographique ?</i> ..	528
1.	<i>Entre libéralisation de la censure et lutte contre un cinéma érotico-pornographique très majoritairement commercial : un positionnement difficile</i> .....	529
2.	<i>Loi X : un « retour de l'ordre moral » ?</i> .....	536
3.	<i>L'affaire de <i>l'Essayeuse</i> : une victoire des dévots</i> .....	541
4.	<i>Après la libéralisation : les fédérations contre les groupes de pression</i> .....	546
<b>CONCLUSION</b> .....		<b>553</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE RAISONNEE</b> .....		<b>560</b>
<i>HISTOIRE CULTURELLE ET POLITIQUE</i> .....		560
<i>Histoire culturelle générale</i> .....		560
<i>Laïcité</i> .....		560
<i>Réseaux confessionnels</i> .....		560
<i>Censure</i> .....		561

Colonialisme et décolonisation : cinéma et éducation .....	563
<i>SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION ET HISTOIRE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE</i> .....	564
Histoire de l'éducation populaire générale .....	564
Éducation cinématographique chrétienne .....	567
Éducation cinématographique laïque .....	568
Ciné-clubs .....	569
<i>SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION</i> .....	571
<i>SOCIOHISTOIRE DU CINEMA</i> .....	572
<i>SOCIOLOGIE</i> .....	574
<i>SOURCES PRIMAIRES</i> .....	574
<b>BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE</b> .....	<b>576</b>
<b>SITOGRAFIE</b> .....	<b>577</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS ET TABLEAUX</b> .....	<b>579</b>
<b>INDEX DES STRUCTURES</b> .....	<b>580</b>
<b>INDEX DES NOMS PROPRES</b> .....	<b>584</b>
<b>INDEX DES FILMS CITES</b> .....	<b>595</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>599</b>



## **Le cinéma dans l'éducation populaire en France : étude comparative des réseaux confessionnels et laïques de la Libération aux années 1980**

Cette thèse a pour ambition d'étudier le champ de l'éducation populaire cinématographique avec une approche comparative des fédérations et réseaux confessionnels et laïques (Ufocel/Ufoleis, Fédération française des ciné-clubs (FFCC), Fédération française des ciné-clubs de jeunes/Fédération Jean Vigo, Fédération loisirs et culture cinématographique (Flec/Flecc), Film et vie, Film et famille, etc.). Dans ce travail sociohistorique, nous interrogeons la réalité du clivage entre mouvements confessionnels et laïques issus des milieux de l'éducation populaire mais peu étudié dans le détail en ce qui concerne le cadre de l'éducation populaire cinématographique.

Pour cela, notre méthodologie est alimentée par des apports théoriques issus des Sciences de l'éducation et de la formation et des Sciences de l'information et de la communication, ainsi que de la Sociologie et de l'Histoire. Notre travail sociohistorique se fonde sur l'analyse et le croisement de deux types de sources, les périodiques édités par les fédérations et des sources administratives issus des instructions étatiques ou ecclésiastiques.

Notre analyse se décompose en trois parties. La première consiste en une recherche institutionnelle afin d'interroger la réalité structurelle du clivage, la seconde propose de s'attarder plus précisément sur les discours éducatifs dans un enjeu d'étude des distinctions (au sens bourdieusien) tandis qu'une troisième présente les positionnements et évolutions des fédérations sur les questions liées à la censure, sujet souvent considéré comme le plus clivant entre les réseaux des deux obédiences.

---

Mots-clés en français : ciné-club, éducation populaire, médiation culturelle, cinéma, histoire, publics religieux, mouvement associatif, laïcité, catholique, protestant, formation, censure

---

## **Cinema in popular education in France: comparative study of confessional and secular networks between Libération and the 1980's.**

This thesis aims to study the field of cinematographic popular education with a comparative approach of denominational and secular federations networks (Ufocel/Ufoleis, Fédération française des ciné-clubs (FFCC), Fédération française des ciné-clubs de jeunes/Fédération Jean Vigo, Fédération loisirs et culture cinématographique (Flec/Flecc), Film et vie, Film et famille, etc.). In this socio-historical work, we question the reality of the cleavage between confessional and secular movements coming from popular education circles but little studied in detail with regard to the cinematographic popular education framework.

For that, our methodology is fed by theoretical contributions resulting from the education and training sciences of and the information and communication sciences, as well as from Sociology and History. Our socio-historical work is based on the analysis and the crossing of two types of sources, the periodicals published by the federations and the administrative sources resulting from the state or ecclesial instructions.

Our analysis is divided into three parts. The first part consists of institutional research in order to question the structural reality of the cleavage, the second part proposes to dwell more precisely on the educational discourses in an issue of study of distinctions (in the Bourdieusian sense) while the third part presents the positionings and evolutions of the federations on the questions related to censorship, a subject often considered as the most divisive between the networks of the two obediences.

---

Mots-clés en anglais : film club, popular education, cultural mediation, cinema, history, religious audiences, associative movement, secularism, catholic, protestant, training, censorship

---

**Discipline : SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION**

---

Université de Reims Champagne-Ardenne

CEREP - EA 4692

57 rue Pierre Taittinger - 51100 REIMS



# FEDERATIONS LAÏQUES

## UFOCEL / UFOLEIS

**Sigles :**

Ufocel = Union française des œuvres du cinéma éducateur laïque

Ufoleis = Union française des œuvres laïques d'éducation par l'image et le son

**Historique :** 1929 : création FNOCE → 1933 : devient l'Ufocel → 1942-1944 : fermeture → 1953 : l'Ufoleis → 1987 : fin de la fédération centralisée.

**Revues :** *Ufocel informations* (1946-1951), *Image et son* (1951-1969), *la Revue du cinéma* (1969-1992)

**Quelques personnalités / rédacteurs :** Jacques Chevallier, François Chevassu, Maurice Cady, Raymond Barkan, Yves Enoga, Suzanne Herbinière-Lebert, Marcel-Charles Lebrun, Raymond Lefèbvre, André Ravé, Albert Ravé, Jean Rougerieux, Daniel Sauvaget, Jacques Zimmer

## FFCC

**Signle :** FFCC = Fédération française des ciné-clubs

**Historique :** Mars 1945 : création de la FFCC → 1989 : disparition de la fédération (la Fédération des ciné-clubs méditerranéens (FCCM) reste cependant en activité).

**Revues :** *Ciné-club* (1947-1952), *Cinéma* (1954-1999)

**Quelques personnalités / rédacteurs :** Mireille Amiel, Pierre Billard, Edmonde Colot, Albert Descamps, Pierre Gay, Gaston Haustrate, Marcel Martin

## FFCCJ / Fédération Jean Vigo

**Signle :** FFCCJ = Fédération française des ciné-clubs de jeunes

**Historique :**

1950 : création de la FFCCJ → 1962 : création de la Fédération Jean Vigo → 6 juin 1992 : dissolution de la Fédération Jean Vigo.

**Revue :** *Jeune cinéma* (sept-64 – auj.)

**Quelques personnalités / rédacteurs :** Jean Delmas, Ginette Delmas, Jean Michel, Lucien Logette, Andrée Tournès,

*Le cinéma dans l'éducation populaire en France : étude comparative des réseaux confessionnels et laïques de la Libération aux années 1980*

# FEDERATIONS CONFESIONNELLES

## FLEC / FLECC

**Sigle :** Flec / Flecc = Fédération loisirs et culture cinématographique

**Historique :** 3 juillet 1946 : création de la Flec → 1950 : devient une fédération habilitée à diffuser la culture par le film et devient la Flecc → janvier 1968 : redevient la Flec → 2016 : le CNC cesse de verser des subventions à la fédération.

**Obédience :** Catholique

**Revues :** *Bulletin de la Flecc* (?-1956), *Téléciné* (1947-1978), *Filmographe* (1979-1982)

**Quelques personnalités / rédacteurs :** Robert Allezaud, Gérard Marroncle, Joël Magny, Henri Pialat, Marcel Roy, Gilbert Salachas, Stéphane Sorel

## Film et vie

**Historique :** 25 octobre 1950 : création de Film et vie → juin 1986 : disparition de la fédération.

**Obédience :** Protestante

**Revue :** *Bulletin de Film et vie* (1958-1972)

**Quelques personnalités / rédacteurs :** Henry de Tienda, Mady de Tienda, Rodolphe-Maurice Arlaud, José et Jean Sérignan

## Film et famille

**Historique :** Novembre 1944 : création de Film et famille → 17 décembre 1970 : dissolution de la fédération.

**Obédience :** Chrétienne (protestante et catholique)

**Revues :** *Caméra*, *Feuille du cinéma* (?-1945), *Film et famille* (1945-1954), *Écrans de France* (1955-1966)

**Quelques personnalités / rédacteurs :** Henri Becquard, Roger Delacroix, Michel Meura, Bernard Taufour, Maurice Vanderberghe,

# THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

*Discipline : SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION*

Présentée et soutenue publiquement par

**Vivien SOLDÉ**

Le 13 décembre 2022

---

**Le cinéma dans l'éducation populaire en France : étude comparative des réseaux confessionnels et laïques de la Libération aux années 1980**

---

## ANNEXES

Thèse dirigée par Mme Françoise F. Laot et par M. Pascal Laborderie

### JURY

<b>M. Francis LEBON,</b>	Professeur des Universités,	Université Paris Cité,	<b>Président du jury</b>
<b>M. Pascal LABORDERIE,</b>	Maître de Conférences HDR,	Université de Reims Champagne-Ardenne,	<b>Directeur de thèse</b>
<b>Mme Françoise F. LAOT,</b>	Professeure des Universités,	Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis,	<b>Directrice de thèse</b>
<b>M. Xavier RIONDET,</b>	Professeur des Universités,	Université Rennes 2,	<b>Rapporteur</b>
<b>Mme Christel TAILLIBERT,</b>	Maîtresse de Conférences HDR,	Université Côte d'Azur,	<b>Rapporteure</b>
<b>Mme Roxane HAMERY,</b>	Professeure des Universités,	Université Rennes 2,	<b>Examinatrice</b>

# **LE CINEMA DANS L'EDUCATION POPULAIRE EN FRANCE**

ETUDE COMPARATIVE DES RESEAUX CONFESIONNELS ET LAÏQUES DE  
LA LIBERATION AUX ANNEES 1980

ANNEXES

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>1</b>
<b>CHAMP DE RECHERCHE .....</b>	<b>4</b>
I. LES FEDERATIONS HABILITEES A DIFFUSER LA CULTURE PAR LE FILM.....	5
A. FNOCE / Ufocel / Ufoleis (Ligue de l'enseignement) .....	5
B. FFCC.....	5
C. Flec / Flecc.....	5
D. Sercinev / Film et vie .....	6
E. Film et famille.....	6
F. CRCC.....	6
G. FFICC / FCCC .....	6
H. FFCCJ / Fédération Jean Vigo .....	7
I. UNCC.....	7
J. Iccso .....	7
K. Fac.....	7
L. FCJCJ.....	8
<b>CORPUS DE SOURCES .....</b>	<b>9</b>
I. LES PUBLICATIONS.....	10
A. Les revues des fédérations .....	12
B. Les revues des ciné-clubs.....	26
C. Autres revues d'organismes associatifs .....	26
D. Revues de cinéma.....	28
E. Journaux.....	28
II. LES ARCHIVES.....	29
A. Archives nationales .....	31
B. Centre national des archives de l'Église de France (CNAEF).....	45
C. Archives diocésaines.....	48
D. Cinémathèque de Toulouse.....	48
E. Cinémathèque Française.....	49
F. Cinémathèque Suisse .....	49
G. Archives de la Fédération Jean Vigo.....	49
H. Archives nationales d'Outre-mer .....	49
I. Archives départementales.....	50
J. Archives privées.....	50
III. LES ENTRETIENS.....	51
A. Michel Dédébat .....	51
B. Marie Orcel .....	51
C. Michel Dubost .....	51
D. Guillemette Planquaert Vandenberghe.....	51
E. Jean Domon.....	52
F. Jacques Zimmer.....	52
G. Marielle Issartelle.....	52
<b>TRAITEMENT NUMERIQUE DES SOURCES.....</b>	<b>53</b>
I. LES ORGANISMES .....	54

II.	LES REVUES.....	64
III.	INDEXATION DES REVUES DES FEDERATIONS.....	67
	A. <i>Les revues de la Flecc</i> .....	67
	B. <i>Le Bulletin de Film et vie</i> .....	74
	C. <i>Les revues de Film et famille</i> .....	77
IV.	GEOCODAGE DES CINE-CLUBS.....	86
	A. <i>Première tentative de création d'une carte des réseaux de Film et famille</i> .....	86
	B. <i>Géocodage des ciné-clubs</i> .....	91
	C. <i>Les cartes interactives</i> .....	184
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>		<b>187</b>

# **CHAMP DE RECHERCHE**



## I. Les fédérations habilitées à diffuser la culture par le film

Les fédérations sont classées en fonction de leur numéro d'habilitation

### A. FNOCE / Ufocel / Ufoleis (Ligue de l'enseignement)

<b>Sigles :</b> FNOCE : Fédération nationale des offices du cinéma éducateur Ufocel : Union française des œuvres du cinéma éducateur laïque Ufoleis : Union française des œuvres laïques d'éducation par l'image et le son	
<b>Historique :</b> 1929 : création FNOCE → 1933 : devient l'Ufocel → 1942-1944 : fermeture → 1953 : l'Ufoleis → 1987 : fin de la fédération centralisée.	
<b>Obédience :</b> Laïque	<b>Siège :</b> Paris, 3 rue Récamier (1957) - Bureau de la Ligue de l'enseignement
<b>Numéro d'habilitation :</b> 1	
<b>Revue :</b> <i>Ufocel informations</i> (1946-1951), <i>Image et son</i> (1951-1969), <i>la Revue du cinéma</i> (1969-1992)	
<b>Quelques personnalités / rédacteurs :</b> Jacques Chevallier, François Chevassu, Maurice Cady, Raymond Barkan, Yves Enoga, Suzanne Herbinière-Lebert, Marcel-Charles Lebrun, Raymond Lefèbvre, André Ravé, Albert Ravé, Jean Rougerieux, Daniel Sauvaget, Jacques Zimmer	

### B. FFCC

<b>Siège :</b> FFCC : Fédération française des ciné-clubs	
<b>Historique :</b> Mars 1945 : création de la FFCC → 1989 : disparition de la fédération (la Fédération des ciné-clubs méditerranéens (FCCM) reste cependant en activité).	
<b>Obédience :</b> Laïque	<b>Siège :</b> Paris, 2 rue de l'Élysée (1957)
<b>Numéro d'habilitation :</b> 2	
<b>Revue :</b> <i>Ciné-club</i> (1947-1952), <i>Cinéma</i> (1954-1999)	
<b>Quelques personnalités / rédacteurs :</b> Mireille Amiel, Pierre Billard, Edmonde Colot, Albert Descamps, Pierre Gay, Gaston Haustrate, Marcel Martin	

### C. Flec / Flecc

<b>Siège :</b> Flec / Flecc : Fédération loisirs et culture cinématographique	
<b>Historique :</b> 3 juillet 1946 : création de la Flec → 1950 : devient une fédération habilitée à diffuser la culture par le film et devient la Flecc → janvier 1968 : redevient la Flec → 2016 : le CNC cesse de verser des subventions à la fédération.	
<b>Obédience :</b> Catholique	<b>Siège :</b> Paris, 155 boulevard Haussmann (1957)
<b>Numéro d'habilitation :</b> 3	
<b>Revue :</b> <i>Bulletin de la Flecc</i> (?-1956), <i>Téléciné</i> (1947-1978), <i>Filmographe</i> (1979-1982)	
<b>Quelques personnalités / rédacteurs :</b> Robert Allezaud, Gérard Marroncle, Joël Magny, Henri Pialat, Marcel Roy, Gilbert Salachas, Stéphane Sorel	

## D. Sercinev / Film et vie

<b>Sigle :</b> Sercinev : Société centrale d'évangélisation par le cinéma	
<b>Historique :</b> 25 octobre 1950 : création de Film et vie → juin 1986 : disparition de la fédération.	
<b>Obédience :</b> Protestante	<b>Siège :</b> Paris, 47 rue Clichy.
<b>Numéro d'habilitation :</b> 4	
<b>Revue :</b> <i>Bulletin de Film et vie</i> (1958-1972)	
<b>Quelques personnalités / rédacteurs :</b> Henry de Tienda, Mady de Tienda, Rodolphe-Maurice Arlaud, José et Jean Sérignan	

## E. Film et famille

<b>Historique :</b> Novembre 1944 : création de Film et famille → 17 décembre 1970 : dissolution de la fédération.	
<b>Obédience :</b> Chrétienne	<b>Siège :</b> Lille, 35 rue Faidherbe (1945 - 1945) ; 19 rue Ponts-de-Comines (1945 - 1947) ; 9 palais de la Bourse (1947 - juil-49) ; 3 rue St-Génois (août-49 - oct-50) ; 60 rue de l'Hôpital Militaire (nov-50 - nov-62) ; 13 rue Jacquemars-Giélée (déc-62 - juin-66) Paris, 7 rue Washington, (janv-50 - oct-52) ; 50 avenue des Sycomores (nov-52 - nov-56)
<b>Numéro d'habilitation :</b> 5	
<b>Revues :</b> <i>Caméra</i> , <i>Feuillet du cinéma</i> (?-1945), <i>Film et famille</i> (1945-1954), <i>Écrans de France</i> (1955-1966)	
<b>Quelques personnalités / rédacteurs :</b> Henri Becquard, Roger Delacroix, Michel Meura, Bernard Taufour, Maurice Vanderberghe	

## F. CRCC

<b>Sigle :</b> CRCC : Coopérative régionale du cinéma culturel	
<b>Historique :</b> 1949 : création de la CRCC → aujourd'hui : toujours en activité.	
<b>Obédience :</b> Laïque	<b>Siège :</b> Strasbourg, Cité administrative (1957) ; 3 place du foin (1957) ; rue Sédillot (1951)
<b>Numéro d'habilitation :</b> 6	
<b>Revue :</b> X	
<b>Quelques personnalités / rédacteurs :</b> X	

## G. FFICC / FCCC

<b>Sigles :</b> FFICC : Fédération française indépendante des ciné-clubs FCCC : Fédération centrale des ciné-clubs	
<b>Historique :</b>	

7 août 1950 : création de la FFICC → décembre 1950 : devient la FCCC → début des années 1960 : disparition de la fédération.	
<b>Obédience :</b> Protestante	<b>Siège :</b> Paris, 22 rue des Bernardins (1957)
<b>Numéro d'habilitation :</b> 7	
<b>Revue :</b> <i>Études cinématographiques</i> (1953-1958)	
<b>Quelques personnalités / rédacteurs :</b> Pierre Barbin, Claude Rémond	

## H. FFCCJ / Fédération Jean Vigo

<b>Siège :</b> FFCCJ : Fédération française des ciné-clubs de jeunes	
<b>Historique :</b> 1950 : création de la FFCCJ → 1962 : création de la Fédération Jean Vigo → 6 juin 1992 : dissolution de la Fédération Jean Vigo.	
<b>Obédience :</b> Laïque	<b>Siège :</b> Paris, 2 rue de l'Élysée (1957)
<b>Numéro d'habilitation :</b> 9	
<b>Revue :</b> <i>Jeune cinéma</i> (sept-64 – auj.)	
<b>Quelques personnalités / rédacteurs :</b> Jean Delmas, Ginette Delmas, Jean Michel, Lucien Logette, Andrée Tournès	

## I. UNCC

<b>Siège :</b> UNCC : Union nationale des ciné-clubs	
<b>Historique :</b> 1947 : Création de l'UNCC → ?	
<b>Obédience :</b> Probablement confessionnelle	<b>Siège :</b> Lyon, 3 quai Bondy (1957)
<b>Numéro d'habilitation :</b> 10	
<b>Revue :</b> X	
<b>Quelques personnalités / rédacteurs :</b> X	

## J. Iccso

<b>Siège :</b> Iccso : Inter-club cinématographique du sud-ouest	
<b>Historique :</b> 28 juillet 1949 : création de l'Iccso → adhère à l'Unicc → ?	
<b>Obédience :</b> Probablement laïque	<b>Siège :</b> Toulouse, 1 rue Lafaille (1957)
<b>Numéro d'habilitation :</b> 11	
<b>Revue :</b> X	
<b>Quelques personnalités / rédacteurs :</b> Marcel Tariol	

## K. Fac

<b>Siège :</b>
----------------

Fac : Fédération des associations de ciné-clubs	
<b>Historique :</b> 1949-1954 : création de la Fac → juin 1987 : disparition de la fédération	
<b>Obédience :</b> Catholique	<b>Siège :</b> Paris, 16 avenue Hoche (1957)
<b>Numéro d'habilitation :</b> 13	
<b>Revue :</b> <i>Ciné-fac</i> (?), <i>l'Écran et la vie</i> (juil-1960 – 1968)	
<b>Quelques personnalités / rédacteurs :</b> Michel Dubost, Édouard Lizop	

## L. FCJCJ

<b>Sigle</b> FCJCJ : Fédération du cinéma pour les jeunes, clubs juniors	
<b>Historique :</b> ?	
<b>Obédience :</b> ?	<b>Siège :</b> Paris, 92 avenue des Champs Élysée (1957)
<b>Numéro d'habilitation :</b> 14	
<b>Revue :</b> X	
<b>Quelques personnalités / rédacteurs :</b> Mme Malassenet	

Les fédérations se cachant derrière les numéros 8 et 12 sont encore inconnues aujourd'hui.

## **CORPUS DE SOURCES**

Le corpus de sources de cette thèse se compose de deux parties : les publications et les fonds d'archives. Quelques entretiens ont également été effectués mais sans être retranscrits.

## **I. Les publications**

Les publications utilisées dans cette thèse sont de plusieurs natures. En premier lieu, les revues éditées par les fédérations qui sont de deux natures, celles qui s'adressent uniquement à leur réseau (bulletins d'information) et celles qui ont pour vocation à dépasser le cadre de ce réseau pour s'adresser à un plus grand public (les revues).

De nombreuses bibliothèques et de nombreux fonds archives (chapitre II des annexes) ont été visitées afin de compléter les collections :

- Bibliothèque nationale de France
- Bibliothèque du patrimoine (Carnegie) de Reims
- Bibliothèque universitaire de Nantes
- Bibliothèque de la Cinémathèque française
- Bibliothèque de la Cinémathèque de Toulouse

Des fonds privés ont également été mobilisés :

- Fonds privés de Cinéligue Hauts-de-France
- Fonds privés de Mélisande Leventopoulos

## A. Les revues des fédérations

### 1. Ufocel / Ufoleis



Figure 1 : *Ufocel informations*, n° 40, février 1951, première de couverture

<i>Ufocel informations</i>		
<b>Périodicité : irrégulière</b>		
<b>Période : 1946 – 1951</b>	<b>Numéros : 45</b>	<b>ISSN : 0994-7361</b>
<b>Suit : X</b>		<b>Devient : <i>Image et son</i></b>





Figure 2 : *Image et son*, n° 145, novembre 1961, première de couverture

<i>Image et son</i>		
<b>Périodicité</b> : mensuel		
<b>Période</b> : 1951 - 1969	<b>Numéros</b> : 184	<b>ISSN</b> : 0536-5481
<b>Suit</b> : <i>Ufocel informations</i>		<b>Devient</b> : <i>La Revue du cinéma</i>

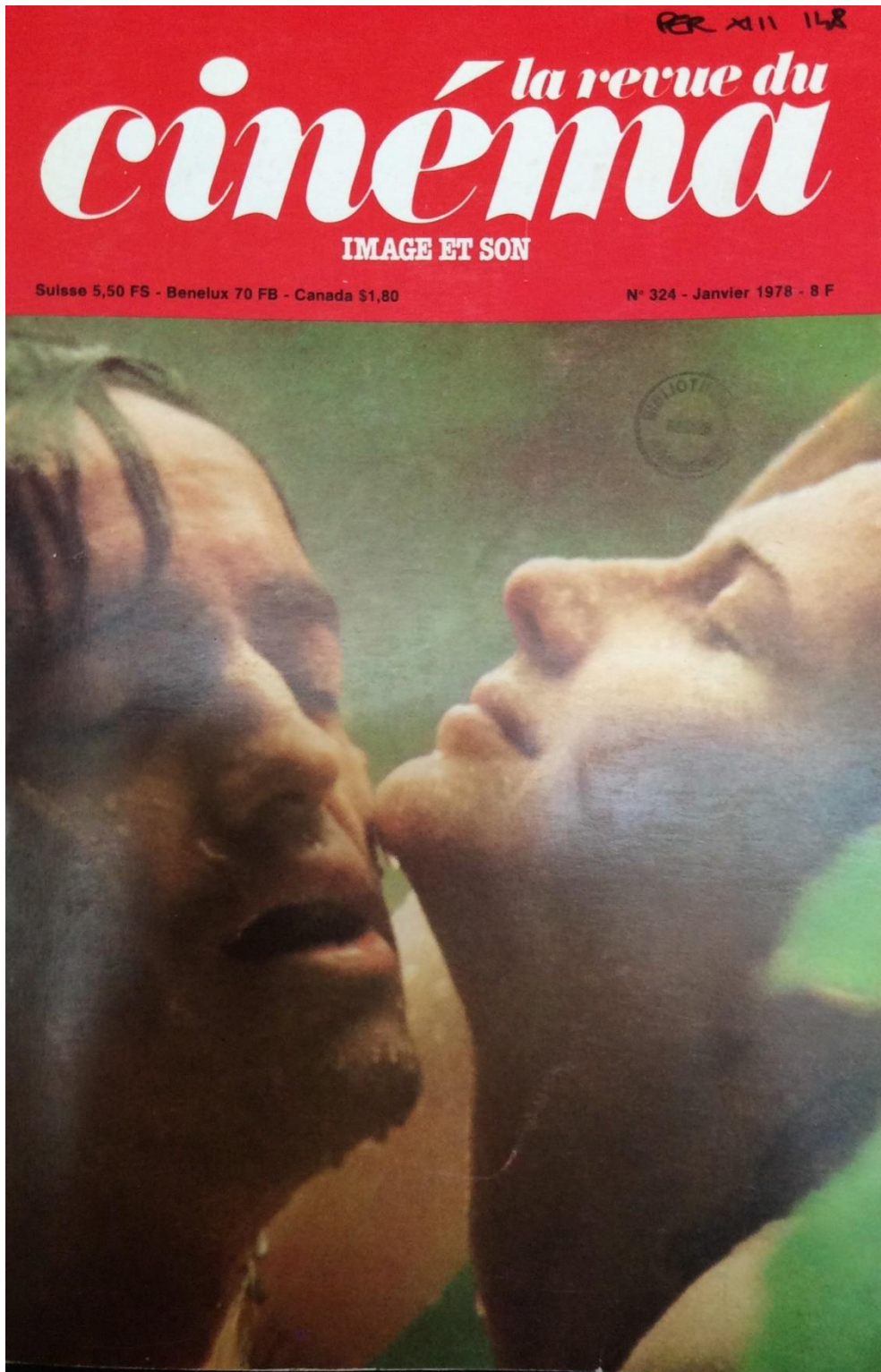


Figure 3 : *la Revue du cinéma*, n° 324, janvier 1978, première de couverture

<i>La Revue du cinéma</i>		
<b>Périodicité :</b> mensuel		
<b>Période :</b> 1969 – 1992	<b>Numéros :</b> 253	<b>ISSN :</b> 0019-2635
<b>Suit :</b> <i>Image et son</i>		<b>Devient :</b> <i>Le mensuel du cinéma</i>



# Ciné-Club

ORGANE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CINE-CLUBS

NOVEMBRE 1947  
NUMERO 2  
Le N° 10 Fr.

Président :  
Jean PAINLEVE  
Secrétaire général :  
Georges SADOUL  
Directeur Corant :  
Raymond BARDONNET  
Rédacteur en chef :  
Claude SOUEF

## Au travail

Les dirigeants des Ciné-Clubs qui ont entrepris un vaste effort en faveur de la culture cinématographique, ne doivent pas uniquement défendre le cinéma auprès de leurs adhérents.

Ils ont la responsabilité de la qualité des spectacles offerts au public des salles commerciales. L'amélioration de la production sera la conséquence de la continuité de l'effort déployé.

Mais les animateurs de nos organismes peuvent et doivent déjà veiller à la qualité de la projection, tant du point de vue images que du point de vue son.

Si notre travail doit aboutir et aboutit en fait à entraîner toujours plus de monde à s'intéresser au cinéma, il ne faut pas que certains exploitants (heureusement, peu nombreux) découragent, par négligence, le zèle de ces nouveaux adeptes. Signalez-nous les imperfections que vous constatez. Nous alertons la Commission Supérieure Technique du Centre National du Cinéma. Nous exigeons que soient apportées les améliorations qui s'imposent.

Il faut, d'ores et déjà, considérer que nous sommes au service du public. Prouvons-le lui par notre action positive.

La Rédaction.

## LA QUERELLE DU DIABLE AU CORPS

### La chasse aux escargots

par Claude AUTANT-LARA

Comme il est difficile de parler du *Diable au Corps*, maintenant qu'il est sorti et que, dans le fond, le public est seul juge. Je ne peux vous dire qu'une chose : c'est que j'ai aimé passionnément diriger ce film. Je l'ai défendu âprement — tout le monde le sait maintenant — mais ce qu'on ne sait pas, c'est qu'il y avait sur mon plateau des gens, des techniciens, qui eux aussi aiment ce film, et qui y ont consacré tous leurs efforts, toutes leurs pensées, et aussi un peu de leur santé et de leur vie.

Car faire un film n'est pas une chose facile — je parle de tous les films en ce moment — et ceux qui s'y donnent entièrement sortent souvent de là, le film fini, plus pauvres qu'avant. Plus pauvres aussi en santé et en jeunesse. C'est un métier très pénible, qui vous prend en entier et qui, quand tout est terminé, vous laisse tout seul. La seule consolation, quand l'œuvre commune est bonne, est seulement d'aller voir son film, en famille, et d'expliquer : — « Tu vois, là : ils sont sur le pont, c'est une scène d'été... Eh bien, on était dehors, en pleine nuit, et il faisait

— 17°. », avouez que c'est mince.

Car jamais un journal ne parle du courage et de l'amour qu'apportent à leur métier les petits techniciens du cinéma. De leur conscience. De leur courage. Le film fini, s'il est bon, on parle des auteurs, des acteurs, du musicien et même du courageux producteur, mais jamais, jamais, de l'équipe, de tous les inconnus pourtant indispensables qui ont, dans le fond, fait un aussi bon travail que les autres dans leur domaine. Ils ne figurent au générique qu'en tout petit, ou pas du tout. Et c'est à ceux-là que va ce soir toute ma pensée.

Vous, les gars de Neuilly, toujours de bonne humeur, toujours prêts, toujours fidèles.

Vous, les gars de Saint-Maurice qui avez passé vos nuits avec nous, à mettre les trinquages de *Sylvie* au point.

Vous, les gars de Billancourt, qui m'avez suivi jusque dans la grève pour que *Le Diable au Corps* soit fini comme j'entendais qu'il soit fini — et comme il a été fini.

Et vous, les gars d'Epinau, avec

## La Fédération française des ciné-clubs au Festival de Cannes

• Dresser une exposition dans une salle dépourvue de murs semblait une chose assez difficile à réaliser. Le Comité du Festival avait mis à notre disposition une partie du Casino Municipal, dont un côté était constitué de vitres et dont les trois autres consistaient en colonnes. Il fallut donc s'arranger avec des panneaux qui nous furent obligeamment prêtés par une association artistique locale. L'ingéniosité du décorateur Jean Vandande fit merveille.

L'exposition, inaugurée par M. Pouré-Cormery, Directeur général du Centre National de la Cinématographie, et par M. Jean Painlevé, en présence des personnalités du cinéma, connut, pendant toute la durée du festival, le plus grand succès. Les visiteurs furent nombreux et... satisfaits.

M. Teissière, chargé du Cinéma auprès de la Résidence Générale du Maroc, la demanda pour l'Afrique du Nord. De même, M. Bosman, délégué du Club de l'Écran de Liège, exprima le désir de l'acquiescer dans sa ville.

Nous espérons qu'elle rencontrera, dans son voyage à travers les clubs de France, le même accueil enthousiaste.

• Par deux fois, le Palais du Festival fut mis à la disposition de la Fédération. Les séances furent bien à nous. En dépit de l'heure tardive, et bien que, dans le cours de la journée, les projections fussent dominées à un rythme accéléré, nos représentations connurent le plus grand succès.

(Suite page 2.)

## LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CINÉ-CLUBS EST NÉE

par G. SADOUL  
Secrétaire Général de la Fédération Internationale des Ciné-Clubs



Chacun des vingt pays qui, en Europe, en Amérique, en Afrique ou en Asie, compte des organisations semblables à nos Ciné-Clubs était présent ou représenté au Congrès de Cannes qui aboutit en septembre, après plusieurs jours de travaux, à la fondation d'une nouvelle organisation fédérale dont le siège a été fixé à Paris : la Fédération Internationale des Ciné-Clubs (International Federation of Film Societies).

Nous avons appris à connaître au cours de nos réunions l'activité des autres Fédérations, des *Ciné-Clubs* ou des *Amis de l'Écran* de langue française, des *Belizes* de langue portugaise, des *Film Societies* britanniques, des *Film Gildes* ou des *Filmfriends* de langue germanique.

Nos efforts, notre travail peuvent revêtir, selon les pays, selon les traditions nationales, des formes fort différentes, mais nous avons, sans difficulté, trouvé le dénominateur commun, la triple définition internationale des Ciné-Clubs.

Nous défendons l'art cinématographique. Notre activité, entièrement désintéressée ne peut, en aucun cas, revêtir un aspect lucratif, commercial ou semi-commercial. En fin l'essentiel de notre activité est l'organisation de séances privées où sont présentés des films intéressants l'art, l'histoire ou la technique cinématographiques.

Une définition aussi claire des ciné-clubs, organisations artistiques, privées, non lucratives, ne manquera pas de satisfaire les cinémathèques avec lesquelles les ciné-clubs ont eu et auront toujours, nationalement et internationalement, les rapports les plus étroits. Un quart de siècle de défense des bons films nous a en effet appris que le sort des ciné-clubs et celui des cinémathèques sont étroitement liés. Les uns ont fait naître les autres, et réciproquement.

(Suite page 2.)



qu'il nous avons fait la neige de Douce, l'incendie de Douce, et le mariage du Mariage de Chiffon.

Je sais que, sans vous, mes films ne seraient pas ce qu'ils sont. Je sais que vous lisez le scénario. Que vous vous intéressez à ce que nous fabriquons ensemble. Et, que, le film fini, vous en êtes fiers.

Je sais que vous venez regarder les projections de montage... en douce, dans un coin, et ce que vous ne savez pas, c'est que votre présence m'est précieuse, car votre présence, c'est une présence amie... Et les amis, hein ?

Je voudrais vous raconter une petite histoire vraie. A Epinau le « claquette-man » s'appelait Lulu. Il avait, à l'époque de *Chiffon*, 65 ou 66 ans, et, un jour, il a plu...

A Epinau, il y a un grand parc... et on cherchait partout, la scène prête, Lulu pour donner la claquette. Pas de Lulu...

La script rouspétait pour donner la claquette elle-même. Le rouge était mis. On tourne. Et on finit...

Alors, Lulu revient... ? Ou étais-tu, demande la script... ? Et Lulu, très simple, a répondu... ? Il pleuvait, Madame, alors j'ai été aux escargots... »

Mon bon Lulu, comme tu nous a fait rire. A Hollywood, il n'y a jamais de ces sortes d'entr'actes... Et c'est tant pis pour eux.

Jamais, il me semble, je ne pourrais tourner de films sans mes Bébert, mes Lulu, mes Dédé... et tous les autres. Les gars qui coupent leurs cigarettes en deux pour vous donner la plus grosse moitié. Les gars fidèles et gossilliers, plein de bon sens et de gentillesse, qui font avec nous les films que vous avez à votre tour la bonté d'aimer.

*Rousse Ant du Pô*

Figure 4 : Ciné-club, n° 2, novembre 1947, première de couverture

<i>Ciné-club</i>		
<b>Périodicité : mensuel</b>		
<b>Période : 1947 – 1952</b>	<b>Numéros : 22</b>	<b>ISSN : 2426-7376</b>
<b>Suit : X</b>	<b>Devient : Cinéma</b>	



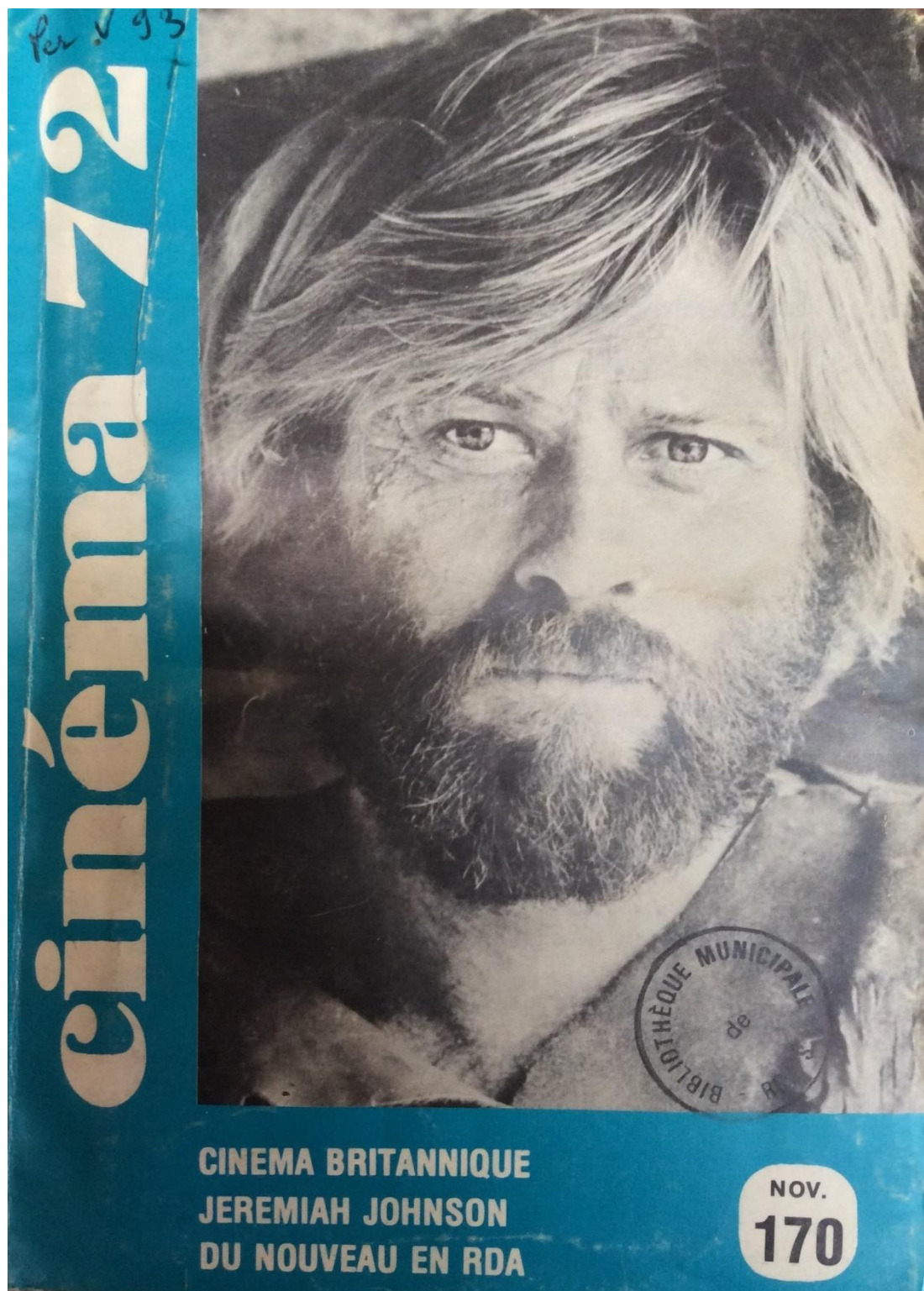


Figure 5 : *Cinéma*, n° 170, novembre 1972, première de couverture

<i>Cinéma</i>		
<b>Périodicité</b> : mensuel (puis bimensuel entre 1992-1999)		
<b>Période</b> : 1954 – 1999	<b>Numéros</b> : 600	<b>ISSN</b> : 0045-6926
<b>Suit</b> : <i>Ciné-club</i>	<b>Devient</b> : Disparaît	

3. Flecc

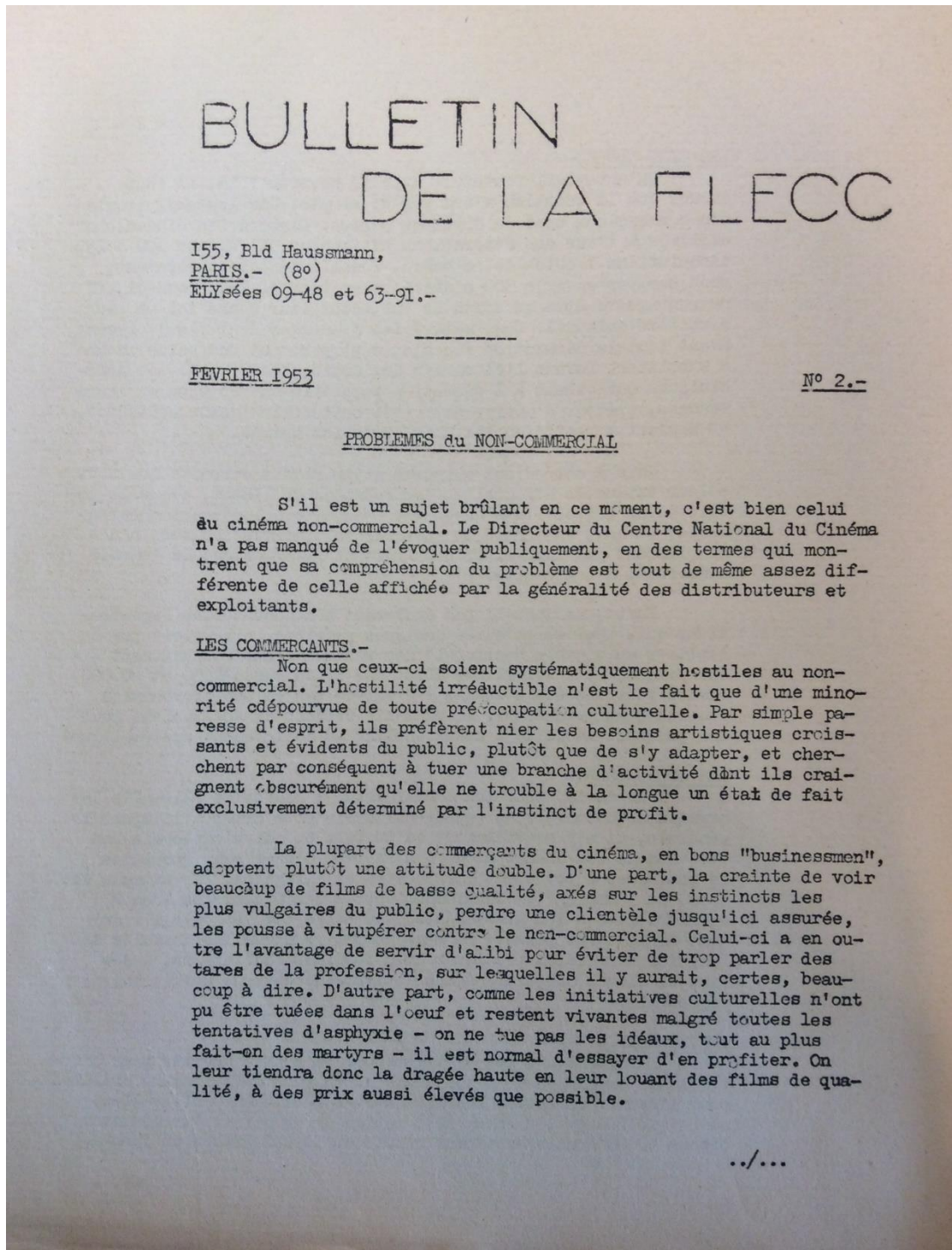


Figure 6 : Bulletin de la Flecc, n° 2, février 1953, première de couverture

<i>Bulletin de la Flecc</i>		
<b>Périodicité : irrégulière</b>		
<b>Période : ? - 1956</b>	<b>Numéros : ?</b>	<b>ISSN : 1256-3005</b>
<b>Suit : X</b>		<b>Devient : Loisirs informations</b>





Figure 7 : *Loisirs informations*, n° 1, février-mars 1956, première de couverture

<i>Loisirs informations</i>		
<b>Périodicité : bimensuel</b>		
<b>Période : 1956 – 1970</b>	<b>Numéros : 52</b>	<b>ISSN : 1256-3013</b>
<b>Suit : Bulletin de la Flecc</b>		<b>Devient : ?</b>

# TÉLÉ - CINÉ

N° 39 - (Décembre) 1953

7° ANNÉE

D. L.  
10 JAN 1954

## Le Cinéma pour Enfants



dans ce numéro :

L'ENFANT A-T-IL DROIT AU CINÉMA ? - PRÉHISTOIRE DU CINÉMA POUR ENFANTS - L'ANIMATION DES SÉANCES DE CINÉMA POUR ENFANTS - CINÉMA POUR ENFANTS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

= Deux Fiches : LE MANOIR DU DRAGON - BIM =

Figure 8 : *Téléciné*, n° 39, décembre 1953, première de couverture

<i>Téléciné</i>		
<b>Périodicité : irrégulière (puis mensuel)</b>		
<b>Période : 1947 – 1978</b>	<b>Numéros : 230</b>	<b>ISSN : 0246-604X</b>
<b>Suit : X</b>	<b>Devient : <i>Filmographe</i></b>	



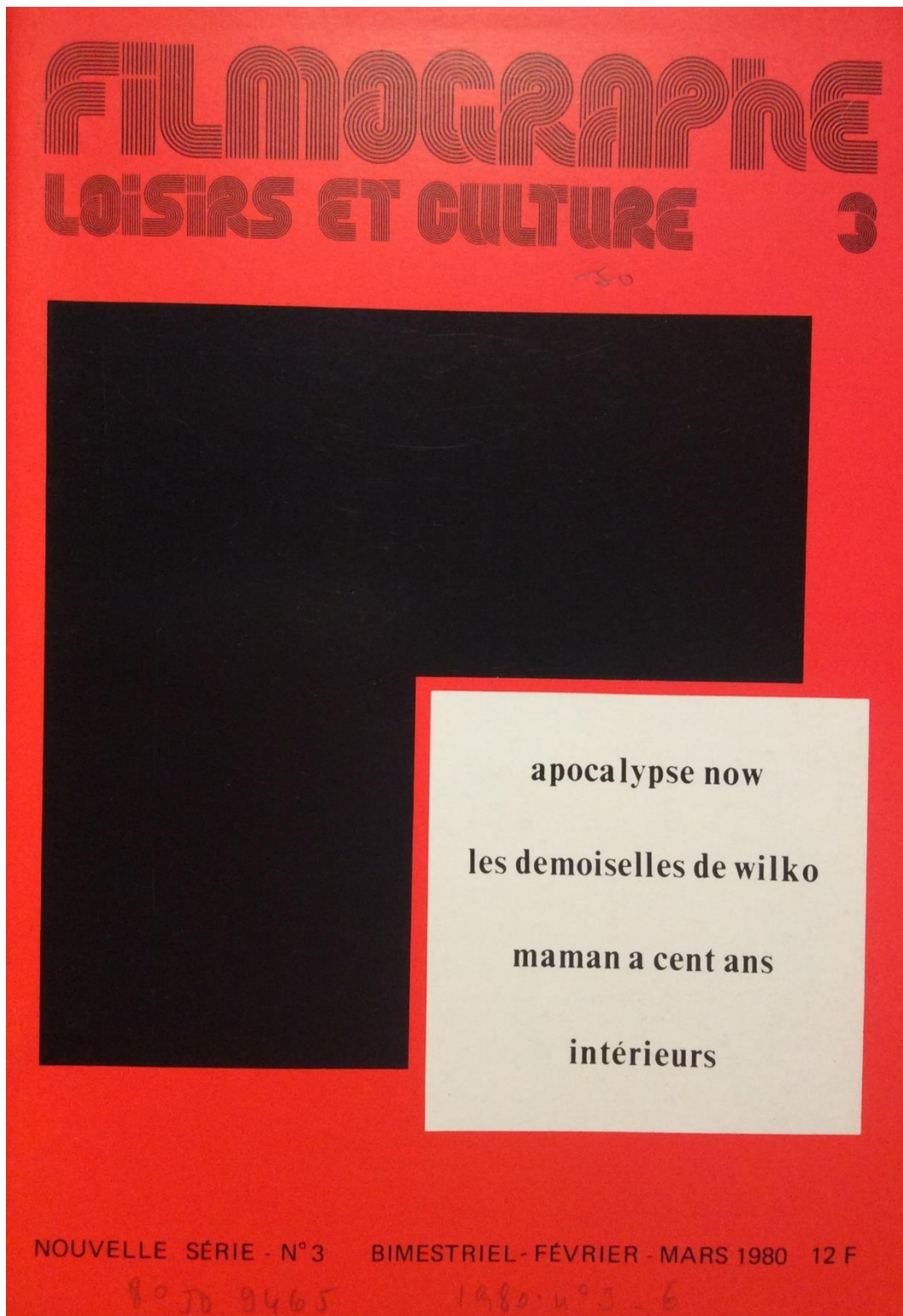


Figure 9 : *Filmographe*, n° 3, février-mars 1980, première de couverture

<i>Filmographe</i>		
<b>Périodicité</b> : bimestriel		
<b>Période</b> : 1979 - 1982	<b>Numéros</b> : 12	<b>ISSN</b> : 0241-5860
<b>Suit</b> : <i>Téléciné</i>		<b>Devient</b> : Disparaît



4. FFCCJ / Fédération Jean Vigo

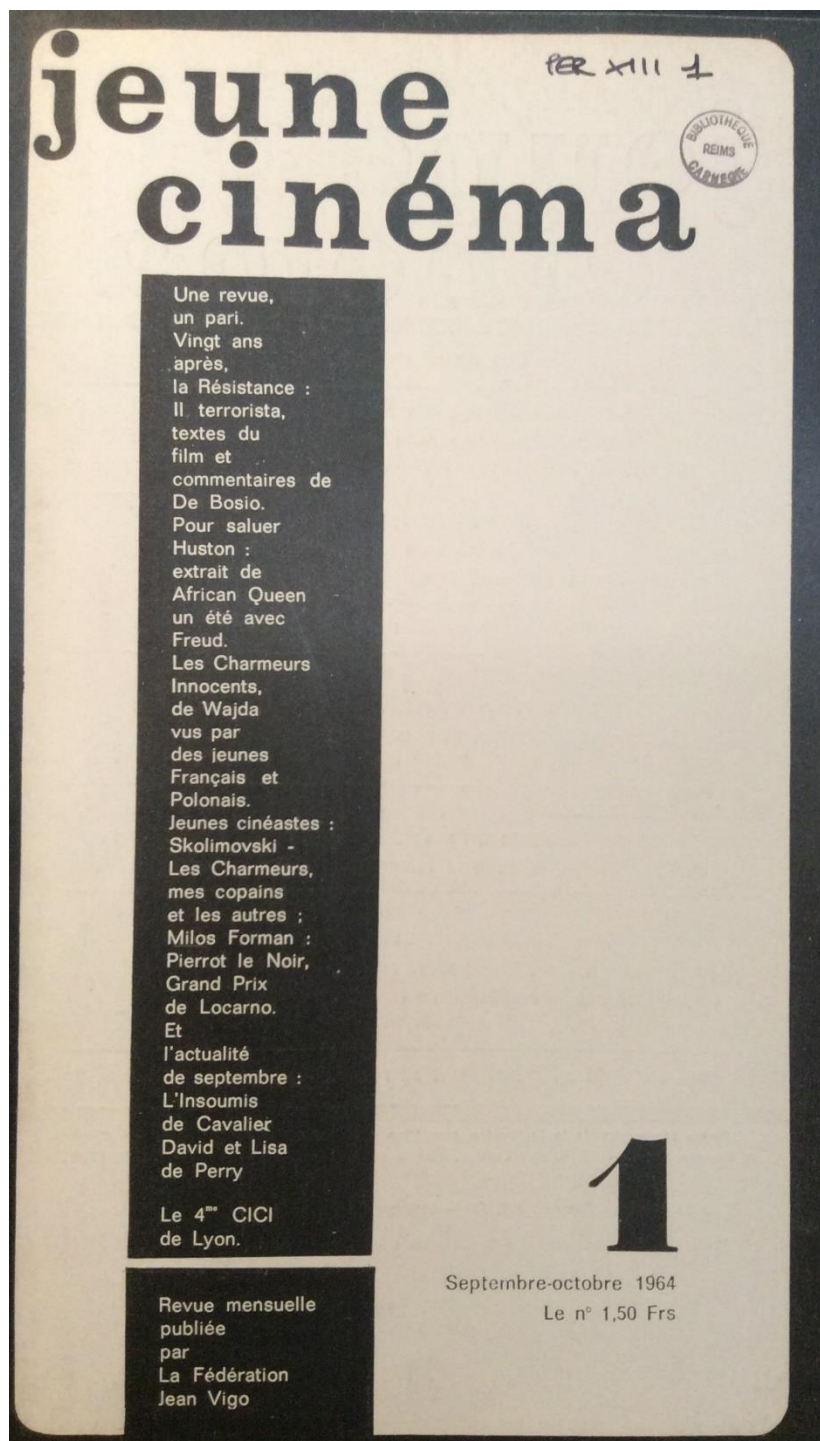


Figure 10 : *Jeune cinéma*, n° 1, septembre-octobre 1964, première de couverture

<i>Jeune cinéma</i>		
<b>Périodicité : mensuel</b>		
<b>Période : 1964 – auj.</b>	<b>Numéros : en cours</b>	<b>ISSN : 0758-4202</b>
<b>Suit : X</b>		<b>Devient : en cours</b>

5. Film et vie



Figure 11 : Bulletin de Film et vie, n° 43, janvier 1969, première de couverture

<i>Bulletin de Film et vie</i>		
<b>Périodicité : irrégulière</b>		
<b>Période : 1958 – 1972</b>	<b>Numéros : 53</b>	<b>ISSN : 1169-2464 / 1169-2472</b>
<b>Suit : X</b>		<b>Devient : Disparaît</b>

6. Film et famille



Figure 12 : Feuille de cinéma, n° 36-37, non daté, première de couverture

<i>Les Feuillets du cinéma</i>		
<b>Périodicité : irrégulière</b>		
<b>Période : ? - 1945</b>	<b>Numéros : 45</b>	<b>ISSN : X</b>
<b>Suit : Caméra</b>	<b>Devient : Film et famille</b>	





Figure 13 : *Film et famille*, n° 104, avril 1951, première de couverture

<i>Film et famille</i>		
<b>Périodicité : mensuel et bi-mensuel</b>		
<b>Période : 1945-1954</b>	<b>Numéros : 144</b>	<b>ISSN : 1146-898X</b>
<b>Suit : Les Feuilletts du cinéma</b>		<b>Devient : Écrans de France</b>

FAIT

# ÉCRANS DE FRANCE

MENSUEL DE CULTURE CINÉMATOGRAPHIQUE

*Au programme :*

	PAGES
Alerte aux Canaries	16
Alexandre le Grand	19
Amis pour la vie	13
Bébés à gogo	19
La bête magnifique	12
Brigadoon	6
Brisants humains	19
Bungalow pour femmes	16
Ga c'est du cirque	6
Ce soir les jupons volent	8
La châtelaine du Liban	15
Dans les bas-fonds de Chicago	19
La déesse blanche	19
Du sang dans le soleil	15
Elena et les hommes	17
Fernand Cow-boy	17
Une fille à la redresse	8
Les hommes bleus	3
Jeunes filles de San Frediano	8
Lions d'Afrique	13
Un magnifique salaud	2
Mannequins de Paris	15
Meurtres sur commande	15
La nuit du chasseur	10
Paris coquin	8
La peur	5
Les piliers du ciel	12
Quai des illusions	8
La vie est belle	9

Pages 10 et 11 :  
**LA NUIT DU CHASSEUR**  
de Charles LAUGHTON

Page 3 :  
**LA SOUFFRANCE à l'écran**  
par Henri AGEL



N° 164

Octobre 1956 15<sup>e</sup> Année

Redaction Abonnements

60, Rue de l'Hôpital Militaire 70 F  
LILLE

Roger PIERRE et Jean-Marc THIBAUT assurent que  
**LA VIE EST BELLE**  
Faut-il s'étonner qu'ils jouent au "foot" dans leur salle de séjour ?

Figure 14 : Écrans de France, n° 164, octobre 1956, première de couverture

<i>Écrans de France</i>		
<b>Périodicité : mensuel et bi-mensuel</b>		
<b>Période : 1955-1956</b>	<b>Numéros : 221</b>	<b>ISSN : 1146-8998</b>
<b>Suit : Film et famille</b>		<b>Devient : disparaît</b>



7. Fac

<i>Ciné-Fac</i>		
<b>Périodicité : ?</b>		
<b>Période : ?</b>	<b>Numéros : ?</b>	<b>ISSN : X</b>
<b>Suit : ?</b>		<b>Devient : ?</b>

8. FCCC

<i>Bulletin de liaison et d'informations</i>		
<b>Périodicité : ?</b>		
<b>Période : 1954 – ?</b>	<b>Numéros : ?</b>	<b>ISSN : X</b>
<b>Suit : ?</b>		<b>Devient : ?</b>

<i>Études cinématographiques</i>		
<b>Périodicité : trimestriel</b>		
<b>Période : 1954 – 1957</b>	<b>Numéros : 16</b>	<b>ISSN : 2607-818X</b>
<b>Suit : ?</b>		<b>Devient : disparaît</b>

B. Les revues des ciné-clubs

<i>Bulletin mensuel du ciné-club</i>		
<b>Organisme auteur : Ciné-club albigeois et le Centre toulousain d'études cinématographiques puis Inter-club cinématographique du sud-ouest (Iccso)</b>		
<b>Périodicité : mensuel</b>		
<b>Période : 1948 – 1950</b>	<b>Numéros : 22</b>	<b>ISSN : 2020-3969</b>
<b>Suit : X</b>		<b>Devient : <i>Inter-ciné, organe des ciné-clubs du sud-ouest</i></b>

<i>Inter-ciné, organe des ciné-clubs du sud-ouest</i>		
<b>Organisme auteur : Inter-club cinématographique du sud-ouest (Iccso)</b>		
<b>Périodicité : mensuel</b>		
<b>Période : 1950 - 1964</b>	<b>Numéros : 89</b>	<b>ISSN : 2020-2571</b>
<b>Suit : <i>Bulletin mensuel du ciné-club</i></b>		<b>Devient : disparaît</b>

C. Autres revues d'organismes associatifs

<i>Bulletin de l'Idhec</i>		
<b>Organisme auteur : Institut des hautes études cinématographiques (Idhec)</b>		
<b>Périodicité : ?</b>		

<b>Période : ?</b>	<b>Numéros : ?</b>	<b>ISSN : ?</b>
<b>Suit : X</b>		<b>Devient : ?</b>

<i>Écrans de chez nous</i>		
<b>Organisme auteur :</b> Association catholique d'éducation populaire pour l'information et la documentation cinématographique		
<b>Périodicité :</b> hebdomadaire		
<b>Période :</b> 1958 – 1966	<b>Numéros :</b> 360	<b>ISSN :</b> X
<b>Suit : X</b>		<b>Devient :</b> disparaît

<i>L'Écran et la vie</i>		
<b>Organisme auteur :</b> Fédération des activités audiovisuelles de l'enseignement libre		
<b>Périodicité :</b> trimestriel		
<b>Période :</b> 1960 – 1968	<b>Numéros :</b> 34	<b>ISSN :</b> X
<b>Suit : X</b>		<b>Devient :</b> Disparaît

<i>Films et documents</i>		
<b>Organisme auteur :</b> Fédération nationale du cinéma éducatif (FNCE)		
<b>Périodicité :</b> mensuel		
<b>Période :</b> 1945 – 1992	<b>Numéros :</b> 379	<b>ISSN :</b> 2555-7068
<b>Suit : X</b>		<b>Devient :</b> Disparaît

<i>Hommes et cinéma</i>		
<b>Organisme auteur :</b> Hommes et cinéma		
<b>Périodicité :</b> ?		
<b>Période :</b> 1955 – ?	<b>Numéros :</b> ?	<b>ISSN :</b> 2607-8880
<b>Suit : X</b>		<b>Devient :</b> ?

<i>Sur les écrans d'AOF</i>		
<b>Organisme auteur :</b> Comité catholique du cinéma		
<b>Périodicité :</b> mensuel		
<b>Période :</b> 1955 – 1957	<b>Numéros :</b> 22	<b>ISSN :</b> X
<b>Suit : X</b>		<b>Devient :</b> disparaît

<i>Vox</i>		
<b>Organisme auteur :</b> association nationale catholique des auditeurs et spectateurs de la radio, du cinéma et de la télévision		
<b>Périodicité :</b> trimestriel		
<b>Période :</b> 1956 – 1966	<b>Numéros :</b> 27	<b>ISSN :</b> 2681-2053
<b>Suit : X</b>		<b>Devient :</b> disparaît

## D. Revues de cinéma

- ↵ *L'Écran français*
- ↵ *Positif*
- ↵ *La Revue internationale du cinéma* (Oci)
- ↵ *Les Cahiers du cinéma*
- ↵ *Radio-cinéma-télévision / Télérama*
- ↵ *Fiches du cinéma* (CCR / OCFC)

## E. Journaux

- ↵ *Libération*
- ↵ *Le Monde*
- ↵ *Le Figaro*



## II. Les articles

### Pour mieux comprendre l'action "Ecrans de France"

#### COUP D'ŒIL D'ENSEMBLE

Souhaitons d'abord la bienvenue à nos nouveaux lecteurs et présentons leur la revue qu'ils vont apprendre à connaître comme les dizaines de milliers de familles qui les ont précédés. A celles-ci va notre gratitude pour un travail d'information - de formation - d'action fait en commun depuis des années.

#### ECRANS DE FRANCE

— **informe** : par ses chroniques « Silhouettes », « On annonce... on prépare », « Du côté des courts métrages » paraissant dans chaque numéro, et par des « Informations spéciales » plus exceptionnelles celles-là.

— **forme** : dans un esprit familial ouvert et éducatif que renseigne exactement sur les spectateurs à qui peut convenir le film, par ses analyses de films qui valent parfois à elles seules un article de fond.

— par la publication de dossiers spéciaux sur les plus importants problèmes cinématographiques

— **agit** : parce qu'une culture n'est complète que si elle est rayonnante — pour que le spectateur soit un être actif, participant au spectacle filmique **qu'il a choisi**.

Pour que le spectateur participe à des campagnes de lancement ou de soutien des meilleurs films, dans le cadre des activités « HOMMES ET CINEMA », par exemple, dont nous sommes le moyen d'expression, dans le cadre des activités A.D.I.C., etc...

— auprès des milieux professionnels et du public pour que le cinéma soit à la fois une détente et un enrichissement de valeur.

**Voilà ce que vous donnera « Ecrans de France ».**

Dans le présent numéro 269, de nombreux films vous sont proposés et au cours de cette année 1962 nous augmenterons encore la **rapidité** de nos informations, de nos analyses.

Dans le courrier de fin d'année de nombreux lecteurs nous déclarent en progrès à ce propos. Tant mieux. Vous avez donc constaté les efforts que nous avons fait.

Aux lecteurs qui estiment que nous aurons encore parfois du retard, nous demandons dès maintenant de nous citer les titres de films... retardataires, mais aussi tous ceux pour lesquels nous étions... en avance.

Cela nous aidera à mieux faire et cela les consolera aussi de constater que cela n'arrive pas si souvent qu'on peut le penser.

Les chroniques « Silhouettes » vous donnent des interviews de Jean Renoir et de Claude Chabrol. Elles sont encadrées par **une importante chronique consacrée aux problèmes du court métrage** que nous ne négligeons jamais.

Parmi les nouveautés rédactionnelles nous publions à partir du n° 270 une liste récapitulative des films analysés dans le ou les numéros parus depuis le 1<sup>er</sup> janvier. De cette façon, vous avez toujours une documentation sous la main. Elle vous évite les recherches au sommaire de chaque numéro. Ceux-ci seront désormais conservés dans un classeur spécial qui vous évitera d'égarer les numéros précédemment parus. **VOIR OFFRE SPECIALE DANS NOTRE PROCHAIN NUMERO.**

**Soutenez activement l'action "ECRANS de FRANCE"**

Figure 15 : « Coup d'œil d'ensemble », *Écrans de France*, n° 269, 5 janvier 1962, p. 3.

## Quelques films pour Ciné-Jeunes

Une des principales difficultés pour l'animateur de Ciné-Jeunes réside dans un choix de films qui donne satisfaction à la jeunesse et qui permette une fructueuse discussion.

La liste que nous publions ci-dessous permettra à ceux qui s'intéressent au cinéma pour la jeunesse de prendre un bon départ.

Tous les films mentionnés ont été bien accueillis par la majorité des jeunes qui assistent à nos séances (9-20 ans). Nous disons majorité car il est bien évident qu'un film comme Hamlet sera incompréhensible (voire dangereux) pour un enfant alors qu'il sera très apprécié par les élèves des cours complémentaires ou des lycées. La même observation est valable pour le Conte de Cendrillon qui plaît aux enfants mais qui ennue la plupart « des grands ».

Actuellement la commission Ciné-Jeunes travaille à l'établissement d'une liste de films qui soit adaptée à l'âge de nos spectateurs. C'est une tâche fort délicate qui ne peut qu'être le fruit d'une longue et patiente expérimentation. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ces travaux.

Sur tous les films ci-dessous, l'U.F.O. C.E.L. prépare une série de fiches qui pourront guider les futurs animateurs de Ciné-Jeunes. Nous en reparlerons.

A cor et à cri.  
Assassinat du père Noël (L.).  
Au loin une voile.  
Barreaux blancs.  
Bataille du rail (La).  
Bataille de l'eau lourde (La).  
Cadets de l'océan (Les).  
Cage aux Rossignols (La).  
Capitan (Le) version jeunes.  
Carrefour des enfants perdus (Le).  
Casse-pieds (Les).  
Challenge.  
Ciel est à vous (Le).  
Conte de Cendrillon (Le).  
Débuts à Broadway.  
Dernière chance.  
D'homme à hommes.  
Disparus de St-Agil (Les).  
Eléphant Boy.  
Emile et les détectives.  
Enfance de Gorki (L.).  
Festival Charlot.  
Good bye Mister Chips.  
Gosses mènent l'enquête (Les).  
Gros lot (Le).  
Gunga Din.

Hamlet (vo ou vd).  
Il était une petite fille.  
Jeunesse de Tom Edison (La).  
Jody et le faon.  
Jour de fête.  
Jupiter.  
Madame Curie.  
Madame Miniver.  
Million (Le).  
Miracle de la 34<sup>e</sup> rue (Le).  
Monsieur Smith agent secret.  
Nous les gosses.  
Père Tranquille (Le).  
Premier de cordée.  
Qu'elle était verte ma vallée.  
Route est ouverte (La).  
Ruée vers l'or (La).  
Sept ans de malheur.  
Têtes de pioche.  
Un jour aux courses.  
Vania l'orphelin.  
Vie de Thomas Edison (La).  
Vous ne l'emporterez pas avec vous.

A. Ravé.

Figure 16 : André Ravé, « Quelques films pour ciné-jeunes », *Ufocel informations*, n° 28, décembre 1949, p. 12.

## LISTE DE FILMS POUR ENFANTS

Additif à la liste publiée en juin 1952 dans le n° 55 d'Image et Son

(Les titres portés en **CAPITALES** intéressent plus spécialement les enfants de moins de 14 ans)

Alexandre Newsky.	GRAND CIRQUE DE MOSCOU.
ALGER-LE CAP.	GRANDE AVENTURE.
ALICE AU PAYS DES MERVEILLES.	GRANDS FAUVES DES MERS POLAIRES.
Amis pour la vie.	GROENLAND.
Amours de Liang Chang-po et de Chu Yin-tai.	Heidi et Pierre.
Amour sorcier.	Homme d'Aran.
Androcles et le lion.	Iawa.
ANIMAL CRACKERS.	IL ETAIT TROIS PETITS CASTORS.
ANNIE REINE DU CIRQUE.	Indes fabuleuses.
Artistes et modèles.	Invitation à la danse.
Au cœur de la tempête.	Ju'ès César.
LES AUDACIEUX.	Lili.
AVANT-CENTRE.	Louis Lumière.
Avec André Gide.	Maggie.
AVENTURES DE PETER PAN.	Magie verte.
AVENTURES DE ROBINSON CRUSOE.	Médecin de village.
BALEINIERS DU POLE SUD.	Mer cruelle.
Ballets russes.	Mes universités.
BALLON ROUGE.	Miracle à Milan.
Beau fixe sur New-York.	Moby Dick.
BELLE ET LE CLOCHARD.	Moissan.
Bergère et le ramoneur.	Monde des animaux.
Bertrand cœur de lion.	Mouramani, forêt sacrée.
Bienvenue Mr. Marshall.	Moussorgsky.
BONJOUR ELEPHANT.	Muchacho.
Brigadeon.	Mystère Picasso.
Calabaig.	Napoléon (de Gance).
Calcutta, ville cruelle (Deux hectares de terre).	OISEAUX AQUATIQUES.
Canard atomique.	Okasan.
Captive aux yeux clairs.	On danse à Varsovie.
CENDRILLON.	Pavlov.
CETTE MER QUI NOUS ENTOURE.	Paulain noir.
Cinq de la rue Barska.	PRINCE BAYAYA.
Concert des maîtres de l'art russe.	Quand les vautours ne volent plus.
Costaud des Batignolles.	Révoltés de la Bounty.
Cyrano de Bergerac.	Rhubarb.
DESERT VIVANT.	Rimsky Korsakov.
Des hommes qu'on appelle sauvages.	Roméo et Juliette.
Deux sous d'espoir.	Rossignol de l'empereur de Chine.
Emile et les détectives.	Ruée vers l'or.
Enfant et la Licorne.	Sept Samourais.
Enfants d'Hiroshima (adolescents).	Soupe à la citrouille.
En gagnant mon pain.	Temps modernes.
Equateur aux cent visages.	Tortillard pour Tietfield.
EXPEDITION DU KON-TIKI.	Tour du monde de Sadko.
Fanfan la Tulipe.	Tout fou, tout f.amme.
Fleuve.	Un petit carrousel de fête.
François le rhinocéros.	Vacances de M. Hulot.
Geneviève.	Vaillants du ciel.
Glinka.	Vie des grands étangs.
	VICTOIRE SUR L'ANNAPURNA.

Figure 17 : « Liste de films pour enfants », *Image et son*, n° 110, mars 1958, p. 20.

### III. Les archives

#### A. Archives nationales

Les recherches dans les archives pour les besoins de cette thèse ont notamment été effectuées par mot-clé au vu de l'absence de représentation de certaines fédérations dans les archives du CNC ou de la Jeunesse et des sports. Certains fonds volumineux apparaissent donc parfois pour un dossier minime qui s'y trouve, c'est notamment le cas des archives du ministère de la Santé et du ministère du Tourisme.

##### 1. Fonds du Centre nationale de la cinématographique

↳ Fonds Centre national de la cinématographie. Archives des Secrétaires généraux puis Directeurs de l'administration et des affaires financières (1952-1992)

**20080003/63** : De Cofrema à Fédération nationale des syndicats du spectacle de l'audiovisuel et de l'action culturelle (1967-1988)

Description : Cofrema : notes, correspondance, tableaux, comptes rendus de réunions. 1984-1985 / Commission supérieure technique (CST) : notes, tableaux, correspondance, statuts de l'association, rapports d'activités, procès-verbaux, conventions, décisions. 1967-1987 / Confédération internationale des cinémas d'Art et essai (Cicae) : correspondance. 1987 / Conseil Pasteur-Weizmann (Comité pour la lutte contre le cancer) : notes, correspondance, tableaux, comptes rendus de réunions, conventions. 1985 / Donation Alexeieff : notes, correspondance, tableaux, comptes rendus de réunions. 1984 / Ecole Louis Lumière (centre de formation continue des Arts et techniques de l'Audiovisuel) : notes, correspondance, tableaux, comptes rendus de réunions, conventions, décisions. 1980-1988 / Fédération des travailleurs de l'information de l'Audiovisuel et de l'Action culturelle : notes, correspondance, tableaux, comptes rendus de réunions. 1983-1984 / Fédérations des travailleurs de l'information, du livre, de l'Audiovisuel et de la Culture : notes, correspondance, tableaux, comptes rendus de réunions. 1984-1987 / Fédération « Film et Vie » : notes, correspondance, tableaux, comptes rendus de réunions, conventions. 1973 / Fédération nationale des cinémas français : notes, correspondance, tableaux, comptes rendus de réunions, conventions. 1983-1986 / Fédération nationale des distributeurs de films : notes, correspondance, tableaux, comptes rendus de réunions. 1982-1983 / Fédération nationale des syndicats du spectacle de l'audiovisuel et de l'action culturelle : notes, correspondance, tableaux, comptes rendus de réunions, conventions. 1981-1987.

↳ Fonds Centre national de la cinématographie. Dossiers de Paul Légglise, chef du Service des Etudes et de l'Action éducative (1942-1978)

**20080006/1** : Diffusion de la culture par le film (1942-1964)

Description : Réglementation et développement du cinéma non commercial : textes réglementaires dont décret du 21 septembre 1949 portant sur le statut du cinéma non commercial, notes, notes de service, rapports (1949-1951) ; Commission de liaison administrative du cinéma non commercial, réunions : correspondance, notes, procès-verbaux de réunions, documentation (1942-1954).

Application du statut ; fédérations habilitées à diffuser la culture par le film : décisions réglementaires et arrêté du 6 janvier 1964, liste des films, notes, notes circulaires, rapports, documentation (1959-1964).

A noter :

Cet arrêté porte sur la réglementation du secteur non commercial de la cinématographie et prévoit dans son article 2, une habilitation à diffuser la culture par le film accordée à des fédérations ayant un tel objet et, en son article 3, la délivrance de cartes officielles d'affiliation à ces fédérations, cartes délivrées par les pouvoirs publics.

#### **20080006/2 : Activité des ciné-clubs (1964-1978)**

Description : Délivrance de cartes officielles : correspondance, notes (1964 ; 1974-1977) / Fédération française des ciné-clubs, subvention : correspondance, notes, documentation (1975-1978).

## 2. Fonds du ministère de la Culture

↳ Fonds Culture ; Cabinet et services rattachés au Ministre (1941-1976)

#### **19950514/20**

Description : Relations avec les associations, syndicats, fédération : présentation de film, demande de réalisation de film, subvention, taxe, interventions, documentation :

-Bureau de liaison des industries cinématographiques (BLIC), 1959-1960 / Comité régional pour la réalisation du film pour la jeunesse, 1960-1961 / Comité international du cinéma d'enseignement et de la culture, 1960-1961 / Comité d'entreprise des établissements Gaumont, 1959-1960 / Comité directeur des rencontres internationales du film éducatif et récréatif pour la jeunesse, 1959-1965 / Association internationale de la presse filmée, 1962-1964 / Association française des cinémas d'art, de répertoire et d'essai, 1962-1964 / Chambre syndicale de Lyon, 1960 / Association d'entraide au cinéma, 1960 / Association française de cinématographie, 1964 / Association des créateurs indépendants du cinéma français, 1959 / Association française pour la diffusion des films ; 1960-1962 / Association des producteurs indépendants et réalisateurs de film de court métrage, 1959 / Association française de la critique du cinéma et de la télévision, 1961 / Association des auteurs de films, 1960-1961 / Caisse autonome de prévoyance et de retraite de l'industrie cinématographique et des activités du spectacle, 1959 / Petites exploitations cinématographiques : proposition de différentes mesures en faveur de cette



catégorie, 1961-1964 / Confédération internationale des cinémas d'art et d'essai, 1963-1964 / Confédération des travailleurs intellectuels de France : création d'un groupe de travail MA/CI, demande de subvention, 1959 / Fédération loisir et culture cinématographique, 1964 / Société intercontinentale de production de films pour le cinéma et la télévision, 1959-1960 / Société d'encouragement à l'art et l'industrie : grand prix du cinéma français, 1959 / Groupe des trente : commission des bulletins d'information, PV d'assemblée générale, composition du bureau du groupe, 1959-1960 / Fédération des chambres syndicales des industries techniques du cinéma : congrès de l'union internationale des associations techniques cinématographiques, création du centre Malraux, dossier relatif au fond de développement dans l'industrie cinématographique, 1959-1962 / Fédération nationale des distributeurs de films : rapport de R. Sallard, vice-président de la fédération, relatif au 4ème plan, 1959-1964 / Fédération nationale du spectacle : organisation et fonctionnement, rapport de la FNS pour le IVème plan, 1959-1964 / Fédération des associations et ciné-clubs, 1964 / Fédération nationale du cinéma éducatif et des techniques audiovisuelles, 1964 / Fédération française des ciné-clubs : congés annuels, présentation des films, subventions, 1960-1964 / Fédération française des clubs de cinéma d'amateurs : projet d'activités, diffusion de la culture Française à l'étranger, simplification des opérations d'importation et d'exportation des films amateurs, 1962-1964 / Comptoir général d'exportation et de participation : commission de vérification des comptes et la gestion du COGET, PV de réunion du comité consultatif, 1961-1963.

↳ Fonds Culture ; Centre national de la cinématographie française (CNC) (1978-1995)

**19980512/67 à 72** : Dossiers Art et essai : demandes de subvention, conventions et classement salles (1979/1990)

### **19980512/67**

Description : Dossiers Afcae (Association française du cinéma d'art et d'essai), demandes de subvention, correspondances, décisions / Protocole d'accord justice/culture, réglementation / Classement des salles art et essai, 1979/1990 / CRCC (Coopération régionale du cinéma culturel), 1979/1993 / Unicc, Inter-Film, 1980/1993 / Flec (Fédération loisir et culture), 1979/1993.

### **19980512/68**

Description : Ufoleis, 1979-1993 / Cofecic (Coordination des fédérations de ciné-clubs), 1981-1993.

↳ Fonds Culture ; Centre national de la cinématographie française (CNC) (1949-1995)

### **20050582/221**

Description : Mesures de soutien envers les ciné-clubs (Fédération française des ciné-clubs et Fédération Jean Vigo) : correspondance, notes, graphiques. (1983-1985)

### 3. Fonds des bureaux de la Jeunesse et des Sports

- ↳ Fonds Jeunesse et sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau associations (1949-1979)

**19790803/4** (F44 bis 6827)

Description : Fédération des familles de France / Fédération des associations et ciné-clubs / Fédération des centres de préparations au mariage / Fédération française de danse, d'art chorégraphique et d'expression corporelle / Fédération nationale d'associations culturelles d'expansion musicale / Fédération nationale des associations familiales des maisons d'accueil / Fédération nationale des associations musicales universitaires / Fédération nationale des centres culturels communaux / Fédération nationale des centres d'information et de vulgarisation agricoles et ménager-agricoles / Fédération nationales des compagnies de théâtre et d'animation / Fédération nationale "couple et famille" / Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs.

- ↳ Fonds Jeunesse et sports ; Service de l'équipement ; Division du plan et des affaires financières ; Bureau opérations subventionnées (1953-1979)

**19800382/373** (F 44 bis 7567)

Description : 114 - PARIS - Film et vie COR 1962/63

- ↳ Fonds Jeunesse et sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1940-1973)

**19860430/1** (F44 bis 8265)

Description : Cinéma non commercial destiné à la jeunesse. Elaboration de la réglementation, projet de création du CNC - 1946 - décret du 21 septembre 1949 (original) - instructions pour l'application circulaire du 4 février 1954, nouveau statut, 1962-1964.

**19860430/2** (F44 bis 8266)

Description : Association amicale des journalistes de Metz et association Mosellane d'organisation des loisirs, 1954 / Association franc-comtoise de culture : demande d'habilitation, 1949 / Bureau international du film : renouvellement d'habilitation, 1951-1952 / Ciné-club Angevin : demande d'agrément, 1949 / Ciné-club de Caen : 3ème festival du cinéma, du 12 au 22 novembre 1957, Demande de subvention, 1956 / Ciné-clubs France-URSS : demande d'habilitation, 1953 / Ciné-club de la Guadeloupe : demande de subvention, 1956-1957 / Ciné-club "la lanterne magique" : demande de subvention, 1957 / Ciné-inter, 1949 / Cinémathèque régionale jeunesse et sports / Bordeaux, demande d'habilitation, 1949-1950 / Ciné-club photo des instituteurs : Demandes d'agrément et de subvention, revues, 1950-1951 /

Comité français du cinéma pour la jeunesse, 1947 / Comité international du cinéma d'enseignement et de la culture (Cidalc) : Activités, 1950-1963, projet de statuts, Procès-verbaux, 1963-1951 / Confédération internationale des cinémas d'art et d'essai, 1956, compte-rendu de séance / Coopérative du cinéma culturel de Strasbourg, 1949-1953 / Fédération centrale des ciné-clubs : Rapport sur la fédération, demandes de subvention, 1954-1957 / Fédération des ciné-clubs laïques : Rapport, 1953, demande d'agrément, 1952, 1951-1954 / Fédération des clubs de loisirs Léo-Lagrange : Budget prévisionnel, 1952, 1952 – 1956.

**19860430/3** (F44 bis 8267)

Description : Fédération française des ciné-clubs, 1946-1953. Rapports, statuts, 1948-1952 / Bulletin interne des assemblées générales, 1950-1957 (manques) / Correspondance financière, 1946-1948 + 1951-1952 / Demandes de subventions, 1947-1952 / Rapport d'activité, 1947 / Programmation et liste des ciné-clubs, 1947-1952 / Stage de moniteurs, 1946.

**19860430/4** (F44 bis 8268)

Description : Fédération française des ciné-clubs, 1950-1957 : Programmation des films, Programme d'activités, Demande de subvention, Documentation.

**19860430/5** (F44 bis 8269)

Description : Fédération française des ciné-clubs : Correspondance, circulaire, 1954-1957, Préparation et compte-rendu de réunions-congrès, 1948-55, Listes des films diffusés, Bulletin interne, 1950-1957 (manques).

**19860430/6** (F44 bis 8270)

Description : Fédération française des ciné-clubs des jeunes : Correspondance, Compte d'exploitation, 1955, Compte-rendu du congrès du 18/3/1956, Bulletin intérieur, Catalogue guide des films proposés et fournis aux ciné-clubs de jeunes, 1955-1958, Fédération française des clubs de cinéma d'amateurs, Demande d'agrément, 1948-1950.

Fédération loisirs et culture cinématographiques : Demandes d'agrément et de subvention d'équipement et de fonctionnement, Correspondance, 1952-1955,

Fédération nationale des ciné-clubs : Demande d'habilitation, 1949-1950.

**19860430/7** (F44 bis 8271)

Description : Fédération nationale du cinéma éducatif, documentation 1954-1957 / Fédération nationale des foyers ruraux / Bulletin d'information, 1950-1952 / Film et famille : arrêté

d'habilitation, 1953 / Film et vie, 1952-1954 : Arrêté d'habilitation, Demande de subvention, Pièces financières / Inter-club cinématographique du sud-ouest : Rapport, 1953 / Jeunesses cinématographiques de France : Rapport 1945 / Ligue française de l'enseignement : arrêté, 1950 / Loisirs de France, 1955 / Office de cinématologue et de diffusion de films pour enfants, statuts 1955 / Office du cinéma universitaire, 1951 / Société des anciens élèves des écoles nationales des arts et métiers, 1949-1950 / Union nationale des ciné-clubs Lyon, 1949-1951.

**19860430/8** (F44 bis 8272)

Description : Cinémathèque régionale de Bordeaux. Statuts, 1949 / Cinémathèque d'enseignement et de culture populaire de Pontoise, 1952 : Demande d'habilitation, statuts / Cinéma d'enseignement : Réunion de la commission ministérielle du cinéma d'enseignement 1945-1958, Compte-rendu d'activités, 1955-1957 / Centre national du cinéma : Compte-rendu de l'union européenne occidentale sur le cinéma non commerciale pour chaque fédération ou association de cinéma non commercial, ventilation par départements du nombre de spectateurs, 1952-1957 / Taxes sur les spectacles et sur les associations, 1954-1955 / Cinéma non commercial : Enquête sur l'application du statut (1951-1958), Rapports sur l'activité des ciné-clubs, 1955, Enquêtes en cours, affaires en instance, correspondance, 1952-1956.

**19860430/9** (F44 bis 8273)

Description : Correspondance, 1945-1955 Comité restreint des fédérations agréées de ciné-clubs : Réunions des 7-3-1957, 10-10-1957

1956-1957 : Pièces diverses concernant les associations culturelles et le développement de la culture et des arts (1947-1959) : Cinéma (1945-1948), Presse des jeunes, Projet de création des fédérations nationales des associations culturelles.

**19860430/10** (F44 bis 8274)

Description : Cinéma après 1945 : catalogues / Listes de films concernant la jeunesse et les sports dont disposent les services culturels des ambassades (1957) / Catalogues des films des Nations-Unies (1955) / Catalogue des films appartenant aux offices régionaux d'enseignement (1948) / Catalogue des films en vente chez "Film-office" / "des films pour jeunes "Crécifilm" / Catalogue des films de la cinémathèque centrale de l'enseignement / Catalogue des films de la cinémathèque de l'enseignement public / Catalogue de films de court métrage culturels et éducatifs (1950).

**19860430/12** (F44 bis 8276)

Description : Centre national de cinématographie : Correspondance diverse, 1956, Commissions paritaires du ciné non commercial (1952-1956) Propositions du conseil paritaire.



Critiques de la fédération du cinéma non commercial (1952). Recours au conseil d'Etat de la confédération nationale du cinéma français contre un décret du 21 septembre 1949-1951. Notes relatives au nouveau statut du cinéma non commercial (1959-1962). Projet de M. Cochin (1960) pour la réalisation de séances sur l'acquisition du langage cinématographique, 1960 / Union Lyonnaise des ciné-clubs devenu "bureau international du film", Dossier de demande d'habilitation, rapport 1952-1956. Cartes habilitant diverses fédérations à diffuser la culture par le film, 1954-1956. Commission du cinéma amateur, compte-rendu de la réunion du 17/1/1957 / La télévision et l'enfant, 1956 / Radio-télévision, 1946-1959 / Programmes éducatifs de diverses associations d'éducation populaire / Culture : Hebdomadaires "les belles lectures". Rapport des réunions d'inspecteurs sur les activités des mouvements d'éducation populaire, 1950.

### **19860430/13 à 19 : Cinéma non commercial**

#### **19860430/13 à 17 : Association, cartes d'habilitation**

##### **19860430/13 (F44 bis 8584)**

Description : 1955. Dates de validation départements. Correspondance délivrance 1956. Demandes. Dates de validation départements. Correspondance délivrance. Correspondance radiation activités des clubs enquête

##### **19860430/14 (F44 bis 8585)**

Description : 1957. Demandes. Dates de validation départements. Correspondance délivrance. Correspondance radiation. Activités des clubs enquête

##### **19860430/15 (F44 bis 8586)**

Description : 1958. Demandes dates de validation départements Correspondance délivrance. Correspondance radiation. Activités des clubs enquête

##### **19860430/16 (F44 bis 8587)**

Description : 1959. Demandes. Dates de validation départements Correspondance délivrance. Correspondance radiation. Activités des clubs enquête

##### **19860430/17 (F44 bis 8588)**

Description : 1960. Dates de validation départements Correspondance délivrance. Correspondance radiation. Activités des clubs enquête 1961. Demandes. Dates de validation départements. Correspondance délivrance. Correspondance radiation

##### **19860430/18 (F44 bis 8589)**

Description : Fédération française des ciné-clubs : Demande d'habilitation liste des ciné-clubs affiliés, correspondance 1940-1958 - congrès, stages correspondance, 1957-1959 - programmation des films : répertoire, listes 1956-1960 / Film et vie : Demande d'habilitation,

liste des ciné-clubs affiliés, correspondance 1951-1958, programmation des films liste 1952-1955 - films présentés aux armées et dans les prisons 1953-1954.

**19860430/19** (F44 bis 8590)

Description : Programmation de films 1958-1963 / Associations de jeunesse / Agrément, subvention / Service de la jeunesse et de l'éducation populaire.

↳ Fonds Jeunesse et sports ; Services rattachés au Ministre ; Cabinet ; Conseiller technique (1953-1974)

**19770245/7**

Description : 1°) Maisons des jeunes et de la culture.

- Documentation (1966 et 1969-1970) Règlement et suites du conflit entre le secrétariat d'Etat et la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture (FFMJC) (1969-1973).

Préparation et déroulement de l'assemblée générale de juin 1973 de la FFMJC. Divers : conflit entre la MJC et la municipalité du Mans (1973) ; lettre du maire de Plan-de-Cuques dénonçant l'envoi du journal "Actuel-Hebdo" aux MJC (juillet 1973) ; études et suggestions du groupe "Création-Poésie" du Conseil du développement culturel sur les "diverses possibilités de rapprochement entre publics et poésie" (synthèse de Pierre SFCHERS, juin 1973), avec un chapitre sur la poésie et les maisons de la culture, maisons et foyers de jeunes, centres culturels (p. 47).

2°) Associations diverses.

- Textes et notes : recueillis par J. JOUSSELLIN sur les associations et mouvements de jeunesse en France (5 octobre 1967, publ. la Documentation française).

- Demandes de subventions, interventions, documentation d'associations diverses (1973-1974) : clubs aérospatiaux, Féd. des éclaireuses et éclaireurs unionistes de France, Fédération française des échecs, Fédération inter-jeunes France Europe, Fédération nationale des clubs des jeunes amis des animaux et de la nature, Film et vie, Loisirs jeunes, Office de coopération et d'accueil universitaire, Office culturel de Cluny, Séjours internationaux linguistiques et culturels, Union des foyers de jeunes travailleurs.

↳ Fonds Jeunesse et sports ; Direction du temps libre et de l'éducation populaire ; Sous-direction de la vie associative ; Bureau associations nationales (1937-1982)

**19870441/63**

Description : Nom : Fédération d'association et ciné-clubs, Création/Agrément : 1954.11.25.

Nom : Nationale, 000237, Création/Agrément : 1973.03.28. Nom : Jeunesse, adulte. 1967-1980 ; Statuts, rapports d'activité, PV d'assemblées générales, documentation, comptes et bilans, subventions, Promotion cinéma.

### **19870441/91 et 19870441/92**

Description : Nom : Film et vie (fédération de ciné-clubs), Création/Agrément : 1950.10.25.

Nom : Nationale, 000179, Création/Agrément : 1953.05.21 / Nom : Jeunesse scolaire, 1951-1980 ; Statuts, rapports d'activité, PV d'assemblées générales, documentation, comptes et bilans, subventions, Promotion du cinéma.

↳ Fonds Jeunesse et sports ; Direction du temps libre et de l'éducation populaire ; Sous-direction de la vie associative ; Bureau formation, métiers de l'animation (1969-1983)

### **19870471/11 :**

Description : Demandes de conventionnement au titre de la formation professionnelle / Lande du Breil / Mutuelle Générale de l'Education Nationale / Association pour la recherche et les interventions en animation (ARIA) / Fédération nationale d'associations d'aide à domicile aux retraités / Film et Vie / Centre des auberges de jeunesse / Centre confédéral de formation continue 3 CF / Atelier des trois Soleils / Union chrétienne de jeunes gens / Centre de formation d'études et de recherches / Institut de formation de recherche et de promotion.

↳ Fonds Jeunesse et sports ; Direction jeunesse (1984-1986) - Direction jeunesse, vie associative (1986-) (1963-1978)

**19870483/32 à 19870483/38** : Associations et mouvements de jeunesse : plan comptable, relations avec diverses associations (liste)

### **19870483/34**

Description : Comité national des associations de Jeunesse et d'éducation populaire (Cnajep), 1969-1971 ; 1974-1975 / Comité pour la diffusion des arts et lettres par le cinéma (Cidalc français), 1967-1968 ; 1972 : deuxième semaine internationale Cidalc du film sportif (1968) / Comité pour les relations internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRIF), 1969- 1972 / Concordia, 1969-1970 / Confédération musicale de France, 1967 / Confédération nationale de la famille rurale / Confédération nationale des groupes folkloriques français, 1966-1967 / Confédération des travailleurs intellectuels de France, 1967 / Cotravaux, 1968-1970 ; 1973 : conseil d'administration du 11 octobre 1967 / Culture populaire et sciences sociales, 1968 / Culture et promotion, 1973 / Association "Jean Coxtet", 1973 / Confédération nationale de la famille rurale / Eclaireurs et éclaireuses de France, 1967-1968 ; 1972-1974, affaire Soulijaert (attribution d'une caméra 16 mm), 1967 rapport moral, 1968 / Ecole des parents, 1966-1968 ; 1970-1974 : inter-service parents, 1971 / Education et développement, 1972 : revue mars, 1972 / Education et vie sociale, 1967-1969 ; 1972 : revue "le fil" mars 1969 ; - service "promotion socio-éducative", 1972 / Ensemble vocal "contrepoint", 1967 / Fédération

des centres sociaux et socio-culturels de France, 1968 ; 1972 ; 1974) : enquêtes sur des séjours de jeunes à l'étranger / Fédération de ciné-clubs (1970-1973) : fédération d'associations des ciné-clubs (Fac) (1971) ; comité de liaison inter ciné-clubs (1970-1973) / Fédération des francs et franches camarades (1968-1974), séminaire "éducation et nature" (juillet 1971) / Fédération française des clubs Unesco (1969-1974) : 15ème congrès national (mars 1973) / Fédération française des échecs : olympiades 1974 à Nice (1972-1974) / Fédération française de naturisme (1967) / Fédération française de vol à moteur : 15è tour de France aérien (1974) / Fédération nationale des centres culturels communaux (1967) / Fédération nationale Léo Lagrange (1965-1974) : VIIe, X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> congrès nationaux (1965 ; 1972-1974) ; annuaire 1969 ; - expertise comptable (1972) - dossiers Infodoc n<sup>o</sup>s 248, 290 à 292 (octobre - décembre 1972).

### **19870483/35**

Description : Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'Education Nationale (FOEVEN) (1969-1970) : procès-verbal de la réunion du comité national de liaison ligue de l'Enseignement OCEE-FOEVEN. (12 janvier 1970) / Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ) 1968-1975 / Fédération of Youth Travel Organisation (FIYTO) : FIYTO Flash (juin 1975) ; programme de son 25<sup>ème</sup> anniversaire (1975) / Film et Vie, 1973-1974 : stages ; - semaines nationales du film pour l'enfance et la jeunesse (juillet 1974) / Groupe d'études et de recherches pour l'éducation des adultes (GEREA) (1969 ; 1973-1974) / Groupe de regroupement d'organismes de Jeunesse et d'éducation populaire (GEROJEP) 1968 / Groupe de recherches et d'éducatons pour la promotion (GREP) 1968 / Revue de la presse des organisations de jeunesse et d'éducation populaire (INFOJEP) n<sup>o</sup>s 1 à 8 (1965-1967) / Inter-échanges (1967-1968) / Inter-jeunes France-Europe, 1972-1974 / Jeune force poétique française, 1969 / Jeunes science, 1967-1973 : réunion sur les clubs scientifiques, 15 décembre 1967 ; - équipement, 1967 ; - travaux au club-laboratoire de Saint-Germain-en-Laye : projets et comptes, 1968 ; - rapport d'inspection générale, 11 juin 1971 / Jeunesse et montagne, 1968 / Jeunesse au plein air, 1967-1973 : congrès annuel, 16 mai 1968 ; - bulletins, 1968 ; - sécurité et éducation dans les centres de vacances et de loisirs collectifs, 1970 / Jeunesse ouvrière chrétienne (Joc), 1966-1969 / Jeunesses musicales de France (JMF), 1969 ; 1973.

↳ Fonds Jeunesse et sports ; Direction de la jeunesse ; Sous-direction des activités socio-éducatives ; Bureau réglementation, protection des mineurs (1949-1988)

### **19900208/61 : Cinéma et jeunesse (1985)**

Description : Les problèmes des ciné-clubs : rapport M.T. Cornette de la Cour des Comptes / Colloque sur le cinéma et la jeunesse / Colloque national du comité de liaison interfédéral des ciné-clubs / Ministère des Affaires Culturelles : études et recherche, le cinéma et les jeunes / Rôle du cinéma dans le loisir et la culture.

### **19900208/83 : Ciné-clubs habilitations (1966-1968)**

Description : Rapport sur l'action des ciné-clubs / Statistiques, évolution du mouvement ciné-clubs / Activité des ciné-clubs / Statuts de la fédération d'association des ciné-clubs / Statuts Ecrans de France / Confédération Générale des Œuvres Laïques / Notes sur l'activité de l'Unic.

**19900208/84** : Ciné-clubs (1967-1971)

Description : Listes des Associations Nationales de Jeunesse et d'Activités Socio-Educatives / Association Nationale de Diffusion Culturelle / Fédération française des clubs de cinéma d'amateur, agrément par le MEN (JO)

**19900208/85** : Ciné-clubs (1967-1979)

Description : Rapport sur les situations des fédérations habilitées à diffuser la culture par le film / Documentation : cinémathèque, Tourisme, service national des ciné-clubs / Notes et documents : les jeunes et l'alcool / Demande d'habilitation de la coopérative régionale du cinéma culturel de Strasbourg / Compte rendu, notes / Actions cinématographiques des administrations.

**19900208/86** : Cidalc (Comité pour la diffusion des arts et des lettres par le cinéma)

Description : Recherches et investigations sur les effets et les influences des films sur les enfants et la jeunesse / Bulletin association des professeurs pour la promotion de la culture cinématographique dans l'université / Bulletin : Ecrans et Universités / Programme d'activité du Cidalc / Bulletin mensuel : films et documents revue de techniques audiovisuelles / Semaine internationale Cidalc du film sportif / Compte rendu de présentation / Règlement concernant les comités nationaux et les sections du Cidalc / Correspondance de la fédération française des ciné-clubs de jeunes / Fiches de films fédération Jean-Vigo, catalogue de courts métrages.

**19900208/87** : Fédérations spécialisées dans les ciné-clubs scolaires (1950-1981)

Description : Correspondance, notes, liste des films / Association Film et Vie ; projet d'activité commune aux deux fédérations Film et Vie-Flec / Ecran de France, correspondance, compte rendu d'activité. Cartes officielles d'habilitation / Listes des clubs affiliés.

**19900208/88** : Union française des œuvres laïques d'éducation par l'image et le son (1950)

Description : Correspondance sur les difficultés rencontrées lors de la délivrance des cartes de ciné-clubs aux coopératives scolaires / VIIIème Congrès National de la Fédération Socialiste des Ciné-Clubs / Collection de l'Action Laïque, son histoire, sa structure, son action / Activité de l'Ufoleis sous le couvert du non commercial / Bulletin de la fédération des clubs français de cinéastes.

**19900208/89 : Ciné-clubs, généralités (1978-1987)**

Description : Rapport Cornette : les problèmes des fédérations des ciné-clubs. Avant-projet d'un statut de cinéma pour enfants. Texte : aide au cinéma pour enfants. Rapport sur le cinéma pour l'enfance et la jeunesse et création d'un office de cinéma. "Films et documents", revue des techniques audiovisuelles. Rapport sur les cinéclubs. Etats de répartition prévisionnelle des crédits déconcentrés pour la gestion 1987.

**19900208/90 : Fédération française des ciné-clubs (1987)**

Description : Correspondance, SEJS/ particuliers/ fédération des ciné-clubs / XXème Congrès National de la fédération française des ciné-clubs Catalogue général / Notes sur les courts métrages.

- ↳ Fonds Renouvellements de l'agrément national d'associations de jeunesse et d'éducation populaire

**20120373/45**

Description : UNCBPT - Union Nationale Culture et Bibliothèque Pour Tous / UNCPIE - Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement / UNGTP - Union Nationale des Groupes de Traditions Populaires / Unicc - Union Nationale Inter Ciné-Clubs / UNISAT - Union Nationale des Institutions Sociales d'Action pour les Tsiganes

4. Fonds du ministère de la Santé publique et de la Population

- ↳ Fonds ministère de la Santé publique et de la Population, direction générale de la Population et de l'Entraide, sous-direction de la famille : subventions aux associations familiales (1950-1963)

**20000051/3**

Description : Subvention année 1955 (suite)

Union départementale des associations familiales du Nord / Union départementale des associations familiales de la Nièvre / Union départementale des associations familiales de la Moselle / Union départementale des associations familiales du Morbihan / Association familiale ouvrière à Grenoble "maison familiale de vacances", Lus-La-Croix-Haute (Drôme) / Fédération départementale de la famille rurale de la Marne à Reims / Association populaire inter-fédérale d'entraide et loisirs à Valenciennes (Nord) / Association pour l'aide aux mères de famille à Paris / Fédération départementale des associations locales d'aides familiales rurales du Jura / Association dite "L'aide aux mères de famille pour Montceau-Les-Mines" (Saône-et-Loire) / Aide aux mères de famille de Mâcon (Saône-et-Loire) / Aide aux mères de famille du Jura /

Aide aux mères de famille de Carcassonne / Union départementale des associations familiales des Ardennes / Union départementale des associations familiales de L'Ardèche / Union départementale des associations familiales des Basses-Alpes / Union départementale des associations familiales des Hautes-Alpes / Union départementale des associations familiales des Alpes-Maritimes / Union départementale des associations familiales de l'Allier / Union départementale des associations familiales de l'Aisne / Union départementale des associations familiales de l'Ain / Union nationale des associations familiales à Paris / Union départementale du Puy-de-Dôme / Association de Quimper pour l'aide aux mères de familles, mairie de Quimper (Finistère) / Association populaire de travailleuses familiales à Paris / Association lorientaise de l'aide aux mères (allée des meuniers à Lorient, Morbihan) / Association "L'aide-aux-foyers" avenue Bugeaud à Paris / Service de travailleuses familiales des petites-sœurs de l'Assomption, rue Violet à Paris / Union nationale des aides familiales rurales, rue du Docteur Roux à Paris / Fédération nationale des associations populaires de l'aide familiale, rue de Chabrol à Paris / Service familial des jeunes filles, place Saint-Georges à Paris / Fédération des associations pour l'aide aux mères de famille, rue Chomel à Paris / Association populaire des centres de vacances familiales à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) / Association familiale du canton de la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne) / Association des maisons familiales de vacances de Vaugines et du Luberon à Marseille (Bouches-du-Rhône) / Demande de subvention des œuvres de jeunesse et patronages de La Varenne (Seine) / Association Saint-Jean-Baptiste du plateau d'Ivry à Ivry-sur-Seine / Communauté de foyers "Joie et amitié", quai des Célestins à Paris / Fédération nationale des associations familiales de l'aide aux foyers, place Saint-Georges à Paris / Fédération nationale des associations familiales de l'aide aux foyers, place Saint-Georges à Paris (maison familiale de vacances à Etables-sur-Mer) / Association française des consultations familiales et des conseillères de relations familiales, association dite "les conseils familiaux français" / Association familiale du ministère de la Justice pour le développement des œuvres sociales, place Vendôme à Paris / Association "Film et famille" à Lille (Nord) / Association "L'entraide ouvrière française", rue de Rivoli à Paris / Association populaire des maisons familiales de vacances à Metz / Action protestante du pays de Montbéliard à Glaye (Doubs) / La colonie de vacances de Limoges (Haute-Vienne) / Association "maison familiale de vacances de Chabrignac" (Corrèze) / Association d'éducation populaire "Cité-joyeuse" à Mazingarbe (Pas-de-Calais) / Union départementale des associations familiales à Nice / Association familiale ouvrière de Dole (Jura) / Service interprofessionnel et familial de la région d'Ostricourt (Nord) / Alliance des équipes unionistes à Paris / Union départementale des associations familiales du Loiret / Union départementales des associations familiales du Lot / Union départementale des associations familiales du Lot-et-Garonne / Union départementale des associations familiales de la Lozère / Union départementale des associations familiales de Maine-et-Loire / Union départementale des associations familiales de la Manche / Union départementale des associations familiales de la Haute-Marne / Union départementale des associations familiales de la Mayenne / Union départementale des associations familiales de la Meuse / Union départementale des associations de Meurthe-et-Moselle / Union départementale des associations familiales d'Indre-et-Loire / Union départementale des associations familiales de l'Indre / Union départementale des associations familiales d'Ille-et-Vilaine / Union départementale des associations familiales de l'Hérault / Union départementale des associations familiales de la Guadeloupe.

- ↳ Fonds ministère de la Santé et de la Population, direction générale de la Population et de l'Entraide, direction puis sous-direction de la famille, bureau du statut de la famille et de l'action familiale : organismes familiaux et jardinières d'enfants (1940-1970)

**20180528/25** : Dossiers 2801 à 2816.

Description : 2801 : Association Foyer Montjoie à Contamines (Haute-Savoie) / 2802 : Association provençale d'aide familiale de Marseille (Bouches-du-Rhône) / 2803 : Maison de la famille des Bouches-du-Rhône à Marseille (Bouches-du-Rhône) / 2804 : Fédération des associations familiales ouvrières de Tours (Indre-et-Loire) / 2805 : Secrétariat familial de Lyon et du Rhône à Lyon / 2806 : L'Entraide, service de maisons de vacances d'Annonay (Ardèche) / 2807 : Service interprofessionnel et familial d'Ostricourt (Nord) / 2808 : Foyer familial et social de la Demi-Lune à Tassin-la-Demi-Lune (Rhône) / 2809 : Association familiale ouvrière de Vauban à Lyon (Rhône) / 2810 : L'École des parents et des éducateurs à Paris / 2811-2812 : Confédération nationale de la famille rurale à Paris / 2813 : Association familiale ouvrière du Gros-Caillou à Lyon (Rhône) / 2814 : Maison de la famille de Lille (Nord) / 2815 : Association Film et famille à Lille (Nord) / 2816 : Fédération nationale des associations familiales et sociales à Paris.

## 5. Fonds du ministère du Tourisme

- ↳ Tourisme ; Direction du tourisme ; Sous-direction de la promotion touristique - Sous-direction de la promotion (1935-1987)

**19900048/42**

Description : Prêts et refus de prêts de films

Correspondance, télex, Banque Française pour le Commerce Extérieur (BFCE), Banque Régionale d'Escompte et de Dépôt (BRED), Comité Européen de Tourisme, Comité Local des Pêches Maritimes, Chambre de Commerce et d'Industrie de Beaune, Douek production, Gouvernement Militaire de Paris, Information, Culture et Immigration, Association P.V. d'interpellation, Télécom Lannion, Ecole Nationale de Ski Alpin (ENSA), Société Unilever, La vieille forge, Compagnie Française de Transport, European Fondation For Management Développement, Spie-Batignolle, Croix-Rouge Française.

Sevrans : Centre d'Animation et de Loisirs, Centre Georges Brassens, Supermarché Vacances : SMV, Electricité de France EDF, Société Ciments Français, Foyer Jeunes Adultes Handicapés, Téléma, Association Orchidée, Renault Créteil, Banque de France, Alsthom, Sandvik S.A., Caisse d'Allocations Familiales de la Région Parisienne (CAFRP), V.A.G. France, Centre Culturel de Puteaux, Société Hertz, les Plateaux Limousins, Espaces Audiovisuels, SEFA International, Service Social des Armées, Agence DMM, Média Profil, Thomson CSF-Coopération Y Productions.

Refus de prêts de films :



1978 : Ciné-Club de la maison des enfants "Forbras" 76000 Rouen / Lycée d'Etat Mixte 03100 Montluçon / Maison du Cinéma, Le Surquet, 06400 Cannes / Centre Socio-Culturel et Sportif 31300 Toulouse / CES D. LAURAT, 59132 TRELOU / Club Images et Sons, 68000 Colmar / Ciné-Club du Logis Sainte-Claire, 76760 Dartenal / Ecole, 76270 Neufchâtel-en-Bray / Bibliothèque Publique de Marne la Vallée, 77420 Noisiel / Centre Psychotechnique régional, 80000 Amiens / Lycée G. Apollinaire, 94320 Thiais.

1979 : Saint-Joseph-du Parchamp, 92100 Boulogne-Billancourt / Association Perche-Cinéma, 61110 Remalard / Fédération des Associations de ciné-clubs (Fac), 75007 Paris / Ecole Rolland CASSIER, 91170 Viry Châtillon / Agora, 91170 Evry / Ecole Normale, 95000 Cergy

1980 : Centre Régional de Documentation Pédagogique, 33000 Bordeaux / Centre d'Animation des Quartiers, 69655 Villefranche S/Saône / Foyer des Lycéennes, 75016 Paris / Collège Joliot-Curie, 94120 Fontenay Sous-Bois / Maison d'Art et de Communication, 94300 Vincennes

1981 : Le Mesnil Germain Ecole, 14140 Livarot / Saint-Michel d'Euzet, 30200 Bagnols S/Cèze / Lycée Privé Notre-Dame du Voeu, 56700 Hennebont / Centre Socio-Culturel, 58000 Nevers / Auberge de Jeunesse, 74110 Morzine / Hôtel Régina, 74400 les Praz de Chamonix / Maison des Jeunes et de la Culture, 91600 Savigny sur Orge / Office Culturel de Brie, 94360 Bry sur Marne

1982 : Ecole J. ZAY n°1, 36000 Châteauroux / Centre Social et Culturel, 70000 Vesoul / Association Relais-Nature, 78350 Jouy-en-Josas / Maison des Jeunes et de l'Education Permanente, 84700 Sorgues / Institution Saint-Gabriel, 85290 Saint-Laurent sur Sèvre / Maison Saint-Paul, 92190 Meudon /

1983 : Ecole, 50130 Octeville / Centre Social, 59210 Coudekerque-Branche / Association Laïque des Centres de Loisirs de Bobigny, 93000 Bobigny /

1985 : Centre Hospitalier Général, 07000 Privas

## B. Centre national des archives de l'Église de France (CNAEF)

### 1. **Section CE** : Présidence et secrétariat général de la Conférence des évêques de France

↳ **2 CE** : Secrétariat de l'Action catholique française (ACF) – (1931-1965) / Secrétariat pour l'Apostolat des laïcs (1906-1997)

Description : "Fonds Mgr Stanislas Courbe". - Fonctionnement et activité du secrétariat : correspondance, comptes rendus, rapports, documents de travail.

#### Consultés :

**2 CE 626** : Associations familiales (1941-1958, 1975)

**2 CE 1006** : Association cinéma et télévision d'Outre-Mer (1960-1965)

**2 CE 1008** : Centrale catholique de collaboration puis Comité catholique du cinéma (CCC) puis Office catholique français du cinéma (OCFC) en 1959 (1931-1971)

**2 CE 1009** : Office catholique international du cinéma

↳ **7 CE** : Secrétariat général de l'Épiscopat (1922-1998)

Description : Activité du SG : correspondance, comptes rendus, documents de travail, rapports.

Consultés :

**7 CE 392** : CCRT

**7 CE 3853** : Association Beauté et vérité (1948-1952)

**7 CE 3854** : Société « le film spiritualiste » (1949)

**7 CE 3855** : Missions par le cinéma (1958-1964)

**7 CE 3856** : Les rencontres culturelles cinématographiques internationales (1957-1958)

## 2. **Section CO** : Instances et services nationaux de la Conférence des évêques de France (CEF)

↳ **40 CO** : Chrétiens-médias (1944-1996)

Description : Dossiers de l'Office chrétien du livre (OCL), de l'Office catholique international du cinéma (Oci), de la Fédération des organismes de communication sociale (Focs), du Secrétariat national des centres diocésains d'information (SNCDI). Chrétiens-médias (particulièrement département radio et Télématique Gabriel), fonctionnement et activité : correspondance, dossiers de presse, comptes rendus, rapports, procès-verbaux d'assemblées générales et de conseils d'administration, pièces comptables, dossiers de personnel, bandes sonores, diapositives. Relations avec la CEOP : correspondance, rapports.

Consultés :

**40 CO 336** : OCFC, statuts et évolution (1959-1980)

**40 CO 338** : OCFC tenue des CA (1964-1971)

**40 CO 339** : OCFC, tenue des conseils d'administration (1972-1982)

**40 CO 340** : OCFC, tenue des assemblées générales

**40 CO 343** : Correspondance

**40 CO 344** : Carnet et répertoire courriers (1971-1979)

**40 CO 346** : Cotations morales des films

**40 CO 347** : Cinéma et pornographie (1968-1978)

**40 CO 355** : OCFC, étude de la situation et suivi des activités (1955-1971)

**40 CO 380** : Congrès de Deauville 1972

**40 CO 398** : Cifec (1967-1969)

**40 CO 406** : Fédérations de ciné-clubs

**40 CO 1160** : Thèmes abordés au cinéma, documentation

**40 CO 1161** : Thèmes abordés au cinéma, documentation

**40 CO 1166** : Situation du cinéma et rapports entre Eglise et cinéma, réflexions de Michel Dubost

3. **Section LA** : Mouvements, institutions, organismes et associations constituées sous la responsabilité ou à l'initiative de personnes laïques

↳ **12 LA** : Secrétariat national de la Jeunesse étudiante chrétienne (Jec) et Secrétariat national de la Jeunesse étudiante chrétienne féminine (JECF) (1929-1994)

Description : Fonctionnement et activité : correspondance, comptes rendus de réunion, rapports d'activité, pièces comptables, publications.

Consultés :

**12 LA 295** : Relations avec d'autres structures et associations catholiques

**12 LA 320** : Relation avec d'autres associations non confessionnelles

↳ **6 LA** : Fédération nationale catholique (FNC) (1924-1945) puis Fédération nationale d'Action catholique (Fnac) (1945-1954) puis Action catholique générale des hommes (ACGH) (1924-1976) (1924-1976)

Description : Fonctionnement et activité : rapports, correspondance, circulaires, publications.

Consultés :

**6 LA 201** : Déroulement et suites – Exploitation et diffusion

↳ **11 LA** : Secrétariat national de la Jeunesse indépendante chrétienne (Jic) (1925-1994)

Description : Fonctionnement et activité : comptes rendus de réunion, correspondance, circulaires, enquêtes, et monographie, rapports d'activité, pièces comptables, publications.

Consultés :

**11 LA 501** : Fédération loisirs et culture cinématographiques (Flecc)

↳ **9 LA** : Jeunesse maritime chrétienne (JMC) Jeunesse de la mer (JM)

Description : Fonctionnement et activité du mouvement de la Jeunesse maritime chrétienne (JMC) (1931-1979) et de l'association Jeunesse de la Mer (JM) (1916-2002).

Gestion de l'immeuble du 15 rue La Quintinie (Paris 15e, principal siège du mouvement) : fonctionnement de la Société anonyme immobilière du centre maritime (SAICM) - puis de l'Association immobilière du centre maritime (AICM) (1932-1994).

Consultés :

**9 LA 217** (9 LA 52) : Associations d'organisation de loisirs populaires pour la jeunesse, participation (1948-1969)

**9 LA NC** : Cinéma (1955-1961)

## C. Archives diocésaines

### 1. Diocèse de Nantes

**Fonds 17K** : Cinéma

### 2. Diocèse de Lille

**Fonds 8K9** : Cinéma

## D. Cinémathèque de Toulouse

**Fonds F7** : Fonds des ciné-clubs de Toulouse

Description : Le fonds est constitué de correspondance de membres de ciné-clubs, de documents de communication des clubs (bulletins, courriers aux adhérents) ainsi que de travaux de recherches d'historiens (notes, mémoire, documentations). Les documents sont des originaux ainsi que des photocopies, notamment des copies des archives Tariol (Mirail) et des archives Ismaël Girard (Collège d'Occitanie, Institut catholique).

**Fonds F8** : Fonds de l'Abbé Saunier

Description : Les documents présents dans le fonds se rapportent à l'organisation de projections de films pour les enfants des colonies de vacances.

## E. Cinémathèque Française

Archives consultées ponctuellement sur des sujets bien précis.

## F. Cinémathèque Suisse

### **Fonds Fédération Internationale des Ciné-Clubs (1947-)**

Description : Le fonds Ficc concerne les domaines de recherche suivant : cinéma, ciné-clubs, festivals de films. Il est organisé en quatre sections distinctes :

- L'une d'entre elle rassemble environ 700 ouvrages très variés relatifs au 7ème Art .
- La deuxième rassemble de nombreux documents (press-books, dossiers de presse, ,etc.) sur les cinématographies nationales. Cette section comprend près de 120 collections – incomplètes - de revues de cinéma provenant d'une multitude de pays.
- Une troisième section regroupe la documentation relative à plus de 100 festivals de cinéma, d'importance variable et concernant le monde entier. On y trouve principalement des programmes, des press-books, des revues et des articles critiques.
- La dernière section est constituée par les archives à proprement parler de la Ficc. Une abondante correspondance ainsi que de nombreux manuscrits, imprimés, procès-verbaux des assemblées générales et congrès, procès-verbaux des réunions du Comité exécutif, pièces comptables, documentation sur les films récompensés par le Prix Don Quijote, etc., permettent de retracer l'histoire de l'association des origines à aujourd'hui.

Par ailleurs, le fonds Ficc comprend également plus de 1500 photographies de films, des affiches (encore à inventorier) ainsi que quelques films (sur support vidéo et sur pellicule) et des disques de musiques de films.

## G. Archives de la Fédération Jean Vigo

Consultées à la Bibliothèque François Truffaut de Paris en février 2019.

## H. Archives nationales d'Outre-mer

Afin d'étayer l'approche coloniale des fédérations de ciné-clubs, une recherche a été menée au sein des Archives nationale d'Outre-mer d'Aix-en-Provence. La recherche fût peu fructueuse. Seule la revue *Sur les écrans d'AOF* présentait un véritable intérêt.

## I. Archives départementales

### 1. Archives départementales du Nord

Recherche menée afin de trouver le dossier de l'association Film et famille qui n'a pas porté ses fruits. Mais qui m'a permis de me familiariser avec d'autres ciné-clubs du Nord : Le ciné-club des petits (où a milité Ginette Delmas), le ciné-club Lille-administration, le Ciné-club EDF, etc.

### 2. Archives départementales des Landes

Les Archives départementales des Landes possèdent certaines fiches filmographiques de la Flecc précédant les numéros reliés de *Téléciné* dont celles de *l'École buissonnière* et de *Monsieur Vincent* qui ont été mobilisées dans le cadre de cette thèse.

### 3. Préfecture du Nord

Étant donné l'absence d'archive concernant l'association Film et famille aux Archives départementales de Lille, ma recherche s'est portée sur la préfecture du Nord qui, après plusieurs échanges, a retrouvé le maigre dossier de l'association nous informant notamment sur la date de sa dissolution.

## J. Archives privées

### 1. Archives de Jacques Guénée

J'ai pu établir un cours contact avec Jacques Guénée qui m'a permis de consulter la déclaration du FIAP.

## IV. Les entretiens

Dans le cadre de cette recherche, la question d'avoir recours à la méthodologie des entretiens s'est posée. Malheureusement, au vu du plan de travail et de la valorisation des fédérations, très peu de personnes encore vivantes aujourd'hui auraient pu témoigner. Des recherches à ce propos ont été menées et n'ont généralement pas abouti.

Des entretiens, dans le cadre de recherches exploratoires, ont cependant pu être menés. Mais ils n'ont pas été retranscrits.

### A. Michel Dédébat

Dirigeant du service audiovisuel de la Ligue de l'enseignement de la Haute-Garonne jusqu'en 1995. Fondateur des ciné-clubs de la Cave-poésie en 1969 et du Cratère en 1975.

Date : Novembre 2018 à Toulouse

### B. Marie Orcel

Documentariste ayant réalisé un film, *Les Chemins de traverses*, traitant du travail de Mady et Henri de Tienda au sein de la fédération Film et vie. Film disponible sur l'Inathèque.

Date : Février 2020 par téléphone

### C. Michel Dubost

Administrateur apostolique du diocèse de Lyon et évêque émérite lors de l'entretien. Il a passé quelques mois à la tête de la Fédération des associations de ciné-clubs (Fac) à la fin des années 1970.

Date : Février 2020 par téléphone

### D. Guillemette Plancquaert Vandenberghe

Descendante de Maurice Vandenberghe, président de Film et famille, retrouvée grâce aux réseaux sociaux.

Date : Décembre 2018 par téléphone

### E. Jean Domon

Producteur de l'émission de Télévision Présence protestante de 1978 à 1990 et qui a été l'un des principaux fondateurs de l'association Pro-Fil (et de la revue du même nom) engagé dans les milieux du cinéma éducatif protestant et rédacteur d'un article sur Film et vie. Il envisage l'activité de l'association Pro-fil dans la continuité de ce qui a été fait par Mady et Henri de Tienda à Film et vie.

Date : Octobre 2019 par téléphone

### F. Jacques Zimmer

Militant à l'Ufoles, rédacteur en chef de *La Revue du cinéma* et spécialiste de la question de la pornographie.

Date : août 2020 par téléphone

### G. Marielle Issartelle

Militante et cinéaste féministe, réalisatrice du film *Histoire d'A*.

Date : 15 août 2022 par téléphone



# **TRAITEMENT NUMERIQUE DES SOURCES**

## I. Les organismes

Lors de la phase exploratoire, il nous a semblé immédiatement indispensable de répertorier dans un tableaux Excel l'ensemble des organismes croisés lors des lectures bibliographiques, des revues et des archives. Le tableau présenté ci-dessous est une prise en photo à un instant T. Il ne demande qu'à s'étoffer et à évoluer au fur et à mesure de mes recherches futures.

De plus, la version présentée ici est lacunaire. Plusieurs colonnes ont dû être supprimées faute de place sur un traitement de texte : « Membres et bureaux », « Remarques », « Livre publiés », « Ciné-clubs adhérents ». Ainsi, nous proposons donc au lecteur d'accéder à la totalité de ces données en ligne : <https://drive.google.com/drive/folders/1DQIZyxyFQWfrscIy4gq-x7JHEc6Ft9Os?usp=sharing>

Sigle	Nom	Type	Fondateur(s)	Obédience / tendances	Ville	Revue(s)	Début	Fin	Suit	Devient
Ufocel	Union française des œuvres du cinéma éducateur Laïque	FHDCF (Fédération habilitée à diffuser la culture par le film)	Ligue de l'enseignement	Laïque	Paris	<i>Ufocel Informations ; Image et son</i>	1933	1953	FNOCE	Ufoleis
Ufoleis	Union Française des œuvres laïques d'éducation par l'image et le son	FHDCF	Ligue de l'enseignement	Laïque	Paris	<i>Image et son ; La revue du cinéma</i>	1953	1987	Ufocel	
FFCC	Fédération française des ciné-clubs	FHDCF		Marxiste	Paris	<i>Ciné-club ; Cinéma</i>	mars-45	1989	X	X
Flecc	Fédération loisirs et culture cinématographique	FHDCF	Gérard Marroncle (jéciste socialiste toulousain) et Marcel Roy (jociste socialiste bordelais) [Léventopoulos]  (Jean Guillon ; Jic ; Joc ;)	Catholique	Paris	<i>Bulletin de la Flecc ; Télé-ciné</i>	1950/1951	1966  1968 [dépouillement de la revue]	Flec	Flec
Flec	Fédération loisirs et culture cinématographique	FHDCF	Gérard Marroncle (jéciste socialiste toulousain) et Marcel Roy (jociste socialiste bordelais) [Léventopoulos]  (Jean Guillon ; Jic ; Joc ;)	Catholique	Paris	<i>Télé-ciné ; Filmographe</i>	1966  1968 [dépouillement de la revue]	2016	Flecc	X
F&F	Film et famille	FHDCF		Chrétienne	Lille	<i>Les feuillets du cinéma ; Film et famille ; Ecrans de France</i>	1945	1970		
Sercinev	Société centrale d'évangélisation par le cinéma	FHDCF	Henri de Tienda [Domon]	Protestante	Paris		1948	1950 [Souillés]  1957 [Jean Domon]	X	Film et vie [Souillés]  Aspects [Jean Domon]
F&V	Film et vie	FHDCF	Mady De Tienda / Henri De Tienda	Protestante	47 rue de Clichy, Paris	<i>Film et vie</i>	1950	1976/1977  Disparaît après 1979 [cf. 40 CO]	Sercinev	?

								406 au CNAEF] Début des années 80 [Domon]  1986 [Archives Nationales, 19980512/68 : Cofecic]		
CRCC	Coopérative régionale du cinéma culturel	FHDCF		Laïque	Strasbourg	<i>Est-ciné-club</i> [?]	1949			
FJV	Fédération Jean Vigo	FHDCF	Jean et Ginette Delmas	Marxiste	Paris	<i>Jeune cinéma</i>	1962	06-juin-92	FFCCJ	
Unicc	Union nationale des inter-ciné-clubs	FHDCF	Iccso, ULCC, "Chouans", Inter Film	Laïque	Paris	Collabore à <i>Films et documents</i>	1957  1958 (Archives nationales, 19980512/67)	Inter-film existe encore aujourd'hui	Fusion de Iccso, de l'ULCC, des "Chouans" ancien groupement régional de la FFCC à Nantes, d'Inter Film	
Fac / Facc	Fédération d'associations de ciné-clubs	FHDCF	Jean Galichon (président) ; Geneviève Laurent-Toutain (Vice-présidente) ; Michel Dager (secrétaire général) ; Jacques Germain (trésorier)	Catholique (CN 40 406 du CNAEF)	Paris	<i>Ciné-Fac</i> (bulletin intérieur) - <i>L'Écran et la vie</i> (cf. Prospectus AN, 19870441/63)	1954?  1963 (mais habilité par le CNC en Juillet 1954) (Archives nationales, 19790803/3)	début des années 1980 (après 1981) [cf. 40 C0 339 et 340, 406, CNAEF]	Office de cinématologie et de diffusion de films pour enfants ? (pas possible -> dates des documents des Archives nationales) Fusion ?	
Ocic	Office catholique international du cinéma	International	George Ernst (président du Conseil général ; directeur de la maison catholique du cinéma Léo film à Munich [Allemand]) ; Joseph Reymond (Secrétaire général [Français])			<i>Revue internationale du cinéma</i>	1928	2001	X	Fusionne avec : Unda pour devenir : Signis
Uffej	Union française du film pour l'enfance et la jeunesse					<i>O de conduite ; La Lettre de l'Uffej</i>	05-janv-90	2012	CNFFEJ	
OFDA	Office familial de documentation artistique		Abbé André Chassagne	Catholique	Lyon	<i>Bulletin de liaison de l'association Monsieur Vincent</i>	1942			
FNOCE	Fédération nationale des offices cinématographiques d'enseignement et d'éducation laïques			Laïque			1929	1933		
OTCF	Office technique du cinéma familiale	Régional	Chanoine Zoete		Lille		1935			
Serdoc	Société d'études, recherche et documentation cinématographiques	Régional			Lyon	<i>Premier plan</i>				
Unda	Association catholique internationale pour la Radio et la télévision	International		Catholique				2001		
Signis	Association catholique mondiale pour la Communication (World Catholic Association for Communication).	International		Catholique			2001		Fusion de Ocic et Unda	
CCC	Centrale catholique du cinéma		Pierre L'Ermite alias chanoine Edmond Loutil (Président) ; Joseph Reymond (Secrétaire) ; Monseigneur Beaupin (dans le Conseil de direction) ; Jean Morienval ; Charles	Catholique			1927	1934	X	CCR

			Pichon ; Abbé Gabriel Bard							
CCR	Centrale catholique du cinéma et de la radio			Catholique			1934	1955	CCC	CCRT
CCRT	Centrale catholique du cinéma, de la radio et de la télévision			Catholique			1955	?	CCR	Focs
Focs	Fédération d'organismes de communication sociale			Catholique	193, rue de l'université, 75007, Paris		?	?	CCRT	?
Adic	Agence de documentation et d'information cinématographique		Emmanuel Flipo / Pierre Roustang	Catholique		<i>Adic informations ; Les Nouvelles de l'Adic</i>	1951			
Gasfo	Groupement des Associations des Salles Familiales de l'Ouest	Groupement d'exploitation	Monseigneur Riopel, évêque auxiliaire de Rennes (présidence) Jean Bougoïn (animation)	Catholique		<i>A votre service</i>	1949 1948 [Léventopoulos]	1965	Facco	Seco
Seco	Société d'Exploitation Cinématographique de l'Ouest	Groupement d'exploitation		tj catho ?			1965	1968	Gasfo	Soredic
Soredic	Société Rennaise de Diffusion Cinématographique	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance		tj catho ?			1968	auj.	Seco	X
Facec	Fédération des associations culture et cinéma		Abbé Renaud	Catholique	Versailles					
FCCC	Fédération centrale des ciné-clubs		Pierre Barbin	Confessionnelle		<i>Etudes cinématographiques</i>	déc-50		Dissidents de la FFCC puis Fédération Indépendante des ciné-club (Fficc) avant de devenir la FCCC [Rapport CNC - Archives Nationales]	
FFCCJ	Fédération française des ciné-clubs de jeunes		Jean Michel	Laïque			1950	1962	Dissidents de la FFCC	Fédération Jean Vigo
ULCC	Union Lyonnaise des ciné-clubs	FHDCF	Abbé Georges Chassagne	Catholique	Lyon			1957		Fusionne avec Iccso, "Chouans" et Inter Film pour devenir : Unice
Icco	Inter-club cinématographique de l'ouest								Dissidents de la FFCC	
Iccso	Inter-club cinématographique du sud-ouest				Toulouse		28 juillet 1949 (archives nationales)	1957		Fusionne avec ULCC, "Chouans" et Inter Film Pour devenir : Unice
GRCCM	Groupement régional des ciné-clubs méditerranéens			Laïque					Antenne de la FFCC	
URCJ	Union régional des ciné-jeunes					<i>URJC informations</i>				
Facc	Fédération des associations de ciné-clubs	FHDCF			Paris		1954	1986		
CLCF	Comité de libération du cinéma français		Léon Moussinac, Marcel L'Herbier							
FNDF	Fédération nationale des distributeurs de films	Fédération corporative		Non aligné						
FNCF	Fédération nationale des cinémas français	Fédération corporative		Non aligné						
Ancej	Association nationale du cinéma pour l'enfance et la jeunesse	FHDCF		Laïque		<i>Films et documents</i> (Selon Léo Souillés)	1948	1954		
CFCJ	Comité français du cinéma pour la jeunesse		Marie Lahy-Hollebecq ; Charles Dautricourt ; Roger Blanc ; Maurice Hiléro			<i>Ciné jeunes</i>	26 octobre 1946			
FNUCE	Fédération nationale des usagers du cinématographe éducatif					<i>Cinéma à l'école</i>	1937	1945		FNCE
FNCE	Fédération nationale du cinéma éducatif		Pour les administrateurs voir <i>Films et documents</i> , n°65.	Laïque		<i>Films et documents</i>	1945	1965	FNUCE	FCE

ACJF	Association catholique de la jeunesse française		Albert de Mun			1886	1956		
	Education et cinéma								
FNTEC	Fédération nationale de télévision éducative et culturelle					<i>La semaine télévisée</i>			
Unica	Union internationale du cinéma amateur								
Cidav	Centre d'information et de documentation audiovisuel					<i>Audio visuel</i>			
FCFC	Fédération des clubs français de cinéastes					<i>Journal officiel de la FCFC</i>			
Idhec	Institut des hautes études cinématographiques	Ecole	Marcel L'Herbier		Paris		04-sept-43	28-mars-88	Est absorbée par la FEMIS
	Musée pédagogique							1955	CNDP (décret n°55-109 du 19 janvier 1955)
CNDP	Centre national de documentation pédagogique						1955	1955	Musée pédagogique
IPN	Institut pédagogique national						1955	09-sept-70	CNDP
	Travail et culture	Fédération d'éducation populaire							Ofrateme et INRDP
CUCC	Centre universitaire de culture cinématographique								
	Institut de filmologie						1946	1960	
	Cinémathèque française	Cinémathèque	Henri Langlois, Georges Franju, Jean Mitry, Paul-Auguste Harlé		Paris		1936	auj.	
Acif / Acil	Association pour la culture et l'information en Lorraine			Catholique					
AFCC									
Afae	Association française des cinémas d'art et d'essai		Critique : Jeander (secrétaire général [dans l'association de 1955-1968]) ; Georges Altman (Président) suivit de René Régent puis de Jeander  Exploitation : Armand Tallier (Président d'honneur [jusqu'au 1er mars 1958 -> décès]) suivit de Jean Tedesco			1955	auj.		Issue de la réunion entre des membres de l'AFCC et les dirigeants de salles d'exploitation parisiennes
FCJJC	Fédération du cinéma pour les jeunes, club junior	FHDCF			92, Champs-Élysées, Paris (Statuts, AN 19900208/84)		05-déc-52		
Ffac	Fédération française des amis du cinéma							1954	Rattaché à la FFCC
	Inter Film				Paris			Existe encore aujourd'hui, a survécu à la fin de l'Unice	Fusionne avec ULCC, Iccso et "Chouans" Pour devenir : Unice
GRM	Groupement Régional Méditerranée	Groupement		Laïque					
Aspects	Association d'animation de séances pour l'éducation par le cinéma et le témoignage spirituel						1957		Sercinev ?
OIEC	Office international de l'enseignement catholique								
GRE	Groupement régional de l'Est	Groupement				<i>Bulletin du groupement régional de l'est</i>			

						[réalisée par le ciné-club de Metz]				
CRDP	Centres régionaux de documentation pédagogique					Toulouse, Lyon, Bordeaux, Caen, Strasbourg, Marseille, Grenoble, Besançon, Poitiers				
CNC	Centre national du cinéma	Institution	Etat	Laïque	Paris	<i>Bulletin du centre national de la cinématographie ; Bulletin d'information / Centre national de la cinématographie ; Informations CNC ; CNC info ; Statistiques ; Le dossier</i>	25-oct-46	auj.	Coic	
AUC	Association de l'union de la critique							1950		AFCC
AFCC	Association française de la critique de cinéma							1950	AUC	
CSA	Conseil supérieur de l'audiovisuel	Institution			Paris			17-janv-89	auj.	
Ciep	Centre international d'études pédagogiques				Sèvres					
Cav	Centre audiovisuel				Saint-Cloud					
Anpedu	Association nationale des professeurs pour la promotion des arts de l'écran dans l'université					<i>Cinéma et université ; Ecrans et université (cf. dossier 19900208/86 - Archives nationales)</i>	1956			
FCE	Fédération du cinéma éducatif					<i>Films et documents</i>	1965			FNCE
RTF	Radio-télévision française						09-févr-49	24-juil-64	RDF	ORTF
ORTF	Office de radiodiffusion-télévision français						27-juin-64	Radio : 31 décembre 1974 Télévision : 6 janvier 1975	RTF	
RDF	Radiodiffusion française						23-mars-45	09-févr-49		RTF
Bif	Bureau international du film	FHDCF	Chanoine Georges Chassagnes	Catholique	Lyon		1948			
	Film et jeunesse		Antoine Vallet [mariste]	Catholique	St-Etienne		1952			
	Service des archives du film		Etat (André Malraux)		Bois d'Arcy		1969			
Cnajep	Comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire									
Clicc	Comité de liaison interfédéral de ciné-clubs	Comité de fédérations	Flecc, FFCC, FJV, Ufoleis, F&V, Unicc, Fac	Aucune			oct-69			
INRDP	Institut national de recherche et de documentation pédagogique						09-sept-70	03-août-76		INRP
Ofrateme	Office français des techniques modernes d'éducation						10-sept-70	03-août-76		CNDP
INRP	Institut national de recherche pédagogique						03-août-76		INRDP	
CNDP	Centre national de documentation pédagogique						03-août-76			
CDDP	Centres départementaux de documentation pédagogique									
Adec	Association pour le développement des études cinématographiques		Quinzaine d'enseignants universitaire de cinéma ; présidée par Jean Rouch		Nevers		déc-73	1975 ?		
	Cinémathèque Universitaire	Cinémathèque	Jean Mitry, Claude Beylie, Jacques Goimard		Paris III		1973	auj.		
Ifacc	Institut de formation aux activités de culture cinématographique		FFCC				janv-75			

Icav	Initiation à la communication audiovisuelle		CRDP de Bordeaux		Bordeaux					
CCA	Ciné-clubs associés Film et culture	Groupement			Toulouse Quimper		1973			
Creav					Versaille					
Creav					Pau					
Area					Rennes					
Actom	Association Cinéma et Télévision Outre-Mer	Fédération mondiale	Abbé Lacourt	Catholique	Paris		1956	1965		Cifec
Cifej	Centre international du film pour l'enfance et la jeunesse									
CNFFEJ	Centre national français du film pour l'enfance et la jeunesse							05-janv-90		
	Association pour un cinéma auquel les enfants ont droit		Jean-François Camus (Président)				févr-77			
Cofecic	Coordination des fédérations de ciné-clubs						1980 [cf. lettre CNC archives nationales]			
Fficc	Fédération française indépendante des ciné-clubs		Barbin (président) et Colard (trésorier)				1950		Dissident de la FFCC	La FCCC (fin 1950)
Fol	Fédération des œuvres laïques									
FSFC	Fédération des salles familiales de cinématographie	Groupement de salles	Chanoine Simonin ; chanoine Reymond	Catholique			1929			
Joc/F	Jeunesse ouvrière chrétienne / féminine	Mouvement de jeunesse		Catholique	Belgique		1925			
	Pro-fil	Association	Jean Domon	Protestante			1992			
	Interfilm	Organisation internationale	Mady De Tienda (cf. site internet de "Pro-Fil")	Protestante			1955	auj.		
	Institut Jean Vigo				Perpignan		1985	2006	Le ciné-club "Les amis du cinéma"	Institut Jean Vigo (Cinémathèque Euro-régionale)
	Institut Jean Vigo (Cinémathèque Euro-régionale)				Perpignan		2006	auj.	Institut Jean Vigo	
UCC	Union catholique du cinéma			Catholique	29 rue d'Artois, Paris					
	Ciné-sélection	Société de distribution	Abbé Caulliez	Catholique	Lille					
Facco	Fédération des associations de cinéma culturel de l'ouest	Groupement d'exploitation		Catholique				1948	Faco	Gasfo
Faco	Fédération des associations de cinéma de l'ouest	Groupement d'exploitation		Catholique					X	Facco
Cidalc	Comité international pour la diffusion des arts et lettres par le cinéma	Comité international	Nicolas Pillat	X						
Acco	Association du cinéma culturel de l'ouest	Groupement d'exploitation	Gasfo (affilié à la Flecc)	Catholique						
CCIF	Centre catholique des intellectuels français						début 1951			
ACBV	Association cinématographique Beauté et vérité						1951			
CCCT	Centre culturel du cinéma et de la télévision		Radio, cinéma, télévision	Catholique	Lyon		1952 ?			
Vox	Association nationale catholique des auditeurs et spectateurs de la radio, du cinéma et de la télévision		CCRT	Catholique			1955			
Fnac	Fédération nationale d'action catholique des hommes			Catholique		Fiches Vox			FNC	
CCLO	Cinéma culturel Loire-Océan			Catholique	Nantes					
	Ciné-culture			Catholique	Avignon		1957			
	Cinéma et culture		L'Abbé Réverseau	Catholique	Luçon		juin-57			
	Ecole et cinéma		Vallet	Catholique	Versaille					
	Ecran et la vie		Vallet	Catholique		L'Ecran et la vie	déc-58			
OCFC	Office catholique français du cinéma			Catholique			1959	avr-82	Section cinéma de la CCRT	

ACA	Assemblée des cardinaux et archevêques			Catholique			1919	1964		CEF
CEF	Conférence des évêques de France			Catholique			mai-64	auj.	ACA	
OCFRT	Office catholique français de radio-télévision			Catholique			1960	avr-82		
Alfac	Association lyonnaise pour la formation d'animateurs culturels		Un groupe de scolastiques passionnément cinéphiles du théologat de Lyon-Fouvrière	Catholique	Lyon		déc-65			
OFSO	Office familial du sud-ouest	Circuit de salles		Catholique						
USFLO	Union des salles familiales de Loire-océan	Circuit de salles		Catholique						
MRJC/F	Mouvement rural de la jeunesse chrétienne/féminine			Catholique			1961		Jac/F	
USMF	Union des supérieures majeures féminines			Catholique						
Roc	Réseau d'organismes culturels		Pierre d'André	Catholique		<i>Roc Réseaux d'organismes culturels</i>				
CNER	Centre national de l'enseignement religieux			Catholique						
Crec	Centre de recherche et d'éducation en communication		Pierre Badin (oblat)	Catholique						
Ciris	Centre d'information religieuse par l'image et par le son		Pierre Goursat et André Tadié	Catholique						
ACNAV	Association cathéchistique nationale pour l'audiovisuel		Favrel	Catholique		<i>Auimages</i>				
	Chrétiens Médias			Catholique			avr-82	1992/1995		Fusion de l'OCFC, de l'OCFRT et des CDI
CDI	Centre diocésain de l'information			Catholique						
CCCC	Comité catholique pour le centenaire du cinéma		Comité permanent pour l'information et la communication (hérité de la commission épiscopale de l'opinion public)	Catholique						
Cicae	Confédération internationale des cinémas d'art et d'essai				Paris		21-juil-55			
CCCB	Centre de culture cinématographique de Bordeaux				Bordeaux					
CCE	Comité catholique de l'enfance			Catholique						
SGEC	Secrétariat d'études pour la liberté de l'enseignement et la défense de la culture			Catholique						
Udaf	Union nationale des associations familiales									
	Hommes et cinéma		René Schaeffer	Confessionnelle						
CACF	Club des cinéastes amateurs de France		Samuel Shaw, Martin Lowy, Avenir de Monfred				mai-31			
UNCC	Union nationale des ciné-clubs		Maurice GASNIER (président) ; Ivan REY (administrateur) ; Raymond PIOLLOT (administrateur) ; Abbé Chassagne (Directeur)	"Apolitique" (sans doute tendance socialiste : proche Ligue et attaque contre la FFCC)	11 rue Childebert, Lyon		29/09/1947			
	Office de cinématologie et de diffusion de films pour enfants		Fondée par le dirigeant de Mondial film documentaire	Religieuse (voir associations affiliées)	Paris					
JCF	Jeunesses cinématographiques de France				15 villa méquille, Neuilly		20-avr-51			
	Fédération nationale des ciné-clubs						29-août-49			



Fneafu	Fédération nationale pour les échanges artistiques entre la France et l'URSS									
	Fédération des ciné-clubs laïques									
ECCE	Édition catholique du film [cinéma?] éducatif			Catholique						
Sicaf	Société internationale pour la culture et l'art français	Société anonyme	Georges de la Grandière (Président)	Catholique			1948			
Edic	Édition et Diffusion Cinématographique			Catholique ?						
	Fédération des œuvres scolaires et postsecondaires de l'enseignement public (Ligue de l'enseignement pendant l'occupation)	Fédération d'éducation populaire		Vichyste			oct-40	avr-42	La Ligue de l'enseignement	disparaît avant de redevenir La Ligue de l'enseignement
ACEPID C (sigle non vérifié)	Association catholique d'éducation populaire pour l'information et la documentation cinématographique	Association d'éducation populaire		Catholique	Chambéry	<i>Ecrans de chez nous</i>				
CNCEC	Centre national du film pour la jeunesse / Comité national du cinéma d'enseignement et de culture	Comité national		Laïque						
	Centre français du film pour la jeunesse									
Cifec	Centre international Film et culture	Fédération internationale		Catholique			avr-65		Actom	
MIC	Maison internationale du cinéma	Fédération internationale					23-avr-65			
Flec	Fédération loisirs et culture	FHDCF	Créée par "les mouvements de l'ACJF" [12 LA 320, CNAEF] André Guillou [cf, <i>Télé-ciné</i> n°104]	Catholique	Paris		03/07/1946	1950/1951		Flecc
Crecifilm	Société française de créations cinématographiques	Société anonyme	Flecc / ACJF	Catholique	22 rue Pasquier, Paris	X	1954			
Coliop	Comité Lillois d'opinion publique		Christian et Geneviève Verheyde (ancien directeur de l'OTCF ? ; est membre de l'OCFC)		Lille ?		1968 [Tract, 40 CO 339, CNAEF]			
Sodesco	Société de diffusion et d'exploitation cinématographique du sud-ouest			Catholique	La Roche sur Yon					
MCC	Maison catholique du cinéma			Catholique						OCFC (est dissous dans cette nouvelle fédération) [cf. 40 CO 336, CNAEF]
	Missions par le cinéma			Catholique						
Gacso	Groupement associations culturelles du sud-ouest	?	?	?	?	?	début 90's			
Aneec	Association nationale d'études et d'éducation cinématographiques				50 avenue des Sycomores (adresse de Henri Plus)		août-50		Centre populaire de culture cinématographique interciné	
	Centre de culture cinématographique interciné						1er août 1949		Fusion de ciné-clubs paroissiaux et familiaux	Aneec
	Ecran Union	Fédération de ciné-clubs rattachée à la FCCC		Protestante						
YMCA / UCJG	Union chrétienne des jeunes gens	Mouvement de jeunesse		Protestante						
LFE	Ligue française de l'enseignement (Ligue de l'enseignement)	Confédération d'éducation populaire	Jean Macé	Laïque	Paris		1866	toujours en activité		

Cite	Centre d'information sur les techniques d'éducation			Catholique	Paris					
	Peuple et culture									
CGCF	Coopérative générale du cinéma français			Communiste			28-déc-44			
	Mouvement de la paix			Communiste	Internationale		août-48			
CEP ?	Centre d'éducation populaire						1940	1953	X	Inep
Inep	Institut national d'éducation populaire				Marly-le-Roi		1953	1987	Centre d'éducation populaire	Institut national de la jeunesse
INJ ?	Institut national de la jeunesse				Marly-le-Roi		1987	1990	Inep	Injep
Injep	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire				Marly-le-Roi		1990	auj.	Institut national de la jeunesse	
Cregs	Centres régionaux d'éducation générale et sportive						1941	1945	X	Centres régionaux d'éducation physiques et sportive
Creps	Centres régionaux d'éducation physiques et sportive						1945	1986	Cregs	Centres régionaux d'éducation populaire et de sport
Creps	Centres régionaux d'éducation populaire et de sport						1986	2011	Centres régionaux d'éducation physiques et sportive	Centre de ressources, d'expertise et de performances sportives
Creps	Centre de ressources, d'expertise et de performances sportives						2011	auj.	Centres régionaux d'éducation populaire et de sport	
Adav	Ateliers Diffusion Audiovisuelle						1984	auj.		
OCCE	Office central de coopération à l'école									
EDF	Eclaireurs de France							entre-deux-guerres		
Claj	Centre laïque des auberges de jeunesse							entre-deux-guerres		
	Tourisme et vacances pour tous							entre-deux-guerres		
	Fédération nationale des unions de délégués cantonaux							entre-deux-guerres		
Fnoleva	Fédération nationale des œuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescent							entre-deux-guerres		
ADLF	Association démocratique et laïque des femmes							entre-deux-guerres		
ADLP	Association pour le développement de la lecture publique							entre-deux-guerres		
Apam	Association populaire des amis des musées							entre-deux-guerres		
Coic	Comité d'organisation de l'industrie cinématographique						02-déc-40	25-oct-46	X	CNC
CPCC	Centre populaire de culture cinématographique			Confessionnelle						
FFMJC	Fédération française des maisons de jeunes et de la culture									
Ficc	Fédération internationale des ciné-clubs		FFCC				sept-47			
Jac/F	Jeunesse agricole catholique / féminine	Mouvement de jeunesse	ACJF	Catholique			1929			
Jec/F	Jeunesse étudiante chrétienne / féminine	Mouvement de jeunesse	ACJF	Catholique			1929			
JMC	Jeunesse maritime chrétienne	Mouvement de jeunesse	ACJF	Catholique						
Jic/F	Jeunesse indépendante chrétienne / féminine	Mouvement de jeunesse	ACJF	Catholique						
MLO	Mouvement de libération ouvrière			Catholique			1952			
CCO	Centre de culture ouvrière		Joc	Catholique			1951		Ico	
Ico	Institut de Culture ouvrière		Joc	Catholique			1945			
	Culture et liberté						1970-1972			Fusion du MLO et du CCO

CICI	Commission internationale de coopération intellectuelle	Organisation internationale					1922			
ICE	Institut international du cinématographe éducatif				Rome		1927	1937		
Upoj	Union patriotique des organisations de jeunesse							1947		
FUJP	Forces unies de la jeunesse patriotique									
Occaj	Organisation centrale des camps et auberges de jeunesse		Scouts de France et ACJF	Catholique						
	La vie nouvelle		Scouts de France				1947			
FNCCC	Fédérations Nationale des centres Culturels Communaux									FNCC
FNCC	Fédération Nationale des Communes pour la Culture								FNCCC	
Fic	Fond d'intervention culturelle									
	Langage total									
UFCV	Union française des centres de vacances									

## II. Les revues

Toujours lors de la phase exploratoire, en même temps que le tableau sur les organismes, il nous a semblé important de répertorier les revues de cinéma dans un tableau Excel afin de nous repérer plus facilement dans le fourmillement des périodiques cinématographiques et de comprendre lesquels pourraient être centrales dans notre approche.

De même que pour le tableau précédent, celui-ci est lacunaire et ne présente pas les colonnes : « où trouver », « Note », « Lien vers le Sudoc », « l'état de ma collection », « Fonds de la Cinémathèque française », « Fonds de la cinémathèque de Toulouse », « Lien vers la fiche Cinéressources », « Collection de la BnF », « Lien vers la fiche BnF », « Sources », « Autres personnalités », « Collection de la Bibliothèque Carnegie », « Classification par importance ». De plus, le tableau a été écourté faute de place. Ainsi, nous proposons donc au lecteur d'accéder à la totalité de ces données en ligne : <https://drive.google.com/drive/folders/1DQIZxyFQWfrscIy4gq-x7JHEc6Ft9Os?usp=sharing>

ISSN	Date d'édition	Date de disparition	Nom de la revue	Nombre de numéros	Périodicité	Lieu	Organisme(s) auteur(s)	Editeur	Président / Gérant / Rédacteur...	Obédience	Suit	Devient	Supplément	Absorbe
2426-7376	1947	1952	<i>Ciné-club</i>	22	Mensuel	Paris	FFCC			Laïque	X	<i>Cinéma</i>	X	X
0045-6926	1954	1999	<i>Cinéma</i>	600	Mensuel (Bimensuel 1992-1999)	Paris	FFCC	CIB puis Société technique éditions et publicité Editions témoignage chrétien (ETC) à partir de 1979	<u>Directeurs :</u> Pierre Billard [?- avril 1968]  Gaston Haustrate, Marcel Martin, Henri Moret (partagent la direction à partir d'avril 1968)  <u>Rédacteurs en chef :</u> Gaston Haustrate [?- 1982] Joël Magny [1983-1986] Jean Rabinovici [1986-?]  <u>Rédacteurs en chef adjoint :</u> François Quenin [fév-1988-?]	Laïque	<i>Ciné-club</i>	X	X	X
0758-4202	sept-64	Auj	<i>Jeune cinéma</i>	En cours	Mensuel	Paris	Fédération Jean Vigo		Jean Delmas (directeur de la publication, fondateur, président), Ginette Delmas (fondatrice, responsable du service documentation), Andrée Tournès (fondatrice, secrétaire général) Lucien Logette (rédacteur en chef [1990-?])	Laïque	X	X	X	X
0246-604X	1947	1978	<i>Télé-ciné</i>	230		Paris	Flecc		<u>Directeurs :</u>  Gilbert Salachas [?-1973] Joël Magny [1973-1977] Daniel Delaveau [1977-?]  <u>Directeur de la rédaction :</u> Joël Magny [?-1985]	Chrétien	X	<i>Filmographe</i>	X	X
0241-5860	1979	1982	<i>Filmographe</i>	12	Bimestriel	Paris	Flecc			Chrétien	<i>Télé-ciné</i>	X	X	X

0035-3507-0770-4798 (annulé)	1949	1973	<i>Revue internationale du cinéma</i>	164	Trimestriel		Ocic			Catholique	X	X	X	X
X	1955	1958	<i>Sur les écrans d'AOF</i>	24		Dakar, Sénégal	Comité catholique du cinéma			Catholique	X	X	X	X
0420-770X	1954	1959	<i>Education et cinéma : revue trimestrielle des techniques d'expression cinématographiques dans l'éducation populaire</i>	22	Trimestriel	Paris	Association éducation et cinéma			?	X	X	X	X
0015-0584	?	?	<i>Fiches filmographiques Idhec</i>	182		Neuilly-sur-Seine (Puis Paris)	Idhec			Laïque	X	X	X	X
X	mai-46	janv-48	<i>Bulletin de l'Idhec</i>	10	Mensuel	Paris	Idhec			Laïque	X	X	X	X
1145-0223	1946	1964	<i>Fiches du cinéma</i>	306	Bimensuel	Lyon	CCC			Catholique	X	<i>Revue et fiches du cinéma</i> (Paris), (ISSN 1145-0231)	A pour supplément : <i>Analyse générale des films</i> , (ISSN 0517-7014)	X
1145-0231	1965	1965	<i>Revue et fiches du cinéma</i>		Bimensuel	Paris				Catholique	<i>Fiches du cinéma</i> (1946), (ISSN 1145-0223)	<i>Cinéma et télécinéma</i> (1966), (ISSN 1145-024X)	A pour supplément : <i>Analyse générale des films</i> , (ISSN 0517-7014)	X
1145-024X	1966	1969	<i>Cinéma et télécinéma</i>		Bimensuel	Paris				Catholique	<i>Revue et fiches du cinéma</i> (Paris), (ISSN 1145-0231)	<i>Cinéma et télévision</i> (Paris), (ISSN 1147-6508)	A pour supplément : <i>Analyse générale des films</i> , (ISSN 0517-7014)	X
1147-6508	1969	1969	<i>Cinéma et télévision</i>		Bimensuel	Paris				Catholique	<i>Cinéma et télécinéma</i> (1966), (ISSN 1145-024X)	<i>Cinéma et télécinéma</i> (1969), (ISSN 1147-6516)	X	X
1147-6516	1969	1969	<i>Cinéma et télécinéma</i>		Bimensuel	Paris				Catholique	<i>Cinéma et télévision</i> (Paris), (ISSN 1147-6508)	<i>Fiches du cinéma et télécinéma</i> (Paris), (ISSN 0336-9323)	X	X
0336-9323	1969	1974	<i>Fiches du cinéma et télécinéma</i>		Hebdomadaire	Paris				Catholique	<i>Cinéma et télécinéma</i> (1969), (ISSN 1147-6516)	<i>Fiches du cinéma</i> (1974), (ISSN 0336-9331)	A pour supplément : <i>Fiches du cinéma et télécinéma. Informations rapides</i> , (ISSN 0336-934X)	X
0336-9331	1974	Auj	<i>Fiches du cinéma</i>		Bimensuel	Paris	OCFC			Catholique	<i>Fiches du cinéma et télécinéma</i>	X	A pour supplément : <i>Analyse des</i>	X

											(Paris), (ISSN 0336-9323)		films, (ISSN 0182-4872) <i>Fiches du cinéma. Informations rapides,</i> (ISSN 0336-9358) <i>Fiches du cinéma. Annuel,</i> (ISSN 0182-4880) <i>Fiches du cinéma et télécinéma. Informations rapides,</i> (ISSN 0336-934X)	
1245-9429	1944	1961	<i>Répertoire général illustré des films</i>		Annuel	Lyon	CCC			Catholique	X	<i>Analyse générale des films,</i> (ISSN 0517-7014)	X	X
0517-7014	1962	1968	<i>Analyse générale des films</i>		Annuel	Paris	CCC	OCFC		Catholique	<i>Répertoire général illustré des films,</i> (ISSN 1245-9429)	<i>Analyse des films,</i> (ISSN 0182-4872)	Est supplément de : <i>Fiches du cinéma</i> (1946), (ISSN 1145-0223) <i>Revue et fiches du cinéma</i> (Paris), (ISSN 1145-0231) <i>Cinéma et télécinéma</i> (1966), (ISSN 1145-024X)	X
0182-4872	1969	1977	<i>Analyse des films</i>		Annuel	Paris	OCFC	OCFC		Catholique	<i>Analyse générale des films,</i> (ISSN 0517-7014)	<i>Fiches du cinéma,</i> (ISSN 0182-4880)	Est supplément de : <i>Fiches du cinéma</i> (1974), (ISSN 0336-9331)	X
0182-4880	1978	1999	<i>Fiches du cinéma</i>	-	Annuel	Paris	OCFC	OCFC (1978-1983) ; Ed. Chrétiens médias (1984-1999)		Catholique	<i>Analyse des films,</i> (ISSN 0182-4872)	<i>L'Annuel du cinéma,</i> (ISSN 1631-7009)	Est supplément de : <i>Fiches du cinéma</i> (1974), (ISSN 0336-9331)	X
1631-7009	2000	Auj	<i>L'Annuel du cinéma</i>		Annuel	Paris	Sous la direction de Jean-Christophe Berjon	Ed. Les Fiches du cinéma		Tj Catholique ?	<i>Fiches du cinéma,</i> (ISSN 0182-4880)	X	X	X

### III. Indexation des revues des fédérations

Certaines revues sur lesquelles j'ai choisi de travailler ont été indexées sur le site Calindex. Cependant, une autre partie ne l'a jamais été. Afin d'étudier efficacement ces écrits, nous ne pouvons pas faire l'économie d'une indexation nous permettant de naviguer plus facilement dans le corpus.

La plupart de ses tableaux ne sont ici, pour des raisons pratiques, pas complets. Nous proposons donc au lecteur d'accéder à la totalité de ces données en ligne : <https://drive.google.com/drive/folders/1DQIZyxyFQWfrscIy4gq-x7JHEc6Ft9Os?usp=sharing>

#### A. Les revues de la Flecc

##### 1. *Bulletin de la Flecc*

Genre	Catégorisation (plan)	Date	Numéro	Film / Article	Page	Auteur	Auteur 2	Remarques	Rubrique
Article		févr-53	2	Problème du non-commercial					
Fédération		févr-53	2	Subvention					
Fédération		févr-53	2	Communiqué de la Flecc					
Fédération		févr-53	2	Service Programmation					
Article	Jeunesse	févr-53	2	Où en est le cinéma pour enfant ?					
Fédération		févr-53	2	Production					
Revue		févr-53	2	Télé-ciné					
Questionnaire		mai-56	12-13	Vers 1956-1957					
Ciné-clubs		mai-56	12-13	Les ciné-clubs et les séances de galas					
Article		mai-56	12-13	Pour 1956-1957... nous vous proposons					
Revue		mai-56	12-13	Ce que pensent nos adhérents de Télé-ciné					
Article		mai-56	12-13	Quelques précisions... administratives !					
Article		mai-56	12-13	Le cinéma pour la jeunesse et le décret du 30 avril 1955					
Stage		mai-56	12-13	Stage national de la Flecc					
Informations		mai-56	12-13	Nouvelles Brèves				FFCCJ / FFCC / Crécifilm / Lourde et ses Miracles / Stage	
Fédération		mai-56	12-13	Souscription, Caisse tirage cinémathèque 1956	Feuille				
Fédération		mai-56	12-13	La Flecc met à votre service	Feuille				
Ciné-clubs		janv-57	14-15	D'un ciné-club à un centre régional culturel					
Article		janv-57	14-15	Si tous les abonnés voulaient se donner la peine...					
Fédération		janv-57	14-15	Notre caisse de tirage cinémathèque					
Stage		janv-57	14-15	Initiation au cinéma					
Article		janv-57	14-15	Le cinéma et la télévision au service des ruraux					
Fédération		janv-57	14-15	Culture et administration					

Stage		janv-57	14-15	Stages nationaux				
Fédération		janv-57	14-15	Cotisations annuelles des ciné-clubs - Avis à tous nos adhérents				
Catalogue		janv-57	14-15	Catalogues 16 m/m et 35 m/m				"Additifs sélection Ecran des jeunes" -> Film et famille ?
Fédération		janv-57	14-15	Quelques conseils utiles... et précisions administratives				
Abonnement		janv-57	14-15	Bulletin d'adhésion				
Abonnement		janv-57	14-15	Bulletin d'abonnement				
Fédération		janv-54	4-5	Sept ans d'efforts				
Article		janv-54	4-5	Les attaques contre le "non-commercial"				
Ciné-clubs		janv-54	4-5	Les ciné-clubs et les droits d'auteur				
Fédération	Jeunesse	janv-54	4-5	A propos de la campagne du film pour enfants				
Fédération		janv-54	4-5	Nouvelles contributions d'un accord "Flecc-SACEM" à partir du 1er mars 1954				
Ciné-clubs	Jeunesse	janv-54	4-5	Ciné-clubs d'enfants (8 à 16 ans)				
Bibliographie		janv-54	4-5	Vient de paraître : La nature, l'art et le cinéma				
Stage		janv-54	4-5	Cours d'initiation au cinéma				
Ciné-clubs		janv-54	4-5	Renseignements pratiques très importants concernant les ciné-clubs				
Revue		janv-54	4-5	Télé-ciné [article qui n'a pas de titre]				
Liste		janv-54	4-5	magazine n°4				
Ciné-clubs	Jeunesse	janv-54	4-5	Films pour enfants				
Fiche		janv-54	4-5	<i>Petite ballerine</i>				
Fiche		janv-54	4-5	<i>La caravane vers Mashomba</i>				
Fiche		janv-54	4-5	<i>Les grottes mystérieuses</i>				
Fiche		janv-54	4-5	<i>Mardi et le singe</i>				
Fiche		janv-54	4-5	<i>Le skieur solitaire</i>				
Liste		janv-54	4-5	Magazine n°5				
Revue		janv-54	4-5	Télé-ciné				
Fiche		janv-54	4-5	<i>La fuite de Johnny</i>				
Fiche		janv-54	4-5	<i>Les cavaliers de la forêt</i>				
Evènement		janv-54	4-5	La Fédération française du tourisme populaire présente : <i>La belle histoire de nos maîtres-d'œuvre</i>				
Ciné-clubs		janv-54	4-5	Modèle de déclaration d'association	Feuille			
Questionnaire		janv-54	4-5	Le cinéma tel qu'on le voit	Feuille			
Editorial		juin-55	8-9	Editorial		Flecc		
Evènement		juin-55	8-9	Rencontre nationale de la Flecc				
Fiche		juin-55	8-9	La rivière enchantée				
Liste		juin-55	8-9	Magazine des jeunes n°7				
Liste		juin-55	8-9	Sujets				
Critique		juin-55	8-9	<i>Croquis du Danemark n°1, 2, 3 et 4</i>				
Article		juin-55	8-9	Problème des taxes				Ciné-club de Valence / Procès Jean Michel
Article		juin-55	8-9	Arrêt correctionnel				Ciné-club de Valence / Procès Jean Michel / Co-signature d'une lettre avec l'Ufocel / Ufoleis
Lettres		juin-55	8-9	Syndicat des cinémas familiaux de la région parisienne de distribution		M. PREVOST	Henri PIALAT	Ciné-club de Valence / Procès Jean Michel
Loi		juin-55	8-9	Décret n° 55-469 du 30 avril 1955 portant réforme de l'impôt sur les spectacles				
Article	Education	janv-77	X	Editorial "le cinéma et les enseignants"				
Article	Education	janv-77	X	Enquête nationale sur le cinéma et l'audio-visuel dans l'enseignement				
Fiche		janv-77	X	<i>La Belle et la bête</i>				
Fiche		janv-77	X	<i>Rempart d'argile</i>				
Fiche		janv-77	X	<i>Le mandat</i>				
Fiche		janv-77	X	<i>Trois noisettes pour Cendrillon</i>				



Informations		déc-77	17	Nouvelles brèves					
Ciné-clubs		déc-77	17	L'exemple et les prolongements des ciné-clubs		Jean d'YVOIRE			
Stage		déc-77	17	Stages nationaux Flecc 1978					
Fiche		déc-77	17	<i>A promessa (Le vœux)</i>					
Fiche		déc-77	17	<i>L'ainé des ferchaux</i>					
Fiche		déc-77	17	<i>Arret d'autobus</i>					
Critique		déc-77	17	<i>Les camarades</i>					
Critique		déc-77	17	<i>Les nus et les morts</i>					
Article		déc-77	17	Jeux de la XXI olympiade - Montréal 1976					

## 2. Loisirs informations

La totalité des articles concernant la Flecc dans *Loisirs informations* sont présentés ici :

Genre	Catégorisation (plan)	Date	Numéro	Film / Article	Page	Auteur	Auteur 2	Remarques	Rubrique
Article		Févr-mars-56	1	Tourisme et cinéma					
Article	Education	Avril-mai-56	2	Cinéma et connaissance du monde					
Article	Jeunesse	Mars-avril-57	4	Répondre à tous les aspects... des loisirs jeunes					
Ciné-clubs	Revue	Mars-avril-57	4	Les ciné-clubs et les revues de cinéma		Georges SALANCHES			
Article	Jeunesse	Mars-avril-57	4	Problèmes économiques du cinéma pour jeunes		Marc LEROI			
Stage		Mars-avril-57	4	Stage national					
Carnet		Mars-avril-57	4	Adieu Bogart		Gilbert SALACHAS			
Article	Education	Mars-avril-57	4	Scoutisme et cinéma		P.A.M.			
Catalogue		Mars-avril-57	4	Programmation					
Editorial		Mai-juin-juil-57	5	L'équilibre		G. SALAMANDRE			
Technique		Mai-juin-juil-57	5	Votre matériel répond-il à vos besoins ?					
Liste		Mai-juin-juil-57	5	Films de longs métrages					
Fédération		Mai-juin-juil-57	5	La Flecc est à votre disposition					
Fédération		Mai-juin-juil-57	5	Attention !					
Fédération		Mai-juin-juil-57	5	Avis important					
Catalogue		Mai-juin-juil-57	5	Programmation					
Article	Jeunesse	Mai-juin-juil-57	5	Auront-nous un jour un vrai répertoire de films pour enfants ?...					
Autre		Mai-juin-juil-57	5	Pour votre information et formation				FFCC	
Bibliographie		Mai-juin-juil-57	5	Les livres de cinéma					
Article		Mai-juin-juil-57	5	Pour une politique en faveur du court métrage					
Publicité		Mai-juin-juil-57	5	De quoi s'agit-il					
Fédération		Mai-juin-juil-57	5	Souscription, Caisse tirage cinémathèque 1957					
Editorial		Nov-déc-57	6	Le monde moderne et la culture					
Fédération		Nov-déc-57	6	Pour l'organisation de vos loisirs touristiques et culturels... De nombreux services : Flecc					
Ciné-clubs	Jeunesse	Nov-déc-57	6	Le club "Chartes-ciné jeunes" de la maison du peuple de Chartes					
Stage		Nov-déc-57	6	Sessions de formation cinématographique					
Ciné-clubs		Nov-déc-57	6	La nouvelle "saison des ciné-clubs"		Le service programmation			
Editorial		janv-févr-58	7	Année nouvelle					

Article		janv-févr-58	7	Le monde moderne et la culture					
Stage		janv-févr-58	7	A la recherche d'une culture cinématographique et de son application pratique : Week-end Flecc					
Fédération	Education	janv-févr-58	7	Culture et administration					
Publicité		janv-févr-58	7	Qu'est-ce que ?					
Technique		janv-févr-58	7	Votre matériel répond-il à vos besoins ?					
Article		Avril-mai-58	8	Cinéma et plein air, camps de vacances école de vie					
Revue		Avril-mai-58	8	Les dernières livraisons de Télé-Ciné					
Article		juil-août-58	9	Cinéma et plein air					
Fédération		sept-oct-58	10	Pour vous aider					
Catalogue		sept-oct-58	10	Programmation 1958-1959					
Fédération		sept-oct-58	10	Pour la création de circuits régionaux					
Stage		sept-oct-58	10	Compréhension du cinéma					
Autre		sept-61	24	Pour les premiers feux, Télévision					
Fédération		janv-févr-59	13-14	La Flecc					

### 3. Téléciné

Pour des questions de présentation, nous nous sommes limités à quelques pages. Cependant, c'est bien la totalité des numéros qui a été répertoriée durant la thèse (230 numéros). Nous proposons donc au lecteur d'accéder à la totalité de ces données en ligne :

<https://drive.google.com/drive/folders/1DQIZxyFQWfrscIy4gq-x7JHEc6Ft9Os?usp=sharing>

Genre	Catégorisation (plan)	Date	Numéro	Film / Article	Page	Auteur	Auteur 2	Remarques	Rubrique
Fiche		1950	21	Liste des fiches filmographiques de la Flecc		X			
Editorial		1950	21	Editorial		Télé-Ciné			
Fiche		1950	21	Ballade Berlinoise		Jean d'YVOIRE			
Fiche		1950	21	Manèges		Gérard MARRONCLE			
Article		1950	21	En marge du festival de Venise... <i>Dieu a besoin des hommes</i>		R. B.			
Fiche		1950	21	<i>Justice est faite</i>		R. B.			
Fiche		1950	21	<i>L'évangile de la pierre</i>		Henri PIALAT			
Fiche		1950	21	<i>Prélude à la gloire</i>		Henri PIALAT			
Fiche		1950	21	<i>L'opéra de quat'sous</i>		B. C.			
Fiche		1950	22	<i>Macbeth</i>		Paule SENGISSSEN			
Fiche		1950	22	<i>Orphée</i>		Paule SENGISSSEN			
Fiche		1950	22	<i>Une si jolie petite plage</i>		J. J.			
Fiche		1950	22	<i>Occupe-toi d'Amélie</i>		Paule SENGISSSEN			
Fiche		1950	22	<i>Alexandre Newsky</i>		Jean d'YVOIRE			
Article		1950	23	Le cinéma français a-t-il une âme ?		Henri AGEL			
Fiche		1950	23	<i>Vulcano</i>		J. J.			
Fiche		1950	23	<i>Stromboli</i>		J. J.			
Fiche		1950	23	<i>La Ronde</i>		Jean d'YVOIRE			
Fiche		1950	23	<i>Dieu a besoin des hommes</i>		X			
Fiche		1950	23	<i>Les lumières de la ville</i>		R. C.			
Fiche		1951	24	<i>La vie commence demain</i>		Paule SENGISSSEN			

Fiche		1951	24	<i>Sa majesté monsieur Dupont</i>	Henri PIALAT	Gérard MARRONCLE	
Fiche		1951	24	<i>Le Château de verre</i>	Paule SENGISSSEN		
Fiche		1951	24	<i>Femmes sans nom</i>	J. C.		
Fiche		1951	24	<i>Dimanche d'août</i>	Gérard MARRONCLE		
Fiche		1951	24	<i>Justice est faite</i>	J. J.	Jean d'YVOIRE	
Publicité	Jeunesse	1951	25	Jeunes et groupes de jeunes	X		Occaj
Article		1951	25	Robert Bresson ou l'enfer du style	Henri AGEL		
Liste		1951	25	Fiches parues dans le précédent numéro de Télé-Ciné	X		
Fiche		1951	25	<i>Le journal d'un curé de campagne / Portée spirituelle du "Journal d'un curé de campagne"</i>	Janick ARBOIS	Jean d'YVOIRE	
Fiche		1951	25	<i>Les dames du bois de boulogne</i>	Paule SENGISSSEN		
Fiche		1951	25	<i>Les Anges du péché</i>	Gérard MARRONCLE		
Fiche		1951	26	<i>Sous le ciel de Paris</i>	Paule SENGISSSEN	Gérard MARRONCLE	
Fiche		1951	26	<i>Les premières armes</i>	Paule SENGISSSEN		
Fiche		1951	26	<i>Maître après Dieu</i>	Gilbert SALACHAS		
Fiche		1951	26	<i>Sunset Boulevard</i>	Henri PIALAT		
Fiche		1951	26	<i>Les Forbans de la nuit</i>	Jean LETENDRE		
Fiche		1951	26	<i>Jeunes filles en uniforme</i>	Paule SENGISSSEN	Claude-Marie TREMOIS	
Fiche		1951	26	Coup d'œil sur les revues et les publications	Henri PIALAT		
Fiche		1951	27,28	Les jeux de l'espoir et du néant	Henri AGEL		
Fiche		1951	27,28	<i>Juliette ou la clé des songes</i>	Paule SENGISSSEN		
Fiche		1951	27,28	<i>Demain il sera trop tard</i>	Gilbert SALACHAS		
Fiche		1951	27,28	<i>Christ interdit</i>	Jeanne MARRONCLE	Gérard MARRONCLE	
Fiche		1951	27,28	<i>La vie chantée</i>	Claude-Marie TREMOIS		
Fiche		1951	27,28	<i>L'ombre d'un homme</i>	Gilbert SALACHAS		
Fiche		1951	27,28	<i>Mademoiselle Julie</i>	Paule SENGISSSEN		
Fiche		1951	27,28	<i>Edouard et Caroline</i>	Claude-Marie TREMOIS		
Fiche		1951	27,28	<i>Kermesse héroïque</i>	Claude-Marie TREMOIS	Paule SENGISSSEN	
Fiche		1951	27,28	<i>Vente aux enchères</i>	Claude-Marie TREMOIS		
Article		1952	29	A propos de <i>Samson et Dalila</i> , Le passé vu par les modernes Philistins	Jean d'YVOIRE		
Stage		1952	29	Stage d'initiation au cinéma			
Fiche		1952	29	<i>La femme en question</i>	Gilbert SALACHAS		
Fiche		1952	29	<i>Deux sous de violettes</i>	Claude-Marie TREMOIS		
Fiche		1952	29	<i>All about Eve</i>	Henri PIALAT		
Fiche		1952	29	<i>Naples Millionnaire</i>	Jean LETENDRE		
Fiche		1952	29	<i>Madeleine</i>	Paule SENGISSSEN		
Fiche		1952	30	<i>Miracle à Milan</i>	Jean d'YVOIRE		
Fiche		1952	30	<i>Le grand patron</i>	Gilbert SALACHAS		
Fiche		1952	30	<i>L'Auberge rouge</i>	Paule SENGISSSEN		
Fiche		1952	30	<i>Drôle de drame</i>	Claude-Marie TREMOIS		
Catalogue		1952	31	Le service programmation de la Flecc	X		
Article		1952	31	Le cinéma rédempteur de la réalité	Jean d'YVOIRE		
Fiche		1952	31	<i>Los Olvidados</i>	Henri PIALAT		
Fiche		1952	31	<i>Les désastres de la guerre</i>	Paule SENGISSSEN		
Fiche		1952	31	<i>Allons donc papa</i>	Gilbert SALACHAS		
Fiche		1952	31	<i>L'inconnu du Nord-Express</i>	Jean LETENDRE		
Fiche		1952	31	<i>Fanfan la tulipe</i>	Paule SENGISSSEN		
Editorial		1952	32,33	Pour un marché européen du film	Télé-Ciné		
Article		1952	32,33	Economie du cinéma français	Eric OGER		

Article		1952	32,33	L'industrie britannique du film		Eric OGER			
Article		1952	32,33	Remarque sur l'humour anglais		Gilbert SALACHAS			
Fiche		1952	32,33	<i>La vérité sur bébé Donge</i>		Jeannine MARRONCLE			
Fiche		1952	32,33	<i>Le voyage en Amérique</i>		Claude-Marie TREMOIS			
Fiche		1952	32,33	<i>Le major galopant</i>		Gilbert SALACHAS			
Fiche		1952	32,33	<i>L'homme au complet blanc</i>		Claude-Marie TREMOIS			
Fiche		1952	32,33	<i>L'African Queen</i>		Gilbert SALACHAS	Paule SENGISSSEN		
Fiche		1952	34	<i>Rashomon</i>		M. L.	P. D.		
Fiche		1952	34	<i>Jeux interdits</i>		Paule SENGISSSEN	Claude-Marie TREMOIS		
Fiche		1952	34	<i>L'Affaire Cicéron</i>		Gilbert SALACHAS			
Fiche		1952	34	<i>Le train sifflera trois fois</i>		Gilbert SALACHAS			
Evenement		1953	35	Avis important du théâtre national populaire		X			
Fiche		1953	35	<i>L'homme tranquille</i>		Gilbert SALACHAS			
Fiche		1953	35	<i>Gouffre aux chimères</i>		Gilbert SALACHAS			
Fiche		1953	35	<i>Nous sommes tous des assassins</i>		J-P. NOEL			
Fiche		1953	35	<i>Trois femmes</i>		Gilbert SALACHAS	Paule SENGISSSEN		
Fiche		1953	35	<i>Les conquérants solitaires</i>		Paule SENGISSSEN	Jean d'YVOIRE		
Fiche		1953	35	<i>Hôtel des invalides</i>		Jean COLLET			
Critique		1953	35	Actualité [annonce du début des critiques]		X			
Critique		1953	35	<i>La fête à Henriette</i>		X			
Critique		1953	35	<i>Gendarme et voleur</i>		X			
Critique		1953	35	<i>Adorables créatures</i>		X			
Critique		1953	35	<i>Detective story (Histoire de détective)</i>		X			
Article		Mars-avril-53	36,37	Jean Renoir, ami et témoin des hommes		Jean d'YVOIRE			
Fédération	Jeunesse	Mars-avril-53	36,37	Campagne de lancement du cinéma pour enfants		Flecc			
Ciné-clubs		Mars-avril-53	36,37	3 formules pour les ciné-clubs, les établissements scolaires, les groupements de jeunesse		Flecc			
Fiche		Mars-avril-53	36,37	<i>La partie de campagne</i>		Jean d'YVOIRE			
Fiche		Mars-avril-53	36,37	<i>La grande illusion</i>		Gérard MARRONCLE			
Fiche		Mars-avril-53	36,37	<i>La règle du jeu</i>		Télé-Ciné			
Fiche		Mars-avril-53	36,37	<i>Le fleuve</i>		Janick ARBOIS			
Fiche		Mars-avril-53	36,37	<i>Le carrosse d'or</i>		Gilbert SALACHAS			
Fiche		Mars-avril-53	36,37	L'œuvre de Jean Renoir		X			
Fiche		Mai-juin-53	38	<i>Les vacances de monsieur Hulot</i>		Gilbert SALACHAS			
Article		Mai-juin-53	38	Après Cannes		X			
Fiche		Mai-juin-53	38	<i>Umberto D</i>		Jean COLLET			
Fiche		Mai-juin-53	38	<i>Deux sous d'espoir</i>		Jean LETENDRE			
Article		Mai-juin-53	38	Actualités		Gérard MARRONCLE			
Critique		Mai-juin-53	38	<i>Don Camillo et son retour</i>		Jean d'YVOIRE			
Critique		Mai-juin-53	38	<i>Station terminus</i>		J. J.			
Critique		Mai-juin-53	38	<i>Le soleil brille pour tout le monde</i>		Jean d'YVOIRE			
Critique		Mai-juin-53	38	<i>Viva Zapata !</i>		Gilbert SALACHAS			
Critique		Mai-juin-53	38	<i>Les ensorcelés</i>		Gilbert SALACHAS			
Critique		Mai-juin-53	38	<i>Le médium</i>		Jean d'YVOIRE			
Critique		Mai-juin-53	38	<i>La P... respectueuse</i>		Claude-Marie TREMOIS			
Critique		Mai-juin-53	38	<i>Le grand concert</i>		Jean d'YVOIRE			
Revue		Mai-juin-53	38	Echos sur Télé-ciné		F. T.			
Editorial		déc-53	39	Editorial		Télé-Ciné			

Article	Education	déc-53	39	L'enfant a-t-il droit au cinéma ?		Claude MACKE			
---------	-----------	--------	----	-----------------------------------	--	--------------	--	--	--

#### 4. Filmographe

La totalité de la revue est présentée ici :

Genre	Catégorisation (plan)	Date	Numéro	Film / Article	Page	Auteur	Auteur 2	Remarques	Rubrique
Editorial		oct-79	1	Objectif		Jean d'YVOIRE		Retour à une revue adressée aux ciné-clubs / De nouveau des annonces pour les évènements de la Flec	
Fiche		oct-79	1	Prova d'orchestra, répétition d'orchestre					
Fiche		oct-79	1	La drôlesse					
Fiche		oct-79	1	Play time					
Fiche		oct-79	1	Wild Party					
Fiche		déc-79	2	Le tambour					
Fiche		déc-79	2	Orange mécanique					
Fiche		déc-79	2	Lo País					
Fiche		déc-79	2	A propos de... Picasso					
Fiche		mars-80	3	Apocalypse Now					
Fiche		mars-80	3	Les demoiselles de Wilko					
Fiche		mars-80	3	Maman a cent ans					
Fiche		mars-80	3	Intérieurs					
Stage		mars-80	3	Retenez ces dates					
Fiche		Avr-mai-80	4	Woyzeck					
Fiche		Avr-mai-80	4	Le Malin					
Fiche		Avr-mai-80	4	Tess					
Fiche		Avr-mai-80	4	Police Python 357					
Fiche		juil-août-80	5	La mort en direct					
Fiche		juil-août-80	5	Don Giovanni					
Fiche		juil-août-80	5	Monsieur Klein					
Fiche		juil-août-80	5	Les enchaînées (Notorious)					
Stage		juil-août-80	5	Stages nationaux de la Flec					
Bibliographie		juil-août-80	5	Documentation					
Fiche		nov-déc-80	6	Shining					
Article		nov-déc-80	6	A propos de... le cinéma d'animation en France					
Fiche		nov-déc-80	6	Le roi et l'oiseau					
Fiche		nov-déc-80	6	Les Longues vacances de 36					
Fiche		janv-févr-81	7	La cité des femmes					
Fiche		janv-févr-81	7	Mon Oncle d'Amérique					
Fiche		janv-févr-81	7	Le règne de Naples					
Fiche		janv-févr-81	7	La chaise vide					
Festival		janv-févr-81	7	Festival international de cinéma, Flec / Cidale					
Evenement		juil-août-81	8	Une fête pour les ciné-clubs "en fièvre"					
Fiche		juil-août-81	8	Stardust memories					
Fiche		juil-août-81	8	Le chef d'orchestre					
Fiche		juil-août-81	8	All that jazz / Que le spectacle commence					

Fiche		juil-août-81	8	La question				
Article		oct-nov-81	9	Lili Marleen				
Article		oct-nov-81	9	Spécial cinéma algérien autour d'Omar Gatlatto				
Article		oct-nov-81	9	A propos de Modigliani				
Article		oct-nov-81	9	Francisca				
Fiche		janv-févr-82	10	Kagemusha				
Fiche		janv-févr-82	10	Nick's movie				
Fiche		janv-févr-82	10	Sonate d'automne				
Fiche		janv-févr-82	10	Amator (Le profane)				
Bibliographie		janv-févr-82	10	Images du cinéma japonais				
Bibliographie		janv-févr-82	10	Wim Wenders : un numéro de caméra-stylo				
Fiche		Avr-mai-82	11	Ragtime				
Fiche		Avr-mai-82	11	Garde à vue				
Fiche		Avr-mai-82	11	Le cinéma turc, Le troupeau				
Fiche		Avr-mai-82	11	Le cinéma turc, Hazal				
Article		Avr-mai-82	11	Bases de recherche et de compréhension de l'art audio-visuel (1re partie : le réalisme, rêve séculaire)				
Festival		Avr-mai-82	11	Echos				
Bibliographie		Avr-mai-82	11	Lecture				
Fiche		juil-août-82	12	Interdit aux moins de 13 ans				
Fiche		juil-août-82	12	Little big man				
Fiche		juil-août-82	12	Rêves en rose				
Article		juil-août-82	12	Bases de recherche et de compréhension de l'art audio-visuel (2ème partie : la dynamite audiovisuelle)				
Festival		juil-août-82	12	Le 35ème festival de Cannes				
Festival		juil-août-82	12	Les 10ème rencontres de Digne				

## B. Le Bulletin de Film et vie

Pour des questions de présentation, nous nous sommes limités à 10 numéros pour cette revue. Cependant, c'est bien la totalité des numéros qui a été répertoriée durant la thèse (53 numéros). Nous proposons donc au lecteur d'accéder à la totalité de ces données en ligne :

<https://drive.google.com/drive/folders/1DQIZxyFQWfrscIy4gq-x7JHEc6Ft9Os?usp=sharing>

Genre	Sujet	Date	Numéro	Film / Article	Page	Auteur	Remarques	Rubrique
Comité de rédaction		01-oct-58	1	Comité de rédaction	2			
Sommaire		01-oct-58	1	Sommaire	2			
Editorial		01-oct-58	1	Editorial	3			
Article		01-oct-58	1	Crise du cinéma français	5			
Article		01-oct-58	1	"Du festival à la récession"	5	Rodolphe-Maurice ARLAUD	Les amants (Louis Malle)	
Festival		01-oct-58	1	Festival international du cinéma pour la jeunesse à l'Exposition de Bruxelles	7			
Fédération		01-oct-58	1	Compte-rendu d'activités de Film et vie en 1958	9		Projection en Afrique du Nord	
Article		01-oct-58	1	Droits d'auteurs : nouveau protocole	10			
Fédération		01-oct-58	1	Modification des statuts de Film et vie	11			

Comité de rédaction		15-mars-59	2	Comité de rédaction	2		
Sommaire		15-mars-59	2	Sommaire	2		
Editorial		15-mars-59	2	Editorial	3	R. LEQUES	
Article		15-mars-59	2	Les moins de trente ans au cinéma : compte rendu de conférence	4		
Article		15-mars-59	2	Note sur 3 films	6		
Critique		15-mars-59	2	<i>Les amants</i>	7	Rodolphe-Maurice ARLAUD	
Critique		15-mars-59	2	<i>Les tricheurs</i>	11	José SERIGNAN	
Critique		15-mars-59	2	<i>Les grandes familles</i>	14	Henri de TIENDA	
Article		15-mars-59	2	Nous avons lu pour vous	18		
Ciné-club		15-mars-59	2	Les jeudis de l'Aspects	20	Jean SERIGNAN	
Enquête		15-mars-59	2	Enquête sur vos goûts	23		
Comité de rédaction		15-juin-59	3	Comité de rédaction	2		
Sommaire		15-juin-59	3	Sommaire	2		
Article	Censure	15-juin-59	3	La censure	3		
Article		15-juin-59	3	La nuance qui sépare peut-être le texte de l'esprit	4	Rodolphe-Maurice ARLAUD	
Festival		15-juin-59	3	Palmarès du Festival de Cannes	6		
Article		15-juin-59	3	Ceux par qui le renouveau arrive	10	Rodolphe-Maurice ARLAUD	
Critique		15-juin-59	3	<i>La tête contre les murs</i>	13	Jacques DONIO-VALCROZE	
Critique		15-juin-59	3	<i>Le beau Serge</i>	14	Henri de TIENDA	
Critique		15-juin-59	3	<i>La prison</i>	16	José SERIGNAN	
Critique		15-juin-59	3	Nous avons vu pour vous	19		
Article		15-juin-59	3	Cinéma porte du monde	20	R. LEQUES	
Interview		15-juin-59	3	Nous avons interrogé pour vous	21	Docteur P. THEVENARD	
Article		15-juin-59	3	Nous vous recommandons	22		
Stage		15-juin-59	3	Réservez quelques jours, session d'automne	23		
Comité de rédaction		15-sept-59	4	Comité de rédaction	2		
Sommaire		15-sept-59	4	Sommaire	2		
Fédération		15-sept-59	4	Année 1959-60	3		
Evenement		15-sept-59	4	Cinéma et loisirs	4		
Article	Education	15-sept-59	4	L'éducation par le film dans un monde soumis aux techniques de diffusion (Mass média)	5	Brian GROOMBRIDGE	
Article	Ciné-club	15-sept-59	4	Organisation et travail des ciné-clubs de jeunes en Allemagne	6	Doktor R. KELLER	
Article	Ciné-club	15-sept-59	4	Panorama du mouvement des ciné-clubs de jeunes dans les pays d'Europe occidentale	8	MM. GUENEE et KELLER	
Stage		15-sept-59	4	Conclusions générales du stage de Namur	12		
Interview		15-sept-59	4	Nous avons interviewé pour vous	14	Astrid BARRIER	
Critique		15-sept-59	4	<i>Les cousins</i>	15	Gérald FROIDEVAUX	
Critique		15-sept-59	4	<i>Tout près de Satan</i>	17	Claude GRINBERG	
Enquête	Jeunesse	15-sept-59	4	Les jeunes ont la parole	19		
Comité de rédaction		15-déc-59	5	Comité de rédaction	2		
Sommaire		15-déc-59	5	Sommaire	2		
Stage		15-déc-59	5	Session de formation d'animateurs de ciné-clubs (31 octobre - 3 novembre 1959)	3	Henri de TIENDA	
Interview		15-déc-59	5	Nous avons interviewé pour vous	7	Gérald FROIDEVAUX	
Article	Education	15-déc-59	5	Quelques réflexions sur le film pour enfants	9	Michel NUZZO	
Critique		15-déc-59	5	Avant-première : <i>La fontaine des lutins</i>	11	Michel NUZZO	
Festival		15-déc-59	5	Tours en proie aux images	12	Claude GRINBERG	
Critique		15-déc-59	5	<i>Hiroshima mon amour</i>	15	Janine FROIDEVAUX	

Critique		15-déc-59	5	<i>Le déjeuner sur l'herbe</i>	17	Henri de TIENDA	
Fédération		15-déc-59	5	Vœux de Noël 1959	20	Le comité	
Comité de rédaction		15-mars-60	6	Comité de rédaction	2		
Sommaire		15-mars-60	6	Sommaire	2		
Article		15-mars-60	6	Age atomique et avenir de l'homme	3		
Informations		15-mars-60	6	On tourne	5		
Article		15-mars-60	6	La bombe à l'écran	7	Jean SERIGNAN	
Critique		15-mars-60	6	<i>Les liaisons dangereuses 1960</i>	9	Gérald FROIDEVAUX et Claude GRINBERG	
Article		15-mars-60	6	Les étoiles de midi ou la beauté du geste	11	José SERIGNAN	
Critique		15-mars-60	6	<i>Le testament d'Orphée</i>	12	Henri de TIENDA	
Informations		15-mars-60	6	Actualité	15	Mady de TIENDA	
Fédération		15-mars-60	6	Informations diverses	17		
Comité de rédaction		15-juin-60	7	Comité de rédaction	2		
Sommaire		15-juin-60	7	Sommaire	2		
Fédération	Education	15-juin-60	7	La vie de Film et vie	3		
Critique		15-juin-60	7	Expériences d'action sociale : <i>La rue de la honte</i>	5	Jean SERIGNAN	
Critique		15-juin-60	7	<i>Des chats et des hommes</i>	7	Alexandre SEILINGER	
Festival		15-juin-60	7	Cannes terminus ou correspondance	9	Rodolphe-Maurice ARLAUD	
Critique		15-juin-60	7	A propos de <i>Dolce Vita</i>	12		
Critique		15-juin-60	7	<i>Dialogues des Carmélites</i>	13	Henri de TIENDA	
Critique		15-juin-60	7	La parole est aux jeunes : <i>Pickpocket</i>	15	Claude GRINBERG	
Critique		15-juin-60	7	<i>Les loups dans la bergerie</i>	16	Françoise BARRAL	
Article		15-juin-60	7	Lecture de cinéma : les stars	18		
Fédération		15-juin-60	7	Nouvelles diverses	20		
Comité de rédaction		15-sept-60	8	Comité de rédaction	2		
Sommaire		15-sept-60	8	Sommaire	2		
Fédération		15-sept-60	8	Autocritique	3		
Fédération	Education	15-sept-60	8	Culture... indifférence... inculture...	4	Rodolphe-Maurice ARLAUD	
Article	Ciné-club	15-sept-60	8	De l'évolution des ciné-clubs	8	La rédaction	
Article	Ciné-club	15-sept-60	8	Une expérience de ciné-clubs dans un centre médico-social	10	Germaine BARLIER	
Article		15-sept-60	8	Juan Bardem contre l'indifférence	12	Rodolphe-Maurice ARLAUD	
Critique		15-sept-60	8	<i>L'homme des fusées secrètes</i>	14	Henri de TIENDA	
Critique		15-sept-60	8	<i>On n'enterre pas le dimanche</i>	15	Claude GRINBERG	
Critique		15-sept-60	8	<i>Vers l'extase</i>	16	Henri de TIENDA	
Critique		15-sept-60	8	<i>Pantalaskas</i>	17	Paul PAVIOT	
Fédération		15-sept-60	8	Programme de la session	18		
Comité de rédaction		15-juin-61	11	Comité de rédaction	0		
Sommaire		15-juin-61	11	Sommaire	0		
Fédération		15-juin-61	11	Aux dimensions du monde	1	Rodolphe-Maurice ARLAUD	
Festival		15-juin-61	11	Au festival de Cannes	3	Jean PELLEAUTIER	
Critique		15-juin-61	11	<i>Exodus</i>	6		
Critique		15-juin-61	11	<i>Lola</i>	8		
Critique		15-juin-61	11	<i>Come back Africa</i>	9	Jean SERIGNAN	
Critique		15-juin-61	11	<i>La pyramide humaine</i>	10	Gérald FROIDEVAUX	
Critique		15-juin-61	11	<i>Le ciel et la boue</i>	11	Henri de TIENDA	
Critique		15-juin-61	11	Etes-vous heureux ? A propos de la <i>Chronique d'un été</i>	12		



Interview		15-juin-61	11	A propos du "Grand secret", nous avons interviewé pour vous	14	Pierre THEVENARD		
Fédération	Education	15-juin-61	11	Un an d'action Film et vie : rapport moral d'activité	16			
Fédération		15-juin-61	11	Informations	18			
Comité de rédaction		sept-61	12	Comité de rédaction				
Sommaire		sept-61	12	Sommaire				
Article		sept-61	12	"Vous pouvez tous crever"... Avec mes sentiments distingués		Rodolphe-Maurice ARLAUD		
Article		sept-61	12	Des singes fardés		Henri de TIENDA		
Stage		sept-61	12	Notre prochaine session "aux dimensions du monde"		La rédaction		
Interview	Ciné-club	sept-61	12	Des expériences ciné-club, nous avons interviewé pour vous		Evelyne POILLOT		
Critique		sept-61	12	<i>L'année dernière à Marienbad</i>		Jean PELLEAUTIER		
Critique		sept-61	12	<i>Une femme est une femme</i>		B. LAMBERT		
Critique		sept-61	12	<i>Léon Morin prêtre</i>		Henri de TIENDA		
Critique		sept-61	12	<i>Les canons de Navaronne</i>		Robert LAFREY		
Évènement		sept-61	12	L'exposition Méliès		Jean SERIGNAN		
Critique		sept-61	12	<i>Un taxi pour Tobrouk</i>		José SERIGNAN		
Critique		sept-61	12	<i>La fête espagnole</i>		Claude GRINBERG		

## C. Les revues de Film et famille

### 1. Les feuillets du cinéma

La totalité de la revue ayant pu être consultée est présentée ici :

Genre	Catégorisation (plan)	Date	Numéro	Film / Article	Auteur	Seul/En famille	Remarques	Rubrique
Liste		X	0,31	Cotations de films				
Critique		X	0,31	<i>L'homme du Niger</i>				
Critique		X	0,31	<i>Capitaine tempête</i>				
Critique		X	0,31	<i>Pierre et Jean</i>				
Critique		X	0,31	<i>Lumière dans la nuit</i>				
Critique		X	0,31	<i>Tornavara</i>				
Critique		X	0,31	<i>La ferme aux loups</i>				
Propagande		X	0,31	Avis			Caméra : première revue	
Critique		X	0,34	<i>Premier de cordée</i>				
Critique		X	0,34	<i>Le colonel Chabert</i>				
Critique		X	0,34	<i>L'ange de la nuit</i>				
Critique		X	0,34	<i>Rêve blanc</i>				
Critique		X	0,34	<i>Le brigand gentilhomme</i>				
Critique		X	0,34	<i>Béatrice cenci</i>				
Critique		X	0,34	<i>La bonne étoile</i>				
Critique		X	0,34	<i>Adieu Léonard</i>				
Critique		X	0,34	<i>Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs</i>				
Critique		X	0,34	<i>Lumière d'été</i>				

Critique		X	0,34	<i>Un seul amour</i>			
Critique		X	0,34	<i>Je suis avec toi</i>			
Critique		X	0,34	Les aventures fantastiques du braon de crac de Munchhausen			
Propagande		X	0,34	Avis important			
Propagande		X	0,34	Distribution 1944			
Propagande		X	0,35	Distribution 1944			
Critique		X	0,35	<i>Princesse Sissy</i>			
Critique		X	0,35	<i>Le Navire blanc</i>			
Critique		X	0,35	<i>Les Fiancés</i>			
Critique		X	0,35	<i>Mahlia la métisse</i>			
Critique		X	0,35	<i>La valse blanche</i>			
Critique		X	0,35	<i>Les mystères du Thibet</i>			
Critique		X	0,35	<i>La malibran</i>			
Critique		X	0,35	<i>Le voyageur de la Toussaint</i>			
Critique		X	0,35	<i>La farce tragique</i>			
Critique		X	0,35	<i>La vie de plaisir</i>			
Critique		X	0,36,37	<i>Chaînes invisibles</i>			
Critique		X	0,36,37	<i>Andorra / Les hommes d'Airain</i>			
Critique		X	0,36,37	<i>L'homme sans nom</i>			
Critique		X	0,36,37	<i>Le pont de verre</i>			
Critique		X	0,36,37	<i>Le masque noir / Une aventure de Salvator Rosa</i>			
Critique		X	0,36,37	<i>Coup de feu dans la nuit</i>			
Critique		X	0,36,37	<i>Les amours de Mozart</i>			
Critique		X	0,36,37	<i>Vautrin</i>			
Critique		X	0,36,37	<i>Lucrèce</i>			
Critique		X	0,36,37	<i>Donne-moi tes yeux</i>			
Critique		X	0,36,37	<i>Le bal des passants</i>			
Critique		X	0,36,37	<i>Les petites du quai aux fleurs</i>			
Critique		X	0,36,37	<i>L'aventure est au coin de la rue</i>			
Critique		X	0,36,37	<i>Finance noire</i>			
Propagande		X	0,36,37	Avis divers	La Direction		
Carnet		X	0,36,37	Mariage	La Direction		
Liste		X	0,36,37	Distribution 1944			
Critique		X	0,36,37	<i>Le carrefour des enfants perdus</i>			
Critique		X	0,36,37	<i>Feu Nicolas</i>			
Critique		X	0,38,39	<i>Sur le plancher des vaches</i>			
Critique		X	0,38,39	<i>Les rois du sport</i>			
Critique		X	0,38,39	<i>Danube bleu</i>			
Critique		X	0,38,39	<i>Jeune fille sans famille</i>			
Critique		X	0,38,39	<i>Abus de confiance</i>			
Critique		X	0,38,39	<i>Mort du cygne</i>			
Critique		X	0,38,39	<i>Le petit Jacques</i>			
Critique		X	0,38,39	<i>Monsieur personne</i>			
Critique		X	0,38,39	<i>Affaire du courrier de Lyon</i>			
Critique		X	0,38,39	<i>27, rue de la paix</i>			
Critique		X	0,38,39	<i>A nous deux madame la vie</i>			
Critique		X	0,38,39	<i>Rigolboche</i>			
Critique		X	0,38,39	<i>Voleur de femmes</i>			
Critique		X	0,38,39	<i>Donne-moi tes yeux</i>			
Critique		X	0,38,39	<i>Lucrèce Borgia</i>			
Critique		X	0,38,39	<i>La tour de Nesle</i>			
Critique		X	0,38,39	<i>L'habit vert</i>			

Article		X	0,38,39	Statistiques			
Propagande		X	0,40,41,42	Amis lecteurs			
Critique		X	0,40,41,42	<i>Surface à vingt heures</i>			
Critique		X	0,40,41,42	<i>Salut à la France</i>			
Critique		X	0,40,41,42	<i>La victoire du désert</i>			
Critique		X	0,40,41,42	<i>La ruée vers l'or</i>			
Critique		X	0,40,41,42	<i>Chantons quand même</i>			
Critique		X	0,40,41,42	<i>Choc en mer</i>			
Critique		X	0,40,41,42	<i>Le gros lot</i>			
Critique		X	0,40,41,42	<i>l'assaut</i>			
Critique		X	0,40,41,42	<i>Le héros de la marine</i>			
Critique		X	0,40,41,42	<i>Entente cordiale</i>			
Critique		X	0,40,41,42	<i>Parade des ondes</i>			
Critique		X	0,40,41,42	<i>Les pirates du rail</i>			
Critique		X	0,40,41,42	<i>Ceux qui servent en mer</i>			
Critique		X	0,40,41,42	<i>Eve à commencé</i>			
Critique		X	0,40,41,42	<i>Légion d'honneur</i>			
Critique		X	0,40,41,42	<i>Magie de la musique</i>			
Critique		X	0,40,41,42	<i>Américain pur sang</i>			
Critique		X	0,40,41,42	<i>Sidi-Brahim</i>			
Critique		X	0,40,41,42	<i>Un jour de guerre en URSS</i>			
Critique		X	0,40,41,42	<i>L'aventure est au coin de la rue</i>			
Critique		X	0,40,41,42	<i>Par la porte d'or</i>			
Critique		X	0,40,41,42	<i>Une femme de trop</i>			
Critique		X	0,40,41,42	<i>Gibraltar</i>			
Liste		X	0,40,41,42	Quelques cotations utiles			
Congrès		X	0,43,44,45	Fondation d'une association familiale du cinéma			
Article		X	0,43,44,45	Enfin libres !	Feuillets du cinéma		
Article		X	0,43,44,45	Le cinéma français	R. MONS		
Informations		X	0,43,44,45	Le cinéma à Paris			
Critique		X	0,43,44,45	<i>Air-force</i>			
Critique		X	0,43,44,45	<i>L'extravagant M. Deeds</i>			
Critique		X	0,43,44,45	<i>Stanley et Livingston</i>			
Critique		X	0,43,44,45	<i>Terre d'angoisse / 2ème bureau contre Kommandantur</i>			
Critique		X	0,43,44,45	<i>Passeurs d'hommes</i>			
Critique		X	0,43,44,45	<i>Les otages</i>			
Critique		X	0,43,44,45	<i>Convoi vers la Russie</i>			
Critique		X	0,43,44,45	<i>Les pirates du ciel</i>			
Critique		X	0,43,44,45	<i>Un jour viendra</i>			
Critique		X	0,43,44,45	<i>Camarade P.</i>			
Critique		X	0,43,44,45	<i>Graine au vent</i>			
Critique		X	0,43,44,45	<i>Le chien des Baskerville</i>			
Critique		X	0,43,44,45	<i>Désir</i>			
Critique		X	0,43,44,45	<i>Les petites du quai aux fleurs</i>			
Critique		X	0,43,44,45	<i>Marthe Richard au service de la France</i>			
Critique		X	0,43,44,45	<i>Finance noire</i>			
Liste		X	0,43,44,45	Quelques cotations utiles			
Propagande		X	0,43,44,45	Appel à nos amis			
Congrès		X	0,43,44,45	Dernière heure			
Propagande		X	0,43,44,45	Abonnements			
Carnet		X	0,43,44,45	Naissance			

## 2. Film et famille

Pour des questions de présentation, nous nous sommes limités à quelques pages. Cependant, c'est bien la totalité des numéros qui ont été répertoriés durant la thèse (144 numéros avec des lacunes). Nous proposons donc au lecteur d'accéder à la totalité de ces données en ligne :

<https://drive.google.com/drive/folders/1DQIZxyFQWfrscIy4gq-x7JHEc6Ft9Os?usp=sharing>

Genre	Catégorisation (plan)	Date	Numéro	Film / Article	Auteur	Seul/En famille	Remarques	Rubrique
Critique		janv-50	89	<i>Une incroyable histoire</i>		En Famille		
Critique		janv-50	89	<i>Monseigneur</i>		Sans vos enfants		
Critique		janv-50	89	<i>Garçons en cage</i>		En Famille		
Critique		janv-50	89	<i>La vie secrète de Walter Mitty</i>		En Famille		
Critique		janv-50	89	<i>Allez coucher ailleurs</i>		Sans vos enfants		
Critique		janv-50	89	<i>Amants traqués</i>		Sans vos enfants		
Critique		janv-50	89	<i>Fregola</i>		Sans vos enfants		
Critique		janv-50	89	<i>Graine magique</i>		Sans vos enfants		
Critique		janv-50	89	<i>Jordan le révolté</i>		Sans vos enfants		
Critique		janv-50	89	<i>Lairier de Brooklyn</i>		Sans vos enfants		
Critique		janv-50	89	<i>Réveil de la sorcière rouge</i>		Sans vos enfants		
Critique		janv-50	89	<i>Rivière rouge</i>		Sans vos enfants		
Critique		janv-50	89	<i>Ronde de nuit</i>		Sans vos enfants		
Critique		janv-50	89	<i>Sang de la terre</i>		Sans vos enfants		
Critique		janv-50	89	<i>La vérité n'a pas de frontière</i>		Sans vos enfants		
Critique		janv-50	89	<i>Belle imprudente</i>		Sans vos enfants		
Critique		janv-50	89	<i>Folies romaines</i>		Sans vos enfants		
Critique		janv-50	89	<i>Juif errant</i>		Sans vos enfants		
Critique		janv-50	89	<i>Occupe-toi d'Amélie</i>		Sans vos enfants		
Critique		janv-50	89	<i>On demande un assassin</i>		Sans vos enfants		
Article	Esthétique	janv-50	89	Choisissez vos films				

Propagande		janv-50	89	Souscription				
Rectificatif		janv-50	89	Liste récapitulative des films (parue dans le n°88 de Film et famille)				
Article		janv-50	89	Bing Crosby				
Article		janv-50	89	Nous avons glané pour vous	Bernard TAUFOUR			Nous avons glané pour vous
Programme		janv-50	89	Quelques programmes				
Congrès		janv-50	89	Congrès protestant sur le cinéma			Service cinématographique d'évangélisation (Sercinev)	
Associations		janv-50	89	Séances d'analyses de films				
Couverture		janv-50	89	Si le nom de Françoise Arnoul est pour vous peu évocateur il n'en sera plus de même quand vous aurez vu <i>Nous irons à paris</i>				
Critique		févr-50	90	<i>Cage aux filles</i>		Sans vos enfants		
Critique		févr-50	90	<i>Troisième homme</i>		Sans vos enfants		
Critique		févr-50	90	<i>Auberges des Loufoques</i>		En Famille		
Critique		févr-50	90	<i>Bastogne</i>		En Famille		
Critique		févr-50	90	<i>Dernière charge</i>		En Famille		
Critique		févr-50	90	<i>Grand cirque</i>		En Famille		
Critique		févr-50	90	<i>Ronde des Heures</i>		En Famille		
Critique		févr-50	90	<i>Petite chocolatière</i>		En Famille		
Critique		févr-50	90	<i>Roman d'Al Jolson</i>		En Famille		
Critique		févr-50	90	<i>Une famille toute simple</i>		En Famille		
Critique		févr-50	90	<i>Branquignol</i>		Sans vos enfants		
Critique		févr-50	90	<i>Dernière heure, édition spéciale</i>		Sans vos enfants		
Critique		févr-50	90	<i>Drame du Vel d'Hiv</i>		Sans vos enfants		
Critique		févr-50	90	<i>Jack l'espagnol</i>		Sans vos enfants		
Critique		févr-50	90	<i>Melle de la fertè</i>		Sans vos enfants		
Critique		févr-50	90	<i>Nouvelles aventures de Casanova</i>		Sans vos enfants		
Critique		févr-50	90	<i>Proie</i>		Sans vos enfants		
Critique		févr-50	90	<i>Amour et compagnie</i>		Sans vos enfants		
Critique		févr-50	90	<i>Au-delà des grilles</i>		Sans vos enfants		
Critique		févr-50	90	<i>Insurgés</i>		Sans vos enfants		
Critique		févr-50	90	<i>Raccrochez c'est une erreur</i>		Sans vos enfants		
Critique		févr-50	90	<i>Riz amer</i>		Sans vos enfants		
Critique		févr-50	90	<i>Roi</i>		Sans vos enfants		
Propagande		févr-50	90	Cotisants retardataires				

Courriers des lecteurs		févr-50	90	Nos lecteurs nous écrivent				
Article		févr-50	90	L'Ocic lance un appel à la Corporation Cinématographique				
Article	Education	févr-50	90	L'action des honnêtes gens, des chrétiens, des familiaux PORTE SES FRUITS				
Article	Esthétique	févr-50	90	Je t'apporte la détresse, le crime, la prostitution, la misère, la honte				Violence et délinquance
Article		févr-50	90	Perspective sur la télévision...				
Associations		févr-50	90	Séances d'analyses de films				
Liste		févr-50	90	Cotations de la CCR				
Informations		févr-50	90	Petites nouvelles de partout				
Article	Esthétique	févr-50	90	Doit-on porter la vie des saints à l'écran ?	Bernard TAUFOR			Nous avons glané pour vous
Dictionnaire		févr-50	90	Petit dictionnaire des termes de métier	Bernard TAUFOR			
Programme		févr-50	90	Quelques programmes				
Couverture		févr-50	90	La jeune vedette des "Beaux-jeudis", Marie-France dans <i>La ronde des heures</i>				
Critique		mars-50	91	<i>Mélodie du sud</i>		En Famille		"Pour enfants"
Critique		mars-50	91	<i>Aventures de Don Juan</i>		En Famille		
Critique		mars-50	91	<i>Homme invisible contre gestapo</i>		En Famille		
Critique		mars-50	91	<i>Parfum de la dame en noir</i>		En Famille		
Critique		mars-50	91	<i>Requins d'acier</i>		En Famille		
Critique		mars-50	91	<i>Sacrifice d'une mère</i>		En Famille		
Critique		mars-50	91	<i>Trente-six herue à vivre</i>		En Famille		
Critique		mars-50	91	<i>Canon city</i>		Sans vos enfants		
Critique		mars-50	91	<i>Chaînes conjugales</i>		Sans vos enfants		
Critique		mars-50	91	<i>Manège tragique</i>		Sans vos enfants		
Critique		mars-50	91	<i>Millionnaires d'un jour</i>		Sans vos enfants		
Critique		mars-50	91	<i>Mirages de la peur</i>		Sans vos enfants		
Critique		mars-50	91	<i>Monsieur Joe</i>		Sans vos enfants		
Critique		mars-50	91	<i>Le 84 prend des vacances</i>		Sans vos enfants		
Critique		mars-50	91	<i>Trésor des pieds nickelés</i>		Sans vos enfants		
Critique		mars-50	91	<i>Une fille perdue</i>		Sans vos enfants		
Critique		mars-50	91	<i>Rendez-vous de juillet</i>		Sans vos enfants		
Critique		mars-50	91	<i>Manèges</i>		Sans vos enfants		

### 3. Écrans de France

Pour des questions de présentation, nous nous sommes limités à quelques pages. Cependant, c'est bien la totalité des numéros qui ont été répertoriés durant la thèse. Nous proposons donc au lecteur d'accéder à la totalité de ces données en ligne :

<https://drive.google.com/drive/folders/1DQIZxyFQWfrscIy4gq-x7JHEc6Ft9Os?usp=sharing>

Genre	Catégorisation (plan)	Date	Numéro	Film / Article	Auteur	Seul/En famille	Remarques
Critique		janv-55	145	<i>Ulysse</i>	X	En Famille	
Critique		janv-55	145	<i>Ceux du voyage</i>	X	Sans vos enfants	
Critique		janv-55	145	<i>La reine Margot</i>	X	Sans vos enfants	
Critique		janv-55	145	<i>Chemises rouges</i>	X		
Critique		janv-55	145	<i>Madame voudrait un manteau de vision</i>	X		
Critique		janv-55	145	<i>Mission périlleuse</i>	X		
Critique		janv-55	145	<i>Tout chante autour de moi</i>	X		
Critique		janv-55	145	<i>Drôle de bobines</i>	X		
Critique		janv-55	145	<i>Double destin</i>	X		
Critique		janv-55	145	<i>Ecrit dans le ciel</i>	X		
Critique		janv-55	145	<i>Flèches de feu</i>	X		
Critique		janv-55	145	<i>Johnny Guitare</i>	X		
Critique		janv-55	145	<i>La mort en fuite</i>	X		
Critique		janv-55	145	<i>Mourrez nous ferons le reste</i>	X		
Critique		janv-55	145	<i>La piste des éléphants</i>	X		
Critique		janv-55	145	<b>Rhapsodie</b>	X		
Critique		janv-55	145	<i>Soledad</i>	X		
Critique		janv-55	145	<i>Toute la ville tremble</i>	X		
Critique		janv-55	145	<i>Vicomte de Bragelone</i>	X		
Critique		janv-55	145	<i>Alerte à Singapour</i>	X		
Critique		janv-55	145	<i>La belle Otero</i>	X		
Critique		janv-55	145	<i>Deux nigauds chez Vénus</i>	X		
Critique		janv-55	145	<i>Les impures</i>	X		
Critique		janv-55	145	<b>Interdit de séjour</b>	X		
Critique		janv-55	145	<i>Nettoyage par le vide</i>	X		
Propagande		janv-55	145	Notre revue depuis un an...	La rédaction		
Article		janv-55	145	Il promettait le "Paradis terrestre", La publicité a des limites			
Bibliographie		janv-55	145	Vient de paraître			Le cinéma de Henri Agel
Congrès		janv-55	145	L'assemblée générale			Cinéma non-commercial
Article		janv-55	145	La nouvelle antenne de Télé-Lille	J. B.		
Article		janv-55	145	Image... langage universel			
Article		janv-55	145	Relief... cinéma... et télévision			
Article		janv-55	145	Techniques nouvelles : Le son perspecta			
Article		janv-55	145	La T.V. face à l'enfant	Bernard TAUFOR		
Congrès		janv-55	145	Réunions et congrès : Congrès International de filmologie			
Informations		janv-55	145	En deux ligne il peut-être intéressant de savoir que ...			
Fédération	Education	janv-55	145	Au service de la culture cinématographique... La fédération Film et famille			
Informations		janv-55	145	Semaine sociale de France, Les techniques de diffusion dans la civilisation contemporaine			
Couverture		janv-55	145	Marta Toren fait une éblouissante création dans <i>Une fille nommée Madeleine</i> , un film que nous vous recommandons			

Critique		févr-55	146	<i>Noël blanc</i>	X	En Famille	
Critique		févr-55	146	<i>Sur les quais</i>	X	Sans vos enfants	
Critique		févr-55	146	<i>Heureuse époque</i>	X	Sans vos enfants	
Critique		févr-55	146	<i>La tour de Nesle</i>	X	Sans vos enfants	
Critique		févr-55	146	<i>Capturez cet homme</i>	X		
Critique		févr-55	146	<i>Le jardin du diable</i>	X		
Critique		févr-55	146	<i>Printemps sur la glace</i>	X		
Critique		févr-55	146	<i>Avril à Paris</i>	X		
Critique		févr-55	146	<i>Gaïtés de l'escadron</i>	X		
Critique		févr-55	146	<i>Héros sans uniforme</i>	X		
Critique		févr-55	146	<i>Tempête sur le Texas</i>	X		
Critique		févr-55	146	<i>Les amants du Tage</i>	X		
Critique		févr-55	146	<i>Bonnes à tuer</i>	X		
Critique		févr-55	146	<i>Le fil à la patte</i>	X		
Critique		févr-55	146	<i>Huis clôs</i>	X		
Critique		févr-55	146	<i>La soupe à la grimace</i>	X		
Article		févr-55	146	En marge d'une "Tribune de Paris" : Faut-il brûler les vedettes ?	de CLAIRMONT		
Informations		févr-55	146	En deux ligne il peut-être intéressant de savoir que ...			
Propagande		févr-55	146	Le baptême d'"Ecrans de France"			
Courriers des lecteurs	Education	févr-55	146	Nos lecteurs agissent... réagissent...	La rédaction		
Ciné-clubs	Education	févr-55	146	Au service des jeunes... La page des ciné-clubs de jeunes			
Ciné-clubs		févr-55	146	<i>Jour de fête</i>			
Ciné-clubs		févr-55	146	<i>Les vertes années</i>			
Ciné-clubs		févr-55	146	<i>L'île au trésor</i>			
Ciné-clubs		févr-55	146	<i>Docteur Laënnec</i>			
Article	Education	févr-55	146	Soyons des spectateurs équilibrés	Bernard TAUFOR		
Propagande		févr-55	146	Pour compléter l'album de famille... Photographiez et filmez les émissions de la T.V.	Bernard TAUFOR		
Article		févr-55	146	Techniques nouvelles : Le Totalvision			
Couverture		févr-55	146	Un film extra-ordinaire que nous vous recommandons <i>Sur les quais</i> vous fera découvrir un Marlon Brando à la fois tendre et cruel			
Critique		mars-55	147	<i>Magie verte</i>	X	En Famille	
Critique		mars-55	147	<i>Panique au zoo</i>	X	En Famille	
Critique		mars-55	147	<i>Les chiffonniers d'Emmaüs</i>	X	Sans vos enfants	Inspiré du "Mouvement abbé Pierre"
Critique		mars-55	147	<i>Marianne de ma jeunesse</i>	X	Sans vos enfants	
Critique		mars-55	147	<i>L'assassin habite au 21</i>	X	Sans vos enfants	
Critique		mars-55	147	<i>Les diaboliques</i>	X	Sans vos enfants	
Critique		mars-55	147	<i>Le fils de Caroline chérie</i>	X	Sans vos enfants	
Critique		mars-55	147	<i>Les fruits de l'été</i>	X	Sans vos enfants	
Critique		mars-55	147	<i>Prends-moi dans tes bras</i>	X	Sans vos enfants	
Critique		mars-55	147	<i>Aux portes de la ville</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>Casse cou mademoiselle</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>L'homme aux millions</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>La jungle est mon royaume</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>Sur le banc</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>Tout fou, tout flamme</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>Broncho Apache</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>Le démon des eaux troubles</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>Le dernier pont</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>Les deux font la paire</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>Femmes damnées</i>	X		



Critique		mars-55	147	<i>Fenêtre sur cour</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>La grande caravane</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>Un homme à détruire</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>Le maître de Don Juan</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>Les massacres du Kansas</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>Le pain vivant</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>Les pépées font la loi</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>Les rebelles</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>Sabrina</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>Le secret des incas</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>Toubib or not toubib</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>Le Tzarevitch</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>L'Egyptien</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>L'emprise du destin</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>J'avais 7 filles</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>Mère coupable</i>	X		
Critique		mars-55	147	<i>Vitelloni (les inutiles)</i>	X		
Article		mars-55	147	Les aventures de Robinson Crusoë ne sont-elles qu'une rencontre avec notre enfance ?	Bernard TAUFOR		
Courriers des lecteurs		mars-55	147	Réponses aux lecteurs			
Article	Esthétique	mars-55	147	Le cinéma ne peut-il être qu'un art ? Dialogue avec Louis DAQUIN			
Informations		mars-55	147	En deux ligne il peut-être intéressant de savoir que ...			
Article		mars-55	147	Techniques nouvelles : La polyvision			
Ciné-clubs		mars-55	147	<i>Famoro le Tyran (Paysans Noirs)</i>			
Ciné-clubs		mars-55	147	<i>Horizons sans fin</i>			
Couverture		mars-55	147	Une nouvelle super-production M.G.M. <i>Rose-Marie</i> opérète à grand spectacle en Cinémascope et son Perspecta			
Critique		avr-55	148	<i>La porte de l'enfer</i>	X	Sans vos enfants	
Critique		avr-55	148	<i>Rashomon</i>	X	Sans vos enfants	
Critique		avr-55	148	<i>Série noire</i>	X	Sans vos enfants	
Critique		avr-55	148	<i>Le dernier pont</i>	X	Sans vos enfants	
Critique		avr-55	148	<i>Les enfants d'Hiroshima</i>	X	Sans vos enfants	
Critique		avr-55	148	<i>Fortune carrée</i>	X	Sans vos enfants	
Critique		avr-55	148	<i>La lance brisée</i>	X	Sans vos enfants	
Critique		avr-55	148	<i>Pain amour et jalousie</i>	X	Sans vos enfants	
Critique		avr-55	148	<i>Fantaisie d'un jour</i>	X		
Critique		avr-55	148	<i>Escale à Orly</i>	X		
Critique		avr-55	148	<i>La révolte des Cipayes</i>	X		
Critique		avr-55	148	<i>Le signe du païen</i>	X		
Critique		avr-55	148	<i>Le tour du monde de Sadko</i>	X		
Critique		avr-55	148	<i>Le baron tzigane</i>	X		
Critique		avr-55	148	<i>La belle andalouse</i>	X		
Critique		avr-55	148	<i>Napoléon</i>	X		
Critique		avr-55	148	<i>Napoléon</i>	X		
Critique		avr-55	148	<i>Du plomb pour l'inspecteur</i>	X		
Critique		avr-55	148	<i>Orient express</i>	X		
Critique		avr-55	148	<i>Tourant dangereux</i>	X		
Article		avr-55	148	Entretien avec Bernard Borderie			
Article	Censure	avr-55	148	Inteview exclusive : André Cayatte et la Censure	Solange GERARD		
Questionnaire		avr-55	148	Que pensez-vous d'Edwige Feuillère ?			
Informations		avr-55	148	En deux ligne il peut-être intéressant de savoir que ...			

## IV. Géocodage des ciné-clubs

### A. Première tentative de création d'une carte des réseaux de Film et famille

Si le travail géographique a été envisagé au début de la thèse, nous avons été obligés de le mettre de côté afin de nous concentrer sur d'autres travaux plus centraux en ce qui concerne la problématique. Un tel travail a déjà été accompli pour l'entre-deux-guerres par Pascal Laborderie, complété par les écrits de Mélisande Leventopoulos.

Une étude géographique concernant les ciné-clubs pourrait être intéressante à mettre en œuvre à partir des archives du CNC afin de voir les distinctions concernant les implantations de ciné-clubs et d'offices régionaux.

Film et famille est une fédération qui est tombée dans l'oubli de l'historiographie au profit de fédérations plus importantes comme l'Ufoleis, la FFCC ou encore la Flecc. Malgré tout, c'est une fédération qui nous a laissé une trace particulièrement riche avec ses différentes revues, même si malheureusement très peu de documents administratifs sont parvenus jusqu'à nous.

Étant encore très peu étudiée, et au centre de ma recherche, il me semblait intéressant de mettre en valeur les informations qu'elle nous a laissées. De plus, le Nord-Pas-de-Calais étant ma région d'étude, un attachement personnel m'a poussé à réaliser ce travail.

Film et famille a publié une rubrique de promotion des « Séances d'analyse de film » organisées par ses sections locales du n°3 au n°149 de sa revue. J'ai ainsi répertorié les différents lieux de présentation dans un tableur puis indiqués ces différents lieux sur une carte de la région. Ainsi, cette carte ne met pas en avant les organismes, associations et ciné-clubs, mais bien les villes et commune où la fédération a pu s'implanter, expliquant notamment qu'il n'y ait qu'une seule marque sur la ville de Lille qui comprend plusieurs groupes liés à Film et famille.

Cette étude ne se limite donc qu'à la période 1945-1955, mais qui correspond véritablement à l'âge d'or de cette fédération qui périlitera par la suite. Seul le ciné-club de Framerville (Picardie) n'apparaît pas sur la carte car trop au sud. Nous n'atteignons cependant pas les « 110 villes, paroisses, établissements divers non seulement dans le Nord et le Pas-de-Calais mais aussi dans de nouveaux départements (Somme, Ain, Seine inférieure, Aisne) » déclarés par

Film et famille<sup>1</sup> révélant l'aspect lacunaire de cette étude. Mais nous avons recensé 105 cinémas dans 72 communes. Tous les organismes déclarés n'étaient vraisemblablement pas mis en avant dans cette rubrique de la revue en plus du fait que la totalité des numéros de la revue n'ont pu être consultés car quelques-uns sont, à ce jour, introuvables.

Nous voyons sur cette carte que les « ciné-clubs » de Film et famille se sont implantés sur les forts foyers de peuplement qui correspondent à la fois aux régions de l'industrie textile et du bassin minier. Nous remarquons également une implantation sur la côte du Nord, notamment du côté de Dunkerque.

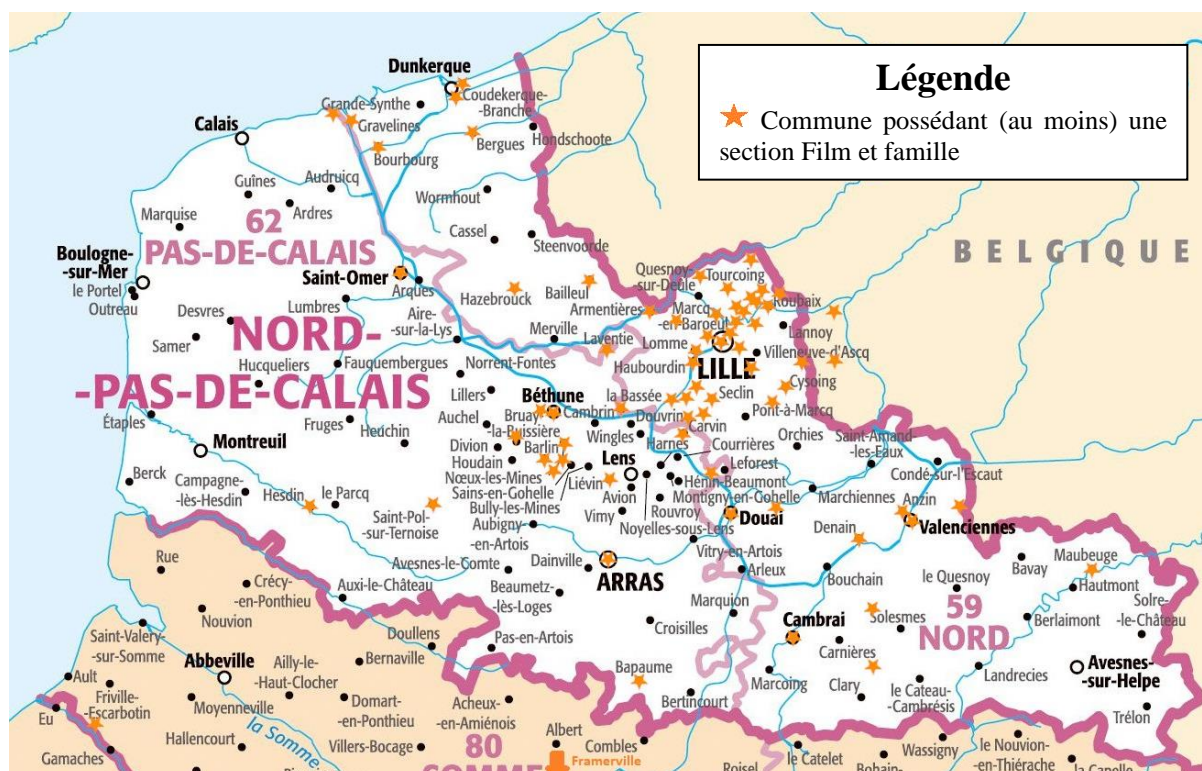


Figure 18 : Implantation des ciné-clubs de Film et famille dans le Nord-Pas-De-Calais

## Tableur Excel

Revue	Numéro	Salle de cinéma	Ville	Pays
<i>Film et Famille</i>	3	Studio Art-Ciné (Lille)	Lille	France
<i>Film et Famille</i>	3	Studio Art-Ciné (Lille)	Lille	France
<i>Film et Famille</i>	5	Ciné-Plouich (Marcq-en-Baroeul)	Marcq-en-Baroeul	France

<sup>1</sup> Rapport moral et d'activités pour un dossier de subvention, 1952, Archives nationales, ministère de la Santé et de la Population, direction générale de la Population et de l'Entraide, direction puis sous-direction de la famille, bureau du statut de la famille et de l'action familiale : organismes familiaux et jardinières d'enfants (1944-1965), cote : 20180528/25.

<i>Film et Famille</i>	5	Ciné-théâtre Concordia (Tourcoing)	Tourcoing	France
<i>Film et Famille</i>	5	Familia (Comines)	Comines	France
<i>Film et Famille</i>	5	Studio Art-Ciné (Lille)	Lille	France
<i>Film et Famille</i>	5	Studio Art-Ciné (Lille)	Lille	France
<i>Film et Famille</i>	7	Studio Art-Ciné (Lille)	Lille	France
<i>Film et Famille</i>	7	Radio-Ciné (Roubaix)	Roubaix	France
<i>Film et Famille</i>	7	Ciné-théâtre Concordia (Tourcoing)	Tourcoing	France
<i>Film et Famille</i>	7	Ciné-théâtre Concordia (Tourcoing)	Tourcoing	France
<i>Film et Famille</i>	7	Familia (Saint-Omer)	Saint-Omer	France
<i>Film et Famille</i>	26	Idéal Ciné (Lille)	Lille	France
<i>Film et Famille</i>	26	Familial-Ciné (Halluin)	Halluin	France
<i>Film et Famille</i>	26	Rex (Roubaix)	Roubaix	France
<i>Film et Famille</i>	26	Salle paroissiale (Lille Saint-Michel)	Lille	France
<i>Film et Famille</i>	26	Ciné-Familles (Cambrai)	Cambrai	France
<i>Film et Famille</i>	26	Ciné-théâtre Concordia (Tourcoing)	Tourcoing	France
<i>Film et Famille</i>	28	Rex (Roubaix)	Roubaix	France
<i>Film et Famille</i>	28	Idéal Ciné (Lille)	Lille	France
<i>Film et Famille</i>	31	Idéal Ciné (Lille)	Lille	France
<i>Film et Famille</i>	31	Ciné-théâtre Concordia (Tourcoing)	Tourcoing	France
<i>Film et Famille</i>	32	Kursaal (Hellemmes)	Hellemmes	France
<i>Film et Famille</i>	32	Ciné-Familles (Cambrai)	Cambrai	France
<i>Film et Famille</i>	32	Ciné-théâtre Concordia (Tourcoing)	Tourcoing	France
<i>Film et Famille</i>	32	Idéal Ciné (Lille)	Lille	France
<i>Film et Famille</i>	38	Familiale (Linselles)	Linselles	France
<i>Film et Famille</i>	38	Ciné-Renaissance (Bailleul)	Bailleul	France
<i>Film et Famille</i>	40	Salle de Bauvin (Bauvin)	Bauvin	France
<i>Film et Famille</i>	42	Salle du vieux-moulin (La Madeleine)	La Madeleine	France
<i>Film et Famille</i>	42	Familia (Valenciennes)	Valenciennes	France
<i>Film et Famille</i>	42	Maison de la famille (Béthune)	Béthune	France
<i>Film et Famille</i>	42	Etoile-Ciné (Lille)	Lille	France
<i>Film et Famille</i>	43	Familia (Saint-Aubert)	Saint-Aubert	France
<i>Film et Famille</i>	43	Salle paroissiale du Sacré-Cœur (Lille)	Lille	France
<i>Film et Famille</i>	43	Salle de Mouvaux (Mouvaux)	Mouvaux	France
<i>Film et Famille</i>	43	Printanis (Maubeuge)	Sous-le-bois / Maubeuge	France
<i>Film et Famille</i>	43	Familiale (Armentière)	Armentières	France

<i>Film et Famille</i>	43	Salle Jeanne d'Arc (Lambersart)	Lambersart	France
<i>Film et Famille</i>	43	Pax (Annezin)	Annezin-les-Bethunes	France
<i>Film et Famille</i>	46,47	Jeanne d'Arc (Seclin)	Seclin	France
<i>Film et Famille</i>	46,47	Ciné-théâtre (Haubourdin)	Haubourdin	France
<i>Film et Famille</i>	46,47	Rex (Armentières)	Armentières	France
<i>Film et Famille</i>	46,47	Salle familiale (Lambersart)	Lambersart	France
<i>Film et Famille</i>	46,47	"Sans nom" (Laventie)	Laventie	France
<i>Film et Famille</i>	79	Palace (Béthune)	Béthune	France
<i>Film et Famille</i>	79	Radio-Ciné (Roubaix)	Roubaix	France
<i>Film et Famille</i>	79	Salle paroissiale (Lille St Michel)	Lille	France
<i>Film et Famille</i>	79	Familia (Bourbourg)	Bourbourg	France
<i>Film et Famille</i>	79	Salle paroissiale du Sacré-Cœur (Marcq-en-Baroeul)	Marcq-en-Baroeul	France
<i>Film et Famille</i>	79	Etoile-Ciné (Lomme)	Lomme	France
<i>Film et Famille</i>	81	Familial (St-Pol-sur-Ternoise)	St-Pol-sur-Ternoise	France
<i>Film et Famille</i>	81	Ciné Roncquois (Roncq)	Roncq	France
<i>Film et Famille</i>	81	Salle paroissiale (Lomme)	Lomme	France
<i>Film et Famille</i>	87	Ciné-Central (Denain)	Denain	France
<i>Film et Famille</i>	87	Familia (Laventie)	Laventie	France
<i>Film et Famille</i>	87	Salle paroissiale (Lambersart, St-Thérèse)	Lambersart	France
<i>Film et Famille</i>	87	Salle paroissiale (Ronchin)	Ronchin	France
<i>Film et Famille</i>	90	Ciné-Francis (Mouvaux)	Mouvaux	France
<i>Film et Famille</i>	90	Cinélux (Bondues)	Bondues	France
<i>Film et Famille</i>	91	Familia (La Bassée)	La Bassée	France
<i>Film et Famille</i>	91	Salle de la société industrielle (Lille)	Lille	France
<i>Film et Famille</i>	92	Pax (Wattrelos)	Wattrelos	France
<i>Film et Famille</i>	94	Le populaire (Neyelles-Godault)	Neyelles-Godault	France
<i>Film et Famille</i>	98	Salle paroissiale du petit-Ronchin (Ronchin)	Ronchin	France
<i>Film et Famille</i>	99	Etoile-ciné (Marquette)	Marquette	France
<i>Film et Famille</i>	101	Moder'n Cinéma (Templeuve)	Templeuve	France
<i>Film et Famille</i>	102	Salle familiale (Noeux-les-Mines)	Noeux-les-Mines	France
<i>Film et Famille</i>	103	Familia (Roubaix)	Roubaix	France
<i>Film et Famille</i>	104	Royal (Hellemmes)	Hellemmes	France
<i>Film et Famille</i>	110	Montjoie (Mons-en-Baroeul)	Mons-en-Baroeul	France
<i>Film et Famille</i>	110	Palace (Bapaume)	Bapaume	France
<i>Film et Famille</i>	111	Salle familiale (Marcq-en-Baroeul)	Marcq-en-Baroeul	France
<i>Film et Famille</i>	111	Salle de l'aviation (Coudekerque-Branche)	Coudekerque-Branche	France
<i>Film et Famille</i>	112	"Sans nom" (Don)	Don	France
<i>Film et Famille</i>	113	Salle paroissiale (Lille St Sauveur)	Lille	France
<i>Film et Famille</i>	113	"Sans nom" (Estaimbourg)	Estaimbourg	Belgique
<i>Film et Famille</i>	114	Salle familiale (Somain)	Somain	France
<i>Film et Famille</i>	114	"Sans nom" (Hersin-Coupigny)	Hersin-Coupigny	France
<i>Film et Famille</i>	114	"Sans nom" (Barlin)	Barlin	France

<i>Film et Famille</i>	114	Familia (Phalempin)	Phalempin	France
<i>Film et Famille</i>	115	"Sans nom" (Graveline)	Gravelines	France
<i>Film et Famille</i>	115	L'arc en ciel (Lille)	Lille	France
<i>Film et Famille</i>	115	"Sans nom" (Caudry)	Caudry	France
<i>Film et Famille</i>	115	"Sans nom" (Framerville)	Framerville	France
<i>Film et Famille</i>	115	"Sans nom" (Beauchamps-Dagnies)	Beauchamps-Dagnies	France
<i>Film et Famille</i>	116	Familia (Hesdin)	Hesdin	France
<i>Film et Famille</i>	116	Familia (Carvin)	Carvin	France
<i>Film et Famille</i>	116	Paris (Lille)	Lille	France
<i>Film et Famille</i>	116	Studium (Douai)	Douai	France
<i>Film et Famille</i>	118	"Sans nom" (Landrecies)	Landrecies	France
<i>Film et Famille</i>	121	Familia (Denain)	Denain	France
<i>Film et Famille</i>	121	Familia (Hazebrouck)	Hazebrouck	France
<i>Film et Famille</i>	124	"Sans nom" (Bergues)	Bergues	France
<i>Film et Famille</i>	124	Salle familiale (Templeuve)	Templeuve	France
<i>Film et Famille</i>	124	Pax (Bruay-en-Artois)	Bruay-en-Artois	France
<i>Film et Famille</i>	124	"Sans nom" (Blandain)	Blandain	Belgique
<i>Film et Famille</i>	124	Ciné-chic (Coudekerque-Branche)	Coudekerque-Branche	France
<i>Film et Famille</i>	124	Salle paroissiale (Don Sainghin)	Don Sainghin	France
<i>Film et Famille</i>	124	Salle paroissiale (Cysoing)	Cysoing	France
<i>Film et Famille</i>	124	Gaumont (Saint-Omer)	Saint-Omer	France
<i>Film et Famille</i>	124	Familia (Béthune)	Béthune	France
<i>Film et Famille</i>	124	Rex (Wasquehal)	Wasquehal	France
<i>Film et Famille</i>	124	Salle paroissiale (Hersin-Coupigny)	Hersin-Coupigny	France
<i>Film et Famille</i>	124	Mon Ciné (Ronchin)	Ronchin	France
<i>Film et Famille</i>	124	Odéon (Coudekerque-Branche)	Coudekerque-Branche	France
<i>Film et Famille</i>	124	"Sans nom" (Pérenchies)	Pérenchies	France
<i>Film et Famille</i>	124	Salle paroissiale (Barlin)	Barlin	France
<i>Film et Famille</i>	131	Gaumont (Gravelines)	Gravelines	France
<i>Film et Famille</i>	131	Salle Chantecler	Malo (Dunkerque)	France
<i>Film et Famille</i>	131	Rex (Bruay-en-Artois)	Bruay-en-Artois	France
<i>Film et Famille</i>	132	Salle du Cerce Saint-Paul (Liévin)	Liévin	France
<i>Film et Famille</i>	132	"Sans nom" (Chéreng)	Chéreng	France
<i>Film et Famille</i>	132	"Sans nom" (Blanc-Misseron)	Blanc-Misseron	France
<i>Film et Famille</i>	132	"Sans nom" (Arras)	Arras	France
<i>Film et Famille</i>	134	"Sans nom" (Croix)	Croix	France
<i>Film et Famille</i>	134	"Sans nom" (Grand-Fort-Phillipe)	Grand-Fort-Philippe	France
<i>Ecrans de France</i>	149	Maison du commerce (Lille)	Lille	France
<i>Ecrans de France</i>	149	Salle municipale (Anzin)	Anzin	France
<i>Ecrans de France</i>	149	Familia (Annoeullin)	Annoeullin	France

## B. Géocodage des ciné-clubs

Suite à la découverte des déclarations de ciné-clubs par les fédérations soumises au CNC, il nous a semblé important de mettre en place un traitement informatique de ces documents. Nous avons donc opté pour la technique du géocodage qui est permet un traitement simple de données nombreuses.

Une première phase consiste en la retranscription des données dans un tableur Excel. Pour les besoins du géocodage, chaque ciné-club devait impérativement être relié à une adresse. Pour ceux qui n'en avaient pas, l'adresse insérée a été celle de la mairie de la ville par défaut. Des recherches complémentaires ont dû être menées pour des ciné-clubs situées dans des rues aujourd'hui renommées ou dans des établissements et lieux-dits disparus. En cela, de nombreux blogs de passionnés d'histoire locale ont été utiles pour compléter nos données.

Par la suite, le tableau est enregistré dans un format spécial (le « .csv ») lui permettant d'être traité par le site officiel : <https://adresse.data.gouv.fr/csv>. Le site croise alors les données des adresses saisies (numéro et nom de rue, ville et code postal) et les retranscrit en attitude et longitude dans un nouveau tableur téléchargeable.

Ce nouveau tableau peut ensuite être importer dans le logiciel libre Framacarte qui place chaque ligne de tableur sur une carte. Pour que le tableau soit parfaitement importé, il est important qu'il n'y ait pas d'espaces ou d'accents dans les titres de colonnes.

### 1. L'Ufoleis

Étant donné le nombre de ciné-clubs de l'Ufoleis, ceux-ci ont été déclarés par département. Malheureusement le fonds documentaire est très lacunaire et seul environ 50% des listes sont présents dans le fond.

Les départements manquants : Ain (01), Aisne (02), Basses-Alpes (04), Hautes-Alpes (05), Ardèche (07), Aube (10), Aude (11), Aveyron (12), Calvados (12), Cher (18), Côte-d'Or (21), Dordogne (24), Doubs (25), Eure (27), Eure-et-Loir (28), Finistère (29), Gard (30), Haute-Garonne (31), Hérault (34), Ille-et-Vilaine (35), Indre-et-Loire (37), Isère (38), Loire (42), Loire-Atlantique (44), Loiret (45), Lot (46), Lot-et-Garonne (47), Lozère (48), Manche (50), Marne (51), Haute-Marne (52), Mayenne (53), Morbihan (56), Nièvre (58), Nord (59), Orne (61), Pyrénées-Atlantiques (64), Hautes-Pyrénées (65), Pyrénées-Orientales (66), Rhône (69), Haute-Saône (70), Saône-et-Loire (71), Deux-Sèvres (79), Sommes (80), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82), Vienne (86), Yonne (89), Territoire de Belfort (90). Sont également manquant les territoires d'outre-mer et les colonies.

De plus, les déclarations retrouvées sont aussi lacunaires comme nous pouvons l'observer à travers les numéros de cartes des ciné-clubs. Ainsi, de départements se retrouvent avec quelques ciné-clubs alors que d'autres en déclarent des dizaines.

➤ Les offices régionaux

Pays	Adresse	Ville	Code postal	Departement	Nom	Responsable	Territoire	Date	A propos	Archives	Notes
Algérie	Rue Ferhat Boussad	Alger	16000	Alger	Office du cinéma éducateur	M. Pestre	Académie d'Alger (Afrique du Nord)	Années 40		<i>Ufoleis informations</i> n°1, p. 4. / n°2, p. 6. (1946) / n°11-12 (1948)	Département d'Alger (indicatif 91)
France	4 rue d'Espagne	Auch	32000	Gers	Office du cinéma éducateur	M. Laffite	Académie de Toulouse (Gers / Hautes-Pyrénées / Tarn-et-Garonne)	Années 40		<i>Ufoleis informations</i> n°1, p. 4. / n°2, p. 6. (1946) / n°11-12 (1948)	
France	48 rue Battant	Besançon	25000	Doubs	Office du cinéma éducateur	M. Mathiot	Académie de Besançon (Doubs / Haute-Saône / Jura / Territoire de Belfort)	Années 40		<i>Ufoleis informations</i> n°1, p. 4. / n°2, p. 6. (1946) / n°11-12 (1948)	1ère adresse : 6 rue de la madeleine, Besançon.
France	7 cours Anatole France	Bordeaux	33000	Gironde	Office du cinéma éducateur	M. Ferrier	Académie de Bordeaux (Gironde / Landes / Dordogne/ Basses-Pyrénées / Lot-et-Garonne)	Années 40		<i>Ufoleis informations</i> n°1, p. 4. / n°2, p. 6. (1946) / n°11-12 (1948)	
France	168 rue Caponière	Caen	14000	Calvados	Office du cinéma éducateur	M. Lecomte	Académie de Caen (Calvados / Manche / Orne / Sarthe / Seine-Inférieure / Eure)	Années 40	"La vie des offices", <i>Ufofel informations</i> , n°3, novembre 1946, p.7-8.	<i>Ufoleis informations</i> n°1, p. 4. / n°2, p. 6. (1946) / n°11-12 (1948)	Ecole publique le Val Fleuri, Vasey
France	5 montée de la boucle	Caluire-et-Cuire	69300	Rhône	Office du cinéma éducateur	M. Cauvin	Académie de Lyon (Rhône / Saône-et-Loire / Ain / Loire)	Années 40	"La vie des offices", <i>Ufofel informations</i> , n°3, novembre 1946, p.7-8.	<i>Ufoleis informations</i> n°1, p. 4. / n°2, p. 6. (1946) / n°11-12 (1948)	1ère adresse : "7 rue de la boucle, Lyon" La 2ème dit : "5 place de la Boucle, Lyon"
France	30 rue Jean-Baptiste Torrilhon	Clermont-Ferrand	63300	Puy-de-Dôme	Office du cinéma éducateur	M. Soleil	Académie de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme / Corrèze / Allier / Cantal / Creuse / Haute-Loire)	Années 40		<i>Ufoleis informations</i> n°1, p. 4. / n°2, p. 6. (1946) / n°11-12 (1948)	
France	2 rue Claude Bernard	Dijon	21000	Côte d'or	Office du cinéma éducateur	M. Charlot	Académie de Dijon (Côte-d'or / Yonne / Haute-Marne / Nièvre / Aube)	Années 40		<i>Ufoleis informations</i> n°1, p. 4. / n°2, p. 6. (1946) / n°11-12 (1948)	1ère adresse : 2 (ou 4) rue Paul Cabet, Dijon
France	1 rue Millet	Grenoble	38000	Isère	Office du cinéma éducateur		Académie de Grenoble (Isère, Hautes-Alpes / Ardèche / Savoie / Drôme / Haute-Savoie)	Années 40		<i>Ufoleis informations</i> n°1, p. 4. / n°2, p. 6. (1946) / n°11-12 (1948)	
France	104 rue de Cambrai	Lille	59000	Nord	Office du cinéma éducateur	M. Theeten / M. Claisse	Académie de Lille (Nord / Aisne / Pas-de-Calais / Ardennes / Somme)	Années 40	"La vie des offices", <i>Ufofel informations</i> , n°3, novembre 1946, p.7-8.	<i>Ufoleis informations</i> n°1, p. 4. / n°2, p. 6. (1946) / n°11-12 (1948)	1ère adresse : 1 rue Bichat
France	23 rue Albert-Chabanon	Marseille	13006	Bouche-du-Rhône	Office du cinéma éducateur	M. Philipp	Académie de Marseille (Bouches-du-Rhône / Basses-Alpes / Vaucluse / Alpes-Maritimes / Var)	Années 40		<i>Ufoleis informations</i> n°1, p. 4. / n°2, p. 6. (1946) / n°11-12 (1948)	Autre adresse : 15 boulevard Gambetta ?



France	32 rue Raymond Poincaré	Nancy	54000	Meurthe-et-Moselle	Office du cinéma éducateur	M. Colin	Académie de Nancy (Meurthe-et-Moselle / Vosges / Meuse)	Années 40		<i>Ufoleis informations</i> n°1, p. 4. / n°2, p. 6. (1946) / n°11-12 (1948)	32 bis
France	10 grand rue	Nîmes	30000	Gard	Office du cinéma éducateur	M. Gauthier	Académie de Montpellier (Gard / Aude / Lozère / Pyrénées-Orientales / Hérault)	Années 40		<i>Ufoleis informations</i> n°1, p. 4. / n°2, p. 6. (1946) / n°11-12 (1948)	
France	14 rue de l'odéon	Paris	75006	Paris	Office du cinéma éducateur	M. Cady	Académie de Paris (Seine / Seine-et-Oise / Loir-et-Cher / Loiret / Oise / Cher / Seine-et-Marne / Marne / Eure-et-Loire)	Années 40	"L'office du cinéma éducateur de Paris", <i>Ufojel informations</i> , n°8, décembre 1947, p.4.	<i>Ufoleis informations</i> n°1, p. 4. / n°2, p. 6. (1946) / n°11-12 (1948)	1ère adresse : 7 rue Robert-Estienne, Paris. 2ème adresse : 27 rue de la Sourdière, Paris.
France	24 rue de la Tranchée	Poitiers	86000	Vienne	Office du cinéma éducateur	M. Gazeau	Académie de Poitiers (Vienne / Haute-Vienne / Charente / Charente-Maritime / Deux-sèvres / Vendée / Indre / Indre-et-Loire)	Années 40	"La vie des offices", <i>Ufojel informations</i> , n°3, novembre 1946, p.7-8.	<i>Ufoleis informations</i> n°1, p. 4. / n°2, p. 6. (1946) / n°11-12 (1948)	Autre adresse : Quartier Dalesmes
France	7 place Hoche	Rennes	35000	Ille-et-Vilaine	Office du cinéma éducateur	M. Damy	Académie de Rennes (Ille-et-Vilaine / Loire-Inférieure / Côtes-du-Nord / Maine-et-Loire / Finistère / Morbihan / Mayenne)	Années 40		<i>Ufoleis informations</i> n°1, p. 4. / n°2, p. 6. (1946) / n°11-12 (1948)	1ère adresse : 2 place Saint-Mélaïne Place Hoche = Faculté des Lettre
France	27 avenue de la République	Rochefort	17300	Charente-Maritime	(sous-)Office du cinéma éducateur	M. Benuraud	Académie de Poitiers (Charente / Charente-Maritime / Deux-sèvres / Vendée)	Années 40		<i>Ufoleis informations</i> n°1, p. 4. / n°2, p. 6. (1946) / n°11-12 (1948)	
France	7 rue de la résistance	Saint-Etienne	42000	Loire	(sous-)Office du cinéma éducateur	M. Cancade	Académie de Lyon (Loire)	Années 40		<i>Ufoleis informations</i> n°1, p. 4. / n°2, p. 6. (1946) / n°11-12 (1948)	Rue de la bourse / renommée Rue de la Résistance après la guerre
France	3 port Saint-Sauveur	Toulouse	31400	Haute-Garonne	Office du cinéma éducateur	M. Redonnet / M. Borde	Académie de Toulouse (Ariège / Lot / Tarn / Aveyron / Haute-Garonne)	Années 40		<i>Ufoleis informations</i> n°1, p. 4. / n°2, p. 6. (1946) / n°11-12 (1948)	1ère adresse : 38 impasse des 36 ponts, Toulouse.
France	1 rue Goethe	Strasbourg	67000	Bas-Rhin	Office du cinéma éducateur		Académie de Strasbourg (Bas-Rhin / Haut-Rhin / Moselle)	Années 40		<i>Ufoleis informations</i> n°1, p. 4. / n°2, p. 6. (1946) / n°11-12 (1948)	

➤ Étranger (00)

Pays	Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type de document	Date	Archives
Allemagne	Henri-Dunant-Straße 1	Bitburg	54634	0100-0009	Ecole française	Bitburg	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
Allemagne	Fortstraße 7	Landau in der Pfalz	76829	0100-0010	Ecole française	Landau	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88

➤ Allier (03)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
Place 11 Novembre	Chamblet	03170	0103-0088	Amicale laïque	Chamblet	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/04/1950
62 Rue des Écoliers	Louchy-Montfand	03500	0103-0089	Foyer rural	Louchy-Montfand	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/04/1950
2 Place de la Mairie	Meaulne-Vitray	03360	0103-0096	Amicale laïque	Meaulne	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/02/1952
8 Rue de l'Église	Prémilhat	03410	0103-0097	Amicale laïque	Prémilhat	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	28/01/1952
18 Rue Ampère	Yseure	03400	0103-0098	Groupe culturel éducatif et récréatif hospitalier	Yseure	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	25/11/1955
4 Route de Vendat	Espinasse-Vozelle	03110	0103-0099	Association éducative et sportive	Espinasse-Vozelle	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/03/1952
26 Rte du Bourg	Loriges	03500	0103-0100	Amicale laïque	Loriges	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	24/02/1955
22 Avenue Delarue	Gannat	03800	0103-0101	Les amis de l'enseignement public	Gannat	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	10/01/1956
Route de Pégut	Saint-Genest	03310	0103-0102	Amicale laïque	Saint-Genest	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/01/1952
4 Rue Albert Londres	Yseure	03400	0103-0103	Associations des parents d'élèves de l'école laïque	Yseure	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	16/07/2028

➤ Alpes-Maritimes (06)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
8 Avenu Louis Cauvin	Grasse	06130	0106-0006	Amis de l'école laïque	Plan de grasse	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/04/1909
1 Place Bernard Cornut Gentille	Cannes	06400	0106-0029	Service de l'instruction publique Mairie	Cannes	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/04/1909
165 Avenue du Doyen Jean Lépine	Menton	06500	0106-0030	Ecole du préventorium	Menton	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/04/1909

➤ Ardennes (08)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
L'enclos	Auge	08380	0108-0034	Ecole mixte	Auge	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	12/02/1927
Rue haute	Les deux villes	08110	0108-0039	Ecole mixte	Les deux villes	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	12/02/1927
Rue du Fond de Tanette	Thelonne	08350	0108-0105	Ecole publique	Thelonne	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	12/02/1927
69 Grand Rue	Autrecourt-et-Pourron	08210	0108-0106	Ecole publique	Autrecourt-et-Pourron	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	12/02/1927
Rue de Charbeaux	Linay	08110	0108-0107	Ecole publique	Linay	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	12/02/1927
Rue Brennus Delaitre	Saint-Germainmont	08190	0108-0108	Ecole publique	Saint-Germainmont	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	12/02/1927
13 Rue Delvincourt	Charleville-Mézières	08000	0108-0109	Lycée Chanzy	Charleville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	12/02/1927
Rue Choisy	Coulommès-et-Marquény	08130	0108-0110	Ecole mixte	Coulommès-et-Marquény	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	12/02/1927

➤ Ariège (09)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
----------	-------	--------	-------	-----	----------------	------	------	------	----------	----

Rue Notre-Dame	Lagarde	09500	0109-0008	Association sportive et culturelle de Lagarde	Lagarde	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	17/12/1954
Rue du Collège	Saint-Girons	09200	0109-0017	Ciné-club du Collège	Saint-Girons	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	24/12/1955

➤ Bouches-du-Rhône (13)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
20 Rue Eydoux	Marseille	13006	0113-0090	Ecole de garçons	Marseille	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/04/1909
Chemin de la Croix	Fuveau	13710	0113-0094	Ecole publique	La Barque	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/04/1909
86 Boulevard Denis Padovani	Rognac	13340	0113-0146	Ecole publique de filles - L'Estaque-Plage	Rognac	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/04/1909
10 Boulevard Piot	Marseille	13008	0113-0147	Groupe scolaire - La Pointe Rouge	Marseille	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/04/1909

➤ Cantal (15)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
Le Bourg	Saint-Antoine	15220	0115-0069	Amicale des parents d'élèves et amis des écoles publiques	Saint-Antoine	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/02/1952
6 place de l'église	Saint-Simon	15130	0115-0070	Amicale des parents d'élèves et amis des écoles publiques	Saint-Simon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/01/1952
La Ronzière	Val-d'Arcomie	15320	0115-0071	Maison des Jeunes et de la culture	Loubaresse	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/07/1950
Le Bourg	Saint-Jacques-des-Blats	15580	0115-0072	Coopérative scolaire	Saint-Jacques-des-Blats	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	09/09/1928
Le Liaumiers	Saint-Cirgues-de-Jordanne	15590	0115-0073	Amicale laïque	Le Liaumier de Saint-Cirgues-de-Jordanne	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	09/09/2028
Place de l'église	Saint-Constant-Fournoulès	15600	0115-0074	Amicale laïque	Saint-Constant	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/12/1951
Place Céline Esquirou	Ladinhac	15120	0115-0075	Amicale laïque	Ladinhac	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	02/12/1951

➤ Charente (16)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
Place Cagouillet	Cognac	16100	0116-0057	Groupe scolaire Cagouillet	Cognac	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/10/1955
1 place de l'Hôtel de Ville	Angoulême	16000	0116-0058	Colonie de vacances Saint-Pierre-de-Fussac de l'école publique charentaise	La Brussotte Angoulême	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/10/1955
Avenue Paul Mairat	Mansle	16230	0116-0059	Coopérative du cours postscolaire d'agriculture	Mansle	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/10/1955
Le Bourg	Souffrignac	16380	0116-0060	Amicale laïque	Souffrignac	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/10/1955
13 Place de la Mairie	Bonnes	16390	0116-0061	Coopérative scolaire	Bonnes	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/10/1955

Le Bourg	Le Lindois	16310	0116-0062	Amicale des anciens élèves et coopérative scolaire de l'école publique	Le Lindois	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/10/1955
1 Rue de Verdun	Jarnac	16200	0116-0063	Coopérative CC	Jarnac	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/10/1955
33 Rue Louise de Savoie	Cognac	16100	0116-0064	Cours post-scolaire d'agriculture - 33 rue Louise de Savoie	Cognac		Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/10/1955
Route des Écoles	Barret	16300	0116-0065	Parents d'élèves	Barret	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/10/1955
Le Bourg	Bellon	16210	0116-0066	Amicale laïque	Bellon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	
1 Route de l'École	Trois-Palis	16730	0116-0067	Coopérative scolaire	3 palis	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/10/1955
Rue de l'église	Paizay-Naudouin-Embourie	16240	0116-0068	Coopérative scolaire	Paizay-Naudouin	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/10/1954
2 Rue Principale	Vars	16330	0116-0069	Coopérative scolaire de l'école de garçons	Vars	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/10/1955
Place d'Armes	Ruffec	16700	0116-0070	Service agricole de Ruffec	Champagne-Mousin	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/10/1955
183 Avenue Jules Ferry	Angoulême	16000	0116-0071	Coopérative scolaire de l'école publique des 3 chèvres	Angoulême	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/10/1955
17 Rue Lecoq de Boisbaudran	Cognac	16100	0116-0072	Coopérative scolaire de l'école publique	Cognac Saint-Jacques	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/10/1955
Le Bourg	Lachaise	16300	0116-0073	Coopérative scolaire de l'école publique	La Chaise-sur-Né	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/10/1955

### ➤ Charente-Maritime (17)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
11 Avenue des Tilleuls	Saint-Georges de Didonne	17110	0117-0138	Coopérative scolaire de Saint-Georges de Didonne	Saint-Georges de Didonne	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	02/02/1950 et 17/09/1931
Rue de Verdun	Surgères	17700	0117-0139	Coopérative scolaire de Surgères	Surgères	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	15/11/55 et 17/09/31
12 Rue du 19 Mars 1962	Saint-Just-Luzac	17320	0117-0140	Coopérative scolaire de Saint-Just	Saint-Just	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/11/55 et 17/09/31
7 Place Samuel de Champlain	Rochefort	17300	0117-0141	Coopérative scolaire de l'école de garçons - Champlain	Rochefort-sur-mer	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	10/10/49 et 17/09/31

### ➤ Corrèze (19)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
Le bourg	Saint-Julien-le-Pèlerin	19430	0119-0045	Coopérative scolaire	Saint-Julien-le-Pèlerin	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1950
2 Rue Albert Neyrat	Espagnac	19150	0119-0046	Coopérative scolaire	Espagnac	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/09/1927
Le bourg	Davignac	19250	0119-0047	Union sportive	Davignac	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/01/1948
35 Boulevard Jean Moulin	Tulle	19000	0119-0048	Ecole militaire de préparation technique	Tulle	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/02/1927
Le glandier	Beyssac	19230	0119-0049	Préventorium du Glandier	Le Glandier P/Troche	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/09/1927
Rue de l'école	Mansac	19520	0119-0050	Coopérative scolaire	Mansac	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/09/1927

➤ Corse (20)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
3 Bd Adolphe Landry	Ajaccio	20000	0120-0009	Association des parents d'élèves de l'école de filles Battesti	Ajaccio	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/04/1909
8 Cr Général Leclerc	Ajaccio	20000	0120-0010	Coopérative de l'école annexe de garçons	Ajaccio	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/04/1909
83 Solenzara	Sari-Solenzara	20145	0120-0011	Ecole primaire	Solenzara	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/04/1909
Campus Grimaldi	Corte	20250	0120-0041	Collège G. Paoli	Corte	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/04/1909
Lieu-dit	Antisanti	20270	0120-0042	Ecole de garçons	Antisanti	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/04/1909
Au bourg	Vezzani	20242	0120-0043	Ecole de garçons	Vezzani	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/04/1909
Avenue Jean Zuccarelli	Bastia	20200	0120-0044	Ciné-club du Lycée	Bastia	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	18/01/1953
Terrasse des sanguinaires	Ajaccio	20000	0120-0045	Centre d'apprentis de garçons	Ajaccio	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/04/1909
Territoriale 20	Sarrola-Carcopino	20167	0120-0046	Ecole de garçons	Sarrola-Carcopino	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/04/1909
11 Rue Jean Donat Léandri	Propriano	20110	0120-0047	Amicales laïques et écoles	Propriano	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/04/1909

➤ Côtes-du-Nord [Côtes-d'Armor] (22)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
19 Rue des Fleurians	Plurien	22240	0122-0001	Amicale laïque - M. Le Ven	Plurien	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	08/06/1950
11 Plasenn ar Chezeg	Le Vieux-Marché	22420	0122-0002	M. Rogard	Le Vieux-Marché	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	17/01/1954
1 Pl. du Champ au Roy	Guingamp	22200	0122-0003	Amicale laïque	Guingamp	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	20/09/1946
Place du Général Leclerc	Lannion	22300	0122-0004	M. Bellec	Lannion	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	28/07/1936
15 Rue de la Mairie	Goudelin	22290	0122-0005	Mlle Quehec	Goudelin	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	26/03/1937
Impasse du Fournil	Fréhel	22240	0122-0006	M. Dartois	Pleherel	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/08/1949
9 Rue Egault des Noës	Dinan	22100	0122-0007	M. Lecrubier	Dinan	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/03/1947
6 rue du Calvaire	Guitté	22350	0122-0008	Amicale laïque	Guitté	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	10/02/1955
1 Rue Théodule Ribot	Saint-Brieuc	22000	0122-0009	Ecole nationale d'instituteur	Saint-Brieuc	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/09/1945
2 Lotissement du Kreisker	Moustéru	22200	0122-0010	Amicale laïque	Moustéru	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/03/1947
1 Chemin de Landouezec	Paimpol	22500	0122-0011	M. Olivier	Plounez	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/07/1946
4 Route du Cap	Plévenon	22240	0122-0012	M. Hervo	Plévenon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	janv-52
24 boulevard Charner	Saint-Brieuc	22000	0122-0013	Fol 24, bld Charner	Saint-Brieuc	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/09/1945
17 Place de la Mairie	Quemper-Guézennec	22260	0122-0014	Amicale laïque	Quemper-Guézennec	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	17/12/1947
2 Rue de Ploumagoar	Lanrodec	22170	0122-0015	Amicale laïque	Lanrodec	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	16/01/1952
Crespin	Plouguenast-Langast	22150	0122-0016	Amicale laïque	Langast	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/02/1952
Rue du Presbytère	Lamballe-Armor	22400	0122-0017	Amicale laïque	Saint-Aaron	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/01/1952
19 Rue de l'Église	Saint-Alban	22400	0122-0018	Amicale laïque	Saint-Alban	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/09/1945
3 Rue de l'Orée	Lamballe-Armor	22400	0122-0019	Amicale laïque	Tregomar	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	28/12/1951
15 Rue des Clos Briens	Saint-Donan	22800	0122-0020	Amicale laïque	Saint-Donan	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/11/1946
38 Rue Saint-Jean	Quessoy	22120	0122-0021	Amicale laïque	L'hôpital-Quessoy	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	15/12/1949
1 Rue Marcel Meslay	Plédéliac	22270	0122-0022	Amicale laïque	Plédéliac	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	08/02/1952
1 Rue Straed Alain le Nerrant	Lanloup	22580	0122-0023	Amicale laïque	Lanloup	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/01/1952
Rue du roi Arthur	Pleumeur-Bodou	22343	0122-0024	Amicale laïque	Ile Grande	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	08/11/1952
7 Impasse Louise Michel	Ploufragan	22440	0122-0025	Amicale laïque	Ploufragan	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/02/1947
7 Rue du Stade	Pommeret	22120	0122-0026	Amicale laïque	Pommeret	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	27/01/1952

La ville jéhan	Plénée-Jugon	22640	0122-0027	Amicale laïque	La Ville-Jehan-Plenée-Jugon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/11/1952
Chef du Bois	La Roche-Jaudy	22450	0122-0028	Amicale laïque	Pommerit-Jaudy	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	27/01/1952
7 Rue de l'École	Plumaudan	22350	0122-0029	Amicale laïque	Plumaudan	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/06/1947
Rue de la Fontaine	Le Mené	22330	0122-0030	Amicale laïque	Saint-Gouéno	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/09/1945
Lotissement de Traou ar Bourg	Saint-Fiacre	22720	0122-0031	Amicale laïque	Saint-Fiacre	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	16/12/1951
Kernilien	Plouisy	22200	0122-0032	Amicale laïque	Plouisy-Guingamp	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/12/1951
3 Place de Jersey	Trémuson	22440	0122-0033	Amicale laïque	Trémuson	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/11/1955
Rue de l'école	Sainte-Tréphine	22480	0122-0034	Amicale laïque	Sainte-Tréphine	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	27/01/1952
2 Rue Georges Bizet	Pabu	22200	0122-0035	Amicale laïque	Pabu	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	18/01/1952
19 Hent an Iliz	La Chapelle-Neuve	22160	0122-0036	Amicale laïque	La Chapelle-Neuve	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/11/1951
1 Rue de l'École	Plounevez-Quintin	22110	0122-0037	Amicale laïque	Plounevez-Quintin	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	08/02/1952
Rue Anjéla Duval	Trégrom	22420	0122-0038	Amicale laïque	Trégrom	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/11/1951
5 Place de la Mairie	Le Mené	22330	0122-0039	Amicale laïque	Langourla	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	27/01/1952
11 Route du Circuit	Plouguernével	22110	0122-0040	Amicale laïque	Plouguernével	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/02/1952
D27	Gausson	22150	0122-0041	Amicale laïque	Gausson	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	30/08/1954
7 Rue de l'Étang	Canihuel	22480	0122-0042	Amicale laïque	Canihuel	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	02/03/1952
8 Rue des Manoirs	Squiffiec	22200	0122-0043	Amicale laïque	Squiffiec	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	16/01/1952
14 Rue des Écoles	Saint-Gilles-Pligeaux	22480	0122-0044	Amicale laïque	Saint-Gilles-Pligeaux	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	09/05/1952
Rue de la Fontaine	Lamballe-Armor	22400	0122-0045	Amicale laïque	Morieux	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	15/02/1952
25 Rue Roc Hell	Caurel	22530	0122-0046	Amicale laïque	Caurel	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	14/09/1950
Rue des écurieils	Le Mené	22330	0122-0047	Amicale laïque	Saint-Jacut-du-Mené	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1952
4 Place André Bardoux	Grâces	22200	0122-0048	Amicale laïque	Grâces-Guingamp	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/01/1952
1 Rue Pierre Botrel	Le Mené	22330	0122-0049	Amicale laïque	Plessala	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	15/01/1952
Rue Saint-Gilles	Saint-Cast-le-Guildo	22380	0122-0050	Amicale laïque	Notre-Dame-du-Guildo	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/11/1951
2 Rue Langlais de Premorvan	Saint-Potan	22550	0122-0051	Amicale laïque	Saint-Potan	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	18/02/1947
5 Rue Louis Hingant	Noyal	22400	0122-0052	Amicale laïque	Noyal	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/04/1950
Place du Bourg	Trégonneau	22200	0122-0053	Amicale laïque	Trégonneau p/Squiffiec	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	27/03/1952
Au bourg	Le Moustoir	22340	0122-0054	Amicale laïque	Le Moustoir	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	11/01/1952
4 rue de la Mairie	Gommenech'h	22290	0122-0055	Amicale laïque	Gommenech'h	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	31/01/1952
10 Saint-nicolas	Plélo	22170	0122-0056	Amicale laïque	Plélo	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	16/12/1951
Rue des Écoles	Saint-Connan	22480	0122-0057	Amicale laïque	Saint-Connan	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	16/01/1952
3 Rue des 31 Martyrs	Plestan	22640	0122-0058	Amicale laïque	Plestan	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	17/03/1947
11 Place du Centre	Bourbriac	22390	0122-0059	Amicale laïque	Bourbriac	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/12/1951
1 Rue Abbé Lesage	Boqueho	22170	0122-0060	Amicale laïque	Boqueho	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/01/1947
Impasse de la ligne	Laurenan	22230	0122-0061	Amicale laïque	Laurenan	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	14/12/1951
Place de la résistance	Bon Repos sur Blavet	22570	0122-0062	Amicale laïque	Laniscat	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	12/01/1952
Le Bourg	Cohiniac	22800	0122-0063	Amicale laïque	Cohiniac	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	16/12/1951
3 Rue de l'Argoat	Saint-Clet	22260	0122-0064	Amicale laïque	Saint-Clet	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1952
Rue de la Richardais	La Vicomté-sur-Rance	22690	0122-0065	Amicale laïque	La Vicomté-sur-Rance	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	20/01/1946
Rue du 19 Mars 1962	Saint-Samson-sur-Rance	22100	0122-0066	Amicale laïque	Saint-Samson	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	20/12/1951
47 le bourg	Kerpert	22480	0122-0067	Amicale laïque	Kerpert	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/01/1949
19 Rue de la Glanerie	Coetmieux	22400	0122-0068	Amicale laïque	Coetmieux	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	16/01/1952
Rue des Saules	Le Faouet	22290	0122-0069	Amicale laïque	Le Faouet	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/12/1951
1 Rue de Bellevue	Ploudihen-sur-Rance	22690	0122-0070	Amicale laïque	Ploudihen	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/09/1945
8 Hent ar Skol	Plougras	22780	0122-0071	Amicale laïque	Plougras	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	16/01/1952
Place de la Mairie	Plouvara	22170	0122-0072	Amicale laïque	Plouvara	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/01/1952
Le Bourg	Plusquellec	22160	0122-0073	Amicale laïque	Plusquellec	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	02/12/1951
2 Rue René Guy Cadou	Pommerit-le-Vicomte	22200	0122-0074	Amicale laïque	Pommerit-le-Vicomte	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/12/1951
Rue de l'école	Saint-Maudan	22600	0122-0075	Amicale laïque	Saint-Maudan	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	28/01/1952

2 Rue de Croas Lein	Tréglamus	22540	0122-0076	Amicale laïque	Treglamus	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	09/12/1951
Le bourg	Tréméven	22290	0122-0077	Amicale laïque	Tremeven	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/11/1951
Le bourg	Trévélec	22290	0122-0078	Amicale laïque	Trevec	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/11/1953
2 Rue du Stade	Paule	22340	0122-0079	Amicale laïque	Paule	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	28/04/1943
10 Place de l'Église	Pédernec	22540	0122-0080	Amicale laïque - M. Le Manac'h	Pedernec	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/02/1948
Rue Aristide Briand Maroué	Lamballe-Armor	22400	0122-0081	Amicale laïque - Meme la dir. Du Collège	Lamballe	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/09/1945
3 Rue du Château	Lanvellec	22420	0122-0082	M. Bahon	Lanvellec	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/04/1955
Saint-Michel	Glomel	22110	0122-0083	Amicale laïque	Glomel Saint-Michel	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	20/11/1951
Le bourg	Langrolay-sur-Rance	22490	0122-0084	Ecole publique	Langrolay	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/09/1945
Rue Henri Avril	Saint-Brieux	22000	0122-0085	Collège technique mixte - le dir.	Saint-Brieux	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/09/1945
28 Rue de la Poste	Ploumagoar	22970	0122-0086	M. Mouric	Ploumagoar	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/11/1951
28 Rue de la Croix Briand	Plélan-le-Petit	22980	0122-0087	M. Pincemin	Plélan-le-Petit	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/08/1945
5 Rue de la Croix Verte	Saint-Rieul	22270	0122-0088	Amicale laïque	Saint-Rieul	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/11/1951
Rue du Général de Gaulle	Plouaret	22420	0122-0089	CC	Plouaret	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/11/1952
7 Rue de l'Allée	Callac	22160	0122-0090	Mlle Guizouarn	Callac	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/09/1945
5 Rue Simone Veil	Lamballe-Armor	22400	0122-0091	CA annexe Collège de garçons	Lamballe	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/09/1945
24 boulevard Charner	Saint-Brieuc	22000	0122-0092	Foyer laïque - 24 boulevard Charner	Saint-Brieuc	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	19/01/1946
13 Rue Châteaubriand	Pluduno	22130	0122-0093	Amicale laïque	Pluduno	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	25/05/1948
6 Rue de la Liberté	Plémy	22150	0122-0094	Amicale laïque	Plémy	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/11/1952
6 Rue Etang	Jugon-les-Lacs-Commune-Nouvelle	22270	0122-0095	Amicale laïque	Dolo	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	08/07/1954
15 Rue du Kreiz Ker	Bon Repos sur Blavet	22570	0122-0096	Amicale laïque	Perret	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	15/01/1952
19 Rue de l'Ecole	Trédias	22250	0122-0097	Amicale laïque	Trédias	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/12/1951
3 Porz an Ti Ker	Bulat-Pestivien	22160	0122-0098	Amicale laïque	Bulat-Pestivien	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/09/1945
Rue de la poste	Calanhel	22160	0122-0099	Amicale laïque	Calanhel	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1952
36 Rue Principale	Carnoet	22160	0122-0100	Amicale laïque	Carnoet	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	31/12/1951
46 Rue du 71E Régiment d'Infanterie	Saint-Brieuc	22000	0122-0101	Lycée Anatole Le Braz	Saint-Brieuc	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/09/1945
Rue de Minihy	Tréguier	22220	0122-0102	EAM	Treguier	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/09/1945
1 Impasse Thiers	Saint-Brieuc	22000	0122-0103	Amicale des œuvres sociales des Ponts et Chaussées	Saint-Brieuc	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	20/04/1952
31 Rue Marie Paule Salonne	Plancoet	22130	0122-0104	Amicale laïque	Plancoet	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	02/02/1952

➤ Creuse (23)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
Chemin des écoles	Saint-Martin-Sainte-Catherine	23430	0123-0073	Amical laïque de Theil	Theil	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	28/02/1928
12 Rue Alcide Sarre	Chénérailles	23130	0123-0074	Amical laïque de Chénérailles	Chénérailles	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	28/02/1928

➤ Drôme (26)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
----------	-------	--------	-------	-----	----------------	------	------	------	----------	----

1 Rue Justin Jouve	Dieulefit	26220	0126-0104	Association des amis de Beauvallon	Dieulefit	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/02/1946
75 Route de Saint-Donat	Bathernay	26260	0126-0092	Amicale des anciens élèves de l'école laïque	Bathernay	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	02/08/1938
900 route des Alpes	Mercuriol-Veaunes	26600	0126-0093	Amicale laïque des Chassis	Mercuriol	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	27/04/1955
Chemin Hector Berlioz	Saint-Sorlin-en-Valloire	26210	0126-0094	Sou des écoles laïques	Saint-Sorlin-en-Valloire	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	10/06/1948
Allée Théophile Gauthier	Pierrelatte	26700	0126-0095	Sou des écoles laïques	Pierrelatte	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1952
100 Rue d'Aiguebelle	Donzère	26290	0126-0096	Amicale laïque	Donzère	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	19/09/1948
Les Curbillères	La Garde-Adhémar	26700	0126-0097	Amicale laïque	La Garde-Adhémar	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	25/11/1955
4 Rue du Jonchier	Les Granges-Gontardes	26290	0126-0098	Amicale laïque	Les Granges-Gontardes	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	20/11/1955
Sous Vialle	Roussas	26230	0126-0099	Foyer des amis de l'école laïque	Roussas	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	15/12/1955
9 Place des écoles	Alixan	26300	0126-0100	Foyer rural	Alixan	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1955
Le Village	Lus-La-Croix-Haute	26620	0126-0101	Foyer rural	Lus-La-Croix-Haute	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	09/12/1955
27 Avenue Léon Aubin	Livron-sur-Drôme	26250	0126-0102	Amicale laïque éducative	Livron	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/04/1952
Les Perrots	Beaumont-lès-Valence	26760	0126-0103	Amicale laïque des perrots	Beaumont-les-Valence	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	19/09/1948

➤ Gers (32)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
Rte de Tarbes	Auch	32000	0132-0001	Coopérative scolaire de l'école de Beaulieu	Auch	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/05/2028
24 Rue d'Embaques	Auch	32000	0132-0002	Coopérative scolaire de l'école normale d'instituteurs	Auch	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/05/2028
Impasse Boue de Lapeyrère	Auch	32000	0132-0003	Coopérative scolaire de la fondation Lapeyrère	Auch	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/05/2028
Rue des fleurs	Blaziert	32100	0132-0004	Foyer des jeunes de Blaziert	Blaziert	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	20/04/1952
Castèra-Lectourois	Castèra-Lectourois	32700	0132-0005	Coopérative scolaire de Castèra-Lectourois	Castèra-Lectourois	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/05/2028
7 place Betclar	Auch	32000	0132-0006	Office départementale du cinéma éducateur	Auch	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	20/01/2029
38 Rue Jean Jaurès	Condom	32100	0132-0007	Association des jeunes de Vicnau par Condom	Vicnau-Condom	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	25/04/1954
Route de Hourcade	Caupenne-d'Armagnac	32110	0132-0008	Cercle des jeunes de Caupenne-d'Armagnac	Caupenne-d'Armagnac	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	12/04/1950
24 Rue Jean Jaurès	Condom	32100	0132-0009	Ciné-jeunes de Condom	Condom	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	10/01/1954
Grazimis	Condom	32100	0132-0010	Amicale laïque de Grazimis-Panaro	Grazimis-Panaro	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/03/1946
Marie D172	Crastes	32270	0132-0011	Coopérative scolaire de Crastes	Crastes	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/02/1952
Route Marestaing	Monferran-Savès	32490	0132-0012	Coopérative scolaire de Monferran-Savès	Monferran-Savès	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/05/2028
Place Zaccharie Baqué	Vic-Fezensac	32190	0132-0013	Amicale laïque du canton de Vic-Fezensac	Vic-Fezensac	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	févr-32
5 Rue de la Poste	Valence-sur-Baïse	32310	0132-0014	Coopérative scolaire de Valence-sur-Baïse	Valence-sur-Baïse	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/05/2028
Rue de la République	Fleurance	32500	0132-0015	Francs camarades de Fleurance	Fleurance	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/05/2028
Chemin des Ecoles	Saint-Sauvy	32270	0132-0016	Foyer rural de Saint-Sauvy	Saint-Sauvy	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	09/07/1948
	Tachaires	32260	0132-0017	Coopérative scolaire de Tachaires	Tachaires	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/05/2028
Allée des Arts	Auch	32000	0132-0018	Ciné-jeunes Auscitain	Auch	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	26/03/1954



Le bourg	Saint-Mézand	32700	0132-0019	Coopérative scolaire de Saint-Mézand	Saint-Mézand	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/05/2028
La ville	Panjas	32110	0132-0020	Foyer rural de Panjas	Panjas	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	16/05/1951
place Betclar	Auch	32000	0132-0021	Section départementale de l'office central de coopération à l'école	Auch	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/05/2028
5 rue des écoles	Montréal	32250	0132-0022	Coopérative scolaire de Montréal-du-Gers	Montréal-du-Gers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/05/2028
Au village	Cazaux-Villecomtal	32230	0132-0023	Foyer rural de Cazaux-Villecomtal	Cazaux-Villecomtal	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	02/06/1951
Place Odilon-Lannelongue	Castéra-Verduzan	32410	0132-0024	Coopérative scolaire de Castérales les bains	Castérales-les-bains	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/05/2028

➤ Gironde (33)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
46 le Bourg	Eynesse	33220	0132-0060	Foyer rural d'Eynesse	Eynesse	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/03/1948
83 Rue Charles Martin	Bordeaux	33300	0132-0128	Ecole de filles Charles Martin de Bordeaux	Bordeaux		Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/03/1948
Rue Dupaty	Bordeaux	33300	0132-0129	Patronage laïque Dupaxy de Bordeaux	Bordeaux	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	07/10/1932
Le Bourg 11	Francs	33570	0132-0130	Foyer rural de Francy	Franay ou Francy	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/03/1948
18 Rue Jules Ferry	Langon	33210	0132-0131	Coopérative scolaire de Langon	Langon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/01/1956
Avenue des Pinassottes	Lège-Cap-Ferret	33950	0132-0132	Coopérative scolaire Le Canon	Le Canon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/03/1948

➤ Indre (36)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives
Rue des écoles	Coings	36130	0136-0067	Ecole de Cere	Cere par coings	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
4 Rue du Château des Planches	Saint-Maur	36250	0136-0068	Ecole de garçon	Saint-Maure	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
12 rue de l'école	Chavin	36200	0136-0069	Coopérative scolaire	Chavin	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
La Lié	Valençay	36600	0136-0070	Coopérative scolaire agricole	Valençay-Villentrois	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
Rue de la Mairie	Orsennes	36190	0136-0071	Ecole	Orsennes	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
9 Route de le Blanc	Saint-Hilaire-sur-Benaize	36370	0136-0072	Ecole	Saint-Hilaire	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
Rue des Fourgerons	Sacièrges-Saint-Martin	36170	0136-0073	Ecole	Sacièrges Saint-Martin	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
Rue Robert Nogrette	Prissac	36370	0136-0074	Amicale des anciens élèves	Prissac	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
Rue Roland Meignien	Prissac	36370	0136-0075	Fol des écoles du département	Prissac	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
8 Place du Marché	Châtillon-sur-Indre	36700	0136-0076	Ecole de fille	Chatillon sur Indre	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
Rue Jules Ferry	Eguzon-Chantôme	36270	0136-0077	Ecole	Eguzon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
Le Bourg de Chantôme	Eguzon-Chantôme	36270	0136-0078	Ecole	Chantome	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
97 rue de la mairie	Pommiers	36190	0136-0079	Ecole	Pommiers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
36 Avenue de la Liberté	Lignac	36370	0136-0080	Ecole	Lignac	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
Le bourg	Tilly	36310	0136-0081	Ecole	Tilly	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
11 Place du Champ de Foire	Saint-Benoît-du-Sault	36170	0136-0082	Coopérative scolaire	Saint-Benoît du Sault	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
2 Place Henri Lathièrre	Mouhet	36170	0136-0083	Ecole	Mouhet	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
4 Pl. V G Tournois	Rivarennes	36800	0136-0084	Coopérative scolaire	Rivarennes	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
1 Route d'Issoudun	Brion	36110	0136-0085	Ecole	Brion	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
Le bourg	Arpheuilles	36700	0136-0086	Coopérative scolaire	Arpheuilles	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
22 Place du Champ de Foire	Martizay	36220	0136-0087	Coopérative scolaire	Martizay	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88

102 Avenue de Tours	Chateauroux	36000	0136-0088	Ecole nationale d'instituteur garçons	Chateauroux	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
104 Avenue de Tours	Chateauroux	36000	0136-0089	Ecole nationale d'instituteur filles	Chateauroux	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
5 Avenue du Château de l'Isle Savary	Clion	36700	0136-0090	Coopérative scolaire	Clion sur Indre	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
15 Rue Emile Zola	Bélâbre	36370	0136-0091	Coopérative scolaire	Belabre	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
2 Rue Bruyère	Saint-Florentin	36150	0136-0092	Coopérative scolaire	Saint-Florentin	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
3 Avenue Daniel Bernardet	Chateauroux	36000	0136-0093	Société des fêtes	Chateauroux	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
37 Place du Champ de Foire	Valençay	36600	0136-0094	Ciné-club de Valençay	Valençay	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
1 Rue Delalande	Villentrois-Faverolles-en-Berry	36600	0136-0095	Ecole de garçons	Villentrois	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
Rue Dieudonné Costes	Chateauroux	36000	0136-0096	Ecole de garçons	Bitray par Chateauroux	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
4 Route Nationale 20	Coings	36130	0136-0097	Ecole	Coings	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
16 Avenue Paul Langevin	Deols	36130	0136-0098	Ecole nationale	Deols par Chateauroux	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
Place Saint-Christophe	Châteauroux	36000	0136-0099	Ecole nationale	Saint-Christophe par Chateauroux	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
7 Place de la Mairie	Pruniers	36120	0136-0100	Coopérative scolaire	Pruniers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
Le bourg	Luzeret	36800	0136-0101	Coopérative scolaire	Luzeret	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
13 Rue des Anciens Combattants	Velles	36330	0136-0102	Ecole de Velles	Velles	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
Lotissement Saint-Jean	Meunet-Planches	36100	0136-0103	Ecole de Meunet-Planches	Meunet-Planches	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
7 Place de la Mairie	Arthon	36330	0136-0104	Ecole de Arthon	Arthon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
23 Rue Élie Granat	Val-Fouzou	36210	0136-0105	Ecole de Varennes sur fouzon	Varennes sur Fouzon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
11 Route de Chezelles	Souge	36500	0136-0106	Coopérative scolaire	Souge	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88
Place Fernand Portier	Chaillac	36310	0136-0107	Ecole de Chaillac	Chaillac	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88

➤ Jura (39)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
54 Rue Louis Pasteur	Villers-Farlay	39600	0139-0035	Foyer Val d'amour de l'école publique	Villers-Farlay	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	07/10/2027
185 Rue Georges Pompidou	Lons-le-Saunier	39000	0139-0036	Coopérative scolaire de l'école nationale d'instituteur	Lons-le-Saunier	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	07/10/2027
1 Place des Alliés et de la Résistance	Salins-les-Bains	39110	0139-0037	Coopérative de la colonie sanitaire thermale	Salins-les-Bains	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	07/10/2027

➤ Landes (40)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
Rue des Chardons	Mimizan	40200	0140-0062	Les Cardons Bleus	Mimizan	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	18/11/1953
6 Rue Jean Macé	Mont-de-Marsan	40000	0140-0063	Comité des fêtes du lycée	Mont-de-Marsan	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	12/10/1955

➤ Loir-et-Cher (41)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
----------	-------	--------	-------	-----	----------------	------	------	------	----------	----

7 Rue des Écoles	Danzé	41160	0141-0038	Coopérative scolaire de l'école publique	Danzé	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/01/1930
3 Avenue de la Gare	Saint-Jean-Froidmental	41160	0141-0046	Coopérative scolaire	Saint-Jean-Froidmental	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/01/1930
9 Avenue Paul Reneaulme	Blois	41000	0141-0049	Ciné-club de l'éducation nationale	Blois	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/01/1930
1 Rue Victor Hugo	Saint-Aignan	41110	0141-0044	Photo-Ciné-Club	Saint-Aignan	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	26/05/1954
4 Rue des Écoles	Corméray	41120	0141-0048	Coopérative scolaire de l'école de garçons	Corméray	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930

➤ Haute-Loire (43)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
Place Georges Washington	Chavignac-Lafayette	43230	0143-0022	Amicale laïque de Chavignac-Lafayette	Chavignac-Lafayette	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	27/11/1950
Route du Mazet	Le Chambon-sur-Lignon	43400	0143-0023	Coopérative scolaire de l'école publique	Le Chambon-sur-Lignon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/06/1930

➤ Maine-et-Loire (49)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
5 Rue du Commerce	Doué-en-Anjou	49700	0149-0001	Le Réveil	Saint-Georges-sur-Layon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	19/10/1920
1 Place Saint-Jacques	Courléon	49390	0149-0002	Coopérative scolaire	Courléon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
16 Rue Victor Journeau	Doué-en-Anjou	49700	0149-0003	Coopérative scolaire	Doué-la-Fontaine	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
17 Rue Jean Gallart	Allonnes	49650	0149-0004	Coopérative scolaire	Allonnes	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
1 Rue Jeanne de Laval	La Ménitric	49250	0149-0005	Société Laïque tir, art, sport	La Ménitric	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	14/02/1946
12 Rue de Contades	Noyant-Villages	49390	0149-0006	Amicale laïque	Parcay-les-Pins	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	10/09/1946
Route de Beaufort	Saint-Barthélémy-d'Anjou	49124	0149-0007	Amicale laïque	Pignerolles	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	07/06/1946
1 Pl. de l'Église	Les Bois d'Anjou	49250	0149-0008	Amicale laïque	Brion	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	25/12/1946
14 Rue de la Mairie	Vernoil-le-Fourrier	49390	0149-0009	Amicale laïque	Vernoil-le-Fourrier	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	19/08/1929
14 Avenue Marie Talet	Angers	49100	0149-0010	Fol	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	24/12/1937
Boulevard Résistance et Déportation	Angers	49020	0149-0011	Amicale laïque	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	24/12/1937
1 Rue du Dolmen	Bagneux par Saumur	49400	0149-0012	Amicale laïque	Bagneux par Saumur	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	24/12/1937
2 Boulevard Auguste Allouneau	Angers	49100	0149-0013	Amicale laïque	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	24/12/1937
1 Rue du Général Lizé	Angers	49100	0149-0014	Amicale laïque	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	24/12/1937
330 Rue Saint-Léonard	Angers	49000	0149-0015	Coopérative scolaire - rue Saint-Léonard	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
13 Rue Edith Piaf	Angers	49000	0149-0016	Coopérative scolaire - Ecole publique G. Justices	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
1 Rue du Colombier	Angers	49000	0149-0017	Coopérative scolaire - Ecole publique La Madeleine	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
5 Rue Gutenberg	Angers	49000	0149-0018	Ecole publique Condorcet	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
9 Mail Clément Pasquereau	Angers	49100	0149-0019	Ecole publique Cordillon	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
4 Rue Raphaël Berry	Angers	49100	0149-0020	Ecole publique Boulevard de Laval	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Place du Tertre	Angers	49100	0149-0021	Ecole publique Le Tertre	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930

Boulevard Saint-Michel	Angers	49100	0149-0022	Ecole publique Faubourg Saint-Michel	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Rue Victor Hugo	Angers	49100	0149-0023	Ecole publique de garçons Victor Hugo	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Rue des Cordeliers	Angers	49100	0149-0024	Ecole publique de garçons Les Cordeliers	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
18 Rue Kellermann	Angers	49100	0149-0025	Ecole publique de garçons La Blancheraie	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Rue Bodinier	Angers	49100	0149-0026	Ecole publique de garçons rue Bodinier	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
330 Rue Saint-Léonard	Angers	49000	0149-0027	Ecole publique de filles rue St-Léonard	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
51 Rue Jean Jaurès	Angers	49000	0149-0028	Ecole publique de filles Les Justices	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
32 Rue de la Madeleine	Angers	49000	0149-0029	Ecole publique de filles rue de la Madeleine	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
7 Rue Gutenberg	Angers	49000	0149-0030	Ecole publique de filles Condorcet	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
16 Place Grégoire Bordillon	Angers	49100	0149-0031	Ecole publique de filles Bordillon	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
2 Rue Raphaël Berry	Angers	49100	0149-0032	Ecole publique de filles boulevard de Laval	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Rue Dacier	Angers	49100	0149-0033	Ecole publique de filles rue Dacier	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Avenue Marie Talet	Angers	49100	0149-0034	Ecole publique de filles avenue Marie Talet	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
26 Rue Victor Hugo	Angers	49100	0149-0035	Ecole publique de filles Victor Hugo	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
15 Rue des Cordeliers	Angers	49100	0149-0036	Ecole publique de filles Les Cordeliers	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
16 Rue Kellermann	Angers	49100	0149-0037	Ecole publique de filles La Blancheraie	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
1 Rue Bodinier	Angers	49100	0149-0038	Ecole publique de filles rue Bodinier	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Rue du Stade	Les Hauts-d'Anjou	49330	0149-0039	Coopérative scolaire	Champigné	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
1 Place Delcambre	Denée	49190	0149-0040	Coopérative scolaire	Dénée	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
3 Rue du Plat d'Étain	Sceaux-d'Anjou	49330	0149-0041	Coopérative scolaire	Sceaux-d'Anjou	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Place Charles de Gaulle	Loire-Authion	49800	0149-0042	Coopérative scolaire	La Bohalle	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Le Plessis	Orée-d'Anjou	49270	0149-0043	Coopérative scolaire	Plessis-Cellier	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
4 Rue de la Mairie	Montreuil-sur-Loir	49140	0149-0044	Coopérative scolaire	Montreuil-sur-Loir	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
1 Place de la Mairie	Rives-du-Loir-en-Anjou	49140	0149-0045	Coopérative scolaire	Soucelles	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
38 Chemin des Champs	Loire-Authion	49800	0149-0046	Coopérative scolaire	La Daguènière	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
7 Rue Walter Piron	Saint-Martin du Fouilloux	49170	0149-0047	Coopérative scolaire	Saint-Martin du Fouilloux	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
5 Rue Armand Brousse	Sainte-Mélaine-sur-Aubance	49610	0149-0048	Coopérative scolaire	Sainte-Mélaine	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
4 Rue de l'Église	Bellevigne-en-Layon	49380	0149-0049	Coopérative scolaire	Champ-sur-Layon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
27 Avenue de la Gare	Longuenée-en-Anjou	49770	0149-0050	Coopérative scolaire	La Membrolle	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
2 Rue Saint-Charles	Saint-Germain-des-prés	49170	0149-0051	Coopérative scolaire	Saint-Germain-des-prés	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
8 Place de l'Union	Erdre-en-Anjou	49370	0149-0052	Coopérative scolaire	La Poueze	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Chemin des Écoles	Les Hauts-d'Anjou	49330	0149-0053	Coopérative scolaire	Brissarthe	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
4 Rue des Écoles	Corzé	49140	0149-0054	Coopérative scolaire	Corzé	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930

9 Rue Principale	Brissac-Loire-Aubance	49320	0149-0055	Coopérative scolaire	Vauchrézien	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Fontaine	Bellevigne-en-Layon	49380	0149-0056	Coopérative scolaire	Fontaine	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
5 Rue du Château	Morannes sur Sarthe-Daumeray	49640	0149-0057	Coopérative scolaire	Morannes	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
35 Rue des Oiseaux	Avrillé	49240	0149-0058	Coopérative scolaire	Avrillé	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Rue des écoles	Baracé	49430	0149-0059	Coopérative scolaire	Baracé	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Rue des pruniers	Gennes-Val-de-Loire	49160	0149-0060	Coopérative scolaire	Les Pruniers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
34 Rue du Petit Vivier	Bouchemaine	49080	0149-0061	Coopérative scolaire	Bouchemaine	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
5 Rue des Vautreires	La Possonnière	49170	0149-0062	Coopérative scolaire	La Possonnière	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
7 Rue de l'Abbaye	Thorigné-d'Anjou	49220	0149-0063	Coopérative scolaire	Thorigné-d'Anjou	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
13 Rue des Lauriers	Saint-Georges-sur-Loire	49170	0149-0064	Coopérative scolaire	Saint-Georges-sur-Loire	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Rue Albert Prieur	Les Hauts-d'Anjou	49330	0149-0065	Coopérative scolaire	Cherré	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
8 Rue de l'Echappée	Champocé-sur-Loire	49123	0149-0066	Coopérative scolaire	Champocé	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Cour Bulettes	Verrières-en-Anjou	49112	0149-0067	Coopérative scolaire	Pellouailles-les-Vignes	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Rue Georges Péton	Saint-Clément-des-Levéés	49350	0149-0068	Coopérative scolaire	Saint-Clément-des-Levéés	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Rue des Artisans	Neuillé	49680	0149-0069	Coopérative scolaire	Neuillé	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
5 Place Robert Sébille	Rou-Marson	49400	0149-0070	Coopérative scolaire	Rou-Marson	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Rue Notre-Dame	Gennes-Val-de-Loire	49350	0149-0071	Coopérative scolaire	Cunault	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Chemin du Plessis	Gennes-Val-de-Loire	49350	0149-0072	Coopérative scolaire	Saint-Georges-des-sept-voies	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
38 Rue Principale	Tuffalun	49700	0149-0073	Coopérative scolaire	Noyant-la-Plaine	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Impasse de Cr Gain	Gennes-Val-de-Loire	49350	0149-0074	Coopérative scolaire	Le Thoureil	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
1 Rue Principale	Dénézé-sur-Doué	49700	0149-0075	Coopérative scolaire	Dénézé-sur-Doué	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
3 Rue des Trois Cocardes	Vivy	49680	0149-0076	Coopérative scolaire	Vivy	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
4 Rue de la Mairie	Gennes-Val-de-Loire	49160	0149-0077	Coopérative scolaire	Saint-Martin-de-la-Place	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
9 Rue de Bel air	Les Rairies	49430	0149-0078	Coopérative scolaire	Les Rairies	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
8 Rue du Clocher	Baugé en Anjou	49150	0149-0079	Coopérative scolaire	Clefs	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
10 Rue Anjou	Mouliherne	49390	0149-0080	Coopérative scolaire	Mouliherne	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Rue Emile Marcesche	Huillé-Lézigné	49430	0149-0081	Coopérative scolaire	Lezigne	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Place de la Mairie	Beauvau	49140	0149-0082	Coopérative scolaire	Beauvau	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
6 Rue du Cardinal Régnier	Baugé en Anjou	49150	0149-0083	Coopérative scolaire	Saint-Quentin-lès-Beaurepaire	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
1 Rue de la Mairie	Baugé en Anjou	49150	0149-0084	Coopérative scolaire	Echemiré	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Voie romaine	Brissac-Loire-Aubance	49320	0149-0085	Coopérative scolaire	Saulgé-l'Hôpital	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
10 Rue d'Anjou	Longuenée-en-Anjou	49770	0149-0086	Coopérative scolaire	Plessis-Macé	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Route du chant d'Oiseau	Bellevigne-en-Layon	49380	0149-0087	Coopérative scolaire	Faveraye-Mâchelles	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
La Turmelière	Sèvremoine	49230	0149-0088	Centre sanitaire	La Turmelière	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	17/12/1945
Rue Saint-Bonaventure	Cholet	49300	0149-0089	Amicale laïque	Cholet	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/08/1913
19 Rue Chp de Foire des Champs	Lys-Haut-Layon	49310	0149-0090	Union sportive	Vihiers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	18/01/2011
1 Rue du Bois d'Anjou	Saint-Paul-du-Bois	49310	0149-0091	Coopérative scolaire	Saint-Paul-du-Bois	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
1 Place de la Mairie	Lys-Haut-Layon	49540	0149-0092	Amicale laïque	Tigné	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	14/07/1945
30 Rue nationale	Aubigné-sur-Layon	49540	0149-0093	Coopérative scolaire	Aubigné-Briand	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
1 Avenue Marie Talet	Angers	49000	0149-0094	Coopérative scolaire du Lycée Joachim du Bellay	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
14 Rue Fernand Rossignol	Segré-en-Anjou Bleu	49500	0149-0095	Amicale laïque	Segré	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/11/1945
1 Rue Paul Langevin	Angers	49100	0149-0096	Coopérative scolaire du Lycée David	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
45 Route d'Angers	Saint-Barthélemy-d'Anjou	49124	0149-0097	Patronage laïque Jules Ferry	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1947
2 Rue Victor et Aline Gelineau	Cernusson	49310	0149-0098	Coopérative scolaire	Cernusson	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930

4 Place Linkebeek	Val-du-Layon	49750	0149-0099	Ecole de plein air	Saint-Lambert	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/07/1916
1 Rue Duruy	Saumur	49400	0149-0100	Lycée de garçon	Saumur	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
7 Rue Dacier	Angers	49035	0149-0101	Amicale de l'école normale	Angers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Rue Molière	Saumur	49400	0149-0102	Union de la jeunesse laïque	Saumur	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	09/09/1910
Rue de la Croix de la Biche	Brissac-Loire-Aubance	49320	0149-0103	Ecole publique	Charcé	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
1 Rue de Pange	Les Hauts-d'Anjou	49330	0149-0104	Ecole publique	Marigné	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
15 Gr Grande Rue	Bellevigne-en-Layon	49750	0149-0105	Ecole publique	Rablay	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
11 Avenue de la Gare	Tiercé	49125	0149-0106	Ecole publique	Tiere	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Rue Jacques Marin	Les Hauts-d'Anjou	49330	0149-0107	Ecole publique	Soeudres	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
24 Route d'Angers	Soulaire-et-Bourg	49460	0149-0108	Ecole publique	Soulaire-et-Bourg	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
6 Route de Sauné	Tuffalun	49700	0149-0109	Ecole publique	Ambillou-château	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	
3 Rue de l'Ancien Lavoir	Saint-Philibert-du-Peuple	49160	0149-0110	Ecole publique	Saint-Philibert-du-Peuple	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	
Rue de l'Abreuvoir	Souzay-Champigny	49400	0149-0111	Ecole publique	Champigny	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	
Place de la Mairie	Parnay	49730	0149-0112	Ecole publique	Parnay	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	
11 Rue de l'Aubance	Tuffalun	49700	0149-0113	Ecole publique	Louerre	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	
23 Rue Principale	Baugé en Anjou	49150	0149-0114	Ecole publique	Vaulandry	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	
9 Rue de la Mairie	Montigné les Rairies	49430	0149-0115	Ecole publique	Montigné-les-Rairies	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	
27 Gr Grande Rue	Baugé en Anjou	49150	0149-0116	Ecole publique	Le Vieil-Baugé	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	
5 Rue du Ronceray	Cornillé-les-Caves	49140	0149-0117	Ecole publique	Cornille	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	
15 Rue Ulger	Bourg-l'Eveque	49520	0149-0118	Ecole publique	Bourg-l'Eveque	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	
Rue Ludovic Ménard	Segré-en-Anjou Bleu	49520	0149-0119	Ecole publique	Noyant-la-gravoyère	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	
Avenue Jean Hourtiq	Candé	49440	0149-0120	Ecole publique	Candé	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	
4 Rue de Launay	Val d'Erdre-Auxence	49370	0149-0121	Ecole publique	Le Louroux-béconnais	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	
89 Rue du Commerce	Erdre-en-Anjou	49220	0149-0122	Ecole publique	Vern-d'Anjou	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	
12 Rue du Coulais	Ombree d'Anjou	49520	0149-0123	Ecole publique	Le Tremblay	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	
57 Rue de Maulne	Noyant-Villages	49490	0149-0124	Ecole publique	Broc	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	
Rue de l'église	Noyant-Villages	49490	0149-0125	Ecole publique	Chigné	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	
1 Place de la Mairie	Noyant-Villages	49490	0149-0126	Ecole publique	Auverse	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	
Rue de l'école	Noyant-Villages	49490	0149-0127	Ecole publique	Noyant-Meon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	
1 Rue Saint-Jean Baptiste	Dénezé-sous-le-Lude	49490	0149-0128	Ecole publique	Dénezé-sous-le-Lude	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	
8 Rue des Écoles	Noyant-Villages	49490	0149-0129	Ecole publique	Genneteil	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	

➤ Meurthe-et-Moselle (54)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
2 Rue des Écoles	Mont-sur-Meurthe	54360	0154-0185	Coopérative scolaire des garçons	Mont-sur-Meurthe	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	20/02/1930
500 Rue Nicolas Chemin	Bicqueley	54200	0154-0186	Coopérative scolaire	Bicqueley	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	20/02/1930
2 Rue du Mont	Ceintrey	54134	0154-0187	Association spéciale de la Vallée du Mavon	Ceintrey	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/02/1944

➤ Meuse (55)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date du document	Archives	Journal_officiel
Rue de la Cure	Ménil-sur-saulx	55500	0155-0083	Amicale scolaire de Ménil-sur-saulx	Ménil-sur-saulx	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	02/07/1952
Rue du château	Morley	55290	0155-0084	Amicale scolaire de Morley	Morley	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	02/07/1952

Rue basse	Reffroy	55190	0155-0085	Reffroy ciné	Reffroy	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	02/07/1952
6 Rue de Saint-Aubin	Mélny-le-Grand	55190	0155-0086	Mélny ciné	Mélny	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	09/01/1955
33 Rue Grande Rue	Jametz	55600	0155-0087	Coopérative scolaire de Jametz	Jametz	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	26/12/1945
17 Rue de la Prte Haute	Louppy-sur-Loison	55600	0155-0088	Coopérative scolaire de Louppy-sur-Loison	Louppy-sur-Loison	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	20/12/1945
3 Rue Grande	Juvigny-sur-Loison	55600	0155-0089	Coopérative scolaire de Juvigny-sur-Loison	Juvigny-sur-Loison	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	26/12/1945
14 Rue Sylvain Bailleux	Montmédy	55600	0155-0090	Coopérative scolaire de Montmédy	Montmédy	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	26/12/1945
17 Gr Grande Rue	Récicourt	55120	0155-0091	Coopératives scolaires de Récicourt	Récicourt	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	19/03/1955
15 Rue du Moulin	Velaines	55500	0155-0092	Coopérative scolaire de Velaines	Velaines	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	26/12/1945
Rue Saint-Germain	Heudicourt-sous-les-côtes	55210	0155-0093	Amicales des œuvres post et péri scolaires de Heudicourt-sous-les-côtes	Heudicourt-sous-les-côtes	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	17/02/1952
13 Gd Rue de l'Église	Amel-sur-l'étang	55230	0155-0094	Foyer rural d'Amel-sur-l'étang	Amel-sur-l'étang	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/02/1952
3 Rue de l'Église	Senon	55230	0155-0095	Foyer rural de Senon	Senon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/02/1952
4 Rue du Bois	Eton	55240	0155-0096	Foyer rural d'Eton	Eton	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/02/1952
2 Rue de Dombasle	Remoiville	55600	0155-0097	Coopérative scolaire de Remoiville	Remoiville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	26/12/1945
Rue du Rupt	Mouilly	55320	0155-0098	Amicale des élèves et anciens élèves de Mouilly	Mouilly	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	17/12/1954

➤ Moselle (57)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
1 Rue du Pré Chaudron	Metz	57070	0157-0001	Fédération des œuvres laïques	Metz	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	12/05/1949
Rue de la Chappe	Ogy-Montoy-Flanville	57117	0157-0002	Amicale postscolaire	Montoy-Flanville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	19/07/1955
1 Place de la Mairie	Danne-et-quatre-vents	57370	0157-0003	Foyer rural	Danne-et-quatre-vents	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	17/12/1953
1 Place André Malraux	Thionville	57100	0157-0004	Académie culturelle de la Fentsch et Moselle	Thionville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/11/1953
2 Rue de l'École	Sorbey	57580	0157-0005	Foyer rural de Sorbey	Sorbey	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	31/08/1953
Rue du Stade	Rimling	57720	0157-0006	Coopérative scolaire	Rimling	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	12/05/1949
1 Rue Principale	Chambrey	57170	0157-0007	Amicale postscolaire	Chambrey	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	08/03/1954
19 Chemin de Metz	Fleury	57420	0157-0008	Amicale postscolaire	Fleury	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	18/12/1952
10 Rue Général Lapasset	Metz	57070	0157-0009	Eclaireurs de France	Metz	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	12/05/1949
Rue de France	Freyding-Merlebach	57800	0157-0010	Coopérative scolaire	Freyding	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	12/05/1949
24 Rue de la Mésange	Sarrebouurg	57400	0157-0011	Coopérative scolaire du Collège	Sarrebouurg	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	12/05/1949
3 Rue de Verdun	Saint-Jure	57420	0157-0012	Foyer rural	Saint-Jure	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	27/12/1949
9 Rue de la Mairie	Raucourt	54610	0157-0013	Foyer rural	Raucourt	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	27/12/1949
11 Rue de la Forge	Pagny-lès-Goin	57420	0157-0014	Foyer rural	Pagny-lès-Goin	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	27/12/1949
3 Rue de l'Église	Achain	57340	0157-0015	Amicale postscolaire	Achain	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/11/1952
Place des jardins	Bénéstroff	57670	0157-0016	Amicale postscolaire	Bénéstroff	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/11/1952
Rue de l'école	Oberdorff	57320	0157-0017	Foyer rural Oberdorff	Oberdorff	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	17/11/1948
16 Rue Principale	Guinzeling	57670	0157-0018	Foyer rural	Guinzeling	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/04/1953
2 Rue de Metz	Créhange	57690	0157-0019	Amicale postscolaire	Créhange-cité	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/11/1949
Avenue du Collège	Faulquemont	57380	0157-0020	Amicale postscolaire	Faulquemont	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/11/1949
31 Rue Principale	Rodalbe	57340	0157-0021	Amicale postscolaire	Rodalbe	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	27/06/1951
2 Rue Auguste Migette	Marange-Silvange	57535	0157-0022	Coopérative scolaire de l'école	Marange-zon-Frange	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	12/05/1949
37 Rue Principale	Assenoncourt	57260	0157-0023	Foyer rural	Assenoncourt	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	27/04/1951
62 Rue Principale	Bliesbruch	57200	0157-0024	Coopérative scolaire	Bliesbruch	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	12/05/1949
16 Rue de la Victoire	Montigny-les-Metz	57950	0157-0025	Amicale de l'école normale	Montigny-les-Metz	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	12/05/1949
4 Rue de l'École	Kappelkinger	57430	0157-0045	Coopérative scolaire	Kappelkinger	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	12/05/1949

➤ Oise (60)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
5 Rue de la Mairie	Ville	60400	0160-0033	Coopérative scolaire de l'école	Ville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	1955
1 Rue Neuve	Dameraucourt	60210	0160-0034	Ecole de Dameraucourt	Dameraucourt	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	1955
13 Allée de la Faïencerie	Creil	60100	0160-0035	Coopérative scolaire ENPF	Creil	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	1955
7 Rue du Huit Mai 1945	Pierrefonds	60350	0160-0036	Coopérative scolaire de l'école de garçons	Pierrefonds	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	1955
1 Rue de la Chapelle	Senlis	60300	0160-0037	Coopérative scolaire de l'école de garçons	Senlis	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	1955

➤ Pas-de-Calais (62)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
23 Rue de Justice	Arras	62000	0162-0010	Coopérative scolaire Anatole France	Arras	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Rue Paul Bert	Liévin	62800	0162-0019	Foyer laïque Paul Bert	Liévin	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	10/12/2026
37 Rue du Temple	Arras	62000	0162-0080	Ecole normale de garçons	Arras	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	10/12/2026
7 Place Léon Femeland	Boulogne-sur-Mer	62200	0162-0081	Amicale Dezoteux	Boulogne-sur-Mer	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	mars-47
Place Kruger	Divion	62460	0162-0102	Amicale laïque de filles	Divion centre	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	02/02/1956
Rue des écoles	Houdain	62150	0162-0103	Amicale laïque de garçons	Houdain Cité 32	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/08/1953
51 Rue Aristide Briand	Boulogne-sur-Mer	62200	0162-0104	Collège de garçons	Boulogne-sur-Mer	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	10/12/2026
3 Rue du Château	Bailleulval	62123	0162-0123	Coopérative scolaire de l'école mixte	Bailleulval	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1930
Rue Henri Elby	Berck	62600	0162-0143	Fédération des éclaireurs de France	Berck-Plage	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	11/12/1931
10 Rue Jean Moulin	Fresnicourt-le-Dolmen	62150	0162-0147	Amicale laïque de garçons	Verdrel	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	10/12/1926

➤ Puy-de-Dôme (63)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
15 Place de la République	La Bourboule	63150	0163-0031	Amicale laïque	La Bourboule	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	28/05/1953
Le bourg	Saint-Rémy-de-Blot	63440	0163-0044	Amicale laïque	Saint-Rémy-de-Blot	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/12/1952
3 Place de la Conche	Vollre-Ville	63120	0163-0047	Cercle populaire laïc	Saint-Vollre-Ville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	1922
8 Rue de L'Hôtel de ville	Maringues	63350	0163-0055	Pro Patria	Maringues	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	1912
Place de la Cité Administrative	Courpière	63120	0163-0056	Amicale Laïque	Courpière	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	08/05/1941 et 04/02/1948
1 Rue Auger	Clermont-Ferrand	63100	0163-0058	Foyer du soldat C.I.92	Clermond-Ferrand	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/12/1952
1 Rue d'Assas	Clermont-Ferrand	63000	0163-0060	Direction des services agricoles	Clermond-Ferrand	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	X
7 Place de la Virade	Jumeaux	63570	0163-0097	Amicale laïque	Jumeaux	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/02/1952
Le bourg	Tours-sur-Meymont	63590	0163-0098	Amicale laïque	Tours-sur-Meymont	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	15/04/1952



250 Centre Médical É Clémentel	Châtel-Guyon	63140	0163-0099	Amicale du Sanatorium militaire - Les Gravières	Enval	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/12/1952
Le clos	Montmorin	63160	0163-0100	Amicale Laïque	Montmorin	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/12/1952
4 Impasse de la Fontaine	Champagnat-le-Jeune	63580	0163-0101	Amicale Laïque	Champagnat-le-Jeune	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1952
Place de la Mairie	Varennnes-sur-Morge	63720	0163-0102	Coopérative scolaire	Varennnes-sur-Morge	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/12/1952
5 Route de Chanonat	Romagnat	63540	0163-0103	Coopérative scolaire de l'école national perfect.	Opme par Romagnat	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/12/1952
L'arbre de l'assiette	Sauret-Besserve	63390	0163-0104	Foyer rural	Sauret-Besserve	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	27/02/1954
Place du Désert	Saint-Germain-Lembron	63340	0163-0105	Coopérative scolaire La fleur des Champs - Ciné-club de jeunes filles	Saint-Germain-Lembron	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	12/11/1953
10 Rue Philippe Marcombes	Clermont-Ferrand	63000	0163-0106	Patronage laïque de la Mairie	Clermond-Ferrand	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	1909
Place de la Victoire	Clermont-Ferrand	63000	0163-0107	Association Tourisme et culture PTT	Clermond-Ferrand	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/12/1949
21 Rue Jean Zay	Thiers	63300	0163-0108	Les amis des œuvres scolaires laïques	Thiers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/04/1924
20 Place Paul Eychart	Clermont-Ferrand	63000	0163-0109	Coopérative scolaire classe apprentissage des sourds "Les Gravouses"	Clermond-Ferrand	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/12/1952
11 Rue Rameau	Clermont-Ferrand	63000	0163-0110	Amicale des anciens de jaude-Ecole Nestor Perret	Clermond-Ferrand	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	24/05/1930
2 Rue Auger	Clermont-Ferrand	63100	0163-0111	Coopérative du centre ménager de la Caisse départementale des prestations familiales	Clermond-Ferrand / Chamalières / Theix / Gujan-Mestras	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/12/1952
4 Rue de la Sardissere	Neschers	63320	0163-0112	Association des anciens élèves de l'école publique	Neschers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	1951
7 Place de la Fontaine	Rochefort-Montagne	63210	0163-0113	Amicale laïque	Rochefort-Montagne	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	30/04/1953

➤ Bas-Rhin (67)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
51 Rue Principale	Littenheim	67490	0167-0059	Coopérative scolaire	Littenheim	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/08/1949
1 Rue René Hirschler	Strasbourg	67000	0167-0060	Eclaireurs israélites	Strasbourg	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/08/1949
2 Square Saint-Charles	Obernai	67210	0167-0061	Ecole de garçons	Obernai	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/08/1949
36 Rue Principale	Durrembach	67360	0167-0062	Coopérative scolaire	Durrembach	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/08/1949
Boulevard Charlemagne	Sélestat	67600	0167-0063	Collège Koeberlé	Selesta	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/08/1949
17 Place de la Cathédrale	Strasbourg	67082	0167-0064	Tourisme et travail	Strasbourg	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/08/1949
6 Rue du Scharrach	Traenheim	67310	0167-0065	Coopérative scolaire école "l'abeille"	Traenheim	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/08/1949
1 Route de Colroy la Roche	Saint-Blaise-la-Roche	67420	0167-0066	Comité culturel	Saint-Blaise-la-Roche	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/09/1949
37 Boulevard Clemenceau	Strasbourg	67000	0167-0067	Ecole de S/off	Strasbourg	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/09/1949
141 Avenue de Colmar	Strasbourg	67100	0167-0068	Ecole national P.	Strasbourg	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/09/1949
17 Place de l'Hôtel de ville	Molsheim	67120	0167-0069	Association littéraire et artistique	Molsheim	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/08/1949
26 Rue Principale	Weiterswiller	67340	0167-0070	Association culturelle et familiale	Weiterswiller	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/08/1949
110 Route de Bischwiller	Schiltigheim	67300	0167-0071	Amis de la nature	Schiltigheim	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	20/09/1949

➤ Haut-Rhin (68)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
1 Avenue Robert Schuman	Mulhouse	68100	0168-0041	La Cigogne - Colonie de Vacances	Mulhouse	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/08/1949
2 Rue de la Capucine	Wittenheim	68270	0168-0042	Maison des jeunes	Wittenheim	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/08/1949
2 Rue de Moos	Seppois-le-Haut	68580	0168-0043	Cinéma éducateur de l'école de garçons	Seppois-le-Haut	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	20/12/1954
1 Rue de Berne	Colmar	68000	0168-0044	Ciné-club de l'école normale d'instituteur	Colmar	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/09/1949
25 Rue de Bretagne	Mulhouse	68200	0168-0045	Association départementale des auberges de jeunesse	Mulhouse	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/08/1949
28 Rue de l'Église	Guebwiller	68500	0168-0046	Les loisirs périscolaires - 28 rue de l'église	Guebwiller		Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/08/1949
25 Rue Principale	Hombourg	68490	0168-0047	Fédération des œuvres périscolaires (Fol) - Ciné-club de l'école de garçons - Chantier	Hombourg	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	20/12/1954
17 Rue Camille Schlumberger	Colmar	68000	0168-0048	Fédération des œuvres périscolaires (Fol) - Ciné-club de Lycée	Colmar	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	20/12/1954

➤ Haute-Saône (70)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
5 Rue de Remaucourt	Port-sur-Saône	70170	0170-0054	Coopérative scolaire du Centre d'apprentissage	Port-sur-Saône	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/01/1947
Place de la Mairie	Frédéric-Fontaine	70200	0170-0055	Coopérative scolaire de l'Ecole publique	Frédéric-Fontaine	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/01/1947
12 Grande Rue	Magny-Vernois	70200	0170-0056	Coopérative scolaire de l'Ecole publique	Magny-Vernois	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/01/1947
5 Rue de Verdun	Champagney	70290	0170-0057	Cours complémentaires	Champagney	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/01/1947
31 Rue du Dr Deubel	Lure	70200	0170-0058	Coopérative scolaire du Centre d'apprentissage	Lure	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/01/1947
3 Place de la République	Soing-Cubry-Charentenay	70130	0170-0059	Coopérative scolaire du Centre d'apprentissage	Soing	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/01/1947
3 Rue de la Mairie	Rosey	70000	0170-0060	Coopérative scolaire de l'Ecole publique	Rosey	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/01/1947

➤ Sarthe (72)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
2 Rue du Lavoir	Asnières-sur-Vègre	72430	0172-0001	Ecoles laïques	Asnières-sur-Vègre	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	30/03/1931
18 Place d'Armes	Bonnétable	72110	0172-0002	Amicale des anciens élèves	Bonnétable	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	30/03/1924
Square des Chardonnerets	Brette-les-Pins	72250	0172-0003	Coopérative scolaire des garçons	Brette-les-Pins	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
Rue de l'Épau	Changé	72560	0172-0004	Coopérative scolaire des garçons	Change	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
Allée de Bourgogne	Montval-sur-Loir	72500	0172-0005	CPA	Château-du-Loir	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	30/03/1931
1 Impasse du Haras	Montval-sur-Loir	72500	0172-0006	Maisons des jeunes	Château-du-Loir	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	30/03/1931
2 Rue de l'Église	Saint-Aignan	72110	0172-0007	Coopérative scolaire des garçons	Saint-Aignan	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
4 Rue Jules Ferry	La Ferté-Bernard	72400	0172-0008	Ciné-club de filles	La Ferté-Bernard	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/05/1952
Grande Rue	Grééz-sur-Roc	72320	0172-0009	Coopérative scolaire	Greez-sur-Roc	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
Rue du Montangis	Lavaré	72390	0172-0010	Coopérative scolaire	Lavare	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928

18 Rue des Vignes	Le Luart	72390	0172-0011	Amicale des anciens élèves	Le Luart	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	18/06/1947
Rue Paul Doumer	Luche-Prince	72800	0172-0012	Ciné-club de la coopérative	Luche-Prince	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	30/03/1931
14 Rue de l'Église	Maigne	72210	0172-0013	Ciné-club laïque	Maigne	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	30/03/1931
144 Avenue de la Libération	Le Mans	72100	0172-0014	Association des parents d'élèves Chasse royale	Le Mans	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	30/12/1951
50 Rue du Pavillon	Le Mans	72100	0172-0015	Coopérative scolaire CPA Jean Jaurès	Le Mans	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	30/03/1931
3 Rue de Bône	Le Mans	72000	0172-0016	Ecole militaire	Le Mans	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	30/03/1931
24 Rue Principale	Degré	72550	0172-0017	Coopérative scolaire	Degré	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
181 Avenue Olivier Heuzé	Le Mans	72000	0172-0018	Groupe artistique R. Garnier Lycée de garçons	Le Mans	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	30/03/1931
2 Place Raymond Adelet	Le Mans	72100	0172-0019	Association des parents d'élèves école J. Mermoz	Le Mans	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/03/1952
18 Rue Béranget	Le Mans	72000	0172-0020	Section départementale de l'Ufoles	Le Mans	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	30/03/1931
Rue de l'école	Oisseau-le-Petit	72610	0172-0021	Association d'éducation populaire	Oisseau-le-Petit	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	19/05/1948
Rue du stade	Parennes	72140	0172-0022	Coopérative scolaire des garçons	Parennes	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
Rue du Bordage	Pruillé-le-Chétif	72700	0172-0023	Coopérative scolaire des écoles	Pruillé-le-Chétif	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
11 Place de l'Église	René	72260	0172-0024	Coopérative scolaire des garçons	René	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
24 Avenue de Buckeburg	Sablé-sur-Sarthe	72300	0172-0025	Amicale de l'école laïque	Sablé-sur-Sarthe	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	30/03/1931
20 Av. du Général de Gaulle	Sceaux-sur-Huisne	72160	0172-0026	Coopérative scolaire	Sceaux-sur-Huisne	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
Rue de Souigné	Saint-Georges-du-Bois	72700	0172-0027	Coopérative scolaire	Saint-Georges-du-Bois	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
10 Place de l'Église	Saint-Marc-de-Locquenay	72440	0172-0028	Coopérative scolaire	Saint-Marc-de-Locquenay	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
1 Place de l'Église	Marcon	72340	0172-0029	Coopérative scolaire	Marcon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
Rue de Cassière	Villaines-sous-Lucé	72150	0172-0030	Coopérative scolaire	Villaines-sous-Lucé	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
1 Rue de la Gare	Crissé	72140	0172-0031	L'espoir Cricéen	Crissé	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	30/04/1951
3 Rue du Prieuré	Brulon	72350	0172-0032	La Patriote Brulonnaise	Brulon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	25/06/1942
21 Rue de la Mairie	Coudrecieux	72440	0172-0033	Coopérative de l'école des loges	Coudrecieux	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
22 Rue du Collège	La Flèche	72200	0172-0034	CPA	La Flèche	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	30/03/1931
2 Rue Jean Jaurès	Mamers	72600	0172-0035	Coopérative scolaire du Collège	Mamers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
1 Place Saint-Pierre	Le Mans	72000	0172-0036	Ciné-photo-club MGF	Le Mans	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	X
11 Boulevard Pythagore	Le Mans	72016	0172-0037	Groupe artistique normalien	Le Mans	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	08/11/1947
13 Boulevard Pythagore	Le Mans	72016	0172-0038	Association de l'école normale d'instituteur	Le Mans	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	30/03/1931
1 Place de la Caille	Mayet	72360	0172-0039	Coopérative scolaire de garçons	Mayet	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
4 Rue du Prieuré	Oizé	72330	0172-0040	Ciné-club des coopératives scolaires	Oizé	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	30/03/1931
12 Route de Mansigné	Pontvallain	72510	0172-0041	Ciné-club des coopératives scolaires	Pontvallain	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	30/03/1931
9 Rue Saint-Germain	Rahay	72120	0172-0042	Coopérative scolaire	Rahay	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
10 Rue des Tilleuls	Fresnay-sur-Sarthe	72130	0172-0043	Amicale laïque	Saint-Germain-sur-Sarthe	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	12/03/1955
64 Rue de Vallon sur Loir	La Chapelle-au-Choux	72800	0172-0044	Coopérative scolaire	La Chapelle-au-Choux	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
6 Rue des Tisserands	Asse-le-Riboul	72170	0172-0045	Coopérative scolaire	Asse-le-Riboul	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
Allée de Bourgogne	Montval-sur-Loir	72500	0172-0046	Coopérative scolaire de l'école primaire de garçons	Château-du-Loir	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
6 Rue du Saosnois	Moncé-en-Saosnois	72260	0172-0047	Coopérative scolaire de garçons	Moncé-en-Saosnois	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
14 Rue des Écoles	Besse-sur-Braye	72310	0172-0048	Ciné-club de l'école de garçons	Bresse-sur-Braye	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	X
6 Allée de Sainte-Catherine	Saint-Mars-la-Brière	72470	0172-0049	Caisse des écoles	Saint-Mars-la-Brière	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	30/03/1931
1 Place de l'Église	Sarcé	72360	0172-0050	Groupe des jeunes laïques	Sarcé	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	11/10/1949

24 Rue Edmond Charlot	Saint-Vincent-du-Lorouer	72150	0172-0051	Amicale des écoles publiques	Saint-Vincent-du-Lorouer	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/07/1947
189 Rue Henri Champion	Le Mans	72100	0172-0052	Coopérative du CAP Funay	Le Mans	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
8 Rue Pierreuse	Segrie	72170	0172-0053	Coopération scolaire de l'école publique	Segrie	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
2 Avenue du Joncheray	Beaumont-sur-Sarthe	72170	0172-0054	Cours postsecondaire agricole	Beaumont-sur-Sarthe	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	30/03/1931
1 Rue Victor Hugo	Malicorne-sur-Sarthe	72270	0172-0055	Coopérative scolaire de garçons	Malicorne	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
Rue Principale	Saint-Germain-d'Arce	72800	0172-0056	Coopérative scolaire	Saint-Germain-d'Arce	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
Rue du Colonel Donaldson	Loue	72540	0172-0057	Association des anciens élèves	Loue	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/04/1948
Rue de la mairie	Coulonge	72800	0172-0058	Coopérative scolaire	Coulonge	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
4 Rue Marcel Royer	Verneil-le-Chetif	72360	0172-0059	Coopérative scolaire	Verneil-le-Chetif	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
Rue Dorée	Rouez-en-Champagne	72140	0172-0060	Coopérative scolaire	Rouez-en-Champagne	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
6 Rue de la Mairie	Courgains	72260	0172-0061	Amicale des anciens élèves	Courgains	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	févr-47
20 Rue Paillard Duclere	Montbizot	72380	0172-0062	Coopérative scolaire de garçons	Montbizot	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928
30 Rue Bobillot	Le Mans	72100	0172-0063	Amicale A de Musset	Le Mans	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	09/01/1946
8 Route de Montbizot	Teille	72290	0172-0064	Coopérative scolaire de garçons	Teille	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/05/1928

➤ Savoie (73)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
Le châtelard	Montvalezan	73700	0173-0033	Coopération scolaire	Montvalezan	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	27/12/1926 et 05/03/1954
7 Rue du Solü	Séze	73700	0173-0034	Sou des écoles	Séze	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	27/12/1926 et 05/03/1954
250 Grande Rue	Grand-Aigueblanche	73260	0173-0035	Coopération scolaire	Aigue-Blanche	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	27/12/1926 et 05/03/1954
Rue de la Neuve	Valgelon-La Rochette	73110	0173-0036	Comité d'établissement des cartonneries	La Rochette	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	27/12/1926 et 05/03/1954
271 Rue du Prince	Aimé-la-Plagne	73210	0173-0037	Coopération scolaire	Aimé	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	18/06/1950
Route de la Balme	Val-d'Isère	73150	0173-0038	Coopération scolaire	Val-d'Isère	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	27/12/1926 et 05/03/1954

➤ Haute-Savoie (74)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
8 Faubourg des Balmettes	Anancy	74000	0174-0032	Coopérative scolaire du Collège de garçons	Anancy	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	18/12/1944
342 Rue d'Andey	Bonneville	74130	0174-0029	Collège de garçons	Bonneville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	18/12/1944
39 Chemin des Écoles	Megève	74120	0174-0030	Ecole publique EGF Le Hameau	Megève	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	18/12/1944

Rue de la Paix	Ambilly	74100	0174-0031	Coopérative scolaire	Ambilly	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	18/12/1944
----------------	---------	-------	-----------	----------------------	---------	------------------------------------------	---------------------------	------	----------------	------------

➤ Seine [Paris] (75)

Adresses	Ville	Postal	Departement	Carte	Nom	Ville_ document	Note	Type de document	Date	Archives	JO
46 Rue Boulard	Paris	75014	Paris	0175-0210	Association des parents d'élèves du groupe Boulard Durouchoux - école de garçon	Paris 14e	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	28/01/1947
108 boulevard Malesherbes	Paris	75017	Paris	0175-0211	Ciné-club des élèves de l'école des Hautes études commerciales	Paris 17e	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	27/12/1953
12 rue de la bienfaisance	Paris	75008	Paris	0175-0212	Association des parents d'élèves du groupe Bienfaisance	Paris 8e	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	28/01/1947
11 rue d'Auteuil	Paris	75016	Paris	0175-0213	Cerclce du cinéma du lycée Jean-Baptiste Say	Paris 16e	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/09/1922
8 rue de Stockholm	Paris	75008	Paris	0175-0214	Société populaire d'éducation par le film	Paris 8e	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	X
3 rue de Stockholm	Paris	75008	Paris	0175-0215	Société populaire de culture par le film	Paris 8e	Visite la localité d'Asnières	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	02/06/1955
4 rue de Stockholm	Paris	75008	Paris	0175-0216	Société populaire d'éducation par le film	Paris 8e	Adresse 3 rue de Stockholm. Visite la localité de Villeneuve la Garenne	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	02/06/1955
5 rue de Stockholm	Paris	75008	Paris	0175-0217	Société populaire d'éducation par le film	Paris 8e	Adresse 3 rue de Stockholm. Visite la localité de Saint-Ouen	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	02/06/1955
6 rue de Stockholm	Paris	75008	Paris	0175-0218	Société populaire d'éducation par le film	Paris 8e	Adresse 3 rue de Stockholm. Visite la localité d'Epinay-sur-Seine	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	02/06/1955
121 rue du Faubourg Poissonnière	Paris	75009	Paris	0175-0219	Ciné-club du Lycée Damartine	Paris 9e	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/09/1922
Place de l'Hôtel de Ville	Drancy	93701	Seine-Saint-Denis	0175-0220	Patronage laïque municipal de Drancy	Drancy	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	24/04/1950
4 Route de Fontainebleau	Vitry-sur-Seine	94400	Val-de-Marne	0175-0221	Coopérative de l'école départementale de Vitry	Vitry	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/09/1922
59 Rue Jean Longuet	Chatenay-Malabry	92290	Hauts-de-Seine	0175-0222	Coopérative scolaire de l'école Pierre Brossolette	Chatenay-Malabry	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/09/1922
Place Salvador Allende	Bagnolet	93170	Seine-Saint-Denis	0175-0223	Patronage laïque municipal	Bagnolet	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/09/1922
89 Avenue Carnot	Saint-Maur-des-Fossés	94100	Val-de-Marne	0175-0224	Coopérative scolaire	Saint-Maur	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/09/1922
88 Rue du 8 Mai 1945	Nanterre	92000	Hauts-de-Seine	0175-0225	Patronage laïque municipal	Nanterre	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/08/1937
16 Place du Général Leclerc	Vanves	92170	Hauts-de-Seine	0175-0226	Ciné-club des jeunes du Lycée Michelet	Vanves	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/09/1922
49 Rue du Maréchal Leclerc	Saint-Maurice	94410	Val-de-Marne	0175-0227	APE de l'école du centre	Saint-Maurice	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/01/1947

➤ Seine-Maritime (76)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
10 Rue Jean Moulin	Aumale	76390	0176-0001	Coopérative scolaire de garçons	Aumale	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Bourg Aubermesnil	Aubermesnil-Beaumais	76550	0176-0002	Coopérative scolaire de garçons	Aubermesnil	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
6 Rue de l'Hôtel de ville	Aumale	76390	0176-0003	Amicale	Aumale	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	28/02/1949
Rue de la Marette	Petit-Caux	76370	0176-0004	Coopérative scolaire	Bracquemont	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
210 Rue de l'École	Bardouville	76480	0176-0005	Coopérative scolaire	Bardouville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Route de la Mer	Belmesnil	76590	0176-0006	Coopérative scolaire	Belmesnil	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
961 rue du village	Berville-sur-Seine	76480	0176-0007	Coopérative scolaire	Berville-sur-Seine	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
48 Rue d'Etancourt	Bihorel	76420	0176-0008	Amicale laïque	Bihorel	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	17/06/1934
18 Rue de l'Église	Petit-Caux	76630	0176-0009	Coopérative scolaire	Biville-sur-mer	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
1 Place de l'Église	Blosseville	76460	0176-0010	Coopérative scolaire	Blosseville sur Mer	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
186 Rue Vittecoq	Bois-Guillaume	76230	0176-0011	Amicale laïque	Bois-Guillaume	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	18/10/1946
622 Rue de la Varenne	Le Bois-Robert	76590	0176-0012	Coopérative scolaire	Bois-Robert	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
31 Place de la Libération	Bois-Guillaume	76230	0176-0013	Amicale	Bois-Guillaume	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	sept-45
14 Route de Bacqueville	Brachy	76730	0176-0014	Coopérative scolaire	Brachy	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
4 Rue du Foyer	Bures-en-Bray	76660	0176-0015	Foyer rural	Bures-en-Bray	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	X
45 Rue du Ballon	Le Catelier	76590	0176-0016	Coopérative scolaire	Le Catelier	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
10 Route de l'Abbé Delforge	Le Caule-Sainte-Beuve	76390	0176-0017	Coopérative d'éducation populaire	Le Caule-Sainte-Beuve	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	02/07/2028
Rue de l'amitié	La Chapelle-du-Bourgay	76590	0176-0018	Coopérative scolaire	La Chapelle-du-Bourgay	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
488 rue de Rotomagus	La Chaussée	76590	0176-0019	Coopérative scolaire	La Chaussée	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
64 Côte du Mont Blanc	Clères	76690	0176-0020	Amicale laïque	Clères	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	17/12/1949
79 Rue Louis Blanc	Caudebec-lès-Elbeuf	76320	0176-0021	Conseil de Parents d'élèves	Caudebec-lès-Elbeuf	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Place du Ham	Canehan	76260	0176-0022	Coopérative scolaire	Canehan	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue de la Libération	Criel-sur-Mer	76910	0176-0023	Coopérative scolaire de garçons	Criel-sur-Mer	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
277 Rue des Champs	Caudebec-lès-Elbeuf	76320	0176-0024	Patronage Courbet	Caudebec-lès-Elbeuf	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
5 Route des Cyclamens	Dénestanville	76590	0176-0025	Coopérative scolaire	Dénestanville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Place du Général de Gaulle	Darnétal	76160	0176-0026	Amicale laïque	Darnétal	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	14/08/2020
4 Rue Georges Hébert	Déville-lès-Rouen	76250	0176-0027	Amicale laïque de garçons	Déville-lès-Rouen	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	27/01/1949
Esplanade Rosa Leroy	Dieppe	76200	0176-0028	Cinéma cantonal	Dieppe	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
2 Rue du Faubourg de la Barre	Dieppe	76200	0176-0029	Coopérative scolaire	Dieppe	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
5 Rue Jehan Véron	Dieppe	76200	0176-0030	Coopérative scolaire	Dieppe	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
7 Boulevard de Verdun	Dieppe	76200	0176-0031	Coopérative scolaire	Dieppe	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
16 Rue Jean Gaument	Elbeuf	76500	0176-0032	Amicale de l'école Michelet	Elbeuf		Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	18/02/1947
19 Rue Isidore Lecerf	Elbeuf	76500	0176-0033	Amicale du Collège moderne de garçons	Elbeuf	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	09/04/2011
9 Place de la Mairie	Douvrend	76630	0176-0034	Coopérative scolaire de garçons	Douvrend	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
1 Rue Vauquelin	Caudebec-lès-Elbeuf	76320	0176-0035	Coopérative scolaire de garçons	Caudebec-lès-Elbeuf	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Place Pierre Mendès-France	Elbeuf	76500	0176-0036	Ecole Franklin	Elbeuf	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
4 rue de la mairie	Fallencourt	76340	0176-0037	Amicale des anciens élèves	Fallencourt	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	15/11/1946
16 Avenue Jacques Eberhard	Gonfreville-l'Orcher	76700	0176-0038	Coopérative scolaire de garçons	Gonfreville l'Orcher	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	X
57 Rue du Centre	Fresquiennes	76570	0176-0039	Coopérative scolaire de garçons	Fresquiennes	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
8 Rue Beauvils	Forges-les-Eaux	76440	0176-0040	Coopérative scolaire de garçons	Forges-les-eaux	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931

42 Rue Alfred de Musset	Le Grand-Quevilly	76120	0176-0041	Conseil de Parents d'élèves de l'école Salengro	Le Grand-Quevilly	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue Douce	Foucarmont	76340	0176-0042	Coopérative scolaire de garçons	Foucarmont	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Place de la Mairie	Gaillfontaine	76870	0176-0043	Coopérative scolaire de garçons	Gaillfontaine	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue Victor Hugo	Grand-Couronne	76530	0176-0044	Coopérative scolaire de garçons	Grand-couronne	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
2 Au Bout de la Rue aux Chiens	Houdetot	76740	0176-0045	Coopérative scolaire de garçons	Houdetot	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
42 Rue Alfred de Musset	Le Grand-Quevilly	76120	0176-0046	Coopérative scolaire de garçons	Grand-Quevilly	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
201 Rue de l'Église	Greuville	76810	0176-0047	Coopérative scolaire de garçons	Greuville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue Abbé Martin	Gruchet-Saint-Siméon	76810	0176-0048	Foyer rural	Gruchet-Saint-Siméon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	31/12/1948
40 Rue de la République	Grugny	76690	0176-0049	Amicale laïque	Grugny	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/06/1946
120 Grand Rue	Houquetot	76110	0176-0050	Cinéma cantonal	Houquetot	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	27/07/1909
9 Rue de l'Epte	Haussez	76440	0176-0051	Coopérative scolaire de garçons	Haussez	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
20 Passage Henri Changeur	Le Havre	76600	0176-0052	Loisirs coopératifs	Le Havre	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/04/1932
15 Rue de l'Église	Illois	76390	0176-0053	Coopérative scolaire	Illois	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue du Président René Coty	Le Tilleul	76790	0176-0054	Coopérative scolaire	Tilleul	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	
45 Rue Jean Zay	Le Havre	76620	0176-0055	Amicale des anciens élèves	Le Havre	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/12/1926
Route de Newton Longville	Longueville-sur-Scie	76590	0176-0056	Coopérative scolaire	Longueville-sur-Scie	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue des Perets	Le Mesnil-Esnard	76240	0176-0057	Amicale laïque de garçons	Le Mesnil-Esnard	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	15/02/1948
38 Route de la Forêt	Millebosc	76260	0176-0058	Coopérative scolaire	Millebosc	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
11 Rue André Carpentier	Monchaux-Soreng	76340	0176-0059	Coopérative scolaire	Monchaux-Soreng	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
35 Rue Aroux	Mont-Saint-Aignan	76130	0176-0060	Amicale des anciens élèves de garçons	Mont-Saint-Aignan	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/03/1953
133 Rue de l'Ancienne Église	Saint-Clair-sur-les-Monts	76190	0176-0061	Coopérative scolaire	Saint-Clair-sur-les-Monts	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Chemin des Coquelicots	Moulineaux	76530	0176-0062	Coopérative scolaire	Moulineaux	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
5 Rue de la Gare	Nesle-Normandeuse	76340	0176-0063	Coopérative scolaire	Nesle-Normandeuse	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
127 Rue de Saint-Vaast	Les Grandes-Ventes	76950	0176-0064	Coopérative scolaire	Les Grandes-Ventes	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
129 Gr Grande Rue	Notre-Dame-d'Aliermont	76510	0176-0065	Coopérative scolaire	Notre-Dame d'Aliermont	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue Emile Bourdon	Hautot-sur-Mer	76550	0176-0066	Coopérative scolaire	Le Petit-Apperville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
6 Rue Porte de Diane	Le Petit-Quevilly	76140	0176-0067	Coopérative scolaire	Le Petit-Quevilly	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
3 Rue Chevreur	Le Petit-Quevilly	76140	0176-0068	Coopérative scolaire	Le Petit-Quevilly	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
15 Rue Aristide Briand	Pavilly	76570	0176-0069	Amicale Jean Maillard	Pavilly		Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	16/01/2008
19 Rue Jean Jaurès	Longroy	76260	0176-0070	Coopérative scolaire	Longroy	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
7 Rue du Vert Buisson	Rouen	76000	0176-0071	Amicale Bachelet	Rouen		Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	11/05/1932
4 Rue du Maulévrier	Rouen	76000	0176-0072	Amicale Corneille	Rouen		Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/05/1950
16 Rue Jean Mullot	Rouen	76100	0176-0073	Amicale Mullot	Rouen		Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/10/1953
2 Rue Sainte-Geneviève du Mont	Rouen	76000	0176-0074	Ciné-club du Collège moderne de jeunes filles	Rouen		Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
2 Rue César Franck	Rouen	76000	0176-0075	Coopérative scolaire de CPA Péguy	Rouen	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
2 Rue du Tronquet	Mont-Saint-Aignan	76130	0176-0076	Coopérative scolaire de l'Ecole nationale d'instituteur	Rouen		Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
100 Boulevard Clemenceau	Le Havre	76600	0176-0077	Amicale des locataires	Le Havre	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	08/11/1951
2 Place du Général de Gaulle	Rouen	76000	0176-0078	Fédération des œuvres laïques	Rouen	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
5 Rue du Maulévrier	Rouen	76000	0176-0079	Lycée Corneille	Rouen	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931

3 Rue Sainte-Geneviève du Mont	Rouen	76000	0176-0080	Ciné-club du lycée Jeanne d'Arc	Rouen	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
11 Avenue Pasteur	Rouen	76000	0176-0081	Eclaireurs de France	Rouen	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
2 Route de l'Ancienne Forge	Saône-Saint-Just	76730	0176-0082	Coopérative scolaire	Saône-Saint-Just	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Place Maurice Alexandre	Sahurs	76113	0176-0083	Coopérative scolaire	Sahurs	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
11 Rue de l'Yères	Sept-Meules	76260	0176-0084	Coopérative scolaire	Sept-Meules	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
1058 Rue de la Gare	Serqueux	76440	0176-0085	Coopérative scolaire de garçons	Serqueux	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Sainte-Geneviève le Bourg	Sommery	76440	0176-0086	Coopérative scolaire	Sommery	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue Ernest Renan	Sotheville-lès-Rouen	76300	0176-0087	Amicale E. Renan	Sotheville-lès-Rouens	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	07/06/1946
Avenue Jean Jaurès	Sotheville-lès-Rouen	76300	0176-0088	Amicale Jean Jaurès	Sotheville-lès-Rouens	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	09/02/1932
Rue de l'Église	Saint-Aubin-Épinay	76160	0176-0089	Amicale des anciens élèves	Saint-Aubin-Épinay	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	19/04/1946
188 Rue de Paris	Saint-Étienne-du-Rouvray	76800	0176-0090	Amicale Jean Jaurès des garçons	Saint-Etienne-du-Rouvray	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/03/1928
57 Rue du Centre	Sainte-Foy	76590	0176-0091	Coopérative scolaire	Sainte-Foy	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
168 Rue du Maréchal Joffre	Le Havre	76600	0176-0092	Coopérative scolaire Maréchal Joffre	Le Havre	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
32 Rue Clovis	Le Havre	76600	0176-0093	Fédération des petites A	Le Havre	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
33 Rue Clovis	Le Havre	76600	0176-0094	Fédération des petites A	Le Havre	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
Bourg	Touffreville-sur-Eu	76910	0176-0095	Coopérative scolaire	Touffreville-sur-Eu	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
34 Rue Clovis	Le Havre	76600	0176-0096	Fédération havraise des petites A	Le Havre	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
1180 Rue Maréchal Gallieni	Le Trait	76580	0176-0097	Amicale laïque	Le Trait	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	18/02/1947
15 Rue Suzanne	Le Tréport	76470	0176-0098	Amicales des Anciens élèves de l'école de garçons	Le Tréport	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	24/03/1926
Impasse de la Varenne	Torcy-le-Petit	76590	0176-0099	Coopérative scolaire	Torcy-le-Petit	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Place Jean Jaurès	Maromme	76150	0176-0100	Coopérative scolaire	Maromme-la-Maine	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Place de l'église	La Vieux-Rue	76160	0176-0101	Coopérative scolaire	La Vieux-Rue	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
14 Rue de la Vallée	Villy-sur-Yères	76260	0176-0102	Coopérative scolaire	Villy-le-Bas	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Boulevard Maurice de Broglie	Mont-Saint-Aignan	76130	0176-0103	Amicale de l'école de jeunes filles	Mont-Saint-Aignan	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	28/03/1946
28 Route de l'École	Montérolier	76680	0176-0104	Coopérative scolaire	Monterolier-Saveumare	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
330 rue des écoles	Grugny	76690	0176-0105	Coopérative scolaire de l'Institution Perft	Grugny	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
368 Rue des Écoles	Morgny-la-Pommeraye	76750	0176-0106	Amicale des ancines élèves	Morgny-la-Pommeraye	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	02/03/1953
391 Rue du Village	Yville-sur-Seine	76530	0176-0107	Coopérative scolaire	Yville-sur-Seine	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
17 Rue Jean Gaument	Elbeuf	76500	0176-0108	Coopérative scolaire de l'école Michelet	Elbeuf	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Boulevard André Siegfried	Mont-Saint-Aignan	76130	0176-0109	Coopérative scolaire de l'école de garçons	Mont-Saint-Aignan	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
60 Place de l'Église	Mesnil-Panneville	76570	0176-0110	Coopérative scolaire	Mesnil-Panneville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue Jules Ferry	Le Petit-Quevilly	76140	0176-0111	Coopérative scolaire de l'école Jules Ferry de garçons	Le Petit-Quevilly	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
13 Rue du Général de Gaulle	Belbeuf	76240	0176-0112	Amicale des anciens élèves	Belbeuf	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	09/01/1946
8 Rue Victor Hugo	Bolbec	76210	0176-0113	Amicale Victor Hugo	Bolbec		Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	10/03/1908
Boulevard maritime	Petit-Couronne	76650	0176-0114	Association de l'Amicale Shell-Berre	Petit-Couronne	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
16 Rue de l'Église	Petit-Caux	76630	0176-0115	Coopérative scolaire	Penly	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Bourg	Robertot	76560	0176-0116	Coopérative scolaire	Robertot	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
156 allée des Tilleuls	Fongueusemare	76280	0176-0117	Cinéma cantonal	Fongueusemare	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909



Rue Jean Charcot	Harfleur	76700	0176-0118	Amicale laïque de garçons	Harfleur	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/04/1946
35 Rue Clovis	Le Havre	76600	0176-0119	Fédérations des petites A	Le Havre	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
6 Rue Louis Blanc	Le Havre	76620	0176-0120	Patronage Tourneville école Louis Blanc	Le Havre		Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/12/1938
67 Rue du Manoir	Heuqueville	76280	0176-0121	Cinéma cantonal	Heuqueville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
12 Avenue Charles de Gaulle	Gonfreville-l'Orcher	76700	0176-0122	Coopérative scolaire	Gonfreville Mayville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
2 place Jules Ferry	Montivilliers	76290	0176-0123	Coopérative scolaire de l'école de garçons	Montivilliers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
76043 Rue Jean Philippe Rameau	Rouen	76000	0176-0124	Ciné-club du cercle du Collège moderne	Rouen	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Place Marcel Ragot	Franqueville-Saint-Pierre	76520	0176-0125	Amicale des anciens élèves	Notre-Dame-de-Franqueville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/05/1948
27 Rue Lucien Fromage	Darnétal	76160	0176-0126	Coopérative scolaire ENSI	Rouen	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
27 Rue des Émouquets	Roncherolles-sur-le-Vivier	76160	0176-0127	Coopérative scolaire	Roncherolles-sur-le-Vivier	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
12 Rue du Vallon	Rouxmesnil-Bouteilles	76370	0176-0128	Association des parents d'élèves	Rouxmesnil-Bouteilles	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
2 Place de l'Église	Turretot	76280	0176-0129	Coopérative scolaire	Turretot	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
15 Route du Carreau	Vergetot	76280	0176-0130	Amicale des anciens élèves	Vergetot	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/10/1951
704 Route d'Étretat	Villainville	76280	0176-0131	Cinéma cantonal	Villainville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
28 Route de l'École	Montérolier	76680	0176-0132	Coopérative scolaire	Montérolier	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
20 Rue des Requis	Rouen	76000	0176-0133	Coopérative scolaire du collège technique de garçons	Rouen	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
3 Place Petite Morette	Avesnes-en-Bray	76220	0176-0134	Coopérative scolaire	Avesnes-en-Bray	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue des écoles	Cuy-Saint-Fiacre	76220	0176-0135	L'école	Cuy-Saint-Fiacre	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue des bons enfants	Elbeuf-en-Bray	76220	0176-0136	Coopérative scolaire	Elbeuf-en-Bray	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
1 Chemin de la Messe	Ferrières-en-Bray	76220	0176-0137	Coopérative scolaire	Ferrières-en-Bray	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
6 Rue Principale	Gancourt-Saint-Étienne	76220	0176-0138	Ecole	Gancourt	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
4 Rue Legrand Baudu	Gournay-en-Bray	76220	0176-0139	Amicale des anciens élèves	Gournay-en-Bray	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	26/10/1946
2 Place de l'Église	Neuf-Marché	76220	0176-0140	Amicale des anciens élèves	Neufmarche	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	14/08/1952
53 Rue Verte	Rouen	76000	0176-0141	Coopérative scolaire du collège technique	Rouen	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
26 Boulevard Gambetta	Rouen	76000	0176-0142	Association Sports Sapeurs Pompiers	Rouen	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	27/09/1949
Rue de l'Église	Saint-Jean-du-Cardonnay	76150	0176-0143	Foyer rural	Saint-Jean-du-Cardonnay	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	11/09/1953
2 Rue Jean de Béthencourt	Saint-Martin-le-Gaillard	76260	0176-0144	Coopérative scolaire	Saint-Martin-Le-Gaillard	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
105 Rue Massillon	Le Havre	76600	0176-0145	Amical Massillon	Le Havre	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	14/06/1914
133 Rue de l'Ancienne Église	Saint-Clair-sur-les-Monts	76190	0176-0146	Coopérative scolaire	Saint-Clair-sur-les-Monts	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
5 Route de Dieppe	Smermesnil	76660	0176-0147	Amicale des anciens élèves	Smermesnil	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	07/09/1946
rue des neiges	Le Havre	76600	0176-0148	Coopérative scolaire Les Neiges	Le Havre	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
3 Place de la Mairie	Dampierre-en-Bray	76220	0176-0149	Ecole	Dampierre-en-Bray	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
2 Place Stéphane Hessel	Saint-Jouin-Bruneval	76280	0176-0150	Ecole	Saint-Jouin-Bruneval	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
Rue Saint-Roch	Drosay	76460	0176-0151	Coopérative scolaire	Drosay	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue des Canadiens	Londinières	76660	0176-0152	Ecole de garçons	Londinières	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Route de Tendos	Bosc-Guérand-Saint-Adrien	76710	0176-0153	Foyer rural	Bosc-Guérand-Saint-Adrien	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	15/03/1947
34 Rue Augustin Lemerrier	Doudeville	76560	0176-0154	Coopérative scolaire, ciné-club de garçons	Doudeville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Place Gaston Leroux	Eu	76260	0176-0155	Chorale du Collège Anguier	Eu	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931

Rue des Papillons	Petit-Caux	76370	0176-0156	Coopérative scolaire	Saint-Martin-en-Campagne	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
198 Route de l'Église	Anquetierville	76490	0176-0157	Ecole	Anquetierville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
10 Rue Victor Hugo	Saint-Aubin-lès-Elbeuf	76410	0176-0158	Amicale Victor Hugo	Saint-Aubin-lès-Elbeuf	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Chemin du Prieuré	Sauchay	76630	0176-0159	Coopérative scolaire	Sauchay	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
8 Place du Commandant Schloesing	Beauvoir-en-Lyons	76220	0176-0160	Coopérative scolaire	Beauvoir-en-Lyons	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
17 rue de Rouen	Toussaint	76400	0176-0161	Coopérative scolaire	Toussaint	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
31c Anc. Rte de Duclair	Canteleu	76380	0176-0162	Aérium	Canteleu	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
28 Rue de la République	Rouen	76000	0176-0163	Cinéma cantonal	Rouen	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Place Pierre de Coubertin	Lillebonne	76170	0176-0164	Cinéma cantonal	Lillebonne	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
1 Route du Bois Lambert	Héricourt-en-Caux	76560	0176-0165	Préventorium	Héricourt-en-Caux	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
60 Rue Guillet	Bolbec	76210	0176-0166	Cinéma cantonal	Bolbec	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	14/02/1951
40 Rue Charles Lescane	Fontaine-le-Dun	76740	0176-0167	Cinéma cantonal	Fontaine-le-Dun	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
191 Rte de Veules	Saint-Pierre-le-Viger	76740	0176-0168	Ecole	Saint-Pierre-Le-Viger	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
Place Jean Jaurès	Gonfreville-l'Orcher	76700	0176-0169	Amicale	Gonfreville l'Orcher	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	14/12/1949
Route de la Mer	La Gaillarde	76740	0176-0170	Coopérative scolaire	La Gaillarde	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
Rue Pierre Louis Vieillot	Yvetot	76190	0176-0171	Amicale laïque	Yvetot	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/11/1924
Le village	Ermenouville	76740	0176-0172	Ecole	Ermenouville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
37 Rue de Beaumont	Notteville-sur-Mer	76740	0176-0173	Ecole	Notteville-sur-Mer	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
3 Rue Soeur Badiou	Aumale	76390	0176-0174	Centre de rééducation	Aumale	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
267 Rue Félix Faure	Le Havre	76620	0176-0175	Lycée de garçons	Le Havre	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
16 Rue de la Vallée	Le Havre	76600	0176-0176	Collège technique de jeunes filles	Le Havre	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
300 Rue de l'Église	Saint-Nicolas-de-la-Haie	76490	0176-0177	Ecole	Saint-Nicolas-de-la-Haie	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
4 Route de la Gare	Saint-Romain-de-Colbosc	76430	0176-0178	Coopérative scolaire de garçons	Saint-Romain-de-Colbosc	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/03/1909
305 Avenue de la Hétraie	Offranville	76550	0176-0179	Coopérative scolaire de garçons	Offranville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Place du Général de Gaulle	Tôtes	76890	0176-0180	Coopérative scolaire de garçons	Totes	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
1 Sente Rémi Marage	Le Havre	76610	0176-0181	Avenir sportif Aplemont	Le Havre	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/07/1927
6 Place de la Mairie	La Poterie-Cap-d'Antifer	76280	0176-0182	Amicale	La Poterie-Cap-d'Antifer	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	10/11/1932
2 Rue Paul Bert	Fécamp	76400	0176-0183	Coopérative scolaire du Collège technique de jeunes filles	Fécamp	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
Rue Victor Hugo	Rouen	76000	0176-0184	Coopérative scolaire Victor Hugo	Rouen	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
13 Route d'Ettennemare	Auzouville-l'Esneval	76760	0176-0185	Coopérative scolaire	Auzouville-l'Esneval	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
12 route de Neufchâtel	Fréauville	76660	0176-0186	Coopérative scolaire	Fréauville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
6 Rue Niatel	Yvetot	76190	0176-0187	Coopérative scolaire	Yvetot	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue de la Sainte-Gertrude	Rives-en-Seine	76490	0176-0188	Ecole de garçons	Caudebec-en-Caux	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
6 Grand-Rue de Normandie	Sainte-Agathe-d'Alhiermont	76660	0176-0189	Coopérative scolaire	Sainte-Agathe-d'Alhiermont	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
9 Rue de l'Église	Saint-Jean-du-Cardonnay	76150	0176-0190	Coopérative scolaire de l'école de garçons	Saint-Jean-du-Cardonnay	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
2 La Plaine de Saint-Jean	Saint-Jean-de-la-Neuville	76210	0176-0191	Coopérative scolaire	Saint-Jean-de-la-Neuville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
40 Rue des Tilleuls	Melleville	76260	0176-0192	Coopérative scolaire	Melleville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue de Pattensen	Saint-Aubin-lès-Elbeuf	76410	0176-0193	Patronage	Saint-Aubin-lès-Elbeuf	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
295 Rue de la Fonderie	Gueutteville-les-Grès	76460	0176-0194	Coopérative scolaire	Gueuttevilles-le-Grès	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
24 Rue Gustave Lambert	Fécamp	76400	0176-0195	Ecole Jules Ferry	Fécamp	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909

36 Rue Grande Rue	Wanchy-Capval	76660	0176-0196	Ecole	Wanchy-Capval	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Place Césaire Levillain	Fresnoy-Folny	76660	0176-0197	Ecole de garçons	Fresnoy-Folny	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
30 Route de l'Église	Smermesnil	76660	0176-0198	Coopérative scolaire	Smermesnil	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
4 route de Clais	Preuseville	76660	0176-0199	Ecole	Preuseville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
19 Rue de l'Église	Clais	76660	0176-0200	Ecole	Clais	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
28 Rue du Village	Saint-Maurice-d'Ételan	76330	0176-0201	Ecole	Saint-Maurice-d'Ételan	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
190 Rue de l'École	Grand-Camp	76170	0176-0202	Ecole	Grand-camp	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue de l'école	Petiville	76330	0176-0203	Ecole	Petiville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue du Bourg	Port-Jérôme-sur-Seine	76170	0176-0204	Cinéma cantonal	Auberville-la-Campagne	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
143 Rue Pomone	Saint-Antoine-la-Forêt	76170	0176-0205	Ecole	Saint-Antoine-la-Forêt	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue du Carreau	Tocqueville-les-Murs	76110	0176-0206	Ecole	Trocqueville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
1 Rue de la Mairie	Saint-Nicolas-de-la-Taille	76170	0176-0207	Ecole	Saint-Nicolas-de-la-Taille	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
11 Rue des Écoles	Norville	76330	0176-0208	Ecole	Norville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Le bourg	Varneville-Bretteville	76890	0176-0209	Coopérative scolaire	Varneville-Bretteville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
4 Rue des Tourterelles	Étaimpuis	76850	0176-0210	Ecole	Étaimpuis	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue Mgr Lemonnier	Anneville-Ambourville	76480	0176-0211	Coopérative scolaire	Anneville-sur-Seine	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
3 Avenue Pasteur	Rouen	76000	0176-0212	Association générales des étudiants	Rouen	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	08/01/2020
3 Rue Guillaume Lalizel	Barentin	76360	0176-0213	Coopérative scolaire	Barentin	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue Marcel Gondouin	Gonfreville-l'Orcher	76700	0176-0214	Amicale Gondouin	Gonfreville-l'Orcher	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	27/08/1950
56 Rue d'Ignaual	Sainte-Adresse	76310	0176-0215	Ecole de garçons	Sainte-Adresse	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
12 Rue du Manoir	Sainte-Adresse	76310	0176-0216	Ecole de filles	Sainte-Adresse	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
50 Route de Valmont	Rouville	76210	0176-0217	Ecole	Rouville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
Rue Jean Laurès	Tourville-la-Rivière	76410	0176-0218	Amicale des anciens élèves	Tourville-la-Rivière	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	20/12/1952
Route d'Heruppes	Nointot	76210	0176-0219	Cinéma cantonal	Nointot	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
1 Rue de la Mairie	Lintot	76210	0176-0220	Ecole	Lintot	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
Rue de l'école	Raffetot	76210	0176-0221	Ecole	Raffetot	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
3 Rue du Dr Gernez	Gruchet-le-Valasse	76210	0176-0222	Coopérative scolaire	Gruchet-le-Valasse	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
5 Rue des Écoles	Bolleville	76210	0176-0223	Cinéma cantonal	Bolleville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
Chemin de l'église	Mirville	76210	0176-0224	Ecole	Mirville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
Place de la Mairie	Beuzevillette	76210	0176-0225	Ecole	Beuzevillette	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
4 Rue Pierre Farcis	Le Havre	76620	0176-0226	Ecole de garçons	Bléville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
334 Route de l'Église	Trouville Alliquerville	76210	0176-0227	Ecole	Trouville Alliquerville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
Allée de Sainte-Claire	Martigny	76880	0176-0228	Coopérative scolaire	Martigny	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
311 Rue de l'Église	Bernières	76210	0176-0229	Ecole	Bernières	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/01/1909
711 Route de Rouen	Saint-Aubin-sur-Scie	76550	0176-0230	Coopérative scolaire	Saint-Aubin-sur-Scie	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
39 Rue Centrale	Richemont	76390	0176-0231	Coopérative scolaire de l'école de garçons	Richemont	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
2 Place de la Mairie	Beuzeville-la-Grenier	76210	0176-0232	Cinéma cantonal	Beuzeville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
15 Rue Suzanne	Le Tréport	76470	0176-0233	Patronage laïque	Le Tréport	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Avenue du Bic Auber	Saint-Étienne-du-Rouvray	76800	0176-0234	Francs et Franches camarades	Rouen	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
1 Route de la Mairie	Bertreville-Saint-Ouen	76590	0176-0235	Patronage Géricault	Bertreville-Saint-Ouen	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
3 Rue du Bailly Bec	Saint-Ouen-sous-Bailly	76630	0176-0236	Coopérative scolaire	Saint-Ouen-sous-Bailly	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
1 Place de la Mairie	Quiberville	76860	0176-0237	Ecole	Quiberville-sur-Mer	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931

1 Rue Pierre et Marie Curie	Gournay-en-Bray	76220	0176-0238	Ecole	Canton Gournay	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
6 Rue Robert Legout et Kléber Lesage	Ponts-et-Marais	76260	0176-0239	Coopérative scolaire	Ponts-et-Marais	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
33 Route de Criel	Saint-Riquier-en-Rivière	76340	0176-0240	Coopérative scolaire	Saint-Riquier-en-Rivière	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Place de la Mairie	Monchy-sur-Eu	76260	0176-0241	Coopérative scolaire	Monchy-sur-eu	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
24 Rue de Dieppe	Rieux	76340	0176-0242	Ecole	Rieux	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
325 Rue de la Mairie	Saint-Jacques-d'Aliermont	76510	0176-0243	Coopérative scolaire	Saint-Jacques-d'Aliermont	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue de la Libération	Criel-sur-Mer	76910	0176-0244	Coopérative scolaire	Criel-sur-Mer	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
54 Rue de la Mairie	Mesnil-Raoul	76520	0176-0245	Ecole	Mesnil-Raoul	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue du Clos Normand	Saint-Rémy-Boscrocourt	76260	0176-0246	Coopérative scolaire	Saint-Rémy-Bosc-Rocourt	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
325 Avenue du Château	Dampierre-Saint-Nicolas	76510	0176-0247	Ecole	Dampierre-Saint-Nicolas	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
1 grande Rue	Petit-Caux	76630	0176-0248	Ecole	Gouchaupré	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
2 Rue des Écoles	Bailly-en-Rivière	76630	0176-0249	Ecole	Bailly-en-Rivière	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue de l'Église	Hodeng-au-Bosc	76340	0176-0250	Coopérative scolaire	Hodeng-au-Bosc	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
7 Rue Saint-Pierre	Petit-Caux	76630	0176-0251	Ecole	Guilmecourt	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue de l'église	Les Ifs	76630	0176-0252	Ecole	Les Ifs	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
7 Place du Marché	Envermeu	76630	0176-0253	Ecole de garçons	Envermeu	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
4 D226	Avesnes-en-Val	76630	0176-0254	Cinéma cantonal	Avesnes-en-Val	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue Victor Duruy	Saint-Étienne-du-Rouvray	76800	0176-0255	Conseils de parents d'élèves	Saint-Etienne-du-Rouvray	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/03/1955
Rue de l'Abbaye	Petit-Caux	76630	0176-0256	Cinéma cantonal	Auquemesnil	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
80 Rue de l'Église	Saint-Vaast-d'Équiqueville	76510	0176-0257	Ecole	Saint-Vaast-d'Equiqueville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Place Saunier	Bellengreville	76630	0176-0258	Ecole	Bellengreville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Route de la Chapelle Saint-Georges	Le Bocasse	76690	0176-0259	Amicale des anciens élèves	Le Bocasse	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/03/1946
490 Rue Claude Groulard	Saint-Aubin-le-Cauf	76510	0176-0260	Ecole	Saint-Aubin-le-Cauf	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
2 Rue de l'Enseigne Renaud	Rouen	76000	0176-0281	Coopérative scolaire de l'école Jules Ferry de garçons	Rouen	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Rue des pêcheurs	Dancourt	76340	0176-0282	Coopérative scolaire	Dancourt-Saint-Remy	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
72 Square Auguste Badin	Barentin	76360	0176-0283	Amicale P. Corneille	Barentin	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/03/1930
36 Rue Frédéric Bellanger	Le Havre	76600	0176-0284	Amicale F. Bellanger	Le Havre	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/02/1910
Chemin de la Clairière	Le Havre	76610	0176-0285	Amicale Montgeon	Le Havre	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/05/1949
2 Rue des Écoles	Criquetot-l'Esneval	76280	0176-0286	Amicale de garçons	Criquetot	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	11/03/1923
130 Route d'Étainhus	Graimbouville	76430	0176-0287	Ecole	Grainbouville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
Rue des Anciens Combattants	Étainhus	76430	0176-0288	Ecole	Étainhus	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/06/1909
Impasse du cimetièr	Beaussault	76870	0176-0289	Coopérative scolaire	Beaussault	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
888 rue des belles terres	Aubermesnil-Beaumais	76550	0176-0290	Coopérative scolaire	Aubermesnil-Beaumais	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
464 Rue André Marie	Sainte-Austreberthe	76570	0176-0291	Coopérative scolaire	Sainte-Austreberthe	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
3 Rue du Tour	Rouen	76000	0176-0292	Auberge de jeunesse	Rouen	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
22 Impasse Jacques Prévert	Dieppe	76370	0176-0293	Coopérative scolaire de l'école Pierre Curie de garçons	Neuville-lès-Dieppe	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
73 Rue Albert Lamotte	Dieppe	76200	0176-0294	Coopérative scolaire	Neuville-lès-Dieppe	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
Place Léon Baudelot	Arques-la-Bataille	76880	0176-0295	Coopérative scolaire	Arques-la-Bataille	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931

Rue des Marettes	Petit-Caux	76370	0176-0296	Amicale des anciens élèves	Dercheigny-Graincourt	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	02/09/1946
73 Merval Hameau	Brémontier-Merval	76220	0176-0297	Coopérative scolaire	Brémontier-Merval	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
62 Rue de Cauville	Rouen	76100	0176-0298	Colonie de vacances de l'école publique	Rouen	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/02/1946
40 Place Gaston Sanson	Terres-de-Caux	76640	0176-0299	Cinéma cantonal	Fauville-en-Caux	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
417 Rue de la Mairie	Cleville	76640	0176-0300	Cinéma cantonal	Cleville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
566 Route de la Mer	Cliponville	76640	0176-0301	Cinéma cantonal	Cliponville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
Route Saint-Martin	Foucart	76640	0176-0302	Cinéma cantonal	Foucart	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
Sentier de l'église	Hattenville	76640	0176-0303	Cinéma cantonal	Hattenville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
Place de l'église	Normanville	76640	0176-0304	Cinéma cantonal	Normanville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
125 Rue de la Mairie	Rocquefort	76640	0176-0305	Cinéma cantonal	Rocquefort	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
1 Place Fernand Auger	Yébleron	76640	0176-0306	Cinéma cantonal	Yébleron	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/07/1909
19 rue de l'Eglise	Héronchelles	76750	0176-0307	Cinéma cantonal	Héronchelles	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931
116 Avenue Jean Lagarrigue	Grand-Couronne	76530	0176-0308	Colonie des écoles	Grand-couronne	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/01/1931

➤ Seine-et-Marne (77)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type_document	Date	Archives	JO
Rue du Touarte	Villiers-sur-Morin	77580	0177-0001	Coopérative scolaire de Villiers-sur-Morin	Villiers-sur-Morin	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
82 Avenue du Général Leclerc	Ozoir-La-Ferrière	77330	0177-0002	Coopérative scolaire d'Ozoir-La-Ferrière	Ozoir-La-Ferrière	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	X
11 Rue Victor Hugo	Fontainebleau	77300	0177-0003	Cercle d'étude du cinéma du Lycée de Fontainebleau	Fontainebleau	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	14/11/1953
7 Rue de la Mairie	Luzancy	77138	0177-0004	Coopérative scolaire de l'école de Plein du 18ème arrondissement de Paris à Luzancy	Luzancy	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
87 Rue du Vieux Ru	Avon	77210	0177-0005	Coopérative scolaire et amicale d'élèves et d'anciens élèves d'Avon	Avon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	17/01/1952
Domaine Ange Gardien, D603	Chamigny	77260	0177-0006	Coopérative scolaire de l'école nouvelle de perfectionnement de Chamigny	Chamigny	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
47 Rue de la Mairie	Chauffry	77169	0177-0007	Coopérative scolaire de l'école de garçons de Chauffry	Chauffry	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/03/1930
Parc du souvenir Emile Fouchard	Chelles	77500	0177-0008	Patronage laïque l'Avenir - groupe du centre à Chelles	Chelles	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	18/02/1935
Rue de l'Église	Claye-Souilly	77410	0177-0009	Amicales des anciens élèves et des garçons de Claye-Souilly	Claye-Souilly	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/09/1946
22 Place Bernard Palissy	Fontenay-Trésigny	77610	0177-0010	Caisse des écoles de garçons de Fontenay-Trésigny	Fontenay-Trésigny	Pas d'adresse précise - placé par défaut ; Localités visitées : Crécy-en-Brie et Marle-en-Brie	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
20 Quai Hippolyte Rossignol	Melun	77000	0177-0011	Cinéma itinérant du cinéma éducateur - Inspection académique de Melun	Melun	Pas d'adresse précise - placé par défaut ; Localités visitées : Episy (?) / Pouilly le Fort (Vert-Saint-Denis) / Nemours / Saint-Martin-en-Bière / Bréau / Moisenay / Darvault / Trésigny	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/12/1950
Square Guy Môquet	Mitry-Mory	77290	0177-0012	Coopérative scolaire du groupe Guy Moquet	Mitry-Mory	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	24/02/1952

150 Avenue Thibaud de Champagne	Montévrain	77144	0177-0013	Coopérative scolaire de l'enseignement professionnelle d'Alembert	Montévrain	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
13 Rue Pierre Curie	Montry	77450	0177-0014	Amicale laïque de l'école de garçon de Montry	Montry	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	20/02/1952
Place de la Mairie	Lumigny-Nesles-Ormeaux	77540	0177-0015	Coopérative scolaire de Nesles-la-Gilberde	Nesles-la-Gilberde	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
1 Avenue des Marronniers	Avon	77210	0177-0016	Association générale des étudiants en ?? d'Avon	Avon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	17/01/1952
Ferme saint Just Ferme, Avenue Saint-Just	Vaux-le-Pénil	77000	0177-0017	Association générale des étudiants en ?? de Vaux-le-Pénil	Vaux-le-Pénil	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
5 Rue Charles Cordier	Ferrière-en-Brie	77164	0177-0018	Amicale des élèves et parents d'élèves de l'école de garçons de Ferrière-en-Brie	Ferrière-en-Brie	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/01/1952
Rue de l'Hôtel de ville	Le Châtelet-en-Brie	77820	0177-0019	Foyer rural de Le Châtelet-en-Brie	Le Châtelet-en-Brie	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
2 Rue de Verduni	Bois-le-Roi	77590	0177-0020	Coopération scolaire de l'école de garçon de Bois-le-Roi	Bois-le-Roi	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
1 Av. Anatole France	Villeparisis	77270	0177-0021	Coopération scolaire de l'école de fille Séverine de Villeparisis	Villeparisis		Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
27 Rue du Port	Moret-Loing-et-Orvanne	77250	0177-0022	Foyer rural de Veneux-les-sablons	Veneux-les-sablons	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/12/1947
3 Rue du Général Leclerc	Crécy-la-Chapelle	77580	0177-0023	Amicale scolaire "la bande ?? " de Crécy-en-Brie	Crécy-en-Brie	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1952
5 Rue Caron	Marles-en-Brie	77610	0177-0024	Coopérative scolaire de Marles-en-Brie	Marles-en-Brie	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
743 Rue de la Mairie	Bassevelle	77750	0177-0025	Foyer rural de Bassevelle	Bassevelle	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
Rue de l'église	Montceaux-lès-Provins	77151	0177-0026	Coopérative scolaire de Montceaux-lès-Provins	Montceaux-lès-Provins	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
5 Rue de la Mairie	Sancy-lès-Provins	77320	0177-0027	Amicale de Sancy-lès-Provins	Sancy-lès-Provins	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	janv-52
Rue des Tournelles	Villiers-Saint-Georges	77560	0177-0028	Amicale scolaire de Villiers-Saint-Georges	Villiers-Saint-Georges	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	07/02/1952
Rue Saint-Médard	Louan-Villegruis-Fontaine	77560	0177-0029	Association des élèves et parents d'élèves de Louan	Louan	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	02/02/1952
Grande Rue	Saint-Martin-des-Champs	77320	0177-0030	Coopérative scolaire de Saint-Martin-des-Champs	Saint-Martin-des-Champs	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
100 Rue de Paris	Sourdun	77171	0177-0031	Amicale des élèves et parents d'élèves de Sourdun	Sourdun	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/02/1952
10 Rue du Paradis	Chalautre-la-Grande	77171	0177-0032	Coopérative scolaire de Chalautre-la-Grande	Chalautre-la-Grande	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1952
2 Rue de la Traconne	Léchelle	77171	0177-0033	Coopérative scolaire de Léchelle	Léchelle	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	26/06/1952
2 Rue de la Tour Maurouard	Beauchery-Saint-Martin	77560	0177-0034	Coopérative scolaire de Beauchery	Beauchery	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
Rue du pressoir	Saint-Mars-Vieux-Maisons	77320	0177-0035	Coopérative scolaire de Vieux-Maisons	Vieux-Maisons	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
Rue de l'église	Saint-Martin-de-Boschet	77320	0177-0036	Coopérative scolaire de Saint-Martin-de-Boschet	Saint-Martin-de-Boschet	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
7 Rue des Platanes	Voulton	77560	0177-0037	Coopérative scolaire de Voulton	Voulton	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
8 Rue Saint-Hubert	Les Marets	77560	0177-0038	Coopérative scolaire de Les Marets	Les Marets	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
1 Rue de la Mairie	Augers-en-Brie	77560	0177-0039	Coopérative scolaire de Augers-en-Brie	Augers-en-Brie	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932

199 Rue Jules Ferry	Dammarié-les-Lys	77190	0177-0040	Cercle artistique de l'école des garçons de Dammarié-les-Lys	Dammarié-les-Lys	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	10/03/1945
2 Rue des Marais	Provins	77160	0177-0041	Aide aux foyers de l'école des garçons de Provins	Provins	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	26/06/1945
Rue Jules Ferry	Melun	77000	0177-0042	Amicale des anciens élèves de l'école de garçon annexe de Melun	Melun	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	16/06/1930
Rue Van Gogh	La Rochette	77000	0177-0043	Coopérative scolaire du centre d'apprentissage de La Rochette	La Rochette	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
2 Chemin Haut de Noisy	Ville-Saint-Jacques	77130	0177-0044	Amicale des élèves, des anciens élèves, des parents d'élèves et amis de l'école de Ville-Saint-Jacques	Ville-Saint-Jacques	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
Chemin des 3 communes	Blennes	77940	0177-0045	Coopérative scolaire d'Epigny	Epigny	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
7 Rue de l'École	Garentreville	77890	0177-0046	Coopérative scolaire Garentreville	Garentreville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
25 Grande Rue	Burcy	77760	0177-0047	Amicale des élèves, anciens élèves et parents d'élèves et des amis de l'école de Burcy	Burcy	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	15/01/1952
2 Place du Centre	Obsonville	77890	0177-0048	Coopérative scolaire d'Obsonville	Obsonville	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
8 Rue d'Obsonville	Ichy	77890	0177-0049	Amicale laïque d'Ichy	Ichy	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
7 Rue des Roches	Buthiers	77760	0177-0050	Amicale des élèves, anciens élèves et parents d'élèves et des amis de l'école de Buthiers	Buthiers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	08/03/1952
8 Rue des Écoles	Vert-Saint-Denis	77240	0177-0051	Amicale laïque de Pouilly-le-Fort	Pouilly-le-Fort	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	09/02/1952
29 Avenue Jean Moulin	Nemours	77140	0177-0052	Amicale laïque de Nemours	Nemours	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
Rue Canet	Cély	77930	0177-0053	Amicale laïque des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Cély-en-Bière	Cély-en-Bière	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
Rue des Brandons	Saint-Martin-en-Bière	77630	0177-0054	Coopérative scolaire de Saint-Martin-en-Bière	Saint-Martin-en-Bière	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
Rue de Montigny	Villeneuve-les-Bordes	77154	0177-0055	Amicale laïque de Villeneuve-les-Bordes	Villeneuve-les-Bordes	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	26/01/1952
Rue Jean Moulin	Melun	77000	0177-0056	Fédération des œuvres complémentaires de l'école laïque de Melun	Melun	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
1 Rue Melun	Perthes	77930	0177-0057	Coopérative scolaire de Perthes-en-Gâtinais	Perthes-en-Gâtinais	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
3 Rue de Belle Ombre	Melun	77000	0177-0058	Coopérative scolaire de l'école normale d'instituteurs de Melun	Melun	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
64 Rue du Général de Gaulle	Melun	77000	0177-0059	Amicale scolaire et post-scolaire du groupe Pasteur de Melun	Melun	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
13 Rue de l'Église	Jutigny	77650	0177-0060	Amicale de l'école de Jutigny	Jutigny	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
210 Rue de l'École	Bréau	77720	0177-0061	Coopérative scolaire de Bréau	Bréau	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
Place de la Poste	Fontaine-le-Port	77590	0177-0062	Foyer rural de Fontaine-le-Port	Fontaine-le-Port	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
11 Rue du 104ème RI	Luzancy	77138	0177-0063	Coopérative scolaire de l'école publique de Luzancy	Luzancy	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
3 Rue des Écoles	La Croix-en-Brie	77370	0177-0064	Coopérative scolaire de La Croix-en-Brie	La Croix-en-Brie	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932

6 Rue Jules Ferry	Mousseaux-lès-Bray	77480	0177-0065	Coopérative scolaire de Mousseaux-lès-Bray	Mousseaux-lès-Bray	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
586 Rue des Trois Rodes	Vaux-le-Pénil	77000	0177-0066	Amicale scolaire et post-scolaire de Vaux-le-Pénil	Vaux-le-Pénil	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/12/1951
20 rue Pierre de Montereau	Montereau-Fault-Yonne	77130	0177-0067	Association des parents d'élèves de l'école des filles de Montereau	Montereau	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/04/1952
34 avenue Claude Bernard	Chelles	77500	0177-0068	Coopérative scolaire des Coudreaux de Chelles	Chelles	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
60 Rue de la Barauderie	Darvault	77140	0177-0069	Amicale scolaire de Darvault	Darvault	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	02/02/1952
4 Place du Dr Cruchaudeau	Changis-sur-Marne	77660	0177-0070	Amicale de l'école publique de Changis-sur-Marne	Changis-sur-Marne	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	14/03/1936
6 Rue de l'Hôtel de ville	Beton-Bazoches	77320	0177-0071	Foyer rural de Beton-Bazoches	Beton-Bazoches	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	15/03/1952
1 Rue Marie Claude Vaillant Couturier	Nangis	77370	0177-0072	Amicale scolaire et post-scolaire de Nangis	Nangis	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	26/03/1933
32 Rue de Ruzé	Villeparisis	77270	0177-0073	Patronage laïque de Villeparisis	Villeparisis	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/10/1951
868 Avenue du Colonel Fabien	Dammarié-les-Lys	77190	0177-0074	Coopérative scolaire de l'école de garçons de Dammarié-les-Lys	Dammarié-les-Lys	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
Parc du souvenir Emile Fouchard	Chelles	77500	0177-0075	Coopérative scolaire du groupe Rouy de Chelles-les-Villeneuve	Chelles-les-Villeneuve	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
6276 Rue de la Forêt de Villefermoy	Lésigny	77150	0177-0076	Coopérative scolaire de Lésigny	Lésigny	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
64 Rue du Général Leclerc	Coulommiers	77120	0177-0077	Jeunesse et éducation populaire de Coulommier	Coulommier	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	25/04/1947
Rue de l'École	Pomponne	77400	0177-0078	Coopérative scolaire et post-scolaire de Pomponne	Pomponne	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	21/11/1950
45 Rue Notre Dame	Lescherolles	77320	0177-0079	Foyer rural de Lescherolles	Lescherolles	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
6 rue Saint-Hubert	Les Marets	77560	0177-0080	Coopérative scolaire de Les Marets	Les Marets	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
1 Rue de la Boucle	Moisenay	77950	0177-0081	Amicale de Moisenay	Moisenay	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1932
Rue de la Garenne	Saint-Méry	77720	0177-0082	Amicale des anciens élèves de St-Méry	Saint-Méry	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/07/1932
14 Rue du Pavé du Roy	Maison-Rouge	77370	0177-0083	Coopérative scolaire de Maison-Rouge	Maison-Rouge	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/07/1932
26 Avenue Jean-Baptiste Clément	Mitry-Mory	77290	0177-0084	Patronage laïc de Mitry-Mory (Bourg)	Mitry-Mory	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	11/05/1955
Rue André Gauquelin	Château-Landon	77570	0177-0085	Coopérative scolaire de l'école de garçons de Château-Landon	Château-Landon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/07/1934
25 Rue des Cormiers	Montigny-sur-Loing	77690	0177-0086	Coopérative scolaire de Montigny-sur-Loing	Montigny-sur-Loing	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/07/1932
3 Rue du Général Leclerc	Crécy-la-Chapelle	77580	0177-0087	Amicale scolaire "Par Monts et par Vaux"	La Chapelle-sur-Crécy	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/07/1932
4 Rue Henri Dunant	Coulommiers	77120	0177-0088	Coopérative scolaire du Collège Jules Ferry	Coulommiers	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/07/1932
Place du Général Leclerc	Chailly-en-Bière	77930	0177-0089	Coopération scolaire de Chailly-en-Bière	Chailly-en-Bière	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/07/1932



➤ Seine-et-Oise (78/91/92/93/94/95)

Adresses	Ville	Postal	Departement	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
19 Rue Paul Bert	Aulnay-sous-Bois	93600	Seine-Saint-Denis	0178-0124	Coopérative scolaire de l'école G. Bert	Aulnay-sous-Bois	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/06/1936
Avenue de Sévigné	Clichy-sous-Bois	93390	Seine-Saint-Denis	0178-0126	Coopérative scolaire de l'école E. Plateau	Clichy-sous-Bois	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/06/1936
3 Boulevard de l'Europe	Montfermeil	93370	Seine-Saint-Denis	0178-0131	Coopérative scolaire de l'école G. Château	Montfermeil	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	06/06/1936
1 Place François Mitterrand	Neuilly-sur-Marne	93330	Seine-Saint-Denis	0178-0133	Patronage laïque Muni.	Neuilly-sur-Marne	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	juil-10

➤ Var (83)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
68 Avenue Victor Agostini	Toulon	83000	0183-0001	Fédération des œuvres laïques (Fol) du Var	Etablissement scolaire du département	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
567 Rue Général Weygand	Le Pradet	83220	0183-0002	Maisons d'enfants SNCF Ecole mixte	Rocabella Le Pradet	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
2 Parvis des Ecoles	Toulon	83000	0183-0003	Ecole municipale des Beaux-Arts Grandjean	Toulon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
109 Rue Jean Lombard	Toulon	83000	0183-0004	Amicale laïque de la rivière neuve	Toulon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/01/1954
23 Chemin des Grenaches	La Crau	83260	0183-0005	Coopérative scolaire école de filles	La Crau	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
Rue Général Faidherbe	Toulon	83000	0183-0006	CPDE école de filles Pont-du-Las	Toulon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
166 Place du 7ème Bataillon de Chasseur Alpin	Draguignan	83300	0183-0007	Club des spectateurs	Draguignan	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/01/1955
Place Camille Formigé	Fréjus	83600	0183-0008	Coopérative fédérale régionale du Midi	Fréjus	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
2 Rue du Dr Jean Bertholet	Toulon	83000	0183-0009	Ciné-club du lycée de Toulon	Toulon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
50 Rue Ernest Renan	Toulon	83000	0183-0010	Coopérative scolaire de l'école de garçons	Mourillon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
3103 Avenue Président John Kennedy	Six-Fours-les-Plages	83140	0183-0011	Amis et parents d'élèves de l'école laïque Six-Fours	Les Playes - Le Brusco-La-Coudourrière	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	20/10/1951
192 Avenue de la Libération	La Farlède	83210	0183-0012	Amicale laïque de la Farlède	La Farlède	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/04/1955
150 Boulevard Félix Descroix	Hyères	83400	0183-0013	Coopérative scolaire du Lycée de garçons	Hyères	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
Boulevard Edouard Herriot	Hyères	83406	0183-0014	Hôpital Renée Sabran	Giens	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
Avenue Henri Paul Schneider	La Londe-les-Maures	83250	0183-0015	Coopérative scolaire des écoles	La Londe	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
Avenue du Dr Marcel Armanet	Hyères	83400	0183-0016	Hôpital interdépartemental hélio-marin	Hyères	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
247 Rue Joliot Curie	La Garde	83130	0183-0017	Coopérative scolaire de l'école de garçons	La Garde	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
Rue Comtesse de Villeneuve	Fayence	83440	0183-0018	Coopérative scolaire de l'école de garçons	Fayence	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
Boulevard John Kennedy	Draguignan	83300	0183-0019	Patronage laïque des écoles	Draguignan	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	25/11/1951
140 Rue André Malraux	Hyères	83400	0183-0020	Amicale laïque J. Ferry	Hyères	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	10/12/1953
109 Rue Jean Lombard	Rivière-Neuve-Toulon	83000	0183-0021	Coopérative scolaire de l'école de filles	Rivière-Neuve-Toulon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
46 Boulevard Lambert	Mazaugues	83136	0183-0022	Caisse des écoles de Mazaugues	Mazaugues	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950

Rue de la Ferrage	Saint-Martin-des-Paillières	83560	0183-0023	Coopérative scolaire	Saint-Martin-des-Paillières	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
Rue Claude de Forbin	La Verdière	83560	0183-0024	Coopérative scolaire	La Verdière	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
22 Rue de l'Hôtel de ville	Saint-Julien	83560	0183-0025	Coopérative scolaire	Saint-Pierre Saint-Julien	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
7 Rue de la Rougrière	Montfort	83570	0183-0026	Coopérative scolaire	Montfort	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
4 Chemin de l'Ouvière	Ginasservis	83560	0183-0027	Coopérative scolaire	Ginasservis	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
Cours Lafayette	Toulon	83000	0183-0028	Coopérative scolaire Lafayette	Toulon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
251 Avenue Amiral Collet	Carnot-Toulon	83000	0183-0029	Coopérative scolaire Lazare	Carnot-Toulon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
683 Chemin du Vieux Reynier	La Seyne-sur-Mer	83500	0183-0030	Amicale laïque	La Seyne	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/12/1949
Place Voltaire	Toulon	83100	0183-0031	Coopérative scolaire de garçons	Toulon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
Rue Laurent Mongin	Toulon	83000	0183-0032	Coopérative scolaire de garçons	Toulon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
2264 Avenue Joseph Gasquet	Toulon	83100	0183-0033	Coopérative scolaire de l'école publique	Pont-du-Suve Toulon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
Route de la Sainte-Baume	Nans-les-Pins	83860	0183-0034	Ciné-jeunes du préventorium de la Sainte-Baume Nans les Pins	Nans-les-Pins	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
103 Rue du Dr Jaubert	Brignoles	83170	0183-0035	Collège de garçons	Brignoles	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
Avenue du Tilleul	Le Beausset	83330	0183-0036	Amicale laïque Le Beausset	Le Beausset	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
447 Avenue du 15E Corps	Toulon	83200	0183-0037	Coopérative de l'école de garçons et Ciné-club du pont de Las	Toulon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950
Le Clos	La Garde	83130	0183-0038	Coopérative du Centre d'apprentissage féminin Le Clos	La Garde	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	29/01/1950

➤ Vaucluse (84)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
Avenue Saint-Michel	Apt	84400	0184-0001	Sous des écoles laïques	Apt	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	02/07/1941
Rue Voltaire	Le Thor	84250	0184-0002	Ecole de garçons	Le Thor	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/03/1927
5 Rue Adrien Marcel	Avignon	84000	0184-0003	Fédération des œuvres laïques (Fol)	Avignon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/03/1927
2260 Rte du Grès	Orange	84100	0184-0004	Associations des maîtres agricoles	Orange	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/03/1927
Rue des Écoles	Caumont-sur-Durance	84510	0184-0005	Amis de l'école laïque	Caumont	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	13/06/1952
Cour Victor Hugo	L'Isle-sur-la-Sorgue	84800	0184-0006	Collège Benoit	Isle-sur-Sorgue	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/03/1927
331 Avenue du Général de Gaulle	Cavaillon	84300	0184-0007	Ecole Publique	Cavaillon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/03/1927
70 Allée de la Gardette	Saint-Didier	84210	0184-0008	Ecole de plein air	Saint-Didier	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/03/1927
120 Route de la Maison d'Enfants	Isle-sur-Sorgue	84800	0184-0009	Ecole Saint-Antoine	Isle-sur-Sorgue	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/03/1927
10 Rue de l'Église	Loriol-du-Comtat	84870	0184-0010	Sous des écoles laïques	Loriol du Comtat	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/03/1927
62 Rue des Lices	Avignon	84000	0184-0011	Lycée J.F.	Avignon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/03/1927
Avenue de la Résistance	Sault	84390	0184-0012	Amicale laïque	Sault	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/03/1927
160 Avenue Charles de Gaulle	Orange	84100	0184-0013	Ecole de filles Castel	Orange	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/03/1927
147 Boulevard des Écoles	Montfavet	84140	0184-0014	Sou des écoles laïques	Montfavet	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/03/1947
Chemin du Plagnol	Caromb	84330	0184-0016	Amicale des parents d'élèves	Caromb	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/02/1936
Place de l'Horloge	Avignon	84000	0184-0015	FFC	Avignon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	19/03/1955
37 rue d'Ananelle	Avignon	84000	0184-0017	Lycée Mistral	Avignon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/03/1927

Parc Sosthène et Irma Reybaud	La Motte-d'Aigues	84240	0184-0018	Amicale laïque	Cahien-Aigues	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/03/1927
Avenue de la Gare	Robion	84440	0184-0019	Loh Gare	Robion	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/03/1927
Chemin la roquette	Cheval-Blanc	84460	0184-0020	Ecole de la Roquette	Cheval-Blanc	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/03/1927
80 Avenue de Fossombrone	Entraigues-sur-la-Sorgue	84320	0184-0021	C. Parents d'élèves	Entraigues	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	08/07/1954
Chemin de l'hermitage	Cucuron	84160	0184-0022	Ecole de garçons	Cucuron	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/03/1927
1 Place Pastière	Châteauneuf-de-Gadagne	84470	0184-0023	Spating club	Gadagne	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	03/08/1932
Rue des Écoles	Cheval-Blanc	84460	0184-0024	Coopérative scolaire de l'école	Cheval-Blanc	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/03/1927
252 Rue des Chênes Verts	Sorgues	84700	0184-0025	Cr. Prof. Cité	Sorgues	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/03/1927
Rue du Brave Crillon	Murs	84220	0184-0026	Foyer rural	Murs	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	02/12/1952
Chemin de la Fontaine	Fontaine-de-Vaucluse	84800	0184-0027	Pt Papetier	Fontaine-de-Vaucluse	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/03/1927
20 Avenue Monclar	Avignon	84000	0184-0028	Foyer Léo Lagrange	Avignon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	18/11/1953
26 Rue Henri de Savornin	Lourmarin	84160	0184-0029	Foyer rural	Lourmarin	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/03/1927
80 Route d'Entraigues	Sorgues	84700	0184-0030	Patronage laïque	Sorgues	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	05/01/1955

## ➤ Vendée (85)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
Rue de Gestratz	Nieul-le-Dolent	85430	0185-0077	Amicale des anciens élèves de l'école publique	Nieul-le-Dolent	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	02/12/1955
Rue du Moulin des Landes	Talmont-Saint-Hilaire	85440	0185-0078	Conseil des Parents d'élèves de l'école publique du Moulin des Landes	Le Moulin des landes de Saint-Hilaire-de-Talmont	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	20/05/1946
1 Rue de la Mairie	La Chapelle-Thémer	85210	0185-0079	Amicale de l'école publique	La Chapelle-Themer	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	15/02/1947
L'haumondière	Le Boupère	85510	0185-0080	Association des anciens élèves de l'école publique	L'Aumondire-du-Boupère	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	14/02/1948
1 Place de la Liberté	La Jaudonnière	85110	0185-0081	Comité des parents d'élèves des écoles publiques	La Jaudonnière	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	20/05/1946
48 Rue de la Mairie	Saint-Etienne-de-Brillouet	85210	0185-0082	Amicale stéphanoise	Saint-Etienne-de-Brillouet	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/04/1948
La boule du bois	Aizenay	85190	0185-0083	Amicales des anciens élèves et amis des écoles publiques	La Boule-d'Aizenay	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	27/01/1955
35 Rue de la Motte	Bois-de-Céné	85710	0185-0084	Amicale laïque	Bois-de-Céné	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/06/1953
Rue de la liberté	Foussais-Payré	85240	0185-0085	Conseil des Parents d'élèves de l'école publique	Payre-sur-Vendée	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	07/06/1946
15 Rue Emile Baumann	La Roche-sur-Yon	85000	0185-0086	Amicale les écoles publiques	Le Bourg-sous-la-Roche	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	24/02/1949
2 Avenue Emile Beaussire	Luçon	85400	0185-0087	Collège de jeunes filles	Luçon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/04/1927
309 Route du Perrier	Saint-Hilaire-de-Riez	85270	0185-0088	Caisses des écoles publiques	Saint-Hilaire-de-Riez	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/04/1927
Rue de la Frebouchere	Le Bernard	85560	0185-0089	Comité des parents d'élèves des écoles publiques	Le Bernard	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/03/1955
Route des Sables d'Olonne	Luçon	85400	0185-0090	Collège de garçons	Luçon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	01/04/1927
1 Rue de L'Hôtel de ville	Luçon	85400	0185-0091	Photo-Ciné-club	Luçon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/05/1955

## ➤ Haute-Vienne (87)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
----------	-------	--------	-------	-----	----------------	------	------	------	----------	----

3 Rue du Huit Mai	Nieul	87510	0187-0171	Association de l'amicale des anciens élèves de l'école publique	Nieul	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	09/02/1952
Du bourg	Saint-Bonnet-Briance	87260	0187-0172	Amicale des écoles	Saint-Bonnet-Briance	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/04/1946
2 Place Charles de Gaulle	Le Dorat	87210	0187-0173	Ciné-club du collège de jeunes filles	Le Dorat	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	07/03/1952
5 rue de la mairie	Blanzac	87300	0187-0174	Coopérative scolaire	Blanzac	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/04/1946
Le Bourg	La Bazeuge	87210	0187-0175	Amicale des anciens élèves des écoles	La Bazeuge	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	07/03/1952
31 Avenue de Beaune	Limoges	87280	0187-0176	Amicale des jeunes	Beaune	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	17/12/1932
Place de la Mairie	Masléon	87130	0187-0177	Amicale des anciens élèves des écoles	Masléon	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	17/12/1932
45 Boulevard de L'Hôtel de ville	Saint-Yrieix-la-Perche	87500	0187-0178	Ciné-club arédien	Saint-Yrieix-la-Perche	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	24/11/1954
Le bourg	Saint-Martin-Terressus	87400	0187-0179	Coopérative scolaire	Saint-Martin-Terressus	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/04/1946
Chantegros	Les Billanges	87340	0187-0180	Coopérative scolaire de Chantegros	Chantegros	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/04/1946
Chemins des écoles	Videix	87600	0187-0181	Coopérative scolaire	Videix	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/04/1946
14 Rue Antoine de Saint-Exupéry	Royères	87400	0187-0182	Coopérative scolaire	Royères	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/04/1946
4 Place du 14 Juillet	Ladignac-de-Long	87500	0187-0183	Amicale des anciens élèves des écoles	Ladignac-de-Long	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	17/12/1932
Les Loges	Ambazac	87240	0187-0184	Coopérative scolaire	Les Loges par Ambazac	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	04/04/1946

## ➤ Vosges (88)

Adresses	Ville	Postal	Carte	Nom	Ville_document	Note	Type	Date	Archives	JO
26 Rue Charlet	Rémiremont	88200	0188-0086	Coopérative scolaire du Centre d'apprentissage des femmes	Rémiremont	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	31/07/1929
37 Rue de Moulins	Jeanménil	88700	0188-0087	La Fraternelle - école de garçons	Jeanménil	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	23/04/1954
7 Rue de Benaveau	Epinal	88000	0188-0088	Amicale laïque de l'école de fille "La Mouche"	Les Grands-Sables-Epinal	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	11/03/1955
Place de la Mairie	Anglemont	88700	0188-0089	Les amis de l'école	Anglemont	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	22/02/1952
1 Rue du Faubourg	Bazien	88700	0188-0090	Les amis de l'école	Bazien	Pas d'adresse précise - placé par défaut	Déclaration de ciné-clubs	1956	AN 19900208/88	31/07/1929

## 2. La FFCC

Les données concernant les ciné-clubs de la FFCC sont tirées à la fois des annexes de la thèse de Léo Souillès-Debats qui sont issues en partie de l'*Index de la cinématographie*<sup>2</sup>, et des déclarations de ciné-clubs trouvées aux Archives nationales (19860430/4).

<sup>2</sup> SOUILLES-DEBATS Léo, *La culture cinématographique du mouvement ciné-club : histoire d'une cinéphilie (1944-1999), T.II Annexe*, Thèse de doctorat, Université de Lorraine, 2013, 414 p, (dactyl.).

Rue	Ville	Postal	Département	Nom	Responsable	Années	Projection	Adresse originale
30 avenue de Mâcon	Bourg-en-Bresse	01000	Ain	Ciné-club de Bourg	Louis Lenoir (1949) / Mlle Perret (1955)	1949-1955	?	30 avenue de Mâcon / Boîte postal 55
1436 avenue Félix Mangini	Plateau d'Hauteville	01110	Ain	Ciné-Club d'Hauteville	Mr. Bassarguette (médecin)	1955	Salle du Sanatorium de la Seine	Sanatorium de la Seine
26 rue de Mulhouse	Saint-Quentin	02100	Aisne	Ciné-Club de Saint-Quentin	M. J. Perret (1949) / Rodolfo Vinas (1953)	1949-1955	?	5 rue des Frères Desains (1949) / 26 rue de Mulhouse (1953)
33 rue Ronsard	Montluçon	03100	Allier	Ciné-Club de Montluçon	Jacques Guillen (1947) / M. Pajot (professeur) (1949) & Edgard Berrut (professeur) (1951)	1947-1954	Salle « N°14 »	Vieux-Château (1947) / 55 rue des Forges (1949) / 28 rue Ronsard (1951) / 33 rue Ronsard (1952)
20 Avenue François Cuzin	Digne-les-Bains	04000	Alpes-de-Haute-Provence	Ciné-club de Digne	Mme Janine Mottaz / M. Vrillac	1954-1955	?	9 place de l'Evêché / Lycée Cassendi
5 rue Puget	Nice	06100	Alpes-Maritimes	Ciné-Club de Nice	Marcel Veran (instituteur) (1949) / Robert Paul (1953) & M. Baumont (1955)	1947-1955	Cinéma Excelsior	Centre d'Etudes Cinématographiques – 2 rue Eugène Emmanuel (1947) / 16 rue Lamartine (1949) / 14 rue de Dijon (1953) / 5 rue Puget (1955)
11 Route de Saint-Paul	Vence	06140	Alpes-Maritimes	Ciné-Club du Sanatorium des Etudiantes de Vence	Mlle Lalaurette (1951) ; Mlle Chétien (1952) & Mlle Sismondini (étudiante en droit) (1953)	1951-1955	Salle du sanatorium des Etudiantes	Sanatorium des Etudiantes
32 avenue Valauris	Cannes	06400	Alpes-Maritimes	Ciné-club de Cannes	M. Cellier	1955	?	32 avenue Valauris
41 boulevard de la République	Annonay	07100	Ariège	Ciné-club d'Annonay	Louis Levrault (1951) & Robert Deaux (professeur) (1953)	1951-1955	?	41 boulevard de la République
71 boulevard Gambetta	Charleville-Mézières	08000	Ardennes	Ciné-club de Charleville	M. Robert Baudet	1951-1954	?	71 boulevard Gambetta
1 rue de Bitche	Sedan	08200	Ardennes	Ciné-Club de Sedan	Maurice Verry (1953) / M. Percet (1955)	1953-1955	?	1 avenue Pasteur (1953) / 1 rue de Bitche (1955)
rue des Etudes	Carcassonne	11000	Aude	Ciné-club de Carcassonne	M. Baraille (1948) / M. Thene (1951) & Paul Charles, professeur au lycée de garçons (1952)	1948-1955	?	6 rue Araignon (1948) / Lycée de garçon de Carcassonne (1951)
2 rue de l'Ancien Port des Catalans	Narbonne	11100	Aude	Ciné-Club de Narbonne	M. De Tarde	1955	?	2 rue de l'Ancien Port des Catalans
Rue Alibert	Villefranche-de-Rouergue	12200	Aveyron	Ciné-Club de Villefranche-de-Rouergue	Gaston Cavaignac	1953-1954	?	Rue Alibert
22 rue de la Loge	Marseille	13002	Bouches-du-Rhône	Ciné-club de Marseille	M. Paul Chavannes	1948-19??	?	Direction Régionale des Sports – 11 boulevard Baille (1948) / 129 boulevard Baille / 15 boulevard Garibaldi (1953) / 22 rue de la Loge
26 avenue Victor Hugo	Aix-en-Provence	13100	Bouches-du-Rhône	Ciné-club d'Aix-en-Provence	Pierre Gay	1948-1955	Salle "Casino Municipal"	26 avenue Victor Hugo
Rue Carnot	Miramas	13140	Bouches-du-Rhône	Ciné-Club de Miramas	Mlle Dumont	1955	?	Ecole de Garçon de Miramas
13 cours Beaumont	Aubagne	13400	Bouches-du-Rhône	Ciné-club d'Aubagne	M. Pasquale	1955	?	13 cours Beaumont
26 rue Guillaume-Le-Conquérant	Trouville-sur-Mer	14360	Calvados	Ciné-club de Deauville	Jean Le Hénaff	1951-1955	?	26 rue Guillaume-Le-Conquérant
6 place Beaulieu	Cognac	16100	Charente	Ciné-club de Cognac	Christian Danflous (1949) / René Pillorget (1951) / M. Roussy (1955)	1949-1955	?	La Vallée-Luprie (1949) / 13 rue de Boutiers (1951) / 6 place Beaulieu (1955)
34 rue Chaudrier	La Rochelle	17000	Charente-Maritime	Ciné-club de La Rochelle	Guy Gentil-Homme (1947) / M. Rieupeyrou (1949)	1947-1955	Salle du "Familia"	51 avenue de Niort (1947) / 26 rue Admirant (1949) / 7 rue des Voiliers (1951) / 34 rue Chaudrier
4 boulevard Champlain	Royan	17200	Charente-Maritime	Ciné-Club de Royan	Roger Lampérière	1953-1955	?	4 boulevard Champlain
1 rue des Beaux-Arts	Bourges	18000	Cher	Ciné-club de Bourges	M. Lefort (1947) / M. Henri Malvaux (Directeur de l'Ecole des Arts Appliqués)	1947-1955	Salle "Jean de Berry"	39 boulevard Foch (1947) / 1 rue des Beaux-Arts (1948)

6 rue Gambon	Vierzon	18100	Cher	Ciné-Club de Vierzon	Marcel Brulard (1951) / Mr. Rigoulet-Faure (médecin-radiologiste) (1951) / M. Papillon (1955)	1951-1955	?	16 rue Gay-Lussac (1951) / 12 place Aristide Briand (1951) / 6 rue Gambon (1955)
15 cours Fleurus	Saint-Amand-Montrond	18200	Cher	Ciné-Club de Saint-Amand	M. Bourdin (1951-1955) & M. Monard (1953)	1951-1955	?	15 cours Fleurus
3 rue Maurice Lucas	Sancoins	18600	Cher	Ciné-Club de Sancoins	M. Ch. Joyon	1951-1954	?	3 rue Maurice Lucas
31 avenue Jean Jaurès	Brive-la-Gaillarde	19100	Corrèze	Ciné-club de Brive	M. Chassing	1953-1954	Foyer Culturel	31 avenue Jean Jaurès
2 boulevard Paoli	Bastia	20200	Haute-Corse	Ciné-club de Bastia	M. Lorenzi (sous-intendant au Lycée)	1955	?	Lycée de Bastia
9 rue Charles Suisse	Dijon	21000	Côte-d'Or	Ciné-club de Dijon	M. Revel (1947) / Georges Poix (1948)	1947-1955	Salle "Alhambra"	5 bis rue Devosge (1947) / 82 avenue Victor Hugo (1950) / 9 rue Charles Suisse (1953)
9 rue Saint-Jean	Châtillon-sur-Seine	21400	Côte-d'Or	Ciné-club de Châtillon-sur-Seine	M. Pinon	1955	?	9 rue Saint-Jean
21 rue de la Gare	Saint-Brieuc	22000	Côtes-d'Armor	Ciné-Club de Saint-Brieuc	Jean Vrillac (1951) / M. Leray (1951) / M. De Vulpian (1955)	1951-1955	?	Lycée Anatole le Braz / 17 rue Alsace-Lorraine (1951) / 21 rue de la Gare (1955)
3 impasse Jean Macé	Guéret	23000	Creuse	Ciné-Club de Guéret	Guy Bastien (Directeur de la Maison des Jeunes et de la Culture)	1951-1955	Maison des Jeunes et de la Culture	Maison des Jeunes et de la Culture - Château de la Rode - Guéret
4 Les Bains	Sainte-Feyre	23000	Creuse	Ciné-Club de Sainte-Feyre	Pierre Puech (1949) ; M. Roland Poirier (1951) ; Marcel Rancillac (1953) & M. Lestable (1955)	1949-1955	Salle du Sanatorium	Sanatorium de l'Enseignement
42 grande rue	Aubusson	23200	Creuse	Ciné-club d'Aubusson	Mlle Othe	1955	?	42 grande rue
6 rue de Lorraine	Besançon	25000	Doubs	Ciné-club de Besançon (Association Franc-Comtoise de Culture)	M. Risset (inspecteur principal Jeunesse et Sports)	1947-1955	Salle "Le Casino"	6 rue de Lorraine / Cité administrative
17 avenue des Alliés	Montbéliard	25200	Doubs	Ciné-club de Montbéliard	M. Perchin (1947) / M. Migault (1951)	1947-1952	?	Association de culture populaire - 17 avenue des alliés
2 Rue du Lycée	Valence	26000	Drôme	Ciné-Club de Valence	M. Jean Michel / M. Fosse	1955	?	20 avenue Maurice Faure / Lycée Emile Loubet
76 rue du Pont du Gât	Valence	26000	Drôme	Ciné-club Inter-entreprise (Valence)	M. Pemma Libero	1950-1954	?	76 rue Pont du Gat
59 boulevard Gambetta	Romans-sur-Isère	26100	Drôme	Ciné-Club de Romans	Mlle Chaze	1955	?	59 boulevard Gambetta
379 Cité Lafayette	Evreux	27000	Eure	Ciné-club d'Evreux	M. Bughin (1947) ; M. Delaunay (1955)	1947-1955	Salle « Novelty »	15 rue Maréchal Joffre (1947) / 379 Cité Américaine (1951)
La musse	Saint Sébastien de Morsent	27180	Eure	Ciné-club du Sanatorium de la Musse (Evreux)	M. Adrian (médecin) (1953)	1950	Sanatorium de la Musse	La Musse
5 rue de Châteaudun	Chartres	28000	Eure-et-Loire	Ciné-club de Chartres	M. Bruna (1947) / M. Georges Carré, professeur au lycée (1949)	1947-1955	"Salle Excelsior"	9 rue Delacroix (1947) / 62 rue du Grand Faubourg (1950) / 5 rue de Châteaudun (1953)
Place Mésirard	Dreux	28100	Eure-et-Loire	Ciné-club de Dreux (2)	Mme Boitel	1955	Salle du Sanatorium des Lycéennes	Lycée de filles de Dreux
8 Rue Bertrand de Rosmadec	Quimper	29000	Finistère	Ciné-Club de Quimper	M. Lacoue-Labarthe (1949) / Mlle Marius (1951) / M. Henaff (1953) / M. Chartois (1955)	1949-1955	?	Lycée La Tour d'Auvergne (1948) / Ecole Normale de Jeunes Filles (1951) / Ecole Normale d'Instituteurs (1953) / Boîte postale n°57 (1955)
5 rue Voltaire	Douarnenez	29100	Finistère	Ciné-club de Douarnenez	M. Cavellat	1955	?	5 rue Voltaire
16 rue d'Aiguillon	Brest	29200	Finistère	Ciné-club de Brest (1)	M. Guillou	1955	?	16 rue d'Aiguillon
Rue Vieilles Ursulines	Saint-Pol-de-Léon	29250	Finistère	Ciné-Club de Saint-Pol-de-Léon	M. Manach	1955	?	Ecole de Filles de Saint-Pol-de-Léon
1 Avenue Jules Ferry	Quimperlé	29300	Finistère	Ciné-Club de Quimperlé	M. Gueguin (1951) / M. Dervieux (directeur de collège) (1953)	1951-1954	Collège Moderne de Quimperlé	Institut Public - avenue Aristide Briand (1951) / Collège Moderne - Avenue Jules Ferry (1953)
rue Prince de Joinville	Brest	29801	Finistère	Ciné-club de Brest (2)	M. Roche	1955	?	Lycée de Brest

9 Place de l'Hôtel de ville	Alès	30100	Gard	Ciné-club d'Alès	M. Lacombe	1955	?	11 rue Souchon
23 rue de Rousselle	Bordeaux	33000	Gironde	Ciné-club de Bordeaux	Mme Babilot (1947) / Georgette Béros (1948) / M. Hervis (1951) / M. Roquebert (1955)	1947-1955	Salle du « Cinéma de l'Intendance »	101 rue de la Croix-Blanche (1947) / 76 rue Jean Soula (1948) / 12 rue de la Préservation (1951) / 23 rue de Rousselle (1955)
3 Quai Albert Pichon	Pauillac	33250	Gironde	Ciné-Club de Pauillac	M. Dardot	1955	?	Hôtel d'Angleterre
Impasse Roucher	Castelnau-le-Lez	34170	Hérault	Ciné-Club Jean Vigo / Ciné-club de Montpellier	Paul Allier (artiste-peintre, professeur de dessin) (1947) / François Charras (1953)	1947-1954	Salle « Le Royal »	Musée du Travail, Place de la Comédie (1947) / 23 bis avenue de la République (1948) / 5 rue Catherine (1949) / Cité Roucher (Castelnau-le-Lez) (1953)
13 rue Honoré Euzet	Sète	34200	Hérault	Club du cinéma (Sète)	Mlle Valat (1947) / Fernand Dufour (1950)	1947-1950	Salle "Trianon" / Salle "Colisée"	26 rue Gambetta / 23 rue du général De Gaulle (1948) / 13 rue Honoré Euzet (1951)
2 rue Max Dormoy	Lunel	34400	Hérault	Ciné-club de Lunel	André Sauveplane (professeur)	1951-1955	?	2 rue Max Dormoy
111 avenue Clémenceau	Béziers	34500	Hérault	Ciné-club de Béziers	Jacques André (1945) ; Jean-Pierre Piquenal (1948)	1945-1955	Salle "Trianon"	6 rue Lapeyronie (Montpellier – 1945) / 111 avenue Clemenceau (Béziers – 1948)
rue Jules Verne	Rennes	35000	Ille-et-Vilaine	Ciné-Club de Rennes (2)	?	1955	?	CASS, rue Jules Verne
2 rue Maupertuis	Saint-Malo	35400	Ille-et-Vilaine	Ciné-Club de Saint-Malo	M. Jarnigon	1955	?	2 rue Maupertuis
Boulevard George Sand	Châteauroux	36000	Indre	Ciné-club de Châteauroux	M. Mandard	1954-1955	?	Cité administrative de Châteauroux
55 rue Henri-Martin	Tours	37000	Indre-et-Loire	Ciné-Club de Saint-Pierre-des-Corps	M. Voisin	1955	?	55 rue Henri-Martin
143 rue Boisdenier	Tours	37000	Indre-et-Loire	Ciné-club de Tours	M. Pierre Verdier (Professeur)	1947-1955	Salle "Gallia"	Lycée Descartes - 143 rue boisdenier
130 Rue de la Fuye	Tours	37000	Indre-et-Loire	Ciné-club de la jeunesse de Tours	M. Marchand	1950 - 1954	?	Ecole Velpeau
17 rue Thiers	Grenoble	38000	Isère	Ciné-club de Grenoble	M. L'Héritier (1947) / Mme. Carpentier / M. Chanard (1953)	1947-1955	Salle « APPS » et Salle « Modern »	Association Gale des Etudiants (AGEC) – 16 rue de la Poste (1947) / 1 rue de Sault / 26 avenue Maréchal Randon (1953) / Villa Thérèse – 17 rue Thiers (1955)
Avenue de Pré Bénit	Bourgoin	38300	Isère	Ciné-club de Bourgoin	M. Noblet	1955	?	"Le Pré-béni"
35 Rue Adolphe Garilland	Le Péage-de-Roussillon	38550	Isère	Ciné-Club de Péage-de-Roussillon	Louis Blanc (ingénieurchimiste)	1953-1955	?	"Le Turrat"
Route des trois villages	Saint-Hilaire-du-Touvet	38660	Isère	Ciné-Club de Saint-Hilaire-du-Touvet	M. Gervais (1947) ; M. L. Gillet ; M. Feliciano (1953) & M. Pérez (1955)	1947-1955	Salle du sanatorium des étudiants de France	Sanatorium des étudiants de France
9 rue de Vallière	Lons-le-Saunier	39000	Jura	Ciné-club de Lons-le-Saunier	M. Guénot	1947-1955	Salle "Palace Cinéma"	9 rue de Valliers (1947) / Direction des Sports – 20 rue François Garcin, Lyon (1953)
4 Rue du Champ de Foire	Poligny	39800	Jura	Ciné-Club de Poligny	M. Guénot	1955	?	Cité Administrative – Lons-le-Saunier
2 Rue de Prat	Aire-sur-l'Adour	40800	Landes	Ciné-club d'Aire-sur-l'Adour	Georges Rieussec	1951-1954	Centre universitaire de Cure	2 Rue de Prat
6 rue du Haut-Bourg	Blois	41000	Loir-et-Cher	Ciné-club de Blois	Mme. Marie-Raymonde Laville	1951-1955	?	6 rue du Haut-Bourg
30 rue Roger Salendro	Saint-Etienne	42000	Loire	Ciné-Club de Saint-Etienne	? (1947) / Jean Achard (1953) / M. Legay (1955)	1947-1955	Salle « Le Normandie »	7 rue de la Résistance (1947) / 30 rue Roger Salendro (1953) / « Au Bois Monzil » - Villars (1955)
11 rue d'Albon	Roanne	42300	Loire	Ciné-Club de Roanne	M. Chattot	1955	?	11 rue d'Albon
15 rue de Bec de lièvre	Le Puy-en-Velay	43000	Haute-Loire	Ciné-club du Puy	M. Marcel Reiff	1947-1954	Salle "Family Cinéma" et Salle "Studio"	15 rue de Bec de lièvre
44 rue de Strasbourg	Nantes	44000	Loire-Atlantique	Ciné-Club de Nantes	Mme Mathe (1947) / M. Chartois (1949) / Jacques de Cazanove (1951) / M. Bernard-Lerat (1955)	1947-1955	Maison des Jeunes de Nantes	Maison des Jeunes – 5 avenue des Acacias (1947) / Service Départemental de la Jeunesse et de Sports – Caserne Cambronne (1949) / 53 rue Desaix (1951) / 44 rue de Strasbourg (1955)

Rue du Bourdon Blanc	Orléans	45000	Loiret	Ciné-Club d'Orléans	Mr. Chargèlègue (1947) / M. Jacquemet (professeur) (1953)	1947-1955	Salle "ABC"	11 rue Théophile Chollet (1947) / Rue du Bourdon Blanc (1953)
34 rue Danton	Châlette-sur-Loing	45120	Loiret	Ciné-club de Vésines (Chalette)	M. Fofol	1953-1955	?	34 rue Danton
28 rue de la Quintaine	Montargis	45200	Loiret	Ciné-club de Montargis (3)	M. Laforêt	1955	?	28 rue de la Quintaine
Avenue d'Agen	Villeneuve-sur-Lot	47300	Lot-et-Garonne	Ciné-Club de Villeneuve-sur-Lot (2)	M. Bonhomme (dépositaire central de journaux) (1953) / M. Mouroux (évêque) (1955)	1953-1955	?	Place Lafayette (1953) / Collège Leygues (1955)
Avenue du Maréchal Foch	Mende	48000	Lozère	Ciné-club de Mende	M. Decelle	1955	?	Avenue du Maréchal Foch
Square Alexandre 1er	Angers	49100	Maine-et-Loire	Ciné-club angevin (Angers) Section des "Amis du cinéma"	M. Leménager (1948) / Jacques Brun (professeur) (1953)	1948-1955	?	14 place André-Leroy (1948) / 6 rue Léon-Paviot (1951) / Square Alexandre 1er (1953)
12 rue François Tharreau	Cholet	49300	Maine-et-Loire	Ciné-club de Cholet	Jean Tatard (1949) / Pierre-Henri Roche (1951) / Pierre Jeanneau (1953)	1949-1955	?	42 avenue Gambetta (1949) / 42 ou 14 boulevard Chanzy (1951) / 12 rue François Tharreau (1953)
4 rue Maremaillette	Saumur	49400	Maine-et-Loire	Ciné-Club de Saumur	Jean Poutet	1951-1954	?	4 rue Maremaillette
32 rue de la Bucaille	Cherbourg-en-Cotentin	50100	Manche	Ciné-club de Cherbourg	Raymond Hastey	1951-1955	?	48 rue de l'Alma (1951) / 32bis rue de la Bucaille (1953)
7 Place du Parvis Notre Dame	Coutances	50200	Manche	Ciné-club de Coutances (2)	M. Hastey	1955	?	32bis rue de la Bucaille
Rue Saint-Dominique	Châlons-en-Champagne	51000	Marne	Ciné-club de Châlons-sur-Marne (2)	Claude Bournazel (1953) & Mr. Tchitckekian (1955)	1953-1955	?	Ecole Nationale d'ingénieurs Arts et Métiers
Avenue de Valmy	Châlons-en-Champagne	51000	Marne	Ciné-club de Chalon-sur-Marne (3)	Lieutenant Pourailly	1955	?	Ecole d'application d'artillerie
11 rue Labori	Reims	51100	Marne	Ciné-Club de Reims	Marc Lelarge (1947) / Robert Sivade (1948)	1947-1955	Salles « Modern » et « Familial »	2, rue Jean-Jacques Rousseau (1947) / 9 rue Marlot (1948) / 11 rue Labori (1953)
19 rue des Lices	Laval	53000	Mayenne	Ciné-club de Laval	M. Le Solleuz (Professeur au Lycée de Laval)	1951-1955	?	19 rue des Lices
52 avenue des jardiniers	Nancy	54000	Meurthe-et-Moselle	Ciné-Club de Nancy (2)	M. Gaillotte (1947)	1947-1951	Salle "Poirel"	46 rue d'Essey (Malzéville) / Société Laurent Bouillet - 52 avenue des Jardiniers (1947)
76 rue Félix Faure	Nancy	54000	Meurthe-et-Moselle	Ciné-Club de Nancy (3)	M. Kruger (1951) / Jacques Barry (1953)	1947-1955	?	AGEN - 1, rue Gustave-Simon (1951) / 76 rue Félix Faure (1953)
6 rue de Rigny	Toul	54200	Meurthe-et-Moselle	Ciné-club de Toul	M. Marcel Gonièk (ou Gondék) - professeur	1950-1955	?	6 rue de Rigny
Place Pierre Semard	Luneville	54300	Meurthe-et-Moselle	Ciné-club de Luneville	Maurice Chardard	1953-1954	?	Agence du Républicain Lorrain - Place de la Gare
66 rue Mathieu de Dombasle	Mont-Saint-Martin	54350	Meurthe-et-Moselle	Ciné-club de Longwy	André Thomas	1953-1955	?	66 rue Mathieu de Dombasle
17 Rue de Gerbeviller	Blainville-sur-l'eau	54360	Meurthe-et-Moselle	Ciné-club de Blainville	M. Boerg (instituteur)	1953-1954	?	Ecole de Blainville
40 Rue du Bourg	Bar-le-Duc	55000	Meuse	Ciné-club de Bar-le-Duc	Jean Le Rigoleur (chef de bureau)	1953-1955	Préfecture de la Meuse	40 Rue du Bourg
57 boulevard de Normandie	Lorient	56100	Morbihan	Ciné-club de Lorient	Jacques Goauguen (1951) / M. Prévost (1955)	1951-1955	?	37 allée Centrale, place Jules Ferry (1951) / 57 boulevard de Normandie (1955)
15 rue Ausone	Metz	57000	Moselle	Ciné-club de Metz	Paul Jansen	1949-1955	?	15 (ou 13) rue Ausone
Place de la Gare	Sarreguemines	57200	Moselle	Ciné-Club de Sarreguemines	M. Foerst (avocat) (1951) / Jean Didier (avocat) (1953)	1951-1954	?	12 rue Poincaré (1951) / Place de la Gare (1953)
5 rue du Maréchal Foch	Saint-Avold	57500	Moselle	Ciné-Club de Saint-Avold	M. Charles Woerner / M. GeorGIN	1951-1954	?	5 rue du Maréchal Foch
5 avenue Général Passaga	Forbach	57600	Moselle	Ciné-Club de Forbach	Théo Wolters	1951-1955	?	Collège de Garçons de Forbach - 5 avenue Général-Passaga
5 rue des Narcisses	Cocheren	57800	Moselle	Ciné-club de Merlebach	Louis Troussier	1951-1955	?	5 impasse des Narcisses-Cité « Belle-Roche » (Cocheren)
22 rue des Récollets	Nevers	58000	Nièvre	Ciné-Club de Nevers (1)	Guy Thibault (1947) & Mlle Louise Thibault (avocate) (1953)	1947-1954	Salle « Regina »	1 rue des Ratoires (1947) / 22 rue des Récollets (1953)
32 Rue de la République	Décize	58300	Nièvre	Ciné-club de Décize	M. Chaumette	1954	?	Route nationale
49 rue de Valmy	Lille	59000	Nord	Ciné-club étudiant de Lille	Jean-Marie Barbe (1950) / André Crasquin (1953)	1950-1955	?	49 rue de Valmy



105 boulevard de Strasbourg	Roubaix	59100	Nord	Ciné-Club de Roubaix	M. Etienne Nicod	1948-1954	Salle « Ciné-Royal »	90 grande rue / 105 boulevard de Strasbourg
1 Rue du Nouvel Arsenal	Dunkerque	59140	Nord	Ciné-club de Dunkerque	Pierre Tabart (professeur au Collège Jean Bart)	1951-1955	?	Collège Jean-Bart – flot Sainte-Barbe
2 rue Giraud	Lille	59160	Nord	Ciné-club de Lomme	M. Delva	1955	?	2 rue Giraud
9 rue de la Baille	Tourcoing	59200	Nord	Ciné-club de Tourcoing	Mlle Sylvette Delbart	1950	?	9 rue de la Baille (appt 15)
23 rue Jean-de-Gouai	Douai	59500	Nord	Ciné-club de Douai	Mlle Avocat (1951) / Jacques Maison (1951) / René Roger (1953) / M. Meignie (1955)	1951-1955	?	65 rue de l'Abbaye-des-Prés (1951) / 12 rue Saint-Waast (1951) / Boîte Postale n°7 (1953) / 23 rue Jean-de-Gouai (1955)
22 rue Véronèze	Lille	59800	Nord	Ciné-club de Lille	Jean Delmas	1947	Salle "Idéal Cinéma"	22 rue Véronèze
91 rue de la Barre	Lille	59800	Nord	Ciné-club Lille EDF (puis "Lille Administrations")	M. Woillet	1953-1955	?	44 rue Brûle Maison / 91 rue de la Barre
41 rue du Chevalier Français	Lille	59800	Nord	Ciné-club de Lille (2)	Gaston Colot (1948) & M. De Swarte (1955)	1948-1955	?	41 rue du Chevalier Français
125 rue Meurein	Lille	59800	Nord	Catho Ciné-club	M. Duprez	1948-1955	Salle "Idéal Cinéma"	125 rue Meurein
155 rue Mattéotti	Lille	59800	Nord	Nord Ciné-club (Lille)	M. Pouchain	1955	?	155 rue Mattéotti
63 rue de Calais	Beauvais	60000	Oise	Ciné-club de Beauvais	Pierre Greber	1947-1955	?	63 rue de Calais
Place François Mitterrand	Creil	60100	Oise	Ciné-club de Creil (2)	M. Fournier	1955	?	13 rue d'Enghien
1 route de l'hôpital	Labryère	60140	Oise	Ciné-club de Liancourt	M. Dencausse	1955	Salle du Sanatorium Paul-Doumer	Sanatorium Paul-Doumer
37 rue Saint-Eloi	Noyon	60400	Oise	Ciné-Club de Noyon	Jean Arjo	1953-1955	?	37 rue Saint-Eloi
27 rue du Pont Neuf	Alençon	61000	Orne	Ciné-club d'Alençon	Jacques Labadille (1949) / Denis Cotard (1950)	1949-1952	?	26 rue aux Sieurs / 27bis rue du Pont-Neuf
11 place de la Préfecture	Arras	62000	Pas-de-Calais	Ciné-club d'Arras	M. Woelffel (1947) / M. Baudry (médecin) (1953) / M. Mestreit (1955)	1947-1955	Salle « Palace »	35 boulevard Faidherbe (1947) / 2 rue Méaulens (1953) / 11 place de la Préfecture (1955)
résidence Beaufort	Boulogne-sur-Mer	62200	Pas-de-Calais	Ciné-club Boulonnais / Ciné-club de Boulogne-sur-Mer	A. Pierre (sous-préfet de Boulogne-sur-Mer) (1948) / M. Paris (1948) / M. Pierru (1951)	1948-1955	Salle du « Ciné-Théâtre »	résidence Beaufort (1948) / 40 rue du Vieil-Atre (1948) / résidence Beaufort (1951)
39 rue Casimir Beugnet	Lens	62300	Pas-de-Calais	Ciné-club de Lens	Mr. Jarrige (1948) & René Gilson (professeur) (1949)	1948-1955	Collège Condorcet – Boulevard Basly	39 rue Casimir Beugnet
60 rue Jean-Baptiste Defereux	Liévin	62300	Pas-de-Calais	Ciné-club de Liévin	M. Pevel (instituteur primaire) (1951) / M. Descamp (1955)	1951-1955	?	60 rue Jean-Baptiste Defereux (1951) / 12 rue Huleaux (Lens) (1955)
23 rue Gambetta	Béthune	62400	Pas-de-Calais	Ciné-club de Béthune	Henri Pad (1951) / M. Ganuchaud (1953)	1951-1954	?	40 Grande-Rue (1951) / 23 rue Gambetta (1953)
4 Rue Pélissier	Clermont-Ferrand	63100	Puy-de-Dôme	Ciné-club Clermontois / Ciné-club de Clermont-Ferrand	Pierre Mercier (1951)	1950-1955	?	Service de la Jeunesse et aux Sports – Boîte postale n°64 (1950) / Cité Administrative d'Assas – Service de la Jeunesse et des Sports (1951)
10 place Georges Clémenceau	Pau	64000	Pyrénées-Atlantiques	Ciné-Club de Pau (2)	Pierre Dupic (libraire)	1951-1955	?	10 place Georges Clémenceau
1 Avenue Edouard VII	Biarritz	64200	Pyrénées-Atlantiques	Ciné-club de Biarritz (3)	Maïté Berthe / Jean Casenave	1944-1955	Casino Municipal	Hôtel Europe / 3 rue Gardague
Avenue Emmanuel Brousse	Font-Romeu-Odeillo-Via	66120	Pyrénées-Orientales	Ciné-club de Font-Romeu	Paul Goudin (photographe-libraire)	1951-1954	?	Photo Goudin – Avenue Emmanuel Brousse
Les Escaldes	Angoustrine-Villeneuve-des-Escaldes	66760	Pyrénées-Orientales	Ciné-club des Escaldes	M. Ferron (médecin)	1955	Salle du Sanatorium	Sanatorium des "Escalles"
2 rue de la Monnaie	Molsheim	67120	Bas-Rhin	Ciné-Club de Molsheim	Mr. Stoll	1955	?	2 rue de la Monnaie
9 rue des bouchers	Barr	67140	Bas-Rhin	Ciné-club de Barr	M. Mugler	1955	?	9 rue des bouchers
10 rue de la gare	Wissembourg	67160	Bas-Rhin	Ciné-Club de Wissembourg	M. Chanut	1955	?	10 rue de la gare
10 rue Raymond Poincaré	Brumath	67170	Bas-Rhin	Ciné-club de Brumath	M. Penot	1955	?	10 rue Raymond Poincaré
Place du marché	Obernai	67210	Bas-Rhin	Ciné-Club d'Obernai	M. Schweitzer	1955	?	Place du marché
35 grand rue	Colmar	68000	Haut-Rhin	Ciné-club de Colmar (2)	M. Eugène Riedinger / M. Sigwarth	1955	?	37 avenue Clémenceau / 35 grand rue

25 rue du Languedoc	Mulhouse	68100	Haut-Rhin	Ciné-Club de Mulhouse	René Schwob	1948-1955	Salle « Odéon »	157 rue Furstenberger (1948) / 25 rue du Languedoc (1955)
74 rue Ferrette	Altkirch	68130	Haut-Rhin	Ciné-club d'Altkirch	M. Jordan / M. Legrand	? - 1955	?	5 avenue Poincaré / 74 rue Ferrette
10 rue Narbey	Sainte-Marie-Aux-Mines	68160	Haut-Rhin	Ciné-Club de Sainte-Marie-Aux-Mines	M. Doll	1955	?	10 rue Narbey
8 rue de Lattre-de-Tassigny	Guebwiller	68500	Haut-Rhin	Ciné-Club de Guebwiller	J. Bozzi / M. Fruhinzols (1953) / M. Pfenninger (1955)	1953-1955	?	Sous-préfecture de Guebwiller / 83 rue de la République (1953) / 8 rue de Lattre-de-Tassigny (1955)
8 rue Diderot	Lyon	69001	Rhône	Ciné-club Neyret-Morel (Lyon)	M. Weill	1953-1954	?	8 rue Diderot
250 rue Duguesclin	Lyon	69003	Rhône	Ciné-club Travail et Culture de Lyon	Yvan Rey	1949-1955	?	Travail et Culture – 61 rue de l'Hôtel de Ville (1950) / 250 rue Duguesclin (1953)
20 rue François Garcin	Lyon	69003	Rhône	Ciné-club universitaire de Lyon	M. Gaudibert (1950) ; André Nicolas (1951) ; M. Bruno Hubsch (1953) ; M. Mallez (1955)	1949-1955	?	Association générale des étudiants de Lyon - 20 rue François Garcin
1 Boulevard Anatole France	Lyon	69458	Rhône	Ciné-Club du Lycée du Parc	Pierre Barbe-Richaud (1953) & M. Schoendorff (1955)	1953-1955	?	Boulevard Anatole France / Lycée du Parc – 38 rue Notre-Dame (1953) / 42 avenue Berthelot (1955)
28 rue Baron-Bouvier	Vesoul	70000	Haute-Saône	Ciné-Club de Vesoul	M. Beauquier (Directeur Général de la Jeunesse et Sports) & Monsieur Dumont (1953)	1947-1955	Salle « Majestic » et « Rex »	Cité Administrative – 28 rue Baron-Bouvier
13 rue Général Leclerc	Chalon-sur-Saône	71100	Saône-et-Loire	Ciné-club de Chalon-sur-Saône	M. Rande / Bernard Chaussier (1951) / M. Arnould (1955)	1951-1955	?	17 boulevard de la République / 9 rue Denon (1951) / 13 rue Général Leclerc (1955)
Rue Porte de Paris	Cluny	71250	Saône-et-Loire	Ciné-club de Cluny (1)	Noël Maisset (1947) Mr. Lacroix (1955)	1947-1955	?	Ecole des Arts et Métiers
26 rue Carnot	Monceaux-les-Mines	71300	Saône-et-Loire	Ciné-Club de Monceaux-les-Mines	Jean Bertin	1951-1955	?	3 avenue Jean Laville (1951) / 26 rue Carnot (1952)
46 rue de La Tour d'Auvergne	La Flèche	72200	Sarthe	Ciné-club de La Flèche	M. Jacques Lefèvre (surveillant) (1949) et M. Louis Tertian (adjoint d'enseignement) (1951)	1949-1954		Annexe du Prytanée Militaire – 46 rue de La Tour d'Auvergne
13 rue Jules Ferry	Chambéry	73000	Savoie	Ciné-club de Chambéry	M. Perrot	1951-1955	?	13 rue Jules Ferry
129 faubourg Montmélian	Chambéry	73000	Savoie	Ciné-club de la Maison des Jeunes de Chambéry	Mr. Denis (1947) ; Mlle Dusset (1948) & Mr. Bardagot (1953)	1947-1955	?	129 faubourg Montmélian
Grande Rue	La Chambre	73130	Savoie	Ciné-Club de La Chambre	M. Lapierre	1955	?	?
2 rue du Docteur Mottand	Saint-Jean-De-Maurienne	73300	Savoie	Ciné-Club de Saint-Jean-De-Maurienne	Mlle Genieys	1955	?	2 rue du Docteur Mottand
12 rue Guillaume Fichet	Annecy	74000	Haute-Savoie	Ciné-club d'Annecy	Jean Le Veugle / Henri Moret	1947-1955	Salle "Rex"	8 boulevard Jacques Replat (1947) / 18 avenue de Chambéry (1951) / 12 rue Guillaume Fichet (1953)
46 avenue de la gare	Annemasse	74100	Haute-Savoie	Ciné-club d'Annemasse	M. Trystram	1955	?	46 avenue de la gare
251 route Martel-de-Janville	Passy	74130	Haute-Savoie	Ciné-Club du Plateau d'Assy	M. Chmielnicki (1951) / Guy Paublan (1953)	1947-1954	Sanatorium de Janville	Syndicat d'initiative de la Station Climatique de Cure de Passy (1947) / Hôtel de Warens (1951) / 251 route Martel-de-Janville (1953)
1 Place Charles de Gaulle	Cluses	74300	Haute-Savoie	Ciné-club de Cluses	M. Paul Bassompierre	1951-1954	?	?
5 rue des Forges	Annecy	74960	Haute-Savoie	Ciné-club de Cran	Pierre Priser	1955	?	5 rue des Forges
40 Rue du Louvre	Paris	75001	Paris	Ciné-Club Action	Pierre Guilbert & Annie Tresgots	1949	?	?
183 rue de Richelieu	Paris	75002	Paris	Ciné-Club des Jeunes du Crédit Lyonnais	M. le Secrétaire général	1953-1954	?	183 rue de Richelieu
83 rue Vieille du Temple	Paris	75003	Paris	Le Ciné-club Universitaire (1)	Pierre Kast (1945) ; Michel Groize (1948) ; Michel Wyn ; Mr. Malherbaud (1950) ; Mr. Friedmann (1951) & Mr. Faillevic (1955)	1945-1955	Salle « SNCF »	8 rue de Tournon (1948) / 59 rue de Bourgogne / 4 bis rue du Sergent-Hoff (1950) / 23 boulevard Poissonnière (1951) / 3 rue de la

								Fontaine – Le Vésinet / 83 rue Vieille du Temple (1955)
6 rue du Pas-de-la-Mule	Paris	75003	Paris	Ciné-Club Voyages et Aventures	M. Leprohon	1945-1947	Salle « Montaigne »	6 rue du Pas-de-la-Mule
18 rue Rollin	Paris	75005	Paris	Ciné-Club des Arts Appliqués	M. Rival (1955) / M. Dadoun (1955)	1955	?	18 rue Rollin (1955) / 29 rue du Docteur Heulin (1955)
45 rue d'Ulm	Paris	75005	Paris	Ciné-Club de l'Ecole Normale Supérieure	M. Pierre-Yves Chanut / M. Flacon (1951) ; Paul Bernard (1953) & M. Dufaure (1955)	1951-1955	?	45 rue d'Ulm
41 rue Gay-Lussac	Paris	75005	Paris	Ciné-Club de l'Inop	Mlle Ledoux	1955	?	41 rue Gay-Lussac
47 rue Bonaparte	Paris	75006	Paris	Ciné-Club des Etudiants d'Outre-Mer	M. Saar	1955	?	47 rue Bonaparte
55 rue du Cherche-Midi	Paris	75006	Paris	Ciné-Club de la Fédération Postale	M. Claude Gueydan	1953-1954	?	55 rue du Cherche-Midi
11 rue des Beaux-Arts	Paris	75006	Paris	Ciné-club de l'œil	Alain Choux	1951-1952	?	11 rue des Beaux-Arts
45 rue Saint-Dominique	Paris	75007	Paris	Ciné-Club du Crédit National	M. Claudel	1951-1954	?	45 rue Saint-Dominique
24 rue de Babylone	Paris	75007	Paris	Ciné-Jeunes	Mme Lahy-Houllebecque (1947) & M. Ch. Dautricourt (1948)	1945-1952	?	Rue Maximilien Robespierre (Malakoff) / 24 rue de Babylone (1948)
45 Boulevard des Batignolles	Paris	75008	Paris	Ciné-Club de Gennevilliers (2)	M. Beaume	1955	?	45, Boulevard des Batignolles (Paris - 18e)
2 avenue Matignon	Paris	75008	Paris	L'Art Cinématographique	M. Spade	1948-1950	Salle du « Studio des Champs-Élysées »	2 avenue Matignon
6 rue de Penthièvre	Paris	75008	Paris	Le Cercle Technique de l'Ecran	M. Hilero	1945-1947	Salle « Le Villiers »	6 rue de Penthièvre
30 rue d'Astorg	Paris	75008	Paris	Ciné-Club Sirius	M. Talabre	1953-1954	?	30 rue d'Astorg
2 rue de l'Elysée	Paris	75008	Paris	Le Club Français du Cinéma	M. Bardonnnet	1945-1947 – 1954	Salle « Broadway » et « Musée de l'Homme »	2 rue de l'Elysée (1947) / 32 boulevard Victor (1953)
2 rue de l'Elysée	Paris	75008	Paris	Ciné-Club Art et Technique	?	M. Paul Chwatt	1948	Léo Souillés-Debats, <i>La culture cinématographique du mouvement ciné-club : histoire d'une cinéphilie (1944-1999) Tome 2</i> , Thèse de doctorat, Université de Lorraine, septembre 2013. A partir de la publication <i>Index de la cinématographie</i> (1947-1953)
9 rue Henri Monnier	Paris	75009	Paris	Ciné-Club de Montmartre	M. Delaunay	1955	?	9 rue Henri Monnier
55 rue Saint-Lazare	Paris	75009	Paris	Le Ciné-Club de Paris	M. Loew	1945-1947	Salle « SNCF »	55 rue Saint-Lazare
1 rue de Châteaudun	Paris	75009	Paris	Ciné-club Travail et Culture	André Bazin	1947 – 195?	Salle de la Fraternelle (1947) & Salle « Musée de l'Homme » (21 rue Yves Toudic)	1 rue de Châteaudun
13 rue d'Enghien	Paris	75010	Paris	Les Amis de Ciné-Miroir	M. A. Cauliez	1948	Salle du « Musée de l'Homme »	13 rue d'Enghien
Rue Yves Toudic	Paris	75010	Paris	Cinéma et Vérité	Louis Daquin	194?	?	Rue Yves Toudic
38 rue René Boulanger	Paris	75010	Paris	Ciné-club Espoir	Victor Zigelmann	1950	?	38 rue René Boulanger
11 rue de l'Orillon	Paris	75011	Paris	Cercle d'étude cinématographique	R. Delano / M. Jacques Couprit (1951)	1951-1952	?	95 champs-Élysées / 11 rue de l'Orillon (1951)
19 rue Bellier-Dedouvre	Paris	75013	Paris	Ciné-Club des Cheminots	André Alabergère	1949-1955	?	19 rue Bellier-Dedouvre
14 rue Brillat Savarin	Paris	75013	Paris	Ciné-Club Sciences et Voyages (FFCC)	M. Noël Ballif	1953-1954	?	14 rue Brillat Savarin
6 square de la Limagne	Paris	75013	Paris	Le Moulin à Images	M. Lasquin	1945-1947	Salle « Moulin de la Galette »	6 square de la Limagne
6 rue Lalande	Paris	75014	Paris	Ciné-Club de la Jeunesse Juive	Mathieu Becher (1953) & Mr. Olivenstein (1955)	1953-1955	?	6 rue Lalande
26 rue du Faubourg Saint-Jacques	Paris	75014	Paris	Ciné-Club de la Maison de l'Étudiant	M. Bloncourt	1955	?	26 rue du Faubourg Saint-Jacques
94 rue de l'Amiral Mouchez	Paris	75014	Paris	Ciné-Club SNECMA	M. Vandenabelle	1955	?	94 rue de l'Amiral Mouchez

16 avenue de Suffren	Paris	75015	Paris	Ciné-Club du Comité d'Entreprise des Anciens établissements Sautter-Harle	M. Maurice Van Berleere	1953-1954	?	16 à 26, avenue de Suffren
9 rue Sainte Lucie	Paris	75015	Paris	Ciné-Club de Grenelle	M. Bartayre	1955	?	9 rue Sainte Lucie
98 rue des Entrepreneurs	Paris	75015	Paris	Ciné-Club du 15e	M. Jean Butnon (1953) & M. Porzier (1955)	1953-1955	?	8 rue Fourcade (1953) / 98 rue des Entrepreneurs (1955)
32 boulevard Victor	Paris	75015	Paris	Le Club de l'Ecran	M. Gaudfernau	1953	?	32 boulevard Victor
36 rue Héricart	Paris	75015	Paris	Connaissance du Cinéma	M. Maréchal	1955	?	36 bis, rue Héricart
18 rue Rosenwald	Paris	75015	Paris	Ciné-Club Cinéum / Ciné-Club Avant-Garde 51 / La Tribune de l'Ecran	M. Cauliez (1948) & René Broussier (1951)	1948-1954	Salle « Saint-Didier »	16 rue d'Alsace (Clichy) (1948) / 18 rue Rosenwald (1951)
19 rue Boulainvilliers	Paris	75016	Paris	Ciné-Club des Hautes Etudes Commerciales	M. Clotet	1955	?	19 rue Boulainvilliers
112 rue Cardinet	Paris	75017	Paris	Les Amis du Cardinet	Mme Cauhepe	1955	?	112 bis, rue Cardinet
55 rue Caulaincourt	Paris	75018	Paris	Ciné-Club Action 17	Mme Jacqueline Baur (1950) ; Pierre Billard (1951) & M. Grumbach (1952)	1950-1955	?	89 rue Cardinet (1950) / 31 boulevard Arago (1951) / 55 rue Caulaincourt (1952)
12 rue Emile Blémont	Paris	75018	Paris	Ciné-Club Charlie Chaplin	M. Poitrenaud	1953-1955	?	12 rue Emile Blémont
9 rue Caillié	Paris	75018	Paris	Ciné-Club Culture et Loisirs	M. Laverre	1945-1947	Salle « Saint-Sabin »	9 rue Caillié
1 rue Paul Feval	Paris	75018	Paris	Ciné-Club Marcel Dassault	M. Briand	1955	?	1 rue Paul Feval
6 impasse du Cadran	Paris	75018	Paris	Ciné-Club "46"	M. Pamelard	1945-1947	Salle « Delta »	6 impasse du Cadran
47 avenue Simon Bolivar	Paris	75019	Paris	Ciné-Club du Comité d'Entreprise de L'URSSAF	M. Maurice Magriso	1953-1955	?	138 boulevard de Grenelle (1953) / 47 avenue Simon Bolivar (1955)
76 boulevard Serrurier	Paris	75019	Paris	Ciné-Club Robert Lynen	M. Rasemont (1947) et M. Valette (1948)	1945-1947	Salle « Studio des Buttes-Chaumont » ou « Riviera »	10 rue Carducci (1947) / 76 boulevard Serrurier (1948)
151 avenue de la Gare	Paris	75019	Paris	Ciné-Club du 13e	Yves Bie (1948) & M. L. Giraudt (1949)	1948-1951	Salle « Le Dôme »	66 rue Cantagrel (1948) / 2 rue du Plateau – Vincennes (1949) / 151 boulevard de la Gare (1950)
4 rue des Orteaux	Paris	75020	Paris	Ciné-Club Delacroix	M. Goebel	1955	?	4 rue des Orteaux
41 rue des Orteaux	Paris	75020	Paris	Ciné-Club de la Jeunesse Israélite	Mlle Moundlic (1953) & Mr. Majer (1955)	1953-1954	?	6 rue du Mont-Thabor (1953) / 41 rue des Orteaux (1955)
9 avenue Kléber	Paris	75116	Paris	Ciné-Club de l'Institut d'Etudes Politiques	M. Anglade	1955	?	9 avenue Kléber
18 Place du Trocadéro et du 11 Novembre	Paris	75116	Paris	Le Nickel-Odéon	Bertrand Tavernier, Yves Martin, Pierre Maginot & Bernard Martinand	1960	Salle « Musée de l'Homme »	?
19 avenue Kléber	Paris	75116	Paris	Ciné-club de l'Unesco	Mlle. Monique Simonnot	1950	?	19 avenue Kléber
84 rue Saint-Gervais	Rouen	76000	Seine-Maritime	Ciné-Club de Rouen (FFCC)	M. Francel	1947-1951	Salles « Beauvoisine » ; « Normandy » & « Coucou »	84 rue Saint-Gervais
1 Rue Jean de Borda	Sanvic	76620	Seine-Maritime	Ciné-club du Havre	M. Charles Durand / M. Gallard	1955	?	153 boulevard de Strasbourg (Le Havre) / 127 rue Saint-Bernhardt
55 Rue de la République	Harfleur	76700	Seine-Maritime	Ciné-Club de Harfleur	M. Pradère (ingénieur à la CFR)	1953-1955	?	4 cité Caridroit
19 Rue du Dr Lardanchet	Neufmoutier-en-Brie	77610	Seine-et-Marne	Ciné-Club de Neufmoutier-en-Brie	M. Louis Horrie / M. Lardanchet (médecin)	1947-1955	Sanatorium des Lycéens et Collégiens	Sanatorium des Lycéens et Collégiens
28 rue du Vieux-Marché	Saint-Germain-en-Laye	78100	Yvelines	Ciné-Club de Saint-Germain-en-Laye	M. Allan (1948) / Louis Bourcier (1949)	1948-1951	Salles « Le Régent » et « Le Royal »	37 avenue de la Princesse (1948) / 28 rue du Vieux-Marché (1949)
81 avenue Maurice Bertheaux	Le Vésinet	78110	Yvelines	Ciné-Club Le Vésinet	Pierre Lary (1947) / M. Vidal (1948) / Frank Deeth (1949)	1947-1954	« Salle du Sélect »	2 bis, avenue des Courses (1947) / 27 route du Vésinet (Chatou) (1948) / 81 avenue Maurice Bertheaux (1949)
46 rue Jules Guesde	Vélizy-Villacoublay	78140	Yvelines	Ciné-Club de Versailles (FFCC)	Pierre Barbin	1947-1950	Salle « Le Dauphin »	46 rue Jules Guesde

33 rue des Capucines	Poissy	78300	Yvelines	Ciné-Club de Poissy	M. Laroche (1947) / M. Ménard (1948) / Aldo Pagny (1949)	1947-1951	Salle « Salle des Fêtes » / Salle des Fêtes de Poissy	Mairie de Poissy (1947) / 88 rue Charles-Maréchal (1948) / 33 rue des Capucines (1949)
227 avenue Maurice-Berteaux	Sartrouville	78500	Yvelines	Ciné-Club de Houilles	M. Gouneau	1955	?	227 avenue Maurice-Berteaux
100 avenue de Paris	Niort	79000	Deux-Sèvres	Ciné-Club de Niort	Jean Bruneteau (instituteur détaché à l'Ufoce) (1953) / M. Bourreau (1955)	1953-1955	?	67 rue Chabaudy (1953) / 100 avenue de Paris (1955)
Avenue de l'Ecole Militaire quartier Marchand	Saint-Maixent-l'École	79400	Deux-Sèvres	Ciné-Club de Saint-Maixent	?	1955	?	Ecole Militaire de Saint Maixent
144 rue Jeanne d'Arc	Amiens	80000	Somme	Ciné-club d'Amiens	Jean Delance	1949-1955	Salle "Picardy"	144 rue Jeanne d'Arc
38 Boulevard Vauban	Abbeville	80100	Somme	Ciné-club d'Abbeville	M. Becquet	1955	?	Collège Courbet (aujourd'hui Collège Millevoye)
3 Place du Commandant Louis Daudre	Péronne	80200	Somme	Ciné-Club de Péronne	M. Courcol	1947 - ?	?	?
Rue Henri Simon	Castres	81100	Tarn	Ciné-club de Castres	Germain Louman	1951-1955	?	Rue Henri Simon (1951) / Union Languedocienne - 17 rue de Strasbourg (1953)
55 rue Jean Jaurès	Toulon	83000	Var	Ciné-club Toulonnais (2)	M. Durin	1947-1954	?	55 rue Jean Jaurès
5 Place Louis-Blanc	Sainte-Maxime	83120	Var	Ciné-Club de Sainte-Maxime	M. Musse	1955	?	5 Place Louis-Blanc
21 rue Lamartine	Avignon	84000	Vaucluse	Film-club d'Avignon	Pierre Gray (1947) ; Mr. Charveyron (1950) ; Emile Boyer (1951)	1947-1954	Salle "Vox"	26 avenue Victor Hugo (1947) ; 45 rue Annanelle (1950) ; 21bis rue Lamartine (1951)
2 rue Moricelly	Carpentras	84200	Vaucluse	Ciné-club de Carpentras	Maurice Leroy (clerc d'avoué)	1953-1955	?	2 rue Moricelly
126 Bd de la Libération	Saint-Saturnin-lès-Avignon	84450	Vaucluse	Ciné-club d'Avignon (2)	M. Teyssandier	1955	?	Saint-Saturnin (Avignon)
108 rue de la République	Fontenay-Le-Compte	85200	Vendée	Ciné-club de Fontenay-Le-Compte	M. Masse	1955	?	108 rue de la République
70 rue Gambetta	Poitiers	86000	Vienne	Les Amis du Cinéma de Poitiers	M. Winsky (1948) - M. Strawynski (libraire) (1950)	1948-1955	« Cinéma Madeleine » et Salle « Pax »	70 rue Gambetta
19 avenue de Périgueux	Saint-Yrieix-la-Perche	87500	Haute-Vienne	Ciné-Club de Saint-Yrieix-la-Perche	M. Moreau	1955	?	19 avenue de Périgueux
1115 Avenue René Porterat	Mirecourt	88500	Vosges	Ciné-Club de Ravenel	M. Raoul Lotz (directeur de l'hôpital psychiatrique) ; M. Boyer (interne en médecine)	1951-1955	?	Hôpital Psychiatrique de Ravenel
16 rue des Moreaux	Auxerre	89000	Yonne	Ciné-club d'Auxerre	M. De Bonnefoy (1948) / Jean Morizot (1949) / M. Lable (1955)	1948-1955	?	3 boulevard du 11 novembre (1948) / 9 rue Gustave Defrance (1949) / 16 rue des Moreaux (1955)
29 quai Vauban	Belfort	90000	Territoire de Belfort	Ciné-club de Belfort (2)	M. Henry	1950-1954	?	29 quai Vauban
2 boulevard de Fontainebleau	Corbeil-Essonnes	91100	Essonne	Ciné-Club de Corbeil	Roger Cavaillier (1948) ; M. Dézert (1950) & Georges Michel (1951)	1948-1951	?	35 rue Ferny (1948) / 8 rue de Nagis (1950) / 2 boulevard de Fontainebleau - Essonnes (1951)
Rue Louis Camatte	Draveil	91210	Essonne	Ciné-Club de Champrosay	M. Apar	1955	Salle du Sanatorium Joffre	Sanatorium Joffre
50 rue Gounot	Savigny-sur-Orge	91600	Essonne	Ciné-Club de Savigny-sur-Orge	M. Lefevre (1947) & M. Selosse (1951)	1947-1952	?	8 avenue Germaine (1947) / 50 rue Gounot (1951)
1 Rue Georges-Clemenceau	Champcueil	91750	Essonne	Ciné-Club de Champcueil	M. Boulanger	1955	Salle du Sanatorium Clémenceau	Sanatorium Clémenceau
9 rue Pau Casals	Boulogne-Billancourt	92100	Hauts-de-Seine	Ciné-Club de Boulogne-Billancourt	M. J. Grosnier	1947-1948	Salle « Jean Jaurès »	9 rue de la France Mutualiste
27 rue Yves Kermen	Boulogne-Billancourt	92100	Hauts-de-Seine	Le Ciné-Club de l'Air	M. Gobert (1945) / Marie-Jeanne Rossignol (1951)	1945-1947 / 1951-1952	?	27 rue Yves Kermen (1945) / 26 allée Roche, Issy-les-Moulineaux (Seine) (1951)
11 avenue du Général Leclerc	Boulogne-Billancourt	92100	Hauts-de-Seine	Ciné-Club Renault	M. Ladreyt (1945) ; M. & Mme Giraud (1949) & M. Herlic (1955)	1945-1955	Salle « Musée de l'Homme »	8 avenue Emile Zola (1945) / 11 avenue du Général Leclerc (Billancourt) (1949)
74 boulevard Rodin	Issy-les-Moulineaux	92130	Hauts-de-Seine	Ciné-Club Henri Gautier	M. Grand-Mougin	1953-1954	?	74 boulevard Rodin

39 rue des Nouvelles	Suresnes	92150	Hauts-de-Seine	Ciné-Club de Suresnes	M. Busquet	1947-1952	« Centre Albert Thomas »	39 rue des Nouvelles
14 avenue Louvois	Meudon	92190	Hauts-de-Seine	Ciné-Club de Meudon	M. Jospin	1947-1948	Salle « Central »	14 avenue Louvois
93 avenue du Roule	Neuilly-sur-Seine	92200	Hauts-de-Seine	Ciné-Club de Neuilly	Mme Hermes (1947) & M. Tardif-Janvier (1948)	1947-1948	Salle « Le Trianon »	93 bis avenue du Roule
7 rue Coutureau	Saint-Cloud	92210	Hauts-de-Seine	Ciné-Club de Saint-Cloud	M. Zveiger	1947	Salle « Le Régent »	7 rue Coutureau
13 Place Charles de Gaulle	Saint-Cloud	92210	Hauts-de-Seine	Ciné-Club Marcel Dassault (Saint-Cloud)	André Briand	1953-1954	?	1 rue Paul Féval
25 rue Edmond Dardois	Gennevilliers	92230	Hauts-de-Seine	Ciné-Club de Gennevilliers (1)	M. Bance	1949-1950	Salle « Maison pour tous »	25 rue Edmond Dardois
7 impasse Ressort	Malakoff	92240	Hauts-de-Seine	Ciné-Club de Malakoff (2)	M. Choley	1955	?	7 impasse Ressort
Avenue du Parc	Fontenay-aux-Roses	92260	Hauts-de-Seine	Ciné-Club de Fontenay-aux-Roses	M. Caillat (1953) / M. Brossier (1955)	1953-1955	?	2 route du Panorama (1953) / Ecole de Garçons – Avenue du Parc (1955)
74 rue Jules-Guesde	Levallois-Perret	92300	Hauts-de-Seine	Ciné-Club de Levallois-Perret (1)	Pierre Colard	1948-1954	Salle de « L'Eden »	6 avenue Hoche (1948) / 74 rue Jules-Guesde (1951)
99 rue du Château	Asnières	92600	Hauts-de-Seine	Ciné-Club d'Asnières	Henri Dassa	1948-1953	« Casino Municipal »	99bis rue du Château
82 rue Felix Faure	Colombes	92700	Hauts-de-Seine	Ciné-Club de Colombes	M. Berton	1947-1948	Salle « Colombia »	82 rue Felix Faure
8 avenue Joseph Binet	Colombes	92700	Hauts-de-Seine	Ciné-Club La Garenne	Jacques Ravard	1949-1950	?	8 avenue Joseph Binet
82 rue Félix Faure	Colombes	92700	Hauts-de-Seine	Ciné-Club Jean Marais	Mme Ray Berton	1945-1947	Salle « Studio 28 »	82 rue Félix Faure
21 boulevard Théophile Sueur	Montreuil	93100	Seine-Saint-Denis	Ciné-Club de Montreuil	Anna Leroux (directrice du Musée de l'Histoire)	1951-1955	Salle du Musée de l'Histoire	Parc Montreuil – 21 boulevard Théophile Sueur
2 Avenue du Capitaine Fonck	Blanc-Mesnil	93150	Seine-Saint-Denis	Ciné-Club Blanc-Mesnil (enfants)	M. Espinasse	1950	Ecole de Garçons, Jules Guesde	Ecole de Garçons, Jules Guesde
Allée Viollet le Duc	Blanc-Mesnil	93150	Seine-Saint-Denis	Ciné-Club Blanc-Mesnil	M. Reigner (médecin)	1951-1955	?	14 cité des Tilleuls
39 impasse Chaudron	Saint-Denis	93210	Seine-Saint-Denis	Ciné-club de Saint-Denis	M. Bergut (1948) / M. Chartier (1951)	1948-1952	Salle "Pathé"	5 rue fontaine (1948) / 39 impasse Chaudron (1951)
2 Rue de la Commune de Paris	Aubervilliers	93300	Seine-Saint-Denis	Ciné-Club d'Aubervilliers	Francis Gendron & Jean-Louis Pays	1960	?	?
1 rue de la Gaîté	Saint-Ouen	93400	Seine-Saint-Denis	Ciné-Club de Saint-Ouen / Le Cercle artistique du cinéma	M. Tournadre	1948-1950	Salle « Lumières »	1 rue de la Gaîté
34 rue du Capitaine Glarner	Saint-Ouen	93400	Seine-Saint-Denis	Ciné-Club Jaeger	M. Tournadre	1955	?	34 rue du Capitaine Glarner
7 Place de la République	Saint-Ouen	93406	Seine-Saint-Denis	Ciné-Club Audonien	M. Laforge	1947-1952	?	Mairie de Saint-Ouen
31 avenue de Mun	Aulnay-sous-Bois	93600	Seine-Saint-Denis	Ciné-Club d'Aulnay-sous-Bois	M. Aimé Bonnet (directeur de l'Ecole du Parc) (1951) & M. Labre (1953) / M. Bullio (1955)	1951-1955	?	32 boulevard Charles Floquet (1951) / 31 avenue de Mun (1955)
34 rue Aimé-Laperruque	Drancy	93700	Seine-Saint-Denis	Ciné-Club de Drancy	Pierre Solignac	1949-1951	?	34 rue Aimé-Laperruque
8 avenue du Dauphiné	Saint-Maur-des-fossés	94100	Val-de-Marne	Ciné-Club de Saint-Maur (FFCC)	André Souché	1953-1955	?	8 avenue du Dauphiné
3 rue Poirier	Saint-Mandé	94160	Val-de-Marne	Ciné-Club de Vincennes (1)	M. Lageau	1947-1948	Salle « Printania »	3 rue Poirier
9 rue Marat	Ivry	94200	Val-de-Marne	Ciné-Club d'Ivry	Max Stern (1948) & M. Vanbuckhave (directeur de la salle des conférences) (1951)	1948-1983	« Salle municipale des Conférences »	9 rue Marat
6 Rue Entroncamento	Villiers-sur-Marne	94350	Val-de-Marne	Ciné-Club Méliés (Villiers-sur-Marne)	M. Mulot (1948) / Serge Duon & M. Gaussin (1953)	1948-1954	Sanatorium Calmette	Pavillon II du Sanatorium / Pavillon Universitaire de Villiers-sur-Marne
1 rue du Four	Bry-sur-Marne	94360	Val-de-Marne	Ciné-Club de Bry-sur-Marne	M. Pierre Astier	1955	?	1 rue du Four
1 Allée des genêts	Sucy-en-Brie	94370	Val-de-Marne	Ciné-club de Sucy-en-Brie	Jean Livartonsky	1950	?	Allée des Genêts
23 avenue du Général Leclerc	Vitry-sur-Seine	94400	Val-de-Marne	Ciné-Club de Vitry	M. Dufour	1949-1950	?	23 avenue du Général Leclerc
1 Avenue de Verdun	Limeil-Brévannes	94450	Val-de-Marne	Ciné-Club de Brevannes	M. Koscielny	1955	?	Pavillon Vulpian – N°60
19 rue Guynemer	Villejuif	94800	Val-de-Marne	Ciné-Club de Villejuif (FFCC)	Mme D. Caselli	1951-1954	?	19 rue Guynemer
14 rue Antonin Georges Belin	Argenteuil	95100	Val-d'Oise	Ciné-Club d'Argenteuil	Albert Danjou (1947) / André Brunelin (1949)	1947-1955	Salle « Majestic » et « Molière »	93 rue Duguay (1947) / 14 bis A-G Belin (1949)
48 rue de Paris	Saint-Brice-sous-Forêt	95350	Val-d'Oise	Ciné-Club de Sarcelles	M. Fosse	1949-1951	?	48 rue de Paris
5 Rue Pasteur	Bouffémont	95570	Val-d'Oise	Ciné-Club de l'Île-de-France	?	1953-1954	Salle du Sanatorium Universitaire	Sanatorium Universitaire de Bouffémont
17 boulevard Albert 1er	Monaco	98000	Monaco	Ciné-Club de Monaco	André Morra	1951-1954	?	17 bis boulevard Albert 1er

1 rue Sédillot	Strasbourg	67000	Bas-Rhin	Ciné-club de Strasbourg	Directeur administratif de l'association Jeune Alsace	1951-1955	Cité administrative de Strasbourg	Jeune Alsace - Association de culture populaire - Cité Peldre, rue Sédillot
1 quai du Maire Dietrich	Strasbourg	67000	Bas-Rhin	Ciné-club des étudiants de Strasbourg	M. Geissmann	1955	?	1 quai Dietrich
18 Rue du Château	Talcy	41370	Loir-et-Cher	Ciné-club de Talcy	M. Ambroise	1955	?	Pas d'adresse - placé au Château de Talcy par défaut
Boulevard de la corniche	Thonon-les-Bains	74200	Haute-Savoie	Ciné-club de la Maison des Jeunes de Thonon-les-Bains	Mme de Coulange	1953-1955	?	UJC - boulevard de la corniche
11 rue Docteur Longchamp	Toulon	83000	Var	Ciné-club toulonnais (1)	Mme Teston	1948-1951	Salle "Mirabeau"	11 rue du Docteur Longchamp, Le Mourillon-Toulon
Champ de Mars	Toulon	83000	Var	Ciné-club de Toulon	M. Faure	1955	?	5 champ de Mars
9 rue de la Baille	Tourcoing	59200	Nord	Ciné-club de Tourcoing	M. Richon (1947) / André Ragan (1948-1950) / Sylvette Delbart (1951-1955)	1947-1955	Salle "Rialto"	74 avenue Jean Bart (Mouvoux) / 42 rue Ferrer (Croix) / 9 rue de Baille
162 rue de Preize	Troyes	10000	Aube	Ciné-club de Troyes (3)	M. Noël	1955	?	162 rue de Preize
20 avenue Maurice Faure	Valence	26000	Drôme	Ciné-club de jeunes de Valence	Jean Michel	1946-1954	Salle "Le Provence"	20 avenue Maurice-Faure

### 3. La Flecc

Les déclarations concernant la Flecc ont été divisées en trois parties : les ciné-clubs scolaires, les ciné-clubs et les ciné-clubs des mouvements de jeunesse.

#### ➤ Ciné-clubs

Adresses	Ville	Postal	Departement	Nom	Membres	Carte	JO	Responsable	Adresse responsable	Ville responsable	Projection	Etat	Date	Type	Archives	Notes
2 Rue Brouillaud	Vic-sur-Aisne	02290	Aisne	Les Vicois amis de l'écran	200	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Domicilié à l'Hôtel de ville
20 rue de l'imprimerie	Gap	05000	Haute-Alpes	Association populaire des loisirs étudiants gapencais	280	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
Route de Warcq	Charleville-Mézière	08000	Ardennes	Les loisirs populaires de Manchester	400	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
24 Rue Georges Furier	Saint-Parres-lès-Vaudes	10260	Aube	L'essor	200	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Pas d'adresse précisée ; domiciliée à la mairie par défaut
Tour de ville	Marcillac	12330	Aveyron	Association d'éducation populaire de Marcillac	150	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Pas d'adresse précisée ; domiciliée à la mairie par défaut

6 avenue Gambetta	Aurillac	15000	Cantal	Ciné-club d'Aurillac	600	X	04/03/1951	M. Muzac (secrétaire)	10 rue Pasteur	Aurillac	Cinéma Rex	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Autre adresse : Sous-sol de la Librairie La Cigogne, 50 avenue Gambetta, Aurillac.
8 avenue de la porte dauphiné	La Rochelle	17000	Charente-Maritime	Bel écran	150	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
12 rue de la poissonnerie	Bourges	18000	Cher	Association cinématographique et culturelle	300	X	09/11/1951	Jacques Thevenot	12 rue de la Poissonnerie	Bourges	Salle Jean de Berry	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
10 Rue Félix Vidalin	Tulle	19000	Corrèze	Ciné-club de Tulle	300	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Pas d'adresse précisée ; domiciliée à la mairie par défaut
23 avenue Georges Pompidou	Périgueux	24000	Dordogne	Ciné-club Saint-Joseph	200	X	X	X	X	X	23 avenue de Paris	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Adresse avec changement de nom de rue : 23 avenue de Paris
172 rue Victor Hugo	Périgueux	24000	Dordogne	Ciné-club périgourdin	350	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
16 rue Saint-Charles	Toulouse	31000	Haute-Garonne	Le Centre familial	300	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Adresse originale : 16 rue Charles Faur
169 route de Seysses	Toulouse	31100	Haute-Garonne	Association d'entraide et culture populaire	300	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
rue des frères	Bazège	31450	Haute-Garonne	Arts & loisirs	200	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
Rue du château de Lancosme	Vendoeuvres	36500	Indre	Ecole d'agriculture Lancosme	200	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
4 rue Benoît Chupiet	Rezé	44400	Loire-Maritime	Ciné-club familial Saint-Paul [Pont-Rousseau]	400	X	12/01/1052	Michel Aillet	18 rue Thiers	Pont-Rousseau	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
Impasse Hyppolyte Fournier	Chemillé-en-Anjou	49670	Maine-et-Loire	L'élan de Gonnord [Société Sportive]	200	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Domicilié au Vieux château
9 Rue Chanoine Berenger	Avranches	50300	Manche	Ciné-club de l'institution Notre-Dame	450	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
107 rue Bernard Le Pecq	Laval	53000	Mayenne	L'écran	500	X	09/01/1948	Jean Génée	X	X	Cinéma Saint-Martin	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
42 Rue de Kerguestenen	Lorient	56100	Morbihan	Association Mobil. de l'école Saint-Joseph	700	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
Avenue Maréchal Lyautey	Saint-Malo-de-Beignon	56380	Morbihan	Ciné-club de l'école inter-armés [Coëtquidan]	150	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
1 rue Général Franiatte	Montigny-lès-Metz	57950	Moselle	Association sportive	200	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X



13 place Sainte-Glossinde	Metz	57000	Moselle	La Chambre noire filiale de Metz de l'AMOL	600	X	20/12/1938	J.M. Straub	18 rue aux Ours	Metz	Foyer paroissial	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Déclaration au Tribunal cantonale de Metz
51 rue du général Hoche	Dunkerque	59240	Nord	Ciné-club familial [de Malo-les-bains]	400	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
14 rue d'Hauteville	Le Mans	72100	Sarthe	Culture-Loisirs-Cinéma	500	X	06/11/1951	M. Barranger (professeur au collège Saint-Michel des Perrais	Collège Saint-Michel des Perrais	Parigne-le-Polin		Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
Rue du Combottier	Sééz	73700	Savoie	Chalet EDF	450	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Cité de Milgonert [sans doute Malgovert]
1 place Charles de Gaulle	Cluses	74300	Haute-Savoie	Ciné-club clusien	250	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Pas d'adresse précisée ; domiciliée à la mairie par défaut
25 rue de la Sourdière	Paris	75001	Paris	Marines sportives du Centre de Paris	250	X	16/12/1948	Abbé Preud'Homme	24 rue Saint-Roch	Paris	25 rue de la Sourdière	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
35 quai d'Anjou	Paris	75004	Paris	Maison des jeunes de l'île Saint-Louis	350	X	14/06/1951	Jacques Marrast	40 quai d'Orléans	Paris	35 quai d'Anjou, Paris	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
12 rue Saussier-Leroy	Paris	75017	Paris	Ciné-club des colons de Saint-Médard	600	X	19/11/1931	Jacques Fournier	141 rue Mouffetard	Paris	12 rue Saussier, Paris	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
68 rue d'Assas	Paris	75006	Paris	Ciné-Club Saint-Sulpice	700	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
9 rue du Bouquet de Longchamp	Paris	75116	Paris	Nicolaïte de Chaillot	300	X	02/04/1948	Abbé de Porette	35 avenue de Marceau	Paris	9 bis rue du Bouquet de Longchamp	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
80 rue Lauriston	Paris	75116	Paris	Ciné-club Poquelin	150	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
30 rue Henri Barbusse	Paris	75005	Paris	Ciné-club du Palais	400	X	21/12/1951	M. G. Giraud (avocat)	14 avenue de l'Opéra	Paris	Studio du Val de Grâce, 30 rue H. Barbusse	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
8 rue de la Bourse	Paris	75002	Paris	Club Méditerranée	200	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
52 boulevard Lefèvre	Paris	75015	Paris	Amicale Saint-Antoine	450	X	19/06/1939	Abbé Tournus	52 boulevard Lefèvre	Paris	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	52 ou 59 boulevard Lefèvre
70 rue Falguière	Paris	75015	Paris	Association Fieux Saint-Michel	500	X	30/04/1913	Abbé Peyron	70 rue Falguière	Paris	Salle Saint-Jean Baptiste de la Salle	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
94 rue Amiral Mouchez	Paris	75014	Paris	Ciné-club de la SNECMA	250	X	06/11/1945	Jean Bruel (secrétaire du CEK)	X	X	Usine	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
54 rue Bobillot	Paris	75013	Paris	Club des jeunes de la Maison-Blanche	400	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
7 avenue Jean Jaurès	Montrouge	92120	Hauts-de-Seine	Association populaire de Montrouge	600	X	20/11/1951	Jacques Thouvoy	7 rue Gabriel Péri	Montrouge	7 avenue Jean Jaurès, Montrouge	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X

31 rue du Général Leclerc	Bois-Colombes	92270	Hauts-de-Seine	Aubépine de Bois-Colombes	400	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
202 rue Armand Silvestre	Courbevoie	92400	Hauts-de-Seine	Les Bruyères	450	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
209 avenue de la Porte d'Ivry	Paris	75013	Paris	Patronage d'Ivry	400	X	27/07/1938	Abbé Noël	209 rue de Paris	Ivry	Salle du patronage, 209 rue de Paris, Ivry	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Adresse originale : 209 rue de Paris, Ivry
1 rue de Fontenay	Plessis-Robinson	92350	Hauts-de-Seine	Ciné-club du Plessis-Robinson	300	X	04/03/1951	M. Ripart	4 rue Iske Bernard	Plessis-Robinson	Salle P. Le Bucher, 1 rue de Fontenay, Plessis-Robinson	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
9 rue Michel Voisin	Sceaux	92330	Hauts-de-Seine	Ciné-club de Sceaux	300	X	23/12/1950	Georges Laguerie	33 rue des Limbergères	Sceaux	9 rue Michel Voisin, Sceaux	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
84 rue Victor Bash	Thiais	94320	Val-de-Marne	Ciné-club Carolingien	400	X	26/04/1948	Abbé Corre	84 rue Victor Basch	Thiais	84 rue Victor Basch, Thiais	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
32 rue Duguay-Trouin	Rouen	76000	Seine-Maritime	Association Duguay-Trouin	350	0376-0004	01/06/1950	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
10 rue Henri-Rivière	Rouen	76000	Seine-Maritime	Ciné-club du patronage Saint-Paul	500	0376-0008	18/12/1930	Abbé Hiesse	6 rue Henri Rivière	Rouen	Salle paroissiale Saint-Louis, 10 rue Henri Rivière, Rouen	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
18 rue Poussin	Rouen	76000	Seine-Maritime	Association familiale SAP	400	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
10 rue Sainte-Claire	Rouen	76000	Seine-Maritime	Association des jeunes du quartier Saint-Vivien	450	0376-0005	19/09/1950	Abbé Adaire	8 rue Albert Lambert père	Rouen	10 rue Sainte-Claire	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
Rue bénite	Rolleville	76133	Seine-Maritime	Association de la famille	300	0376-0007	12/06/1925	M. Odinet	Impasse des petits pas	Rouen	Salle paroissiale, rue Bénite, Rouen	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
28 rue de la Mailleraye	Le Havre	76600	Seine-Maritime	Association de culture populaire du Perrey	400	0376-0001 [?]	19/03/1950	Pierre Clin	34 rue Auguste Normand	Le Havre	Saint-Thomas d'Aquin, 34 rue Louis Delamare, Le Havre	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Perrey ou Perray
37 avenue de Paris	Eaubonne	95600	Val-d'Oise	Amicale "Entre amis"	300	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Domiciliée au Sanatorium Roux
136 avenue de la République	Montgeron	91230	Essonne	Société d'éducation populaire de Montgeron	350	0378-0003	30/12/1920	M. Bidan	136 rue de Paris	Montgeron	Salle Saint-Augustin, 136 avenue de la République, Paris	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Adresse originale : 136 rue de Paris
32 rue du dessous des prés	Orgeval	78630	Yvelines	Association Saint-Pierre et Saint-Paul d'Orgeval	300	0378-0004	25/10/1927	René Rohken	8 rue de la gare	Orgeval	Salle paroissiale, chemin des dessous des prés, Orgeval	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X

53 rue Edouard Vaillant	Bezons	95870	Val-d'Oise	Air & Montagne	350	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
14 rue des coches	Saint-Germain-en-Laye	78100	Yvelines	Ciné-club des jeunes	750	X	17/03/1951	Madame Rimbeau	8 rue Voltaire	Saint-Germain-en-Laye	Le Régent, rue des Cloches, Saint-Germain-en-Laye	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
1 rue de Montauban	Vaujours	93410	Seine-Saint-Denis	Ciné-club de l'école Fénelon	350	X	02/11/1951	Guy Goupil	75 rue de Meaux	Vaujours	Ecole Fénelon	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
7 rue Jules Dubois	Rosières-en-Santerre	80170	Somme	Amitiés & Loisirs	200	X	10/04/1952	Guy Poirier	rue de l'hôtel de ville	Rosières	Salle des fêtes	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
3 rue Jeanne d'Arc	Châtellerauld	86100	Vienne	Ciné-club d'initiation cinématographique de Châtellerauld	500	X	18/07/1950	Robert Chauveau	Boîte postale 53	Châtellerauld	Cinéma Lux, 3 rue Jeanne d'Arc Cinéma Vox, boulevard Blossac	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
6 rue Renan	Saint-Junien	87200	Vienne	Etoile ciné-club	300	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
8 rue de la Mairie	La Chapelle-devant-Bruyères	88600	Vosges	Ciné-club de la Chapelle des Bruyères	150	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Pas d'adresse précisée ; domiciliée à la mairie par défaut
30 rue des Buttes	Honfleur	14600	Calvados	Patronage P. Berthelot	X	X	10/07/1914	Henri Fremont	30 rue des Buttes	Honfleur	Salle du cinéma Excelsior	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
8 route de Caen	Douvres-la-Délivrande	14440	Calvados	Ciné-club la Vaillante	X	X	14/10/1953	X	X	X	X	Manuscrit	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Pas d'adresse précisée ; domiciliée à la mairie par défaut
1 rue du chapitre	Rennes	35000	Ille-et-Vilaine	La Chambre noire	X	X	X	Abbé Lemarchand	1 rue du chapitre	Rennes		Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
38 Boulevard des Pas Enchantés	Saint-Sébastien-sur-Loire	44230	Loire-Maritime	Institut catholique professionnel de Nantes	X	X	X	M. Le directeur de l'Institut	X	X	Institut	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Domiciliée à la Joliverie
8 place des cités	Couëron	44220	Loire-Maritime	Ciné-club de la Chabossière	X	X	08/04/1952	M. Le secrétaire du ciné-club	18 cité de la Bertaudière	La Chabossière-en-Couëron	Salle des œuvres, 50 cité de la Bertaudière	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Adresse originale : 50 cité de la Bertaudière
2 rue de l'hôtel de ville	Nantes	44000	Loire-Maritime	Notre Cinéma	X	X	X	X	X	X	X	Manuscrit	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Pas d'adresse précisée ; domiciliée à la mairie par défaut
3 rue du Murot	Toul	54200	Meurthe-et-Moselle	Association Jeunesse qui vit	X	X	27/11/1952	M. Folschweiller	Paroisse Saint-Epvre	Toul	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
Saint Michel des Perrais	Parigné-le-Pôlin	72330	Sarthe	Collège Saint-Michel des Perrais	X	X	X	M. Balavoine (directeur des études)	X	X	Collège	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X

20 rue Gambetta	Le Breil-sur-Mérize	72370	Sarthe	Ciné-club rural Loisirs et culture	X	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Pas d'adresse précisée ; domiciliée à la mairie par défaut
Place Schneider	Le Creuzot	71200	Saône-et-Loire	Association creuzotine d'éducation populaire cinématographique	X	0371-0003	04/10/1952	Michel Dormeau	Rue du Maréchal Leclerc	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Domiciliée à la brasserie du Lion de Belfort, place Schneider
2 rue des Marbres	Autun	71400	Saône-et-Loire	Ciné-club autunois	X	X	29/06/1952	André Rochefort (professeur à l'Ecole militaire)	2 rue des Marbres	X	Maison rurale Autunoise	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Domiciliée à l'Hôtel de ville
3 place de l'hôtel de ville	Chalon-sur-Saône	71100	Saône-et-Loire	Ciné-club du cercle Saint-Joseph	X	X	X	X	X	X	X	Manuscrit	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Pas d'adresse précisée ; domiciliée à la mairie par défaut
6 rue Jean Macé	Paris	75011	Paris	Ciné-club Sainte-Marguerite	X	X	22/03/1952	René Beyneix	27 rue Faidherbe		6 rue Jean Macé	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
16 rue de Chabrol	Paris	75010	Paris	Cercle du cinéma français	X	X	X	Pierre Goursat	174 faubourg Saint-Honoré	Paris	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
34 rue de Grenelle	Paris	75007	Paris	Les classiques du film	X	X	17/06/1951	M. Gilbert Paintendre	34 rue de Grenelle	Paris	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
44 rue des dames	Paris	75017	Paris	Météore-Junior-Club	X	X	25/03/1948	M. Gilbert Paintendre	34 rue de Grenelle	Paris	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
4 rue de Citeaux	Paris	75012	Paris	Ciné-club Citeaux	X	X	27/11/1952	Michel Huet	4 rue de Citeaux	Paris	4 rue de Citeaux	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
6 rue des Noyers	Aubervilliers	93300	Seine-Saint-Denis	Association des Jeunes d'Aubervilliers	X	X	15/05/1952	Abbé Jeandel	Paroisse Notre Dame des Vertus	Aubervilliers	Salle du patronage, 6 rue des Noyers, Aubervilliers	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
23 avenue de la République	Fontenay-sous-bois	94120	Val-de-Marne	Ciné-télé-club-Daumat	X	X	25/05/1952	M. Crete	58 ter rue des Frères Gauché	Fontenay-sous-bois	Daumat, 23 avenue de la République, Fontenay-sous-bois	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
74 rue volant	Nanterre	92000	Hauts-de-Seine	Ciné-club de Nanterre	X	X	08/11/1953	X	X	X	X	Manuscrit	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
110 avenue Simon Bolivar	Paris	75019	Paris	Art et plein air des buttes	X	X	01/02/1931	Louis Dionisi (ingénieur)	54 avenue secrétan	Paris	Salle Art et plein air des buttes, 110 avenue Simon Bolivar	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Changement du nom de l'association 4 et 5/04/1949
45 rue Richard Lenoir	Paris	75011	Paris	Ciné-club de l'Artistic Voltaire [?]	X	X	X	X	X	X	X	Manuscrit	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
54 avenue de la République	Paris	75011	Paris	Centre Charles Péguy	X	X	12/03/1946	X	X	X	Illisible	Manuscrit	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Nom rayé (association non)

																constituée ou radiée)
24 rue Saint-Nicolas	Rouen	76000	Seine-Maritime	Film club de Normandie	X	0376-0006	08/09/1946	M. Francel	84 rue Saint-Gervais	Rouen	Cinéma Normandie, rue Ecuyère, Rouen	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
1517 place de l'hôtel de ville	Le Havre	76600	Seine-Maritime	Ciné-club Havrais	X	0376-0002	22/03/1953	X	X	X	X	Manuscrit	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Pas d'adresse précisée ; domiciliée à la mairie par défaut
15 rue Philibert Caux	Bihorel	76420	Seine-Maritime	Société Sainte-Victrice [Rouen]	X	0376-0003	01/06/1950	X	X	X	X	Manuscrit	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
Rue Jean Mermoz	Maisons-Laffite	78600	Yvelines	Ciné-club des jeunes	X	X	18/04/1944	M. de Castelbajac	4 place Marine	Maisons-Laffite	Rue Mermoz	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
Place Gérard Nevers	Villebon-sur-Yvette	91140	Essonne	Ciné-club de la vallée	X	X	X	X	X	X	X	Manuscrit	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Pas d'adresse précisée ; domiciliée à la mairie par défaut
146 boulevard de Saint-Quentin	Amiens	80001	Somme	Association des parents d'élèves de La Providence	X	X	X	X	X	X	X	Manuscrit	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
15 rue des Cordeliers	Poitiers	86000	Vienne	Association de bibliographie et de lectures des Cordeliers	X		07/02/1937	Prosper Guilbault	15 rue des Cordeliers	X	X	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	X
1 Le Toffe	Saulgé	86500	Vienne	Fédération des Compagnons de la joie de la Vienne	X	X	X	X	X	X	Poitiers, Saulgé, Le Teuil, Champigny-le-sec, etc.	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-club	19900208/84	Pas d'adresse précisée ; domiciliée à la mairie par défaut
Place Pey Berland	Bordeaux	33000	Gironde	Etoile ciné-club puis Centre culturel du sud-ouest	X	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	1957	"D'un ciné-club à un Centre régional culturel", <i>Bulletin de la Flecc</i> , n°14-15, janvier 1957, p.1.	Revue	Créé en 1954 / 35mm / Pas d'adresse précise ; domicilié à la mairie par défaut
77 Rue Calixte Camelle	Bègles	33130	Gironde	Ciné-club de Bègles	100/150	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	1957	"D'un ciné-club à un Centre régional culturel", <i>Bulletin de la Flecc</i> , n°14-15, janvier 1957, p.1.	Revue	Créé en octobre 1955 par des pères Capucins / 16mm / Pas d'adresse précise ; domicilié à la mairie par défaut
196 Rue Achard	Bordeaux	33300	Gironde	Ciné-club de Bacalan	100	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	1957	"D'un ciné-club à un Centre régional culturel",	Revue	Créée en janvier 1956 / 35mm / Pas d'adresse

														<i>Bulletin de la Flecc</i> , n°14-15, janvier 1957, p.1.		précise : domicilié à la mairie du quartier Bacalan par défaut
130 Avenue Louis Barthou	Bordeaux	33200	Gironde	Ciné-club de Caudéran	X	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	1957	"D'un ciné-club à un Centre régional culturel", <i>Bulletin de la Flecc</i> , n°14-15, janvier 1957, p.1.	Revue	Adhère à la Flecc en avril 1956 / 16mm / Pas d'adresse précise ; domicilié à la mairie du quartier Caudéran par défaut
38 Rue de Nuits	Bordeaux	33100	Gironde	Ciné-club de la Bastide	150/200	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	1957	"D'un ciné-club à un Centre régional culturel", <i>Bulletin de la Flecc</i> , n°14-15, janvier 1957, p.1.	Revue	35mm / Pas d'adresse précise ; domicilié à la mairie du quartier La Bastide par défaut
42 Place Abel Surchamp	Libourne	33500	Gironde	Ciné-club de Libourne	X	X	X	X	X	X	X	Dactylographié	1957	"D'un ciné-club à un Centre régional culturel", <i>Bulletin de la Flecc</i> , n°14-15, janvier 1957, p.1.	Revue	Pas d'adresse précise ; domicilié à la mairie par défaut

➤ Associations scolaires

Adresses	Ville	Postal	Département	Nom	Membres	Carte	Public	Projection	Document	Date	Type	Archives	Notes
195 Rue des Stations	Lille	59000	Nord	Institution Saint-Pierre	300	X	Institution Saint-Pierre	Institution Saint-Pierre	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
287 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	Saint-André-Lez-Lille	59350	Nord	Institution Notre-Dame de la Plaine	250	X	Institution Notre-Dame de la Plaine	Institution Notre-Dame de la Plaine	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
rue Vanderburch	Cambrai	59400	Nord	Institution Blanche de Castille	170	X	Institution Blanche de Castille	Institution Blanche de Castille	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
Avenue de la Victoire	Cambrai	59400	Nord	Institution Notre-Dame de Grâce	250	X	Institution Notre-Dame de Grâce	Institution Notre-Dame de Grâce	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
50 Chaussée Jules Ferry	Amiens	80090	Somme	Ecole Saint-Riquier	220	X	Ecole Saint-Riquier / Collège de la Providence / Minimat	Ecole Saint-Riquier	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	

1 Rue de l'Oratoire	Amiens	80007	Somme	Pensionnat du Sacré-Cœur	220	X	Pensionnat du Sacré-Cœur / Pensionnat Sainte-Clotilde / Institution de l'immaculée conception	Pensionnat du Sacré-Cœur	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
24 Place Clemenceau	Abbeville	80100	Somme	Institution Saint-Pierre	280	X	Institution Saint-Pierre	Institution Saint-Pierre	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
68 Rue de Pontoise	Beauvais	60026	Oise	Institution du Saint-Esprit	200	X	Institution du Saint-Esprit	Institution du Saint-Esprit	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
1 Avenue de la Libération	Compiègne	60200	Oise	Institution Notre-Dame de Tillage	250	X	Institution Notre-Dame de Tillage	Institution Notre-Dame de Tillage	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	placé sur Notre dame de la Thilloye
8 Rue Portevin	Evreux	27000	Eure	Institution Saint-François-de-Sales	210	X	Institution Saint-François-de-Sales	Institution Saint-François-de-Sales	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
67 Route d'Honfleur	Pont-Audemer	27500	Eure	Institution Saint-Ouen	160	X	Institution Saint-Ouen / Collège rural	Institution Saint-Ouen	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
1 Rue de l'Oratoire	Agneaux	50180	Manche	Institution libre d'Agneaux [Saint-Lô]	120	X	Institution libre d'Agneau	Institution libre d'Agneau	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
25 Rue des Écoles	Villedieu-les-Poêles-Rouffigny	50800	Manche	Institution Saint-Joseph	180	X	Institution Saint-Joseph	Institution Saint-Joseph	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
20 Rue de l'Arbalète	Douvres-la-Délivrande	14440	Calvados	Institution de la Vierge Fidèle	170	X	Institution de la Vierge Fidèle / Maîtrise Notre-Dame	Institution de la Vierge Fidèle	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
6 Rue du Général de Gaulle	Orbec	14290	Calvados	Institution Notre-Dame	170	X	Institution Notre-Dame	Institution Notre-Dame	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
Rue Urbain IV	Troyes	10000	Aube	Collège Urbain IV	200	X	Collège Urbain IV / Ecole d'apprentis Saint-Joseph	Collège Urbain IV	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
14 Place Casimir Périer	Troyes	10000	Aube	Institution Jeanne d'Arc	180	X	Institution Jeanne d'Arc / Cours Saint-François de Sales / Collège Saint-Jean	Institution Jeanne d'Arc	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
86 Rue de Courlancy	Reims	51100	Marne	Collège du Sacré-Cœur	150	X	Collège du Sacré-Cœur	Collège du Sacré-Cœur	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
20 Rue de Contrai	Reims	51100	Marne	Ecole Contrai	200	X	Ecole Contrai	Ecole Contrai	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
94 Avenue de Laon	Reims	51100	Marne	Institution Jeanne d'Arc	250	X	Institution Jeanne d'Arc / Institution Colbert / Cours Normal / Cours familiale & ménager / Institution Saint-Michel / Institution Notre-Dame	Institution Jeanne d'Arc	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	

17 Rue Ruinat de Brimont	Reims	51100	Marne	Lycée de Jeunes filles	220	X	Lycée de Jeunes filles / Collège moderne / Collège technique	Lycée de Jeunes filles	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
1bis Rue Maréchal de Latre de Tassigny	Saint-Dizier	52100	Haute-Marne	Ecole secondaire de l'Immaculé conception	200	X	Ecole secondaire de l'Immaculé conception / Pensionnat Notre-Dame / Ouvroir	Ecole secondaire de l'Immaculé conception	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
18 Rue Louis Jouvet	Charleville	08000	Ardennes	Collège Saint-Rémi	250	X	Collège Saint-Rémi / Institution Lacordaire / Institution Nicolas-Roland	Collège Saint-Rémi	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
23 Rue Thiers	Epinal	88000	Vosges	Institution Notre-Dame	200	X	Institution Notre-Dame	Institution Notre-Dame	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
17 Avenue de Robache	Saint-Dié-des-Vosges	88100	Vosges	Institution Sainte-Marie	250	X	Institution Sainte-Marie / Institution Beau Jardin / Institution de la Providence	Institution Sainte-Marie	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
9 Avenue Aristide Briand	Vesoul	70000	Haute-Saône	Institution Saint-Maur	250	X	Institution Saint-Maur / Ecole professionnelle Aubry	Institution Saint-Maur	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
40 Faubourg des Ancêtres	Belfort	90000	Territoire de Belfort	Institution Sainte-Marie	250	X	Institution Sainte-Marie / Cours Notre-Dame des Anges / Pensionnat Saint-Joseph	?	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
11 Rue du Manège	Nancy	54000	Meurthe-et-Moselle	Institution Sainte-Rose	220	X	Institution Sainte-Rose / Institution Boyer / Ecole ménagère / Cours secondaire de la doctrine	Institution Sainte-Rose	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
19 Cr Léopold	Nancy	54000	Meurthe-et-Moselle	Institution Notre-Dame	200	X	Institution Notre-Dame	Institution Notre-Dame	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
413 Av. de Boufflers	Laxou	54520	Meurthe-et-Moselle	Ecole technique Saint-Joseph [Nancy]	250	X	Ecole technique Saint-Joseph	Ecole technique Saint-Joseph	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
6 Rue de la Ravinelle	Nancy	54000	Meurthe-et-Moselle	Ecole Saint-Sigisbert	200	X	Ecole Saint-Sigisbert	Ecole Saint-Sigisbert	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
9 Rue Robert Schuman	Scy-Chazelles	57160	Moselle	Institution du Sacré-cœur [Metz]	200	X	Institution du Sacré-cœur	Institution du Sacré-cœur	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	Adresse probablement inexacte
11 Rue des Récollets	Metz	57000	Moselle	Institution de la Miséricorde	170	X	Institution de la Miséricorde	Institution de la Miséricorde	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	



9 Rue Saint-Gengoulf	Metz	57000	Moselle	Pensionnat Sainte-chrétienne	190	X	Pensionnat Sainte-chrétienne	Pensionnat Sainte-chrétienne	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
22 Place Notre Dame	Thionville	57100	Moselle	Institution Notre-Dame	210	X	Institution Notre-Dame / Ecole ménagère Saint-Charles	Institution Notre-Dame	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
6 Rue Boissac	Lyon	69002	Rhône	Externat du Sacré-Cœur	250	X	Externat du Sacré-Cœur / Pensionnat Jésus-Marie / Externat Saint-Bruno	Externat du Sacré-Cœur	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
39 quai Jean Jacques Rousseau	La Mulatière	69350	Rhône	Cours Bellevue [Lyon]	175	X	Cours Bellevue / Cours Véritas	Cours Bellevue	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
1 Rue Paul Michel Perret	Lyon	69006	Rhône	Externat Fénelon	220	X	Externat Fénelon / Cours Débordes	Externat Fénelon	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
7 Montée des Carmélites	Lyon	69001	Rhône	Ecole de la Salle	160	X	Ecole de la Salle	Ecole de la Salle	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
2 Place Saint-Pierre	Vienne	38200	Isère	Institution Robin	210	X	Institution Robin / Pensionnat Saint-Charles	Institution Robin	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
5bis Rue Joseph Fourier	Grenoble	38000	Isère	Institution Bois-Rolland	400	X	Institution Bois-Rolland / Institution Notre-Dame de Sion / Institution Bois-Fleury / Pensionnat Sainte-Ursule	Institution Bois-Rolland	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
1 Rue Colonel Lanoyerie	Grenoble	38000	Isère	Collège Saint-Michel de l'Aigle	200	X	Collège Saint-Michel de l'Aigle	Collège Saint-Michel de l'Aigle	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
6 Place Cardinal Garrone	Chambéry	73000	Savoie	Externat Saint-François	350	X	Externat Saint-François / Pensionnat Saint-Ambroise / Pensionnat Notre-Dame du Rocher	?	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
180 Rue des Ecoles	Saint-Jean-de-Maurienne	73300	Savoie	Externat Saint-Joseph	200	X	Externat Saint-Joseph / Ecole ménagère	Externat Saint-Joseph	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
2 Rue des Pins	Gap	05000	Hautes-Alpes	Cours Saint-Joseph	200	X	Cours Saint-Joseph / Ecole Saint-Louis	?	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
2 Bd de la Corniche	Aubenas	07200	Ardèche	Ensemble des collèges publics et privés	350	X	Ensemble des collèges publics et privés	?	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
5 rue de lator maubourg	Le Puy-en-Velay	43010	Haute-Loire	Pensionnat Notre-Dame de France	200	X	Pensionnat Notre-Dame de France / Pensionnat Saint-Joseph /	Pensionnat Notre-Dame de France	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84

							Pensionnat Sainte-Marie						
7 Rue du Vallat	Brioude	43100	Haute-Loire	Institution Saint-Joseph de Fontevrault	250	X	Institution Saint-Joseph de Fontevrault / Ecole Saint- Julien / Pensionnat Sainte-Thérèse	Institution Saint-Joseph de Fontevrault	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
5 Rue Bansac	Clermond- Ferrand	63000	Puy-de-Dôme	Ecole Massillon	250	X	Ecole Massillon / Pensionnat Godefroy-de- Bouillon	Ecole Massillon	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
20 Rue Sainte- George	Clermond- Ferrand	63000	Puy-de-Dôme	Institution Sainte-Alyre	170	X	Institution Sainte-Alyre	Institution Sainte-Alyre	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
rue Gauthier de Biauizat	Clermond- Ferrand	63000	Puy-de-Dôme	Pensionnat Sainte- Marguerite	150	X	Pensionnat Sainte- Marguerite	Pensionnat Sainte- Marguerite	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
1 Cr Raymond Poincaré	Clermond- Ferrand	63000	Puy-de-Dôme	Ecole Fénélon	200	X	Ecole Fénélon / Institution Serre	Ecole Fénélon	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
11 Rue du Faubourg de la Gironde	Montluçon	03100	Allier	Collège Saint-Joseph	200	X	Collège Saint- Joseph / Pensionnat Sainte- Philomène / Pensionnat Sainte-Anne	Collège Saint-Joseph	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
Rue Claude Debussy	Louhans	71500	Saône-et- Loire	Collège classique et moderne (garçons et filles)	150	X	Collège classique et moderne (garçons et filles)	?	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
33 Rue du Général Brulard	Besançon	25000	Doubs	Institution Sainte-Ursule	250	X	Institution Sainte-Ursule / Pensionnat Notre-Dame	?	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
25 Rue Pierre Trebod	Bordeaux	33300	Gironde	Institution du Parc	160	X	Institution du Parc	Institution du Parc	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
Rue des sablères	Bordeaux	33800	Gironde	Les Sablières	200	X	Les Sablières	Les Sablères	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
189 Rue de Saint-Genès	Bordeaux	33000	Gironde	Cours Albert Le Grand	220	X	Cours Albert Le Grand / Cours Saint- Serin / Pensionnat du Mirail / Externat La Bruyère	Cours Albert Le Grand	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
203 Route de Toulouse	Talence	33401	Gironde	Ecole d'infirmière de Bagatelle	150	X	Ecole d'infirmière de Bagatelle / Ecole d'assistante de la C.P.	?	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
16 Rue Antoine Labarthe	Bayonne	64100	Basses- Pyrénées	Collège Saint- Bernard	200	X	Collège Saint- Bernard / Collège Largenté / Collège Sévigné	Collège Saint- Bernard	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	

12 All. du Château	Biarritz	64200	Basses-Pyrénées	Institution Notre-Dame de Sion	80	X	Institution Notre-Dame de Sion	Institution Notre-Dame de Sion	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
255 Rue Saint-Michel	Ustaritz	64480	Basses-Pyrénées	Collège Secondaire	150	X	Collège Secondaire	Collège Secondaire	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
7 Bd Edouard Herriot	Pau	64000	Basses-Pyrénées	Collège de l'immaculée conception	240	X	Collège de l'immaculée conception / Institution Saint-Jacques / Institution Saint-Maur / Institution Sainte-Ursule	Collège de l'immaculée conception	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
12 Quai de Verdun	Montauban	82000	Tarn-et-Garonne	Ecole Saint-Théodard	180	X	Ecole Saint-Théodard / Institution Jeanne d'Arc	Ecole Saint-Théodard	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
42 Bis Rue des Trente Six Ponts	Toulouse	31400	Haute-Garonne	Institution Notre-Dame	210	X	Institution Notre-Dame / Pension Bertrand	Institution Notre-Dame	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
10 Rue de Périgord	Toulouse	31000	Haute-Garonne	Institution de Nevers	200	X	Institution de Nevers	Institution de Nevers	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
Avenue de Saint-Pierre	Rodez	12000	Aveyron	Institution Sainte-Procule	210	X	Institution Sainte-Procule / Institution Jeanne d'Arc / Ecole normale libre / Institution Sainte-Geneviève	Institution Sainte-Procule	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
36 Rue Massiou	La Rochelle	17005	Charente-Maritime	Collège Fénélon	200	X	Collège Fénélon / Institution Sainte-Eustelle	Collège Fénélon	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
19 Rue du Petit Banc	Niort	79000	Deux-Sèvres	Collège Saint-Hilaire	200	X	Collège Saint-Hilaire / Institution Notre-Dame / Institution Jeanne d'Arc / Ecole Sainte-Thérèse	?	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
2 Rue du Dr Brillaud	Bressuire	79300	Deux-Sèvres	Ecole Saint-Joseph	160	X	Ecole Saint-Joseph / Ecole Notre-Dame	Ecole Saint-Joseph	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
1 Rue Jules Michelet	Thouars	79100	Deux-Sèvres	Ecole Saint-Charles	140	X	Ecole Saint-Charles / Ecole Jeanne d'Arc	Ecole Saint-Charles	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
80 Rue du Porteau	Poitiers	86000	Vienne	Collège Saint-Joseph	240	X	Collège Saint-Joseph / Collège Saint-Stanislas / Institution du Doyenné / Institution Sainte-Clotilde	?	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
4 Rue d'Ypres	Montmorillon	86500	Vienne	Ecole secondaire	100	X	Ecole secondaire	Ecole secondaire	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84
Rue du calvaire	Landerneau	29800	Finistère	Institution Le Calvaire	220	X	Institution Le Calvaire	Institution Le Calvaire	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84

6 Rue de Keromnès	Quimper	29000	Finistère	Cours de l'Espérance	200	X	Cours de l'Espérance	Cours de l'Espérance	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
154 Rue de Pont-Aven	Quimperlé	29300	Finistère	Institution Notre-Dame de Kerbertrand	150	X	Institution Notre-Dame de Kerbertrand	Institution Notre-Dame de Kerbertrand	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
10 Quai Hoche	Nantes	44200	Loire-maritime	Ecole de la Madeleine	250	X	Institution Notre-Dame des Anges / externat Sainte-Marie / Ecole de la Madeleine	Institution Notre-Dame des Anges	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
34 Rue Danton	Nantes	44100	Loire-maritime	Institution Saint-Clair	200	X	Institution Saint-Jélin / Institution Saint-Clair / La Perverie	?	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
43 Boulevard Jules Verne	Nantes	44300	Loire-maritime	Institution Blanche de Castille	180	X	Institution Blanche de Castille / Cours Anne de Bretagne / Pensionnat Toutes aides	Institution Blanche de Castille	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
73 Boulevard Michelet	Nantes	44300	Loire-maritime	Ecole secondaire du Loquidy	250	X	Ecole secondaire du Loquidy	Ecole secondaire du Loquidy	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
11 Rue Mondésir	Nantes	44000	Loire-maritime	Institution François d'Amboise	280	X	Institution François d'Amboise / Chavagnes / Bon conseil / Saint-Michel / Sacré-Cœur de Chantenay	Institution François d'Amboise	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
30 Boulevard Georges Clemenceau	Angers	49100	Maine-et-Loire	Saint-Charles	330	X	Saint-Charles / Saint-Laud / Sainte-Marie / Sacré-Cœur / Saint-Julien / Saint-Maurice / Saint-Joseph	?	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
2 passage des Arènes	Angers	49000	Maine-et-Loire	Pensionnat des arènes	350	X	Pensionnat des arènes / Immaculée-conception / Sainte-Agnès / Sainte-Fidèle / Cours ménager	?	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
43 Rue Saint-Bonaventure	Cholet	49300	Maine-et-Loire	Institution Sainte-Marie	220	X	Institution Sainte-Marie / Cours Jeanne d'Arc	Institution Sainte-Marie	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
47 Rue d'Alsace	Saumur	49400	Maine-et-Loire	Institution Saint-Louis	210	X	Institution Saint-Louis / Institution Jaouen	Institution Saint-Louis	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
Rue de la planche	Ombree d'Anjou	49520	Maine-et-Loire	Institution libre de Combrée	220	X	Institution libre	Institution libre	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
16 Rue Saint-Pierre	Saint-Brieuc	22000	Côtes-d'Armor	Institution Saint-Pierre	220	X	Institution Saint-Pierre	Institution Saint-Pierre	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	

11 Côte aux Goupils	Châtelaudren-Plouagat	22170	Ille-et-Vilaine	Institution missionnaire Jean Bosco [Plouagat]	200	X	Institution missionnaire Jean Bosco	Institution missionnaire Jean Bosco	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
27 Rue Jean Jaurès	Dinan	22100	Ille-et-Vilaine	Institution Notre-Dame de la Victoire	150	X	Institution Notre-Dame de la Victoire	Institution Notre-Dame de la Victoire	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
2 Rue Antoine de Saint-Exupery	Saint-Grégoire	35760	Ille-et-Vilaine	Immaculée-Conception [Rennes]	250	X	Immaculée-Conception / La Providence - Adoration	Immaculée-Conception	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
8 rue de Lübeck	Paris	75016	Paris	Institution de Lubeck	300	X	Institution de Lubeck	Institution de Lubeck	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
61 Rue Notre Dame des Champs	Paris	75006	Paris	Institution Notre-Dame de Sion	250	X	Institution Notre-Dame de Sion / Institution Notre-Dame des Champs / Cours Valton	Institution Notre-Dame de Sion	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
103 Rue de Reuilly	Paris	72012	Paris	Institution Sainte-Clotilde	180	X	Institution Sainte-Clotilde	Institution Sainte-Clotilde	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
36 Rue Dautancourt	Paris	75017	Paris	Cours du Sacré-Cœur	250	X	Ecole technique féminine / Cours du Sacré-Cœur	Ecole technique féminine	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	Adresse probablement inexacte
Avenue des Champs-Elysées	Paris	75008	Paris	Cours des Champs-Elysées	180	X	Cours des Champs-Elysées / Cours Montalembert	Cours des Champs-Elysées	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	Adresse probablement inexacte
6 Rue du Parchamp	Boulogne-Billancourt	92100	Hauts-de-Seine	Institution Saint-Joseph du Parchamp	200	X	Institution Saint-Joseph du Parchamp	Institution Saint-Joseph du Parchamp	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
70 Rue de Montgeron	Brunoy	91800	Essonne	Institution Saint-Pierre	180	X	Institution Saint-Pierre	Institution Saint-Pierre	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
1 Avenue de Ratisbonne	Evry-Courcouronnes	91000	Essonne	Institution Notre-Dame de Sion [Grandbourg]	150	X	Institution Notre-Dame de Sion	Institution Notre-Dame de Sion	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
2 Rue Geneviève Anthoizoz-de Gaulle	Athis-Mons	91200	Essonne	Ecole Saint-Charles	300	X	Ecole Saint-Charles	Ecole Saint-Charles	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
Rue de la mairie	Brétigny-sur-Orge	91220	Essonne	Collège de Passy	220	X	Collège de Passy	Collège de Passy	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	Adresse probablement inexacte
43 Rue Auvray	Le Mans	72000	Sarthe	Institution Saint-Louis	200	X	Lycée de garçons / Lycée de filles / Institution Saint-Louis / Institution Sainte-Anne / Institution Notre-Dame / Institution Saint-Julie	?	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	
104 Rue Marcel Tribut	Tours	37000	Indre-et-Loire	Institution Maintenon	180	X	Institution Maintenon / Institution	?	Dactylographié	Années 1950	Déclaration de ciné-clubs	19900208/84	



## 4. Film et famille

### ➤ Ciné-clubs

Adresses	Ville	Cod e postal	Département	Nom	Membres	Numéro carte	Publication au JO	Responsable	Numéro responsable	Adresse responsable	Ville responsable	Villes visitées par l'association	Lieu de projetction	Document manuscrit / dactylographié	Date du document	Type de documents	Archives	Notes
	Villers-en-prayeres	02811	Aisne (02)	Association d'éducation populaire	X	0502-0001	06/01/1956	M. Joseph Wresinski	X	X	X	Villiers en prayères	X	X	13/01/1956	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Antibes	06600	Alpes Maritimes (06)	Patronage Jeanne d'Arc	X	0506-0001	17/04/1952	Abbé Vial	2	rue Andreossy	Antibes	Antibes	X	X	11/02/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	"Radiation annoncée par le président de Film et famille par lettre du 15 mars 1956"
	Camon	09500	Arièges (09)	Education par le film	X	0509-0001	août-54	Lagarde	X	X	X	Camon / Aigues-vives / Saint-Quentin-la-Tour / Tourtrol / Dun / Artigat / Lorp	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Rieucros	09500	Arièges (09)	Ciné-culture	X	0509-0002	févr-55	Pamiers	X	X	X	Rieucros / Lérans / Eycueil / Montjoie / Lacave / Mercenac / Prayols / Pailhes / Montseron / Luzernac / Garanou	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Potigny	14420	Calvados (14)	Association d'éducation populaire	X	0514-0004	20/12/1953	X	X	X	X	Potigny / Canon / Mesnil / Mauger / Donnay	X	Dactylographié	19/01/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Honfleur	14600	Calvados (14)	Ciné-club St-Pierre	X	0514-0001	06/07/2014	X	X	X	X	Monfleur	X	Document manuscrit	19/01/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Saint-Sylvain	14190	Calvados (14)	Association cinéma de la plaine et du pays d'auge (ACIPPA)	X	0514-0002	11/04/1954	X	X	X	X	Saint-Sylvain / Argences / Bellengreville / Cauvicourt	X	Document manuscrit	19/01/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	

												Bretteville / Chicheboville / Cleville / Croissantville / Saint-Aignan-de-Cramersnil						
	Olendon	14170	Calvados (14)	Association de Mun	X	0514-0003	26/04/2024	X	X	X	X	Olendon / Epaney / Perrières	X	Document manuscrit	19/01/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/ 87	
	Aurillac	15000	Cantal (15)	APEL du Cantal	X	0515-0001	02/12/1952	X	X	X	X	Aurillac / Murat / Saignes / Segur / Maillargues / Allanche / Saint-Saturnin / Neussargues / Mauriac / Saint-Mamet / Pleaux	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/ 87	
	Sainte-Marie-Siché	20190	Corse (20)	Jeunesse et village	X	0520-0001	14/05/1955	M. Antoine Chiappini	8	boulevard Marcaggi	Ajaccio	Sainte-Marie Siché / Grossetto / Zigliara / Corrano / Zicavo / Cozzano / Palneca / Corte	X	Dactylographe hié	09/11/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/ 87	
	Dijon	21000	Cote d'or (21)	Association Culture Joie et film	X	0521-0001	14/12/1952	X	X	X	X	Dijon	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/ 87	
	Dijon	21000	Cote d'or (21)	Centre populaire culturel de Dijon	X	0521-0002	01/03/1954	X	X	X	X	Dijon	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/ 87	
	Quimper	29000	Finistère (29)	Ecole Sainte-Yves	X	0529-0001	04/01/1945	X	X	X	X	Quimper	X	Dactylographe hié	19/01/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/ 87	
	Quimper	29000	Finistère (29)	Cadets d'Armor & Ergué Armel	X	0529-0002	25/01/1935	X	X	X	X	Quimper	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/ 87	
	Montrejeau	31210	Haute-Garonne (31)	Petit séminaire	X	0531-0001	04/01/1945	X	X	X	X	Montrejeau	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/ 87	
	Chantepie	35135	Ille-et-Vilaine (35)	Ciné Mondial	X	0535-0001	24/04/1953	X	X	X	X	Chantepie / Saint-Pierre-de-Plesguen / Lanhélin / Pacé / Hédé / Romillé / Servon-sur-Vilaine / Noyal-sur-Vilaine / Saint-Grégoire	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/ 87	



	Châtillon-sur-Loire	45360	Loiret (45)	Union des jeunes chatillonnais	X	0545-0001	nov-53	X	X	X	X	Châtillon / Coligny	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Flaugnac	46170	Lot (46)	Ciné-club de La Tirelire	X	0546-0001	X	X	X	X	X	Bach / Saint-Paul / Massip / Montamel / Frayssinet / Gramat / Saint-Chels / La Foulache-Noyère ? / Occazaville ? / Gourdon / Fontaine du Caussé ? / Sainte-Colombe	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Angers	49000	Maine-et-Loire (49)	Service diocésain & informations	X	0549-0001	16/05/1952	X	X	X	X	Angers / Chemillé / La Chapelle Rousselin / Seliz ? / Melay / La Jumellière / Neuvy-en-Mauges / Sainte-Christine / Saint-Georges du Puy de la Garde (Saint-Georges-des-Gardes) / Saint-Lezin / La Tourlandry	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Bréhal	50290	Manche (50)	AEP Saint-Martin	X	0550-0001	17/03/1927	X	X	X	X	Bréhal	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Tourville-sur-Sienne	50200	Manche (50)	Association cinéma éducateur et récréatif	X	0550-0002	05/07/1933	X	X	X	X	Tourville-sur-Sienne	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Créances	50710	Manche (50)	AEP Sainte-Madeleine Pastel de Créance	X	0550-0003	10/10/1946	X	X	X	X	Créances	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Berne	56240	Morbihan (56)	Association d'émancipation et d'éducation populaire	X	0556-0001	22/04/1948	X	X	X	X	Le Saint-Langonnet / Berne / Caudan	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Vannes	56000	Morbihan (56)	Association d'éducation populaire par le film	X	0556-0002	09/02/1954	X	X	X	X	Vannes	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Aubry	59950	Nord (59)	Les volontaires d'Aubry	X	0559-0001	22/01/1930	Abbé Bury	X	X	X	Aubry les douane ?	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	

	Bavay	59570	Nord (59)	Iust Notre-Dame Assomption	X	0559-0002	04/01/1945	Dr	X	X	X	Bavay	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
6 Avenue Foch	Lambersart	59130	Nord (59)	Amis du foyer du collège (?)	X	0559-0003	04/01/1951	M. Ducornez	6	Avenue Foch	Lambray	Lambray	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	Placement par défaut
			Nord (59)	[Supprimé]	X	0559-0004	X	X	X	X	X	X	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
14 rue Thiers	Cysoing	59830	Nord (59)	Association d'éducation populaire	X	0559-0005	10/07/1949	Abbé Dubrulle	14	Rue Thiers	Cysoing	Cysoing	Salle paroissiale	Dactylographié	16/12/1952	Déclaration d'association	AN 19900208/87	[Liste spéciale]
17 Rue du Quesnoy	Denain	59220	Nord (59)	Institut populaire	X	0559-0006	04/01/1945	M. Thétard	17	rue du quesnoy	Denain	Denain	Salle paroissiale	Dactylographié	16/12/1952	Déclaration d'association	AN 19900208/87	[Liste spéciale] / Autre déclaration : 07/08/47 n°3093 Valenciennes
			Nord (59)	[Supprimé]	X	0559-0007	X	X	X	X	X	X	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Eperlecques	62910	Nord (59)	[Pas de Nom]	X	0559-0008	21/12/1950	Abbé Delhozière puis Le curé	X	X	X	Eperlecques	Salle paroissiale	Dactylographié	16/12/1952	Déclaration d'association	AN 19900208/87	[Liste spéciale]
	Fives	59000	Nord (59)	AEP Fives	X	0559-0009	05/05/1949	Abbé Caulliez	X	X	X	Fives	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
Chapelle d'Elocques	Fives	59000	Nord (59)	Amis de Fives Elocques	X	0559-0010	10/06/1945	Abbé Caulliez	X	X	X	Fives	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
			Nord (59)	[Liste spéciale]	X	0559-0011	X	X	X	X	X	X	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Fives	59000	Nord (59)	APEL de l'école Saint-Joseph	X	0559-0012	29/01/1951	Abbé Caulliez	X	X	X	Fives	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
234 Rue Jacquard	Hellemmes	59298	Nord (59)	Société de patronage des apprentis	X	0559-0013	02/07/2023	M. Gandrin	234	rue Jacquard	Hellemmes	Hellemmes	Patronage	Dactylographié	16/12/1952	Déclaration d'association	AN 19900208/87	[Liste spéciale]
78 Rue des écoles de la cure	Hellemmes	59298	Nord (59)	??? Éducation loisirs	X	0559-0013	13/04/1951	M. le curé	78	rue des écoles de la cure	Hellemmes	Hellemmes	X	Document manuscrit	16/12/1952	Déclaration d'association	AN 19900208/87	[Liste spéciale]
Rue du port	Lille	59800	Nord (59)	Ecole information ?	X	0559-0014	04/01/1945	X	X	X	X	Lille	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
6 Rue auber	Lille	59800	Nord (59)	ICAM	X	0559-0015	04/01/1945	R.P. Berte	6	rue auber	Lille	Lille	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	

	Marcq-en-Baroeuil	59700	Nord (59)	Film famille et	X	0559-0016	04/01/1945	Oger	409	rue Gambetta	Lille	Lille	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
Cité Senelle	Maubeuge	59600	Nord (59)	La Theresienne	X	0559-0017	05/04/1953	M. Masson	2	rue candial	Maubeuge	Maubeuge	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
9 rue du presbytère	Mouvaux	59420	Nord (59)	Patronage du Sacré-cœur	X	0559-0018	01/02/1920	Le Picarro	X	X	X	Mouvaux	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Rosendael	59240	Nord (59)	Patronage Abbé Bonpain	X	0559-0019	10/04/1949	Abbé Bonpain	X	X	X	Rosendael	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
37 rue saint-blaise	Tourcoing	59200	Nord (59)	Association Ciné-scolaire	X	0559-0020	04/01/1945	Vanzeveren	37	rue saint-blaise	Tourcoing	Tourcoing	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
			Nord (59)	[Supprimé]	X	0559-0021	X	X	X	X	X	X	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Toufflers	59390	Nord (59)	Cercle Saint-Paul	X	0559-0022	oct-30	Vicaire (Cerle Saint-Paul)	X	X	X	Toufflers	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
			Nord (59)	[Supprimé]	X	0559-0023	X	X	X	X	X	X	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Tourmignies	59551	Nord (59)	Film famille et	X	0559-0024	04/01/1945	Abbé Verschae	X	X	X	Tourmignies	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
			Nord (59)	[pas établi]	X	0559-0025	X	X	X	X	X	X	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
51 Rue Hoche	Dunkerque	59240	Nord (59)	Ciné-club familiale	X	0559-0026	09/02/1952	Olivier	51	rue hoche	X	Malo-les-bains	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
21 rue Sadi Carnot	Armentières	59280	Nord (59)	Film famille et	X	0559-0027	04/01/1945	Verbrughe	21	rue Sadi Carnot	Armentières	Armentières	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
			Nord (59)	[Supprimé]	X	0559-0028	X	X	X	X	X	X	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
Cinéma Wallert	Croix	59170	Nord (59)	Film famille et	X	0559-0029	04/01/1945	Bouchery	X	X	X	Croix	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Gravelines	59820	Nord (59)	Film famille et	X	0559-0030	04/01/1945	Ranvan (notaire)	X	X	X	Gravelines	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
22 rue de la sous-préfecture	Hazebrouck	59190	Nord (59)	Film famille et	X	0559-0031	04/01/1945	M. Mabruetz	22	Rue de la sous-préfecture	Hazebrouck	Hazebrouck	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	

			Nord (59)	[Supprimé]	X	0559-0032	X	X	X	X	X	X	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
120 boulevard de la Liberté	Lille	59350	Nord (59)	Film et famille (JECF)	X	0559-0033	04/01/1945	Abbé Dhalluin	120	boulevard de la Liberté	Lille	Lille	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
12rue Brigittines	Lille	59350	Nord (59)	Film et famille	X	0559-0034	04/01/1945	Bernard	12	rue Brigittines	Lille	Lille Saint-Sauveur	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
79 rue Jean Jaurès	Maubeuge	59600	Nord (59)	Film et famille	X	0559-0035	04/01/1945	Hilaire	79	Rue Jean Jaurès	Maubeuge	Maubeuge	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
9 Rue Pasteur	Mons-en-Baroeul	59370	Nord (59)	Film et famille	X	0559-0036	04/01/1945	Delguitte	9	Rue Pasteur	Mons-en-Baroeul	Mons-en-Baroeul	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
12 Rue notre-dame	Ronchin	59790	Nord (59)	Film et famille	X	0559-0037	04/01/1945	Choteau	12	Rue Notre-Dame	Ronchin	Ronchin	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
100 Rue Roubaix	Tourcoing	59200	Nord (59)	Film et famille	X	0559-0038	04/01/1945	Verhelle	100	Rue Roubaix	Tourcoing	Tourcoing	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
82 Sentier de la belle promenade	Wattrelos	59150	Nord (59)	Film et famille	X	0559-0039	04/01/1945	Maquette	82	Sentier Belle promenade	Wattrelos	Wattrelos	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
4 Sentier du curé	Hellemmes	59298	Nord (59)	La dynysienne	X	0559-0040	13/10/2020	X	X	X	X	Hellemmes	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Mons-en-pévèle	59246	Nord (59)	La Sainte famille	X	0559-0041	21/03/2021	Michel Momont	X	X	X	Mons-en-Pévèle	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Lezennes	59260	Nord (59)	Association familiale et d'éducation populaire	X	0559-0042	23/08/1953	Abbé Blanchard	X	X	X	Lezennes	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
6 Rue Chanoine Thuilliez	Fourmies	59610	Nord (59)	Film et famille	X	0559-0043	04/01/1945	Abbé Fontaine	6	rue chanoine Thuilliez	Fourmies	Fourmies	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
12 Rue notre-dame	Ronchin	59790	Nord (59)	Ciné-jeudi	X	0559-0044	04/01/1945	Chuoteau	12	Rue Notre-Dame	Ronchin	Ronchin	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
13 Rue du commandant richez	Le Cateau-Cambrésis	59360	Nord (59)	AEP le Saint-Martin	X	0559-0045	28/03/1954	Coustenoble	13	rue du commandant richez	Le Cateau	Le Cateau	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Recquignies	59245	Nord (59)	Cercle Catholique d'éducation populaire	X	0559-0046	25/03/2022	Le curé	X	X	X	Recquignies-Rocques	X	Dactylographié	19/01/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	[Liste spéciale]
rue Emile Vandame	Saint-André-lez-Lille	59350	Nord (59)	Film et famille (ETS Lemaire-Destombes)	X	0559-0047	04/01/1945	ETS Lemaire-Destombes	X	X	X	Saint-André-lez-Lille	X	Dactylographié	11/02/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	[Liste spéciale] Ciné-club d'entreprise

	Dunkerque	59140	Nord (59)	Cité nouvelle	X	0559-0048	déc-42	X		X	X	Dunkerque	X	Document manuscrit	11/02/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	[Liste spéciale]
	Saint-Pol-sur-Mer	59430	Nord (59)	Avant-garde saint-Poloise	X	0559-0048	nov-20	X	X	X	X	Saint-Pol-sur-mer	X	Document manuscrit	11/02/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	[Liste spéciale]
	Dunkerque	59140	Nord (59)	Glacis sport	X	0559-0048	oct-49	X		X	X	Dunkerque	X	Document manuscrit	11/02/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	[Liste spéciale]
Cité ouvrière	Sin-le-Noble	59450	Nord (59)	Foyer Saint-Vincent-de-Paul	X	0559-0049	15/01/1955	Sœur Karren	X	Cité ouvrière	Sin-Le-Noble	Sin-Le-Noble	X	Document manuscrit	11/02/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	[Liste spéciale]
23 rue Jean de Gouy	Douai	59500	Nord (59)	APEL de l'école Saint-Jean-de-Gouy	X	0559-0050	12/01/1952	Frère Derechin	23	Rue Jean de Gouy	Douai	Douai	X	Document manuscrit	11/02/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	[Liste spéciale]
	Annoeullin	59112	Nord (59)	Film famille et	X	0559-0051	04/01/1945	Abbé Lestienne	X	X	X	Annoeullin	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Chéreng	59152	Nord (59)	Film famille et	X	0559-0052	04/01/1945	Abbé Flajollet	X	X	X	Chéreng	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
55 rue des meuniers	Lille	59000	Nord (59)	AEP Saint-Joseph	X	0559-0053	21/06/1947	Abbé Duthert	X	X	X	Lille St-Joseph	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Wormhoudt	59470	Nord (59)	Film famille et	X	0559-0054	04/01/1945	Le vicaire	X	X	X	Wormhoudt	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
rue Pharaon de Winter	Lille	59800	Nord (59)	Bon Pasteur	X	0559-0055	04/01/1945	Directice	X	Rue Pharaon de Winter	Lille	Lille	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
7 rue de la cure	Hautmont	59330	Nord (59)	AEP	X	0559-0056	12/04/1948	Abbé Willeme	7	rue de la cure	Hautmont	Hautmont	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Attiches	59551	Nord (59)	Film famille et	X	0559-0057	04/01/1945	Curé	X	X	X	Attiches	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Templeuve-en-pévèle	59242	Nord (59)	Film famille et	X	0559-0058	04/01/1945	Le doyen	X	X	X	Templeuve	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
Saint-Jean-Baptiste de la Salle	Valenciennes	59300	Nord (59)	AEP	X	0559-0059	22/06/1949	???	X	Saint-Jean Baptiste de la Salle	Valenciennes	Valenciennes	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
Ecole de Saint-Rémy-Chaussée	Saint-Rémy-Chaussée	59620	Nord (59)	Ecole de Saint-Rémy-Chaussée	X	0559-0060	04/01/1945	X	X	Ecole de Saint-Rémy-Chaussée	Saint-Rémy-Chaussée	Saint-Rémy-Chaussée	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
8 rue Gravet	Maubeuge	59600	Nord (59)	Centre culturel de cinéma et	X	0559-0061	21/10/1955	X	X	X	X	Maubeuge	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	

				télévision de la sambre														
24 rue de l'abbaye	Solesmes	59730	Nord (59)	Association fédérale éducation et enseignement populaire	X	0559-0062	28/12/1947	M. Cattert	24	rue de l'abbaye	Solesmes	Solesmes	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Sées	61500	Orne (61)	Centre ormais de diffusion et d'information par la culture	X	0561-0001	22/04/1948	X	X	X	X	Sées / Tourouvre / Heugon / Saint-Aubin / Saint-André de Briouze / La Coulandre / Saint-Gervais-du-Perron / La Motte-Fouquet / Occagnes	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Montsecret - Clairefougère	61800	Orne (61)	Centre ormais de diffusion et d'information par la culture (bis)	X	0561-0001	22/04/1948	X	X	X	X	Monsecret / Bauvais / Rouperroux / Radon / St-Mard-de-Reno / Lonlay / Ragondange ? / Ceton / Saint-Maurice-lès-Charencey / Sept-Forges	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Juigny Val d'Andaine	61140	Orne (61)	Centre ormais de diffusion et d'information par la culture (ter)	X	0561-0001	22/04/1948	X	X	X	X	Juigny / La chapelle / Lyonnai ? / Saint-Martin-les-Aspers ? / Conlens ?	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Allouagne	62157	Pas-de-Calais (62)	Patronage Jeanne d'Arc	X	0562-0001	22/05/1947	X	X	X	X	Allouagne	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Ames	62190	Pas-de-Calais (62)	Film et famille	X	0562-0002	04/01/1945	X	X	X	X	Ames	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Annequin	62149	Pas-de-Calais (62)	AEP Saint-Joseph	X	0562-0003	07/08/1953	X	X	X	X	Annequin / Cambrai	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Arras	62000	Pas-de-Calais (62)	Iust Saint-Joseph	X	0562-0005	04/01/1945	X	X	X	X	Arras	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Audrehem	62890	Pas-de-Calais (62)	Association populaire	X	0562-0006	30/06/1951	X	X	X	X	Audrehem / Clerques	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Les Attaques	62730	Pas-de-Calais (62)	Film et famille	X	0562-0007	04/01/1945	X	X	X	X	Les Attaques	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	

	Bapaume	62450	Pas-de-Calais (62)	Film famille et	X	0562-0008	Illisible	X	X	X	X	Bapaume	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Blendecques	62575	Pas-de-Calais (62)	AEP	X	0562-0009	janv-51	X	X	X	X	Blendecques	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Camblain-l'Abbé	62690	Pas-de-Calais (62)	Film famille et	X	0562-0012	04/01/1945	X	X	X	X	Camblain-l'Abbé	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Cambrin	62149	Pas-de-Calais (62)	Colonne Saint-Austrebelle	X	0562-0013	14/12/1947	X	X	X	X	Cambrin	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Carvin	62220	Pas-de-Calais (62)	AEP Sainte-Barbe	X	0562-0014	mars-47	X	X	X	X	Carvin	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Clairmarais	62500	Pas-de-Calais (62)	Iust Saint-Bernard	X	0562-0016	04/01/1945	X	X	X	X	Clairmarais	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Noeux-les-mines	62290	Pas-de-Calais (62)	Association catholique des chefs de famille	X	0562-0018	21/03/1947	X	X	X	X	Noeux-les-mines / Hersin / Coupigny	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Isbergues	62330	Pas-de-Calais (62)	Comité des établissements des Vouns (?)	X	0562-0020	04/01/1945	X	X	X	X	Isbergues	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Le Transloy	62450	Pas-de-Calais (62)	AEP Saint-Vaast	X	0562-0024	10/10/1953	X	X	X	X	Le Transloy / Flers / Sailly / Saillel de bœuf (?) / Morval / Grévillers / Guinecourt / Beaulencourt	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Libercourt	62820	Pas-de-Calais (62)	Union des ???	X	0562-0026	23/11/1947	X	X	X	X	Libercourt / fosse V	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Saint-Omer	62500	Pas-de-Calais (62)	AEP	X	0562-0028	28/12/1947	X	X	X	X	Moule / Saint-Omer	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Noeux-les-mines	62290	Pas-de-Calais (62)	Ciné-club de jeunes	X	0562-0030	25/11/1937	X	X	X	X	Noeux-les-mines	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Oye-plage	62215	Pas-de-Calais (62)	AEP	X	0562-0031	30/03/1946	X	X	X	X	Oye-plage	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Liévin	62800	Pas-de-Calais (62)	Film famille et	X	0562-0033	04/01/1945	X	X	X	X	Liévin	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Le Touquet Paris Plage	62520	Pas-de-Calais (62)	Film famille et	X	0562-0034	04/01/1945	X	X	X	X	Le Touquet	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	

3 rue du camp de droite	Boulogne-sur-mer	62200	Pas-de-Calais (62)	Ecran de la jeunesse et de la famille	X	0562-0037	08/12/1948	M. Biget	3	rue du camp de droite (bat 3)	Boulogne-sur-mer	Boulogne (st-Patrick) / Coutreau Ave Maria / St-Martin (Boulogne) / Amicale Femeland de Boulogne / Boulogne Saint-Michel / Pernes Les boulognes / Condette / Verlinethun / Bainethun	X	Document manuscrit	09/11/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	2 documents (dactyl et manuscrit)
	Metz-en-couture	62124	Pas-de-Calais (62)	Saint-Jean Bosco	X	0562-0038	juil-45	X	X	X	X	Metz-en-couture	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Bully-les-mines	62160	Pas-de-Calais (62)	AEP Saint-Maclou	X	0562-0041	20/01/1935	X	X	X	X	Bully-les-mines	X	Dactylographié	19/01/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Saint-Léger	62128	Pas-de-Calais (62)	Association des anciens prisonniers	X	0562-0042	16/02/1945	X	X	X	X	Saint-Léger / Hélin-sur-Cojeul / Vaulx-Vrecourt / Gaudiempre / Saint-Amand	X	Dactylographié	19/01/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
Saint-Martin	Boulogne-sur-mer	62200	Pas-de-Calais (62)	Association Loisirs Sainte-Ide	X	0562-0043	22/11/1952	X	X	X	X	Boulogne-sur-mer	X	Dactylographié	11/02/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Boulogne-sur-mer	62200	Pas-de-Calais (62)	AEP Saint-Michel	X	0562-0044	06/01/1928	X	X	X	X	Boulogne-sur-mer	X	Dactylographié	11/02/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Radinghem	62310	Pas-de-Calais (62)	Association d'éducation populaire	X	0562-0045	mars-54	X	X	X	X	Radinghem / Ecotte (?) / Bouquehault	X	Document manuscrit	11/02/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Boulogne-sur-mer	62200	Pas-de-Calais (62)	AEP Saint-Martin	X	0562-0046	30/01/1947	X	X	X	X	Boulogne-sur-mer	X	Document manuscrit	11/02/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Arras	62000	Pas-de-Calais (62)	Bon Pasteur	X	0562-0047	04/01/1945	X	X	X	X	Arras	X	Document manuscrit	11/02/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Ardres	62610	Pas-de-Calais (62)	Film et famille	X	0562-0048	04/01/1945	X	X	X	X	Ardres	X	Document manuscrit	11/02/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Mazingarbe	62670	Pas-de-Calais (62)	Association d'éducation populaire cité joyeuse	X	0562-0049	28/07/1950	X	X	X	X	Mazingarbe	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Berck	62600	Pas-de-Calais (62)	Institut catholique	X	0562-0050	04/01/1945	X	X	X	X	Berck-plage	X	Document manuscrit	09/11/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	



	Estevelles	62880	Pas-de-Calais (62)	Association Saint-Pierre Saint-Paul	X	0562-0051	13/01/1951	Abbé Mortelette	X	X	X	Estevelles / Lazin (sans doute Liévin (?))	X	Document manuscrit	09/11/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Pontgibaud	63230	Puy-de-dôme (63)	Pensionnat de Garçons	X	0563-0001	04/01/1945	X	X	X	X	Pontgibaud	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Duroux	87190	Rhône (69)	Association d'éducation populaire	X	0569-0001	19/02/1952	X	X	X	X	Duroux (?)	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	"radiation annoncée par le président de Film et famille par lettre du 15/03/56"
	Montceau-les-mines	71300	Saône-et-Loire (71)	VCA Bois du Verne	X	0571-0001	21/02/1953	X	X	X	X	Montceau-les-mines / Bois du Verne	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Lycée Notre-Dame	72000	Sarthe (72)	Collège Notre-Dame de Sainte-Croix	X	0572-0001	04/01/1945	X	X	X	X	Le Mans	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	86 rue de la tour	75016	Paris (75)	Association sportive culturelle de la Tour	X	0575-0001	08/05/1945	Cuesincer	86	rue de la tour	Paris	Paris (16ème)	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	17 rue Faubourg Saint-Honoré	75008	Paris (75)	UP Saint-Philippe de Ronde	X	0575-0002	07/10/1951	Colonel Berge	17	rue du Faubourg Saint-Honoré	Paris	Paris (8ème)	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	1 place Wagram	75017	Paris (75)	Association des anciennes élèves du cours Sainte-Ursule	X	0575-0003	24/02/1950	Ranyard	1	place Wagram	Paris	Paris (17ème)	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	24 rue Saint-Roch	75001	Paris (75)	Association Montfond - AEP Marine sportive	X	0575-0004	27/10/1936	Abbé Prud'homme	24	rue Sainte-Roch	Paris	Paris (1er)	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	22 rue Dautancourt	75017	Paris (75)	Association Champperret	X	0575-0005	18/07/1948	Roclore	22	rue Debricourt	Paris	Paris (17ème)	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	5 rue Bellechasse	75007	Paris (75)	APELC	X	0575-0006	04/08/1926	Schlurr	5	Rue Bellechasse	Paris	Paris (7ème)	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	8 rue Choron	75009	Paris (75)	Association des jeunes gens de Notre-Dame de Lorette	X	0575-0007	01/10/1904	Abbé Renard	8ter	Rue Choron	Paris	Paris (9ème)	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	8 rue Sarasate	75015	Paris (75)	Association Saint-Christophe de Javel	X	0575-0008	20/03/1953	Normand	8	rue Sarasate	Paris	Paris (15ème)	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	163 boulevard Malesherbes	75017	Paris (75)	Centre culturel du cinéma	X	0575-0009	17/12/1953	M. Schaflet	163	Boulevard Malesherbes	Paris	Paris (17ème)	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	

70 rue de Charonne	Paris	75011	Paris (75)	Club d'enfants de Charonne	X	0575-0010	28/10/1953	Lienhard	70	Rue de Charonne	Paris	Paris (11ème)	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
15 Rue Anna Jaquin	Boulogne-Billancourt	92000	Hauts-de-Seine (92)	Etoile sportive	X	0575-0011	12/05/1918	abbé Guayères	15	rue Jaquin	Boulogne-Billancourt	Boulogne-Billancourt	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
7 rue du landry	Clichy	92110	Hauts-de-Seine (92)	Jeune gens de Clichy	X	0575-0012	26/06/1911	Abbé Fauconnier	7	rue landry	Clichy	Clichy	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
18 impasse St-Lucien	La Courneuve	93120	Seine-Saint-Denis (93)	Les Yvonrens	X	0575-0013	23/12/1932	De Lourde Hastignac	18	rue Sticum	La Courneuve	La Courneuve	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
174 rue Championnet	Paris	75018	Paris (75)	Association Championnet	X	0575-0014	02/12/2019	Abbé Borne	174	rue championnet	Paris	Paris (18ème)	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
40 rue Jean De La Fontaine	Paris	75016	Paris (75)	Juniors et Auteuil	X	0575-0015	05/01/1948	M. Holtzman	40	rue La Fontaine	Paris	Paris (Auteuil)	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
1 avenue du lycée Lakanal	Bourg-la-Reine	92340	Hauts-de-Seine (92)	Ciné-club de Bourg-La-Reine	X	0575-0016	07/08/1952	M. Aimé	1	Rue du lycée lakanal	Bourg-la-Reine	Bourg-la-Reine	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
Rue André Sabatier	Malakoff	92240	Hauts-de-Seine (92)	Joyeuse Union	X	0575-0017	17/10/1933	Abbé Sol	X	Impasse Sabatier	Malakoff	Malakoff	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
Rue de l'ancienne mairie	Boulogne-Billancourt	92100	Hauts-de-Seine (92)	Ciné-club Ozanam	X	0575-0018	03/04/1914	M. Hugonin	X	Rue Ancienne mairie	Billancourt	Billancourt	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
17 rue Denis Gogue	Clamart	92140	Hauts-de-Seine (92)	UL Assemblée générale des familles	X	0575-0019	12/02/1949	M. Legrand	17	rue Denis Gogue	Clamart	Clamart	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
36 Rue Robespierre	Montreuil	93100	Seine-Saint-Denis (93)	Foyer paroissial Saint-André de Montreuil	X	0575-0020	21/12/1913	Abbé Rio	X	Saint-André-de-Montreuil	Montreuil	Montreuil	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
84 Rue Sadi Carnot	Bagnolet	93170	Seine-Saint-Denis (93)	Association Saint-Leu - Saint-Gilles-de-Bagnolet	X	0575-0021	15/02/1952	Abbé Dumoulin de G Bauthete	19	rue Montreuil	Montreuil	Montreuil	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
1 Av. du Colonel Hubert Delestree	Suresnes	92150	Hauts-de-Seine (92)	Foyer du soldat (Forteresse Du Mont-Valérien)	X	0575-0022	04/01/1945	M. Couronne	X	Fort du mont Valérien	Suresnes	Suresnes	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
9 rue du bouquet de Longchamp	Paris	75116	Paris (75)	Avenue du Vaudoue	X	0575-0023	25/03/1953	M. Poret	9	rue du bouquet de Longchamp	Paris	Paris (16ème)	X	Document manuscrit	19/01/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
29 rue de Enghien	Paris	75010	Paris (75)	AEP Cité Saint-Eugène	X	0575-0024	juil-38	Abbé Baer	29	rue Enghien	Paris	Paris (10ème)	X	Document manuscrit	19/01/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
140 rue de Clignancourt	Paris	75018	Paris (75)	Association des chefs de	X	0575-0025	04/05/1950	Richard	140	rue de Clignancourt	Paris	Paris (18ème)	X	Document manuscrit	19/01/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	

				familles du bon conseil												d'association		
	Antony	92160	Hauts-de-Seine (92)	Amicale Sainte-Maxime	X	0575-0026	07/06/1939	Abbé Vaillant	X	X	X	Antony	X	Document manuscrit	19/01/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Montreuil	93100	Seine-Saint-Denis (93)	Association des amis de Muffins	X	0575-0027	04/01/1946	Louradour	10	rue dadu	Montreuil-sous-bois	Montreuil-sous-bois	X	Document manuscrit	19/01/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Fontenay-sous-bois	94120	Val-de-Marne (94)	Association Sainte-Marguerite	X	0575-0028	05/03/1928	Abbé Lenne	X	X	X	Fontenay-sous-bois	X	Document manuscrit	19/01/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
16 Rue Robert Vignes	Stains	93240	Seine-Saint-Denis (93)	Association Loisirs éducation	X	0575-0029	08/03/1951	Robert	16	Rue robert vigues	Stains	Stains	X	Document manuscrit	19/01/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
2 rue Victor Hugo	Boulogne-Billancourt	92100	Hauts-de-Seine (92)	Cours Dupanloup	X	0575-0030	04/01/1945	X	2	Rue Victor Hugo	Boulogne sur Seine	Boulogne	X	Document manuscrit	19/01/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
21 Rue d'Assas	Paris	75006	Paris (75)	Association des étudiants de l'Institut catholique	X	0575-0031	févr-36	X	X	X	X	Paris (6ème)	X	Dactylographié	19/01/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
La Villette	Paris	75019	Paris (75)	Ciné-club de la Villette	X	0575-0032	28/02/1952	X	X	X	X	Paris (19ème)	X	Dactylographié	19/01/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
80 Av. de la République	Bagnolet	93170	Seine-Saint-Denis (93)	Association familiale de Bagnolet	X	0575-0033	17/12/1954	X	X	X	X	Bagnolet	X	Dactylographié	11/02/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	Problème ent : Église Notre-Dame-de-Pontmain de Bagnolet
19 Rue Tournefort	Paris	75005	Paris (75)	Patronage Sainte-Mélanie	X	0575-0034	30/06/1901	X	X	X	X	Paris (5ème)	X	Dactylographié	11/02/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	Problème ent : Association Patronage Sainte-Mélanie (existe toujours aujourd'hui)
19 rue des Tanneries	Paris	75013	Paris (75)	"L'avenir des tanneries"	X	0575-0035	16/07/1948	X	X	X	X	Paris (13ème)	X	Dactylographié	11/02/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	Problème ent : Association Saint-Joseph des Tanneries (existe toujours aujourd'hui)
3 place de ménilmontant	Paris	75020	Paris (75)	Patronage Notre-Dame	X	0575-0036	X	X	X	X	X	La Croix	X	Dactylographié	11/02/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	Possibilité : patronage Notre-dame-de-la-croix

30 rue serpente	Paris	75006	Paris (75)	Centre culturel moderne de technique	X	0575-0037	08/01/1955	Jean Lacombe	30	rue Serpente	Paris	Paris 6e Salle Sainte-Savante / Paris 13e Centre d'apprentissage, 170 rue Tolbiac / Paris 6e, 30 rue Serpente / Antony, 17 rue de l'aurore / Arcueil, 68 Avenue de Staline / Kremlin Bicêtre, 34 rue Danton / Fresnes, prison de femmes / Paris 5e, 76 rue Monffelaud  Instit. Joint Lambert, 39 rue de l'avalne (Rouen) / Ière Région Militaire (aumônerie) Paris / Ecole Francais, Bourgeois, 21 rue St Antoine (Paris)	X	Document manuscrit	11/02/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	X2 (09/11/1955)
83 Boulevard Ménilmontant	Paris	75011	Paris (75)	Association Saint-Jean de Ménilmontant	X	0575-0038	30/04/1955	Ch. Boicherot	83	Boulevard Ménilmontant	Paris	Paris (20ème)	X	Document manuscrit	09/11/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
10 Villa Eugène	Colombes	92700	Hauts-de-Seine (92)	Fraternité des vallées	X	0575-0039	22/02/1952	Gérard Caye	10	Villa Eugène	Colombes	Colombes	X	Document manuscrit	09/11/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
31 rue du Général Leclerc	Bois-Colombes	92270	Hauts-de-Seine (92)	Saint-Louis de Bois-colombes	X	0575-0040	23/03/1930	Ch. Bregala	31	rue du Général leclerc	Bois-Colombes	Bois-Colombes	X	Document manuscrit	09/11/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
4 place Saint-Blaise	Paris	75020	Paris (75)	Jeunesse Athlétique de Charousse	X	0575-0041	févr-50	Ch. Cagnac	4	place Saint-Blaise	Paris	Paris (20ème)	X	Document manuscrit	09/11/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
Rouelles	Le Havre	76610	Seine Maritime (76)	Paroisse Saint-Maurice	X	0576-0001	24/05/1927	X	X	X	X	Rouelles	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
2 Sent. Sainte-Clothilde	Rolleville	76133	Seine Maritime (76)	Association paroissiale de la famille	X	0576-0002	12/06/1925	X	X	X	X	Rolleville	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	Situé par moi à proximité de l'Eglise

																		Sainte Clothilde
27 Rue des Eillets	Le Havre	76610	Seine Maritime (76)	Association Saint-Paul	X	0576-0003	16/09/1945	Appelmont de Pommeraye	X	X	X	Le Havre	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	Situé par moi à proximité de l'Eglise Saint-Paul
Place Saint-Clément	Rouen	76100	Seine Maritime (76)	Association Saint-Clément	X	0576-0004	07/06/1922		X	X	X	Rouen	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Sotteville-lès-Rouen	76300	Seine Maritime (76)	Film et famille	X	0576-0005	04/01/1945		X	X	X	Sotteville	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
1 place Germaine Coty	Le Havre	76620	Seine Maritime (76)	Ciné-club Jeanne d'Arc	X	0576-0006	02/02/1952		X	X	X	Le Havre	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	Situé par moi à proximité du site Coty du Lycée Jeanne d'Arc
	Notre-Dame-de-Bondeville	76960	Seine Maritime (76)	Association des ???	X	0576-0007	déc-34		X	X	X	Bondeville	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
Rue des écoles	Le Havre	76600	Seine Maritime (76)	Union familiale de frileuse et des acacias	X	0576-0008	18/05/1954	Le Maire	X	X	X	Le Havre	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	Situé par moi à proximité de la rue des écoles
253 Rue Aristide Briand	Le Havre	76600	Seine Maritime (76)	Ciné-club patronage du Sacré Cœur	X	0576-0009	mars-54		X	X	X	Le Havre	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	Situé par moi à proximité de Ecole et collège du sacrée cœur
	Chaville	92370	Hauts-de-Seine (92)	AEP	X	0578-0001	13/06/1953		X	X	X	Chaville	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Chevreuse	78460	Yvelines (78)	AEP	X	0578-0002	20/06/1931		X	X	X	Chevreuse	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Bontigny-sur-Essonne	91820	Essonne (91)	Association Ecole Gulligan	X	0578-0003	11/03/1954		X	X	X	Bontigny-sur-Essonne	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Saint-Cloud	92210	Hauts-de-Seine (92)	Association catholique et éducation populaire	X	0578-0004	30/05/1905		X	X	X	Saint-Cloud / Orgeval / Louveciennes / Buzenval / Chambourcy	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Neuilly-plaisance	93360	Seine-Saint-Denis (93)	Association Saint-Henry	X	0578-0005	13/07/1922		X	X	X	Neuilly-plaisance	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Ecouen	95440	Val-d'Oise (95)	Maison de l'éducation de la ??? D'honneur	X	0578-0007	04/01/1945		X	X	X	Ecouen	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	

	Le Raincy	93340	Seine-Saint-Denis (93)	Ciné-club de Raincy Villemonble	X	0578-0008	mai-54	X	X	X	X	Raincy / Villemonble	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Plessis-Trévisé	94420	Val-de-Marne (94)	AEC	X	0578-0009	14/12/1920	X	X	X	X	Plessis-Trévisé	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Orphin	78125	Yvelines (78)	Scouts de France	X	0578-0010	mai-27	M. Ribadeau-Dumas	19	rue Picot	Paris	Orphin	X	Document manuscrit	09/12/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Santeny	94440	Val-de-Marne (94)	LFAC	X	0578-0011	juil-02	M. l'abbé Lepostois	X	X	X	Santeny	X	Document manuscrit	09/12/1955	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Vanzay	79120	Deux-Sèvres (79)	La Familiale	X	0579-0001	06/05/1954	X	X	X	X	Vanzay / Messé / Saint-Soline / Rom / Coussay / La Pommeraié	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	La Chapelle-Pouilloux	79190	Deux-Sèvres (79)	Association familiale de la Chapelle Pouilloux	X	0579-0002	X	X	X	X	X	La Chapelle-Pouilloux	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	"devient cinéma commercial"
	Niort	79000	Deux-Sèvres (79)	La Familiale de Niort	X	0579-0002	X	X	X	X	X	Niort / Le Breuil / Coiffault / Meilleran / Tillon / La Chapelle-Pouilloux / Les Alleuds / Penigault	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Coisy	80260	Somme (80)	Idéal-ciné	X	0580-0001	19/11/1952	X	X	X	X	Coisy / Bertangles / Villers-Bocage	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Beauval	80630	Somme (80)	Film et famille	X	0580-0002	04/01/1945	X	X	X	X	Beauval	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Albi	81000	Tarn (81)	Association départementale d'éducation populaire du Tarn	X	0581-0001	08/12/1948	X	X	X	X	Albi / Ambialet / Massals / Lavaur / Mezeno	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
	Hyères	83400	Var (83)	Ciné-club des jeunes	X	0583-0001	13/04/1952	X	X	X	X	Hyères / Sanary / La Crau / Cuers / Collobrières / Draguignan / Besse / Le Lavandin / Oteno (?)	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	
Rue de la croix verte	Limoges	87000	Haute-Vienne (87)	La colonie de vacances	X	0587-0001	22/11/1911	X	X	X	X	Limoges (la croix verte) / Nieul (Cité de l'enfance) / Ambazac (St-Jean) / Les aiglons	X	Document manuscrit	X	Déclaration d'association	AN 19900208/87	

➤ Sessions locales

Adresses	Ville	Code postal	Département	Pays	Nom	Responsable	Type de documents	Notes
	Lille	59800	Nord (59)	France	Studio Art-Ciné (Lille)		Revue <i>Film et famille</i>	
133 bis Rue des Tisserands	Marcq-en-Baroeuil	59700	Nord (59)	France	Ciné-Plouich (Marcq-en-Baroeuil)	abbé Guernonprez	Revue <i>Film et famille</i>	<a href="https://www.marcq-en-baroeuil.org/culture-sport-loisirs/culture/la-minute-culturelle/676-photo-de-1956">https://www.marcq-en-baroeuil.org/culture-sport-loisirs/culture/la-minute-culturelle/676-photo-de-1956</a>
4 Av. Gustave Dron	Tourcoing	59200	Nord (59)	France	Ciné-théâtre Concordia (Tourcoing)		Revue <i>Film et famille</i>	Centre évangélique Concordia : <a href="https://www.tourcoing-balade.fr/2019/02/centre-evangelique-concordia.html">https://www.tourcoing-balade.fr/2019/02/centre-evangelique-concordia.html</a>
18 Rue du Château	Comines	59560	Nord (59)	France	Familia (Comines)		Revue <i>Film et famille</i>	<a href="http://cinemasdunord.blogspot.com/2013/06/le-familia-de-comines.html">http://cinemasdunord.blogspot.com/2013/06/le-familia-de-comines.html</a>
14 rue Gambetta	Roubaix Saint-Omer	59100 62500	Nord (59) Pas-de-Calais (62)	France	Radio-Ciné (Roubaix) Familia (Saint-Omer)	Abbé André Verhille	Revue <i>Film et famille</i>	<a href="https://saint-omer.maville.com/actu/actudet_-Le-Familia-familial-et-bien-pensant-l-Eden-a-la-reputation-sulfureuse-loc-1459411-actu.Htm?xtor=RSS-4&amp;utm_source=RSS_MVL_saint-omer&amp;utm_medium=RSS&amp;utm_campaign=RSS">https://saint-omer.maville.com/actu/actudet_-Le-Familia-familial-et-bien-pensant-l-Eden-a-la-reputation-sulfureuse-loc-1459411-actu.Htm?xtor=RSS-4&amp;utm_source=RSS_MVL_saint-omer&amp;utm_medium=RSS&amp;utm_campaign=RSS</a>
	Lille	59800	Nord (59)	France	Idéal Ciné (Lille)		Revue <i>Film et famille</i>	
Rue Jaquard	Halluin	59250	Nord (59)	France	Familial-Ciné (Halluin)		Revue <i>Film et famille</i>	
214 Grande Rue	Roubaix	59100	Nord (59)	France	Rex (Roubaix)		Revue <i>Film et famille</i>	<a href="https://sallesdecinemas.blogspot.com/2017/01/rex-roubaix-59.html">https://sallesdecinemas.blogspot.com/2017/01/rex-roubaix-59.html</a>
2 rue des pyramides	Lille	59800	Nord (59)	France	Salle paroissiale (Lille Saint-Michel)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Cambrai	59400	Nord (59)	France	Ciné-Familles (Cambrai)		Revue <i>Film et famille</i>	
135 rue Roger Salengro	Hellemmes	59298	Nord (59)	France	Kursaal (Hellemmes)		Revue <i>Film et famille</i>	<a href="https://www.lillelanuit.com/annuaire/lieux/kursaal-de-hellemmes-le/">https://www.lillelanuit.com/annuaire/lieux/kursaal-de-hellemmes-le/</a>
10 rue de cassel	Linselles Bailleul	59126 59270	Nord (59) Nord (59)	France	Familiale (Linselles) Ciné-Renaissance (Bailleul)	M. Ryckebusch	Revue <i>Film et famille</i>	<a href="http://cinemasdunord.blogspot.com/2010/08/les-cinemas-de-bailleul-des-origines-au.html">http://cinemasdunord.blogspot.com/2010/08/les-cinemas-de-bailleul-des-origines-au.html</a>
	Bauvin	59221	Nord (59)	France	Salle de Bauvin (Bauvin)		Revue <i>Film et famille</i>	
10 rue du Moulin	La Madeleine	59110	Nord (59)	France	Salle du vieux-moulin (La Madeleine)		Revue <i>Film et famille</i>	
12 rue Derrière-les-Murs	Valenciennes	59300	Nord (59)	France	Familia (Valenciennes)		Revue <i>Film et famille</i>	<a href="https://data.bnf.fr/fr/16278896/cinema_familia_valenciennes_nord/">https://data.bnf.fr/fr/16278896/cinema_familia_valenciennes_nord/</a>
	Béthune	62400	Pas-de-Calais (62)	France	Maison de la famille (Béthune)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Lille	59800	Nord (59)	France	Etoile-Ciné (Lille)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Saint-Aubert	59188	Nord (59)	France	Familia (Saint-Aubert)		Revue <i>Film et famille</i>	
57 Rue Solférino	Lille	59800	Nord (59)	France	Salle paroissiale du Sacré-Cœur (Lille)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Mouvaux	59420	Nord (59)	France	Salle de Mouvaux (Mouvaux)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Maubeuge	59600	Nord (59)	France	Printanis (Maubeuge)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Armentières	59280	Nord (59)	France	Familiale (Armentière)		Revue <i>Film et famille</i>	
28 rue de la Carnoy	Lambersart	59130	Nord (59)	France	Salle Jeanne d'Arc (Lambersart)	André Desreumaux (projectionniste)	Revue <i>Film et famille</i>	
Rue capitaine cousette	Annezin	62232	Nord (59)	France	Pax (Annezin)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Seclin	59113	Nord (59)	France	Jeanne d'Arc (Seclin)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Haubourdin	59320	Nord (59)	France	Ciné-théâtre (Haubourdin)		Revue <i>Film et famille</i>	
4 Rue Robert Schuman	Armentières	59280	Nord (59)	France	Rex (Armentières)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Lambersart	59130	Nord (59)	France	Salle familiale (Lambersart)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Laventie	62840	Pas-de-Calais (62)	France	"Sans nom" (Laventie)		Revue <i>Film et famille</i>	
96 boulevard Victor Hugo	Béthune	62400	Pas-de-Calais (62)	France	Palace (Béthune)		Revue <i>Film et famille</i>	<a href="http://cinemasdunord.blogspot.com/2010/03/le-palace-de-bethune.html">http://cinemasdunord.blogspot.com/2010/03/le-palace-de-bethune.html</a>
	Roubaix	59100	Nord (59)	France	Radio-Ciné (Roubaix)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Bourbourg	59630	Nord (59)	France	Familia (Bourbourg)		Revue <i>Film et famille</i>	
Place du général Leclerc	Marcq-en-Baroeuil	59700	Nord (59)	France	Salle paroissiale du Sacré-Cœur (Marcq-en-Baroeuil)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Lille	59160	Nord (59)	France	Etoile-Ciné (Lomme)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Saint-Pol-sur-Ternoise	62130	Pas-de-Calais (62)	France	Familial (St-Pol-sur-Ternoise)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Roncq	59223	Nord (59)	France	Ciné Roncquois (Roncq)		Revue <i>Film et famille</i>	

	Lille	59160	Nord (59)	France	Salle paroissiale (Lomme)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Denain	59220	Nord (59)	France	Ciné-Central (Denain)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Laventie	62840	Pas-de-Calais (62)	France	Familia (Laventie)		Revue <i>Film et famille</i>	
Rue Robert Trenson	Lambersart	59130	Nord (59)	France	Salle paroissiale (Lambersart, St-Thérèse)		Revue <i>Film et famille</i>	
1 bis rue notre dame	Ronchin	59790	Nord (59)	France	Salle paroissiale (Ronchin)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Mouvoux	59420	Nord (59)	France	Ciné-Francis (Mouvoux)		Revue <i>Film et famille</i>	
3 rue René d'Hespel	Bondues	59910	Nord (59)	France	Cinélux (Bondues)		Revue <i>Film et famille</i>	<a href="https://www.facebook.com/groups/bondues/permalink/1867121706833050/">https://www.facebook.com/groups/bondues/permalink/1867121706833050/</a>
	La Bassée	59480	Nord (59)	France	Familia (La Bassée)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Lille	59800	Nord (59)	France	Salle de la société industrielle (Lille)		Revue <i>Film et famille</i>	
43 Rue Saint-Joseph	Wattrelos	59150	Nord (59)	France	Pax (Wattrelos)		Revue <i>Film et famille</i>	<a href="http://cinemasdunord.blogspot.com/2010/05/le-cinema-pax-de-wattrelos.html">http://cinemasdunord.blogspot.com/2010/05/le-cinema-pax-de-wattrelos.html</a>
	Noyelles-Godault	62950	Pas-de-Calais (62)	France	Le populaire (Noyelles-Godault)		Revue <i>Film et famille</i>	
1 Bis Rue Notre Dame	Ronchin	59790	Nord (59)	France	Salle paroissiale du petit-Ronchin (Ronchin)		Revue <i>Film et famille</i>	
rue de Wambrechies	Marquette-Léz-Lille	59520	Nord (59)	France	Etoile-ciné (Marquette)		Revue <i>Film et famille</i>	<a href="http://ecolesaintjosephmarquette.eklablog.com/historique-1er-chapitre-a115084468">http://ecolesaintjosephmarquette.eklablog.com/historique-1er-chapitre-a115084468</a>
1 Rue du Huit Mai 1945	Templeuve-en-pévèle	59242	Nord (59)	France	Moder'n Cinéma (Templeuve)		Revue <i>Film et famille</i>	
1 rue Inkerman	Noeux-les-mines	62290	Pas-de-Calais (62)	France	Salle familiale (Noeux-les-Mines)		Revue <i>Film et famille</i>	<a href="http://cinemasdunord.blogspot.com/2013/01/les-cinemas-de-noeux-les-mines.html">http://cinemasdunord.blogspot.com/2013/01/les-cinemas-de-noeux-les-mines.html</a>
Rue David d'Angers	Roubaix	59100	Nord (59)	France	Familia (Roubaix)	M. Dholander	Revue <i>Film et famille</i>	<a href="https://ateliers-memoire.com/category/roubaix/nouveau-roubaix/">https://ateliers-memoire.com/category/roubaix/nouveau-roubaix/</a>
	Hellemmes	59298	Nord (59)	France	Royal (Hellemmes)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Mons-en-Baroeul	59370	Nord (59)	France	Montjoie (Mons-en-Baroeul)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Bapaume	62450	Pas-de-Calais (62)	France	Palace (Bapaume)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Marcq-en-Baroeul	59700	Nord (59)	France	Salle familiale (Marcq-en-Baroeul)		Revue <i>Film et famille</i>	
rue de la gare	Coudekerque-Branche	59210	Nord (59)	France	Salle de l'aviation (Coudekerque-Branche)		Revue <i>Film et famille</i>	<a href="https://www.google.com/url?sa=t&amp;rct=j&amp;q=&amp;esrc=s&amp;source=web&amp;cd=&amp;ved=2ahUKEwic4beso97zAhVNzRoKHU0NDmcQFnoECAIOAQ&amp;url=http%3A%2F%2Fghdk-flandre.fr%2Fphotos_histoires%2FDunkerque_Cin%25C3%25A9mas-muets-et-parlants_Andr%25C3%25A9-Dubois_pdf&amp;usq=AOvVaw1eGkRHO_6p_008_RH4HrgW">https://www.google.com/url?sa=t&amp;rct=j&amp;q=&amp;esrc=s&amp;source=web&amp;cd=&amp;ved=2ahUKEwic4beso97zAhVNzRoKHU0NDmcQFnoECAIOAQ&amp;url=http%3A%2F%2Fghdk-flandre.fr%2Fphotos_histoires%2FDunkerque_Cin%25C3%25A9mas-muets-et-parlants_Andr%25C3%25A9-Dubois_pdf&amp;usq=AOvVaw1eGkRHO_6p_008_RH4HrgW</a>
	Don	59272	Nord (59)	France	"Sans nom" (Don)		Revue <i>Film et famille</i>	
127 Rue Charles Debierre	Lille	59800	Nord (59)	France	Salle paroissiale (Lille St Sauveur)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Estaimpuis	7730	Hainaut (7)	Belgique	"Sans nom" (Estaimbourg)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Somain	59490	Nord (59)	France	Salle familiale (Somain)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Hersin-Coupigny	62530	Pas-de-Calais (62)	France	"Sans nom" (Hersin-Coupigny)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Barlin	62620	Pas-de-Calais (62)	France	"Sans nom" (Barlin)		Revue <i>Film et famille</i>	
4 bis rue de Lille	Phalempin	59133	Nord (59)	France	Familia (Phalempin)	M. Plouchart puis M.Dumoulin	Revue <i>Film et famille</i>	<a href="http://cinemasdunord.blogspot.com/2013/02/le-familia-de-phalempin.html">http://cinemasdunord.blogspot.com/2013/02/le-familia-de-phalempin.html</a>
	Gravelines	59820	Nord (59)	France	"Sans nom" (Graveline)		Revue <i>Film et famille</i>	
23 Rue du Marché	Lille	59800	Nord (59)	France	L'arc en ciel (Lille)		Revue <i>Film et famille</i>	Salle d'oeuvres de la paroisse Saint-Pierre - Saint-Paul. (cf. Meesseman, "Le cinéma à Lille", <i>Hommes et terres du nord</i> , 1964)
	Caudry	59540	Nord (59)	France	"Sans nom" (Caudry)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Framerville-Rainecourt	80131	Somme (80)	France	"Sans nom" (Framerville)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Beauchamps	80770	Somme (80)	France	"Sans nom" (Beauchamps-Dagnies)		Revue <i>Film et famille</i>	
10 place Garbé	Hesdin	62140	Pas-de-Calais (62)	France	Familia (Hesdin)		Revue <i>Film et famille</i>	<a href="http://cinemasdunord.blogspot.com/2009/03/familia-et-electra-cine-dhesdin.html">http://cinemasdunord.blogspot.com/2009/03/familia-et-electra-cine-dhesdin.html</a>
rue du centre	Carvin	62220	Pas-de-Calais (62)	France	Familia (Carvin)	Jacques Baert	Revue <i>Film et famille</i>	
2 Place du Théâtre	Lille	59800	Nord (59)	France	Paris (Lille)		Revue <i>Film et famille</i>	Théâtre de la Société industrielle du Nord de la France. (cf. Meesseman, "Le cinéma à Lille", <i>Hommes et terres du nord</i> , 1964)
1 bis rue de la Cloche	Douai	59500	Nord (59)	France	Studium (Douai)		Revue <i>Film et famille</i>	<a href="http://cinemasdunord.blogspot.com/2010/07/le-stadium-de-douai.html">http://cinemasdunord.blogspot.com/2010/07/le-stadium-de-douai.html</a>
	Landrecies	59550	Nord (59)	France	"Sans nom" (Landrecies)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Denain	59220	Nord (59)	France	Familia (Denain)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Hazebrouck	59190	Nord (59)	France	Familia (Hazebrouck)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Bergues	59380	Nord (59)	France	"Sans nom" (Bergues)		Revue <i>Film et famille</i>	



	Templeuve-en-pévèle	59242	Nord (59)	France	Salle familiale (Templeuve)		Revue <i>Film et famille</i>	
Place Marmottan	Bruay-la-buissière	62700	Pas-de-Calais (62)	France	Pax (Bruay-en-Artois)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Tournai	7522	Hainaut (7)	Belgique	"Sans nom" (Blandain)		Revue <i>Film et famille</i>	
Boulevard Vauban	Coudekerque-Branche	59210	Nord (59)	France	Ciné-chic (Coudekerque-Branche)		Revue <i>Film et famille</i>	<a href="https://www.google.com/url?sa=t&amp;rct=j&amp;q=&amp;esrc=s&amp;source=web&amp;cd=&amp;ved=2ahUKEwix-rlqd7zAhXKzIUkHeDGBaEQFnoECAIAQ&amp;url=https%3A%2F%2Fwww.ville-coudekerque-branche.fr%2Fdownload%2Ftelechargement%2FCoud-Coeur%2FCoudcoeur74.pdf&amp;usq=AOvVaw0vYotMPDa4Tsp6vcC-vrrt">https://www.google.com/url?sa=t&amp;rct=j&amp;q=&amp;esrc=s&amp;source=web&amp;cd=&amp;ved=2ahUKEwix-rlqd7zAhXKzIUkHeDGBaEQFnoECAIAQ&amp;url=https%3A%2F%2Fwww.ville-coudekerque-branche.fr%2Fdownload%2Ftelechargement%2FCoud-Coeur%2FCoudcoeur74.pdf&amp;usq=AOvVaw0vYotMPDa4Tsp6vcC-vrrt</a>
104 Rue Achille Pinteaux	Sainghin-en-Weppes	59184	Nord (59)	France	Salle paroissiale (Don Sainghin)		Revue <i>Film et famille</i>	
86 Rue Salvador Allende	Cysoing	59830	Nord (59)	France	Salle paroissiale (Cysoing)		Revue <i>Film et famille</i>	
31 boulevard de Strasbourg	Saint-Omer	62500	Pas-de-Calais (62)	France	Gaumont (Saint-Omer)		Revue <i>Film et famille</i>	<a href="http://cinemasdunord.blogspot.com/2009/08/cinema-gaumont-de-saint-omer.html">http://cinemasdunord.blogspot.com/2009/08/cinema-gaumont-de-saint-omer.html</a>
rue Saint-Pry	Béthune	62400	Pas-de-Calais (62)	France	Familia (Béthune)	Gustave Desauty	Revue <i>Film et famille</i>	<a href="http://www.arnaudwillay.net/2020/03/la-petite-histoire-des-cinemas-a-bethune.html">http://www.arnaudwillay.net/2020/03/la-petite-histoire-des-cinemas-a-bethune.html</a>
	Wasquehal	59290	Nord (59)	France	Rex (Wasquehal)		Revue <i>Film et famille</i>	
2 Rue Laure Mauduit	Hersin-Coupigny	62530	Pas-de-Calais (62)	France	Salle paroissiale (Hersin-Coupigny)		Revue <i>Film et famille</i>	
3 rue notre dame	Ronchin	59790	Nord (59)	France	Mon Ciné (Ronchin)		Revue <i>Film et famille</i>	<a href="http://lamejoirederonchin.blogspot.com/2019/02/leglise-du-petit-ronchin-notre-dame-de.html">http://lamejoirederonchin.blogspot.com/2019/02/leglise-du-petit-ronchin-notre-dame-de.html</a>
53 de la rue Pasteur	Coudekerque-Branche	59210	Nord (59)	France	Odéon (Coudekerque-Branche)		Revue <i>Film et famille</i>	<a href="https://www.google.com/url?sa=t&amp;rct=j&amp;q=&amp;esrc=s&amp;source=web&amp;cd=&amp;ved=2ahUKEwiRi7yBrN7zAhUQxIUkHe9aB4UQFnoECAOQAQ&amp;url=http%3A%2F%2Fghdk-flandre.fr%2Fphotos_histoires%2FCoudekerque-Branche_Caf%25C3%25A9-Cin%25C3%25A9ma-l-Od%25C3%25A9on_Bernard-Develter_%2520_1929_.pdf&amp;usq=AOvVaw3EuWlXUh-d5SoF76Mru37p">https://www.google.com/url?sa=t&amp;rct=j&amp;q=&amp;esrc=s&amp;source=web&amp;cd=&amp;ved=2ahUKEwiRi7yBrN7zAhUQxIUkHe9aB4UQFnoECAOQAQ&amp;url=http%3A%2F%2Fghdk-flandre.fr%2Fphotos_histoires%2FCoudekerque-Branche_Caf%25C3%25A9-Cin%25C3%25A9ma-l-Od%25C3%25A9on_Bernard-Develter_%2520_1929_.pdf&amp;usq=AOvVaw3EuWlXUh-d5SoF76Mru37p</a>
	Pérenchies	59840	Nord (59)	France	"Sans nom" (Pérenchies)		Revue <i>Film et famille</i>	
Rue Francisco Ferrer	Barlin	62620	Pas-de-Calais (62)	France	Salle paroissiale (Barlin)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Gravelines	59820	Nord (59)	France	Gaumont (Gravelines)		Revue <i>Film et famille</i>	
Place Turenne	Dunkerque	59240	Nord (59)	France	Salle Chantecler (Malo-les-bains)		Revue <i>Film et famille</i>	<a href="http://malo-les-bains-sa-vie.over-blog.com/2014/03/malo-les-bains-le-cinema-chantecler.html">http://malo-les-bains-sa-vie.over-blog.com/2014/03/malo-les-bains-le-cinema-chantecler.html</a>
Rue Hermant	Bruay-la-buissière	62700	Pas-de-Calais (62)	France	Rex (Bruay-en-Artois)		Revue <i>Film et famille</i>	<a href="https://m.facebook.com/pla62souvenirbruay/posts/1135942423170992">https://m.facebook.com/pla62souvenirbruay/posts/1135942423170992</a>
	Liévin	62800	Pas-de-Calais (62)	France	Salle du Cercle Saint-Paul (Liévin)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Chéreng	59152	Nord (59)	France	"Sans nom" (Chéreng)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Quiévrechain	59920	Nord (59)	France	"Sans nom" (Blanc-Misseron)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Arras	62000	Pas-de-Calais (62)	France	"Sans nom" (Arras)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Croix	59170	Nord (59)	France	"Sans nom" (Croix)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Grand-Fort-Philippe	59153	Nord (59)	France	"Sans nom" (Grand-Fort-Philippe)		Revue <i>Film et famille</i>	
Place du théâtre	Lille	59800	Nord (59)	France	Maison du commerce (Lille)		Revue <i>Film et famille</i>	
26 place Roger Salengro	Anzin	59410	Nord (59)	France	Salle municipale (Anzin)		Revue <i>Film et famille</i>	
	Annoeullin	59112	Nord (59)	France	Familia (Annoeullin)	M. le Doyen, prêtre de la paroisse Saint-Martin	Revue <i>Film et famille</i>	<a href="http://cinemasdunord.blogspot.com/2014/09/les-cinemas-de-annoeullin.html">http://cinemasdunord.blogspot.com/2014/09/les-cinemas-de-annoeullin.html</a>

## 5. La FFCCJ

Adresses	Ville	Code postal	Département	Nom	Numéro carte	16m / 35mm	Responsable	Date responsable	Adresse responsable	Ville responsable	Villes visitées par l'association	Lieu de projection	Type de document	Date du document	Type de documents	Archives	Notes
----------	-------	-------------	-------------	-----	--------------	------------	-------------	------------------	---------------------	-------------------	-----------------------------------	--------------------	------------------	------------------	-------------------	----------	-------

1 rue du petit chaudron	Arras	62000	Pas-de-Calais (62)	[Ciné-club d']Arras	0962-0001	35m	M. Chantry (professeur)	A partir de 1954	1 rue du petit chaudron	Arras	Arras	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
64 grand place	Arras	62000	Pas-de-Calais (62)	Ecoles normales d'Arras	0962-0002	16m	M. Ousselin	1954-1955	64 grand place	Arras	Arras	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Disparaît entre 1956 et 1957
20 rue Lebeau	Boulogne-sur-Mer	62200	Pas-de-Calais (62)	Patronage	0962-0003	16m	M. Brassard	A partir de 1954	20 rue Lebeau	Boulogne-sur-Mer	Boulogne-sur-Mer	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Semble disparaître entre 1955 et 1956
133 rue Saint Vaast	Douai	59500	Nord (59)	Lycée de Filles	X	16m	Mme Lepetit (professeure)	A partir de 1954	71 boulevard Poincaré	Douai	Douai	Lycée de filles	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Interruption provisoire / Disparaît en 1955
Boulevard Sainte-Barbe	Dunkerque	59140	Nord (59)	Dunkerque Collège et écoles	0959-0002	16m	M. Tabart	A partir de 1954	Ilôt Sainte-Barbe A	Dunkerque	Dunkerque + 6 localités	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
19 rue de Lens	Hénin-Beaumont	62110	Pas-de-Calais (62)	Apprentis d'Hénin-Liétard	0962-0004	X	M. Treil	A partir de 1954	19 rue de Lens	Hénin-Liétard	Hénin-Liétard	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Semble disparaître entre 1955 et 1956
4 rue du Chauffour	Lille	59000	Nord (59)	Club des Jeunes	0959-0001 ?	X	Mlle Portalier (professeure)	A partir de 1954	4 rue du Chauffour	Lille	Lille	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Disparaît en 1955
	Lille	59112	Nord (59)	Club des Petits	0959-0004	35m	Mme Colot (directrice)	A partir de 1954	Ecole maternelle	Annoeulin	Lille	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
39 rue Nicolas Leblanc	Lille	59000	Nord (59)	Lycée de jeunes filles	0959-0003 ?	16m	Mme Delmas (professeure)	A partir de 1954	39 rue Nicolas Leblanc	Lille	Lille	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Delmas déménage à St-Germain-en-Laye / Disparaît en 1955
6 rue Duguay-Trouin	Merville	59660	Nord (59)	Patronage de Merville	0959-0006	16m	Mme/M. Jacquemart	A partir de 1954	6 rue Duguay-Trouin / 22 rue Thiers (1955)	Merville	Merville	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Semble disparaître entre 1955 et 1956
47 avenue Cloarec	Bois-Colombes	92270	Hauts-de-Seine (92)	Ciné-club et cercle des apprentis du bâtiment	0975-0001	16 et 35m	M. Bourges (Chef de service social)	A partir de 1954	47 avenue Cloarec	Bois-Colombes	Bois-Colombes / Paris (visite 5 localités à partir de 1957)	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
24 rue Ballu	Paris	75009	Paris (75)	Ciné-club du Comité d'action sociale du Gaz et électricité (EDF)	0975-0006	35m	M. Delafontaine	A partir de 1954	24 rue Ballu	Paris	Paris	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
56 boulevard des Batignolles	Paris	75017	Paris (75)	cercle de l'école Normale d'institutrices	0975-0003	16m	Mlle Daubois (professeur)	A partir de 1954	56 boulevard des Batignolles	Paris	Paris (17ème)	Ecole normale de filles	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
101 avenue de la République	Paris	75011	Paris (75)	Cercle du Lycée Voltaire	0975-0002	16m	M. Agel (professeur)	A partir de 1954	3 rue Le Dantec	Paris	Paris (18ème)	Lycée Voltaire	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	

53ter rue de Colombes	Courbevoie	92400	Hauts-de-Seine (92)	[Ciné-club de] Courbevoie	0975-0005	35m m	Mme Ferrier	A partir de 1954	53 ter rue de Colombes	Courbevoie	Courbevoie	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Secrétaire : M. Pagneux (directeur de la maison des jeunes), 184 boulevard Saint-Denis
37 rue de Paris	Pantin	93500	Seine-Saint-Denis (93)	Saint-Denis Patronage	X	X	M. Recule	A partir de 1954	37 rue de Paris	Pantin	Saint-Denis	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Disparaît en 1955
15 rue des Aubépines	Clamart	92140	Hauts-de-Seine (92)	Ecoles Clamart	0975-0004	16m m	M. Torrens (instituteur)	A partir de 1954	15 rue des Aubépines	Clamart	Clamart	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Interruption provisoire
2 rue du capitaine Fonck	Le Blanc-Mesnil	93150	Seine-Saint-Denis (93)	Blanc-Mesnil (Ecole Jules Guesde)	X	X	M. Thibault	A partir de 1954	2 rue Planquette	Le Blanc-Mesnil	Le Blanc-Mesnil	X	Manuscrit	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Interruption provisoire / Disparaît en 1955
36 rue Jean-Baptiste Clément	Charleville-Mézière	08000	Ardennes (08)	Ecole Normale de filles	0908-0001	16m m	Mme Deschamps (directrice de l'école normale)	1954-1955	Ecole normale de filles	Charleville	Charleville-Mézière	Ecole normale de filles	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
28 rue de l'église	Guebvillers	68500	Haut-Rhin (68)	[Ciné-club de] Guebvillers	0968-0001	35m m	Pr. M. Guis (inspecteur primaire)	A partir de 1954	28 rue de l'Eglise	Guebvillers	Guebvillers	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Secrétaire : M. Resch (employé) 17 rue du Sudel
	Nancy	54520	Meurthe-et-Moselle (54)	[Ciné-club de] Nancy (jeunes et enfants)	0954-0001	16 et 35m m	M. Jacques Michel (éducateur)	A partir de 1954	Avenue Déroulède	Laxou	Nancy	Centre Sadoul	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
1 rue de Bitche	Sedan	08200	Ardennes (08)	[Ciné-club de] Sedan	0908-0002	35m m	M. Percet (Instituteur)	A partir de 1954	1 rue de Bitche	Sedan	Sedan	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	M. Péchenart (Professeur) Fond des Buses
10 rue Denis Papin	Angers	49100	Maine-et-Loire (49)	[Ciné-club d']Angers (section jeunes)	0949-0001	35m m	Pr. Dr. Cady	1954-1955	10 rue Denis Papin	Angers	Angers	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Secrétaire : M. Quilliot, professeur, 29 rue Bernardière, Angers
Rue du Poulfanc	Morlaix	29600	Finistère (29)	Ecole Gambetta	0929-0001	X	M. Martin (instituteur)	A partir de 1954	Ecole Gambetta	Morlaix	Morlaix	Ecole Gambetta	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
30 rue François de la vieille	Cherbourg-en-Cotentin	50100	Manche (50)	[Ciné-club de] Cherbourg	0950-0001	16 et 35m m	M. Mabire	A partir de 1954	30 rue François la vieille	Cherbourg	Cherbourg	X	Manuscrit	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
3 rue Marius Reynaud	Aix-en-Provence	13100	Bouches-du-Rhône (13)	[Ciné-club d']Aix en Provence	0913-0001	35m m	M. Beley	1954-1955	1 route de Marseille	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Siège : Librairie Colliard
Chemin des cloches	Anancy	74940	Haute-Savoie (74)	[Ciné-club d']Anancy	0974-0001	X	M. Jean Cléro (professeur)	A partir de 1954	Chemin des Cloches	Anancy	Anancy	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la	Semble disparaître

																	FFCCJ/Jean Vigo	entre 1955 et 1956
15 rue Montgolfier	Annonay	07100	Ardèche (07)	[Ciné-club de]Annonay	0907-0001	35m	M. Roche (opticien)	A partir de 1954	15 rue Montgolfier	Annonay	Annonay	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo		
111 avenue Clémenceau	Béziers	34500	Hérault (34)	[Ciné-club de] Béziers (section jeunes)	0934-0001	35m	M. Piquemal	A partir de 1954	111 avenue Clémenceau	Béziers	Béziers	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo		
20 avenue François Cuzin	Digne-les-bains	04000	Alpes-de-Haute-Provence (04)	[Ciné-club de] Digne (section jeunes)	X	X	M. Vrillac	A partir de 1954	Lycée Gassendi	Digne	Digne	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Interruption provisoire / Disparaît en 1955	
	Florensac	34510	Hérault (34)	Patronage de Florensac	0934-0002	16m	M. Faucher (Instituteur)	A partir de 1954	X	Pomérols	Florensac	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Semble disparaître entre 1955 et 1956	
41 cours du Général Giraud	Lyon	69001	Rhône (69)	Ecole de tissage de Lyon	0969-0001	X	M. Poss	A partir de 1954	41 cours du Gal Giraud	Lyon	Lyon	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Semble disparaître entre 1955 et 1956	
Avenue Louis Sammut	Martigues	13500	Bouches-du-Rhône (13)	[Ciné-club de] Martigues	0913-0002	35m	M. Caste (instituteur)	A partir de 1954	Mairie	Les Martigues	Martigues	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo		
22 avenue Gilbert Brutus	Perpignan	66000	Pyrénées-Orientales (66)	Perpignan (section jeunes)	0966-0001	16m	Mme Le Bournot	A partir de 1954	22 rue Gilbert Brutus	Perpignan	Perpignan	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo		
rue Honoré d'Urfé	Tournon-sur-Rhône	07300	Ardèche (07)	[Ciné-club de] Tournon	0907-0002	X	M. Dodat (professeur)	A partir de 1954	rue d'Urfé	Tournon	Tournon	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo		
20 Avenue Maurice Faure	Valence	26000	Drôme (26)	[Ciné-club de] Valence	0926-0001	X	M. Jean Michel (professeur)	?-1955	20 avenue Maurice Faure	Valence	Valence	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Semble disparaître entre 1955 et 1956	
12 place Sally	Chamalières	63400	Puy-de-Dôme (63)	[Ciné-club de] Clermont-Ferrand	0963-0001	X	M. Legay (délégué Ufoce/Ufoleis)	A partir de 1954	12 place Sally	Chamalières	Clermont-Ferrand	X	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Semble disparaître entre 1955 et 1956	
20 rue des thermes	Bagnères-de-Bigorre	62200	Hauts-Pyrénées (62)	Collège de Garçons de Bagnères-de-Bigorre	0965-0001	16m	M. Mouchet (professeur)	A partir de 1954	20 rue des thermes	Bagnères-de-Bigorre	Bagnères-de-Bigorre	Collège de garçons	Dactylographié	28/03/1954	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Semble disparaître entre 1955 et 1956	
34 chemin de Clavières	Alès	30100	Gard (30)	[Ciné-club de]Alès	0930-0001	X	Alain Vinassac	1955-	34 chemin de Clavières	Alès	Alès	X	Dactylographié	avril-55	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Semble disparaître entre 1955 et 1956	
Avenue Louise Barracq	Bayonne	64100	Basses-Pyrénées (64)	Club d'enfants (Villa Maillardière)	0964-0001	35m	Commandant Poirier	1955-1956	Avenue Barracq	Bayonne	Bayonne	X	Dactylographié	avril-55	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo		
35 grande rue	Colmar	68000	Haut-Rhin (68)	[Ciné-club de] Colmar (Section jeunes)	0968-0002	35m	M. Sigwarth	1955-	35 grande rue	Colmar	Colmar	X	Dactylographié	avril-55	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo		
5 rue Lacordaire	Dijon	21000	Côte-d'Or (21)	Ciné-club "Jeanne d'Arc"	0921-0001	X	M. Rougelin	1955-	5 rue Lacordaire	Dijon	Dijon	X	Dactylographié	avril-55	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Semble disparaître entre 1955 et 1956	

27 rue Alexandre Leleux	Lille	59800	Nord (59)	Lycée de filles - Lycée Fénélon	0959-0005	16m m	Mlle Verwaercke (professeur)	1955-	Lycée Fénélon	Lille	Lille	X	Dactylographié	avril-55	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Semble disparaître entre 1955 et 1956
	Longueil-Annel	60150	Oise (60)	Hameau école de l'Île de France	0960-0001	16m m	M. Dupuis (éducateur)	1955-	Hameau école de l'Île de France	Longueil-Annel	Longueil-Annel	X	Dactylographié	avril-55	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Disparaît entre 1955 et 1956 / M. Dupuis semble partir vers Chauny
28 bis rue de la quintaine	Montargis	45200	Loiret (45)	[Ciné-club de] Montargis	0945-0001	35m m	Dr. Laforêt	1955-	28 bis rue de la Quintaine	Montargis	Montargis	X	Dactylographié	avril-55	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
42 Rue du Progrès	Moulins	03000	Allier (03)	Ecoles normales	0903-0001	16m m	M. Coliard (directeur de l'école normal d'instituteurs)	1955-	Ecole normale d'instituteur	Moulins	Moulins	X	Dactylographié	avril-55	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Semble disparaître entre 1955 et 1956
152 avenue de Paris	Niort	79000	Deux-Sèvres (79)	[Ciné-club de] Niort (section jeunes)	0979-0001	X	Mme Guinaudeau	1955-	152 avenue de Paris	Niort	Niort	X	Dactylographié	avril-55	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
5 rue las cases	Paris	75007	Paris (75)	Cercle de l'école des surintendantes d'usine	0975-0007	16m m	Mme Vaudecranne	1955-	5 rue las cases	Paris (7ème)	Paris (7ème)	Ecole des surintendantes d'usines	Dactylographié	avril-55	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
7 avenue Alphonse XIII	Paris	75016	Paris (75)	Club de la jeunesse Juive (section juniors)	0975-0008	X	M. Etienne Brunswick	1955-	7 avenue Alphonse	Paris (16ème)	Paris (16ème)	X	Dactylographié	avril-55	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Ancien Responsable : M. Karczmar, 72 avenue Pasteur, Montreuil Semble disparaître entre 1955 et 1956
5 rue Jean Bart	Paris	75006	Paris (75)	Club d'enfants de l'UFF	0975-0009	35m m	Mme Daquin	1955-	5 rue Jean Bart	Paris (6ème)	Paris (6ème)	X	Dactylographié	avril-55	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
11 place d'Italie	Paris	75013	Paris (75)	Club de la jeunesse républicaine	0975-0010	X	M. Trouve	1955-	11 place d'Italie	Paris (13ème)	Paris (13ème)	X	Dactylographié	avril-55	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Semble disparaître en 1955 et 1956
	Quimper	29000	Finistère (29)	[Ciné-club de] Quimper (section jeunes)	0929-0002	X	M. Chartois (jeunesse et sports)	1955-	Boîte postale 57	Quimper	Quimper	X	Dactylographié	avril-55	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
59 rue du Champ de Mars	Reims	51100	Marne (51)	Club d'enfants	0951-0001	35m m	M. Barreau	1955-	59 rue du Champ de Mars	Reims	Reims	X	Dactylographié	avril-55	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
311 avenue Delory	Roubaix	59100	Nord (59)	Collège technique	0959-0007	16m m	M. Chevalier	1955-	311 avenue Delory	Roubaix	Roubaix		Dactylographié	avril-55	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Semble disparaître entre 1955 et 1956
31 rue Alexandre Dumas	Saint-Germain-en-laye	78100	Yvelines (78)	Cercle du Lycée de filles	0978-0002	X	Mme Delmas	1955-	24 allée de la gare	Le Vésinet	Saint-Germain-en-Laye	Lycée de filles	Dactylographié	avril-55	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	

21 rue Anatole France	Saint-Nicolas-de-Port	54210	Meurthe-et-Moselle (54)	[Ciné-club de Saint-Nicolas de Port	0954-0002	X	Mlle Valette	1955-	21 rue Anatole France	Saint-Nicolas de Port	Saint-Nicolas de Port	X	Dactylographié	avril-55	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Semble disparaitre entre 1955 et 1956
42 rue Gambetta	Saint-Omer	62500	Pas-de-Calais (62)	Lycée A. Ribot	0962-0005	16m m	M. Dutour	1955-	6 rue des archers	Saint-Omer	Saint-Omer	Lycée	Dactylographié	avril-55	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
80 Boulevard Gambetta	Tourcoing	59200	Nord (59)	Lycée de garçons de Tourcoing	0959-0008	16m m	M. Aron (professeur)	1955-	X	X	Tourcoing	Lycée	Dactylographié	avril-55	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Semble disparaitre entre 1955 et 1956
93 rue Salengro	Tours	37000	Indre-et-Loire (37)	[Ciné-club de] Tours	0937-0001	35m m	Mlle Paquien	1955-	93 rue Salengro	Tours	Tours	X	Dactylographié	avril-55	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
24 place Maurice Marchais	Vannes	56000	Morbihan (56)	Lycée de garçons de Vannes	0956-0001	35m m	Mlle Morlais (professeure)	1955-	X	X	Vannes	Lycée de garçons	Dactylographié	avril-55	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
32 avenue du président Franklin	Vannes	56000	Morbihan (56)	Cercle de l'Ecole normale	0956-0002	35m m	M. Le Steon	1955-	X	X	Vannes	Ecole normale	Dactylographié	avril-55	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
Rue Millevoeye	Abbeville	80100	Somme (80)	Collège Courbet	0980-0001	35m m	M. Becquet	1957-	rue Millevoeye	Abbeville	Abbeville	Collège Courbet	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
41 rue Cardinale	Aix-en-Provence	13100	Bouches-du-Rhône (13)	Lycée Mignet	0913-0003	16m m	M. Peliq	1957-	Lycée Mignet	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	Lycée Mignet	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
	Angoulême	16000	Charente (16)	Lycée de jeunes filles	0916-0001	16m m	Mlle Fleury	1957-	Lycée de jeunes filles	Angoulême	Angoulême	Lycée de Jeunes filles	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
13 bis rue fortin	Bagneux	92220	Hauts-de-Seine (92)	[Ciné-club de] Bagneux	0975-0016	16m m	Mme. Cros	1957-	13 rue Fortin	Bagneux	Bagneux	X	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
9 boulevard Devins	Brioude	43100	Haute-Loire (43)	[Ciné-club de] Brioude	0943-0001	16m m	Mlle Chazelet	1957-	9 boulevard Devins	Brioude	Brioude	X	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
	Bessan	34550	Hérault (34)	[Ciné-club de] Bessan	X	35m m	M. Faucher (Instituteur)	1957-	X	X	Bessan	X	Manuscrit	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Suite du ciné-club de Florensac ?
	Carignan	08110	Ardennes (08)	[Ciné-club de] Carignan	0908-0003	16m m	M. Clausse (Instituteur)	1957-	X	X	Carignan	X	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
10 rue Clémenceau	Chalon-sur-Saône	71076	Saône-et-Loire (71)	[Ciné-club de] Chalon-sur-Saône	0971-0002	35m m	M. Roblet	1957-	10 rue clémenceau	Chalon-sur-Saône	Chalon-sur-Saône	X	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
avenue Gambetta	Chauny	02300	Aisne (02)	Collège de Chauny	0902-0002	16m m	M. Dupuis (éducateur)	1957-	Collège, avenue Gambetta	Chauny	Chauny	Collège	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Suite du ciné-club de Longueil-Annel ?
49 avenue de la fonderie	Cholet	49300	Maine-et-Loire (49)	[Ciné-club de] Cholet (jeunes)	0949-0002	35m m	CCJ (Ciné-club des jeunes ?)	1957-	49 avenue de la Fonderie	Cholet	Cholet	X	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la	

																	FFCCJ/Jean Vigo
	Concarneau	29900	Finistère (29)	Cours complémentaire	0929-0005	16m m	Mlle Le Cuff	1957-	Cours complémentaire	Concarneau	Concarneau	Cours complémentaire	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
	Daoulas	29460	Finistère (29)	Cours complémentaire	0929-0006	16m m	Mme Salaun	1957-	Cours complémentaire	Daoulas	Daoulas	Cours complémentaire	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
1 allée Saint-Exupéry	Montbonnot-Saint-Martin	38330	Isère (38)	Ecole des pupilles de l'air	0938-0001	16m m	M. Chanard	1957-	Ecole des pupilles de l'air	Grenoble	Grenoble	Ecole des pupilles de l'air	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
4 bis rue Augereau	Grenoble	38000	Isère (38)	[Ciné-club de] Grenoble	0938-0002	35m m	M. Planchon	1957-	4 bis rue Augereau	Grenoble	Grenoble	X	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
6 avenue Fayolle	Guéret	23000	Creuse (23)	Maison des jeunes et de la culture	0923-0001	35m m	M. Bossard	1957-	Maison des jeunes et de la culture	Guéret	Guéret	Maison des jeunes et de la culture	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
Rue Arthur Fleury	Gouffreville l'Orcher	76700	Seine-Maritime (76)	Cité Fleury	0976-0001	16m m	M. Prudhom	1957-	Cité Fleury	Gouffreville-l'Orcher	Harfleur	X	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
	Huelgoat	29690	Finistère (29)	Cours complémentaire	0929-0003	16m m	Mlle Herry	1957-	Cours complémentaire	Huelgoat	Huelgoat	Cours complémentaire	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
Rue Albert 1er	La Rochelle	17000	Charente-Maritime (17)	Collège technique	0917-0001	35m m	M. Lucquiaud	1957-	Collège technique, rue Albert 1er	La Rochelle	La Rochelle	Collège technique	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
28 rue de Strasbourg	Le Creusot	71200	Saône-et-Loire (71)	[Ciné-club de] Le Creusot	0971-0001	35m m	M. J-F Arnoud	1957-	28 rue de Strasbourg	Le Creusot	Le Creusot	X	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
99 rue du président Wilson	Le Creusot	71200	Saône-et-Loire (71)	[Ciné-club de] Le Creusot (Enfants)	0971-0003	35m m	M. Prost	1957-	99 rue Président Wilson	Le Creusot	Le Creusot	X	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
14 Rue Abel Boireau	Libourne	33500	Gironde (33)	Collège classique de Garçons	0933-0001	16m m	M. Landès	1957-	Collège classique de garçons	Libourne	Libourne	Collège classique de garçons	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
50 boulevard Jean-Baptiste-Lebas	Lille	59000	Lille	Collège Jean Macé	0959-0009	16m m	Mme Roig	1957-	Collège Jean Macé	Lille	Lille	Collège Jean Macé	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	Club en formation
	Lens	62300	Pas-de-Calais (62)	[Ciné-club de] Lens	X	X	M. Gilson	1957-	X	X	Lens	X	Manuscrit	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
2 avenue Emile Huchet	Freyming-Merlebach	57800	Moselle (57)	Houillère de Lorraine	0957-0001	35m m	M. Haagen	1957-	Houillères de Lorraine	Merlebach	Merlebach	Houillères de Lorraine	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
	Moëlan-sur-mer	29350	Finistère (29)	Cours complémentaire	0929-0008	16m m	M. Lebras	1957-	Cours complémentaire	Moëlan-sur-mer	Moëlan-sur-mer	Cours complémentaire	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	

	Montmorency	95160	Val-d'oise (95)	[Ciné-club de] Montmorency	0978-0003	16 et 35m m	Mlle Tournès	1957-	10 rue du docteur blanche	Paris	Montmorency	X	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
92 Avenue Frederic et Irene Joliot Curie	Nanterre	92014	Hauts-de-Seine (92)	Lycée Condorcet	0975-0015	16 et 35m m	M. Delmas	1957-	X	X	Nanterre	Lycée Condorcet	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
10 boulevard Jules Mansart	Nanterre	92000	Hauts-de-Seine (92)	Maison des jeunes et de la culture	0975-0017	16m m	M. Sanchez	1957-	X	X	Nanterre	Maison des jeunes et de la culture	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
3 bis rue Lamartine	Nantes	44100	Loire-Atlantique (44)	[ciné-club de] Nantes	0944-0001	35m m	Mme Hervieu	1957-	3 bis rue Lamartine	Nantes	Nantes	X	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
Avenue du docteur Ménard	Nice	06000	Alpes-Maritimes (06)	[Ciné-club de] Nice	0906-0001	35m m	M. Girard	1957-	Villa bagatelle, avenue du docteur Ménard	Nice	Nice	X	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
6 rue Rataud	Paris	75005	Paris (75)	Défense de l'enfance	0975-0011	35m m	Mme Lajoinie	1957-	6 rue Rataud	Paris	Paris	X	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
10 rue du docteur Blanche	Paris	75016	Paris (75)	Foyer des Lycéennes	0975-0012	16m m	Mlle Tournès	1957-	10 rue du docteur blanche	Paris	Paris	X	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
1 rue du docteur Magnan	Paris	75013	Paris (75)	Lycée Claude Monet	0975-0013	16m m	Mlle Trimouille	1957-	1 rue du Docteur Magnan	Paris	Paris	Lycée Claude Monet	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
121 faubourg poissonnière	Paris	75009	Paris (75)	Lycée Lamartine	0975-0014	16m m	Mme la Directrice	1957-	121 faubourg Poissonnière	Paris	Paris	Lycée Lamartine	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
28 rue Saint-Marc	Paris	75002	Paris (75)	L'ami des bêtes	0975-0016	35m m	Mme Pomerane	1957-	28 rue Saint-Marc	Paris	Paris	X	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
12 avenue Trudaine	Paris	75009	Paris (75)	Lycée Jacques Decour	0975-0018	16m m	M. Chantry	1957-	12 avenue Trudaine	Paris	Paris	Lycée Jacques Decour	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
Rue Ernest Renan	Penmarch	29760	Finistère (29)	[Ciné-club de] Penmarch Kerity	0929-0009	16m m	M. Péron (président)	1957-	X	X	Penmarch Kerity	X	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
	Pont l'abbé	29120	Finistère (29)	[Ciné-club de] Pont l'abbé	0929-0007	35m m	M. Conon	1957-	Ecole des Beaux-arts	Quimper	Pont l'abbé	X	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
10 rue du Cloître	Reims	51100	Marne (51)	[Ciné-clubs des] jeunes de Reims	0951-0002	35m m	M. Bernard	1957-	10 rue du cloître	Reims	Reims	X	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
	Saint-Cloud	92210	Hauts-de-Seine (92)	[Ciné-club de] Saint-Cloud	0978-0004	16m m	Mlle Dubs	1957-	19 rue du docteur blanche	Paris	Saint-Cloud	X	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo	
rue Léon-Désoyer	Saint-Germain-en-laye	78100	Yvelines (78)	Collège technique de garçons	0978-0005	16m m	Mme Lureau	1957-	X	X	Saint-Germain-en-Laye	Collège Technique de Garçons	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la	



																	FFCCJ/Jean Vigo	
6 rue André Bollier	Saint-Maur-des-Fossés	94100	Val-de-Marne (94)	[Ciné-club de] Saint-Maur-des-Fossés	0975-0019	35m	Mme Rébérioux	1957-	6 rue André Bollier	Saint-Maur-des-Fossés	Saint-Maur-des-fossés	X	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo		
9 rue Fontaine Coupé	Saint-Quentin	02100	Aisne (02)	[Ciné-club de] Saint-Quentin	0902-0001	16m	M. G. Renotte	1957-	9 rue Fontaine Coupé	Saint-Quentin	Saint-Quention	X	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo		
Rue de l'abbé Louis Verdet	Sarreguemines	57200	Moselle (57)	Lycée Mixte	0957-0002	16m	M. Paul Bodet	1957-	Lycée Mixte	Sarreguemines	Sarreguemines	Lycée Mixte	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo		
9 Rue de Panleu	Soissons	02200	Aisne (02)	Collège de Jeunes Filles	0902-0003	16m	Mlle Brunon	1957-	Collège de Jeunes filles	Soissons	Soissons	Lycée de Jeunes filles	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo		
13 Place du Commandant Galland	Verdun	55100	Meuse (55)	Lycée Marguerite	0955-0001	16m	Mme la Directrice	1957-	Lycée Marguerite	Verdun	Verdun	Lycée Marguerite	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo		
97 avenue Paul Vaillant Couturier	Vitry-sur-Seine	94400	Val-de-Marne (94)	[Ciné-club de] Vitry	0975-0020	16m	Mme Jeannin	1957-	97 avenue Paul-Vaillant Couturier	Vitry	Vitry	X	Dactylographié	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo		
77 boulevard de Clichy	Paris	75009	Paris (75)	Lycée Jules Ferry	X	16m	Mlle Serrier	1957-	X	X	Paris	Lycée Jules Ferry	Manuscrit	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo		
17 place du Trocadéro et du 11 novembre	Paris	75116	Paris (75)	Club musée de l'homme	X	16 et 35m	X	X	X	X	Paris	Musée de l'Homme	Manuscrit	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo		
Rue du poteau	Paris	75018	Paris (75)	Amitiés XVIIIe arrondissement	X	16m	X	X	X	X	Paris	X	Manuscrit	février-57	Liste de ciné-clubs	Archives de la FFCCJ/Jean Vigo		

## 6. La FCCC

Rue	Ville	Postal	Département	Nom	Responsable	Années	Projection	Adresse	Note
14 avenue Poincaré	Brive-la-Gaillarde	19100	Corrèze	Ciné-Club de Brive-la-Gaillarde (FCCC)	M. Boudarias	1951-1955	Salle "Nouveautés"	14 avenue Poincaré	X
1 Place de la Liberté	Valence	26000	Drôme	L'Ecran-Union de Valence	?	1953-1955	?	Foyer UCJG	Adresse pas assez précise ! Placé à la mairie par défaut
209 rue Fondaudège	Bordeaux	33000	Gironde	Le Cercle du Cinéma de Bordeaux	M. Dausse	1953-1955	Salle « Indépendance »	209 rue Fondaudège	X
93 Rue du Geysier	Montrond-les-Bains	42210	Loire	Ciné-Club de la Maison des Jeunes de Montrond-les-Bains	?	1953-1955	Maison des Jeunes de Montrond-les-bains	Maison des Jeunes de Montrond-les-bains	X
34 rue Danton	Châlette-sur-Loing	45120	Loiret	Ciné-Club de Vésines (Chalette)	M. Fofol	1953-1955	?	34 rue Danton	X
8 rue Fortier	Douai	59500	Nord	YMCA Nord (Douais)	?	1953-1955	?	8 rue Fortier	X
5 cours Lafayette	Lyon	69006	Rhône	L'Ecran-Union de Lyon	?	1953-1955	?	Ecran-Union – 5 cours Lafayette	X

18 Rue Carnot	Monceaux-les-Mines	71300	Saône-et-Loire	Ciné-Club de Monceaux-les-Mines (2)	?	1953-1955	?	Commission de Culture Populaire des Houillères du Blanzly	Adresse pas assez précise ! Placé à la mairie par défaut
129 faubourg Montmélian	Chambéry	73000	Savoie	Ciné-Club de la Maison des Jeunes de Chambéry	M. Denis (1947) ; Mlle Dusset (1948) & M. Bardagot (1953)	1947-1955	?	129 faubourg Montmélian	Adhère à la FCCC à partir de 1953
20 rue des Bernardins	Paris	75005	Paris	Ciné-Club Aneec	Association Nationale d'Etude et d'Education Cinématographique	1953-1955	?	22 rue des Bernardins	Placé au 20 rue des Bernardins pour que les points ne se chevauchent pas
5 rue Descartes	Paris	75005	Paris	Ciné-Club de l'Ecole Polytechnique	?	1953-1955	?	5 rue Descartes	X
25 rue du Montparnasse	Paris	75006	Paris	Ciné-Club Notre-Dame-Des-Champs	?	1953-1955	?	25 rue Montparnasse	X
1 avenue Franco-Russe	Paris	75007	Paris	Ciné-Club des Scouts de France	M. Rosetti	1953-1955	Centre d'Expression Cinéma - Place du Cardinal-Amette	1 avenue Franco-Russe	X
14 rue de Madrid	Paris	75008	Paris	Ciné-Club AGF du 8°	?	1953-1955	?	14 rue de Madrid	X
16 rue de Madrid	Paris	75008	Paris	Ciné-Club des APEL	?	1953-1955	?	14 rue de Madrid	Placé au 16 rue de Madrid pour que les points ne se chevauchent pas
9 Rdpt des Champs-Élysées	Paris	75008	Paris	Ciné-Club d'Entreprise des Usines Dassault	?	1953-1955	Salle du « Musée de l'Homme »	Pas d'adresse précise	Pas d'adresse précise ! Placé à Dassault-Aviation par défaut
Rue de Surène	Paris	75008	Paris	Ciné-club de la Madeleine	?	1953-1955	?	Rue de Suresnes	Pas de "Rue de Suresnes" à Paris. Placé "Rue de Surène", à proximité de La Madeleine.
14 rue de Trévisse	Paris	75009	Paris	Ciné-Club de l'UP	?	1953-1955	?	14 rue de Trévisse	X
94 rue Saint-Lazare	Paris	75009	Paris	Ecran-Union	Association Fédérative des Ciné-Clubs Unionistes	1953-1955	?	94 rue Saint-Lazare	X
43 rue de Dunkerque	Paris	75010	Paris	Ciné-Club Sciences et Voyages (FCCC)	?	1953-1955	Salle « Léna »	43 rue de Dunkerque	X
4 rue Titon	Paris	75011	Paris	Ciné-Club Titon	?	1953-1955	?	4 rue Titon	X
19 rue Charles Lecocq	Paris	75015	Paris	Ciné-Club d'Entreprise de la Régie Renault	M. Sorel	1953-1955	Salle du « Musée de l'Homme »	19 rue Lecoq (Sèvres)	Adresse introuvable à Sèvres ! Placé à Paris.
64 avenue Théophile Gauthier	Paris	75016	Paris	Ciné-Club d'Auteuil	?	1953-1955	?	64 avenue Théophile Gauthier	X
52 rue Ribéra	Paris	75016	Paris	Ciné-Club Poquelin	?	1953-1955	Salle du « Musée de l'Homme »	52 rue Ribera	X
3 rue Charles Gerhardt	Paris	75017	Paris	Ciné-Club Monceau	?	1953-1955	?	3 rue Charles Gerhardt	X
97 rue de Belleville	Paris	75019	Paris	Ciné-Club SDF	M. Mottard	1953-1955	Salle « Le Florida »	97 rue de Belleville	X
13 avenue Raymond Poincaré	Paris	75116	Paris	Ciné-Club d'Essai	?	1953-1955	?	13 avenue Raymond Poincaré	X
13 avenue Raymond Poincaré	Paris	75116	Paris	Ecran-Chailot	?	1953-1955	?	13 avenue Poincaré	X
48 rue de Buffon	Rouen	76000	Seine-Maritime	Ciné-Club de Rouen (FCCC)	?	1953-1955	?	48 rue de Buffon	X
193 boulevard de Strasbourg	Le Havre	76600	Seine-Maritime	Ciné-Club du Havre (1)	M. Hemmery (1948) ; M. Durand (1949) & M. Lionel Périn (1953)	1948-1955	?	Union Chrétienne des Jeunes Gens - 193 boulevard de Strasbourg	X
23 rue du Hazard	Versailles	78000	Yvelines	Ciné-Club de Versailles (FCCC)	M. Goddard	1953-1955	Salle « Le Dauphin »	23 rue du Hazard	Était à la FFCC avant de passer à la FCCC
16 rue Raymond Greban	Saint-Germain-en-Laye	78100	Yvelines	Ciné-Club de Saint-Germain	Guy Caron	1953-1955	Cinéma « Le Royal »	16 rue Greban	X
32 rue du Louvre	Viroflay	78220	Yvelines	Ciné-Club de Chaville	M. Lefournier	1953-1955	Cinéma « La Cigale »	32 rue du Louvre (Viroflay)	X
1 Rue de la Manufacture des Toiles de Jouy	Jouy-en-Josas	78350	Yvelines	Ciné-Club de l'Ecole du Montcel	?	1955	?	Jouy-en-Josas	X

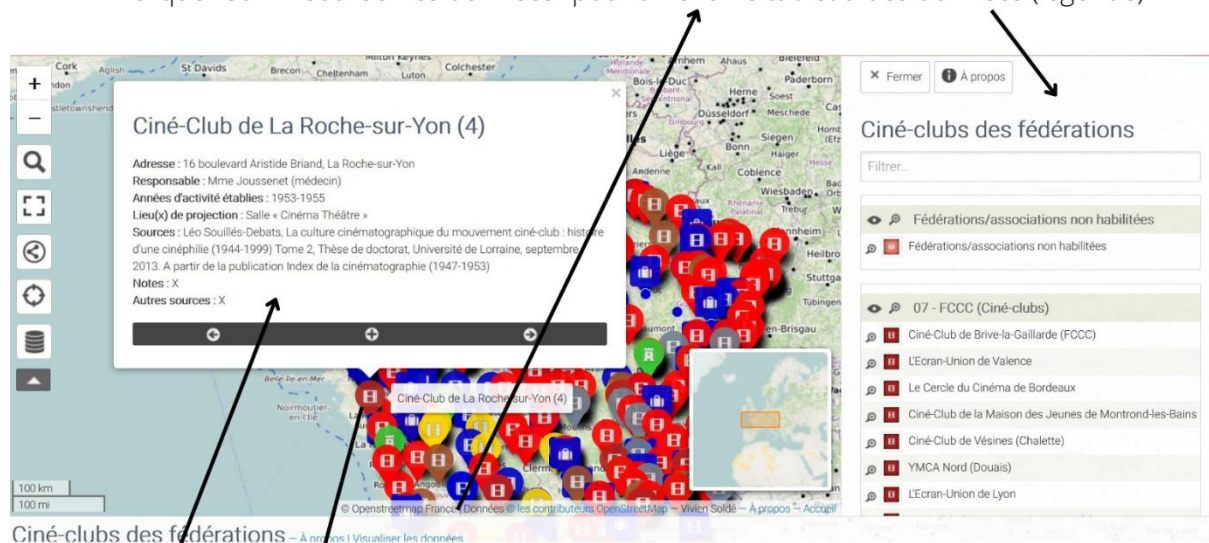
Rue Henri Simon	Castres	81100	Tarn	Ciné-club de Castres	Germain Louman	1951-1955	?	Rue Henri Simon (1951) / Union Languedocienne – 17 rue de Strasbourg (1953)	X
16 boulevard Aristide Briand	La Roche-sur-Yon	85000	Vendée	Ciné-Club de La Roche-sur-Yon (4)	Mme Jousset (médecin)	1953-1955	Salle « Cinéma Théâtre »	16 boulevard Aristide Briand	X
14 rue Simmoneau	Clichy	92110	Hauts-de-Seine	Ciné-Club de Clichy (3)	?	1953-1955	?	14, rue Simmoneau	X
61 rue Racine	Montrouge	92120	Hauts-de-Seine	Ciné-Club de Malakoff (1)	M. Vieille	1951-1955	?	Ecole Supérieure d'Electricité – 61 rue Racine, Montrouge	X
5 rue Lasserre	Issy-les-Moulineaux	92130	Hauts-de-Seine	Ciné-Club d'Issy-les-Moulineaux (1)	M. Greycy	1953-1955	Salle du « Casino du Parc »	5 rue Lasserre	X
25 rue Séverine	Issy-les-Moulineaux	92130	Hauts-de-Seine	Ciné-Club d'Issy-les-Moulineaux (2)	?	1953-1955	?	25 rue Séverine	X
1 Place de la République	Levallois-Perret	92300	Hauts-de-Seine	Ciné-Club de Levallois-Perret (3)	?	1955	Salle de « L'Eden »	?	Pas d'adresse ! Placé à la mairie par défaut
73 avenue Diderot	Saint-Maur-des-Fossés	94100	Val-de-Marne	Ciné-Club de Saint-Maur (FCCC)	?	1953-1955	?	73 avenue Diderot	X
8 boulevard André Bassée	Fontenay-sous-Bois	94120	Val-de-Marne	Ciné-Club de Fontenay-sous-Bois	?	1953-1955	Ecole Jeanne d'Arc	8 rue Ch.-Bassée	X
41 Rue Jean Jaurès	L'Hay-les-Roses	94240	Val-de-Marne	Ciné-Club de l'Hay-les-Roses	?	1953-1955	?	Moustier de l'Hay-les-Roses	Adresse pas assez précise ! Placé à la mairie par défaut
32 rue Danton	Le Kremlin-Bicêtre	94270	Val-de-Marne	Ciné-Club du Kremlin-Bicêtre	?	1953-1955	?	32 rue Danton	X
40 rue du Dr Charcot	Champigny-sur-Marne	94500	Val-de-Marne	Ciné-Club de Tremblay	?	1953-1955	?	40 rue Charcot (Champigny)	X
Rue Sainte-Colombe	Villejuif	94800	Val-de-Marne	Ciné-Club de Villejuif (FCCC)	?	1953-1955	?	Chemin Saint-Colomb	X
74 rue d'Argenteuil	Herblay	95220	Val-d'Oise	Ciné-Club du Parisis	M. Tronquoy	1949-1955	?	74 rue d'Argenteuil	X
21 rue du Général de Gaulle	Enghien-les-Bains	95880	Val-d'Oise	Ciné-Club d'Enghien-les-Bains	?	1953-1955	Cinéma « Hollywood »	21 rue du Général de Gaulle	X
7 avenue de la Forêt-Noire	Strasbourg	67000	Bas-Rhin	Ciné-club unioniste de Strasbourg	M. Diacon	1953-1955	?	7 avenue de la Forêt Noire	X
1 boulevard du 14 juillet	Troyes	10000	Troyes	Ciné-club de Troyes (2)	M. Pachet	1951-1955	Cinémas "Jeanne d'Arc" et "Saint-Martin"	1 boulevard du 14 juillet	X

## C. Les cartes interactives

Des cartes interactives ont été créées grâce à ces données. Elles sont accessibles librement grâce aux liens et QR code qui vous sont proposés.

Vous aurez accès aux données de chaque point en cliquant dessus ou en cliquant sur « Visualiser les données » en bas de la page :

Cliquez sur "Visualiser les données" pour afficher le tableau des données (légende)



Cliquez sur les points pour afficher les données

La légende est la même pour les deux cartes :

<b>LEGENDE</b>	
<p><b>Couleurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ : FFCC</li> <li>■ : Film et famille</li> <li>■ : Flecc</li> <li>■ : Ufoleis</li> <li>■ : FFCCJ</li> <li>■ : UNCC</li> <li>■ : FCCC</li> <li>■ : Unicc</li> <li>■ : Film et vie</li> <li>■ : CRCC</li> <li>■ : Fac</li> <li>■ : FCJCI</li> </ul>	<p><b>Symboles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>🎬 : Ciné-clubs</li> <li>🏰 : Sièges des fédérations</li> <li>🏰 : Groupements régionaux</li> <li>🏫 : Établissements scolaires possédant un ciné-club (en fonction des déclarations)</li> <li>👥 : Mouvements de jeunesse (en fonction des déclarations)</li> </ul>

# 1. Les ciné-clubs des fédérations (sauf Ufoleis)



Figure 19 : [https://framacarte.org/fr/map/cine-clubs-des-federations\\_109564#6/46.491/4.351](https://framacarte.org/fr/map/cine-clubs-des-federations_109564#6/46.491/4.351)



## 2. Les ciné-clubs de l'Ufoleis

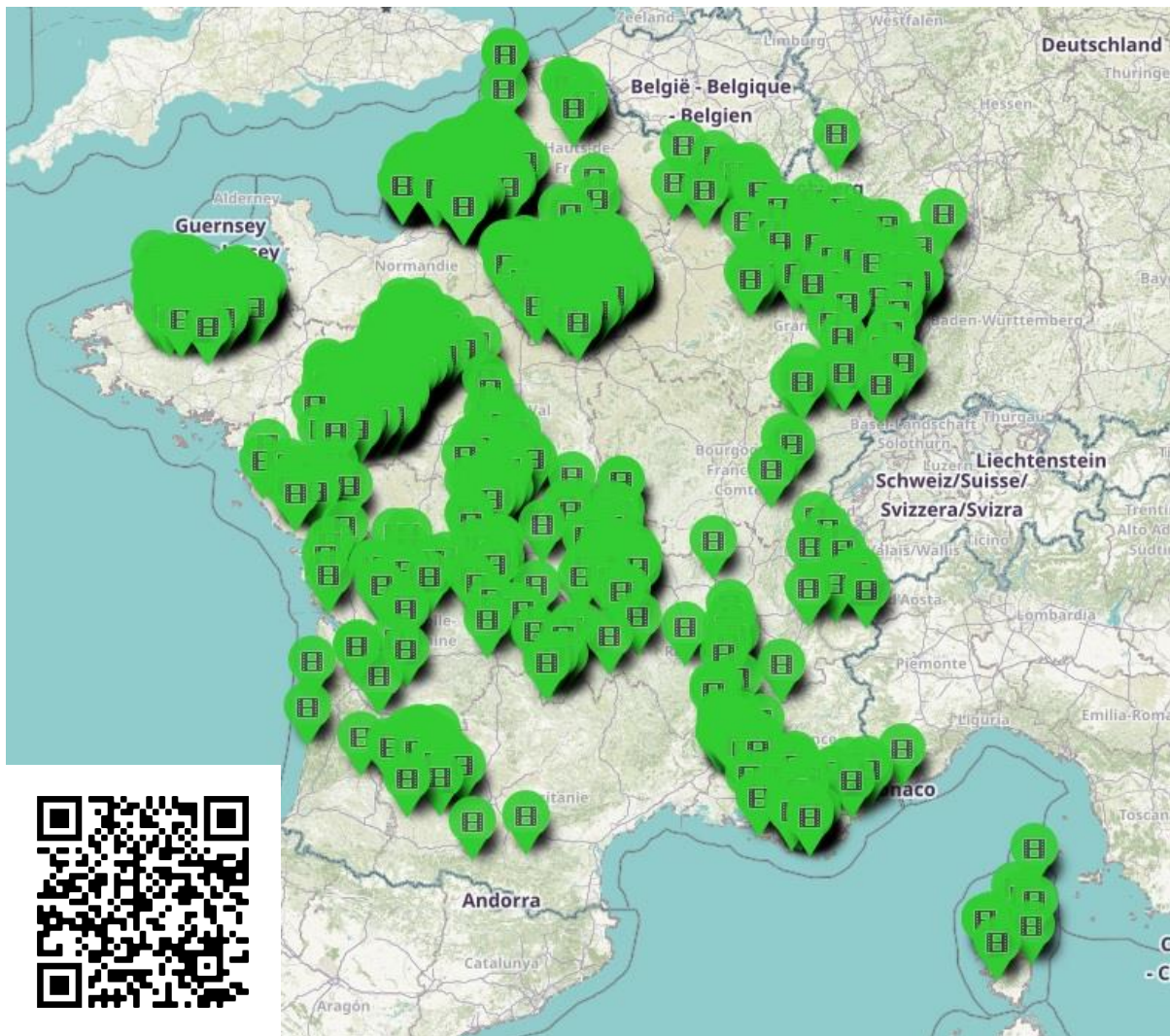


Figure 20 : [https://framacarte.org/fr/map/cine-clubs-ufoleis\\_119933#6/47.212/2.153](https://framacarte.org/fr/map/cine-clubs-ufoleis_119933#6/47.212/2.153)

# TABLE DES MATIERES

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>CHAMP DE RECHERCHE .....</b>	<b>4</b>
I. LES FEDERATIONS HABILITEES A DIFFUSER LA CULTURE PAR LE FILM.....	5
A. FNOCE / Ufocel / Ufoleis ( <i>Ligue de l'enseignement</i> ) .....	5
B. FFCC.....	5
C. Flec / Flecc.....	5
D. Sercinev / Film et vie .....	6
E. Film et famille.....	6
F. CRCC.....	6
G. FFICC / FCCC .....	6
H. FFCCJ / Fédération Jean Vigo .....	7
I. UNCC.....	7
J. Iccso .....	7
K. Fac.....	7
L. FCJC.....	8
<b>CORPUS DE SOURCES .....</b>	<b>9</b>
I. LES PUBLICATIONS.....	11
A. <i>Les revues des fédérations</i> .....	12
1. Ufocel / Ufoleis .....	12
2. FFCC .....	15
3. Flecc .....	17
4. FFCCJ / Fédération Jean Vigo .....	21
5. Film et vie.....	22
6. Film et famille .....	23
7. Fac.....	26
8. FCCC.....	26
B. <i>Les revues des ciné-clubs</i> .....	26
C. <i>Autres revues d'organismes associatifs</i> .....	26
D. <i>Revue de cinéma</i> .....	28
E. <i>Journaux</i> .....	28
II. LES ARTICLES.....	29
III. LES ARCHIVES.....	31
A. <i>Archives nationales</i> .....	31
1. Fonds du Centre nationale de la cinématographique .....	31
2. Fonds du ministère de la Culture .....	32
3. Fonds des bureaux de la Jeunesse et des Sports .....	34
4. Fonds du ministère de la Santé publique et de la Population.....	42
5. Fonds du ministère du Tourisme .....	44
B. <i>Centre national des archives de l'Église de France (CNAEF)</i> .....	45
1. <b>Section CE</b> : Présidence et secrétariat général de la Conférence des évêques de France .....	45
2. <b>Section CO</b> : Instances et services nationaux de la Conférence des évêques de France (CEF) .....	46
3. <b>Section LA</b> : Mouvements, institutions, organismes et associations constituées sous la responsabilité ou à l'initiative de personnes laïques .....	47
C. <i>Archives diocésaines</i> .....	48
1. Diocèse de Nantes .....	48
2. Diocèse de Lille .....	48

D.	<i>Cinémathèque de Toulouse</i> .....	48
E.	<i>Cinémathèque Française</i> .....	49
F.	<i>Cinémathèque Suisse</i> .....	49
G.	<i>Archives de la Fédération Jean Vigo</i> .....	49
H.	<i>Archives nationales d’Outre-mer</i> .....	49
I.	<i>Archives départementales</i> .....	50
	1. Archives départementales du Nord .....	50
	2. Préfecture du Nord .....	50
J.	<i>Archives privées</i> .....	50
	1. Archives de Jacques Guénée .....	50
IV.	LES ENTRETIENS.....	51
A.	<i>Michel Dédébat</i> .....	51
B.	<i>Marie Orcel</i> .....	51
C.	<i>Michel Dubost</i> .....	51
D.	<i>Guillemette Planquaert Vandenberghe</i> .....	51
E.	<i>Jean Domon</i> .....	52
F.	<i>Jacques Zimmer</i> .....	52
G.	<i>Marielle Issartelle</i> .....	52
	<b>TRAITEMENT NUMERIQUE DES SOURCES.....</b>	<b>53</b>
I.	LES ORGANISMES .....	54
II.	LES REVUES.....	64
III.	INDEXATION DES REVUES DES FEDERATIONS.....	67
A.	<i>Les revues de la Flecc</i> .....	67
	1. <i>Bulletin de la Flecc</i> .....	67
	2. <i>Loisirs informations</i> .....	69
	3. <i>Téléciné</i> .....	70
	4. <i>Filmographe</i> .....	73
B.	<i>Le Bulletin de Film et vie</i> .....	74
C.	<i>Les revues de Film et famille</i> .....	77
	1. Les feuillets du cinéma.....	77
	2. Film et famille .....	80
	3. <i>Écrans de France</i> .....	83
IV.	GEOCODAGE DES CINE-CLUBS.....	86
A.	<i>Première tentative de création d’une carte des réseaux de Film et famille</i> .....	86
B.	<i>Géocodage des ciné-clubs</i> .....	91
	1. L’Ufoleis .....	91
	➤ Les offices régionaux .....	92
	➤ Étranger (00).....	93
	➤ Allier (03) .....	94
	➤ Alpes-Maritimes (06) .....	94
	➤ Ardennes (08) .....	94
	➤ Ariège (09) .....	94
	➤ Bouches-du-Rhône (13) .....	95
	➤ Cantal (15) .....	95
	➤ Charente (16).....	95
	➤ Charente-Maritime (17).....	96
	➤ Corrèze (19) .....	96
	➤ Corse (20) .....	97
	➤ Côtes-du-Nord [Côtes-d’Armor] (22) .....	97
	➤ Creuse (23).....	99



➤	Drôme (26).....	99
➤	Gers (32) .....	100
➤	Gironde (33).....	101
➤	Indre (36) .....	101
➤	Jura (39).....	102
➤	Landes (40) .....	102
➤	Loir-et-Cher (41) .....	102
➤	Haute-Loire (43).....	103
➤	Maine-et-Loire (49).....	103
➤	Meurthe-et-Moselle (54) .....	106
➤	Meuse (55).....	106
➤	Moselle (57).....	107
➤	Oise (60).....	108
➤	Pas-de-Calais (62) .....	108
➤	Puy-de-Dôme (63).....	108
➤	Bas-Rhin (67).....	109
➤	Haut-Rhin (68) .....	110
➤	Haute-Saône (70).....	110
➤	Sarthe (72) .....	110
➤	Savoie (73) .....	112
➤	Haute-Savoie (74) .....	112
➤	Seine [Paris] (75).....	113
➤	Seine-Maritime (76).....	114
➤	Seine-et-Marne (77) .....	121
➤	Seine-et-Oise (78/91/92/93/94/95) .....	125
➤	Var (83) .....	125
➤	Vaucluse (84) .....	126
➤	Vendée (85) .....	127
➤	Haute-Vienne (87) .....	127
➤	Vosges (88) .....	128
2.	La FFCC.....	128
3.	La Flecc.....	139
➤	Ciné-clubs .....	139
➤	Associations scolaires .....	146
➤	Mouvements de jeunesse et d'éducation populaire .....	154
4.	Film et famille .....	155
➤	Ciné-clubs .....	155
➤	Sessions locales.....	171
5.	La FFCCJ.....	173
6.	La FCCC.....	181
C.	<i>Les cartes interactives</i> .....	184
1.	Les ciné-clubs des fédérations (sauf Ufoleis) .....	185
2.	Les ciné-clubs de l'Ufoleis .....	186
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>		<b>187</b>

## **Le cinéma dans l'éducation populaire en France : étude comparative des réseaux confessionnels et laïques de la Libération aux années 1980**

Cette thèse a pour ambition d'étudier le champ de l'éducation populaire cinématographique avec une approche comparative des fédérations et réseaux confessionnels et laïques (Ufocel/Ufoleis, Fédération française des ciné-clubs (FFCC), Fédération française des ciné-clubs de jeunes/Fédération Jean Vigo, Fédération loisirs et culture cinématographique (Flec/Flecc), Film et vie, Film et famille, etc.). Dans ce travail sociohistorique, nous interrogeons la réalité du clivage entre mouvements confessionnels et laïques issus des milieux de l'éducation populaire mais peu étudié dans le détail en ce qui concerne le cadre de l'éducation populaire cinématographique.

Pour cela, notre méthodologie est alimentée par des apports théoriques issus des Sciences de l'éducation et de la formation et des Sciences de l'information et de la communication, ainsi que de la Sociologie et de l'Histoire. Notre travail sociohistorique se fonde sur l'analyse et le croisement de deux types de sources, les périodiques édités par les fédérations et des sources administratives issus des instructions étatiques ou ecclésiastiques.

Notre analyse se décompose en trois parties. La première consiste en une recherche institutionnelle afin d'interroger la réalité structurelle du clivage, la seconde propose de s'attarder plus précisément sur les discours éducatifs dans un enjeu d'étude des distinctions (au sens bourdieusien) tandis qu'une troisième présente les positionnements et évolutions des fédérations sur les questions liées à la censure, sujet souvent considéré comme le plus clivant entre les réseaux des deux obédiences.

---

Mots-clés en français : ciné-club, éducation populaire, médiation culturelle, cinéma, histoire, publics religieux, mouvement associatif, laïcité, catholique, protestant, formation, censure

---

### **Cinema in popular education in France: comparative study of confessional and secular networks between Libération and the 1980's.**

---

This thesis aims to study the field of cinematographic popular education with a comparative approach of denominational and secular federations networks (Ufocel/Ufoleis, Fédération française des ciné-clubs (FFCC), Fédération française des ciné-clubs de jeunes/Fédération Jean Vigo, Fédération loisirs et culture cinématographique (Flec/Flecc), Film et vie, Film et famille, etc.). In this socio-historical work, we question the reality of the cleavage between confessional and secular movements coming from popular education circles but little studied in detail with regard to the cinematographic popular education framework.

For that, our methodology is fed by theoretical contributions resulting from the education and training sciences of and the information and communication sciences, as well as from Sociology and History. Our socio-historical work is based on the analysis and the crossing of two types of sources, the periodicals published by the federations and the administrative sources resulting from the state or ecclesial instructions.

Our analysis is divided into three parts. The first part consists of institutional research in order to question the structural reality of the cleavage, the second part proposes to dwell more precisely on the educational discourses in an issue of study of distinctions (in the Bourdieusian sense) while the third part presents the positionings and evolutions of the federations on the questions related to censorship, a subject often considered as the most divisive between the networks of the two obediences.

---

Mots-clés en anglais : film club, popular education, cultural mediation, cinema, history, religious audiences, associative movement, secularism, catholic, protestant, training, censorship

---

**Discipline : SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION**

---

Université de Reims Champagne-Ardenne

CEREP - EA 4692

57 rue Pierre Taittinger - 51100 REIMS

